



**HAL**  
open science

# Villes moyennes et rénovation urbaine : discours et actions d'une transaction spatiale : exemples pris en Bretagne

Solène Gaudin

► **To cite this version:**

Solène Gaudin. Villes moyennes et rénovation urbaine : discours et actions d'une transaction spatiale : exemples pris en Bretagne. Géographie. Université Rennes 2, 2013. Français. NNT : 2013REN20044 . tel-00929827

**HAL Id: tel-00929827**

**<https://theses.hal.science/tel-00929827v1>**

Submitted on 14 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**THESE / UNIVERSITE RENNES 2**  
*sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne*  
pour obtenir le titre de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE RENNES 2**  
*Mention : Géographie/Aménagement*

Ecole doctorale ED 507 « SHS »

présentée par

**Solène GAUDIN**

Préparée à l'Unité Mixte de Recherche ESO  
n°6590

« Espaces et sociétés »  
Laboratoire ESO-Rennes

# Villes moyennes et rénovation urbaine

Discours et actions  
d'une transaction spatiale.  
Exemples pris en Bretagne

**Thèse soutenue le 19 novembre 2013**  
devant le jury composé de :

**Nicole COMMERCON**  
Directrice de recherche CNRS, émérite  
*Rapporteur*

**François MADORÉ**  
Professeur de Géographie – Université de Nantes  
*Rapporteur*

**Marie-Christine JAILLET**  
Directrice de recherche CNRS, Université de Toulouse  
*Examinatrice*

**Christophe DEMAZIÈRE**  
Professeur d'Aménagement –urbanisme/ Université François Rabelais - Tours  
*Examineur*

**Vincent VESCHAMBRE**  
Professeur en Sciences sociales – ENSAL - Lyon  
*Examineur*

**Raymonde SÉCHET**  
Professeure de Géographie – Université Rennes 2  
*Directrice de thèse*









Université Rennes 2 – Novembre 2013

Thèse de doctorat

Mention : Géographie / Aménagement

**VILLES MOYENNES ET  
RENOVATION URBAINE :**

**DISCOURS ET ACTIONS D'UNE  
TRANSACTION SPATIALE, EXEMPLES  
PRIS EN BRETAGNE**

Présentée par

**Solène Gaudin**

Sous la direction de

**Raymonde Séchet**, Professeure de Géographie

Thèse réalisée au laboratoire ESO-Rennes, UMR 6590 CNRS ESO

Ecole doctorale ED 507 SHS



## **Remerciements**

*La thèse est un moment riche en expériences, en découvertes mais aussi en rencontres. Ce volume serait incomplet sans les remerciements adressés aux personnes qui ont de multiples façons rendu sa réalisation possible :*

*J'adresse tout d'abord mes plus sincères et chaleureux remerciements à Raymonde Séchet, ma directrice de thèse, pour m'avoir suivie, encouragée et guidée tout au long de ces années de recherche. Ses remarques toujours avisées et constructives ont grandement contribué à l'aboutissement de ce travail. Grâce à nos échanges j'ai appris combien toute recherche devait être rigoureuse, originale et engagée.*

*Vincent Veschambre, que je tiens particulièrement à remercier ici pour m'avoir souvent aiguillée et impliquée dans des programmes de recherche variés et stimulants. Certains développements qui suivent découlent largement de ces riches temps d'échanges.*

*J'ai une reconnaissance sincère envers Daniel Le Couédic, Pierre Bergel, Didier Desponds, Matthieu Giroud, l'équipe de l'ANR AAE et tout particulièrement Philippe Genestier, Gérard Baudin, Rachid Kaddour et Frédéric Pugnère-Saavedra dont le partage et les réflexions m'ont ouvert de nouvelles pistes de réflexion.*

*Mes remerciements vont également à Nicole Commerçon, Marie-Christine Jaillet, Christophe Demazière, François Madoré et Vincent Veschambre qui ont accepté de participer à ce jury et me font ainsi l'honneur de leur présence.*

*Le laboratoire ESO-Rennes offre la possibilité de conduire ses recherches dans un environnement particulièrement appréciable autant d'un point de vue intellectuel, par le foisonnement des échanges et des rencontres notamment pluridisciplinaires, que par les conditions matérielles mises à disposition. Mais le laboratoire est aussi et surtout vivant par son équipe : merci particulièrement à Emmanuelle, Guy, Yvon, Olivier et Vincent pour leurs conversations, leurs apports et leur ouverture.*

*Un grand merci aussi à mes collègues et bien souvent amis du département de Géographie, vous m'avez soutenue et toujours encouragée avec bienveillance, confiance et convivialité : Loïc, Johan, Benoit, Jean-François, Nadia, Laurent, Anne, Rémy ... Hervé, thanks for Leibniz, Kant, translating and chocolate !*

*Jean-Pierre Marchand de m'avoir initiée et fait découvrir ce que la Géographie pouvait être, dans sa complexité et sa richesse. Par la finesse de ses analyses et de ses enseignements c'est le goût pour la réflexion géographique que j'ai appris et cultivé...*

*Il est des rencontres privilégiées, des discussions scientifiques à la construction d'une amitié ancrée, mes remerciements à Martine Candelier-Cabon dépassent bien ici le cadre de cet avant-propos.*

*Merci aussi à mes anciens collègues de l'IUT carrières sociales de l'Université Rennes I qui ont accueilli mes premiers pas dans l'enseignement et dont la gentillesse et l'amitié se prolongent aujourd'hui.*

*Un salut amical à l'équipe des Cafés géo de Rennes, je serai à présent plus assidue parmi vous !*

*De façon médiante, je remercie les linguistes et concepteurs des logiciels Lexico et Le Trameur, Serge Fleury et ses collègues de l'université Paris III, qui m'ont autorisée à employer ces logiciels dans le cadre de ma recherche.*

*Mes chers amis, que votre patience soit louée ! Tous rencontrés dans des situations bien différentes, certains d'entre vous ont déjà été cités. Vous avez su patienter, vous impatienter et animer des années parfois trop studieuses. De vos enthousiasmes et de vos complicités ce travail a pu s'enrichir et mon quotidien s'ensoleiller. Trop nombreux pour être cités, je ne résiste pas au plaisir d'en appeler certains d'entre vous: Fabrice, primus inter pares, Emilye et Jacques, Morgane, Guillaume, Charles-Edouard, Rachid, François-Pierre, Manu, Johann, Laurent, Sandrine, Tanguy, Gurvan et Alex, Fred et Marie, Jonathan et Florence (présence si précieuse jusqu'aux derniers instants), Jean-Pierre, ... mais aussi les Parisiens, ceux du sud-ouest et d'ailleurs. Merci les globe-trotters de m'avoir supportée et emportée dans vos bagages!*

*A mes plus proches, à ma famille et spécialement à mon père, je souhaite adresser des remerciements particuliers pour leur indéfectible et inestimable soutien, leur regard juste et porteur sur la vie, l'ouverture intellectuelle et sensible au monde qu'ils m'ont toujours offerts. Cet apport est présent dans toutes les étapes qui ont conduit à l'aboutissement de ce parcours. Votre affection et votre sincérité ont été les plus sûrs appuis. J'associe ici Anita et Hervé pour leur accueil et leurs constants encouragements.*

*A mes relecteurs, opiniâtres, je reconnais toute ma dette et plus encore, vous, qui avez eu l'éprouvant mérite de rattraper des errements propres à la rédaction nocturne! Merci également à Daniel Guillemot pour sa veille attentive et réactive des actualités locales et régionales.*

*Que les acteurs de la rénovation urbaine des villes considérées et particulièrement la municipalité de Saint-Brieuc soient remerciés pour leur collaboration et leur disponibilité et trouvent ici l'expression de ma gratitude.*

*Une pensée s'échappe en direction de Michel Phlipponneau, un de ceux qui a su insuffler avec enthousiasme et engagement à la jeune étudiante, que la géographie servait aussi « à rendre le monde meilleur ».*

*Enfin Bruno, pour ton accompagnement patient, souriant, tendre et proche depuis plus de 13 ans...si le dernier mot est pour toi, c'est pour mieux te dire combien le début d'autres aventures (re)commencent...*

*A mes parents,  
et mes grands-parents*





## Liste des sigles

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés  
ACSE : Agence nationale de Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances  
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement  
AER : Allocation Équivalent Retraite  
AI : Allocation d'Insertion  
AIP : Aire d'Intégration Polycentrique Potentielle  
AMCE : Aire Métropolitaine de croissance européenne ou *Morphological Urban Area* (MUA)  
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat  
ANLPA: Association National pour le Logement des Personnes Agées  
ANIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement  
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
APL : Aide Personnalisée au Logement  
AroHLM : Association Régionale des Organismes d'HLM  
ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité  
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique  
ASV : Atelier Santé Ville

BTP : Bâtiment et travaux publics  
BMO : Brest Métropole Habitat  
BSH : Bretagne Sud Habitat

CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CDAPL : Commission Départementale des Aides Publiques au Logement  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations  
CdC : Cours des Comptes  
CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit  
CEL : Contrat Éducatif Local  
CELIB : Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons  
CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme  
CES : Conseil Economique et Social – (et Environnemental depuis 2008)  
CGPC : Conseil Général des Ponts et Chaussées  
CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire  
CIACT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire  
CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire  
CIDB : Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit  
CIL : Conférence Intercommunale du Logement  
CIRU : Cadre Idéologique de la Rénovation Urbaine  
CISPD : Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et Veille Educative  
CIV : Comité Interministériel des Villes  
CLAI : Contrat Local d'Accueil et d'Intégration  
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
CLS : Contrat Local de Sécurité  
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
CME : Conseil municipal des enfants  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNLRQ : Comité National de Liaison des Régies de Quartiers  
CNV : Conseil National des Villes  
COS : Coefficient d'Occupation des Sols  
CPER : Contrat de Plan État région  
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DALO : Droit au Logement Opposable  
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale  
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DGUHC : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction  
DIACT : Délégation Interministérielle d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires. (2005-2009)  
DIV : Délégation Interministérielle à la Ville  
DRE : Direction Régionale de l'Équipement  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DRJSCS : Direction régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale  
DSQ : Développement Social des Quartiers  
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine  
DSU : Développement Social Urbain

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
EPF : Etablissement Public foncier  
EPLS : Enquête sur le Parc Locatif Social

FAU : Fonds d'Aménagement Urbain  
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional  
FIAT : Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire  
FIV : Fonds Interministériel d'intervention pour la Ville  
FMVM : Fédération des Maires des Villes Moyennes  
FNADT : Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire  
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme  
FRE : Fonds de Revitalisation Economique  
FSU : Fonds Social Urbain

GIE : Groupement d'Intérêt Economique  
GIP : Groupement d'Intérêt Public  
GIP DSU : Groupement d'Intérêt Public dans le champ du Développement Social Urbain  
GPU : Grand Projet Urbain  
GPV : Grand Projet de Ville  
GRVM : Groupe de recherche sur les villes moyennes  
GRIDAUH : Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat.  
GUP : Gestion Urbaine de Proximité

HVS : Habitat et Vie Sociale  
HSUP : Horizon Stratégique Urbain Potentiel

IAE : Insertion par l'Activité Economique  
INED : Institut National d'Etudes Démographiques  
IRE : Internat de Réussite Educative  
IFSTTAR : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

LOPVRU : Loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine, dite Loi Borloo  
LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire  
LOV : Loi d'Orientation pour la Ville

MAP : Modernisation de l' Action Publique  
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture  
MJD : Maison de la Justice et du Droit  
MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale  
MPT : Maison Pour Tous  
MSP : Maison de Services Publics  
ML : Mission Locale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale  
ONZUS : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles  
OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction  
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
OPH : Office Public d'Habitat  
OPHLM : Office Public d'Habitation à Loyer Modéré  
OPS : (Enquête sur) l'occupation des logements sociaux  
ORU : Opération de Renouvellement Urbain

PALULOS : Prime à l'amélioration des logements à usage locatif social  
PCS : Plan de Cohésion Sociale  
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées  
PEL : Projet Educatif Local  
PEM : Pôle d'Echange Multimodal  
PIC : Programme d'Initiative Communautaire  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLS : Prêt Locatif Social  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
POS : Plan d'Occupation des Sols  
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine  
PRE : Programme Réussite Éducative  
PRU : Projet de Rénovation Urbaine  
PRV : Pacte de Relance pour la Ville  
PSLA : Prêt Social de Location Accession  
PTZ : Prêt à taux zéro

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion  
RNU : Règlement National d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale (créé par la loi SRU)  
SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme  
SDEA : Schéma de Développement de l'Espace Atlantique  
SDEC : Schéma de Développement de l'Espace Communautaire  
SEM : Société d'Economie Mixte  
SG CIV : Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes  
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
SHS : Sciences Humaines et Sociales  
SIG : Système d'Information Géographique  
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
SRU : Loi Solidarité, Renouvellement Urbain  
SMESTOs : Acronyme anglais pour *Small and medium size town*

TCSP : Transports Collectifs en Site Propre

UIA : Union Internationale d'Architectes  
USH : Union Sociale pour l'Habitat

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté  
ZEP : Zone d'Éducation Prioritaire  
ZEAT : Zone d'Étude et d'Aménagement du Territoire  
ZFU : Zone Franche Urbaine  
ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine  
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale  
ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité  
ZUS : Zone Urbaine Sensible

---

# Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE</b> -----	<b>19</b>
<b><u>PARTIE 1. LES DYNAMIQUES DU CHANGEMENT URBAIN DANS LES VILLES MOYENNES</u></b> .....	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 1. LES VILLES MOYENNES, DEFINITIONS ET REPRESENTATIONS D'UN « ESPACE URBAIN ORDINAIRE »</b> -----	<b>41</b>
1. DES VILLES MOYENNES ARCHETYPES DE L'ESPACE URBAIN ORDINAIRE ?.....	43
2. VILLES MOYENNES ET UNITES URBAINES INTERMEDIAIRES DANS LA PENSEE GEOGRAPHIQUE ET URBAIN.....	64
3. DE L'USAGE DE L'URBAIN INTERMEDIAIRE DANS LES ANALYSES GEOGRAPHIQUES .....	102
<b>CHAPITRE 2. AMENAGER LES VILLES MOYENNES : OUTILS, ENJEUX ET TERRITOIRES.</b> -----	<b>111</b>
1. LES VILLES MOYENNES, ENJEUX FLEXIBLES DES POLITIQUES PUBLIQUES .....	113
2. LES VILLES MOYENNES EN FRANCE, ESPACE RESISTANT OU ESPACE RESILIENT ?.....	145
3. ENJEUX SOCIAUX, ENJEUX SPATIAUX.....	165
4. LES POLITIQUES DU LOGEMENT, UN LEVIER D'ACTION POUR LES VILLES MOYENNES .....	183
<b><u>PARTIE 2. APPREHENDER LES STRATEGIES DE LA RENOVATION URBAINE EN VILLES MOYENNES</u></b> .....	<b>197</b>
<b>CHAPITRE 3. ANALYSE DE L'ACTION SPATIALE ET DE SA « MISE EN MOTS » : OUTILS, METHODES ET DISCOURS</b> 201	
1. ACTION SPATIALE ET CHANGEMENT URBAIN .....	202
2. METHODOLOGIE : CROISER DISCOURS, POLITIQUES ET PROJETS .....	234
3. ITINERAIRE D'UNE METHODOLOGIE, CARDINAUX D'UNE PROBLEMATIQUE.....	252
<b>CHAPITRE 4. LA RENOVATION URBAINE EN BRETAGNE, PANORAMAS ET PROBLEMATIQUES</b> --	<b>277</b>
1. LE CONTEXTE URBAIN REGIONAL EN BRETAGNE.....	278
2. LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN BRETAGNE, UN ENJEU DE COHESION SOCIALE ET SPATIALE .....	308
3. DES VILLES BRETONNES TARDIVEMENT ANCREES DANS LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET AUX ENJEUX DIVERSIFIES .....	326
<b><u>PARTIE 3. LA DEMOLITION, UN ENJEU DE LA TRANSACTION SPATIALE ?</u></b> .....	<b>379</b>
<b>CHAPITRE 5. DE L'OUTIL AU TERRITOIRE. ADAPTABILITE ET CIBLAGE STRATEGIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE, LA DEMOLITION EN QUESTION</b> -----	<b>387</b>
1. DEMOLIR ET INNOVER, LES VOIES D'UN CHANGEMENT IMPOSE .....	389
2. L'ESPACE POLITICO-MEDIATIQUE DE LA DEMOLITION .....	403
3. DE L'OUTIL AU TERRITOIRE, DIRE L'ESPACE POUR MONTRER L'ACTION .....	439
<b>CHAPITRE 6. L'ESPACE COMME CHAMP DU DISCOURS ET DE L'ACTION</b> -----	<b>469</b>
1. DES SPECIFICITES DU DISCOURS REGIONAL CONTEXTUALISE .....	470
2. LES CONDITIONS DE L'ADHESION, « EXPLORER LE MONDE DE L'IDEE ».....	494

3. MISE EN RECIT ET CONSTRUCTIONS ARGUMENTATIVES .....	518
<b>CHAPITRE 7. ACTIONS ET RENOVATION URBAINE, DES OPERATIONS PRODUCTRICES DE REFERENTIELS D'AMENAGEMENT ? -----</b>	<b>563</b>
1. LORIENT ET SAINT-BRIEUC, ASPECTS MONOGRAPHIQUES ET DISCOURS LOCAUX .....	566
2. LA RENOVATION URBAINE DANS LES VILLES MOYENNES BRETONNES, DES REFERENTIELS AUX PRESCRIPTIONS D'AMENAGEMENT .....	625
 <b>CONCLUSION GENERALE -----</b>	<b>675</b>
 <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----</b>	<b>685</b>
 <b><u>ANNEXES -----</u></b>	<b><u>739</u></b>
ANNEXE N°1 – TABLEAU DE REFERENCEMENTS DES ARTICLES SCIENTIFIQUES RELATIFS A L'ETUDE DES VILLES MOYENNES SOUS LES MOTEURS PERSEE, CAIRN, REVUES.ORG ET CYBERGEO) – REALISATION PERSONNELLE.....	741
ANNEXE N° 2 : – ÉTAT DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE AU 2 AVRIL 2012 - FRANCE METROPOLITAINE HORS ILE DE FRANCE (REALISATION PERSONNELLE) .....	757
ANNEXE N°3 : LISTE DES DISCOURS PUBLICS SUR LA DEMOLITION (128 DISCOURS OU DECLARATIONS RECENSES SUR <i>VIE PUBLIQUE</i> – 12/04/2013).....	773
ANNEXES N°4 : LISTE DES ACTEURS RENCONTRES.....	783
ANNEXE N°5 : GUIDES D'ENTRETIENS.....	787
ANNEXE N°6 : LETTRE DE CADRE SUR LA RENOVATION URBAINE DANS LES VILLES MOYENNES EN BRETAGNE.....	791
ANNEXE N°7 : FICHES « RESUME SYNTHETIQUE » DES PRINCIPAUX SITES.....	797
ANNEXE N°8 : TRENTE-CINQ ANS DE VIE POLITIQUE MUNICIPALE DANS LES VILLES MOYENNES BRETONNES.....	809
ANNEXE N°9 : CHRONIQUES DE CHANTIERS .....	815
ANNEXE N°10 : CORPUS TEXTUELS.....	831







# Introduction générale

---

*« Nous vivons dans l'oubli de nos métamorphoses ».*

Paul Eluard, *Le Dur Désir de durer*, 1946.

« Démolir, ici ? Mais on n'est pas en banlieue ! » L'interpellation est directe, sans détour. Nous sommes alors au sortir d'une réunion publique à Lorient en août 2006. Un sentiment d'inquiétude mêlé d'incrédulité semble avoir traversé la salle au moment de l'annonce des opérations à venir. A cette époque, déjà, des prospectus et quelques rumeurs relayées dans le journal du quartier évoquaient un changement en profondeur du secteur. Très vite, les avis les plus divers s'expriment, certains enthousiastes – ils sont en minorité –, d'autres, beaucoup plus nombreux, s'interrogent sur l'avenir du quartier qu'ils ont toujours connu, de leur immeuble, de leur vie. Cinq ans plus tard, dans une réunion similaire sur un autre quartier, les remarques sont toujours aussi vives et spontanées : « On nous a oubliés », « A quand notre tour ? ». Entre ces deux épisodes, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) a manifestement fait des adeptes et a transformé non seulement des territoires mais des manières de penser (l'action sur) la ville et l'urbain. Aujourd'hui, les transformations sont visibles et vécues par les habitants sur le terrain. Surtout, un tabou semble être levé. La démolition n'apparaît plus tout à fait comme une sanction, ou la marque d'un échec, mais elle semble avoir réintégré la panoplie des outils d'action sur la ville, un moyen – comme un autre ? – d'agir sur la dynamique urbaine et sociale. Ce glissement ne s'est pas fait sans heurts, il découle d'un processus s'étendant sur plusieurs années où se sont mêlés différents discours et divers arguments (Berthon, 2009), largement relayés dans les débats politiques et la sphère médiatique.

Alors que le PNRU touche à son terme et que vient l'heure du bilan, des interrogations resurgissent et questionnent les enjeux et les objectifs de ces programmes : pourquoi un choix aussi radical et surtout, démolir dans quel(s) but(s) ? Certes, les opérations de rénovation urbaine ont été pensées avant tout pour répondre aux situations des quartiers sensibles des grandes métropoles. Pourtant, une observation de la répartition des opérations montre que des villes fort diverses par leurs tailles, leurs formes et leurs histoires se sont lancées dans ces opérations. Dans le contexte de villes dites secondaires, intermédiaires ou encore moyennes, réputées pour la qualité et la quiétude de leur cadre de vie, le recours à de telles méthodes peut surprendre. Comment expliquer et comprendre le souhait des acteurs locaux d'avoir recours à ces opérations ?

Le PNRU est-il le reflet d'une attente restée latente au sein de ces territoires ou fonctionne-t-il comme un effet d'aubaine auprès de villes considérées comme non prioritaires au regard des critères actuels d'intervention ? Ces villes connaissaient-elles graduellement, mais de façon tendancielle, la même évolution que les grandes métropoles ?

Le sujet de cette recherche est né tout d'abord de l'observation de cette convergence entre la réapparition d'un discours sur l'espace et la ville et l'adhésion manifeste et consensuelle des acteurs locaux à la rénovation urbaine, y compris au niveau de villes *a priori* fort éloignées des situations sur lesquelles celle-ci entendait agir. Après le constat vient la curiosité et apparaît un enjeu subsumant à ces « bonnes raisons d'agir » (Boudon, 1969) : comment en est-on arrivé à penser l'action sur le territoire à travers la démolition, la « dé-construction » d'immeubles voire d'îlots entiers ? Comment l'espace peut sembler être (re)devenu la solution aux problématiques sociales ? Sur quels vecteurs et par quels moyens entendait-on agir ? Et d'ailleurs, qui agit vraiment dans ce contexte ? Ces questionnements ont été largement investis dans les nombreuses recherches qui se sont attachées à déceler les dessous du PNRU (Donzelot, 2004 ; Epstein, 2005, 2010, 2012, 2013). Dans notre cas, ce n'est pas (seulement) le décalage manifeste entre les aspirations sociales et la mise en avant des enjeux spatiaux qui ont motivé le choix de l'étude mais l'imbrication complexe qui semblait nouer deux notions, aux définitions et aux contours flous, à l'association rarement explorée : la rénovation urbaine et les villes moyennes.

### ***Villes moyennes et rénovation urbaine : deux objets d'étude à (re)définir***

Dès à présent, il nous faut pointer l'ambiguïté. La ville moyenne n'a pas de définition commune, ni même véritablement consensuelle à défaut d'être satisfaisante. Est-il même toujours pertinent de conserver cette désignation issue d'un découpage rigide et qui semble occulter la diversité des configurations et des dynamiques actuelles ? La ville moyenne nous intéresse ici particulièrement pour ce caractère apparemment indéfini et pourtant immuable, le vocable ayant une forte tendance à figer et à réifier, autour d'images entendues, ce qu'elle semble pouvoir contenir. La ville moyenne est l'illustration d'une permanence, celle de la ville moderne et tranquille qui a accueilli, jusqu'au milieu des années 1970, les nouveaux urbains issus de l'exode rural. Cette ville « urbanisante » pour des générations de néo-urbains a contribué à forger et à fixer l'image de la « bonne ville » dans l'imaginaire collectif : centre administratif, commercial et tertiaire à mi-chemin entre le marché local et la grande ville, lieu de pouvoirs, de prestige. Ainsi, les villes moyennes continuent aujourd'hui à porter cet héritage. Cette bonhomie qui perdure dans des villes incarnant l'urbain ordinaire et provincial va à l'encontre des représentations standards et des travers des grandes métropoles, lieux de mouvements et de transformations perpétuelles. Depuis une vingtaine d'années, ces dernières ont d'ailleurs bénéficié d'une attention soutenue à

la hauteur de leurs spectaculaires mutations et de leurs dynamiques remarquables Elles cristallisent autant les symboles de réussite et d'attraction que de répulsion et de rejet : emploi qualifié/précarité, animation/relegation, connection/congestion, concentration/fragmentation, etc. C'est pourtant à partir d'un programme pensé de manière privilégiée en direction des quartiers relégués de ces grandes villes que les villes moyennes tentent aujourd'hui de faire valoir un nouveau visage, celui de villes dynamiques, qui évoluent et contribuent à forger les jalons de l'urbanisme de demain. L'engagement des villes moyennes dans le PNRU peut-il être compris comme un avatar de l'aspiration métropolitaine de leurs élus ou, au contraire, les projets montés permettent-ils de faire valoir des enjeux (et des qualités) propres à l'échelle de ces villes et ainsi, de participer à une relecture du modèle urbain dominant – dont la mise en place des opérations de rénovation urbaine tend à souligner la limite ?

Dans un contexte de transformation rapide de la ville, de dilution des franges urbaines et des ancrages territoriaux, l'expression ville moyenne est surtout toujours fédératrice. Si on en croit la littérature récemment parue, le terme retrouve une actualité (Demazière, 2010 ; 2013 ; Léger, 2012 ; 2013) et une pertinence scientifique puisque la focale posée sur ces villes moyennes inciterait à une relecture des dynamiques urbaines contemporaines. Ce faisant, le champ d'investigation reste ouvert, et les acteurs de terrain eux-mêmes encouragent à porter un « regard renouvelé » (Demazière, 2010) en leur direction.

I.M. : C'est intéressant de travailler sur notre taille de ville, les discours sur l'urbanisme, ils sont soit sur les grandes villes soit sur les villages à la campagne. Entre les deux, c'est quoi le modèle urbain d'une ville de 20 ou 50 000 habitants ? Je ne sais pas. Cela manque de littérature sur ça.

E.A. : Quand on essaie de trouver un bureau d'étude pour le PLU, on est soit sur des gros cabinets pour des gros PLU ou sur des petits cabinets qui font du réaménagement plus rural.

I.M. : Alors que ces villes là, elles sont en danger, enfin nous à Lannion, je nous sens comme vraiment en danger. On a été un gros pôle de recherche, un gros pôle de plein de choses et puis là, c'est de plus en plus fragile. Et là, la littérature là-dessus, elle est portée par les politiques de l'Etat.

M.K. : Avec la politique de métropolisation, on perd un peu de visibilité. L'armature urbaine bretonne, les villes moyennes comme nous,...

E.A. : Même Brest, qui est quand même une ville plus importante, se débat pour trouver sa place entre l'axe Rennes Nantes. Tout le discours, toute la com. est sur la métropolisation.

M.K. : Est-ce que j'exagère quand je dis qu'on est un peu un petit village gaulois ici dans nos relations avec les autres villes ?

I.M. : Non, tu n'exagères pas. Lannion a fonctionné avec Paris et à l'international. Le libraire d'ici, il disait pendant longtemps que son premier concurrent, c'était la FNAC Montparnasse. Les gens se baladaient entre Lannion et Paris. Avec Saint-Brieuc, on n'a rien à discuter. Jusqu'à pas longtemps, la démographie lannionaise, c'était celle d'une

métropole, c'est la même qu'à Rennes et à Nantes, ce n'est certainement pas celle d'aucune autre ville de 20 000 habitants.

M.K. : En même temps, je pense que la forme que l'on donne à la ville, elle a quand même un effet sur son évolution. On peut l'espérer.

**Source : Extrait d'un entretien réalisé auprès des acteurs en charge de l'urbanisme à Lannion – 27/05/2011**

Malgré un éparpillement des mots et des formes de l'urbain, les villes moyennes n'ont pas disparu de la hiérarchie urbaine ni des terminologies académiques. Cette permanence nous a particulièrement interpellée. Ceci nous a conduit à interroger et à retrouver les fondements de l'idée commune et des représentations-types qui en émanent. Si la diversité des configurations domine, l'objet reste bien appréhensible, notamment quant aux discours qui lui sont attachés : « ville à taille humaine », « qualité du cadre de vie », « ville relais », « charnière territoriale ».

Paradoxalement, ce qui tend aujourd'hui encore à définir la ville moyenne semble ancré dans la continuité de son rôle et de ses formes. Elle constitue d'ailleurs, et c'est un des aspects que nous tenterons de démontrer, l'archétype d'un « urbain ordinaire » à l'heure de la fin des villes. Ce point ne signifie pas que les villes moyennes soient restées à l'écart des transformations et des mutations qu'ont connu les espaces urbains ces dernières décennies. Mais c'est l'image d'emblème de « villes à taille humaine où il fait bon vivre » (GRVM, 1982) qui semble perdurer, les écartant des travers des grandes métropoles.

Pourtant, en observant les programmes et les aménagements qui s'y réalisent, il n'est pas certain que l'image ne soit pas écornée. Les villes moyennes font l'objet, aujourd'hui, des mêmes logiques et partis pris d'aménagement que les grandes villes : densification, développement des mobilités douces, lutte contre le déversement urbain, et des phénomènes de relégation et d'exclusion y apparaissent. Leur inscription massive dans les opérations de rénovation urbaine n'en est-elle pas le reflet ? Cependant, alors que la périurbanisation et le mouvement actuel (encore timide) de retour vers le centre ont montré les limites du mirage métropolitain pour des habitants à la recherche d'un cadre de vie à taille humaine, plus vert et moins congestionné, les villes moyennes apparaissent potentiellement comme une alternative crédible et originale à ces aspirations. Pour autant, une partie d'entre elles souffre – encore – d'un déficit d'attractivité. Or, l'enjeu réside bien là, faire venir et/ou conserver des populations jeunes et actives et aux profils diversifiés sur leur territoire. Crise urbaine, sociale, économique et d'identité, les villes moyennes sont à la recherche d'un modèle de (re)développement alternatif et durable. C'est dans ce contexte, à l'occasion de la mise en place de l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU) dès 2005, que nombre de villes de taille intermédiaire vont s'inscrire dans « le principal programme d'aménagement urbain de la France des années 2000 » (Esptein, 2011 : 59).

Créé à la suite de la loi Borloo en 2003, le PNRU réinscrit les termes de rénovation urbaine dans les objectifs politiques nationaux. Il souhaite précisément cibler les territoires en difficultés, les lieux de l'exclusion, en proposant une transformation en profondeur de ces secteurs. Les difficultés persistantes, la prise de conscience politique renforcée par des évènements violents (émeutes urbaines des années 1980) conduisent l'Etat et les collectivités à multiplier les procédures en direction des quartiers en difficulté. Depuis trente ans, ces politiques et les différentes opérations conduites (OPAH, HVS, DSQ, Plan Banlieue, contrats de ville etc.) pour résoudre le malaise urbain croissant semblent avoir atteint leurs limites. Les actions menées jusque là relèvent majoritairement de la réhabilitation des bâtiments ou du développement social urbain qui orientent alternativement les programmes mis en place. La dernière étape de la politique de la ville marque une rupture y compris dans la terminologie employée. La loi « Borloo » et son prolongement qu'est la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) se revendiquent, à nouveau, de la rénovation urbaine. Si le vocabulaire employé rappelle les pratiques de l'après guerre, le contexte et les objectifs sont totalement différents. Le PNRU, institué par la loi du 1er août 2003, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou présentant des difficultés socio-économiques. L'objectif affiché est de lutter contre les situations d'exclusion et de dégradation, notamment en incitant les acteurs locaux à monter des projets ambitieux incluant le recours à des opérations de démolition-reconstruction et de restructuration urbaine.

### *Ce que la recherche inclut... et exclut*

Deux chemins se présentaient pour articuler d'une part l'action qu'est le recours à la rénovation urbaine et, d'autre part, les terrains c'est-à-dire l'objet « ville moyenne » appréhendé au travers de plusieurs sites.

Soit nous investissions de manière privilégiée l'entrée par la rénovation urbaine en retraçant la place et les implications de la politique de la ville dans les villes moyennes. Il s'agissait alors de considérer la rénovation urbaine comme la pierre angulaire du changement urbain et des discours sur la ville. Cette option nous est apparue comme pouvant occulter une partie de l'objet que nous souhaitons investir à savoir la rencontre entre un discours – fortement calibré autour des opérations de rénovation urbaine – et des représentations ancrées sur et à partir de territoires qui ne coïncident pas tout à fait avec les cibles visées par le PNRU. C'est pourquoi, plutôt que d'entrer par une analyse des implications du retour de la rénovation urbaine dans les politiques publiques – ceci ayant, par ailleurs, déjà fait l'objet de travaux spécifiques – nous avons préféré accorder, de manière prioritaire, une attention renouvelée au terrain d'application, en l'occurrence les villes moyennes. Une partie de l'originalité du PNRU aujourd'hui nous semble relever des territoires plus ou moins nouvellement inscrits dans ces dynamiques. Nous n'ignorons nullement que les villes moyennes ont historiquement

intégré la politique de la ville (Martin, 1998 ; FMVM, 1998 ; 2002), mais le recours à une intervention radicale et massive, se présentant en rupture avec les actions et les politiques précédentes, nous a semblé un angle d'analyse pertinent pour appréhender l'émergence, l'appropriation, la circulation et les déformations d'un discours et des actions qui lui sont attachées.

L'autre choix aurait été de privilégier l'étude de la structure des villes moyennes afin de développer la manière dont les opérations de rénovation urbaine contribuaient au changement ou au prolongement des pratiques et des logiques locales. Ce positionnement impliquait que l'objet de la thèse repose sur les formes prises par les transformations urbaines et, en ce sens, que la rénovation urbaine constitue, si ce n'est l'élément principal, du moins un aspect majeur de la transformation des villes moyennes aujourd'hui. Cela aurait supposé, de prime abord, de soulever l'hypothèse d'une particularité des villes moyennes au sein de ces dispositifs, d'en dégager les traits en insistant sur la diversité de la catégorie. Pour féconde qu'elle aurait pu se révéler cette approche, elle ne nous a pas semblé constituer un axe suffisamment solide pour initier le travail de recherche, en raison notamment de la standardisation – apparente du moins – des projets et surtout du fait qu'elle pouvait contribuer à sceller une part de la démonstration en postulant une partie des résultats attendus<sup>1</sup> alors même qu'au début de la recherche nous ne disposions que d'une vue partielle des opérations qui étaient en train d'émerger.

L'une et l'autre direction comportaient donc des limites, notamment en ce qu'elles considéraient qu'un des termes dominait l'autre et surtout que l'articulation entre les deux était reléguée en arrière plan. Soit que l'étude des formes prises par la rénovation urbaine semblait prioritaire et l'hypothèse d'une particularité des villes moyennes s'en trouvait affaiblie, soit que les dynamiques du changement des villes moyennes diluaient l'enjeu d'une action par, sur et dans l'espace telle que le PNRU y incitait. De ce fait, cette thèse n'est ni directement une étude des problématiques attachées à la politique de la ville au sein des villes moyennes et des enjeux que constituent l'évolution et la gestion de leur parc social, ni un travail visant à cerner l'applicabilité du PNRU et ses limites au regard de la diversité des situations ou des choix qu'il a encouragés. Le lecteur ne trouvera donc pas d'avis tranché sur le caractère pertinent de telle ou telle opération : n'existait-il pas d'autres options plus appropriées au regard de la situation locale ? Quelle(s) tour(s) ou quelle(s) barre(s) fallait-il mieux démolir ou conserver ? La municipalité a-t-elle eu raison de s'inscrire dans ce projet ? Si le chercheur peut avancer des éléments d'analyse ou de comparaisons propres à éclairer le débat public, il ne lui appartient pas, à notre sens, de participer à une

---

<sup>1</sup> A savoir que la rénovation urbaine dans les villes moyennes a donné lieu à des opérations spécifiques et originales, ce faisant nous serons amenés à discuter de cette position qui apparaît devoir être nuancée et précisée.



évaluation – opérationnelle – de la politique conduite. Notre réserve est d'autant plus forte que de telles prises de positions, souvent attendues et sollicitées, ne contribuent pas à éclairer le sujet qui nous intéresse ici autour des logiques des acteurs qui souhaitent intégrer un dispositif national et les résultats d'une action conduite par et à travers l'espace. Il ne s'agit donc pas d'une reculade devant les attentes de la société civile, nous croyons en la qualité d'expertise des chercheurs (Gaudin, 2006 ; 2011 ; 2013)<sup>2</sup> quand les garanties de liberté et d'impartialité des conditions d'exercice sont assurées. Mais telle n'est pas l'orientation de ce travail qui relève davantage « d'une participation intéressée au monde » (Honneth, 2007)<sup>3</sup> que d'une évaluation contingente des choix, des politiques et des dispositifs publics.

C'est pour tenter de cerner au plus près l'imaginaire entourant ces villes mais aussi celui attaché aux opérations de rénovation urbaine que nous avons privilégié une entrée attachée à l'analyse des discours<sup>4</sup>, postulant que ceux-ci constituent un « mode de représentation du réel [et] contribue[nt] en même temps à construire la réalité sociale » (Berthoud, 2003). En somme, les villes moyennes comme la rénovation urbaine sont l'objet de discours qui prennent l'espace et ses représentations comme principal déterminant.

### ***Problématique et hypothèses de recherche***

Cette recherche prend racine et sens autour de deux grands questionnements indissociables. L'un concerne, de manière pragmatique, l'interprétation et le sens à donner à l'inscription des villes moyennes à des programmes d'envergure nationale pensés à d'autres d'échelles. En posant la question de manière abrupte, on s'interroge sur ce qui pousse les acteurs à agir et à s'inscrire dans ce type d'opérations. Car, selon nous, la rénovation urbaine n'est pas une action anodine, elle reflète une croyance forte et partagée sur les vertus et/ ou le sens accordé à l'espace et à ses transformations. Autrement dit : comment comprendre l'engagement - massif - des villes moyennes dans le PNRU, les opérations de rénovation urbaine engagées ont-elles entraîné une remise en cause du modèle urbain dominant ou l'émergence d'une prise de conscience collective des enjeux de cohésion sociale qui se posent à leur échelle ?

---

<sup>2</sup> Gaudin Solène, 2011, « Michel Phlipponneau, citoyen géographe. Réflexions autour du parcours d'un géographe pragmatique », *Place Publique, Revue d'urbanisme et d'architecture de Rennes*, n° 3, Janvier 2011 ; Gaudin Solène., (sous presse), « Un acteur engagé, Michel Phlipponneau et le problème breton », *Encyclopédie de la Bretagne*, Editions Dumane, vol 2&3, Bastia ; Gaudin Solène, 2006, « De l'action du géographe au géographe acteur, réflexions autour du parcours d'un géographe pragmatique : Michel Phlipponneau », Ecole itinérante de géographie sociale, L'espace social : méthodes et outils, objets et éthique(s) » Rennes 6-7-8 septembre 2006, [http : //www.eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/GaudinActeurs.pdf](http://www.eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/GaudinActeurs.pdf)

<sup>3</sup> Honneth, Axel, 2007, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Gallimard, Paris, 141 p.

<sup>4</sup> Celui-ci étant entendu au sens large de productions écrites et orales à destination d'un public qu'il s'agisse d'un locuteur ou d'un collectif.

L'autre questionnement a trait à l'observation des ressorts et des motivations d'une action qui prend l'espace – et ses transformations – comme cadre, moteur et support. L'objectif est alors d'étudier, à travers une analyse fine des discours produits les effets de convergence, d'hybridation, de résistance voire d'innovation qui apparaissent mais aussi les stratégies qui se trament derrière l'engagement des villes moyennes dans le PNRU. Il s'agit de remettre en cause les évidences sur les mécanismes de transférabilité des discours et des dispositifs publics.

En somme, dans quelle mesure l'espace constitue un enjeu de transaction pour les acteurs inscrits dans des programmes de rénovation urbaine. Cette problématique centrale dans notre travail de recherche, trouve un écho particulier à travers les opérations initiées dans les villes moyennes.

L'engagement des villes moyennes dans ce dispositif ne relève pas de l'évidence. Il nous fallait donc interroger la nature de ce rapprochement entre la diversité des enjeux présents au niveau des villes moyennes et les objectifs – la doctrine – développés par l'ANRU. Ce croisement entre terrain d'application et programme national se réalise par une série d'ajustements successifs prenant des formes variées mais toujours dialectiques. En ce sens, le concept de transaction nous a semblé pertinent au regard des rapports qui se nouaient aux différentes échelles territoriales dans la contractualisation des programmes de rénovation urbaine. Le concept de transaction, développé notamment par L. Voyé (1996), J. Rémy (1992) et M. Blanc (1992, 1994), apparaît comme une grille pertinente d'analyse que nous entendons investir et compléter par la part et la place accordées au rapport à l'espace dans l'échange. Ceci nous conduira à réinterroger les théories de l'acteur et de l'action au prisme des discours et des échanges qui s'instituent au long des opérations. Ainsi, nous formulons l'hypothèse centrale dans ce travail que l'engouement pour les opérations de rénovation urbaine est lié à la « publicisation d'un discours » (Reigner, 2004 : 27) d'autorité et d'évidence. Celui-ci donne lieu à une convergence des manières de dire et de penser l'espace comme outil, enjeu et support des transformations attendues. Cependant, les enjeux attachés aux transformations tangibles de certains secteurs positionnent les acteurs en situation d'interactions : entre eux, entre les différents niveaux institutionnels, et avec la sphère publique et médiatique. Nous proposons par conséquent d'explorer les liens entre acteurs/action et espace au filtre de la transaction spatiale.

Le positionnement épistémologique de cette recherche reflète ainsi l'orientation défendue par la géographie sociale, et développée à ESO, conduisant à privilégier l'analyse des rapports des sociétés aux territoires en postulant que l'espace est avant tout une dimension de celles-ci (Veschambre et alii, 2006). Cette approche permet également d'intégrer le cheminement arrière en relisant l'organisation des territoires et leurs reconfigurations comme le reflet – parfois déformant mais instructif – des rapports sociaux et *suis generis* des choix politiques.

## ***D'une problématique du changement spatial à la question des logiques actuelles***

Serendipité. Cet art de trouver quelque chose que l'on ne cherchait pas et d'interroger l'imprévu de manière créative est consubstantiel de tout travail de recherche. La part de cet imprévu, des détours inattendus des méandres de la réflexion et des rencontres fonde souvent une partie de la démarche de recherche qui demeure à part égale empirique et déductive. Ce travail n'échappe pas à ces détournements qui ont contribué à asseoir et délimiter les contours du sujet.

L'objectif initial de la recherche reposait sur le souhait d'observer les impacts des opérations de rénovation urbaine dans le contexte des villes moyennes. Nous posions comme hypothèse que la rénovation urbaine, particulièrement dans son aspect le plus radical que constitue la démolition, était un acte fort de transformation de l'espace qui aurait une incidence majeure sur les pratiques habitantes. Nous souhaitions ainsi faire se confronter les visées institutionnelles et les attentes des décideurs, en matière de régulation sociale et d'équilibre spatial, avec les pratiques et les recompositions des systèmes de lieu des habitants. La recherche s'inscrivait dans une approche régulationniste et visait à analyser les stratégies d'adaptation, de résistance au changement et à s'interroger sur les enjeux de la transformation de l'espace pour les habitants et pour les décideurs locaux. Une question sous-tendait notre recherche : qu'est-ce qui change quand le cadre change ? Nous avons eu l'occasion, dès 2006 dans le cadre d'un mémoire de M2, de réaliser une enquête auprès des habitants des quartiers en rénovation à Lorient et à Brest (Gaudin, 2006 et 2008). Les résultats partiels montraient les nombreuses contingences et soulignaient les processus d'enchaînements des boucles de mobilité des habitants (Gaudin, 2009). Ces observations à portée qualitative devaient être confortées par une analyse quantitative reposant sur la distribution d'un questionnaire auprès des habitants qui avaient, allaient ou étaient en train de déménager. La phase de test de diffusion du questionnaire s'est révélée difficilement exploitable. Les temporalités extrêmement variées de retour des questionnaires et les difficultés d'accès aux fichiers de suivi des locataires (dont certains sont sortis du parc des logements sociaux) ont montré les limites d'une étude quantitative et transversale des parcours d'habitants à ces échelles au moment où ceux-ci devaient envisager une nouvelle installation. Notre souhait de saisir les transformations dans les pratiques, les représentations et la genèse des systèmes de lieux des habitants avant et après le déménagement ne se laissait pas approcher dans les temporalités qui étaient celles du travail doctoral. Quelques entretiens ouverts ont permis cependant d'avoir une vision plus précise des ressentis des habitants, de leurs perceptions et des représentations dont nous tentons de donner des éclairages à travers retranscrits en annexe n°9. Dans le même temps, les entretiens conduits auprès des responsables locaux et des acteurs engagés dans les opérations nous ont progressivement amenée à nous interroger sur ce qui est apparu comme un discours unilatéralement positif en direction de l'ANRU, reposant sur de fortes similitudes quant

aux éléments de diagnostic avancés, alors que les configurations locales étaient souvent contrastées. Les entretiens semi-directifs réalisés auprès des acteurs-responsables s'organisaient régulièrement selon les mêmes schémas même si les questions posées variaient et tentaient, au travers des relances, de suggérer d'autres grilles de questionnements. Régulièrement, les mêmes arguments et des raisonnements proches se renouvelaient alors que les quartiers des villes moyennes bretonnes ne sont marqués ni par une conformité remarquable par rapport aux secteurs des grandes villes (faible immigration, faible tension sur le marché local, vieillissement, etc.), ni par une similitude de leurs profils à l'échelle régionale. Les 16 sites retenus dans ce travail sont extrêmement variés par la taille des villes (de 7 000 habitants pour Guingamp, un des plus petits sites de rénovation urbaine ayant une convention ANRU à plus de 250 000 habitants pour la communauté urbaine de Brest), mais aussi les configurations et les enjeux sur le terrain. Les structures économiques sont différentes entre des villes d'Etat comme Lorient ou Quimper et des villes plus touristiques comme Vannes ou Saint-Malo, mais aussi leurs dynamiques démographiques (toutes les villes situées à l'ouest d'une ligne allant de Quimper à Dinan perdent des habitants au niveau de la ville centre quand les villes de l'est régional sont en plein essor démographique) ou encore leur histoire et leurs configurations locales. Progressivement, une des premières hypothèses de notre travail trouvait écho dans ces entretiens et renforçait l'idée que les discours des acteurs opérationnels et techniciens utilisaient l'espace comme un foyer commun, produit d'un discours en parti normatif mais qui participait à son tour à reconfigurer les stratégies locales. La seconde hypothèse en direction des parcours et des pratiques des habitants s'avérait également riche (Gaudin S., 2011a) mais risquait de brouiller l'élément caractéristique et spécifique qui apparaissait dans les opérations de rénovation urbaine en Bretagne : l'écart manifeste entre ce que nous désignerons comme le Cadre Idéologique de la Rénovation Urbaine (CIRU), les diagnostics réalisés par les acteurs, et leur souhait d'avoir recours à la rénovation et à la médiation spatiale pour faire accepter et parfois initier les transformations. Ces différentes phases d'analyse ont conduit à une bifurcation de la problématique en direction des aspects stratégiques des opérations (Montabone, Gaudin, 2010 ; Gaudin, Houllier-Guibert, 2009 et 2013), aux conceptions de l'espace (Gaudin, Candelier-Cabon, 2010 ; Gaudin, 2011b ; Gaudin, Candelier-Cabon, 2011) et de son expression (Gaudin, 2012 ; Gaudin, 2013a et b).

### ***Le choix des terrains***

La ville moyenne a constitué un prisme d'analyse du changement urbain et sociétal lors de la transition urbaine (Commerçon, 1984, 1990). Dans ses travaux, N. Commerçon a montré le rôle de ces villes dans les transformations socio-spatiales liées aux flux de population à partir des années 1960. Après Roger Caillois qui évoquait la pression pesant sur la grande ville, c'est la ville moyenne qui, par d'autres formes, connaît aujourd'hui une puissante pression qui s'ancre dans les représentations et

« sur les imaginations pour que jamais en pratique ne soit posée la question de son exactitude, créée de toute pièce par le livre, assez répandue néanmoins pour faire partie de l'atmosphère mentale collective et posséder par suite une certaine force de contrainte » (Caillois, 1938 : 158 cité par Monnet, 1997)<sup>5</sup>. C'est précisément sous l'angle des représentations et des discours circulant d'un univers à l'autre que nous avons choisi d'aborder l'étude du changement urbain de ces villes. Il nous faut cependant préciser qu'il s'agit ici d'une facette seulement des dynamiques qui traversent actuellement les villes moyennes. Mais l'inscription de celles-ci dans la rénovation urbaine nous permet d'interroger les discours portés sur la ville, les quartiers et, de manière générale, l'espace sous un angle privilégié. D'une part, il s'agit de comprendre quel « ordre de contrainte » pèse sur les villes moyennes, en analysant dans une perspective diachronique et institutionnelle notamment la place des villes moyennes sur la scène politique. D'autre part, l'objet de ce travail nous a conduit à faire se croiser un autre discours, établi et fortement médiatisé celui-là, autour des opérations de rénovation urbaine. Ainsi abordée, l'étude des villes moyennes prend une dimension heuristique particulière en matière d'aménagement urbain.

Pour cadre et lieux de l'investigation, nous avons opté pour une diversité de sites et de configurations en retenant 16 villes moyennes bretonnes faisant l'objet ou ayant le projet d'engager des opérations de rénovation urbaine, conventionnées ou non au niveau national, régional ou local. Ce qui nous a donc intéressée à travers ces sites repose sur ce qui constitue une limite souvent avancée pour écarter l'objet « ville moyenne », à savoir sa grande diversité. Ici, les sites ont comme seul point commun d'appartenir à la même région administrative. Le choix de la région a été déterminé par trois facteurs : la Bretagne est l'une des régions qui ont décidé d'élaborer une convention spécifique avec l'ANRU, mais elle a surtout mis en place un programme particulier visant à soutenir « la rénovation urbaine dans les villes moyennes ». Elle accorde à la fois un intérêt particulier à ces thématiques tout en présentant une diversité de configurations urbaines intégrant la catégorie que nous souhaitons investir. Enfin, notre rattachement institutionnel à l'université Rennes 2 a facilité les différentes phases de prospections, de suivis et de rencontres sur le terrain.

Le nombre de sites investis peut sembler trop important pour assurer une veille précise et une connaissance fine des évolutions et des situations locales. C'est pourquoi nous avons opté pour différentes approches, selon les enjeux en présence, en mobilisant des méthodes spécifiques. Au final, en même temps qu'une observation était conduite au niveau de l'ensemble des villes moyennes en rénovation de la région, nous avons privilégié une étude approfondie et des rencontres régulières auprès de deux sites emblématiques des opérations en cours, Lorient et Saint-Brieuc, dont les problématiques sont analysées en détail dans le dernier chapitre.

---

<sup>5</sup> Monnet Jérôme, 1997, « Pitié pour les grandes villes ! », *Cybergeog : European Journal of Geography, Débats*, Les grandes villes, article 16, mis en ligne le 18 février 1997, URL : <http://cybergeog.revues.org/5387>

## *Démarche et méthodes*

Afin de saisir les ressorts du recours à l'espace dans les actions d'aménagement, nous avons privilégié une entrée par les discours en inscrivant notre démarche dans la posture hugolienne qui postule un rapport fort et intime entre les mots employés, les représentations véhiculées et les espaces dans lesquels ils s'inscrivent. C'est donc l'usage et l'expression de l'espace au sein des opérations de rénovation urbaine qui fondent le cœur de notre objet d'étude. Ceci implique inévitablement que l'observation se porte également au niveau des réalisations matérielles des projets urbains. Ce faisant, la géographie qui en découle s'ancre résolument dans les perspectives et les problématiques actuelles de la géographie sociale en souhaitant « interroger les logiques de la construction des politiques publiques mais aussi les aléas, évolutions et différenciations de leur mise en œuvre » (Dodier, Séchet, 2007 : 304) et, de ce fait, nous a conduit à nous pencher sur « le sens et l'expression instrumentale de cette volonté de changement » (Dodier, Séchet, 2007 : 304) et de transformation de l'espace et de la société, et plus précisément ce qui concerne les opérations de rénovation urbaine, de transformation de la société par le réaménagement de l'espace.

Cette recherche n'échappe donc pas totalement au déchirement qui parcourt les sciences sociales toujours « écartelées entre l'analyse des activités [psychiques] des sujets [ici appréhendées sous l'angle conjoint du rapport à l'action et à son expression] et les investigations portant sur les comportements groupaux ou collectifs impliquant les dimensions respectivement groupales, organisationnelles ou institutionnelles d'une réalité sociale » (Ardoino, 1996 : 24)<sup>6</sup>. Afin de ne pas tomber dans une reconstruction *a posteriori* de l'objet et de la problématisation du sujet, nous nous sommes attachée à présenter le déroulement de la recherche – et des résultats dégagés – telle qu'elle s'est réalisée, sans dissimuler le cheminement qui a été le nôtre mais plutôt en tentant de faire apparaître au fil de la démonstration « les raisons de la variation des intérêts [...] en fonction des moments de la pratique » (Lahire, 2004 : 9)<sup>7</sup>. C'est dire que les différents chapitres qui suivent comportent chacun un questionnement et des apports propres qui peuvent être compris de manière autonome et/ou articulés selon que l'on s'attache à saisir l'enjeu thématique abordé ou l'ensemble de la démonstration du manuscrit.

Ce travail emprunte ainsi à une variété de références méthodologiques, empiriques et théoriques qui peuvent déconcerter un lecteur qui chercherait ici l'application d'un cadre analytique et théorique déterminé. Nous avons ainsi sciemment eu recours à diverses positions et angles d'analyses (observation des organisations, analyse de contenu, sources archivistiques, techniques de l'entretien) afin de tenter de

---

<sup>6</sup> Ardoino Jacques, 1996, « Le travail sur les langues disciplinaires : l'agent, l'acteur, l'auteur », In Feldman J, Filloux J-C., Lécuyer B-P., Selz M., Vicente M., 1996, *Ethique, épistémologie en sciences de l'homme*, l'Harmattan, Logiques Sociales, Paris, pp. 22-29.

<sup>7</sup> Lahire Bernard, 2004, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris : Éd. la Découverte, 777 p.

cerner, sur différents registres, les méandres d'un objet contingent à la frontière des représentations individuelles et collectives, des ressorts de l'action publique, de l'aménagement et des sciences politiques : l'expression et les usages faits de l'espace dans les discours de la rénovation urbaine. Plusieurs éléments ont été mobilisés. Des entretiens libres et semi-directifs ont été conduits auprès des principaux responsables des opérations de rénovation urbaine aux niveaux local, régional et national. Il s'est agi aussi de rencontrer les acteurs en charge des politiques municipale, communautaire et régionale (chargés de mission et d'étude, élus, techniciens, travailleurs sociaux, bailleurs, experts), les habitants des quartiers et des villes concernés mais aussi ceux habitant à l'extérieur. L'analyse systématique des documents (prévisionnels, opérationnels et institutionnels) liés à ces opérations (conventions avec l'ANRU, contrats avec la Région, études des cabinets, bilans d'activités des bailleurs, notes de services, revues de projets, enquêtes OPS, SCOT et PLH) ont alimenté la constitution d'une base de données recouvrant à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs sur lesquels s'appuient les réalisations graphiques cartographiques de ce volume<sup>8</sup>.

Nous inscrivons donc ce travail dans une « multiréférentialité » (Godelier, 1982) qui autorise à dépasser les frontières disciplinaires et les méthodes traditionnellement attachées à la géographie. Ce point est d'ailleurs communément admis aujourd'hui (Jaillet, 2013 ; Grosjean, Thibaud, 2001)<sup>9</sup> en reconnaissant « que l'approfondissement épistémologique [ne se fait pas en procédant à] une réduction du champ de la « géographicit  » » (Lageat, 2003 : 159)<sup>10</sup>. L'ouverture en direction d'autres outils et d'autres champs disciplinaires n'est, en ce sens, « pas contradictoire avec la spécialisation » (Mathieu, 1999 : 79)<sup>11</sup> mais nécessaire quand on ambitionne d'approcher des objets complexes, comme ici les discours portant sur l'espace, et constitue « la meilleure preuve qu'une discipline ne s'enrichit pas en s'atrophiant » (Lageat : 2003, 158).

Ici, le point de convergence de ces approches s'est naturellement constitué dans l'appréhension qui était faite de l'espace au sein des discours – politique, médiatique et technique – et de ses représentations. Ce faisant, nous positionnons notre démarche au croisement de plusieurs champs disciplinaires en empruntant parfois les concepts développés par les sciences politiques, notamment lorsqu'il s'agit d'aides à la

---

<sup>8</sup> Sauf mention contraire, toutes les illustrations de la thèse sont des productions personnelles.

<sup>9</sup> Jaillet Marie-Christine, 2013, « Mêler les savoirs pour comprendre et accompagner l'évolution des villes », Le Moniteur, 11/04/2013, Actualité, textuel : <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/actualite/20756211-meler-les-savoirs-pour-comprendre-et-accompagner-l-evolution-des-villes>; Grosjean Michèle, Thibaud Jean-Paul (dir.), 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos, Paris, 217 p.

<sup>10</sup> Lageat Yannick, 2003, « La géographie, discipline dénaturée ? », *Les Cahiers du CEIMA*, n° 4, pp. 147-161

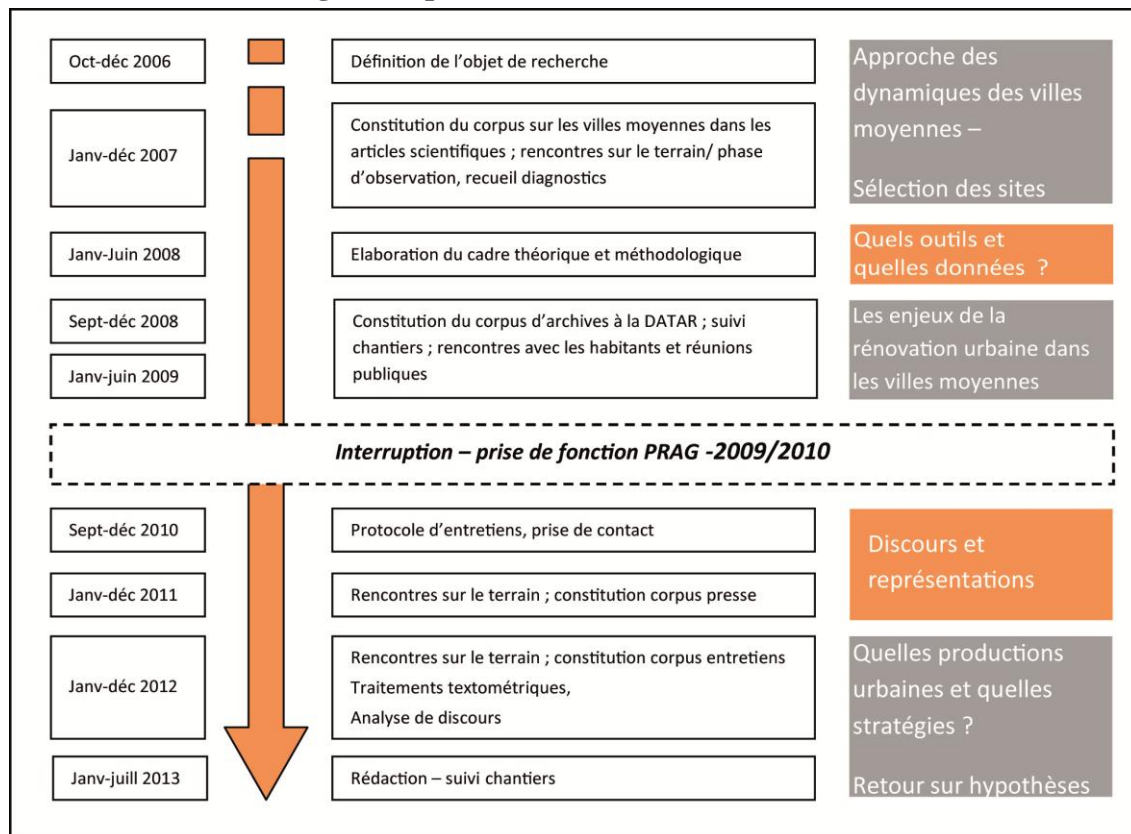
<sup>11</sup> Mathieu Nicole, 1999, « Interdisciplinarité interne, interdisciplinarité externe. Quel intérêt heuristique pour la géographie : réflexion à partir d'une confrontation de pratiques ». In *Géographie(s) et langage(s). Interface, Représentation, Interdisciplinarité*. Actes du colloque IUKB-IRI (UNIL) de Sion 1997, Georges Nicolas ed., Sion, Institut Universitaire Kurt B sch/soci t  scientifique Eratosth ne, pp. 65-82



compréhension des incidences de la contractualisation dans les formes prises par l’engagement des villes moyennes dans le PNRU, mais également par la linguistique, en ce qui concerne l’analyse de discours et la recherche des formes prises par l’espace dans les discours de la rénovation urbaine.

La démarche méthodologique s’est progressivement structurée au gré des apprentissages réalisés au cours de ces années de recherche, d’échanges avec des chercheurs d’autres disciplines que la géographie et de la pratique des terrains. Cette dernière a été pensée et construite en adéquation avec le protocole qui nous avons élaboré en acceptant de multiplier les sites d’études tout en y appliquant des méthodes différentes selon le niveau d’investigation retenu (étude approfondie, suivi, observation). Le temps engagé sur le terrain a aussi été déterminé par les contraintes temporelles et matérielles de la recherche.

**Tableau 0. 1 – Planning et temporalités de la recherche**



La progression de la recherche s’est ainsi déroulée entre plusieurs phases de terrain, elles-mêmes entrecoupées par la constitution des corpus, de la bibliographie mais également des programmes de recherches engagés ainsi que par les charges d’enseignements<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Dès la deuxième année de master nous avons assuré divers enseignements, par un poste de monitorat tout d’abord (2005 – Université Rennes 2), puis comme ATV (2006) et ATER (2007) dans l’IUT Carrières sociales (Université Rennes 1). En 2008 et 2009 nous avons intégré le département de Géographie de l’Université Rennes 2 sur un poste de PRAG, puis obtenu la titularisation dans cette

Ces années de thèse ont été marquées par trois temps forts. En premier lieu, confrontée aux difficultés à faire coïncider le temps de la recherche sur le terrain et un service d'enseignement à temps plein, nous avons opté, devant les premiers résultats dégagés, pour une réorientation du sujet qui est intervenue après avoir échangé avec notre directrice de thèse, Raymonde Séchet. Ce que nous pouvons qualifier aujourd'hui de bifurcation institutionnalisante nous est apparu dans le courant de l'année 2008<sup>13</sup>. Cependant, ce basculement de l'optique du sujet en direction d'une attention plus ciblée autour des discours et du jeu des acteurs institutionnels constitue une évolution de notre réflexion sur la problématique initiale et non une rupture, c'est pourquoi le manuscrit reflète ces deux temps de la recherche. La première partie rend davantage compte d'une partie des résultats et du travail réalisé jusqu'à cette date – les dynamiques du changement urbain et un état des enjeux qui se présentent à l'échelle des villes moyennes en matière d'aménagement urbain et de cohésion sociale – et les deux suivantes constituent le prolongement de la démonstration – en quoi l'espace constitue un enjeu de transaction pour les acteurs engagés dans ces opérations – au regard de l'inflexion en direction d'une prise en compte accrue des discours directs et des représentations des acteurs sur le terrain.

Le second moment déterminant de notre réflexion a été le lancement d'un programme de recherche-action que nous avons co-piloté avec un collègue historien, engageant deux laboratoires de recherche, le CERHIO et ESO-Rennes, la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne et la municipalité de Saint-Brieuc. Initialement, il s'agissait de dégager des éléments d'accompagnement et de suivi des opérations de rénovation urbaine d'envergure conduites par la ville. Ce programme a pris la forme de rencontres scientifiques organisées entre 2009 et 2012, articulées autour de thèmes relatifs à la rénovation urbaine et au changement au sein des villes moyennes<sup>14</sup>. Cette

---

fonction en 2009. Devant la charge d'enseignement requise nous avons bénéficié d'une interruption administrative de la part de l'école doctorale. Les temps consacrés ensuite sur le terrain ont été inévitablement contraints et conditionnés par les nombreuses heures d'enseignement réparties tout au long des semaines et semestres rendant parfois difficiles les rencontres avec les acteurs institutionnels. C'est notamment en ayant conscience de ces contraintes que nous nous sommes engagée dès le départ de la thèse dans l'analyse de corpus textuels permettant davantage de souplesse dans leur collecte et leur traitement.

<sup>13</sup> Nous avons ainsi éprouvé le besoin de retranscrire, interroger et analyser les impacts et incidences des rattachements institutionnels et des conditions dans lesquelles une recherche naît et évolue notamment dans les rapports qu'un chercheur entretient avec son terrain dans un article faisant suite à un colloque spécifique au rôle du terrain en géographie : Gaudin Solène, Musereau Jonathan, 2008, « Le terrain (de thèse), un construit... institutionnel ? », Colloque international : *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*, Université d'Artois, Arras, 18-20 juin 2008.

[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/35/83/53/PDF/gaudin\\_et\\_musereau\\_terrain\\_arras.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/35/83/53/PDF/gaudin_et_musereau_terrain_arras.pdf)

<sup>14</sup> Les quatre rencontres urbaines de Mazier organisées entre octobre 2009 et octobre 2012 ont chacune donné lieu à des publications :

Harismendy Patrick, Gaudin Solène (dirs.), 2010, *Rénovation urbaine et patrimoine*, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, 221 p.

ouverture en direction du site briochin et la possibilité d'intégrer un vaste réseau d'échanges et de comparaisons nous ont confortée quant aux attentes toutes particulières et aux enjeux de telles opérations pour une ville moyenne. Elles nous ont aussi permis de mesurer l'absence de cadre référentiel, d'ingénierie et d'étalon. C'est pourquoi nous avons décidé d'investir au sein de notre travail des matériaux relevant des services techniques et de questionner sous un angle plus opérationnel la mise en place et la réalisation des opérations.

Enfin, la participation à un programme ANR « Les énigmes spatiales de la vie en société. La démolition des grands ensembles : un effet paroxystique des Attentes et Attendus en matière d'Espace (AAE) », depuis 2011, a fortement contribué à structurer le cadre d'analyse de ce travail en nous offrant la possibilité d'échanger avec des chercheurs d'autres disciplines et de nous initier à des outils de traitement d'analyse de discours et de textométrie aptes à défricher de vastes corpus. Les multiples réunions et échanges qui ont été conduits ont accompagné et encouragé l'orientation cognitiviste et représentationnelle qui est développée dans la dernière partie de la thèse.

### ***Déroulement et enjeux de la démonstration***

Nous avons tout d'abord éprouvé la nécessité d'interroger les représentations et les conceptions de la ville moyenne au travers des discours scientifiques (chapitre 1), mais aussi aménageurs (chapitre 2). Cette première partie de la démonstration repose sur l'hypothèse qu'il existe un discours et des représentations dominantes des villes moyennes qui parcourent les différents réseaux d'acteurs et qui conditionnent les politiques et les actions qui y sont conduites. Les deux premiers chapitres ont pour objet de faire apparaître les contours des représentations-types véhiculées par l'objet « ville moyenne » et d'en poser *in fine* les enjeux.

Les développements qui suivent s'articulent ensuite autour de deux parties qui constituent le cadre théorique et méthodologique de l'étude (partie 2) et les résultats de la recherche (partie 3). Ainsi, la seconde partie est organisée autour d'un chapitre 3 qui met en exergue la constitution du protocole méthodologique tout en questionnant conjointement les perspectives théoriques attachées à l'analyse du discours des acteurs au regard d'une relecture des théories de l'action et de la transaction. La présentation d'un corpus d'entretiens et d'un anti-corpus permet de cerner les matériaux mobilisés dans le cadre de cette thèse et d'en dégager les outils et les attentes quant à

---

Fourcaut Annie, Harismendy Patrick, 2011, Grands ensembles urbains, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, 221 p.

Gaudin Solène, Harismendy Patrick (dirs.), 2012, *Habitat social, Habitat durable ?*, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, 221 p.

Gaudin Solène, Harismendy Patrick (dirs.), 2013, *Vivre la rénovation urbaine*, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, 221 p.

l'exploitation de ces données. Le chapitre 4 est construit à partir d'une présentation générale des terrains d'enquête réalisée à l'échelle régionale de la Bretagne et de manière plus ciblée en direction de 16 sites retenus pour leur participation ou leur engagement, d'une manière ou d'une autre, dans des opérations de rénovation urbaine. Ce chapitre permet, par la restitution d'éléments de contextes généraux, de resituer les opérations engagées dans les différentes échelles de l'action publique mais aussi de proposer une grille de lecture de la spatialisation du PNRU.

Enfin, la dernière partie présente, sous la forme de trois chapitres, les résultats dégagés par l'analyse des discours circulant tant dans la sphère politique et médiatique (chapitre 5), qu'auprès des acteurs locaux (chapitre 6) et au regard des projets urbains qui en émanent (chapitre 7). Chacun d'eux vise donc un instant de la démonstration et s'appuie sur l'analyse d'un corpus propre. Le chapitre 5 s'axe sur l'étude d'un corpus presse qui, étudié à travers les outils de la textométrie, permet de faire apparaître le foyer commun des discours attachés à la rénovation urbaine. C'est également en confrontant ces premiers résultats à l'analyse transversale et diachronique de l'engagement des villes moyennes dans le PNRU que ce travail fait apparaître un effet de complexe urbain mesurable dans les discours des acteurs des villes moyennes.

Le chapitre 6 reprend une partie des apports méthodologiques du point précédent et permet une étude fine des logiques actorielles des responsables rencontrés au sein des villes moyennes bretonnes et qui sont à l'origine et/ou ont en charge les opérations de rénovation urbaine. Il s'agit de montrer quels sont les thèmes dominants et de tenter d'approcher les attentes des acteurs en matière de transformations urbaines mais également dans leur conception de l'action sur, par et dans l'espace urbain.

Le dernier chapitre (7) récapitule une partie des apports des précédents développements en proposant de confronter l'analyse des discours aux formes prises par l'action. L'étude des projets urbains et de leurs dimensions opérationnelles nous permet, sous un angle critique, d'ouvrir sur une lecture pragmatique des opérations en cours. Ainsi analysées, les opérations de rénovation urbaine des villes moyennes bretonnes nous permettent de revenir sur la problématique initiale, à savoir le rôle et la place accordée à l'espace dans les discours entourant ces opérations et, plus couramment, l'action urbaine. D'autre part, c'est aussi l'opportunité de questionner l'hypothèse d'une spécificité des villes moyennes dans les formes prises par leurs projets et la production urbaine en réinterrogeant les modèles urbains dominants.



## **PARTIE 1.**

---

# **LES DYNAMIQUES DU CHANGEMENT URBAIN DANS LES VILLES MOYENNES**



Saint-Brieuc. Vue aérienne oblique du centre-ville de Saint-Brieuc (le 10/07/1967).  
Source : Archives Municipales de Rennes - 255Fi283



## Introduction de la partie 1

La grande variété des configurations urbaines contemporaines et la complexité des transformations actuelles ont conduit à réinterroger la définition de la ville. De nombreux auteurs, invoquant une bifurcation épistémologique entre l'étude de la ville et de l'urbain (Lefebvre, 1968, 1972 ; Choay, 1994 et 1999 ; Lévy, 1999 ; Lussault, 2000 ; Hertzog et Sierra, 2010 Robic, 2003), ont appelé à certaines précautions de langage et d'analyse. Est-il même pertinent de s'attacher *mordicus* à la « défense de l'échelle [urbaine] locale [alors] que le développement des réseaux et la dynamique des flux sont privilégiés à l'échelle territoriale » comme le souligne Olivier Mongin (2005), assurant qu'aujourd'hui, et particulièrement en Europe, « la ville a laissé la place » ? Dans ce monde de « l'après ville » décrit par l'auteur, flux, concentration, dématérialisation, et en même temps dilution, tendent à recomposer les formes et le fonctionnement des espaces urbains traditionnels. Les villes changent, elles évoluent avec les sociétés qui les font. Elles sont parfois décrites, par les sociologues notamment, comme « un système social et spatial complexe qui fonctionne, "mal fonctionne" et change en interaction avec sa société [...et dont] les pratiques sociales des acteurs sont conditionnées par une société qui [y] instille ses institutions mais aussi le changement social omniprésent » précise M. Bassand (2007 : 25) qui préfère d'ailleurs parler à leur propos de « collectivités urbaines ». Ces mutations constitueraient même une de leurs principales caractéristiques (Roncayolo, 1999 ; Chalas, 2002 ; Giroud, 2007). Dans ces conditions, y a-t-il toujours un sens à évoquer une quelconque taxinomie, si ce n'est peut-être pour tenter de retrouver une définition originelle ?

Déjà, au XVII<sup>e</sup> siècle, G. Sanson distinguait les villes les unes des autres, non par leur taille, mais par leur éclat, autrement dit leurs ordres et privilèges. L'ambiguïté de la notion de magnitude cède ensuite progressivement devant une classification basique se rapportant au nombre. Ce qui conduit C. Lamarre à affirmer que « la catégorisation des villes s'étend à ce qui ne l'est pas [...]. Le système l'emporte sur la réalité, les géographes ne pouvant guère proposer de distinction qu'entre deux ou trois sortes de villes pour rendre compte avec efficacité de la configuration d'un monde urbain en général peu différencié » (Lamarre, 1998 : 18). C'est ainsi que la taille devient la référence du classement, produit de la volonté à la fois de géométriser l'espace urbain et d'uniformiser sa lecture. Dans cette logique graduelle, l'armature urbaine a été traditionnellement découpée en trois classes, parfois elles-mêmes subdivisées : grandes, moyennes et petites villes. Mais l'effectif de la population suffit-il à distinguer les villes entre elles ? Entre grande et petite ville, quelle est la nature du changement ? En position intermédiaire, les villes moyennes sont-elles des villes comme les autres ou bien se distinguent-elles par leurs formes, leurs situations, leurs inscriptions dans le temps et l'espace, leur composition sociale et les modes de vie ?



Si les villes du Sud, , par leur gigantisme et de nouvelles manières de concevoir et produire de l'urbain<sup>15</sup>, connaissent certainement les mutations les plus spectaculaires, les villes européennes ne sont pas demeurées en reste. Croissance, diffusion, dilution, déclin, compétition, métropolisation<sup>16</sup>, recomposition et renouvellement, tout un arsenal conceptuel a tenté de décrire les changements qui s'opéraient. Dans la diversité des formes et des métamorphoses urbaines, certains ont pensé déceler un idéal-type qui constituerait l'essence de l'urbain en réunissant l'*urbs* et la *civitas*. Plus encore que la mutation des campagnes, les villes ont incarné un espace en mouvement, alliant changement et renouvellement. A travers l'expression et l'analyse des dynamiques du changement urbain, nous entendons, non sans rappeler l'approche et l'ouvrage de référence de Nicole Commerçon (1984, 1988), entamer cette recherche par un retour sur le(s) sens donné(s) à l'urbain, aux représentations et aux images qui en découlent en tentant notamment d'approcher les définitions et les débats qui ont entouré l'émergence de la catégorie des villes moyennes (chapitre 1).

A travers cette première partie, nous souhaitons également présenter les enjeux en présence au sein de ces territoires. Il s'agit donc d'étudier les espaces qui changent à l'intérieur de la ville, son cœur en restructuration, ses marges en dilution et les quartiers en rénovation-reconstruction. Espace battant de la vie contemporaine, les villes apparaissent dans leur ancrage européen et historique comme profondément touchées et intégrées dans un mouvement général et global de modernisation et de recomposition. Celui-ci, sans affaiblir les irréductibles particularités locales et spécificités de chacune d'elles, est indissociable des contextes territoriaux qui le porte. C'est pourquoi nous avons choisi, au sein du chapitre 2, d'accorder une attention particulière au contexte global dans lequel s'inscrivent les villes moyennes en analysant, sous l'angle des politiques d'aménagement, leurs rôles et leurs fonctions dans l'organisation du territoire. Nous avons enfin tenté de nous interroger sur une composante particulière qui anime les politiques actuelles : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en nous interrogeant sur les formes et l'intensité de ces enjeux à l'échelle des villes moyennes. Cette première partie a ainsi comme objectif d'appréhender le mouvement général de (re)définition des catégories d'actions publiques et de leurs territoires d'application à travers une lecture synthétique et originale des regards et des données qui traversent l'étude des villes moyennes aujourd'hui.

---

<sup>15</sup> Dominique Tabutin évoque ainsi « une révolution urbaine » à l'œuvre depuis un siècle. Voir : Tabutin Dominique, 2000, *La ville et l'urbanisation dans les théories du changement démographique*, Université de Louvain, Document de travail n° 6, février 2000, 40 p.

<sup>16</sup> Nous retenons ici la définition qu'en donne P. Hamel (2010) : « Signifiant davantage qu'un simple phénomène de croissance démographique des grandes agglomérations, la métropolisation se conjugue à l'étalement urbain, à la fragmentation des espaces fonctionnels et à la recomposition des milieux de vie, mettant l'accent sur une mobilité accrue des individus, de l'information et des activités » (Hamel, 2010 : 156). Voir : Hamel Pierre, 2010 « Les métropoles et la nouvelle critique urbaine », *Pôle Sud*, 2010/1, n° 32, pp. 153-164.

# Chapitre 1. Les villes moyennes, définitions et représentations d'un « espace urbain ordinaire »

---

« L'Espace est un doute ; [...] Les espaces se sont multipliés, morcelés et diversifiés. Il y en a aujourd'hui de toutes tailles et de toutes sortes pour tous les usages et pour toutes les fonctions ».

Georges Pérec, 1974, *Espace d'Espace*, Paris, Galilée.

## Introduction

Les villes moyennes connaissent aujourd'hui de profondes transformations. Il semble ainsi pertinent de porter sur elles un regard renouvelé (Demazière, 2010, 2012 ; Dumont, 2005) voire même d'inverser la lunette du microscope (De Roo, 2005) sur cet objet « géographiquement non identifié » (Brunet, 1997). L'approche que nous proposons de développer prend le parti d'un renouveau de la pensée contemporaine sur cette échelle urbaine historique et un peu figée. Villes aux définitions plurielles, les villes moyennes ont souvent été reléguées à des rôles secondaires dans la structuration traditionnellement bipolaire du territoire (rural/urbain). Elles ont endossé, dans la phase d'urbanisation du pays, une fonction de relais de la croissance et ont accueilli et ancré les différentes phases d'urbanisation du pays. Toutefois, les tendances actuelles – métropolisation, renforcement de la polarisation des grandes villes régionales, dynamisme des petites villes, périurbanisation – amènent à réinterroger les dynamiques du changement urbain qui les traversent et le regard porté sur ces villes soumises et/ou initiatrices de dynamiques contradictoires<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Ce n'est sans doute pas le fruit du hasard si plusieurs thèses réalisées ou en préparation prennent actuellement pour cadre cette échelle urbaine après plusieurs années – notamment depuis la fin des années 90 – de relatif oubli. Voir : Nadou Fabien, (en cours), *Les agglomérations intermédiaires en 2030, un atout territorial dans la quête du développement économique durable ? Pour une articulation entre pertinence, gouvernance, performance au service de l'innovation territoriale*, CITERES, Polytech' Université de Tours ; Tallec Josselin, (en cours), *Gouvernance et innovation dans les villes moyennes : un enjeu pour la cohésion socio-économique et territoriale de l'Union européenne*, LISST-Cieu, Université Jean-François Champollion Toulouse ; Nicolas Persyn, (en cours), *Politiques foncières intercommunales en ville moyenne. Quelle(s) solidarité(s) territoriale(s) pour lutter contre l'étalement urbain ?*, Géographie-Cités, Université Paris 1 ; Courtois Laurent, 2008, *Le processus de formation du ghetto dans une ville moyenne : Angoulême*, LAPSAC, Université Victor Segalen-Bordeaux 2.

La difficulté à appréhender de prime abord ces villes de l'entre-deux vient de leur grande hétérogénéité. L'approche quantitative ne suffit pas à définir la ville moyenne. Plusieurs seuils ont été proposés, tous portent en eux les limites de ce qu'ils souhaitent démontrer. L'objectif de ce premier chapitre est de positionner ces villes dans leurs nouveaux rapports aux territoires, mais aussi de tenter d'appréhender comment s'est constituée l'image-type de la ville moyenne dans la pensée académique et opérationnelle. En ce sens, nous proposons de discuter deux préalables à l'étude des dynamiques du changement des villes moyennes.

Tout d'abord, il s'agit de questionner l'idée même de ville et d'urbanité appliquée à l'échelle des villes moyennes. Celles-ci, dans leur composition, leur structure et leur fonctionnement, sont-elles des villes comme les autres, des villes archétypes « ordinaires » (Amin et Graham, 1997) [section 1]? Poser la focale d'observation à cette échelle suppose de discuter également de leurs positions dans la hiérarchie urbaine et dans l'organisation des territoires. Objets et enjeux d'aménagement dans les réflexions et les politiques territoriales successives, animées par des logiques d'équilibre et de dissension, peut-on évoquer une forme de paradoxe de la ville moyenne – capable d'articuler la fonction de permanence, de stabilité territoriale qui lui est assignée à la flexibilité et la rapidité des mutations auxquelles elle est soumise ? En somme, quelle place occupent-elles dans la « pensée aménagiste » (Chalas, 2000, Soubeyran, 2007), scientifique et commune actuelle [section 2] ?

Ensuite, nous montrerons comment les (re)configurations sociales et spatiales et la notion de ville(s) moyenne(s) ont été abordées jusqu'ici dans la littérature scientifique [section 3]. On verra tout particulièrement que cette question a souvent été dévoyée et en partie reléguée par l'implicite de sa position secondaire et d'effets (d'urbanité) présumés atténués. Le sujet a été traité essentiellement en termes de continuités et de résistances aux changements (voire de retard) qui s'opèrent dans les villes contemporaines, mais aussi selon une lecture insistant sur les permanences et les récurrences des structures organisationnelles de ces espaces. Parce que les villes moyennes sont nombreuses, que la catégorie semble insaisissable et que les analyses s'y intéressant ont, le plus souvent, révélé la grande hétérogénéité des situations, elles ont, à quelques exceptions (Commerçon, 1984, 1988, 1990, 1997 ; Couturier, Madoré, 1996 ; Charbonneau, Magazol et Lewis, 2003 ; Demazière, 2010, 2013 ; Dumont, 2010), rarement donné lieu à des analyses centrées à leur échelle. Plus exactement, elles n'ont pas ou peu contribué à l'émergence de modèles théoriques généraux. Si on connaît le modèle de la ville européenne (Di Méo, 1989), de la mégalopolis (Gottman, 1961), de la ville émergente (Chalas et Dubois-Taine, 1997) ou encore de la métropole (que celui-ci relève du paradigme de l'écologie urbaine ou de l'urbanisme postmoderne), les

tentatives de formalisation ou de généralisation concernant les villes moyennes restent peu explorées. L'échelle moyenne demeure souvent l'insatisfaction indispensable pour rendre compte d'une globalité ou d'une généralité qui n'existe pas et dont l'incertitude des marges occulte la pertinence du cœur de la catégorie.

Nous tenterons de montrer au sein de ce premier chapitre que la construction de la ville moyenne dans la pensée géographique et aménagiste est empreinte de cette ambiguïté.

## **1. Des villes moyennes archétypes de l'espace urbain ordinaire ?**

La ville moyenne n'est pas un objet (d'étude) facile à cerner. Elle se livre comme cadre d'investigation au-delà de tout seuil géo-statistique, rendant inopérante ou peu efficace une approche de prime abord hiérarchique. Avant d'en interroger les contours nous nous proposons de revenir sur les dynamiques affectant les espaces urbains aujourd'hui et les principaux courants et concepts proposés pour les analyser. L'enjeu ici n'est pas de reprendre en détail l'histoire urbaine des villes – moyennes – ni les débats entourant l'émergence de cette échelle comme filtre d'analyse pertinent des dynamiques territoriales, largement étudiées par ailleurs, mais d'en extraire les points principaux qui justifient une des hypothèses de ce travail : l'existence de représentations-types qui ancrent les villes moyennes dans l'imaginaire collectif et particulièrement ce qui contribue à une conception de la ville et de l'urbain tantôt historique/substantive, utopique ou ordinaire.

### **1.1. La ville et l'urbain aujourd'hui, une profusion de mots et d'approches pour dire le changement**

Il nous faut au préalable revenir sur les notions de « ville et d'espace urbain » soumis aujourd'hui à d'importantes reconfigurations. Devant les transformations actuelles du fait urbain, c'est la manière de penser la ville qui doit être interrogée, ici dans une perspective sociale et interactionniste. Il s'agit ainsi d'analyser l'adéquation des modèles explicatifs du changement urbain et des dynamiques territoriales au regard des enjeux des villes moyennes et intermédiaires. Deux questions parcourent cette section : d'une part, la ville moyenne est-elle toujours aujourd'hui l'archétype de la ville ordinaire et, d'autre part, est-elle restée à l'écart des évolutions des espaces urbains ?

### 1.1.1. Qu'est ce qui fait ville aujourd'hui ?

Toute définition de la ville est un exercice périlleux et nécessairement réducteur. Plutôt que de retenir le caractère performatif suggéré dans les définitions de références<sup>18</sup> sur la ville, nous proposons d'entrer par une formulation plus générique qui la caractérise comme un « objet spatial complexe et multidimensionnel » (Lussault et Lévy, 2003). Si on suit le raisonnement des auteurs, le terme est d'ailleurs aujourd'hui moins approprié que la forme substantive d'urbain. S'appuyant sur les travaux de Françoise Choay (1994), M. Lussault et J. Lévy décrivent l'évolution des villes qui, par la force des réseaux en place, les mutations sociales, politiques et économiques conduisent à la « fin du modèle citadin ». Ils concluent : « l'urbain générique, aux espaces en réseaux marqués par la prééminence des métriques topologiques, remplace la ville singulière, insubstituable, au territoire continu, dominé par les métriques topographiques » (Lussault et Lévy ; 2003 : 949). Une telle approche accorde une place centrale dans la définition même du fait urbain à l'effet de polarité et de centralité autrement dit à la capacité de rayonnement d'une ville voire de certaines composantes sur des territoires plus vastes. Si l'attractivité semble toujours au fondement de la hiérarchisation qui prévaut dans les multiples catégorisations des systèmes urbains, ce n'est pas seulement le pouvoir structurant de certains territoires qui s'est accru et transformé mais, de manière plus consubstantielle, la nature même de ce qui est considéré comme urbain, faisant que « l'urbain d'aujourd'hui est quelque chose de nouveau » (Bassand, Kaufmann, Joye, 2007 : 6)<sup>19</sup>. En somme l'hyper-ville, « l'extrême-urbain et l'ultra-urbain » (Pedrazzini, 2007 : 67)<sup>20</sup> poussés par la démultiplication des ordres économiques et les reconfigurations socio-spatiales conduisent à vider de sa substance la ville dans son acception traditionnelle ; d'aucuns n'hésitant plus à évoquer une « post-urbanité » (Ferrier, Guieyette, Rebour, 2010 ; Di Felice, 2010)<sup>21</sup>.

Depuis les années 1970, d'importants changements structurels, économiques (crise du système fordisme, choc pétrolier, intégration économique, mondialisation, etc.) et sociaux mettent en exergue l'obsolescence de certaines formes prises par

---

<sup>18</sup> Notamment telle que Paul Claval a pu le suggérer en définissant la ville comme « une organisation destinée à maximiser l'interaction sociale », In Claval Paul, 1981, *La logique des villes. Essai d'urbanologie*, Litec, Paris, 633 p.

<sup>19</sup> Bassand Michel, Kaufmann Vincent, Joye Dominique (dirs.), 2007, *Enjeux de la sociologie urbaine*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 411 p.

<sup>20</sup> Pedrazzini Yves, 2007, « Le barrio, la rue, les gangs : une critique de la sociologie urbaine en Amérique latine », In Bassand Michel, Kaufmann Vincent, Joye Dominique (dir.), 2007, *Enjeux de la sociologie urbaine*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, pp. 57-84.

<sup>21</sup> Ferrier Jean-Paul, Guieyette Jean-Albert, Rebour Thierry, 2010, *L'étalement urbain dans les pays développés. Désurbanisation ou post-urbanisation ?*, Éditions Universitaires Européennes, Saarbrücken, 204 ; Di Felice Massimo, 2010, « Paysages post-urbains : la fin de l'expérience urbaine et les formes communicatives de l'habiter », *Sociétés revue des Sciences Humaines et Sociales*, 2010/3, n° 109, pp. 25-40.

l'urbanisation<sup>22</sup>. Certains ont parlé de « malaise urbain » (Di Méo, 1988) ou de « crise de la ville » (Wyvekens, 2005), d'autres même de sa disparition (Choay, 1994). L'image traditionnelle de la ville s'estompe progressivement au profit d'un espace urbain protéiforme qui se fragmente, se spécialise, se diversifie et se dilue particulièrement dans les villes les plus importantes où les transformations spatiales recourent les mutations sociales, où « l'accumulation des capitaux et des moyens techniques s'accélère dans les centres directionnels et dans les technopôles où la sélection sociale bat son plein » (Di Méo, 1988 : 93). *La Fin des villes* annoncée par Philippe Chombart de Lawe (1982) n'a cependant pas eu lieu. L'espace urbain, sous diverses formes, est repensé par les acteurs qui se l'approprient, le façonnent en même temps qu'ils se laissent emporter dans ce que l'on pourrait qualifier de nouvelle odyssee urbaine. Ce processus n'est pas récent. Dès les années 1960, l'extension des limites de la ville et ses contraintes imposent de questionner l'urbanisation croissante des sociétés. Dans une double perspective matérialiste et dialectique, H. Lefebvre (1972) a démontré, dès le début des années 1970, le lien qui existe entre les mutations des sociétés, les influences de l'économie et l'organisation des espaces urbains, emblèmes de l'accumulation du capital. Il établit ainsi une distinction entre la ville (qui coïncide avec une unité économique et politique de gestion, délimitée par un mur d'enceinte, les octrois et des portes) et l'espace urbain. L'extension de la ville sur ses marges, les périphéries devenant faubourgs, crée une dialectique marquée entre le centre et ses périphéries instituant un processus de ségrégation des activités et des classes sociales qu'il qualifie « d'implosion/explosion ». Il s'agit, dans cette logique, de catégories néokantiennes destinées à suivre l'évolution des rapports sociaux dans le cadre d'un processus d'urbanisation généralisée du territoire : la ville s'oppose à la campagne, comme le rural à l'urbain et le centre à sa périphérie, « moyen commode de suivre la territorialisation des luttes, les ségrégations et l'appropriation de l'espace comme produit et marchandise » (Frey, 2003 : 260). Cette analyse marxiste de l'urbanisation, prolongée par la sociologie urbaine, a appréhendé l'évolution des villes en termes fonctionnels et structurels malgré une position d'emblée critique vis-à-vis du structuralisme.

Aux théories qui proposent d'analyser les mutations de l'espace urbain en déterminant « une ville diffuse » (Indovina, 1995 ; Secchi, Ingallina, 2006)<sup>23</sup>, une « ville

---

<sup>22</sup> Les fonctions et les structures héritées des cycles d'urbanisation antérieurs apparaissent comme des freins à l'intégration des territoires dans la nouvelle donne territoriale. Consommatrice d'espace et peu valorisante, la présence d'industries parfois désaffectées en centre-ville ou à proximité représente un handicap à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'espace urbain qui se voudrait plus fonctionnelle et attractive, notamment sous l'effet de la métropolisation. Ce qui conduit Y. Pedrazzini (2007) à affirmer que « la métropole est la version la plus speedée de la ville, sa forme la plus rusée, la moins naïve, débarrassée de son bon sens "populaire", de sa lourdeur paysanne, de ses vaines espérances. Le phénomène métropolitain, c'est le phénomène urbain, la vitesse en plus » (Pedrazzini, 2007 : 67).

<sup>23</sup> Indovina Francesco, 1995, « Qualche considerazione sulla "città diffusa" ». *Rassegna di Architettura e Urbanistica*, n° 86/87, pp. 85-91 ; Secchi Bernardo, Ingallina Patrizia, 2006, *Première leçon d'urbanisme*. Marseille, Parenthèses, 160 p.

émergente » (Dubois-Taine, Chalas, 1997)<sup>24</sup>, ou encore une « troisième ville » (Mongin, 1995)<sup>25</sup>, s'ajoute une nouvelle dimension. Exit le traditionnel « pas de deux » (Weber Monteventi, Deschenaux, Tranda-Pittion, 2008)<sup>26</sup>, la dialectique espace rural - espace urbain n'est plus opérationnelle. Les dimensions politiques, fonctionnelles et sociétales de l'espace urbain ne coïncident plus au sein d'une même entité spatiale, les dimensions de la ville « semblent aujourd'hui ne plus se superposer, ni spatialement, ni conceptuellement » (Schaffter, 2010)<sup>27</sup>. Ces évolutions se traduisent par une incertitude croissante à qualifier les entités urbaines et leurs mutations. La référence à des catégories préconçues est dénoncée au profit d'une « intermédialité catégorielle » (Merle, 2011 : 89). De ce fait, il s'agit de décroquer l'appréhension classique et normée des territoires et de sortir de ce que Philippe Estèbe dénonce, « nous avons projeté sur l'espace les mêmes catégories [morales] que certains sociologues maladroits sur le social » (Estèbe, 2010 : IX ; in Vanier, *Op. Cit.*). Les espaces urbains sont ainsi soumis à des processus contradictoires, à la fois centripètes et centrifuges, dont l'intégration dans de multiples logiques rend la lecture plus complexe. Mais ces dynamiques n'affectent pas seulement les grandes métropoles. Les échelles de l'urbain se démultiplient. Ainsi Jacques Lévy (2001)<sup>28</sup> parle d'un hypo-urbain pour désigner l'espace très éloigné de la ville (anciennement l'espace rural profond) mais qui aujourd'hui n'est pas coupé des logiques urbaines. La ville gagne même l'espace non-urbain, elle devient Monde. Les processus de production de l'urbain ne sont pas enrayés mais ils relèvent de nouvelles dynamiques et reposent sur de nouveaux enjeux. Villes et sociétés évoluent, traduisant à travers leurs empreintes respectives les formes de la nouvelle économie et d'une « nouvelle donne territoriale » (Sorbets, 2011 ; USH, 2012)<sup>29</sup>.

<sup>24</sup> Dubois-Taine Geneviève, Chalas Yves, 1997, *La ville émergente*, Ed. De L'Aube, la Tour d'Aigues 285 p.

<sup>25</sup> Mongin Olivier, 1995, *Vers la troisième ville*, Hachette, Questions de société, Paris, 141 p.

<sup>26</sup> Weber Monteventi Lilli ; Deschenaux Chantal et Tranda-Pittion Michèle 2008, *Campagne-ville : le pas de deux. Enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes PPUR, 340 p.

<sup>27</sup> Schaffter Marius, 2010, « L'urbain et le rural dans les discours de l'aménagement en Suisse », *Articulo, Journal of urban research*, Special issue 3, Revisiting Urbanity and Rurality, URL : <http://articulo.revues.org/1562>

<sup>28</sup> L'auteur distingue six catégories d'espaces plus ou moins marqués par l'urbain à l'échelle de la France, il qualifie ainsi de gradient d'urbanité leur rapport à la ville qui constitue autant de nouvelles figures de l'urbain. J. Lévy distingue : l'hyper-urbain (celui des centres-villes très attractif), le suburbain (espace de la banlieue et de la première extension), le périurbain (dominé par la diffusion de l'espace pavillonnaire dans l'espace rural proche), le para-urbain (qualifié par ses fonctions de centralité et de services) et l'hypo-urbain (anciennement rural éloigné). En dernier lieu il oppose ces figures au cata-urbain qui constitue en quelque sorte l'envers du processus actuel d'urbanisation. Ce dernier type reposerait sur une logique de préservation et de valorisation du vide. Voir Lévy Jacques, 2001, « Les campagnes, figures de l'urbain », *Pouvoirs locaux*, n° 48, pp. 32-36

<sup>29</sup> Sorbets Claude, 2011, « La mise en cohérence de l'action publique : un horizon chimérique? », In Cherubini Bernard, 2011, *Agir pour la promotion de la santé. Une politique ouverte à l'innovation*, ERES, Paris, pp. 99-109 ; Union Sociale pour l'Habitat, 2012, *L'habitat social dans la prospective territoriale*, Paris, 68 p. Textuel :

Le fonctionnement des systèmes urbains s'est aussi complexifié et les effets de domination et d'interdépendance entre les métropoles et les autres strates urbaines se sont accrus tout en remettant en question la hiérarchie urbaine établie, « plus de segmentation et d'autonomie, plus d'invention et de fonctionnement global, plus de liberté au niveau des éléments qui forment le tout » (Di Méo, Guérit, 1992 : 17). Ce faisant les transformations au sein des espaces urbains ne se sont pas seulement portées sur un registre fonctionnel. La démultiplication des champs et des formes de l'urbain incite à relire ce que Alain Bourdin (2009) désigne comme la « trilogie d'airain » (Bourdin, 2009 : 24). Il souligne que les interactions entre un centre, une périphérie et un territoire, méritent, selon lui, d'être repensées. A travers les nombreux flux qui le parcourent, les nouvelles contraintes économiques et l'imbrication des échelles d'intervention, l'espace urbain est désormais un « espace en mutations permanentes » (Bourdin, 2009 : 29), où le mouvement est valorisé et où la variété des modes de mobilité crée une multitude de pratiques de l'espace qui aboutissent à des expériences et des perceptions individuelles radicalement différentes. L'espace urbain est également perçu comme un espace cristallisant les offres et les potentialités : l'expérience de l'espace n'est plus organisée par un « ordre spatial donné *a priori* », mais elle résulte de choix individuels axés autour d'offres diversifiées (commerces, services, arts, aménités, etc.). Les perceptions individuelles et la possibilité de les analyser permettent de préciser les enjeux des mutations en cours, par exemple les facteurs sensoriels des ambiances urbaines, qui peuvent influencer sur les comportements et les parcours de l'utilisateur urbain : lorsqu'on a le choix, on préfère aller là où l'on se sent bien. Ces facteurs permettent de cerner en quoi la perception de l'espace urbain s'est métamorphosée : elle ne prend plus pour référentiel une organisation collective de l'espace mais bien des expériences et des pratiques individuelles qui permettent de démultiplier les combinaisons possibles, rendant ainsi l'espace plus flexible, voire labile. La flexibilité, synonyme de choix et donc d'incertitude, s'oppose à l'imposition d'un ordre urbain stable faisant primer les effets de concentration et de centralité.

Les mots pour dire la ville et ses transformations, tout comme les concepts pour l'appréhender, ont ainsi nourri une diversité de courants d'analyse – que la figure n° 1.1 tente de présenter – parmi les plus féconds.

---

[http :  
//www.unionhabitat.org/sites/default/files/L%27habitat%20social%20dans%20la%20prospective%20territoriale\\_0.pdf](http://www.unionhabitat.org/sites/default/files/L%27habitat%20social%20dans%20la%20prospective%20territoriale_0.pdf)



**Figure 1.1 – Les approches théoriques de l’espace urbain**

Penser l'espace urbain et ses transformations				
Approche théorique	Structuralo-marxiste	Ecologique	Psycho-sociologique	Multidimensionnelle
Concepts mobilisés	Travail/capital	Densité	Appropriation	Mobilités
	Reproduction	Gradient	Identité	Intermédiarité
	Formes urbaines	Linéaire	Signification	Globalisation
	Modernité	Distance/ Eloignement	Proximité	Echelles
	Inégalités	Interaction	Ségrégation	Déterritorialisation

Conception et réalisation: S. Gaudin - 2012

La figure n° 1.1 n’a pas pour ambition de représenter de manière exhaustive les courants d’analyse ayant travaillé sur l’espace urbain. Il s’agit plus modestement, dans une démarche analytique, de faire ressortir les principaux aspects et thématiques des approches **théoriques** qui s’y sont attachées. L’objet de cette présentation vise surtout à reconnaître la variété des conceptions de l’espace urbain. Comme le rappelle Odette Louiset, « on n’observe plus la variation d’un seul modèle rapportée à un axe historique définissant des phases universelles, mais la variété des modèles » (Louiset, 2011 : 33). La ville a ainsi progressivement glissé, à mesure de la lunette posée sur l’objet, d’un révélateur des dynamiques sociales à une entité multidimensionnelle qui fait société (Stébé, 2009). Etudier la variété et la diversité des formes et des types de villes renseigne donc avant tout sur les sociétés qui les construisent et les transforment. Mais c’est tout autant dans les permanences et la genèse des représentations du fait urbain qu’il est possible de déceler et de lire quelles conceptions les sociétés et les acteurs se font de leurs territoires et, dialectiquement, d’eux-mêmes.

Si les espaces urbains se transforment, si les villes n’ont plus le même visage, ces changements ne vont pas partout au même pas, à tel point que certains chercheurs engagent « une nouvelle question urbaine » (Donzelot, 2007) allant parfois jusqu’à comparer le fonctionnement des villes d’aujourd’hui à des modèles insulaires (Veltz [1996] 2005 ; Bidou-Zachariasen et Giglia, 2012).

Cette réflexion ouvre ainsi sur l’analyse de la diversité urbaine et des types de villes dans les sociétés contemporaines : à la ville capitale (centre symbolique, politique et social qui organise le territoire environnant) et à la ville réseau (qui repose principalement sur son système d’échanges) succède une ville dite « autoréférente », (Bourdin, 2009) qui n’est pas totalement aboutie ni généralisée mais qui n’était qu’exceptionnelle avant l’époque contemporaine. Cette ville essaye de se suffire à elle-même en misant sur ses ressources et ses richesses internes, en mobilisant des pouvoirs locaux constitués en coalitions d’acteurs, sans avoir le plus souvent la fonction

structurante d'élites traditionnelles, et en essayant, dans un contexte mondialisé, de s'imposer à des échelles diverses, au travers d'une logique d'accumulation et de concentration qui peut favoriser des phénomènes de déséquilibre. La ville et l'espace urbain sont parcourus par des dynamiques multiples qui alimentent des courants d'analyse diversifiés, mais un point semble réunir ces approches, la nécessité de redéfinir les objets et les concepts pour étudier la ville et d'ouvrir des pistes de réflexion en direction d'une nouvelle question – et culture – urbaine.

### **1.1.2. Urbanité, flux et lieux : la « nouvelle question urbaine »**

Dans le maelström des dynamiques urbaines – et de ses mots –, Christophe Demazière (2011) identifie trois critères qui incitent à une redéfinition de la ville et des espaces urbains. D'abord, la prise en compte de mobilités démultipliées et facilitées par les changements technologiques. Ce facteur induit une recomposition des flux et donc des noeudalités capables d'ancrer les rets de cette nouvelle géographie à l'image de M. Castells (1997) qui annonçait le triomphe des flux sur les lieux. Deuxième facteur opérant, l'individualisation des rapports sociaux. L'auteur présente les enjeux de cette construction spatiale qui reflète les besoins de chacun. Les personnes ne sont plus attachées à un lieu mais recomposent des systèmes de lieux selon la dialectique attractivité /contrainte. Un diptyque qui fait se croiser les conditions sociales d'ancrage des individus et les déterminants spatiaux. Enfin, c'est le système actuel de gestion des territoires qui doit être réinterrogé. Un double mouvement de décentralisation et de néolibéralisme entretient une forme de mise en concurrence des territoires à toutes les échelles.

C. Demazière pose implicitement, en préalable, que les villes de plus petites tailles ou, pour reprendre la désignation de B. Kayser (1969), les « non métropolisées », se rapprochent de l'ancien modèle de la ville, sans pour autant écarter l'hypothèse que celles-ci intègrent d'une manière ou d'une autre les dynamiques et les tendances précédemment citées. Mais il suggère l'existence d'autres processus à l'œuvre dans l'approche du fait urbain et dans les modalités de production de la ville et de l'espace social, « les villes petites et moyennes interrogent [donc] la vision dominante de la ville aujourd'hui » (Demazière, 2011 : 9). On est loin de ce qui a souvent été présenté comme des espaces « supposés être des villes qui ne disent rien sur l'urbanité, mais évoquent plutôt un échec à être urbain » (Bell et Jayne, 2009; cité par Demazière, 2011, *Op. Cit.* : 10). C. Demazière remarque que si les villes moyennes sont appréhendées comme des objets de recherche peu féconds, c'est « peut-être l'instrument de mesure » qui est en cause. L'auteur distingue ensuite trois enjeux ou trois clés d'appréhension des villes moyennes dans ce nouvel environnement :

En premier lieu, il s'agit de leur articulation privilégiée avec l'échelle et l'espace régionaux. Développant une approche régulationniste, la dynamique des villes moyennes reposerait ainsi sur leur insertion dans les modes de développement

économique globaux (fordiste puis post-fordiste) portés et/ou encouragés à l'échelle nationale. Le rapport d'organisation de la production a donc eu un fort impact sur une majorité des villes de toutes tailles. Les villes moyennes n'échappent pas à ces déterminants, nombre d'entre elles portant encore aujourd'hui la trace de cette période charnière d'industrialisation des années 1960-1970. La ville moyenne est donc bien marquée – encore – par ses héritages. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison qu'un des ouvrages majeurs publié aux PUL à leur sujet s'intitule *Villes moyennes. Espaces, société, patrimoine* (Commerçon, Goujon, 1997). La ville moyenne semble confrontée plus que d'autres à un impératif de (re)composition entre héritages et modernisation.

En second lieu, ce sont les choix économiques et fonctionnels qui semblent diversifiés. Les villes moyennes aujourd'hui connaissent des trajectoires variées entre les difficultés liées à la reconversion de certaines d'entre elles, mono-spécialisées (Luxembourg, 2010), et d'autres qui misent sur l'attractivité et l'économie résidentielle (Davezies, 2009; Dumont, 2010). Cette variété de configurations et de choix est un élément déterminant qui rend d'autant plus importante l'analyse faite des choix et de la mise en œuvre des politiques – urbaines – conduites à leur échelle. Ce point permet également de porter une attention particulière quant aux capacités d'innovation dont elles pourraient se faire les relais.

Le rôle des politiques publiques constitue le troisième volet. Les politiques d'incitation à la coopération intercommunale n'ont pas systématiquement renforcé le rôle des villes centres, particulièrement dans les niveaux inférieurs de l'armature urbaine (nous aurons l'occasion ultérieurement de revenir sur ce point). Reprenant les conclusions de Grossetti et Beslay, C. Demazière (2011) rappelle l'émergence de deux types de système local d'action publique. D'une part, les grandes villes structurées par une gouvernance multi-niveaux et multi-partenariale et, d'autre part, le système des villes moyennes plus dépendantes des ententes entre le département et l'Etat avant tout et, de manière secondaire seulement, des structures intercommunales. Il semble donc utile, à ce niveau, d'observer comment les villes moyennes intègrent les dispositifs nationaux mais aussi comment ces unités urbaines sont considérées au travers des politiques d'aménagement.

De ce fait, les « villes de la moyenne », louées par M. Le Lannou (1988)<sup>30</sup>, n'ont plus tout à fait le même visage aujourd'hui. Sans se confondre dans les logiques métropolitaines et ses arcanes, les villes moyennes ont donc bien connu, et connaissent encore, elles aussi, des transformations. Parfois, c'est en subissant de manière plus ou moins incidente la concurrence des grandes villes ou de leurs périphéries, d'autres fois à partir de logiques plus endogènes. Les villes moyennes ont des dynamiques et des enjeux certes non exclusifs mais qui leur sont propres. Elles affirment au cours des dernières décennies des trajectoires spécifiques. Derniers refuges de la ville à taille

---

<sup>30</sup> Préface de Le Lannou Maurice, dans Commerçon Nicole, 1988, *La dynamique du changement en ville moyenne*, Presses Universitaire de Lyon, 578 p.

humaine, « emblèmes du bien-vivre » (GRVM, 1982)<sup>31</sup>, les villes moyennes résisteraient-elles en devenant les derniers reliquats de ces villes d'hier dont Yves Chalas (2002) estimait qu'elles ne représentaient plus qu'une faible part des territoires urbains – de l'ordre de 30 % à 40 % – en France ? Les villes moyennes se présentent en réalité comme des espaces privilégiés d'observation de la production urbaine et de la complexité des dynamiques urbaines actuelles. Mais précisément, qu'entend-on aujourd'hui derrière le vocable un peu flou de « villes moyennes » ? Sont-elles l'archétype de « villes ordinaires » ? Ainsi posée la formule peut interpeller. Il n'est pas question ici de déterminer l'existence d'un espace ordinaire *versus* un espace extraordinaire, mais plutôt de souligner comment les villes moyennes ont fait l'objet d'une certaine permanence dans les représentations – communes, utopiques et scientifiques – qui ont contribué à déterminer les contours de la catégorie.

Les modèles urbains se sont tour à tour périmés face à la complexification des organisations sociales et à l'enchevêtrement des systèmes territoriaux mais la ville demeure, encore aujourd'hui, le lieu de toutes les utopies. Malgré les mutations, une constante demeure dans l'appréhension du fait urbain et plus particulièrement des villes, la référence permanente au nombre. La ville aurait toujours eu cette capacité à agréger hommes, fonctions et richesses. Mais les difficultés auxquelles se heurtent les grandes villes (congestion, externalité négative, coût de la vie, spéculation foncière, pollution, relégation, insécurité, etc.) sont venues questionner « cette quête du nombre » comme l'a désignée C. Lamarre (1998) qui fonctionne(/ait ?) comme un déterminant, un qualifiant d'urbanité. Cette auteure nous rappelle ainsi que la définition même de la ville est inchangée depuis 1846 et pose comme élément déterminant la population agglomérée. Le seuil minimal de 2 000 habitants « traduit un raisonnement sous-jacent qui fait de la population le révélateur du dynamisme et de la capacité de chaque ville à accomplir des fonctions d'organisation de l'espace administratif ou économique » (Lamarre, 1998 : 4). Or, c'est précisément à partir de critères démographiques que la catégorisation puis la hiérarchisation des espaces urbains ont été réalisées, positionnant les villes moyennes dans leur situation d'entre deux, agrégeant nombre et fonctions. Le sommet de la pyramide urbaine est systématiquement occupé par les villes les plus peuplées, les plus nombreuses, les plus fourmillantes. Mais la concentration accrue des habitants sur une portion déterminée de territoire semble trouver ses limites. Les aspirations des individus dans leurs choix résidentiels montrent, qu'avec le coût d'une implantation, la densité est un facteur agissant de manière négative pour une partie de la population – française notamment. Progressivement, l'attrait de la grande ville perd en intensité au profit d'un retour, encore timide, en direction d'espaces considérés comme plus qualitatifs car moins congestionnés, mais tout aussi urbanisés par les modes de vie qui s'y pratiquent. Le nombre d'habitants ne devient plus une garantie de pérennité ni de « maximisation des interactions » (Claval, 1981) de tous ordres. Ainsi, possédant un

---

<sup>31</sup> Groupe de Recherche sur les Villes Moyennes, 1982, *Aménagement et pratiques urbaines. Rêves et réalités de la ville moyenne*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux, 166 p.

nombre d'habitants limité au regard des vastes ensembles métropolitains, la ville moyenne peut-elle représenter un modèle de ville – encore et toujours – optimale ?

### **1.1.3. La ville optimale, une quête de l'optimum territorial : taille optimale, ville idéale ?**

Si on consulte les œuvres de l'utopie urbaine classique, on remarque l'importance accordée à la gestion et au contrôle du nombre d'habitants. Les sociétés utopiques donnent à peu près toujours l'information exacte du nombre d'habitants qui les compose. La *République* de Platon comportait 5 040 habitants, T. More décrit soigneusement la régulation du nombre des habitants dans chaque ville, celui-ci étant déterminé par la loi (Racine, 1993 ; Ruyer, 1983), une unité de la cité-jardin de Robert Owen peut accueillir 1 200 personnes, une phalange de Fourier en comporte 1 600. Le Corbusier ira jusqu'à imaginer une ville de 3 millions d'habitants habilement répartis entre 18 tours d'habitation avec des axes de communication parfaitement linéaires divisant l'espace en blocs où se concentrent 16 000 personnes par îlot. Richard Sennett (1994) dans *Flesh and Stone : The Body and the City in Western Civilization* démontre comment cette notion du contrôle d'un nombre d'habitants, et donc de la répartition des corps dans l'espace, est étroitement liée à la culture européenne. La stabilité du nombre d'habitants est même une donnée fondamentale et intangible des 54 cités composant l'Utopie de Thomas More. S'agit-il d'un contrôle de l'espace par le peuplement ou bien l'inverse ? Incontestablement, dans ces visions autorégulatrices, le lien entre les personnes et l'espace est étroit, contraint et déterministe. Plus concrètement, et encore aujourd'hui, l'aménagement de l'espace utopique semble indissolublement lié au nombre (et pas seulement à la densité) de ses habitants. Dernière utopie urbaine – réalisée – le quartier de Christina à Copenhague, « spontané » et autogéré, où les habitants ont créé une ville dans la ville et où ils tentent de produire et de fonctionner de la manière la plus autonome possible. Cette utopie contemporaine, hippie et « populaire », connaît néanmoins une limite, le nombre ! Le nombre d'habitants y est fixé à 900 personnes.

Moins utopique et plus conceptuelle, la taille optimale des espaces urbains est issue d'une réflexion économique « dans laquelle la structure spatiale des prix et de l'occupation du sol résultent de la maximisation d'une fonction d'utilité collective ou de la minimisation d'une fonction de coût collectif » (Huriet et Baumont, 1997 : 100). Le débat sur la taille optimale des villes initié par H. Richardson (1978) à la fin des années 1970 est aujourd'hui réactualisé par l'émergence de nouvelles configurations urbaines (Pouyane, 2005). Les classements et les différents procédés de *benchranking* ont valorisé la concentration et la strate supérieure des systèmes urbains (Rozemblat et Cucille, 2003 ; GaWC, 2007, 2011 ; etc.). Ainsi ont émergé des théories économiques autour de la taille optimale des villes (Arnott et Stiglitz, 1979) dont l'objectif était de « maximiser le bénéfice net de l'urbanisation en jouant sur sa population ou la diversité

des biens et services fournis » (Pouyanne, 2005, *Op. Cit.*). Reposant sur un calcul coût-bénéfice, ces approches minorent fortement une composante essentielle des espaces urbains aujourd'hui, leur intégration régionale et leur ancrage territorial. L'enjeu ne semble plus réductible au nombre d'habitants, à la densité ni aux formes de l'espace urbain. Les approches systémiques ont montré la complexité du croisement de facteurs endogènes et exogènes.

A partir d'une approche plus systémique, l'optimum urbain met en avant deux positions. En premier lieu apparaît une logique de rentabilité quantitative. Il s'agit alors de déterminer un seuil optimal d'accumulation et de concentration des hommes et des richesses. Paul Bairoch, en sa qualité d'économiste, diagnostique en 1978<sup>32</sup> les difficultés auxquelles sont confrontées les très grandes villes (hyperurbanisation, congestion, manque de structures d'encadrement, hypertrophie du secteur tertiaire, pollution, etc.). Selon lui, il existerait une taille critique des villes comprise entre 500 000 et 1 million d'habitants. Au delà, la ville ne cesse pas nécessairement de croître mais les externalités négatives deviennent plus nombreuses que les atouts liés à la concentration. Après avoir réalisé de nombreuses comparaisons, certains experts (Verot, 1989)<sup>33</sup> estiment que la densité optimale d'un espace urbain se situe autour de 250 à 300 habitants/km<sup>2</sup>... soit une réalité proche d'un certain nombre de « villes moyennes » (parmi lesquelles Rennes!). Lors de la conception des plans d'aménagement des villes nouvelles, l'optimum territorial était calculé en fonction de la capacité d'accueil de la population évaluée par le rapport entre les emplois et le pourcentage de la population active. Ainsi, lors de l'aménagement de Marne La Vallée, les concepteurs évaluaient alors à 100 000 habitants le potentiel urbain de cette friche de la région parisienne (Haun, 2003). Les dépenses collectives relatives aux infrastructures et aux équipements nécessaires varient selon la population des agglomérations. J. Monod et P. de Castelbajac (2004) rapportent les conclusions d'une étude américaine selon laquelle le coût des services publics par habitant est le plus bas dans la fourchette 150 000 – 200 000 habitants. Les grandes métropoles « grèvent donc leurs finances publiques » affirment-ils.

Pourtant, il faut dépasser le seul critère de l'efficacité économique qui « peut constituer une condition d'équilibre stable, statique ou dynamique, et donc le préalable à une certaine stationnarité, que les bifurcations au sens strict du terme peuvent venir rompre » (Géopoint, 2008 : 3)<sup>34</sup>. L'autre aspect de la ville optimale repose sur une appréciation de critères plus qualitatifs. Il s'agit notamment de rendre compte des cadres de vie et des aménités urbaines. L'optimisation de l'espace urbain est ainsi directement

---

<sup>32</sup> Bairoch Paul, 1978, *Taille des villes, conditions de vie et développement économique*. Paris, EHESS, 215 p.

<sup>33</sup> Vérot Pierre, 1989, « A la recherche d'une densité urbaine optimale », *Observateur de l'immobilier*, n° 14, pp. 54-63.

<sup>34</sup> Groupe Dupont, 2008, « Avant propos », *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales*, Géopoint 5 et 6 juin 2008, UMR ESPACE, 276 p.

liée aux concepts d'équité, de cohésion, de solidarité et d'efficacité mais aussi, de manière croissante, d'harmonie et de bien être (Bourdeau-Lepage, 2011)<sup>35</sup>. Par conséquent, l'optimisation, à la différence de l'optimum territorial<sup>36</sup>, ne s'entend pas uniquement au sens d'une maximisation, c'est-à-dire d'une accumulation (de richesses, de populations, d'aménités) ou d'une minimisation (de coûts, de nuisances, etc.). Elle est avant tout « un processus socio-spatial complexe [...] de co-construction d'un territoire sous contrainte » (Géopoint, 2008, *Op. Cit.*) tendant à arbitrer entre les aspirations des sociétés. Ainsi, si les villes moyennes sont rarement présentées comme des espaces urbains optimaux, elles présentent pourtant aujourd'hui certaines caractéristiques de ce qui peut conforter l'idée d'une pérennité et d'un attachement à un modèle urbain traditionnel. La ville moyenne est ainsi volontiers imaginée comme une ville avant tout « ordinaire ».

#### **1.1.4. Les villes moyennes, archétypes de la « ville ordinaire »**

Or, les espaces ordinaires ne sont pas chose si commune...du moins dans la littérature et les réflexions scientifiques ! Un numéro de la revue *Urbanisme* (n° 351, 2006) propose d'y porter attention. Les articles développés à cette occasion font état d'esthétique urbaine, d'aménités, d'enjeux d'aménagement dans des espaces désignés, dès l'éditorial, comme « négligés dans la réflexion urbaine ». Que leur vaut ce manque d'intérêt ? L'œil s'habitue à tout, même à l'indifférence pourrait-on penser. L'espace ordinaire est celui de la proximité, du cadre de vie, du quotidien en somme. Investi, subjectif, approprié et parfois mis en scène (Bonny et alii, 2012), il représenterait la dernière frontière pour les urbanistes ou plus exactement le nouveau credo des (ré)aménageurs.

Une ville moyenne est-elle une ville ordinaire ? Rien n'est moins certain si on considère « l'ordinarité » comme un ordre de grandeur communément identifiable se rapportant aux pratiques et aux fonctions quotidiennes - que celles-ci soient conscientes et explicites ou encore contraintes et implicites. La ville ordinaire ne tend pas seulement à se rapprocher d'une norme, ni même d'une moyenne. Dans leur article sur « *The ordinary city* » (Amin, Graham, 1977) les auteurs présentent la multiplication des flux et des échanges propres à la société contemporaine comme la négation des identités

---

<sup>35</sup> Bourdeau-Lepage Lise, 2011, « Repenser la ville », *Géographie, économie, société*, 2011/1 Vol. 13, pp. 5-10.

<sup>36</sup> L'optimum territorial dépasse les deux concepts précédents (taille et densité). Comportant un volet plus pragmatique, il s'inscrit dans un courant de recherche « mythique » de l'aménagement du territoire en France. L'enjeu est essentiellement de faire coïncider les structures politiques aux échelles et dynamiques économiques et sociales. Cet objectif s'est notamment exprimé à travers l'application des lois Voynet (1999), Chevènement (1999) et Gayssot/SRU (2000) afin d'élargir la maille institutionnelle et gestionnaire, d'encourager la coopération intercommunale et la mise en place de formes nouvelles de gouvernement d'agglomération. La définition de frontières capables d'optimiser la gestion du territoire urbain rend compte de l'interdépendance croissante des territoires mais aussi de la part accordée à l'échelle locale.

locales. Selon eux, celles-ci reposeraient avant tout sur un ensemble d'usages et de pratiques (des lieux) quotidiens et se composeraient d'actes mineurs, diffus et individuels, mais porteurs d'une forte charge symbolique, et identitaires pour leurs auteurs. La ville ordinaire est avant tout un espace vécu, tellement quotidien et intégré qu'il est parfois oublié. L'ordinaire devient une nouvelle référence à partir de laquelle il est possible de justifier de l'objectivité d'un savoir et de pratiques (Gautier, Laugier, 2006). L'enjeu est bien de reconsidérer la part active des habitants dans la production territoriale, y compris quand l'appropriation est sporadique, invisible et inconsciente. C'est même une incitation à souligner la diversité et le caractère insaisissable des pratiques quotidiennes dans leurs contingences et leurs fragilités, produits de l'inconstance consubstantielle de la nature humaine et se rapprochant en cela de l'habitant « ordinaire » décrit par Foucault (1966)<sup>37</sup>. Dans un rapport remis à la DATAR, *Eloge de l'ordinaire, l'avenir de la ville en 2003*, Michel Cantal-Dupart définit l'ordinaire « au sens de l'usage régulier, de l'ordre »<sup>38</sup>. Cette vision est toujours suspecte d'une normalisation un peu rigide de la conception urbaine. L'auteur en appelle pourtant à la créativité en imaginant que la ville de demain pourra se reconstruire à partir des pratiques ordinaires qui constitueront les ciments nécessaires entre les équipements et les grands projets urbains. Amin et Graham vont même plus loin lorsqu'ils précisent et proposent une vision alternative de l'espace urbain : *“alternative perspective on the city based on the idea that contemporary urban life is founded on the heterogeneity of economic, social, cultural and institutional assets, and concludes by using this perspective to develop implications for urban policy and the quest for social and territorial justice”* (1977 : 144). Ils n'en oublient donc pas la dimension matérielle et concrète de l'espace urbain. La ville ordinaire est une reconnaissance des habitants comme acteurs de la production humaine mais aussi d'une attention renouvelée en direction des lieux qui la composent, de l'héritage urbain qui n'est pas nécessairement corrélé aux transformations de l'économie globale ni aux dernières avancées technologiques. Cet espace, à la fois social et tangible, produit de multiples cycles et interactions, interroge sur sa portée heuristique et axiologique.

## 1.2. Interroger les échelles – urbaines – intermédiaires

Différents auteurs ont interrogé la qualité ou la position moyenne de certaines villes. L'adjonction du terme « moyen(ne) » peut se rapporter à différents états. D'un point de vue étymologique, la moyenne provient de la base latine *medianus* « qui est au

---

<sup>37</sup> Foucault, Michel, 1966, (rééd. 1995), *Les Mots et les Choses, Archéologie des sciences humaines*, Gallimard, NRF, Paris, 400 p.

<sup>38</sup> Cantal-Dupart Michel, 2007, « La ville de demain se construit en banlieue », *DIAC Territoires 2030, Revue d'études et de prospective*, pp. 39-43, In 2em semestre 2007, n° 4, *Prospective urbaine et politique de la ville*, La documentation française, 180 p.



milieu » et de *medius* « qui se tient au milieu ». « Moyen est souvent identifié à équilibré, harmonieux, mesuré, par une confusion fréquente entre le quantitatif et le qualitatif » soulignait P. Pinchemel, (1973 : 33, cité par Desmarais, 1984). Le caractère moyen et intermédiaire de ces villes est donc relatif à la situation « entre deux extrêmes ou deux choses de même nature »<sup>39</sup>. Si l'arbitraire a toujours sa part, la question de la délimitation notamment statistique des villes moyennes a été l'objet et l'enjeu de multiples nomenclatures. En cause, plus qu'une querelle terminologique récurrente, l'identification de seuils à même d'expliquer, voire de légitimer, la prise en compte de réalités propres et distinctives de cette strate urbaine.

### 1.2.1. Seuils et bornes, l'espace urbain intermédiaire, une notion relative

La ville intermédiaire ou moyenne est une construction, une facilité de langage et de dénomination, une « catégorie territoriale » (Béhar, 2004) d'une réalité difficile à établir. La notion n'est pas fixe, ni dans le temps ni dans l'espace. Au regard de la présence et de la reconnaissance de l'Etat (chef de lieu de canton et siège de préfecture et sous-préfecture) et jusqu'à l'essor de l'urbanisation et des Trente Glorieuses, des villes de niveau régional ou départemental ont été assimilées à la catégorie pas totalement établie de villes intermédiaires. Il est périlleux de tenter la généralisation. Limitée par sa taille et encadrée par sa périphérie rurale, « la copie n'est pas toujours conforme au modèle » (Ottenhof, 1982, In GRVM : 7). La catégorie « ville moyenne » apparaît donc de prime abord floue<sup>40</sup>. Elle se distingue par son poids démographique notable mais pas dominant au niveau de la région, par ses fonctions et par toute une symbolique qu'elle véhicule en tant que ville à « dimension humaine ».

La définition de ces unités urbaines est souvent appréhendée de manière relative, la ville moyenne étant caractérisée par la modestie de son peuplement, la portée limitée de son rayonnement. Ni grande ni petite, elle se situe dans un entre-deux. S'agissant des fonctions urbaines, la ville moyenne propose de quoi satisfaire la plupart des besoins élémentaires, mais les services de hauts niveaux dans différents domaines (santé, éducation, sport, culture, administration) sont embryonnaires voire absents. En somme, elle organise un territoire sans toutefois le commander, cette fonction étant *de facto* attribuée à la grande ville, souvent la capitale régionale (Durand et Ravenel, 2004). Si la notion est relative, ce n'est pas seulement pour l'imprécision de ses limites ou l'emploi

---

<sup>39</sup> D'après *Le Petit Robert*, nouvelle édition, 1993.

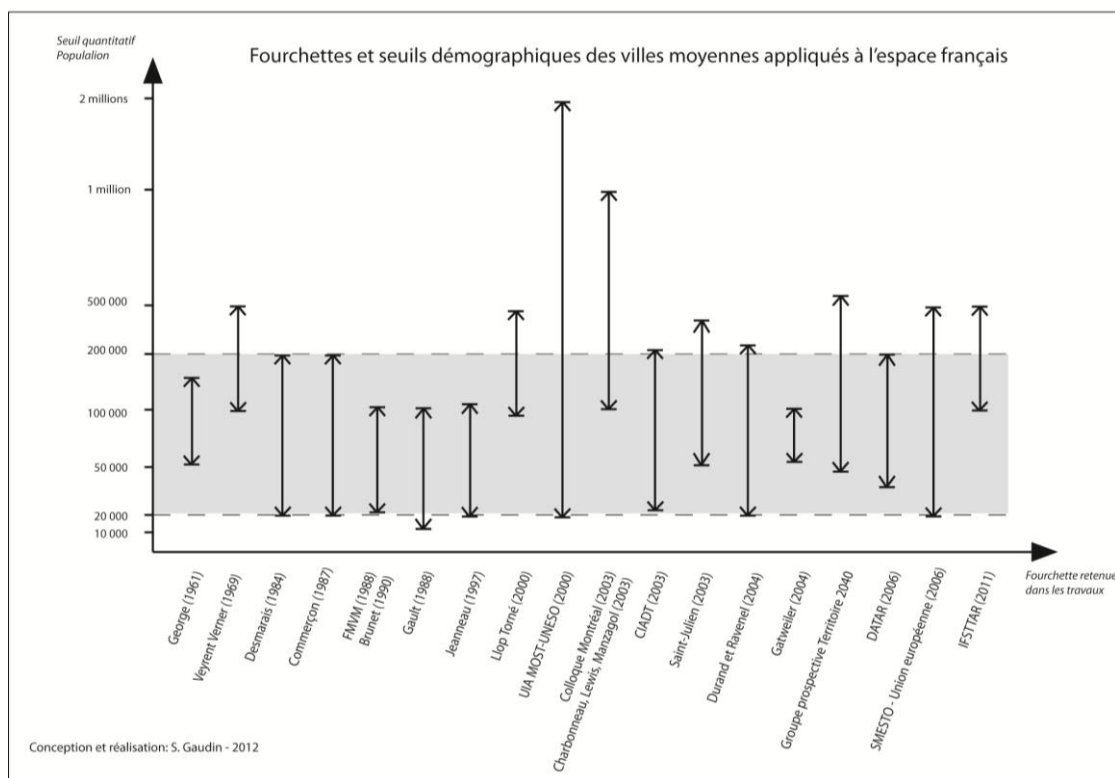
<sup>40</sup> La DATAR détermine les villes moyennes comme des aires urbaines comptant entre 30 000 et 200 000 habitants. Pour l'INSEE, le découpage est moins plus restrictif et par exemple les villes de taille intermédiaire, en Poitou-Charentes, comptent de 10 000 à 40 000 habitants (Appel à communication du colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » Tours, 9 et 10 décembre 2010). De son côté, la Fédération des Maires des villes moyennes (FMVM) regroupe les communes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants.

souvent commun de l'expression dans le vocabulaire courant mais tout d'abord au regard du contexte dans lequel elle s'inscrit. Les villes moyennes ne peuvent être qualifiées comme telles qu'au regard de l'armature urbaine nationale ou régionale. En cela, il convient de distinguer des espaces fortement urbanisés pour lesquels le rang d'intermédiaire est à l'aune du taux d'urbanisation et de la distance entre les pôles, tout comme le rayonnement potentiel et l'attractivité de l'unité urbaine en question. Ainsi, « telle ville de petite taille [...] devra être considérée comme une ville moyenne dans une région peu peuplée et peu urbanisée, alors qu'une ville deux fois ou trois fois plus peuplée, noyée dans le tissu urbain d'une région à haute densité démographique, ne joue pas nécessairement ce rôle et ne répond pas toujours à cette vocation » (Lajugie, 1974 : 18 cité par Desmarais, 1984 : 356). La fourchette dimensionnelle est également incertaine.

Le seuil inférieur généralement retenu des 20 000 habitants fait globalement consensus. Cependant, il est à mettre en lien avec les fonctions dont les villes moyennes sont censées avoir la charge. Les petites villes seraient marquées par cinq caractéristiques déterminantes : un faible poids démographique (3 000 à 20 000 habitants au niveau de l'aire urbaine), assumer la fonction de centre local, bénéficier d'un rayonnement de proximité, une morphologie urbaine caractéristique (Frey, 2002) et générer un début d'animation citadine. A ce niveau déjà, le critère essentiel repose sur la capacité de l'espace urbain à provoquer des dynamiques et un effet d'entraînement sur l'espace rural alentour et supposé moins propice aux échanges. L'urbanité est donc basée sur les échanges et la concentration (notamment démographique), ce qui est autant à l'origine de la production de l'espace urbain qu'une de ses conséquences. Ceci posé, la catégorie des villes moyennes mérite en ce sens une première distinction concernant sa frange inférieure. Quand nombre de petites villes fonctionnent essentiellement comme des « cellules élémentaires de l'organisation régionale » (Barrère et Cassou-Mounat, 1980) renvoyant à leur rôle d'animation de l'espace rural, les villes de 20 000 à 50 000 habitants ne sont pas toutes en mesure d'assumer le relais en direction de la métropole régionale et se rapprochent, dans leurs fonctions, de l'échelon élémentaire de la hiérarchie urbaine. L'effet de plafonnement évoqué par Kayser et Laborie (1972) demande ainsi à être réévalué au regard des contextes locaux. L'incertitude demeure également concernant la limite supérieure, celle-ci englobant souvent une fourchette large entre 100 000 et 200 000 habitants, respectivement pour la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) et pour l'INSEE. Certains auteurs élargissent le seuil jusqu'à 250 000 habitants (Durand et Ravenel, 2004) ; il est aussi retenu par certains indicateurs de l'Union Européenne, allant jusqu'à inclure, dans une récente étude, des espaces urbains dont l'aire urbaine avoisinerait les 500 000 habitants

(*Futuribles* et l'IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux)<sup>41</sup>.

### Graphique n° 1.1 - Fourchettes et définitions quantitatives des villes moyennes en France d'après les principaux auteurs et institutions



Si un consensus apparaît dans l'ensemble des publications autour de la fourchette comprenant les villes entre 20 000 et 200 000 habitants (graphique 1.1), le seuil quantitatif semble être l'objet de débats récurrents – et toujours d'actualité – malgré les appels successifs à décentrer l'observation des villes moyennes du carcan démographique. Le graphique n° 1.1 laisse deviner une période d'incertitude quant aux limites à adopter jusqu'à la fin des années 1970. Dès le milieu des années 1980, les seuils convergent et semblent se recouper. Le questionnement en direction du comportement et des trajectoires des villes moyennes dans un contexte de mondialisation et de comparaison des situations nationales incite à relever les seuils, notamment pour les observatoires attentifs à l'échelle mondiale (pouvant aller jusqu'à 2 millions d'habitants pour l'UIA et le programme MOST-UNESCO). D'une manière générale, la tendance est à rehausser le seuil de la ville moyenne à cause, principalement, de l'incertitude croissante concernant les marges de la ville et des phénomènes de périurbanisation. La DATAR va ainsi relever le seuil de 20 000 habitants jusqu'au début des années 2000 (CIADT), à 30 000 habitants au niveau de l'aire urbaine aujourd'hui. Sans que cela soit systématique, on retrouve cette tendance

<sup>41</sup> « Prospective de la mobilité dans les villes moyennes françaises », Etude prospective, *Futurible international*, 2009-2010.

dans d'autres travaux contemporains (Durand et Ravenel, 2004 ou encore l'IFSTTAR, 2011). Il n'en demeure pas moins que, dans une large mesure, l'appréhension et les seuils de la ville moyenne sont relatifs « à la conception que les auteurs se font du réseau urbain en général et des villes moyennes en particulier » (Santamaria, 2000).

Les villes moyennes se rapportent à la catégorie des premiers échelons de fonction régionale, c'est-à-dire qu'elles représentent un niveau de commandement et une concentration de services. C'est sur ce point qu'un effet de seuil intervient véritablement par rapport aux petites villes. La définition demeure, à ce stade, particulièrement hétérogène et comporte un certain flottement quant à la place des villes moyennes dans le maillage administratif français, « bien que leur importance soit très inégale, ces villes ont en commun un rôle d'organisation de l'espace, et en particulier de la vie de relation dans le cadre d'un département ou d'une fraction d'un département » (Barrère et Cassou-Mounat, *Op. Cit.* : 108). Ville de fonction régionale, secondaire, tête du réseau urbain départemental, l'appréhension demeure incertaine d'autant que, parmi elles, des villes de moins de 200 000 habitants ont un poids régional plus important que leur masse démographique ne le laisserait suggérer (Angers, Le Mans, etc.) et se différencient dans leurs structures et leurs positions de la définition générique établie. Mais, si on s'en tient au critère démographique, des villes ayant connu une forte croissance liée à l'industrialisation notamment ou au tourisme intègrent la catégorie sans en avoir, au départ du moins, les fonctions (Valence, Biarritz, etc.). Les petites villes recouvrent un caractère à la fois plus homogène et plus consensuel dans leur définition (Laborie, 1979 ; Edouard, 2008).

### **1.2.2. Imbrication territoriale et dimension européenne. Les villes moyennes, ciment du modèle social français**

L'Europe se caractérise par une structure solide et ancienne de villes moyennes mais inégalement dense selon les pays. La Pologne et la Hongrie se démarquent particulièrement par une très forte composante des niveaux inférieurs et médians de la hiérarchie urbaine. La Grèce compte un nombre moins important de petites villes, l'essentiel de son armature urbaine s'articulant autour de villes moyennes assurant des fonctions d'animation au niveau supra-local. A l'échelle européenne et nationale, les villes moyennes sont généralement considérées dans leurs fonctions économiques comme des centres de diffusion assez complets, pourvus d'un équipement commercial complet et de relais administratifs. Ces caractéristiques, assez largement partagées, ne masquent par la très grande hétérogénéité des situations. L'observatoire ESPON<sup>42</sup> a

---

<sup>42</sup> European Observation Network, Territorial Development and Cohesion, l'objectif de cet organisme est de procéder à des rapports d'expertises capables d'orienter les axes et stratégies de développement financés par l'Union européenne.

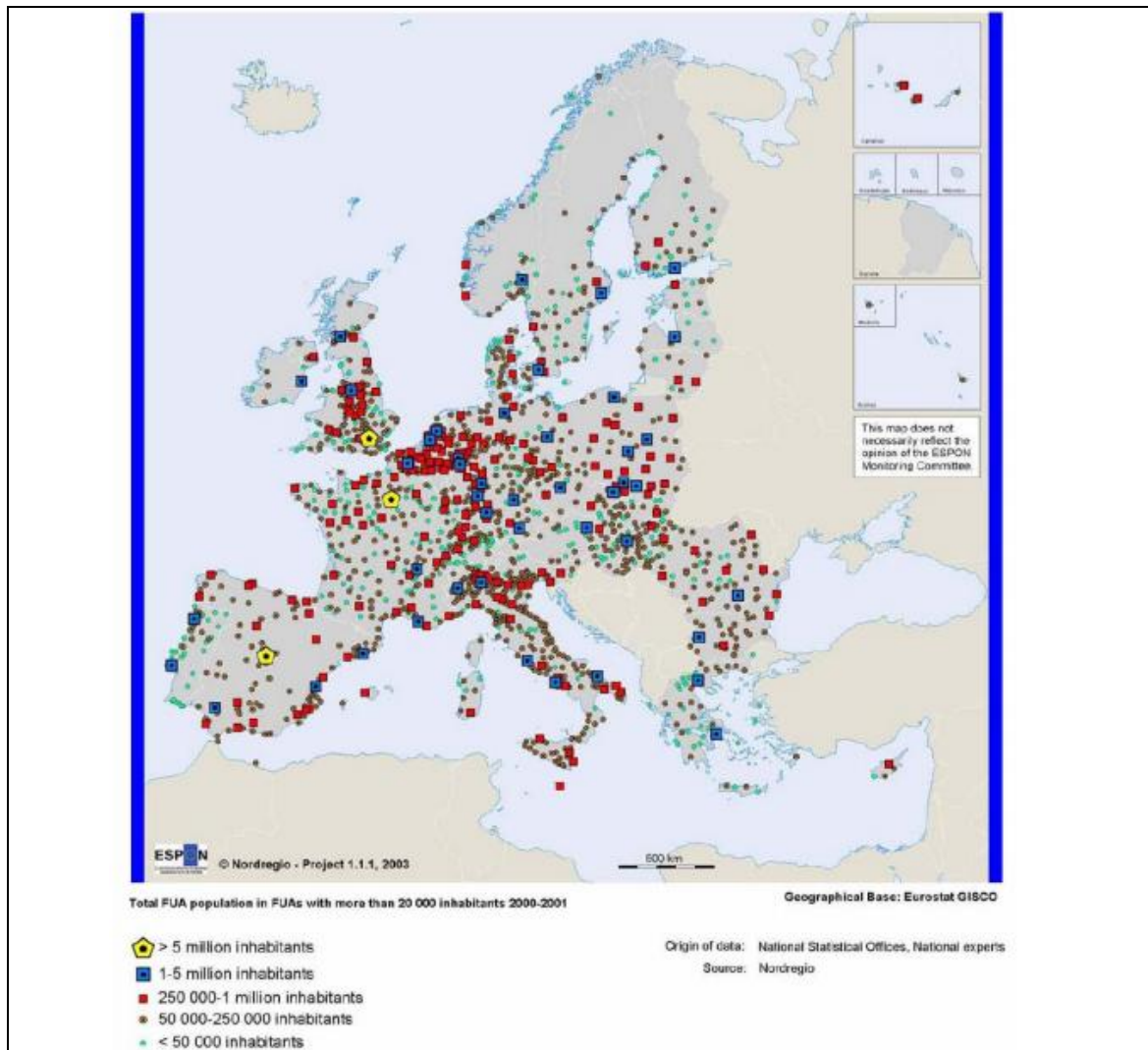
lancé en 2000 un programme, ESPON/ORATE 1.4.1, dédié à l'étude des villes petites et moyennes de l'Union européenne. A cette échelle, les enjeux poursuivis reflètent nettement la mise en avant des régions métropolitaines comme nœuds stratégiques capables d'ancrer les flux d'entrée dans la compétition internationale. Les objectifs de cohésion et de polynucléarité nettement affichés par les politiques européennes (ORATE 1) connaissent dans les faits des trajectoires diverses : les types de disparités urbaines pris en compte diffèrent suivant les pays. Des pays comme le Danemark<sup>43</sup>, l'Estonie, la France, l'Irlande et la Lettonie mettent l'accent sur l'écart entre les capitales et les autres villes. En Allemagne, en Italie, en Norvège et en Pologne, il y a des disparités nord/sud ou est/ouest, tandis que des pays comme la Finlande, la Grèce et le Portugal s'intéressent à la nécessité de renforcer les villes de taille moyenne dans leurs hiérarchies urbaines. Un élément important apparaît au regard de ce rapide panorama, c'est le croisement de l'attention portée aux SMESTO (*Small and MEdium Size TOWn*) qui varie selon la position des pays au regard de la dorsale européenne et selon leur situation économique. La carte 1.1 souligne les effets de grappe décrits par K.R. Kunzmann à la fin des années 1990<sup>44</sup>, le phénomène est particulièrement visible au Danemark, en Bulgarie et en Italie où les villes moyennes sont assez nombreuses et relativement concentrées. Les villes intermédiaires allemandes (pouvant s'étalonner de 150 000 à 700 000 habitants) sont pour la plupart intégrées dans des conurbations. La France se distingue par un tissu plus diffus mais un maillage régulier et multi-strates. La carte communale des villes moyennes est le produit d'une histoire longue, attachée à la tradition jacobine française. Elle reflète une grande variété de situations. Cette répartition incite, au regard des contextes nationaux et législatifs, à penser différemment les questions de l'autonomie, de l'influence et de la gouvernance des villes intermédiaires.

---

<sup>43</sup> Où la notion de ville intermédiaire se présente à une échelle plus restreinte, concernant les villes de moins de 100 000 habitants.

<sup>44</sup> Kunzmann Klaus R., 1998, « Planning for spatial equity in Europe », *International Planning Studies*, 3/1, pp. 101-120.

## Carte 1.1 - Aires urbaines fonctionnelles dans l'Union européenne (27+2)



Source : Nordregio - Eurostat GISCO - Project 1.1.1 ESPON, 2003.

Dans les rapports ORATE/ESPON, le système urbain européen est décrit autour d'une typologie de quatre unités morphologiques<sup>45</sup>. Parmi elles, les aires urbaines fonctionnelles (AUF/FUA) recouvrent, pour les pays comportant plus de 10 millions d'habitants, les unités urbaines regroupant au moins 15 000 habitants dans le noyau urbain et une population à l'échelle de l'aire urbaine (incluant l'ensemble des espaces dont au moins 10 % des actifs occupés résidents travaillent dans le centre urbain) de 50 000 habitants. ORATE pose cependant deux autres conditions pour intégrer la catégorie : que l'ensemble de la population représente au total au moins 0,5% de la population nationale et que la ville dispose de fonctions de rang national ou régional.

<sup>45</sup> Dans le programme ESPON 1.1.1, l'armature urbaine est divisée globalement en trois catégories : les aires d'excellence qualifiées de MEGA (*Metropolitan european growth areas*) au nombre de 76 (soit 5 % des villes européennes, dont 8 françaises), les aires transnationales/nationales, au nombre de 219 (16 %) – dont 40 françaises –, les 1 300 autres relevant d'une catégorie désignée comme la catégorie des aires régionales/ locales, correspondant à des villes petites et moyennes. Cette distinction assez couramment utilisée notamment pour rendre compte de la domination des MEGAS est en revanche moins précise et pertinente pour les niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine.

On compte ainsi 1 595 AUF de plus de 20 000 habitants dans l'Union Européenne et, pour sa part, la France en possède 214. Les AMCE (Aire Métropolitaine de croissance européenne ou *Morphological Urban Area* MUA) correspondent aux AUF de rang supérieur (76 en Europe) et se rapprochent des métropoles, s'individualisant par des critères de densité (supérieure dans son espace central à 650 habitants/km<sup>2</sup>). Ce deuxième niveau tend à rendre compte du rayonnement de l'unité urbaine sur son aire d'influence et sa couronne fonctionnelle. Les deux définitions ont l'avantage de tenter de considérer les mutations des espaces urbains et d'inclure les phénomènes d'étalement et de dédensification. Il s'agit notamment de déterminer pour l'Europe les grandes caractéristiques des régions urbaines et d'évaluer leur potentiel métropolitain. A ces deux composantes s'ajoutent les HSUP (Horizon Stratégique Urbain Potentiel) et les AIP (Aire d'Intégration Polycentrique Potentielle) visant chacune à préciser le contexte territorial dans lequel s'inscrivent les unités urbaines. Les données relatives à l'armature urbaine européenne, et notamment aux AUF, leur distribution sur le territoire et leur accessibilité sont utilisées pour analyser le système urbain et son degré de polycentrisme appuyant ainsi l'objectif de renforcer la polycentricité de certains espaces. Celle-ci peut globalement se définir par la convergence d'indicateurs relatifs à la compétitivité économique, à l'équité sociale et à des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de tenter d'évaluer, par comparaison des situations à l'intérieur des pays de l'Union, les bénéfices de systèmes urbains nationaux polycentriques. Le document du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) adopté à Potsdam en mai 1999 (ESDP, 1999) insiste sur un « développement spatial polycentrique » pour lequel les politiques préconisent de ne plus seulement relier les périphéries au centre mais d'assurer l'intégration internationale des régions périphériques et de leurs métropoles en s'appuyant sur des réseaux de villes. Au sein de l'espace communautaire, les SMESTO de moins de 100 000 habitants servent de pôles d'urbanisation et de pôles de développement régionaux<sup>46</sup>. Le Schéma de Développement de l'Espace Atlantique (SDEA) a identifié les villes moyennes comme un niveau stratégique de l'action publique aux échelles régionales et interrégionales et conforte la position fonctionnelle et charnière des villes intermédiaires.

En ce sens, à l'échelle internationale, les villes intermédiaires ne sont pas gommées par les processus de métropolisation et elles témoignent d'une intégration croissante dans des logiques extra-territoriale et internationale. Une tendance qui s'accroît notamment à travers les programmes de coopération européens et les financements qui leur sont attribués. Les villes moyennes fonctionnent de manière articulée, mais non nécessairement hiérarchique, dans le rapport avec le monde

---

<sup>46</sup> D'autres bases de références ont été construites pour rendre compte de l'espace des villes à l'échelle internationale : Géopolis (1994) dans laquelle F. Moriconi-Ebrard a délimité des agglomérations européennes dépassant 10 000 habitants en 1990, ou encore la base de donnée NUREC qui recense en 1994 les agglomérations de plus de 100 000 habitants dans l'Union européenne à 15 membres.

extérieur (Bouinot et Bermils, 1995). Sans passer par l'intermédiaire des métropoles, ni même toujours nécessairement par les collectivités territoriales référentes, elles participent à des phénomènes de *dumping* et de *by passing* à différentes échelles, remettant en question les fondements de leur genèse et de leur stabilité dans les réseaux christallériens d'organisation pyramidale des territoires. La nouvelle donne territoriale dément l'affirmation selon laquelle « la particularité des villes moyennes est de continuer à s'enraciner dans un territoire bien délimité, plus restreint, et donc de reposer principalement sur des réseaux locaux » (Oberti et Bagnasco, 1997 : 141). De plus en plus, les « centres urbains de rang inférieur jouent désormais dans la cour des grands » (Di Méo et Guérit, 1992, *Op. Cit.* : 10).

Dans le même ordre d'idée, prônant une relecture scalaire des tendances métropolitaines, les observateurs de la métropolisation « par le bas » (Borsig, Burdack, Knappe, 2010) étudient les nouvelles dynamiques urbaines qui ne percoleraient pas seulement de manière descendante dans la hiérarchie urbaine. Les petites villes de l'Allemagne de l'Est étudiées dans ce cadre témoignent d'un processus de métropolisation multiscalair et reposant avant tout sur une logique archipelisée mais elles sont dotées, à des échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine, de fortes capacités structurantes. La position intermédiaire réévalue les fonctions de l'espace, particulièrement son rôle d'intermédiation. Il peut ainsi être défini comme assurant des interactions entre différentes villes (ou territoires) qui généreraient entre elles des liens de dépendance ou de concurrence. Ceci se traduit par une articulation particulière de la hiérarchie urbaine selon l'impact occasionné par la fonction spatiale de la ville et les rapports entre les villes (Maturana, 2010). L'inscription des villes moyennes dans la hiérarchie urbaine ne déterminerait pas totalement leur fonction, leur poids, ni leur trajectoire. Cette position intermédiaire, entre la grande ville et les plus petites unités ne servirait que de repère essentiellement à visée taxonomique puisque les rapports entre taille de l'unité urbaine et intégration-structuration territoriale sont contingents.

Les actions conduites en direction des villes moyennes sont intimement liées aux travaux et diagnostics sur lesquels elles reposent et, ce faisant, aux conceptions que des spécialistes ont pu construire au fil du temps. Les villes moyennes n'ont pas toujours été reconnues comme un objet d'étude à part entière. Il existe pourtant un mouvement de fond parmi les géographes, les politologues et les sociologues notamment, pour investir ces villes laboratoires.



## 2. Villes moyennes et unités urbaines intermédiaires dans la pensée géographique et urbaine

« *La ville moyenne n'existe pas mais on la rencontre* »

Nicole Commerçon, *Ville en transition*, 1999.

Parmi les travaux les plus récents de géographie urbaine générale, la ville moyenne semble faire son grand retour. Avec des intensités variables, les villes moyennes ont été un champ de recherche récurrent de ces dernières décennies. Plus qu'un exercice de style qui obéirait à une classification rituelle ou à un découpage catégoriel des espaces urbains, les villes de taille intermédiaire suscitent des interrogations mais pas de consensus quant à leur définition. Ce débat a souvent oscillé entre les seuils statistiques et le rôle fonctionnel des villes moyennes dans l'organisation du territoire et dans la hiérarchie urbaine. Les comparaisons internationales (Santamaria, 2000, Lopez, 2008, Demazière 2003 et 2011) témoignent de ces incertitudes, nourries de fortes diversités dans les modèles de développement et dans les inscriptions territoriales. Le point de convergence entre seuil démographique et fonction économique et sociale est cependant rapidement dépassé au vu des dynamiques actuelles. La distinction entre espaces nettement délimités devient de plus en plus artificielle. La définition de la ville moyenne est aussi à replacer dans son environnement. Les villes moyennes centre sont dotées de services et d'équipements et assurent un rôle d'animation de leur territoire pouvant aller jusqu'à l'échelle du pays (Ligot, 1996) voire davantage. Ce rôle de centralité (centripète) influe sur l'organisation de la ville et relève des caractéristiques locales : présence à proximité d'une métropole, absorption dans des aires urbaines ou au contraire en situation de ville-centre isolée. Ces configurations territoriales complexifient l'appréhension de ces villes de taille moyenne.

### 2.1. Dans l'orbite des métropoles, fragilité, dépendance et déclassement

Si les structures économiques, sociales et spatiales des villes moyennes se rapprochent des profils métropolitains (Pumain, Saint-Julien, 1995), elles conservent des particularités propres à leur histoire et à leurs configurations. Une abondante littérature, composée de monographies (Petitot, 1921 ; Thomas, 1923 ; Rivet, 1937 ; Savelli, 1945, Gillio, 1946 ; Arnéodo-Frangville, 1960 ; Mesnier, Chesnaux, Fleury, 1964 ; etc.) s'est développée en France, dans l'entre-deux guerres et après, autour de ces villes souvent foyers industriels et en pleine mutation. L'intérêt pour cette strate

urbaine<sup>47</sup> s'est confirmé tout au long des années 1970 en étudiant leur développement et leur insertion dans les nouveaux schémas économiques (Miquet, 1967 ; Houssel, 1970 ; Veyret-Verner, 1972 ; Soumagne, 1982 ; Michel, 1988 ; etc.). Villes d'accueil pour une partie des populations issues de l'exode rural mais aussi pour les immigrés, les villes moyennes jouent un rôle de charnière territoriale. La crise économique et industrielle qui va toucher la France à partir des années soixante-dix ne va pas épargner ces villes souvent monofonctionnelles ou très spécialisées. Les années quatre-vingt marquent le début d'une difficile reconversion pour la plupart d'entre elles. Certaines régions très industrielles (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, ...) vont bénéficier de programmes d'aide à la reconversion issus de fonds européens et des politiques nationales spécifiques. Mais, un peu partout, des villes moyennes vont souffrir d'un essoufflement de leurs activités économiques qui va entraîner une perte de population (Le Creusot, Le Puy, Montceau-les-Mines, etc.). La fermeture de certaines grandes entreprises, les problèmes d'exclusion, d'appauvrissement des populations commencent à apparaître dans ces espaces en apparence épargnés par les disparités et les inégalités marquées des grandes villes. Pour les géographes, c'est aussi le temps d'un retour sur des villes qui s'identifient par des trajectoires propres, un peu en marge des grands courants économiques internationaux. Les processus de métropolisation, les effets induits de la mondialisation, le début de l'archipellisation des territoires<sup>48</sup> (Veltz, 1995) et la déterritorialisation de l'économie (Blanquart, 1997, *Op. Cit.*) ne s'appliquent pas avec la même intensité à cette échelle territoriale. Parfois sur le déclin, d'autres fois plus stables, les villes moyennes montrent une autre voie. Émerge surtout à cette époque une autre vision du fait urbain. Celui-ci n'est plus seulement marqué par des processus de domination, d'accumulation ou de concentration, mais par des articulations territoriales multiples, des formes originales de développement. N. Commerçon, dès le début des années 1980, et aussi des universitaires de l'Est de la France notamment, vont relancer la recherche en direction des ces *villes en transition*.

### 2.1.1. Des villes moyennes entre logiques de domination et d'intégration

Après la Seconde Guerre mondiale, le fait urbain se généralise, toutes les villes connaissent une période de forte croissance, et les écarts de population entre grandes et petites villes s'accroissent. M. Sorre, dans sa *Géographie humaine* éditée en 1952 – et

---

<sup>47</sup> Bettelheim Charles et Frère Suzanne, 1950, Une ville française moyenne : Auxerre en 1950, étude et structure sociale et urbaine, *Cahier n° 17 de la fondation Nationale des sciences politiques*, A.Colin, Paris, 288 p.

<sup>48</sup> L'archipellisation se définit par des configurations marquées par les discontinuités politico-fonctionnelles qui résultent d'un compartimentage des dessertes en isolats autonomes. Ces configurations spatiales que l'on retrouve dans certaines villes intégrées dans des logiques économiques intenses sont marquées dans leur tissu urbain et leur organisation spatiale par des discontinuités spatiales issues de morcellements successifs et que le rôle des infrastructures de transport vient renforcer. Pour une analyse approfondie de la problématique : Navez-Bouchanine, 2002, *La fragmentation en question en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociales?*, L'Harmattan, Paris, 408 p.

plus particulièrement dans le tome 3 de cet ouvrage – occulte les villes moyennes. D'ailleurs, les chercheurs s'intéressent alors en priorité aux métropoles et autres grandes villes. La ville moyenne apparaît véritablement dans le *Précis de Géographie humaine* de Pierre George en 1961. La définition demeure succincte et uniquement statistique, il s'agit « des villes qui ont une population comprise entre 50 000 et 150 000 habitants ». Il ajoute cependant quelques éléments de description : « Elles possèdent un noyau administratif important, un lycée et un embryon d'enseignement supérieur ». Pourtant, Pierre George tend à ne pas différencier outre mesure petites et moyennes villes devant les grandes métropoles. En conclusion de ce même *Précis de géographie humaine*, il résume la France urbaine à « Paris, [et] une douzaine de capitales régionales, les petites villes ». Depuis, le terme est reconnu par la DATAR qui décrit une ville moyenne avec un nombre d'habitants compris entre 20 000 et 200 000 contre l'avis même du Centre de recherches et d'urbanisme qui préconisait l'utilisation d'un seuil plus réduit : 20 000 – 100 000 habitants<sup>49</sup>. Pourquoi, au contraire, ne pas retenir comme seuil supérieur la limite de 500 000 habitants des aires urbaines métropolitaines européennes déterminée par METREX<sup>50</sup> ? Dans une récente étude, les agences d'urbanisme proposent d'ailleurs une appréhension élargie, et à la hausse, des villes moyennes ici définies comme les aires urbaines de 100 000 à 500 000 habitants, c'est-à-dire considérant une prise en compte des populations des communes périurbaines (IFSTTAR, 2011)<sup>51</sup>. Mais, il existe une multitude de seuils dont le programme de l'UIA-CIMES, dans son rapport sur *Villes intermédiaires et urbanisation mondiale*<sup>52</sup>, liste l'éventail : l'Union Européenne les définit comme celles qui contiennent entre 20 000 et 500 000 habitants, la Banque Mondiale fixe sa limite supérieure au million, dans le contexte nord-américain le rang se fixe d'habitude entre les 200 000 et les 500 000 habitants, au Pakistan entre les 25 000 et les 100 000, en Argentine entre les 50 000 et le 1 000 000 d'habitants, etc. L'approche purement statistique et quantitative de toute évidence ne suffit pas. Le programme UIA-CIMES est issu du congrès de l'Union Internationale d'Architectes (UIA) qui décident en 1996 à Lleida, sous l'impulsion de J.M. Llop Torné, d'inscrire leur réflexion sur « Villes intermédiaires et urbanisation mondiale ». Ce projet s'appuie sur la disproportion entre l'importance du fait urbain à l'échelle de la planète (56% des urbains vivent dans des villes de taille intermédiaire ou petite)<sup>53</sup> et le nombre restreint

<sup>49</sup> Dans une perspective d'économiste, le projet de programme de recherche pour le PUCA coordonné par Guillaume Pouyanne (GREThA UMR CNRS 5113) portant sur « Vers un Renouveau des Villes Moyennes par les Services aux Entreprises ? » retient par exemple un seuil bas de la catégorie pour des villes entre 30 000 et 100 000 habitants.

<sup>50</sup> Suivant cette nomenclature, hors Paris, la France compterait 8 métropoles selon les statistiques du recensement de 1999.

<sup>51</sup> IFSTTAR, 2011, *Rapport final de l'étude prospective de la mobilité dans les villes moyennes*, Futuribles International, Prospective de la mobilité dans les villes moyennes françaises, juin 2011, 36 p. Selon cette définition, il y a environ 60 villes moyennes en France (recensement de 2006).

<sup>52</sup> Llop Torné Josep Maria (dir.), 1999, *Ciudades intermedias y urbanización mundial*, Lleida, Artis., 97 p.

<sup>53</sup> La répartition et les rythmes de croissance sont cependant inégaux. Globalement la part des villes intermédiaires, notamment celles de dimension plus modeste, tend à diminuer entre 1950 et aujourd'hui au profit des villes de très grande taille de plus de 10 millions d'habitants mais aussi de la strate entre 1 à

d'études consacrées à cette échelle en comparaison des travaux portant sur les très grandes villes. L'objectif est de contribuer à enrichir la connaissance et le rôle des villes moyennes à l'échelle mondiale et au regard des mutations et des processus d'urbanisation mondiale. L'UIA s'intègre dans le programme MOST-UNESCO à l'échelle mondiale et l'éventail statistique retenu est nécessairement large, entre 20 000 et 2 millions d'habitants. Le rapport souligne une nuance dans la détermination des seuils qui relève de la nécessité de prendre en compte le contexte territorial comme un élément cadre et déterminant de la catégorisation urbaine. Ainsi, il importe de considérer la délimitation de situations intermédiaires dans la hiérarchie urbaine à partir des extrêmes supérieurs et inférieurs de la hiérarchie nationale voire régionale (Llop Torné, 1999 ; Pacé Guérin, 1990). En préparation du Congrès de l'UIA, ces réflexions ont abouti le 18 février 1999 à la Déclaration de Lleida concernant les villes intermédiaires insérées dans le processus d'urbanisation mondiale. Le sujet avait déjà été évoqué lors du Sommet Habitat II d'Istanbul en 1996. Le programme CIMES incite à élargir la définition traditionnelle et quantitative de ces unités urbaines. Sans en négliger la diversité et la complexité fonctionnelle, les auteurs du rapport présentent les caractéristiques majeures des villes intermédiaires : un degré significatif de centralité, des éléments symboliques traduisant une référence territoriale, mais aussi deux critères assez novateurs : le temps des déplacements urbains et la densité brute à l'hectare. Tout en devinant le positionnement ouvertement relativiste de la notion, on peut regretter à ce niveau qu'aucune précision ni encadrement ne soit proposé comme fourchette d'appréciation de ces indicateurs. Ils concluent ainsi que les villes intermédiaires se déterminent « non seulement comme des centres qui articulent leur propre territoire à une échelle locale ou régionale, mais aussi comme un nœud permettant l'accès à d'autres centres du système global. Les formes d'urbanisation possèdent un double composant culturel et matériel qui correspond à différents facteurs historique, social, culturel, économique, etc. » (Llop Torné et Bellet, 2000 : 97).

En fin de compte, la délimitation territoriale et démographique n'est pas exclusive pour définir la ville moyenne. On s'appuie également sur ses activités et ses équipements publics et privés. J.-C. Boyer (2003) différencie les villes moyennes des grandes villes par l'animation nocturne : après 19-20 heures, les rues et les places sont désertées et les commerces fermés ! Parmi les multiples formes et facettes des unités urbaines aujourd'hui, les tentatives de cadrage ou de définitions des villes moyennes demeurent un exercice controversé.

---

5 millions d'habitants. Entre 1950 et aujourd'hui, les très grandes villes sont passées de 2% de la population urbaine à 7%, quand les villes de moins de 500 000 habitants ont perdu plus de 8 points, passant de 60 à 52 % de la population urbaine mondiale (Chiffres de l'United Nations, 2007, World Urbanization Prospects).

### 2.1.2. ...aux fondements d'une définition

Dans les dictionnaires de géographie et d'urbanisme, l'expression est assez rarement définie en tant que telle et nos différentes investigations dans ces ouvrages de références indiquent la timidité de la communauté scientifique à institutionnaliser ce thème d'étude et de recherche. L'omission pure et simple de la notion est le fait de la majorité des dictionnaires et encyclopédies spécialisés que nous avons consultés. Aucune référence aux termes « ville moyenne » et « ville intermédiaire » dans plusieurs ouvrages majeurs. Qu'il s'agisse de dictionnaires à visée généraliste (Michaux, 2008 ; Barret, Charvet, Dupuy et Sivignon, 2000 ; Wackermann, 2005)<sup>54</sup> ou plus spécialisés (Saccardi, 2009). En France, la notion est pourtant employée de manière courante et régulière dans les travaux des géographes. Ce référencement est moins diffusé dans le monde anglo-saxon, les termes varient d'ailleurs entre *middle-size town/city* ou *medium-size*, mais un même constat en revanche, celui d'une totale absence de définition dans les dictionnaires de langue anglaise (Douglas, Huggett, Robinson, 1996 ; Mayhew, 2004 ; Gregory, Johnston, Pratt, Watts et Whatmore, 2009). L'imprécision est donc persistante, dans les différents contextes nationaux, quant à proposer une définition stable voire même transposable<sup>55</sup>.

C. Topalov, L. Coudroy de Lille, J-C. Depaule et B. Marin (2010), dans *L'aventure des mots de la ville*, proposent de multiples définitions des manières de concevoir les villes. Les entrées, particulièrement nombreuses et précises, décrivent un large spectre de situations : « ville », « ville arabe »<sup>56</sup>, « ville européenne », « ville historique », « ville indigène », « ville industrielle », « ville nouvelle », « ville satellite », « ville-centre », « megapolis », « metropolis », « metropolitan city », « town », « small town » qui est rapprochée de la *qarya* arabe, du « hameau », du « petit groupement d'habitations » et des « rural community » (même référence dans l'index), mais aussi de la « ville juré », « ville principale », « ville régionale », « ville-province », « ville-tour », « ville frontière », « ville épiscopale », « ville champignon », « ville de loi », « ville de guerre », « ville d'arrêt », et même « ville...abandonnée ». La ville

---

<sup>54</sup> Michaux Madeleine, 2008, *Les mots-clés de la Géographie*, Eyrolles Pratique, Poitiers, 175 p. Dans le chapitre urbanisation, il y a bien une entrée spécifique pour « ville nouvelle »... Mais aucune allusion à d'autres types de ville.

<sup>55</sup> Ce que souligne notamment F. Santamaria lorsqu'il tente le rapprochement terminologique des contenus respectifs de la ville moyenne dans trois contextes européens. Il souligne ainsi, « Dans la littérature géographique britannique, le terme de "medium-sized town" est couramment cité sans pour autant faire écho à une définition scientifiquement constituée. ». Voir Santamaria Frédéric, 2000, « La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, n° 613, pp. 227-239.

<sup>56</sup> Notons à ce propos que des colloques internationaux se tenant en France ou à l'étranger se sont penchés sur l'étude de cette strate urbaine comme celui d'URBAMA à Tours en 1986. Nous ne les retenons pas directement ici dans le cadre de cette étude. Si ces travaux ont pu influencer les réflexions des géographes français c'est en partant de leurs apports directs et donc de l'éventuelle intégration des influences étrangères que nous souhaitons présenter cet état des lieux. Voir notamment : URBAMA, 1986, *Petites villes et moyennes villes du Monde Arabe*, Tours, 2 tomes, 838 p.

moyenne reste, elle, introuvable. Nous rencontrons le même désappointement pour les index espagnol, anglais, italien, portugais et russe. La ville moyenne ou ville intermédiaire est totalement absente aussi bien des notices, des index que du contenu des articles, ceci peut laisser songeur quand on sait que les termes « villette », « tanière », « paroisse » ou encore « trou de province » y figurent ! Et ce, même si l'ouvrage avertit qu'il ne « prétend explorer qu'un champ sémantique limité » (XLIV), en l'occurrence aux usages des notions plurilinguistiques et utiles aux comparaisons internationales. Les auteurs souhaitent avant tout « s'intéresser aux mots de la langue commune utilisés aujourd'hui pour parler des villes et dans les villes » (XLIX) s'écartant ainsi des lexiques savants et techniques. Et pourtant, dans leur Charte éditoriale (2000) des champs sémantiques, la première approche porte sur « la désignation générique de la ville » et notamment « les classifications des agglomérations de population ». Christine Lamarre, responsable scientifique pour les termes français, est une historienne spécialiste des villes de la période moderne ce qui, peut-être, explique en partie cette occultation. Pourtant, le constat est strictement identique dans *Le traité sur la ville* réalisé sous la direction de deux sociologues, Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal (2009). La ville moyenne serait-elle une construction de géographe(s) pour les géographes ?

*Le Dictionnaire de la ville de l'urbain* (Pumain, Paquot, Kleinschmager, 2006) propose lui aussi différentes entrées et qualificatifs associés à la ville. On peut y relever un article pour la « ville durable », la « ville émergente », la « ville globale », ainsi que pour « la ville internationale » et un autre pour la « ville nouvelle ». Les définitions construites dans une approche évolutionniste et économique renseignent le lecteur sur la complexité et la diversité du fait urbain. Mais la recherche dans le long développement (plus de 4 pages) sur le terme générique de « ville » ne palie pas davantage à cette lacune. Tout juste est-il précisé que les villes s'inscrivent dans des réseaux qui « forment une hiérarchie, incluant des nœuds de plus en plus complexes lorsqu'on va des petites villes aux plus grandes » (Pumain, Paquot, Kleinschmager, 2006 : 303). La ville est alors présentée, dans ses fonctions économiques et structurantes, comme une forme d'organisation sociale et politique des sociétés où s'exercent des jeux de pouvoirs. Les villes suivent ensuite un cheminement, une évolution les conduisant à de fortes distinctions que les auteurs nous laissent tout juste deviner, « quoi de semblable entre une ville de 10 000 habitants et une « ville » de quinze millions ? ». Sans apporter de réponse, ils laissent supposer que les entités urbaines multimillionnaires ne correspondent plus tout à fait au terme initial et générique traditionnel. Il existerait donc bien un saut quantitatif qui se répercuterait sur les conditions sociales et politiques dans lesquelles l'espace urbain est (re)produit. Aucune mention explicite non plus dans le lexique de la ville plurielle de François Ascher, ni dans l'un des dictionnaires les plus cités de la discipline, *Les mots de la Géographie* de R. Brunet (1993). Là encore, l'entrée ville moyenne est en partie évacuée malgré le fait qu'il précise dans l'article consacré à la ville : « il en existe de toute sorte, selon leurs adjectifs : grandes et petites

villes, « villes moyennes » ; les plus grandes sont les mégapoles » ( : 508). Si une courte définition est bien donnée de la mégapole et ensuite de la métropole, nous n'en saurons pas davantage sur la désignation « ville moyenne » intégrée (avec distance ?) entre guillemets ! Surprenant, quand on voit que les termes « vilain », « village », « ville planétaire », « VIP » et « virgule » bénéficient de plus longs approfondissements.

Sous la direction d'Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain *L'encyclopédie de la Géographie* n'est pas plus éclairante ni dans la première édition de 1983 ni dans la seconde de 1995<sup>57</sup>. Aucune entrée ne se rapporte à la ville moyenne dans l'index des mots clés. A la lecture du sommaire, différents chapitres peuvent pourtant légitimement se référer à cette échelle urbaine. Or, qu'il s'agisse du « systèmes de villes » rédigé par Denise Pumain ou de « l'organisation de l'espace des villes » développé par Pierre-Henri Derycke, la ville moyenne figure toujours aux abonnés absents. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à suivre la notice indiquée pour la « ville » qui redirige directement le lecteur sur l'article de Claude Bataillon portant sur « l'explosion des villes du Tiers Monde ». D'emblée, le cadre est posé pour l'article, comme nous serions tentée de dire pour l'ensemble de l'ouvrage, « nous parlerons ici surtout de grandes et très grandes villes » (Bataillon, 1995 : 713). Il est bien question de « niveaux inférieurs » lorsque D. Pumain présente les modèles spatiaux et la hiérarchie des lieux centraux mais, même lorsque les réseaux urbains sont mentionnés, rien n'est dit sur cette strate urbaine. Tout juste devine-t-on une allusion à certaines villes moyennes, sans qu'elles ne soient explicitement désignées comme telles, dans la mise en relation que réalise PH. Derycke entre la croissance des prix fonciers moyens avec la taille des villes et les rythmes d'urbanisation. Un tableau présente alors la catégorie « autres villes » qui figure à côté de Paris et des grandes villes, dont les premières évoquent un panel de 17 agglomérations assez variées (Montpellier, Reims, Calais, Bayonne, Clermont-Ferrand, Rennes, Rouen, Tours, etc.). L'auteur en déduit une évolution divergente entre les grandes villes et ce qu'il qualifie de « grandes villes de province », celles-ci connaissant une diminution globale et tendancielle des prix fonciers au mètre carré entre 1978 et 1989. En guise de conclusion à son article, P-H. Derycke propose – enfin – un intéressant panorama de la diversité des quartiers au regard de la taille des agglomérations. Pour cela, il compare la stratification sociale des quartiers de 36 agglomérations de province, toutes peuplées de plus de 150 000 habitants. La classification repose sur les catégories socioprofessionnelles des ménages, le statut matrimonial et la taille des ménages mais aussi sur le statut d'occupation du logement ou encore la position du quartier dans la ville. Il s'en dégage une typologie de 25 types regroupant 10 catégories de quartiers. Les villes sont ainsi classées selon la plus ou moins grande diversité de leur tissu urbain au regard de ces critères. Le classement laisse apparaître le lien fort entre diversité des quartiers et taille de la ville mais cette

---

<sup>57</sup> C'est pourtant une ville moyenne qui introduit l'ensemble de l'ouvrage. Saint-Dié, présentée comme la marraine de la Géographie se pose donc avant tout comme un foyer, une terre de géographes, berceau du FIG, porteuse éclairée d'un renouveau de la discipline ouvert sur le monde et la culture profane.

tendance n'est pas généralisable. Ainsi Caen apparaît en douzième place avec 18 quartiers identifiés, soit bien avant Nice située au 24<sup>em</sup> rang avec une population pourtant trois fois plus nombreuse. L'auteur en conclut que « certaines villes de taille intermédiaire : Amiens, Angers, Caen, Le Mans ou Metz par exemple, apparaissent relativement diversifiées ». L'investigation n'en dira pas davantage sur l'organisation de ces espaces urbains intermédiaires et encore moins sur leurs dynamiques sociales.

L'oubli est tout aussi marqué dans les dictionnaires parus au début des années 1970. *Le dictionnaire de la Géographie* de Pierre George, paru dans sa première édition en 1970 occulte totalement l'entrée. Il consacre en revanche deux courtes notices pour définir les villes nouvelles et les villes satellites. Dans l'article portant sur la ville, une seule phrase suggère la diversité de l'armature urbaine, « les villes et agglomérations se distinguent à la fois par leurs dimensions et par leurs fonctions » (George, 1970 : 440). Dans les rééditions, le terme apparaît en... 1988. Co-écrit avec Fernand Verger, la définition que les auteurs proposent de la ville demeure très classique et repose sur trois critères : la population agglomérée, les fonctions urbaines et la morphologie des plans de villes. Bref, ils ne retiennent que des éléments descriptifs sans processus et sans temporalités. Selon eux, ce sont les deux premiers éléments qui distinguent essentiellement les villes entre elles. On peut cependant être surpris de constater, dans un contexte aussi dynamique et mouvant, que la définition proposée demeure inchangée entre les différentes éditions consultées de 1990, 1996, 2004 et 2009 !

#### **Encart 1.1 - De quelques définitions de la ville moyenne –**

##### **De quelques définitions de la « ville moyenne » et de la « ville intermédiaire » dans les dictionnaires et autres publications spécialisés :**

« Ville occupant par le nombre de ses habitants, par ses dimensions, par ses fonctions et surtout par ses modes et ses rythmes de vie, une situation intermédiaire entre les métropoles régionales et les petites villes. Les villes moyennes font l'objet de programmes spéciaux de développement » George Pierre et Verger Fernand, 1970 (réédition 2009), *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, p.464.

« La définition réelle des petites villes (et des villes moyennes) passe nécessairement par la conjonction de plusieurs critères géographiques : le poids démographique, mais aussi la fonction de centre local rayonnant sur un petit pays, et la morphologie urbaine, fort bien ressentie à travers les caractères de l'habitat, la concentration des commerces, un début d'animation citadine» (Barrère et Cassou-Mounat, 1980 : 98)

« La ville moyenne se définit par rapport à la zone pour laquelle elle est un pôle d'attraction et de services» (Gohier, 1973 : 20).

« Comme son qualificatif l'indique, la ville dite moyenne est l'intermédiaire dans la hiérarchie urbaine.[...] La ville moyenne devrait desservir une population totale (incluant la sienne) d'au moins 2,5 fois la sienne, et d'au plus 600 000 habitants. [...]Le sens fonctionnel est le facteur clé pour déterminer la véritable petite et moyenne ville. Il implique la fonction régionale, la fonction de desserte, ce qui confère à la ville en question un rôle privilégié dans l'armature urbaine. » Desmarais, 1984 : 462- 463)

« Les villes moyennes sont donc généralement définies par exclusion des autres catégories de villes. Elles se situent en termes fonctionnels entre la métropole régionale, dont le rôle organisateur s'exprime à



cette échelle, et la petite ville cantonnée à la desserte locale » Santamaria Frédéric, 2000, « La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, n° 613, p p. 227-239

« La ville moyenne se définit par sa “taille” mais la taille est très relative d’une région du monde à l’autre. Nous définissons la ville intermédiaire en fonction de son rôle d’inter-médiation entre un centre urbain et le territoire dont elle est le centre de services, économiques, sociaux, culturels, historiques, etc. ». Llop Torné JM., 2001, « Un réseau de ville à l’échelle de la planète », *Diagonal*, n° 148, p p.23-26( : 24)

« La ville intermédiaire polarise son territoire en proposant des services divers et variés. Parmi ceux-ci, on retrouve des fonctions administratives, culturelles, de santé, d’enseignement et de diffusion de la connaissance, de recherche, etc. Au niveau économique, elle se doit d’être compétitive et dynamique, mais également de représenter un poids relatif conséquent dans son environnement régional, et d’être le siège de lieux de décision ». Carrière Jean-Paul, 2008, « Les villes intermédiaires européennes et l’Europe polycentrique », in Hégémonie de la ville, Réalités industrielles février 2008, *Annales des Mines*, p p. 18-25.

« Du point de vue systémique, la ville moyenne est un échelon urbain touché plus tardivement par la mutation post-fordiste que les grandes villes. Dans un premier temps, elles sont distancées en termes de rythme de croissance d’emplois et de population par les grandes villes ». Jousseume Valérie, Kali Aziz, Porcher Thomas, 2010, « De l’observation monographique à l’analyse régionale : la base de la hiérarchie urbaine dans le Grand Ouest français », Colloque international « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Ecole Polytechnique Tours, 9-10 décembre 2010.

« Ville considérée comme représentant un optimum dans le continuum urbain » Calsat Henri-Jean (dir), 1993, *Dictionnaire multilingue de l’aménagement de l’espace*, Conseil international de la langue française, Paris, 703 p. ( : 316)

C’est dans un ouvrage très largement pluridisciplinaire et ancré dans les champs de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire que nous trouvons la notice la plus complète et la plus stimulante. Entre un article sur la ville historique et la ville nouvelle, le *Dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement*, sous la direction de Pierre Merlin et de Françoise Choay (2009), propose une entrée à la fois synthétique et analytique de la « ville moyenne ». Partant de la dimension relative de son appréhension, la ville moyenne est présentée comme une strate incontournable de toute typologie urbaine. Les réseaux de villes ont participé à en diffuser l’appellation ainsi que les politiques d’aménagement du territoire en leur direction. Mais le plus intéressant dans la notice est le rapprochement que les auteurs proposent de la taille de la ville et de l’idéologie qui lui a été assignée, « il s’est produit dans les travaux de langue française, un télescopage entre l’idée de ville moyenne et l’idée de dimension optimale » soulignent-ils (Merlin et Choay, 2009 : 943). La ville moyenne, au-delà de tout seuil et de toute définition, est donc attachée avant tout à une image, un archétype.

On l’a vu, plusieurs définitions coexistent. Sur un versant plus matériel cependant, comment l’identifier, la distinguer ? Selon Daniel Béhar, (2011), à l’échelle européenne, les seuils de population retenus sont beaucoup plus élevés et la définition

française des villes moyennes est complètement obsolète. Même au sein de l'espace national, la définition de la ville moyenne est relative et varie fortement d'une catégorie d'acteurs à une autre. Il cite notamment en exemple, lors d'un Café géographique (2011)<sup>58</sup>, la diversité des désignations courantes de la ville moyenne à travers la revue *L'Etudiant* qui considère Montpellier, Rennes et Clermont-Ferrand comme des villes moyennes, puis Poitiers et Caen comme des petites villes ! Il considère ensuite deux critères essentiels à sa définition : celui de « villes où il fait bon vivre », en soulignant la définition passive de cet aspect, et le critère souvent retenu dans les sphères de l'action publique présentant la ville moyenne comme un lieu de centralité sur un large bassin de vie, et qui possède de ce fait des « charges de centralité » (fonctions de proximité polyvalentes, financées par les impôts locaux mais touchant les populations à une échelle plus large que celle de la ville : loisirs, services publics...). Il conclut que toujours aujourd'hui, la définition de la ville moyenne est source d'interminables débats, d'autant plus que les seuls éléments qui pouvaient éventuellement caractériser les villes moyennes il y a encore quelques décennies et relevant essentiellement du critère administratif et de l'échelle de gouvernance locale (ville chef-lieu) sont en train d'être détricotés par la Réforme générale des politiques publiques (Béhar, 2011).

Ces conceptions de la ville moyenne, parfois « discrète, à peine percevable » (Llop Torné, 2000, *Op. Cit.* : 3), d'autres fois difficile à cerner, notamment au regard des mutations des espaces urbains, rend les experts incertains de l'objet d'étude et de sa datation. A la fin des années 1980, Michel Gault écrivait que « la notion de ville moyenne d'où émerge celle de ville intermédiaire est encore très neuve » (Gault, *Op. Cit.* : 76). Si la définition de la ville moyenne n'est toujours pas stabilisée, un autre terme vient concurrencer sa désignation.

### **2.1.3. Villes moyennes ou villes intermédiaires ?**

Villes intermédiaires, relais, de transition, de négociation, d'intermédiation, les villes moyennes font l'objet d'adjectivisations successives, souvent renouvelées et complétées mais jamais totalement satisfaisantes. La distinction entre les deux termes génériques « ville moyenne » et « ville intermédiaire » est difficile à établir. Au regard du corpus retenu, les auteurs emploient de manière quasiment indistincte les deux expressions. Même lorsque la différence tente d'être définie, elle comprend des marges d'incertitude. Ainsi, à propos du système urbain aquitain, P. Laborde (1996) développe un argumentaire autour du rôle et des fonctions de Bayonne qui « peut être classée comme ville intermédiaire parce qu'elle a des attributs supérieurs à ceux d'une ville moyenne mais sans pouvoir rivaliser avec les métropoles voisines de Bilbao et de Bordeaux ». Ville de croisement, carrefour routier et ferroviaire, ville d'interface avec, à

---

<sup>58</sup> [www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=2105](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=2105)

proximité de la frontière franco-espagnole, une ville « aux confins de la France et de l'entrée en Espagne ». Il reprend ensuite la genèse de l'aire urbaine de Bayonne et sa particularité à fonctionner comme une conurbation. La ville elle-même comptant, en 1996, 40 000 habitants mais avec les cinq communes limitrophes totalement intégrées, le chiffre s'élève à 103 000 habitants et, selon le découpage réalisé par l'INSEE, l'unité urbaine comporte 165 000 habitants, soit un chiffre supérieur à Pau faisant de Bayonne le second pôle urbain de l'Aquitaine. Elle reste cependant limitée dans ses possibilités de commandement et d'autonomie par la prééminence administrative de Pau (Préfecture, Cour d'Appel, tribunal administratif, pôle universitaire de plein exercice). P. Laborde désigne ainsi, avec une faible distinction, les villes moyennes et les villes intermédiaires – ici respectivement Bayonne et Pau – qui, d'après lui, sont dotées d'équipements comparables mais se distinguent par leurs fonctions de centralité. Là encore, la ville moyenne est identifiée avant tout comme un « centre régional ». Plus récemment M. Lussault (1998) fait référence à des villes de taille moyenne, concernant des « centres d'agglomérations de 200 000 à 600 000 habitants » et, à une autre échelle, certains programmes de recherche n'hésitent à employer le qualificatif pour désigner conjointement, dans un programme de recherche qui leur est dédié, des villes telles que Bordeaux, Nantes, Lausanne et Stockholm<sup>59</sup>. A l'échelle européenne, les villes moyennes sont rapprochées des petites villes dans les grilles d'analyse proposées par un groupe de recherche ORATE. Les SMESTO (s)<sup>60</sup> sont marquées par la diversité de leurs configurations (taille, localisation, intégration, structure économique et sociale). Il est donc nécessaire, pour tenter d'en distinguer les spécificités, de croiser plusieurs approches : dimensionnelle, fonctionnelle et en termes de potentiels.

L'adjectif « moyen » recouvre une ambiguïté, péjorative en ce qu'il signifie que l'espace urbain demeure à un stade qui se voudrait transitoire (Bruneau, 1989), méliorative lorsque l'accent est mis sur des villes à « taille humaine » (GRVM, 1982) et complète. La ville moyenne occuperait ainsi un rang intermédiaire dans l'armature urbaine (Toinart, 1996). Le même auteur rapproche ces désignations des qualificatifs de ville « d'équilibre », « humaine ». J.M Lopp (2000) évoque à leur égard des « villes tranquilles ». Au regard de ces différents positionnements, nous proposons donc de désigner les villes moyennes non seulement par leur intégration dans l'armature urbaine mais aussi en tant que système territorial. Ainsi, comme chaque entité nationale définit ses propres critères, il semble pertinent, pour saisir le rôle d'intermédiation des villes

---

<sup>59</sup> Le programme « Etalement urbain et services dans les réseaux – Réflexions exploratoires dans quatre villes moyennes européennes : Bordeaux, Nantes, Lausanne, Stockholm » piloté par Sylvie Jaglin dans le cadre d'une recherche financée par le PUCA (2007-2012) précise que les villes moyennes (sans détermination de seuil mais de portée internationale) ont peu fait l'objet d'analyses spécifiques et en ce sens la recherche entend combler une lacune. Il n'est cependant pas fait mention du caractère opératoire ou opportun de cette échelle dans l'apport démonstratif ni dans la portée heuristique éventuelle de la ville moyenne ainsi appréhendée.

<sup>60</sup> Le pluriel est ajouté dans le cadre du programme d'ORATE.

moyennes, de se reposer sur leur position et leurs fonctions au sein de leur environnement – régional et institutionnel. Est-il surprenant en ce sens de distinguer les seuils selon les espaces et les régions considérés ? Les villes de taille moyenne dans la région parisienne ont-elles les mêmes fonctions, bénéficient-elles des mêmes potentialités et modalités d'organisation que des villes de taille inférieure ou supérieure en situation périphérique ? Brest, dont l'aire urbaine dépasse le seuil des 200 000 habitants, assure certes les fonctions d'une métropole<sup>61</sup> à l'échelle de la Basse Bretagne mais, dans la logique du système de villes breton et dans l'articulation nationale, Brest relève bien d'une situation d'intermédiation qui la rapproche davantage de villes entrant dans le seuil quantitatif déterminé (Lorient notamment ou Saint-Nazaire). On se propose donc de retenir une perspective extensive de la ville moyenne que les fonctions ou le volume démographique ne viendraient pas borner, comme le souligne C. Demazière (2012) « à la taille démographique des villes, qu'il faut manier de façon non stricte pour identifier les villes petites et moyennes, les chercheurs sont donc conduits à associer d'autres critères, variables selon les objectifs poursuivis : la densité de peuplement, la superficie, les migrations domicile-travail, les fonctions et les équipements urbains, l'offre de services, la connectivité, l'accessibilité... » (Demazière et Carrier, 2012 : 139). Pour cela, nous emploierons le terme « ville moyenne » au sens où il caractérise des fonctions intermédiaires dans les systèmes territoriaux. C'est le fonctionnement de la ville dans ses rapports aux territoires et à l'organisation de l'espace qui permet de déterminer la notion de ville moyenne. La ville moyenne n'est pas moyenne en soi mais par un étalon de valeurs quantitative, qualitative et relative. Elle n'est donc ni un « label, ni un mythe » (Toinard, 1996) mais une notion capable d'émerger, par son fonctionnement et par un référencement, à un système de valeurs. Elle s'insère aussi dans une dynamique et un modèle d'urbanisation propres à chaque territoire et à chaque système urbain (Charbonneau, Magazol et Lewis, 2003).

La définition n'est pas stabilisée dans le temps non plus, les formes urbaines et la taille des villes sont le reflet des évolutions de la société. Une ville ne peut être déclarée moyenne ou grande une fois pour toutes. A l'échelle mondiale, en cinquante ans, deux processus sont à l'œuvre. D'une part, une extension générale de la taille des villes, celles-ci accueillent davantage d'habitants (de l'ordre de 50% de population supplémentaire entre 1960 et aujourd'hui), d'autre part, les échelles de l'urbain se sont considérablement élargies. Le seuil d'appréhension du fait urbain s'est à la fois élevé et abaissé. Élevé car certaines très grandes villes, en accueillant plusieurs dizaines de millions d'habitants, ne correspondent plus tout à fait à l'idée et l'image traditionnelles de la ville. Ces démultiplications de l'ordre de l'urbain rendent périlleuse toute

---

<sup>61</sup> Certains auteurs reconnaissent l'existence d'un réseau de 12 métropoles bretonnes ou déterminent des « composantes métropolitaines » concernant les villes de Quimper et Saint Malo. Conférer Houllier-Guibert Charles-Edouard, « La gouvernance métropolitaine des villes bretonnes », Journée d'étude, Université Rennes 2, *Calenda*, publié le 16 avril 2010.

définition arrêtée de la ville aujourd'hui. On peut néanmoins retenir à ce niveau que la ville constitue un champ d'analyse en tant qu'« objet spatial complexe et multidimensionnel » (Lussault et Lévy, 2003). Le seuil de l'urbain s'est aussi considérablement abaissé (Charbonneau, Mangazol, Lewis, 2003), la taille de la ville n'est plus un élément déterminant de sa dotation en biens et services et ne permet pas d'en déduire ses capacités d'influence ni de rayonnement. On retrouve donc des unités fonctionnellement urbaines bien dotées, équipées et structurantes aux niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine.

Michel Michel (1977) suggère de revisiter la terminologie et la désignation jouant de l'antanaclase des villes moyennes en « ville moyen ». Il recherche des corrélations entre la catégorie statistique des « villes moyennes » et leur position hiérarchique, leur poids démographique relatif régional, leur rayonnement spatial, leur structure. L'auteur montre que ces rapprochements apportent peu en termes conceptuels ou cognitifs. Il évoque aussi une forme d'idéalisation du contenu symbolique et idéologique de cette strate urbaine. Il est l'un des premiers en France à poser en ces termes la notion de villes moyennes et les enjeux qui lui sont attachés d'intensification et de réorientation du travail humain, comme un facteur de diffusion de la société et du mode de vie urbain. Il considère que le département représente « le cadre de l'insertion spatiale des villes moyennes » (Michel, 1977 : 650) et permet d'étalonner la hiérarchie urbaine en fonction non pas d'un seuil quantitatif absolu et national mais par une appréhension relative de la répartition de la population d'un département ou d'une région en leur sein<sup>62</sup>. Les tentatives de caractériser ensuite les villes moyennes selon leurs fonctions ou leur portée commerciale sont décevantes. C'est ainsi que l'auteur se tourne vers une définition plus qualitative : « L'épithète ne désigne plus une catégorie, elle suggère une atmosphère et confère une dignité » (Michel, 1977 : 657). Il évoque ainsi « une image-représentation de la ville moyenne ». La ville moyenne est présentée comme la dernière chance de promouvoir un nouvel urbanisme et de réussir ce qui été raté dans les grandes villes. Ce faisant, il critique une certaine indistinction de l'action publique pour laquelle les méthodes et les procédures adoptées copient celles qui furent mises en œuvre dans les grandes villes.

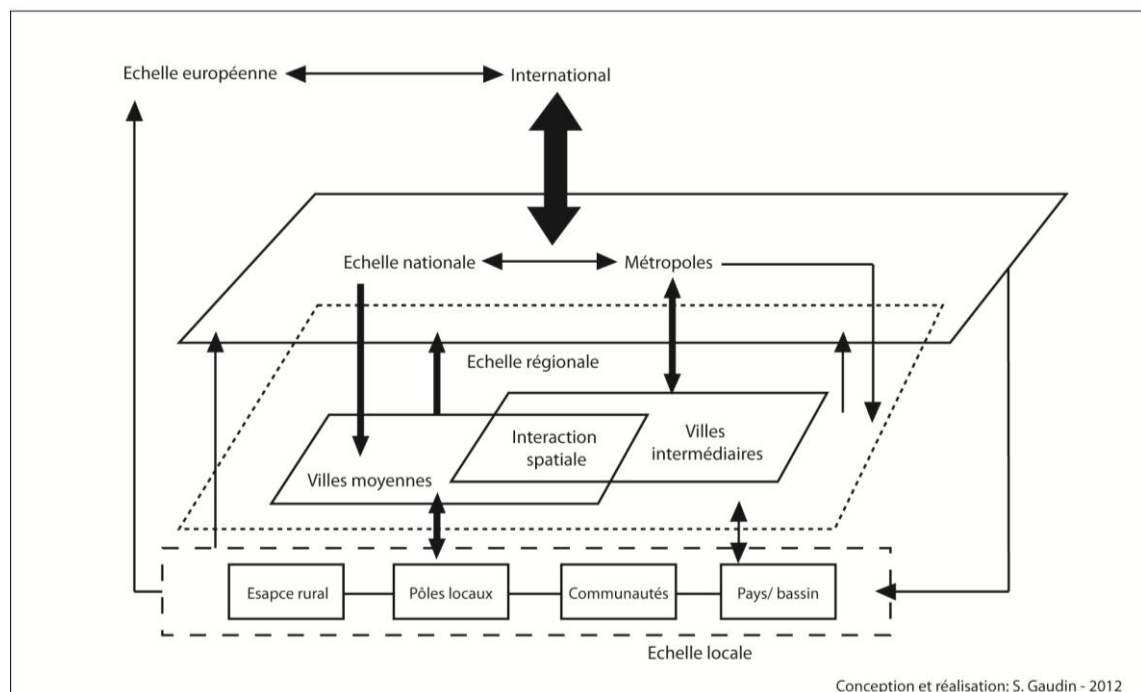
Dans l'ouvrage, *Villes intermédiaires pour l'Europe*, Michel Gault (1989) reprend les conclusions d'un cycle de séminaires internationaux tenu à Poitiers en juin 1989. Il suggère que le terme « ville intermédiaire » est amené à supplanter la désignation des villes moyennes et, à terme, à s'imposer face aux enjeux européens. Cette position est cependant à nuancer. Cela supposerait, d'une part, qu'il existe un recouvrement à peu près parfait des deux termes et, d'autre part, que les villes intermédiaires constitueraient l'aboutissement d'un processus inéluctable (et à maturité) de villes moyennes insérées *nolens volens* dans des logiques extraterritoriales, voire des enjeux internationaux. Michel Gault propose alors une définition « aristotélicienne »

---

<sup>62</sup> Une technique que reprendra S. Toinard en 1996 à propos du réseau urbain breton (*Op. Cit.*).

que l'on pourrait également qualifier d'endogène au sens où elle privilégie le système d'autoreproduction de l'espace urbain. La ville intermédiaire désignerait ainsi « une ville suffisamment dynamique pour trouver en elle-même les ressources d'un développement autonome et suffisamment consensuelle, identifiée, pour que ses habitants s'y reconnaissent » (Gault, 1989 : 76). Il choisit ensuite de faire explicitement référence au terme de « ville intermédiaire »<sup>63</sup> qui correspond à ce niveau à une approche plus opératoire. Pour J.M. Llop Torné (1999, 2000), c'est au milieu des années 1970, au regard du contexte de l'évolution démographique des espaces urbains, qu'apparaît un nouveau mode d'organisation des villes basé sur la mise en réseau. Ainsi reliées, les villes moyennes tentent d'intégrer les stratégies de développement local et national et, progressivement, de dépasser la stricte dimension régionale. C'est, selon lui, à cette période que le concept de ville moyenne s'estompe au profit de la désignation de ville intermédiaire. Cette évolution viendrait mettre un terme aux querelles terminologiques et aux hésitations statistiques, marquant le glissement d'une définition essentiellement quantitative à des aspects qualitatifs.

**Figure 1.2 - Villes moyennes et villes intermédiaires dans le mille-feuille territorial**



<sup>63</sup> En réalité, de nombreuses occurrences des termes « villes moyennes » ponctuent des développements riches et nourris de ce travail de synthèse reposant sur des comparaisons internationales instructives. La querelle terminologique est clairement énoncée entre les membres de l'équipe notamment à travers la position de Jean-Claude Lavigne qui incite à une distinction nette des appellations. Il précise, dans son argumentation, que les villes moyennes renvoient à une catégorie plus statique et quantitative – l'ouvrage propose par ailleurs, sans trancher, deux fourchettes, celle de 20 à 400 000 habitants dès l'introduction, puis celle de 30 à 100 000 habitants (Gault, *Op. Cit.* : 52) désignant pourtant les villes intermédiaires -. Ces dernières renvoient selon le même auteur à une réalité plus dynamique, à des notions de stratégies, de place à conquérir et d'enjeux de positionnement et de médiation. La définition demeure donc générique et ne propose pas de critères autres d'appréciation.

N. Commerçon et P. Goujon (1997) rappellent que le glissement terminologique des villes moyennes vers les villes intermédiaires n'est pas neutre, « il vise à éloigner le qualificatif moyen considéré comme dévalorisant pour suggérer une organisation territoriale à une autre échelle » (Commerçon, Goujon, 1997 : 249), généralement celle des bassins de vie et des aires urbaines regroupant ou dépassant le seuil des 500 000 habitants. En somme, les villes intermédiaires s'inscrivent au cœur d'un système spatial où s'articulent différentes composantes.

Mais peut-on seulement trancher entre les deux termes ? Cela reviendrait à prendre position ou à réduire la complexité des entités<sup>64</sup>. Pour notre part, nous emploierons et retiendrons dans ce travail les deux désignations. Les termes ne sont pas synonymes mais renvoient, l'un et l'autre, à deux aspects non exclusifs de ces villes de l'entre-deux territorial. Leur caractère moyen est distinctif et assimilable à une réalité plus ou moins objectivable et correspond, au moins partiellement, à une dimension, au sens métrique, de l'espace de référence. Il traduit notamment la logique des acteurs qui s'inscrivent dans un cadre territorial dont l'existence ne se limite pas à l'imbrication ni à la dépendance des niveaux scalaires d'encadrement. Dans le même temps, les villes intermédiaires correspondent au positionnement de la majorité des villes moyennes qui tentent d'articuler des logiques d'action – parfois contradictoires – et qui jouent pleinement leur rôle d'interface territorial et fonctionnel. La distinction tend d'ailleurs à reposer non plus sur le qualificatif, globalement admis comme un axe d'analyse à part entière, mais sur la désignation *sui generis* entre ville – moyenne – et métropole qui distinguerait de manière tranchée deux types urbains marqués. Ainsi G-F. Dumont (2006), dans une étude réalisée pour la DIACT, propose de centrer son propos sur l'étude d'une échelle urbaine peu investie, les « métropoles moyennes ». Il désigne ainsi l'ensemble des villes « qui méritent l'appellation de métropoles mais qui ne présentent pas un important rayonnement transnational » (Dumont, 2006 : 3). Il en dénombre 17 à l'échelle de la France métropolitaine (avec des populations comprises au niveau de l'aire urbaine entre 200 000 habitants et 520 000 habitants, c'est-à-dire allant de Caen pour la fourchette inférieure à Toulon pour la limite supérieure). J.F. Léger (2012a) propose lui aussi d'opposer les villes moyennes aux métropoles en affirmant que les premières se sont développées sur un modèle radicalement différent, antagoniste voire complémentaire des métropoles qui, elles, auraient essentiellement profité et tiré partie de la croissance en bénéficiant d'une forte concentration des cadres et professions liées

---

<sup>64</sup> Les métropoles sont aussi caractérisées par diverses désignations : grandes villes, villes de premier ou second rang, capitales régionales, etc. Si les termes suggèrent bien des distinctions, ils ne s'excluent pas les uns des autres, une capitale régionale peut être une ville de second rang, désignée comme une grande ville et être dotée des attributs d'une métropole. Selon la focale retenue, de nombreuses grandes villes fonctionnent également comme des villes intermédiaires. C'est la logique de l'articulation des structures intra et extra territoriales au regard d'une organisation (négociée) des espaces urbains qui permet de donner du sens à l'expression. Cette forme de polysémie favorise donc une certaine richesse de critères et d'analyses.

à l'économie de la connaissance (Chalard et Dumont, 2011)<sup>65</sup>. Ce qui nous importe ici est bien de reconnaître la constitution de logiques d'organisation spécifiques à cette échelle urbaine. Celles-ci n'affectent pas nécessairement toutes les villes de la catégorie et ne constituent pas un axe transversal d'analyse. Elles reposent sur l'idée que s'opèrent dans ces villes « des changements de taille, donc de degré, mais surtout des différences de nature qui appellent à leur tour des différences de structure et des types spécifiques d'organisation spatiale et fonctionnelle » (Ledrut, 1976 : 30).

## 2.2. Les villes moyennes, un objet d'étude connexe et complexe

« Outrageusement dominées par l'étude des grandes villes » (Demazière, 2011 : 10), les villes moyennes sont redevenues, au fil du temps, un objet d'étude majeur pour les chercheurs en sciences sociales. Dans quelle mesure et comment les villes moyennes peuvent-elles être un objet d'analyses et de réflexions scientifiques spécifiques (Bruneau, 1989)? La « moyenneté » redevient d'actualité, elle ne s'oppose plus à l'aspect international, ouvert et connecté, traditionnellement associé à l'espace urbain intermédiaire. Les villes moyennes « contre-attaquent »<sup>66</sup> ! Différentes publications, posant explicitement le thème de l'insertion des villes de rangs inférieurs dans des processus globaux, emploient la désignation initiale, participant à la fin d'une querelle d'experts. Les villes moyennes peuvent et doivent être pensées en lien avec la mondialisation (Charbonneau, Lewis et Manzagol, 2003 ; Carrier et Gindras, 2004 ; Baudelle et Tallec, 2008 ; Demazière, 2010), imposant un renouvellement des champs d'analyse et des stratégies suivies.

Si l'objet « ville moyenne » a des contours flous, les scientifiques, et particulièrement les géographes, qui se sont penchés sur lui ont participé à la construction d'un mythe (Gault, 1989 ; De Roo, 2003). A l'image de celles de l'ensemble de la communauté scientifique à ce sujet, les productions de ces derniers sont variées et relativement tardives. C'est l'analyse des articles parus dans les revues scientifiques, principaux moteurs de la diffusion des savoirs scientifiques et communs, qui permet de retracer l'évolution de la pensée géographique à l'égard de cet objet indéterminé, souvent secondaire mais omniprésent dans les discours et les argumentations. Le panorama que nous nous proposons d'explorer incite à questionner

---

<sup>65</sup> Chalard Laurent, Dumont Gérard-François, 2011, « L'armature urbaine de l'emploi en France », *Population & Avenir*, n° 704, septembre-octobre 2011, pp. 4-7. Se détachant de l'analyse traditionnelle du peuplement, ils proposent ainsi une étude et une classification reposant sur les 111 villes de France comptant plus de 25 000 emplois. L'étude témoigne ainsi du rôle polarisant de la métropolisation puisque les emplois sont davantage concentrés que le peuplement.

<sup>66</sup> *Urbanisme*, « Les villes moyennes contre-attaquent », numéro spécial, n° 378, mai-juin 2011, 98 p.



autant les paradigmes successifs auxquels les auteurs se rattachent et les courants de pensée qui leur sont liés que la sédimentation des connaissances constituée autour des villes moyennes et des unités urbaines intermédiaires. Quelle place cette échelle urbaine occupe-t-elle dans les écrits des géographes et comment est-elle définie et justifiée ? Peut-on parler de l'émergence d'un modèle urbain alternatif ? Ce développement a pour objectif de présenter, à travers le corpus délimité de la production récente de quelques revues scientifiques, les différentes façons de penser l'espace urbain et l'objet « ville moyenne ». Nous tentons ensuite une mise en contexte des discours géographiques au regard de cet objet d'étude.

### **2.2.1. Les articles dans les revues scientifiques, témoins de l'intérêt disciplinaire et cyclique pour une notion floue**

Afin de rendre compte du degré d'intérêt de la géographie française en direction des villes moyennes, nous avons procédé à une analyse de la production scientifique à travers les articles prenant pour référence ou faisant explicitement allusion à cette notion car, ainsi que le souligne Georges Benko (2007), « c'est à travers des publications qu'on peut le mieux mesurer la dynamique d'une discipline et déceler les grandes tendances récentes », même si, inévitablement, « l'exercice reste subjectif ». Nous considérons que les villes moyennes renvoient davantage à une notion qu'à un concept ou même une catégorie<sup>67</sup>. Le concept et la notion relèvent bien d'une forme d'abstraction assise sur des représentations partagées et déterminées par une communauté scientifique. Bien qu'établis dans une discipline ou dans un cadre particulier, ils sont transférables à d'autres contextes (Fourez et Larochelle, 2004). Si le concept relève d'une construction théorique clairement définie et intégrée le cas échéant dans une modélisation, la notion relève d'un cadre plus souple, souvent de l'ordre de l'empirie, qui ne nécessite pas, pour s'y référer, de s'inscrire dans un cadre théorique déterminé. La ville moyenne peut ainsi être appréhendée comme un lieu commun, bénéficiant d'une reconnaissance globale et partagée d'un objet de savoir. Sans atteindre le rang de concept, la « ville moyenne » constitue un angle privilégié d'études et de réflexions de la production scientifique des géographes tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Si les limites de la catégorie demeurent floues, quelques critères et manières d'aborder les villes moyennes se dégagent auprès des auteurs qui recourent à cette échelle d'analyse, parfois pour étayer un développement, d'autres fois pour fonder un sujet spécifique de réflexion. Le suivi des discours et des filtres d'analyse des auteurs des dernières décennies permet de relever différents points d'ancrage dans la réflexion des géographes par rapport à une échelle urbaine indéfinie mais souvent

---

<sup>67</sup> L'idée de catégorie renvoie à celle de classement. L'incertitude autour des seuils nous semble ici affaiblir la désignation. En somme, si les villes moyennes peuvent intégrer une catégorie, la compréhension de leurs dynamiques et de leur fonctionnement nécessitent de les penser dans un cadre élargi et doté d'une plus grande plasticité.

révélatrice. En outre, à partir de quand et dans quelles conditions « les villes moyennes » cessent-elles d'être des pratiques discursives –de description des espaces autres que les petites et grandes villes – pour représenter des espaces urbains génériques et spécifiés ?

Différents canaux ont été sondés afin de rendre compte de la part et de la place accordées aux villes moyennes par les auteurs. Nous avons choisi, en premier lieu, une entrée quantitative afin d'évaluer la pénétration du sujet dans les discours issus des publications scientifiques, complétée ensuite d'une analyse qualitative, plus épistémologique et contextuelle. Le choix s'est porté sur une lecture transversale des articles de revues publiées entre 1916 et 2011. Ces matériaux, rarement utilisés en tant que tels, permettent, hors de tout travail approfondi et spécifique (mais sans l'exclure), d'appréhender la sensibilité d'une communauté scientifique à distinguer dans ses analyses cette échelle de réflexion. Les revues scientifiques sont ainsi un bon moyen de cerner les registres communs de référence et d'appréhension des problématiques disciplinaires. Sans refléter totalement la *doxa* universitaire, les articles publiés indiquent les tendances, selon les époques, à privilégier certaines entrées, thématiques et échelles. Les temps de rédaction et de publication d'un article sont aussi plus courts que pour un ouvrage ou d'autres supports de diffusion et reflètent une certaine réactivité quant au contexte scientifique. Ils permettent, en partie, d'éviter l'écueil des titres généraux et génériques que de nombreux ouvrages traitant de la ville ont adopté dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qui dissimulent l'entrée quasi exclusivement parisienne de leur problématique<sup>68</sup>. Témoins d'une certaine diffusion de la réflexion, d'une manière de faire langue et pensées, si ce n'est communes tout du moins partagées, les revues scientifiques se font les échos des courants et des intérêts de l'époque. Différentes approches sont envisageables. D'une part, le recours aux moteurs de recherche spécialisés offre un accès large et ouvert à un panel de revues dont les articles, généralement numérisés et/ou téléchargeables, permettent un brassage large et souple d'un vaste corpus<sup>69</sup>. Cette méthode permet avant tout d'affiner des critères de recherche et de pouvoir sonder rapidement un ensemble de données afin de disposer d'une collection d'articles statistiquement satisfaisante. D'autre part, il est impératif d'avoir un accès direct aux sources primaires et aux revues étudiées afin que certaines hypothèses soient vérifiées et certaines subtilités décelées. Nous avons donc couplé ces deux versants de l'analyse dans un travail proposant de rendre compte de la place accordée aux villes moyennes dans la réflexion géographique française durant le XX<sup>e</sup>

---

<sup>68</sup> Ce biais est notamment dénoncé par Jean-Luc Pinol (1995, *Op. Cit.*). A titre d'exemples : Magri Susanna, Topalov Christian (dir.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989, 240 p ou encore Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Le Seuil, 256 p.

<sup>69</sup> F. Santamaria (2000, *Op. Cit.*) avait utilisé une approche similaire pour identifier l'emploi du terme dans un panel de publications hispaniques : FRANCIS, URBATERR (spécialisée sur l'Espagne) et ARIADNA (catalogue automatisé de la Bibliothèque nationale espagnole).

siècle. Ce préambule constitue, dans le cadre de ce travail, une présentation de l'état de l'art sur la question de la problématisation de la ville moyenne dans les travaux géographiques.

### **2.2.1.1. Monographies et ancrage rural de la problématique des villes moyennes dans les revues géographiques**

La ou les manières dont la ville moyenne a été traitée depuis près d'un siècle dans les revues de géographie constituerai(en)t en soi un sujet d'études et de recherche. On se propose cependant, pour repositionner le contexte épistémologique et les évolutions successives, d'en dresser un rapide tour d'horizon à travers le recensement des articles scientifiques parus dans les revues académiques (majoritairement de géographie) entre 1916 et le début des années 2000. La période la plus contemporaine est peu abordée ici et plus faiblement significative car elle relève de nouveaux systèmes et normes de publications qui apportent peu d'éléments supplémentaires de compréhension à ce niveau. Trois moteurs de recherche<sup>70</sup> ont été retenus afin de recenser les articles employant et/ou privilégiant les termes de « ville moyenne ». En collaboration avec le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur), *Persée* est un portail de revues scientifiques (122 revues et 151 120 articles scientifiques au 1<sup>er</sup> janvier 2012) en sciences humaines et sociales permettant, par numérisation rétrospective, d'avoir accès à des textes en intégralité et des sommaires d'un ensemble de revues scientifiques européennes en SHS. Né d'une initiative ministérielle, le portail ouvert en 2005 a été, à l'origine, piloté par l'Université de Lyon 2 rejointe ensuite par d'autres pôles pour l'animation et le suivi scientifique (Paris V et Université Paris Descartes notamment). Il recueille aujourd'hui plus de 320 000 références classées selon deux types, « revues scientifiques » et « travaux de recherche ». Dans les choix retenus, nous avons privilégié l'entrée par les revues scientifiques sans occulter, dans les critères de la recherche, le contenu des travaux de recherche. Une seconde étape a consisté à utiliser la plate-forme de diffusion *Cairn* pour préciser et compléter l'échantillon établi via *Persée*. *Cairn* procède d'une démarche partenariale entre quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) en charge de la publication et de la diffusion de revues de sciences humaines et sociales. Cinq volets permettent de ventiler les références présentées sur le site : « revues », « ouvrages collectifs », « encyclopédie de poche », « magazines » et « l'état du monde ». De la même manière que pour le moteur de recherche précédent, nous avons choisi de retenir les références publiées uniquement dans les revues. Si *Persée* recense des publications sur longue période (avec des articles datant du milieu XIX<sup>e</sup>), *Cairn* est plus performant pour la période récente, peu d'articles sont antérieurs au milieu des

---

<sup>70</sup> Si la cote est souvent un peu large, les revues retenues ou les articles cités ne traduisent pas exclusivement de l'étude des champs considérés et ne relèvent pas systématiquement d'une production académique et scientifique, ils constituent néanmoins, à notre sens, un bon outil d'analyse permettant de suivre de manière transversale la production publiée.

années 1990, avec une mise en ligne variable selon les revues, en décalage de quelques semaines à souvent deux ans par rapport aux publications réelles. Le site présente également un ensemble de fonctions complémentaires (tri par revues et disciplines, termes associés, ordonnancement par années de parution). Enfin, la recherche a été croisée avec la fédération des revues, *revues.org*. Ce portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales est composé de 310 revues et 21 collections de livres. Développé par le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cleos) la plateforme associe le CNRS, l'Université de Provence, l'EHESS et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Deux orientations sont présentées à l'interface, les actualités et le catalogue. Dans ce dernier, plusieurs rubriques permettent de préciser les recherches dans la base de données (Moteur de recherche du portail, Catalogue des publications, Catalogue des carnets de recherche). Si les trois rubriques ont été appréhendées, nous avons surtout choisi de nous référer au moteur de recherche du portail afin d'uniformiser la base de données déjà recueillies<sup>71</sup>. La recherche n'est pas exhaustive et de nombreuses publications et revues restent ainsi à l'écart de ces recensements<sup>72</sup>. Pour les sujets qui nous intéressent, cela suppose de ne pas prendre en compte à ce stade certains opus particulièrement intéressants au regard de la problématique mais que nous réinvestissons en complément des résultats obtenus. Ainsi, des revues d'émanation institutionnelle comme *Les Annales de la recherche urbaine* ou *Urbanisme* ne figurent

---

<sup>71</sup> Une étude des champs scientifiques et des discours à travers l'étude des publications et revues mériterait à elle seule une investigation poussée et constitue un objet de réflexion et d'analyse en soi. Ici, l'objectif est essentiellement de positionner le sujet d'étude au regard d'un extrait que nous souhaitons significatif des publications à caractère géographique. Nous voulons ainsi montrer la part accordée aux villes moyennes dans les réflexions et les recherches réalisées en France ces dernières années. Le panel des résultats obtenus par ces différentes étapes a semblé ainsi suffisant pour ne pas sonder d'autres moteurs de recherche comme *Calenda* ou *hypothèses.org*. Bien que consulté, le consortium des universités de Montréal, Laval et du Québec, *Erudit*, animé par l'équipe de l'UQAM a ainsi été volontairement écarté de cette étude afin de cerner essentiellement la production scientifique française. Certains articles majeurs sont pourtant publiés et édités dans certaines revues canadiennes, émanant d'auteurs canadiens (Desmarais Robert, 1984, « Considérations sur les notions de petite ville et de ville moyenne », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 28, Numéro 75, pp. 355-364 ; Fortin Gérard, « Une ville américaine moyenne, unique en son genre », *Recherches sociographiques*, Volume 22, Numéro 2, 1981, pp. 187-203 ; Bruneau Michel, 1990, « Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace : Etude de cas », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 34, pp. 21-32 ; Latouche Daniel, 1997, « Les territoires de la ville : la mondialisation comme aventure urbaine », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 41, n° 114, pp. 413-419 ; Robert Lionel, 1972, « La rénovation urbaine et la stratégie fiscale des municipalités », *Sociologie et sociétés*, Volume 4, n° 1, pp. 55-82) ou français et contribuent largement à la réflexion globale (Bock Emilie et Carrière Jean-Paul, 2007, « Le développement des villes intermédiaires atlantiques : quel rôle dans la perspective d'une construction polycentrique du territoire européen ? », *Annales de l'Université d'Oradea*, pp. 47-59 ; Léostic Fanny, 2010, « Effets sociaux et spatiaux de la politique de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté des villes françaises », *Lien social et Politiques*, n° 63, pp. 27-42). Il s'agit également de rendre compte des écrits académiques et donc d'écartier dans cette section les travaux des réseaux d'urbanistes et de techniciens de la ville qui ont pourtant joué un rôle important, dès les années 20, dans la constitution d'un corpus et de savoirs sur la ville (Voir à ce sujet Gaudin Jean-Pierre, 1985, *L'avenir en plan, technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, collection « Milieux », 216 p).

<sup>72</sup> De manière directe, en restreignant le domaine d'études et la discipline sondée, occultant ce faisant certaines revues qui ont joué un rôle important dans l'étude des espaces urbains comme les revues *Vingtième siècle* ou *l'Année de la Sociologie* ou, de manière indirecte, par les modalités de référencement des moteurs de recherche.

pas dans les listes retenues. Il faut pourtant noter qu'elles contribuent grandement à la diffusion et aux réflexions scientifiques, particulièrement sur le sujet des villes moyennes<sup>73</sup>, et à la réalisation de dossiers thématiques<sup>74</sup>. D'autres, comme la série des *Annales des Mines, Réalités économiques*, ou *Sud-Ouest européen*, le *BAGF, Pouvoirs locaux*, ne sont pas intégrées aux moteurs de recherche<sup>75</sup>. Les moteurs de recherche académiques n'ont pas fait l'objet d'un traitement préalable. Concernant insist.org et ses composantes « Urbadoc » et « Francis » notamment pour les SHS, le référencement mondial tend à diluer les résultats obtenus pas la recherche de mots-clés. La géographie par ailleurs ne représente que 8% des domaines couverts par « Francis », ce qui a motivé également ce choix restrictif d'autant que la base répertorie un ensemble d'articles de la production scientifique mondiale issue de la Bibliographie Géographique internationale (les articles français représentent 30% de l'ensemble) et recoupe en grande partie ceux déjà recensés par les trois moteurs retenus. Enfin, nous avons délibérément exclu la base *insist* dans son ensemble car le référencement – uniquement bibliographique – ne permet un accès direct aux textes que dans de rares cas et rend donc plus difficile un travail direct sur le corpus et ce d'autant que la variable « ville moyenne » nous intéresse comme angle de recherche privilégié mais aussi comme axe de convergence dans les discours scientifiques<sup>76</sup>. En somme, nous retenons les articles qui n'incluent pas nécessairement dans le titre ou les mots-clés les

<sup>73</sup> De Bernardy Michel, 2000, « "Territoire "mobile" pour entreprises fertiles. Le choix des agrégats urbains moyens" », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, pp. 17-25 ; Amiot Michel et Fricky Alain, 1978, « L'université et la ville, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1 octobre, pp. 40-72 ; Barbichon Guy, 1979, « Les migrants dans la ville, Lorient et Dunkerque », *Les Annales de la recherche urbaine*, pp. 3-26 ; Ratouis Olivier, 2008, « Je t'aime. Moi non plus? Expertise, recherche et production urbaine à Dunkerque », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, pp. 76-83 ; B. Duriez et D. Cornuel, « La naissance de la politique urbaine : le cas de Roubaix », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 4, juillet 1979, pp. 22 à 93 ; Farinella Romeo, « Ferrare (Italie) Une ville moyenne universitaire, d'art et de culture », *Urbanisme*, Hors-série 2010, pp. 77-79 ; Sauvy Alfred, « La vie d'une ville moyenne », *Urbanisme*, n° 136, pp. 25 ; Steinebach M, 1975, « Table ronde sur la politique des villes moyennes », *Urbanisme*, n° 146, pp. 57-64.

<sup>74</sup> *Urbanisme*, "Les villes moyennes contre-attaquent", n° 378, mai/juin 2011

<sup>75</sup> Des articles importants et proches du thème y sont pourtant régulièrement publiés : Carrière Jean-Paul et Bock Emilie, 2004, « Le développement des villes intermédiaires au Portugal : un enjeu stratégique dans la perspective du polycentrisme », *Sud-Ouest européen*, n° 18, pp. 71-84 ; Baudelle Guy, Tallec Josselin, 2008, « Les villes moyennes sont-elles les perdantes de la mondialisation ? », *Pouvoirs locaux*, n° 77, 1 pp. 89-94 ; *Bulletin de l'association des géographes français*, 2008, « Les petites villes françaises entre développement local et métropolisation – mondialisation » ; Carrière Jean-Paul, 2008, « Les villes intermédiaires européennes et l'Europe polycentrique », *Réalités industrielles*, fev 2008, pp. 18-26.

<sup>76</sup> La base Thesaurus (qui repose sur le centre de documentation de l'agence d'urbanisme de la métropole bordelaise, l'a-urba) appelle les mêmes remarques et limites puisque la recherche indique 18 références et propose surtout des articles de périodiques présentant davantage des études monographiques voire empiriques que relevant véritablement d'une démarche scientifique fondamentale. Conférer notamment les références suivantes : Brive entame une réflexion sur une charte urbaine, *Le Moniteur des travaux publics*, 11/1997, n° 4903, p. 150 ; Grandes surfaces, le nouveau filon des villes moyennes, *LSA (Libre Service Actualités)* 05/1998, n° 1586, pp. 26-30 ; Amiens : une ambition réaliste, *Direction Générale Urbanisme Habitat Construction*, 04/1999, n° 16, 32 p. ; Comment les villes moyennes profitent de la grande vitesse, *Rail & transports* 26/06/2002, n° 238, pp. 18-27; Prospective. Quelles solutions de mobilité pour les villes moyennes en 2030, *Ville Rail & transports*, 02/11/2011, n° 530, p. 30-36

termes « ville(s) moyenne(s) » mais qui développent ensuite dans tout ou partie du texte un axe de réflexion en leur direction.

### ***2.2.1.2. Une forte dimension régionale, une difficile émergence nationale***

A partir des trois moteurs d'analyse, l'objectif a été de cerner la part accordée dans la rhétorique universitaire à l'emploi et à l'usage des termes désignant l'espace urbain intermédiaire et les villes moyennes. Une première prospection a consisté, à partir de l'outil de recherche, à sonder l'emploi des expressions « ville moyenne » et « ville intermédiaire » dans les différents moteurs. L'association des termes est rendue possible par des fonctions propres à *Persée* et *Cairn* capables de lier les deux mots dans une même expression, cette option ne fonctionne pas pour *revues.org* ce qui perturbe largement les premiers résultats de la recherche. Les critères de pertinence n'ont pas été une composante essentielle du travail dans la mesure où l'occurrence des termes n'en fait pas la pertinence et ne relève pas d'une accentuation particulière du sujet/thème<sup>77</sup>. Hormis les difficultés syntaxiques à repérer, au travers des résultats émis par les moteurs de recherche, les articles valides<sup>78</sup>, une recension manuelle est nécessaire<sup>79</sup>. Il s'agit de déterminer tout d'abord le sens accordé aux mots employés dans l'article et de déterminer si l'usage et les occurrences des termes sont significatifs. Pour cela, nous avons limité notre champ d'étude afin d'obtenir une quantité suffisamment significative en volume et en répartition chronologique sans tenter de présenter une analyse exhaustive des publications accessibles. Sous *Persée*, la recherche a porté sur les 300 premières pages recensées par le moteur pour les termes « villes moyennes » dans la catégorie des articles scientifiques, soit 3 000 références<sup>80</sup> dont 190 sont correspondantes dans le fond sur les critères d'une analyse géographique citant explicitement les termes de « ville moyenne » et en faisant en partie une étude. Il est nécessaire aussi de procéder à une lecture élargie du spectre des références car certains articles ne vont pas être listés alors même que leur sujet concerne particulièrement les villes moyennes (Servais, Thomas, Van Dyck et Verhetsel, 2004).

---

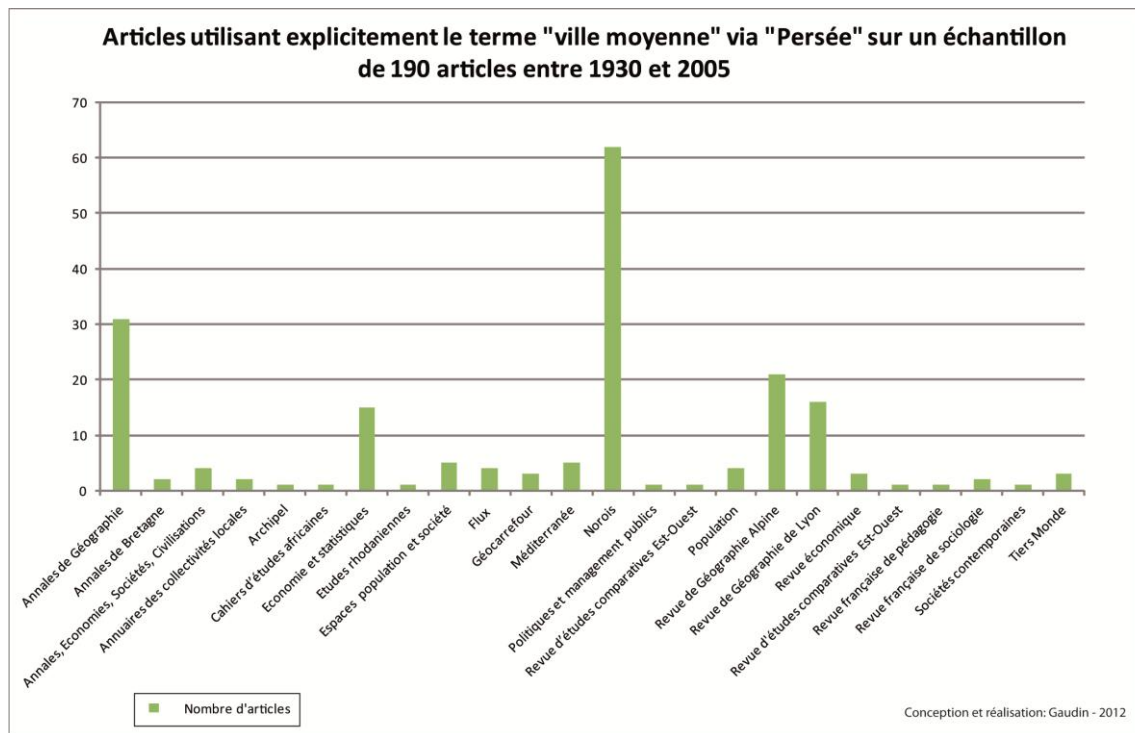
<sup>77</sup> Par exemple l'occurrence des mots « ville » et « moyenne » non accolés dans le texte positionne des articles ne traitant pas directement de la ville moyenne mais de villes de tous types se rapprochant ou non de moyenne statistique correspondant à des variables sans rapports avec la taille de l'organisme urbain ou sa place dans la hiérarchie, viennent s'intercaler dans le classement avec souvent un bon niveau de pertinence affiché.

<sup>78</sup> Certains articles apparaissent car ils contiennent le terme ville et/ ou celui de moyenne au sens arithmétique du terme au-delà de tout contexte et portée géographique.

<sup>79</sup> Voir annexe n°1 pour la liste des références

<sup>80</sup> 48 301 résultats apparaissent au regard de la recherche, répartis sur 7226 pages. En réalité, les résultats deviennent peu significatifs à partir de la page 100. Nous avons néanmoins élargi le spectre afin d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif : le taux de correspondance est de 68 pour les 1000 premières références.

## Graphique 1.2 - Recension de l'emploi du terme « ville moyenne » dans quelques revues spécialisées



Le corpus est non limitatif et permet seulement une illustration de la pénétration de la notion de « ville moyenne » dans le champ des revues scientifiques. Le graphique n° 1.2 souligne l'inégale répartition des publications abordant ou ayant pour thème les villes moyennes sur la période 1916-2005. Les revues d'inspiration régionale apparaissent nettement comme les lieux privilégiés de ces études. C'est notamment le cas pour *Norois*, la *Revue de Géographie Alpine* et la *Revue de Géographie de Lyon* qui, à elles seules, représentent plus de la moitié des articles référencés. Les *Annales de Géographie* sont pourtant, avec un peu de retard par rapport à La *Revue de Géographie Alpine*, un des outils de diffusion et d'expression de recherches en géographie urbaine à partir du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Gilles Montigny (1992 : 153) évoque à ce propos une « floraison d'articles en géographie urbaine ». L'auteur dénombre pas moins de 44 monographies entre 1921 et 1940 (sur ces références, 15 villes françaises dont 10 appartiennent à la catégorie des villes moyennes). L'importance de cette représentation s'explique par le contexte d'émergence et d'évolution de la notion dans le champ des études qui s'y rapportent, les villes moyennes sont abordées comme des lieux d'échanges entre villes mais aussi entre la ville et la campagne. Elles apparaissent avec une fonction de centralité, exerçant une polarisation sur un espace plus vaste qui leur confère ainsi un rôle charnière dans leur fonction régionale. Les villes moyennes sont donc intimement liées à la notion de région qui, véritable mythe de la géographie classique de l'entre-deux guerres et de l'après-guerre (Beaujeu-Garnier, 1971 ; Bonin, 2005 ; Gaudin, Candelier-Cabon, 2010a) se redéfinit. Celle-ci est appréhendée par

plusieurs auteurs comme liée à une notion de « pouvoir organisateur ». Pour des géographes comme P. George et B. Kayser (1964), elle se caractérise à travers « des foyers structurants voire même des morceaux d'espace polarisés » (Beaujeu-Garnier, 1970). Ainsi P. George considère qu'une région, un ensemble de régions s'identifient par leurs réseaux urbains. La notion s'adosse donc à une échelle plus vaste et, rapidement la ville moyenne ne s'identifie plus par sa taille – le critère est régulièrement rediscuté (Lajugie, 1974 ; Laborde, 1996 ; Bruneau, 1989 ; Toinard, 1996) – mais par son importance dans la fonction régionale et son rôle dans le tissu urbain (Desmarais, 1984). « Son ancrage régional semble même déterminant pour définir le seuil à partir duquel il est opportun de qualifier la ville de petite, moyenne ou grande : telle ville de petite taille (admettons 20 000 habitants ou même moins) devra être considérée comme une ville moyenne dans une région peu peuplée et peu urbanisée, alors qu'une ville deux fois ou trois fois plus peuplée, noyée dans le tissu urbain d'une région à haute densité démographique, ne joue pas nécessairement ce rôle et ne répond pas toujours à cette vocation» (Lajugie, 1974 : 18). L'hétérogénéité est aussi un aspect qui est souvent mis en exergue par les auteurs qui ne se reconnaissent pas dans l'existence d'un fait urbain intermédiaire pour expliquer les variations et l'évolution de la population des communes de plus de 50 000 habitants entre 1954 et 1975<sup>81</sup>. Pour sa part, Monique Lefebvre (1981) retient un découpage en tranches démographiques, elle propose « d'opposer la catégorie ville de plus de 130 000 habitants aux autres », ce seuil marquant selon ses analyses, et pour la période, le basculement d'un croît démographique dû aux migrations par rapport à un accroissement démographique naturel. Ainsi, aux seuils démographiques ré-appréhendés (cinq classes quasiment d'égales amplitudes), s'ajoute également une complexification d'ordre spatial. Les villes du Nord et du Sud de la France, « entre 50 000 et plus de 200 000 habitants », ne connaissent pas les mêmes évolutions. Ces critères induisent précisément que les villes moyennes sont souvent rapprochées, dans le cadre des études de la dimension rurale, d'un « rôle d'animateur de l'espace rural, de moteur du développement » (Toinard, 1996) de leur environnement et des petites villes pour lesquelles le rôle régional est déterminant. Cette orientation s'affaiblit progressivement à partir de la fin des années 1970.

---

<sup>81</sup> Le choix du seuil retenu des 50 000 habitants est aussi à repositionner dans son époque et les découpages statistiques en Zones de Peuplement Industriel et Urbain (ZPIU) utilisés pour le recueil et le traitement des données. Il s'agit de souligner l'essoufflement de la croissance des grandes villes mais aussi d'appréhender le reste de l'espace urbain considéré et désigné sous le terme neutre d'agglomération (le terme ville moyenne n'est d'ailleurs employé qu'une seule fois). L'unité urbaine (agglomération multi-communale ou ville isolée) s'impose tardivement en France. En 1954, l'INSEE lance un groupe de recherche pour moderniser la définition de la ville. Dès 1954 la notion d'« agglomérations multi-communales » fait son apparition mais il faut attendre 1962 pour que le critère de la continuité du bâti y soit associé.



De nouvelles inflexions se manifestent dans les articles soumis à l'analyse qui repositionnent la « ville moyenne » comme un objet de recherche lié à un espace géographique spécifique puis, lentement, investi par les courants social, humaniste et culturel des années 1980 et 1990, témoignant d'une territorialité mise en pratique. Ainsi, des articles évoquent, dès les années 1960, les villes moyennes à travers de nouvelles méthodes d'analyse traduisant les enjeux économiques et sociaux et la hiérarchie urbaine. Sans retenir cette orientation comme principal sujet d'étude, d'autres articles évoquent bien les villes moyennes. Par exemple, certains articles qui ne vont pas évoquer, ni même employer, les termes de ville moyenne tout en traitant des migrations dans l'agglomération de Marseille, évoquent précisément les rapports de la ville d'Aubagne à Marseille<sup>82</sup>, d'autres portent leur attention sur l'incidence globale de l'industrialisation dans les villes moyennes mais pour mieux distinguer les métropoles et grandes villes industrielles<sup>83</sup>. Des auteurs vont développer des concepts proches, comme Gleyze (2007) qui évoque des « centralités intermédiaires », qui parle de « pôles moyens » ou encore Le Guen (1961) identifiant des « villes mixtes ». Dans son article, M-G. Raymond (1968) fait référence implicitement au mouvement d'urbanisation et à l'expansion qui touche les villes moyennes sans en utiliser explicitement le terme ni même se référer à une strate urbaine intermédiaire. De nombreux articles vont prendre pour objet d'étude, de manière souvent monographique, une ville de taille moyenne sans la présenter dans ses caractéristiques et composantes comme appartenant à la catégorie (Veyret-Vernet, 1972 ; Bouhier, 1994 ; Jamot, 2001 ; Riceau, 2000). Dans un travail portant sur les fonctions stratégiques des villes, Ph. Julien et D. Pumain (1996) parlent de « villes en situation moyenne » pour caractériser des villes comme Cannes ou Annecy. Ils déclinent différentes trajectoires et fonctions afin d'établir un classement de la richesse et de l'attractivité autour des aires urbaines, désignant ainsi les fondements des douze fonctions métropolitaines devenues classiques. Les villes moyennes ne sont cependant pas au cœur de l'analyse et sont davantage qualifiées, sans être ainsi explicitement nommées, de petites grandes villes (parmi lesquelles : Brest, Le Havre, Pau, Nancy, Amiens). Le rôle des villes moyennes dans la structuration des bassins de vie les font ainsi apparaître comme des villes aux tentations métropolitaines ou dominantes (Beauchard, 1996)<sup>84</sup> sur leur environnement. Ce rôle distingue nettement les

---

<sup>82</sup> Reigner Hélène et Hernandez Frédérique, 2007, Les projets des agglomérations en matière de transport : représentations, projets, conflits et stratégie de « détournement » des réseaux, *Flux* 2007/3 (n° 69), pp. 62-92.

<sup>83</sup> Claval Paul, 1972, « La grande ville allemande », *Annales de Géographie*, Volume 81, n° 447, pp. 538-554; Gasnier Arnaud, 2000, « Commerce et dynamique de centre-ville : l'exemple du Mans », *Norois*, Volume 187, n° 3, pp. 353-366.

<sup>84</sup> Beauchard Jacques, 1996, « La constitution d'un ville-pays : à partir de la région Centre-Portugal », *Norois*, Volume 171, n° 1, pp. 587-593 ; cette relation aux aspirations et configurations métropolitaines apparaît dès 1946 dans les écrits de Jean Gillio qui présente le rôle de Chambéry comme une ville en plein essor (28 000 habitants en 1936) voire comparable avec les grandes villes avoisinantes : « la ville s'est donné l'ampleur et les formes que réclamait sa fonction de capitale régionale ». Conformément aux travaux de l'époque, l'auteur décrit les étapes successives et de transformations de la ville, de sa physionomie qui, tout en maintenant un cadre traditionnel, étend son rayonnement sur un vaste espace. Le

villes moyennes des villes de plus petite taille. Les articles qui prennent celles-ci pour cadre et/ou objet déterminent souvent la spécificité de la petite ville par un emboîtement d'échelles qui oblitère en partie les fonctions et les interactions liées aux échelles supérieures (Frémont, Ambrois et Chesnais, 1964 ; Brillet, 1968 ; Geoffroy, 1973 ; Pinçon, 1986).

A la même époque, dès les années 1960-70, la ville moyenne est appréhendée de manière hétérogène laissant apparaître les différents courants de pensée à l'œuvre au sein d'une discipline en plein bouleversement, à tel point qu'il est difficile d'appréhender une recherche aussi hétéroclite. Ce « temps des craquements », comme l'a écrit André Meynier (1969), se retrouve dans les articles prenant explicitement pour objet d'analyse les villes moyennes. Les réflexions qui s'y profilent poussent des géographes vers des analyses ciblées de géographie urbaine qui commencent à se structurer et parfois à prendre un certain recul théorique<sup>85</sup>. Support de l'analyse et souvent décrites dans une perspective morphologique, historico-architecturale, les formes urbaines demeurent peu étudiées pour elles même et encore moins emblématiques d'un modèle urbain français – longtemps dominé par l'influence de la vision et de la planification parisiennes – reléguant les transformations souvent innovantes des formes urbaines des villes de province<sup>86</sup>. Ce faisant, l'Etat fait peser jusqu'à la Seconde Guerre mondiale de fortes contraintes sur les municipalités, leur laissant peu de possibilités et de marges en matière de politique urbaine.

### **2.2.2. L'émergence de cycles rhétoriques et analytiques ?**

La géographie urbaine s'est particulièrement développée en France pendant l'entre-deux guerres (Claval, 1998). Auparavant, seules quelques études à dimension régionale consacraient une part, souvent très descriptive, à l'étude d'une ville et à ses caractéristiques propres. Une lecture transversale des différentes revues s'y référant montre ainsi que la notion traverse diverses disciplines selon les époques et les paradigmes retenus. La ville a été prise, notamment par les historiens, comme un support spatial pour l'analyse des sociétés et des relations économiques. Les historiens de l'architecture et de l'urbanisme ont essentiellement décrit l'évolution du cadre bâti.

---

rôle de Chambéry s'explique dans cette logique par le relatif isolement de la Savoie par rapport aux grands courants commerciaux et aux principales grandes villes. Gillio Jean, 1946, « Chambéry, capitale régionale », *Revue de géographie alpine*, Volume 34, n° 2, pp. 267-311.

<sup>85</sup> Sous l'impulsion d'ouvrages de références qui tentent de poser les jalons de réflexions plus globales et souvent inspirés des travaux anglo-saxons. A titre d'exemple, Bailly Antoine, 1975, *L'organisation urbaine : théories et modèles*, Paris, CRU, 272 p.

<sup>86</sup> Nous faisons ici référence aux grandes percées centrales qui n'ont pas suivi directement la pyramide de l'armature urbaine comme le fera en partie l'influence des grands travaux haussmanniens. Darin Michaël, 1988, « Les grandes percées urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle : quatre villes de province », *Annales ESC*, n° 2, pp. 477-505.

S'il est bien un thème vers lequel les disciplines convergent sur le terrain de la recherche et des connaissances, c'est celui des villes (Robic, 2006). Certaines revues vont contribuer à élargir le champ de l'analyse comme *Annales*, *Économies*, *Sociétés*, *Civilisations*. Les géographes restent alors attachés à la production d'imposantes monographies dont on retrouve des comptes-rendus dans les revues scientifiques, notamment les *Annales de Géographie*. Ces travaux s'appliquent à décrire avec précision les phases, les causes et les conséquences de la croissance urbaine. Certaines grandes villes font l'objet de thèses imposantes (Burgel, 1975 ; Ferras, 1976) et vont permettre d'infléchir le modèle très descriptif des études urbaines. Les villes sont analysées en termes de dynamiques et sont progressivement réinsérées dans le système économique et social dans lequel elles s'inscrivent. Une part toujours importante de l'analyse repose néanmoins sur l'histoire et la trajectoire urbaines qui ont conduit à distinguer la ville étudiée des grands modèles explicatifs. Nonobstant, nous faisons l'hypothèse qu'il existe bien des cycles analytiques et rhétoriques qui ponctuent le champ des recherches et des publications scientifiques.

### ***2.2.2.1. Les villes moyennes, un objet pas seulement géographique (ni politique)***

Il est fréquent de lier la reconnaissance de catégories urbaines à un exercice de style pratiqué par des géographes experts de démographie, de traitement de flux ou spécialisés dans l'identification de dynamiques spatiales extra-urbaines. Les villes moyennes ne sont pourtant pas – seulement – affaire de territoires ni de géographes. Dès les années soixante, des publications issues de l'économie, de la gestion et plus largement des sciences sociales s'y emploient. Les statisticiens, les sociologues et les économistes consacrent de riches travaux aux villes et s'intéressent spécifiquement aux différentes catégories (Widmer, 1953<sup>87</sup> ; Villeneuve, 1970 ; Debonneuil et Gollac, 1978 ; Terrier, 1990 ; Aubry, 1996)<sup>88</sup>.

Le graphique n° 1.3 traduit la prééminence de l'utilisation des termes « villes moyennes » dans des revues géographiques avec une nette domination des revues d'inspiration régionale. Cependant, et si on croise ces résultats avec les temps de publication, on remarque que les géographes se sont saisis relativement tardivement de cette échelle de réflexion, laissant de prime abord aux statisticiens le soin des travaux sur les effets de seuils et de transition de l'armature nationale. Quand les géographes se penchent sur l'étude des villes dans leur diversité, c'est essentiellement pour tenter de

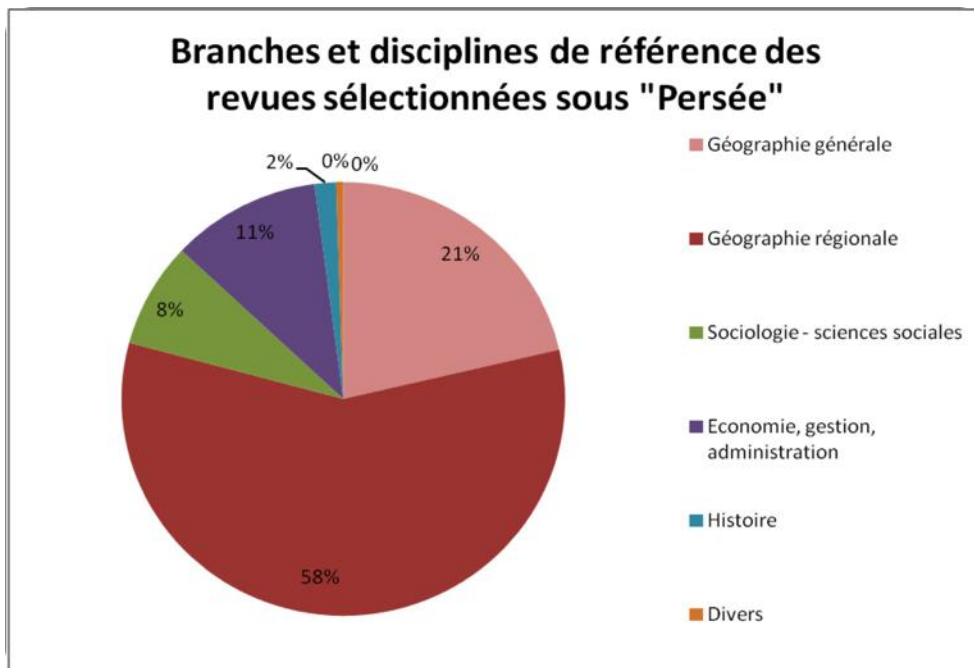
---

<sup>87</sup> Tout particulièrement cette étude pionnière qui prend pour cadre le dimensionnement des espaces urbains : Widmer Georges, 1953, « L'inégalité dans la grandeur des villes et ses corrélations économiques », *Revue économique*, Volume 4, n° 3, pp. 305-338.

<sup>88</sup> Des géographes publient aussi dans des revues d'économie spécialisées : Guérin-Pace France, Pumain Denise, 1990, « 150 ans de croissance urbaine », *Economie et statistique*, Volume 230, n° 1, pp. 5-16 ; Le Gléau Jean-Pierre, Pumain Denise, Saint-Julien Thérèse, 1996, « Villes d'Europe : à chaque pays sa définition », *Economie et statistique*, Volume 294, n° 1, pp. 9-23.

dégager les structures globales de l'espace géographique. Sous *Cairn*, la recherche « ville moyenne » avec le filtre « discipline géographie » dénombre 76 références<sup>89</sup> (majoritairement des articles portant sur les pays du sud)<sup>90</sup>. Ce résultat par la recherche de mot-clé (cité) n'est pas représentatif en soi de la production scientifique réelle étudiant les villes moyennes. Parmi les articles retenus, nombreux sont ceux qui mentionnent uniquement les deux mots accolés sans prendre réellement la ville moyenne comme cadre d'étude ou de réflexion. Elle n'est qu'incidemment citée, la plupart du temps une fois dans l'article, au détour d'une phrase. Un exemple représentatif en est l'article « Régions portuaires et mondialisation » de César Ducruet (2008) qui est retenu dans ce classement alors même que la référence à la ville moyenne ne figure qu'en bibliographie dans l'article de Brunet (1997). Les critères retenus pour traiter de la question des régions portuaires occultent sur le fond celui de l'espace urbain, souvent de taille intermédiaire, sur lequel repose la structure maritime.

**Graphique 1.3 - Les villes moyennes, sujet d'étude à dominante géographique**



(Réalisation personnelle)

Quant au moteur de recherche *Revues.org*, les termes « ville(s) moyenne(s) » donnent un résultat bien trop important et hétéroclite. A la différence des sites précédents, la possibilité offerte par l'option « rechercher » ne permet pas d'associer les

<sup>89</sup> Au total 130 revues sont identifiées selon la ventilation par discipline suivante : 76 géographie, 27 sociologie, 13 sciences politiques, 7 économie gestion, 5 histoire, 1 littérature et linguistique, 1 philosophie.

<sup>90</sup> Cairn retient parmi les revues : *Méditerranée*, *Tracés*, *Géocarrefour*, *les Annales de Géo*, *Outre terre*, *Etudes rurales*, *espaces et sociétés*, *Mondes en développement*, *Confluence Méditerranée*, *Hérodote*, *Revue européenne des migrations internationales*, *La pensée du Midi*, *Autrepart*, *la revue des Pays de l'Est* *L'information géographique*... Il est intéressant de constater aussi les contours et les limites disciplinaires adoptées par le moteur de recherche.

termes. Figure donc ensuite l'ensemble des articles comportant indistinctement les termes « ville » et ou « moyenne » sans correspondance. Devant ce blocage et la profusion de réponses peu pertinentes, nous avons fait le choix de préférer les termes de « ville intermédiaire », espérant ainsi limiter la confusion avec le terme mathématique initial. Nous avons également sélectionné uniquement les articles au détriment des cahiers, des monographies, des événements scientifiques ou des blogs répertoriés par le moteur. Le résultat comprend 4 481 références que nous choisissons de limiter à 4 310 en conservant uniquement les articles issus de revues scientifiques. Il n'est pas possible de procéder à une sélection des revues regroupées sous un chapeau disciplinaire. Ainsi la sélection demeure très ouverte, contenant également une part importante de revues de sciences sociales de toutes orientations, de revues spécialisées d'histoire, de psychologie, de sciences cognitives et de revues d'analyses régionales.

Beaucoup de notices sont en réalité sans lien avec les villes moyennes. Par exemple, la revue *Métropoles* comporte 24 références à « ville intermédiaire », en réalité une seule associe réellement les deux termes et fait bien référence à la strate urbaine considérée (Mustapha Ben Letaief, 2008). On retrouve un cas de figure similaire pour *Cybergéo* : sur les 124 résultats signalés, seulement 6 articles emploient au moins une fois l'expression ville intermédiaire, quitte parfois à ce qu'il s'agisse d'expressions approchantes comme « centralité intermédiaire » (Gleyze, 2007) ou même de « ville moyenne » (Blanc-Parmard, 2005). Certains travaux apparaissent de manière assez incidente par rapport à l'objet d'étude. Par exemple, dans leur article, Michel Bussi et Loïc Ravenel, (2001) ne font pas référence à des villes de taille moyenne. Leur texte s'appuie sur le découpage en circonscriptions électorales pour analyser les tendances et sensibilités des votes en faveur du CPNT et des Verts aux élections européennes de 1999. Relevant des formes de gradients d'urbanité dans la compartimentation des secteurs du vote, l'échelle des villes moyennes est abordée autour de l'exemple comparé de quatre d'elles : Cherbourg, Caen, Argentan et Alençon, sans apparaître véritablement comme un angle d'analyse sous une terminologie commune. Au terme de cette étude fine des comportements électoraux, ils mentionnent « un effet urbain avec une position excentrée » sans rapport explicite à la hiérarchie urbaine. La relation à l'urbanisation, la « mutispatialité », ne présentent pas de spécificité dans les comportements électoraux des habitants des villes moyennes. C'est avant tout la prégnance de l'espace rural (l'environnement régional au sens large) et la distance aux centres urbains qui semblent les facteurs déterminants du vote. La taille de la ville, fut-elle en milieu rural, semble ici secondaire dans les données explicatives retenues. D'autres articles en revanche traitent bien de la question qui nous intéresse sans pour autant employer les expressions qui s'y rapportent, comme le texte de Marie Bukart (1999) qui évoque les transformations urbaines et l'influence des politiques municipales dans deux villes de tailles et de fonctions intermédiaires, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, sans lier le raisonnement à la qualité de villes moyennes des terrains d'étude. D'ailleurs, les résultats sont assez différents si on

recherche les termes « ville moyenne » dans l'ensemble de *Cybergéo* puisque 224 résultats sont alors signalés avec un taux de correspondance bien meilleur. *Cybergéo* reflète globalement l'ensemble des grands courants actuels de la production scientifique, les résultats méritent là aussi d'être affinés. Pour la recherche portant sur les termes « ville moyenne », le rapport entre les références trouvées et les correspondances réelles est de 38/224, ce taux passe à 6/124 pour les termes « ville intermédiaire ».

De manière générale cependant, l'occurrence de l'un ou l'autre terme est bien souvent exclusive et stérile pour donner une idée de la production scientifique réelle à ce sujet. Le nombre de références demeurant extrêmement important<sup>91</sup>, nous avons fait le choix de retenir quelques revues qui nous semblent plus significatives. *Noroi* était particulièrement bien positionnée dans les classements précédents et apparaît comme une publication aux problématiques ancrées dans des logiques régionales et dans le développement d'études de cas empiriques, accordant la part belle à ces échelles territoriales parfois délaissées par les grands axes de recherche et les problématiques internationales. Au regard de ces travaux, on ne peut cependant pas identifier un courant de pensée attaché aux villes moyennes.

A l'échelle nationale, l'impulsion est donnée par des institutions qui orientent les recherches en direction du basculement démographique (et peu de choses en ce qui concerne réellement l'étalement urbain ou les limites de la ville jusqu'aux années 1990). L'INED, le Centre de recherche d'Urbanisme et la DATAR vont encourager ces productions, notamment au travers de certaines revues. *Population* va publier, sous l'égide de l'INED, de nombreux travaux permettant de sonder régulièrement l'état du fait urbain à l'échelle nationale et régionale. Le CRU (Centre de Recherche en Urbanisme fondé en 1962), sous la direction de L. M. Coyaud et J.G. Charre, a lancé dès 1971 une vaste étude sur 762 villes et agglomérations urbaines de plus de 5.000 habitants<sup>92</sup>. Le déséquilibre croissant entre Paris et la province, dénoncé par les universitaires, va impulser un changement de position. « Les prolongements de ces recherches ont conflué avec l'action en matière d'aménagement du territoire » (Pitié, Dalamasso, 1977 : 436). Deux objectifs émergent comme lignes directrices des Plans successifs et des politiques d'aménagement du territoire : réduire les disparités spatiales et la question du niveau optimum des villes. Après l'échec relatif de la politique des métropoles d'équilibre, la grande ville n'est plus le parangon du développement territorial<sup>93</sup>. La préparation du VI<sup>e</sup> Plan va promouvoir une politique axée sur les villes

---

<sup>91</sup> La liste détaillée des articles retenus à partir des différents moteurs de recherche figure en annexe n° 1.

<sup>92</sup> Charré Jacques Gilbert et Coyaud Louis Marie, 1971, *Les Villes Françaises*, Paris, CRU, 59 p.

<sup>93</sup> Pinchemel Philippe, Valiki A., Gozzi Jean, 1959, « Niveaux optima des villes », (Lille, CERES, Cahiers n° 11, 1959, 117 p. ; Piveteau Jean-Luc, Claval Paul, Roullier Jean-Eudes, 1974, « Déséconomies et nuisances liées à la croissance urbaine », *Bull. Soc. Neuchâteloise de Géographie*, 2, 1974, pp. 1-30 ;

moyennes comme support de l'urbanisation et réponse aux deux problématiques des aménageurs. Jean Pitié et Etienne Dalamasso (1977, *Op. Cit.*) proposent une analyse complémentaire de l'intérêt porté aux villes moyennes à cette période. L'orientation des travaux en direction de ces villes s'inscrit aussi, selon eux, dans le cadre de « la montée du capitalisme monopolistique d'Etat », ce qui explique que « les monopoles, dans le cadre d'une concurrence internationale, doivent avoir un pôle financier puissant (Paris) prenant appui sur quelques grandes villes, c'est la politique des métropoles d'équilibre; mais les contradictions internes de la bourgeoisie obligent à abandonner partiellement cette politique au profit d'une croissance des villes moyennes qui sont, par ailleurs, plus faciles à contrôler » (Pitié et Dalamasso, 1977 : 439).

Si les oscillations institutionnelles expliquent en partie les sinusoïdes de la production scientifique, on ne peut cependant expliquer totalement ce regain d'intérêt par une dépendance de la recherche au regard des incitations institutionnelles<sup>94</sup>. La ville est aussi un objet théorisé et critiqué (au sens moderne). A partir de la fin des années 1980, d'autres processus, tels la métropolisation et l'urbanisation, vont fortement dominer l'essentiel des productions scientifiques de géographie urbaine.

#### ***2.2.2.2. Périurbain, métropolisation et villes moyennes, un croisement des problématiques***

Les problèmes liés à la progression des villes, à la généralisation de l'urbanisation et à ses formes encouragent l'étude des villes – surtout des grandes – qui se développe assez tôt et occupe une part importante des recherches. La planification correspond dans les années 1950 à cette prise de conscience d'une société qui bascule dans l'urbain (44 % de la population en 1911, 56 % en 1954, 70 % en 1968). L'aménagement du territoire, dont les géographes se saisissent avec retard, permet de mettre progressivement ce niveau intermédiaire de la hiérarchie urbaine en valeur.

L'effet des métropoles est manifeste à partir de la fin des années 1980 mais le recours à l'expression s'est généralisé avec une cohorte de vocabulaires et de termes associés, allant de la ville hypermoderne et des métapoles (Ascher, 1995 ; 2010) à la

---

Faury D., 1975, Les coûts d'urbanisation ; critique d'un concept et éléments d'une nouvelle problématique », Paris, DAFU, Copedith, 1975, 78 p.

<sup>94</sup> DATAR, 1972, *Scénario pour les villes moyennes*, Paris, Doc. Fr. Travaux et recherches de prospective, 1972, 203 p. ; Lajugie Joseph, 1974, *Les villes moyennes*, Paris, Cujas, 1974, 216 p. ; Comby Jean, 1973, « Un nouvel aspect de la politique de la DATAR, les villes moyennes, pôles de développement et d'aménagement » *Norois*, 4, 1973, pp. 647-660 ; Kayser Bernard, 1973, « Croissance et avenir des villes moyennes », *Rev. Géo. des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 4, 1973, pp. 345-364 ; Leruste Philippe, 1975, *Le Contrat d'aménagement des villes moyennes*, Paris, Doc. Fr., NED, n° 4234-35-36, 1975, 85 p. ; Veyret-Verner Germaine, 1969, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », *RGA*, 1, 1969, pp. 5-24.

nouvelle condition urbaine (Mongin, 2005). Après l'attrait pour les centres et les grandes villes, les études urbaines vont se pencher sur les marges de la ville alors que les approches thématiques continuent de représenter une part non négligeable de la production scientifique orientée vers les villes moyennes. Celles-ci constituent de bons exemples de phénomènes de périurbanisation ou de rurbanisation (*Noröis*) mais c'est davantage l'échelle des métropoles qui va bénéficier de cette nouvelle orientation (Toulouse, Paris ou Le Mans) (Dodier, 2005). Dans les années 1980, la question de la banlieue cristallise l'attention des géographes urbains et sociaux<sup>95</sup>. Sans être directement le sujet d'attention, les villes moyennes font de nouveau leur apparition sous la plume des géographes à travers l'étude des mobilités inter et intra-urbaines. Dans ces travaux, les flux analysés reflètent cependant davantage l'attraction des grandes villes et il est plus fait état des migrants et de leurs lieux d'arrivée que de la situation des villes (souvent intermédiaires) de départ. Néanmoins, cette approche va permettre la réalisation de monographies ou d'études intéressantes de la situation particulière (idiographiques) de certaines villes moyennes (Nîmes, etc.) et renseigner les géographes sur les articulations entre les villes moyennes et leur arrière-pays ainsi que leur insertion et leur niveau de dépendance envers les strates supérieures de la hiérarchie urbaine.

Pourquoi les villes moyennes, dont la définition demeure indéfiniment floue, sont-elles devenues une appellation à part entière, une notion employée et étudiée par les scientifiques les plus rigoureux et que reconnaît aujourd'hui l'ensemble de la communauté scientifique ? De manière générale, la terminologie semble consensuelle, chacun se faisant, au regard de la problématique, une idée plus ou moins claire et précise des notions qu'elle est censée recouvrir. Cependant, un certain nombre de significations restent en suspens. Les effets de seuil traduisent-ils autre chose que les propres limites des indicateurs ayant servi à les instituer ? On se souvient du succès d'un certain nombre de termes aux contours tout autant controversés et pourtant largement diffusés dans les sciences sociales et au-delà, la périurbanisation en étant sans doute un exemple des plus emblématiques (Bauer et Roux, 1976 ; Jaillet et Jalabert, 1982 ; Kayser et Schektman-Labry, 1982 ; Jalabert, 1984, Prost, 1993 ; Laborie 1983 ; Durbiano, 1993 ; Racine, 1993 ; Letniowska-Swiat, 2005), la mondialisation également ou encore des concepts clairement établis attachés à la nature, l'environnement, le paysage (Adell et Capodano, 2001). Parmi la profusion des termes attachés aux discours géographiques, nous avons tenté de focaliser notre attention sur la place que recouvrait trois d'entre eux : la métropole, la périurbanisation et la ville moyenne.

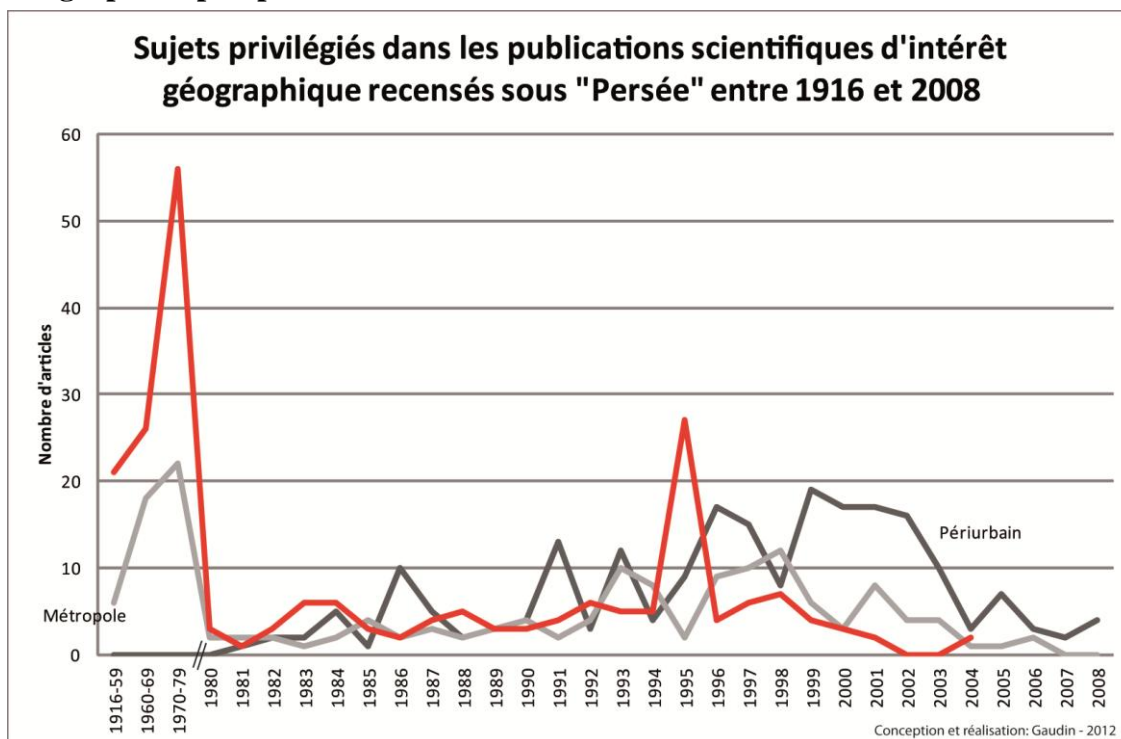
---

<sup>95</sup> De même que les historiens qui en retracent l'histoire, souvent engagée et aux rapports de pouvoirs dissidents et identitaires, à l'image de la banlieue rouge. Voir Fourcaut Annie, 1986, *Bobigny, la banlieue rouge*, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques et Editions Ouvrières, Paris, 215p ; Fourcaut Annie, 1988, *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964), guide de recherche*, L'Harmattan, Paris, 317p ; *Hérodote*, 1986, « Après les banlieues rouges », n° 43/4, 169 p.



L'analyse propose uniquement de dégager des tendances à partir de la prospection bibliographique réalisée. D'autres moteurs d'analyse et manières de procéder permettraient d'obtenir des résultats certainement peu ou prou décalés. Néanmoins, selon notre hypothèse, les trois termes analysés reflètent assez bien les cycles analytiques et rhétoriques qui rythment l'ensemble des recherches et des publications scientifiques.

**Graphique 1.4 - Une diffusion cyclique de trois thèmes majeurs dans les revues de Géographie – prospection sous « Persée » entre 1916 et 2008 –**

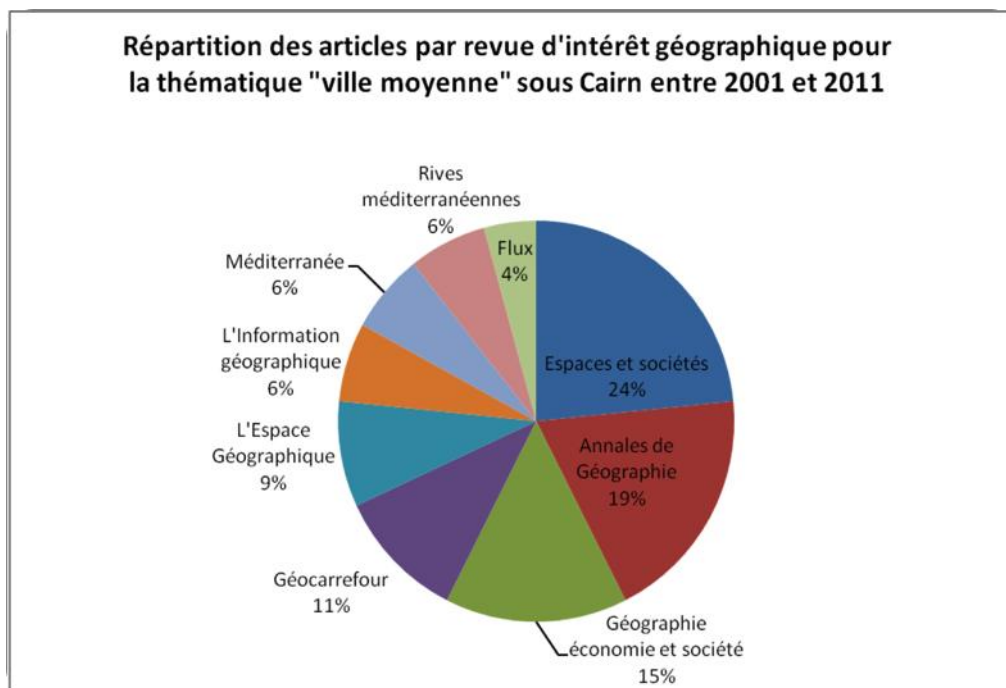


La représentation du graphique n° 1.4 déforme la période antérieure à 1980 en représentant un pas décennal. Les villes moyennes étaient alors étudiées et trouvaient leur place dans une géographie surtout ancrée dans les problématiques rurales. Seuls quelques rares articles portent directement sur l'urbanisme et les formes de la ville moyenne (Musset, 1936). Les prémices de ces études urbaines sont marquées par la grande dispersion de leurs thématiques et des méthodes utilisées.

A partir de la base de données constituée sous *Persée*, un certain nombre de grandes tendances se manifestent. L'émergence des villes moyennes paraît, par effet d'agrégation des décennies, précoce et massive jusqu'aux années 1960, tout comme dans une moindre mesure le recours et l'emploi du terme de « métropolisation ». La périurbanisation suit une progression tendancielle et constante à partir des années 1970. Son apparition plus tardive n'en fait pas moins une notion particulièrement employée

dans les revues étudiées. Quelques précautions sont nécessaires devant l'interprétation de ces résultats. Tout d'abord, la recension porte sur un seul moteur de recherche, celui là même nous permettant une véritable analyse diachronique. Mais, ce que le moteur nous apporte en fenêtre chronologique, nous le perdons en fiabilité concernant la période récente. Il est peu révélateur de discuter de l'évolution des courbes après 2003. Afin de palier à cette disparition artificielle des résultats, nous avons réalisé une analyse des résultats sous *Cairn* qui comporte essentiellement des articles sur la période 2001-2011. Ainsi voyons-nous que la thématique ville moyenne ne décline pas mais semble en revanche opérer un glissement dans les orientations et les problématiques retenues. Ceci s'illustre notamment par des publications relevant majoritairement des revues nationales dont les sujets d'étude se distinguent par une orientation économique et sociale.

**Graphique 1.5 - Une représentation majoritaire dans les revues générales et régionales**



(Réalisation personnelle)

La ville moyenne n'est donc plus un objet d'analyse régionale, un cas permettant une extrapolation de logiques supra-territoriales, mais elle est bien présentée comme une entité socio-spatiale suggérant des questionnements propres (transformation des centres-villes, mutations économiques, intégration territoriale, etc.). La ville moyenne, par sa taille, ses configurations, correspond aux échelles privilégiées des problématiques sociales de la discipline. Les revues spécialisées (*Espaces et sociétés*; *Géographie économie et société*) deviennent les lieux de rencontre de disciplines connexes permettant d'appréhender au plus proche les interactions entre les populations, leurs organisations (individuelles et/ ou proto-collective) et leurs espaces de vie.

Ainsi, cette rétrospective montre que, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, le thème des villes moyennes est abordé ou sous-entendu dans la littérature scientifique essentiellement sous la forme de monographies et d'études empiriques. Le volume annuel est encore faible, il s'agit avant tout, selon la logique vidalienne, d'études idiographiques visant à compléter un savoir régional et compilatif (Gilles, 1916 ; Martin, 1921). Le débat autour de l'intérêt ou du manque d'intérêt porté par les géographes aux espaces urbains mérite d'être posé (Claval, 1981 ; Montigny, 1992 ; Robic 2003 ; Hoyaux, 2010) Le constat est similaire chez les historiens de la ville qui s'intéressent tardivement à la croissance urbaine et ses problématiques (essentiellement après la Seconde Guerre mondiale) et surtout, les villes petites et moyennes sont quasiment absentes de la bibliographie scientifique jusqu'à la fin des années 1960 (Pinol, 1995 ; Baudouï et *alii*, 1990).

La ville est étudiée au début du XX<sup>e</sup> siècle mais souvent à partir de plans à tiroir et suivant une méthodologie difficilement adaptée à l'analyse de l'espace urbain (Antoine Vacher, 1904, « Montluçon. Essai de géographie urbaine », *Annales de Géographie*, XIII, 1904, p p. 121-137). Seuls, parmi les écrits d'ordre généraux, *La géographie des villes* (1936) de Pierre Lavedan qui était historien urbaniste et *Les villes* (1948) de Georges Chabot se distinguaient. Concernant l'ouvrage de P. Lavedan, il ne fait d'ailleurs pas l'unanimité parmi les géographes qui regrettent une vision statique, déterministe et physicaliste de la géographie et un contenu qui s'attache beaucoup à l'histoire, l'architecture et l'urbanisme. R. Blanchard, dans un compte-rendu sévère de ce travail précurseur de géographie urbaine générale<sup>96</sup>, va jusqu'à écrire que « notre discipline n'apparaît [dans ce traité] que pour être malmenée et proprement expulsée » (Blanchard, 1937). Les études de P. Lavedan restent, avant tout, dans le droit fil des travaux ruralistes de l'époque (Fijalkow, Lévy, 2008). Les publications dans les revues, à cette période, portaient essentiellement sur un trait particulier des villes considérées (l'habitat, le site, les relations économiques, etc.). Jusque dans les années 1930, les villes constituaient ainsi un chapitre imposé dans des travaux d'ordre régionaux et descriptifs. Décrivant point par point les organisations successives de l'espace, les caractéristiques démographiques puis économiques et sociales, les villes étaient considérées comme des objets complexes, peu à même de valoriser les méthodes et les problématiques propres aux géographes vidaliens. Le développement de ces études, et d'autres plus systématiques, sera encouragé notamment par Raoul Blanchard qui, après son étude pionnière sur la ville d'Annecy en 1957, incita des générations d'étudiants à travailler sur le réseau urbain des Alpes et donc sur des villes moyennes et petites

---

<sup>96</sup> Blanchard Raoul, 1937, Compte rendu critique, *Revue de géographie alpine*, Volume 25, n° 25-2, pp. 441-445

(Dresch et George, 1966). L'accumulation d'études au départ dispersées va suggérer le développement et le croisement des résultats.

Les études de géographie urbaine se sont réellement étoffées dans les années 1950 et, dès les années 1960, les premières tentatives de classification des villes apparaissent notamment sous l'impulsion d'économistes et de démographes suivis par des géographes (Beaujeu-Garnier, 1969). Fondées sur des approches statistiques, les définitions retenues alors sont relativement duales. Il s'agit avant tout de l'émergence d'un champ et d'une branche disciplinaires. La géographie urbaine, ou du moins les géographes prenant la ville comme objet d'étude, tentent avant tout de délimiter et d'identifier des traits communs à leur objet d'étude, de travailler à l'élaboration de modèles qui viendraient étayer les sous-basements théoriques pressentis. Ainsi, les premiers essais cartographiques sur les zones d'influence urbaine réalisés par Georges Chabot en 1971 représentent les villes de plus de 50 000 habitants<sup>97</sup>. Les villes en deçà de ce seuil sont donc davantage censées se rapporter à l'espace rural. Cette géographie urbaine générale qui apparaît s'intéresse avant tout aux mutations rapides des espaces urbains<sup>98</sup>, la problématique du logement fait son apparition ainsi que les études démographiques et celles restant davantage sur les plans urbains. De la généralité, la géographie urbaine devient syncrétisme et se nourrit des approches des architectes, des urbanistes, des politologues et des sociologues<sup>99</sup>. Une impulsion dont l'école d'écologie urbaine de Chicago avait tenté d'exporter les thèses dans les 19 30-40 avec peu d'échos encore outre Atlantique. Le rapport à l'espace et la mise en relation des facteurs et des contraintes (Marchand, 1985) interviennent notamment avec les travaux d'Henri Lefebvre. La relation dialectique des rapports entre sociétés et espaces permet la formation d'un nouveau paradigme en proposant des lectures morpho-sociales des espaces urbains. Les travaux portant sur la ségrégation, l'accès à la ville, les inégalités

---

<sup>97</sup> Philippe Pinchemel procéda de même pour les villes de plus de 20 000 habitants exclusivement lors de la première étude statistique générale sur les villes françaises basée sur le recensement de 1954. Pinchemel Philippe, 1963, *Le fait urbain en France*, Paris, Colin, 374 p.

<sup>98</sup> Les études imputent alors exagérément aux villes moyennes les conditions de la transition urbaine alors à l'œuvre qualifiée par certains historiens d'« effet de passage » (PinoI, *Op. Cit.*).

<sup>99</sup> La ville moyenne est alors intégrée comme présupposé de recherche dans la définition même des hypothèses retenues. La taille et le microcosme social qu'elle reflète constituent un terrain expérimental dont les sociologues, les anthropologues puis les politologues vont se saisir, soulevant parfois critiques et controverses (Lynd, Robert S. and Helen M. Lynd, 1929, *Middletown : A Study in Contemporary American Culture*, New York : Harcourt, Brace, and Company ; Lynd, Robert S. and Helen M. Lynd, 1937, *Middletown in Transition : A Study in Cultural Conflicts*, New York, Harcourt, Brace, and Company, ; Igo Sarah E., 2008, *Surveys, citizens, and the making of a Mass Public*, Chap2. "Middletown become every towns", Havard College, pp. 68-103) et au risque de quelques déceptions : Morin Edgar, 1967, *Commune en France. La métamorphose de Plozévet*, Paris, Fayard, [rééd.] Livre de Poche, coll. « Biblio essais » : Commune en France. La métamorphose de Plozévet. ; Paillard Bernard, 2008, « Plozévet, la première recherche coopérative sur programme. À l'aube de la recherche incitative », *Les Annales de la recherche urbaine*, Expertise et recherche, n° 104, mai, p. 139-148). Même si elles ne se présentent pas ainsi, ces études ont contribué à faire émerger la question locale. Voir également : Castells Manuel, Godard Francis, 1974, *Monopolville, l'Etat, l'urbain*, Paris-La Haye, Mouton, 496 p.

sociales, les classes sociales se multiplient en ménageant toujours une large part aux configurations spatiales (quand ce n'est pas physique) des lieux. Les études procèdent généralement en deux temps : une analyse de la structure interne des villes, puis un repositionnement dans l'agencement global (urbain, régional et parfois national). Les premiers travaux d'inspiration behavioriste se développent autour des questions liées à l'espace vécu et perçu, redonnant ainsi une certaine primauté aux espaces urbains de taille plus circonscrite<sup>100</sup>. L'analyse de l'armature urbaine est alors l'occasion de réexaminer, d'un point de vue critique, les théories classiques des places centrales, de la loi rang-taille ou de la loi de Reilly. La fin des années 1960 est aussi imprégnée par le développement de l'approche dialectique comme cadre général d'analyse du fait urbain. Guy Burgel (2006) s'inscrit dans ce courant en impulsant un élan en direction des villes de grande taille, en faveur « d'un pouvoir des métropoles » peu propice à l'analyse du fait urbain moyen.

La période 1960-70 est marquée par l'essor et l'assise des villes moyennes comme objet d'étude (Veyret-Verner, 1969). En lien avec un aménagement du territoire volontariste, le VI<sup>e</sup> Plan accorde une place importante à cette échelle urbaine, relançant ainsi l'intérêt de la communauté scientifique. Des articles soulignant le développement remarquable de cette strate urbaine voient le jour en rappelant les particularités qui lui sont propres (Michel, 1977) : industrialisation, mode de vie, démographie et migration.

Les années 1980 sont caractérisées, après une phase de stagnation, par un regain d'intérêt pour ces villes qualifiées parfois d'intermédiaires, de pôles secondaires ou de villes de taille moyenne. Sous l'impulsion de N. Commerçon (1984, 1990, 1996) et de chercheurs des universités du sud et de l'est de la France, de nombreux travaux et problématiques de recherche émergent<sup>101</sup>. Selon les tendances d'une géographie empreinte d'outils statistiques et n'ayant pas totalement achevée sa bifurcation quantitative, les études portent sur le croisement des facteurs, la recherche d'explication globale et la reconnaissance de trajectoires territoriales particulières. A mi-chemin entre la définition statistique et une reconnaissance de l'espace urbain comme fait social, les villes moyennes apparaissent comme des lieux d'intenses mutations, tiraillées entre des dynamiques antagonistes. Elles poursuivent leur tradition d'accueil et de défense des valeurs territoriales (patrimoine, cadre de vie, équilibre) tout en innovant dans les problématiques auxquelles elles sont confrontées (accessibilité, désindustrialisation, rapport à la métropole, décentralisation). En 1982, *La Logique des villes* de P. Claval tente de proposer une lecture théorique et plus globale des villes en les présentant

---

<sup>100</sup> Notamment : Fremont Armand, 1976, *La région espace vécu*, Paris, PUF, coll. SUP, 222 p. ; Bertrand Michel Jean, 1978, *Pratique de la ville*, Paris, Masson, 212 p.

<sup>101</sup> Dans une optique similaire, des ouvrages traitant d'autres strates de la hiérarchie urbaine sont publiés : Laborie Jean-Paul, 1979, *Les petites villes*, Paris, CNRS, 311 p. ; Lugan Jean-Claude, [1979] 1983, *La petite ville: Essai d'application de l'analyse de systèmes aux petites collectivités urbaines*, Université de Toulouse-Le Mirail, Thèse de géographie sous la direction de Raymond Ledrut, 650p.

comme un lieu de maximisation des profits, le lieu privilégié de l'interaction sociale. Les années 1980 vont être marquées par de multiples tentatives de théorisation des études urbaines (Chaline, 1980 ; Bastié et Dézert, 1980 ; Roncayolo, 1981, 1990). Les villes moyennes se verront parfois appliquer ces modèles spatiaux explicatifs, comme illustration de l'homogénéisation croissante d'une urbanisation irrésistible. La décennie suivante ouvre la réflexion à de multiples questionnements scalaires autour de l'ouverture des frontières, de la mondialisation, et de l'urbanisation du monde qui vont occulter en partie les spécificités des villes moyennes. Pour autant, elles ne disparaissent pas des écrits des géographes. Leur définition est souvent reléguée au stade de querelles désuètes. Elles apparaissent encore comme une catégorie floue, existant dans les faits (Toinard, 1996, Brunet, 1997) mais se définissant par la négative : des métropoles incomplètes sans être de petites villes rurales. Le pic, apparaissant nettement en 1996, est en réalité le reflet d'un numéro spécial de la revue *Norois* « Les villes moyennes : bilan socio-spatial ».

Ce numéro résonne bien comme la fin (temporaire) d'une investigation en leur direction. La plupart des articles privilégient l'échelle urbaine intermédiaire mais en la rapprochant d'autres thématiques plus en prise avec les questionnements du temps et les incitations institutionnelles. Ainsi y trouve-t-on des thèmes autour de la croissance urbaine (Couturier et Madoré, 1996), de la division spatiale et de la fragmentation sociale (Dodier, 1996), ou encore de la tertiarisation de l'économie (Pihet, 1996). Il faut ensuite attendre le milieu des années 2000 pour retrouver des réflexions de fond concernant la place et le rôle des villes moyennes dans l'organisation des territoires et dans leurs configurations socio-spatiales. Dix années de silence ou presque, une traversée du désert qui s'explique en partie par le développement de nouvelles thématiques (liées à l'apparition des NTIC, aux formes de mobilités, aux préoccupations environnementales, au développement durable et aux enjeux des nouvelles formes de la gouvernance territoriale) et de schémas explicatifs qui ne semblent pas correspondre aux dynamiques spatiales de ces espaces. Avec l'essor des transports et des nouvelles technologies, l'étude des phénomènes à l'œuvre dans les grandes villes va transformer la définition de l'espace urbain, emportant ainsi une partie du terreau expérimental sur lequel reposaient les villes de taille intermédiaire. Quand les métropoles et les espaces urbains de dimension supérieure ouvraient le champ à des réflexions théoriques avancées et à des analyses fines de l'inscription des faits sociaux, les villes moyennes sont restées attachées à des problématiques transversales : mutation des espaces ruraux, déconcentration industrielle, spécialisation, rang et armature urbaine. Elles n'apparaissent donc que rarement comme un objet d'étude en soi, capable d'asseoir un corpus théorique et de nourrir des développements novateurs. Cette catégorie de seconde zone est ainsi rapidement concurrencée par l'apparition de puissants concepts et de nouveaux angles d'analyse comme ceux de la métropolisation et de la périurbanisation.

### 3. De l'usage de l'urbain intermédiaire dans les analyses géographiques

Progressivement l'angle d'analyse s'est orienté sur les questionnements spécifiquement urbains et leurs différentes composantes. Cette évolution s'explique aussi dans un rapport au territoire et à l'espace qui a évolué. L'entrée est de moins en moins territoriale au bénéfice de regards transversaux et d'une approche par la dimension spatiale des sociétés (Veschambre, Séchet, 2008) qui positionne les problématiques sur la construction sociale de l'espace. Ces orientations se reflètent directement ou en filigrane dans les titres et les développements des articles des revues étudiés. Or, ce positionnement épistémologique n'empêche nullement, pas plus qu'il n'interdit, de prendre comme objet un espace clairement identifié et, comme cadre d'étude, une unité géographique. Au contraire, le croisement de certaines échelles spatiales d'analyse se trouve enrichi de ce positionnement nouveau. La société prenant et faisant territoire s'inscrit dans de multiples dimensions que le système des acteurs révèle au regard de la définition des propres limites (spatiales) de l'analyse. Ainsi, parmi un des articles retenus dans la sélection de *Cairn*, (Vignal, 2005), la ville moyenne n'est présentée et même citée que comme un cadre familial susceptible d'orienter le choix de mobilités dans les trajectoires résidentielles des ménages. L'auteure, qui étudie les impacts d'une restructuration interne d'une usine de câbles électriques de Laon, ne présente ni le contexte urbain de la ville, ni celui de Sens qui accueille la délocalisation. Les choix, plus ou moins contraints, des ouvriers sont présentés selon leurs domaines d'affinités, leur rapport au logement et à l'espace dans une logique « d'affaire de famille » (Bonvalet, 1993). Souvent, les occurrences de la « ville moyenne » n'apparaissent qu'une fois par article pour rendre compte de la diversité (dans la répartition géographique ou dans les effets) de la distribution et des impacts d'un phénomène<sup>102</sup>.

#### 3.1. La place des villes moyennes : catégorisations et typologies

Les premiers classements des villes à l'intérieur de l'armature urbaine française sont liés à la possibilité d'agréger diverses données. Avant les années 1950, il demeurerait aléatoire de disposer d'un panel complet d'informations et de données homogènes sur l'ensemble des villes. Les premiers à tenter de classer les villes entre elles se heurtent à la difficulté de choisir parmi des critères reposant sur une entrée démographique par

---

<sup>102</sup> Bernard Pecqueur et Nicole Rousier, 2005, « Villes technopoles et ségrégation spatiale », in Marie-Andrée Buisson et Dominique Mignot, 2005, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, De Boeck Université, Économie, Société, Région, pp. 201-219.

rang et/ou taille de la ville concernée (ceux-ci n'étant eux-mêmes pas stables au travers d'une répartition linéaire – Guérin Pacé, 1990 ; 1993), ou par l'entrée en termes de fonctions et de spécialités économiques (centre de service, centre commercial, centre à activités multiples pour reprendre quelques entrées de la typologie de Le Guen, 1960 ou ville tertiaire, ville minière, ville industrielle et de transport comme a essayé de le formaliser Daniel Noin, 1974). Les typologies successives ont tenté de donner un éclairage sur les formes et les modalités de la croissance urbaine (Pumain, Saint-Julien, 1976), participant à asseoir les effets de coupure au sein de la hiérarchie urbaine entre les métropoles et les villes moyennes. Pour l'ensemble des présentations, les villes moyennes apparaissent relever nettement de logiques différentes, souvent secondaires, alimentant leur développement à la fois par des processus d'intégration territoriale et par leur rapport aux villes des échelons supérieurs. Nous avons retenu quelques-uns de ces classements qui rendent compte des logiques de l'armature urbaine française et européenne en tentant de faire émerger la position et le rôle des villes moyennes.

**Tableau 1.1 – Tableau des typologies et classement de l'armature urbaine française**

Tableau des typologies et catégories de l'armature urbaine française			
Auteurs/ institutions	Echelle et catégories	Critères	Remarques concernant les villes moyennes
<b>Hautreux Jean, Lecourt Jean et Rochefort Michel, 1963, <i>Le niveau supérieur de l'armature urbaine française, Commissariat au Plan, Paris, 60p.</i></b>	France / National  5 x 3 subdivisions sur 4 niveaux	Masse démographique (population, population active, répartition par secteur d'activité), poids et fonctions régionales (poids des services économiques et à destination des particuliers, rayonnement économique (zone d'influence et carrefour ferroviaire); équipement culturel, présence associative	208 villes retenues afin de déterminer leurs fonctions et leur rayonnement régional. Un premier type regroupe essentiellement les métropoles d'équilibre et régionale, le second type qualifie des métropoles assez bien dotées en équipement y compris de haut niveau et spécialisées; les villes moyennes apparaîtraient ensuite et sont marquées par des différences moins tranchées qu'entre les catégories précédentes (avec des villes comme Metz et Tours) qualifiées de "villes à fonction régionale incomplète"; le type 4 regroupe des villes qui ne possèdent plus de fonction régionale mais s'axe davantage au niveau des départements constituant "un peloton de tête de groupe compact [et] intermédiaire". On retrouve dans ce dernier type, lui-même divisé en trois sous-groupes, des villes comme Quimper, Saint-Brieuc, Lorient, mais aussi Laval, Mâcon, Niort ou Cannes)
<b>Brunet Roger, 1989, <i>les villes européennes, Rapport de la DATAR, 80p.</i></b>	Europe  8 niveaux	16 critères : population ; croissance démographique ; firme multinationale ; infrastructures et activités technopolitaines ; nombre d'ingénieurs, de cadres et de techniciens ; recherche ; fonctions universitaires ; place financière ; trafics des aéroports ; ports ; rayonnement culturel ; foires et salons ; congrès ; presse et éditions ; télécommunications ; spécialités	L'objectif est d'obtenir un poids global des niveaux de villes pour chaque pays. Les 6 premiers niveaux = « villes européennes » (6 en France). Les deux derniers niveaux reflètent les villes moyennes.  Fourchette : jusqu'à 35 000 habitants
<b>Pumain Denise, Saint-</b>	France/ National	Typologie fonctionnelle reposant sur la	Plus qu'une spécificité marquée des villes moyennes, c'est leur attachement et leur intégration dans leur environnement



<p><b>Julien Thérèse, 1989, Atlas des villes françaises, RECLUS, Paris, 175p.</b></p>	<p>17 niveaux</p>	<p>spécialisation économique et la surreprésentation des activités : à partir d'une base pondérée reposant sur le recensement de 17 activités essentiellement secondaires et tertiaires</p>	<p>régional qui apparaît comme un élément déterminant de leurs activités. Une scission assez marquée entre le nord est de la France et la partie occidentale.</p>
<p><b>Boinot Jean, 1991, « les villes moyennes européennes à l'échéance de 1993 », Les Annales de Géographie, n° 561-562, pp. 770-796</b></p>	<p>Europe 3 niveaux</p>	<p>Typologie ternaire des villes moyennes : la taille financière relative (budgets communaux <i>per capita</i> en écus) parce qu'elle reflète simultanément quatre critères dimensionnels : la taille politique ; la taille marchande ; la taille économique, <i>i.e.</i> le niveau de richesse du territoire environnant que l'on peut approcher par le P.I.B. par habitant des N.U.T.S. III ; la taille juridique, <i>i.e.</i> le champ de compétences et de ressources dévolu aux collectivités publiques locales dans chaque droit national ; la dotation en capacités d'expertise</p>	<p>Les villes métropolisées c'est-à-dire dépendantes d'une ville de niveau supérieur (souvent la capitale); les villes moyennes connectées inscrites dans des réseaux économiques et d'échanges actifs et bénéficiant d'une rente de situation liée à leur position et fonction de carrefour; les villes moyennes isolées, éloignés des grands axes de transport ayant surtout connu leur essor durant la phase d'industrialisation et de diffusion du modèle fordiste.</p>
<p><b>Damette Félix et Scheibling Jacques, 1991, Régions et systèmes urbains, étude pour sept chantiers de la DATAR, Informations et Analyses, La Documentation Française, Paris, DATAR, 103p</b></p>	<p>France 4 catégories</p>	<p>Contenus fonctionnels et de niveaux hiérarchiques, que l'on mesure par différents critères, ici le niveau d'encadrement (proportion de cadres pour chaque unité urbaine) et le niveau relationnel (trafic téléphonique)</p>	<p>Les villes moyennes apparaissent dans la dernière catégorie se rapportant à 20 unités urbaines, dont 6 sont des capitales de régions administratives, Reims, Caen, Limoges, Besançon, Amiens, Poitiers. Ces 39 villes ou régions urbaines représentent le niveau supérieur de l'armature urbaine, organisé autour de Paris et des 7 métropoles</p>
<p><b>Rozenblat Céline, Cicille Patricia, 2003, Les villes européennes, analyse comparative, maison de la Géographie, 94p.</b></p>	<p>Europe 7 catégories</p>	<p>15 indicateurs : Population, la croissance, trafic portuaire maritime, aéroports, l'accessibilité, sièges sociaux des grands groupes européens, place financière, le tourisme urbain, foires et salons internationaux, les congrès internationaux, les musées, le patrimoine culturel, les étudiants, l'édition de revues scientifiques, les réseaux de la recherche européenne</p>	<p>L'étude porte sur 180 villes de plus de 200 000 habitants, excluant de fait une grande partie des villes moyennes françaises. Aucune ville française dans les catégories 2 et 3. Grenoble, Montpellier et Lille sont en classe 5, Brest apparaît en classe 6, des villes comme Orléans, Le Havre ou Lens figurent au bas du classement en classe 7.</p>
<p><b>Chalard Laurent, Dumont Gérard-François, 2011,</b></p>	<p>France / national 10 niveaux hiérarchiques</p>	<p>Par nombre et types d'emplois (diversité, niveaux, industrie, commandement).</p>	<p>La dispersion de l'échantillon retenus au travers des 111 villes prises en compte s'éloigne d'une discrétisation par un même nombre d'individus puisque la catégorie 5 ne comporte que la ville de Nantes, les villes moyennes se répartissent ensuite entre les catégories 6 et 10, reflétant respectivement des tranches de : 120 000-170 000 emplois correspondant aux</p>

<p>« L'armature urbaine de l'emploi en France », <i>Population &amp; Avenir</i>, n° 704, septembre-octobre 2011, pp.4-7</p>			<p>métropoles régionales intermédiaires, ces villes comme Caen ou Saint-Etienne sont caractérisées par un rang inférieure dans l'armature urbaine de l'emploi que dans celle du peuplement; 90 -110 000, on retrouve notamment Brest ou encore Le Mans; 75-85 000 souvent des villes anciennement industrielles (Dunkerque) mais aussi des villes mieux classées que par le peuplement car à leur statut de métropole régionale et/ou de préfecture (Poitiers, Besançon); 50-70 000, majoritairement mieux classées par l'emploi que par le nombre d'habitants et souvent spécialisées (Niort, Arras); le dernier type est situé entre 25 000 et 50 000 emplois, il représente plus de la moitié des villes retenues. Il s'agit véritablement selon les auteurs du noyau des villes moyennes, même si certaines comptant moins de 50 000 habitants on un nombre d'emplois supérieurs. On retrouve ainsi, Macon , Rodez, etc.</p>
<p><b>De Roo Priscilla, 2005, Villes moyennes, villes d'intermédiaire, Livre Blanc, DATAR, 161p</b></p>	<p>National 3 catégories</p>	<p>Selon l'insertion des villes dans leur système territorial : échanges quotidiens d'actifs, de cadres, entre villes moyennes et grandes villes ; selon les relations à l'espace rural, dynamiques démographiques de leur arrière-pays et fonctions</p>	<p>Villes moyennes « relativement autonomes », dont la situation économique et démographique est peu influencée par l'environnement territorial ; Les villes moyennes dont la situation est d'abord déterminée par l'évolution de la relation avec la ville proche ; les villes moyennes confrontées à une forte dynamique de transformation (de leur environnement rural notamment)</p>
<p><b>Programme DYTEFORT (Dynamiques territoriales et foncières dans l'espace rural en transition du Grand Ouest de la France). 2010</b></p>	<p>Régional Grand Ouest 3 types divisés en sous-catégories</p>	<p>Indicateurs fonctionnels, d'emplois et de commerce reposant sur les niveaux d'équipements urbains : pour les petites villes : présence d'un supermarché/ et d'un collègue ; présence d'emplois important (notamment dans l'industrie) ; pour les villes moyennes, présence de services : hôpital (service chirurgie), clinique privée, antenne universitaire ; plus de 10 magasins de meubles ; pour les grandes villes : une université et des équipes de recherche.</p>	<p>Métropoles, grandes villes, modestes grandes villes ; Villes moyennes ; « Importantes » petites villes, Petites villes, « petites » petites villes</p> <p>Rentrent dans cette catégorie : Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Quimper, Laval, Vannes, La Roche-sur-Yon, Cholet</p>
<p><b>Nadou Fabien, 2010, « La notion de « villes intermédiaires », une approche différenciée du rôle des villes moyennes : entre structuration territoriale et spécificités socio-économiques », Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », 9 et 10</b></p>	<p>France 3 types</p>	<p>Sept grands critères : démographique, économique et touristique, institutionnel et politique, de connectivité/accessibilité, social/éducation/santé, culturel et loisirs, environnemental</p>	<p>Typologie fonctionnelle des villes intermédiaires : Des villes intermédiaires à lisibilité nationale (proche des 500 000 habitants, comme Rennes); villes intermédiaires à lisibilité supra-régionale dont la rayonnement et la portée sont d'envergure régionale (Tours, Blois); Des villes à lisibilité locale (Angoulême, Chartres) concentrant des fonctions utilitaires mais avec des lacunes dans les niveaux d'équipement et orientée en direction des services de proximité</p>

décembre, Tours, 19p.			
<b>DRE Bretagne</b>	Régional  4 types	Masse démographique	Capitales régionales ; autres grandes villes ; villes moyennes ; Petites villes. Pour la DRE Bretagne, les villes moyennes sont incluses dans la fourchette : 50 000-150 000 habitants. Recouvrent dans cette catégorie : Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet, Saint-Malo, Lannion

Ne figurent dans le tableau n° 1.1 que les typologies analysant principalement la composition de l'armature urbaine française. Parmi elles, la classification réalisée par R. Brunet (1989) est, à plus d'un titre, intéressante : les critères reflètent essentiellement les fonctions et les caractéristiques présentes et distinctives des métropoles. L'étude prenant l'Europe des villes comme cadre d'analyse, la place des villes moyennes y est en partie reléguée. Si on observe plus précisément les deux derniers niveaux (catégories 7 et 8), la première ville française à apparaître dans le classement est Angers (catégorie 7) avec une note de 28 – inversement proportionnelle aux notations respectives des critères sus cités – ainsi que les villes d'Aix, Orléans et Clermont-Ferrand qui se retrouvent à niveau et notes égaux. En classe 8, on retrouve Le Havre, Caen, Dijon, Brest, Cannes, Amiens et, en dernière position pour ce qui concerne les villes françaises, Le Mans et Lens. L'armature urbaine ainsi prise en compte par ce classement intègre une ville avoisinant, en 1990, les 35 000 habitants quand des villes plus peuplées mais moins bien dotées en fonctions urbaines d'extra-territorialité n'apparaissent pas. D'autres typologies ont été réalisées pour rendre compte spécifiquement des distinctions entre les villes moyennes elles-mêmes. On peut citer par exemple le travail de Jean Bouinot réalisé en 1989 dans le cadre d'une recherche-action portant sur « les villes moyennes de l'Europe de 1993 »<sup>103</sup>. Cette recherche, à l'initiative de l'Etat belge, a débouché sur une classification réalisée à partir d'un questionnaire diffusé dans les communes de plus de 20 000 habitants jusqu'à des agglomérations de moins de 500 000 habitants. En France, 28 villes de taille, de position et de fonctions très différentes ont été sondées (Montpellier, Maubeuge, Morlaix, Fréjus-Saint-Raphaël ou encore Menton, Poitiers, Martigue, etc.)<sup>104</sup>. Jean Bouinot tente d'évaluer le rôle et les impacts de la construction européenne sur le développement des villes moyennes et de

<sup>103</sup> Selon des objectifs, des ressources et des modalités différentes, la typologie des SMESTOS réalisée dans le cadre du programme ESPON 1.4.1 en 2006 relève de ce cas de figure. Deux échelles sont prises en compte pour son élaboration, l'échelle régionale associant des données relatives à l'accessibilité couplée à la distance des principaux MEGAS, la polarisation spatiale des FUA, les performances économiques (GDP per capita), les densités urbaines (des aires centrales) et les relations rural-urbain ; l'échelle locale repose sur des critères liés à l'accessibilité, la démographie et des données économiques et sociales. L'ensemble des critères repose sur des données quantitatives. 4 types de SMESTOS sont ainsi identifiés : Dynamique en croissance ; en déclin ; en restructuration et à potentiel de développement. (Pour une analyse critique de la typologie, voir : Tesson Frédéric, 2009, Rapport d'expertise ORATE 1.4.1. « Le rôle des petites et moyennes villes » SMESTO, Pau, 29 mai 2009, 27 p. [www.umsriate.fr/documents/ORATE\\_141\\_TESSON.pdf](http://www.umsriate.fr/documents/ORATE_141_TESSON.pdf))

<sup>104</sup> La liste est entièrement accessible dans l'article publié en 1991 qui retrace les principales conclusions de l'étude : Bouinot Jean, 1991, « les villes moyennes européennes à l'échéance de 1993 », *Les Annales de Géographie*, n° 561-562, pp. 770-796.

déterminer les ressources et les potentialités qu'elles pourront investir, notamment au regard de la concurrence ressentie par les élus. Il décline trois catégories de villes moyennes : les villes métropolisées (concernant les villes moyennes les plus importantes), les villes moyennes connectées (pour lesquelles la gestion urbaine et le volontarisme municipal deviendront des éléments déterminants) et les villes moyennes isolées (à l'avenir sombrement dépeint, notamment par les risques d'aggravation des inégalités territoriales et fiscales). Cependant, cette approche ne renseigne que partiellement sur la place des villes moyennes dans l'armature urbaine et surtout sur l'évolution de celles-ci au regard des critères retenus.

Ces catégorisations ont-elles eu des impacts sur les manières de traiter des villes et d'appréhender les enjeux qui se posent aux espaces urbains intermédiaires ? Lorenza Mondada (2005 : 197) a bien montré qu'« en catégorisant un lieu, un quartier, une zone, une ville d'une certaine manière, on ne fait pas que produire une certaine image mais, plus radicalement, on structure des raisonnements et des conduites rendus appropriés par cette image ». Derrière le concept de catégorisation se cache un processus cognitif, extrêmement banal et complexe à la fois, qui consiste à mettre en rapport une entité singulière perçue avec une catégorie générale (Debarbieux, 2004 cité par Schaffter 2010, *Op. Cit.*).

### **3.2. Un champ conceptuel limité, des villes « de la pensée faible » (Chalas, 2004) ?**

Afin de rendre compte des affinités conceptuelles et thématiques des villes moyennes avec les problématiques scientifiques actuelles, nous avons utilisé un logiciel permettant de générer des nuages de mots clés. A partir d'une base de données reposant sur les articles de revues sélectionnées, « Wordle » permet une visualisation des mots les plus fréquemment employés dans les articles traitant des villes moyennes. Cette technique vise avant tout à donner un aperçu des thématiques connexes et connaît un certain nombre de limites. Mais il apparaît dans la figure n° 1.3 certains regroupements intéressants. Les nuages constitués comportent des scories qu'il faut écarter, comme certains adjectifs, noms propres et communs sans rapport avec le fond du propos. Les résultats sont évidemment schématiques et surdéterminent certains aspects du fait des répétitions internes, de la présence d'un ou plusieurs articles ou de numéros thématiques, des lignes éditoriales mais aussi des limites intrinsèques de la prise en compte et de la technique de réalisation des *cloud*. Si la taille de la police correspond à la plus ou moins grande occurrence du terme, nous n'avons pas recherché d'indications plus précises de l'analyse textuelle. Certains logiciels comme Lexico permettraient d'offrir davantage d'éléments de contexte. A notre sens, cet outil correspond au traitement d'analyses discursives ou textuelles situées et vise, avant tout, à comprendre

l'implicite qu'elles comportent. Tel n'est pas ici notre objectif puisqu'il serait vain de penser pouvoir appréhender globalement une manne de travaux aussi importants et d'en tirer des orientations lexicales générales à partir d'un seul traitement d'occurrences. Ces remarques posées, le visuel permet de dégager des récurrences assez marquées que l'on peut tenter, au regard des précédents développements, d'analyser.

Ainsi, si on restreint le champ établi par les nuages de mots-clés, on remarque que les cinq termes associés le plus souvent dans les travaux de sciences sociales à dimension géographique connaissent une réelle permanence (figure n° 1.3). Dans la revue *Géocarrefour*, il s'agit de : petite ville, entreprises, métropoles, services et politique; sous *Cybergéo*, on retrouve les termes de : grande ville, Paris, habitants, croissance, université ; dans la revue à connotation plus institutionnelle *Territoires en mouvement*, on relève : centre-ville, vitesse, métropolisation, Paris, pays; et dans la récente revue *Articulo Journal of Urban research*, ce sont les termes : région, périurbain, Paris, modèle, classe sociale.

Ces nuages de mots présentent les mots les plus fréquemment cités à travers les articles portant ou faisant référence à des villes moyennes. On observe que pour les quatre revues scientifiques sondées les résultats sont assez ouverts et surtout, même si la recherche s'est effectuée en langue française, que très peu d'articles font état de travaux portant sur des terrains étrangers. La notion de ville moyenne semble ainsi restée attachée, du moins dans son emploi, au contexte national. Les mots « France » et « français » apparaissent ainsi dans deux des revues, notamment dans *Géocarrefour* qui est également l'unique revue dans laquelle on retrouve une association avec un terrain étranger (Xinjiang) à travers un article de Guillemette Pincent (2009) s'attachant spécifiquement à l'étude de la sinisation des petites et moyennes villes de l'ouest de la Chine. Cela ne signifie pas pour autant que certains articles ne s'y rapportent pas, comme par exemple P. Rérat (2012) qui publie dans *Cybergéo* un article portant sur la gentrification dans les villes moyennes suisses ou Mohamed Chadli et Ali Hadjiedj (2003) à propos des formes de la croissance urbaine en Algérie. Ces mentions demeurent cependant, au regard des échantillons, relativement peu fréquentes, faisant de l'étude de la ville moyenne, un objet essentiellement attaché au contexte français et/ou francophone. Le second apport repose sur la part accordée aux différentes échelles territoriales, on retrouve ainsi plusieurs noms de régions, mais aussi de département, ou encore la mention explicite du mot « échelle », « région/régional » ou de rapports dimensionnels, « petite », « grande » et « taille » notamment. On peut lire ces apparitions comme le reflet de l'intégration scalaire des villes moyennes. Celle-ci apparaît donc sous différentes formes de manière récurrente dans les productions analysées et constitue un déterminant commun, un incontournable en quelque sorte des dynamiques de ces territoires corroborant, comme le soulignait J-P Paulet (2010)<sup>105</sup>, que « la notion de ville ne peut se comprendre qu'en liant toutes les échelles de l'espace ».

---

<sup>105</sup> Paulet Jean-Pierre, 2010, *La France : villes et systèmes urbains*, Armand Colin, Paris, 224 p.



En troisième lieu, il semble exister un lien étroit entre ces travaux et la référence ou la mention faite à Paris. Cette occurrence apparaît fortement dans trois des quatre revues, à l'exception de *Géocarrefour*. Afin de sonder plus précisément cet aspect, nous nous sommes référée directement à certains de ces articles. Parmi eux, les éléments de réponse apparaissent, de prime abord, décevants puisque l'explication la plus fréquente est issue d'un travers du logiciel qui, en intégrant la totalité d'un article comprend les notes bibliographiques ce qui conduit à une sur-représentation des maisons d'éditions parisiennes ! En revanche c'est le rapprochement entre les villes moyennes et les villes nouvelles que l'on retrouve dans plusieurs articles qui sont à l'origine de la mention « parisienne » dans *Articulo Journal of urban research*. Il s'en suit un ensemble de termes et de sujets divers parmi lesquels apparaissent régulièrement la « périurbanisation » et la métropolisation. Enfin, certains aspects, particulièrement saillants à cette échelle, apparaissent notamment à travers la mention « centre-ville ». Nous avons ainsi pu repérer, par une lecture transversale des articles retenus dans la revue *Territoire en mouvement*, que ces derniers faisaient très souvent l'objet de développements et d'analyses particulières lorsqu'il s'agissait de présenter les enjeux et/ou les mutations en cours au sein des villes moyennes.

Au final, ces représentations reflètent l'actualité du panorama d'analyse des villes moyennes aujourd'hui en géographie et dans les sciences sociales. On y retrouve le vocabulaire, les références et les thèmes actuels aussi bien sur un plan théorique (rationalisation, gouvernance, gestion, durabilité) que par l'éventail des thèmes investis (équipements, universités, vitesse, participation, habitants, ambiance, commerce, culture, etc.). Les villes moyennes sont donc bien toujours en phase avec les problématiques contemporaines de la discipline et présentent une entrée pertinente pour comprendre les enjeux contemporains des espaces urbains et de leurs transformations.

# Chapitre 2. Aménager les villes moyennes : outils, enjeux et territoires.

---

« *La ville moyenne est toujours sollicitée comme une solution à une impasse* ».

Nicole Commerçon, 1990, *RGL*, vol. 65, n° 3, pp. 213-220

## Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'interroger l'inscription des villes moyennes dans les politiques publiques depuis l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui. Il s'agira non seulement de revenir sur les politiques d'aménagement mises en œuvre, en leur direction ou de manière incidente, et dont les acteurs se sont saisis, mais également de saisir la vision que les pouvoirs publics ont contribué à forger de cette échelle urbaine, des rôles qui lui ont été assignés et des enjeux qui s'y trament. La ville moyenne, outil d'aménagement et du volontarisme étatique, a souvent été pensée et construite à partir de dynamiques exogènes, questionnant les enjeux de gouvernance territoriale mais aussi son rôle dans l'organisation du territoire [section 1]. Au regard des recompositions récentes et des déterminants de l'action publique, nous faisons l'hypothèse que les politiques générales d'aménagement participent cependant, dans leurs orientations, à sous-déterminer la catégorie des villes moyennes et cela, même lorsque celles-ci en constituent la cible. Les villes moyennes sont victimes en quelque sorte des difficultés des politiques publiques à appréhender la complexité des échelles territoriales. Nous postulons également que l'incertitude croissante des mutations contemporaines et la recomposition de l'intervention publique dans les territoires ouvrent un interstice au (re)positionnement des villes intermédiaires dans les formes et les données de l'aménagement d'aujourd'hui.

La place et le poids des villes moyennes dans l'organisation du territoire français et dans les représentations même du fait urbain divergent et sont parfois minimisés. Ainsi, François Ascher affirme que la France est « de moins en moins un pays de villes petites et moyennes car les grandes agglomérations urbaines s'étendent et attirent une part croissante des activités » (2008 : 8). Cette réflexion mérite d'être rapprochée de l'évolution générale de la France urbaine. Les villes moyennes sont rattrapées par une périurbanisation galopante qui contribue largement à diluer leur visibilité et leur poids, statistique du moins. Mais ne peut-on aussi y voir des capacités de rayonnement plus étendues, témoins des dynamiques convergentes et structurantes qui s'affirment ? Il



existe bien, depuis la fin des années 1950 et le développement de la Planification et de l'aménagement du territoire en France, « un complexe de la taille des villes françaises » (Balzani, Bertaux, Brot, 2002).

D'après un récent rapport de l'IFSTTAR (2011), les villes moyennes sont caractérisées par une plus faible densité de population (deux fois inférieure à celle des grandes villes, hors Paris)<sup>106</sup> et une croissance démographique qui tend à se localiser dans les couronnes périurbaines, alors que les emplois restent concentrés dans le pôle urbain. Néanmoins, la faible densité des villes moyennes offre un réservoir potentiel d'urbanisation et d'accueil d'activités avec un foncier encore largement accessible et une qualité de vie reconnue. En un mot, les villes moyennes ont des atouts incontestables qui relèvent tant de leurs héritages que de leur insertion dans les dynamiques économiques et sociales actuelles. Cette apparente souplesse des villes moyennes doublée d'une certaine faculté d'inertie, nous conduit à évoquer deux hypothèses contradictoires [section 2] :

- Les villes moyennes constituent des éléments de stabilité au sein du territoire national. La crise du système fordiste n'a pas entraîné un bouleversement de l'armature urbaine ni une dégradation de leur position et de leurs fonctions économique et sociale. En cela, elles participent bien à l'équilibre territorial français et offrent les conditions de péréquation indispensables à la recherche – et à la mise en œuvre – de cohésion sociale. Mais les villes moyennes sont-elles toujours aujourd'hui des villes tremplins, capables de jouer leur rôle d'ascenseur social ?
- Moins sensibles à la conjoncture que leur développement ne le laissait penser, les villes moyennes connaissent des situations différenciées selon les conditions locales. Si leurs profils socio-économiques apparaissent moins contrastés que celui des grandes villes, elles ne sont pas épargnées par des processus de relégation et de ségrégation socio-spatiale marqués. La métropolisation et le développement de la périurbanisation accentuent l'évasion des ménages les plus aisés en dehors de ces villes au risque d'amputer une partie des ressources, des capitaux locaux (Commerçon, 1990) et de peser sur (la relative) harmonie sociale qui les caractérise. Si les statistiques nationales n'indiquent pas de difficultés sociales aiguës, la précarité et la relégation n'épargnent par cette strate urbaine, la pauvreté y prend différents visages difficilement appréhensibles par les indicateurs traditionnels. Pourtant, les villes moyennes sont rarement identifiées comme les cibles privilégiées de l'action publique territoriale. Seraient-elles atteintes du syndrome de la « roue qui grince » qui voudrait que « les grandes bureaucraties ont plus tendance à mettre de l'huile dans les rouages qui se manifestent le plus au détriment des autres, lesquels savent moins bien se plaindre » (Estèbe, 2008 : 25) ?

---

<sup>106</sup> 385 hab/km<sup>2</sup> pour les unités urbaines de 20 à 100 000 habitants contre 940 dans les grandes unités.

Disposant de moins de ressources que les grandes villes pour répondre aux problématiques sociales et urbaines actuelles, les villes moyennes sont plus dépendantes des politiques nationales et régionales. A l'échelle infra-urbaine, les indicateurs sociaux sont moins contrastés que dans les grandes villes mais, derrière l'enveloppe statistique, la pauvreté et l'exclusion se concentrent dans des quartiers où les difficultés ont commencé à apparaître depuis plusieurs années déjà [section 3]. Ce phénomène de concentration des populations en difficulté ressemble à première vue aux situations bien connues des quartiers prioritaires des grandes villes. Les configurations locales à l'échelle des villes moyennes sont pourtant différentes. La pauvreté urbaine y est à la fois diffuse et concentrée, présentant une géographie complexe. Un moindre dynamisme économique, des ressources limitées et des prérogatives sociales majeures positionnent les villes moyennes dans une nécessité partenariale ouverte, jouant un rôle charnière au cœur de la « transition territoriale » (De Roo, 2005).

L'entrelacement des problématiques, des réseaux et des outils est particulièrement notable à travers l'enjeu du logement (social) et notamment des opérations de rénovation urbaine qui y sont engagées. Emblème de la politique d'Etat (en direction des territoires de l'exclusion), la Politique de la ville constitue un volet de l'action urbaine et sociale dans de nombreuses villes moyennes. Mais ces dispositifs d'urgence, mis en place en direction des grandes villes pour gérer la crise urbaine, sont-ils transposables ou solubles dans des politiques de prévention visant avant tout une reconquête urbaine et une politique générale de requalification de (l'image de) la ville (moyenne) et de ses quartiers ? Les politiques de renouvellement urbain apparaissent comme un axe stratégique de premier ordre pour les acteurs locaux [section 4], presque une nécessité, ce qui nous conduit à avancer l'hypothèse que l'inscription des villes moyennes aujourd'hui dans les politiques sectorielles nationales, et notamment en ce qui concerne l'enjeu des politiques de la ville, découle en partie « d'une naturalisation des besoins et des territoires » (Sorbets, 2011).

## **1. Les villes moyennes, enjeux flexibles des politiques publiques**

Cette section repose sur un panorama relatant, dans une dimension analytique et historique, la prise en compte des villes moyennes dans l'action publique, particulièrement dans la période de mise en place des politiques d'aménagement du territoire. Dans la tradition volontariste à l'œuvre dans les années 1960, les villes moyennes vont constituer, à l'instar des métropoles d'équilibre et des villes nouvelles, le nouvel objet-enjeu d'aménagement du territoire. Dans un souci d'harmonie et d'équilibre des structures territoriales en proie à d'importantes mutations (exode rural,

déconcentration et décentralisation, accroissement des mobilités et concentration urbaine), les gouvernements vont tenter d'imposer les cadres négociés d'une politique aux ambitions nationales et aux traditions jacobines. Les développements qui suivent sont issus d'une revue systématique du fond « villes moyennes » des archives de la DATAR établie sur les bases des productions institutionnelles (rapports, lettres et missions) et des revues de presse tenues entre 1966 et aujourd'hui. Afin de préciser les croisements thématiques et les actions transversales, nous avons également consulté les fonds généraux faisant état des grandes orientations des politiques d'aménagement du territoire concernant notamment la planification, l'urbanisme, la politique de la ville et le développement local. Nous souhaitons ainsi positionner la vision que les responsables nationaux ont contribué à élaborer de la ville moyenne et des enjeux qui s'y posent tout comme les outils élaborés pour penser son développement et son aménagement.

## **1.1. Des espaces-cadres des politiques d'aménagement**

Empreint d'une philosophie d'inspiration « rousseausiste » (Ottenhof, 1982), l'aménagement du territoire a accordé une attention particulière aux villes moyennes qui ont constitué successivement un objet d'intérêt et un refouloir des politiques publiques. Mais cet intérêt a été aussi tardif que fluctuant. A ses débuts, après la Seconde Guerre mondiale, la politique naissante d'aménagement du territoire a poursuivi deux objectifs prioritaires : limiter l'hyper-concentration de la région parisienne et organiser l'expansion économique du pays à travers les nouvelles structures territoriales en place (création des circonscriptions d'action régionale en 1955, révision générale du découpage administratif régional et des services de l'Etat). Les métropoles et les capitales régionales ont joué un rôle de premier ordre et les expériences qui y ont été conduites ont marqué et orienté les politiques qui suivront en direction notamment des villes moyennes. A l'époque du premier plan d'aménagement (encart n° 2.1), l'ensemble des dispositifs tentait de promouvoir, sans distinction, une modernisation globale du territoire français grâce à une politique de grands équipements privilégiant les actions susceptibles d'encourager la croissance. Cette vision d'un territoire homogène et fortement centralisé va perdurer jusqu'au début des années 1960.

### **Encart 2.1 – Aménagement du territoire et villes moyennes, chronologie commentée –**

#### **L'Aménagement du territoire et les villes moyennes, une chronologie :**

1953 – Premier Plan régional français visant la modernisation et l'équipement du territoire. L'idée est que le développement des territoires passe par la création d'infrastructures et de superstructures. L'accent est mis sur les enjeux liés à la production de richesses et à la répartition de la population et des activités sur le territoire. A cette époque « le développement l'emporte sur l'aménagement » (Phlipponneau, 1986). L'ensemble des actions vise à obtenir de plus forts taux de croissance et à améliorer la compétitivité. Cette période est marquée par une priorité donnée à l'économie,

l'augmentation de la production est l'objectif prioritaire.

1955 – Création des circonscriptions d'action régionale

1958 -1961 – III<sup>e</sup> Plan qui repose essentiellement sur les impératifs de la reconstruction du pays et l'essor de l'appareil productif

1959 – Zones spéciales de conversion économique

1960 – Délimitation des circonscriptions d'action régionale

1962 -1965 – IV<sup>e</sup> Plan National d'Aménagement du Territoire impose le principe d'une armature urbaine hiérarchisée en trois niveaux : les métropoles régionales, les villes intermédiaires, les bourgs et centres ruraux et s'axe sur le développement régional. La notion de schéma d'armature urbaine se met en place

1964 – Mise en place des commissions de développement économique régional

1964 – Politique des métropoles d'équilibre

1966-1970 – Le V<sup>e</sup> Plan met en place la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT)

1971-1975 – VI<sup>e</sup> Plan, trois autres commissions sont créées concernant : les villes, l'espace rural, l'eau. Il accorde une part importante à la réflexion autour du pouvoir des échelons locaux et impulse la politique nationale d'aménagement en direction des villes moyennes

1973 – Politique des villes moyennes – Il s'agit de la première mesure contractuelle mise en place par l'Etat et spécifiquement en direction de cette échelle.

1976-1980 – VII<sup>e</sup> Plan orienté autour de la répartition des activités sur le territoire et l'amélioration des cadres de vie. Création du CATCAV

1978 - 27 décembre – Prime de localisation des activités tertiaires (à hauteur de 15%). Elles devaient concerner les entreprises industrielles pour les inciter à s'installer dans les régions défavorisées et jugées prioritaires. Elles seront mises en place dans certaines villes moyennes. Mais l'expérience demeure un échec relatif.

1979 – Fin de la politique des villes moyennes – au total 73 villes se seront inscrites dans cette procédure

1982 – 29 juillet – Loi de création des Contrats de Plan (CPER). Ce document fixe les engagements de l'Etat et de la région autour d'une stratégie commune. Ils vont permettre d'assurer une certaine cohérence sur la durée des différentes politiques territoriales et contractuelles (Contrats de ville moyenne et, plus tard, contrats de pays, etc.)

1983 – Lois de décentralisation

1984 – Contrat de Plan Première planification décentralisée (1984-1988) - le IX<sup>e</sup> Plan - entérine et réifie la coopération Etat-Région. Initialement mise en place pour suivre l'application des plans nationaux. A leur disparition, ils constitueront une donnée clé d'articulation des politiques et des priorités.

1989 – Premier Contrats de ville expérimentaux – Mise en place des DSQ

1990 – Politique des réseaux de villes

1992 – Programme Université 2000

1992 – Lancement de la procédure des Contrats de ville

1995 – Loi Pasqua dont un décret délimitera les zones de redynamisation rurale. La loi prévoyait initialement un schéma national d'aménagement afin d'encourager la création d'universités de plein exercice dans les villes moyennes, d'y promouvoir la recherche publique, des équipements culturels ainsi que de densifier le maillage routier afin qu'aucun point du territoire ne soit à plus de 50km d'un accès à

une autoroute. Le projet n'ira pas à son terme mais certains volets seront approuvés et mis en place par décret (ZRR) – LOADT : promulguée le 4 février 1995

1997 – CIADT d'Auch en faveur des villes moyennes et de la redynamisation rurale (ZRR). Lancement d'un projet expérimental sur 20 villes sur la période 1997-1999 pour la requalification des centres-villes et la valorisation des projets locaux – doté d'une enveloppe de 7,6 millions d'euros

1998 – Mise en place des systèmes productifs locaux (SPL). Les villes moyennes n'en sont pas directement la cible mais s'intègrent parfois dans leurs délimitations et leurs dynamiques

1999 – Loi Voynet, mise en place des schémas nationaux de services collectifs ayant pour objectif de faire émaner localement une dynamique de projets communs entre les collectivités (et non concurrentiel) : Création des pays ; création des contrats d'agglomération dans les villes de plus de 50 000 habitants (logique de subsidiarité). L'agglomération constitue un territoire d'intégration fiscale puisque les communes doivent se doter d'une taxe professionnelle unique (les lois Chevènement et Gayssot viennent ensuite notamment renforcer la coopération entre communes).

1999 – 11 mai Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)

2000 – 19 septembre Décret d'instauration des schémas régionaux d'aménagement du territoire

2003 – Acte 2 de la Décentralisation, mise en place de la politique/possibilité d'expérimentation, "l'uniformité n'apparaît plus indispensable au maintien de l'unité (Monod, 2004 : 120)

2004 – 14 septembre Lancement par la DIACT de l'Appel à projets pour l'identification d'une soixantaine de « pôles de compétitivité »

2005 – La CDC et la DIACT lancent un appel à projets intitulé « *Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes* »

2005 juillet – « 22 mesures pour les villes moyennes et leurs agglomérations » contribution de la FMVM pour un CIADT

2007 – Lancement de l'expérimentation dans 8 villes moyennes. Pour une étude sur les universités localisées dans cette catégorie urbaine – Mise en place des contrats de projets

2007 – Appel à expérimentation sur 20 villes moyennes qui fait suite au CIADT du 6 mars 2006 présidé par D. de Villepin. Dans ce but, la DIACT est dotée de 2,2 millions d'euros pour développer les partenariats innovants, chaque ville recevra 100 000 euros de crédits d'ingénierie.

2009 – Expérimentation « 20 villes moyennes témoins »

2007-2013 – Programmes opérationnels de la nouvelle politique régionale européenne

L'organisation du territoire reflète notamment les impératifs, économiques de l'époque. Les orientations susceptibles d'accélérer la reconstruction et de participer à l'industrialisation du pays sont alors privilégiées. Dans un Etat traditionnellement centralisé, l'Administration est très présente à tous les niveaux territoriaux, elle conseille et oriente les municipalités dans leurs choix. Jusqu'aux années 1960, les villes moyennes ne sont pas reconnues comme une catégorie d'action clairement identifiée malgré des actions conduites dans les plus peuplées d'entre elles, à l'image des Plans de modernisation et d'équipement (PME) qui ont été mis en place dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Globalement, les villes moyennes accueillent alors la

croissance plus qu'elles ne l'impulsent et restent ainsi dans le giron docile d'une économie nationalement planifiée.

Durant cette période, parfois qualifiée de « temps des ingénieurs » (Hayer, 2005) tant les prérogatives techniques dominent sur les autres préoccupations, et alors que la crise du logement s'aggrave, l'Etat gaulliste a le souci de promouvoir un aménagement du territoire équilibré – sans toujours s'en donner structurellement les moyens. La notion d'équilibre territorial se traduit par la volonté d'un aménagement d'ensemble du territoire national, l'Etat se donnant comme objectif de contribuer à une réduction des déséquilibres. La planification est l'outil privilégié de ces premières politiques d'aménagement mais elle concerne davantage les nouveaux espaces urbains comme les villes nouvelles et les mutations des grandes villes, notamment à partir de 1964, sous l'impulsion de M. Delouvrier qui tente de promouvoir des schémas directeurs d'orientation, en particulier dans la région parisienne, avec la mise en place de schémas d'armature régionale. Déjà les zones urbaines prioritaires (ZUP), créées en 1957 et dont la mise en place par décret sera effective l'année suivante, traduisent la conception pyramidale de l'aménagement urbain centralisé. L'Etat décide ainsi des secteurs d'implantations des grands-ensembles dans les différentes strates de la hiérarchie urbaine à travers une logique de découpage et de zonage. Les rigidités de ces actions ne permettent pas réellement de composer avec la diversité des dynamiques à l'œuvre sur l'ensemble du territoire même si les besoins et l'urgence de la construction sont manifestes. Progressivement apparaissent les principales tendances qui s'accroîtront dans les décennies qui suivront : polarisation du développement urbain et métropolisation, étalement urbain avec ses corollaires liés au développement de l'automobile et à l'essor des maisons individuelles, déplacement des activités en périphérie des grandes agglomérations, mutations de l'appareil productif. Face à ces mutations, l'Etat met en place une politique volontariste et globale s'axant sur les lignes de force du territoire français (métropoles d'équilibre, région parisienne, zones industrialo-portuaires). En ciblant particulièrement le sommet de la hiérarchie urbaine, l'Etat contribue à orienter la structuration de l'armature urbaine en intervenant directement sur le développement urbain, via la déconcentration industrielle, la planification des politiques du logement et le développement des grands équipements.

Au début des années 1970, le projet de Plan – alors exprimé au futur et sans allusion aux critères retenus – insiste sur « l'attention particulière portée au développement des villes moyennes ». Derrière le terme « développement », il faut comprendre une forme de croissance démographique et une assise économique soutenues et encouragées par l'Etat. Hormis les critères démographiques, aucune référence n'est explicitée concernant les caractéristiques de ces villes. Selon cette logique, le développement est impulsé nationalement, à charge pour les acteurs locaux de s'organiser et de prolonger la dynamique engagée. Cependant, les différentes mesures ne parviennent pas à endiguer, ni même à réguler, les tendances de fond. La loi

d'orientation foncière de 1967<sup>107</sup> accentue au contraire le départ des classes moyennes résidant dans les ZUP, attirées par les perspectives d'acquisition de pavillons sur les marges de la ville. A cette trop grande rigidité en matière d'urbanisme et de planification s'ajoutent les difficultés inhérentes à la centralisation et, pour l'Etat, le manque de structures décentralisées adaptées<sup>108</sup>. C'est en réaction à cet aménagement trop rigide et décontextualisé que « les autorités municipales vont s'approprier un domaine jusque là confisqué par les opérateurs de l'Etat : celui de l'urbanisme » (Lussault, 1996 : 102).

Durant cette période (1950-1970), souvent considérée comme l'âge d'or de l'aménagement du territoire, l'intervention de l'Etat correspondait à une version spatialisée du keynésianisme au sens où l'Etat, principal acteur public, souhaitait mettre en place une politique de redistribution des fruits de la croissance afin de limiter les disparités spatiales nationales et régionales. Les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans ont consacré l'orientation des politiques d'aménagement en direction des villes moyennes en leur attribuant un rôle de rééquilibrage du territoire face à la concentration et à la croissance de la région parisienne. Cette politique repose sur deux leviers principaux : les mécanismes d'induction dont les territoires gagnants se feraient les porteurs et une logique de transfert d'investissements capables d'entraîner des effets multiplicateurs. Les crises économiques et structurelles des années 1970 vont imposer de repenser le modèle et les formes de l'action étatique en cherchant les possibilités de relais économique et de reconversion des territoires impactés : s'ouvre alors le temps du recalibrage de l'action publique.

## **1.2. La ville moyenne dans la refonte des territoires et de l'action publique**

Dans une note aux préfets du 7 février 1973, le ministre Olivier Guichard avance, à l'occasion du lancement de la politique des villes moyennes, une définition de celles-ci : « toute agglomération d'un poids démographique déjà notable dans la population d'une région, exerçant des fonctions diversifiées au bénéfice et au service

---

<sup>107</sup> La LOF du 30 décembre 1967 institue les deux principaux documents d'urbanisme : les Schémas Directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les Plans d'occupation des sols (POS). Ces deux outils de planification définissent à long terme la réglementation et l'utilisation générale des sols. Ils déterminent ainsi les espaces à bâtir, les densités, les zones libres et délimitent les zones urbaines. C'est sur le SDAU que repose la définition des zones préférentielles d'extension et de rénovation. Le POS définit les droits attachés à chaque terrain, le coefficient d'occupation des sols (COS) et doit permettre de délivrer les certificats d'urbanisme.

<sup>108</sup> C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la question du logement social où l'Etat, dans l'incapacité de faire face à l'ampleur de la crise, encourage la constitution de réseaux de professionnels et d'aménageurs comme celui des HLM.

d'un arrière-pays suffisamment important, et dotée d'une qualité urbaine qui lui assure un rayonnement reconnu ». La mise en place d'une politique spécifique à destination des villes moyennes se traduit par une politique contractuelle visant une amélioration des cadres de vie, des équipements et la valorisation du patrimoine urbain. Les opérations menées sont davantage basées sur les dimensions urbaines et morphologiques que sur des politiques globales stratégiques d'aménagement et elles témoignent des faibles orientations stratégiques ayant marqué cette période. Il s'agit avant tout de répondre au manque de cohérence ayant prévalu à l'organisation urbaine et au développement des villes moyennes qui, jusqu'au milieu des années 1970, ont souffert en partie de l'action d'élus devenus « bâtisseurs » pour permettre à leurs communes d'absorber l'exode rural et leur croissance démographique. Mais les villes moyennes vont également intégrer, sans en être toujours la cible, les différents outils et dispositifs des politiques d'aménagement. En ce sens, on peut considérer qu'elles représentent les rouages discrets et souples des orientations et des principaux courants qui vont se succéder en éprouvant, sous différentes formes, leur applicabilité.

Nous proposons ici de distinguer quatre rôles successifs endossés par les villes moyennes dans les stratégies nationales d'aménagement : des villes relais de la croissance, des villes d'ancrage bénéficiant d'une forte attractivité, des villes partenaires avec l'Etat notamment et des villes intégrées (voire d'intégration) dans des territoires recomposés.

### **1.2.1. Concentration, accumulation et pôles de croissance : des villes relais ?**

L'idée d'un rééquilibrage du territoire national apparaît de manière diffuse au milieu des années 1960. L'appel de Jean-François Gravier en 1956, contre une vision de la France duale entre *Paris et le désert français*, a provoqué une prise de conscience nationale sur les dangers d'une fracture territoriale. La création de la DATAR en 1963 doit, à la fois, soutenir la croissance mais aussi multiplier les foyers de production en lien avec la division du travail elle-même fondée sur les spécificités régionales. L'aménagement du territoire a comme objectif premier d'« organiser le développement économique sur l'ensemble du territoire, en alternative au simple jeu du marché du travail » (Lipietz, 2001). Le territoire s'immisce dans les stratégies économiques et se fait le relais novateur des politiques incitatives nationales. La politique des métropoles d'équilibre (1964) traduit le glissement vers une volonté de concentration des activités sur des pôles relais de la croissance mais aussi sur la mise en valeur de grandes villes structurantes capables d'accueillir une décentralisation « qualitative » (Barbin, 1976). Dès 1968, la DATAR insiste, dans son rapport d'activité, sur le rôle des grandes villes dans la compétitivité du territoire national. La décentralisation en direction des grandes métropoles marque le dépassement des objectifs de la déconcentration industrielle. Ce schéma va inciter à la spécialisation de certaines villes (Toulouse dans l'aéronautique, Rennes et Le Mans dans l'automobile, etc.). Mais dans cette phase de croissance

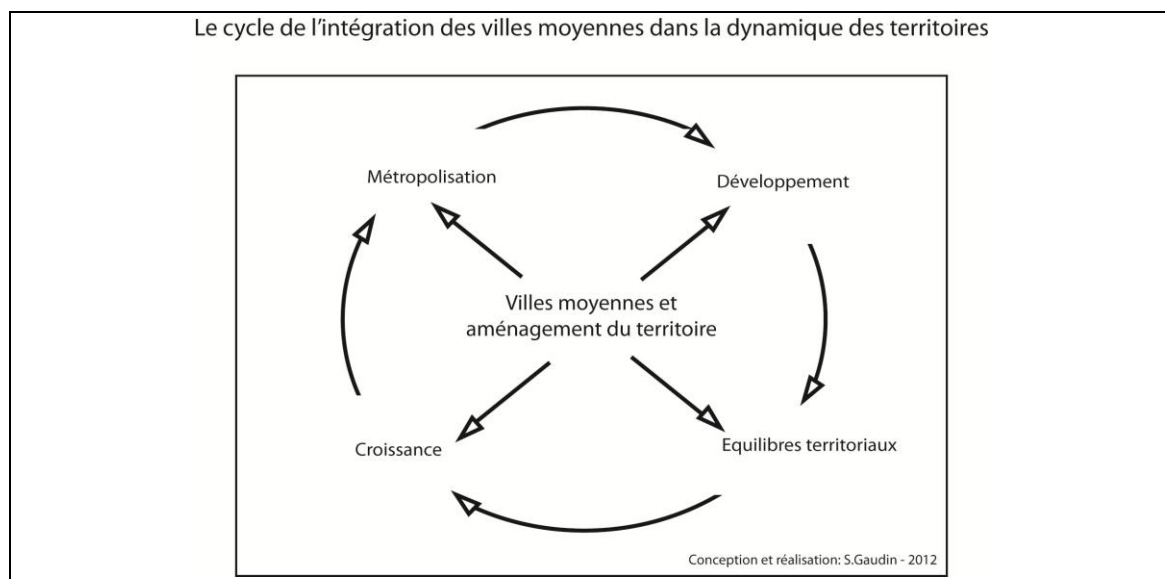


généralisée des Trente Glorieuses apparaissent progressivement les premiers stigmates de la récession et de la crise.

Le modèle de croissance économique capitaliste contribue à asseoir une vision du territoire reproduisant une forme de division territoriale du travail et de la production de richesses. La loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 appuie une vision hiérarchisée de l'organisation du territoire par une planification qui est en le reflet : schéma d'aménagement national, schémas régionaux et schémas directeurs d'agglomération, création des régions de programme, institution de la DATAR., primes à la décentralisation des activités économiques. A partir de la LOF, toutes les villes de plus de 10 000 habitants seront dotées d'un SDAU et d'un POS.

Selon les potentialités identifiées et reposant sur l'armature urbaine nationale, les territoires sont investis et dotés de fonctions spécifiques et complémentaires suivant une logique de division territoriale du travail et des fonctions. Les villes moyennes et l'espace rural fonctionnent comme soutiens aux grandes villes dont l'objectif est d'accueillir et de capter la croissance économique. Pour que la production s'organise, il faut structurer le territoire et asseoir l'armature urbaine. Ce fonctionnement territorial repose sur des rôles assignés à chaque strate urbaine et sur une répartition des surplus de la croissance comme principal vecteur de développement. De manière relativement précoce, des plans de reconversion sont également mis en place, dès 1959, pour soutenir les espaces du nord de la France et les bassins d'extraction du sud-sud-est<sup>109</sup>. Il s'agit alors, tout en relayant les bénéficiaires de la croissance et en renforçant les espaces dynamiques, de « redéfinir les territoires susceptibles de porter l'équilibre mais aussi la performance nationale » (Taulelle et Tallec, 2008).

**Figure 2.1 – L'intégration des villes moyennes dans la dynamique des territoires –**



<sup>109</sup> La politique des pôles de conversion connaîtra son apogée plus tardivement, au milieu des années 80, renforcée par des dispositifs de soutien et de relance exceptionnels.

La période des « Trente Glorieuses » constitue, dans les actes, l'application d'un modèle économique d'organisation des territoires et fait coïncider répartition urbaine équilibrée et efficacité économique dans un enchaînement vertueux (figure n°2.1) où l'aménagement du territoire joue un rôle central. La préoccupation principale est de structurer le territoire national de manière équilibrée. Il s'agit en quelque sorte de « disposer avec ordre » (Monot, 2004 : 4) la croissance et pour cela de structurer l'organisation des territoires productifs de la France. Ce qui explique que l'Etat va alors prôner « des politiques d'adossement plus que des politiques dédiées »<sup>110</sup>. Les villes moyennes constituent ainsi le substrat à cette vision centralisatrice et homogénéisante de l'armature urbaine française - tout en devenant dans un second temps, notamment à travers la politique des pôles de croissance, les indispensables relais, sur le territoire national, des enjeux liés à l'ouverture européenne et le remède au déclin de certains secteurs.

### **1.2.2. Les logiques de l'armature urbaine et la recherche d'un équilibre territorial : des villes d'ancrage**

Dans un contexte de forte croissance économique, les premières politiques du Commissariat général au Plan ne se sont pas attachées aux effets territoriaux de la répartition des activités et des industries. L'aménagement du territoire souhaite diffuser la croissance à partir des villes de rangs supérieurs puis secondaires. La recherche d'équilibre semble reléguée au profit de la recherche d'efficacité et de relance économique. Les orientations prises traduisent cette incertitude stratégique, qualifiée d'oscillation périodique « Paris-Province » dans un contexte économique cyclique mais ascendant (Lipietz, 2001). Un certain nombre de mesures paradoxales sont prises. Alors que l'hypertrophie parisienne inquiète, le plan Delouvrier (1964) recommande une concentration importante des activités et de la densité de la région parisienne. Les schémas d'armature urbaine élaborés au début des années 1960 instaurent la politique des métropoles d'équilibre (1964). La DATAR désigne huit métropoles d'équilibre<sup>111</sup> qui doivent pouvoir contrebalancer les effets de l'attractivité et de la concentration de la région parisienne, puis un ensemble de villes secondaires, approximativement les villes moyennes, dont l'objectif est de participer à la diffusion des services courants sur l'environnement local. L'organisation de l'armature urbaine repose sur l'application de la théorie des pôles de croissance formalisée par F. Perroux. En renforçant le niveau supérieur de la hiérarchie urbaine, l'Etat souhaite créer les conditions d'un développement régional qui reflète celui de l'organisation nationale : un pôle moteur

---

<sup>110</sup> Appel à communication du colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » Tours, 9 et 10 décembre 2010.

<sup>111</sup> Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble-Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire. Par la suite, quatre autres villes furent associées : Rennes, Clermont-Ferrand, Dijon, Nice.

qui entraîne l'économie et redistribue une partie des gains aux territoires moins favorisés.

A la même époque, c'est à travers les travaux de deux géographes, Jean Hautreux, chef de service au ministère de la Construction et l'universitaire parisien Michel Rochefort, dans leur rapport réalisé pour la DATAR sur l'armature urbaine (Hautreux, Lacour, Rochefort, 1963), que la notion de ville moyenne fait son apparition dans la pensée aménagiste<sup>112</sup>. L'armature urbaine est définie comme un « ensemble hiérarchisé de centres qui assurent l'encadrement tertiaire, considérés dans leur localisation à travers l'espace national et dans les découpages de cet espace qui résultent de leurs zones d'influence » (Hautreux, Rochefort, 1963 : 661) et, précisent les auteurs, cette répartition s'effectue selon le pouvoir et la capacité de polarisation des villes. Deux critères apparaissent alors complémentaires pour expliquer ce croisement, d'une part la rareté des services considérés, de l'autre l'insertion des villes dans des réseaux urbains. Ce point est présenté comme déterminant pour les « centres intermédiaires ». Malgré le raisonnement christallerien que sous-tend la démarche, les auteurs notent l'extrême complexité des structures spatiales et de leurs articulations, « l'ancienneté de la vie urbaine a abouti à multiplier les types de centres qui se refusent à constituer des catégories tranchées et se présentent plutôt comme des cas particuliers ne pouvant s'inscrire que dans une typologie souple et nuancée » (Hautreux, Rochefort, 1963 : 662). Et ils poursuivent en remarquant que l'armature urbaine française est marquée par le poids de Paris et la faiblesse relative du niveau (d'encadrement) régional ainsi que par l'extrême diversité des réseaux régionaux. L'analyse des fonctions et des équipements leur permet ensuite de distinguer des villes s'individualisant dans leur rôle structurant à l'échelle régionale. Sans les nommer réellement, Hautreux et Rochefort vont contribuer à faire progresser l'idée de villes moyennes ou plus précisément, dans leur nomenclature, de villes intermédiaires en se démarquant totalement des tentatives précédentes faisant primer la masse démographique comme principal facteur explicatif du positionnement des villes et de leur rayonnement<sup>113</sup>

Ils distinguent ainsi 208 villes de « niveau supérieur » dans l'armature urbaine nationale qu'ils découpent en quatre catégories : les grandes villes, c'est à dire les « métropoles régionales » correspondant aux 8 métropoles d'équilibre; dix grandes villes qualifiées de « centres régionaux de plein exercice » et possédant une large diversité de services, bien dotées en équipements et reliées aux principales infrastructures de communication; vient ensuite un effet de seuil qui marque un décrochage qualitatif et souvent quantitatif, ces villes identifiées comme des « cités » se distinguent par la possession, dans au moins un domaine, de fonctions de niveau régional, ils dénombrent ainsi 24 « villes à fonction régionale incomplète ». Le dernier

---

<sup>112</sup> Le V<sup>e</sup> Plan met en place un schéma d'armature urbaine.

<sup>113</sup> Dans leur classement, la démographie ne représente qu'un des quatre éléments retenus avec les services à visée économique, les services en direction des particuliers et l'influence de la ville sur son environnement

groupe ne possède plus selon eux de dimension ou rôle régional. Elles apparaissent en petit nombre, 32 subdivisées en 3 degrés. Les auteurs précisent alors que ces villes constituent « le peloton de tête d'un groupe compact, formant ce que l'on pourrait appeler le niveau départemental, intermédiaire entre celui des villes qui exercent un rôle régional plus ou moins complet et l'ensemble des petites cités dont l'influence extérieure est strictement locale et ne dépasse pas l'horizon de leur proche voisinage » (Hautreux et Rochefort, *Op. Cit.* : 669-670). Au regard de cette analyse typologique, une définition timide et par défaut des villes moyennes est proposée. Elles constitueraient l'ensemble des villes qui « n'abritent le plus souvent que des entreprises de moindre envergure et un milieu sociologique moins riche dont les recours à des pouvoirs de décision importants ou à des services très rares sont en conséquence exceptionnels ». Cette présentation peu élogieuse des villes intermédiaires est nuancée par la diversité des configurations locales bien que rapportée à une forte dépendance des « villes subalternes » (Hautreux et Rochefort, *Op. Cit.* : 673) aux centres régionaux notamment. Dans ce classement, Avignon, Brest, Valence et Chambéry se retrouvent parmi les dernières villes de la troisième catégorie, la quatrième et dernière catégorie comprend des villes assez hétérogènes. En tête, on retrouve Valenciennes, Béziers La Rochelle et Périgueux, dans la frange intermédiaire un certain nombre de villes d'Etat comme Agen, Niort et Laval mais aussi des villes périphériques : Tarbes, Cannes, Mézières-Charleville et les villes bretonnes bien représentées (respectivement Quimper, Saint-Brieuc et Lorient). La fin du classement consacre des villes d'inégale masse démographique Dunkerque (121 958 habitants au recensement de 1962) mais aussi Mâcon (34 710) ou Chalon-sur-Saône (49 812). Certaines villes au caractère industriel occupent donc par leur polarisation un rang inférieur à celui de leur masse démographique : Toulon (221 434) est la dernière ville de la troisième catégorie juste après Chambéry et ses 55 958 habitants, loin de Caen et Limoges avoisinant l'une et l'autre les 129 000 habitants et positionnées en catégorie 2. De la même manière, Nancy – il est vrai sans la rapprocher de Metz et de la taille critique retenue pour la métropole d'équilibre – intègre, avec à peine plus de 200 000 habitants, la catégorie supérieure des « métropoles régionales ».

Cette typologie et la ventilation des fonctions qui lui est attachée s'inscrit la logique de planification régionale et le soutien à la croissance à l'œuvre. La nécessité d'améliorer les conditions de vie s'intègre dans la production de richesses et dans une volonté de réduction des inégalités fondamentales qui passe notamment par la réalisation de grands équipements et infrastructures. Dans cette optique, il s'agit préalablement de créer les conditions nécessaires à la croissance et au développement économique. L'Etat met en place une politique globale d'investissement et d'équipement en direction des territoires afin de contribuer à une meilleure répartition des facteurs de production. L'aménagement du territoire doit alors créer les conditions d'un essor généralisé de la croissance qui permettra aux territoires de rentrer dans une

phase de prospérité, consacrant jusqu'au début des années 1970 le rôle d'un « Etat aménageur » (Béhar, Estèbe, 2009).

La DATAR traduit au moment de sa création cette volonté d'agir sur l'équilibre territorial. La politique des métropoles d'équilibre, les villes nouvelles, les différentes phases de la déconcentration industrielle représentent les principales orientations d'un aménagement du territoire qui repose sur une conception exogène et centralisé du développement territorial. Les villes moyennes sont appréhendées comme les relais de la croissance mais aussi comme des maillons de l'organisation régionale et les points d'appui des métropoles d'équilibre. En somme, l'Etat souhaite s'appuyer sur cette strate urbaine intermédiaire<sup>114</sup> pour asseoir un dispositif de correction des inégalités spatiales tout en promouvant une certaine conception de la ville « à taille humaine ». C'est la période d'une DATAR aux allures de « pompier avec une âme d'architecte » comme la qualifia J. Chérèque (1989) qui n'hésite pas à investir notamment les échelles fines de l'aménagement urbain local. La mise en place d'une politique spécifique en direction de villes moyennes illustre ce rapprochement conceptuel et pragmatique de l'agencement territorial.

### **1.2.3. Les contrats de ville moyenne, une coopération nouvelle avec l'Etat : des villes partenaires ?**

La politique des villes moyennes est issue d'un triple constat : le recensement de 1968 qui démontre le dynamisme très important de ces villes, les déceptions inspirées par la politique des métropoles d'équilibre qui n'ont pas joué le rôle de catalyseur ni de relance attendu et le rapport de la commission des villes au VI<sup>e</sup> Plan. Le VI<sup>e</sup> plan présente un tournant dans la politique d'aménagement du territoire. Plutôt que de cibler des territoires relais de la croissance, il inscrit son action dans des politiques globales d'aménagement à l'échelle des agglomérations. Le V<sup>e</sup> Plan avait notamment privilégié les enjeux économiques de la planification par la mise en place d'une politique standardisée d'équipement des territoires. Le Plan suivant appréhende davantage la ville dans la globalité des difficultés qu'elle rencontre et des objectifs poursuivis (qualité du cadre de vie, condition de vie). La dispersion des activités à la périphérie des villes et la dégradation de certains centres-villes constituent les deux justifications majeures des politiques conduites, il s'agit de tenter d'impulser une revitalisation des espaces centraux.

Dans son rapport annuel en 1972, la DATAR esquisse les fondements d'une politique spécifique d'aménagement en direction des villes moyennes. Les villes concernées, sur la base d'une contractualisation, s'inscrivent dans la fourchette 20 000 –

---

<sup>114</sup> Leur prise en compte dans les plans d'aménagement ne relève pas de la mise en valeur de leur environnement mais de la dotation en équipements, notamment par la mise en œuvre de politiques d'accessibilité routière et ferroviaire.

100 000 habitants. La DATAR remarque l'essor démographique qu'elles ont connu entre 1962 et 1968 qui est quasiment de même ampleur que le gain de population des 21 villes de rang supérieur et de plus de 200 000 habitants. L'objectif affiché est « d'éviter un mouvement de super-concentration urbaine, il est donc nécessaire d'aider au développement des villes moyennes » (DATAR, 1972). Dans ce préambule, les villes moyennes apparaissent clairement comme les relais de la croissance mais surtout comme un rempart face à une métropolisation difficilement maîtrisable. La politique des métropoles d'équilibre a souligné les limites de l'intervention et de l'inflexion du fait urbain par le biais des politiques d'aménagement. En contribuant à une amélioration du cadre de vie et à l'équilibre de l'armature urbaine, les villes moyennes apparaissent comme les éléments clés de la structuration du territoire national doté d'une forte stabilité et d'une forme d'inertie. Le contrat d'aménagement devient le support et l'instrument principal de l'intervention de l'Etat dans la conduite de la politique des villes moyennes.

**Tableau 2.1 – Mise en place du contrat d'aménagement et de la politique des villes moyennes –**

<b>Mise en place de la politique et du contrat d'aménagement des villes moyennes</b>		
<b>Etudes administratives</b>	<b>Textes juridiques</b>	<b>Evènements</b>
<p><b>Mars 1970</b> : Rapport de la commission des villes sur les orientations souhaitables de la politique urbaine du VI<sup>e</sup> Plan</p> <p><b>Mars 1971</b> : Livre Blanc du CELIB : <i>Bretagne, une ambition nouvelle</i></p> <p><b>Avril 1971</b> : Rapport général de la Commission des villes</p> <p><b>Juillet 1971</b> : Etude de l'OTAM : Une image de la France en l'an 2000 – Scénario de l'inacceptable</p> <p><b>Octobre 1971</b> : Etude de l'OTAM : synopsis de la France des villes moyennes</p> <p><b>Novembre 1971</b> : Etude du SESAME : Eléments d'analyse et de prospective sur les villes moyennes</p> <p><b>Octobre 1972</b> : Dossier d'études de la DATAR, Les villes moyennes</p>	<p><b>1971</b> VI<sup>e</sup> Plan « une attention particulière sera portée aux villes moyennes » Rapport Général sur le VI<sup>e</sup> Plan (JO N° 1371, 1971, p.30)</p> <p><b>30 novembre 1971</b> : Circulaire relative aux formes d'urbanisation et au Logement adaptés aux villes moyennes (n° 71-135)</p> <p><b>1971</b> : La politique de l'aménagement du territoire est annexée au projet de loi de finances pour 1972</p> <p><b>12 avril 1972</b> : Nouveau régime d'aide au développement régional – décentralisations industrielles et tertiaires en direction des villes moyennes – Décret 72-270, 72-271, 70-272</p> <p><b>3 juillet 1972</b> : Instructions du directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme aux préfets responsables locaux de l'aménagement, à propos des réalisations d'urbanisme adaptées aux villes moyennes</p> <p><b>1972</b> : La politique d'aménagement du territoire annexée au projet de loi de finance pour 1973</p> <p><b>7 février 1973</b> : Lettre d'O. Guichard, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme</p>	<p><b>Novembre 1971</b> : 20em Congrès du CNRER</p> <p><b>Janvier 1972</b> : Journée d'étude sur les villes moyennes organisée par le comité d'expansion Aquitaine</p> <p><b>Mars 1972</b> : Voyage de J. Monot à Angoulême</p> <p><b>Mai 1972</b> : Lancement de l'opération pilote à Angoulême</p> <p><b>Octobre 1972</b> : 21<sup>e</sup> Congrès du CNERP</p> <p><b>8 novembre 1972</b> : 23<sup>e</sup> Journée mondiale de l'urbanisme</p> <p><b>Décembre 1972</b> : Dossier d'intention de Rodez</p> <p><b>2 février 1973</b> : Création du Groupe Interministériel des Villes Moyennes (GIVM)</p>

	<p>aux préfets créant le contrat d'aménagement et le groupe opérationnel des villes moyennes</p> <p><b>12 juillet 1973</b> : Création par le CIAT du groupe interministériel des villes moyennes et approbation du premier contrat d'aménagement de villes moyennes à Rodez</p> <p><b>6 novembre 1973</b> : Approbation par le CIADT du contrat d'aménagement de villes moyennes d'Angoulême (site pilote)</p> <p><b>1973</b> : La politique d'aménagement du territoire est annexée au projet de loi de finance pour 1974</p> <p><b>4 juillet 1974</b> : Circulaire relative aux modalités de financement et de réalisation des contrats d'aménagement conclus entre l'Etat et les villes moyennes (n° 74-112)</p>	<p><b>30 mai 1973</b> : Rapport de J. Lajugie au CES sur <i>Les villes moyennes</i>.</p>
--	---	--

Le contrat de ville moyenne est un dispositif qui permet aussi d'expérimenter un nouveau mode contractuel de relations avec l'Etat, celui-ci apportant un soutien financier à hauteur du tiers des investissements prévus pour la réalisation de projets de développement, de modernisation et d'embellissement<sup>115</sup>. Différents organismes vont tenter de définir avec précision le contenu de la politique des villes moyennes et des contrats d'aménagement. Le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) précise les enjeux d'amélioration de la qualité de vie et le Conseil économique et social (CES) présente comme une nécessité des actions qui permettraient à ces villes, tout en accompagnant leur développement, d'asseoir un modèle de vie urbain moins marqué par les effets de concentration.

Inspiré des contrats de plan, l'Etat expérimente un dispositif moins interventionniste que dans le cadre de la politique des métropoles d'équilibre : les contrats de villes moyennes. Le portage politique et financier des opérations est largement assuré par les villes. Les élus locaux s'engagent dans une démarche contractuelle qui demeure relativement centralisée mais les villes moyennes commencent à impulser de véritables dynamiques de projet pour l'aménagement urbain et les cadres de vie. Ainsi présenté, le contrat apparaît comme un mode de « conciliation entre les volontés de la collectivité et la volonté étatique » (DATAR, 1976 : 18). En outre, il existe une politique générale avec des objectifs définis mais dont les modalités et les ajustements sont le fruit d'un croisement entre l'échelle locale et nationale. Si les échanges sont réels entre les deux échelles, la prise de décision reste pyramidale et surtout les contrats ne font pas état d'une réelle stratégie d'action publique pour, ni par, les villes moyennes. Ces contrats fonctionnent comme une « programmation à la carte » (Flecher-Bourjol, 1976) qui repose sur la planification urbaine locale et principalement sur le SDAU (Boutet, 2003). L'Etat, sans imposer directement ses choix, devient le nécessaire partenaire.

<sup>115</sup> Saint-Julien Thérèse, (Dir), 2001, *Atlas de France, Territoire et aménagement*, Vol. 14, La Documentation française, 143 p.

Initialement prévus pour les villes de 20 000 à 100 000 habitants, les contrats de villes moyennes ont concerné en réalité des villes entre 2 000 et 100 000 habitants. Réalisés pour une durée de trois ans sous la forme d'un contrat passé avec l'Etat, ce sont les collectivités qui en ont l'initiative. Toutes les villes moyennes ne se sont pas engagées dans ces contrats. Dès 1976, la procédure est élargie afin que des villes de plus petite taille puissent l'intégrer. Le pilotage de l'ensemble des opérations demeure centralisé mais chaque ville détermine le contenu et les éléments du contrat. L'Etat va financer des projets de modernisation des équipements, des infrastructures d'embellissement des cadres de vie et de développement urbain. En 1979 s'achève la période de la procédure nationale des Contrats d'aménagement des villes moyennes, 73 villes y auront eu recours (Fabriès-Verfaille, Stragiotti, 2000). Cette expérimentation, aussi bien de la contractualisation que de l'initiative municipale, va ouvrir la voie à une véritable période d'innovation dans les choix d'aménagement et de développement des villes moyennes : réaménagement des quartiers anciens, animation économique, mise en valeur du patrimoine urbain, etc. La politique du gouvernement prolonge des aides en direction de la relance économique à destination des villes moyennes, notamment pour celles situées dans des zones défavorisées. Le régime des aides à l'expansion régionale est modifié afin d'étendre à certaines villes moyennes les conditions proposées aux métropoles d'équilibre sur les plans de l'emploi et de l'industrie. Dans le même sens, l'implantation des activités tertiaires dans les villes moyennes est encouragée dans certaines régions, particulièrement de l'ouest de la France, par les primes au développement régional (Grelet, Thélot 1977). La politique des villes moyennes a poursuivi deux objectifs principaux : améliorer la qualité des réalisations urbaines, en s'appuyant notamment sur le patrimoine existant, et maintenir la place des villes moyennes dans l'armature urbaine nationale, en tentant d'y fixer les populations.

Certaines limites sont à souligner quant à la fourchette démographique retenue par la contractualisation qui tend à gommer les situations particulières relatives aux contextes régionaux et aux difficultés spécifiques de certaines villes : enclavement, mono-industrie, exode vers les grandes villes<sup>116</sup>. Des villes de plus petite taille voient même les actions de réhabilitation des centres-villes s'intégrer et être subventionnées par le Fonds d'aménagement urbain (FAU)<sup>117</sup> qui prend le relais de la politique contractuelle.

La part accordée à la qualité urbaine et à l'amélioration des cadres de vie est un des éléments importants de la politique des villes moyennes. Ce point constitue d'ailleurs l'essentiel des engagements passés entre les collectivités et l'Etat, lequel a une vision assez précise de l'urbanisme qui doit être encouragé dans ces villes. Ainsi, depuis

---

<sup>116</sup> Rapport Annuel de la DATAR – 1979.

<sup>117</sup> Créé en 1976 (arrêté du 24 août) dans le prolongement du rapport Guichard « vivre ensemble » du 5 juillet de la même année lequel constatait que le centralisme de nos institutions avait freiné le développement des responsabilités locales. Le FAU a fonctionné jusqu'en 1984 (date de création du FSU).



1971<sup>118</sup>, le ministère de l'Équipement et du Logement a décidé de limiter la hauteur des constructions dans les villes moyennes. Dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants, aucune dérogation à cette règle ni aux documents d'urbanisme ne peut être délivrée, la longueur des bâtiments ne peut dépasser les 60 mètres. L'intention des pouvoirs publics n'est pas de multiplier les restrictions ni d'uniformiser la morphologie des villes. L'initiative des actions à conduire revient aux villes et aux municipalités qui, par ces contrats, se trouvent engagées en première ligne et sont responsables des opérations. Mais l'État souhaite afficher clairement un contrepoids au développement urbain tel qu'il s'est mis en place dans les grandes villes notamment par ses formes les plus emblématiques que sont les grands-ensembles<sup>119</sup>. Selon le rapport de 1972<sup>120</sup>, « la politique des villes moyennes doit permettre de lutter contre l'un des aspects, l'un des inconvénients de la civilisation de la concentration, celui de l'habitat des grands-ensembles, dont les excès ont commencé d'être durement ressentis, et de revenir à une conception plus humaine de la vie de tous les jours ».

La mise en place de la politique des villes moyennes est marquée à la fois par des politiques conservatoires visant à élargir les dispositifs déjà en place notamment pour les métropoles d'équilibre aux villes intermédiaires et par la recherche du contrepied d'un modèle d'urbanisation (métropolitain) dénoncé au travers des dysfonctionnements de certaines formes urbaines. Les villes moyennes sont donc une alternative stabilisatrice aux métropoles d'équilibre et non pas seulement le prolongement ou la diffusion en cascade d'une même politique à une strate inférieure. Dès 1973, en complément de la célèbre circulaire Guichard qui interdit la construction des grands-ensembles, ce principe est réaffirmé : « ces villes ont commencé leur mutation plus récemment, elles constituent une chance unique de modeler un mode de vie urbain différent de ce qui a été créé dans les grandes villes actuelles »<sup>121</sup>. L'objectif des contrats de ville n'est donc pas de se substituer aux aides existantes mais de promouvoir des opérations originales et innovantes<sup>122</sup>.

L'enjeu n'est plus de favoriser la croissance qui, selon les décideurs de l'époque, devrait naturellement se poursuivre dans ces villes mais de tenter de promouvoir un urbanisme original aux dimensions humaines. C'est pourquoi les opérations d'amélioration de cadre de vie sont jugées prioritaires. Pour atteindre les objectifs poursuivis, trois modalités d'action sont privilégiées : la restructuration des centres, la rénovation/restauration des quartiers anciens et l'amélioration de l'habitat. Il s'agit

---

<sup>118</sup> La circulaire du 30 novembre 1971 relative aux formes d'urbanisation et au logement adaptés aux villes moyennes (N° 71-135) limite les constructions en hauteur et soutient le développement des maisons individuelles.

<sup>119</sup> *J.O.*, 5 avril 1973.

<sup>120</sup> DATAR, 1972, *Scénario pour les villes moyennes*, Paris, Doc. Fr. Travaux et recherches de prospective, 1972.

<sup>121</sup> Rapport annuel de la DATAR – 1973.

<sup>122</sup> Rapport annuel de la DATAR – 1976.

aussi, sans l'expliciter totalement, de tenter d'endiguer les phénomènes de ségrégation à l'œuvre dans les zones urbaines prioritaires (ZUP), d'éviter pour les habitants de ces villes « les maux de la congestion urbaines » (Contrat d'Angoulême, 1973)<sup>123</sup>. Alençon, un des premiers sites ayant contractualisé, représente le premier exemple de contrat de ville qui aborde directement et de façon globale l'aménagement d'un quartier périphérique composé de grands-ensembles.

Dans le même ordre d'idée, dès 1974, la conception de la ville moyenne est élargie pour intégrer des villes comptant entre 15 000 et 200 000 habitants<sup>124</sup>. Le rapport de la DATAR de la même année affirme vouloir lutter contre « le gigantisme » urbain. L'année suivante marque un élargissement des contenus assignés aux contrats. La qualité de vie n'est plus seulement orientée par les mutations des cadres bâtis mais, intègre des dimensions sociales, économiques et culturelles. En 1975, certains établissements régionaux cherchent à appuyer la politique contractuelle en direction des villes moyennes et mettent en place des politiques régionales spécifiques. De sorte qu'il n'y a pas une politique des villes moyennes mais une diversité importante selon les stratégies retenues et les initiatives locales. Le rapport de J. Lajugie (1973) explique que la diversité des situations constitue un frein à toute politique générale. Mais c'est également une force, tout au long de leur développement, les contrats de villes moyennes se présentent comme des politiques adaptées au cas par cas<sup>125</sup>. Les solutions et projets soutenus par certaines villes face aux problèmes d'aménagement urbain dans les quartiers anciens ou la réhabilitation des grands-ensembles ont servi à la mise au point d'un Fonds d'Aménagement Urbain (FAU). Celui-ci permet de reprendre par une procédure normale une partie du contenu des contrats de ville moyenne après 1979.

A partir des années 1980, le contexte institutionnel change, les villes moyennes inscrivent leurs actions dans un environnement institutionnel en recomposition<sup>126</sup>. D'une part, davantage de prérogatives consécutives au recul de l'Etat central et local, d'autre part, une mise en compétition des territoires qui impose de repenser les

---

<sup>123</sup> Cité dans DATAR, 1976, *Le contrat d'aménagement de villes moyennes*, N.D. N° 4 234 – 4 235 – 4 236, 76 p.

<sup>124</sup> Rapport annuel de la DATAR – 1974.

<sup>125</sup> C'est ainsi que l'ancrage régional des villes est présenté comme un élément déterminant des politiques à mettre en place : « la diversité des situations interdit la définition d'une politique valable pour toutes les villes moyennes et postule la recherche de politiques adaptées aux particularités régionales et locales ». *JO.*, 7 août 1973. En somme l'Etat édicte des principes généraux visant à améliorer la qualité de vie urbaine, les collectivités se déterminent ensuite sur les choix d'aménagement et les orientations retenues dans les contrats.

<sup>126</sup> La politique des villes moyennes essaie ainsi d'impulser des effets d'entraînement et participe notamment à une double amélioration budgétaire : par la création d'une ligne budgétaire spéciale du ministère de l'Équipement qui est abondée par le FIAT. Elle permet de sortir en partie de la logique de subvention qui prévalait et de renforcer le poids des engagements politiques et financiers des différents partenaires. Et par une globalisation de l'aide de l'Etat qui se matérialise par la mise en place d'un programme unique pour l'ensemble de la durée du contrat. Cela représente une véritable simplification pour les villes d'autant que la CDC adopte cette même pratique. Les villes peuvent ainsi obtenir une aide globale sur un plan d'ensemble constitué d'actions complémentaires.

partenariats et les échelles de l'action. C'est aussi le temps des reconversions difficiles pour certaines villes moyennes qui vont intégrer le dispositif des pôles de conversion (1984). Confrontées à de multiples défis et en l'absence de politique dédiée, les villes moyennes vont s'appuyer sur la constitution de réseaux afin de compenser leurs faiblesses structurelles, liées à leur taille et à la portée limitée de leur rayonnement, pour tenter d'optimiser les effets positifs des « synergies exogènes » en matière de spécialisation économique ou de structuration de services (Rapport du Sénat, 2003)<sup>127</sup>. A l'heure de la décentralisation, les réseaux de villes vont constituer une adaptation souple et efficace, capables d'asseoir différentes stratégies territoriales tout en valorisant l'échelle de l'agglomération et la responsabilité des acteurs locaux. Cette période qui se déroule dans le courant des années 1990 va marquer une intégration plus verticale des partenariats et des stratégies des villes moyennes et ce, même si l'impulsion est initiée par l'Etat.

#### **1.2.4. Villes moyennes, réseaux et aménagement du territoire : des villes intégrées**

Le thème des réseaux de villes s'est principalement développé d'abord dans les années 1960-70, à la faveur de réflexions autour de l'armature urbaine (régionale notamment) et en réponse à l'émergence et à l'accentuation des déséquilibres dus à la métropolisation croissante des grandes aires urbaines, aux phénomènes de mise en concurrence et face à une planification étatique plus distante. Dans le *Livre blanc du CELIB* (1971), l'idée est déjà clairement exposée de tenter d'articuler les différences des villes moyennes entre elles et de jouer de leurs complémentarités : « il ne s'agit pas, comme on l'a fait trop souvent, de raisonner sur telle ou telle ville, en l'isolant du reste. Il s'agit désormais de penser chaque ville en fonction de l'ensemble d'un réseau urbain » (CELIB, 1971 : 587). L'idée est donc de développer un réseau urbain solidaire des villes de taille moyenne. La notion de réseau formalise les liens entre les villes d'un même système. Les systèmes de villes, décrits par de nombreux auteurs, reposent initialement sur une dimension régionale (Royoux, Hurteau, 2004). Cette mise en réseau national est aussi rendue possible par les progrès dans la logistique des transports, les moyens de communication. Dépassant la simple notion d'échanges interurbains, la métaphore du « filet » (*rets*) (Gaudin, Pumain, 2000) caractérise l'aspect essentiellement relationnel qui lie les villes d'un même réseau. Plus que le réseau urbain (Rochefort, 1957) qui servait de point d'appui à la définition des semis de villes, à leurs formes, leurs compositions et leurs contours, les réseaux de villes vont constituer pour leurs observateurs une focale privilégiée de l'autonomisation de certains organismes urbains. Les villes composant ces réseaux fonctionnent comme des capteurs capables de redistribuer les flux, des synapses capables d'animer leur arrière pays. Ce modèle correspond particulièrement aux formes prises à l'époque par les villes moyennes, à mi-chemin entre processus centrifuges et centripètes. Plus récemment, au regard des

---

<sup>127</sup> Poncet Jean-François, 2003, *Rapport d'information pour le Sénat*, n° 241, Paris, 228 p.

politiques d'aménagement du territoire, les réseaux de villes vont être considérés comme des maillons d'organisation du territoire (DATAR, 1991).

En 1991, la DATAR décide de la création de réseaux de villes. Dès 1998, la France en comptait 17, regroupant près de 70 villes, parmi lesquelles surtout des villes moyennes. L'objectif de ces associations est de jouer d'un effet de taille, d'avoir une dimension régionale, nationale voire européenne afin de développer des projets. Par exemple le réseau « Estelle » (Aurillac, Mende, Rodez) créé en 1994, le Réseau « Raphael »<sup>128</sup> ou celui des « Villes moyennes de Bretagne » (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes) qui se sont constitués autour de plusieurs projets en commun notamment, pour le dernier cité, dans le domaine du tourisme. Après la fin des contrats de ville moyenne, les années 1990 marquent « l'acharnement des villes à atteindre [ou rechercher] la « masse critique » (Fabriès-Verfaillie, Stragiotti, *Op. Cit.* : 193). Il s'agit de glisser, sur certaines thématiques (culture, université, transport...), d'une logique de concurrence à une dynamique de complémentarité. Les villes moyennes tentent donc de se structurer « horizontalement » pour avoir une dimension plus importante et davantage de poids politique. Comme le précise R. Brunet (1997), une ville moyenne n'est pas tenue de s'associer à une autre ville moyenne pour trouver des complémentarités et les réseaux de villes moyennes prennent souvent la forme d'interactions et d'interdépendance entre deux pôles, parfois inégaux. Parmi les vecteurs de développement et de polarisation de ces villes, l'implantation des universités a constitué une étape essentielle. Après une période entre 1960 et 1975 de nombreuses créations d'universités, le rythme s'est ralenti. Puis, l'évolution de la demande de formation post-bac (explosion des effectifs dans les années 1980 avec la massification du baccalauréat<sup>129</sup>) a entraîné la densification de la carte universitaire : des antennes universitaires ont été créées (antenne de l'UBO à Quimper, antenne de l'UHB à Saint-Brieuc, etc.). Mais surtout, à partir des années 1990, dans le cadre du plan Université 2000, de nombreuses villes moyennes ont pu mettre en place leur université : Université du Littoral à Dunkerque, Artois à Arras, Bretagne Sud à Lorient, La Rochelle, etc. Ainsi, à la fin des années 1990, la carte des implantations universitaires ne laisse plus de population à plus de 150 km d'une université<sup>130</sup>. Les villes moyennes ont donc joué un rôle primordial dans la densification de la carte universitaire en contribuant à ancrer une population jeune et diplômée sur leur territoire.

---

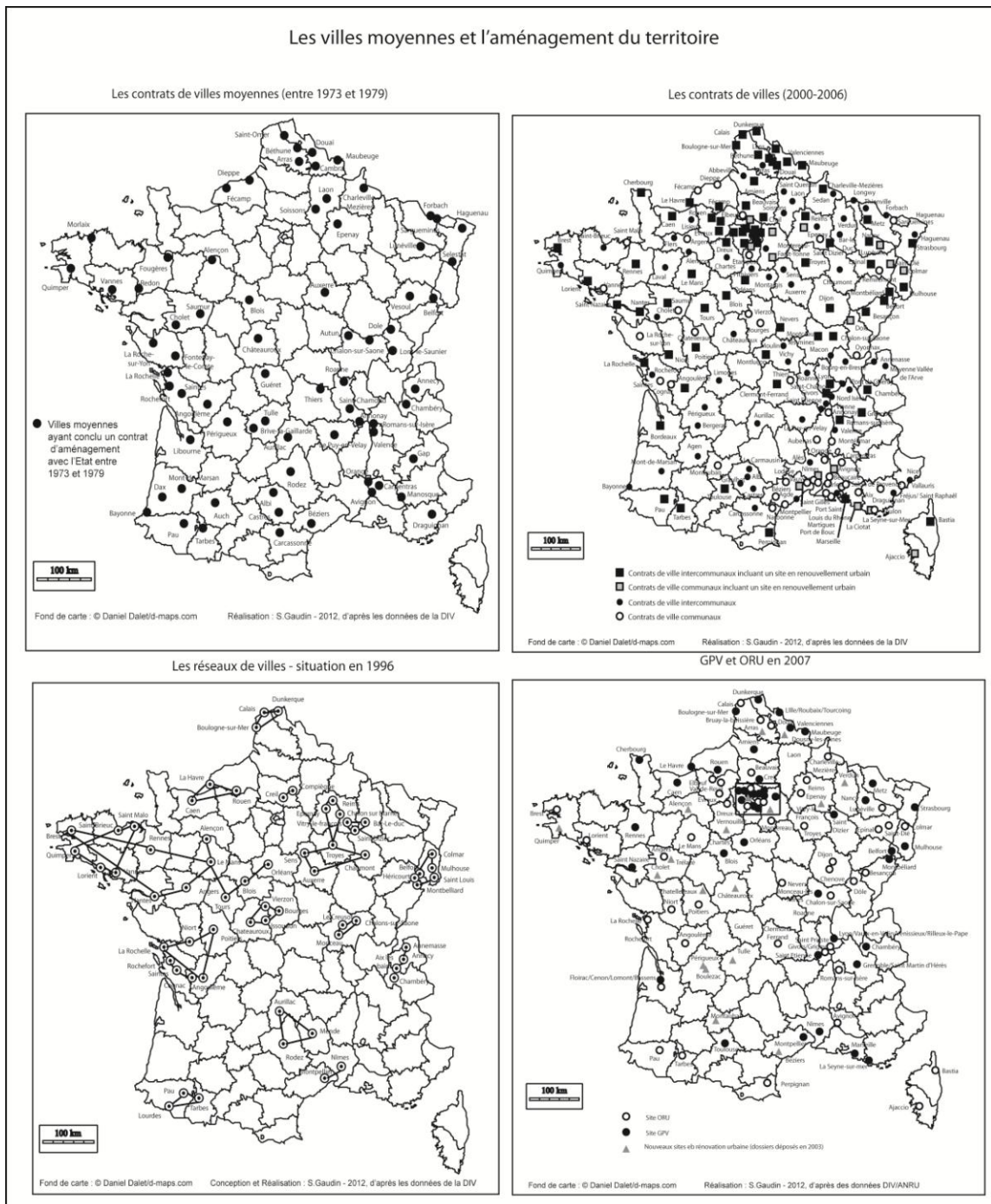
<sup>128</sup> Créé pour contrebalancer l'effet polarisateur de Lille à l'arrivée du TGV, un ensemble de villes moyennes a décidé de s'associer : Arras, Roubaix, Avesnes, Tourcoing, Cambrai, Douai, Villeneuve d'Ascq, Dunkerque, Ypres, Liévin, Lille, Mons.

<sup>129</sup> Dans les années 1970, l'effectif étudiant augmentait de 10 000 à 20 000 par an, puis à la fin des années 1980, on est passé à une croissance de 50 000 à 100 000 par an.

<sup>130</sup> Caro Patrice, Cuney Françoise, 2002, « Carte universitaire et aménagement du territoire », In Caro Patrice, Dard Olivier, Daumas Jean-Claude., *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultat*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 364 p.

La création institutionnelle de réseaux de villes a pour but d'associer des centres urbains complémentaires, prêts à mettre en commun leur potentiel économique et leurs offres de services pour provoquer des effets de masse selon la logique du modèle gravitaire. Des initiatives sont ainsi directement soutenues par l'Etat depuis 1990 au titre de la politique d'aménagement du territoire. Dès 1993, 15 programmes de réseaux de villes concernant 45 villes (majoritairement de taille moyenne) sont mis en place, ils seront rendus opérationnels dans les contrats de Plan Etat-région de 1994-1998. Les réseaux de villes vont ainsi renforcer le caractère hiérarchique de l'armature urbaine en insistant sur les rapports de domination et de polarisation des grandes villes. C'est là une stratégie du contrôle pyramidal de l'espace et plus précisément des villes secondaires par les métropoles. Les réseaux de villes « soulignent la nécessité des coopérations et complémentarités de voisinage, dans un système pyramidal » (Gaudin et Pumain, 2000). Mais ils vont aussi permettre aux villes de s'organiser dans un système horizontal de relations, jouant des complémentarités et des spécialités dans des espaces faiblement ou fortement urbanisés. Les armatures urbaines, définies autour du poids des populations, des niveaux de services, des flux de communications et de quelques aires d'attraction, sont mises en relation avec des normes de planification et des « grilles » d'équipements, dans les années qui précèdent la loi de décentralisation de 1982 et non parfois sans une certaine incrédulité de la part de certains pouvoirs politiques locaux. A tel niveau urbain devait correspondre tel équipement, la coopération entre les villes permettant ainsi des effets à la fois de rattrapage, de compensation et de complémentarité. Dans cette approche des réseaux urbains, via la pyramide organisée de l'armature urbaine, « la capitale tendait en quelque sorte un miroir aux métropoles régionales où l'image de l'autre (les villes de rang secondaire) n'était plus que le modèle réduit de l'image de soi » (Gaudin, Pumain, 2000).

**Figure 2.2 - Les politiques d'aménagement du territoire et la recherche d'un équilibre territorial –**



La géographie des dispositifs auxquels les villes moyennes ont adhéré témoigne de ces oscillations. C'est à l'époque des contrats de villes moyennes que celles-ci sont les plus nombreuses à avoir recours à une contractualisation ou un conventionnement, mais sur l'ensemble des périodes étudiées, les villes moyennes sont, de manière générale, assez réactives et s'intègrent dans les objectifs et les dispositifs élaborés par l'Etat.

L'analyse des réseaux a acquis ensuite une autre dimension à travers les études en sociologie des organisations et en sociologie politique. Selon ces approches, l'organisation réticulaire des territoires aurait favorisé le passage d'une logique organisationnelle relevant d'une dimension verticale à une dimension horizontale. Plus exactement, les relations horizontales (c'est-à-dire les relations entre pôles de même niveau) prennent le pas sur les relations verticales qui existent toujours mais deviennent secondaires. « Les réseaux de villes, perçus comme étant des réseaux politiques et sociaux, constituent une perspective d'analyse ou d'action qu'on a tendance aujourd'hui à prendre plus largement en compte lorsque l'on veut se départir de l'attitude quasiment magique des précédentes politiques d'aménagement, celles qui postulaient des rationalités surplombantes et des solidarités obligées » (Gaudin, Pumain, 2000 : 112). Égalité et équilibre sont donc intimement liés dans les conceptions politiques de l'aménagement du territoire jusqu'au début des années 1990, particulièrement dans la mise en place des réseaux de villes. Ceux-ci ne reposent pas nécessairement d'ailleurs sur des effets de proximité (Tesson, 2000) mais plutôt sur des complémentarités économiques et des affinités stratégiques.

### **1.3. Différentes logiques à l'œuvre face à la reterritorialisation des problématiques**

Ainsi, l'aménagement du territoire s'est nettement complexifié depuis la fin des années 1990 avec, notamment, l'intervention ou l'influence de nouveaux acteurs comme les Régions, l'Union européenne, les structures intercommunales et les acteurs privés. Différentes dispositions sont édictées, parfois contradictoires, émanant de la multiplication des acteurs engagés : communes, département, région, Etat. De nouvelles pratiques se mettent en place et accordent un rôle clef à la concertation, tant entre partenaires privés et publics qu'entre collectivités territoriales (De Gaudemar, 1995). Par ailleurs, « Les villes françaises se trouvent [...] confrontées à une situation toute nouvelle, sans point de référence, à une nouvelle modalité d'aménagement du territoire qui privilégie la concurrence. [...] On a vu s'accroître le risque d'une économie à deux vitesses opposant, au sein des villes, *high-tech* et marketing d'affaires d'une part et économie sociale d'autre part » (Gault, 1989 : 47). Face à ces nouveaux enjeux, l'aménagement du territoire marque un retour des territoires de proximité<sup>131</sup> et de la recherche de modèles de développement locaux. Après avoir représenté un moteur de l'équilibre territorial, les villes moyennes sont mises au service de la diversité (De Roo, 2005).

---

<sup>131</sup> La DATAR est engagée aujourd'hui dans le groupe de prospective Territoires 2040, dédié aux « villes intermédiaires et à leurs espaces de proximité » visant à présenter un panorama des systèmes territoriaux des villes intermédiaires. Il s'agit aussi d'analyser l'articulation entre villes intermédiaires et espaces ruraux. L'axe est actuellement piloté par Caroline Larmagnac chargée de mission à la DATAR.

### 1.3.1. Du développement endogène au développement local

Depuis 1973, les crises économiques successives viennent remettre en question les modèles économiques globaux sur lesquels reposaient les partis pris de l'aménagement national. La politique redistributive des richesses, dont les villes moyennes devaient être les supports et les bénéficiaires, montre par là les limites d'un modèle de développement hiérarchique et monocentrique à visée universaliste. C'est ainsi que la rhétorique du développement local apparaît à la fin des années 1970, parée de nombreuses vertus : identité, autonomie, diversité. Elle repose sur « la mobilisation locale des énergies et des ressources [et] s'appuie sur la capacité d'initiative des sociétés de proximité dont l'identité est construite par leurs références territoriales » (Janvier, 2005).

A ce titre, et dès 1976, certaines régions mettent en place des dispositifs particuliers en direction des villes moyennes. Ces programmes soulignent avant l'heure la part croissante accordée aux initiatives locales. Mais les effets de la crise apparaissent de manière directe et durable dans les villes moyennes. Dans les bastions industriels et les villes spécialisées du nord et de l'est de la France, dans les années 80, les pouvoirs publics ont instauré des aides à la reconversion. Celles-ci ne correspondent plus à des logiques de planification d'ordre national mais ciblent leurs actions sur les zones les plus touchées par la récession. A travers des mesures telles que les pôles de conversions, créés par le gouvernement Mauroy en 1984, ou les zones de revitalisation rurale (ZRR), instaurées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995, l'Etat met l'accent sur la réduction des dysfonctionnements et concentre ses moyens sur les territoires en difficulté. C'est la première phase de la territorialisation de l'action publique qui vise à répondre de manière ciblée et spatialement délimitée à un problème économique global et structurel. Pour les Régions, l'enjeu est de structurer l'offre de services sur leur territoire et d'assurer la continuité du développement économique. Si l'Etat n'assigne plus de rôle particulier aux villes moyennes, les politiques régionales tentent, pour leur part, de les articuler avec les territoires locaux et souvent ruraux. La ville moyenne a une place à tenir dans le nouvel aménagement du territoire défini par la DATAR en 1991 et dans les nouvelles logiques d'intercommunalité et de « pays ». Par son bassin de vie et par son bassin d'emploi, elle se positionne comme un pôle d'influence sur son territoire. Les seuils retenus sont généralement inférieurs à ceux déterminés par la DATAR. Grâce à la mutualisation des compétences et aux mises en réseaux, les villes moyennes peuvent s'imposer sur le territoire régional, voire national, et affirmer leurs spécificités et leur dynamisme. Les réseaux constituent de véritables processus d'action et de coordination de volonté d'acteurs divers. Dans l'Ouest de la France, le réseau des villes moyennes de Bretagne est un fort lobby qui pose ces villes comme acteurs principaux du développement local. L'enjeu pour les Régions est alors de renforcer les fonctions de centralité dont les villes moyennes cristallisent les dynamiques (Janvier, 2005 : 18). D.



Béhar (2004 : 4) évoque à ce propos un changement de perspectives pour les villes passant « d'une logique du « dedans » (l'embellissement) à une logique du « dehors » (les fonctions de centralité) ». Les Régions prennent ainsi le relais des politiques de l'Etat ce qui conduit à un changement d'objectifs et de stratégies. Les dispositifs contractualisés entre l'Etat et les Régions dans le cadre du XII<sup>e</sup> Plan (2003-2006) comportent, pour certains d'entre eux, un volet particulier sur les villes moyennes qui est intégré dans les CPER. Selon les orientations retenues, ces villes sont ainsi rapprochées des actions en direction des Pays ou des politiques d'agglomération. Après la période des contrats de villes, les villes moyennes restent fidèles à ce « bricolage » territorial, alternant aménagement urbain et logique d'équilibre territorial global et régional.

En 2005, le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Nicolas Jacquet, suggère avec Jean-Paul Delevoye, alors ministre de l'aménagement du territoire, que la réflexion et les actions de la DATAR en direction des villes moyennes s'orientent vers la question de leur rayonnement et des alliances stratégiques qu'elles peuvent nouer, entre elles et avec les métropoles. L'objectif clairement poursuivi est d'en faire, selon ses mots, des villes « non pas plus grandes, mais plus rayonnantes ». Cette optique repose sur l'opposition au modèle métropolitain et à ses travers. Il affirme ainsi, dans le discours présenté à l'assemblée de la FMVM, que « nous ne voulons pas de la métropolisation, nous ne voulons pas développer les populations dans les villes, nous voulons que le rayonnement de chacun de nos espaces territoriaux prenne une autre dimension »<sup>132</sup>. Pour autant, ce n'est pas directement le modèle de la métropole qui est mis en cause puisqu'il est, par ailleurs, présenté comme une locomotive régionale (à travers la définition des régions métropolitaines). Il s'agit d'inciter les villes moyennes à ne pas mettre en œuvre les mêmes logiques de développement mais de promouvoir, sans en préciser les contours, un nouveau mode de développement urbain alternatif, d'éviter, en somme, l'écueil de « l'américanisation » (Auroux, 1995) des villes européennes. Sans que l'idée soit clairement exposée, on peut ainsi déceler, derrière ces discours et ces incitations, un idéal-type de la ville moyenne censée incarner les valeurs de la ville traditionnelle et, ce faisant, d'un certain mode de vie et d'une culture française. C'est ainsi que Jean Auroux (1995) considère que « les villes moyennes incarnent encore la civilisation urbaine européenne, elles détiennent les seules réponses d'avenir au monde occidental en quête de solidarité consensuelle »<sup>133</sup>.

---

<sup>132</sup> Jacquet Nicolas, 2003, *La France de la proximité*, Assises des villes moyennes, Table ronde, 12 et 13 juin 2003, Saint-Nazaire.

<sup>133</sup> Auroux Jean, 1995, « Les villes moyennes », *Administration*, n° 169, p. 59 – Jean Auroux est à l'origine de la création en 1988 de la Fédération des Maires des Villes Moyennes, alors qu'il était maire de Roanne. La FMVM constitue aujourd'hui le principal lobby politique en faveur de ces territoires et publie régulièrement des appels afin de penser les formes de développements spécifiques et les enjeux propres aux villes moyennes. Voir : [www.villesmoyennes.asso.fr/Presentation-rubrique-13-9](http://www.villesmoyennes.asso.fr/Presentation-rubrique-13-9)

### 1.3.2. Les villes moyennes et l'aménagement, de la souplesse à la flexibilité

Cette souplesse s'illustre notamment à travers l'analyse qu'en donne Daniel Béhar (2010). Décrivant trois âges de l'aménagement du territoire, celui-ci présente les enjeux contrastés des villes moyennes à chacune de ces périodes. L'âge 1 correspond à la politique d'expansion à l'œuvre pendant les Trente glorieuses, essentiellement marquée par une vision globale de l'aménagement et s'imposant aux territoires et acteurs locaux. Durant cette phase, qui perdure jusqu'au milieu des années 1960, les villes moyennes connaissent un double processus de spécialisation lié aux effets de la déconcentration industrielle et de diversification, c'est-à-dire une forme de polyvalence puisque, dans une logique de péréquation territoriale, les villes moyennes doivent concentrer et accueillir les services minimums dont les populations issues de l'exode rural ont besoin. Les villes moyennes sont donc, durant cette période, les supports d'une croissance aux logiques stratifiées et les pôles relais de l'équilibre territorial appréhendé à travers une dimension égalitariste de l'accessibilité aux équipements et services publics.

**Tableau 2.2 – Les Trois âges de l'aménagement du territoire dans l'intervention auprès des villes moyennes –**

	<b>Les logiques des politiques d'aménagement du territoire</b>	<b>Stratégies mises en œuvre par les villes moyennes</b>
<b>AGE 1 (« Trente Glorieuses »)</b>	Un aménagement d'ensemble du territoire national	La permanence d'une polyvalence fonctionnelle au service de leur bassin de vie
<b>AGE 2 (post 1968)</b>	Le mythe d'une politique prônant l'équivalence du « droit au développement » de tous les territoires	L'affirmation d'une « spécialisation » à même de les positionner dans la concurrence des territoires
<b>AGE 3 (Depuis le milieu des années 1990)</b>	La tentation d'une « politique de la puissance » visant à concentrer les interventions publiques pour constituer des locomotives nationales	La recherche de complémentarités et d'alliances pour peser au sein de systèmes urbains élargis et de territoires interdépendants

Conception et réalisation : S. Gaudin – 2012 d'après D. Béhar, 2010 ; De Roo, 2005.

L'année 1968 marque aussi une rupture – âge 2 – dans la conception homogénéisante et surtout surplombante de la planification territoriale. Les politiques nationales ont échoué à créer les conditions optimales de développement des différents territoires. La croissance demeure inégalement répartie et les politiques redistributives

ne suffisent pas à canaliser les revendications régionales. Avec des demandes annonciatrices des lois de décentralisation, les collectivités territoriales revendiquent de prendre leur destin en main et, pour cela, de bénéficier de conditions économiques, politiques et territoriales équitables ou du moins adaptées à leur situation. Ce souci de marquer les spécificités territoriales, accentué par le moindre interventionnisme de l'Etat, accroît la concurrence entre les territoires. Cette période est marquée par une contractualisation directe avec les partenaires nationaux et/ou locaux. Le recours aux contrats et aux projets de territoires incite ainsi les villes moyennes à élargir leur rayonnement. Les réseaux de villes leur permettront à la fois d'articuler les complémentarités territoriales et d'affirmer leur place dans les dynamiques territoriales extra-locales.

La dernière phase, l'âge 3, est en cours depuis le milieu des années 1990. Il s'agit d'un véritable changement d'orientation et de rythme. Marquée par le retour « d'une politique de la puissance », mais avec d'autres instruments, l'Etat décide de cibler son action sur des territoires prioritaires. Ce n'est pas la recherche d'une forme d'équité territoriale que poursuivent ces opérations mais un rôle de régulation pour les territoires les plus en difficultés et cela à des échelles fines, parfois de l'ordre du quartier (politique de la ville, CUCS) ou même de l'îlot (ANAH). En même temps, l'Etat souhaite valoriser les territoires les plus dynamiques en apportant un soutien particulier à l'innovation territoriale et à la concentration autour de districts industriels. Cette forme d'aménagement repose sur des territoires disloqués, passés au caléidoscope de leurs propres aspérités et qui peut se résumer ainsi : plus pour ceux qui ont moins, davantage pour ceux qui promettent plus. L'entre-deux territorial n'est pas impensé mais il change de registre d'action, il relève des collectivités locales qui ont la charge d'organiser, à leur échelle, le développement équilibré et maîtrisé de leur territoire.

Ainsi peut-on observer qu'après les différents rôles qu'elles ont pu endosser, les villes moyennes ont toujours été fortement liées aux grandes politiques nationales d'aménagement, même lorsqu'elles n'en constituaient ni la cible, ni l'enjeu. Les trois âges présentés successivement ne sont pas exclusifs, ils se recouvrent et coexistent. On peut lire encore aujourd'hui dans les orientations retenues par la DATAR, et suivant les contextes, l'influence des âges 1 et 2. Ce tuilage est visible dans « le bricolage » territorial (Béhar, Estèbe, 2007) que les villes moyennes réalisent entre les différents outils et dispositifs mis en place. La recherche d'une plus grande compétitivité participe à fusionner les diverses modalités d'intervention et d'incitation. La compétitivité s'est imposée à partir des années 2000 comme l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire. Le nom même de la DATAR a été substitué un temps (2005-2009) en Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT). Cette orientation est justifiée par l'accent mis sur les dimensions nouvelles et les enjeux auxquels sont confrontés certains territoires en récession :

« Cette nouvelle organisation administrative traduit les orientations du Gouvernement en faveur du développement territorial, marquées par la volonté de promouvoir l'attractivité du territoire national tout en poursuivant une politique de solidarité envers les zones fragiles ou excentrées. Le double impératif de compétitivité et de cohésion se traduit par la transformation de la DATAR en délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires et par un élargissement de ses missions, principalement pour faire face à l'accompagnement des mutations économiques qui déstabilisent certains bassins d'activité. »<sup>134</sup>.

Il s'agit concrètement de mettre en place un soutien actif aux territoires les plus dynamiques afin de renforcer leur développement et leur intégration dans l'économie nationale voire internationale. A ce principe de maximisation des espaces les plus dynamiques privilégiant directement les territoires métropolitains (et qui peut aussi être appréhendé comme une résurgence de la théorie des pôles de croissance) est associée une politique de cohésion en direction des territoires en difficultés ou qui souffrent de handicaps liés aux crises économique et industrielle héritées de la fin du modèle fordiste. Cette évolution est à rapprocher des conceptions émanant du schéma d'aménagement européen (SDEC) et de ses objectifs en matière de polycentrisme, mais aussi en termes d'équité territoriale et de cohésion sociale et spatiale. Les critiques de ces deux derniers aspects sont connus (Yves et Baudelle, 2009). La compétitivité des territoires est un leitmotiv des politiques d'aménagement depuis la fin des années 1990. La stratégie de Lisbonne en 2000 marque le grand retour de la compétitivité dans les stratégies territoriales. Contrairement à l'idée souvent développée, la décentralisation n'est donc pas à l'origine de la mise en place de la concurrence territoriale<sup>135</sup>. A l'échelle de l'Union européenne, ces politiques sont ambitieuses et surtout globalisantes. Selon F. Taulelle et J. Tallec (2009), l'objectif de compétitivité n'est pas récent, il est présent dans les politiques d'aménagement du territoire dès l'après Seconde Guerre mondiale. Les modalités et les formes prises actuellement par l'aménagement du territoire témoignent en revanche d'une réorientation stratégique de fond : « les appels à projets cassent l'approche par zonage distributif et impliquent de nouvelles formes de partenariats, allant de fait au-delà de la simple notion de gouvernance locale [...]. Les modèles de gouvernance, ou du moins les relations qui préexistaient à l'échelle d'un territoire, sont à reconsidérer » (Taulelle et Tallec, 2009)<sup>136</sup>.

---

<sup>134</sup> Extrait du communiqué officiel du conseil des ministres du 21 décembre 2005. Consultable : [http://www.datar.gouv.fr/Datar\\_Site/DATAR\\_Actu.nsf/Frame/Actus?opendocument&ID=CLAP-6KAKB5&](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Actu.nsf/Frame/Actus?opendocument&ID=CLAP-6KAKB5&)

<sup>135</sup> Dès la première vague décentralisatrice en 1982 et le souhait des élus locaux de dégager l'autonomie nécessaire à leur action, les collectivités locales ont été accusées de manquer d'esprit de solidarité entre elles et en direction des espaces de proximité. (Monod, 2004, *Op. Cit.*).

<sup>136</sup> Par ailleurs, les auteurs nuancent les impacts des politiques d'aménagement sur les transformations des territoires. Les politiques générales sectorielles interviennent à la fois de manière directe et incidente sur les choix des acteurs locaux, sur les stratégies conduites comme sur les tendances.

L'élargissement des territoires de gestion et de gouvernance programmé dans les lois en faveur du développement de l'intercommunalité va avoir le revers de son avantage. Initié pour répondre aux objectifs de cohésion territoriale mais aussi de compétitivité, l'intercommunalité doit permettre une meilleure visibilité des territoires urbains et de leurs avantages comparatifs. En changeant d'échelles de référence, ils espèrent aussi changer de catégorie. Mais, ce que les villes moyennes gagnent en poids démographique et en ressources locales, elles le perdent aussi en apport direct. Les villes centres supportent des charges de centralité inchangées mais sans bénéficier de la croissance qui se reporte sur les marges. Cet effort supplémentaire d'équipement supporté par les villes moyennes n'est pas directement soutenu par l'Etat qui reporte en direction de l'intégration communautaire une partie de leur prise en charge<sup>137</sup>.

Concrètement, les villes moyennes connaissent des situations contrastées et vont s'inscrire et/ou se saisir inégalement des programmes et contrats que l'Etat, central et local, met en place. L'horizon de leurs conditions et leurs situations économique et sociale se joue, pour une bonne partie, à des échelles locales et supra-locales. L'intercommunalité et le Pays deviennent des déterminants majeurs de leurs stratégies politiques. Elles doivent de plus en plus composer avec des partenaires multiples alors qu'elles disposent de ressources, souvent amputées par la stagnation économique et la baisse des subventions nationales, les positionnant parfois dans un rapport de force délicat. Face à cette situation, elles sont poussées à innover en matière économique (Tesson, 2012) mais aussi dans les choix des politiques urbaines conduites. Soumises à des responsabilités multiples et des injonctions contradictoires, elles oscillent entre les différentes missions qui leur sont assignées : « Filet » social, justice spatiale, innovation économique, relais métropolitain et pôle structurant des espaces ruraux. Sans qu'aucune politique d'aménagement ne leur soit spécifiquement dédiée, elles deviennent des « villes à tout faire ».

### **1.3.3. Equilibre, équité, cohésion et justice : des villes à tout faire ?**

« Les villes moyennes sont un peu perdues car elles ne savent plus quel rôle jouer »<sup>138</sup>, Michel Mercier résume la complexité d'une vision stratégique globale à l'échelle de la strate urbaine. Cependant, il constate que ces villes peuvent et devraient « jouer un rôle de point d'appui » sans plus de précision. Appui à la croissance, à l'emploi, support ou résistance à la métropolisation ou tête de pont avec la ruralité ? Le ministre ne précise pas les enjeux identifiés. On peut cependant remarquer que les formes d'action publique tendent à minorer les caractéristiques particulières des villes moyennes. La DSU par exemple n'implique aucun « traitement de faveur pour les villes

---

<sup>137</sup> Cela a été du moins la ligne politique suivie entre 2005 et 2012. Voir : FMVM, 2006, Évolutions de population et Villes Moyennes, Anticiper les emplois et les services, Jeudi 1er juin, Palais du Luxembourg, Paris, 7 p.

<sup>138</sup> *Localtis Info*, 21 octobre 2009.

moyennes », et le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire (2009-2010) refuse l'idée d'un traitement dérogatoire à leur destination<sup>139</sup>. Pour autant, les villes moyennes continuent de peser dans les discours politiques et les annonces gouvernementales. Ainsi le Plan de relance de l'économie est-il présenté le 3 décembre 2008 à partir d'une ville moyenne (Douai), un acte symbolique selon Patrick Devedjian, ministre chargé de sa mise en œuvre<sup>140</sup>.

Dans leurs prérogatives et leurs objectifs, les politiques d'aménagement du territoire ont reposé sur deux concepts essentiels : l'équilibre territorial et la régulation des inégalités spatiales. Les choix successifs s'inscrivent sur le long terme dans la recherche d'une certaine justice spatiale à laquelle les villes moyennes pourraient et devraient contribuer.

L'invocation de la justice spatiale relève d'une généalogie compliquée (Brennetot, 2011). J. Gottman (1966) a fait figure de précurseur en analysant la notion de justice fondée sur le partage équitable des ressources dans l'espace habité. L'équité (*fairness*) suppose en ce sens non pas une égale répartition des biens entre les individus mais une égalité d'accessibilité aux ressources. Ainsi, « dès lors que l'espace intervient comme facteur défavorable à l'équité, l'État doit compenser les « handicaps » qui en résultent. [...] Toutefois, ce principe de correction ne débouche sur une situation d'équité que si chaque agent est à même de mobiliser effectivement les ressources dont il dispose en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés » (Aubert, Charlot et Gagné, 2002 : 34-35).

On retrouve, au niveau national, une conception de la justice spatiale directement héritée des travaux de John Rawls (1971). Dans son essai devenu incontournable, *A Theory of Justice*, celui-ci développe l'idée de maximiser les atouts des pôles les plus dynamiques afin que les espaces défavorisés puissent obtenir, par effets de redistribution et/ou d'entraînement, des avantages que leur propre développement ne permettrait pas. En cela, J. Rawls distingue l'idée de justice de celle d'équilibre spatial. Tous les territoires ne peuvent pas équitablement avoir accès à la croissance. Dans un système inégalitaire – constaté voire revendiqué – il est donc juste de ne pas limiter la croissance des plus dynamiques plutôt que de tendre vers un égalitarisme qui conduirait à désavantager *in fine* les espaces défavorisés. Ces derniers ont avantage à ce que les centres constituent les moteurs principaux de la croissance puisqu'ils obtiendraient de moins bons résultats si les logiques d'aménagement privilégiaient la réduction interne des inégalités spatiales. En ce sens, la justice et l'équité font face à l'équilibre et à l'égalité comme des conceptions spatialement antagonistes dans un système économique et spatial concurrentiel. Dans cette logique et

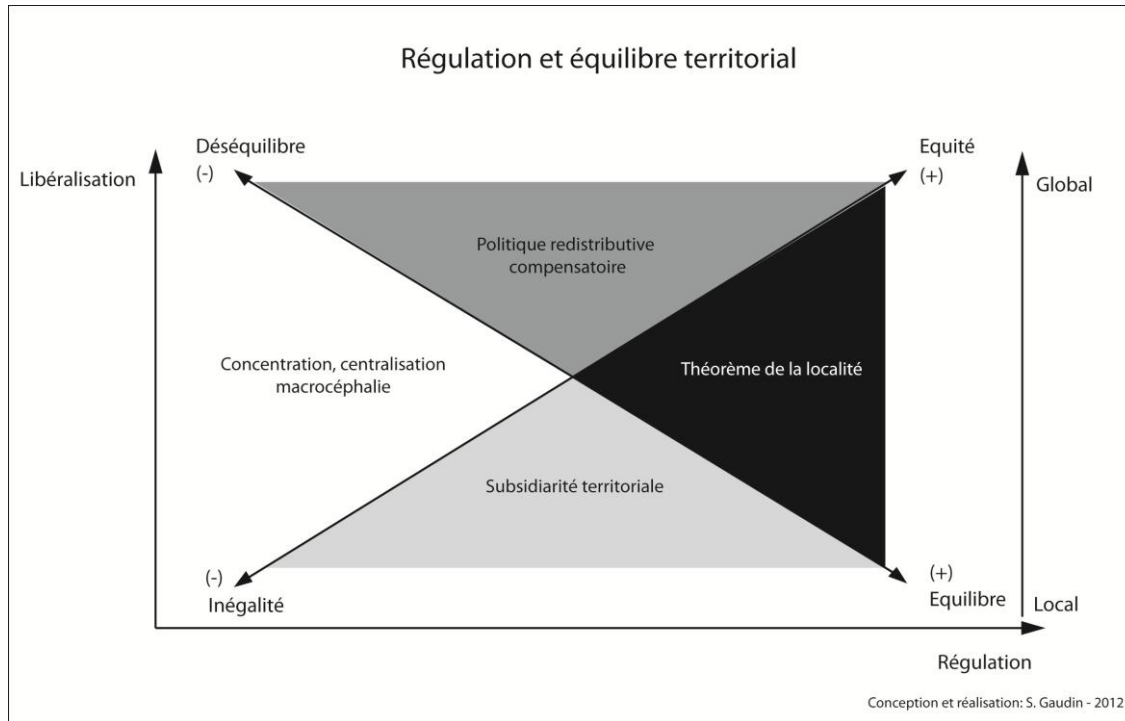
---

<sup>139</sup> *Urbapress Informations*, n° 1662 – 26 août 2009, p. 7.

<sup>140</sup> Déclaration de Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, sur le bilan des opérations déjà engagées dans le cadre de ce plan et sur leurs retombées au niveau des territoires et des villes moyennes, Châlons-en-Champagne le 5 juin 2009. Source : <http://www.interieur.gouv.fr>

cette lecture libérales de l'aménagement du territoire, on s'éloigne de la vision dominante du début des années 1990 qui, lors du débat sur l'action de l'Etat en 1993, revendiquait le rôle de régulation de ces politiques, c'est-à-dire d'une intervention visant l'équilibre entre les territoires qui gagnent et ceux qui perdent. Or, la dialectique entre équilibre et égalité est complexe et a été interprétée dans les politiques d'aménagement sous différents registres.

**Figure 2.3 – Régulation et équilibre territorial –**



Dans la figure n° 2.3, la *subsidiarité territoriale* est présentée comme une conception pouvant tendre à la fois vers l'inégalité et l'équilibre territorial. La dimension inégalitaire repose sur les ressources propres dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets. Dans le contexte de décentralisation actuelle, cela suppose une certaine autonomie de choix, bien qu'en partie dépendante des incitations nationales et des contraintes financières. Mais l'équilibre peut, sous condition d'une forte régulation de la part des différents échelons politiques, être trouvé. Le traitement égalitaire des espaces n'est pas recherché, la stratégie vise avant tout à s'appuyer sur les spécificités locales, notamment pour les villes moyennes en ce qui concerne leur rente de situation. Dans cette optique, chaque territoire doit pouvoir mettre en place son propre modèle de développement. Pour cela, l'Etat maintient sa volonté d'assurer un équipement de base (sommet de la pyramide) à chaque territoire, notamment en termes d'accessibilité et d'encadrement. Cette orientation marque la fin de la recherche d'un équilibre égalitaire des territoires.

Ces conceptions ne sont pour autant ni antagonistes ni étanches. On retrouve souvent une imbrication des différentes philosophies qui animent les réformes

territoriales. Par exemple, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT dite Loi Pasqua) de 1995 ayant acté le principe selon lequel aucun territoire ne devait se trouver à plus de 30 minutes d'un échangeur autoroutier repose *a priori* sur un concept égalitaire d'équipement minimum de l'ensemble du territoire national. Celui-ci devrait permettre dans les faits de relier rapidement les territoires, ruraux notamment, aux grandes villes et pour cela se rapproche de l'idée centralisatrice métropolitaine indiquée dans la figure n° 2.3 sous le titre « *concentration, centralisation, macrocéphalie* ». Cependant, on peut aussi l'analyser comme la conséquence d'une *politique redistributive et compensatoire* puisque le désenclavement des régions les plus éloignées a un coût supporté par l'ensemble de la collectivité mais dont la région bénéficiaire retirera seule (ou presque) les avantages. Enfin, cette politique est aussi le reflet d'une transition vers la subsidiarité territoriale puisqu'une fois l'infrastructure installée, le rôle de l'Etat est en partie achevé, à charge pour les responsables locaux d'assurer la pérennité et la rentabilité de l'investissement dont ils hériteront. L'équité ne passe plus nécessairement par une solidarité territoriale affichée puisqu'elle « est de fait réalisée, pour autant qu'elle l'est dans un pays comme la France, par les mécanismes de redistribution et de solidarité interpersonnels “ a-spatiaux ” » (Lipietz, 2001, *Op. Cit.*). Libéré formellement de cette mission, l'aménagement du territoire s'ouvre à d'autres objectifs, se donne de nouvelles missions.

Le *théorème de la localité* (Camagni, Gibelli, 1997 ; Zuideau, 2002) se positionne à la jonction de l'action décentralisée, octroyant une large part d'autonomie à l'échelle locale, et de la régulation politique et économique. Si on postule un déséquilibre territorial lié au manque d'attractivité ou de compétitivité d'un territoire, selon ce théorème, la proximité de la décision politique sera à la fois la plus adéquate et la plus novatrice. Les échecs successifs des politiques de reconversion à l'échelle nationale ont souvent montré les limites de l'action publique territorialisée. D'une part, les problématiques sont identifiées et délimitées au regard des périmètres correspondant à la situation locale. A titre d'exemple, on peut souligner ici les limites des périmètres de la géographie prioritaire des zones urbaines sensibles pour rendre compte de l'application des politiques de la ville. La dérogation au titre de l'article 6 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 (loi Borloo) s'applique ainsi à de nombreux sites en rénovation urbaine aujourd'hui, démontrant les difficultés d'ajustements entre les périmètres établis par l'Etat local et les projets en cours. D'autre part, les acteurs locaux vont être capables de nouer des relations. Ce que le théorème ne développe pas ou peu en revanche, c'est la question du soutien financier. Le recours de manière privilégiée à l'échelon local suppose que celui-ci ne dispose pas uniquement de ses propres ressources pour conduire ses projets – ce qui se rapprocherait de la subsidiarité territoriale. En somme, c'est le « caractère local des externalités [qui] amoindrit probablement les caractéristiques d'incertitude » (Zuideau, 2009) des politiques d'aménagement reposant sur le



théorème de la localité. En ce sens, celui-ci répond avant tout aux problèmes d'origine locale mais, quelle est sa pertinence au moment où les crises sont de plus en plus structurelles et globales ? La recherche de l'équité, en convoquant les fondements du théorème de la localité et les principes de subsidiarité, renoue avec la logique redistributive de partage des richesses et d'accompagnement des collectivités. Si l'Etat est globalement moins interventionniste, ou du moins ne l'est plus aussi directement, il recompose de nouvelles formes d'action publique<sup>141</sup>. L'aménagement du territoire s'apparente à une politique « d'harmonisation en amont des interventions des services de l'Etat et de régulation du jeu des acteurs locaux » (Taullele et Tallec, 2009). La preuve en sont les montants relativement faibles qui sont alloués à l'aménagement du territoire *stricto sensu* au regard des enjeux qu'il recouvre<sup>142</sup>. La création de grandes agences, reposant sur une contractualisation directe des collectivités entre elles et avec l'Etat, témoigne du changement des schémas d'intervention. A la faveur de grands projets impulsés par les agences nationales, la contractualisation de l'action publique marque un retour de l'Etat dans une forme nouvelle de « gouvernement à distance » (Esptein, 2007).

D. Béhar (2010) analyse ces changements de conception comme le glissement d'une « égalité des places » à une « égalité des chances ». Après avoir cherché à créer, pour l'ensemble des territoires, les conditions d'un égal accès aux équipements, aux infrastructures et aux mêmes conditions de vie telles que la politique des villes moyennes l'a imaginé, l'Etat s'est orienté vers une perspective « méritocratique ». Sous l'influence de l'intégration européenne et du recours à l'appel à projets, les territoires entrent en compétition pour bénéficier des financements fléchés par le pouvoir central. Cette tendance, qui vise à gagner des places par rapport aux territoires en lice, a renforcé la place accordée aux grandes villes et aux projets d'envergure. Les villes moyennes n'en demeurent pas totalement absentes mais la politique d'aménagement du territoire ne prend pas en compte les caractéristiques de ces espaces. L'intercommunalité, les partenariats et les synergies locales sont censés compenser les handicaps structurels et de taille de ces villes. Les Régions vont prendre le relais des politiques nationales et proposer aux villes moyennes des politiques contractuelles, notamment en intégrant des volets particuliers dans les CPER. C'est aussi que la question de l'équilibre territorial ne se joue plus à l'échelle nationale. L'Etat s'est en partie retiré de cette volonté de péréquation au profit d'une subsidiarité assumée et parfois contrainte des collectivités locales. Ainsi, « la tendance actuelle est au repli des formes anciennes d'intervention centralisée de l'Etat au profit de l'action locale. Dans le mouvement général de transfert de compétences vers les collectivités locales, l'Etat fixe

---

<sup>141</sup> C'est dans ce contexte que la « nouvelle » DIACT (2005-2009) encourage le développement de partenariats et de synergies locales entre des acteurs issus des sphères publique, associative et privée en utilisant la voie contractuelle et l'incitation.

<sup>142</sup> Le montant des crédits de paiement attribué à la DIACT en 2008 s'élevait à 377,5 millions d'euros. Il a connu depuis de sérieuses diminutions pour atteindre 287 millions d'euros pour le budget prévisionnel de la DATAR en 2012.

le cadre et harmonise les pratiques » (Aubert, Charlot, Gagné, 2002 : 36). On ne peut donc pas véritablement évoquer un retour à une forme de keynésianisme puisque l'Etat assure une régulation globale à travers une contractualisation sur la base d'un volontariat local. L'Etat n'est donc pas directement initiateur mais incitateur des politiques mises en place au niveau des collectivités. L'enjeu est de cibler les territoires justiciables de ces interventions. Le rééquilibrage opéré dorénavant se réalise essentiellement en direction des territoires en difficulté et le plus souvent au sein même des espaces urbains. L'aménagement du territoire se tourne davantage aujourd'hui vers « un traitement inégal des inégaux » (Derycke, Offner, 1997 : 6), renforçant à la fois la transversalité de ses objectifs et impliquant davantage les échelons locaux. S'inscrivant dans des approches et des logiques globales (équilibre, équité, cohésion, justice et compétitivité), les villes moyennes n'ont guère l'espace pour développer leurs propres stratégies territoriales.

Cependant, en quarante ans, le contexte économique et social a considérablement évolué ainsi que les cadres de l'action publique. Les outils et les objectifs poursuivis par les politiques d'aménagement du territoire ont aussi suivi des nouvelles orientations. Ce faisant, les villes moyennes restent marquées par la force de leur inertie, leur capacité à se maintenir dans leur rôle structurant nationalement et localement. Mais, dans un contexte de crise sociale et urbaine, de recomposition du rôle de l'Etat, elles vont devoir, pour résister et évoluer, développer de nouvelles stratégies à l'échelle de leurs territoires. Si elles ne constituent plus un cadre privilégié pour l'action publique, elles demeurent une strate urbaine aux caractéristiques et aux configurations singulières et attractives.

## **2. Les villes moyennes en France, espace résistant ou espace résilient ?**

Osez la ville moyenne ! Selon un sondage de la Sofres réalisé en 2005, elles sont, pour une large majorité d'un échantillon de 1000 personnes, des villes parées de toutes les qualités : cadre de vie, sécurité, belles et agréables à vivre. Les taux de satisfaction dépassent les 80% dans à peu près toutes les catégories, allant même jusqu'à 89% pour la satisfaction des logements<sup>143</sup>. On les disait mornes, tristes, peu dynamiques voire en récession, force est de constater que les villes moyennes résistent. Cette bonne image de ville à taille humaine ayant su préserver son cadre de vie, la ville moyenne la doit aux rythmes et formes de son développement, aux politiques conduites mais aussi à un attachement réel d'une partie des Français à un certain mode de vie. La ville moyenne serait à l'image du « rêve français » (Bouchet, Mathieu, 1982). La

---

<sup>143</sup> TNS Sofres, 2005, *Autoportrait des villes moyennes, la qualité de vie pour tous*, 48GJ12 – v2.0.

maison individuelle, l'assise d'une identité locale, une qualité de services, un patrimoine, mais aussi l'impression, en habitant ces villes, que l'on reste « un pied dedans, un pied dehors » (Chaléard, Dubresson, 1989), entre des racines souvent rurales et l'appel d'une modernité (encore) sous contrôle, participent à la pérennité du mythe. La ville moyenne, c'est aussi l'échelle des possibles. Le marché foncier rend accessible à bon nombre de membres des classes moyennes la perspective de devenir propriétaires, l'espace urbain qui n'est pas congestionné laisse plus de liberté dans le choix des mobilités, les élus sont connus et accessibles, le tissu social relativement homogène. Comme le souligne le groupe DATAR 2040 : « Au sein du système de la ville intermédiaire, on peut supposer que la logique de la vicinalité l'emporte, dans le sens d'une solidarité liée au sentiment d'appartenance à un même lieu (Hénaff, 2008). Sa dimension est suffisante pour assurer une certaine diversité sociale, alors que son organisation permet une certaine mixité par le jeu de la proximité »<sup>144</sup>. Il se dégage de ces villes une impression de sécurité, reposant sur des qualités inverses de la ville « assurantielle » décrite par P. Veltz (1994). Nous souhaitons dans cette partie revenir sur ces conceptions en tentant de les confronter aux évolutions actuelles des villes moyennes et sonder ce qui relève de la part du mythe et de la réalité.

## 2.1. Des facteurs de permanence de la trame urbaine

La France est un pays anciennement et de plus en plus fortement urbanisé. En dix ans, la superficie urbaine a progressé de 19 % passant de 100.000 à 119.000 km<sup>2</sup> mais la délimitation a changé. Le fait urbain y prend de multiples formes. Caractérisé par la macrocéphalie parisienne, le modèle parisien, comme l'a qualifié C. Rozemblat (Cattan, Rozemblat, Pumain, Saint-Julien, 2000) est complété par une structure urbaine hiérarchique dense. L'INSEE comptabilise, dans sa définition des aires urbaines, 3 257 communes qualifiées de grands pôles urbains (12 305 communes rattachées aux couronnes de ces grands pôles), 28 unités urbaines de 200 000 à moins d'un million d'habitants, 447 communes reconnues attachées à des pôles moyens (plus 803 communes appartenant aux couronnes de ces pôles) et 873 communes considérées comme de petits pôles (587 communes associées à leurs couronnes). Les villes moyennes constituent un ensemble hétérogène, par leur taille, leurs dynamiques, leurs fonctions et leur environnement. Une abondante littérature précise les ressorts de cette diversité dont la localisation géographique relative et absolue constitue un caractère déterminant. Dans *La France et ses régions* l'INSEE (2010) réalise une typologie des villes moyennes selon 6 catégories : tertiaires, transfrontalières, littorales, péri-métropolitaines, industrielles et celles ayant une « orientation rurale ». Au sein de ces

---

<sup>144</sup> DATAR, 2010, *Op. Cit.*, « Les villes intermédiaires », Territoires 2040 n° 3. Voir : <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article87>

catégories, les trajectoires urbaines sont variées selon les contextes et les spécialités. Pour dégager les principales évolutions de ces villes, il faut tout d'abord redessiner leurs contours dans les statistiques de la France urbaine.

### 2.1.1. Les villes moyennes, une catégorie statistique inopérante

Depuis le recensement de 1999, la part de la population vivant en ville a augmenté, passant de 75,5 % à 77,5 % en 2012. Les villes moyennes contribuent à la croissance démographique en France mais à un rythme inférieur à celui de l'ensemble des aires urbaines. Après la période de forte croissance démographique des années 1950-60, la progression a marqué le pas au bénéfice des villes de plus petite taille, avant de retrouver une nouvelle dynamique dans les années 1980-90. Les villes moyennes connaissent ensuite, pour beaucoup d'entre elles, une longue phase de stagnation dont témoignent les recensements de 1990 et 1999 (Commerçon, 1989, 1994).

**Tableau 2.3 – Les aires urbaines françaises et leurs dynamiques –**

<b>Intervalle de population</b>	Population 1999	Nombre d'aire urbaine	Variation population (%) 1990-1999
<b>Paris</b>	11 174 743	1	2,9
<b>Plus d'un million</b>	4 307 681	4	4,6
<b>500 000 à 1 million</b>	6 817 922	10	7,2
<b>200 000 à 500 000</b>	8 538 244	28	4,6
<b>100 000 à 200 000</b>	4 677 514	36	2,8
<b>50 000 à 100 000</b>	4 252 933	59	2,4
<b>30 000 à 50 000</b>	2 376 367	119	1,9
<b>Moins de 30 000</b>	2 907 517	98	2,2
<b>Total des aires urbaines</b>	45 052 901	354	3,9

Réalisation personnelle (En gris lorsque la progression est supérieure à la moyenne nationale) d'après INSEE, Rgp, les aires urbaines 1999

Un nouveau découpage a été mis en place par l'INSEE en 2010 afin de saisir ces évolutions. La nouvelle nomenclature en aires urbaines ne mesure pas uniquement la population résidente mais intègre le nombre d'emplois et la mobilité des populations. L'appréhension statistique de la catégorie des villes moyennes est limitée par les définitions successives et les seuils retenus. Ainsi, l'INSEE, à partir de 2010, découpe l'armature urbaine française en 4 catégories reposant sur la nouvelle définition des aires urbaines : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées, communes isolées hors influence des pôles. Cette présentation

statistique nécessite deux précautions, la prise en compte du redécoupage des unités urbaines telles que définies successivement par l'INSEE et la difficulté de cerner les tendances d'une catégorie non établie à travers une nomenclature recomposée.

### **Encart 2.2 – Le nouveau zonage en aire urbaine de l'INSEE –**

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Source : INSEE – 2010 – Nomenclatures et définitions.

L'élément essentiel n'est plus seulement le critère démographique mais la concentration des emplois. Ce réajustement statistique ainsi que la fin des recensements généraux de population rendent difficile toute mise en perspective historique des dynamiques urbaines reposant sur une dimension et un calibrage statistiques. Il est donc délicat de suivre l'évolution de ces entités et d'établir des données homogènes à partir des unités urbaines, notamment depuis 1999 et les recensements rénovés conduits à partir de 2004. Les nouvelles aires urbaines définies par l'INSEE modifient considérablement les contours des unités urbaines et ce faisant la prise en considération de la population dont elles relèvent. D'une part, la définition même de l'unité urbaine est élargie pour mieux appréhender l'extension des surfaces bâties (en intégrant notamment les zones commerciales et industrielles), d'autre part le zonage reflète un autre découpage territorial. Par exemple, à Béthune, le périmètre de l'ancienne unité urbaine de 1999 comprenait 61 communes, elle en comporte, d'après la nouvelle nomenclature, 93. Cette extension est le reflet des dynamiques territoriales mais elle rend difficile toute comparaison statistique diachronique. La population de Béthune est ainsi passée de 259 186 (en 1999) à 350 068 (en 2007), soit une augmentation de 35%, sans que l'on puisse clairement établir de prime abord la part de croissance relative à l'ancienne aire urbaine et celle relevant de l'élargissement du zonage. Les nouvelles statistiques présentent cependant souvent la double précision des motifs de l'évolution démographique (par extension ou par intensification), le calcul reste donc réalisable. En revanche, la terminologie ville moyenne reposant sur les seuils démographiques (30 000 – 200 000 habitants au niveau de l'aire urbaine) est abandonnée au profit d'une désignation reposant sur le nombre d'emplois au sein de l'unité urbaine (INSEE

Première, 2011b). Beaucoup de villes intermédiaires, au sens démographique, se retrouvent ainsi dans la catégorie « grandes aires urbaines » au sens économique. De la même façon, certaines « aires moyennes » (5 à 10 000 emplois) ou « grandes aires urbaines » concentrant 10 000 emplois et plus n'atteignent pas nécessairement le seuil des 30 000 habitants (c'est le cas notamment de la ville d'Auray, qui passe de 3 à 4 communes rattachées entre 1999 et 2008). L'extension de ce zonage rend aussi moins pertinentes les études de l'évolution de l'emploi au niveau local (Julien, 2008).

Ce point est d'autant plus sensible que les seuils démographiques retenus pour déterminer les villes de taille moyenne ou intermédiaire fluctuent eux-mêmes. Le seuil inférieur, notamment, est dorénavant fixé à 30 000 habitants au niveau de l'aire urbaine, ce qui correspond approximativement à des villes-centres qui avoisinent les 20 000 habitants. Or, les différentes études statistiques depuis 2004 ne s'accordent pas sur le plancher à retenir<sup>145</sup>. Sollicités par la FMVM, Michel Floch et Bernard Morel (2011) ont réalisé à partir des données de l'INSEE un *Panorama des villes moyennes*. Dans leur étude, les auteurs retiennent le niveau de l'aire urbaine, c'est-à-dire avec des « villes-centres [qui] ont une population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants. » (Floch et Morel, 2011 : 3). Ils croisent ensuite cette approche avec la grille fonctionnelle des emplois afin d'établir un classement des différents profils urbains. Ils déterminent ainsi 133 aires urbaines de villes moyennes<sup>146</sup>. Ce faisant, ne sont pas prises en compte les aires urbaines organisées autour de la ville-centre répondant au critère démographique mais qui ne sont pas adhérentes à la FMVM, ainsi que les villes adhérentes dont la population est inférieure à 20 000 habitants<sup>147</sup>. A partir de cet échantillon, ils remarquent que la population des aires urbaines autour des villes moyennes rassemble, en 2007, 12 940 000 habitants soit 20,9% de la population métropolitaine. En comparaison, en 1962, ces mêmes aires représentaient 20,2% de la population soit une situation stable voire en légère hausse du fait, notamment, des sous-espaces périphériques. Malgré l'inflexion des rythmes de croissance qui intervient entre 1962 et 1982, les aires urbaines des villes moyennes ont une croissance régulière mais moins marquée que les métropoles. Les gains démographiques se réalisent

---

<sup>145</sup> Le rapport Acadie issu du groupe de travail sur les villes moyennes de la DATAR retient comme échantillon les aires urbaines comprises entre 20 000 et 150 000 habitants. Ils en dénombrent ainsi 214, ce qui représente 22% de la population française en 2004. Plus récemment, une recherche conduite pour le PUCA par le Gretha sous la direction de Guillaume Pouyanne en 2006 retient les seuils de 25 000 à 200 000 habitants.

<sup>146</sup> Rappelons que le groupe de travail de la DATAR « Ville moyenne » dénombre, en 2004, 214 aires urbaines (selon la définition de 1999) qui comptabilise entre 20 000 et 150 000 habitants. Datar Groupe Ville moyenne, 2004, « Politiques régionales et villes moyennes », Synthèse étude Caisse des Dépôts et Consignations, Acadie, Paris, 33 p.

<sup>147</sup> En s'appuyant sur la typologie réalisée par Chantal Brutel (*Insee Première*, n° 1333, janvier 2011) ils proposent de centrer leur analyse sur les aires urbaines des villes moyennes et ajoutent 8 villes qu'ils considèrent comme moyenne au regard de leurs critères et relèvent selon l'INSEE des grandes aires urbaines : Poitiers, Lens-Douai, Valenciennes, Dunkerque, Annecy, Bayonne, Avignon, Pau.

essentiellement aux marges des villes, au niveau de la première couronne. Jusqu'en 1975, la croissance démographique concernait également la ville-centre et la banlieue. Depuis, c'est l'espace périurbain qui concentre l'essentiel du croît démographique avec une accélération entre 1999 et 2007. Le périurbain devient le moteur de la croissance démographique. Quand la population des centres augmente de 20% environ, celle des banlieues progresse de 50% et celle des couronnes de 65%. Sur les 133 aires urbaines retenues, 84 gagnent de la population de manière continue entre chaque période intercensitaire depuis 1962. M. Floch et B. Morel soulignent aussi les nouvelles composantes territoriales marquées par l'« affaiblissement de la part de la ville-centre dans la population ». Celle-ci passe de 49% en 1962 à 42% en 2007. Il devient donc nécessaire aujourd'hui d'adapter l'outil à l'objet en élargissant le spectre traditionnel de l'influence des villes moyennes sur leur territoire.

Il est possible d'ajuster les seuils en acceptant cependant une marge d'erreur résiduelle. Les villes moyennes n'ont jamais constitué une catégorie statistique déterminée. Concernant les découpages, les études coordonnées et impulsées par la FMVM limitent l'échantillonnage aux aires urbaines centrées autour de villes comprises au-dessus de 20 000 habitants et en deçà de 100 000 habitants<sup>148</sup>. Pour l'INSEE, c'est au niveau de l'aire urbaine que les catégories sont déterminées quand, dans les études qui sont ensuite conduites, elles se situent au niveau de la ville-centre et d'une extrapolation du rapport existant entre la taille de la ville-centre et l'estimation de son aire urbaine théorique. Les chiffres présentés ici reposent donc sur cette double catégorisation. On estime ainsi une perte de l'ordre de 5% de part et d'autre de l'échantillonnage selon que l'on retienne la ville centre ou l'aire urbaine pour une définition minimale ou maximale des espaces retenus. L'enjeu est moins d'analyser les marges des intervalles retenus que de permettre d'observer les tendances générales qui affectent les espaces urbains intermédiaires.

Partant de ce constat, l'observation de l'armature urbaine et de ses évolutions amène, d'un point de vue général, deux remarques : la régularité de la répartition des villes dans l'espace notamment par le maillage dessiné par les villes moyennes, véritable « pavage de base » du territoire (De Roo, 2005 : 9) contribue à l'image de familiarité et de proximité qui leur est attaché, et la forte permanence de cette strate urbaine dans ses capacités à se maintenir, notamment en termes démographiques.

---

<sup>148</sup> Dans une étude pour la FMVM, la DIACT retenait 165 villes moyennes centres en France en janvier 1999, soit 6,5 millions d'habitants. Source : DIACT, FMVM, 1999, *Démolition-reconstruction : un outil pour la restructuration urbaine*, Institut de l'économie urbaine, Paris, 15 p.

**Tableau 2.4. a – Distribution de la population urbaine par taille d’aires urbaines en % 1962-2007 –**

Catégorie d’aire urbaine	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007
> 10 millions d’hab. (Paris)	26,0	25,7	25,3	24,9	25,1	24,9	25,1
> 200 000 habitants	41,5	42,1	42,6	42,9	43,1	43,8	43,8
100 à 200 000 habitants	10,7	10,6	10,7	10,7	10,5	10,4	9,8
20 000 à < 100 000 habitants	18,3	18,1	18,0	18,1	17,9	17,6	} 21,3
< 20 000 habitants	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : réalisation personnelle à partir des données INSEE

**Tableau 2.4 b – Taux de croissance de la population urbaine selon la taille des aires urbaines (1962-2007) –**

Catégorie d’aire urbaine	1962-68 %	1968-75 %	1975-82 %	1982-90 %	1990-99 %	1999-07 %
> 10 millions d’hab. (Paris)	9,1	6,9	2,3	6,1	2,9	5,8
> 200 000 habitants	12,1	9,8	4,8	5,7	5,5	4,0
100 à < 200 000 habitants	9,6	9,5	4,2	3,6	2,8	3,4
20 000 à < 100 000 habitants	8,9	7,8	5,0	4,1	2,2	2,9
< 20 000 habitants	6,7	7,8	3,9	3,1	2,3	6,3
<b>Total population urbaine</b>	10,3	8,6	4,1	5,2	3,9	4,6

Source : réalisation personnelle à partir des données INSEE

La France compte 354 aires urbaines qui rassemblent désormais 78 % de la population. Elles ont concentré 80 % de la croissance démographique française 1999-2006, avec plus de 2,1 millions d’habitants supplémentaires (+ 4,8 %). (1) Les données de 2007 sont établies à partir du zonage en aires urbaines établi par l’INSEE en 2010. Les comparaisons avec les données antérieures sont donc à établir avec précaution.

Depuis 1999, la population française progresse ainsi en moyenne annuelle de + 0,63 % (Chiffres INSEE 2011). Le taux moyen annuel d’évolution de la population depuis 1999 est de + 0,53 % pour l’ensemble des aires urbaines, de + 0,43 % dans toutes les aires urbaines hors Paris et de + 0,26 % dans l’ensemble des aires urbaines



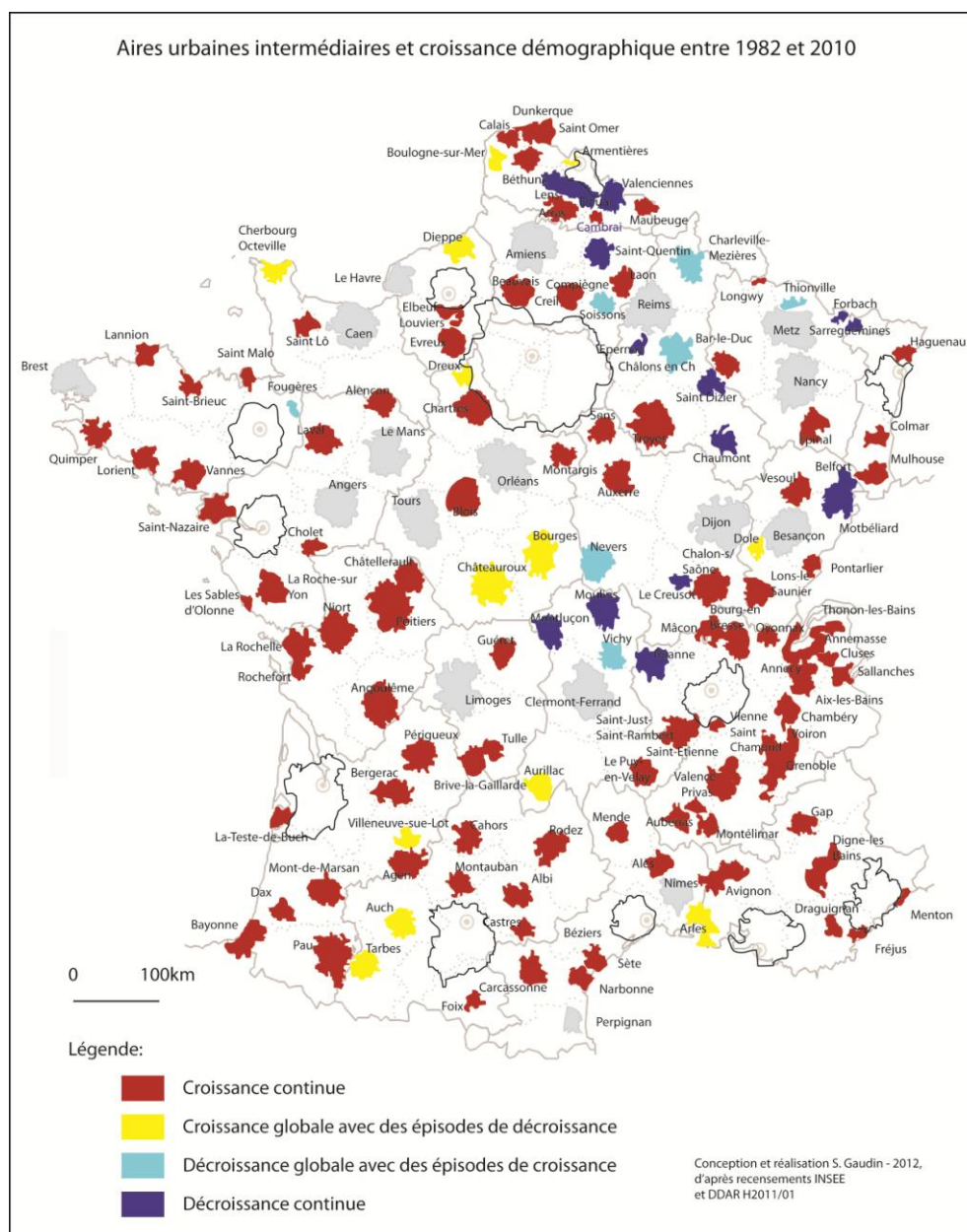
des villes moyennes. Cette dynamique urbaine varie cependant selon les territoires et est souvent le reflet de la dynamique régionale. La composition sociale des villes moyennes a changé également, elles ne constituent plus seulement des villes d'accueil pour les populations issues de l'exode rural. Le profil de leurs habitants s'est recomposé. L'accroissement des mobilités et les nouveaux flux migratoires ont eu un impact sur le peuplement des villes intermédiaires. A l'échelle des aires urbaines, celles-ci demeurent des espaces attractifs et se maintiennent avec un taux de croissance de 2,7% entre les recensements de 1990 et 1999, soit un chiffre supérieur à celui des petites villes (2,2%) mais légèrement inférieur à l'aire urbaine de Paris (2,9%). Sur l'ensemble des aires urbaines, elles sont donc en deçà de la moyenne nationale (3,9%), celle-ci étant tirée à la hausse par les grandes villes (5,5%). Si elles ne constituent plus les moteurs de la croissance urbaine, on observe en revanche une grande stabilité de leur place dans la hiérarchie urbaine.

### **2.1.2. Les villes moyennes, une très grande diversité des trajectoires urbaines**

L'autre fait marquant est la forte hétérogénéité des situations locales notamment selon leur localisation. Les villes moyennes sont marquées par de forts contrastes quant à leurs trajectoires démographiques et leurs dynamiques de peuplement. Si, majoritairement, elles progressent et gagnent des habitants de manière continue entre 1982 et aujourd'hui, cette croissance n'est pas homogène et surtout elle se ralentit depuis une quinzaine d'années. Cette évolution se fait à la fois par extension et par densification (Aubert, George-Marcelpoil, Larmagnac, 2011).

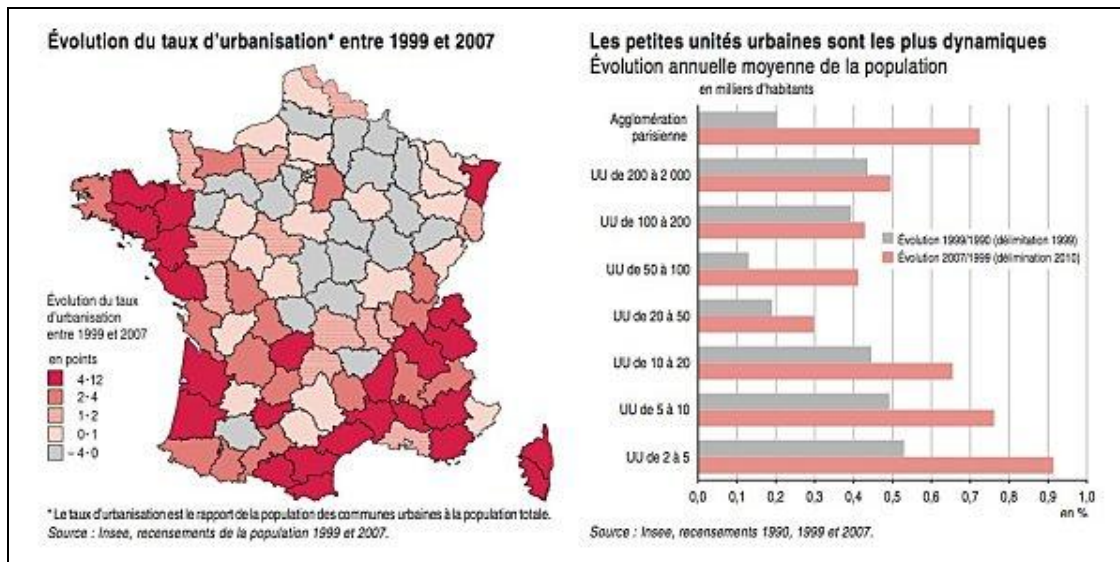
Les villes du sud et aussi, dans une moindre mesure, celles de la façade Atlantique ou autour de la grande couronne parisienne ont, toutes strates urbaines confondues, connu de fortes progressions quand les villes situées à l'est d'une ligne Le Havre/Perpignan, et particulièrement au nord et à l'est, connaissent des difficultés plus marquées liées aux enjeux des reconversions industrielles. Un rapport de l'INSEE sur l'évolution de la densité urbaine (2011) montre la part importante de la croissance de l'espace urbain des petites unités de moins de 10 000 habitants. C'est la progression la plus importante en termes d'espace nouvellement urbanisé : « à elles seules, elles expliquent plus de la moitié de la croissance de l'espace urbain, alors que seulement 16 % de la population urbaine y vit » (INSEE, 2011a).

**Carte 2.1 – Aires urbaines intermédiaires et croissance démographique entre 1982 et 2010**



Certaines unités urbaines qui ont vu leur progression s'accélérer au cours de la décennie précédente des années 1990-99 ont cessé de s'étendre, notamment les grandes villes et les villes de taille intermédiaire comme Nice, Toulon, Toulouse et Douai-Lens. A l'inverse, d'autres espaces urbains ont connu une très forte progression comme c'est le cas d'Avignon qui a englobé les unités urbaines d'Orange, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue, ou Montpellier absorbant Lattes et Prades-le-Lez. Ainsi, la part de la population située dans des communes nouvellement urbaines est élevée en Bretagne, Loire-Atlantique et Vendée, ainsi qu'en Ariège, dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et le Vaucluse (TEF, 2009).

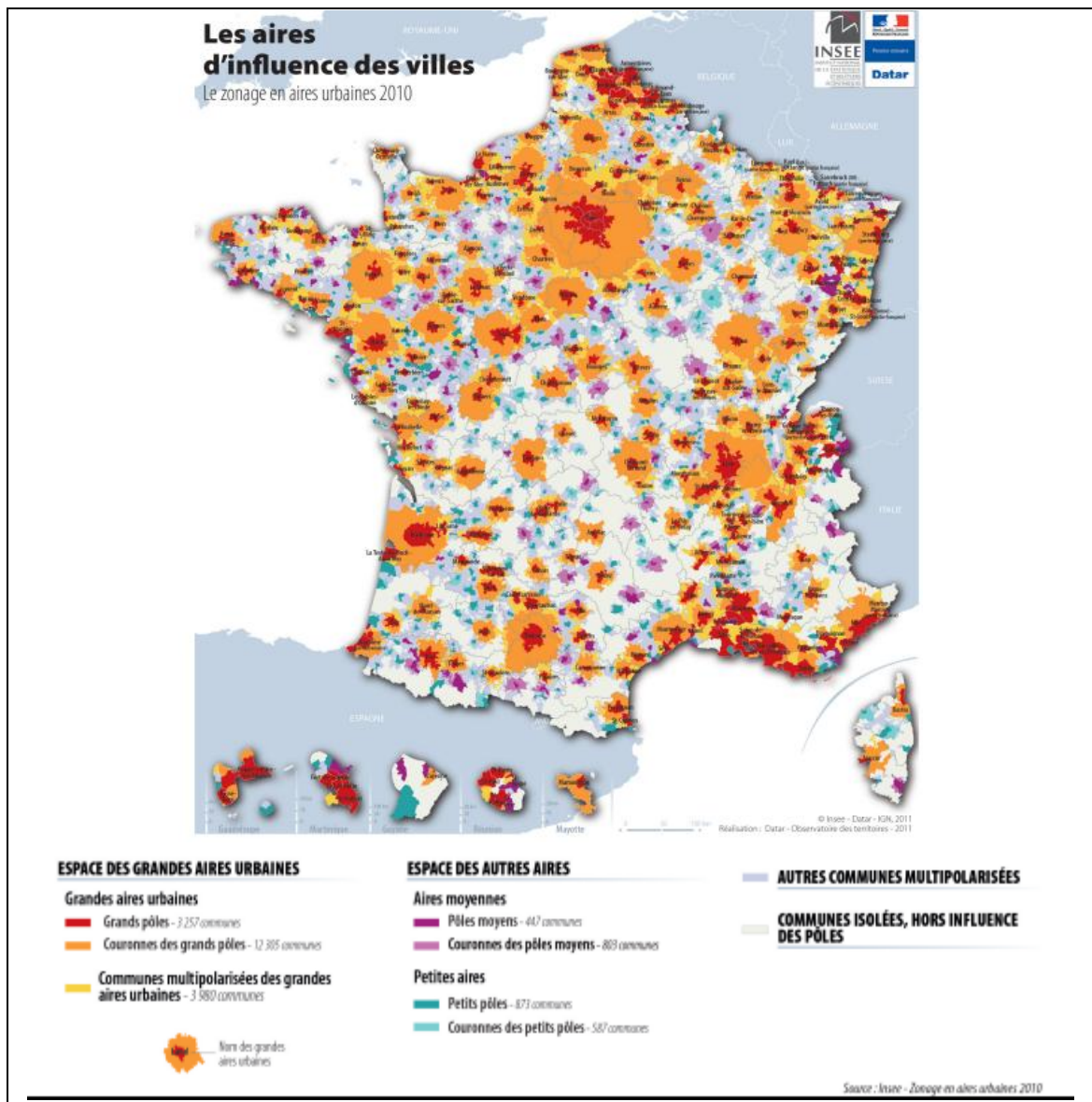
**Figure 2.4 – Une poussée urbaine des régions périphériques et un accroissement démographique des petites unités urbaines.**



Source : INSEE - 2008

Le dynamisme démographique des villes moyennes est donc régionalisé et l'urbanisation progresse dans les départements périphériques, essentiellement situés le long de la façade atlantique et au sud d'un axe allant de la Haute-Savoie aux Pyrénées orientales. La progression du taux d'urbanisation repose à la fois sur l'urbanisation plus récente des ces espaces, traditionnellement peu industriels, et sur la forme que prend le phénomène. Les villes qui voient leur population augmenter sont les unités urbaines de petite taille (moins de 10 000 habitants). Les villes intermédiaires accusent une moindre croissance à l'échelle de l'armature urbaine même si le croît démographique demeure constant entre 1999 et 2010. La dilution urbaine à l'œuvre impose cependant de repenser la place des villes moyennes. Le pôle central ne bénéficie pas des mêmes effets d'entraînement que les périphéries. Les villes moyennes, avec de multiples réponses, s'insèrent dans des systèmes territoriaux élargis et recomposés, ce qui tend à repositionner leur rôle de charnière territoriale. La notion de bassin de vie repose directement sur ces enjeux, notamment en termes d'accessibilité aux services primaires et à l'emploi. Les villes moyennes articulent des dynamiques centrifuges et centripètes, ce qui contribue à leur forte stabilité dans le système urbain et dans l'organisation territoriale.

## Carte 2.2 - Le système urbain français à travers le zonage en aire d'influence



Source : INSEE 2010

La carte des villes moyennes en France témoigne du caractère hérité de leur fonction et de la stabilité de la catégorie. Ce semis régulier, produit de l'histoire longue, et renforcé après la Seconde Guerre mondiale, est un atout pour le territoire national. Représentant un quadrillage quasiment régulier à l'échelle nationale, les villes sont distantes d'une trentaine de kilomètres et rappellent le modèle urbain cristallin. Cette répartition est aussi le résultat de la division initiale du territoire français métropolitain en 83 départements qui va avoir pour conséquence, en même temps que la centralisation parisienne se met en place, un nivellement des anciennes capitales de province, structurant l'espace national au niveau des départements et autour des villes moyennes (Barrère, Cassou Mounat, 1980).

Les dynamiques urbaines sont fortement attachées à leur inscription territoriale<sup>149</sup> et à l'articulation de la ville dans son environnement (Acadie, 2005).

En somme, il est très difficile d'établir une vision globale de la moyenne des villes moyennes, tant, d'un point de vue économique et statistique, la catégorie semble « exploser » (DATAR, 2004 ; FMVM, 2003 : 7). Devant cette diversité, ce sont les enjeux sociaux qui retiennent l'attention des observateurs. Alors que les trajectoires urbaines semblent diversifiées, les villes moyennes sont marquées par une certaine homogénéité sociale, voire une atonie de leur structure sociale. Les écarts de revenus reflètent une impression de lissage que l'on peut lire à l'échelle nationale. Mais si l'éventail des revenus apparaît plus resserré que dans les grandes villes (Bonnerandi, 2010 ; Tabard, 1993 ; Jaillet, 1992), les inégalités ne sont pas moins tangibles et les défis importants. En ce sens, les villes moyennes sont présentées comme des « filets de sécurité pour contenir la fracture territoriale » (De Roo, 2005 : 9). Nous ne reviendrons pas sur les typologies tendant à mettre en avant ces différences contextuelles<sup>150</sup>. Nous retenons seulement ici le lien fort qui existe entre les dynamiques régionales et les formes de développement urbain, notamment en ce qui concerne la mise en place des politiques conduites dans ces villes<sup>151</sup>.

## 2.2. Des villes résilientes ?

Cette apparente stabilité est-elle synonyme de résistance ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de la résistance et contre quelles tendances ? L'image figée de la ville moyenne est largement héritée de l'époque fordiste. Certains stigmates de cette

---

<sup>149</sup> La catégorie des villes moyennes est traditionnellement divisée en trois types, selon les rapports d'intégration ou de dépendance avec les métropoles et l'espace rural environnant.

Les villes moyennes fortement marquées par les relations entretenues avec les métropoles, qualifiées parfois de « villes satellisées » (Nadou, 2010) ou sous influence métropolitaine. Ce premier type est caractérisé par la dépendance de la ville moyenne par rapport à la métropole. Il s'agit de villes dont les migrations et les activités économiques sont directement intégrées dans la hiérarchie urbaine locale. Elles fonctionnent ainsi en complément de la métropole.

A l'opposé, les villes moyennes « isolées » connaissent des destins inégaux. En situation de monopole, elles vont fonctionner comme un centre local articulant des dynamiques centripètes. Mais l'éloignement d'autres villes (moyennes ou grandes) peut aussi être un handicap en limitant le champ d'action et d'échanges. En situation d'isolement, la ville moyenne se développe sur un socle local de portée limitée. Une bonne connexion peut alors devenir un atout stratégique comme accélérer une tendance au déclin.

Le dernier type généralement appréhendé reflète des villes autonomes mais fortement intégrées. Leur situation n'est pas déterminée et oscille entre l'affirmation d'un ancrage local et une certaine extraversion économique (qu'il s'agisse de réseau d'échanges ou de ressources exogènes comme le tourisme, etc.).

<sup>150</sup> Voir notamment à ce propos : De Roo, 2007, *Op. Cit.* ; Nadou, 2011, *Op. Cit.*

<sup>151</sup> A ce niveau, une distinction doit être opérée entre les villes sous influence – métropolitaine – qui cherchent à maintenir un souci d'équilibre et de cohésion territoriale locale et les villes isolées qui orientent leurs stratégies autour de la relance économique et du maintien de leur centralité. Voir : Béhar Daniel, 2004, « les politiques régionales en direction des villes moyennes, In *Les villes moyennes. Enjeux pour le développement des territoires*, Synthèse FMVM, CDC, 28/09/2004, Paris, pp. 8-14

période marquent toujours aujourd'hui l'espace urbain, à l'image des friches urbaines (productives et d'habitat), en proportion relativement importantes, à l'échelle des villes moyennes, dans nombre d'entre elles, y compris dans des régions traditionnellement peu industrielles (Boureille et Commerçon, 1991 ; Rérat, 2012 ; Luxembourg, 2010). Ce foncier vacant d'origine industrielle ou militaire est souvent hors d'échelle au regard des capacités d'intervention et des besoins des villes moyennes (CDC, 2004 ; Garat, 2000). Ces éléments d'inertie, parfois considérés également comme des pesanteurs, participent à repenser les formes et les atouts de ces territoires à la recherche d'un second souffle.

D. Béhar (2004, *Op. Cit.*) identifie deux facteurs de résistance des villes moyennes aux évolutions économiques actuelles : la part des retraités qui entraîne la consommation locale et la structure de l'emploi public qui représente une part importante des actifs. Malgré un essoufflement, les villes moyennes occupent toujours aujourd'hui une place charnière dans les trajectoires migratoires (Esparre, 2008). Leur poids démographique est conforté et en partie lié aux évolutions structurelles. En revanche, elles sont plus affectées que la moyenne nationale en termes de vieillissement de leur population. Les gains démographiques qu'elles enregistrent demeurent essentiellement liés à l'afflux de population de plus de 60 ans et ce, dans des proportions bien supérieures à toutes les autres catégories urbaines. Cependant, cette stabilité a un revers, « les facteurs qui permettent aux villes moyennes de « résister » en interne sont sources de fragilité vis-à-vis du dehors, pour demain » (Béhar, 2004 : 7), liée à la forte réduction des activités productives et au vieillissement de leur population. En somme, l'apparente permanence des villes moyennes et leur capacité à se maintenir dans l'organisation territoriale masquerait une mutation structurelle : de « villes jeunes, villes d'accueil, villes productives, elles tendent à devenir des villes vieillissantes, de départ et de services » (Béhar, 2004 : 8-9). Cet assujettissement aux données exogènes fait craindre à terme un risque de déclassement par rapport aux dynamiques des métropoles et des espaces périurbains notamment dans un contexte exacerbé de compétitivité et de recul continu de l'emploi public engagé par la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) (Davezies, 2012).

### **2.2.1. Des facteurs de dynamisme**

Contre toute attente, alors que l'attraction métropolitaine semble irrésistible et que la crise économique a durement touché les plus spécialisées d'entre elles, les villes moyennes se maintiennent. Elles accueillent 20% de la population française et concentrent 30% des citadins (de Roo, 2005)<sup>152</sup>, des chiffres qui devraient rester stables

---

<sup>152</sup>Les aires urbaines comprises entre 30 000 et 200 000 habitants représentaient 156 des 454 aires urbaines françaises identifiées lors du recensement général de la population de 1999. Elles comptaient donc 11 306 814 habitants soit 20% de la population nationale et 25% de celle de l'ensemble des aires urbaines.



jusqu'en 2090 (FMVM, CDC 2004). Dans la hiérarchie urbaine tout d'abord, on observe peu d'évolution depuis 20 ans. Le seuil des 200 000 habitants demeure un palier (quantitatif et qualitatif)<sup>153</sup> mais les inégalités entre les grandes villes et les villes moyennes ne se creusent pas. Si on observe même plus finement la situation à l'échelle régionale, on s'aperçoit qu'il existe certains processus de rattrapage voire de dépassement des taux de croissance des aires urbaines intermédiaires par rapport aux capitales régionales. Deux considérations sont à prendre en compte :

- Concernant les aires urbaines, les dynamiques sont sans surprise très nettement corrélées à la situation de la ville centre. Celle-ci concentre l'essentiel des emplois de la zone. Les aires urbaines intermédiaires connaissent des situations contrastées selon « les plaques territoriales » dans lesquelles elles s'insèrent. Cependant, la périurbanisation concerne l'ensemble des territoires urbains quasiment au prorata de l'importance du pôle urbain. Dans un classement réalisé à partir des statistiques de l'INSEE entre le recensement de la population de 2006 et les réajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2012, on trouvait dans les villes ayant connu la plus forte progression essentiellement des villes périurbaines de grandes villes, généralement situées en région parisienne ou dans l'ouest et le sud de la France (L'Isle-d'Abeau, Bruz et Tournefeuille en tête du classement). Parmi les 117 unités urbaines de plus de 50 000 habitants en France métropolitaine, 25 unités urbaines ont connu une croissance démographique de plus de 25% entre 1975 et 2006 (Chalard, Dumont, 2010a). Vingt et une d'entre elles sont situées dans le sud de la France et témoignent d'un effet d'héliotropisme sur leur dynamique démographique. Ces résultats méritent aussi d'être observés plus finement au regard des périodes censitaires plus récentes. La distinction n'est alors pas aussi marquée et l'attrait urbain moins caractéristique.
- Dans les villes-centres, les situations sont très hétérogènes à l'échelle nationale. Les charges de centralité qui pèsent sur les villes moyennes, alors même que leur population tend à se stabiliser, soulèvent la question de la subsidiarité et du système de péréquation des aides publiques régulièrement mis en avant par la FMVM. La plupart des villes-centres intermédiaires maintiennent tout au plus leur niveau démographique, les gains de population demeurent généralement faibles. La composition sociale indique aussi des contrastes assez importants en leur sein. Les villes moyennes accueillent très majoritairement sur leur territoire une part importante des populations les plus défavorisées (Dumont, Chalard 2010b).

---

<sup>153</sup> A l'intérieur de la catégorie d'étude des villes moyennes, un autre seuil apparaît fonctionner comme un palier. Au-dessus de 100 000 habitants, les villes moyennes ont des trajectoires diverses mais globalement plus dynamiques au niveau démographique et économique, par exemple la part des cadres y est plus élevée. En dessous de ce seuil, de nombreux auteurs s'accordent à penser que les profils de villes moyennes sont plus proches de villes de tailles inférieures et que leurs situations s'égrènent de manière continue selon une hiérarchie urbaine progressive et lissée (Demazière, Carier 2012 ; Léger, 2012 ; Dumont, Chalard, 2010). Une position déjà avancée par B. Kayser (1969) qui décrivait et réunissait les villes petites et moyennes dans un ensemble des pôles urbains de « l'espace non métropolisé ».

Il existe entre les dynamiques des villes-centres et leurs agglomérations des évolutions parfois contraires. Ainsi, d'après *l'Atlas des villes moyennes*, parmi les 276 aires urbaines de moins de 100 000 habitants, une centaine d'entre elles connaît une diminution de population notamment due à l'entrée en récession du pôle central (on retrouve dans cette catégorie essentiellement des villes industrielles localisées dans le nord et l'est de la France). Mais, en même temps, 26 aires urbaines voient leur population augmenter alors que la masse démographique de leur pôle central diminue (c'est le cas pour les villes de Brest ou de Lanester par exemple).

Le développement des villes moyennes s'inscrit bien dans une logique de croissance et dans des proportions parfois similaires aux métropoles mais l'inscription spatiale de ces processus est moins homogène. Alors que les métropoles bénéficient d'une attractivité sur l'ensemble de l'espace urbain, les villes moyennes voient s'accroître les disparités entre le centre souvent vieillissant et les périphéries plus attractives. L'essentiel de la croissance des villes moyennes se réalise donc sur le mode d'un report en direction des franges urbaines. Il n'est pas rare de constater que, pour de nombreuses aires urbaines intermédiaires, les effets de gain démographique sont le fait de périphéries dynamiques alors que le pôle est en décroissance. Cette situation est accentuée par la périurbanisation d'autant que les effets de lissage social n'ont pas permis (encore ?) d'amorcer un retour vers les centres-villes, notamment pour les catégories plus aisées. Les villes moyennes sont donc caractérisées par cette dichotomie d'un développement urbain marqué par un déséquilibre persistant. L. Davezies (2008) qualifie de « développement sans croissance » la base économique sur laquelle repose les villes moyennes qui bénéficient des effets indirects de la croissance à travers notamment l'économie résidentielle. Il souligne ainsi l'enjeu de l'attractivité (résidentielle et) territoriale qui aurait progressivement supplanté la part productive de l'économie locale des villes intermédiaires.

### **2.2.2. Une variable d'ajustement : la part de l'économie résidentielle dans le développement économique local**

Au niveau des emplois, « la stabilité démographique des villes moyennes joue comme un « stabilisateur » conjoncturel » (DIACT, 2008 : 15). Elles continuent de créer des emplois. Leurs profils économiques témoignent d'une part importante accordée aux services et au secteur résidentiel. La part de l'appareil productif est en net recul, ce qui touche particulièrement certains territoires fortement spécialisés tels, par exemple, ceux de Saint-Dié, d'Arras ou de Montluçon (Luxembourg, 2011). Nombre de villes moyennes, que la révolution industrielle avait étroitement spécialisées et rendues vulnérables, se sont diversifiées et ont développé de nouvelles branches (électronique à Colmar et dans ses environs ou à Bayonne par exemple). Les activités sont nombreuses et la gamme des équipements spécialisés parfois très étendue : université, centre



hospitalier universitaire, tribunal, centre administratif, etc. Globalement, le secteur tertiaire progresse fortement dans l'ensemble de ces villes. Les « 22 mesures pour les villes moyennes » (FMVM, CIADT, 2005) et l'expérimentation autour de 20 villes moyennes témoins (DIACT 2007-2009) encouragent une orientation en direction de la formation et d'organes de recherche locaux, comme le développement d'antennes universitaires et de formations de premiers cycles (BTS/IUT). Ces villes connaissent dans le même temps un essoufflement de leur centralité commerciale (Jousseume, 2010) notamment à cause de l'implantation de grands centres commerciaux à la périphérie et une polarisation croissante des métropoles en direction des activités commerçantes. Le système et les stratégies commerciales des grands groupes, de même que l'évolution des modes de consommation, désavantagent les villes moyennes et découragent l'implantation des grandes structures de type *retail park* dans la plupart d'entre elles (Gaudin, Musereau, 2009 ; 2011 ; Léo, Philippe, Monnoyer, 2012). La structure de l'emploi est marquée par le secteur public qui est bien représenté et constitue un pourvoyeur d'emplois important<sup>154</sup>.

Plus faiblement dotées en emplois stratégiques, les cadres n'y représentent que 10% de la population active alors que la moyenne est de 15% pour l'espace urbain et de 5% dans l'espace rural (Jacquet, 2004), on dit souvent les villes moyennes sinistrées par la crise du système fordiste et la fermeture des grandes usines emblématiques. Pourtant, elles bénéficient d'un taux de chômage globalement plus bas que les grandes villes (DIACT, 2008) même si les situations locales peuvent être très variables. Certaines demeurent marquées par leur phase d'industrialisation et le secteur secondaire y est toujours sur-représenté par exemple à Montbéliard (avec Peugeot), Cholet ou Montluçon. D'autres encore résistent difficilement à la crise de l'emploi du fait de leur hyperspécialisation : Alençon (Moulinex) en Basse-Normandie, Rive-de-Gier (Duralux) dans la Loire. Mais les villes moyennes ne le sont pas seulement par leur taille. Leur composition sociale tend à se rapprocher des profils métropolitains et on observe une homogénéisation des « profils sociaux des agglomérations françaises en raison, notamment, d'une convergence géographique du poids de chaque catégorie socioprofessionnelle au sein des villes. Ainsi, dans les villes moyennes, les proportions de cadres et d'ouvriers/employés sont les mêmes que celles des villes plus peuplées » (Léger, 2012 : 4). La variation de l'emploi privé et surtout public reste au-dessus de la moyenne nationale mais en deçà des grandes villes. Les caractéristiques de leurs populations sont avoisinantes des moyennes nationales, par exemple en ce qui concerne la population en âge de travailler (41,0% dans les villes moyennes avec une variation très faible au niveau de l'échantillon de plus ou moins 1 point). Ces chiffres masquent en partie les contrastes entre échelles territoriales et notamment au regard des métropoles aux profils plus marqués. A titre d'exemple, une ville comme Saint-Dié est

---

<sup>154</sup> 16% de l'emploi public national au niveau des villes entre 20 000 et 100 000 habitants, ce qui peut représenter localement le premier employeur avec des taux allant jusqu'à 40% de la population active du pôle urbain.

directement touchée par les effets de la restructuration industrielle et connaît un taux de chômage de longue durée deux fois supérieur à la moyenne (2011), 1 400 Rmistes sur une population de 24 000 habitants, et une faiblesse des revenus caractérisée par un niveau élevé de dégrèvements (60 %) en matière de taxe d'habitation (TH). *A contrario*, une ville comme Vannes, avec un taux de chômage proche de 8% (2011), bénéficie d'une situation plus favorable y compris dans son environnement local.

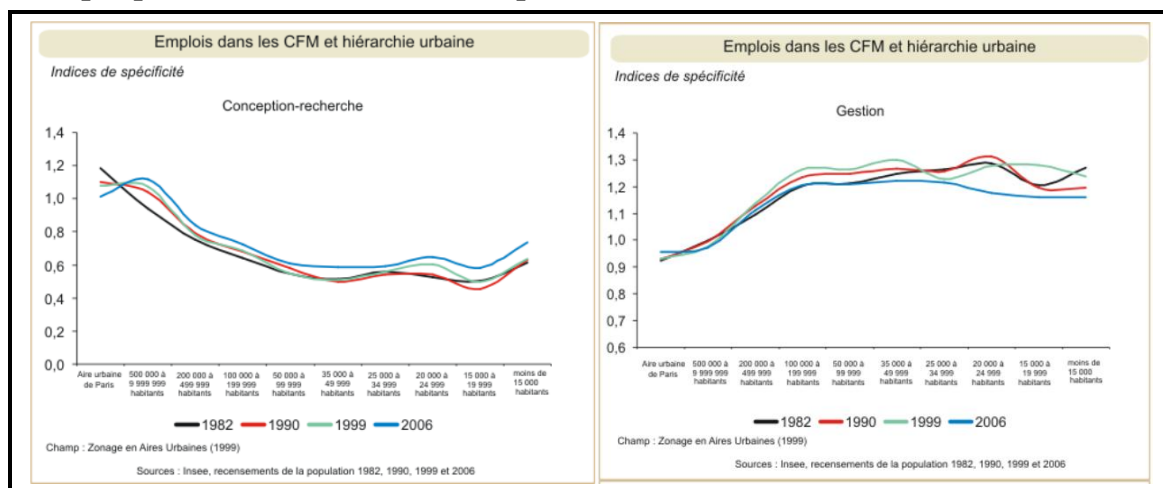
D'après l'étude de l'INSEE (2010)<sup>155</sup> sur les fonctions métropolitaines supérieures, quelques villes moyennes connaissent une concentration de cadres importantes liées à des configurations locales spécifiques, parmi lesquelles Niort, Lannion ou Annecy. Pour les villes moyennes, la métropolisation des activités et la concentration des emplois tertiaires de haut niveau fait peser le risque d'être assimilées à des villes dortoirs ou d'être progressivement satellisées par les métropoles comme par exemple Albi, Rodez et Tarbes toutes concurrencées par l'aire métropolitaine toulousaine à laquelle elles sont intégrées. La distribution des quotients de localisation des emplois de cadres de fonctions métropolitaines (CFM) par type de fonction entre 1982 et 2006 indique une nette graduation selon la taille des aires urbaines. On observe également une répartition pérenne de celle-ci entre les différentes périodes censitaires. Le seuil des 200 000 habitants marque un palier quant à la distribution des fonctions. La composante conception-recherche est ensuite assez lissée et ne semble pas affectée par un effet de taille critique. Les courbes représentant les emplois CFM de gestion sont moins régulières même si la tendance est assez distincte. Là encore, le profil marque le pas autour des 200 000 habitants. Les activités de gestion sont un secteur qui semble un peu plus délaissé par les grandes villes alors qu'il apparaît comme une donnée structurante pour toutes les autres échelles urbaines. L'INSEE affine ensuite ces résultats en proposant une cartographie en 5 groupes de villes selon les profils CFM. Les villes moyennes appartiennent majoritairement à la catégorie 4 marquée par l'importance des secteurs liés à la gestion. Les villes moyennes du sud de la France sont en revanche majoritairement regroupées dans la cinquième catégorie des villes qui cumulent prestations intellectuelles et surtout emplois liés à la culture et aux loisirs.

On retrouve donc toujours, et c'est une constante dans la composition socio-économique des villes moyennes, une orientation marquée en direction des services et des fonctions intermédiaires. La distinction avec la capitale et les grandes métropoles demeure fortement visible, et cela que les indicateurs retenus reposent sur les anciennes catégories socioprofessionnelles (CSP-PCS), les Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS) ou les nouveaux Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM). L'analyse par les fonctions urbaines est la plus couramment retenue et aussi la plus discriminante en fonction de la taille des villes (Aubert, George-Marcelpoil, Larmagnac, 2011).

---

<sup>155</sup> Van Puymbroek Cyrille, 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première* n° 1278, février 2010, 6 p.

## Graphique 2.1 – Taille des villes et spécialisation



Source : INSEE 2010

Le dynamisme économique des villes moyennes reste donc essentiellement attaché à leur inscription spatiale, « les positions des villes moyennes et leurs performances relatives [étant] principalement influencées par leur environnement territorial » (De Roo, 2005 : 8). L'armature urbaine de l'emploi montre cependant des variables par rapport à la hiérarchie urbaine du peuplement. Les grandes villes demeurent les principaux foyers pourvoyeurs des emplois hautement qualifiés et stratégiques mais les villes moyennes connaissent des situations contrastées notamment selon leur localisation. On assiste ainsi depuis le début des années 2000 à un basculement géographique de l'emploi (Chalard, Dumont, 2011), avec une évolution asymétrique en direction des villes situées dans l'ouest et le sud de la France. Le solde de création des emplois entre les recensements de 1990 et 1999 reste modéré mais positif du fait du socle constitué par le secteur tertiaire, notamment public, et l'économie qualifiée de résidentielle. S'appuyant sur une révision des théories de la base productive, L. Davezies (2000) suggère que les espaces qui s'orientent vers l'économie de services à la population seront les plus porteurs de croissance. L'enjeu est donc d'orienter les politiques d'aménagement vers les aménités et les équipements capables d'ancrer les populations localement. Cette perspective assurerait un renversement des stratégies territoriales en donnant aux villes moyennes un atout supplémentaire. Ainsi, « une région « productive » sera demain non plus seulement une région riche en hauts-fourneaux ou en centres de gestion bancaires mais une région riche en équipements et services quaternaires maximisant la “ douceur de vivre ” » (Lipietz, 2001). Des atouts que les villes moyennes entendent faire valoir en conduisant des opérations basées sur la qualité urbaine.

En juillet 2005, la FMVM lance un manifeste en direction d'un « CIADT des villes moyennes ». L'objectif est d'ouvrir sur un ensemble de propositions et de préconisations afin que les villes moyennes puissent continuer à jouer « leur rôle de

pivot » et contribuer à « un aménagement durable, équilibré et harmonieux » du territoire français. Faisant suite aux Assises des villes moyennes qui se sont tenues en juin 2003, le rapport préconise 22 mesures en direction des villes moyennes. A l'issue de ces réflexions, différents axes stratégiques sont exposés : consolider les fonctions spécifiques des villes moyennes, renforcer leur accessibilité, favoriser le développement de l'offre de formation supérieure et conforter l'offre de soins et de santé. Ces objectifs doivent être atteints grâce à la reconnaissance nationale d'une spécificité territoriale liée à l'échelle et aux fonctions de ces villes et par la création d'un outil financier commun engageant chacun des échelons territoriaux : Etat, collectivités, villes et intercommunalités. D'autres études, plus ciblées, tenteront d'analyser les ressorts des potentiels et des dynamiques territoriales des villes moyennes sans donner lieu à des applications directes ni à des politiques spécifiques. Cette situation conduit P. de Roo à écrire, lors de l'introduction du rapport sur l'expérimentation des 20 Villes moyennes témoins que, « malgré les effets locaux positifs des « projets de territoire », le devenir des villes moyennes est largement conditionné par les impacts territoriaux de grandes politiques sectorielles et verticales » (De Roo, 2008). On assiste ainsi à une pluralité de configurations dont le point commun reposerait avant tout sur leur adaptabilité et leur capacité à s'intégrer dans des logiques extra-territoriales.

### **2.2.3. Les composantes actuelles des nouvelles trajectoires urbaines**

Si des petites villes cherchent à « faire ville » en développant les mêmes stratégies et en appliquant les mêmes dispositifs (Mainet, 2008), certaines villes moyennes cherchent à faire métropole. L'attractivité d'un territoire est un enjeu majeur pour leur développement (Mainet, 2007 ; Pecqueur, 2002). L'ambiguïté pour les villes moyennes est de jouer un rôle d'intermédiation. Elles fonctionnent comme un espace de proximité irriguant une partie de l'espace rural et constituant un nœud de service local pour la population mais elles assurent aussi un rôle de passeur (De Roo, 2005), capable d'interférer et d'intercéder avec d'autres échelles territoriales, métropolitaines et régionales. La ligne stratégique est donc étroite entre faire valoir des atouts métropolitains dont elles ne disposent pas réellement et dépasser un rôle d'animation locale.

Dans le *Livre Blanc des villes moyennes* réalisé pour la DATAR en 2005, Priscilla De Roo propose un panorama de la situation globale des villes moyennes en France métropolitaine aujourd'hui. Cette étude reprend l'ensemble des analyses – essentiellement thématiques et sectorielles – conduites par l'organisme ces dernières années. L'accent est mis en direction d'une lecture systématique et organique du territoire et du rôle charnière des villes moyennes. Celles-ci sont présentées comme connaissant d'importantes mutations sociales et spatiales résultant de la multiplication des interférences entre les niveaux scalaires : compétitivité territoriale, mutation de l'économie productive, décentralisation, mais aussi périurbanisation, nouvelles

dynamiques migratoires, réaffirmation de l'échelle locale. La diversité des villes moyennes relève autant de leur histoire que de leur inscription dans ce que P. De Roo qualifie de « plaques territoriales ». D'autres auteurs ont pu insister sur la corrélation entre l'échelle urbaine intermédiaire et le maillage territorial qu'elle contribue à pérenniser. Ch. Demazière et P. Ménage (2003) ont décrit la constitution de ces villes en « systèmes locaux urbains » qui s'inscrivent dans des réseaux multiples et fonctionnent comme des relais de croissance et de compétitivité. Il semble ainsi illusoire de souhaiter appréhender les mutations des villes moyennes sans rendre compte des contextes régionaux et locaux dans lesquels elles s'inscrivent. La lecture que propose le *Livre blanc* remet en cause la vision traditionnelle de la hiérarchie de l'armature urbaine française en réinterrogeant les critères habituels au regard des nouveaux enjeux territoriaux que l'on peut identifier autour de trois points principaux :

- de nouvelles formes du développement local et de la croissance, notamment par une réorganisation fonctionnelle et productive des territoires (approche en termes de stocks),

- une remise en cause de l'équilibre du système territorial français par le jeu des migrations résidentielles (approche en termes de flux),

- la réorganisation de l'action publique et les enjeux liés à la gouvernance urbaine et territoriale de ces espaces (approche en termes d'articulation des politiques publiques).

La France est ainsi entrée au cœur d'une transition territoriale au sein de laquelle les villes moyennes ont à réinventer leur place dans la diversité des attributions et des situations inter-locales. Dans ce contexte de recomposition des territoires, elles ont un rôle de charnière, d'intermédiation à jouer. Ici le terme d'intermédiation est entendu plus largement que le seul critère de positionnement dans la pyramide urbaine mais comme ciment fonctionnel et réticulaire entre différents gradients d'urbanité, différents niveaux de services et de sociabilités. L'objectif clairement affiché est ainsi de contribuer à réduire la fracture territoriale. Une nouvelle vocation territoriale que les villes moyennes ne pourront remplir qu'avec l'appui stratégique de l'Etat et des collectivités territoriales. Le constat établi insiste sur la déstabilisation actuelle des villes moyennes dans les modèles qui ont prévalu à leur croissance et à leur développement dans les années soixante-dix. Selon Nicole Commerçon, les villes moyennes ont joué « un rôle de convertisseur social » (Commerçon, 2002) issu directement du mouvement d'industrialisation dont elles bénéficiaient, leur permettant d'attirer et de retenir les populations modestes et les classes moyennes, à l'instar des grandes villes plus attractives pour les cadres et les élites. Il s'agit donc d'abandonner la vision hiérarchique et urbaine de ces déséquilibres structurels au profit de l'inscription de ces villes dans des systèmes territoriaux emboîtés. Les villes moyennes semblent dès lors aujourd'hui en phase d'assurer un rôle d'amortisseur social.

### **3. Enjeux sociaux, enjeux spatiaux**

Après les mutations de leur appareil productif et de leur structure économique, de nombreuses villes moyennes connaissent de grandes difficultés à concilier des objectifs parfois présentés comme contradictoires : être ou rester, à leur échelle, des moteurs de la croissance économique reposant sur des logiques d'attractivité et de compétitivité (Tallec, 2012) et assurer la cohésion sociale au sein de leur espace urbain et avec leur environnement (leur bassin de vie). Le destin des villes moyennes, souvent attaché aux grandes mutations structurelles et exogènes, joue un rôle d'amplificateur des évolutions économiques, sociales et territoriales. Les plus spécialisées d'entre elles sont aujourd'hui les « villes perdantes » (Rousseau, 2008) de la crise et des mutations des systèmes économiques. A la croissance des années 1960-70, succèdent des phases conjoncturellement plus difficiles : désindustrialisation, desserrement urbain, crise des centres-villes et des villes-centres, métropolisation des activités et des fonctions stratégiques, retrait de l'Etat. Cette histoire ampérométrique a contribué à façonner un espace urbain parfois compartimenté, construit au rythme des arrivées et des besoins des habitants, marqué aussi par des phases de ruptures et d'interruptions (Whitehand, 1988 ; Ducom, 2003). La période des Trente Glorieuses a aussi été pour les villes moyennes celle de la construction d'Etat. Ces villes, relais de la politique des métropoles d'équilibre, ont connu une planification urbaine exogène marquée par le rôle moteur des services de l'Etat et dont les configurations spatiales demeurent aujourd'hui lisibles (zones d'activités, déconcentration, grands-ensembles) mais pas toujours en adéquation avec les orientations et les attentes locales. Dans le contexte actuel de profondes mutations des espaces urbains et de reconfiguration des modalités de l'action publique, la question de la cohésion sociale interne et externe des villes moyennes se pose avec acuité. Les dimensions sociales des transformations urbaines apparaissent ainsi, aujourd'hui, aussi importantes dans la lecture des villes que les questions concernant les transformations économiques et physiques des territoires. La nouvelle question sociale (Tissot, 2007) est aussi largement une question urbaine qui se décline aux différentes échelles.

#### **3.1. Les (nouvelles) formes de la pauvreté urbaine**

Les données qui suivent sont imparfaites au sens où il est actuellement presque impossible de faire coïncider des données statistiques globales sur la pauvreté (autres que les aspects courants liés à la pauvreté monétaire) et une catégorie statistique elle-même inexistante puisque, même dans les tentatives de spatialisation des données relatives à la pauvreté et l'exclusion, les villes moyennes ne sont pour ainsi dire jamais

retenues en tant que telles. Au mieux, peut-on trouver une analyse globale en termes d'écart de revenus ou par la présentation de données sectorielles liées à l'emploi ou au logement. Toute analyse de la pauvreté dans les villes moyennes se heurte donc à l'homogénéisation et à l'extrapolation des données locales.

Doit-on pour autant renoncer à toute présentation d'ensemble ? Il nous semble, et c'est un des postulats de ce travail, que les villes moyennes présentent des caractéristiques si ce n'est spécifiques du moins remarquables en termes d'inégalité sociale et de fragmentation territoriale. Les processus de paupérisation et d'exclusion à l'œuvre dans les métropoles ne sont pas propres aux grandes villes. L'enjeu n'est pas ici de distinguer une généralité qui masquerait beaucoup d'effets locaux lesquels, à ce niveau, sont au moins aussi remarquables. Alors que le contexte local est aujourd'hui un élément fort de prise en compte et de compréhension des processus d'exclusion et de fragmentation territoriale, les politiques sociales se risquent rarement à l'échelle locale. Elles demeurent ancrées sur la double perspective d'une solidarité globale nationale et d'une aide plus individualisée. Quand le territoire est convoqué comme facteur (*pattern*) ou élément déterminant dans l'explication des inégalités sociales, c'est à travers l'identification de périmètres où se concentrent les indicateurs sociaux (taux de chômage, faibles revenus, familles monoparentales, etc.) révélateurs de la précarité notamment dans le cadre de la Politique de la ville. Pourtant, il semble indispensable de baser l'analyse des groupes sociaux au sein des villes moyennes au regard des contextes, de leurs inscriptions spatiales et de leurs fonctions sociales (*Espaces et sociétés*, 2011)<sup>156</sup>. Comment s'inscrit la pauvreté dans ces territoires ? Les processus à l'œuvre sont-ils de même nature et de même ampleur que dans les grandes villes comme les discours des acteurs tendent à le laisser penser. Les villes moyennes sont-elles proportionnellement moins inégalitaires et moins fragmentées ?

### 3.1.1. Mesure et prise en compte de la pauvreté

Entre une hésitation statistique qui affecte inévitablement toute prise en compte des manifestations propres à l'échelle des villes moyennes et la connaissance des processus qui les animent, il est délicat et ambitieux de tenter de rapprocher ici deux éléments si difficilement quantifiables, la pauvreté et les villes moyennes. Certains travaux ont tenté explicitement le croisement (Debonneuil, 1978)<sup>157</sup> mais plus rarement l'association (Sauvatre, 2001 ; Madoré, 1998).

---

<sup>156</sup> Appel à communications pour la revue *Espaces et sociétés*, 2011, en vue du numéro n° 148-149, « L'espace des classes moyennes », 2012/1.

<sup>157</sup> Dans son article, M. Debonneuil présente le cas de Reims essentiellement car il correspond à une échelle qui rend possible d'appréhender globalement la pauvreté sur l'ensemble de la ville. A partir des critères établis sur les bases du recensement de 1975, l'auteur retient 2000 personnes en situation de pauvreté. Voir : Debonneuil Michèle, 1978, Les familles pauvres d'une ville moyenne, *Economie et statistiques*, n° 105, nov 1978, pp. 25-37

Les spécialistes s'accordent aujourd'hui à ne plus réduire la pauvreté à sa dimension économique. La pauvreté recouvre traditionnellement trois aspects :

- La pauvreté monétaire, mesurée à l'échelle d'un individu (ou d'un ménage) par rapport au revenu médian. Le dénuement matériel est fixé par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) à l'échelle d'un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60% du revenu médian selon la définition adoptée dans l'U.E., c'est-à-dire 964 euros mensuels en 2010 pour une personne seule). Cela représente 8,6 millions de personnes en France soit environ 14% de la population (de 13,6 en 1998 ce taux est descendu progressivement jusqu'à 12,7 en 2004 pour remonter depuis à 13,5 en 2009 et atteindre 14,1 en 2010). Ce pourcentage qui, depuis le début des années 1980, était relativement stable, voire même en diminution, connaît une inversion depuis 2008. La pauvreté quantitative semble néanmoins reculer (Rapports ONPES, 2009-2010 et 2011-2012 : 3). L'indice d'intensité de la pauvreté qui mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté à 60% et le revenu médian des personnes vivant en dessous de ce seuil s'est stabilisé à partir de 2005 après avoir connu une progression au cours de la décennie précédente « Parmi les personnes pauvres, la situation des plus pauvres s'est donc sensiblement dégradée, au moins sur longue période » (Rapport ONPES, 2009-2010 : 68).
- La pauvreté des conditions de vie représente les difficultés matérielles d'existence des ménages (c'est-à-dire des personnes cumulant au moins 8 privations parmi 27 unités prédéfinies par l'ONPES concernant le confort du logement, l'endettement, la consommation, l'équipement). En 2011, la pauvreté en termes de conditions de vie concerne 12,6 % des ménages. Cet indicateur oscille autour de ce niveau depuis 2006 (ONPES - Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France, décembre 2012). La situation du marché de l'emploi avait contribué à réduire ce taux depuis la fin des années 1990 mais on peut craindre ici aussi un renversement de la situation dans les prochaines estimations avec la dégradation de l'emploi depuis 2008. Ce sont les groupes déjà défavorisés, en particulier les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires qui, selon l'OCDE, risquent d'être touchés directement par les incidences de la crise économique et la hausse du chômage (Zemmour, 2011). Il convient aussi de souligner combien les structures familiales peuvent influencer les conditions de vie. A cet égard, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, lesquelles subissent de plein fouet les difficultés économiques, participe à la détérioration de cet indicateur. « Un espace n'est pas intrinsèquement pauvre, il n'est porteur de pauvreté qu'en fonction des conditions sociales, économiques, politiques du moment » (Séchet, 2002 : 286).
- La pauvreté administrative. Cette conception recouvre une dimension sociologique de l'analyse de la pauvreté la définissant par « l'interdépendance entre les pauvres et l'institution » (Duvoux et Paugam, 2008 : 10). La pauvreté apparaît comme un rapport social ainsi que le suggérait déjà G. Simmel « la



pauvreté ne peut (...) être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. » (Simmel [1907] 1998). C'est donc la prise en charge par les pouvoirs publics, le rapport à l'assistance et à la société qui participent à définir cette pauvreté. Sa définition repose sur les bénéficiaires de minima sociaux que le recours aux aides sociales assimile au statut de pauvres : le revenu de solidarité active (RSA)<sup>158</sup>, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les allocations du minimum vieillesse et l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

Les seuils de pauvreté et leurs mesures font toujours l'objet de débats. Le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) a construit un indicateur qui agrège un grand nombre de données hétérogènes afin de rendre compte des inégalités sociales nationales. Le BIP40 regroupe une série d'indicateurs reposant sur une diversité de domaines, l'emploi, l'éducation, la justice, la santé, etc. Cette approche a été critiquée par Daniel Verger (2005) qui note que, dans ce calcul à visée synthétique, la réduction d'« un phénomène multidimensionnel [la pauvreté] dans un moule unique ne saurait se faire sans déformer ou caricaturer la réalité au risque de mal orienter les éventuelles politiques correctrices » (Verger, 2005 : 32). Cet indicateur permet cependant d'appréhender les évolutions tendanciennes des inégalités sociales, notamment dans leurs multiples ramifications. Il indique une aggravation des inégalités depuis le début des années 1980, particulièrement entre 1991-1997 et, depuis 2001 (jusqu'en 2008), un recul de la pauvreté<sup>159</sup>.

Il nous semble qu'un élément essentiel ici est le rapport entre pauvreté et inégalité, ce second point étant précisément celui sur lequel les politiques publiques achoppent. Le différentiel entre la norme et les conceptions qui lui sont attachées justifie le regard posé sur la situation et les solutions à lui apporter. Ce n'est pas la pauvreté urbaine qui est directement appréhendée dans les politiques de la ville mais bien l'écart social et spatial des secteurs prioritaires par rapport à l'ensemble de la ville.

### **3.1.2. La pauvreté recule...un peu, l'exclusion progresse**

Comme la pauvreté, les inégalités peuvent se mesurer en termes de différentiels et d'écart - de revenus notamment. Au cours des dix dernières années (1998-2008), les inégalités de revenus mesurées en termes d'écart inter-déciles (ou ratio D9/D1) par les

---

<sup>158</sup> Le montant du RSA socle est inférieur au seuil de pauvreté (respectivement 460,09 euros par mois pour une personne seule n'exerçant aucune activité et ne disposant pas d'autres ressources, contre 964 euros au seuil de 60% du revenu médian en 2010).

<sup>159</sup> Ce dernier point s'explique notamment par l'évolution des données macro-économiques : le taux de chômage a reculé de 8,8 % à 8 % en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 4,5 % en volume, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation a progressé de 4,2 %.

indicateurs de l'INSEE n'ont pas augmenté. Le rapport entre le revenu<sup>160</sup> des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres (écart inter-déciles ou ratio D9/D1) qui s'établissait à 4,5 au début des années 70 va descendre à 3,5 au début des années 80 pour se stabiliser à ce niveau depuis. Cependant, à l'inverse, si on regarde les données absolues, les situations des personnes situées aux deux extrémités ont connu des trajectoires opposées. Les écarts de revenus dans l'absolu se sont donc accrus, notamment si on intègre les revenus du patrimoine, confirmant l'étirement de la colonne sociale. Depuis 2008, le phénomène s'est accentué avec la crise. La réduction apparente des inégalités est due à un effet de tassement des déciles moyen et inférieur alors que les déciles des tranches supérieures connaissent une augmentation de leur niveau. Les populations des déciles intermédiaires ont pu avoir l'impression d'un rattrapage des déciles inférieurs et d'une distanciation des déciles supérieurs (Pujol, Tomasini, 2009). Il faut cependant noter que les déciles ne sont pas des catégories stables et ne correspondent pas nécessairement aux mêmes personnes entre les différentes périodes d'analyse. En somme, pour les 10 % de la population les plus aisés (dernier décile), le niveau de vie a progressé un peu plus rapidement que le niveau de vie médian et le seuil de pauvreté (Léon, 2010). Le lien entre pauvreté et inégalité se confirme de manière générale mais pas systématiquement. Le taux de bas revenus permet de préciser les situations locales. Ainsi, alors que la région Bretagne est parmi les « mieux » positionnées concernant le taux de pauvreté (autour de 11%) et avec un taux de chômage relativement bas, elle est en revanche parmi les régions les plus exposées concernant le taux de bas salaires (24%) et compte 5% de travailleurs pauvres. Il faut donc tenter de dépasser les indicateurs globaux, notamment en ce qui concerne l'évaluation des conditions de vie. Les disparités du coût de la vie entre les territoires marquent aussi une des limites de l'approche. Ainsi, le coût du logement par exemple peut varier considérablement d'une région à l'autre, et notamment entre espaces urbains et ruraux.

Les indicateurs de mesure des inégalités rendent compte de diverses formes d'insuffisance de ressources monétaires. En revanche, les formes prises par la pauvreté et la précarité sont difficiles à saisir et ne se limitent pas à cette dimension statistique. Si « les dimensions de la pauvreté ont explosé » (Paugam, Duvoux, 2008 : 17), elles concernent aussi bien le manque de travail, le déficit de liens sociaux et de reconnaissance de la vie sociale. Cette situation ne se traduit pas par un accroissement global du phénomène mais par la nécessité d'intervenir auprès de nouvelles couches de populations, généralement faiblement qualifiées et marquées par une dispersion statistique et sociale. On assiste aujourd'hui à une hétérogénéisation du groupe des précaires c'est-à-dire des personnes privées des conditions leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités et de bénéficier de leurs droits fondamentaux. La pauvreté disqualifiante est le résultat conjoint d'un processus d'instabilité et

---

<sup>160</sup> Insee/Observatoire des inégalités, 9 décembre 2012 – [www.inegalites.fr/spip.php?article632](http://www.inegalites.fr/spip.php?article632) - la mesure est celle du revenu net après impôts et prestations sociales.

d'incertitude sociales dans un contexte de stigmatisation tant institutionnelle que de l'intervention sociale. Cette pauvreté devient « active » (Damon, 2008) et concerne de larges franges de la population. Elle peut devenir aussi cumulative et s'inscrire dans un processus qui peut aller jusqu'à l'exclusion ou la « disqualification sociale » (Paugam, [1991] 2002) voire de la « désaffiliation » (Castel, [1995] 1999) sans que les étapes ne soient clairement déterminées ni leur enchaînement linéaire. Privés de ressources matérielles, de reconnaissance sociale et de voix dans le débat public, les pauvres seraient les « nouveaux invisibles » (Beaud et alii, 2006), oubliés, négligés car peu ou mal pris en compte par la puissance publique (Gaudin, 2008). Certes, les pauvres invisibles ont toujours existé mais la réification de la pauvreté participe à l'« invisibilisation » d'un certain nombre de catégories et de processus sociaux. Pour paraphraser Danièle Lochak (2006 : 499), les nouveaux pauvres deviennent invisibles *dans* les statistiques/catégories (et l'espace social) et *par* les statistiques/catégories. Ainsi, par la réduction de la pauvreté et des inégalités à leurs dimensions quantitatives, les analyses de la pauvreté sur lesquelles repose l'ensemble des politiques sociales, non seulement ne donnent pas les outils pour les combattre mais, *de facto*, les confortent.

Si les formes de la pauvreté et de la précarité évoluent, leur ancrage spatial tend à se complexifier. Selon l'Observatoire National de la Pauvreté, entre 1996 et 2002, le nombre de ménages pauvres (au sens retenu par l'INSEE de la moitié du revenu médian) a augmenté de 8% dans les grandes agglomérations (de plus de 200 000 habitants). Depuis 20 ans, les disparités spatiales s'accroissent (Buisson, Mignot, 2005). La pauvreté devient d'autant plus difficilement appréhendable que la société est en proie à de fortes incertitudes. Ainsi, entre deux recensements, 30% de la population change de catégorie (de décile) que cela soit de manière ascendante ou descendante. La pauvreté n'est pas seulement relative à l'état des revenus (et des transferts) mais aussi aux conditions de vie.

Parmi ces aspects, la taille de la ville a-t-elle une influence sur le taux de pauvreté que l'on peut mesurer, les inégalités sociales, leur intensité ou encore les politiques qui y sont conduites ? Et quelle part occupe l'espace dans – le traitement de – ces inégalités ?

### **3.1.3. Les composantes spatiales de la division sociale**

Les travaux attachés à l'écologie urbaine ont tenté de mettre en regard et d'expliquer les inégalités sociales dans l'espace urbain en associant des catégories d'espaces aux catégories sociales et aux identités. Ainsi, des rapprochements ont été opérés entre catégories sociales et catégories d'espaces : la banlieue des cols blancs, *les inner cities* des catégories les plus aisées (Pinçon-Charlot, Prétéceille, Rendu, 1986), également « la classe moyenne métropolitaine » (Bourdin, Ascher, Baudin, 2003) et la relégation des classes populaires dans les espaces interstitiels ou périphériques. L'observation révèle aussi la mise en mouvement des processus à l'œuvre, les

dynamiques sociales interagissant avec les dynamiques spatiales. Corrélativement, les recherches sur la ségrégation urbaine ont conduit à affiner ces approches et à dépasser l'échelle de l'appréhension statistique, généralement réalisée au niveau du logement, pour considérer les pratiques habitantes et leur inscription territoriale (Kaufmann 1999 ; Preteceille, 2004). L'espace, dans ses multiples dimensions, est devenu une composante et une donnée à part entière de l'étude de la pauvreté. Il ne s'agit pas seulement de rapprocher des catégories d'espaces avec des catégories sociales mais de lier les deux versants. L'analyse de l'exclusion a contribué à réinterroger les composantes spatiales de la division sociale et des inégalités territoriales comme l'ont montré les travaux pionniers de Raymonde Séchet (1989,1996). « Élaborés dans l'expérience sociale des lieux, paysages, espaces préexistants, les territoires peuvent donc être réinterprétés comme condition spatiale de l'existence, de la production, de la reproduction, des individus, des groupes, des sociétés... »<sup>161</sup>. Les recherches en géographie sur ce thème ont ouvert de multiples questionnements (Jaillet, 1994 ; Brun, Rhein, 1994 ; Madoré, 2004).

Le registre spatial intervient systématiquement comme une composante, une dimension tangible, concrète et parfois visible de la pauvreté. Les nouveaux pauvres sont désignés à travers des rapports à l'espace spécifiques, on évoque les « exclus », les « immigrés », les « jeunes des quartiers », leur « marginalité ». Ce détour systématique par l'espace participe à euphémiser les aspects sociaux de la pauvreté et contribue à une naturalisation du problème. « La spatialisation du problème », pour reprendre une expression de S. Tissot et de F. Poupeau (2005), incite à agir sur et par l'espace pour répondre aux enjeux sociaux. La politique de la ville traduit cette orientation vers une résolution des difficultés spatio-centrées liées aux quartiers sensibles, à leur enclavement ou à une concentration jugée excessive. Les mêmes auteurs évoquent « un consensus croissant autour de ce langage spatial » (Tissot, Poupeau, 2005 : 4). Pourtant, la géographie de la pauvreté, loin de témoigner d'un ancrage territorial des situations de pauvreté, souligne l'extrême diversité des situations et leur complexité croissante. La pauvreté repose, selon une approche statique et arbitraire, sur une dichotomisation sociale (Séchet, 1996 : 11) entre les pauvres et le reste de la société. Progressivement, la pauvreté est reconnue comme une catégorie fluctuante et relative. La logique prescriptive et opérationnelle demeure cependant binaire : à l'exclusion répondent des politiques d'insertion, à la désaffiliation, des politiques encourageant le lien social, à l'incertitude, on fait prévaloir les nouvelles flexibilités. Ces stratégies à courte portée sont présentées comme les remèdes à des maux dont on n'ose pas (encore) établir le diagnostic. La pauvreté est identifiée comme consubstantielle de la société moderne, elle y a en quelque sorte sa place et bientôt officiellement ses lieux. La géographie a

---

<sup>161</sup> Raymonde Séchet (2007) à propos de la définition du territoire proposé dans le manuel Géographie sociale de 1984 (Frémont, Chevalier, Hérin, Renard) citée par Robert Hérin (2007b).

contribué à renouveler le regard porté entre les dynamiques sociales et les dynamiques spatiales. Les géographes ont ainsi étudié les mécanismes de la ségrégation urbaine (Brun, Rhein, 1994, Séchet, 1996 ; Mathieu, 1997 ; Zeneidi, 2005 ; Bonerandi, 2010b) et des processus de dévalorisation/revalorisation de certains quartiers, soulignant les effets de ruptures et de rétroactions des systèmes socio-spatiaux. Ces études ont en commun d'associer de manière dialectique et rétroactive les processus d'exclusion et les dynamiques territoriales. Ils montrent ainsi comment le territoire participe à la fabrication et au renforcement de la précarité mais aussi la manière dont la pauvreté s'inscrit dans les territoires. Cette position théorique forte a permis de mieux comprendre les processus à l'œuvre et les rapports contingents des populations à leurs espaces mais aussi de montrer la complexité et l'instabilité des formations socio-spatiales (Di Méo, 1991 ; Di Méo, Buléon 2005). Espace et pauvreté ne sont pas des entités déconnectées et les travaux n'ont de cesse de souligner les liens ambigus et parfois contradictoires qui les relient.

D'un autre côté, la territorialisation des politiques publiques a montré ses limites et même son inefficacité à résoudre les problèmes sociaux et à faire « réintégrer dans la République » les quartiers, sous-entendu les espaces de déprise et de relégation. De sorte que les décideurs ont eu systématiquement recours « au territoire comme mode d'opérationnalisation des politiques publiques » (Mathieu, 1997) contre l'exclusion notamment. Ces constats, sans remettre en cause les outils ni les dispositifs de la politique de la ville, ont contribué à une refonte de l'action sociale, encore timide, mais dont les contours sont identifiables. Ce que le territoire ne peut résoudre, ce que la ville ne peut dissoudre, doit passer par une intégration (plus ou moins à marche forcée) des individus dans (et peut-être par) l'espace et dans la société, reportant au niveau des individus la responsabilité de leur situation. De nombreux auteurs ont critiqué une individualisation de la problématique et une psychologisation des difficultés (Beaud, 2005). Ils dénoncent ce qu'ils appréhendent comme une bifurcation néolibérale (Jobert, 1984 ; Michel, 2008 ; Denord, 2007) dont le double objectif serait à la fois une responsabilisation de l'individu le rendant autonome (et de fait en partie coupable de sa situation) et une occultation des dimensions structurelles et sociales des facteurs de précarité et de pauvreté. N. Mathieu (1997) dénonce ce qu'elle considère comme un amalgame, de la part des pouvoirs publics et d'un versant des recherches contemporaines, entre le thème de l'exclusion et l'association quasiment systématique et réductrice en direction des quartiers défavorisés et des espaces urbains métropolitains. Parmi les nombreuses problématiques interrogeant l'exclusion, un aspect est passé relativement sous silence, celui des échelles spatiales (et spécifiquement urbaines) dans les analyses de la pauvreté et de l'exclusion.

C'est en inscrivant notre réflexion dans ces analyses que nous souhaitons interroger les deux versants sur lesquels s'ancre actuellement la politique de la ville : les inégalités et le logement, en posant l'hypothèse d'une « naturalisation des besoins et des territoires » qui conduit les villes moyennes à s'inscrire dans les opérations actuelles de rénovation urbaine.

### **3.2. L'inscription spatiale de la pauvreté et des inégalités dans les villes moyennes**

L'accentuation et la diffusion de la précarité recouvrent une dimension territoriale complexe. Les thèmes de l'exclusion sociale et de la fracture urbaine ont jalonné les discours des politiques publiques, désignant par raccourci des territoires cibles. Les banlieues des grandes villes sont devenues les archétypes du décrochage territorial, cumulant les situations de vulnérabilité. Parmi elles, les ZUS apparaissent comme les lieux de la concentration spatiale de la pauvreté<sup>162</sup>. Les villes moyennes ne sont pas épargnées par ce double processus de relégation sociale et de fragmentation urbaine, même si « on observe [également] un fort lien entre la taille de l'agglomération et l'accroissement de la ségrégation » (Charlot, Hillal, Schmitt, 2009). Elles sont aussi souvent plus vulnérables, « les villes intermédiaires ne sont pas libres de problèmes qui, semblables ou non à ceux des grandes métropoles, se voient aggravés dans certains cas par leur hétérogénéité sociale plus faible, par leur compétitivité économique plus basse, par des déficits structurels et par des difficultés d'accès aux principaux flux d'information et aux réseaux du capital » (Llop Torné, 2000 : 78). Dans quelle mesure cependant les villes moyennes ont-elles la capacité de résister aux mécanismes d'exclusion et la possibilité d'inventer ou de promouvoir de nouvelles formes de solidarités locales ? Les villes moyennes sont-elles plus touchées que d'autres espaces par la pauvreté et ses nouveaux visages ? La détérioration des conditions sociales affecte-elle davantage les populations qui y vivent, et surtout les inégalités socio-spatiales y sont-elles atténuées comme les statistiques nationales le laisseraient penser ? Le questionnement ne peut avoir de réponse globale satisfaisante tant, nous l'avons vu, les situations locales varient. Mais, dans leur ensemble, les chiffres de la pauvreté, au sens traditionnellement retenu par les statisticiens et les économistes, montrent une augmentation des populations précaires et en difficultés dans ces villes. Cela est dû au contexte national dans lequel, sur moyen terme, la pauvreté absolue recule, mais où les situations de fragilités et de déclassements progressent.

#### **3.2.1. Inégalités sociales et spatiales dans les villes moyennes**

---

<sup>162</sup> D'après le rapport ONZUS 2011 – Le revenu fiscal moyen des ZUS s'élève en moyenne à 58% de celui de l'ensemble des unités urbaines.

La géographie de la pauvreté est relativement contrastée à toutes les échelles. Entre régions tout d'abord, le « taux de pauvreté à 60 % » varie de 11,3% en Alsace à 19,3% en Corse (INSEE 2009). Olivier Léon (2010) propose une lecture plus fine des inégalités sociales et territoriales. En procédant à l'analyse des inégalités, des bas salaires, des travailleurs pauvres et des bénéficiaires de minima sociaux, il détermine six familles de départements. Il souligne ainsi la diversité d'interprétation des chiffres de la pauvreté au regard des contextes locaux : les départements situés dans le nord et le sud de la France ont une pauvreté élevée dans toutes les catégories de population (jeunes, retraités, ruraux, etc.) alors que celle-ci concerne majoritairement les retraités dans les zones rurales du Massif central. De même, les faibles taux de pauvreté peuvent traduire des situations contrastées, entre les départements de l'ouest où le taux de pauvreté relativement bas reflète une assez grande homogénéité des niveaux de vie, tandis qu'il masque de fortes inégalités dans l'ouest parisien. Les ménages à bas revenus sont davantage concentrés dans la partie centrale du sud de la France, la Corse, le Pas-de-Calais, le couple Ardennes-Aisne et dans le Cotentin. Dans les départements concernés, leur part dépasse 35% de l'ensemble des ménages, alors que la moyenne nationale se situe à près de 29%. Au niveau de certains cantons du sud et de l'est du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère, et de l'Ardèche (Travaux de l'Observatoire, 2008)<sup>163</sup>, la concentration de ménages à bas revenus peut dépasser 50%.

A une échelle plus fine encore, peu de travaux tentent de faire le lien entre les inégalités socio-spatiales et les échelles urbaines (Jargowsky 1996 ; Madoré, 2004 ; Bouzouina, 2008). Or, alors que la division de l'espace urbain ne correspond plus aux contours de la précarité et des inégalités sociales, il existe bien un lien entre taux de pauvreté et types d'espace. La dernière étude récente à ce sujet a été réalisée par le bureau d'études Le Compas à partir de la situation des 100 plus grandes unités urbaines de France<sup>164</sup> parmi lesquelles figure un nombre important de villes moyennes. Les résultats, restitués dans la figure 2.2, montrent une graduation entre les grandes villes et les villes de taille intermédiaire qui reflète globalement le taux de pauvreté. La plupart des grandes villes (sauf Paris) se situent ainsi dans la partie basse et à droite de l'axe des abscisses. On retrouve par exemple les villes de Marseille ou de Lille à ce niveau ainsi que certaines villes d'outre-mer. Par ailleurs, parmi ces villes marquées à la fois par un taux de pauvreté important et un revenu médian faible des populations pauvres, quelques villes moyennes du sud de la France apparaissent.

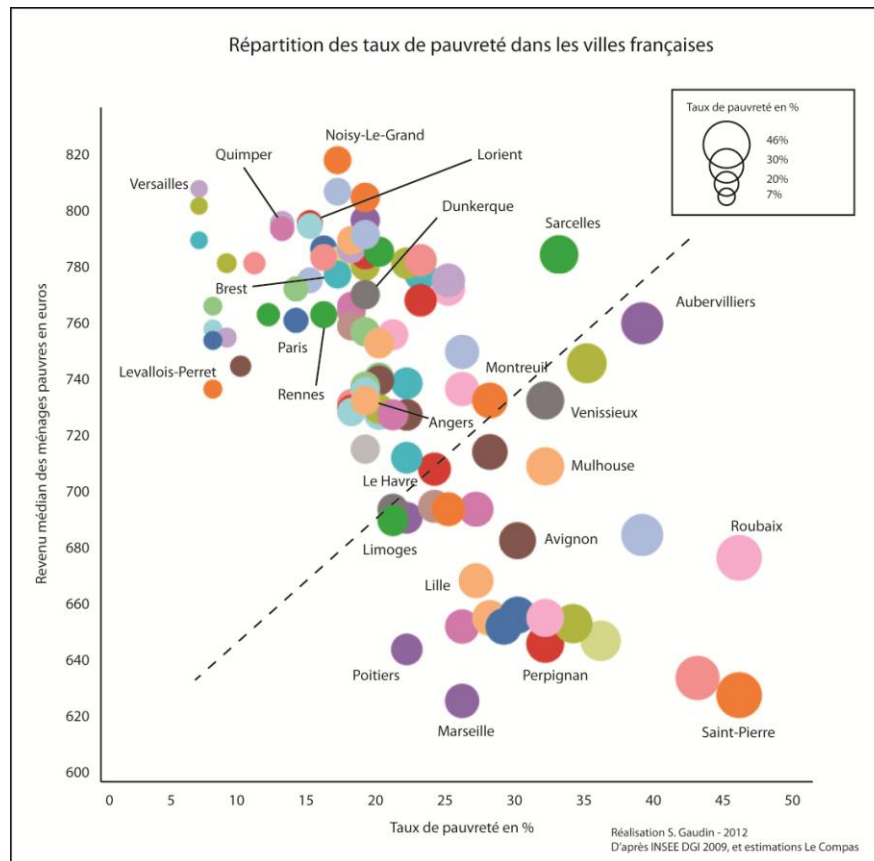
---

<sup>163</sup> Even Karl, Rakotomalala, Robert Annelise, « Une caractérisation des conditions de logement des ménages à bas revenus », *Les travaux de l'Observatoire*, 2007-2008, pp. 283-298.

<sup>164</sup> La Gazette.fr, 2012, « Pauvreté : en finir avec la politique de l'autruche », Dossier spécial, 23/07/2012, Textuel :

[http : //www.lagazettedescommunes.com/123564/pauvrete-en-finir-avec-la-politique-de-lautruche2/#taux](http://www.lagazettedescommunes.com/123564/pauvrete-en-finir-avec-la-politique-de-lautruche2/#taux)

## Graphique 2.2 – Taux de pauvreté et revenus médians des ménages pauvres dans les villes françaises en 2009



Réalisation personnelle d'après INSEE DGI 2009 et estimations Le Compas

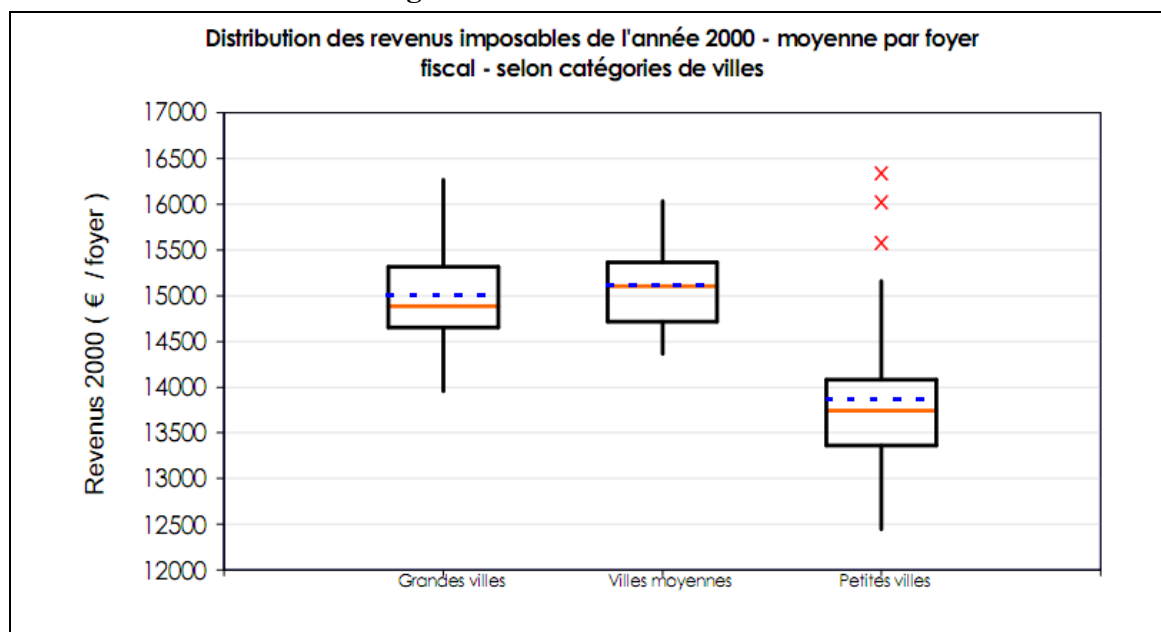
En revanche, la majorité des villes moyennes est positionnée dans le quart supérieur gauche du tableau, c'est-à-dire oscillant entre 10 et 22% de taux de pauvreté et un revenu médian des ménages pauvres supérieur à 720 euros. Si la pauvreté se concentre majoritairement dans les grandes villes, c'est aussi en leur sein que les effets d'entraînement et que la croissance économique sont les plus forts, contribuant à accentuer les inégalités entre les strates sociales. En ce sens, les villes moyennes apparaissent moins hétérogènes dans leur composition sociale mais peut-on parler de villes (plus) égalitaires ? Dans une étude réalisée pour l'observatoire des inégalités, Louis Maurin a appliqué un coefficient de Gini à l'ensemble des 100 premières villes françaises, les résultats permettent de relativiser l'effet de la taille des villes au regard des inégalités économiques. En comparant l'état de la répartition des revenus à une situation théorique d'égalité parfaite, on remarque que ce sont essentiellement les facteurs historiques et structureaux qui expliquent les inégalités au sein des villes.<sup>165</sup>. L'ensemble des villes moyennes est situé dans la fourchette des villes les moins

<sup>165</sup> L'indice de Gini est calculé avant le versement des cotisations et les prélèvements fiscaux, ce qui tend à accroître les inégalités présentées. Par ailleurs, les données, même rapportées ainsi à un indice global, ne permettent pas d'évaluer avec précision les situations vécues et notamment le rôle de l'environnement urbain. Ces données sont donc à apprécier pour leur caractère général et comme ordre de grandeur. En ce sens, nous ne présentons pas ici les chiffres avancés par l'étude. Voir : [http://www.inegalites.fr/spip.php?article1504&id\\_mot=30](http://www.inegalites.fr/spip.php?article1504&id_mot=30)



inégalitaires avec des coefficients oscillant entre 0,3 et 0,5. Cette situation est particulièrement accentuée dans les villes de l'ouest de la France avec, par exemple, 0,336 à Quimper, 0,347 à Brest et 0,330 à Saint-Nazaire. Ces résultats s'expliquent en partie, pour les villes citées, par la dynamique économique mais aussi par la faible part de population issue de l'immigration (plus touchée par la pauvreté) présente dans les villes de l'ouest.

**Graphique 2.3 – Distribution des revenus imposables de l'année 2000 en box plot selon les catégories de villes dans l'ouest de la France**



Source : DRE Bretagne, 2007, *Evolution des villes petites et moyennes en Bretagne et Pays de Loire*, octobre 2007.

Le diagramme de dispersion permet d'observer la ventilation par quartile de l'échantillon. La moyenne apparaît en pointillé et la médiane en trait orange. Ainsi les villes moyennes connaissent les écarts les moins importants entre quartile témoignant d'une plus grande homogénéité sociale que les autres strates urbaines. Mais cette situation relativement proche de la moyenne des grandes villes ne masque-t-elle pas des disparités locales, notamment en ce qui concerne les populations aux revenus les plus faibles ? Comme nous l'avons précédemment vu, les processus d'exclusion et de fragmentation des espaces urbains ne reposent pas uniquement sur les barèmes économétriques.

Ces résultats sont également corroborés par les travaux réalisés à l'échelle des villes de l'ouest de la France par la DRE Bretagne en 2007. Le graphique n° 2.3 tiré de cette étude montre, au regard de la distribution des revenus imposables, que les villes moyennes bénéficient d'une situation avantageuse par rapport aux deux autres types d'espaces : la répartition par quartile montre que la majorité de la population a des revenus supérieurs y compris à ceux des habitants des grandes villes et que l'écart entre

les quartiles y est moins important. Les villes moyennes de l'ouest de la France semblent donc être, à la fois, bien positionnées dans l'échelle des revenus et globalement moins inégalitaires que les autres territoires.

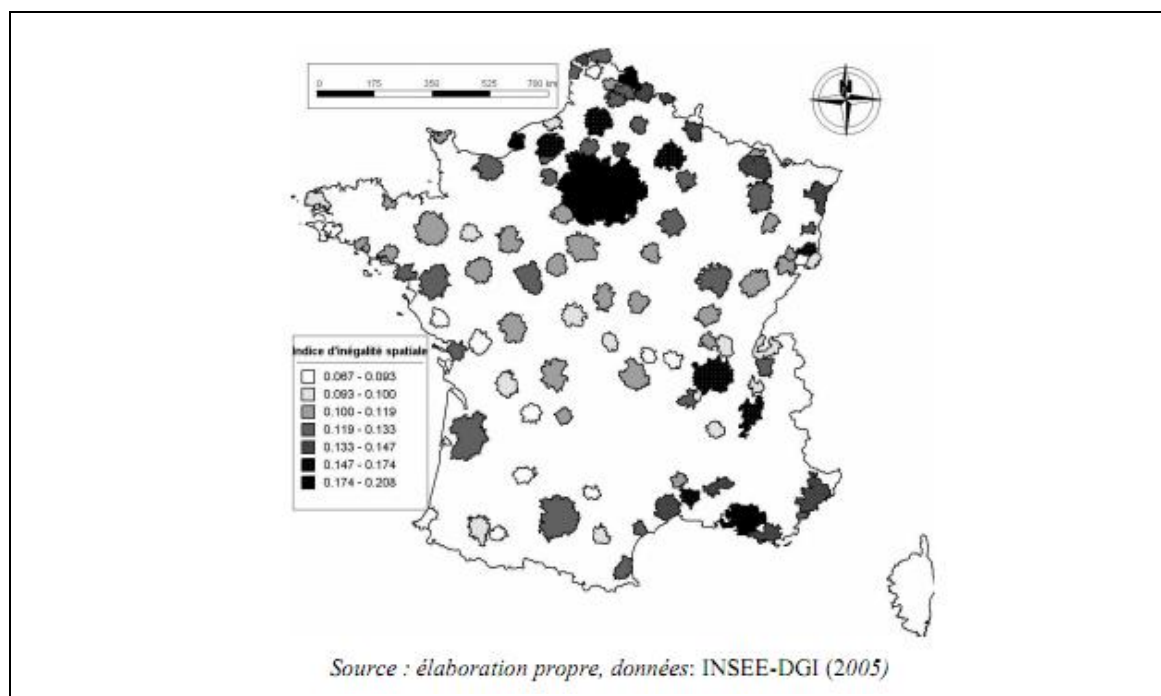
L'analyse de la répartition des foyers fiscaux non imposés à l'échelle communale témoigne du renforcement de la concentration des ménages les plus démunis sur certains territoires. Ces évolutions ne sont pas seulement imputables à la conjoncture, puisqu'elles sont aussi observables en période de croissance économique (1984-1990) comme en période de récession (1991-1996). L. Bouzouina (2007 : 69) a montré que ces effets de concentration sont particulièrement marqués dans les grandes agglomérations ainsi qu'à l'intérieur de l'espace urbain, les taux de pauvreté se concentrant dans les quartiers aux potentiels fiscaux les moins élevés dans des proportions de 1 à 5 avec le reste de la ville.

Les villes moyennes semblent ainsi majoritairement moins touchées dans l'absolu par la pauvreté (quantitative). En revanche, les personnes concernées sont en moyenne plus éloignées du seuil de pauvreté. Si on prend en compte l'intensité et la nature du phénomène, les villes moyennes sont moins affectées par rapport aux grandes villes mais le sont souvent plus que leurs espaces environnants. Une étude dans le département de l'Ain (Bonerandi, 2010) relève l'inégalité importante des foyers fiscaux par unité de consommation selon les ménages. Les villes moyennes étudiées (Bourg-en-Bresse et Oyonnax) témoignent d'une précarité urbaine importante au regard de la moyenne départementale. Si Oyonnax ressent les effets de la crise industrielle, Bourg-en-Bresse enregistre les effectifs les plus élevés de populations pauvres et précaires avec des taux le plus souvent supérieurs à la moyenne régionale. La situation n'est pas particulière, les villes moyennes à l'échelle de leur département concentrent la majorité des logements sociaux et connaissent aussi les taux de chômage et de précarité les plus forts. Ce sont elles également qui, relativement, concentrent le plus de familles monoparentales. La même étude révèle qu'à l'échelle des cantons, c'est au niveau des villes moyennes que les trajectoires de précarité ont été les plus défavorables entre 2000 et 2009.

Au sein de l'espace urbain, les situations demeurent assez contrastées, mais on peut schématiquement retenir deux formes de ségrégation spatiale à l'œuvre au regard de la position des villes moyennes. La ségrégation est ici considérée dans sa désignation contemporaine générique, elle recouvre des processus conduisant à la séparation spatiale des groupes sociaux (Brun, Rhein, 1994 ; Gervais-Lambony, 2001) par effets direct ou induit de la structuration du système social – et non pas la définition restrictive initiale d'une politique organisée et volontariste de séparatisme socio-spatial. Les inégalités en matière de répartition des revenus sont donc une des caractéristiques de la ségrégation urbaine. Les inégalités sociales demeurent liées de manière assez directe à la taille de la ville (au niveau de l'aire urbaine). Il est alors difficile d'extraire plus d'informations sur une spécificité des villes moyennes dans leur composition sociale

puisque'au-delà du seuil métropolitain, les situations varient essentiellement au regard des contextes régionaux (carte 2.3). Parmi les espaces urbains manifestement les moins inégalitaires, on retrouve les villes de l'ouest de la France et particulièrement les villes de la région Bretagne qui est aussi l'une des moins hétérogènes de France au niveau de la distribution globale des revenus.

**Carte 2.3 – Inégalités spatiales sur les 100 plus grandes aires urbaines françaises en 2005**



Source : Bouzouina, 2008, *Op. Cit.* : 151

A cette échelle, les villes moyennes, malgré de fortes hétérogénéités locales, demeurent donc moins inégalitaires que les grandes villes. Ainsi, parmi les villes connaissant les niveaux de ségrégations les moins importants au niveau intercommunal (de l'aire urbaine) et local (entre quartiers), on retrouve les villes de Pau et de Brest. Mais le rapport entre inégalités et ségrégation varie selon l'échelle d'observation, des villes aires urbaines moins ségréguées à l'échelle de la commune se retrouvent les plus ségréguées au niveau des quartiers. C'est le cas de Nîmes en raison de la forte hétérogénéité de la commune centre qui regroupe à la fois des quartiers pauvres et des quartiers aisés. Le niveau de ségrégation calculé à l'échelle du quartier (Bouzouina, 2008, *Op. Cit.*)<sup>166</sup> est plus important que celui calculé à l'échelle (inter)communale pour

<sup>166</sup> Dans sa thèse, L. Bouzouina (2008) analyse les effets de la taille des aires urbaines sur la ségrégation spatiale et les inégalités entre les villes et à l'intérieur de l'espace urbain à partir des données des 100 premières aires urbaines. Pour cela, il observe le revenu moyen des foyers fiscaux par commune qui lui permet ensuite de dégager un panorama national des inégalités et processus ségrégatifs à l'œuvre dans l'ensemble des aires urbaines nationales. Cette étude permet notamment de mettre en exergue la part de la ville-centre et de la densité dans la répartition des inégalités socio-spatiales. Dans un second temps,

l'ensemble des aires urbaines (de taille intermédiaire ou grande). S'il existe bien un lien entre le niveau de ségrégation observé à l'échelle communale et celui attaché à l'échelle du quartier, des nuances existent.

En somme, si la pauvreté (absolue) recule, les inégalités se creusent et s'ancrent dans l'espace urbain à toutes les échelles, la précarité concerne une part croissante de la population. Les processus de relégation et de ségrégation spatiales se sont développés et amplifiés dans les grandes villes qui ont mis en place des dispositifs pour tenter de réguler les risques de marginalisations sociale et spatiale. Concernant les villes moyennes, l'incertitude sociale (Kokoreff, Rodriguez, 2004) cumulée à une faible croissance constituent de véritables enjeux.

Les discours sur les banlieues et les quartiers difficiles ont participé à alimenter le mythe d'une crise sociale à forte connotation urbaine. A leur échelle, les villes moyennes se reconnaissent dans ce discours. Le retrait progressif de l'Etat inquiète les élus locaux qui mesurent la fragilité du tissu économique et social de leur territoire. L'espace urbain devient l'objet d'une attention particulière. Il se doit d'être attractif, homogène et stable. Le paradoxe en est alors, sans doute, qu'au travers des politiques publiques, l'espace devient la justification et le déterminant de l'intervention alors même que les mesures prises en sont totalement déconnectées. Les aides à la pierre, gérées au niveau central mais distribuées localement par les services déconcentrés de l'Etat, participent à ouvrir les mécanismes d'aide à la construction sans regard sur les territoires concernés. Ce système fait prévaloir « un pilotage macroéconomique du pays » et témoigne de l'inachèvement de la décentralisation notamment en matière de politiques du logement. Celles-ci, nationales et locales, ne sont donc pas exemptes de « contradictions entre des mécanismes d'aides qui ignorent les territoires et des effets locaux fortement différenciés selon les contextes auxquels ils s'appliquent » (Driant, 2008 : 4). Pour autant, les politiques sociales et l'action contre la pauvreté sont historiquement liées aux politiques urbaines (Le Galès, 2005).

### **3.2.2. Les enjeux de la territorialisation de l'action publique et sociale**

Aujourd'hui, la Politique de la ville constitue le dispositif principal de régulation de la pauvreté urbaine (Dupoux, Paugam, *Op. Cit.*) et de lutte contre l'exclusion sociale (Béhar, 1999 ; 1998). Sa mise en place repose sur un postulat fort, la territorialisation

---

l'analyse des revenus moyens déclarés par unité de consommation (UC) au niveau des quartiers révèle la ségrégation inter-quartier au sein de l'espace urbain à partir de l'échelle communale. Ces résultats reposent sur l'extrapolation des données à partir des IRIS et, en homogénéisant les situations au niveau des découpages INSEE, masquent une partie des inégalités situées à une échelle plus fine, au niveau infra-local.

des politiques sociales. Ce recours au territoire et la recherche d'un maillage adéquat (Ribardière, 2005) viseraient à conférer à la proximité un gage d'efficacité de l'action publique. Ce que certains auteurs ont qualifié de « renversement de la régulation territoriale » (Béhar, 2000) vise à avoir recours au territoire pour remédier aux difficultés actuelles de l'adéquation des dispositifs et de l'organisation territoriale. La territorialisation des politiques publiques veut, à la fois, rendre leurs actions plus locales, conformes aux réalités des transformations économiques et sociales et plus efficaces. Mais elle tente aussi d'impulser une certaine transversalité du fait du recours à un périmètre d'action circonscrit à partir duquel les dispositifs seront conduits et appliqués.

Cependant, si les politiques sociales ont contribué par leur efficacité à réduire la pauvreté absolue et monétaire, force est de constater qu'elles n'ont pas atteint leurs objectifs de cohésion et d'intégration (Simon, 2006 ; Epstein, 2004). Les visages de la pauvreté se sont complexifiés, masqués derrière une cohorte d'indicateurs<sup>167</sup>, laissant apparaître un certain malaise à considérer que le fonctionnement du modèle économique actuel ne permet plus d'assurer au plus grand nombre l'aide et la sécurité d'un accès durable à des conditions de vie satisfaisantes. Ce contexte, marqué également par les transformations du rapport de l'Etat aux territoires (décentralisation, contractualisation, partenariats, nouvelles gouvernances etc.), impose de repenser les modalités et les formes de l'action publique, notamment dans l'action sociale mais aussi, plus globalement, de l'ensemble des politiques sectorielles. Dans les faits, ce « recours obstiné au territoire » (Jaillet, 2007) pour répondre aux difficultés sociales et aux incertitudes de l'action publique – mais aussi comme donnée explicative et comme nouveau recours face aux processus de paupérisation et d'exclusion – présente plusieurs limites. Il se heurte tout d'abord à la détermination de périmètres et donc à la catégorisation de l'espace. Ces découpages, en reposant sur des indicateurs et des seuils établis au niveau national et de manière générique, peinent à coïncider avec la diversité des situations locales. D'autre part, si la territorialisation des politiques publiques apparaît comme une nécessité des politiques générales pour conserver une certaine « prise de terre » (Béhar, 2000), le statut et les rôles accordés à l'espace sont porteurs d'ambiguïtés. L'espace apparaît à la fois comme partie prenante des problèmes – à travers les quartiers en difficultés, ce sont bien des territoires qui sont les vecteurs et les cadres appropriés de l'action publique – mais aussi comme une partie des solutions proposées, quitte à courir le risque d'une forme de spatialisme qui sous-tend que les « formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales » (Lussault, 2003, *Op. Cit.*).

---

<sup>167</sup> Parmi les derniers parus, l'Indice Synthétique d'Exclusion (ISE) élaboré à partir de 13 indicateurs et reposant sur l'étude de grandes villes françaises, hors Île de France. Voir : Dumont Gérard-François, 2011, *Géographie urbaine de l'exclusion dans les grandes métropoles régionales françaises*, L'Harmattan, Paris, 268 p.

Si l'espace est ainsi convoqué dans la désignation des situations prioritaires et dans le calibrage de l'action publique, c'est que le rapport au territoire tend à ancrer les situations de pauvreté et que s'accroît, particulièrement dans les grandes villes, les processus de fragmentation urbaine contre lesquels les politiques de la ville tentent de s'opposer. Mais peut-on dès lors évoquer ces mêmes tendances dans les villes moyennes ? La fragmentation urbaine recouvre « un processus d'éclatement d'un objet spatial considéré comme porteur d'une unité sociale » (Navez-Bouchanine, 2002 : 5). Elle pose explicitement la question de la séparation dans la ville, dans l'espace et par l'espace, de l'obsolescence pour partie mythique de la « ville cohésive » (Genestier, 2002 : 121). Si elle recouvre des situations diversifiées (Séguin, 2011), la fragmentation urbaine est avant tout une clé de lecture parmi d'autres des processus actuels à l'œuvre visant notamment à expliciter la remise en cause de l'idée de solidarité et d'interdépendance attachée à l'espace urbain.

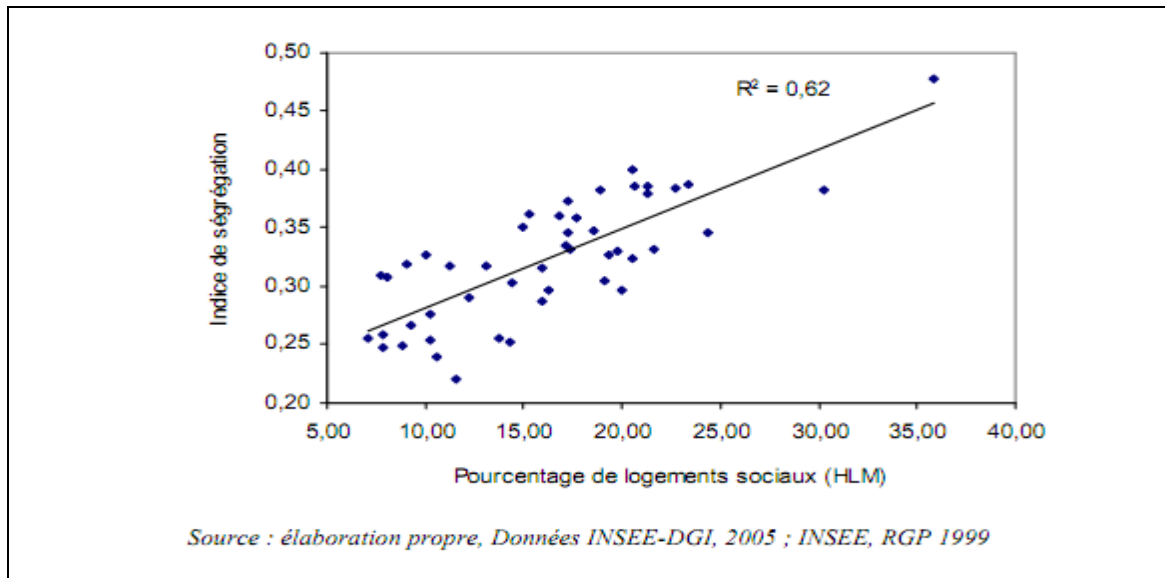
On pensait les villes moyennes relativement épargnées par les processus de relégation et d'exclusion, or l'analyse montre qu'elles ont, elles aussi, des quartiers touchés par de graves difficultés, avec des situations comparables aux quartiers sensibles des grandes villes. En 1997, la FMVM<sup>168</sup> recensait que, parmi les villes adhérentes, 185 avaient des zones urbaines sensibles, ce qui représentait plus de la moitié de la totalité (360) des ZUS métropolitaines. Laurent Courtois (2008) détaille, dans une thèse consacrée à ce sujet, le processus de formation d'un « ghetto » à l'échelle d'une ville comme Angoulême. Il y apparaît que les fractures sociales et économiques sont autant marquées que dans ce que l'on peut considérer comme le point cardinal de la relégation territoriale, la formation d'un ghetto prenant à cette échelle urbaine un sens d'autant plus fort. Le poids des représentations, la constitution d'une organisation sociale autour, reposant sur le racisme et l'enfermement, accentuent la cristallisation des rôles sociaux et la ségrégation territoriale. Les ressources des villes moyennes rendent difficile la mise en place d'opérations de rénovation urbaine d'envergure (Avenel, 2011).

Si on suit l'analyse économique de la ségrégation (Bouzouina, 2008), le principal vecteur de ségrégation à l'échelle de l'espace urbain des villes moyennes repose sur la structure du parc de logements et particulièrement du logement social.

---

<sup>168</sup> Dans la même étude, il est précisé également que les villes moyennes de l'association regroupent 224 zones de redynamisation urbaine et 15 sont dotées de quartiers en zone franche. Voir : FMVM, 1997, *Villes moyennes. Des expériences dans les quartiers*, Enquête réalisée avec le soutien de la DIV, 1<sup>er</sup> trimestre, Paris, 26 p.

**Graphique 2.4 – Part de logements sociaux et ségrégation dans les aires urbaines moyennes (80-130 000 habitants)**



Source : Bouzouina, 2008, *Op. Cit.* : 199

Comme le démontre L. Bouzouina (2008), à l'échelle des villes moyennes, l'effet de la part des HLM dans les logements de l'aire urbaine explique 62% de la variance de l'indice de ségrégation. Dans les grandes villes, les ressorts de la ségrégation apparaissent plus complexes et liés notamment à la structure économique et aux effets de la métropolisation sur l'organisation urbaine (fortes polarisation, processus d'exclusion, gentrification, forte tension foncière). Ceci souligne l'importance de la question du logement, et particulièrement de la répartition des logements sociaux, pour les aires urbaines intermédiaires.

Certains espaces sont ainsi devenus les emblèmes des difficultés et de la crise sociale. Le ciblage des quartiers défavorisés a contribué à faire de ces derniers les symboles de la territorialisation de l'action publique et sociale, témoins de la relégation sociale et spatiale. En relais des politiques publiques sectorielles, l'espace est devenu, à travers la politique de la ville, l'outil de la lutte contre ces formes d'exclusion et de relégation spatiale. Cette approche existait déjà en 1991 où la loi d'orientation sur la ville (LOV) marque le choix d'un traitement des situations de pauvreté dans la ville par le logement en tentant de promouvoir les politiques de mixité sociale et de diversification des fonctions. Elle tend aujourd'hui à s'amplifier et à se systématiser en touchant l'ensemble des villes françaises engagées dans des opérations de rénovation urbaine. Les politiques publiques, progressivement, « font du logement social leur outil majeur » (Driant, Lelévrier, 2006) pour promouvoir un nouvel ordre urbain dont les clés

reposerait sur la mixité – essentiellement résidentielle<sup>169</sup> – et la réduction des inégalités sociales et territoriales, se rattachant ainsi à l’objectif de cohésion sociale.

## **4. Les politiques du logement, un levier d’action pour les villes moyennes**

Les politiques du logement représentent aujourd’hui un instrument, certes parmi d’autres, mais recoupant trois enjeux fondamentaux : la cohésion sociale, l’économie et l’aménagement du territoire. Sans s’y limiter, l’intérêt de privilégier une entrée par le logement et les politiques de l’habitat pour rendre compte des enjeux territoriaux qui se posent dans les villes moyennes et les politiques mises en œuvre pour y répondre se situe à deux niveaux :

- D’une part, la question du logement et de l’habitat se trouve au cœur d’un système d’acteurs emboîté et multiscalair qui constitue un bon angle d’analyse des rapports de force et de pouvoirs, révélateurs des visions (dominantes) de la ville et des représentations des territoires.

- D’autre part, les villes moyennes, par leurs caractéristiques (héritage urbain, dépendance institutionnelle et financière, insertion dans les intercommunalités), leurs rôles (accueil des populations défavorisées, régulation) et leurs fonctions (nouvelle économie résidentielle, politique d’attractivité et des cadres de vie) sont particulièrement marquées par la problématique du logement.

L’objectif n’est donc pas de se limiter à une approche statique de la situation qui viserait à souligner les recompositions à l’œuvre dans les politiques urbaines (sectorisation, peuplement, etc.). Mais on se propose d’entrer par les logiques et les déterminants des actions conduites en faveur des politiques du logement perçues comme des axes stratégiques d’intervention et comme vecteurs de développement. Cette entrée pourrait sembler réductrice au regard des enjeux et des nouveaux modes de vie (accroissement des mobilités, polytoplicité). Il nous semble cependant essentiel de partir de cette analyse dont découle l’ensemble des raisonnements et des diagnostics urbains sous-tendant une action sur la ville, et particulièrement sur les espaces considérés comme les plus fragiles, et en direction des ménages défavorisés.

---

<sup>169</sup> Voir la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007.



## 4.1. Le marché du logement, déséquilibre et régulation, de difficiles coopérations

L'amélioration des conditions de vie et de logement devient à partir des années 1960, au sortir de la Reconstruction, un enjeu de modernisation mais aussi le moyen de contribuer à une répartition plus juste des fruits de la croissance. Alors que le logement a souvent été réduit à sa dimension quantitative, la question de l'habitat fait s'inviter à la table des urbanistes et des architectes la prise en compte des usages, des pratiques, des liens complexes et identitaires attachant l'habitant à son habitation (Pattaroni, Kaufmann, Rabinovich, 2009)<sup>170</sup>. L'habitat s'impose dans les sciences sociales en mettant en exergue les différentes facettes constitutives des lieux de vie. L'habitat participe donc à inscrire le logement dans ses dimensions et contextes sociaux et spatiaux.

Les politiques du logement dans les villes moyennes ont connu une évolution marquée, quantitative et qualitative, ces dernières années. Durant la période de croissance démographique, l'enjeu principal pour ces villes a été de faire face à la pénurie de logements et de répondre en nombre à une forte demande. Depuis les années 1980, et la relative stabilité démographique qui les caractérise, les villes moyennes sont confrontées à une bifurcation qualitative. Il ne s'agit plus seulement de répondre au besoin démographique mais aussi de considérer le logement comme un « facteur de développement équilibré de leur territoire » (FMVM, DIACT, 1997, *Op. Cit.* : 5). Les politiques de logement constituent un volet central de l'action publique locale et, concernant le logement social, représentent un poste de dépense important. La réflexion en direction des politiques du logement s'est ancrée assez tôt chez les décideurs. Il s'agissait de rééquilibrer l'offre et la demande globales notamment au niveau de l'ensemble de la ville et entre les villes-centres et leurs agglomérations.

---

<sup>170</sup> On distingue trois manières d'appréhender les enjeux – sociaux – attachés à l'habitat : le logement dans son rapport personnel, individuel et identitaire, c'est-à-dire « l'environnement construit à la première personne » ; les rapports sociaux à partir du cadre bâti (cohabitation, voisinage) et les rapports à la puissance publique. Voir : Pattaroni Luca, Kaufmann Vincent, Rabinovich Adriana, 2009, *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, EPFL, 340 p.

**Tableau 2.5 – L'évolution du nombre de logements achevés selon les types d'espace**

	Part en 2011	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	En %
Communes rurales	30,8	0,7	4,0	4,3	10,2	11,1	11,7	11,9	- 2,0	- 16,6	- 24,2	2,9	
- de l'espace rural	13,5	3,7	6,4	6,9	14,3	16,3	14,2	10,5	- 3,7	- 14,7	- 28,1	- 1,0	
- de l'espace urbain	17,3	- 1,3	2,2	2,5	6,9	6,8	9,5	13,1	- 0,3	- 18,3	- 20,5	6,2	
Unités urbaines de moins de 50 000 habitants	23,9	2,1	1,3	4,8	6,7	9,2	11,5	13,6	0,2	- 18,0	- 17,9	- 6,2	
Unités urbaines de 50 000 à 200 000 habitants	12,7	- 6,6	- 0,5	0,9	16,6	3,9	8,0	22,6	3,5	- 21,2	1,6	- 9,6	
Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants	22,6	- 10,4	- 0,9	1,6	2,3	6,5	9,0	11,0	18,6	- 9,4	- 4,6	- 8,7	
Unité urbaine de Paris	10,0	- 9,4	- 5,1	7,3	- 1,5	- 3,6	5,8	14,1	- 1,7	5,1	8,4	- 19,9	
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>- 3,3</b>	<b>0,8</b>	<b>3,8</b>	<b>7,2</b>	<b>7,5</b>	<b>10,2</b>	<b>13,6</b>	<b>2,9</b>	<b>- 14,4</b>	<b>- 12,4</b>	<b>- 6,3</b>	

Source : SOeS, estimation à partir de Sit@del2 base au 31/05/11  
Champ : France métropolitaine

Source : SOeS 2012

Le nombre de logements a progressé de manière continue à partir des années 1980, au moment même où la population des communes-centres de nombreuses villes moyennes diminuait ou stagnait. Entre 1982 et 1990, la population des unités urbaines comprises entre 20 000 et 200 000 habitants a augmenté de 1,8% alors que le nombre de logements progressait de 10,9%. En 2011, les villes moyennes situées dans la fourchette 50 000-200 000 habitants représentaient 12,7% des logements achevés (tableau n° 2.5). Sur la période récente, entre 2001 et 2011, ces villes se positionnent en situation intermédiaire avec, depuis 2005, des taux de croissances souvent moins importants que les villes de plus grande taille mais avec une évolution du nombre de constructions globalement supérieure à celui des petites villes et de l'espace rural. Les fluctuations importantes de la fin des années 2000, et particulièrement le pic de 2007, sont liées aux opérations de reconstruction engagées lors des programmes de rénovation urbaine. L'année 2009 et le recul historique de cette tendance marque la sensibilité des villes moyennes à la conjoncture et le début de la crise économique et immobilière. Si le marché immobilier et foncier au sein de ces agglomérations est relativement contrasté, il est en moyenne moins tendu que dans les grandes villes. La demande sociale restant une composante importante du marché, nombre de villes moyennes ont instauré une taxe d'habitation sur les logements vacants de plus de 5 ans<sup>171</sup>.

Or, s'il existe des tendances structurelles à l'évolution sociologique des villes, les attentes et la demande exprimées constituent également un puissant moteur de recomposition territoriale. F. Madoré (1998 ; 2005) identifie deux tendances principales. La première repose sur une extension du tissu urbain qui se traduit par un étalement de la ville en première et deuxième couronne. L'attrait de l'acquisition d'un pavillon et l'assouplissement des contraintes foncières ont accentué cette tendance à l'éparpillement de la ville et à la dilution des effets de mixité ou du moins de connexité spatiale. La seconde tendance concerne le réinvestissement du bâti existant et

<sup>171</sup> Malgré une reconduction globale des taux d'imposition, 134 villes moyennes en 2008 étaient concernées. Chiffres FMVM – *Urbapress Informations*, n° 1609 – 2 juillet 2008, p. 8.

particulièrement des centres anciens. Celle-ci est même davantage visible à partir du milieu des années 1980 qui marquent une décroissance de la périurbanisation au niveau national (Dodier, 2005). La réhabilitation de certains secteurs aux caractéristiques recherchées (valeur patrimoniale, localisation en centre-ville, aménités) participe à un remodelage des profils sociaux des quartiers (Authier, 1997). L'embourgeoisement, la gentrification qui concernent certaines zones tendent à durcir les frontières sociales (la division sociale de l'espace urbain) qui, immeuble après immeuble, îlot par îlot, repoussent les catégories populaires aux abords de la ville.

Ces processus, connus, se sont développés dans l'ensemble de l'armature urbaine. F. Madoré (1998) note cependant une distinction selon les tailles des unités urbaines. Dans les exemples des villes de l'ouest de la France, il souligne le caractère ponctuel des opérations de revalorisation et de réhabilitation réalisées dans les centres-villes et les quartiers péri-centraux. Si ce phénomène est bien présent, il ne contribue pas à bouleverser la composition sociale des villes et constitue plutôt un cycle urbain de régénération du bâti et non un processus de tri social. Il s'agit d'opérations isolées, réalisées majoritairement par des opérateurs privés, destinées aux investisseurs. Dans les villes de taille supérieure (Angers, Le Mans ou Nantes), la reconquête des espaces centraux concerne également le péri-centre, attirant des populations plus aisées, et souvent plus âgées, qui recherchent la proximité du centre-ville et des services.

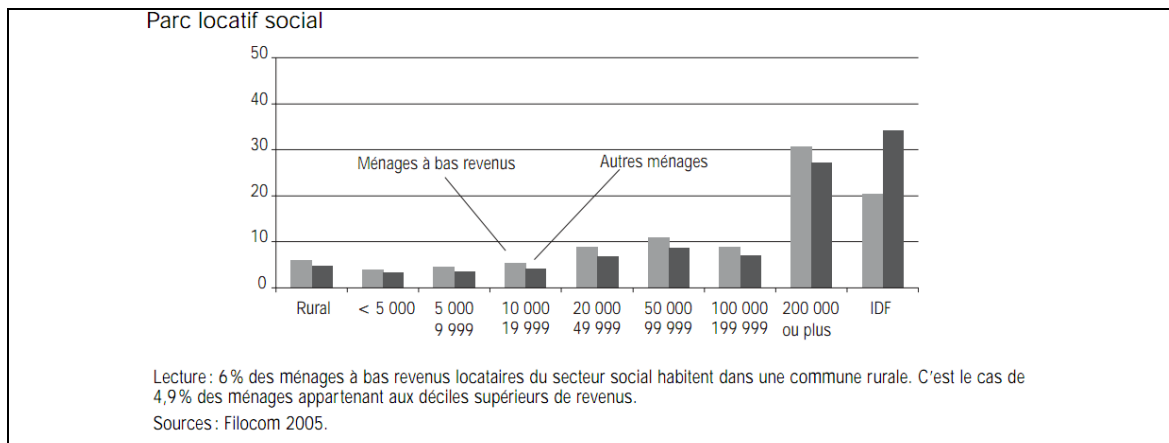
Cette évolution des dynamiques socio-spatiales « fait ressortir l'importance des effets de lieu et du marquage social de l'espace urbain » (Madoré, 1998 : 174). La gentrification est plus visible dans les grandes villes du fait de la tension foncière et immobilière. Dans les villes moyennes, le processus semble moins engagé mais malgré tout décelable. Il affecte des espaces plus restreints généralement au cœur des villes. Les quartiers péri-centraux paraissent, à ce niveau, peu touchés. A l'échelle des villes moyennes, ceux-ci semblent relativement défavorisés au regard du double aspect que recouvre la forte identification spatiale, entretenue par l'image symbolique de l'hyper-centre souvent intégré à un secteur patrimonial, et les aménités extérieures. Les facilités d'accès et les distances réduites tendent à dévaloriser mécaniquement les espaces intermédiaires, péri-centraux des villes moyennes.

## 4.2. La concentration du parc social dans la ville centre, une vision réduite mais emblématique de la spatialisation de la pauvreté dans les villes moyennes

En France, le parc social loge 15,4% de l'ensemble des ménages et 27% des ménages à bas revenus (considérés ici comme les trois premiers déciles de niveaux de vie). Au 1er janvier 2010, 37% de ces ménages étaient propriétaires occupants et 32% locataires du parc privé.

La taille de l'unité urbaine n'est pas communément retenue dans l'analyse de l'ONZUS. Afin de préciser les caractéristiques socio-démographiques des habitants du parc de logements locatifs sociaux (LLS), il faut se reporter aux analyses et aux relevés réalisés par les CES, les DREAL et les bailleurs. Il serait pourtant intéressant, compte-tenu des données de la base Filocom et des EPLS, qu'une entrée spécifique soit réalisée à ce niveau<sup>172</sup> d'autant que les statistiques avancées présentent une particularité à l'échelle du peuplement des villes moyennes qui est gommée par les lissages statistiques nationaux et la présentation des situations extrêmes et antagonistes de la région parisienne et de l'espace rural. Les ménages à bas revenus représentent 28% de l'occupation des LLS dans les villes moyennes (6% pour l'espace rural). Ces villes, qui représentent environ 25% de la population française, accueillent au total 41% des ménages du parc locatif social.

### Graphique 2.5 Répartition des ménages à bas revenus selon les tranches d'unités urbaine –



Source : Filocom 2005

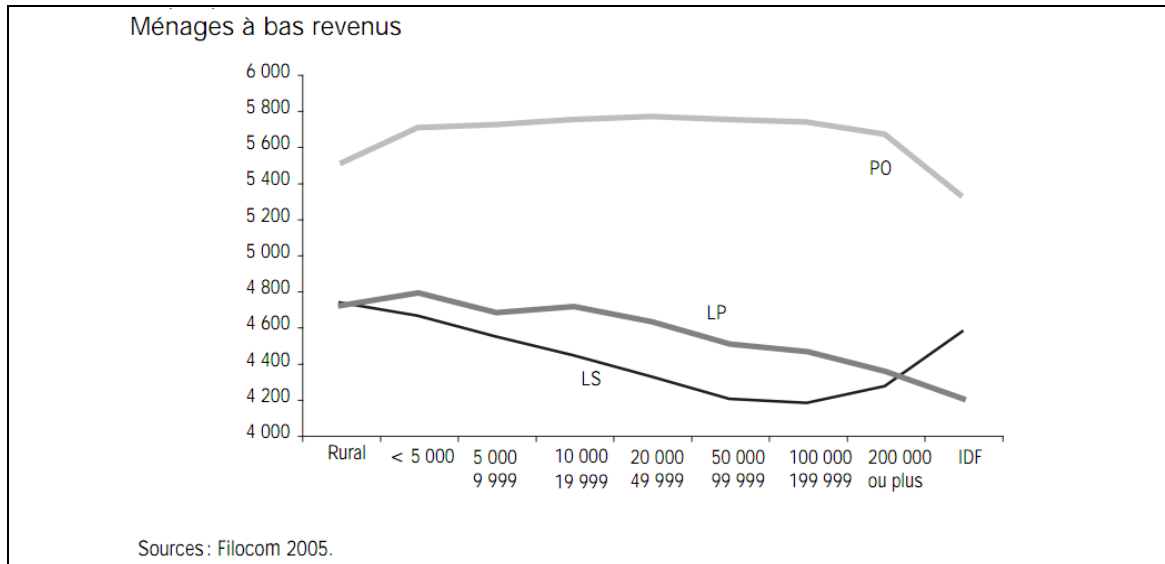
Si le parc social ne représente pas le logement de la majorité des populations à bas revenu, leur part y est largement sur-représentée (55,4%). La composition du parc social varie selon les unités urbaines (graphique 2.5). La concentration des ménages à bas revenus dans le parc social est encore plus marquée en région (hors Ile-de-France)

<sup>172</sup> En ce sens, l'Observatoire national de la Pauvreté en 2007 et le réseau Perspicaf en 2008 demandent la mise en place d'indicateurs plus territorialisés. Voir notamment : CAF, 2008, *Pauvreté, bas revenus, Apports des données CAF*, Réseau Perspicaf, Dossier d'étude, n° 107, 66 p.

et particulièrement dans les villes moyennes (80% des ménages à bas revenus y résident).

Les effets de la taille des unités urbaines semblent ainsi jouer sur les conditions de peuplement et les conditions de vie des catégories les plus modestes. Le revenu médian des ménages locataires à bas revenus diminue au fur et à mesure que la taille de l'unité urbaine augmente. Deux seuils semblent ainsi déterminants, celui des petites villes (moins de 10 000 habitants) où les bas revenus restent pratiquement à niveau constant dans la répartition des parcs et celui des 200 000 habitants à partir duquel la tendance s'inverse. Dans les grandes villes, la pression immobilière accentue un effet ciseau pour les ménages à bas revenus qui se traduit par une baisse de la part des propriétaires et une hausse de celle des locataires sociaux. Entre les deux, dans la fourchette des villes moyennes, c'est le secteur du logement locatif social qui semble le plus sensible aux effets des échelles urbaines. Les ménages résidant dans le secteur locatif social de ces villes sont nettement plus pauvres que ceux des autres types d'espace. A l'inverse des communes rurales, dans les communes de 10 000 habitants et plus, le parc social accueille plus fréquemment les ménages à bas revenus que le parc privé (soit 58,9% des ménages de locataires à bas revenus répartis à raison de 56,0% dans le locatif social (LS) et de 44,0% dans le locatif privé (LP))<sup>173</sup>.

### Graphique 2.6 Revenu par unité de consommation médian selon les tranches d'unité urbaine



LP : Locatif privé ; LS : Locatif social ; PO : Propriétaire occupant

<sup>173</sup> Sachant que la part du logement social est variable d'une ville à l'autre, voire d'une région à l'autre. En Ile-de-France, c'est le parc privé qui accueille les ménages les plus pauvres, pour la moitié d'entre eux leur revenu se situe sous le premier décile. Le pourcentage de logements sociaux est plus élevé à l'est d'une ligne Le Havre – Marseille.

La ville moyenne accueille dans son parc social une part importante des ménages appartenant au premier décile. Plus qu'au niveau national, le parc social y joue donc avant tout une fonction d'aide aux plus démunis. Les second et troisième déciles y sont très faiblement représentés, ce qui constitue une nette différence avec les grandes villes et particulièrement l'Ile-de-France. Le revenu médian des ménages locataires à bas revenus diminue au fur et à mesure que la taille de l'unité urbaine augmente (graphique n° 2.6). Cet effet de la taille de l'unité urbaine ne s'applique qu'aux ménages à bas revenus. Ceux des déciles suivants, au contraire, sont d'autant moins pauvres qu'ils résident dans une zone dense en habitants (Travaux de Observatoire, 2009).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, notamment le marché immobilier et la dimension culturelle du rapport à l'habitation. Le coût du foncier (« l'effet de prix », Mouillard, 2009), nettement moins élevé que dans les grandes villes, incite les populations à bas revenus des déciles 2 et 3 à quitter le parc social lorsqu'ils en ont la possibilité, financière notamment, pour tenter d'accéder à la propriété. La hausse de l'immobilier depuis le milieu des années 2000 et la faible tension immobilière dans les aires urbaines des villes moyennes, couplées à une offre souvent vétuste du parc social (80% du parc locatif social a entre 20 et 40 ans quand le secteur privé est majoritairement issu des années 1990-2000), encouragent les familles à se diriger vers le locatif privé. L'effet est le même *a contrario* quand les délais d'attente sont trop importants. Les mesures récentes d'incitation fiscale (dispositifs Robien et Scellier notamment) ont été particulièrement visibles à cette échelle et ont contribué à déstabiliser le marché local. Le parc social des villes moyennes accueille ainsi les populations les plus pauvres. Cette plus faible mixité contribue à forger l'image de logements sociaux dépréciés, voire repoussoirs, marquant à cette échelle des formes de ruptures dans les tissus urbains.

Jusqu'à la fin des années 1970, la production immobilière relève d'une politique étatique uniforme peu marquée par les spécificités locales. Ainsi, entre 1960 et 1980, « le volume des logements mis en chantier exprime beaucoup plus directement les orientations et les fluctuations de la politique gouvernementale » (Nevers, 1979 : 4). Ce n'est qu'après la décentralisation qu'apparaîtront plus nettement des effets de stratégies locales spécifiques. En 1997, une étude conduite par Bertrand Pancher pour la FMVM et la DATAR mesurait que si les villes moyennes regroupaient 39% de la population nationale, elles concentraient 71% des logements sociaux<sup>174</sup> (au niveau de leur agglomération). Ce ratio est stable encore aujourd'hui avec des situations parfois exacerbées comme à Beauvais qui regroupe 98% des logements sociaux de son agglomération. Cette situation provoque des déséquilibres à l'échelle des bassins de vie

---

<sup>174</sup> FMVM et DATAR, 1997, *L'évolution des politiques du logement dans les villes moyennes*, Institut de l'économie urbaine, Paris, 25p. Les chiffres avancés reposent sur la délimitation des ZPIU.

et représente un enjeu fort pour les villes-centres par rapport à l'espace périurbain. Si les PLH ont constitué une contrainte lors de leur mise en place, les villes moyennes y ont vu la possibilité de recourir à l'échelle intercommunale pour rééquilibrer la répartition du parc, sans grand succès jusqu'à aujourd'hui. Le nombre de communes soumises à une taxation dans le cadre de la loi SRU ou du DALO<sup>175</sup> témoigne, au-delà des cas particuliers, des difficultés et des freins locaux à la mise en place à leur échelle d'une politique du logement communautaire.

Au cours des années 1980, le logement social au sein des communes-centres a augmenté de 13%. De ce fait, la part des logements sociaux par rapport à l'ensemble des résidences principales demeure à peu près stable<sup>176</sup>. En revanche, parmi les logements construits, le tiers (32% en 1992) avait comme maître d'ouvrage un organisme HLM, un office public ou une SA. L'historique du parc se reflète aussi dans son peuplement. Les ménages à bas revenus résidant dans le parc HLM habitent en majorité dans des logements construits entre 1962 et 1974, situés à la périphérie des villes dans des grands-ensembles (Driant, Rieg, 2004). C'est le cas de 69% des ménages appartenant aux trois premiers déciles.

**Tableau 2.6 – Les caractéristiques des logements sociaux en 2010 selon les types d'habitat et la taille des unités urbaines**

	Ensemble des locataires du secteur social (%)	Dont	
		Maisons individuelles (%)	Logements en immeuble collectif (%)
Répartition par type d'habitat	100,0	15,3	84,7
Nombre de pièces			
1 ou 2 pièces	26,6	10,4	29,6
3 pièces	34,8	25,8	36,5
4 pièces	29,3	42,9	26,8
5 pièces	8,1	17,2	6,4
6 pièces ou +	1,2	3,7	0,7
	100,0	100,0	100,0
Année construction			
avant 1949	9,3	14,7	8,2
entre 1949 et 1974	44,7	14,7	50,4
entre 1975 et 1999	36,1	49,2	33,6
après 1999	9,9	21,4	7,8
	100,0	100,0	100,0
Localisation			
Commune rurale	7,7	28,0	4,0
U. U < 20 000 h.	13,4	23,7	11,5
U. U de 20 à 100 000 h.	17,3	15,9	17,6
U. U > de 100 000 h.	36,4	27,6	38,0
Agglomération parisienne	25,2	4,8	28,9
	100,0	100,0	100,0

Source : MEDDTL - SOeS, Filocom 2010, Champ : HLM, SEM, État et coll. locales  
U. U = Unités Urbaines

<sup>175</sup> Droit au logement opposable – loi n° 2007-290 du 5 mars 2007.

<sup>176</sup> Avec 4,5 millions d'unités, le parc locatif social français est un des plus importants d'Europe. Certains estiment cependant que la production globale de logements est insuffisante et inadaptée à la demande sociale (Genestier, Baudin, 2002).

Avec la loi du 7 janvier 1983 et la décentralisation de l'urbanisme, les responsables locaux vont tenter d'imprimer leur marque au sein de l'espace urbain (Lévy, Fijalkow, 2010 : 121). Le développement de projets urbains divers et souvent ambitieux est favorisé par un assouplissement des zonages et des prescriptions. Les outils traditionnels règlementaires (POS, etc.) sont assujettis aux projets urbains alors qu'ils en étaient les déterminants. La succession des dispositifs règlementaires en matière de politique urbaine – notamment la loi du 14 novembre 1996 de relance de la politique de la ville qui distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU) – permet un assouplissement et un ancrage des choix urbanistiques en fonction des considérations locales. L'objectif n'est plus seulement d'aménager des zones mais d'intégrer ces espaces au sein de la ville et des agglomérations. En somme, les stratégies d'urbanisme s'affinent en ciblant avant tout la revitalisation des centres-villes et la conception d'un urbanisme multi-partenarial.

### **4.3. Quelle Politique de la ville dans les villes moyennes ?**

Dans ce contexte, les villes moyennes ont engagé assez tôt des opérations de renouvellement urbain et se sont inscrites dans les dispositifs de la Politique de la ville. Le rapport du GIE (2000)<sup>177</sup> présente un état des lieux des initiatives et des enjeux des quartiers d'habitat social dans les villes moyennes. Il fait état moins d'un diagnostic urbain et social (aucun chiffre n'est avancé) que de perspectives partenariales, de la « scène publique » que les politiques du logement peuvent et doivent représenter pour les villes moyennes. Les experts identifient des actions de « prévention » par « anticipation » sur les difficultés présagées identifiées de ces quartiers datant des années 1960-70. Par l'intermédiaire du programme « Prévention Villes moyennes », le GIE Villes et Quartier a conduit une étude<sup>178</sup> portant sur le logement social des villes de 10 000 à 60 000 habitants (appel à projet en mars 1997). Il s'agit donc d'une fraction seulement de la strate qui nous intéresse mais les conclusions ont une portée générale. L'objectif de ce rapport est explicite, servir d'outil et d'appui aux collectivités pour éviter que certains quartiers « basculent et [...] tenter d'enrayer un processus de marginalisation ou ses prémices ». Le document constitue donc un panorama mais aussi une alerte des signes avant-coureurs qui doivent attirer l'attention des responsables et les encourager à agir (il s'agit d'aider les collectivités à « l'élaboration d'un programme d'actions »). Sept sites ont été retenus pour une étude plus précise : Brive,

---

<sup>177</sup> Bossavit Jean-Luc, Réau Brigitte, 2000, *Quartiers d'habitat social et villes moyennes : quel devenir? Capitalisation du programme Prévention Villes Moyennes*, collection Villes et quartiers, GIE CDC-UNFOHLM, Paris, 85 p

<sup>178</sup> GIE Villes et quartiers, *Quartiers d'habitat social et villes moyennes: quel devenir?*, Capitalisation du Programme Prévention Villes Moyennes, CDC et UNFOHLM, mai 2000, paris, 85p.



Châlons-en-Champagne, Gien, Saint-Amand-les-Eaux, Seynod, Uckange et trois villes situées en Bretagne : Dinan, Guingamp et Lannion. D'emblée, l'accent est mis sur les difficultés que connaissent les quartiers d'habitat social de ces villes : fragilisation économique et sociale des populations touchées par le chômage, repli des liens sociaux, insécurité et dysfonctionnements urbains relatifs aux bâtis et aux infrastructures.

Ce rapport nous semble emblématique de l'état d'esprit qui prévaut chez les décideurs et les acteurs locaux au moment même où les contrats de ville deuxième génération s'achèvent et que se profilent les premières conventions ORU. Le rapport évoque ainsi « le risque de fracture irréductible » des quartiers les plus fragilisés au sein des villes moyennes et en appelle à une « anticipation sur l'évolution de ces quartiers bien qu'elles [les villes moyennes] ne bénéficient pas des acquis des politiques contractuelles de solidarité que l'État a impulsé depuis plus de vingt ans » (GIE, 2000 : 22). Il y a donc clairement, dans ces positions, l'idée d'une diffusion de la crise urbaine des grandes villes à l'échelle des villes moyennes. Le scénario paraît tendanciel et inéluctable. L'argumentation repose sur les similitudes des formes urbaines, les caractéristiques sociales des quartiers et leur inscription territoriale. Les villes moyennes doivent engager des opérations de renouvellement urbain capables de désamorcer les processus de relégation et d'exclusion de ces espaces d'autant plus préjudiciables à cette échelle qu'il(s) « obériser[ont] à long terme leurs politiques de développement » (GIE, 2000 : 23). Deux conclusions s'imposent à la lecture de ce rapport. D'une part, il n'existe pas explicitement une crise des quartiers dans les villes moyennes mais, forts de la prise de conscience collective et de la situation des quartiers sensibles des grandes villes, les acteurs locaux peuvent anticiper et prévenir l'hypothèse d'une « crise des banlieues ». D'autre part, les villes moyennes doivent non seulement engager des opérations à court terme – qui reposent sur un partenariat renforcé entre les élus locaux, les bailleurs et les collectivités – mais elles doivent aussi procéder à un effet de rattrapage attendu qu'elles n'ont pas, ou peu, bénéficié des dispositifs de la politique de la ville.

Ces sensibilités et ces prescriptions ne trouvent pas vraiment d'écho à l'échelle nationale. La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) a tenté d'impulser une prise en considération des spécificités qui se posent à l'échelle de leurs territoires et des questionnements en matière de politique du logement mais sans grand succès. Il s'est agi, tout au plus, d'une interpellation des ministres responsables ou de rapports réalisés conjointement par la fédération et la DATAR. Les gouvernements successifs ne suivent donc pas les recommandations du rapport du GIE mais on retrouve, derrière ces analyses, un même souhait d'intégrer les dispositifs contractuels de la politique de la ville. Les réponses institutionnelles ne correspondent pas à cet appel des villes

moyennes. La circulaire Bartolone d'octobre 1999<sup>179</sup> précise au contraire la volonté de l'État de concentrer les interventions de la politique de la ville sur une géographie resserrée dans laquelle les petites et moyennes villes sont *a priori* exclues<sup>180</sup>. Certaines villes moyennes se sont toutefois engagées dans des contrats de ville. C'est le cas notamment de la majorité des villes situées dans la tranche supérieure de la catégorie et aussi, mais plus rarement, de villes de plus petite taille dont est composée en grande partie la FMVM. Selon leurs politiques, les régions vont venir appuyer ces initiatives et parfois encourager des actions similaires dans des petites villes moyennes (FMVM, CDC, 2004, *Op. Cit.*).

Ce faisant, les discours évoquant des échecs successifs de la politique de la ville doivent être relativisés. Les villes moyennes n'ont eu recours que pour une partie d'entre elles à ces dispositifs qui, assez rapidement, vont être orientés dans les faits vers des politiques plus générales d'embellissement des cadres de vie. Cependant, les enjeux en matière de cohésion sociale sont cruciaux pour ces villes tant les dysfonctionnements sont non seulement visibles mais aussi difficilement gérables à la seule échelle municipale. La Politique de la ville va avoir un double effet dans les villes moyennes qui s'y inscrivent : d'une part, accentuer les partenariats noués et encourager le rôle d'amortisseur social qu'elles assument, d'autre part, et c'est bien là une dérive nécessaire pour ces territoires, « les moyens de la Politique de la ville ont fini par devenir des substituts des crédits de droit commun » (Avenel, 2011).

Les villes moyennes sont rarement étudiées sous l'angle des opérations de rénovation urbaine ou comme des hauts lieux de la Politique de la ville<sup>181</sup>. Or, si la situation n'est pas toujours spectaculaire ou paroxysmique, les questions qui s'y posent n'en sont pas moins primordiales et révélatrices d'autres manières de penser et de concevoir l'espace social des villes. L'engagement et l'engouement des villes moyennes pour les opérations de rénovation urbaine et pour les actions conduites en direction des politiques du logement apparaissent comme une réponse aux inquiétudes soulevées par les diagnostics, les tendances et les incertitudes actuelles. Alors que la fonction

---

<sup>179</sup> Circulaire datant du 14 octobre 1999 portant sur la négociation des contrats de ville 2000-2006.

<sup>180</sup> De même, on peut relever les déclarations du ministre de la ville, F. Lamy « pour simplifier les zonages et concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin » - Déclaration du 27 août 2012. Voir : <http://www.irdsu.net/Reforme-de-la-geographie,6906>

<sup>181</sup> Parmi les rares travaux universitaires portant sur le sujet (et en dehors de la région Ile-de-France) : Vieillard-Baron Hervé, 2007, « La géographie prioritaire en question : synthèse prospective et approche de deux villes méridionales : Nîmes et Béziers », In DIACT, 2007, Territoires 2030, *Revue d'études et de prospective*, 2em semestre 2007, n° 4, pp. 129-140 ; Gaudin Solène, Candelier-Cabon Martine, 2010, « Villes moyennes et rénovation à travers la question patrimoniale », In Harismendy Patrick, Gaudin Solène, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoine*, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, pp. 205-213 ; Gaudin Solène., 2007, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine – L'exemple de la démolition dans les quartiers d'habitat populaire à Brest et Lorient », *Revue Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 3, Espace et résidentialisation, textuel <http://sejed.revues.org/document823.html>

résidentielle apparaît comme un moteur de développement, la nécessité d'adapter l'offre aux nouvelles attentes s'accompagne du souhait de diversifier les produits et les types d'habitat. Mais les programmes actuels de rénovation urbaine, initialement pensés pour répondre aux difficultés des quartiers déshérités des grandes villes (Lerique, 1997 ; 2004), sont-ils solubles dans ces attentes ? Si les objectifs peuvent sembler concordants, les contours du problème et les raisons de l'action sont distincts. Comment les acteurs locaux se saisissent-ils alors de ces dispositifs et en quels sens ? En somme, les raisons et les modalités qui conduisent les acteurs à s'inscrire dans les dispositifs actuels de la Politique de la ville sont-ils les héritages des impensés des politiques sectorielles en direction des villes moyennes ou témoignent-ils d'un renversement des termes du contrat en faveur de la réalisation d'un « acte collectif » (Buron, 1976)?

### *Transition :*

Si les villes moyennes n'ont pas bénéficié de politiques dédiées depuis trente ans<sup>182</sup>, elles se sont saisies, en revanche, de la diversité des outils à disposition. Elles ont, de ce fait, et selon la dynamique des équipes municipales en place, « bricolé » (Béhar, 2010) avec les outils, arbitré entre les priorités et les injonctions parfois contradictoires. Mais l'apparente stabilité doublée de la diversité des trajectoires urbaines font craindre une « perte de visibilité des villes moyennes dans les politiques publiques de l'Etat » (DIACT, 2009) et particulièrement dans leur rôle actuel d'amortisseur social des effets de la crise économique.

Nous avons vu au sein de ce chapitre que la pauvreté et l'exclusion n'épargnaient pas les villes moyennes mais recouvraient une géographie et des logiques particulières en leur sein : celles-ci apparaissent *a priori* moins inégalitaires du fait d'une colonne sociale moins étirée et des effets de fragmentation atténués par la proximité et les configurations locales. En revanche, les personnes pauvres qui y résident disposent en moyenne de moins de ressources et le parc social accueille des populations plus pauvres que la moyenne des autres villes. Cependant, la ville moyenne ne présente pas le visage des hauts lieux de la Politique de la ville. Si les formes de la pauvreté et des inégalités y sont moins visibles ou plus diffuses, elles représentent pourtant un double enjeu à cette échelle. D'un côté les villes moyennes accueillent une part importante des ménages les plus modestes et les plus précaires, de l'autre les charges de centralité qui pèsent sur ces villes ne leur permettent pas d'assumer pleinement ce rôle. En revanche, la taille de la ville a un impact réel sur les ressources à disposition notamment fiscales et budgétaires. La FMVM alerte régulièrement les autorités sur cet effet ciseau qui positionne les villes moyennes avec des charges de centralité proportionnellement supérieures à celle des grandes villes sans avoir les moyens de celles-ci. La question de la dotation des collectivités reste ouverte et largement impensée au niveau national. En suggérant le transfert de la DGF directement aux collectivités, le projet de réforme des collectivités territoriales, lancé par le gouvernement Fillon en 2010 et faisant suite au rapport Balladur, ambitionnait de favoriser les plus petites communes au détriment des villes moyennes et de l'intégration communautaire. Or, les nouveaux dispositifs de l'aménagement du territoire par « l'agencification » et le recours à l'appel à projets favorise les grandes villes et soumet les villes moyennes à un effort en matière d'ingénierie et de contribution dont elles n'ont pas toujours les moyens. En ne reconnaissant pas la discordance croissante entre l'enjeu de cohésion sociale et le déficit d'intégration territoriale, « on assiste au glissement d'un enjeu d'aménagement et d'équipement de ces villes en tant que niveau intermédiaire de l'armature urbaine, à une exigence de confrontation de leurs

---

<sup>182</sup> Les politiques d'aménagement conduites à leur échelle s'intégraient alors dans une forme de territorialisation souple dans le cadre des Plans Etat-Région, les Régions intervenant en appui des politiques courantes conduites.

« responsabilités territoriales », vis-à-vis de l'extérieur, dans un contexte mouvant » (Béhar, 2004, *Op. Cit.*).

Conscients de ces enjeux, certains responsables locaux vont mettre en place différentes opérations en s'inscrivant dans les dispositifs de la Politique de la ville et, récemment, en contractualisant avec l'ANRU dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine. Reflétant une forme aboutie et transversale de territorialisation de l'action publique, celle-ci va ainsi investir des terrains qui ne lui étaient pas initialement destinés. De fait, y compris dans les rapports et analyses portant spécifiquement sur la Politique de la ville et les dispositifs initiés dans les quartiers prioritaires des villes moyennes, le diagnostic d'une crise des banlieues ou de ses symptômes ne semble pas correspondre aux situations ni aux enjeux locaux de ces territoires. Cependant la forte concentration des logements sociaux dans les villes-centres font du logement un enjeu d'aménagement et d'attractivité de la ville, un défi que les responsables locaux entendent relever.

Ceci nous conduit à formuler l'hypothèse d'une politique publique nationale appliquée – plaquée – au niveau des villes moyennes c'est-à-dire à l'échelle locale, qui se traduit par un glissement au niveau régional voire communal d'un discours métropolitain sur les stigmates de la fragmentation urbaine et des processus de relégation. Or, il s'agit de territoires au sein desquels les problématiques et les configurations auraient pu aisément conduire à d'autres types d'actions, d'autres approches des enjeux et d'autres réflexions. Mais avant de croiser les champs d'analyse (notamment les discours – médiatisés – entourant les opérations de rénovation urbaine et ceux des responsables locaux), il nous fallait réunir et analyser les données objectives sur lesquelles reposent ces choix et les diagnostics établis.

Ce chapitre avait vocation à contribuer à éclairer le cadre d'action dans lequel se situent les villes moyennes au regard des enjeux et des stratégies d'aménagement national et local. L'action que les acteurs locaux vont conduire est déterminée par un contexte analytique et institutionnel qui tend à fondre les impératifs locaux dans les cadres nationaux, à faire en quelque sorte s'adapter le territoire à l'outil (de mesure et d'intervention). Dans un même contexte, les institutions conservent une part d'hétéronomie capable, selon les théories régulationnistes (Coriat, 1994; Ramaux, 1997; Giroud, 2008), d'imposer un ordre de contraintes aux différents acteurs sans épuiser leur diversité des conduites de l'action. Ceci nous amène à explorer les stratégies des acteurs décisionnaires et particulièrement les motivations du recours aux opérations de rénovation urbaine, c'est-à-dire d'une action visant le traitement spatial d'une problématique sociale.

## **PARTIE 2.**

---

# **APPREHENDER LES STRATEGIES DE LA RENOVATION URBAINE EN VILLES MOYENNES**



Kervénanec-Ploemeur Lorient – Vue aérienne oblique NNE/SSO –

Source : Point Info – Ville de Lorient 12/07/2006



## Introduction de la partie 2

Rénover, démolir, transformer, recomposer, impulser, renouveler sont des verbes d'action impliquant des actes forts de transformation et d'imposition de marques dans l'espace. Ce sont aussi des actes symboliques, cautionnés par une forte dimension stratégique. Des choix qui reposent également sur de multiples facteurs : l'opportunité de saisir une occasion (politique, financière, urbanistique), le souhait de changer l'organisation de l'espace (motivé par la demande sociale, une conviction personnelle et/ou proto-collective, un régime d'engagement) ou la résignation (à la suite d'une série d'opérations n'ayant pas provoqué les effets escomptés). Acte emblématique de transformation durable et irrévocable des territoires, la rénovation urbaine est traversée par un faisceau de composantes complexes, de déterminants subjectifs et de volontés collectives. Mais, qu'est-ce qui incite les acteurs à s'y inscrire et à s'en revendiquer, qu'est-ce qui les pousse à agir, entendons par là matériellement, au sens primaire du terme. L'action peut recouvrir différents champs. La logique institutionnelle ne peut expliquer que partiellement les motivations de ces choix, notamment dans un contexte de recours au projet. Le contexte opérationnel intervient aussi dans les déterminants des acteurs engagés dans les opérations. Enfin, c'est la rencontre avec des convictions propres, basées sur des diagnostics réalisés par des experts, mais également une appréciation intime de la situation et des solutions à apporter qui méritent d'être explorés.

Traditionnellement pensée et dévolue en direction des quartiers défavorisés dans les grandes villes, la rénovation urbaine redevient, depuis 2003 avec la loi Borloo, une priorité des politiques d'aménagement du territoire, investissant de nouvelles échelles et de nouveaux territoires. Rénovation urbaine et ville moyenne, l'association des deux termes est peu explorée comme si plusieurs freins occultaient la pertinence du regroupement. Au mieux évoque-t-on le renouvellement urbain des villes moyennes comme une réponse aux difficultés qui les touchent et au manque d'attractivité de leur centre. Le renouvellement urbain est alors présenté comme une dimension nécessaire de l'action publique territorialisée ne se cantonnant pas à son aspect urbanistique ni au volet social mais recouvrant des réalités élargies (Barthel, 2009). Si renouveler dans les villes moyennes, c'est avant tout les moderniser, accessoirement les densifier, c'est aussi entrer dans des schèmes territoriaux que nous nous proposons d'éclairer. Rénover pose explicitement la question de la dimension sociale de programmes d'action radicaux aussi bien dans leurs modalités et les choix retenus que dans leurs caractères irréversibles. Les villes moyennes sont dotées d'une forte composante de populations à revenus plus faibles que les métropoles<sup>183</sup> et connaissent, de ce fait, des situations

---

<sup>183</sup> D'après les statistiques de l'INSEE, si on procède à un classement des villes de plus de 20 000 habitants en regroupant le revenu fiscal de référence moyen et le taux de chômage, les 10 villes les plus pauvres de France sont des villes moyennes. (Statistiques INSEE au 31 décembre 2009 pour le chômage et du recensement de 2006 pour la population active).



parfois critiques mais très souvent sourdes (Debonneuil, 1978). Il existe aussi une certaine singularité à évoquer les politiques de rénovation à cette échelle urbaine que nous nous proposons ici d'étudier. L'observation et l'analyse de la conduite et de la mise en place de ces opérations à l'échelle des villes moyennes permettent de révéler les stratégies des acteurs et des décisionnaires et d'éprouver les conceptions spatiales à l'œuvre.

Ambitionner d'analyser l'action, rapporté aux situations d'agir et en cela même aux actions spatiales des décisionnaires, c'est se confronter en premier lieu à la difficulté de saisir l'impalpable, de rechercher vainement à distinguer les intentions des raisons, les enjeux des justifications. C'est aussi tenter de porter un regard distancié sur la parole émise dans des contextes particuliers. Les acteurs rencontrés, professionnels ou familiers du discours public, emploient des registres langagiers variés. Derrière les mots et les explications, le chercheur est porté à déceler les stratégies, les stratagèmes, les non-dits ou les emphases. Action, acteur et espace forment *a priori* un trio semé d'embûches, un dédale dans lequel toute hypothèse levée peut-être infirmée en chemin. L'inversion des regards et des jugements que soulignait R. Barthes (1973) est une situation permanente du chercheur au contact de son terrain et à la rencontre des acteurs. La bonne distance entre le chercheur et l'interlocuteur est un leurre sans cesse questionné par le rapport et la nature même de la rencontre, attendu que dans tout échange et dans toute réponse « on ne se contente pas de répondre à, on répond aussi de » (Javeau, 1994 : 85). Ce diptyque a constitué un fil rouge de notre rapport aux acteurs en nous incitant à privilégier un rapport direct (plutôt que d'appréhender des matériaux rédigés et formalisés) et à accorder une attention particulière aux formes prises par l'échange et le discours. Différentes questions jalonnent les développements suivants : comment comprendre l'engagement des acteurs dans les processus et les discours de la rénovation urbaine ? Peut-on parler d'une imposition, d'une adhésion ou d'une forme de transaction entre les différents partenaires ? Mais également comment ces opérations répondent-elles aux problématiques locales ?

Au sein de cette partie, nous proposons tout d'abord de revenir sur les enjeux d'une approche centrée sur les acteurs – ici notamment les décisionnaires et les principaux responsables des opérations – à travers une relecture des théories de l'action en géographie et de manière plus générale dans les sciences sociales. Il s'agit ainsi d'étayer le recours au concept de transaction comme filtre pertinent d'analyse de l'inscription des villes moyennes dans le PNRU (chapitre 3). Ce point permettra de préciser les choix méthodologiques et leurs implications quant aux attentes et aux limites du travail réalisé. Ensuite, dans un volet plus pragmatique, nous détaillerons les éléments de terrain à partir desquels l'étude est conduite en tentant une analyse critique des principaux diagnostics territoriaux et du cadre institutionnel et géographique dans lequel sont conduites les opérations de rénovation urbaine à l'échelle de la Bretagne (chapitre 4).

# Chapitre 3. Analyse de l'action spatiale et de sa « mise en mots » : outils, méthodes et discours

---

*« Ce qui est dicible n'est pas loin de ce qui est dit, ce qui est dit n'est pas très loin non plus de ce qui est réalisable, ce qui enfin est réalisable frôle de près le domaine de ce qui pourrait être un jour bel et bien réalisé ».*

Clément Rosset, Cité par Michel Lussault (1999, *Op. Cit.*)

## Introduction

« En matière de méthode, on n'a le choix qu'entre des termes immédiats mais obscurs, ou clairs mais alors irréels et typiquement idéaux » (Weber, cité par Bourdieu, Chamboredon, Passeron, 1968). Dans sa présentation de l'idéal-type, M. Weber présente la construction des hypothèses comme une fiction cohérente à laquelle l'action doit être comparée et mesurée. Il s'impose alors une démarche analogique des faits visant à la fois à conforter les hypothèses de la recherche, à en souligner le caractère relatif et leur définition « provisoire » pour reprendre le terme de M. Mauss. Cette définition provisoire des hypothèses et des termes en lesquels elles se posent incite à revenir sur les sous-basements de la réflexion et à expliciter le cheminement scientifique qui a guidé la recherche. D'un côté, il s'agit de s'interroger sur les présupposés d'existence et les conditions d'observation de l'objet d'étude : les actions de transformation volontaire de l'espace urbain et, ce faisant, l'inscription dans les dispositifs publics qui les portent. De l'autre, il convient de présenter la méthode employée qui repose elle-même sur une certaine conception de l'action et de son expression.

La construction d'un objet de recherche est aussi le fruit d'une forme d'itinérance bibliographique qui fait se former et se muer les concepts autant que les approches. Un(e) jeune chercheur(e) est ainsi confronté(e) à une forme de schizophrénie intellectuelle, partagé(e) entre la frénésie de la découverte, elle-même nourrie par l'espoir d'investir un champ jusqu'à là peu exploré, et le vertige d'une dense production scientifique, propre aux dédales réflexifs et aux infinies subtilités qui peuvent rendre incertaine toute tentative de synthèse. De nombreuses pistes restent ainsi partiellement investies, parfois même écartées, d'autres suscitent des approfondissements voire des embardées disciplinaires allant, en ce qui nous concerne, des fondamentaux de la

géographie aux marges de la philosophie, aux portes de la sociologie et passant un peu le seuil des sciences politiques. C'est ce croisement que nous tentons d'opérer dans ce troisième chapitre. La démarche méthodologique s'est construite au fur et à mesure de l'approfondissement théorique du sujet et de la pratique des terrains. Les hypothèses ont été élaborées en essayant d' « engager la recherche à déterminer la chose à étudier, sans anticiper les résultats de l'étude » (Mauss, [1968] 1985). Une étude des conceptions spatiales incite donc nécessairement à dépasser les contours disciplinaires traditionnels pour tenter de reconfigurer et d'ajuster les outils à l'objet d'étude.

A travers ces positions, nous cherchons donc à poser le cadre théorique et empirique d'analyse de l'action spatiale. Qu'est ce qui conduit les acteurs à agir et à s'impliquer dans un processus de transformation de l'espace et comment l'espace est-il conçu et mobilisé dans la justification du comportement et des choix des acteurs ? Nous devons cependant préciser dès à présent que les acteurs, pris individuellement mais aussi en tant que collectif, ne souscrivent pas nécessairement à l'action qu'ils engagent, suivent ou accompagnent. L'action dépasse, dans ses temporalités et ses incidences, les intentions des acteurs, elles mêmes plus ou moins conscientes et plus ou moins exprimées.

L'objet de cette recherche vise ainsi à pénétrer l'imaginaire spatial des acteurs de la ville. Nous postulons que celui-ci est approchable dans un cadre particulier, celui d'une action emblématique sur l'espace qu'induisent les opérations de rénovation urbaine<sup>184</sup>, et par un vecteur spécifique, les discours, auxquels ces actions se rapportent. Nous avons souhaité réunir au sein de ce chapitre les discussions de méthodes et les questions théoriques dans un même souci de dialogue et d'interaction.

## 1. Action spatiale et changement urbain

Un premier point est d'articuler les rapports des acteurs à l'action. Deux positions émanent directement selon l'optique de l'analyse. Si on s'attache à cerner les acteurs décisionnels, c'est-à-dire les acteurs ayant directement un rôle dans le choix, l'engagement, le montage et la conduite des opérations, on peut s'attendre à ce que l'action s'insère dans un jeu de contraintes, plus ou moins déterminé par le contexte, la

---

<sup>184</sup> Nous sommes redevable sur ce point des réflexions conduites par les membres de l'ANR « Attentes et attendues en matière d'espace » (AAE) : « Les énigmes spatiales de la vie en société. La démolition des grands ensembles : un effet paroxystique des Attentes et Attendus en matière d'Espace », décembre 2010-décembre 2013, Laboratoire Coordinateur RIVES-Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, UMR CNRS 5000, Vaulx-en-Velin, Responsables scientifiques : Philippe Genestier et Vincent Veschambre. La participation à ce programme de recherche et aux nombreux débats qui s'y sont engagés ont contribué à nourrir les réflexions de ce travail, et notamment l'articulation qui peut-être faite entre les outils et les enjeux épistémologiques de l'approche du spatialisme.

position de l'acteur au sein du système et par les fenêtres d'opportunité présentées par les projets. Cette position incite à comprendre l'acteur principalement dans ses orientations stratégiques, inhérentes aux contraintes contextuelles et au positionnement institutionnel.

Cependant, l'acteur inséré dans un système de contraintes institué – au sein ou par une institution par exemple – ne limite pas son champ d'action aux tâches exécutives (actant). Il est doué et mu par des stratégies propres plus ou moins conformes à son statut et à son intégration sociale. L'intérêt dans notre analyse de saisir les stratégies actuelles réside moins dans la conformité ou l'écart des comportements des acteurs par rapport à leur position institutionnelle ou leur capacité à optimiser leur action dans un cadre donné – propre de l'analyse des politiques publiques (Muller, 2005) – qu'à tenter de saisir comment, à partir de leurs parcours et de leurs fonctions, les acteurs construisent et appréhendent l'action dans ses multiples dimensions et quelle(s) place(s) occupe l'espace dans ces opérations. Ainsi, même dans le champ très codifié et normé des politiques publiques, et particulièrement de la mise en place d'opérations de rénovation urbaine, la reconnaissance et la prise en compte des acteurs dépasse leur simple rôle d'exécutant ou de maillon dont les conceptions et les actions seraient régies par leur position dans l'institution. C'est ce que soulignaient M. Crozier et E. Friedberg dès 1977 en précisant que « les acteurs des politiques urbaines, qu'ils soient individuels ou collectifs, ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites et désincarnées. Ce sont des acteurs à part entière qui, à l'intérieur des contraintes souvent très lourdes, disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leur interaction avec les autres » (Crozier, Friedberg, 1977 : 25).

Cette seconde position, en direction d'un acteur dont les arbitrages et les engagements témoigneraient de choix et de logiques individuels, est renforcée par les modes de contractualisation actuels. Ainsi, « l'aménagement comme action intentionnelle de transformation des espaces habités gagne à être explicité par les mécanismes subjectifs qui guident les acteurs. Le passage récent d'un modèle rationaliste et planificateur à l'action par projet, entendue comme logique souple et négociée de co-production de l'action, pose avec encore plus d'insistance la nécessité d'identifier les mécanismes complexes d'une action sur l'espace » (Feildel, 2010 : 31). L'acteur doit donc être saisi dans ses multiples dimensions. L'action devient alors un angle stratégique d'approche des conceptions qu'il entend faire valoir. Mais quel statut ou quelle portée conférer précisément à l'acteur et à ses discours, notamment dans son rapport à l'espace ?

## 1.1. Acteurs en action, action dans l'espace

Dans la constitution du champ de la géographie sociale, l'acteur est devenu un pilier, le fondement même des réflexions, épistémologiques notamment mais aussi empiriques. La théorie du renversement de l'ordre des facteurs, formalisée par Renée Rochefort, a contribué à asseoir la prédominance de l'entrée sociale de la discipline en questionnant le rapport des acteurs à l'espace. L'acteur est appréhendé dans le sens d'« un opérateur générique doté d'une capacité d'agir » (Lussault, 1999, 2003). Il se définit donc par sa capacité d'action et par ses compétences intentionnelles et stratégiques et « dispose d'un agir mais aussi d'un pouvoir » (Di Méo, Buléon, 2005 : 30). La distinction voire l'opposition classique entre acteur-individu et acteur-collectif est artificielle dans le cas de cette recherche<sup>185</sup>. En ce sens, nous ne remettons pas en cause l'efficacité de cette dualisation qui a porté de riches apports mais il nous semble peu opérationnel de tenter ici de disjoindre totalement les entités. Un acteur travaillant au sein d'un service municipal est à la fois représentant, garant et parfois initiateur de la politique conduite comme il peut, par son discours et ses actes, se détacher des orientations affichées de la ville. Pour autant, c'est bien à partir de sa position qu'il peut s'exprimer et être entendu, c'est-à-dire au nom de son rattachement institutionnel. Le travail repose donc sur une approche relationnelle du social tel qu'ont pu le définir des auteurs comme N. Elias (1997), L.A. Gérard-Varet et J.C. Passeron (1995) ou A. Giddens (1984). Ce faisant, l'acteur peut revêtir différentes formes, collective ou individuelle : organisation, groupe social, institution, association, individu, usager, électeur, etc. Si l'acteur collectif peut être défini comme un ensemble d'acteurs agissant de pair avec d'autres acteurs dans un secteur libre ou semi-organisé (Lussault, 2003 : 41), la captation de la dimension spatiale des actions que nous souhaitons analyser relève davantage d'un syncrétisme entre l'individu et la structuration du corps social. Nous évoquerons donc les acteurs en tant qu'individus socialisés, ce qui n'occulte pas, sans la surdéterminer, la part de liberté et d'initiative propre à tout individu et sans renier les cadres auxquels et dans lesquels s'inscrivent les acteurs.

Le tournant actoriel<sup>186</sup> de la géographie (sociale et culturelle) a ouvert de larges pistes d'investigation en direction de thèmes aussi variés que les territorialités, les

---

<sup>185</sup> Cet aspect varie selon les positions adoptées. Dans l'action publique, l'acteur collectif est égal aux acteurs individuels regroupés pour gagner en efficacité et en pouvoir. On les perçoit comme opposition lorsqu'il y a distinction entre acteur/décideur et acteur/destinataire de l'action. Compte-tenu de l'orientation de notre recherche nous distinguons ici des acteurs individuels avec des attributs et des postures qui leur sont propres tout en intégrant leur rattachement institutionnel.

<sup>186</sup> M. Lussault parle d'une « inflexion actorielle » (Lussault, 1999), le tournant évoque ici l'idée d'un processus qui ne s'est pas réalisé de manière progressive, même si le terme inflexion laisse imaginer qu'il y a eu des résistances. Le tournant souhaite marquer l'idée d'une bifurcation des analyses pour une partie des chercheurs sans en inclure clairement la totalité dont les référentiels et paradigmes actuels écartent ces questionnements.

identités, les inégalités et les luttes sociales ou encore les représentations, les résistances et les régulations. C'est aussi à travers l'acteur que la géographie va trouver un terrain favorable aux passerelles disciplinaires et s'inscrire pleinement dans les problématiques des sciences sociales, humaines et politiques. « La géographie peut désormais s'affirmer comme une science sociale car elle s'occupe des acteurs, de leurs actes, de leurs interactions » affirme M. Lussault (2003 : 39). Avant d'exposer la nature de notre interrogation, il nous faut préciser les enjeux de ce creuset épistémologique. De quel acteur parle-t-on, en quels sens et en quels termes lorsque l'on étudie les rapports des acteurs/actants à l'action et à l'espace ?

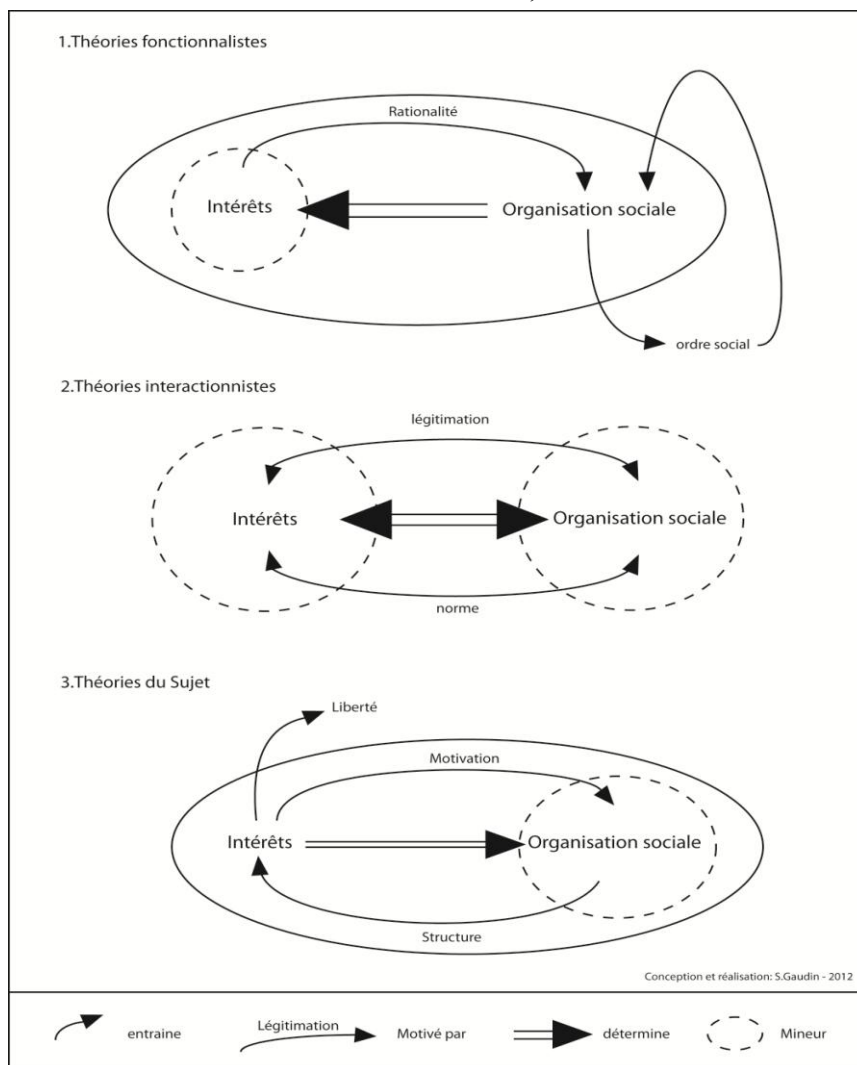
Entre les théories structurales du social et la liberté du Sujet, la géographie a un champ d'investigation ouvert pour étudier les rapports de l'acteur social à l'espace dans ses multiples dimensions. Pour l'investiguer, nous souhaitons rappeler les rapports des acteurs à l'action et plus précisément la manière dont l'espace s'inscrit dans cette dialectique qui devient une triangulaire et, partant, de considérer les apports des différentes disciplines issues des sciences sociales et ayant contribué à structurer les théories de l'acteur et de l'action.

### **1.1.1 Acteurs, la dimension stratégique**

La sociologie tout d'abord offre un cadre théorique stimulant et largement investi pour penser les rapports des acteurs à l'action. Pour cela, elle propose de décomposer l'organisation du monde social en analysant les fondements de la dialectique actorielle. La définition de l'acteur oscille entre la reconnaissance d'une capacité à agir – sa part d'autonomie – et l'intégration de son action dans le système social reflétant ainsi le poids des déterminismes sociaux. Les contours du terme sont relativement placides, l'acteur est devenu un « mot de passe dans les sciences sociales » (Gaudin, 2001) que les disciplines emploient communément. Les sociologues apportent un précieux éclairage dans la définition de l'acteur perçu comme étant un agent doué d'une intentionnalité, d'une compétence, c'est-à-dire de la possibilité de faire valoir son action et doté d'une capacité stratégique. Selon A. Touraine (2000) « l'acteur ne peut être reconnu comme tel que si on admet que son action est dirigée vers son propre renforcement, en définissant celui-ci en termes qui ne se réfèrent d'aucune manière au système social » (Touraine, 2000 : 113). Les raisons de l'action participent donc directement à la détermination et à la reconnaissance de l'acteur. Dénué de cette volonté ou de cette intentionnalité plus ou moins consciente, le sujet sera alors considéré comme un agent ou un actant. Dans une approche webérienne, l'action ne se comprend que saisie par l'intention de celui qui agit. Les théories sociologiques s'opposent entre les partisans d'une sociologie fonctionnaliste et les tenants d'une sociologie du Sujet. Selon les premiers, l'acteur individuel ou collectif est intégré dans un système social qui détermine la conduite de ses choix et de ses actions. Le comportement de l'acteur

s'explique par la place qu'il occupe dans l'organisation sociale. C'est donc celle-ci qui est surplombante et qui, sans nécessairement limiter les actions, en détermine le cadre structurel et les orientations stratégiques. Le système, c'est-à-dire l'organisation sociale, est à la fois intégrateur, en poursuivant sa reproduction, et contraignant, il s'impose aux parties. Pour la sociologie du Sujet, l'action est avant tout le reflet des intérêts des acteurs – non socialisés. Ceux-ci peuvent être rationnels, et se rapprocher en cela de l'approche fonctionnaliste, ou au contraire s'extraire du système social comme le suggère l'individualisme méthodologique de Boudon (1995). C'est ainsi que Touraine propose d'appréhender un renversement de « l'acteur contre le système » (Touraine, 2000 : 114) exprimant une distinction nette entre le comportement des acteurs et le système entendu comme organisation sociale.

**Figure 3.1 – Théories des motivations actorielles, les déterminants de l'action**



(Réalisation personnelle)

Dans cette approche, l'acteur est mu par une autonomie et des intérêts non directement attachés à sa position dans l'espace social. L'organisation sociale apparaît non pas comme un vecteur d'intégration mais comme posant des limites aux conduites

sociales. Dans l'explication des raisons de l'action, les sociologies recherchent donc les différents niveaux de tensions entre composante structurelle des organisations sociales et recherche des intérêts des acteurs. Il est possible d'envisager les déterminants de l'action à travers une graduation de la part attribuée aux intérêts des acteurs jusqu'au poids de l'organisation sociale (figure n° 3.1). Les théories interactionnistes postulent une complexité inextricable entre les déterminations auxquelles est soumis le sujet et le caractère imprévisible de ses actions. Les échanges entre les acteurs et leurs rapports à l'organisation sociale participent à la fois à la routinisation des pratiques que les normes contribuent à sédimenter et à la reconnaissance de l'évolution des systèmes. Dans l'interaction sociale, « contextes et structures pour aussi déterminants qu'ils soient, ne condamnent pas au conformisme les pratiques et les représentations du sujet » (Di Méo, 2005 : 35). L'organisation sociale participe à asseoir la légitimité des acteurs mais n'annihile pas la liberté et la diversité des intentions d'agir ni les modalités de l'action. « L'accent mis sur l'action ne constitue pas une contre-proposition qui s'opposerait à l'accent mis sur le poids des contraintes ou la force des structures. » (Hans, 2004 : 110). Elle agit comme un cadre souple dont les acteurs se saisissent et dans lesquels ils s'inscrivent de manière tantôt stratégique et rationnelle tantôt inconsciente et mécanique. En somme, les raisons du comportement des acteurs et de leurs actions sont « plus que multiples, elles sont infinies » (Bernoux, 2000).

Inséré dans le jeu social, il apparaît ainsi très difficile et contingent d'appréhender les raisons des comportements et de l'action. Pour tenter de s'en approcher, il nous est apparu nécessaire de reconstituer l'éventail des choix, des contraintes et les environnements des acteurs, ce que la géographie tend à considérer dans ses problématiques actuelles.

### **1.1.2. Acteurs, action et géographie**

Selon Gilles Sénécal (2005)<sup>187</sup> la géographie n'a fait qu'effleurer le thème de l'action. Il faut dire qu'évoquer l'acteur en géographie n'est pas dénué d'intentions ni de présupposés. Les principales réflexions et tentatives de théorisation du concept d'action ont connu différentes étapes. L'action a été, dans la perspective d'une théorie géographique de l'action ou d'une approche institutionnaliste de la territorialisation des politiques et de l'action publique, appréhendée dans un premier temps dans une

---

<sup>187</sup> « En lieu et place, la géographie appréhende la relation entre les individus et les territoires à travers la notion d'espace vécu par laquelle les itinéraires quotidiens des gens sont répertoriés, ainsi que les pratiques quotidiennes et les représentations des espaces fonctionnels, mais sans faire une place à l'action et aux interactions sociales, autrement dit à une approche qui prend l'acteur social individuel, Alain Touraine dirait le sujet (2005), comme figure centrale de l'action des mouvements sociaux dont ceux formés à l'échelle locale. » (Sénécal, 2005 : 278). Senecal Gilles, 2005, « Conflits de proximité et coopération. Une géographie des acteurs et des interactions sociales », *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 49, n° 138, décembre, pp. 277-285.



perspective durkheimienne. Ceci ne va pas sans quelques glissements ou contre positions par rapport aux théories classiques de l'action. Il est possible cependant de se pencher sur l'utilisation, l'emploi des termes d'acteur et d'action dans quelques courants d'analyse contemporains. La géographie a entamé récemment son retournement actoriel en inscrivant la société et les acteurs au cœur de ses problématiques. Ce cheminement des problématiques a été marqué par « les conditions internes à la géographie et ses changements de modèle, de ses méthodes de questionnement, d'une part, et par les influences externes, de l'autre » (Benko, 2007). Les travaux portant sur les raisons et les conditions de l'action ont, de prime abord, entrepris un réinvestissement de l'acteur dans sa définition sociologique au sein des travaux géographiques. En s'affranchissant de l'ordre d'évocation traditionnel des facteurs, Renée Rochefort a initié en 1963, dans sa thèse, une position épistémologique forte autour du « renversement de l'ordre des facteurs ». En postulant une prééminence des acteurs dans l'analyse géographique, la géographie sociale qui se reconnaît dans cette approche entend éclairer « comment la relation à l'autre se construit dans l'espace ou plus précisément dans les lieux en tant qu'espaces d'identité et de reconnaissance » (Séchet, 2011 : 10). Pour autant, les géographes d'inspiration structuraliste n'ont pas évacué ce questionnement. R. Brunet précise que « les producteurs de l'espace ne sont autres que les acteurs sociaux qui sont producteurs et consommateurs à la fois auteurs, acteurs et spectateurs » (Brunet, Dollfus, 1990 : 46). Le rapport des acteurs à l'action est donc au cœur de la démarche géographique puisqu'elle étudie la raison des acteurs engagés dans l'action et la manière dont l'espace s'inscrit dans les logiques sociétales. Il ne s'agit plus d'analyser les conséquences décelables de l'action *ex post* dans ses conséquences spatiales et/ou dans la structuration sociale mais d'analyser des processus au sein desquels l'acteur rentre en action y compris par le recours à l'espace, que celui-ci soit un intermédiaire, un médiateur (Di Méo, 1998) ou un réceptacle. Ainsi appréhendé, l'espace devient une dimension de la société (Veschambre, 2006) qui révèle, comme il conditionne, la structure de l'action et renseigne sur les logiques des acteurs et du système. Ceci intègre également une approche interactionniste où l'acteur est analysé au prisme de la territorialisation de ses actions.

Analyser l'action et sa traduction spatiale est donc indissociable de la prise en compte de l'acteur, de ses motivations et de la structure de l'agir. Les débats théoriques au sein des sciences sociales ont ainsi trouvé écho dans la géographie contemporaine. Les géographes, notamment ceux se revendiquant de la géographie sociale, ont inscrit leurs réflexions sur l'acteur dans un glissement épistémologique « de l'espace vers le territoire et plus fondamentalement des fonctions vers l'acteur » (Barnèche-Miqueu, 2011 : 165). La place de l'acteur dans le jeu social a participé à une redéfinition de la lecture des rapports spatiaux et sociaux tout en investissant le champ du rapport de l'individu à son environnement. Ce tournant a aussi permis de réinvestir les champs de l'imaginaire, du symbolique et des représentations des acteurs dans des approches phénoménologiques et/ou culturelles (Chivallon, 2003). Le rapport des acteurs à

l'action et au territoire se trouve à l'intersection des approches holistes et interactionnistes reconnaissant l'imbrication des positions actuelles dans les différents registres de l'action. Ainsi, « les acteurs agissent et interagissent dans des univers sociaux et des situations qui leur préexistent, et ils sont eux-mêmes à travers leur socialisation le produit de leur société, de leur milieu, de leur époque, dont ils intériorisent différentes caractéristiques au cœur même de leur subjectivité. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient de simples « personnages sociaux » dans la mesure où il faut aussi prendre au sérieux, dans l'autre sens, l'autonomie de acteurs, leur réflexivité, la pluralité des lignes d'actions qui s'offrent à eux, même dans les situations, les contraintes, et leur capacité à transformer la structuration sociale et sociospatiale » (Bonny et alii, 2011 : 9). De ce fait l'acteur est considéré dans sa complexité et sa pluralité (Lahire, 1998). On retrouve les principaux courants de la sociologie de l'acteur dans les travaux géographiques, que ce soit l'interactionnisme symbolique de Goffman (1974), la sociologie des organisations de Crozier et Friedberg (1973, 1992) ou la sociologie du Sujet de Boudon (1993) ou de Touraine (2000).

Dans *Les acteurs ces oubliés du territoire*, les auteurs (Gumuchian et alii, 2003) proposent d'analyser la posture actuelle en géographie dans une perspective épistémologique. Ils montrent comment l'acteur se trouve en position charnière de la construction territoriale et « en quoi l'action volontaire est constitutive de la dynamique territoriale et en quoi l'action territorialisante est nécessairement intentionnelle » (Gumuchian, *Op. Cit.* : 98). Cette prise de position institue l'action spatiale au cœur de la complexité de la construction relationnelle de l'acteur au territoire. Ce faisant, ils jettent les jalons d'un positionnement, voire d'une épistémologie, capable de réinsérer l'acteur au cœur des problématiques géographiques en liant le concept d'action au territoire. Tout en soulignant l'intérêt d'entrer par les jeux et le rôle des acteurs pour saisir la construction des territoires, ils privilégient des acteurs dans leur position institutionnelle. Autrement dit, ils suggèrent de poser la focale sur les acteurs du territoire. Ces derniers jouent ainsi un rôle charnière et leurs actions sont capables de révéler un champ d'analyse qui lie aussi bien les dimensions symboliques, les représentations sociales que les approches territoriales. Cette réflexion offre un champ d'analyse « entre le réel spatial tel qu'il s'offre comme ressource à l'action et l'action comme inscrite dans l'espace » (Gumuchian et alii, 2003 : 2) dont se réclame l'orientation de ce travail. L'espace ainsi considéré joue le rôle de catalyseur et d'amplificateur social censé conférer plus qu'un cadre d'action ou une circonscription territoriale, mais une légitimité aux dirigeants et aux élus. Les auteurs suggèrent ensuite d'investir les discours comme témoins du lien médiateur entre intention et action territoriale. Une orientation qui est reprise et prolongée par J-J. Gislain (2004) en souhaitant construire une théorie de l'action *in situ*. A l'acteur social *du* territoire, l'auteur propose de considérer l'acteur sujet individuel et situé *dans* le territoire. Cette « sitologie des perspectives de l'action » (Gislain, 2004 : 204) tente d'intégrer la construction sociale du territoire et l'appréhension subjective de la spatialité. Ainsi, il

dépasse le caractère impersonnel du rôle social des acteurs : tout acteur (institutionnel mais aussi individuel) dans son discours témoigne par et à travers sa position et/ou l'institution qu'il représente mais est également en prise avec les lieux et les territoires qu'il évoque selon ses propres représentations, ses valeurs et ses expériences. Selon J.-J. Gislain, « l'acteur *in situ* entretient dès lors un rapport privilégié et souvent exclusif avec ses propres territoires comme autant de perspectives d'action singulière. La pluralité des acteurs et de leurs mondes et modes respectifs présente alors une cartographie bigarrée de l'action territorialisée où il y a autant de couleurs et de teintes que d'acteurs et de registres d'action singuliers » (Gislain, 2004 : 206). L'acteur situé est donc institué dans le territoire par son rôle social mais aussi par le territoire en tant que dimension sensible et existentielle d'expériences. Ce positionnement est à considérer tant dans les actions conduites ou envisagées que dans les conceptions de l'espace même.

Plus généralement, le terme d'action dans les sciences sociales a été utilisé de manière à désigner de prime abord l'engagement des sciences et des scientifiques dans la société tourné vers l'application. Les géographes l'ont même utilisé assez rapidement puisque, dès 1943, Maximilien Sorre définissait les faits géographiques comme un « ensemble complexe d'actions, de réactions et d'interactions » (Peguy, Le Berre, Marchand, 2001 : 50)<sup>188</sup>. Le terme fut ensuite largement employé pour désigner l'engagement des géographes en matière d'orientation dans les politiques publiques et progressivement l'aménagement du territoire<sup>189</sup>. Nous ne reviendrons pas, dans le cadre de cette section, sur l'implication progressive consciente et choisie d'une partie des scientifiques dans les affaires de leurs temps. L'action, au sens de l'engagement citoyen et parfois politique des scientifiques, était alors conçue pour des recherches directement en prise avec d'éventuelles applications<sup>190</sup>.

---

<sup>188</sup> Cité par Peguy Charles-Pierre, Le Berre Maryvonne, Marchand Jean-Pierre, 2001, *Espace, temps, complexité, vers une métagéographie*, Paris, Reclus, Belin, 282 p. Voir Sorre Maximilien, 1943, *Les fondements biologiques de la géographie humaine : essai d'une écologie de l'homme*, Paris, A. Colin, 440 p.

<sup>189</sup> Voir notamment les travaux de géographes précurseurs comme Michel Phlipponneau : *Géographie et action*, et *Géographie appliquée*, Pierre George et sa *géographie active* ou encore Jacqueline Beaujeu-Garnier. Egalement Armand Frémont, *Géographie et action*, Arguments, 2005, 218 p., lequel fut aussi acteur (DATAR, Recteur). Cf. aussi Gaudin Solène, 2006, « De l'action du géographe au géographe acteur, réflexions autour du parcours d'un géographe pragmatique : Michel Phlipponneau », EEGS « l'espace social : outils et méthodes, objets et éthique(s) », Rennes 2006 – atelier Acteurs, 4 p. <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>

<sup>190</sup> Emile Durkheim a très tôt marqué son souhait d'orienter ses recherches en vue d'une utilité directe, d'un engagement en faveur d'un changement de la société. Si toute son œuvre est marquée du sceau de l'engagement, le recueil qu'il consacra à ce thème demeure une référence et un manifeste à destination de l'ensemble des sciences sociales, pour lesquelles il fait de l'action leur vocation et leur finalité (Durkheim Emile, 1987 (2ed), *La science sociale et l'action*, Presses universitaires de France, Le sociologie, Paris, 336 p.). Ces orientations aujourd'hui se rapprochent de la sociologie des régimes de l'engagement et continuent d'occuper une part importante dans les sciences sociales (Voir par exemple la synthèse riche et éclairante de Thevenot Laurent, 2006, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions La Découverte, 311 p.). En géographie, l'implication du chercheur et l'applicabilité de ses recherches ont nourri d'après débats autour d'une géographie « appliquée » (Phlipponneau, 1960 ; 1999),

Au sein de la discipline, c'est la géographie sociale qui fonde de manière explicite son objet de recherche sur une géographie des acteurs et de l'action (Séchet, Veschambre, 2006 ; Dodier et alii, 2007). En ce sens, cette branche de la discipline invite à identifier et à analyser ce qui sous-tend la logique de l'action, à savoir le rôle des institutions, les conceptions des individus, les rapports sociaux et territoriaux, etc. Le terme d'action est considéré de manière ouverte et intègre notamment les pratiques, « au sens d'actions non nécessairement et explicitement réfléchies » (Séchet, 2007 : 17) et, de manière transversale, les multiples facettes de la production de l'espace et des logiques actuelles individuelles comme collectives. Cette posture forte est largement reconnue et investie par les chercheurs de la discipline aujourd'hui.

Ainsi, revendiquant une approche constructiviste, M. Lussault (1993, 1999, 2003) évoque, dans un questionnement épistémologique global, les déterminants de l'action spatiale. A travers la définition qu'il en donne, il assoit une vocation critique qui devient un référentiel et que nous souhaitons reprendre dans le cadre de cette recherche. Il précise que « pour penser l'action spatiale et ses rôles, on doit se focaliser sur les constructions d'espace(s) par les opérateurs et, au premier chef, par les acteurs » (Lussault, 2003 : 43). Ceux-ci représentent des « actants pourvus d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative ». Il distingue ainsi l'acteur de l'actant par l'intentionnalité et la stratégie conférées à ses actions. M. Lussault démontre la complexité de l'acteur, relevant de logiques plurielles (rationnelles ou non, conscientes et inconscientes) dans ses projections et dans la conduite de ses actions. Il détermine ensuite les raisons de l'action en développant la « mutirationalité » des logiques à l'œuvre.

Si les acteurs, leurs logiques, leurs rapports et leurs sensibilités, intègrent pleinement le champ de l'analyse géographique<sup>191</sup>, leurs relations aux territoires et à l'espace et notamment leur capacité à agir font l'objet d'une attention particulière. Rattachant son analyse à la dialectique acteur/territoire, G. Di Méo (2006) considère que le territoire fonctionne comme un système d'actions et d'acteurs. Selon lui, l'acteur est avant tout une personne ou une entité plus large, une instance capable d'agir. Il se rapproche en cela de la définition proposée par M. Lussault (2003), comme « opérateur générique doté d'une capacité d'agir », ce qu'il appelle un « actant ». Acteurs et actants

---

« active » (George, 1970), ou encore « au service de l'action » (Beaujeu-Garnier, 1975). Si ces derniers semblent s'être apaisés, la question de l'engagement et des finalités de la recherche sont des sujets régulièrement interrogés.

<sup>191</sup> Que le territoire soit construit et appréhendé par les acteurs et que ceux-ci ancrent leurs stratégies dans le système territorial sont des conceptions communément admises. Ainsi l'acteur est devenue une entrée incontournable de toute analyse géographique au point que l'acteur et territoire ne peuvent être pensés, dans le cadre disciplinaire, de manière distincte, l'un ne préexistant pas à l'autre (Keerle, 2006, *Op. Cit.*). Les territoires sont ainsi appréhendés comme « le cadre d'expression d'intentionnalités et de stratégies [en matière de politiques publiques] c'est-à-dire d'actions qui aboutissent à, ou découlent de, la structuration et l'évolution entre le politique, les organisations sociales et les individus » (Dodier et Séchet, 2007 : 303).

– sous réserve que ce dernier soit bien identifié comme individu et/ou collectif – possèdent des compétences intentionnelles et stratégiques et se distinguent à ce titre des agents à la fois moins actifs et moins autonomes que les acteurs/actants. Car ceux-ci disposent conjointement d'un agir et d'un pouvoir, celui, en particulier, de provoquer l'action des autres. Il s'agirait donc d'une strate collective et globale. D'autres auteurs distinguent des types d'acteurs « les micro-acteurs des macro- et des méga-acteurs » (Keerle, 2006 ; Vandenberghe, 1998, cité par Keerle, *Op. Cit.*) selon la portée des discours et les ramifications sociales des actions. R. Hérin (2007) distingue pour sa part des acteurs « décisifs », des acteurs « intermédiaires » et des « intervenants » et des « non acteurs ». Afin de rendre compte de la représentation du système d'acteurs, l'auteur a proposé des degrés d'interférences et d'implications. La première catégorie regroupe essentiellement des acteurs politiques et quelques techniciens fortement engagés dans les actions planifiées ou contractuelles, les seconds composent le « deuxième cercle » entendu comme les personnes qui investissent les comités de pilotage et de suivi mais qui ne sont pas directement à l'amont de la décision. Les intervenants représentent les initiés, des personnes qualifiées ou intéressées qui participent, directement ou non, à une expertise de suivi des opérations. Les non-acteurs sont, au sens de R. Hérin, les « exclus de l'action » (2007 : 212), les « sans-pouvoir », ceux pour qui l'action est pensée et conduite. Ici, l'action est appréhendée comme l'intégration au sein du système économique et social et de l'insertion professionnelle, dans un sens proche de R. Castel lorsqu'il évoquait les « inutiles au monde ». Au travers de ce développement, R. Hérin décrit comment chaque catégorie d'acteurs se positionne et intègre les dispositifs de la politique de la ville. Dans cette optique, celle-ci s'adresse en priorité aux acteurs de la *vita activa* et est conduite par un cercle d'acteurs décisionnaires restreint. L'analyse que le géographe propose de ce dispositif témoigne à la fois de la complexité du jeu des acteurs dans la territorialisation de l'action publique et des effets produits par sa mise en place. Dans ce cas, les inégalités sont reproduites et le resserrement du pilotage localement n'a pas les effets de ciblage attendu.

L'approche la plus communément rencontrée demeure celle développée notamment par Hervé Gumuchian (2003, *Op. Cit.*) qui lie la lecture d'un territoire et de ses dynamiques aux actions qui s'y rapportent. En précisant qu'il n'y a pas de territoire sans action volontaire ni d'action territoriale sans intention, il s'inscrit dans une conception interactionniste de la construction territoriale. Il souhaite ainsi ancrer la recherche vers les déterminations et les logiques de l'action en postulant qu'il n'existe pas d'articulation causale des mécanismes à l'origine des phénomènes. H. Gumuchian démontre ainsi la complexité à saisir les ressorts de l'action et les déterminations des acteurs. L'acteur opère des choix qui reposent à la fois sur une dimension cognitive, une appréciation, des formes de rationalités et des registres de légitimités et de faisabilité. C'est sur ce dernier point, qui suppose une ouverture vers la psychologie, que le réinvestissement des théories de l'acteur en géographie a peut-être été le moins approfondi. En se proposant d'analyser les conceptions de l'espace qui émanent des

discours des acteurs, nous souhaitons contribuer au dépassement des approches causales de l'engagement des acteurs.

### **1.1.3. Les déterminants de l'action : raisons et conditions**

Ce faisant, il reste un dernier aspect à sonder, celui des conditions de réalisation, de mise en place ou d'impulsion d'une action. Si l'action peut-être territorialisée et territorialisante, l'espace constitue une condition non suffisante à sa réalisation. Pour prendre forme, l'action s'appuie sur deux composantes essentielles : le contexte dans lequel s'inscrit l'acteur qui en est à l'origine (approche situationnelle) et les conditions de sa matérialisation (approche institutionnaliste). Le contexte et les conditions de l'action sont liés. Le premier est constitué de l'ensemble des déterminants participant, de manière directe ou indirecte, à la genèse de la décision. En soulignant la part accordée au contexte de l'action, la dynamique temporelle est réintégrée et conduit à constituer un cadre qui jette les jalons du jeu et du comportement des acteurs. Les conditions sont attachées aux moyens matériels et aux structures qui opèrent comme un cadre facilitateur mais aussi limitatif du champ des possibles.

Les travaux de sciences politiques adoptent un angle d'analyse connexe susceptible d'aider à penser les interactions entre acteurs et la manière dont toute action s'insère dans un jeu de contraintes et d'échanges faisant valoir des stratégies, des rapports de force et des partenariats. L'acteur y est figuré avant tout dans son rapport aux organisations, l'objectif étant, à terme, de présenter les rapports de force, de concurrence, de complémentarité et d'alliance qui se nouent entre les différents groupes d'intérêts au sein, à côté et parfois contre les institutions. Celles-ci, comme organisations sociales, peuvent être alors aussi rapprochées du contexte et renseigner sur les conditions dans lesquelles les acteurs – essentiellement décisionnaires et intégrés – vont évoluer.

Pour les partisans des analyses classiques des logiques de l'action (Olson, 1978), la focale est posée sur les mécanismes incitatifs qui conduisent les acteurs au sein d'une institution à nouer des partenariats (*advocacy*) qui forment des coalitions de circonstances afin d'aboutir à un consensus majoritaire. Dans cette optique, il s'agit d'appréhender le lien entre l'action et les acteurs selon, à la fois, les conditions rendant possible l'action (la faisabilité et donc les modalités d'adhésion et de stratégies pour y parvenir) et les registres de rationalités. C'est donc poussés par un intérêt dont ils ont une certaine conscience et mus par des stratégies globales que les acteurs vont organiser et conduire leurs actions. L'action ainsi appréhendée est à la fois collective – elle repose sur le poids des institutions, et reflète une conception constructiviste – et

interactionniste puisque c'est par l'interaction que l'action va progressivement émerger selon le modèle du *principal agent* (Aseem, Gugerty, 2010, Brouard, 2010).

Dans le maelström de la sphère décisionnelle, il serait réducteur d'appréhender les acteurs par leur fonction et leur rôle (social) dans l'institution comme nous ne pouvons considérer les individus et leurs discours en fonction de caractéristiques et d'une sensibilité intrinsèque en partie détachées du contexte dans lequel ils s'expriment. Nous considérons que le rapport individu-société est le produit d'une dialectique et d'une interrelation telle que l'a décrite Norbert Elias (1981). Cela revient à appréhender comme pivot de nos analyses des « individus-acteurs » (Lussault, 1999) et à reconnaître qu'il n'y a pas, à ce niveau, d'antagonisme entre une appréhension structurale des individus, produit d'une partie de la sociologie bourdieusienne, celle-ci considérant les acteurs dans l'intériorisation de normes sociales et des structures organisatrices et normatives, et une conception libre du Sujet, inspirée par R. Boudon et ses disciples, qui croirait en la liberté totale qu'ont les individus à se déterminer. Dans les rapports à l'espace, ces distinctions antagonistes (et pour partie idéologiques) montrent leurs limites. On assiste souvent dans les faits à une « oscillation entre un pôle plus volontariste et un pôle plus déterministe » selon l'expression de J.B. Racine (2001). L'espace comme objet-outil de médiation, de transaction et de réalisation permet de transcender ces approches clivées des rapports de l'individu-socialisé.

Pour expliquer les stratégies actérielles, les politistes ont mobilisé différentes conceptions du poids des acteurs dans l'institution, d'une part (relevant du système d'action concret décrit par Crozier), et du poids des institutions dans les logiques stratégiques des acteurs (les néoinstitutionnalistes), d'autre part. Les néoinstitutionnalistes recouvrent schématiquement trois conceptions. Leurs travaux portent sur la question de la rationalité de la décision publique. Ils conçoivent les institutions comme « un ensemble de contraintes socialement construites qui permettent de mieux appréhender les comportements des individus et des organisations dans l'espace public en s'affranchissant des limites des approches antérieures d'inspiration behavioriste » (Palier, Surel, 2005 : 10). Ainsi distingue-t-on trois courants qui, chacun, interprètent les actions et les décisions des acteurs enserrés dans « un champ saturé de règles, de conventions et de normes » :

- Pour les néoinstitutionnalistes d'approche classique, l'acteur (individuel) s'inscrit dans un schéma rationnel dont les motivations sont fondées sur une perspective utilitariste. Ses choix sont dictés par son intérêt, lui-même représenté à travers l'organisation institutionnelle. Autrement dit, l'acteur, par ses choix, conforte le fonctionnement de l'institution car elle-même sert les intérêts individuels. Cette logique souligne les faibles coûts de transaction liés à ces orientations.

- Le néoinstitutionnalisme sociologique appréhende dans les choix des acteurs les aspects culturels et sociaux qui, tout en s'inscrivant dans les rouages de l'institution, reflètent l'insertion des acteurs socialisés.
- Enfin, c'est dans le domaine des politiques sociales que se sont le plus illustrées les théories des néoinstitutionnalistes historiques pour lesquelles les « institutions, au sens large, peuvent influencer la nature des problèmes rencontrés, les ressources et les répertoires mobilisés par les acteurs concernés, de même que les diagnostics et solutions retenus » ( : 12). Selon cette dernière approche, les effets de sédimentation et de routine constituent des déterminants importants dans la logique des acteurs. Il est impossible dans cette optique « d'accorder une quelconque valeur causale aux idées, qui forment, au mieux, une rationalisation *ex post* des comportements des acteurs » ( : 11). L'histoire de l'institution et des choix opérés auparavant conduit à reproduire ou du moins à guider les actions à venir.

Les travaux de Jobert et Sabatier (1993) précisent le positionnement des acteurs dans leurs choix à l'instar de leur rapport à l'institution. Ils soulignent le rôle des valeurs et des croyances dans la motivation et les raisons de l'adhésion des acteurs à la conduite d'actions organisées. Ce qu'ils identifient comme le « *policy core* » ou le « *deep core* » constitue le noyau dur des croyances de l'action et repose sur des diagnostics, des connaissances et des assertions partagés par l'ensemble des acteurs du champ concerné. Cette approche des politiques publiques permet d'appréhender que les acteurs inscrits dans les institutions fonctionnent en même temps que les déterminations personnelles dans une forme de syncrétisme cognitif et normatif quant aux raisons qui les rattachent à l'action.

Mais tous les acteurs n'ont pas la même proximité à l'action ou du moins à la décision. Les marges de manœuvre sont conditionnées à la fois par le rapport hiérarchique et par les rôles assignés à chaque institution dans l'application et le déroulement des procédures des politiques publiques. Il semble plus pertinent, à ce niveau, de ne pas s'attacher à hiérarchiser les prérogatives des acteurs, en supposant que leur discours est plus ou moins l'émanation de leur position, mais plutôt de tenter de relever ce qui, à partir du discours des acteurs, nous renseigne sur les linéaments des conceptions de l'espace d'action. Y. Bonny et S. Ollitrault (2011) ont évoqué la notion de hiérarchie enchevêtrée afin d'intégrer différents niveaux de mobilisation et d'implication des acteurs dans un même système d'action, animés par des formes d'interdépendance, de hiérarchie et d'antagonisme. Les articulations entre ces niveaux de mobilisation rendent possible une lecture transversale et croisée de l'action à partir d'une grande diversité de positions et d'acteurs.



Enfin, John Kingdon (1984), en élaborant le modèle de la fenêtre d'opportunité, présente une grille de lecture pragmatique des raisons de l'action et de la prise de décision dans la sphère publique. Il propose de considérer qu'une action a des chances d'être engagée et réalisée à la condition d'une rencontre entre « certains moments critiques ». Selon lui, ceux-ci adviennent à la jonction de trois courants (*streams*) qui rendent l'action à la fois concevable, souhaitable et possible.

Le « *problem stream* » considère comment les problèmes sont diagnostiqués et viennent à être reconnus en tant que tels dans la sphère décisionnelle, « et comment les circonstances viennent à être définies comme problèmes ». Il précise que « les circonstances sont admises comme problèmes lorsque les personnes comparent les circonstances actuelles avec leurs idéaux, leur performance avec celle d'autres pays, ou poussent tel sujet dans une certaine catégorie plutôt que dans une autre » (Kingdon, 1984, traduction personnelle : 21)<sup>192</sup>. Cette première conception se rapproche des *transfer studies* actuels qui soulignent les effets de la circulation des normes et des modèles dans les politiques publiques. J. Kingdon va cependant plus loin en appréhendant une standardisation en amont de l'action, au niveau de la construction des diagnostics et de la réification des problèmes, autrement dit de leur mise à l'agenda.

Le second courant repose sur le « *policy stream* », c'est-à-dire qu'il appréhende les déterminations des choix des acteurs. Il présente ainsi le champ des possibles matérialisé par la diversité des idées que les acteurs ont où qui leur parviennent. Selon lui, la sélection s'opère alors dans un contexte restreint de faisabilité. Les propositions qui seront prises en compte « doivent être compatibles avec plusieurs critères incluant la faisabilité technique et budgétaire, leur adaptation aux valeurs dominantes et à l'opinion publique » (Kingdon, *Op. Cit.* : 21)<sup>193</sup>. Ce principe réduit à un éventail limité les possibilités et les solutions avancées ou du moins retenues collectivement comme envisageables. Dans cette optique, le changement n'apparaît pas directement comme une donnée structurelle et volontaire puisque, pour être sélectionnée, une proposition doit composer avec les facteurs existants et donc privilégier des hypothèses d'évolution tendancielle. Il s'agit de souligner dans le cadre de l'action publique un principe de réalisme formel qui privilégie certaines propositions.

Le dernier courant, le « *political stream* » recouvre un aspect stratégique. Il repose sur la prise en compte de l'opinion publique et du contexte global de la prise de décision (élection, actualité, lobbies, etc.). Selon cette approche, les acteurs accorderaient une part importante de leurs choix à ces mouvements de fond,

---

<sup>192</sup> "(...) how problems come to be recognized and how conditions come to be defined as problems. [...] People define conditions as problems by comparing current conditions with their values concerning more ideal states of affairs, by comparing their own performance with that of other countries, or by putting the subject into one category rather than other" (Kingdon, *Op. Cit.* : 21).

<sup>193</sup> "But the proposals that survive to the status of serious consideration meet several criteria, including their technical feasibility, their fit with dominant values and the current national mood, their budgetary workability and the political support" (Kingdon, *Op. Cit.* : 21)

difficilement identifiables et volatiles, qu'il résume ainsi : « les décisions potentielles qui sont compatibles avec l'opinion publique et qui peuvent recevoir le soutien de groupe d'intérêt »<sup>194</sup>. Ce dernier aspect souligne à la fois le caractère contingent de tout engagement des acteurs et aussi les fortes interactions auxquelles ils sont soumis.

C'est en s'axant sur la conjonction de ces trois courants que J. Kingdon assoit son modèle de la fenêtre d'opportunité. Celle-ci ne se réduit donc pas à l'opportunité, entendue comme intérêt immédiat pour les acteurs – que celui-ci soit logique, direct ou rationnel – mais à un chevauchement de contextes qui conditionnent l'accord et l'acceptation de la décision. Dans cette optique, J. Kingdon suppose, en filigrane, que les acteurs spéculent sur les chances d'aboutissement de leur action, celles-ci apparaissent même comme un critère déterminant au-delà même des objectifs assignés. L'accord se réalise donc par le croisement des chances de voir aboutir l'action, des moyens à disposition et de sa réception sociale. En ce sens, la finalité peut être la conduite de l'action et non directement l'issue de sa réalisation. Nous tenterons d'éprouver cette hypothèse au regard des discours de légitimations et de convictions identifiés dans les corpus (chapitre 5 et 6).

#### **1.1.4. L'acteur et l'action organisée**

L'analyse par les organisations constitue un dernier volet de l'appréhension du diptyque acteur/action qui permet de relativiser les déterminants structurels de l'action. L'acteur est inséré dans un système organisé et ses rapports au contexte et à l'organisation sont le produit, à la fois, de sa position et d'une construction cognitive et interactionnelle. E. Friedberg (1993) propose une lecture organisationnelle des organisations qu'il considère comme « un objet social faussement simple ». Dans son approche, il développe l'idée d'une rationalité non pas objective mais subjective de l'acteur. Il dénonce ainsi les impasses d'une « psychologisation de la rationalité ». L'acteur est surtout influencé par son contexte et les contingences, c'est-à-dire les traditions, la norme, l'institution. Contrairement aux théories classiques de la rationalité, E. Friedberg insiste sur la rationalité « limitée » de l'acteur. L'acteur ne dispose pas d'informations complètes, ses préférences, ses choix et son raisonnement ne sont pas entièrement reconstituables, ni nécessairement cohérents. Mais il est soumis au hasard et à la coïncidence, ce que E. Friedberg qualifie de « contexte d'action non transparent ». Le deuxième postulat de l'analyse repose sur la notion d'interdépendance. L'organisation, entendue comme système d'action concret, ne fonctionne pas comme un tout unifié et cohérent. Elle est la rencontre entre « deux mondes, celui des sentiments et de l'affectivité d'un côté, et celui du calcul et de l'efficacité de l'autre ». Le fait humain n'est donc pas totalement déterminé par les structures qui le portent mais est contingent

---

<sup>194</sup> «Potential agenda items that are congruent with the current national mood, that enjoy interest group support» (Kingdon, *Op. Cit.* : 25).

au contexte dont il émane. Enfin, la légitimité pose la question du fonctionnement propre de l'organisation. Autrement dit, l'acteur tient une partie de sa légitimité de son rattachement formel à une institution ou une organisation mais ce fait n'est pas l'élément essentiel du système d'action. Ces trois idées amènent à penser l'organisation comme un système d'acteurs en action. Dans cette analyse, l'acteur est de nature stratégique ou politique. E. Friedberg présente ainsi un acteur « empirique, humain et calculateur ». L'objectif de l'analyse par les organisations et des rapports des acteurs aux organisations permet de souligner les processus politiques sous-tendus par les intérêts, les intentions et les stratégies plus ou moins conscientes des acteurs. Ces rapports peuvent prendre la forme de coopération, de négociation, d'échanges, de compromis et s'insèrent dans des rapports de force que les règles viennent régir tout comme elles participent à les révéler. Si l'acteur dépend du système, c'est-à-dire du contexte d'action immédiat, le système lui-même englobe un ensemble de jeux d'acteurs formant une « action organisée ». Dans ces processus de coopération au sein de l'organisation, E. Friedberg souligne le résultat contingent et toujours provisoire d'un ordre local, « l'organisation est à la fois contrainte pour l'acteur et produit de son action ».

En déconstruisant le concept d'organisation, le sociologue incite à une lecture stimulante et ouverte du fonctionnement des systèmes d'action. La position constructiviste adoptée par l'auteur permet de renouveler l'appréhension du contexte de l'action et du positionnement des acteurs dans les systèmes d'action. Ainsi, il devient possible d'analyser, au filtre des discours et des échanges avec les acteurs, les représentations qu'ils ont du contexte de l'action et d'analyser plus finement les ressorts et motifs de l'action. Il précise que « l'environnement est un construit de l'organisation et de ses membres au travers de processus cognitifs et de rapports de force ». Si ceux-ci ne peuvent être totalement explicités (du fait d'une rationalité illimitée, des contingences et des dynamiques du système d'action), il est possible d'entrer par le rapport que les acteurs ont à l'action pour en saisir et en reconstituer leurs représentations.

Dans ce contexte, l'action sur l'espace peut-être analysée comme un filtre révélateur, à la fois, des stratégies des acteurs, des conceptions de l'espace et de son utilisation dans l'action (et dans la pratique aménagiste) par les acteurs. Mais c'est également à travers le rapport voire la conscience que les acteurs ont de leur action et de ses implications qu'il faut tenter d'ouvrir l'analyse.

## 1.2. La dimension spatiale de l'action publique et l'analyse du changement

Au-delà de la prise de conscience des transformations des sociétés (urbaines) industrielles et postindustrielles, la problématique de l'action est développée en lien avec la critique de la modernité qui oppose l'intensification de phénomènes globaux, notamment la métropolisation et la mondialisation, et l'approfondissement du champ de l'autonomie des individus en réinterrogeant le rôle des structures institutionnelles et de l'autonomie des champs (et processus de décisions). Si les acteurs s'inscrivent et s'engagent dans l'action, ils n'en maîtrisent pas certains déterminants qui les dépassent. Cela ne retire pas l'intérêt de saisir les motivations des acteurs-individus ni le sens qu'ils donnent à leur action qui, dans une perspective axiologique, est potentiellement riche d'enseignements. C'est en considérant les acteurs comme des acteurs socialisés que nous tenterons d'appréhender leurs rapports à l'action spatiale. Mais il faut également considérer à présent deux orientations prévalant à l'analyse des discours et des stratégies des acteurs, d'un côté les limites de leurs propres intentionnalités et rationalités et de l'autre, la part d'incertitude qui accompagne toute action et notamment celles dont l'objectif vise précisément une transformation – qu'elle soit sociale, structurelle, spatiale ou organisationnelle.

Les courants et les paradigmes qui sous-tendent ces réflexions ont fait l'objet de lectures critiques dont on ne fera ici qu'évoquer les principaux points et exemples en rapport avec notre objet d'étude.

### 1.2.1. Rationalité et intentionnalité

Les travaux convoquant l'action ou la prenant comme un concept central de l'analyse s'intègrent, sans totalement s'y confondre, dans les théories de la *rationalité*<sup>195</sup>. Nous retenons ici comme théorie « un ensemble de propositions formant système d'où il est possible de tirer des conséquences justiciables d'une confrontation avec des données d'observation » (Boudon, Bourricaud, 1982 : 563). Ces courants s'intéressent à l'appréhension conceptuelle que les acteurs se font de la réalité. Pour cela, des « concepts médiateurs » tels que les structures et les pratiques sont décortiqués afin d'analyser les conditions subjectives de l'appréciation (décelables notamment à travers les rôles, les positions, les idéologies mais aussi les discours et les attitudes). V. Pareto, dans une tentative de rendre compte des changements politiques et sociaux, va s'engager aux côtés de T. Parsons à déterminer les fondements d'une théorie de l'action

---

<sup>195</sup> On distingue traditionnellement quatre types de rationalité humaine : rationalité traditionnelle, rationalité affective, rationalité axiologique et la rationalité téléologique. Nous ne revenons pas ici sur leurs différents apports, pour cela voir notamment Lafaye Claudette, 2009, *Sociologie des organisations*, Paris, Nathan, 127 p.

sociale (Gravitz, 1996 ; Legris, Ragni, 2005). En accordant une part déterminante aux composantes économiques, les théories parietiennes de l'action ont fait école. Elles ont ainsi tenté d'établir deux principaux déterminants (action logique et action non logique), le second relevant spécifiquement des études sociologiques. Il s'agit donc, dans la typologie de Pareto, de confronter les logiques des acteurs à des registres de rationalité (substantive ou procédurale). M. Weber avait été parmi les premiers à investir ce champ en esquissant une distinction entre rationalité normative (reposant sur des valeurs) et rationalité par finalité<sup>196</sup>. Le sujet est ainsi conscient et acteur, ses actions sont mues par sa capacité à se projeter, renforçant l'inspiration culturiste de cette orientation. Ces deux visions posent cependant le problème de la liaison entre la rationalité et l'action même. Si l'une et l'autre peuvent s'inscrire dans une même logique, un sujet peut, de manière rationnelle, ne pas faire correspondre une action – toute aussi rationnelle – à l'idéal poursuivi initialement. Raymond Boudon dans *Cognition et sciences sociales* (1997) apporte une réponse à cette dialectique en proposant une troisième catégorie, « la rationalité cognitive ». Celle-ci conduit à admettre que des « croyances fortes », c'est-à-dire des normes et des valeurs, participent à définir la finalité des actions posant les jalons d'une forme d'interaction dans la construction des formes de rationalité précitées<sup>197</sup>. H. Simon a développé le concept de rationalité procédurale pour rendre compte de la manière dont les acteurs (et plus précisément, dans son schéma, les individus) prennent une décision. En soulignant les mécanismes qui conduisent à une prise de décision, il s'appuie sur la théorie des organisations. L'acteur est intégré dans un système mais réalise des choix conditionnés à la fois par le contexte et la connaissance que les acteurs ont des éléments en situation. Cette connaissance étant nécessairement partielle, l'acteur ne peut pas appréhender toutes les possibilités. Afin de prendre une décision, l'acteur mobilise donc une rationalité (car il raisonne) limitée, celle-ci étant fonction d'une partie des composantes intervenant dans l'action. Ainsi, l'auteur souligne les multiples formes de rationalités qui conditionnent la prise de décision. Ces formes de rationalisation vont être « déterminées par des systèmes de valeurs et des modes de représentation qui vont parachever leurs singularités » (Mazuir, 2004 : 119). H. Simon cite notamment la rationalité objective qui maximise les effets connus de la prise de décision, une rationalité intentionnelle quand l'acteur choisit une action qui conduit à une adaptation des conditions du et au contexte et une rationalité du point de vue de l'organisation ou de l'acteur si elle sert avant tout les intérêts de ceux-ci.

---

<sup>196</sup> « Une *action*, dans le langage de Weber, est toujours intentionnelle puisqu'elle consiste à employer des moyens pour atteindre des fins. Une conduite non intentionnelle (en fait : un simple comportement) ne peut donc pas, par définition, être rationnelle – du moins au sens « subjectif ». En revanche, une action intentionnelle peut être rationnelle ou non-rationnelle : elle est rationnelle si les moyens utilisés ont été délibérés par l'acteur en fonction de leur adéquation aux buts, elle est non-rationnelle dans le cas contraire » (Cuin, 2009). Voir : Cuin Charles-Henry, 2009, « Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-120 | 2001, mis en ligne le 14 décembre 2009, URL : <http://ress.revues.org/658>

<sup>197</sup> C.H. Cuin identifie également une forme de « rationalité pragmatique » qui repose sur un arbitrage entre (recherche de) coût (minimaux) et justification. Cuin Charles Henry, 2005, « Le paradigme cognitif : quelques observations et une suggestion », *Revue française de sociologie*, 46-3, pp. 559-572.

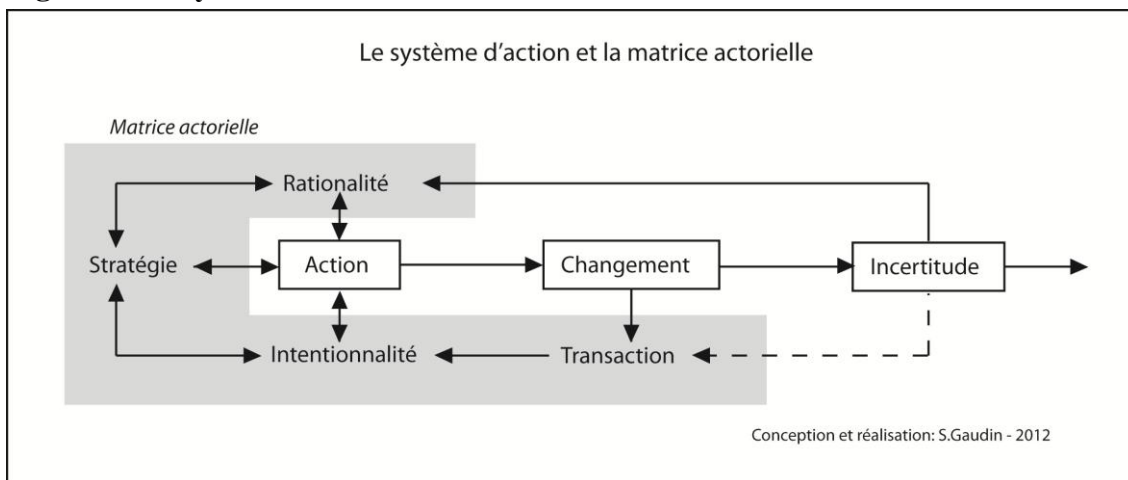
(Simon, [1947], 1983 : 70). En ce sens, H. Simon considère que pratiquement tout comportement humain a une forme de rationalité, au moins du point de vue de son auteur. Mais l'apport le plus riche de ces développements d'un point de vue heuristique est la capacité dont les acteurs font preuve pour pouvoir expliquer le sens de leur action. Ils mettent en avant les objectifs et les buts poursuivis, que ceux-ci soient ou non atteints.

Ces questions se rapprochent d'un second courant concernant l'*intentionnalité*. Il s'agit ici de retracer grossièrement les principales caractéristiques des théories sociologiques s'inscrivant dans ce questionnement. Divers débats ont parcouru ces travaux, permettant surtout à la sociologie et aux sciences sociales d'élargir le spectre de leurs investigations (notamment en direction des valeurs, des croyances et des représentations). M. Lussault propose d'intégrer les réflexions de L. Boltanski et L. Thévenot (1991) tout en les rapprochant de l'analyse géographique des ressorts de l'action. Il définit ainsi l'intentionnalité comme « une incoercible tension vers » (1999 : 18) de l'individu et/ou des groupes. Cette position suppose de lier directement l'intentionnalité aux finalités de l'agir, c'est selon lui le seul moyen d'échapper à la réduction de l'acteur au statut d'agent. L'intentionnalité repose sur un ensemble de configurations liées à la fois aux ressources et process des individus mais aussi aux positions sociales qu'ils occupent. Elle renvoie, de manière générale, aux dimensions consubstantiellement individuelle et sociale de l'acteur. Afin de saisir la complexité des registres de justifications de l'action par les acteurs, un détour par les théories de la rationalité s'avère donc nécessaire. J. Lévy présente dans *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de l'espace politique*, l'intentionnalité comme « le fait que les actions humaines préexistent dans les représentations des agents sous forme de finalités de la volonté ou du désir et les transforment ainsi en acteurs » (1994 : 36).

Le rapport de l'acteur à son action est complexe et multiforme. T. Schelling (1980) souligne notamment que les acteurs peuvent s'ancrer dans l'espace par leurs pratiques mais sans intentionnalité. Ce point peut être nuancé en questionnant l'apport des intentionnalités conscientes ou non. Il existe des intentionnalités plus ou moins conscientes quant aux conséquences, aux marquages et à la constitution d'espace (Stock, 2004; Veschambre, Ripoll, 2006). Mais, on peut aussi admettre « au contraire la multi-dimensionnalité des conséquences des pratiques des individus – la possibilité de les observer à plusieurs niveaux – on peut sans doute revisiter l'idée que la pratique spatiale non intentionnelle ne se situe pas hors du champ de l'action » (Giroud, 2007 : 86). En somme, l'action est attachée à une part d'intentionnalité qui peut-être consciente et revendiquée en même temps que toute action comporte également une part non intentionnelle puisque l'acteur n'est pas en mesure d'appréhender la totalité des conséquences de ses actes. Ces considérations nous amènent donc à concevoir deux versants de l'action intentionnelle. L'action est motivée par des objectifs qui méritent en

eux-mêmes d'être pris au sérieux. L'acteur est fondamentalement intentionnel mais irréductiblement inscrit dans un contexte d'incertitude qui le positionne dans une indétermination quant aux conséquences de ses actes (Soubeyran, 2007). Si on postule que l'acteur est capable de réflexivité sur ses pratiques, alors son intentionnalité est essentiellement cognitive et discursive puisque ses actions comportent une forte incertitude<sup>198</sup>. Dans la théorie de l'action humaine développée par Crozier et Friedberg (1977), les individus en situation d'action vont mobiliser de manière non déterminante un ensemble de ressources (les valeurs, normes et attitudes sont ici associées soit à des contraintes soit à des ressources dont les individus peuvent, avec plus ou moins de liberté, s'extraire ou qu'ils peuvent mobiliser). Cette analyse incite Gérard Chevalier (2005) à pointer une limite et concevoir une forme reconnue, ou du moins intégrée, de liberté. Car si les normes et les valeurs des individus conditionnent – à leur insu – une partie de leur action, « de là à apparaître comme des déterminations inconscientes à part entière, qui interdisent aux protagonistes de voir certains aspects essentiels de leur action, il n'y a qu'un pas » (Chevalier, 2005 et 1996).

**Figure 3.2 – Système d'action et matrice actorielle**



(Source : Réalisation personnelle)

<sup>198</sup> A. Orléan (1994) a développé l'idée d'une « incertitude stratégique » en supposant, dans une situation de jeu, que la stratégie des joueurs ne repose pas uniquement sur l'aléa de la distribution des cartes mais sur l'anticipation qu'ils font des actions des autres participants. De la réception des projets et de l'implication des acteurs dépendent donc une grande partie du déroulement de l'action et des conditions de sa diffusion voire de sa pérennité. La question de l'accueil social qui est réservé à un dispositif est donc intimement lié à cette pré-évaluation ou se pressentiment qu'il va rencontrer différentes formes d'adhésion et susciter des stratégies dont les issues vont sortir du cadre initial tout en participant à en contrôler le déroulement. Autrement dit, les rapports des individus à l'institution reposent sur des contraintes d'ordre cognitif puisque ceux-ci (ou les joueurs) se font une idée du fonctionnement global du jeu des acteurs. En ce sens, les représentations, sans que celles-ci « soient nécessairement fondées dans une analyse des comportements individuels » (Orléan, 1996 : 23), constituent un volet essentiel dans la détermination des cadres de l'action. Voir Orléan André, 1996, « Réflexions sur la notion de légitimité monétaire, l'apport de G. Simmel », In Baldner J.M. et L. Gillard (éds.), *Simmel, penseur des normes sociales*, Coll. « Logiques Sociales », Paris, L'Harmattan, 1996, 19-34 ; Orléan André, 1994, Orléan André (éd.), [1994] 2004, *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Economie », (2em édition) 404 p.

T. Parsons ([1937] 1949) a proposé de s'intéresser plus particulièrement aux objectifs et aux buts poursuivis par les acteurs (*pattern*). Selon cette logique, l'acteur mobiliserait des ressources et adopterait une action en fonction de trois déterminants primaires : rationalité, intentionnalité et objectifs. Ces trois paramètres conditionnent l'implication des acteurs dans l'action. Il faut aussi noter la configuration dynamique de ces interactions et le caractère évolutif qu'elles recouvrent dans un système social et dans des situations non stabilisées. Ainsi, les objectifs poursuivis et les stratégies conduites par les acteurs sont-ils liés à leurs sensibilités et à une forte dimension axiologique.

Penser une théorie globale de l'action est aussi une façon de dépasser les oppositions entre individualisme et société (Lussault, 1999b). Convoquer les théories de l'action permet de se situer au croisement des approches holistes, pour lesquelles les structures sociales prédominent sur les comportements individuels, et de l'individualisme méthodologique qui accorde une part déterminante aux comportements individuels en leur supposant une rationalité et une intentionnalité stratégique (Boudon, 1977)<sup>199</sup>.

A travers la formalisation des régimes d'engagements, L. Thévenot (2006) reconnaît que toute action humaine n'est pas nécessairement stratégique mais peut relever de la routine et d'usages familiers dont « la logique est d'assurer le bien être, l'aisance, ou encore de l'ordre moral et de l'univers des valeurs » (Stébé, 2009 : 646-647). Laurent Thévenot a déterminé l'existence de « trois régimes – le régime de justification, le régime de plan et le régime de familiarité – président à l'action humaine ». De nombreux auteurs, dans la lignée bourdieusienne, ont souligné les effets de la routine parfois comme forme créatrice (Breviglieri, 2004) ou comme contrainte (Gautier, Laugier, 2006) dans les choix et les conduites des acteurs. Il importe pour autant de ne pas opposer, à notre sens, routine et intentionnalité et ce au moins à deux niveaux. La routine peut-être intégrée et constituer une intention stratégique de l'acteur en quête de stabilité, en souhaitant par exemple préserver sa place dans le système et défendre ses intérêts. Mais la routine peut aussi constituer un frein aux intentions et buts poursuivis en maintenant les cadres de l'action qui empêchent d'appréhender un changement. Routine et changement sont donc, sans s'opposer, l'un et l'autre en tension permanente.

### 1.2.2. Changement et incertitude, les limites de l'intentionnalité

Différents courants relevant de la sociologie des organisations ont essayé d'en proposer des analyses : l'incrémentalisme<sup>200</sup> et la *path dependence*<sup>201</sup> pour les sciences

---

<sup>199</sup> Boudon Raymond, 1977, *Effets pervers et ordre social*, PUF, Paris, 288 p.

<sup>200</sup> Lindblom Charles E., 1959, « The Science of Muddling through », *Public Administration*, vol. 19, p. 79-88.



politiques ; la théorie de la contingence et situationniste pour la sociologie. L'accent a été généralement placé sur les inerties des systèmes et des dispositifs. L'étude des modalités et des causes de ces changements a mis en avant des dynamiques clairement opposées, sinon radicalement antagonistes : changement *versus* inertie, changement graduel et incrémental *versus* changement radical et paradigmatique. Afin d'identifier et de catégoriser les phénomènes de changement, différentes grilles d'analyse ont été développées. Certaines, de portée générale, s'attachent par exemple à distinguer l'ampleur et l'intensité du changement (les « trois ordres » de changement proposés par Peter Hall (1993) constituent une référence désormais classique). D'autres, centrées sur des secteurs spécifiques de l'action publique, visent à distinguer différentes dimensions (substantielles) du changement : « Paul Pierson propose par exemple trois dimensions pour l'étude des réformes des systèmes de protection sociale – *cost-containment*, *recommodification* et *recalibration*<sup>202</sup> » (Evrard, Matagne, 2009, *Op. Cit.*). Ces considérations ont été clairement rattachées aux dimensions politique et publique, concernant notamment les enjeux de l'action locale, les discours et les stratégies qui lui sont attachés. L'idée est de mesurer comment les acteurs envisagent les incidences de leurs actions. Après avoir vu que de multiples préalables pouvaient guider et interférer dans l'analyse qui est faite de la situation et que des contraintes de nature structurelle affectaient les choix retenus, une dernière hypothèse conduit à évaluer si les acteurs sont motivés dans leur détermination par la volonté de faire évoluer le système et leur environnement. En somme, les acteurs s'inscrivent-ils dans l'action par volonté de rupture, par inertie ou sans projeter la mise en mouvement du contexte ? Le changement est-il indissolublement lié à l'action ? On sait que l'action peut-être motivée par des facteurs antagonistes mais on peut aussi suggérer que toute action suppose, de manière inhérente, le mouvement. Que celui-ci vise la stabilité (et en cela présente un caractère aussi artificiel), la rupture ou l'incrémentalisme, l'action entretient un rapport étroit avec l'évolution du système. Nous souhaitons ici souligner qu'il n'y a pas d'action neutre, c'est-à-dire détachée de tout rapport dialectique.

Le changement est un objet central de l'analyse de l'action publique, parfois même faisant l'objet de slogans électoraux : « Le changement dans la continuité » (1974), « Changer la ville, changer la vie » (1977), « Le changement, c'est maintenant » (2012). Une pensée a longtemps taraudé géographes, hommes politiques, scientifiques et chercheurs, c'est la croyance et la capacité à pouvoir agir sur les sociétés, ses structures, compositions et comportements à travers l'espace, conçu comme l'expression d'une de ses dimensions matérielles. Cette forme de spatialisme, qui sous-

---

<sup>201</sup> Voir notamment Pierson Paul, 2000, « Path Dependence, Increasing Returns, and Political Science », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.

<sup>202</sup> Pierson Paul, 2001, « Coping with Permanent Austerity : Welfare State Restructuring in Affluent Democracies », In Pierson Paul (dir.), *The New Politics of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press, pp. 410-455.

tend que les « formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales » (Lussault, 2003), tend à réifier les sphères de l'action et conduit à des formes de résistance plus ou moins conscientes et organisées (Giroud, *Op. Cit.*). Paul. A. Sabatier (1993) distingue trois strates de résistance au changement : un « *deep core* » de normes fondamentales et de philosophie ontologique, un « *near policy core* » de basiques stratégiques et de positions politiques pour réaliser les croyances du *deep core* dans la sphère politique ou le sous-système en question, et un jeu de « *secondary aspect* » comprenant une multitude de décisions instrumentales et d'informations nécessaires à l'implantation du « *near policy core* » dans une sphère spécifique » (Sabatier, 1993 : 30). Ainsi « la longue intériorisation des standards dominants » (Le Bart, Arnaud, Pasquier, 2006) dans la sphère institutionnelle et politique ne s'oppose pas au changement.

Dans la sociologie institutionnaliste, le changement repose sur le besoin de légitimation des acteurs (Dumoulin, Saurugger, 2010). Le changement ne signifie pas une reconfiguration des cadres ni des visées de l'action mais une transformation qui repose, pour pouvoir être effective, sur les représentations partagées et des cadres cognitifs dominants. Leur apport ouvre la voie à une idée largement reprise depuis quelques années, le modèle de la « dépendance au sentier » (*path dependence*). Cette théorie repose sur l'idée d'une forme de capitalisation liée à la sédimentation de l'organisation fonctionnelle des institutions. Les acteurs vont avoir objectivement tendance à maximiser leurs choix et leur action dans un cadre déjà connu et maîtrisé (le rendement croissant) rendant tout changement non seulement incertain mais, dans certaines situations, impossible. Les cadres de l'action reposent en ce cas sur des effets d'auto-référencement qui sont constitutifs de la coalition d'acteurs et qui engendrent des effets de coordination (conceptions, langages communs, etc.). En ce sens, il conviendrait de parler davantage de dimension du changement, comme y incite P. Hassenteufel (2008), ce qui permet « d'une part, d'échapper à une vision trop hiérarchisée des niveaux de changement et, d'autre part, de prendre en compte le degré d'interdépendance des niveaux » (Hassenteufel, 2008 : 237).

Ces théories ont, de ce fait, peu intégré les possibilités de rupture et de changement paradigmatique des politiques publiques. Peter Hall (1993) a contribué à introduire des bifurcations dans les « matrices cognitives et normatives ». Selon lui, les changements interviennent à l'issue d'un processus de reproduction. Les politiques publiques appliquent et reproduisent, face à un même problème, les mêmes solutions et mettent en place les mêmes dispositifs graduellement, en augmentant l'intensité et/ou l'ampleur de la réponse apportée. Si ces actions ne permettent pas de résoudre le problème, elles risquent de surcroît de fissurer la cohésion du groupe d'acteurs qui en est à l'origine et d'avoir d'autres incidences négatives. Un premier pas vers le changement s'opère avec la création de nouveaux instruments d'action publique, ceux-

ci reposent toujours sur les cadres d'interprétation initiaux. Ce n'est que la jonction d'un constat d'insuffisance(s) et d'échec(s) et de la rencontre d'idées alternatives relayées par les acteurs politico-administratifs qui va permettre le basculement vers un changement d'orientation et donc être à l'origine de nouvelles formes d'action. Il est possible de lire les évolutions et les déterminants de la politique de la ville selon ces approches<sup>203</sup>. Malgré de multiples dispositifs, les objectifs et les moyens mobilisés restent attachés aux mêmes référentiels et on retrouve, d'une séquence à l'autre, les mêmes acteurs engagés. L'analyse politique tente de proposer une compréhension de l'articulation des stratégies des acteurs, des institutions et des idées. Nous proposons donc de reprendre cette grille de lecture pour aborder le contexte de la rénovation urbaine en Bretagne. Toutefois, nous ne développerons pas les conséquences en termes de dynamiques actuelles et de jeu de pouvoir qu'implique une telle analyse, notre objectif étant davantage de voir comment, au sein de ces positions, l'espace fonctionne comme un catalyseur, un passeur et même un outil. L'idée est aussi de voir quelles conceptions de l'espace les acteurs présentent dans leurs discours, de quel espace ils parlent et comment ils appréhendent leur action sur, dans et par l'espace. Autrement dit, comment l'action de transformation spatiale se lit dans l'hypothèse d'un changement de paradigme de l'action publique territoriale et sociale.

L'acteur est donc à la fois stratège, en cela il se rapproche des conceptions constructivistes puisqu'il construit un cadre de pensée qui rend possible et intelligible le sens de ses actions projetées, mais aussi inséré dans une logique interactionniste, ses actions dépendant pour leurs réalisations des conditions de l'organisation sociale. D'autre part, ses actions sont non prévisibles puisque l'incertitude prévaut tant dans les constructions mentales que dans les conséquences de ses actes. Ce dernier point rend périlleuse toute appréhension des logiques de l'action qui privilégierait exclusivement une entrée par les objectifs, l'acteur ayant conscience (à différents degrés) des contingences des finalités de son action. Comment, dès lors, aborder les raisons de l'action ? Nous proposons de nous intéresser au concept de transaction pour faire valoir les cadres de l'échange et de la négociation. La transaction permet d'aborder les attentes des acteurs, de souligner les conceptions qu'ils ont des conséquences prévisibles d'une action et, ce faisant, d'appréhender les ressorts du changement que celle-ci implique ainsi que la construction de normes et d'un discours commun sur lesquels elle repose.

---

<sup>203</sup> D'autres au contraire en récusent la pertinence : « L'histoire de la politique du logement [social] depuis la fin des années 1970 ressemble davantage à une sinusoïde qu'à une droite où se mêlent permanences et changements, changement dans un sens et changement dans l'autre. De ce point de vue, les modèles traditionnels d'analyse du changement ne conviennent pas. Ces derniers s'appuient, en effet, sur une représentation du changement qui équivaut à un passage soudain ou progressif d'une politique vers une autre politique qui génère généralement le remplacement d'un groupe d'acteurs devenus dominants » (Zittoun, 2001 : 10). A moins qu'il y ait deux chemins de dépendance parallèles et qui alternent.

### 1.3. Des théories de l'action à l'hypothèse de la transaction spatiale

Pour qu'il y ait partage, ici en l'occurrence d'un discours et/ou d'idées en commun, il faut qu'il y ait échange. Or, celui-ci s'intègre nécessairement dans un jeu complexe d'ajustements, de compromis, d'accords voire de négociations. Pour tenter d'approcher ce qui nous est apparu comme une boîte noire de l'analyse de l'échange et du discours nous avons eu recours au concept de transaction. Celui-ci nous semble pertinent pour rendre compte de manière dynamique d'une multitude d'échanges plus ou moins consciemment négociés – de nature et des formes diverses – et qui aboutiraient à terme à forger un discours et un horizon de pensée apparemment homogène et consensuel. C'est à partir de ce « bien entendu » (La Cecla, [1997] 2002) que les acteurs construiraient leur engagement et les stratégies qui accompagnent leur action au sein des opérations étudiées. Ainsi, en relisant les principaux textes de référence et en retraçant la genèse du concept, on retrouve un ensemble de pistes stimulantes pour aider à comprendre l'engagement des acteurs dans l'action et particulièrement le recours à l'espace au sein de leurs discours.

L'analyse des transactions s'est tout d'abord portée sur les aspects économiques, notamment avec l'approche par les « coûts de transaction », formalisée par l'Ecole Californienne et A.J. Scott, M. Storper et R. Walker, afin de rendre compte des arbitrages entre les coûts d'organisation internes des firmes et ceux des transactions entre les firmes (Benko, 2007, *Op. Cit.*)<sup>204</sup>. Il s'agissait d'expliquer l'avantage que possèdent les entreprises flexibles dans une économie reposant sur la variété des produits par rapports aux entreprises de type fordistes. L'introduction des institutions dans les théories de l'action et de la transaction incite à une prise en compte privilégiée des interactions stratégiques, reproduisant les logiques de gain, de rapport et de coûts. Or, « le propre de l'interaction entre des individus, qui ne coopèrent pas *a priori*, est d'être porteuse d'incertitude » (Billaudot 2001 : 183). Les institutions sont donc là pour tenter de la réduire. L'analyse des ressorts de la transaction permet de relier les choix institutionnels, basés sur les coûts liés à la réduction de l'incertitude, aux contextes et formes de l'action sociale. La part jouée par les normes, les règles dans la coordination des décisions individuelles et collectives des acteurs, s'insère ainsi dans un jeu de dynamiques emboîtées. La transaction ouvre sur un large champ d'investigation. Qualifié de concept « nomade » (Pavageau, 1992), le terme n'a pas fait consensus. Il est pourtant largement employé dans diverses sphères : juridique dont il tire son origine,

---

<sup>204</sup> Voir également : Demazière Christophe, 2000, *Entreprises, développement économique et espace urbain*, Paris, Anthropos/Economica ; Leborgne, Danièle, Lipietz, Alain, 1992, *Flexibilité offensive, flexibilité défensive*, In Benko Georges, Lipietz, Alain, (dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, pp. 347-377 ; Pecqueur, Bernard, , 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 252 p. ; Rallet, Alain, Torre, André, (dir.), (1995), *Économie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica, 473 p. ; Scott, Allen J., Storper, Michael, (dir.), (1986), *Production, Work, Territory*, Boston, Allen and Unwin, 364 p.

économique, linguistique, psychologique, sociologique, etc. Cette transhumance ne s'est pas faite sans heurts quant à l'adéquation de l'utilisation du terme et aux contours de sa définition. De manière schématique, on peut distinguer deux visions de la transaction. Les juristes considèrent la transaction comme un acte juridique reposant sur une technique codifiée visant à prévenir les conflits et les contestations. Cette définition, très restrictive, est élargie par l'intérêt porté aux conditions de l'accord institué. Dès lors, la transaction se rapporte à un droit commun des obligations (Enclos, 1994 : 50). La transaction au sens juridique trouve donc son prolongement par la dimension sociale de la construction des règles et des normes. La transaction sociale est appréhendée par les sociologues moins comme un concept que comme un paradigme (Blanc, 1994). Celui-ci s'attache à révéler le non dit, l'implicite et l'informel dans les situations d'échanges mais aussi dans la genèse des relations ou sur les effets du compromis et les évolutions du rapport social. En somme, ici, la transaction s'intéresse aux processus de métissage résultant de l'interférence entre pouvoir et contre pouvoir (Rémy, 1992 : 92) et ici entre visions –dominantes- du monde urbain.

### **1.3.1. La transaction, un échange institué**

La grille analytique que nous allons explorer se rattache à la transaction sociale, développée par des macro-sociologues belges dont les plus célèbres représentants sont Jean Rémy et Liliane Voyé, s'intéresse plus précisément aux mécanismes institutionnels et sociaux assurant les conditions de la reproduction sociale et de la stabilité des systèmes sociaux, ceux-ci étant considérés comme connaissant des dynamiques intrinsèques et soumis à des forces extérieures. En cela, le courant transactionnel se rapproche de l'analyse des organisations de Crozier, notamment en reconnaissant la part de l'échange dans les relations de l'acteur au système et en considérant que les acteurs sont dotés d'une rationalité limitée. Selon Jean Rémy, la transaction et le système d'acteurs s'appliquent à une même réalité « les deux insistent sur le résultat d'une initiative réciproque dans une situation chargée d'incertitude et où les partenaires ont entre eux des implications variables » (Rémy, 1992 : 90). En revanche, il s'en distingue en centrant l'analyse sur « la genèse de la relation ou sur les effets du compromis, sur les étapes de l'évolution du rapport social, sur la transformation des termes d'échanges et sur la modification des priorités » (Rémy, 1992 : 92) entre acteurs. Ce courant tente de mettre à jour des modes de transaction qui se définissent comme des « unités de base de la vie sociale, conçues comme une séquence d'ajustements successifs permettant de parvenir aux compromis, successifs eux aussi, de co-existence » (Blanc, 1994 : 34). L'objectif est d'étudier les formes institutionnalisées, c'est-à-dire codifiées, des rapports sociaux fondamentaux, comme les organisations salariales, l'Etat, les luttes sociales et leurs rapports à l'informel. Dans la lignée de Mead, les tenants de la sociologie de l'action et de l'interactionnisme pensent que l'action repose avant tout sur le sens, ce dernier émane des situations interpersonnelles et d'une intersubjectivité présente dans

tout rapport aux situations. Sans entrer dans les distinctions fines et multiples des différents courants sociologiques mobilisant ces concepts (du constructivisme social piagétien et de l'interactionnisme vygotkien), nous pouvons tenter d'en dresser un rapide panorama. Si de nombreux débats, liés au choix du terme, à ses présupposés et à la très grande diversité d'interprétation qu'il propose, ont rendu difficile la constitution d'un courant de recherche spécifique, la transaction a ouvert des pistes d'analyses. Les études s'y référant ont surtout été conduites au milieu des années 1990, le terme a ensuite été relativement occulté avant d'être, plus récemment, investi en lien avec les théories de l'action et l'analyse des rapports de pouvoir. Il ne s'agit pas d'exhumer un paradigme tombé en désuétude depuis quelques années mais d'ancrer notre analyse dans les conceptions pluridisciplinaires qui l'ont nourrie. De manière synthétique, on peut tenter de trouver le noyau dur des travaux se revendiquant de l'approche transactionnelle.

Pour Jean Rémy et Liliane Voyé, qui reprennent ce concept en 1981<sup>205</sup>, la transaction sociale permet de « comprendre le rapport social et la structuration des échanges qui interviennent entre positions sociales inégalitaires en vue de reproduire ou de transformer les orientations sociétales [les échanges entre partie-prenantes se structurent autour d'un enjeu dominant]. C'est à partir de cet enjeu qu'est déterminée la hiérarchie des ressources et des capitaux attribués à chacun d'entre eux ». La spécificité de ce concept est de cerner des processus flous. Contrairement à la négociation où les parties prenantes formulent des buts précis, les acteurs de la transaction sociale s'engagent dans un dialogue dont ils pressentent l'enjeu en termes d'évolution des rapports sociaux mais dont le déroulement est incertain (Thareau, 2006). Saisi plus récemment par les géographes, la transaction est érigée en concept-clé de l'analyse des rapports sociaux-spatiaux. Elle « peut-être une opération commerciale aussi bien qu'un accord, résultat de l'acte de transiger, c'est-à-dire de concessions et d'arrangements, de tractations, à moins qu'elle ne soit imposition d'autorité comme peut l'être la transaction juridique » (Séchet et alii, 2011 : 18). Sous cet angle, la transaction est attachée à la réciprocité donc à la reconnaissance d'actions émanant de part et d'autre des acteurs en situation. Intégrant l'approche transactionnelle de la sociologie du quotidien (imprégnée par l'approche bourdieusienne et la force des déterminismes sociaux mais aussi la reconnaissance de son dépassement), cette branche de la géographie sociale, à laquelle nous nous référons, considère que l'espace est partie prenante du contexte de l'échange. La transaction souligne l'intérêt à saisir l'espace dans les différentes dimensions de l'échange comme contexte préalable, condition et projection. Le concept de transaction s'impose dès lors comme un outil incontournable de compréhension des logiques actuelles territoriales. L'influence de la mondialisation, de la concurrence entre les territoires et les reconfigurations de l'action publique (décentralisation, contractualisation, coopération, etc.) imposent aux acteurs de

---

<sup>205</sup> *Op. Cit.*

repenser les modalités tant de l'échange et de la conduite des politiques territoriales que des actions menées. La transaction comporte une dimension spécifique par rapport à l'échange, qui peut être rapportée à un acte ciblé, souvent binaire et qui n'entraîne pas la constitution d'une coalition à visée pragmatique. L'échange peut être pour autant structurant mais il est avant tout une fonction de communication qui suppose accords et contreparties. Primitivement, l'échange se rapporte à une fonction de dons réciproques. Si la notion dépasse largement le cadre économique aujourd'hui, Claude Lévi-Strauss avait déjà fait du mariage un des symboles du rôle structurant de l'échange au sein des sociétés. L'échange peut-être inégal et reposer sur l'imposition d'un pouvoir<sup>206</sup>. Plus que par la réciprocité qu'il implique, l'échange a été valorisé par ses capacités structurantes des relations sociales jusqu'à être considéré comme l'aboutissement du processus capitaliste à travers l'établissement et la diffusion du libre-échange comme dogme et précepte économique transférable (qu'il s'agisse par exemple du consensus de Washington ou des alliances régionales) et inéluctable. Le libre échange est devenu l'expression et le fondement même du libéralisme économique et représente, dans cette vision, une règle économique primaire (Bellman et alii, 2010)<sup>207</sup>. Dans une perspective radicalement contraire, un philosophe, théoricien de la pensée économique comme Fichte a insisté sur le rôle des échanges comme fondement d'une vision étatique et protectionniste (Thomas-Fogiel, 2007). Dans sa définition conceptuelle, la transaction repose, de manière plus ou moins explicite, sur l'idée d'une transformation, qu'il s'agisse des rapports de force, de possession ou d'usage. A l'issue d'une transaction, les parties ne disposent plus des mêmes prérogatives. Dans le cadre de l'échange, celui-ci peut-être, par effet de réciprocité, rétroactif, ce que la transaction ne permet pas. La transaction suppose un accord préalable qui, pour se réaliser, suggère des phases d'échanges et de négociation et l'élaboration de référentiels. Ainsi, selon le modèle communicationnel, « l'univers des transactions renvoie au transfert ou non de ressources habilitantes ou contraignantes d'un acteur à l'autre » (Lemieux, 1998 : 47). Une fois le cadre défini, les acteurs font faire valoir leurs intérêts tout en préservant leur capital et concourir à stabiliser le processus transactionnel. La transaction dépasse le

---

<sup>206</sup> Les travaux portant sur le concept d'échange économique-sexuel développés notamment par Paola Tabet ont contribué à élargir le concept d'échange et à déplacer le champ théorique qui lui est traditionnellement attaché. Dans son approche des rapports de *sex work*, l'anthropologue rapproche l'échange de l'idée de transaction, notamment dans ses rapports matériels et symboliques. Selon elle, la transaction est rapportée essentiellement à une dimension plus ou moins matérielle et instituée, il s'agit alors de la compensation sous quelque forme que ce soit de services de nature sexuels (pouvant aller de la reconnaissance sociale à l'échange monétaire). L'échange repose donc sur une version élargie des interrelations incluant toute une gamme de modalités de relations et formant un continuum allant des plus informels aux plus institués. Le passage de l'échange à la transaction est ici formalisé par la réification du rapport d'échange et par l'explicitation du système normatif auquel il se réfère. De manière très schématique il est alors possible de définir une relation comme une détermination soustractive du type : l'échange sans la transaction s'apparente à la simple relation. Voir Tabet Paola, 2004, *La grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, L'Harmattan, Paris, 207 p.

<sup>207</sup> Bellman Christophe, Biswas Trineesh, Chamay Marie, 2010, « Tendances récentes des échanges commerciaux internationaux et des négociations internationales », *Revue internationale de politique de développement*, n° 1, 2010, URL : <http://poldev.revues.org/127>

compromis puisqu'elle permet « de trouver un meilleur accord [à leurs propres yeux, i.e des parties], en fonction des projets, des rationalités et de l'échelle des valeurs propres à chacun » (Blanc, 1994 : 23). La transaction apparaît à partir du moment où les acteurs « accepte[nt] de sortir de la simple mise en œuvre d'une procédure formelle d'échanges pour opérer des ajustements avec ceux qui participent à l'échange » (Bourdin, 1996 : 248). En outre, la transaction ne suppose pas de négocier les cadres de l'échange mais s'intéresse à la manière dont les acteurs s'inscrivent dans une action dont les règles ont été globalement formalisées. Dans cette vision, les « transactions dépendent de règles du jeu politique, s'inscrivent dans des configurations territoriales et contribuent de façon dialectique à leur reproduction et à leur changement » (Négrier, 2005 : 214). Exprimée ou non, la transaction comporte une dimension stratégique reconnue par les acteurs en présence, elle intègre la structure de la situation. Ainsi présentées, les représentations et la dimension axiologique de la transaction deviennent des présupposés essentiels de l'analyse de l'action collective. Le cadre des politiques publiques correspond bien à l'application du concept et aux dimensions interactives qu'il comporte.

### **1.3.2. Les nouveaux cadres de l'action publique : espace en transaction**

Pourtant, dans le domaine des politiques publiques, le concept de transaction a souvent été occulté au profit de rapports de coopération, de négociation ou d'échange. Et ce, même si l'échange politique lui-même est parfois présenté comme « une transaction, ou une série de transactions entre plusieurs ressources et acteurs dont l'enjeu majeur est constitué par l'action publique au sein d'un territoire donné et/ou entre territoires » (Négrier 2005 : 214). Dans les nouveaux cadres de l'action publique, les acteurs se trouvent confrontés à la fois à davantage d'autonomie et de responsabilités (de domaines de compétences) et dans l'obligation de coopérer avec de multiples partenaires (Arab, 2001 ; Le Galès, 1995). Jean Leca (1996) a souligné la force des logiques d'échanges et de négociation dans des systèmes en voie de décentralisation. Or, « le choix de la coopération ne va pas de soi » (Bourdin, 1996 : 247). Le cadre des politiques territoriales est devenu tout autant incertain que flexible (Balme, Faure, Mabileau, 1999). L'engagement des acteurs à mettre en place certains dispositifs plutôt que d'autres et à répondre aux appels à projets recouvre un champ d'analyse qui dépasse la seule logique de l'opportunité ou de la contrainte. Les processus de décentralisation, l'autonomie des collectivités et l'extension du champ des acteurs ont conduit à faire évoluer les modalités de prise de décision et de conduite des politiques publiques territoriales (Morel Journel, Sala Pala, 2011 ; Chaline, 2007 ; Lacaze, 2006). Aux espoirs d'émancipation des collectivités territoriales et des acteurs locaux a succédé le temps de l'association et de la négociation. L'établissement de normes provenant de la centralisation et d'une conception rationnelle et homogène de l'aménagement « se fragmente(nt) sous l'influence d'actions publiques diversifiées et



d'intervenants extérieurs » (Mabileau et alii, *Op. Cit.* : 45). L'accroissement des marges d'initiatives locales, dans le domaine de l'aménagement notamment, se réalise dans un contexte d'interdépendance entre les groupes d'acteurs, entre acteurs publics et privés et entre les publics. La règle universelle et l'autorité de la raison technique n'ont plus force de dogme aujourd'hui. Mais, si les politiques territoriales ont un cadre labile propice à l'innovation et à l'expérimentation au-delà du caractère « instable des conditions de l'action dans les politiques contractualisées, les échanges politiques restent hiérarchisés d'une manière qui est loin d'être aléatoire » (Gaudin, 1995 : 32). L'inflation des prérogatives des acteurs locaux rend nécessaire le dépassement des cadres conventionnels d'action. Il existe de fait de nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités locales. La contractualisation, les formes de partenariats, le lancement des appels à projets et le conventionnement constituent des évolutions importantes des modalités d'action et des rapports entre acteurs. C'est aussi l'occasion de croiser les approches territoriales et les problématiques.

Cependant, les acteurs locaux n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour agir de manière unilatérale (Mabileau, *Op. Cit.*). L'action publique, qu'elle recouvre l'action sociale, la politique de la ville ou le développement économique, est ainsi construite par le recours à de multiples partenariats et l'inscription dans des processus de négociation. L'Etat continue d'assurer un rôle important dans les logiques conduites. J. Donzelot et P. Estèbe (1994 ; Donzelot, Epstein, 2006) ont évoqué son rôle d'animateur des territoires en suggérant notamment l'impulsion que les politiques sectorielles et ministérielles continuent de produire au niveau des décisions locales. J-P. Gaudin nuance cette position et évoque une animation politique multilatérale partagée par les acteurs locaux. Selon lui, l'agir politique « se déploie dans plusieurs directions à la fois : l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs privés à but lucratif ou non » (Gaudin, 1995 : 51). Les nouveaux cadres de l'action publique sont aussi le fait d'un changement d'échelle politique (*political rescaling*). D'après Brenner (2004), le processus de réétalonnage conduisant à passer d'une phase à l'autre et à changer les échelles spatiales de la régulation socio-économique et politique est le fait de « projets d'Etat » (*State projects*). S'inscrivant totalement en faux par rapport aux travaux sur l'érosion de l'Etat et sa disparition programmée, l'auteur montre qu'il s'agit au contraire de stratégies d'adaptation parfaitement en cohérence avec le changement de régime d'accumulation. On ne peut donc évoquer un principe de vase communicant entre pouvoir d'Etat et prérogatives des collectivités territoriale. Les rapports entre les acteurs s'en trouvent complexifiés tout comme les prises de décision et la conduite de l'action publique. Le creuset de l'action publique est devenu à la fois plus intégrateur (les collectivités décident d'adhérer à des structures globales ou à des organisations) et plus diversifié. Mobiliser le paradigme de la transaction permet de porter une attention renouvelée sur les activités productrices de règles communes et de normes sur lesquelles s'élaborent les compromis de coexistence tout en faisant évoluer le système en interne (Rémy, 1990, Blanc, 1994).

Les nouvelles formes de gouvernance territoriale (Jouve, 1995) mettent l'accent sur le rôle des acteurs, qu'ils soient étatiques ou non, publics ou privés. Les multiples interactions que forment les réseaux d'acteurs locaux tendent à affaiblir l'idée d'un enchaînement linéaire de l'action publique. La décision publique, notamment en matière d'aménagement, se situe à la croisée des « contraintes politiques, de la pression de l'opinion publique et des exigences de la rationalité administrative » (Dubet, Lapeyronnie, 1992 : 204). La multiplicité des acteurs répond à l'ampleur et à la diversité des enjeux dans « des contextes d'action pluralistes et potentiellement instables » (Cordier, Meunier et alii, POPSU, 2009 : 5). Le manque de moyens des collectivités pour répondre à cette forte demande politique et sociale est-il suffisant pour expliquer les déterminants de l'action et des décisions locales ? En développant l'idée d'une transaction spatiale, nous souhaitons apporter un élément explicatif à cette situation en convoquant les fondements de l'imaginaire spatial des décisionnaires. L'espace est, avant tout et par définition, le lieu possible des actions. Dans sa recherche des conditions sociales d'émergence de la transaction, A. Alvarenga (1992 : 37) considère l'espace et le temps comme « des ordres de coexistence des événements-actions ». Selon cette position, l'espace contribuerait à l'objectivité des dynamiques interactionnelles. L'économiste demeure ainsi très discret sur la part qu'occupe l'espace dans des situations de transaction sociale en employant les seuls termes de distance, de positions, de polarisation et d'exclusion, le recours à l'espace demeure ancré dans une perspective spatialisante. L'espace est réduit à une ressource mobilisable, à une dotation des acteurs éludant une large partie de ses aspects contingents et de sa portée heuristique. Pourtant, dans ses composantes générales, l'espace est produit ou surdéterminé par les caractères de l'action sociale. Analyser les ressorts de la transaction spatiale revient ainsi à privilégier une analyse de l'espace social et des usages de l'espace, c'est-à-dire des discours et des pratiques sociales de, dans et sur l'espace. La transaction se différencie ainsi de la négociation du fait qu'elle « porte sur les principes de base des identités sociales et sur les représentations des objets qui ne peuvent donner lieu à négociations qu'à partir du moment où ils sont suffisamment stabilisés pour constituer des cadres d'anticipation où des intérêts peuvent être identifiés et calculés » (Mormont, 1994 : 234).

Ainsi nous pensons, avec F. Laplanche-Servigne, que les représentations des problèmes et « de leurs traitements, ces catégories de pensées, construites selon des logiques propres au champ politique se trouvent traduites dans la réalité par des politiques mises en œuvre par des élus locaux en fonction de catégories d'agir » (Laplanche-Servigne, 1994 : 212-213). Dans ces constructions symboliques et politiques, l'espace est un déterminant commun que les acteurs vont contribuer à conceptualiser et réifier afin de légitimer les actions conduites mais aussi leurs positions, c'est-à-dire les cadres de la transaction. La transaction met en scène des acteurs intentionnels capables de projection (Rémy, 1992).

L'incertitude croissante à laquelle sont soumis les individus et les sociétés (Dupuy, 2004) et les sentiments d'impuissance à agir sur des processus globaux – mondialisation, interaction, etc. (Di Méo, 1999) – attisent le recours à l'espace qui prend la forme d' « une valorisation des problèmes spatiaux » (Berdoulay, 1999 : 119) et tangibles, et ce faisant, des régimes de visibilité de l'action spatiale. L'espace deviendrait-il cet objet commun auquel se réfèrent Boltanski et Thevenot, présent dans la situation pour asseoir les justifications ?

Ce retour sur les présupposés épistémologiques d'une géographie par les acteurs permet d'inscrire ce travail au sein des problématiques actuelles des sciences sociales dans une logique interactionniste et réflexive. Mais, en quoi cette posture peut-elle éclairer l'objet de la recherche c'est-à-dire, au travers des ressorts de l'action et de son expression, les registres de légitimité et d'adhésion des acteurs locaux à des politiques nationales ? Ou comment saisir la construction, non pas d'un consensus d'appréciation, mais d'une transaction spatiale qui s'inscrit à la fois dans les logiques politiques et sociales et qui prend pour cadre et pratique la transformation de l'espace urbain ?

## **2. Méthodologie : Croiser discours, politiques et projets**

*« Les mots ont une influence sur l'idée que nous nous faisons des choses, puisque c'est par la médiation du langage, et jamais directement, que nous percevons le monde ; cela est particulièrement vrai des concepts- courants ou élaborés- à l'aide desquels nous décrivons ou analysons la réalité pour lui donner un sens »*  
*Loshak, 1986*

Notre recherche consiste à analyser les discours justifiant d'actions spatiales spécifiques, menées dans le cadre de politiques elles-mêmes spécifiques, les politiques de rénovation urbaine, et leur inscription dans le cadre de la politique de la ville conduite localement. De manière générale, et en conformité avec le travail réalisé dans le cadre de l'ANR AAE, c'est au travers des mises en récit, de l'échange des arguments et des « montées en généralité en situation de controverse » (ANR, 2011) que les attentes vis-à-vis de l'espace et les attendus de l'action spatiale pourront être décryptés comme des moments clés et paroxystiques de la dynamique urbaine des villes intermédiaires. M. Lussault (2001) va même jusqu'à considérer que toute action spatiale repose sur une mise en récit, que celle-ci soit à la fois formelle et contribuant à (re)constituer les logiques de l'action ou en tant que l'action elle-même peut-être étudiée comme une structure narrative (Lussault, 2001 : 149) comportant intrigue, fiction, expérience sociale et compétence narrative. Les discours des acteurs nous intéressent ici représentent « l'expertise technique légitime » (Thoening, 1985), ils servent de filtre d'analyse. Ils doivent être saisis, dans la double distinction

wittgensteinienne, entre la manière dont les choses sont formellement dites et exprimées qui renseignent à la fois sur la relation à l'objet (et ici à l'action), son énonciation au travers des actes linguistiques et ce qui est dit des choses qui permet d'intégrer l'inscription sociale des discours et des logiques des acteurs. En ce sens, penser et analyser l'action se situe dans un entre deux, entre les conceptions que les acteurs s'en font et l'action elle-même. Nous considérons donc ici l'action qui est réfléchie, « pensée dans ses intentions, justifiée, même si elle a des résultats non intentionnels » (Séchet et alii, 2011 : 17) et dans ses implicites. Cette position incite à adopter une démarche méthodologique reposant à la fois sur la prise en compte des discours attachés à la rénovation urbaine et sur l'analyse des opérations locales. Au cœur de notre travail, il s'agit donc de décrypter le langage de la rénovation urbaine en ce qu'il permet une entente plus ou moins commune et reproductible dans lequel l'espace joue un rôle de passeur et parfois de médiateur comme l'exprime G. Di Méo (1998). Comment saisir ce langage spatialisé et que nous apprend-il sur les politiques urbaines conduites dans les villes moyennes ?

## **2.1. L'espace mis en mots : La rénovation urbaine, une politique spatialisante et discursive**

Afin de saisir les ressorts du recours à l'espace dans les actions d'aménagement, nous avons privilégié une entrée par les discours en inscrivant notre démarche dans ce que Lorenza Mondada (1999) a qualifié de tournant linguistique et discursif. En considérant que l'acteur est doté d'une compétence énonciative (Lussault, 1999 : 41), celle-ci permet d'appréhender une partie des représentations et des conceptions envisagées sous l'angle de l'implication spatiale des actions engagées. Mais quels sont les langages de l'action et les discours qui s'y rapportent ?

Ce travail n'a pas pour ambition de réaliser une analyse lexicale ni linguistique des expressions du dire et du faire urbain. Nous souhaitons, en utilisant quelques fonctions élémentaires et contemporaines des outils de textométrie, analyser les discours des acteurs et, ce faisant, révéler les stratégies et les schémas territoriaux dans lesquels s'inscrivent leur action. Nous reconnaissons donc comme fondamentale la position d'Habermas qui présentait « le passage de la théorie de la conscience à la théorie de la communication » (Habermas, [1981]1987 : 9). En ces termes, l'action est orientée davantage vers la constitution d'une intercompréhension que vers les résultats et l'efficacité attendue. L'entente communicationnelle permet la constitution de communautés de convictions qui prennent forme à travers les échanges et le langage. L'objectif de cet agir communicationnel ouvre sur la conception d'une « justesse normative » (Habermas, 1987 : 27). Il distingue ainsi deux agir qui sont en lien l'un

avec l'autre : l'agir stratégique qui intègre les calculs rationnels des acteurs et de leurs intérêts respectifs, autrement dit de leur visées, et l'agir communicationnel qui repose sur une convergence d'intérêts et suppose que les acteurs s'entendent et acceptent la validité d'un savoir. En ce sens, les activités sont orientées vers la recherche d'une intersubjectivité et d'une intercompréhension qui positionne le dialogue et la communication au fondement des logiques et des modalités de l'action. Si l'échange et les discours produisent de la diversité, à l'image des figures « polyphoniques » de la ville mises en exergue par L. Mondada (2005), ils construisent aussi de la norme et de l'homogénéité. Pour autant, ce creuset communicationnel n'annihile pas la construction et l'expression de micro-référentiels qui permettent d'analyser plus finement les rapports des acteurs entre eux et à l'espace de leurs actions. Dans une perspective praxéologique et interactionnelle, nous considérons le discours non pas seulement dans sa dimension informationnelle, plus ou moins décalée par rapport à l'agir, mais constitutive de l'action. « L'usage du langage n'est pas à étudier selon un rapport de correspondance entre les mots et les choses » précise L. Mondada (1999, *Op. Cit.* : 167) mais « en se penchant sur la construction interactionnelle de versions publiques de la réalité ». En ce sens, le dire relève aussi de l'agir et les discours peuvent être à part entière des objets d'étude, capables de nous renseigner sur les rapports des acteurs sociaux à l'espace et concourant à ses transformations.

### **2.1.1. Du langage aux discours**

Le langage n'est pas un simple support d'énonciation véhiculant des représentations mais un acte social dépassant le cadre linguistique et dont la portée peut varier selon la position, le statut du locuteur et la nature de l'énonciation. Il peut être appréhendé comme « un lieu de fabrication de sens » (Berdoulay, *Op. Cit.* : 120), capable de nous renseigner sur les rapports et les représentations que les individus et les groupes ont de l'espace. Nous faisons nôtre l'apophtegme qui accorde aux langages une portée particulière étant « conçus en même temps comme un instrument de représentation et un instrument d'action » (Lussault, 1999 : 27). Ainsi « les mots ne relèvent pas seulement de représentations, qui constitueraient une dimension distincte du réel. Ils engagent des actes et des dispositifs » (Tissot, 2011 : 15).

On distingue habituellement deux types de langage. La langue « administrante » (Depaule et Topalov, 1996) qui sert avant tout à organiser et fédérer. Elle est essentiellement le reflet de l'institution permettant de mettre en exergue les codes et les normes plus ou moins intégrés voire intégrateurs. Souvent présentée comme le produit d'une sédimentation et d'une standardisation de l'énonciation, son étude a surtout été l'objet d'approches relevant de la sociologie des organisations appuyant ses analyses sur les jeux d'acteurs et de pouvoirs qui se trament. La langue « quotidienne » est rapportée à une plus grande variété formelle. Elle caractérise avant tout l'implication et la position

du locuteur, aussi bien dans ses rapports sociaux (sa position sociale) que dans son espace de référence (spécificités linguistes ou langagières locales) et comme marqueur de la distance sociale. Si les études se sont attachées à souligner la forte polarité entre ces deux aspects, un même locuteur étant capable d'intégrer successivement et parfois même conjointement les deux types, il nous semble possible, par une entrée plus structurale que lexicale, de dépasser sans la renier cette dichotomie. Ainsi positionné, l'intérêt d'une analyse des discours est davantage d'appréhender comment les porosités se marquent entre les deux registres du discours ou, plus précisément, comment les mots et leurs utilisations témoignent d'une diffusion et d'une hybridation des représentations et des modes d'expressions des expériences (des vécus et des lectures) territorialisées. Dans les sciences du langage, l'opposition entre langue et discours repose sur des méthodologies et des concepts spécifiques. Selon l'orientation saussurienne, l'analyse par la langue est centrée sur le phénomène linguistique et ses aspects formels. Le discours repose sur une articulation entre structure langagière et relation contextuelle, c'est-à-dire au regard des enjeux et du cadre dont il relève et dans lequel il s'inscrit. Le langage n'est donc pas un filtre transparent. Nous tenterons, dans le cadre de cette thèse, d'appréhender les deux versants de l'analyse tout en essayant de saisir « le langage là où il fait sens pour des sujets inscrits dans des stratégies d'interlocution, des positions sociales, des conjonctures historiques » (Maingueneau, 1987 : 7). Le discours sera appréhendé ici dans une définition large et descriptive comme une entité complexe ayant une composante linguistique, une composante textuelle et une composante situationnelle (Roulet, 2002). Nous postulons, dans le cadre de cette recherche, que les discours expriment des conceptions de l'espace qui dépassent le cadre matériel de leur application.

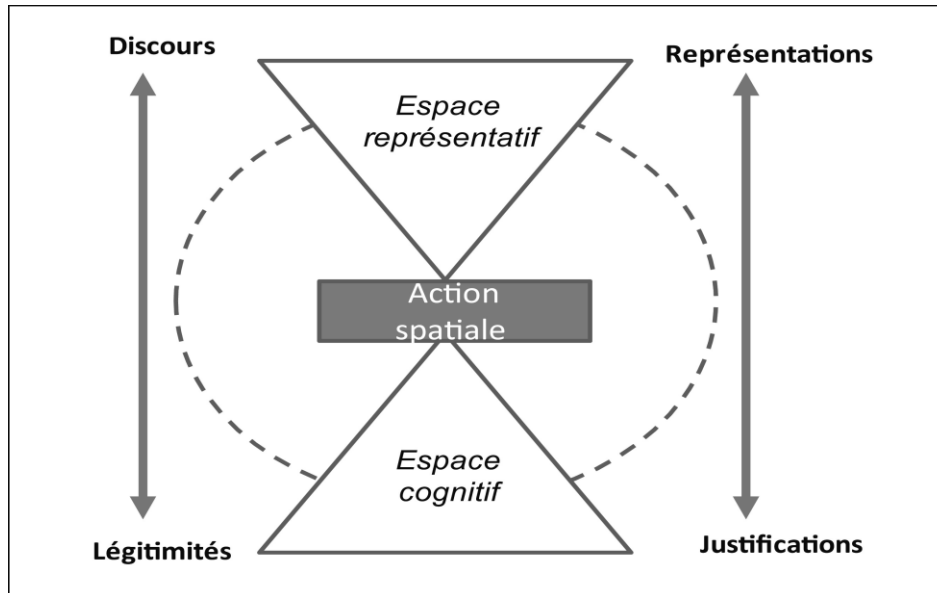
### **2.1.2. Vers une analyse compréhensive et réflexive**

En somme, si nous avons vu dans les chapitres précédents qu'il existait des courants et des affinités langagières, lexicales et thématiques dans l'étude scientifique des villes moyennes et dans les politiques d'aménagement s'y référant, l'adhésion des villes moyennes aux programmes de rénovation urbaine découle d'un double phénomène. D'une part, celui de la nécessité de reprendre main sur la gouvernance locale dans un souci de cohésion pensé non plus nationalement ni localement mais à l'échelle de leurs agglomérations, d'autre part, de la diffusion d'un discours, établi à partir « d'un langage commun normalisé » (Topalov, 2002), qui participe à révéler (ou parfois à occulter) les enjeux de la rénovation urbaine ainsi qu'à maintenir les villes moyennes dans des stratégies urbaines décentrées. En s'inscrivant dans les opérations de rénovation urbaine, les villes moyennes ne font pas que tenter de répondre aux difficultés potentielles des populations et des quartiers – la politique de la ville ayant connu de sévères critiques depuis sa mise en place –, elles participent aussi à conforter l'orientation métropolitaine des politiques publiques et, ce faisant, à occulter la diversité

des territoires urbains et les logiques qui leur sont propres. Cette situation est accentuée par les incertitudes gestionnaires et stratégiques actuelles (décentralisation inachevée, réforme des collectivités, RGPP). En retour, l'ANRU imprime sa marque dans les projets urbains en participant à une restructuration radicale des marques de l'urbanisme d'Etat. Ce faisceau d'intérêts, souvent implicite, s'inscrit dans ce que nous proposons de qualifier d'un aspect de la transaction spatiale. L'espace recouvre ainsi différentes substances et dimensions. Il est appréhendé ici comme un objet et un outil de transaction à l'échelle de la ville, de l'agglomération et des autres niveaux scalaires.

Un temps dévalorisé par les sensibilités, les subjectivités et les contingences qu'elle comporte, l'analyse des discours était dominée par la mise en exergue de ces biais interprétatifs. Dans la mouvance post moderne, le discours redevient aujourd'hui un objet d'analyse à part entière, riche précisément de tous ces composants. L'analyse du discours a connu en France une évolution importante entre les années 1960, qui ont vu son apparition, et aujourd'hui, portée par de nouveaux outils (analyse automatique du discours et textométrie notamment) mais aussi par une refonte épistémologique. L'analyse du discours et la linguistique ont été profondément marquées par le courant structuraliste. Elles se sont progressivement détachées des études centrées sur les mots pour s'orienter vers la prise en compte de ce que Maingueneau désigne comme la « matérialité langagière » (Maingueneau, 1991). J. Marandin le précise, « ce qui distingue l'analyse du discours d'autres pratiques d'analyse de texte, c'est le recours à la linguistique » (In Sarfati, 1997 : 89). Selon la *théorie de l'esprit*, les discours s'appuient sur une double intention, informative et communicative. La dimension informative suppose que le locuteur souhaite faire apparaître à l'interlocuteur un ensemble de positions et d'affirmations. L'information communicative repose sur les modalités dont le locuteur va se saisir pour rendre intelligible et manifeste le sens de son propos. Les débats autour de la forme et du statut des discours dans les analyses linguistiques et pragmatiques s'interrogent sur l'unité linguistique qu'il constitue. Certains, l'appréhendant comme tel, soulignent la nécessité de considérer la cohérence d'ensemble et la construction des enchaînements de l'énoncé. Les auteurs s'opposant à cette démarche (Reboul et Moeschler, 1998) s'inscrivent dans le cadre théorique de la pragmatique. Selon eux, les discours sont constitués d'une « suite non-arbitraire d'énoncés » (Reboul et Moeschler, 2000 : 187). C'est donc en direction des intentions et des significations des énoncés qu'ils positionnent l'intérêt de l'analyse c'est-à-dire l'identification d'une intention informative globale. Dans notre recherche, nous souhaitons investir les discours en tant qu'il nous semble indissociable de distinguer leur production (formelle) et leurs interprétations (cognitive et contextuelle) des représentations des acteurs.

**Figure 3.3 – Schéma conceptuel de l’expression de l’action spatiale –**



(Source : réalisation personnelle)

Les représentations de l’espace, qui constituent « un savoir de sens commun » (Rosemberg, 2003), participent à la construction territoriale. La vision d’un espace conditionne son aménagement par les sociétés en même temps qu’elle influence le regard que la société porte sur elle-même. Au lieu de projeter sur le terrain une définition *a priori* et théorique de l’espace d’action (en l’occurrence les périmètres de la géographie prioritaire et l’espace urbain), il s’agit d’interroger la façon dont les acteurs conçoivent l’espace de l’action publique, la façon dont ils opèrent leurs choix et la place que l’espace occupe dans leurs discours en le faisant intervenir pour rendre intelligible une situation, une décision, un problème. C’est-à-dire qu’il convient de déterminer comment certains acteurs, et au-delà certaines instances, (institutionnelles, décisionnaires, politiques), intègrent les référents spatiaux et la façon dont ceux-ci produisent une cohérence, une intelligibilité, voire un contrôle de la réalité sociale (Noseda, Racine, 2001). L’action sur le territoire est ainsi révélatrice des représentations des acteurs puisque celui-ci devient un « instrument idéal et idéal » (Filâtre 2006 : 84). L’approche linguistique permet de rechercher et de faire apparaître les logiques du pouvoir des mots mais aussi des conceptions qui en émanent ainsi que des représentations des acteurs. Elle tente d’éclairer la relation entre acteurs/action/espace. L’objectif poursuivi dans ce travail s’inscrit pleinement dans le questionnement soulevé par A. Hastings (1999) : « en quoi l’analyse des discours peut aider à comprendre les politiques urbaines et contribuer aux transformations des espaces ? »<sup>208</sup>.

Interroger ainsi les discours et les lexiques conduit à faire appel à des méthodes croisant à la fois les techniques et les réflexions de la socio-linguistique, des sciences

<sup>208</sup> « to explore what discourse studies might contribute to understanding urban policy processes and their contribution to urban change » (Hastings, 1999 : 7). Hastings Annette, 1999, “Discourse and urban change : Introduction to special issue”, *Urban Studies*, vol.36, n° 59-72, pp. 7-12



politiques et de la géographie tout en s'efforçant de réunir les conditions d'une confrontation utile des enquêtes et de leurs résultats. L'analyse des discours est ainsi systématiquement contextualisée et croisée au regard des multiples échelles de l'analyse.

## **2.2. Phases et approches de l'analyse**

Les mots employés et les discours des acteurs ont une double légitimité et permettent une analyse selon deux versants. Il s'agit d'abord de saisir comment les acteurs reconstituent le diagnostic territorial et le fil narratif ayant conduit à la mise en place des opérations. Les mots, leurs positionnements, leurs occurrences et leur enchaînement permettent d'approcher les registres argumentaires (re)constitués. Ensuite, ces discours ne décrivent pas seulement le changement, les transformations de l'espace et leurs ressorts (Huetz de Lempis, 1998), ils évoquent aussi les enjeux et les implicites que sous-tendent ces évolutions à travers la mobilisation d'une rhétorique et de champs lexicaux spécifiques.

### **2.2.1. Rétrospectives. Historique de l'identification d'un corpus**

L'élaboration du protocole méthodologique s'est réalisée au cours de la recherche et des différentes approches du terrain. Les choix à effectuer, les types de matériaux retenus sont toujours des arrangements entre la démonstration scientifique et les réalités de la pratique du terrain (Gaudin, Musereau, 2008). Dans le cas présent, nous avons dû reléguer certains questionnements et privilégier des outils parmi d'autres. L'analyse des programmes de rénovation urbaine dans les villes moyennes a découlé d'une longue phase de suivi et d'observation de ces opérations, des déclarations politiques et des intentions affichées. Ces opérations ont recouvert préalablement un intérêt personnel. Les opérations de démolition dans leur caractère radical et irréversible interrogent nécessairement le géographe, surtout lorsqu'elles concernent l'espace du quotidien ou celui qui l'a été. Elles posent aussi la question du choix, de la légitimité pourrait-on penser, des acteurs à agir par et dans l'espace, aussi bien celui de la ville toute entière qui s'en trouve bouleversée que celui de la sphère domestique et intime des habitants. Cette contraction des échelles surprend surtout lorsque le discours relayé par les médias et les élus emploie un vocabulaire familier à la discipline. On voit apparaître des titres de seconde page de tel grand quotidien n'hésitant pas à évoquer les termes de « contraintes spatiales », de « désenclavement », « d'urbanisme pathogène », de « quartier en crise » ou de « reconstruction de la ville sur elle-même » relevant les effets de concentration et de « trop forte densité urbaine ». Ce n'est pas seulement la terminologie qui est intégrée mais l'ensemble du dispositif et de son vocabulaire. Nous

sommes frappée dès nos premières enquêtes de terrain par la connaissance et la familiarité avec laquelle, déjà en 2006, les habitants évoquent le projet de renouvellement urbain et même identifient l'ANRU. Le sigle est entré dans le quotidien et l'espace du quartier et des habitants. Il faut imaginer aussi que ces quartiers, certes identifiés et identifiables dans des villes au velum généralement bas et à l'horizon plat, vont être l'objet de toutes les attentions et constituer un chantier permanent pour 5-6 ou même les sept années à venir.

Le sujet est né de cette interpellation, à la fois écho personnel et curiosité scientifique, face à une situation qui ne correspondait pas au diagnostic qui semblait pouvoir être établi. Pourtant les opérations étaient lancées ou s'apprêtaient à l'être et, pour les villes qui n'avaient pas été retenues par le comité d'évaluation national de l'ANRU, la déception d'avoir été cette fois encore oubliées était vive.

La première phase du travail a consisté à analyser les fondements théoriques qui sous-tendent l'idée que nous nous faisons des enjeux des villes moyennes aujourd'hui à la fois dans la transformation des territoires et dans leurs dynamiques propres (internes). Cette phase ne pouvait aller sans une mise en application sur le terrain. Nous avons donc, dans un premier temps, recueilli un ensemble documentaire disparate issu de la pratique des terrains : diagnostics territoriaux, discours, projets urbains, revues de presse. Ceux-ci ont été à l'origine limités à trois sites d'études : Saint-Brieuc, Brest et Lorient. Trois villes aux configurations à la fois proches et distinctes. Dans un même contexte régional, il nous semblait intéressant d'analyser trois projets de rénovation urbaine qui suivaient un calendrier décalé. Lorient se présentait comme un site précurseur de la politique de la ville. Lors de notre première visite sur le terrain en novembre 2005, les premières démolitions étaient déjà lancées, avant même la signature de la convention avec l'ANRU. A Brest, la ZUS de Pontanézen constitue une opération emblématique à l'échelle de la région. Présenté comme le quartier le plus pauvre de Bretagne, c'est aussi celui qui a connu les violences les plus marquées lors des émeutes urbaines de 2005. La ville s'apprêtait à finaliser un projet qui demeurait encore pour les habitants peu concret. Celui-ci était à l'étude depuis plusieurs années, la signature de la convention avec l'ANRU a contribué à amplifier les objectifs initiaux. Saint-Brieuc avait la double particularité d'entamer tout juste la réalisation de la convention et d'envisager le programme le plus ambitieux de Bretagne. Il est doté d'un budget équivalent à celui de Rennes et comprend un nombre important de démolitions. Une rénovation urbaine multi-sites qui a soulevé un débat local assez vif. Le croisement de ces terrains d'étude a ouvert un ensemble de questionnements relatifs aux justifications des opérations conduites, aux formes prises par les projets urbains, aux enjeux sociaux et à leur appréhension, mais aussi aux modèles urbains auxquels ils faisaient référence. Plus encore, les dimensions politiques et partenariales se sont avérées déterminantes dans la conduite des projets.

Il est apparu rapidement que les trois sites d'études initiaux, aux configurations riches et aux jeux d'acteurs complexes, ne nous permettaient pas de saisir totalement la problématique de la compréhension de la rencontre entre intérêts suscités par les politiques nationales globales et les volontés locales de s'y inscrire. Au-delà de l'aspect formel, relativement homogène et concordant des opérations de rénovation urbaine, il est apparu indispensable de tenter d'interroger et d'appréhender les schémas mentaux, les structures cognitives et les représentations des acteurs engagés. Le recueil et l'analyse des discours des acteurs engagés dans les opérations ont représenté un medium indispensable à la mise en avant de la diversité des enjeux et des représentations.

### **2.2.2. Le dire et le faire, avoir recours aux discours pour penser les espaces en action**

Les discours traduisent la diversité des expressions et des rapports au monde. Ils relèvent des représentations des acteurs mais aussi des schémas de narration, d'expression et de locution variés, inscrits dans un contexte. Il nous importe donc de saisir des « discours pris dans un ensemble de contraintes génériques et situationnelles » (Mondada, 1995 : 55). Ils constituent un corpus riche et souvent peu exploité au-delà des aspects structuraux dans les sciences sociales, laissant aux sciences humaines (ethnologie, anthropologie, linguistique, etc.) la recherche des relations entre objet, expression et être au Monde (Orain, 2009 ; Hoyaux, 2000).

Les recherches sur les discours et leurs possibles prolongements ont connu un nouvel essor avec les travaux de L. Althusser. M. Pêcheux va ainsi conférer au langage et aux discours un rôle central dans le rapprochement des disciplines et des paradigmes, allant jusqu'à instituer l'analyse des discours comme une « nouvelle discipline transversale ». Les géographes ont peu investi ce champ jusqu'au début des années 1980 (Lussault, 1996). Dans sa thèse, M. Lussault (1993) va s'intéresser aux stratégies, aux images et aux manières de penser la construction de l'espace dans ses dimensions matérielles et symboliques. De fait, il souhaite, au travers des discours et des divers matériaux se rattachant à l'expression des représentations spatiales, appréhender « le caractère hybride – idéal/matériel – de la dimension spatiale » (Lussault, 1999 : 248) des actions engagées, c'est-à-dire saisir les registres spatiaux mobilisés.

Nous souhaitons ici tenter de prolonger les travaux qui ont croisé les approches lexicales et linguistiques avec les questionnements sociaux et particulièrement ceux relevant de la géographie sociale. L'exploration des discours par une analyse structurale, cognitive et phénoménologique s'inscrit dans les travaux initiés par Lorenza Mondada pour qui le discours sur la ville éclaire les dimensions symboliques et

matérielles auxquelles celui-ci est rattachée et participe à donner sens à l'urbain (Mondada, 2005, *Op. Cit.*).

Un des premiers enjeux de cette approche réside dans la description que les acteurs vont réaliser du contexte dans lequel s'inscrit leur action. Nous avons procédé à une série de 95 entretiens auprès de 81 acteurs (voir annexe n° 4) ayant en charge, suivant ou accompagnant les opérations de rénovation urbaine en Bretagne. Quatre types d'acteurs peuvent être identifiés *a priori* : les acteurs locaux dont les prérogatives s'établissent essentiellement au niveau communal et intercommunal (élu, responsable de services, associations CLCV, etc.), les acteurs régionaux (principalement les élus du conseil régional), les acteurs nationaux (nos interlocuteurs ont été alors les responsables de l'ANRU et chargés de mission au sein du ministère de la ville). Une dernière catégorie que nous avons qualifiée d'acteurs transversaux n'est pas directement attachée à un niveau territorial. Leur action s'intègre dans des logiques globales, il s'agit des bailleurs parfois à l'échelle du département, des responsables de l'USH et du PACT, mais aussi des chargés de mission au sein des agences d'urbanisme et des mouvements associatifs. Mécaniquement, le nombre d'acteurs relevant de la première catégorie est plus important et représente 58 des 81 personnes rencontrées. Afin de saisir leur conception de l'espace d'action et leurs motivations à s'inscrire dans ces processus, deux possibilités émergeaient :

- Soit faire l'hypothèse d'un discours dominant, émanant des acteurs nationaux et des élites, qui trouverait naturellement un effet de résonance localement alimenté par la perspective de bénéficier des crédits attribués aux sites sélectionnés. L'objectif serait alors de faire émerger les éléments caractéristiques et constitutifs de la doxa. Cette approche sous-tend une orientation à la croisée de l'anthropologie urbaine – il existe des manières de faire, de dire et de penser propres aux acteurs ayant en charge à un moment donné l'organisation et la gestion des territoires capables de former une culture commune –, et de la sociologie des systèmes, qui supposerait de prêter attention aux jeux d'acteurs et particulièrement aux effets d'une diffusion pyramidale et hiérarchique de l'application et de l'implication dans les projets de rénovation.

- Soit il était possible de supposer que les acteurs locaux, proches du terrain et ancrés dans des temporalités différentes de l'échelle nationale, ont leur propre diagnostic et des intérêts particuliers à faire valoir dans et par ces opérations. La rénovation serait alors avant tout le creuset d'une recomposition de la gouvernance locale qui déterminerait une conception de l'espace et des politiques urbaines motivées par des préoccupations et des orientations qui trouveraient leur fondement en dehors des déterminants des opérations.

En réalité, les deux hypothèses ne sont pas contradictoires, sans doute même se rejoignent-elles en partie et peuvent-elles fonctionner en système, mais la mise en place et la conduite du protocole méthodologique et le recueil de la parole des acteurs ne se

réalisent pas de la même manière. Saisir d'un côté le plus petit dénominateur commun capable de fédérer par la suite un grand groupe d'acteurs et surtout de s'appliquer à des configurations territoriales hétérogènes (première hypothèse) ne s'analyse pas comme l'optique locale qui viserait à déceler, dans la multitude des configurations, la manière dont les acteurs tentent de faire s'ajuster les composantes politiques, sociales et spatiales avec les dispositifs nationaux (seconde hypothèse) et comment ensuite ils tentent de tirer parti de cette rencontre d'intérêts croisés. En somme, doit-on élaborer une méthodologie conduisant à appréhender et à mettre en avant le discours surplombant et générique de la rénovation urbaine ou bien est-il plus efficient de privilégier une approche capable de révéler la systémogénèse des micro-systèmes référentiels des acteurs locaux qui utilisent et inscrivent leur action dans l'espace et utilisent l'espace dans leurs actions ? En exagérant la problématique, nous pourrions poser la question abruptement : toute politique (nationale et subventionnée) rencontrera-t-elle nécessairement des territoires et des acteurs pour être appliquée et mise en œuvre ? Ou existe-t-il des effets de contexte insurmontables ? Le jeu d'acteur l'emporte-t-il sur les configurations territoriales ? Si le montant des subventions, d'une valeur jusque là inédite, est un élément important dans les opérations de rénovation, il ne peut être à lui seul le principal déterminant. L'observation des différents sites en rénovation urbaine laisse penser que les subventions ont davantage fonctionné comme un coup d'accélérateur mais plus rarement comme l'élément déclencheur du projet ou de l'adhésion des villes. La rénovation urbaine était-elle donc une vision partagée (latente), une attente restée jusque là inaudible ? L'engagement massif des villes moyennes dans ce dispositif souhaitant cibler prioritairement les quartiers sensibles des grandes villes et les banlieues en grande difficulté témoigne-t-il d'un effet d'aubaine, d'une réelle nécessité, de l'adéquation de fait de la réponse proposée ou d'autres conceptions plus contingentes ? La rénovation urbaine est-elle une véritable solution à un problème mal posé ? Existe-t-il des systèmes de passerelles capables de faciliter les liaisons entre ces visions de l'action et des territoires (voire des territoires en action) ? Et dans l'affirmative, de quelle(s) nature(s) sont-elles et quels sont leurs objectifs et leurs pérennités ?

### **2.3. Le sens des mots, les bruissements de la ville : discours, mythe, doxa, doctrine et idéologie**

*« Un mythe se rapporte toujours à des événements passés « avant la création du monde » ou « pendant les premiers âges », en tout cas « il y a longtemps ». Mais la valeur intrinsèque attribuée au mythe provient de ce que les événements, censés se dérouler à un moment du temps, forment aussi une structure permanente. Celle-ci se rapporte simultanément au passé, au présent et au futur »*

Lévi-Strauss Claude, (1958), 1974, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, p. 331

La rénovation urbaine est l'occasion de parler d'espace, celui des quartiers, des villes, de leur architecture et de leurs dynamiques. Elle concerne de nombreux sujets suffisamment transversaux, et de nature très visible voire spectaculaire, pour intéresser une grande diversité d'acteurs et faire l'objet d'une vaste couverture médiatique. Les corpus textuels, iconographiques et oraux sont nombreux et variés. Parmi ceux les plus fréquemment analysés, on retrouve les discours politiques, les articles de presse et des médias en général, les recueils de la parole habitante. Il s'agit souvent d'assemblages de textes courts exprimant, en quelques lignes, la « substantifique moelle » des opérations, les impérieuses nécessités sous-tendant ou ayant prévalu à l'action ou encore l'émotion, et parfois le désarroi, des habitants contraints au départ et marqués par la symbolique de la destruction de leur ancien logement. Les chercheurs se sont interrogés sur les enjeux et les motivations du retour de la rénovation urbaine comme ultime remède à la crise des banlieues (élargie pour l'occasion à la crise urbaine et parfois même sociale) ou comme nouveau placebo de la politique de la ville (Baudin, Genestier, 2006). Certains ont dénoncé la construction « d'un problème des quartiers », le terme même (notamment lorsqu'il est employé au pluriel) constituant un raccourci facile ou identifiant par métonymie les difficultés sociales qui se concentrent dans certains territoires péri-centraux. Sylvie Tissot notamment a analysé l'émergence et la construction des « quartiers sensibles comme catégorie d'action publique » (Tissot, 2005). En suivant les évolutions successives de la politique de la ville et les annonces publiques auxquelles elle donne lieu, l'auteure présente une analyse fine des termes et des orientations retenues. Elle identifie notamment une bifurcation de l'objet et des outils de l'action en direction des secteurs prioritaires à partir de la fin des années 1980. Les stigmates de la « nouvelle question sociale » (violence, chômage, exclusion, etc.) ont été rapprochés et ensuite liés à la question des banlieues et aux difficultés sociales saillantes dans certains quartiers et grands-ensembles. Ce tournant dans la définition même du problème et la collusion des genres (le rapprochement artificiel et mal ajusté entre dimension sociale et dimension spatiale) se sont traduits par la focalisation presque exclusive des politiques sociales en direction de ces territoires (de la géographie prioritaire) et des formes urbaines dominantes. Le rapprochement quasiment implacable des chiffres de la pauvreté avec les secteurs délimités et considérés comme prioritaires a contribué à « naturaliser » l'analyse des situations et, progressivement, à unifier l'idée qu'il existerait un et même qu'il n'existerait qu'un remède au processus de dévalorisation sociale et spatiale de ces entités : la rénovation urbaine. Les termes employés par les acteurs politiques et les gestionnaires, et relayés dans les médias, sont emblématiques de « cette consolidation institutionnelle, politique et savante » (Tissot, 2007 : 15) du problème des banlieues. C'est également ce que souligne L. Mondada en affirmant qu'en « catégorisant un lieu, une zone, une ville d'une certaine manière, on ne fait pas qu'en produire une certaine image mais, plus radicalement, on structure des raisonnements et des conduites rendus appropriés par cette image » (Mondada, 2005 : 197). Par les mots employés, ce sont donc les constructions sociales mais aussi spatiales

qui sont convoquées et qui contribuent à matérialiser les fondements idéologiques de ces politiques publiques.

### 2.3.1. Cadre idéologique ou référentiel de la rénovation urbaine ?

L'idéologie est présentée par Chevalier (2008) comme un concept intermédiaire qui contribue à asseoir « une vision des problèmes et de leurs solutions imposées sur un mode préreflexif comme naturelle ou « normale » en tant qu'elle « présente l'intérêt d'impliquer à la fois les conditions de vie ou d'activité, les représentations de la position sociale et la vision du monde ». Ce raisonnement intègre la problématique de la stabilité du système et donc de ses dynamiques. Le concept de cadre idéologique permet d'intégrer avec davantage de souplesse des aspects évolutionnistes<sup>209</sup> mais aussi l'hétérogénéité des régimes de conviction au niveau des individus, de leur rôle, de leur culture et de leur appartenance sociale. Notre objectif n'étant pas de rendre compte du jeu des acteurs intégrés dans un système, nous ne retenons pas le terme de référentiel pour analyser les cadres de la rénovation urbaine. Largement employé par la sociologie de l'action et les politologues, celui-ci s'attache avant tout à rendre compte des logiques de domination et des rapports des rôles sociaux (Muller, 2005) dans les processus d'adhésion. L'idéologie est vue comme un « système des idées, des représentations qui domine l'esprit d'un homme ou d'un groupe social » (Althusser, 1976 : 68). Elle repose sur des représentations, des systèmes d'idées et des jugements de valeurs qu'il est possible d'appréhender au travers de l'analyse des discours. Cette même posture permet de relier, et parfois de faire apparaître, deux éléments forts de l'analyse du discours : l'inter-discours et l'intra-discours. Le premier tend à souligner les effets de préconstruction présents dans le discours, ceux-ci « "présupposent" l'existence d'un référent, indépendamment de l'assertion d'un sujet » (Maldidier, 1993). Ces procédés portent la trace de constructions syntaxiques antérieures, dont l'origine n'est pas toujours identifiée, mais qui sont globalement partagées. Plus ou moins intégrées dans les schèmes lexicaux et mentaux, ils permettent un raccourci et un rapport cognitif avec le locuteur. Dans *Les vérités de la Palice*, M. Pêcheux ([1975] 1982) détermine un intra-discours qui s'immisce dans les interstices du discours et de l'inter-discours, il représente les non-dits (présents et repérables eux aussi dans l'inter-discours).

Michel Foucault (1969) prolonge les réflexions althuséennes en changeant la perspective d'analyse et de compréhension des discours. Se donnant comme objectif de poser les jalons d'une épistémologie et d'une méthodologie capables d'appréhender « une histoire des systèmes de pensées » (1969 : 39), l'auteur propose de partir de l'analyse des pratiques discursives en tant que génératrices d'effets de vérité. Il propose

---

<sup>209</sup> Le cadre idéologique n'est pas figé et déterminé une fois pour toutes, sa capacité à évoluer lui confère une plus large portée et une stabilité dans le temps.

le terme de formation discursive, qui sous-tend l'idée d' « une communauté de valeurs et d'intérêts, partageant une lecture du réel et en fonction de laquelle ses membres calibrent leurs actions » (Genestier, 2006 : 29). Les discours sont ainsi porteurs d'une intersubjectivité relevant du rapport du sujet au monde et à l'échange. Ils témoignent de formes préconstruites qui participent à ancrer et façonner les récits et les raisonnements.

R. Barthes a évoqué le « reflet inversé » du mythe qui consisterait à transformer une appréhension culturelle en dimension naturelle (Barthes, 1984). La naturalisation d'une forme de pensée ou d'un courant de pensée est rendue possible par la réification d'un certain nombre de concepts, de mots-idées (Genestier, 1999) enchâssés dans un raisonnement global. Ces conceptions se rapprochent de la définition durkheimienne du mythe comme « représentation collective » : pour que celle-ci existe, il faut qu'elle soit à la fois reconnue et partagée. Sur quels procédés peut s'appuyer la diffusion des mythes, quels vecteurs (matériels et cognitifs) et de quelle nature (cognitive, culturelle, sociétale) ? Les ethnologues et les anthropologues ont démontré, dans la lignée des travaux de Lévi-Strauss, que les mythes reposaient sur un ancrage temporel fort qui vise à maintenir une structure sociétale/un ordre social mais qui est aussi animé de dynamiques. Le mythe peut ainsi se découper en multiples fragments, des « mythèmes » selon l'expression de Lévi-Strauss, qui, ainsi distingués, peuvent concourir à sa diffusion et éventuellement à son renforcement mais aussi à sa déstabilisation voire à sa disparition. Le découpage en unités de langage affecte donc la pérennité du mythe tout en lui permettant également de fonctionner comme un liant des interstices sociétaux. Gilbert Durand (1996) désigne ainsi le mythe comme « un système dynamique de symboles, d'archétypes et de schèmes, système dynamique qui, sous l'impulsion d'un schème, tend à se composer en récit ». Le mythe n'est donc pas qu'une simple référence culturelle (Pisano, 2009) plus ou moins partagée, il incarne un « régime de sens » (Barthes, 1984 : 83). Ainsi R. Barthes propose de décomposer les constructions langagières sur lesquelles reposent les récits et les discours, de remettre en cause leur « homogénéité inébranlable » (Barthes, [1971] 1984 : 84). Selon lui, les discours sont composés de répétitions, tissés d'habitudes qui contribuent à forger les stéréotypes. Les discours constituent ainsi un vecteur d'idéologie. Mais, moins que la définition formelle qui s'y attache, les discours semblent davantage refléter des « idiolectes ». Le terme, institué par Barthes en 1971, vise à désigner des « concepts opératoires [qui] ne seraient plus le signe, le signifiant, le signifié et la connotation mais la citation, la référence, le stéréotype » (Barthes, *Op. Cit.* : 84). Ce positionnement est fondamental, il représente une bifurcation majeure dans l'appréhension des implicites et dans les modalités de diffusion des référentiels. R. Barthes souligne que les termes continuent à se diffuser tout en étant en partie vidés de leur substance ou d'une partie de leur portée idéologique. Il devient alors déterminant d'appréhender comment les mots sont progressivement réinvestis et participent pleinement à la construction sémiotique complexe et contingente. Rejoignant ainsi les analyses de M. Lussault, les énoncés



doivent donc être considérés « comme des performatifs, c'est-à-dire des actes linguistiques producteurs de territorialité, puisqu'ils concourent à la fois à la mise en place de la forme et de la structure spatiales et à l'édification du sens commun « officiel » du territoire » (Lussault, 1996, *Op. Cit.* : 110).

Ce détour épistémologique nous permet d'asseoir les limites théoriques de notre objet de recherche dans notre souhait de mettre en exergue la part de l'espace dans les représentations des acteurs et son recours dans les discours comme vecteur de légitimation de l'action et modalités de transaction. Nous serons donc attentive, en premier lieu, à déceler les cadres mentaux préreflexifs auxquels se réfère ou que suppose un discours global de la rénovation urbaine en émettant l'hypothèse que l'espace y joue un rôle ambivalent, le dotant à la fois d'un statut d'extra et d'ultra sociabilité. Il conviendra ensuite de déterminer comment les acteurs, à travers leurs discours, composent avec l'espace et ses représentations, avant d'observer les formes prises par la transaction spatiale dans les stratégies actuelles.

### **2.3.2. Mal nommer les choses, c'est ajouter ... à la confortation du mythe**

Le choix d'une politique publique reposant sur une volonté de transformation de l'espace et de ses composantes dans le contexte de recomposition de l'action publique n'est pas neutre. A travers l'ANRU, la rénovation urbaine illustre le glissement progressif d'une politique publique planificatrice et centralisée à une conception néo-managériale ou du moins reposant avant tout sur l'appel à projet. Cette pratique est intéressante à deux niveaux. D'une part, elle questionne sur la conception que les acteurs publics ont de l'espace et des logiques de leur intervention. Comment sont appréhendés les échelles d'application et les sites justiciables de ces opérations ? D'autre part, elle est fortement productrice de discours au niveau à la fois national et local. La gouvernance par projets permet la formalisation d'un échange et d'une rencontre des conceptions spatiales des acteurs. Les projets soumis au comité d'engagement et lors des réunions techniques partenariales préalables représentent une partie de ce syncrétisme plus ou moins formel des conceptions, des diagnostics et des attentes de l'action envisagée. Ce mode de fonctionnement est inspiré en partie des logiques anglo-saxonnes du *New Public Management* ». Celui-ci se caractérise par « la mise en œuvre d'indicateurs de gestion budgétaire et comptable, d'outils de mesure des coûts dans la perspective de répondre à trois logiques d'action : celle de l'efficacité socio-économique (les objectifs énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'Etat), celle de la qualité de service rendu (les objectifs énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur), celle de l'efficacité de gestion (les objectifs énoncent, pour le contribuable, l'optimisation attendue dans l'utilisation des moyens employés en rapportant les produits ou l'activité obtenue aux ressources consommées) » (Pesqueux, 2007 : 137). Il induit également une responsabilisation locale accrue. Le maire est porteur du projet

qu'il va soutenir devant le comité d'engagement avec le représentant territorial de l'ANRU, le préfet. Les projets restent marqués par les présupposés de la doctrine de l'ANRU, les discours de la rénovation urbaine apparaissent, eux, plus libres et diversifiés, nourris par « une certaine idée de l'émancipation des cadres de l'action publique traditionnels » (Dépigné, 2010).

La rénovation urbaine est analysée comme une composante des dynamiques réformatrices des systèmes administratifs et institutionnels actuels, « le secteur de la politique de la ville et de la rénovation urbaine témoigne d'une évolution de ses structures administratives » (Epstein 2007, Donzelot, 2006; Dépigné, 2010). La création de l'ANRU s'inscrit dans un cadre réformé de l'action publique qui tend « à substituer à une tradition interventionniste de l'Etat en direction des quartiers dits « en difficultés », un cadre d'action néo-managérial innovant » (Dépigné, 2010). La recomposition de ce secteur de la politique de la ville vise explicitement à dépasser les critiques d'inefficacité des dispositifs précédents<sup>210</sup>. Pour cela, l'ANRU, et précisément le recours à la rénovation urbaine, repose sur un ensemble de normes, de pratiques et de discours constituant un référentiel commun, « un ensemble de références idéologiques » pour reprendre les termes de Depigné (2010).

Dans la doctrine de l'ANRU que Depigné (2010) présente comme « un processus de réappropriation hybride de références variées. », la confusion lexicale est permanente, R. Epstein (2012) évoque pour sa part des formes de métonymie. Cet imbroglio semble d'ailleurs au fondement de ce que nous désignerons comme le cadre idéologique de la rénovation urbaine (CIRU). Il existe ainsi de curieux consensus allant des maladresses stylistiques à de petites imprécisions. Lorsqu'il y a des barres et des immeubles, il est légitime, pour poser le cadre et éviter les répétitions, de désigner ces bâtiments comme des grands-ensembles, qu'importe si aucun plan masse ni aucune inscription en périmètres ZUP ne vient étayer cette désignation. Toutes les anciennes ZUP ne sont-elles pas systématiquement devenues des ZUS et peut-être même aussi des ZEP ? Et si l'histoire ne concorde pas, il existe toujours des dérogations à l'article 6 ou quelques raccourcis. Ainsi n'est-il pas rare de lire dans le même article, et souvent dans le discours d'un même acteur, que le quartier est à fois périphérique et totalement enclavé mais aussi plein d'attraits et particulièrement bien localisé. Illustrant l'affirmation de Bruno Jobert (1985 : 310) : « plus certains thèmes idéologiques sont ambigus, polysémiques, plus ils permettent à des groupes sociaux divers de construire un consensus sur leur base ». L'énumération pourrait se poursuivre, reposant souvent sur l'ambivalence bien connue des qualités intrinsèques des lieux. Les indistinctions de

---

<sup>210</sup> Sans nécessairement y parvenir : Epstein Renaud, 2012, « ANRU : Mission accomplie ? » in Donzelot Jacques (dir.), *A quoi sert la rénovation urbaine ?*, Paris, PUF, 2012, pp. 43-96.

vocabulaire permettent une adaptation souple et flexible aux différentes configurations. Cela participe à conforter l'assise et la diffusion du CIRU.

Les références à l'espace sont omniprésentes dans les opérations de rénovation urbaine. L'espace sert à qualifier les identités, les mentalités, les positions sociales et même parfois à catégoriser les cultures<sup>211</sup>. Ainsi, par exemple, évoque-t-on le développement d'une « culture de la rue » et non pas d'une culture urbaine, même si parfois les deux peuvent se recouper. Ce ciblage sur l'espace local renforce les conceptions identitaires, fragmentées voire communautaires de la culture qui se développe dans les quartiers prioritaires. La culture de la rue est désignée par défaut, comme un repli face aux cultures institutionnalisées (scolaire notamment). Elle est assimilée, dès les premiers travaux qui s'y intéressent, à la culture des déshérités (Devine, 1996 ; Vienne, 2008), s'inscrivant ouvertement en opposition avec les formes conventionnelles et les règles (Andréo, 2005 ; Sauvadet, 2006). Les allusions journalistiques mêlent volontiers, dans les articles consacrés à la rénovation urbaine, les expressions assimilées au langage de la rue et l'évènementiel : « Casser les barres », annonçant « la fin du ghetto ». Ces raccourcis et ces formes de traitement de l'information participent d'un contexte médiatique qui contribue à stigmatiser certains territoires (Vieillard-Baron, 2001, 1996 ; Jaillet, 2000) et à sédimenter l'imaginaire aménageur tout comme à diffuser l'idée d'une action radicale dans et sur ces territoires.

Le rapprochement des termes et des registres discursifs relatifs à l'espace et aux aspects sociaux – on peut penser à l'expression « quartier en difficulté » qui désigne indirectement les difficultés des populations qui y résident ainsi qu'aux différents « termes passeurs » (Baudin, 2012) – est d'autant plus paradoxal que, fonctionnellement, les politiques sont de plus en plus nettement sectorisées. Déjà, R. Séchet évoquait en 1996, à propos d'une géographie de la pauvreté et de l'accumulation de dispositifs sociaux territorialisés, cette curieuse « confusion entre l'espace et les populations qui y vivent, entre action de requalification de l'espace et intégration sociale » (Séchet, 1996 : 184). Les politiques sociales et urbaines positionnent leur action par l'espace comme un outil de régulation sociale. Ainsi le Plan de cohésion sociale lancé en 2005 repose sur une organisation similaire au PNRU avec le recours à des périmètres délimités, la mise en place d'une agence nationale (l'Acsé) et la

---

<sup>211</sup> « Car ces catégories territoriales, qui émergent en France dans les années 1985-1995, ne sont pas un simple « reflet », même déformé, de la réalité sociale ; il ne s'agit pas seulement d'exagérations ou de mensonges. Ce qui se joue est aussi et surtout une nouvelle manière de regarder la pauvreté urbaine et d'y réfléchir, qui, paradoxalement, tout en insistant sur la gravité du « problème », a pour caractéristique principale de laisser dans l'ombre l'origine de la domination sociale, économique ou encore raciste » écrit Sylvie Tissot, 2007, « Comment la question sociale est dénaturée. L'invention des « quartiers sensibles » », *Le Monde Diplomatique*, numéro du mois d'octobre 2007, p. 6.

promotion de projets multi-partenariaux. On observe aujourd'hui<sup>212</sup> une accentuation des distinctions des deux volets constitutifs initialement de la politique de la ville, l'urbain et le social. Les registres d'action semblent clairement déterminés et, si l'on retrouve ce dualisme au sein des services urbains des collectivités (le soft et le hard comme les désignent les aménageurs), les discours se croisent.

La rénovation dans ses présupposés, ses énoncés, sa rhétorique relève ainsi d'un « hypallage généralisé » (Deguy, 1993) qui tiendrait pour trame et appel le dysfonctionnement, qu'il soit social ou urbain. Le procédé n'est cependant pas tout à fait nouveau. Les grandes opérations d'aménagement ont souvent donné lieu à des formes de discours marqués, se référant à de multiples implicites et connotations métaphoriques<sup>213</sup>. Il y tient de la logique du pouvoir et de son exercice démocratique que d'user et de faire appel au bon sens (populaire) et au bien commun pour asseoir les marques de sa puissance. Les termes employés contiennent également un caractère souvent polysémique qui ne participe pas seulement à la confusion sémantique mais permet, par ses ambivalences et ses acceptions, d'ancrer les discours et le CIRU. Ce dernier représente ainsi un ensemble d'expressions et de logiques non nécessairement articulées, relativement labiles et instables, dont les acteurs vont se saisir pour reconstituer leur propre chaîne argumentaire. L'espace est incorporé comme le liant de ces affirmations à caractère général. Le recours à l'espace est donc le fondement et la condition à la diffusion et à la constitution du CIRU, il lui assure une assise plus large, une « véhiculation » (de Lafargues, 2006) des raisonnements et des logiques et le rattache aux aspects de la réalité concrète, donc directement appréhendable, souvent visible et mesurable, des acteurs.

Nous pensons donc que c'est avant tout par le discours et ses différentes formes qu'apparaît, que se construit et se diffuse le CIRU et, en ce sens, que les discours représentent l'expression de l'argumentaire des systèmes d'idées (Chivallon, 1999 : 187). Ce sont les mots employés, posés sur l'espace qui rendent tangibles des faits impalpables, visibles des statistiques désincarnées et dicibles des réalités occultées.

---

<sup>212</sup> L'essentiel de la rédaction de ce travail étant réalisé à la fin de l'année 2012, nous n'intégrons pas les annonces les plus récentes concernant les nouvelles orientations de la politique de la ville évoquées par F. Lamy, notamment en ce qui concerne la perspective d'un second PNRU ou la révision des zonages et des secteurs prioritaires. Voir notamment à ce jour : <http://www.irdsu.net/Francois-Lamy-confirme-une>; <http://www.lagazettedescommunes.com/127941/politique-de-la-ville-vers-un-nouveau-zonage/>; [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-reforme-des-banlieues-aura-lieu-debut-2013\\_1151934.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-reforme-des-banlieues-aura-lieu-debut-2013_1151934.html); <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-feuille-de-route-du-gouvernement-pour-les-habitants-des-quartiers>

<sup>213</sup> Ph. Genestier notamment a analysé comment certains termes prennent le statut de concept opératoire dans les raisonnements institutionnels (Gaudin, Genestier, Riou, 1996, *Op. Cit.*). Relevant de scènes d'énonciation différentes et de courants politiques parfois antagonistes, les acteurs politiques et publiques se réfèrent à ces images-idées (la ségrégation, les ghettos, ou l'exclusion) et participent à asseoir des stéréotypes qui, sur des raisonnements et dans des logiques différentes, finissent par produire un consensus d'appréciation.

L'indistinction des genres et des registres aussi divers que fondamentaux (pathologique/civique/égalitaire/performatif pour ne citer que les plus récurrents) contribuent à complexifier et à brouiller les éléments constitutifs du « problème » (Tissot, 2005 ; Baudin, Genestier, 2002) qui n'est déjà plus un thème, un sujet, ni un axe de travail ou d'intervention. Avant toute caractérisation et recherche des justifications avancées par les acteurs de la rénovation urbaine sur leurs choix et leurs conceptions de l'espace, nous partons de l'idée que « les discours sur les choses, évènements, êtres les caractérisent : parler de quelque chose, c'est en quelque sorte contribuer à le définir, c'est-à-dire à lui donner réalité » (de Lafargues, 2006 : 37). Un autre aspect intéressant des discours relatifs à la rénovation urbaine et au CIRU est la diversité des acteurs et des champs investis. Ce raisonnement n'est pas seulement venu de la sphère politique, même si celle-ci constitue de fait un élément important et un vecteur de diffusion du CIRU de premier ordre, notamment par les liens entretenus avec la sphère médiatique.

Nous souhaitons ainsi, sans la renier, dépasser l'approche d'un ou de plusieurs discours stéréotypés pour davantage essayer de (dé)composer avec les mots et les combinaisons cognitives et lexicales des acteurs afin de comprendre et de révéler en quoi ces discours sont révélateurs des conceptions de l'espace, de son utilisation, de sa désignation et comment l'espace des discours participe à une co-construction de sens par et entre les acteurs.

### **3. Itinéraire d'une méthodologie, cardinaux d'une problématique**

Le protocole méthodologique est le résultat du cheminement de la problématique. La démarche, essentiellement hypothético-déductive, a conduit à un va-et-vient permanent entre les phases de terrain et le calibrage de la problématique. Dans notre recherche pour débusquer la spatialité qui se trame dans les discours de la rénovation urbaine, nous avons établi une modalité de recueil des informations reposant sur deux étapes essentielles, la conduite d'entretiens auprès d'acteurs-cibles et la constitution d'un anti-corpus visant à éclairer les implicites et les *off* des actions engagées.

#### **3.1. Recueil des matériaux : constitution des corpus et conduite des entretiens**

L'identification des acteurs a constitué une première prise de contact avec le terrain. Les villes moyennes bretonnes représentaient un terrain d'étude connu, pratiqué

lors de précédents travaux et familiers à d'autres égards. Engagées pour certaines d'entre elles avant 2005, les opérations de rénovation urbaine bénéficiaient sur plusieurs sites d'une documentation abondante constituée de revues de presse, de communications via les bulletins d'informations municipaux, de discours diffusés et parfois de points d'accueil dédiés à la communication autour du projet. Nous avons pu, dès 2006, avoir accès à différents documents relatifs, notamment, à la préparation des conventions ANRU, aux diagnostics territoriaux et aux rapports d'expertises des cabinets d'architecture et d'urbanisme sollicités. Nous disposions donc d'informations assez précises sur l'état des lieux au moment même où les conventions ANRU achevaient de se constituer ou étaient en train de se monter. Ces corpus hétéroclites ont été précieux pour cibler par la suite les acteurs et réaliser des grilles d'entretiens spécifiques à chaque site ou institution<sup>214</sup>. Entre 2006-2008 et 2010-2011, qui constituent les deux phases principales d'investigations du terrain, nous avons pu à la fois observer l'évolution des acteurs (changements de poste, de mission, d'équipe ou d'orientation politique, etc.) mais aussi appréhender les évolutions et/ou les permanences des discours. Il nous a été possible ainsi de rencontrer plusieurs fois certains acteurs, à plusieurs années d'intervalles et donc entre la mise en place des opérations et le moment de leur achèvement. Ce temps long d'une recherche a comporté ses contraintes – celles d'un partage entre les activités d'enseignements et administratives notamment qui n'ont pas toujours permis de disposer de la latitude suffisante pour une pratique suivie et régulière des opérations. Nous nous sommes attachée néanmoins à conserver un contact régulier avec certains sites qui sont apparus particulièrement riches. Ainsi, ce travail a l'ambition de proposer des clés de lecture reposant sur un panorama à l'échelle régionale. L'ensemble des sites a été suivi et parcouru à plusieurs reprises - les principaux d'entre eux faisant l'objet d'une fiche synthétique reproduite en annexe n° 7 - et donnant lieu à des rencontres avec les acteurs locaux. Nous appuierons notre démonstration sur l'ensemble des 16 sites d'étude, certains relevant davantage de sites d'observation permettant de valider ou d'affiner les hypothèses avancées, d'autres donnant lieu à des analyses systématiques et plus approfondies.

**Tableau 3.1 - Entretiens et recueils documentaires par sites –**

Sites	Entretiens	Visites	Documentations
<b>Brest</b>	12 entretiens	15/12/2007 ; 09/02/2008 ; 29/02/2008 ; 05/05/2008 ; 23/12/2009 ; 14/06/2010 ; 06/10/2010 ; 25/05/2011 ; 14/06/2011 ; 05/07/2011 ;	4em PLH 2008-2013 ; PLU ; CUCS ; Documents de l'observatoire de l'habitat 2002-2011 ; accord collectif communautaire d'attribution des logements 2009-2011 ; CR Atelier « réussite du projet urbain » Resoville 2007 ; Convention

<sup>214</sup> La liste des sources primaires est restituée en annexe ainsi que certaines trames des guides d'entretiens.

		20/09/2011	d'utilité sociale 2010 ; Adeupa ; Evaluation GUP 2004 ; Fiche expérience GUP Septembre 2006 ; Lettre de l'habitat sept 2011 DREAL ; Charte relogement 2010
<b>Lorient</b>	12 entretiens	15/06/2011 ; 21/06/2011 ; 08/07/2011	PLU ; CUCS Lorient Lanester; CR Lorient Resoville fév 2008 ; Rapport ACT Consultant sept 2009 ; CR Table ronde Patrimoine du XX <sup>em</sup> siècle et projets urbains 2009 ; PLH révisé communautaire; Bilan d'activité 2010 – Lorient Habitat (bailleur social); Le parc locatif social en Bretagne – Résultat d'enquête AROHLM – décembre 2008; Etude diversification de l'habitat et mixité sociale – ACT consultant – septembre 2009; Projet de convention dans le cadre de l'ORU 2003; Projet ORU soumis au comité national d'engagement; Etude de recomposition urbaine 1999; Etude de recomposition urbaine - approche sociale novembre 2000; - Journal le P'tit Kervé, trimestriel (intégralité des numéros entre octobre 2004 et mars 2012); Bulletins municipaux, Lorient Mag <sup>7</sup>
<b>Saint-Brieuc</b>	10 entretiens	28/05/2011 ; 22/06/2011 ; 25/06/2011 ; 28/06/2011 ; 07/07/2011 ; 11/07/2011 ; 18/07/2011 ; 15/09/2011 ; 26/10/2011 ; 09/12/2011	SCOT, PLU, PLH 16 décembre 2004, PLH 2012-2017 ; CUCS ; Charte relogement 2010 ; CR conseil municipal 16 décembre 2009 ; Atelier urbain Resoville 24 juin 2008 ; Contrat de ville agglomération briochine 2000-2006 ; Diagnostic PLH 1 <sup>er</sup> mars 2010 ; Dossier Griffon 2007-2012
<b>Quimper</b>	8 entretiens	26/05/2011 ; 08/07/2011 ; 07/09/2011	Contrat de ville étude quartier 2001 ; Rapport CLCV 14 novembre 2006 ; Rapport d'activité OPAC ; Rapport CCAS Quimper 2008 ; Rapport d'activité ville de Quimper 2008
<b>Saint-Malo</b>	4 entretiens	30/05/2012 ; 30/06/2011	SCOT, PLU, PLH, CUCS projet de convention cadre 2007-2009, Rapport d'activités Emeraude Habitation (2010, 2011) ; Enquête PCV, vie de quartier, extension à Saint-Malo : La Découverte, Bellevue, la Madeleine. Sécurité, insécurité, lien social, vie associative, rapports aux services, INSEE Bretagne, 2002 ; Présentation Projet de rénovation urbaine, conseil de quartier 18 juin 2012 ; DAUF nov. 2006, dossier n° 599G3, comité de pilotage stratégique, Projet de rénovation urbaine quartiers Découverte Espérance, Ville de Saint-Malo ; OPAC Emeraude Habitation, sept. 2001, Etude de requalification de la Découverte. Phase 1 : rapport diagnostic; Phase 2 : stratégie d'intervention ; Saint-Malo Magazine, mars 2005, décembre 2006, mars 2007
<b>Lanester</b>	4 entretiens	06/09/2011	Comité de pilotage étude de rénovation urbaine 2011 ; Occupation sociale de l'habitat 2011 ; Convention partenariale ANRU version 10 ; Diagnostic urbain 2005 ; CUCS Lorient-Lanester ; Diagnostic urbain Cité Kesler-Devillers et Kerfréhour, Cabinet ORPUS,

			septembre 2005
<b>Vannes</b>	5 entretiens	12/09/2011 ; 24/10/2011 ; 30/11/2011	CUCS 30 juin 2012 ; PLH 2010-2015 ; Vannes Mag' ( du n° 48, avril 2009 au n° 70, février 2012) ; Ménimur s'expose, Regards d'enfants et d'adolescents, avril 2011 ; Folomi, Actualité OPH Vannes Agglo, n° 1 décembre 2010 au n° 4 juillet 2011) ; Rapport d'activité Vannes Golfe Habitat (2010 ; 2011 ; 2012)
<b>Guingamp</b>	4 entretiens	30/05/2012 ; 04/07/2011	Diagnostic SCOT2012 ; Etude sur l'urbanisation et l'intercommunalité novembre 2009 ; Etude préalable pour le projet de renouvellement urbain des quartiers Roudourou et Gourlan, OPHLM Guingamp, octobre 2003 ; Rapport sur le programme de renouvellement urbain, comité de pilotage 19 octobre 2010 ; Guingamp Mag' n° 12 mars 2011
<b>Morlaix</b>	3 entretiens	07/07/2011	Dossier de présentation du projet de rénovation urbaine du plateau nord de Morlaix quartier la vierge noire, Mars 1999 ; Projet pré-opérationnel de l'Agence Mostini Architectes D.E.S.A., 2000 ; Bulletin de l'Observatoire de l'Habitat (n° 1 janvier 2008 au n° 14, Avril 2011)
<b>Lannion</b>	4 entretiens	27/05/2012	Convention cadre du CUCS 2007-2009 ; Présentation projet de requalification urbain, dossier complet 19 mai 2004 ; Diagnostic et proposition d'orientations GLB Consultants, IDEA Recherche, 16 janvier 2001 ; Orientation stratégiques pour l'évolution des villes de Dinan, Guingamp et Lannion, Cabinets AMAVI, TETRA/AUC, Avril 1999 ; Mensuel d'information Lannion-Lannuon n° 170 avril 2011
<b>Auray</b>	2 entretiens	16/06/2011	CUCS Auray 13 février 2007 ; Document pré-opérationnel de mise en œuvre du PRU, 15 juin 2011 ; Convention cadre « Projet de renouvellement urbain » du quartier Gumenen-Goaner, 14 décembre 2006 ; PLU Auray, 20 novembre 2007 ; Diagnostics et orientations du projet de renouvellement urbain
<b>Plédran</b>	5 entretiens	26/10/2011	Le Plédrannais n° 406, février 2011 – Contrat de ville 15/11/1993
<b>Redon</b>	3 entretiens	27/10/2011	SCOT du pays de Redon, documents d'orientations générales, 16 mars 2010 ; Convention de partenariat Ville de redon Habitat 35, 11 février 2001 ; Note de services Réhabilitation du quartier de Bellevue, 07/02/2006, Présentation Redon Patton Churchill, Habitat 35, janvier 2010
<b>Fougères</b>	4 entretiens	23/06/2011 ; 06/07/2011	CR fiche ANRU 2011 ; Contrat d'objectifs villes moyennes de Bretagne 2011
<b>Concarneau</b>	3 entretiens	16/06/2011 ; 17/06/2011	SCOT Concarneau Cornouaille 23 mai 2013
<b>Douarnenez</b>	2 entretiens	20/06/2011	Rapport d'activités Douarnenez Habitat 2011 ;



			2012
<b>Ploufragan</b>	2 entretiens	09/12/2011	(Intégré aux documents de Saint-Brieuc)
<b>Région</b>	4 entretiens	17/06/2011 ; 24/06/2011 ; 30/06/2011 ; 19/07/2011 ; 31/08/2011	Rapport AroHabitat Bretagne, 2012, Panorama de l'habitat en Bretagne ; Rapport du Congrès de l'AroHabitat Bretagne et du Club décentralisation et Habitat n Bretagne, 2012 ; Evaluation de la politique partenariale de la rénovation urbaine en Bretagne, FORS Recherche, 21 Avril 2011 ; Charte de partenariat pour l'évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne, 9 juin 2006 ; Convention pour la rénovation urbaine en Bretagne, 9 juin 2006, DREAL et FORS Recherche, Evaluation de la politique partenariale de la rénovation urbaine en Bretagne, novembre 2010
<b>National</b>	4 entretiens	16/11/2011 ; 12/12/2011 ; 09/02/2012	Documentations générales ANRU – Règlement général, PNRU les chiffres (2007 ;2008 ;2009 ; 2010 ; 2011 ; 2012) ; Rénovation urbaine le magazine (Du n° 1 avril 2001 au n° 9 – Avril 2013) ; Rapports annuels de l'ANRU (2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011 ; 2012), Rapport USH, 2012, L'habitat social dans les perspectives territoriales ; USH, Rénover et gérer les quartier, 2012 ; USH, Impact des PRU, USH 2012

(Réalisation personnelle)

Les 95 entretiens recensés dans le tableau 3.1 comprennent des double-comptes, qu'il s'agisse d'acteurs rencontrés au niveau des DDTM (directions départementales des territoires et de la mer), des conseils généraux ou de certaines intercommunalités (Saint-Brieuc et Ploufragan/Plédran ; Lorient/Lanester). Leurs rôles transversaux et leurs discours ayant apporté des éléments sur plusieurs sites, il est possible de les exploiter selon différents registres : au niveau de leur institution ou dans leur implication locale. Au total, nous avons rencontré 79 acteurs, enregistré et retranscrit 42 entretiens et réalisé 2 entretiens téléphoniques. Sur ce corpus de 81 items, 5 acteurs ont pu être interrogés à plusieurs reprises – d'où le total de 95 entretiens – afin d'apporter des éléments sur l'évolution des représentations et des discours liés au déroulement des opérations. En ce sens, les cinq années de travail et de suivi des terrains ont été une richesse qui a permis de tisser un réseau d'acteurs qui, sans être exhaustif, couvre l'ensemble des facettes et des domaines d'interventions des opérations de rénovation urbaine. Mais c'est surtout par une observation régulière des opérations et des déclarations des acteurs (suscitées ou recueillies) que notre problématique s'est affinée et que la méthodologie s'est élaborée. Ainsi, les acteurs rencontrés sont appréhendés en catégories non pas selon leurs fonctions ou leur position mais par échelle d'action, l'objectif étant d'analyser comment l'espace apparaît et comment l'action est conçue selon les rapports des acteurs aux territoires.

### 3.2. L'espace des discours

Sonder le rôle de l'espace dans les discours des acteurs restait un objectif ambitieux qui nécessite quelques précautions. Au niveau formel, les acteurs rencontrés étaient tous très impliqués dans les opérations. Pour les acteurs politiques, les échéances et les enjeux électoraux émaillaient leurs argumentations en faveur ou contre les opérations. S'agissant des responsables opérationnels, les opérations en cours accentuent la vision pragmatique de la portée urbanistique des actions engagées. Leurs discours, et au-delà leurs actions, peuvent sembler fortement déterminés par des procédures contraignantes notamment au niveau règlementaire. Les bailleurs sociaux, tout en revendiquant un portage important des opérations, souhaitent aussi témoigner des difficultés que leur pose l'ampleur des financements engagés. Enfin, les acteurs institutionnels et politiques nationaux ont contribué dans leurs discours à préciser les évolutions pressenties du CIRU.

Les biais sont nombreux dans la conduite d'entretiens (Beaud, 1996 ; Paillé, Mucchielli, [2003] 2006, Royer, Baribeau, Duchesne, 2009) surtout lorsqu'il s'agit d'entretiens de longue durée, généralement autour de 80-100 minutes. Les acteurs rencontrés sont, pour la plupart d'entre eux, habitués à communiquer et particulièrement sur ces opérations qu'ils suivent et parfois impulsent. Il y a donc dans les discours des effets de redondance, d'enchaînements mécaniques des logiques de l'action assez facilement repérables. Nous estimons ainsi que, « loin de les considérer comme des rationalisations *ex post*, ces discours aux statuts divers sont, en effet, à postuler ici comme des « révélateurs » des représentations véhiculées de façon inégalement consciente par les acteurs publics et privés dans un domaine de l'action publique » (Palier, Surel, 2005 : 18). Nous avons en conséquence adapté les entretiens aux profils des acteurs en procédant en deux temps :

- Les entretiens ont été très peu directifs (grilles indicatives annexe n° 5). Dans un premier temps, nous avons laissé la parole de l'interlocuteur aussi libre que possible. Le choix de la conduite des entretiens s'est porté sur une « méthode non structurée » (Thiétart, 2007). Après avoir présenté à l'interlocuteur le thème de notre recherche, nous lui demandions de se présenter brièvement ainsi que son parcours et ensuite de nous exposer la situation de la ville et les opérations en cours. Le temps de parole a été très variable d'un individu à l'autre, nous nous autorisions, le cas échéant, quelques appuis et relances lorsque le propos semblait s'éloigner de la problématique initiale. En dehors de ces recadrages souples, l'objectif était de laisser les acteurs expliciter le diagnostic qu'ils faisaient de la situation et retracer l'histoire du processus ayant abouti à la rénovation urbaine. Nous les incitions également à nous présenter les opérations et les attentes qui s'en dégagent. Le récit a parfois duré plus de la moitié du

temps de l'entretien, l'interlocuteur étant libre de s'exprimer sur les points qu'il désirait, d'en occulter d'autres par volonté ou par omission.

- La seconde phase de l'entretien visait précisément à revenir sur certains aspects des opérations, soit qu'il y ait eu une position particulière adoptée par l'institution ou par l'acteur, un conflit ou bien qu'un aspect important des opérations n'ait pas ou peu été abordé. La reprise de l'entretien sur un mode semi-directif permet ensuite d'analyser les effets de réflexivité du discours (Guilhaumou, 2002) et de spécifier certaines situations propres aux enjeux et aux contextes locaux.

Pour justifier de nos attentes à évoquer certains aspects plus ou moins que d'autres en direction des acteurs, nous avons procédé à la constitution d'un anti-corpus.

### 3.3. L'anti-corpus et les *off* du discours

L'anti-corpus a pour objectif de constituer une base ouverte et aussi large que possible de recueil des informations, des discours et des modalités de communication autour de la rénovation urbaine ayant une destination publique<sup>215</sup>. Il est constitué de l'ensemble des documents qui visent à être communiqués et qui sont pensés et construits en tant que tels, que cela soit en direction de la population, au sein d'un service ou par les médias<sup>216</sup>. Il a été élaboré à partir de trois sources :

- un archivage régulier et systématique des revues de presse communiquées par les municipalités (bulletins municipaux, discours, plaquettes, etc.),
- des notes de services et comptes-rendus internes auxquels nous avons eu accès,
- des articles issus de la presse nationale et locale évoquant directement des opérations de rénovation urbaine, que celles-ci relèvent ou non de villes moyennes.

Les choix opérés dans la délimitation de l'anti-corpus reposent sur la cohérence de la période considérée. Si de nombreux articles de presse traitent de la rénovation urbaine et des débats liés à la réorientation de la politique de la ville dès 2002, nous avons limité les articles retenus à la période d'étude et de rencontre des acteurs N-1. L'année précédente permettant à la fois d'intégrer le temps de diffusion et de

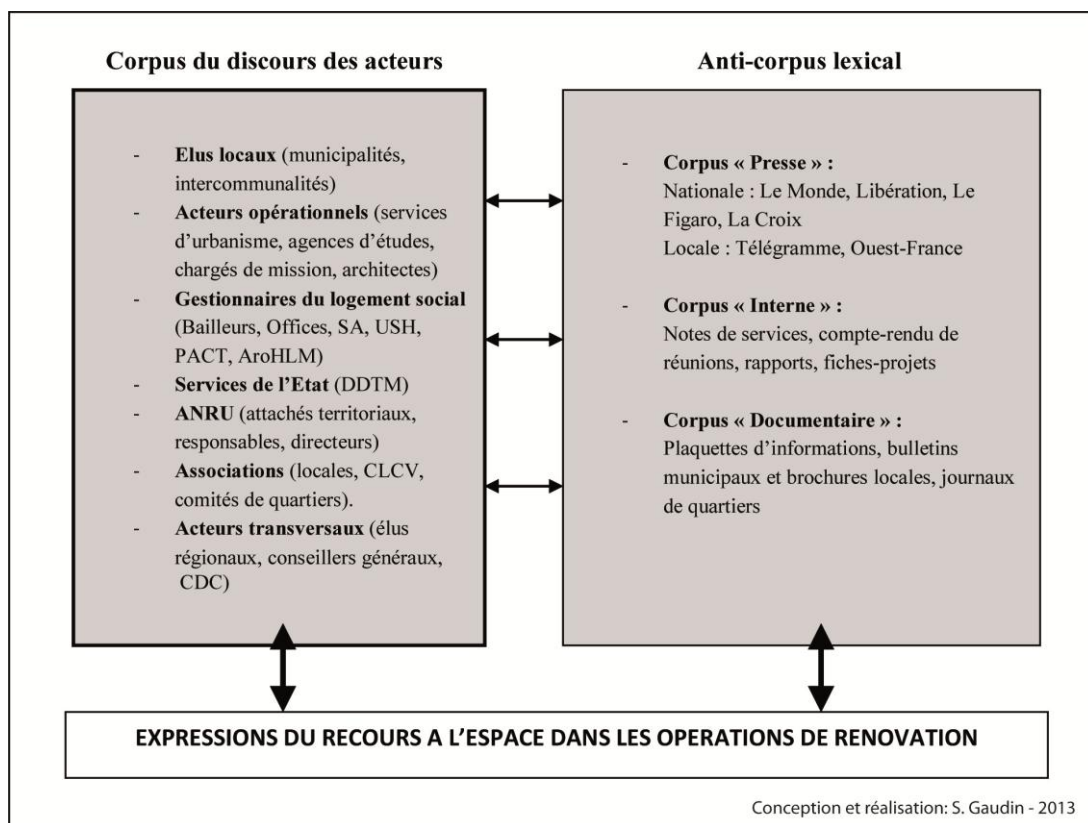
---

<sup>215</sup> Nous écartons donc les textes à visée scientifique, tout en conservant les textes d'expertise, notamment ceux régulièrement publiés dans des revues comme *Projets urbains* ou *Urbanisme*.

<sup>216</sup> Vivien Schmidt a distingué les discours politiques de communication externe, qui visent essentiellement l'électorat et reposent sur une simplification et une mise en exergue des actions conduites, et les discours de coordination qui participent à la constitution de « récits » tenus « en interne ». Nous retenons ces deux discours comme constitutifs l'un et l'autre et représentatifs dans les modalités d'expression des acteurs des facettes du CIRU et des différents degrés de son expression. Voir : Vivien A. Schmidt, 2000, « Values and Discourse in the Politics of Adjustment », In Fritz W. Scharpf, Vivien A. Schmidt, 2000, *Welfare and Work in the Open Economy*, Oxford, Oxford University Press, pp. 229-309.

pénétration des idées et des logiques comme à l'assise de l'argumentation, les articles retenus s'étalonnent donc de janvier 2003 à janvier 2012. Concernant la seconde source, attachée aux notes de services et comptes-rendus internes, nous avons intégré une chronologie plus large, acceptant l'idée que les discours des acteurs se forment par occurrences répétées et stratification de référentiels communs. L'objectif étant de saisir la place de l'espace et les conceptions liées à ses transformations, nous utilisons dans l'anti-corpus les éléments datant des premières occurrences des projets s'apparentant aux formes prises ensuite par la rénovation urbaine, essentiellement les choix ou propositions liés à des opérations de démolition. Les dates sont donc potentiellement variables selon les sites, mais on observe ces préconisations dans les sites précurseurs dès 1999, notamment lors du montage des opérations ORU. Enfin, les revues de presse correspondent *de facto* à cette chronologie et sont retranscrits en notice en annexe.

**Figure 3.4 – Corpus et anti-corpus dans l'analyse du recours à l'espace par les discours actoriels –**



(Réalisation personnelle)

Par effet miroir, l'anti-corpus, débarrassé de ses oripeaux localistes, pourrait sembler s'attacher à représenter la doctrine ou du moins à circonscrire le CIRU. Là n'est pas l'objectif poursuivi puisque celui-ci repose avant tout sur les expressions locales de la rénovation urbaine (et essentiellement en prenant pour cadre la Région). L'introduction de titres issus de la presse nationale permet en quelque sorte de présenter un fil rouge, un étalon du discours régional à l'aune de l'expression médiatique

nationale. Il fonctionne ainsi comme un effet de lissage des particularités locales et permet de ne pas dévoyer l'idée initiale de saisir le recours exceptionnel à l'espace dans les discours de la rénovation dans des sites où celui-ci ne semble pas, de prime abord, être l'axe de lecture privilégié. En relevant majoritairement des grandes opérations de rénovation, conduites dans la région parisienne et dans les Bouches-du-Rhône, la presse nationale permet de conserver les éléments d'un discours radical et à forte portée idéologique.

Dans ses fondements historiques et sa perspective structuraliste, l'analyse du discours repose sur les différentes formes d'assujettissement des sujets aux idéologies dominantes. C'est pourquoi les techniques et les instruments matériels et conceptuels d'analyse des discours et des formations discursives ont accordé une part importante au contexte de l'énonciation. L'anti-corpus constitue, sans totalement s'y restreindre, un point de référence du contexte dans lequel s'inscrivent les discours et où se retrouvent certains éléments de l'inter-discours, c'est-à-dire comme « effet d'un discours sur un autre discours » (Culioli, Fuchs, Pêcheux, [1970] 2010).

### **3.4. Traitement des données, limites de l'analyse**

Dans l'analyse des discours que nous privilégions, il était nécessaire d'avoir recours à cette dialectique corpus/anti-corpus. L'anti-corpus, constitué d'une grande diversité de matériaux et de sources d'origines variées, aurait pu faire l'objet à lui seul d'une analyse complète. Mais il apparaît au moins deux limites. L'hétérogénéité de l'anti-corpus est un frein à l'appréciation fine des modalités du recours à l'espace dans le discours des acteurs. En effet, à la différence des entretiens, le discours écrit et diffusé par les acteurs vise différents publics (population municipale, habitants, partenaires, collaborateurs, etc.). L'intérêt de ces matériaux aurait alors été de reconstituer l'association, les convergences et les positionnements des groupes. Nous souhaitons, en mettant l'anti-corpus au service de l'analyse du corpus des entretiens, dépasser l'approche stratégique des acteurs au profit d'un éclairage de leur rapport à l'espace. Celui-ci est le reflet des positions des acteurs mais ne s'y limite pas. C'est ce champ d'analyse que nous souhaitons investir au regard des discours de la rénovation urbaine. En réalisant des entretiens dans un cadre formel et standardisé, nous pouvons ensuite évaluer de manière transversale le recours à l'espace des acteurs décisionnaires. Par ailleurs, une seconde limite repose sur les conditions de restitution des entretiens puisque certains n'ont pu être enregistrés. L'enregistrement de l'entretien lui-même a des effets sur la liberté de parole et de ton adopté devant l'interlocuteur.

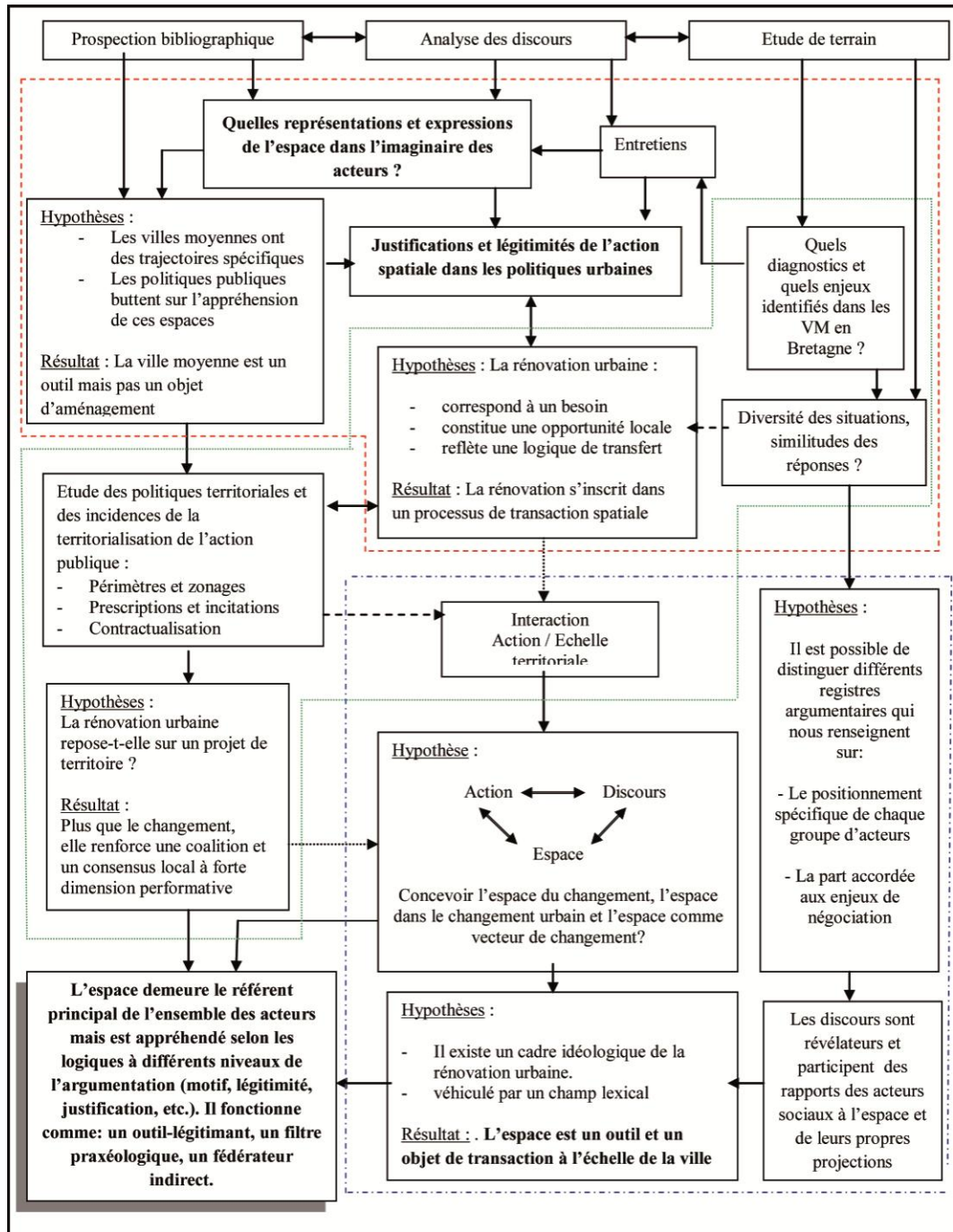
La seconde partie des entretiens est conduite suivant des thématiques clairement identifiées, qui servent de conducteur non formalisé. L'entretien devant être libéré de toute contrainte, l'interlocuteur est libre de ses propos. Pour certains, cela a permis d'aborder un nombre important de thématiques, pour d'autres non. Les propos des interlocuteurs ont été pour la plupart enregistrés. Lorsque cela n'a pas été le cas, que l'interlocuteur décline la proposition ou que la situation ne s'y prête pas, nous avons procédé à une prise de notes et des extractions de citations aussi fidèles et rigoureuses que possible, indiqué dans la thèse par la mention « rd » (retranscription différée). Les entretiens non retranscrits font l'objet d'un traitement différent des informations de ceux qui ont été enregistrés et intégralement reproduits en format textuel<sup>217</sup>.

Nous avons constaté parfois une résistance à se livrer de la part de certains interlocuteurs et perçu une autocensure plus ou moins volontaire, notamment devant l'enregistreur. Le plus souvent celle-ci, à défaut de disparaître complètement, s'atténue au fil de la discussion. Cette réticence peut s'expliquer par la crainte d'une utilisation publique du propos ou d'une interprétation qui pourrait s'avérer embarrassante eu égard aux postes et fonctions occupés, notamment de la part des élus. Sur l'ensemble des entretiens conduits, il y a eu 4 refus et 13 situations inopportunes à un enregistrement vocal (bruits de chantier parasites, difficulté pressentie à se livrer, visites déambulatoires sur site). Malgré ces limites, la validité de la démarche qualitative ne semble pas devoir être remise en cause. Ce n'est pas l'objectivité du propos qui est visée mais l'expression et les capacités des acteurs à reconstituer l'historique, à décrire et argumenter sur les choix opérés et la situation observée telle que les acteurs la conçoivent ou disent la concevoir. Le différentiel entre nombre d'entretiens retenus (42) pour le corpus et le total des entretiens conduits (95 – dont 81 sur le même standard) tient à la fois aux conditions de l'enquête qui nous ont permis d'enregistrer 64 entretiens et d'en retenir au final 42 dont le calibre correspondait au traitement attendu (parmi les entretiens exploités sur le fond mais n'ayant pas fait l'objet d'une étude textométrique, on retrouve notamment des rencontres réalisées avec plusieurs acteurs en même temps, ce qui occulte grandement les résultats d'un traitement lexical comme nous l'avons ensuite conduit).

---

<sup>217</sup> Voir Annexe n° 10

Figure 3.5 – Tableau de la méthodologie –



- Relation directe (entraîne)
- - - → Relation indirecte (dérive)
- 1° partie : Enjeux théoriques : Villes moyennes et changement urbain
- 2° partie : Appréhender les stratégies de rénovation urbaine en villes moyennes
- 3° partie : Le recours à l'espace dans le discours des acteurs: La démolition, un enjeu de la transaction spatiale?

Conception et réalisation : S.GAUDIN – 2012

(Réalisation personnelle)

L'identification des acteurs repose sur la méthode d'enquête « réputationnelle » (Bassand, 1982, in Duarte 2010), qui consiste à retenir les acteurs qui ont une forte implication publique dans la construction et la conduite des opérations, c'est-à-dire les

élus, les représentants des administrations, les représentants locaux de l'Etat, les bailleurs, les architectes, les professionnels de l'action sociale, les experts. L'intérêt était de cibler les acteurs à l'origine ou fortement attachés au processus décisionnaire (en amont et en aval) et à l'engagement de l'action de transformation des quartiers. La rencontre des acteurs s'est réalisée sur deux périodes. Au début des opérations, entre 2006 et 2007, et lors de la phase avancée des travaux voire d'achèvement (2010-2011). Ces rencontres, réalisées *in situ* sur le terrain et la plupart du temps sur le lieu de travail des acteurs, ont permis de recueillir également des matériaux afin d'alimenter l'anti-corpus (brochures d'information, comptes-rendus et notes de services, dossiers de présentation, rapports d'expertise, plans et avant projets). Ce corpus très hétéroclite pourrait constituer en lui-même un objet d'étude capable de renseigner sur la façon de communiquer sur les opérations, sur les temporalités de l'action mais il est aussi très riche sur la composition du système d'acteurs. En ce sens, il nous a permis d'affiner la liste des acteurs que nous souhaitions rencontrer. Nous avons ainsi identifié 82 acteurs<sup>218</sup> qui, à tous les niveaux, jouent un rôle plus ou moins direct dans les opérations de rénovation urbaine en Bretagne et ont une capacité d'action reconnue. Nous entendons ici par "reconnue" le fait qu'ils apparaissent directement dans les processus décisionnaires ou que leur nom est cité par d'autres acteurs et/ou mentionné dans l'anti-corpus. Ils ont tous été contactés directement par téléphone, par mails et/ou par courriers. Globalement, nous pouvons souligner le bon accueil et l'intérêt des acteurs à nous rencontrer ainsi que le souhait manifeste de communiquer sur un sujet à la fois complexe, d'actualité et aux multiples enjeux. Très majoritairement, il ressort une forte implication des acteurs locaux dans ces opérations. Quelques-uns, en revanche, n'ont pas donné suite, y compris après plusieurs relances<sup>219</sup>.

Le graphique n°3.1 ci-après résume les résultats des taux de participation par groupes d'acteurs.

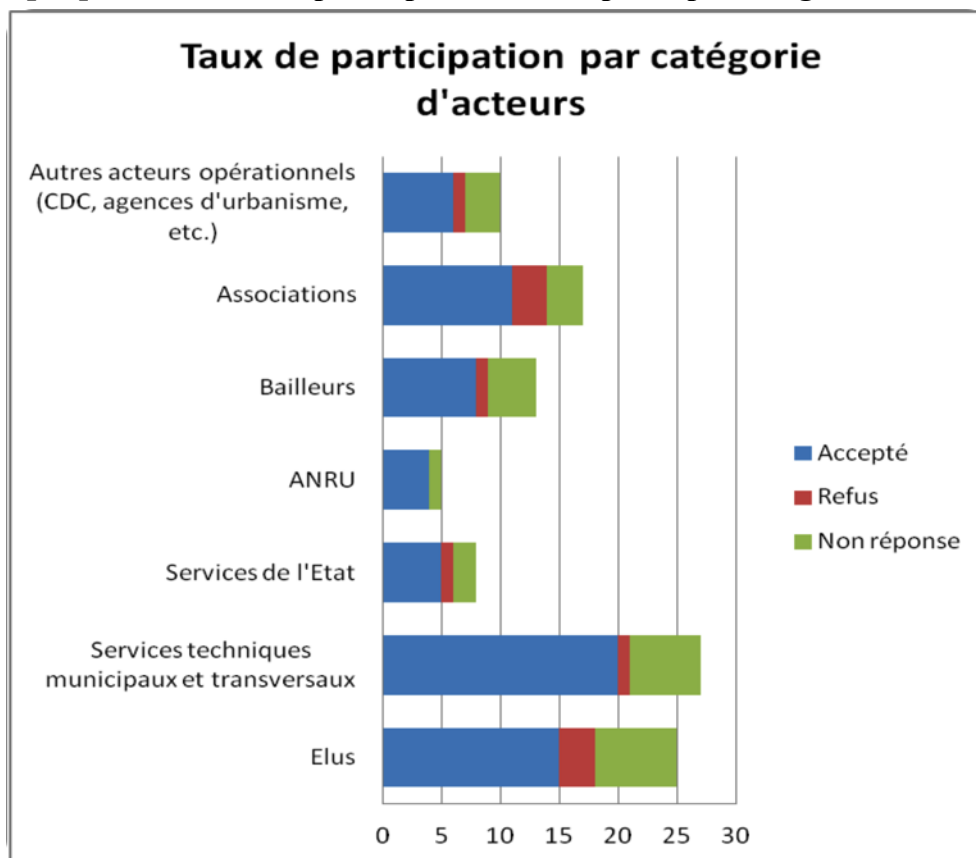
---

<sup>218</sup> A la liste initiale des 82 acteurs identifiés, certains ont pu être ensuite ajoutés, soit que la pratique du terrain nous a conduit à les rencontrer, soit que les entretiens se soient déroulés en présence d'autres personnes. Ainsi, parmi le groupe initial, 60 ont pu être rencontrés et 6 autres entretiens ont été conduits auprès de personnes intégrant *de facto* les opérations mais qui n'appartenaient pas initialement à notre liste.

<sup>219</sup> Nous regrettons particulièrement de n'avoir pu rencontrer le président du conseil général du Morbihan, ancien maire de Vannes ayant engagé la convention de la ville avec l'ANRU et ce malgré les 7 relances réalisées entre décembre 2010 et février 2012 auprès de son secrétariat du conseil général et de son secrétariat parlementaire. François Goulard est l'auteur avec François Pupponi d'un rapport d'évaluation des politiques de la ville intitulé « Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués : la République impuissante », déposé le 13 octobre 2010 à l'Assemblée Nationale.



**Graphique 3.1 - Taux de participation et de réponse par catégorie d'acteurs –**



(Réalisation personnelle)

Majoritairement, les entretiens ont donc été conduits *ex post*, c'est-à-dire une fois l'action réalisée ou engagée. Comme le soulignent Boltanski et Thevenot (1991), c'est le moment réflexif qui a été (mais non exclusivement) privilégié. Nous avançons deux raisons pour justifier ce choix. D'une part, les opérations de rénovation engagées dans les sites bretons ont une chronologie particulière et assez étendue, la première convention signée intervenant en 2005 et la dernière en 2009. D'autre part, les premières opérations ont aussi été plus expérimentales et parfois reliées à des programmes antérieurs (ORU). Afin de saisir la bifurcation potentielle que la rénovation urbaine a constitué chez les acteurs directs, nous avons préféré disposer pour la majorité des entretiens d'une situation déjà largement engagée avec un jeu et un réseau d'acteurs stabilisés. En somme, le discours des acteurs est pensé « au futur antérieur » qui intègre une visée projective dans une vision rétrospective (Lantz, 1997 : 62). Il s'agit ainsi de tenter d'échapper à « l'inadéquation entre le discours sur ce qui advient et ce qui est éprouvé par ceux qui participent à l'action [en tant qu'elle ne vient pas] de l'absence de sens, de perspective [...] mais du retard de l'expression courante » (Lantz, *Op. Cit* : 62). L'intérêt spécifique de la rénovation urbaine à ce niveau est d'avoir donné lieu à une multitude de textes et de discours, de déclarations d'intentions et de projets tout au long de la mise en place des opérations. Les délais d'engagement des opérations (des crédits dans le vocabulaire de l'ANRU) est cependant rapide au regard des précédents

dispositifs de la politique de la ville. Le recueil des discours, 3 à 4 ans après les phases de lancement des opérations, permet une mise à distance avec les discours rodés de présentation des opérations et une confrontation directe avec la conséquence des actes. La chronologie relativement longue du suivi des terrains a permis de rencontrer plusieurs fois certains acteurs et de réaliser deux entretiens à quatre années d'intervalles<sup>220</sup>.

Parmi les acteurs les plus réactifs, nous devons noter particulièrement les directeurs des services d'urbanisme et les chargés de missions, qui ont tous pu être directement rencontrés, les bailleurs ont également répondu largement à nos sollicitations ainsi que 3 des 4 conseils généraux de même que les directeurs des services du Conseil Régional. Nous n'avons pas souhaité solliciter directement les maires des collectivités dans le cadre des entretiens. Bien que porteurs des projets de rénovation urbaine, ils sont souvent inégalement investis dans les opérations. Surtout, leurs discours reflètent directement la position et la stratégie politique qu'il conduise. En somme, si nous avons rencontré les maires de plusieurs villes, nous avons privilégié les acteurs développant explicitement une pensée et une pragmatique de l'urbain. Les responsables nationaux et locaux de l'ANRU ont aussi participé ouvertement à ces séries d'entretiens. La deuxième phase de terrain s'est déroulée à une période charnière pour les acteurs locaux avec la mise en place d'une évaluation régionale des opérations de rénovation urbaine lancée à l'initiative du Conseil Régional et réalisé par le cabinet FORs-Recherche. Nous nous sommes donc attachée, malgré les similitudes de la démarche (observation à l'échelle régionale, rencontre des principaux acteurs en charge des opérations et recueils des informations et de l'évolution du parc auprès des bailleurs), à distinguer clairement notre objet d'étude et nos orientations de recherche auprès des acteurs. Le calendrier de rencontres des acteurs permet d'observer le couplage entre phases d'entretiens et déroulement des opérations de rénovation.

La figure n° 3.6 rend compte à la fois de la diversité des temporalités sur les terrains (temps des études, de la mise en place de la convention et du lancement des opérations) et du phasage des rencontres opérées sur le terrain. Nous avons tenté de privilégier les moments clés de la signature des conventions et de la mise en place des opérations pour réaliser une première phase de terrain ? Celle-ci visait à appréhender le discours dans sa genèse et surtout dans une phase potentielle d'incertitude voire de scepticisme ou de contestation des projets annoncés. Il s'agissait aussi d'explorer la diversité des programmes bretons<sup>221</sup>. Dans notre attente d'appréhender les représentations spatiales et la manière dont l'espace est mobilisé dans les discours

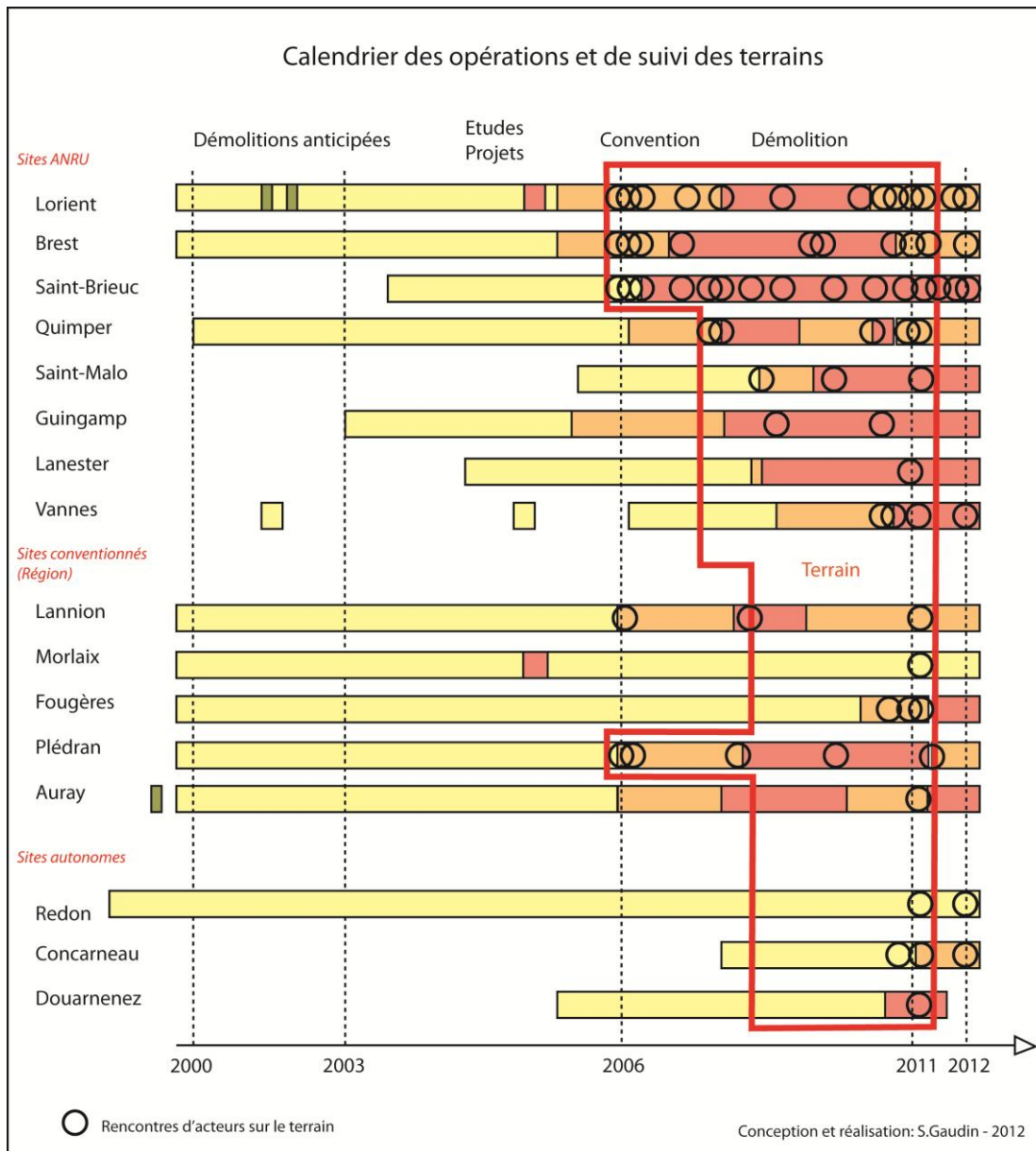
---

<sup>220</sup> Réalisés entre 2007 et 2011 ceux-ci ont été intégralement enregistrés et retranscrits et sont insérés dans l'analyse globalement mais les premières rencontres sont en revanche extraites du corpus d'entretiens dans le cadre du traitement textométrique. Les temporalités des opérations ainsi que le type d'entretiens alors conduits ne coïncidant pas avec la méthode ensuite retenue.

<sup>221</sup> Nous analyserons plus loin, dans la troisième partie, les données relatives aux temporalités des opérations, leur maturation et notamment les délais qui séparent la mise en place des conventions et le déroulement des opérations.

aménageurs, nous avons ensuite opéré une seconde campagne d'entretiens, plus resserrée sur la période actuelle (2010 et surtout 2011). Cette seconde phase a permis de saisir le discours aménageur, une fois l'action engagée et parfois réalisée, autrement dit en partie dégagée du discours consensuel et persuasif de la période précédente. Il s'agissait ici de voir comment l'espace était restitué et resitué dans l'argumentaire et dans les récits des acteurs.

**Figure 3.6 - Calendrier de rencontres des acteurs : Phasage entretiens/opérations –**



(Réalisation personnelle)

Il a fallu ensuite déterminer les modalités de traitement des discours et procéder à une codification des données. L'analyse s'est réalisée en plusieurs étapes et a été

effectuée, pour son versant quantitatif, à partir de logiciels de textométrie et de statistiques textuelles. Elle est complétée par une analyse structurale des discours.

### **Encart 3.1 - Extrait de la pragmatique du discours –**

« La difficulté à interpréter les phrases en isolation et la difficulté à réduire l'interprétation d'un discours à celle des phrases qui le composent ont conduit certains linguistes à postuler l'existence d'une unité linguistique supérieure à la phrase, le discours. Dans cette optique, à la liste des unités linguistiques traditionnellement reconnues que sont le phonème, le morphème et la phrase, il faut ajouter le discours. Les premiers analystes du discours avaient une position parfaitement claire sur le sujet : si le discours est ou peut prétendre à être une unité linguistique, c'est que, comme le morphème ou la phrase, il possède une structure interne. Dès lors, il y aurait en principe deux hypothèses en concurrence : l'hypothèse structuraliste (le discours comme le morphème et comme la phrase, a une structure interne) et l'hypothèse « grammaticale » (le discours, comme la phrase, obéit à des règles de bonne formation et, de même qu'il y a une compétence linguistique liée à la maîtrise de la syntaxe, il y a une compétence discursive liée à la maîtrise de la grammaire de discours. »

Source : Reboul Anne, Moeschler Jacques, 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, A. Colin, Paris, p. 14

Les discours comportent deux composantes principales d'analyse : la linguistique qui suppose de s'intéresser aux sens des énoncés et à leurs formes et la rhétorique qui interprète l'énoncé en le recontextualisant. Ainsi, selon D. Maingueneau, « si on considère l'énoncé dans son cadre énonciatif, alors cet énoncé devient discours avec, outre son sens-consensus, une signification spécifique » (1979 : 4)<sup>222</sup>. L'objet de la recherche tentant de circonscrire l'espace et sa mise en mots dans les processus de transaction entre acteurs, nous ne développerons pas les champs de circonstances de communication et les conditions de production du discours, l'uniformité globale des modes de recueils et de conduite des entretiens ne permettant pas d'apporter d'élément particulier sur ces points. Une fois l'objet circonscrit et délimité, il reste à en sonder la nature.

L'analyse du discours peut-être réalisée à différents niveaux allant du lexème, de la phonétique, des patrons à la phrase ou au texte (le terme étant celui retenu de manière générique pour désigner un ensemble linguistique transphasique). Nous proposons d'entrer par la linguistique textuelle afin d'ouvrir progressivement sur l'analyse structurale du discours. L'objectif, à ce stade, est de faire émerger des figures et des schémas réflexifs à partir d'un traitement à la fois quantitatif (par le biais des logiciels et sur le traitement de l'ensemble des entretiens) et qualitatif par une analyse ciblée des registres de justifications et d'argumentation. L'analyse du discours ainsi appréhendé permet de descendre à un niveau fin de l'analyse lexicologique tout en considérant que

---

<sup>222</sup> Maingueneau Dominique, 1979, « L'analyse du discours », *Repères, recherches en didactiques du français langue maternelle*, n° 51, pp. 3-27

les discours fonctionnent et témoignent d'autre chose que de la réalisation d'un système langagier. Selon la méthode esquissée par D. Maingenu, il s'agit « sur un corpus défini à partir d'hypothèses d'ordre extra-linguistique [...] de montrer comment ont été explorées les diverses ressources du système de langue pour aboutir au fonctionnement de ce corpus » et d'en retirer les recours et les appels à l'espace. Comme le rappelle cet auteur, « produire un discours, ce n'est pas prélever dans un dictionnaire idéal une suite de signifiés que l'on combine librement, c'est se situer à l'intérieur d'un filet extrêmement serré de contraintes tissé par le déjà dit et le dicible » (1979 : 7). C'est la composition de ce filet, la composition des mailles et la structuration des nœuds que nous souhaitons étudier en postulant qu'ils nous renseignent sur la nature du recours à l'espace des acteurs dans leurs choix et dans leurs actions sur le territoire et particulièrement au travers de la conduite des opérations de rénovation urbaine. Nous optons, de manière privilégiée, pour une analyse des discours et non des textes issus de la rénovation afin de saisir un espace de la parole plus libre. Le discours est interprété dans la situation d'interaction de laquelle il provient. Il s'agit donc d'une linguistique de l'énonciation au sens où l'entendait Benveniste puisque le discours est émis en direction d'un interlocuteur avec, d'une manière ou d'une autre, une volonté d'interaction pouvant recouvrir de multiples modalités allant de l'adhésion, à la persuasion, la confortation, l'argumentation, la justification, l'interrogation ou encore l'échange.

Concrètement, nous avons tenté d'appliquer les méthodes de l'analyse lexicologique structurale à l'ensemble du corpus des discours. Celle-ci s'attache à repérer les mots, leurs usages mais aussi les formes de construction langagière. Pour cela, nous avons relevé les champs sémantiques utilisés par les acteurs (et les catégories d'acteurs). Ce travail sur les mots, leur usage et leur positionnement dans le discours s'est révélé d'une grande richesse dans la traduction des représentations de l'espace, plus ou moins conscientes et assumées, des acteurs. Ainsi souhaitons-nous déterminer les champs de contraintes associés aux mots relevant de la dimension spatiale et en mesurer les qualifications et les implications. La lexicométrie et la linguistique textuelle permettront de qualifier les rapprochements et de préciser la nature de l'espace sollicité ainsi que les sens qui lui sont attribués. En somme, ces outils doivent permettre de présenter la vision spatiale, ou son expression, des acteurs dans leurs choix, les attendus et la conduite des opérations.

Le discours va donc être appréhendé dans ces deux configurations. Comme élément général relevant de la norme exprimant une idéologie (Gilbert, 1986) et comme modalité d'expression, acte illocutoire<sup>223</sup> au sein duquel s'exprime une grande variété

---

<sup>223</sup> L'acte illocutoire est avant tout un acte locutoire, mais il dépasse la simple description du réel. Nous tenterons, tout au long de ce travail, d'appréhender les significations et la portée des discours en tant

sémiotique et cognitive capable de nous renseigner sur les logiques des acteurs, leurs motivations et leurs conceptions de l'espace de et dans leur action. Il s'agit *in fine* davantage de comprendre les logiques du recours à l'espace et à ses dimensions que de rendre compte du discours et de ses différentes formes. Pour cela, le choix du recours à des logiciels de textométrie dans le traitement des corpus constitue, à notre sens, un des apports de cette recherche en tentant d'étudier de manière fine et transversale les différentes formes de discours dans leurs rapports à l'espace et à l'action.

### **3.5. La lexicométrie et l'analyse textuelle comme révélateurs des implicites du discours**

Les analyses textométriques et de topologies textuelles se sont développées récemment grâce à la mise en place d'outils et de logiciels capables d'appréhender les différentes partitions textuelles, les formes de constructions syntaxiques, les fréquences, les occurrences et les cooccurrences des mots dans un discours. Ces outils, reposant sur des données qualitatives et quantitatives, s'avèrent particulièrement utiles dans le traitement de corpus longs et calibrés comme ceux que nous entendons analyser.

#### **3.5.1. Repérer les éléments-clés du discours au travers de la structure langagière (grammaire des discours) et de l'ADT**

Les approches traditionnelles de l'analyse du discours reposent sur des effets d'appréhension essentiellement cognitifs et syntagmatiques. Selon les travaux de l'analyse textuelle, le discours est appréhendé comme un texte considéré comme une structure ordonnée (Mayaffre, 2007). La lecture et l'analyse des discours s'attachent à la fois à l'organisation linéaire de celui-ci et à la mesure de sa cohérence et parfois de sa sensibilité. Le recours aux logiciels d'analyse de données textuelles (ADT) permet de compléter l'analyse structurale et sensible par la mise en exergue d'autres échelles de lecture infra et supraphrasiques (paragraphe, partie, corpus). En redécoupant le discours, en analysant les effets inconscients des constructions lexicales (redondances, ordre d'apparition, affinités et répulsions lexicales, de voisinage, etc.), d'autres logiques apparaissent et permettent de caractériser plus finement le rapport des acteurs à l'action et à l'espace. L'utilisation des logiciels ADT permet de faire apparaître les logiques des discours, les représentations des acteurs et les registres de justifications employés en opérant des descriptions fréquentielles des termes employés et de leur distribution. Il est alors possible d'opérer différentes étapes permettant de décortiquer les textes issus des entretiens. Ces approches, essentiellement quantitatives, ne s'opposent pas à une

---

qu'ils représentent une expression des représentations des acteurs (donc ici des locuteurs), celle-ci étant, de manière plus ou moins consciente, à visée intentionnelle.

analyse qualitative reposant sur une lecture linéaire des discours. Le croisement de ces modalités d'investigation a donné lieu à des représentations du discours comme un espace composé de données mises en relation. Cette topographie textuelle (Lamalle et Salem, 2002 ; Salem, 2004) permet de compléter la lecture initiale logique et linéaire et propose un canevas pour appréhender les constructions libres des locuteurs. Le discours se charge alors d'un double où l'intentionnalité et l'aspect stratégique des termes employés peuvent-être rapprochés des représentations plus situées des acteurs en présence. Autrement dit, l'ADT permet de voir les effets d'intériorisation, de rencontres, d'antagonismes et de croisement entre discours reflétant les positions dogmatiques ou formelles de l'institution et les correspondances avec les modalités d'expression personnelles.

Parmi les logiciels régulièrement utilisés<sup>224</sup> en topologie et topographie textuelles Lexico 3<sup>225</sup> et Prospero<sup>226</sup> nous ont semblé adaptés à la fois à la taille et à la nature du corpus constitué. Les différentes fonctionnalités, qu'il s'agisse de découpages séquentiels et phrasiques, des spécificités et des analyses factorielles vont nous permettre de repérer dans les textes la répartition d'unités complexes et des séquences de formes. Le recours à Prospero permet d'affiner les premiers résultats de l'analyse topologique des textes et d'analyser les variations au sein du corpus des registres argumentaires. Il fonctionne en rendant possible de repérer des propriétés singulières du corpus (Trabal, 2005). Prospero s'avère particulièrement performant pour analyser une série de textes, nombreux et relativement homogènes quant aux registres linguistiques mobilisés. Ainsi, d'une part, il peut faire apparaître des variations formelles fines, susceptibles de renseigner sur l'articulation qui est faite entre l'objet et la problématique du discours et, d'autre part, il permet de voir comment un même objet est traité et évoqué à différents moments. Cependant, compte-tenu du resserrement temporel des entretiens retranscrits notamment, nous avons décidé d'écarter dans le cadre de ce travail<sup>227</sup> le recours à cet outil en préférant approfondir le cœur même des entretiens plutôt que les recoupements par catégories d'acteurs.

---

<sup>224</sup> Les chercheurs en sociolinguistique ont développé récemment de nombreux logiciels permettant d'intégrer la topologie textuelle, tels : Arborling, Hyperbase, Weblex, Astartex, etc. Ces logiciels sont plus spécifiquement destinés à une exploitation de textes reposant sur l'indexation et la mise en exergue de la richesse lexicale, de l'évolution du vocabulaire et de la connexion des textes notamment dans des approches plus stylistiques et littéraires.

<sup>225</sup> Développé par André Salem, Serge Fleury, Cédric Lamalle, William Martinez, Lexico3 permet de mener des analyses contrastives et chronologiques et offre les fonctionnalités suivantes : Inventaire des segments répétés, concordances, décomptes portant sur les formes graphiques, spécificités par partie, spécificités chronologiques, analyses factorielles portant sur les formes, recherche de groupes de formes, graphiques de ventilation en fréquences absolues, relatives ou histogrammes de spécificités, topographie textuelle et cooccurrences à partir des spécificités appliquées aux sections.

<sup>226</sup> (PROgramme de Sociologie Pragmatique, Expérimentale et Réflexive sur Ordinateur - © Doxa)

<sup>227</sup> Le corpus d'entretiens a également fait l'objet d'autres traitements à destination de publication à plus court terme sur des sujets spécifiques, notamment en ayant recours à Pajek dans : Gaudin Solène, Pugnière-Saavedra Frédéric, 2013, « La figure de l'Habitant dans la temporalité de l'action de l'état à

Lexico 3 va donc permettre d'appréhender globalement les textes issus de la retranscription des entretiens et d'en donner un panorama global capable d'indiquer les affinités langagières, les propriétés et les proximités lexicales. Il s'agit donc d'explorer des textes et des corpus complexes. Ainsi, il est possible de travailler « directement sur de gros corpus de textes en langage naturel, [permettant] de représenter et de comparer, dans leurs structures et leurs évolutions, les multiples formes d'expression et d'argumentation utilisées par les protagonistes des différents dossiers (riverains, journalistes, experts, syndicalistes, représentants d'associations, industriels, médecins, magistrats, chercheurs, décideurs politiques...) » (Doxa, 2011)<sup>228</sup>. Pour pouvoir lancer l'analyse, il convient de procéder à un codage des fichiers source. Celui-ci peut prendre différentes formes selon les résultats attendus. Dans un premier temps, nous avons fait le choix de traiter l'ensemble des entretiens (dans la partie d'expression libre laissée aux interlocuteurs). Ce premier temps de l'analyse – dont les résultats sont exploités dans la deuxième partie – permet d'indiquer les thèmes abordés de manière la plus fréquente et les mots associés à la rénovation urbaine dans les villes moyennes. Il importe ensuite de préciser les modalités de balisage du corpus en choisissant de le découper selon la provenance, les temporalités ou la fonction des interlocuteurs rencontrés. Afin d'interroger les enjeux locaux et d'asseoir l'idée d'un CIRU présent, intégré et partagé par l'ensemble des acteurs, nous avons découpé le corpus et distingué les acteurs relevant de la décision locale et ceux ancrés à une échelle supra-territoriale (qu'il s'agisse du département, de la région ou au niveau national).

### **3.5.2. Croisement, fréquence et proximité. Derrière les mots, les phénomènes discursifs**

Le logiciel précédent a permis une lecture descriptive des discours actoriels et de réinterroger les catégories constituées selon les positions des acteurs interrogés. Dans notre projet de pénétrer l'imaginaire spatial des décideurs et leurs conceptions de l'espace dans les stratégies de justification et de conduite des opérations de rénovation urbaine, nous cherchions un outil capable de faire le lien entre une approche textométrique et en partie décontextualisante<sup>229</sup> et une analyse plus pragmatique et qualitative des textes.

Le Trameur est un logiciel à la manipulation complexe et qui nécessite d'avoir au préalable constitué des grilles d'analyses et défini des hypothèses d'investigation. Nous avons donc employé ce logiciel dans un second temps. Le Trameur repose sur une

---

travers le discours la démolition des grands ensembles » In Pugnère Saavedra Frédéric, Bulot Thierry, 2013, L'Harmattan, Espaces discursifs, (sous presse).

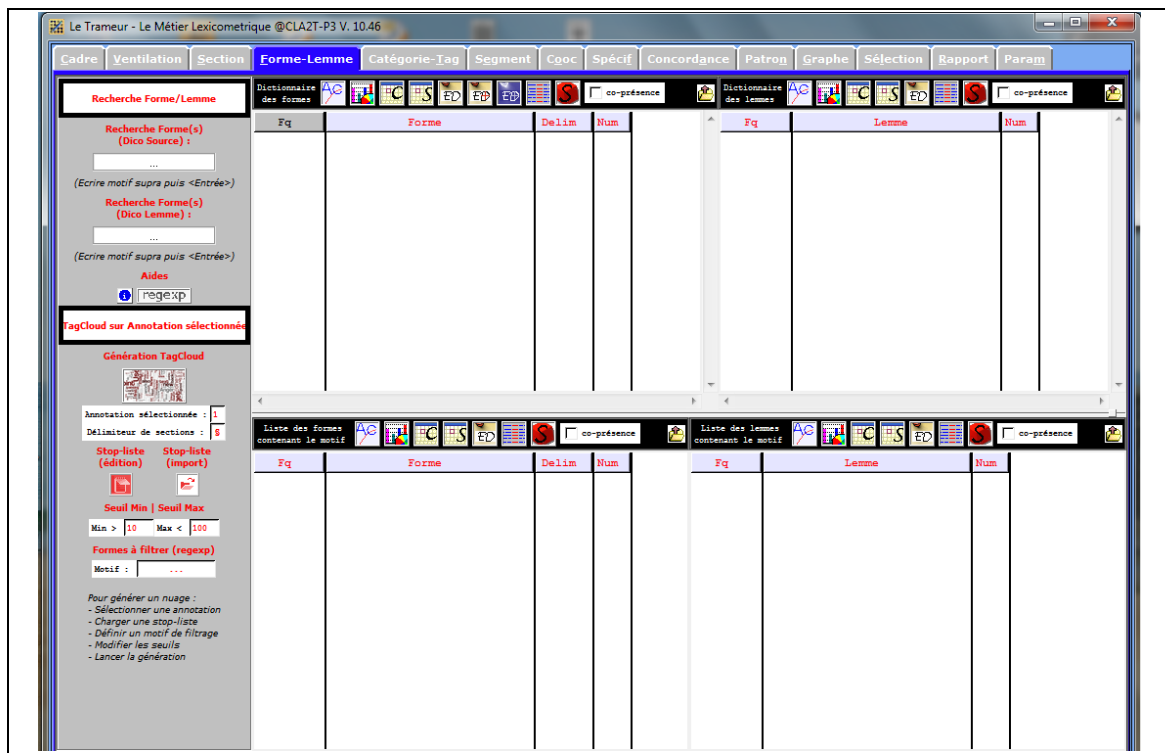
<sup>228</sup> Doxa, 2011, *Charte d'utilisation*, URL : <http://92.243.27.161/?sit=22>

<sup>229</sup> Ce point continue de faire l'objet d'âpres débats parmi les linguistes opposant les partisans de l'analyse grammaticale, qui tiennent pour essentiel une lecture linéaire et compréhensive des discours, et les tenants de l'ADT, qui souhaitent dépasser les formes classiques et qualitatives d'analyse en proposant des lectures multidimensionnelles des textes.



analyse conjointe de la trame et du cadre d'un ensemble de textes rassemblés en corpus<sup>230</sup>. Outre les possibilités de ventilation, de fréquence et de cooccurrence, le logiciel permet l'extraction de patrons et aussi de générer des graphes de dépendance et de mots associés. Ces fonctionnalités vont nous permettre de souligner, dans une logique quantitative, les rapprochements communément faits dans les discours entre l'espace, l'acteur et les actions, notre objectif étant bien de saisir et de qualifier le recours à l'espace dans le discours des acteurs. Afin de dégager ces articulations, nous avons dû constituer nos propres références et dictionnaires capables de révéler les champs en action.

**Figure 3.7 - Interface du Trameur et onglets de navigation –**



(Réalisation personnelle)

Parmi les possibilités offertes par ces outils, et notamment par le Trameur, l'analyse peut faire émerger les grandes catégories thématiques des textes. Tout comme le logiciel Alceste, le Trameur permet une approche moins inductive mais plus catégorielle. A travers un vaste corpus, ces logiciels permettent d'appréhender les vocables, les syntagmes, les figures de rhétorique et les structures narratives.

Cette approche ne permet pas seulement de décrypter la forme des textes en occultant leur contenu, elle permet, par une lecture transversale, de déterminer des structures logiques d'analyse. En présentant d'autres configurations et d'autres

<sup>230</sup> « La partie Trame de la ressource textuelle produite par le Trameur est constituée par la suite des items isolés lors de l'opération de segmentation. La partie Cadre rassemble les données relatives aux différents découpages réalisés sur le corpus ainsi que les annotations déjà projetées sur les contenants ou les contenus constitués » (Fleury, 2012 : 11). Voir : Fleury Serge, *Le Métier textométrique. Le Trameur*, Université Sorbonne nouvelle Paris 3, juillet 2012, 192 p.

approchements possibles sur le registre formel et sémantique des discours actoriels, ces logiciels donnent à voir comment les représentations spatiales se construisent, s'expriment, se diffusent et s'hybrident. L'analyse par la statistique textuelle ne constitue pas une finalité du travail mais elle est appréhendée comme un outil d'exploration de notre corpus, particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de retranscription de données « orales » (Guérin-Pacé, 1997). Pour nous permettre d'en exhumer les schémas interprétatifs, les enchaînements et les logiques, nous procéderons dans un dernier temps (troisième partie – chapitre 6) à une remise en contexte et une confrontation des intonations des discours aux actions et choix réalisés. En relevant les termes spatiaux (mais non exclusivement) jouant un rôle de pivot dans l'argumentation et les énonciations, nous souhaitons tenter d'explicitier le cadre cognitif véhiculé par les outils discursifs employés. Les termes en situation d'énonciation, avec leurs connotations, les implicites, leur polysémie et l'interlocution que celle-ci permet, participent à l'élaboration d'un récit sur l'urbain et les logiques d'action.

**Figure 3.8 – Présentation du cadre et de la trame du corpus d'entretiens sous Trameur –**



(Réalisation personnelle)

Le corpus général, composé des 42 entretiens retranscrits, est ainsi représenté sous le Trameur selon un découpage reflétant le cadre et la trame du texte. La figure 3.8 indique les principales caractéristiques du corpus. D'emblée, le nombre relativement important d'hapax, c'est-à-dire les mots n'apparaissant que dans une seule unité (ici, un entretien), 6153, au regard de l'ensemble des items, révèle que le corpus comprend une part importante de termes spécifiques à chaque discours. Ces hapax marquent donc, et

de manière assez logique, une relative diversité voire une fragmentation des références et mots employés. Une rapide analyse précise la nature de ces spécificités, il s'agit majoritairement, outre les mots de vocabulaires et expressions de style, de toponymes et de noms de lieux reflétant une partie la diversité des terrains investis (16 sites d'entretiens) mais aussi la part que ces référencements occupent dans le discours des acteurs. A travers ces multiples désignations, l'espace apparaît de manière fréquente mais aussi diverse (nom de lieu, d'immeuble, d'îlot, de quartier, de secteurs, etc.). Ce tout premier point d'analyse suffit à indiquer que le quartier et la ville ne sont pas les seuls référents spatiaux (ni même majoritairement) employés par les acteurs lors des entretiens.

Ces logiciels présentent également l'intérêt d'être librement accessibles, ce qui facilite leur utilisation et leur développement en dehors des disciplines d'origine, qu'il s'agisse de traitements des textes littéraires, des études de socio-linguistiques ou, ici, de géographie.

## *Transition :*

Ce troisième chapitre a permis de dégager les principaux aspects des rapports discours-espace saisis dans et par l'agir urbain (l'action spatiale). Il s'agit d'en avoir une lecture géographique, par l'intermédiaire des discours des acteurs décisionnaires (élus et professionnels de la ville), et d'en distinguer deux sens imbriqués : les discours sur la ville participent à donner un sens à l'urbain, ils participent également à l'action et à la visibilité du changement spatial. A l'aune de ces positions, il nous importe d'évaluer quel espace est en jeu dans les discours et à quelles fins il est convoqué.

Dans les discours des acteurs publics, institutionnels et opérationnels, se logent des variantes, des représentations, qui correspondent à la fois à l'exercice de leur fonction et qui leur permettent d'endosser leur rôle social. Mais les discours relèvent également du Sujet dans son rapport au Monde et de ses conceptions propres. Tenter de distinguer la part de chacun semble aussi artificiel que peu efficient à nous éclairer sur les conceptions et usages que les acteurs ont de l'espace. C'est pourquoi nous privilégions l'action comme entrée spécifique, générative de discours énonciatifs et de justifications à même de nous aviser sur cette hybridation des rapports et des capacités de l'individu-sociétal (Lévy, Lussault, 1999) à avoir recours à l'espace.

Une des premières questions se posant concrètement sur le terrain de l'enquête va être d'évaluer comment les acteurs appréhendent leur action. On connaît « l'admirable polymorphie » (Lussault, 1999 et 1993) de professionnels engagés dans des opérations d'aménagement, capables de glisser du registre d'agents (plus ou moins solubles dans la structure dont ils dépendent) à celui d'opérateurs (dont les exigences techniques et les savoirs déterminent et conduisent les actes) et celui d'acteurs faisant valoir leurs orientations stratégiques et leurs positionnements plus ou moins consciemment et explicitement. Ces trois aspects sont, tout à la fois, complémentaires, simultanés, exclusifs et concordants du positionnement des individus. M. Lussault évoque une fragmentation des individus capables de rupture dans les discours et dans les positions adoptées<sup>231</sup>. A ce stade, l'intérêt n'est pas de sonder la conformité du

---

<sup>231</sup> L'auteur va plus loin en présentant le caractère polyédrique de l'individu, c'est-à-dire pluriel, possédant plusieurs facettes dont il va jouer de manière à la fois synchronique et diachronique. Ce point n'entre pas en relation avec les capacités stratégiques des individus dans le sens où ils ne chercheraient pas *a priori* à duper l'interlocuteur en présentant un profil plutôt qu'un autre. M. Lussault suggère que cette polyédrie est constitutive des individus au-delà de toute rationalité ou utilitarisme. Il expose ainsi le mode improvisationnel de l'action, qui considère le caractère à la fois réflexif et contingent de la conduite des acteurs. Voir : Lussault Michel, 1999, « Action(s) ! », In Levy Jacques et Lussault Michel, 1999, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, géographies à Cerisy, Mappemonde, Belin, Paris, 11-36 p.

discours avec les actions menées<sup>232</sup> ou l'objectivation mais d'appréhender comment les acteurs font valoir leur action dans, sur et par l'espace.

Il existe plusieurs discours convoquant l'espace et l'utilisant de manière plus ou moins globalisante. Ce fait n'est pas surprenant concernant à la fois les acteurs décisionnaires rencontrés et la nature des opérations engagées. L'objet de la thèse est d'affiner ce postulat général et d'ouvrir sur les manières dont l'espace traduit des raisonnements et des positions particulières, tout comme les discours révèlent les stratégies et les dessous de l'action. De ce point de vue, l'analyse du discours et de ses dimensions cognitives au niveau des décisionnaires ne se cantonne pas aux rapports et aux visions des institutions mais elle « valorise l'individu comme agent actif dans la construction du sens des situations auxquelles il est confronté » (Moreira Dumont, 2007 : 74). L'espace apparaît ainsi comme la passerelle entre le sens politique, les finalités du changement et les représentations des acteurs. L'analyse des discours rend compte de ces processus complexes, conscients ou non, et surtout dynamiques. Dans un même discours, l'acteur peut avoir recours de manière relativement peu fréquente aux références spatiales tout en conduisant un raisonnement qui l'intègre totalement. Afin d'appréhender la part de l'espace projeté de celle de l'espace constitué, il importe de saisir les enjeux en présence sur le terrain.

---

<sup>232</sup> « Ce que les acteurs disent de leur pratique spatiale et des espaces n'a pas à être démasqué, débarrassé d'une quelconque charge de mensonge, lavé de la souillure de la subjectivité, mais forme un matériau signifiant à prendre *au pied de la lettre*, dont il faut appréhender les logiques, les différents plans de fonctionnement et les systèmes de valeurs, et les grandeurs qui le fondent et qu'il médiatise » (Lussault, 1999, *Op. Cit.* : 29).

# Chapitre 4. La rénovation urbaine en Bretagne, panoramas et problématiques

---

## Introduction

Le croisement des enjeux de la rénovation urbaine et des politiques conduites dans les villes moyennes est peu exploré. Il est encore moins fréquent d'étudier la rénovation urbaine à l'échelle d'une région qui plus est, *a priori*, peu concernée par les cibles privilégiées de la politique de la ville<sup>233</sup>. Ce choix est le résultat d'une chaîne d'hypothèses reposant sur une logique inverse de l'étude des faits les plus saillants ou emblématiques des grandes opérations (spectacles) largement médiatisées. Nous prenons le parti que les logiques des acteurs sont d'autant plus riches et non consensuelles que le territoire semble éloigné du discours médiatique et des présupposés du CIRU. Dans des territoires aux caractéristiques spécifiques et relativement distants des lieux habituels de la rénovation urbaine, le rapport à l'espace, la phase de diagnostic et les projets urbains sont doublement révélateurs des attentes des acteurs et de leurs conceptions. Nous souhaitons ainsi étudier la logique d'inscription d'une politique dérogoire, et donc exceptionnelle, dans des contextes urbains ordinaires. Le terme « ordinaire » n'est pas à prendre ici au sens de normatif mais comme concernant des espaces urbains où l'acuité des difficultés sociales n'est pas élevée au rang de problème national. Les villes moyennes connaissent pourtant, on l'a vu, des situations dont l'intensité à leur échelle se rapproche des quartiers des grandes villes. De plus, le logement social y est d'autant plus discriminant et stigmatisant à cette échelle et dans des secteurs à forte tradition et aspiration pavillonnaire. Le coup de boutoir de leur croissance démographique et économique après les années 1980 a profondément marqué ces territoires qui ont dû élaborer des politiques et des stratégies à la fois complexes et originales. La rencontre entre les prérogatives des différents acteurs, leurs aspirations et leurs contraintes permet une lecture originale de la question urbaine et de ses enjeux, tout comme elle permet en retour de questionner les impensés de la politique de la ville en direction des villes moyennes et de leurs quartiers. Il est donc nécessaire d'observer les évolutions démographiques, économiques et les trajectoires des villes bretonnes afin de préciser les enjeux identifiés et les dynamiques actuelles. Ce faisant, étudier l'action spatiale et ses discours ne signifie pas que nous accordons une moindre

---

<sup>233</sup> Dans le cadre du PNRU actuel, près des deux tiers des crédits engagés sont concentrés sur deux régions : Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

importance aux configurations locales. Au contraire, l'armature urbaine, les formes, les évolutions et la composition des villes bretonnes constituent, à notre sens, des « ingrédients de la faisabilité » (Guérin, Fourny, 1994)<sup>234</sup> des opérations et participent à éclairer les choix et les discours des acteurs.

Le chapitre suivant se décompose en trois sections afin de rendre compte des configurations territoriales et de la diversité des villes moyennes bretonnes. Il s'agira notamment de repositionner les enjeux en matière de planification urbaine, d'attractivité et de freinage de l'extension pavillonnaire [section 1] au sein de ces territoires, à travers une mise en perspective des diagnostics et de l'état des politiques urbaines. Dans un second temps nous analyserons la situation du logement en Bretagne, des politiques qui lui sont attachées et plus précisément l'état des lieux du logement social [section 2]. Enfin, au regard des caractéristiques du parc social breton, nous tenterons d'approcher la manière dont les opérations de rénovation urbaine ont été initiées et impulsées localement [section 3]. L'ensemble de ces points vise à apporter un éclairage quant aux croisements des objectifs de la politique de la ville aujourd'hui et des problématiques qui se posent au sein des villes moyennes bretonnes.

## 1. Le contexte urbain régional en Bretagne

L'enquête positionnée à l'échelle régionale comporte plusieurs intérêts. Le choix de la région tout d'abord, qui ne présente pas les caractéristiques habituelles des grandes opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville, peut surprendre. Il s'agit ici d'un parti pris afin de conforter l'idée selon laquelle le discours (normatif et préreflexif – attaché au CIRU) des opérations de rénovation urbaine pénètre des contextes radicalement différents et idéologiquement plus neufs que ceux habituellement visés. Les critiques des opérations urbaines successives, soulignant leurs insuffisances, rencontrent ici une moindre résonance. Pour autant, les villes bretonnes sont concernées par les thèmes et les difficultés que la rénovation urbaine entend solutionner (ou à travers lesquels elle prétend agir). Les situations de précarité et de fragilité d'une partie de la population se retrouvent à l'échelle des quartiers prioritaires, les taux de chômage notamment y sont plus élevés que sur le reste de la ville (et par rapport à la moyenne régionale) et les profils socio-économiques témoignent de ressources plus faibles. La part des populations immigrées y est très nettement inférieure à la moyenne nationale mais dépasse très largement la moyenne des situations

---

<sup>234</sup> Guérin Jean-Pierre, Fourny Marie-Claire, 1994, « Propos liminaires », In *Villes alpines en réseau. Le sillon alpin, Les dossiers de la revue de géographie alpine*, Grenoble, Institut de Géographie alpine, n° 13, pp. 5-13.

locales. Le choix du découpage régional s'est imposé également afin d'intégrer les effets variés, directs et indirects, de la décentralisation politique et administrative. Enfin, nous considérons avec J-P. Gaudin que l'étude doit se positionner à la fois de manière comparative mais aussi transversale afin d'éviter le risque de « monographies [qui] survalorisent en ce cas les spécificités tandis que l'approche longitudinale les dilue » (Gaudin, 1995 : 37)<sup>235</sup>.

Dans cette section, nous nous limiterons à une présentation du contexte global de l'espace régional étudié, des données sociales, des caractéristiques de l'armature urbaine régionale et des politiques de l'habitat social et du logement. Il s'agit de recontextualiser et d'analyser, dans une perspective critique, les principaux éléments des diagnostics territoriaux servant d'appui et de justification à la prise de décision. Comme le soulignait une étude réalisée par le cabinet Acadie (2004), « le décrochage de certains quartiers dans un contexte territorial dépressif ne peut se résoudre qu'à la condition d'une action publique vigoureuse à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, voire au-delà, alors que la relégation des quartiers en difficulté situés au sein d'agglomérations dynamiques peut être corrigée dans le cadre d'une politique de rééquilibrage des actions de développement social et territorial à l'échelle de la commune »<sup>236</sup>. Il est dès lors indispensable de resituer les contextes territoriaux dans lesquels se positionnent les sites en rénovation urbaine.

### **1.1. La Bretagne : « le pays des villes modestes » G. Le Guen (1964)<sup>237</sup>**

Les villes de l'ouest français se sont trouvées au confluent des principales sources de croissance des villes intermédiaires : le baby-boom, l'exode rural mais aussi l'industrialisation. L'afflux démographique essentiellement en provenance de l'espace rural, – ces villes ayant été peu concernées par les différentes vagues d'immigration – a donné lieu dès les années soixante et soixante-dix, à la construction d'un ou de plusieurs quartiers de grands ensembles dans toutes les villes, même de taille modeste (Fromentin et Pallier, 1997)<sup>238</sup>. Ainsi, on peut discerner dans l'Ouest un effet territorialisé de ces programmes de construction. Cette particularité tient à l'ampleur des disponibilités de terrains, liée au faible prix du foncier agricole, qui a constitué une opportunité

---

<sup>235</sup> Gaudin Jean-Pierre, 1995, « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue française de science politique*, Vol. 45, n° 1, pp. 31-56.

<sup>236</sup> Acadie, 2004, *Construction d'une typologie des sites en rénovation urbaine*, Groupe Reflex pour la Délégation interministérielle à la Ville, Mai 2004, Paris, 104 p.

<sup>237</sup> Le Guen Gilbert, 1964, « L'évolution récente de la population en Bretagne », *Norois*, Vol. 41, n° 41, pp. 17-38.

<sup>238</sup> Fromentin Frédérique, Pallier Yveline, 1997, *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Apogée, Rennes, 112 p.



d'acquisition décisive pour l'État dans la localisation aléatoire des ZUP (Guy, 2010)<sup>239</sup>. Cette spécificité tient surtout à l'application de ce modèle à toutes les échelles pour stopper le vigoureux mouvement d'exode rural vers les grandes villes. Le résultat s'est traduit par la création de vastes quartiers neufs, devenus pour certains des pans entiers de villes — au risque de les déséquilibrer. Comme pour nombre de ces quartiers, les facilités et les incitations à l'accès à la propriété ont conduit une part importante des classes moyennes à quitter ces secteurs au profit d'un habitat pavillonnaire souvent périurbain. Dans les villes moyennes, et alors que les documents de planification et d'urbanisme ont été souvent peu contraignants marquant une faible maîtrise foncière des municipalités, ce phénomène s'est accentué. En trente ans, la composition sociale de ces quartiers s'est transformée, ils accueillent aujourd'hui majoritairement des ménages à faibles ressources. Parallèlement, leur architecture et leur localisation, parfois en périphérie de ville, ont participé à une dévalorisation et une désaffectation générale pour ce type de logements. Dans ce contexte, la rénovation urbaine pose des questions politiques qui portent explicitement sur l'expression de la solidarité territoriale lorsque les difficultés se concentrent uniquement dans la ville-centre, comme c'est le cas dans la plupart des villes de l'Ouest. Avant d'en analyser les ressorts nous proposons de revenir sur les dynamiques urbaines régionales des villes moyennes afin d'en faire apparaître les principaux enjeux et caractéristiques.

### 1.1.1. Les dynamiques urbaines régionales, polarités et développement

La Bretagne a longtemps entretenu une réputation de ruralité (Soumagne, 1998)<sup>240</sup>, marquée par un retard d'urbanisation comme cela a été souvent souligné (Beaujeu-Garnier, 1978)<sup>241</sup>. Cette situation<sup>242</sup> s'explique par les formes, l'histoire de l'industrialisation française et par les modalités du développement régional. Vidal de la Blache (1901 : 311)<sup>243</sup> décrivait le « pullulement de fermes et de hameaux » qui caractérisait le peuplement de la région (Gaudin, Candelier-Cabon, 2010 ; 2012)<sup>244</sup>. Aujourd'hui, la Bretagne a un taux d'urbanisation (72,5%) un peu en dessous de la

---

<sup>239</sup> Guy Catherine, 2010, « Les enjeux de la rénovation dans le contexte de l'Ouest », In Harismendy Patrick, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoines*, Corlet, Saint-Brieuc, pp. 55-65.

<sup>240</sup> Soumagne Jean, 1998, « Espace atlantique, émergence et caractères », In *Atlas permanent - Espace Atlantique français*, décembre 1998, Poitiers, IAAT, 5 p.

<sup>241</sup> Beaujeu-Garnier Jacqueline, 1978, *La France des villes Ouest et Centre-Ouest*, La Documentation française, Paris, 176 p.

<sup>242</sup> Avec 57,% en 1990 et 64,5% de taux d'urbanisation en 1999 la région était une des plus rurales de France même si au niveau du grand ouest, ce taux était le second plus important après les Pays de la Loire.

<sup>243</sup> Vidal de la Blache Paul, 1901, *Tableau de la géographie de la France*, Hachette, Paris, 396 p.

<sup>244</sup> Gaudin Solène, Candelier-Cabon Martine, 2010, « La Bretagne, une invention de géographe ? Réflexions autour de l'appréhension de l'échelle régionale, enjeux, genèse, critique », Colloque *Géopoint 2010*, Groupe Dupont, UMR ESPACE, Avignon, 3 et 4 juin ; Candelier-Cabon Martine, Gaudin Solène, 2012, « Les géographes et la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Encyclopédie de la Bretagne*, Editions Dumane, vol 2&3, Bastia.

moyenne nationale, mais elle a opéré un rattrapage important entre la fin des années 1970 et 2000<sup>245</sup>. Comme l'ensemble de l'armature urbaine de l'ouest de la France, la Bretagne se caractérise par un semis régulier de petites villes et de villes moyennes. L'urbanisation de la région est dispersée, il n'y a pas de concentration importante de population dans une ou des grandes villes. A tel point qu'Alain Even a évoqué des « campagnes urbaines » pour désigner un ensemble de villes dans lesquelles « l'urbain y est moins urbain que dans d'autres régions de France » (Even, 2003)<sup>246</sup>. Cependant, l'agglomération rennaise participe à la dynamique régionale et polarise toute une partie orientale de la région mais elle n'occulte pas le développement d'un ensemble de villes secondaires. On peut schématiquement identifier deux formes de maillage urbain en Bretagne : l'un de type christallérien concerne l'ensemble des Pays de Loire et le bassin rennais, et un autre, de type centre/périphérie inversé, structuré à partir d'un réseau de villes petites et moyennes situées à proximité du littoral. Nous retenons, dans notre analyse des villes moyennes bretonnes, les limites administratives de la Région, attendu que nous tentons de cerner les dispositifs politiques et publics qui s'y rapportent, notamment en considérant l'engagement et la part respective des collectivités dans ces opérations.

### **1.1.2. Une forte attractivité régionale qui se reporte aux marges des villes**

Septième région la plus peuplée en 2012, quatrième région la plus attractive — la population a augmenté de 10% depuis 1999<sup>247</sup> — la Bretagne connaît un indéniable dynamisme économique et une forte attractivité démographique. Les revenus moyens y sont plus élevés que la moyenne nationale et les écarts y sont moindres également (Rémy, Vanoni, 2007)<sup>248</sup>. Avec 8,6% de taux de chômage en 2012, soit 1,1 point au-dessous de la moyenne nationale, la région se positionne, avec les Pays de Loire, parmi les régions de France où le chômage est le moins élevé. Cette relative bonne santé actuelle, qui se confirme et persiste depuis plusieurs décennies, la Bretagne la doit à des atouts économiques spécifiques qu'elle a fait valoir, depuis le milieu des années 1970, par la force des mouvements associatifs et les groupements d'intérêts parmi lesquels le CELIB a joué un rôle emblématique. Si le littoral bénéficie d'un fort attrait (résidentiel et touristique), l'agriculture puis l'industrie ont contribué à asseoir la place économique de la région. Ainsi a-t-on pu parler d'un « modèle agricole breton » (Canevet, 1992)<sup>249</sup> reposant sur la constitution d'un modèle endogène industrialisé et structuré en réseau

---

<sup>245</sup> Dans les années 90, la croissance de la population urbaine a été plus forte en Bretagne que pour la France entière (+0,64 % contre 0,45 %). Voir : Riezou Georges, 2001, « La structuration de l'espace urbain en Bretagne », INSEE Bretagne, *Le Flash d'Octant*, n° 60, mai 2001, 4 p.

<sup>246</sup> Even Alain, 2003, « La Bretagne en devenir », *Octant*, n° 94, Lessor/Reso, Juin 2003, 4-19 p.

<sup>247</sup> Statistiques INSEE recensement rénové 2008.

<sup>248</sup> Remy Julien, Vanoni Didier, 2007, « Eclairage régional sur l'état du mal-logement. Région Bretagne », FORS Recherche sociale, *Les cahiers du mal logement*, Fondation Abbé Pierre, Paris, 36 p.

<sup>249</sup> Canevet Corentin, 1992, *Le modèle agricole breton*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 397 p.

autour de grands secteurs agricoles (laitier, porcs et gros bovins et légumier). La Bretagne continue de proposer des modes de développement régional originaux, à l'image du « modèle industriel breton » (Phlipponneau, 1994)<sup>250</sup> et, actuellement, en direction d'une économie de la connaissance comme le suggère le programme opérationnel régional dans le cadre du FEDER<sup>251</sup>. La croissance régionale est depuis 10 ans en moyenne d'un point supérieure à la croissance nationale. Aujourd'hui, le tourisme et l'industrie agro-alimentaire demeurent les deux moteurs de l'économie régionale.

Cette situation favorable lui a permis de mieux résister à la crise économique que d'autres régions, l'emploi y a progressé de 15% entre 1999 et 2008, la hissant au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises en termes de création d'emplois (tableau n°4.1). La forte attractivité régionale se traduit par une pression immobilière accrue dans les villes, y compris de petites tailles. Les classes moyennes sont souvent contraintes de s'éloigner du centre-ville pour une implantation plus périurbaine voire parfois dans l'espace rural. Les ménages les plus modestes sont logés dans le parc social et particulièrement au sein des ZUS ainsi que dans le parc privé (parfois dégradé) des centres-villes lequel jouant, de fait, un rôle social. Le coût du logement dans la région absorbe une part importante des revenus des ménages, les crédits à l'habitat représentent 88% de l'encours total de la région (75,4% au niveau national).

**Tableau 4.1 – Urbanisation et répartition de la population urbaine au niveau régional et national**

	Taux d'urbanisation (2010)	Part de la population vivant dans des pôles urbains de plus de 20 000 habitants (2009)	Taux de chômage (S1 – 2012)	Evolution de l'emploi (1999-2008)	Concentration dans les grands pôles urbains
<b>Bretagne</b>	72,1%	44%	8,3	15%	36%
<b>France (métropole)</b>	77,5%	61%	9,6	11%	52%

Source : recomposition d'après les données de l'INSEE

La Bretagne bénéficie d'un certain dynamisme du secteur du bâtiment, elle se situe au 7<sup>e</sup> rang des régions pour le nombre de logements autorisés, ce qui la positionne un peu au-dessus des autres régions par rapport à son poids démographique. Avec

<sup>250</sup> Phlipponneau Michel, 1993, *Le modèle industriel breton 1950-2000*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 419 p.

<sup>251</sup> Région Bretagne, 2007, *Objectif « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013*, Programme opérationnel, n° CCI2007FR162PO007, 7/12/2007, 187 p.

3 221 000 d'habitants (*Octant*, 2012)<sup>252</sup>, la population bretonne progresse depuis 1999 de 0,9% en moyenne par an, soit un gain de près de 23 000 personnes/an. Les excédents démographiques sont liés majoritairement à l'évolution positive du solde migratoire mais la croissance naturelle est aussi favorable. Tous les départements bretons bénéficient de cette progression, avec cependant des différences assez nettes entre l'Ille-et-Vilaine, qui apparaît comme le territoire le plus dynamique avec un taux de 1,2%, et les Côtes d'Armor qui ont un taux de moitié inférieur. Au sein de l'espace urbain régional, cette forte croissance démographique se reporte particulièrement sur les petites villes et les espaces périurbains de seconde couronne. Les communes périurbaines ont enregistré les plus fortes croissances démographiques : + 18 % entre 1999 et 2008 (*Octant*, 2011, n° 23). Ces tendances se reflètent inégalement à l'échelle des villes moyennes. Celles-ci connaissent un effet de tassement de la croissance démographique, particulièrement au niveau de la ville-centre. Les petites communes qui bénéficient d'un accroissement démographique important ne sont pas situées dans les zones à dominante rurale mais dans les périmètres de ces nouvelles aires urbaines. La plupart du temps, elles sont localisées dans les zones d'influence des agglomérations les plus importantes de Bretagne, parfois en deuxième ou troisième couronne, en situation de « périurbanisation éloignée ».

### **1.1.3. Une armature urbaine polycentrique, un réseau dense et maillé**

La Région est dotée d'un tissu important de villes intermédiaires participant à la structuration des territoires selon un modèle centre-périphérie inversé, marqué par l'attractivité de la frange littorale, et d'un modèle gravitaire de type christallérien autour du bassin rennais. Les formes prises par l'urbanisation témoignent d'une plus faible concentration de la population dans les villes grandes et moyennes qu'à l'échelle nationale<sup>253</sup>. Le tissu urbain est à la fois dense, car constitué de nombreuses villes moyennes, et diversifié. En 2012, les deux tiers de la population régionale vivent dans les 28 aires urbaines (délimitation 2010) que compte la Région. Celle-ci est restée relativement à l'écart de la tentation « métrophile » (Ollivro, 2011) qui ferait prévaloir une concentration des populations et des activités dans les grandes villes. La population urbaine est dispersée à la fois au niveau régional, entre les différents pôles urbains secondaires, et localement, les villes-centres étant peu denses.

L'armature urbaine est dense et multipolaire, composée de nombreuses villes petites et moyennes sur l'ensemble du territoire régional qui organisent structurellement

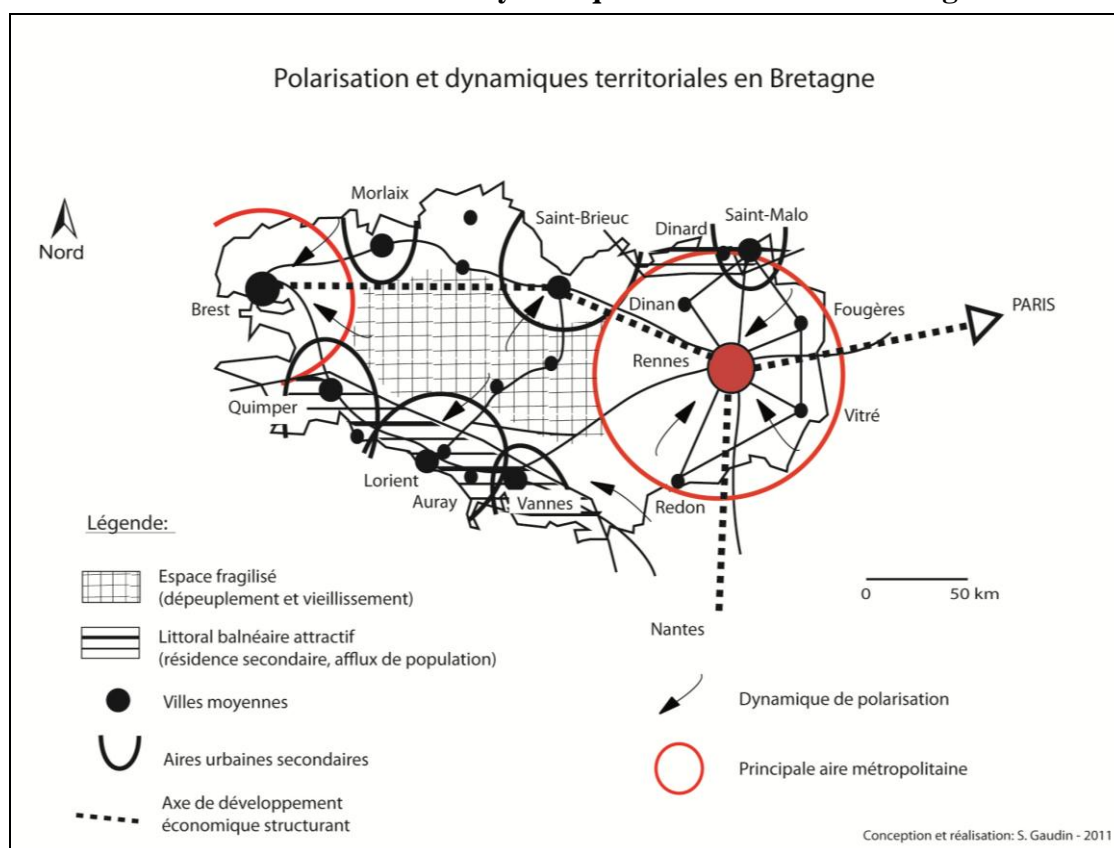
---

<sup>252</sup> Granger Robert, 2012, « Le Bilan démographique 2011 en Bretagne, Une population en hausse constante malgré l'érosion du solde naturel », *Octant analyse*, n° 30, juin 2012, 6 p.

<sup>253</sup> Pour rappel, à l'échelle nationale en 1999, les 30 unités urbaines de plus de 200 000 habitants (y compris l'agglomération parisienne) rassemblent 52,3 % de la population urbaine (30,5 % sans l'unité urbaine de Paris), les 1762 unités urbaines de moins de 20 000 habitants continuant de regrouper un peu plus de 22 % des urbains métropolitains. Voir : *Futuribles* / Etude rétrospective et prospective des évolutions de la société française (1950-2030).

et fonctionnellement le territoire breton. La Bretagne est la région du grand ouest la plus fortement urbanisée mais peu de villes atteignent des seuils de population importants. Rennes et Brest occupent le 10<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> rang des villes françaises avec respectivement 206 194 et 149 649 habitants en 2009. Souvent décrite comme une région à l'armature urbaine incomplète, car aucune ville importante ne s'impose, elle constitue néanmoins un « espace métropolisé sans réelle métropole dominante » (Chevalier, 1996, 1999 : 138)<sup>254</sup>. Le rayonnement de la capitale régionale s'étend sur près d'un tiers de l'espace urbain breton. Mais cette domination est moins marquée que dans d'autres régions (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes). Ainsi, Rennes est à l'origine de 34% de la croissance des emplois régionaux et entraîne une dynamique sur l'ensemble de son bassin qui s'étend du Morbihan aux franges orientales de la limite régionale. Son agglomération se compose de 13 communes – le pôle – entourée de 177 communes périurbaines. L'ensemble dépasse désormais les 650 000 habitants et les 300 000 emplois. La ville entretient aussi des relations très fortes avec d'autres métropoles voisines : Nantes, Le Mans et Angers notamment.

**Carte 4.1 – Polarisation urbaine et dynamiques territoriales en Bretagne**



<sup>254</sup> Chevalier Jacques, 1999, *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'Ouest de la France*, Anthropos, Economica, Paris, 160 p. ; Chevalier Jacques, 1996, « Entre polarisation et réseaux : stratégies économique dans un espace de dispersion métropolitaine, l'Ouest de la France », Communication au colloque : Dynamiques fractures dans les métropoles, les politiques urbaines entre excellence et exclusion, Toulouse.

L'armature urbaine bretonne est donc équilibrée (carte n°4.1), il n'y a pas de rupture dans la hiérarchie urbaine et, hormis le niveau métropolitain national, toutes les catégories urbaines sont représentées. Même si la métropole rennaise assure un rayonnement sur une large partie du territoire régional, son développement ne s'est pas réalisé au détriment des villes moyennes.

Le continuum urbain breton constitue un modèle original d'organisation urbaine que les acteurs locaux souhaitent préserver et valoriser. La Bretagne est la seule région française où le poids des grandes aires urbaines n'est pas majoritaire (Adeupa, 2012)<sup>255</sup>. Le récent appel en faveur d'« un équilibre urbain de la Bretagne » lancé le 14 novembre 2011 à l'initiative de certains maires des villes moyennes<sup>256</sup> et du groupe de réflexion « Bretagne Prospective » a recueilli près de 900 signatures en 8 mois. Il s'agit notamment de souligner les atouts du maillage urbain breton et de son développement polycentrique. Les auteurs dénoncent le péril de la dilatation urbaine inhérente à l'accroissement urbain et les risques d'exclusion que provoque l'éloignement de ménages souvent modestes en deuxième ou troisième couronne des agglomérations. En prévision du renchérissement du coût des mobilités et du prix de l'énergie, les auteurs s'inquiètent de voir reléguer les jeunes ménages, particulièrement les moins aisés, à plusieurs dizaines de kilomètres des centres-villes. Face à une situation potentiellement source d'exclusion et de fragmentation territoriale, ils montrent l'intérêt du modèle urbain breton et de son tissu de villes moyennes. On retrouve ici les arguments du discours des responsables nationaux et de la DATAR dans les années 1990 qui souhaitaient faire valoir, à travers les villes moyennes, un autre modèle urbain. De tailles plus modestes mais plus nombreuses, les villes moyennes jouent un rôle de proximité déterminant et assurent la cohésion territoriale au niveau régional. En ce sens, moins rayonnantes mais plus ancrées dans leurs territoires de proximité, elles peuvent représenter un exemple de ville durable si elles parviennent à contrôler l'étalement urbain et à maîtriser le foncier. La Bretagne ne serait donc pas « en retard d'urbanisation mais en avance d'urbanisme »<sup>257</sup>.

#### **1.1.4. Le nouveau zonage en aires urbaines, un renforcement artificiel de la polarisation urbaine ?**

La Bretagne compte désormais 56 pôles d'emplois, à savoir des unités urbaines abritant au moins 1 500 emplois<sup>258</sup>. Ces pôles, leurs couronnes, ainsi que l'ensemble de

---

<sup>255</sup> Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2012, *Les rencontres sur l'avenir des villes en Bretagne*, 15 mars 2012, Rennes, Actes des rencontres, 48 p. Voir : <http://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/rencontres-sur-lavenir-des-villes-en-bretagne-du-15-mars-2012-les-actes>

<sup>256</sup> Notamment André Fidelin, maire de Concarneau et Bernard Poignant, maire de Quimper.

<sup>257</sup> Appel pour l'équilibre urbain de la Bretagne - <http://communvv.p5alias.domicile.fr/appel/index.php>

<sup>258</sup> En 2010, l'Insee a élaboré un nouveau découpage du territoire national en aires urbaines. Ceci incite à considérer les comparaisons et les suivis statistiques avec prudence. Les ruptures de champs sont d'autant plus apparentes que les villes moyennes ne sont pas retenues comme des catégories statistiques.

l'espace multipolarisé, forment le nouveau zonage en aires urbaines (ZAU) et représentent 1 082 communes, couvrant 83 % de la superficie régionale. Ce nouveau zonage rend malaisé tout suivi longitudinal des villes et de leurs agglomérations<sup>259</sup>. D'une part, le recensement rénové n'autorise plus une assise statistique globale et homogène sur des périodes données, d'autre part, le redécoupage des unités urbaines sur la base du nombre d'emplois et des flux de travailleurs (40% des actifs allant travailler en direction du pôle urbain) ne permet pas de suivre lisiblement les évolutions démographiques des aires urbaines. Ces limites sont d'autant plus sensibles que l'on tente d'appréhender une catégorie urbaine dont la définition et les seuils reposent, sans s'y limiter mais en partie, sur le critère démographique. Le découpage en aires urbaines a été appliqué et publié pour la première fois en 1996 à partir des données du recensement de 1990 puis reconstitué sur la base des recensements précédents depuis 1962.

**Tableau 4.2 — La population dans les catégories du zonage en aires urbaines (2010) au niveau régional et national**

	Bretagne				France métropolitaine	
	Communes	Population (2008)	Surface	Densité	Répartition des communes (%)	Répartition de la population 2008 (%)
<b>Espaces des grandes aires urbaines</b>						
Grandes aires urbaines	501	1 990 174	9 927	201	39,4	71,9
Grands pôles urbains (+10 000 emplois)	87	1 143 185	1 792	638	8,1	52,3
Couronnes	414	846 989	8 134	104	31,3	19,6
Communes multipolarisées	151	232 427	3 216	72	11,4	6,5
Espace périurbain	565	1 079 416	11 351	95	42,7	26,1
<b>Espaces des autres aires</b>						
Aires moyennes	65	229 579	1 287	178	3,6	4,2
Pôles moyens (5 000- 10 000 emplois)	46	212 741	968	220	1,3	3,5
Couronnes	19	16 838	319	53	2,3	0,7
Petites aires	43	143 183	1 094	131	4,2	5,0
Petits pôles (1 500- 5 000 emplois)	42	142 521	1 087	131	2,5	4,7
Couronnes	1	662	8	85	1,7	0,3
Autres communes multipolarisées	322	372 236	6 998	53	20,2	6,5
Communes isolées	188	182 102	4 685	39	21,1	5,9
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 270</b>	<b>3 149 701</b>	<b>27 208</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : d'après l'INSEE et Octant 2011, analyse n° 23.

<sup>259</sup> Les deux nomenclatures spatiales de l'INSEE pour délimiter l'urbanisation ajoutent à la difficulté d'avoir des séries statistiques continuent. Quand les unités urbaines reposent sur la continuité du bâti et un seuil minimum de 2000 personnes agglomérées, les aires urbaines reflètent les dynamiques territoriales et notamment les liaisons entre la ville et les espaces avoisinants à travers les migrations domicile-travail d'une part et la concentration des zones d'emplois d'autre part. Il devient alors une gageure que de tenter de reconstituer autrement qu'au niveau communal des séries statistiques de la démographie d'une catégorie urbaine elle-même non stabilisée.

**Tableau 4.3 – Evolution de la population selon les catégories urbaines en Bretagne (1999-2006)**

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Population 2006	Part dans la population en 2006 (en%)		Taux annuel moyen d'évolution (en%)		
			Bretagne	France Métropolitaine	1990-1999 Bretagne	1999-2006 Bretagne	1999-2006 France métropolitaine
Moins de 500	235	75 085	2,4	7,5	-0,3	0,8	0,9
De 500 à 999	335	249 463	8,1	7,9	0,1	1,4	1,1
De 1000 à 1 999	331	472 914	15,3	9,9	0,2	1,4	1,1
De 2000 à 4 900	262	797 058	25,7	14,7	0,4	1,2	0,9
De 5 000 à 9 999	76	522 544	16,9	11,4	0,9	1,1	0,6
De 10 000 à 19 999	22	307 115	9,9	10,5	0,5	0,5	0,4
Plus de 20 000	9	670 355	21,7	38,1	0,4	0,0	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>1270</b>	<b>3 094 534</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>

Source : d'après l'INSEE Bretagne - *Flash Octant*, n° 146 - Janvier 2009

Une telle rétrospective n'a pas été mise en place en revanche à partir du nouveau zonage en aires urbaines opéré par l'INSEE en 2010. Le critère de la concentration et du nombre des emplois occulte en partie les possibilités de regrouper les catégories traditionnelles d'analyse comme les pôles urbains intermédiaires ou les grandes aires urbaines. Pour une région comme celle que nous étudions, le nombre d'aires urbaines n'a pas varié mais leurs nouveaux contours ne permettent pas la comparaison entre le zonage opéré en 2008 et les données publiées depuis 2010. Ainsi, certaines aires urbaines changent de catégorie : Carhaix était classé parmi les petites aires urbaines, il devient un pôle moyen parmi les aires moyennes, Guingamp passe de pôle moyen à grande aire urbaine alors même que la population décroît sur la période. D'autres espaces ne changent pas de catégorie mais leurs contours sont redessinés, imposant d'importants bouleversements statistiques. Morlaix voit ainsi la superficie de son aire urbaine augmenter de plus de 35%. On observe aussi de curieuses contorsions des taux de variations : l'aire urbaine de Quimper comptait 124 764 habitants dans le zonage de 2008 et comprenait alors 23 communes. Dans les nouvelles ZAU 2010, l'aire urbaine quimpéroise ne comporte plus que 21 communes, l'INSEE présente malgré tout l'aire urbaine de Quimper en légère progression de 0,7% avec un total de 123 999 habitants (tableaux n° 4.2 et n° 4.3) !<sup>260</sup>

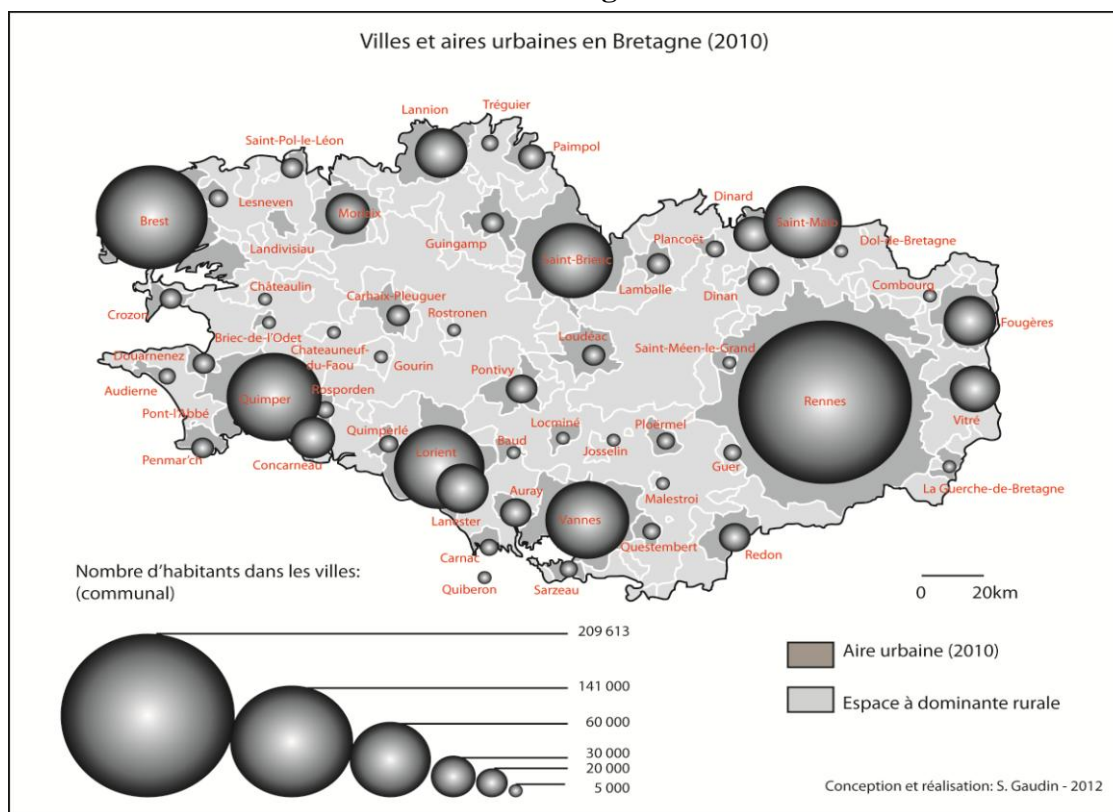
<sup>260</sup> Des approximations que les changements successifs de périmètres des aires urbaines (1990, 1999 et 2010) peinent pour le moment à corriger. Voir : Philippe Julien, 2007, *Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain*, CERTU, Marseille, 42 p.



## 1.2. Une tendance à la concentration et à l'accentuation des disparités territoriales

Depuis 1982, les recensements réalisés par l'INSEE au niveau régional montrent l'accentuation des disparités territoriales. Au niveau national, la Bretagne se distingue par des évolutions fortement contrastées entre des zones qui cumulent pertes d'emplois et pertes d'habitants (même si le lien entre ces deux indicateurs reste difficile à interpréter mécaniquement) et des zones dont la croissance est plus forte que la moyenne nationale. « La Bretagne, terre de croissance, est aussi une région où les inégalités territoriales persistent » (Rémy, Vanoni, 2007 : 6)

Carte 4.2 – Villes et aires urbaines en Bretagne



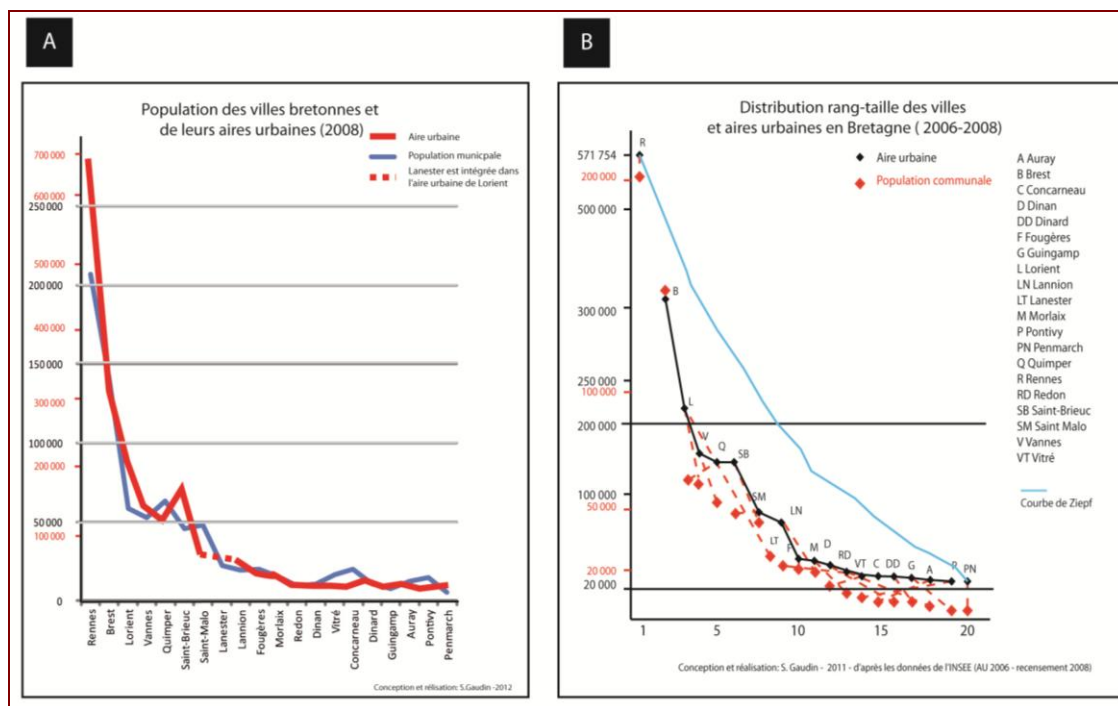
Le fait urbain s'inscrit ainsi dans des logiques territoriales plurielles. Les aires urbaines sont connectées entre elles et constituent des sous-systèmes urbains au niveau départemental relativement faiblement hiérarchisés (carte n° 4.2). Ainsi, l'axe Rennes-Saint-Malo ancre les dynamiques locales (Delavaut-Lecoq, Dumont, 2010)<sup>261</sup> au niveau

<sup>261</sup> Delavaut-Lecoq Thérèse, Dumont Marc, 2010, « Territoire sous condition de mobilité : le rôle des villes petites et moyennes dans la structuration des formes d'urbanisation linéaire », Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », 9 et 10 décembre 2010, Université Polytechnique Tours, 5 p.

de l'Ille-et-Vilaine, ou encore les réseaux départementaux comme Morlaix-Brest-Quimper, Saint-Brieuc-Guingamp-Lannion et l'axe sud morbihannais Quimperlé-Lorient-Lanester-Vannes-Auray. N. Cattan (2012)<sup>262</sup> identifie, à partir des flux enregistrés entre les pôles et d'une étude relationnelle, deux systèmes urbains constitués à l'échelle de la Bretagne respectivement autour de Rennes et de Brest.

Michel Rouxel (2011)<sup>263</sup> décrit la Bretagne comme une région « moins urbanisée que la moyenne nationale mais dont l'influence des villes y est particulièrement importante et rayonnante ». Quatorze des seize pôles urbains bretons abritant plus de 10 000 emplois sont entourés de larges couronnes périurbaines, reliées économiquement au pôle. Dinan et Auray échappent à cette règle en raison notamment de leur proximité avec des pôles de plus grande taille. La configuration régionale est ainsi marquée par une dispersion plus accentuée de la population et une extension progressive de l'espace urbain (taux d'urbanisation par population et par superficie). Le mode d'habitat individuel et les phénomènes de décohabitation et de périurbanisation accentuent cette tendance à l'étalement.

**Graphique 4.1 - Distribution des villes selon la loi de Zipf à l'échelle de la Bretagne (communes et aires urbaines – 2006/2008)**



Le graphique n° 4.1.B. montre la répartition de villes à l'échelle régionale. Il est réalisé sur le modèle de la loi de Zipf dont le principe est de relier la taille de chaque

<sup>262</sup> In Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2012, *Op. Cit.*

<sup>263</sup> Rouxel Michel, 2011, « Les nouvelles aires urbaines, l'influence des villes se renforce », Insee Bretagne - *OCTANT Analyse*, n° 23 - Octobre 2011, 6 p.

ville à son rang, celui-ci est défini par ordre décroissant de taille selon la formule suivante :  $\log(\text{population}) = a \log(\text{rang}) + b$ . On peut, à partir de l'analyse de la courbe reliant la taille au rang, décrire le degré d'organisation du système de villes.

Si on observe plus en détail la structure de l'armature urbaine régionale, on remarque que la hiérarchie urbaine est marquée par la prédominance du pôle rennais qui s'individualise nettement dans l'armature régionale et qui fonctionne comme un pôle attractif majeur. Brest se trouve en position intermédiaire entre la métropole rennaise et l'ensemble de l'armature des villes moyennes légèrement dominée par Lorient et son agglomération (qui, avec Lanester, inclut une ville moyenne). Au regard de cette organisation, on s'aperçoit que le réseau régional se décompose en 5 catégories :

➤ Rennes domine largement la hiérarchie régionale tant par son poids démographique que par les fonctions qu'elle exerce et les activités qu'elle regroupe.

➤ Ensuite, Brest bénéficie d'un appel métropolitain, ou d'une métropolisation incomplète, qui la classe parmi les villes intermédiaires. Sa situation littorale et portuaire lui confère une forte polarisation sur l'ensemble du département finistérien mais elle n'entraîne pas les villes secondaires alentours. Dans l'Ouest de la France, elle est la seule ville de sa catégorie à avoir enregistré un solde migratoire négatif entre 1990 et 2008. Sans polariser son espace régional, Brest entretient d'étroites relations avec les villes moyennes et petites voisines (Quimper, Quimperlé, Douarnenez, Morlaix). Les flux d'actifs témoignent de cette intense activité qui ne se reflète pas sur l'afflux migratoire.

➤ En troisième position, on distingue un agrégat de quatre villes moyennes. Elles représentent les quatre villes-préfecture et sont dotées de fonctions administratives importantes : Lorient, Vannes, Quimper et Saint-Brieuc. Oscillant au niveau communal entre 40 000 et 80 000 habitants, leur poids et leur classement demeure à peu près identique au niveau des aires urbaines (comprises entre 140 et 200 000 habitants). Ces villes sont à la tête des réseaux départementaux et entraînent dans leur sillage un ensemble de villes de plus petites tailles qui constitue le groupe 5.

➤ Entre les groupes 3 et 5, deux villes se situent en position intermédiaire entre les grandes villes moyennes administratives et l'ensemble des villes secondaires. Saint-Malo et Lannion ressortent comme les exceptions du découpage classique de l'armature régionale et représentent le 4<sup>e</sup> groupe. Ces deux villes s'individualisent par leur structure particulière et leur profil économique.

Lannion doit son développement fulgurant au choix réalisé par le « tandem Marzin-Pleven » qui, avec l'appui du Celib alors présidé par René Pleven, propose en 1953 un plan de modernisation et d'équipement de la Bretagne. En 1957, Pierre Marzin, Lannionais polytechnicien, devenu directeur du CNET, décide, toujours avec le soutien de R. Pleven, de l'installation d'un projet de

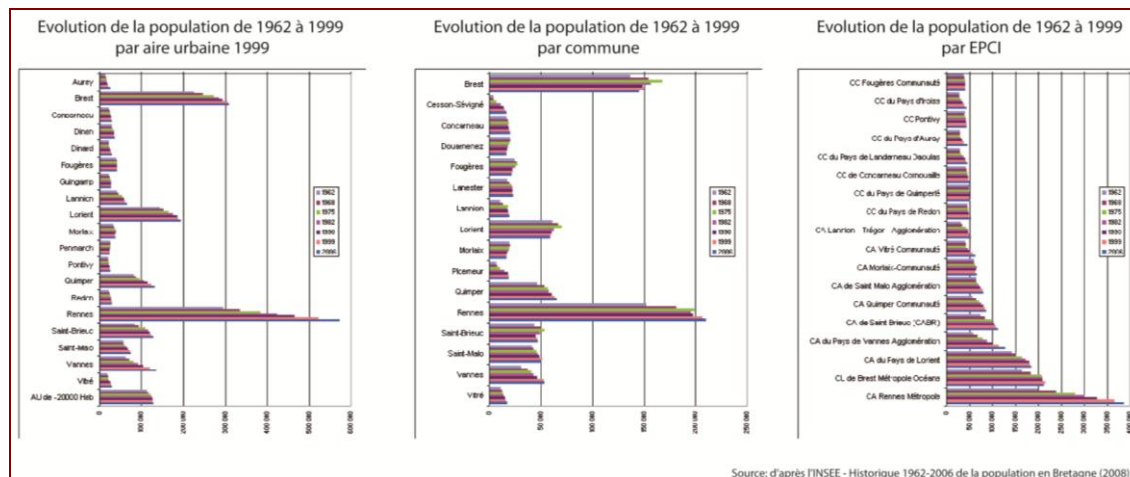
déconcentration du Centre de télécommunication national à Lannion. Alors en concurrence avec Amiens et surtout Grenoble, c'est le site breton qui obtiendra cette délocalisation du CNET en 1958 et cela grâce à une main d'œuvre bon marché et parce que de nombreux terrains disponibles permettaient de l'accueillir. L'apport en termes démographiques est remarquable, la ville voit sa population multipliée par 2 entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1980. De nouveaux équipements, notamment en lien avec le CNET et ses infrastructures, accompagnent ce boom démographique et économique. A Lannion, la densité d'emplois stratégiques est exceptionnelle pour une petite ville moyenne : 12,7% des emplois contre 5,9% à Brest et 8,7% à Rennes. Lannion, en se faisant une place dans la hiérarchie urbaine nationale, polarise désormais un espace régional et l'installation du CNET a pu entraîner la mise en place d'un district industriel. Pour sa part, Saint-Malo bénéficie à la fois de l'attrait de sa position littorale et de la dynamique liée à l'activité touristique. Bien que dévastée à près de 80% dans ses limites initiales, mais reconstruite dans un style historique, la ville a su conserver et mettre en valeur le patrimoine local et notamment urbain. La part du tourisme est un élément moteur de la dynamique locale. En plus des 47 045 habitants (en 2009) au niveau communal et des 81 962 habitants au niveau de l'aire urbaine, la cité malouine accueille en période estivale près de 200 000 touristes. La ville a connu un essor démographique constant entre 1962 et 1999 (accentué par la fusion avec deux communes au milieu des années 1960, Saint-Servan et Paramé). Depuis, la ville perd des habitants au niveau communal, passant de 50 675 habitants en 1999 à 48 211 en 2008. Cette situation est due notamment aux difficultés économiques, aux coûts liés à l'accès au foncier et à la forte périurbanisation des communes voisines.

➤ Enfin, le dernier groupe réunit des villes dont l'aire urbaine avoisine les 20 000 habitants. Onze petites villes moyennes participent à l'animation locale et font le lien avec l'espace rural avoisinant. Elles se situent majoritairement à proximité des côtes, respectant la dichotomie traditionnelle de l'espace breton entre l'Armor et l'Argoät (Ellisalde, 2001 ; Gaudin et Candelier-Cabon, 2012)<sup>264</sup>. Leurs profils sont assez variés, avec des villes à tradition industrielle comme Fougères et Redon mais aussi des villes plus tertiaires à l'image de Guingamp et Pontivy ou touristiques comme Dinard et Concarneau. Cette strate constitue le socle du tissu urbain breton, autour de petites unités qui semblent bénéficier d'un regain d'intérêt et gagnent des habitants depuis 10 ans.

---

<sup>264</sup> Ellisalde Bernard, 2001, « Armor/Arcoat : un couple éternel », dans Baudelle Guy, 2001, *Les géographes en pratique*, PUR, Rennes, pp. 257-267.

**Figure 4.1- Evolution de la population urbaine en Bretagne, historique 1962-1999.**



Source: d'après l'INSEE - Historique 1962-2006 de la population en Bretagne (2008)

Source : d'après l'INSEE (2008)

Au niveau démographique régional, les aires urbaines de plus de 50 000 habitants regroupent près de la moitié de la population et les quatre premières en représentent à elles seules un tiers. La population est donc concentrée dans ces villes où est aussi localisé l'emploi, particulièrement au sein des pôles urbains : Brest concentre ainsi 86% de l'offre d'emplois de l'ensemble de l'aire urbaine, Saint-Brieuc 88% et Quimper 82%. Ces chiffres ne reflètent pas la répartition de la population urbaine bretonne qui réside plus que la moyenne dans les espaces périurbains. Les pôles urbains concentrent 58% des habitants et 75% des emplois. Cette forte disparité locale explique en partie, avec l'évolution des prix du foncier, la formation de vastes couronnes périurbaines y compris autour de pôles urbains de petite taille ou de taille intermédiaire. L'urbanisation est donc particulièrement marquée par l'étalement et la dissociation entre le domicile et le lieu de travail. En Bretagne, 44% de la population vit dans des pôles urbains et 25% dans les communes périurbaines (contre respectivement 61% et 21% au niveau national). Comme dans l'ensemble des territoires de l'ouest de la France, l'urbanisation en Bretagne se réalise par l'extension des franges urbaines et une périurbanisation active, notamment dans le département du Morbihan.

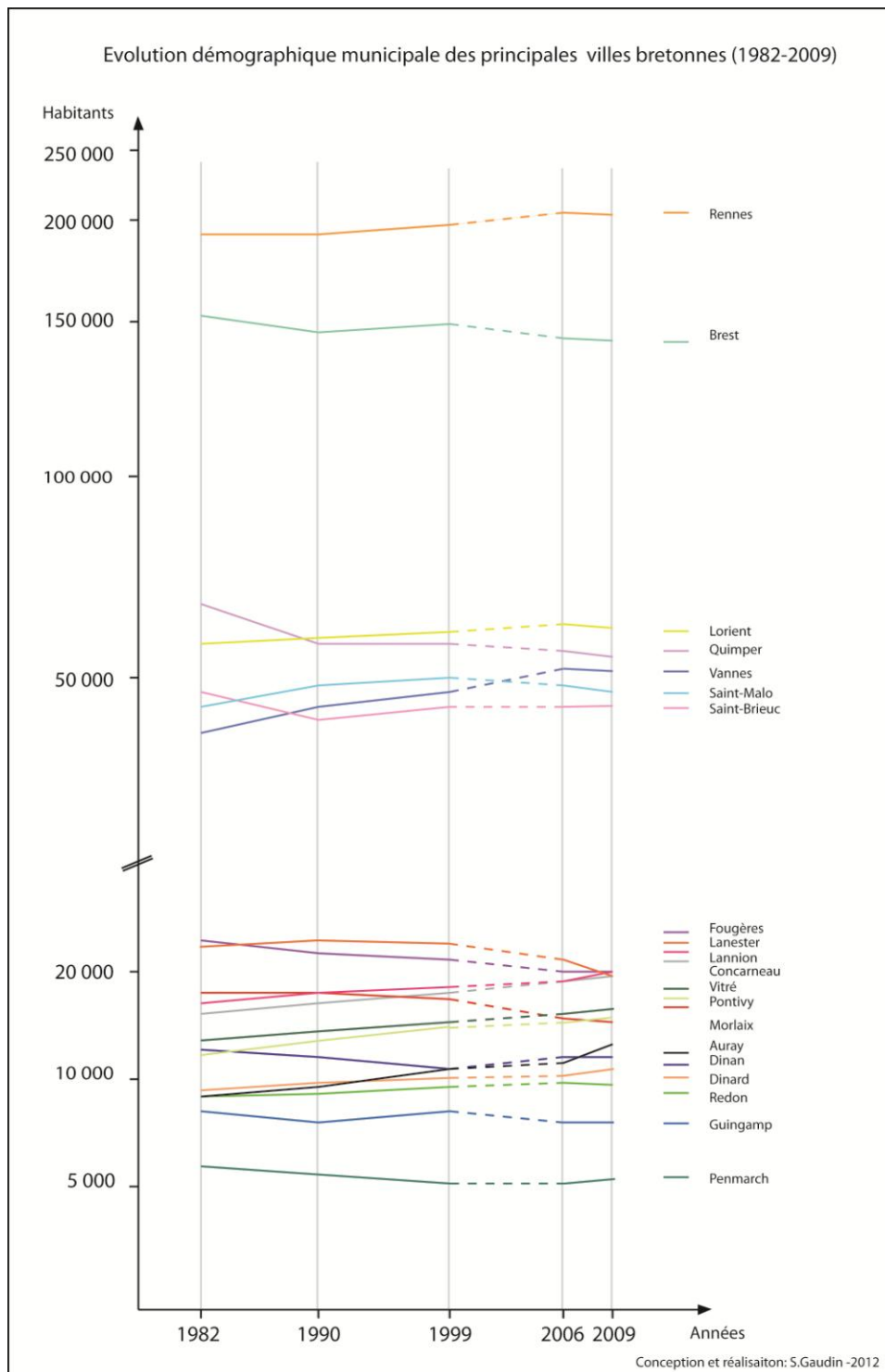
Depuis 1999, la population de l'ensemble des aires urbaines bretonnes s'est accrue de 367 000 habitants, dont plus de la moitié résulte d'une extension géographique de leur périmètre. Plus que la taille des aires urbaines, les contrastes apparaissent entre l'intérieur de la Bretagne et une partie nord/nord-ouest, globalement moins attractifs, et la frange littorale qui, avec le sud-est, continue d'attirer et de concentrer les populations (figure n° 4.1). La localisation littorale et en chapelet de la majorité des villes moyennes limite cependant les possibilités d'étalement. Ainsi, on observe les plus forts gains démographiques dans les communes situées à proximité de ces villes que la délimitation des aires urbaines permet d'appréhender.

Ce sont les communes périurbaines qui connaissent les plus forts taux de croissance démographique : + 18 % entre 1999 et 2008 s'agissant des villes de moins de 10 000 habitants dont Janzé, Saint-Jacques-de-la-Lande et Bain-de-Bretagne. Aujourd'hui, plus des deux tiers des Bretons vivent dans une commune de moins de 10 000 habitants. Les troisièmes couronnes, autour de Rennes et de Vannes par exemple, connaissent des taux de croissance supérieurs à 1,8 % par an. Parmi les 21 principales villes bretonnes (de plus de 20 000 habitants au niveau de l'aire urbaine), cinq s'accroissent fortement dont, en tête, Auray avec un taux de croissance démographique de 24,6 % entre 1999 et 2008 au niveau de l'aire urbaine - et également une croissance de la ville-centre de 21,6 % sur la même période - et Vannes (15 % au niveau de l'aire urbaine et 15,4 % au niveau municipal). Mais six ont perdu de la population, en particulier Brest (-5 000), Saint-Malo (- 1 000) et Lorient (- 700), et aussi Guingamp, Dinan et Fougères.

Toutefois, et en parallèle, les aires se sont également densifiées : à périmètre inchangé par rapport à 1999, elles ont gagné 178 000 habitants soit 9 % en 9 ans. Mais cette croissance ne concerne pas l'ensemble des villes bretonnes, la mesure masque de fortes disparités. Les villes moyennes de plus de 50 000 habitants au niveau de l'aire urbaine marquent une certaine stabilité voire une récession au niveau de la ville-centre. C'est le cas de Brest, de Lorient ou de Morlaix. Rennes connaît également une croissance mesurée au niveau communal comme en témoigne le graphique 4.2.

Contrairement aux plus petites unités urbaines, les villes moyennes connaissent un net ralentissement de leur croissance depuis le milieu des années 1990. Si on distingue globalement trois strates urbaines au niveau de la concentration démographique communale, les villes moyennes des deux strates supérieures (comprenant notamment Brest, Lorient, Quimper, Saint-Malo et Saint-Brieuc) voient leurs populations diminuer ou stagner. Ces évolutions sont conformes aux tendances nationales, les villes de plus de 50 000 habitants ont une croissance quasiment nulle depuis 2000. Les effets de densification urbaine fonctionnent peu à cette échelle. Au niveau des villes bretonnes, les évolutions démographiques sont contrastées. Vitré et Concarneau se sont rapprochées de villes comme Lanester et Fougères, forte croissance pour les unes, ralentissement pour les autres. Si, en 30 ans, les trajectoires démographiques des villes bretonnes se sont stabilisées, elles ont convergé également (graphique n°4.2). L'écart entre Vannes et Lorient est passé de 25 000 habitants en 1982 à 7 000 environ aujourd'hui. Compte-tenu des configurations urbaines et foncières, on peut estimer que les villes ont consommé l'ensemble de leurs réserves foncières. Si elles souhaitent continuer à être attractives tout en limitant l'étalement urbain, les villes moyennes bretonnes vont devoir repenser leur développement et s'inscrire dans des politiques volontaires et originales de renouvellement urbain et de recomposition territoriale.

**Graphique 4.2- Evolution de la population municipale des principales villes bretonnes (1982-1990)**



Source : Réalisation personnelle d'après les données de l'INSEE, échelle des ordonnées semi-logarithmique interrompue.

La Bretagne est donc une région faiblement métropolisée et qui se rapproche d'un polycentrisme intégré ou résidentiel, au sens où l'ont défini D. Béhar et Ph.

Estèbe (In Rémy, Baudelle et *alii*, 2003)<sup>265</sup>, par une conjonction des mouvements démographiques et des mécanismes de redistribution nationale qui permettent de réduire les disparités régionales. Il suppose une continuité dans les dynamiques urbaines, démographiques et économiques entre les différents niveaux de l'armature induisant une faible hiérarchie. Ce polycentrisme repose sur l'idée d'un rééquilibrage du territoire rendu possible par le rapprochement de trois facteurs : une économie tertiarisée et spécialisée en direction des services à la personne, la relance de la consommation intérieure et une faible exposition à la concurrence internationale. Ce processus induit un « nouveau modèle de développement, dans lequel ce n'est pas l'implantation d'activités qui attire les habitants mais bien l'implantation d'habitants et les mécanismes de redistribution nationaux du revenu qui crée l'activité » (Béhar, Estèbe, 2003 : 8). On peut ainsi identifier des trajectoires urbaines spécifiques qui s'expliquent par l'attractivité des territoires, les spécialités économiques, les profils sociaux et démographiques des villes ainsi que par les contextes locaux.

### **1.3. Les défis des villes moyennes bretonnes**

Alors que l'ensemble de l'espace urbain régional progresse, les profils socio-démographiques des villes restent assez contrastés. Trois facteurs permettent de dégager ces spécificités : la part de la population de plus de 60 ans, qui a constitué un facteur majeur d'évolution des villes bretonnes, le degré de spécialisation économique et la concentration de populations à faibles revenus.

#### **1.3.1. Un vieillissement urbain accentué dans les villes moyennes et petites**

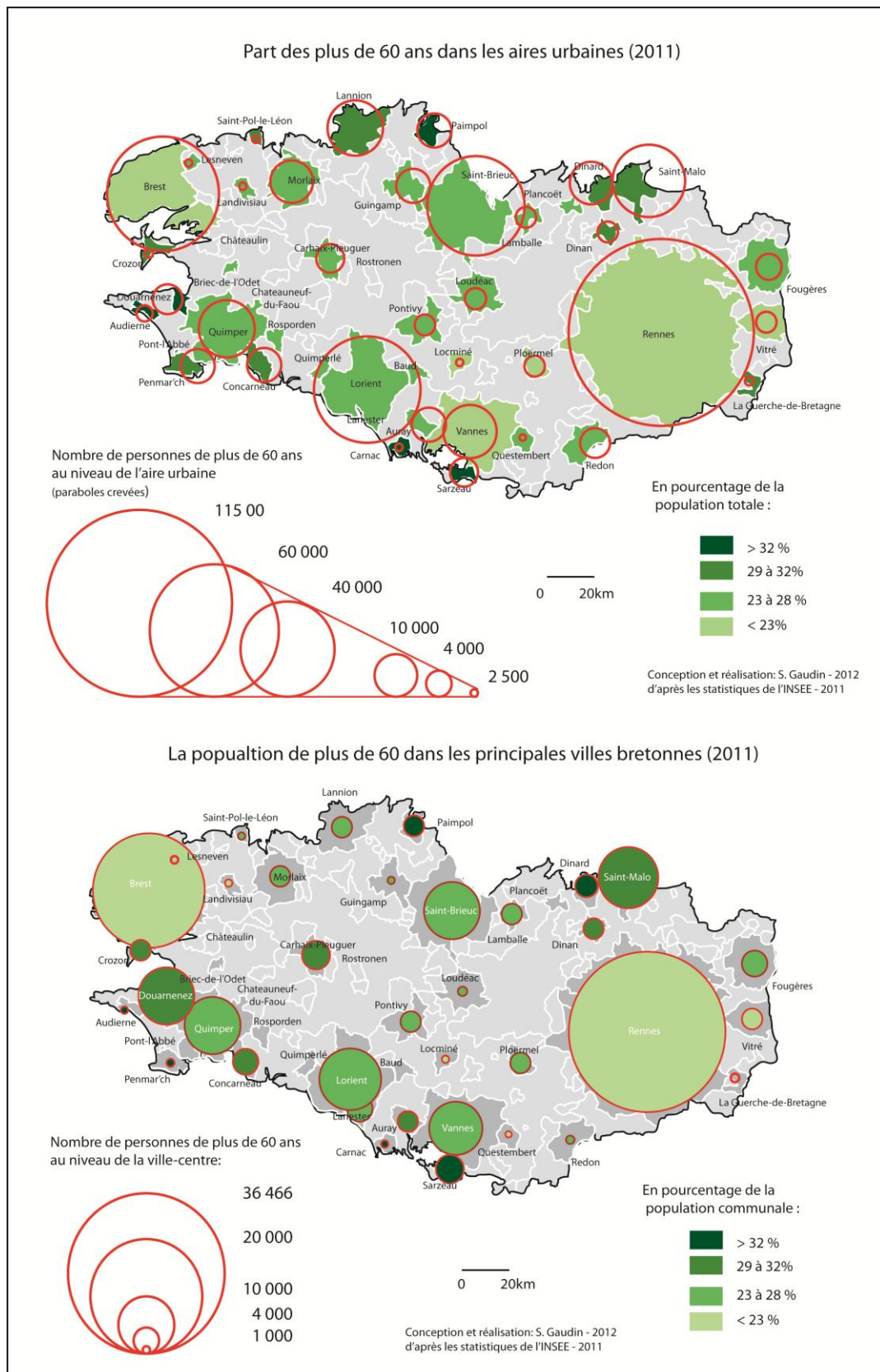
Si le quart de la population régionale a moins de 20 ans, les villes moyennes, comme l'ensemble de la Bretagne, sont surtout marquées par le vieillissement de leur population. L'espace rural connaît, lui, un vieillissement accentué par le départ des jeunes actifs. De fait, les grandes villes ont à l'échelle nationale la population la plus jeune. Cela se retrouve en Bretagne, au niveau de Rennes et de Brest notamment.

---

<sup>265</sup> Estèbe Philippe, Béhar Daniel, 2003, « Le polycentrisme en France : Premières hypothèses », Allain Rémy, Baudelle Guy, Guy Catherine, 2003, *Le polycentrisme en Europe, un projet pour l'Europe*, RUR, Rennes, 306 p.



### Carte 4.3 - La population de plus de 60 ans dans les aires urbaines et les villes bretonnes (2011)



Réalisation personnelle d'après les données de l'INSEE (2011)

En revanche, dans l'ensemble des autres villes moyennes, la part des personnes de plus de 60 ans dépasse la moyenne nationale qui se situe à 23,1% (Insee, estimations 2011). Sur les 32 aires urbaines de la carte n° 4.3 seulement 6, dont Rennes, Brest et Vannes, se situent en dessous de la moyenne nationale.

Au niveau municipal, parmi les villes de plus de 10 000 habitants, seules Rennes et Brest sont en dessous de ce seuil avec respectivement 17 et 20% de population de plus de 60 ans. Le vieillissement de la population bretonne s'inscrit dans les villes, particulièrement celles de tailles moyenne et petite, situées à proximité du littoral. Ainsi Concarneau, Paimpol, Penmarch, Douarnenez, Audierne (avec 46%) et Dinan dépassent de 10 points ou plus la moyenne nationale. Sur les 32 villes retenues, on estime que la population des plus de 60 ans représente 27,4% de la population urbaine régionale<sup>266</sup>, soit un taux de plus de 4 points supérieur à la moyenne nationale et de 3,4 points supérieur à la moyenne régionale. Le bilan migratoire régional, déficitaire sur les populations de moins de 30 ans, est excédentaire sur les populations de plus de 60 ans. Tous les territoires bretons ne sont pas concernés avec la même intensité par le phénomène. Le Morbihan accueille une part importante de ces flux. Le vieillissement qui s'opère dans les villes est marqué également par le choix des personnes de plus de 75 ans de se rapprocher des villes (*Octant*, 2010)<sup>267</sup>. Ainsi, certaines villes connaissent un vieillissement accéléré de leur population quand le solde naturel est négatif et qu'il ne permet pas de compenser un solde migratoire tout juste équilibré. C'est le cas à Morlaix par exemple. En conséquence, la pyramide des âges accentue ce phénomène de vieillissement de la population à la fois par une proportion de personnes plus âgées dans la population et par les départs des plus jeunes. L'enjeu d'adaptation du parc des logements et d'attractivité des territoires pour les jeunes ménages notamment est d'autant plus important au regard de cette situation.

### **1.3.2. Des villes fortement spécialisées**

La région est composée de 18 zones d'emplois organisées autour des principaux pôles urbains. Entre 1999 et 2011, la Bretagne a connu une hausse du nombre d'emplois – total – supérieur à la moyenne nationale. Cette croissance ne s'est pas répartie uniformément sur le territoire régional. Conformément aux évolutions démographiques, on retrouve une dynamique accentuée dans la partie sud et est de la Bretagne. Malgré la crise, l'emploi a bien résisté et même progressé (jusqu'en 2008). L'industrie occupe toujours une composante importante du tissu économique régional, notamment au niveau de l'agro-alimentaire.

---

<sup>266</sup> Calcul réalisé à partir des bases communales de l'INSEE du 01/01/2011 mise à jour le 28 juin 2012.

<sup>267</sup> Au-delà de 75 ans, deux tiers des personnes décident de s'installer en ville ou en périphérie. Voir : Renne Catherine, 2010, La Bretagne au défi du vieillissement démographique, Insee Bretagne, Septembre 2010, n° 5, 6 p.

Cependant, quand le secteur secondaire résiste, le tertiaire se développe de manière exponentielle. Ainsi entre 1999 et 2009 plus de neuf emplois créés sur dix l'ont été dans le secteur tertiaire.

**Tableau 4.4- Les aires urbaines bretonnes et leurs dynamiques**

Aires urbaines	Nombre Communes	Nombre d'habitants en 2008	Nombre d'emplois en 2008	Evolution population 1999-2008 (%)	Evolution emploi 1999-2008 (%)
<b>Rennes</b>	190	654 478	303 167	13,3	23,1
<b>Brest</b>	52	311 735	128 981	2,3	10,8
<b>Lorient</b>	29	212 317	82 943	4,6	11,7
<b>Vannes</b>	33	144 353	66 238	15,5	23,4
<b>Quimper</b>	21	123 963	59 754	6,9	13,8
<b>Saint-Brieuc</b>	49	166 000	73 000	7,9	11,2
<b>Saint-Malo</b>	16	73 469	32 197	2,7	14,0
<b>Lannion</b>	26	63 526	24 446	8,6	10,3
<b>Fougères</b>	20	42 706	19 441	2,6	6,0
<b>Morlaix</b>	11	40 060	19 423	3,3	15,3
<b>Redon</b>	9	28 517	13 673	7,5	11,2
<b>Dinan</b>	9	26 747	12 723	5,7	11
<b>Vitré</b>	12	26 000	15 500	11,7	18,3
<b>Concarneau</b>	2	26 895	9 874	4,3	0,7
<b>Dinard</b>	10	31 368	9 989	9,7	25,3
<b>Guingamp</b>	13	25 724	12 755	4,6	16,8
<b>Auray</b>	4	26 043	10 565	24,6	28,5
<b>Pontivy</b>	7	23 075	12 372	2,8	10,5
<b>Penmarch</b>	7	22 986	5 919	5,3	2,2

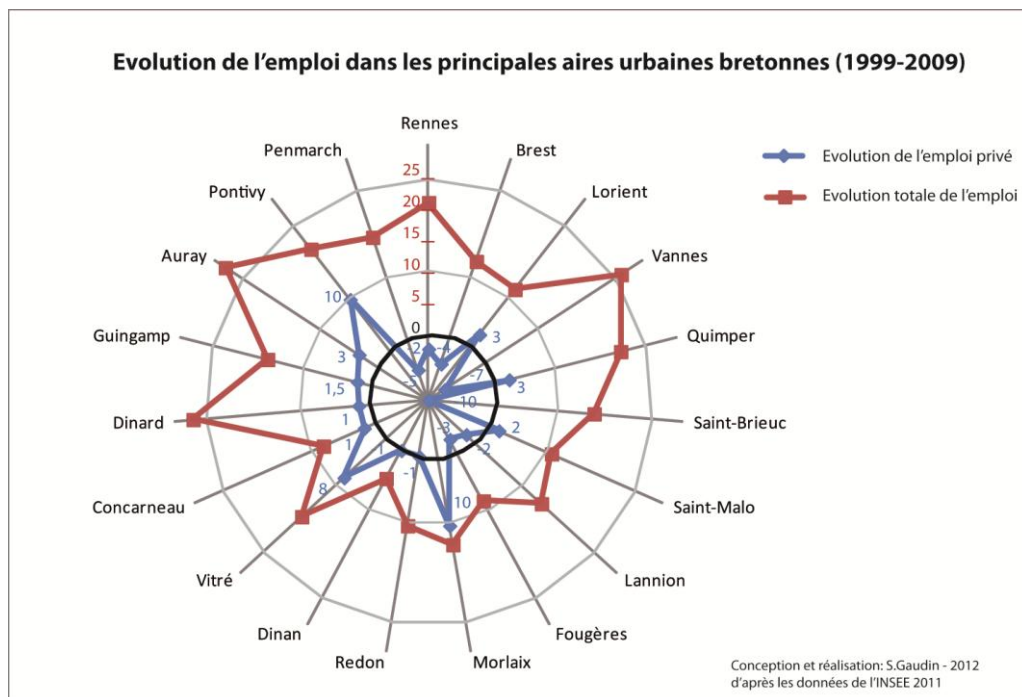
Réalisation personnelle d'après les données de l'INSEE (2010)

L'évolution de l'emploi dans l'aire urbaine n'est pas systématiquement attachée à l'évolution démographique et certains écarts sont visibles sur le tableau n° 4.4. Concarneau et Penmarch sont les deux seules aires dans lesquelles le rapport s'inverse, la progression des emplois ayant été inférieure à la croissance démographique. Parfois, les écarts entre l'évolution de l'emploi et celle de la population sont au contraire particulièrement importants, supérieurs à 12 points, comme à Saint-Malo, Morlaix, Guingamp ou Dinard. Dans ces aires, la croissance des emplois est nettement supérieure aux gains démographiques.

Le tissu productif est relativement dense (20 emplois/km<sup>2</sup>). Les zones d'emploi bretonnes exercent une attractivité supérieure ou conforme à leur densité économique. Trois aires urbaines polarisent ainsi une partie des emplois autour de Rennes, Saint-

Malo et Lorient. Mais le rapport densité économique/emplois est moins favorable pour les aires de Brest, Fougères et Morlaix (Octant 2006). Le lien entre la démographie et l'emploi n'est pas dialectique. Certaines aires urbaines stagnent alors que le nombre d'emplois progresse et inversement. Si, globalement, les aires urbaines bretonnes bénéficient d'une conjoncture favorable, toutes ne conjuguent par croissance économique et croissance démographique. Entre 1999 et 2009, la population de l'aire urbaine de Douarnenez diminue de 5% tandis que celle d'Auray s'accroît de près de 25%. L'aire urbaine de Vitré était moins peuplée que celle de Concarneau en 1999 (1 000 habitants de moins), elle compte 700 habitants de plus 9 ans plus tard. Ces fortes différences en matière de démographie ont des effets importants sur la dynamique de l'emploi compte tenu du poids de l'économie résidentielle dans la structure économique bretonne, en moyenne 64% des emplois.

**Graphique 4.3 - Evolution de l'emploi dans les principales aires bretonnes (1999-2009)**



Réalisation personnelle d'après les données de l'INSEE (2011)

La décomposition de l'évolution de l'emploi dans les principales aires urbaines (graphique n° 4.3.) permet de rendre compte de plusieurs phénomènes importants. L'évolution totale des emplois est positive dans toutes les villes présentées. Cependant la dynamique est assez contrastée et on distingue trois villes dont la tendance est particulièrement favorable : Dinard, Auray et Vannes. D'autre part, l'emploi privé marque des rétractions importantes dans un certain nombre de villes notamment Saint-Brieuc (-10%) ou Brest (-4%). Troisième enseignement, il n'y a pas de corrélation directe entre l'évolution totale de l'emploi et l'évolution de l'emploi privé ( $r = 0,46$ ). Cette déconnexion peut sembler surprenante, elle est à mettre en rapport avec la crise

qui a touché l'ensemble des professions depuis 2007 et l'évolution des emplois publics. La période que recouvre le graphique n° 4.3 ne permet pas de saisir la nette inflexion qui s'est produite en 2002 puis en 2007<sup>268</sup>. Il apparaît que le secteur public au sens large a été le moteur de l'évolution et de la création des emplois sur cette période. Enfin, les villes étant classées selon leur poids démographique dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de Rennes jusqu'à Penmarch, on peut noter le lien direct entre la taille des villes et l'évolution de l'emploi. Une fourchette de villes situées entre Saint-Malo et Concarneau a connu une très faible évolution des emplois au regard des autres espaces urbains. Moins que la taille de la ville, une explication peut être avancée par le niveau de spécialisation économique (tableau n° 4.5).

**Tableau 4.5 - Dépendance des emplois et spécialisation économique des villes bretonnes à l'égard du secteur basique**

Moins de 40% spécialisation absolue dans le secteur domestique	40 à 50% spécialisation relative dans le secteur domestique	50 à 60% spécialisation relative dans le secteur basique	Plus de 60% spécialisation absolue dans le secteur basique
Rennes, Brest, Lorient, Lannion, Quimper, Saint- Brieuc, Vannes, Saint- Malo, Auray, Dinan, Guingamp, Morlaix	Concarneau, Dinard, Lamballe, Landerneau, Pontivy	Douarnenez, Fougères, Loudéac, Penmarch, Redon, Vitré	Quimperlé, Carhaix

Source : d'après DRE, CETE, IGARUN, 2007, Evolution des villes petites et moyennes de Bretagne et des Pays de La Loire, octobre 2007, 116 p.

Les économistes distinguent, par recouplement, un secteur basique d'un secteur domestique. Le secteur basique recouvre des activités de production, qui constituent la base productive d'une économie. Ce secteur permet de capter des revenus en provenance d'autres territoires et entraîne les autres secteurs de l'économie. Il s'agit par exemple des activités touristiques, mais aussi des industries. Selon la théorie de la base économique, le développement économique d'une région est lié à sa productivité et à sa capacité de production qui constituent les moteurs de l'attractivité régionale. En somme, la théorie de la base repose sur la capacité d'un territoire à s'ouvrir économiquement à l'extérieur et à être capable de vendre sa production à l'extérieur (Davezies, 2003)<sup>269</sup>. Ce raisonnement peut fonctionner à différentes échelles, nationale, régionale ou urbaine.

<sup>268</sup> L'emploi breton, qui a atteint un haut un niveau début 2008, s'est ensuite érodé dans le courant de l'année (- 1 500 emplois) avant de chuter plus fortement en 2009 (- 15 900 emplois) et de retrouver un peu de dynamisme en 2010. En baisse continue depuis le début 2007, le chômage a en effet entamé une hausse ininterrompue depuis le début 2008. Voir : *Octant* n° 27, Janvier 2012, *Op. Cit.*

<sup>269</sup> Davezies Laurent, 2003, « Temps de la production et temps de la consommation, les nouveaux aménageurs des territoires ? », In *Futuribles*, novembre 2003, pp. 43-56.

Concernant les villes bretonnes, l'idée est d'évaluer la part des activités qui s'inscrivent dans une logique productive et donc de commerce extérieur (à leur base territoriale). Autrement dit, le secteur basique est révélateur de l'extraversion économique d'un territoire, ce qui le rend dynamique mais aussi plus dépendant des aléas de la conjoncture. L'intégration économique est donc à double tranchant. Le secteur domestique, parfois aussi désigné sous le terme d'économie résidentielle, s'appuie sur trois données : les salaires importés (de la mobilité des travailleurs), le tourisme et les pensions. Il repose sur une consommation locale. On aura compris, au rappel de ces éléments, l'importance des échelles spatiales dans la détermination des spécialisations économiques. Un territoire disposant d'une faible base économique tendra mécaniquement, du fait de l'étroitesse de son marché, à se spécialiser dans le secteur basique. Un territoire plus vaste et plus peuplé aura les moyens de constituer une économie locale susceptible d'asseoir une spécialité domestique. Ces deux aspects, base productive et résidentielle, tentent ainsi d'asseoir les fondements du développement local. Or, celui-ci est largement dépendant aujourd'hui des recompositions économiques et des modes de vie, c'est-à-dire de « la disjonction entre lieux de production et lieux de consommation, disjonction associée à la mobilité des personnes et à la redistribution d'une partie des fruits de l'activité économique d'une région » (Carlier, Dawance, 2007)<sup>270</sup>.

Ainsi, les évolutions de l'emploi dans les villes bretonnes peuvent-elles s'expliquer en partie par les spécialisations économiques. Les villes où la spécialisation relative ou absolue s'est réalisée dans le secteur basique sont majoritairement celles où l'emploi a été le plus sensible à la conjoncture. Les deux secteurs pour autant ne s'opposent pas l'un à l'autre, ils fonctionnent de manière complémentaire. On le voit, l'enjeu de l'attractivité territoriale se pose de manière aiguë pour les villes moyennes qui fonctionnent par la complémentarité des secteurs et des revenus. Cette dualité de leur structure économique est à l'origine de leur bonne résistance à la crise économique. Cependant, la dimension sociale de ce modèle présente des limites dans la répartition des bénéfices de la croissance.

### **1.3.3. Fragilités et dépendances : une pauvreté urbaine sous-évaluée**

Entre 1999 et 2009, à l'image de la région, les villes moyennes affichent des résultats relativement bons au niveau économique et de l'emploi. Le taux de chômage a diminué dans la plupart d'entre elles, qu'il s'agisse des villes, des agglomérations ou des aires urbaines. Il passe par exemple de 12,1% à 10,5% à Brest, de 10,7 à 9,3% à Saint-Brieuc, de 13,2 à 9,9% à Dinard ou de 12,6 à 10,8% à Guingamp (chiffres INSEE,

---

<sup>270</sup> Carlier Etienne, Dawance Josette, 2007, *L'économie résidentielle en Wallonie*, Travaux de recherches 2005-2006, DPDT, Etude IV : l'économie résidentielle, 16 p.

AU 2011). Seuls Morlaix, Fougères et Pontivy connaissent une légère hausse au niveau communal, de 0,1 point pour chacune d'elle, alors que le chiffre reste stable au niveau de l'aire urbaine pour la première mais passe de 12 à 12,6% pour la seconde et de 9,3 à 10,9% pour la dernière. Si le taux de chômage au niveau de la région est un des moins élevés de France, il cache de nombreuses disparités et de fortes inégalités sociales et territoriales. Trois retiennent ici particulièrement notre attention : les inégalités persistantes dans l'accès à l'emploi, les écarts de revenus au sein des villes et une pauvreté urbaine sous-évaluée.

L'analyse des critères de mesure du chômage, de sa durée et de ses contours, conduit à présenter une situation régionale moins favorable qu'il n'y paraît. Le nombre de demandeurs d'emplois de longue durée est particulièrement important et continue d'augmenter. Ils représentent 36,5% des demandeurs d'emplois. Ce sont les seniors qui sont les premiers concernés et pour lesquels, toutes catégories confondues, la situation se dégrade depuis 2008. Le taux de chômage relativement faible masque des situations de fragilités, essentiellement liées à la hausse des contrats à durée déterminée et à la part de l'intérim et du temps partiel. En raison du poids des emplois dans le tourisme notamment, la Bretagne détient le taux de CDI à temps complet le plus faible après le Languedoc-Roussillon. Cette précarisation de l'emploi est une tendance générale sur l'ensemble des territoires bretons. Certes, elle n'est pas propre à la région, c'est une tendance lourde à l'échelle nationale. Mais, en Bretagne, « dynamisme de la création d'emplois rime le plus souvent avec précarisation de l'emploi » (*Octant*, n° 98, 2004) compte-tenu particulièrement de la structure des activités. Dans les secteurs principaux de l'économie bretonne – la communication, l'agriculture, le tourisme et l'action sociale – les CDD représentent près de 20% des emplois. Les temps partiels – même s'ils ne sont pas nécessairement un indicateur de précarité lorsqu'ils sont choisis – sont plus nombreux en Bretagne qu'au niveau national. Ainsi, le tiers des personnes occupant un emploi à durée déterminée travaillaient à temps partiel en 1999 contre moins de 20% au niveau national. Les femmes sont les premières concernées par ces aménagements souvent contraints du temps de travail puisqu'il concerne 37% d'entre elles et à peine 7% des hommes en 1999 (*Octant* n° 98 - juillet 2004). L'intérim, qui était au même niveau que la moyenne nationale en 1999, a considérablement progressé depuis 2005, ce qui tend à confirmer la forte volatilité de l'emploi et sa sensibilité à la conjoncture. Disposant de solides atouts économiques et d'une structure d'emplois complète et relativement stable, la Bretagne présente cependant une vulnérabilité et une fragilisation de l'emploi à l'échelle régionale.

Pour autant, au regard de la situation nationale, la Bretagne constitue une des régions les moins inégalitaires de France. Elle est également, selon l'INSEE, une des

régions les moins exposées à la pauvreté (*Octant*, 2012)<sup>271</sup>. Malgré la crise qui a affecté son économie, la Bretagne continue d'afficher de bons indicateurs, avec une progression de son revenu médian depuis 2008 qui la hisse du 8<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> rang des régions françaises. En même temps que cette progression, la part des revenus du premier décile, qui regroupe les 10% des personnes les plus défavorisées au niveau régional, a diminué de 1%. Par ailleurs, une étude réalisée par Fors-Recherche (Rémy, Vanoni, *Op. Cit*) a souligné le poids des inégalités dans la croissance régionale et a surtout démontré un effet de seuil trompeur au niveau du seuil de pauvreté. Au niveau régional, les personnes en situation de pauvreté ou à la limite du seuil sont sous-estimées. Calculé à partir d'un seuil fixé à 50% du revenu médian par unité de consommation, le taux de pauvreté en Bretagne est inférieur de plus de 2 points au taux national (5,7% contre, 7,5% en 2009). Selon D. Vanoni, cette méthode tendrait à minimiser la part importante de population qui se situe, sans le franchir, à la proximité de ce seuil. Aussi estime-t-il que si l'on retient le seuil européen des 60% du revenu médian, cela fait augmenter d'un tiers le nombre de personnes pauvres dans la région. Il cite ainsi une étude de l'INSEE expliquant que cette « sensibilité au seuil » est une spécificité bretonne, et signifie que beaucoup de Bretons sont « à la limite de la pauvreté » (Vanoni, 2007, *Op. Cit.* : 9). Le taux de pauvreté régional calculé alors à partir de ce seuil atteint 11,2%. En somme, « faire partie des ménages les plus défavorisés ne recouvre donc pas les mêmes réalités selon que l'on se place dans le contexte régional ou national » (Cros, 2012)<sup>272</sup>. En Bretagne, la pauvreté apparaît moins intense que dans d'autres régions, elle prend un aspect plus diffus et concerne, de manière absolue et relative, une large frange de la population. 71% de la population régionale ont des revenus inférieurs au plafond HLM et 12% sont considérés comme pauvres avec des ressources inférieures à 30 % du plafond HLM. Il convient cependant de souligner que l'importance des ménages, retraités et actifs, de l'agriculture est une source de sous-estimation de cet indicateur. Il s'agit là de l'une des difficultés rencontrées dans la mesure de la pauvreté économique à l'échelle régionale.

L'inscription urbaine de la pauvreté est une autre caractéristique régionale. Les villes-centres et leurs agglomérations accueillent une part importante de population à bas revenus.

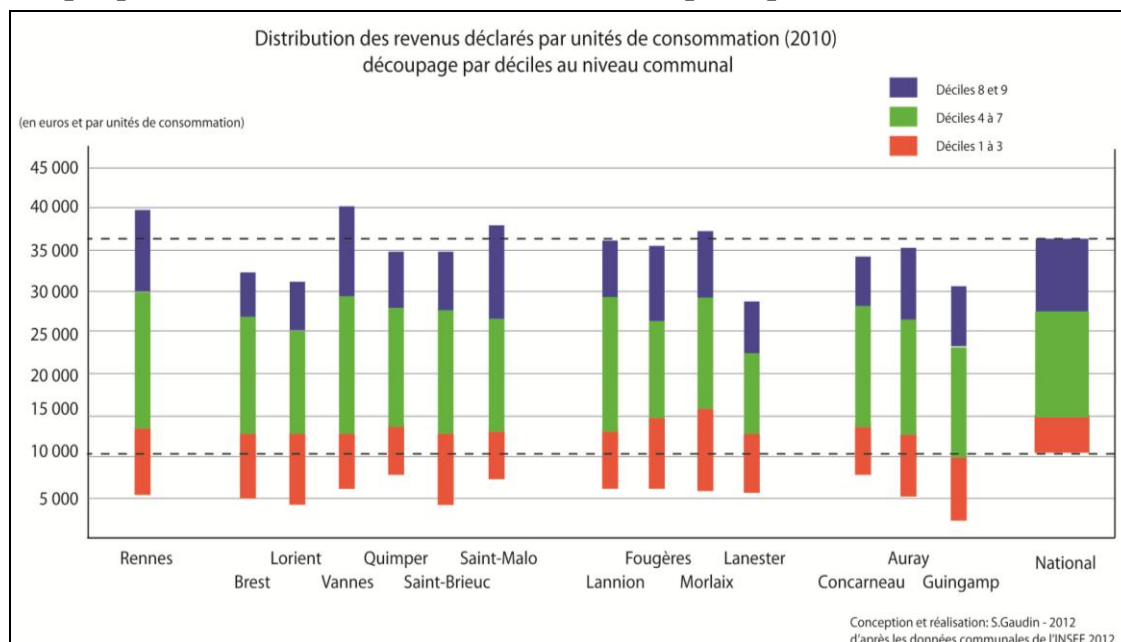
---

<sup>271</sup> INSEE Bretagne, « Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 », n° 27, *Octant Analyse*, janvier 2012, 6 p.

<sup>272</sup> Cros Lucile, 2012, « Les revenus des bretons pendant la crise », INSEE Bretagne, *Octant analyse*, n° 27, janvier 2012, 6 p.



## Graphique 4.4 - Fourchettes des revenus dans les principales villes bretonnes



La Bretagne urbaine apparaît comme une région peu inégalitaire au niveau des écarts inter-déciles. Cela tient essentiellement au caractère relativement peu élevé du 9<sup>e</sup> décile ; à l'exception de Vannes et – de très peu – de Saint-Malo et Morlaix, toutes les villes moyennes bretonnes se situent en dessous du niveau national. A l'autre extrémité de l'éventail, on note que la population des plus défavorisés au niveau municipal est nettement en dessous de la moyenne nationale. Les trois premiers déciles agrégés dans le graphique n° 4.4 indiquent que la pauvreté urbaine dans les villes bretonnes, et particulièrement dans les villes moyennes, est toujours plus prononcée qu'au niveau national. Rapportée à l'échelle de chaque ville, les populations les plus modestes ont des revenus plus bas. A l'exception de Vannes, aucune ville-centre ne se démarque véritablement par la richesse du dernier décile et les villes moyennes semblent plus affectées par la pauvreté monétaire du premier décile qui est systématiquement plus bas que le niveau national. Celui-ci est à un niveau particulièrement bas à Guingamp (2 115 euros). La limite du 3<sup>e</sup> décile, regroupant 30% des personnes les plus modestes, est pour toutes les villes, à l'exception de Morlaix, inférieure à la situation nationale. Les données locales peuvent varier avec une amplitude de l'écart inter-décile plus marquée à Rennes, Vannes et Morlaix. En revanche, l'amplitude la moins importante correspond aux villes où la limite du premier décile est la plus basse. La pauvreté et les inégalités fonctionnent donc ensemble et dessinent les contours d'une fragilité diffuse mais persistante des populations les plus modestes au sein des espaces urbains.

Plus sensibles à la conjoncture économique, la crise a fortement impacté les revenus des personnes les plus modestes dans l'ensemble des villes bretonnes<sup>273</sup>. Cela va à l'opposé des pôles de plus petites tailles et des couronnes urbaines où la tendance a été inverse, avec une augmentation du revenu moyen des plus modestes de 0,7%. L'analyse des villes bretonnes et particulièrement des villes-centres fait apparaître de fortes inégalités et une pauvreté ancrée à l'échelle urbaine.

#### **1.4. Des trajectoires urbaines contrastées mais un impératif global de régulation**

La DRE est à l'origine de différentes études-diagnostic et prospectives à l'échelle régionale. Parmi elles, *L'évolution des villes petites et moyennes de Bretagne et des Pays de Loire* réalisée en 2008 présente un panorama détaillé de la situation de l'armature urbaine régionale. Ce travail fait suite à une étude, réalisée en 2003, consacrée à l'armature urbaine du Grand Ouest qui « alertait notamment sur les écarts de développement entre les grandes villes et bon nombre de villes de deuxième et troisième niveaux, écarts qui à terme pouvaient conduire à la fragilisation de ces dernières » (DRE, 2007 : 3)<sup>274</sup>. Ce risque de fragilisation du système urbain polycentrique régional provient, selon l'étude, de l'évolution des trajectoires démographiques de certaines villes moyennes qui voient leur attractivité stagner voire décroître, mais il est aussi le fait d'une dissociation de plus en plus marquée de la répartition de l'emploi et particulièrement des emplois métropolitains supérieurs. Confrontées à ces enjeux, elles oscillent entre un modèle de développement flexible reposant sur des stratégies métropolitaines et un modèle fordiste « qui s'accorde avec l'importance, anachronique par rapport au niveau national de l'emploi industriel » (DRE, 2007 : 3). Si le scénario d'un décrochage de certains territoires semble peu probable compte-tenu des dynamiques régionales globales et des flux migratoires, d'autres enjeux sont pointés dans les différents rapports. Les agences d'urbanisme de la région ont proposé une classification en 4 types, reposant sur des problématiques et des enjeux particuliers (figure n° 4.2). Ce qu'elles présentent comme un tableau de bord susceptible d'éclairer les stratégies et les priorités locales pour chaque ville témoigne de la diversité des configurations locales et de la complémentarité des villes moyennes plus que d'un système concurrentiel. Dans tous les cas, la part accordée au secteur et à l'attractivité résidentiels est présentée comme un moteur de la dynamique territoriale et, en filigrane, apparaît la nécessité pour les pouvoirs publics de conduire une politique

---

<sup>273</sup> Alors que les revenus des plus modestes à l'échelle de la région résistent mieux qu'au niveau national, c'est l'inverse qui se produit dans les villes bretonnes. (INSEE, 2011)

<sup>274</sup> DRE Bretagne et Pays de Loire, 2007, *L'évolution des villes petites et moyennes de Bretagne et des Pays de Loire*, IGARUN, CETE de l'OUEST, Nantes, 92 p.

active en faveur du logement et de la maîtrise du foncier. Ce constat est particulièrement mis en avant dans le rapport de préfiguration de l'Établissement Public Foncier (EPF) conduit par les services déconcentrés de l'Etat. La justification de la création de l'EPF *Foncier de Bretagne*<sup>275</sup> est directement liée à l'impératif de cette régulation dans une région où la pression immobilière continue de s'accroître alors que la création de logements est parmi les plus dynamiques de France. Le rapport affirme que « tout concourt donc aujourd'hui à considérer que la pression foncière liée à l'attractivité démographique va perdurer en Bretagne. La concurrence accrue qui va en résulter pour l'accès au foncier va concerner tous les territoires bretons, pour des raisons diverses (DRE, 2006 : 8)<sup>276</sup>. Il poursuit en présentant les différences entre des agglomérations « touchées par une raréfaction des terrains disponibles (Brest, Quimper, Saint-Brieuc) [et d'autres qui] connaissent des problématiques spécifiques liées à l'attractivité littorale (Saint-Malo, Lannion, Lorient). Ces espaces sont confrontés aux problématiques du logement, du recyclage des friches urbaines, du renouvellement urbain, de la maîtrise des zones d'urbanisation future, de l'organisation des relations avec les territoires périphériques » (DRE, 2006 : 9).

La nécessité d'agir sur la structure résidentielle par une vision et un contrôle des extensions urbaines est donc actée et reconnue par l'ensemble des responsables locaux au début des années 2000. Le Conseil régional, dès 2005, met en place un groupe de travail portant sur la question du logement qui réalisera un rapport guide intitulé « L'habitat : un enjeu majeur pour la Bretagne »<sup>277</sup>. Au sein de ce document qui appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le sujet, deux idées ressortent particulièrement : faire du logement un enjeu de cohésion sociale, contribuer à un rééquilibrage de l'offre résidentielle et particulièrement du secteur social. Pour cela, quatre priorités sont identifiées : une action en faveur de l'amélioration de la qualité des logements, un soutien aux opérations de renouvellement urbain du parc social, une diminution du bilan énergétique des logements, rendue effective par des incitations financières, et surtout l'accroissement du nombre de logements créés.

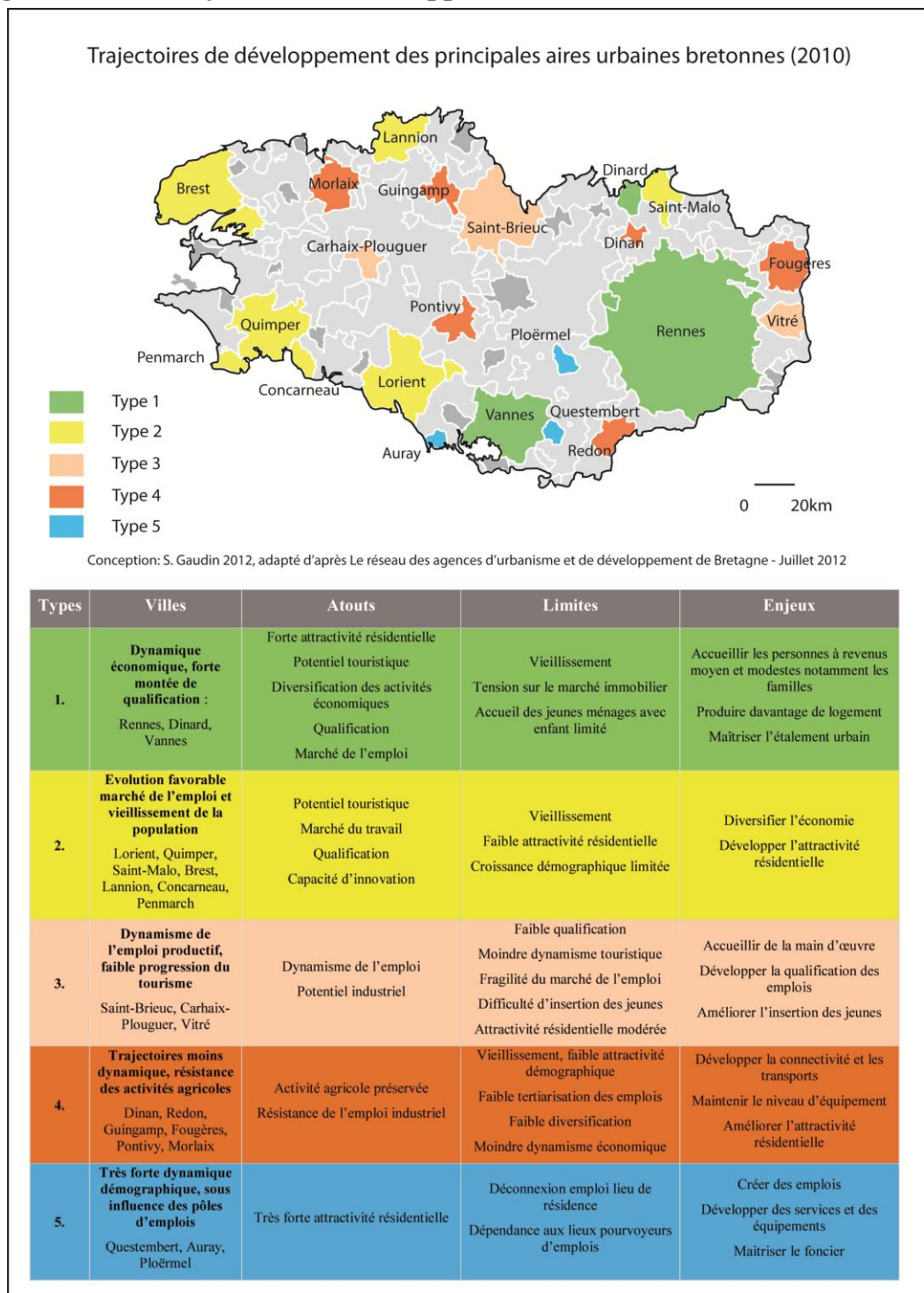
---

<sup>275</sup> Suite à une phase de préfiguration, Foncier de Bretagne a été officiellement créé par le [décret n° 2009-636 du 8 juin 2009](#). Il s'agit d'un EPIC qui dispose d'une autonomie juridique et financière.

<sup>276</sup> *Rapport de préfiguration pour la création d'un établissement public foncier d'Etat en Région Bretagne*, février 2006, services préfectoraux, 55 p.

<sup>277</sup> DGCR, 2005, Pour une politique sociale de l'habitat en Bretagne, Direction générale adjointe "Solidarités - Formation tout au long de la vie", direction des Solidarités, 2<sup>em</sup> réunion mars/avril 2005, Rennes, 24 p.

**Figure 4.2 - Les trajectoires de développement des aires urbaines bretonnes**



Source : Réalisation personnelle d'après : Agence d'urbanisme de Bretagne, Juillet 2012, *Trajectoires de développement des aires urbaines bretonnes durant la décennie 2000*, Brest, 62 p.

Selon les secteurs et les aires urbaines, les enjeux sont donc distincts et ce indépendamment de la taille de l'unité urbaine. Ce qui semble déterminant relève, avant tout, des caractéristiques et des potentialités des secteurs mais aussi des choix et des

orientations retenus par les acteurs locaux. Les villes moyennes reflètent cette diversité des trajectoires urbaines.

Ainsi présenté, le contexte urbain régional permet de positionner l'analyse des choix stratégiques des acteurs notamment en matière de logement. Comment s'intègre le logement social dans ces dynamiques de peuplement et sur quelles logiques reposent les choix des acteurs ? Nous allons donc à présent synthétiquement analyser les données relatives au logement social conventionné, particulièrement au niveau des zones urbaines sensibles qui ont été délimitées et ensuite observer, comment se traduisent ces orientations en stratégies à l'échelle des villes et de la Région.

## **2. Les politiques du logement en Bretagne, un enjeu de cohésion sociale et spatiale**

A l'échelle nationale, la situation du logement en Bretagne apparaît nettement contrastée. La pression sur le marché immobilier est guidée par des facteurs extérieurs : la part importante de l'économie résidentielle, la forte demande de résidences secondaires et les activités touristiques entraînent une pression sur le marché de l'immobilier. Cet élément de contexte participe localement à l'augmentation des prix des logements. Conjuguées, la forte progression démographique et la fragilisation des populations modestes accentuent la pénurie chronique de logements bon marché. De plus, l'inégale répartition du parc de logements sociaux accroît les disparités locales et positionne les villes moyennes dans un rôle charnière d'amortisseur de la conjoncture du marché immobilier.

### **2.1. La Bretagne, une région de propriétaires**

Dynamisé à la fois par l'essor démographique régional et par les flux de nouveaux arrivants – près de 300 000 habitants de plus en dix ans (+ 0,9%/an)<sup>278</sup> –, le secteur de la construction est en pleine croissance. La production totale de logements est supérieure à l'évolution démographique, ce qui pourrait laisser supposer un rapport relativement favorable pour les populations les moins aisées et un marché globalement détendu. Or, la structure du parc immobilier et les caractéristiques d'occupation annulent en quelque sorte les effets de cette dynamique. La part des maisons individuelles atteint 70% du parc des résidences principales et les deux tiers des

---

<sup>278</sup> La population bretonne est passée de 2 906 197 habitants en 1999 à 3 199 066 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - Insee, recensements de la population in *Octant Info* n° 27, décembre 2012

résidents sont propriétaires de leurs logements. Ce type d'urbanisation est particulièrement extensif et consommateur d'espace. La région est d'ailleurs en seconde position au niveau national en ce qui concerne l'étalement urbain et l'accentuation de la périurbanisation. Le phénomène s'est même accru récemment, l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation a ainsi augmenté de 25% en 10 ans (Chiffres EPF – 2011). Dès sa mise en place, l'EPF régional s'est donné comme objectif d'intervenir dans la régulation des prix du foncier et du logement et de limiter la surconsommation de l'espace agricole notamment aux marges des villes. De ce fait, l'objectif prioritaire est à la fois de densifier les espaces urbains et de maîtriser l'évolution du foncier. Au niveau régional, les formes prises par l'urbanisation et les préférences des ménages vont tendanciellement à l'encontre de ces objectifs.

### **2.1.1. La maison individuelle, un fort déterminant régional**

La Bretagne présente une réelle singularité par les caractéristiques de son parc de logements et l'occupation résidentielle. Le parc de logements breton est constitué de 323 000 résidences secondaires, logements occasionnels ou vacants et de 1 345 000 résidences principales. La part de la maison individuelle en Bretagne relève d'une forte spécificité et ces logements sont en moyenne plus récents du fait de la dynamique démographique régionale. Pourtant, le phénomène pavillonnaire et l'essor de la maison individuelle ne sont pas récents en Bretagne (Allain, 1992, *Op. Cit.*). Associé à la périurbanisation, le processus s'est réalisé de manière précoce au début des années 1970 et continue toujours de caractériser la région. Facilitée par les disponibilités foncières importantes et la densité des réseaux et des infrastructures, la maison individuelle est la forme d'habitation dominante et privilégiée. Ce phénomène a donné lieu à une extension des zones urbanisées de l'ordre de 30% entre 1992 et 2003. Au niveau régional, et sur la même période, la surface occupée par l'habitat individuel a augmenté de 32 % dans les couronnes périurbaines et de 35 % dans l'espace à dominante rurale (SSP, enquêtes Teruti 1992 et 2003, cité par l'INSEE, Baccaïni, Sémécurbe, 2009)<sup>279</sup>. Le parc de logements continue de progresser avec une hausse moyenne de 1,6% du nombre de résidences principales par an, ce qui correspond à une demande réelle reposant sur l'accroissement démographique (accroissement naturel et solde migratoire, soit une augmentation cumulée de 0.78%). Ces données nous permettent d'appréhender la forte vitalité de la région, située au 8<sup>e</sup> rang de la croissance démographique nationale, mais aussi l'essor de la construction qui demeure, de manière relative, nettement plus important que les gains démographiques. Le desserrement de l'espace urbain se poursuit et est particulièrement visible autour des grandes villes et le long du littoral bas breton. Autre particularité régionale, la part des occupants propriétaires est particulièrement

---

<sup>279</sup> Baccaïni Brigitte, Sémécurbe François, 2009, « La croissance périurbaine depuis 45 ans », *Insee Première* n° 1240 - juin 2009, 4 p.

élevée : « Deux tiers des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, soit 9 points de plus qu'au niveau national » (DREAL Bretagne, 29 juin 2012).

### 2.1.2. La poursuite de l'extension pavillonnaire

Ce sont les communes de moins de 10 000 habitants qui connaissent l'essor le plus important avec un taux de croissance moyen de 1,2% par an (2000-2010 – INSEE, 2011). Si cette catégorie progresse, c'est essentiellement dû à la périurbanisation qui s'intensifie et gagne des communes situées dans l'espace rural. La situation des petites communes est dépendante de leur localisation, proche ou non d'un pôle urbain, et de leur proximité au littoral. Ainsi, les aires d'influence de Rennes et de Vannes continuent de s'étendre. L'essor des mobilités et les déplacements domicile-emploi accentuent la périurbanisation et l'éloignement des ménages de revenus moyens et modestes des villes-centres, « la croissance urbaine se déplace en fonction de l'évolution des modes de vie » (Baccaïni et Sémécurbe 2009). Les ménages à la recherche d'un logement moins onéreux sont parfois contraints de s'installer dans des communes distantes de 15 à 20 km, parfois plus, des principales villes<sup>280</sup>.

On ne peut évoquer cependant un déversement de l'espace urbain en direction de ses périphéries. La progression de l'urbanisation se fait à la fois par la densification des villes-centres et des principaux pôles et par l'étalement urbain et la dilatation de l'espace urbain. La figure n° 4.3 montre qu'il n'existe pas de corrélation absolue entre croissance de la ville-centre et croissance de la population de l'aire urbaine. Le secteur vannetais profite d'une forte attractivité qui se retrouve aussi bien au niveau des villes

---

<sup>280</sup> Il est cependant difficile de systématiser le rapprochement entre éloignement des centres-villes et des villes-centres et ménages modestes, tant la localisation périurbaine peut recouvrir des situations très différentes allant de l'exclusion par les coûts du foncier (notamment pour le périurbain lointain) à la valorisation des cadres de vie et des aménités. Ce dernier point est notamment visible dans un certain nombre de villes bretonnes localisées à proximité du littoral. Voir notamment pour la première hypothèse : Ollivro Jean, 2011, *La nouvelle économie des territoires*, Editions Apogée, Rennes, 190p ; Baudelle Guy, Darris Gérard, Ollivro Jean, Pihan Jean, 2004, « Les conséquences d'un choix résidentiel périurbain sur la mobilité : pratiques et représentations des ménages », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, 3ème colloque du Groupe de Travail Mobilités spatiales et fluidité sociale (GT23) : Offre urbaine et expériences de la mobilité, Strasbourg, France 20-21 et 22 mars 2003 ; pour la seconde et sur la diversité des trajectoires des ménages périurbains : Cailly Laurent, Dodier Rodolphe., 2007, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois*, n° 205, 2007/4, pp. 67-80 ; Hervouet Vincent, 2007, « La mobilité du quotidien dans les espaces périurbains, une grande diversité de modèles de déplacements. L'exemple de la métropole nantaise », *Norois*, n° 205, 2007/4, p. 37-52 ; Giroud Matthieu, Mainet Hélène, Edouard Jean-Charles (dir.), 2011, *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires. Territoires, pratiques, régulations*, Presses universitaires Blaise Pascal, collection CERAMAC, Clermont-Ferrand, 494 p ; Jaillet Marie-Christine, Rougé Lionel, Thouzellier Christiane, 2004, « L'émergence de nouvelles figures de l'urbanité dans les modes de vie périurbains », in actes du colloque *Mobilités et territoires urbains*, Puca, 2004, pp. 57-62 ; Rougé Lionel, 2007, « Inégale mobilité et urbanité par défaut des périurbains modestes toulousains », *EspacesTemps.net*, Textuel : <http://espacestemp.net/document2237.html>

(Vannes et Auray)<sup>281</sup> que des aires urbaines. Il faut noter cependant que la part des personnes de plus de 65 ans représente le quart de la population du pays de Vannes. Vitré connaît également une double croissance au niveau municipal et de l'aire urbaine. La structure démographique du territoire indique une présence importante de retraités mais dans des proportions moins importantes que les deux villes précédemment citées. La croissance de Vitré s'explique par la proximité avec le pôle rennais mais aussi par la bonne résistance du tissu industriel agro-alimentaire local (SVA, Tendriade, Panavi).

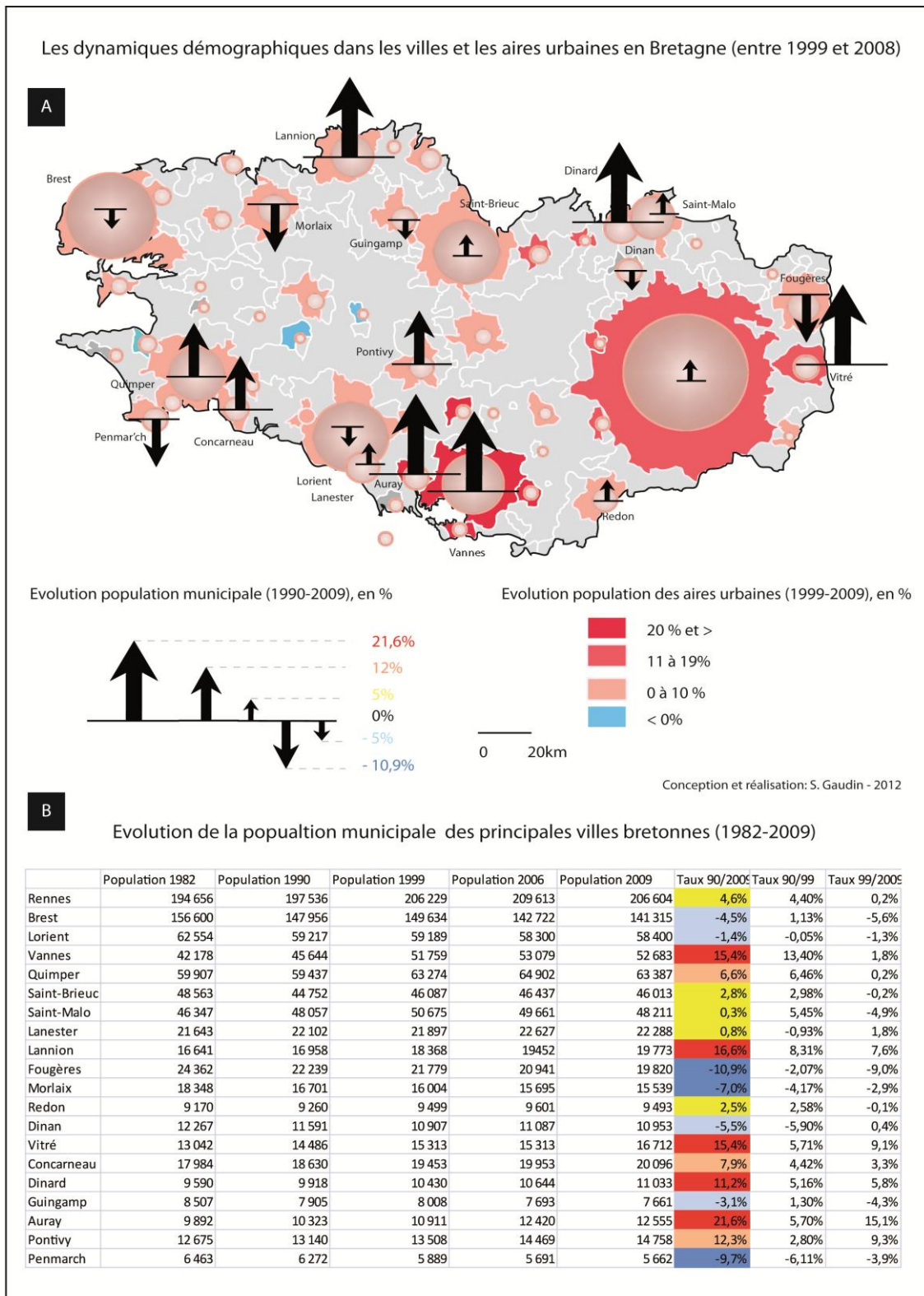
Ainsi, la densification opère fortement dans les aires de Vannes et d'Auray et de manière un peu moins soutenue à Quimper, Lannion et Vitré. Les effets sont plus équilibrés et plus faibles dans les aires de Brest, Dinan et de Saint-Malo. Dans ces trois aires urbaines, la croissance démographique est positive mais moins importante que la moyenne régionale, en revanche la population communale stagne ou diminue entre 1999 et 2009 (figure n° 4.3). Ce phénomène est particulièrement marqué à Morlaix, Brest et Lorient où les villes-centres perdent des habitants alors que les couronnes périurbaines en gagnent. Enfin, certaines villes maintiennent l'équilibre entre croissance urbaine municipale et croissance des communes périphériques. Saint-Brieuc, Quimper, Lannion et Redon notamment connaissent de faibles croissances des deux indicateurs mais conservent un rapport stable entre le poids de la ville-centre et celui de l'aire urbaine.

---

<sup>281</sup> Même si, pour la première fois, la ville d'Auray marque un ralentissement voire une stagnation de sa croissance au niveau communal passant de 12.536 en 2008 à 12.187 en 2009. Ce chiffre est à prendre avec précaution puisqu'il porte sur un recensement partiel réalisé à partir d'une extrapolation des résultats d'une enquête conduite sur 8% des logements de la ville. Celle-ci a notamment intégré le quartier du Gumen au cours des opérations de rénovation urbaine. Pour autant, pendant la période, le solde naturel est redevenu, à 13 individus près, lui aussi négatif.



**Figure 4.3 – Les dynamiques démographiques dans les villes et les aires urbaines bretonnes (1982-2009)**



(Réalisation personnelle)

### 2.1.3. Logements et satisfaction résidentielle, un parc de bonne qualité

Selon une enquête réalisée par *Octant* en 2006<sup>282</sup>, soit au lancement des opérations de rénovation urbaine, 80% des ménages bretons sont satisfaits de leurs conditions de logement. Les logements sont en moyenne plus vastes, 43 m<sup>2</sup> par habitant, et possèdent davantage de pièces, 66% des résidences principales possèdent au moins 4 pièces, que la moyenne nationale (respectivement 40 m<sup>2</sup> et 60%). Les inégalités sont importantes et reflètent les ressources des ménages. Ainsi, les 10% des ménages les plus à l'étroit dans leurs logements disposent de moins de 23m<sup>2</sup> et les 10% les mieux dotés bénéficient de 90m<sup>2</sup>. A Saint-Brieuc, les locataires d'un logement social occupent des logements de 37 m<sup>2</sup> en moyenne, soit 4 m<sup>2</sup>/personne de plus que la moyenne régionale. A l'échelle des villes bretonnes, la situation est relativement homogène. Les différences sont plus marquées quand on observe les ménages les plus aisés. Les logements sont aussi globalement de bonne qualité. On recense moins de motifs d'insatisfaction et de nuisances liés à l'humidité, l'isolation phonique et thermique que dans la majorité des régions. Ainsi 2/3 des logements sont considérés de bonne qualité et sans défaut. Des inégalités entre les villes peuvent être notées concernant des problèmes spécifiques. Par exemple, 25% des logements à Brest connaissent des problèmes d'humidité contre 14% à Vannes. Ces critères sont néanmoins insuffisants pour appréhender la satisfaction résidentielle qui repose sur une grande variété de facteurs. A ce niveau également, les villes bretonnes ont des situations assez contrastées (et ce malgré une certaine uniformité technique générale du bâti). Lorient, Quimper et surtout Saint-Brieuc souffrent plus que d'autres d'insatisfactions des résidents, jusqu'à 29% (*Octant*, 2008)<sup>283</sup>. Au-delà des aspects techniques, d'autres critères prévalent comme la situation sociale, le voisinage, l'ancrage territorial, l'accessibilité etc. Ainsi l'EPLS désigne les trois motifs les plus fréquemment cités d'insatisfaction résidentielle des ménages bretons : le manque d'espace vert, la qualité des commerces et, en troisième position, l'isolation phonique.

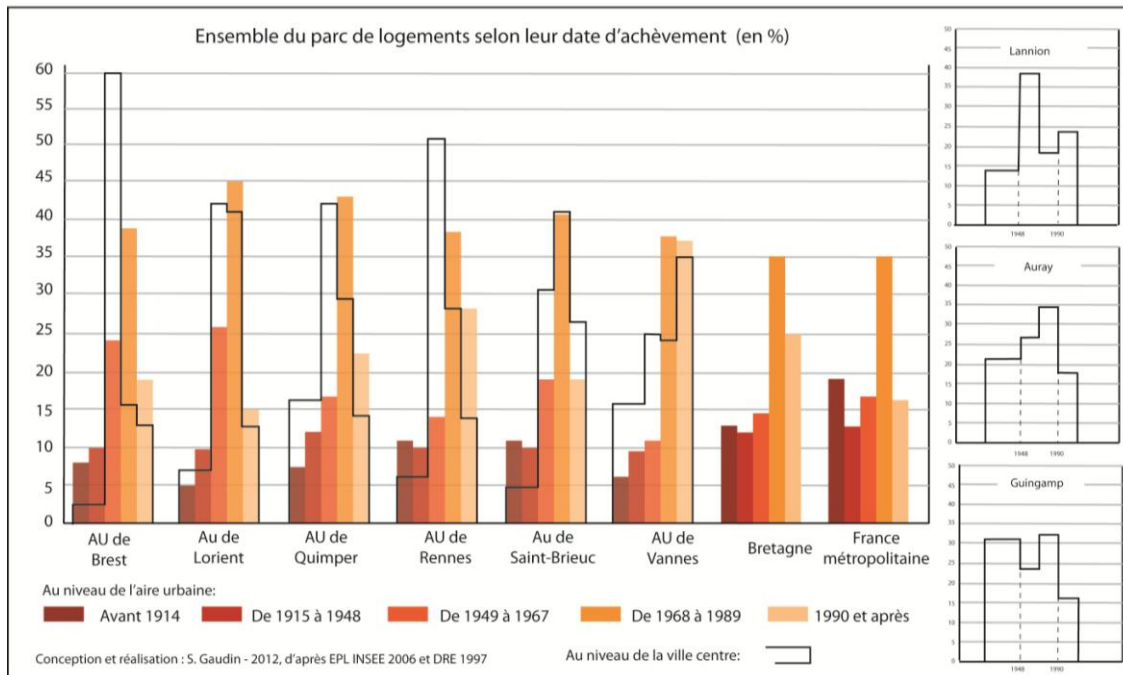
La part des logements de mauvaise qualité est très faible - 4,6% au niveau des principales aires urbaines en 2006 - notamment au regard de la situation nationale. Lorient et Saint-Brieuc font figure d'exceptions puisqu'elles dépassent le seuil des 6% (moyenne nationale) de logements de mauvaise qualité.

---

<sup>282</sup> Lévy David, Portier Jean-François, Baudequin Isabelle, 2008, « Les logements bretons en 2006 », *Dossier d'Octant*, n° 51, 22 p.

<sup>283</sup> *Ibidem*.

**Figure 4.4 – Le parc de logements selon la date d’achèvement, par ville et par aire urbaine**



Source : Réalisation personnelle d’après les données recomposées de l’INSEE EPL 2006, DRE 1997 et PLH Vannes et Quimper.

Par rapport à la moyenne française (41%), la Bretagne compte un parc de logements anciens, antérieurs à 1948, relativement restreint (31%). Les Côtes d’Armor et l’Ille-et-Vilaine se caractérisent par une part plus importante de logements anciens. Fortement concernées par la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, les villes de Lorient et Brest ont une surreprésentation des logements construits entre 1949 et 1967 (figure n° 4.4). Enfin, Vannes se distingue par la part importante de constructions plus récentes sur l’ensemble de son parc, essentiellement constitué de maisons individuelles et de petits collectifs. La figure n° 4.4 indique que les aires urbaines bretonnes ont des compositions relativement proches de la moyenne nationale (et régionale). Cependant, et de manière assez logique au regard du mouvement de périurbanisation intense du territoire breton, les villes-centres s’identifient nettement par des phases de construction voire de reconstruction contrastées selon les villes et leur histoire. Outre la reconstruction de tout ou partie de certaines villes (Brest et Lorient particulièrement), elles portent toutes particulièrement la trace de la grande période de construction de la fin des années 1950 au début des années 1970 et cela de manière bien supérieure à la moyenne nationale et à leur périphérie. Quimper, Vannes et Guingamp ont également un profil urbain qui fait apparaître la part notable du parc ancien et du centre historique dans la structure des logements de la ville-centre.

#### 2.1.4. Une répartition très inégale de la pression foncière et immobilière

La population bretonne est nettement moins concentrée que celle de la France métropolitaine puisque 60% des Bretons occupent 24% du territoire régional alors que 60% des Français occupent 8% du territoire national (Adeupa, 2010)<sup>284</sup>. Ce phénomène est une caractéristique régionale spécifique. La périurbanisation y est accentuée par la préférence pour la maison individuelle. Ce choix est majoritaire pour l'ensemble des villes bretonnes. La maison individuelle représente ainsi 71% des résidences principales dans la région. L'Ille-et-Vilaine se distingue avec un plus faible taux de maisons individuelles qui se rapproche de la moyenne nationale (63%) alors qu'il atteint 82% dans les Côtes d'Armor.

Toutes les villes sont concernées par la décohabitation et la diminution progressive et continue de la taille des ménages entraîne une augmentation de la demande de logements. La taille moyenne des ménages est de 1,87 personne pour les villes de Saint-Brieuc et de Rennes qui appartiennent à la fourchette basse au niveau régional, Quimper (1,98) et Brest (1,96) bornent la limite supérieure. Les villes-centres sont davantage affectées par le phénomène. Ainsi, dans l'aire urbaine de Brest, si on excepte la ville-centre, le nombre moyen de personnes par ménage augmente d'une personne. Cette situation est à rapprocher de la composition sociale des ménages. Dans les villes, les étudiants, les célibataires et les jeunes actifs accentuent la part des personnes vivant seules dans leur logement. L'espace rural est globalement moins concerné par la décohabitation mais les ménages de petite taille sont souvent liés au vieillissement de la population. La part des familles monoparentales est aussi fortement inscrite dans les villes et leurs agglomérations. Elles représentent entre 14 et 17% des ménages des agglomérations bretonnes, ce qui représente 5 points de plus que la moyenne régionale. La surreprésentation des familles monoparentales au sein des espaces urbains est aussi un indicateur de la précarité sociale. A Brest, 43% des familles monoparentales sont composées d'un parent inactif, 34% à Quimper et jusqu'à 42% à Morlaix.

L'effort des ménages pour se loger s'est globalement alourdi. En Bretagne, l'évolution s'est faite au détriment des locataires avec une hausse plus importante des loyers que la moyenne nationale, particulièrement entre 2008 et 2010. Tous les secteurs ne sont pas concernés avec la même acuité. La hausse des prix est liée à la fois aux tensions foncières qui s'accroissent dans les zones périurbaines et littorales et aux opérations de rénovation urbaine qui, améliorant le confort des logements, provoquent

---

<sup>284</sup> Adeupa, 2010, *Atlas socio-démographique*, Population et modes de vie en Finistère, Brest, CG29, 108 p.

mécaniquement une augmentation des loyers du parc HLM. Si, pour faire face à cette demande, le logement social progresse rapidement depuis 2000, il reste à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale. « Le parc réglementé (secteur HLM, social non HLM et loi de 1948) représente 39 % des logements loués vides par les Bretons, soit 9 points de moins qu'en France » (Insee, enquête Logement 2006). Sa progression de 5% entre 2000 et 2006 est plus faible que l'évolution de l'ensemble des résidences principales (+ 9%). L'enjeu pour la région réside autant dans la résorption de son déficit de logements sociaux que dans son inégale répartition.

## **2.2. Le parc de logement social en Bretagne, un déficit structurel et ancien**

Le logement social accueille un tiers des locataires du secteur privé de la région. Celle-ci, largement déficitaire dans ce domaine au regard de la moyenne nationale, a connu la plus forte progression en matière de constructions du logement social entre 1997 et 2009 (15% contre 4% au niveau national) mais, localement, les situations demeurent parfois relativement tendues.

Dans cette section, nous nous attacherons à présenter les données récentes qui permettent d'évaluer la part des logements sociaux dans la structure résidentielle régionale à partir notamment du dernier répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS<sup>285</sup> 2012). Afin de positionner le contexte dans lequel les opérations de rénovation urbaine ont été engagées, nous analysons également la situation du logement social dans une dimension rétrospective, particulièrement en se situant sur la période 2000-2008.

### **2.2.1. Une région nettement déficitaire**

Il existe deux manières d'évaluer la dotation d'un territoire en logements sociaux. Soit on considère la part des logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales, soit on rapporte le nombre de logements sociaux à la densité démographique. Dans un cas comme dans l'autre, la Bretagne est structurellement déficitaire. Le rapport des logements sociaux aux résidences principales permet notamment d'appréhender les évolutions conjoncturelles récentes, liées aux tendances actuelles de la construction. La Bretagne accusant un sérieux retard par rapport aux indicateurs nationaux et eu égard à l'attractivité régionale, ce rapport positionne la région en bas du classement national. La densité des logements sociaux par rapport au

---

<sup>285</sup> Le répertoire présente le patrimoine des bailleurs propriétaires des logements locatifs sociaux. Il remplace, depuis 2011, l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Source : Commissariat Général au Développement durable – Service de l'observation et des statistiques – décembre 2011

nombre d'habitants est également largement inférieure à la moyenne nationale. Cet indicateur est d'autant plus défavorable que le nombre de ménages de petite taille, notamment de personnes vivant seules, est plus important à l'échelle de la région. La décohabitation et le vieillissement de la population accentuent le besoin quantitatif de logements alors que le logement social y est caractérisé par un taux de vacance parmi les plus bas de France (1,8%) mais, à l'inverse, un taux de rotation s'élevant à 13,1% soit un des plus élevés de France (ARO Habitat, 2010). L'offre quantitative de logements est un enjeu pour une région qui, nous l'avons vu, a compté près de 30 000 habitants de plus par an entre 1999 et 2009 et qui connaît aujourd'hui une pénurie de logements<sup>286</sup>. La diversité des configurations urbaines et l'hétérogénéité des situations reflètent les interrogations sur une politique calibrée nationalement.

Cette situation est régulièrement soulignée par les acteurs locaux. En 2004, au moment de la préparation des premières conventions de rénovation urbaine, on enregistrait dans les fichiers départementaux des organismes HLM bretons un peu plus de 40 000 demandes d'un logement social pour une capacité d'offre annuelle d'environ 19 000 logements. Les délais d'attente étaient alors estimés à 2 ans en moyenne au niveau régional avec de nettes différences selon les secteurs. On retrouve dans les documents administratifs régionaux des notes soulignant l'accentuation d'une crise du logement et même d'une pénurie. L'orientation est ainsi clairement affichée : « la première priorité est d'accroître l'offre de logements » (CR DGCR, 2005)<sup>287</sup>. Au 1er janvier 2011, le parc locatif social de la région s'élève à 157 731 logements soit 3,4 % du parc national. La Bretagne se situe au bas du classement des régions pour le nombre de logements sociaux par habitant, devant les régions Midi Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine, mais loin derrière la Haute Normandie, la Basse Normandie ou le Centre par exemple. Avec 47 logements sociaux pour 1 000 habitants, la région est nettement en deçà de la moyenne nationale<sup>288</sup>.

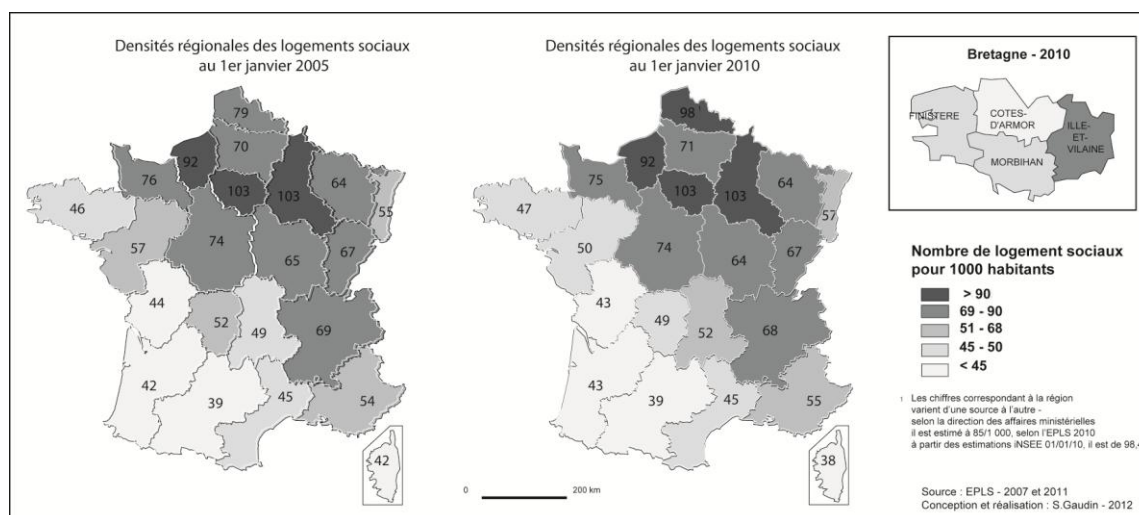
---

<sup>286</sup> Et l'Insee estime que la Bretagne comptera 3,47 millions habitants en 2030 contre 3 199 066 au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>287</sup> Conseil régional, Direction générale adjointe, 2005, « Solidarité - Formation tout au long de la vie », Pour une politique sociale de l'habitat social en Bretagne, 2<sup>e</sup> réunion mars/avril 2005, 24 p.

<sup>288</sup> La part du logement social progresse au niveau régional mais, au niveau national, le rapport reste quasiment stable : 41,9% en 1998, 45% en 2002 et 47% en 2009 au niveau régional contre 70% au niveau national (2003) et 70,9% en 2009.

## Carte 4.4 - Densités régionales des logements sociaux pour 1 000 habitants 2005-2010



Cependant ce déficit de logements sociaux n'est pas spécifique à la région, il concerne l'ensemble de l'ouest de la France. Depuis ces dernières années, la situation tend à s'améliorer avec une production active de logements sociaux au niveau régional, 2,2% de croissance en 2009, tout comme en 2008. Malgré cet effort de rattrapage, le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population reste nettement inférieur à ce qu'il est dans la majorité des régions. La part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales atteint 10,7 % en Bretagne, soit un niveau très inférieur à la moyenne nationale (16,4 %). Le fort dynamisme de la construction de logements privés et des politiques d'accès sociale à la propriété limite en Bretagne le taux de pénétration du parc locatif social (AroHLM, 2008). La région connaît en revanche une politique d'accès aidée à la propriété particulièrement vigoureuse avec en moyenne 1000 logements/an. En 2010, à la suite des mesures de relance de l'activité prises au niveau national, le nombre de prêts "PTZ" émis a atteint 20 294 offres distribuées sur le territoire breton, soit 7,1% de l'ensemble des prêts distribués sur le territoire national (DREAL 2012)<sup>289</sup>.

Trois particularités ressortent de la situation globale du logement social en Bretagne : la configuration des opérateurs et bailleurs HLM, l'inégale répartition du parc et notamment sa concentration dans les villes-centres et une faible vacance.

Hormis la présence de cités ouvrières, l'histoire du logement social en Bretagne remonte à un passé récent. La région n'a pas connu la vague d'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle qui a incité à la construction d'ensembles de logements HBM issus de la loi Siegfried de 1894 et des Sociétés Anonymes d'habitations à bon marché (Fromentin, Pallier, 1997)<sup>290</sup>. La région a accueilli quelques initiatives originales et promu le travail

<sup>289</sup> Darboux Nadège, 2012, *Situation du logement en Bretagne*, DREAL Bretagne, Mission Communication, Octobre 2012, Rennes, 28 p.

<sup>290</sup> Fromentin Frédérique, Pallier Yveline, 1997, *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Editions Apogée, Rennes, 109 p.

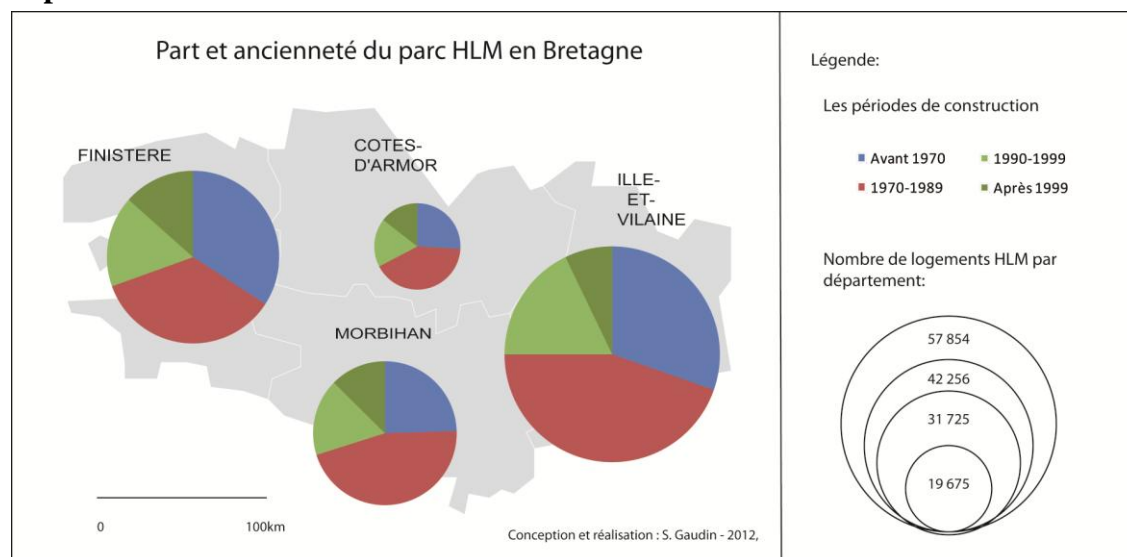


d'architectes de renoms dans la réalisation de certaines opérations. Ainsi, deux cités-jardins ont été réalisées, l'une à Saint-Brieuc au début des années 1930 par l'architecte Jean Fauny et poursuivie ensuite par l'Office municipal HLM sous l'impulsion de son directeur Gabriel Legarçon qui incita à la réalisation de la « cité jardin de Ginglin », et l'autre au Rheu (Ille et Vilaine) dessinée par Gaston Bardet et construite dans les années 1960 à l'ouest de Rennes. Le développement du logement social en Bretagne s'est donc adossé aux politiques publiques locales et particulièrement aux Offices publics de l'habitat (OPH). Ainsi la région s'est fortement positionnée dans la gestion des délégations d'aides à la pierre. Le parc breton reste très majoritairement géré par des OPH à 72% contre 48% au niveau national. Cette particularité explique que le taux de financement du logement social par les collectivités soit également plus important qu'au niveau national puisqu'il représente 12,4% du prix de revient d'une opération<sup>291</sup>.

La répartition du parc HLM n'est pas homogène au niveau régional, qu'il s'agisse des quatre départements ou d'une échelle plus locale. Le parc social se concentre pour les 2/3 dans le Finistère et surtout l'Ille-et-Vilaine<sup>292</sup> qui détient la part la plus importante du parc social avec 36% des logements sociaux bretons (2010),

Les Côtes d'Armor sont le département qui en possède le moins en valeur relative (13%) comme en valeur absolue. Plus que de réelles inégalités, ces disparités reflètent le poids démographique de chaque département. Les Côtes d'Armor sont malgré tout en deçà de ce que leur densité démographique laisserait envisager, avec un rapport de 33 logements pour 1 000 habitants.

#### Carte 4.5 - Le parc social en Bretagne selon la période de construction par département



<sup>291</sup> Au niveau national ce rapport est estimé à 6,9% en 2012. Voir : *Le courrier du logement*, Hebdomadaire d'actualité, de synthèse et de réflexion, 24 septembre 2012, n° 610-611, Innovapresse, Corlet, 23 p.

<sup>292</sup> Il faudrait ajouter à ces données le rôle du parc privé qui représente environ 10% du parc conventionné communal et HLM.



Au niveau régional, 46% du parc HLM date de la période allant de la Reconstruction jusqu'en 1976<sup>293</sup>. Un contraste s'observe concernant le Morbihan qui dispose de davantage de logements récents : le département a peu construit de logements sociaux entre 1950 et 1976 mais connaît un des plus forts taux de production aujourd'hui, 12% du parc datant d'après 2000. *A contrario*, plus de 34% des logements sociaux du Finistère ont été construits avant 1970. De grandes différences existent également à l'échelle urbaine. Dans la communauté urbaine de Brest, c'est 59% du parc social qui est antérieur à 1970 alors que dans la ville de Quimper, les logements anciens ne représentent que 17% du parc. Les Côtes d'Armor se singularisent par une phase de construction massive de logements sociaux tardive, qui s'étend de la fin des années 1960 au milieu des années 1980. Les gains démographiques étant plus modérés dans le département, la construction récente de logements sociaux y est moins dynamique. L'âge d'achèvement des logements influence également les types de logements présents dans les différents secteurs et leur niveau de confort. Les logements sociaux construits dans les années 1960-70 sont à 98% des logements collectifs. Cette typologie renseigne aussi sur l'attractivité des logements, le parc ancien connaît une vacance légèrement supérieure.

La faible vacance (5 % sur l'ensemble du marché et moins de 1% sur le parc social) constitue un indicateur supplémentaire de la tension du marché immobilier notamment dans le secteur social. L'agglomération briochine se distingue avec des taux de vacance allant de 1,2% en 2003 à 1,8% à son maximum en 2008, c'est-à-dire alors que les opérations de relogement dans le cadre du programme de rénovation urbaine commencent à être mises en place. Depuis 1997, la Bretagne est, avec la Corse, la région où la vacance est la plus faible<sup>294</sup> de France. Elle atteint cependant 3,4% au niveau des ZUS de la région ce qui est de l'ordre de trois points supérieur à la vacance moyenne du logement social en Bretagne. En comparaison, sur ces mêmes périodes, la Bourgogne et le Limousin oscillent entre 4,5 et 6,4. Cet indicateur est aussi le signe que la demande est particulièrement forte sur l'ensemble de la région, particulièrement dans le secteur social.

---

<sup>293</sup> Avec près de 35% de logements antérieurs à 1948 sur l'ensemble des résidences principales, la Bretagne compte un parc de logements relativement plus récent que la moyenne française (41%). Mais, alors que la part des logements anciens est plus importante en Ille et Vilaine et dans les Côtes d'Armor, la situation s'inverse dans le Morbihan et le Finistère sous les effets conjugués de la Reconstruction et plus récemment de l'extension pavillonnaire.

<sup>294</sup> 1% en 1997, 1,5% en 2000, 1,7% en 2003, 1,6% en 2006, 1,2% en 2008, 2,4% en 2009 sur l'ensemble du parc des logements et autour de 0,3% concernant le logement social en 2007 et 0,5% en 2011(notamment par l'effet des opérations de rénovation urbaine.).

## 2.2.2 Une répartition inégale des logements sociaux

Les grandes et moyennes aires urbaines concentrent la très grande majorité du parc de logements sociaux. Le déficit régional s'explique d'ailleurs en partie par la très faible présence du secteur social dans l'espace rural.

**Tableau 4.6 - Le logement social en Bretagne par département**

	Nombre total de logements sociaux (2010)	Nombre de logements sociaux pour 1 000 hab. (2010)	Taux de vacance (>3mois)	Evolution du parc locatif (2000-2010)
<b>Côtes d'Armor</b>	19 675	34,5‰	0,5	20,6%
<b>Finistère</b>	42 256	49,5‰	0,4	17,0%
<b>Ille et Vilaine</b>	57 854	61,5‰	0,7	19,3%
<b>Morbihan</b>	31 725	46,2‰	0,7	15,7%

Réalisation personnelle données agrégées à partir de l'EPLS 2011 et DREAL 2001.

Il existe des différences notables entre les départements bretons (tableau n° 4.6) que cela soit en nombre total de logements sociaux dans l'absolu ou rapporté à la population. L'Ille-et-Vilaine apparaît comme le département le mieux doté avec une dynamique constante de construction sur la période 2000-2010. Les Côtes d'Armor ont un rapport de logements sociaux par habitants deux fois inférieur mais sont le département le plus actif en matière de construction du parc locatif social sur la dernière décennie. Ces trajectoires sont à mettre en relation avec les opérations de reconstruction qui se déroulent dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Cependant, l'analyse de ces données nous permet d'observer le lien existant entre les formes d'urbanisation et la concentration des logements sociaux. Les départements les plus fortement urbanisés, sont aussi ceux qui ont la densité de logements sociaux la plus forte.

Les sept principales agglomérations bretonnes représentent en 2011, 98 364 des 157 731 logements sociaux de la région (62,4%). La densité du parc de logement social rapportée à l'échelle des principales agglomérations s'élève alors à 81 logements pour 1000 habitants. En 1998, selon O. Blanc-Dubuisson (1998) 75% du parc HLM est concentré dans les 21 unités urbaines de plus de 10 000 habitants, dont 40% dans les trois pôles de Rennes, Brest et Lorient (Blanc-Dubuisson, 1998)<sup>295</sup>.

<sup>295</sup> Blanc-Buisson Odile, 1998, *Le logement en Bretagne : proposition pour une approche territoriale renforcée*, CES Bretagne, novembre 1998, Rennes, 178p. Au moment du lancement des premières opérations de rénovation urbaine en 2005, ces mêmes villes concentraient 71% du parc social breton.

**Tableau 4.7 - Répartition des logements sociaux dans les principales villes bretonnes, par aire urbaine (2008) et par EPCI (2011)**

	Au niveau de l'EPCI (2011)		Au niveau de l'aire urbaine (2008)		Au niveau communal (2010)
	Nombre logements sociaux dans l'EPCI	Nombre logements sociaux dans la ville centre	Part des logements sociaux dans la ville centre	Part des logements sociaux dans les RP*	% logement social (seuil SRU)
<b>Rennes (CA)</b>	35 932	24 189	68	<b>19,5</b>	26,6
<b>Brest (CU)</b>	18 345	18 080	81	18,6	24,2
<b>Lorient (CA)</b>	15 442	14 671	<b>56</b>	17,4	29,1
<b>Saint-Brieuc (CA)</b>	7 272	4 720	66	13,7	24,3
<b>Quimper (CA)</b>	6 075	4 920	74	14,5	<b>29,5</b>
<b>Saint-Malo(CA)</b>	6 938	6 146	<b>94</b>	18,1	28,2
<b>Vannes (CA)</b>	8 351	5 237	73	13,8	23,2
<b>Lannion (CA)</b>	2 145	1 677	68	8,8	26,4
<b>Fougères (CC)</b>	3 310	2 862	86	18,5	23,0
<b>Morlaix (CA)</b>	2 562	2 049	72	<b>8,7</b>	22,0
<b>Vitré (CA)</b>	2 790	1 613	81	11,3	<b>21,2</b>
<b>Auray (CC)</b>	1 640	1 277	92	8,8	22,4
<b>Guingamp (CC)</b>	1 642	1 418	88	14,2	23,9
<b>Bretagne</b>	<b>157 731</b>	<b>85 005</b>	<b>77,3</b>	<b>10,9</b>	
<b>France métropolitaine</b>	4 456 297	–	–	16,2	

\*RP : Résidence principale - Source : Réalisation personnelle d'après DREAL RPLS 2011 ; AroHLM 2008 et données locales (2010-2011).

Indication de lecture : dans la colonne centrale « au niveau de l'aire urbaine », il faut lire au niveau de Rennes que 68% des logements sociaux de l'aire urbaine sont situés dans la ville-centre

Dans sept des neuf communautés d'agglomérations bretonnes (CA) et dans la communauté urbaine (CU) de Brest, le logement social représente plus de 13% de l'ensemble du parc des résidences principales (tableau n° 4.7). Rennes et les grandes villes moyennes, c'est le cas de Brest, Lorient et Saint-Malo, dépassent le seuil de 100 logements sociaux pour 1000 habitants au niveau communal.

Mais la part des logements sociaux dans les agglomérations est aussi assez hétérogène : de 19,7 % pour Saint-Malo et même jusqu'à 23% à Rennes, à 4,2 % pour Penmarch (Données locales - 2011). Les deux plus forts taux, proches de 20 %, se situent dans des aires urbaines de taille moyenne, Saint-Malo et Fougères. Au niveau de

l'aire urbaine (tableau 4.7), cette part atteint 94% à Saint-Malo ou 92% à Auray ce qui reflète surtout la faiblesse de l'offre des communes limitrophes et périurbaines. Lorient fait figure d'exception avec un taux de 56% au niveau de l'aire urbaine grâce à la ville de Lanester qui accueille un grand nombre de logements sociaux. Les aires urbaines de Brest, Saint-Brieuc, Quimper et Vannes, qui dépassent les 100 000 habitants, possèdent un parc social proportionnellement inférieur à la moyenne des aires urbaines (13,4 %). On observe un rapport étroit entre la densité du parc locatif social et la taille des aires urbaines, comme le montre l'enquête nationale : 13,8% de logements sociaux pour les aires urbaines de plus de 100 000 habitants, 12,4% pour celles de 30 000 à 100 000 habitants et 10,6% pour celles de moins de 30 000 habitants (EPLS, 2008). Les principales villes bretonnes respectent toutes le seuil de 20% de logements sociaux fixés par la loi SRU sauf Quimper qui est la seule ville de plus de 50 000 habitants à ne pas l'atteindre (19,5% en 2010). Mais au niveau des agglomérations et des aires urbaines, le déficit est important. En 2011, 66 communes bretonnes étaient soumises à l'article 55 de la loi SRU (23) ou au Droit opposable au logement (DALO)<sup>296</sup>.

Les villes-centres concentrent en moyenne près de 75% du logement social de leur agglomération avec des taux records pour les villes moyennes de plus petite taille. Ainsi Auray concentre 79 % du parc social de la communauté de communes soit 1 600 logements. La part des logements sociaux dans la ville-centre est fonction aussi du nombre de communes composant l'aire urbaine, l'EPCI ou l'agglomération de référence. C'est ainsi que certains taux apparaissent particulièrement importants comme à Concarneau qui présente une concentration de 95% des logements sociaux au sein d'une aire urbaine composée uniquement de 2 communes ! Mais au-delà de ces biais statistiques, la surreprésentation de la ville-centre est une composante importante de la répartition du logement social en Bretagne. Dans la ville de Vitré, le taux est particulièrement élevé avec 92% des logements sociaux et 12 communes dans l'aire urbaine ou à Fougères qui concentre 86% des logements sociaux des 17 communes composant l'aire urbaine. A Auray, le taux passe de 92% des logements sociaux au niveau de l'aire urbaine à 60% au niveau du pays. La proportion de logements sociaux sur le Pays de Guingamp semble correspondre à la moyenne départementale mais c'est essentiellement lié à la forte concentration sur la ville-centre qui masque un déficit important des communes, souvent semi-rurales, avoisinantes. Dans la communauté de communes de Guingamp, l'ensemble des autres communes totalise moins de 4% de logements sociaux, Guingamp regroupe au niveau communal 88% des logements sociaux de l'aire urbaine et représente 50% du parc total de logements sociaux sur le Pays.

---

<sup>296</sup> La région Bretagne a connu un faible nombre recours dans le cadre du DALO, 235 dossiers avec avis favorable de la commission sur l'année 2010, quand les Pays de la Loire en dénombraient 1 846 et la région Centre, 730. Voir : DREAL Bretagne, 2012, *Op. Cit.*

Pour compléter ces indicateurs, il convient de préciser que le parc privé assure également un important rôle social d'accueil des ménages à faibles ressources. En 2002, le CES et la Fondation Abbé Pierre alertaient les responsables locaux sur la précarité de certains propriétaires estimant, dans leur rapport *Pour le logement des défavorisés* (2002)<sup>297</sup>, que parmi les ménages les plus pauvres (correspondant selon l'indicateur retenu par l'ANAH aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 30% des plafonds HLM-PLUS), les propriétaires occupants en représentaient près de la moitié, notamment dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

La composante sociale des ménages ayant accès à un logement social confirme la forte part de populations aux faibles ressources. Le logement social joue ici pleinement son rôle d'accueil des populations modestes avec 65% de locataires ayant des revenus inférieurs à 60% des plafonds.

### **2.2.3. Le tremplin et le butoir : deux fonctions complémentaires et antinomiques du logement social en Bretagne**

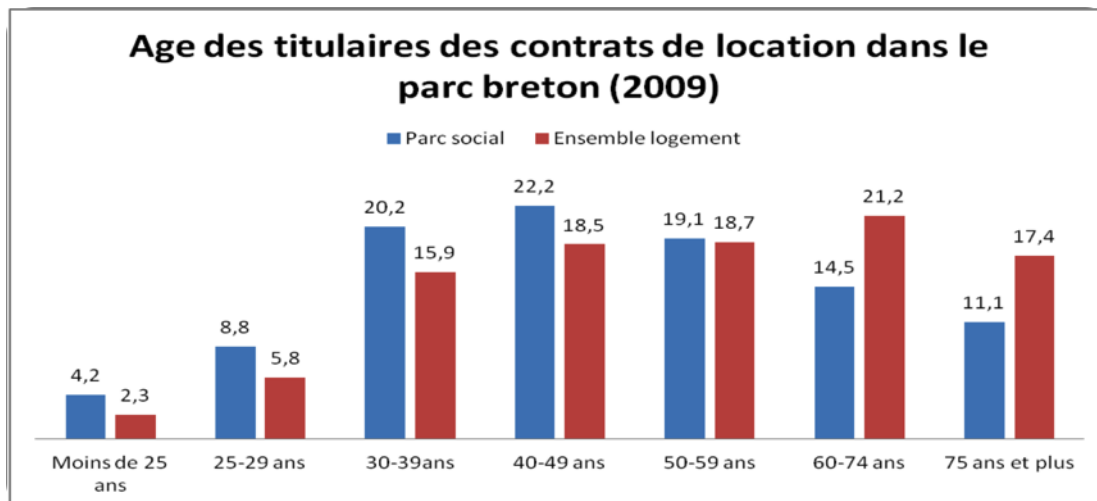
Le peuplement des logements sociaux bretons se caractérise par une assez forte dichotomie de leur structure démographique. Une majorité des demandes d'accès provient de ménages jeunes (moins de 30 ans) qui représentent 13% des occupants mais constituent 29% des nouveaux arrivants. La hausse continue du prix de l'immobilier accroît la demande des jeunes ménages. Ceux-ci appréhendent le logement social comme un tremplin avant l'intégration dans le parc privé, généralement en vue d'une acquisition. Le souhait d'acquérir une maison individuelle est fortement marqué chez les jeunes Bretons. Ce phénomène explique en partie la mobilité importante des occupants du parc social. Avec un taux de mobilité de 13,1 % en 2009, le renouvellement des locataires est plus important en Bretagne qu'au niveau national (9,7 %). Par ailleurs, plus d'un occupant sur 4 a plus de 60 ans et 10% des locataires ont plus de 75 ans (Bilan ESH, 2007)<sup>298</sup>.

---

<sup>297</sup> Fondation Abbé Pierre pour le logement des Défavorisés, 2003, *L'état du mal logement en France : 2002*, 8<sup>em</sup> rapport, Paris, 344 p.

<sup>298</sup> ESH, 2007, *Des Engagements pour l'Avenir de la Ville et des Territoires au Service des Habitants*, Bilan, Paris, 176 p.

#### Graphique 4.5 – Age des signataires occupants dans le parc de logement régional



Source : Réalisation personnelle d'après les données OPS 2009.

Dans ce graphique n°4.5, la part des moins de 30 ans est euphémisée dans la mesure où seul est pris en compte l'âge des titulaires du contrat de location. Il ne reflète donc que partiellement le peuplement global du parc. Les jeunes ménages étant souvent composés de deux ou trois personnes et les familles monoparentales étant sur-représentées (21%), l'occupation réelle du parc est beaucoup plus jeune en volume et en part. De la même manière, la part des populations de plus de 75 ans, composée majoritairement de personnes seules, est, elle, plus conforme.

La part des personnes seules dans le parc social breton est nettement supérieure à la moyenne nationale (36%) puisqu'elle s'élève en 2011 à 46,5% des ménages concernés. Cette situation accroît la tension sur le parc et particulièrement sur les logements collectifs situés dans les villes-centres, d'autant que la production récente de logements sociaux accorde une place importante à la maison individuelle (36% des nouvelles mises en location). Les logements sociaux accueillent globalement une population jeune composée de célibataires et de jeunes parents. En dépit des effets induits dus au suivi statistique (graphique n° 4.5), on remarque la plus faible part des personnes de plus de 60 ans (25,6%) dans le parc social par rapport à ce qu'il est dans l'ensemble de la population (38,6). La part des familles monoparentales, qui représentent 20,7% des ménages, est aussi une composante essentielle du peuplement, soit une part à peu près similaire aux indicateurs nationaux. Les couples avec ou sans enfant sont en revanche moins présents dans le parc social. L'attrait pour la propriété et la maison individuelle explique la plus faible présence de ces ménages.

Par rapport à l'ensemble des logements de la région, ces facteurs participent au cloisonnement du parc social qui se paupérise et accueille davantage de ménages en

difficulté. La faible part des logements sociaux en Bretagne explique en partie qu'ils concentrent une partie des ménages parmi les plus modestes<sup>299</sup>. On y relève un taux de chômage (20%) nettement plus élevé que la moyenne nationale et régionale et 73% des locataires ont des revenus inférieurs à 60% plafonds HLM. Cette situation s'aggrave depuis le début des années 2000. En 2003, 66% des locataires avaient des revenus inférieurs à 60% plafonds HLM et 71% en 2006. En 2009, ils étaient 73% dans ce cas (contre 66% au niveau national)<sup>300</sup>. La pauvreté concerne 20% des locataires qui ont des ressources inférieures à 60% des plafonds (soit 316 €/mois)<sup>301</sup>. Le parc social breton remplit effectivement son rôle d'accueil des ménages modestes. Dans les Côtes d'Armor, le quart des occupants est en situation de pauvreté. Parmi les nouveaux entrants le phénomène s'accroît, 76% d'entre eux sont en dessous du plafond. Les locataires des ZUS sont dans des situations encore plus précaires, de même que les nouveaux locataires (emménagés depuis moins de 3 ans). La faiblesse relative de l'offre de logements sociaux en Bretagne explique en partie qu'elle se concentre sur les ménages les plus démunis.

Le panorama général du logement social breton, sa composition et sa structure, témoignent d'une région qui est globalement déficitaire mais dont les enquêtes laissent à penser que le parc est bien considéré par la population concernée. Les indicateurs sociaux montrent à la fois le rôle tremplin que joue le logement social pour les jeunes ménages et la valeur refuge qu'il assure pour les populations plus fragiles, notamment les ménages pauvres et les personnes âgées. Dans une région où la maison individuelle et la propriété sont des attentes fortes pour la majorité des ménages, la fonction refuge du logement social est aussi appréhendée parfois comme un butoir, notamment dans les franges dégradées du parc et dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

### **3. Des villes bretonnes tardivement ancrées dans les dispositifs de la politique de la ville et aux enjeux diversifiés**

Nous avons souhaité accorder une part importante de l'analyse aux interactions entre les niveaux scalaires, qu'il s'agisse des différents niveaux des collectivités – entre elles, entre elles et l'Etat, local et national – ainsi qu'avec les différents organismes (bailleurs, intercommunalités, associations, médias) et les populations. Pour cela, la dimension comparative de sites d'étude permet à la fois de soulever les points similaires

---

<sup>299</sup> Les ménages les plus modestes se retrouvent souvent dans le parc privé dégradé des centres-villes.

<sup>300</sup> Ce seuil correspondait en 2010 à 1000€ / mois pour une personne seule et 1400€ pour un couple sans enfant (Chiffres AroHLM, 2010), soit moins de 950€/mois pour une personne seule en logement PLUS et moins de 1 016€/mois pour un couple avec 2 enfants en PLAI.

<sup>301</sup> Les plafonds ont été indexés sur le SMIC jusqu'à la loi Molle de mars 2009, induisant une hausse supérieure aux revenus des ménages. Depuis 2009, le seuil a été abaissé de 10%.

mais aussi les particularités entre les projets et entre leurs rapports parfois aux mêmes institutions (conseil régional, conseils généraux, délégués territoriaux, DDTM, ANRU). C'est donc le recoupement des faisceaux d'acteurs qui permet de brosser progressivement le panorama de la morphogenèse de la politique de rénovation urbaine en Bretagne. En son sein, les villes moyennes représentent la majorité des villes et des opérations engagées. Nous reprenons les délimitations classiques précédemment développées pour borner les villes de la catégorie tout en adaptant les seuils au profil régional. Ainsi, le choix de retenir Brest pourrait sembler contestable dans une étude portant sur les villes moyennes. L'agglomération atteint 208 956 habitants et, au dernier recensement (2007), la ville-centre compte 142 722 habitants<sup>302</sup>. Au regard de l'organisation régionale, Brest fonctionne de manière ambivalente comme une métropole en devenir, au rayonnement accentué par sa localisation périphérique et comme une ville de second rang au regard de la primauté rennaise. Mais c'est surtout par la configuration et la nature des problèmes et enjeux qu'elle connaît que nous avons souhaité la rapprocher de la catégorie de villes comme Lorient ou Saint-Brieuc. Par les choix opérés et les dynamiques urbaines, la rupture dans la hiérarchie urbaine régionale reste indéniablement à l'échelle de la capitale régionale. Pourquoi avoir aussi écarté Rennes de l'analyse ? Elle-même, à l'échelle nationale, entre dans la catégorie des villes intermédiaires comme R. Dumont a pu les recenser (Dumont, 2009). L'ancienneté des politiques de la ville comme la spécificité d'un contexte urbain marqué par la forte tradition de maîtrise foncière et d'action locale relèvent, à notre sens, d'une autre logique qui, sans infirmer la démonstration qui suit, ne permettent pas de préciser la nature ni la spécificité de la politique de rénovation urbaine des villes moyennes aujourd'hui.

### **3.1. 1977-2012, 35 ans de Politique de la ville en Bretagne : opérations et projets urbains**

Malgré leurs ambitions, partenariales, transversales et sociales (Epstein, 2005a)<sup>303</sup>, les procédures HVS mises en place en 1977 et destinées à réhabiliter certaines cités d'HLM dégradées, débouchent essentiellement sur la réhabilitation d'une partie des quartiers d'habitat social. Elles constituent cependant la première forme de contractualisation entre l'Etat et les communes

---

<sup>302</sup> La ville et l'agglomération perdent des habitants respectivement -4,6% et -2,1% entre 1999 et 2007. L'aire urbaine reste à peu près stable ce qui laisse supposer un report important de la population sur les communes périphériques. Durant la même période Guipavas progresse de 10,1% et Plougastel-Daoulas de 6,7%.

<sup>303</sup> Epstein Renaud, 2005, « Acte II, scène première : la fin de la politique de la ville ? », *Informations sociales*, n° 121, janvier 2005, pp. 88-97.



La Bretagne ne fait pas partie des régions signataires des premiers contrats de plan État-Région (CPER). Cependant en 1988, lors de l'élaboration du X<sup>e</sup> Plan, sous l'impulsion de la direction de la construction et de la DRE, elle lance les premières études et diagnostics des travaux d'aménagement en direction des quartiers d'habitat social. Reposant sur une coordination entre les DDE et les services municipaux, des études sont conduites dans les principales villes bretonnes afin d'évaluer la situation et de préparer les objectifs des projets et contrats DSQ. Si les études portent sur l'ensemble des sites bretons, huit villes sont retenues et onze quartiers sont sélectionnés<sup>304</sup> : Rennes (Maurepas, Le Blosne), Brest (Kéréderm, Pontanézen, Kerourien), Saint-Brieuc (Point du Jour), Lorient (Quai de Rohan), Saint-Malo (La Découverte), Lanester (Chantiers-Penher), Fougères (Les Cotterêts) et Concarneau (Kérandon). Les CPER constituent le cadre privilégié de mise en œuvre de la politique de la ville au niveau local. Dans leurs applications, en 1989, ceux-ci reposent sur trois types de programmes territoriaux visant à renforcer les DSU engagées par les collectivités locales :

- le développement social des quartiers (DSQ), réalisé dans le cadre contractuel Etat-Région. Signées le 27 février 1989, les conventions DSQ tentent d'intervenir sur la dégradation des quartiers et reposent sur une action globale et transversale intégrant un volet aménagement mais aussi un volet culturel et social. Sont concernées par ce dispositif les villes de Brest (Pontanézen et Kéréderm), Rennes (Le Blosne et Maurepas), Saint-Malo (La Découverte) et Lorient (Quai de Rohan).
- les conventions de quartier passées entre l'Etat et la collectivité dont l'objectif est de contribuer à réduire les disparités au sein de l'espace urbain. Ces conventions visent des quartiers dont la situation est jugée moins préoccupante. Il s'agit davantage d'opérations de prévention de la dégradation de ces sites. Le contrat est passé pour 3 ans directement entre la commune et l'Etat. En Bretagne, 7 conventions de ce type ont été réalisées concernant Brest (Kerourien), Quimper (Kermoysan), Fougères (Les Cotterêts, Saint-Sulpice, Ville Haute) et Vannes (Kercado, Conleau).
- les conventions « ville-habitat » relatives à la circulaire conjointe du 4 février 1989 du ministre de l'équipement et du délégué interministériel à la ville, doivent permettre de mieux répondre aux besoins locaux en matière d'habitat et d'aménagement urbain. Ce sont majoritairement des villes de taille moyenne ou petite qui ont eu recours à ce dispositif : Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc, Douarnenez, Quimper, Redon, Lanester, mais aussi des villes comme Brest (CUB) et Rennes en complément des autres conventionnements.

---

<sup>304</sup> La sélection repose sur une négociation et un arbitrage entre le préfet de région, le président du conseil régional et une équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), y participent également les acteurs, les élus et responsables institutionnels locaux.

Sur proposition de la commission régionale DSU, le 15 février 1990, lors d'une réunion regroupant une cinquantaine d'élus, de conseillers régionaux, généraux et le chargé de mission territorial de la DIV, le préfet de Région de l'époque, Edouard Lacroix, pose les jalons d'une politique régionale de développement urbain. Les contrats de plan prévoient ainsi que le financement des DSQ se divise en deux branches, l'une étatique ciblée sur le logement et les missions d'accompagnement, l'autre régionale, en appui aux collectivités. Au niveau régional, le financement des DSQ s'élève ainsi à 145 millions de francs (22 millions d'euros)<sup>305</sup>. Ces dispositifs vont permettre d'engager une politique d'équipement public, notamment culturel, dans les quartiers concernés. Pour les bailleurs, la reconnaissance de ces secteurs permet de solliciter des primes à l'amélioration du logement à usage locatif et à l'occupation sociale (PALULOS). La période des DSQ (1982-1993) constitue ainsi les prémises d'une transformation globale des quartiers. Encore peu visibles dans les formes urbaines, les conditions et les cadres de vie sont présentés comme un enjeu global qui dépasse l'aménagement du quartier. C'est aussi la constitution d'un réseau d'acteurs regroupant les services déconcentrés de l'Etat, les services municipaux (en charge de l'urbanisme et du MOUS), les différents niveaux des collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux qui se construit au gré du déroulement des opérations.

Au regard des débuts de la politique de la ville en Bretagne, deux sites apparaissent en retrait par rapport aux projets actuels : Guingamp et Vannes. Le premier n'a intégré aucune des conventions précédentes et le second a lancé, à la fin des années 1990 dans le cadre du contrat de ville, un projet de redynamisation commerciale dans le quartier de Ménimur. D'autres sites témoignent de stratégies spécifiques comme Lorient qui a mis en œuvre une diversité de procédures sur des secteurs différents, notamment un DSQ au niveau du Quai de Rohan, mais n'a mobilisé aucun dispositif sur les autres quartiers de la ville déjà identifiés pourtant au niveau régional et/ou national comme prioritaires (Kervénanec, Bois du Château, Polygone Frébault) depuis les opérations HVS.

---

<sup>305</sup> D'autres acteurs participent au financement de ce dispositif : la CDC, les villes concernées, la CAF et les organismes HLM.

**Tableau 4.8 - Sites et dispositifs de la politique de la ville dans les villes moyennes bretonnes (hors Rennes)**

Sites	Contrat Ville moyenne	HVS	DSQ			Contrat de ville	Pacte de relance			Priorité	ORU	ANRU	CUCS
			DSQ	Convention Quartier	Ville-Habitat		ZUS	ZRU	ZFU				
<b>Brest</b>						X							X
<i>Pontanézén</i>		X	X				X	X		1	X	X	
<i>Kéréderm</i>			X				X			1			
<i>Kérourien</i>				X			X	X		1			
<b>Lorient</b>						X							X
<i>Kervéanec</i>		X					X	X		1	X	X	
<i>Quai de Rohan</i>			X										
<i>Bois du Château</i>							X			1			
<i>Polygone Frébault</i>							X			2			
<b>Quimper</b>	X				X	X							X
<i>Kermoyisan</i>				X			X			1	X	X	
<b>Saint-Brieuc</b>					X	X							
<i>Croix-Lambert</i>							X			1		X	
<i>Europe</i>		X					X	X		1		X	
<i>Point du Jour</i>							X			3			
<b>Saint-Malo</b>						X							X
<i>La Découverte</i>			X				X	X		1		X	
<b>Vannes</b>	X					X							
<i>Ménimur</i>							X			2		X	
<i>Kercado</i>				X			X			2			
<b>Guingamp</b>													X
<i>Roudourou</i>							Art6					X	
<b>Lanester</b>		X				X							X
<i>Kesler-Devillers</i>							Art6					X	
<i>Chantiers-République</i>					X		X			2			
<b>Auray</b>						CVM						CR	X
<i>Gumenen Goaner</i>													
<b>Lannion</b>						CVM						CR	X
<i>Ker Uhel</i>		X											
<b>Plédran</b>												CR	
<i>Les Cotteaux</i>		X											X
<b>Fougères</b>	X					CVM							X
<i>Les Cotterêts</i>				X			X			3		OI	
<b>Morlaix</b>	X					CVM							X
<i>La Vierge Noire</i>													

(Réalisation personnelle)

Légende : Art6 : dérogation au périmètre ZUS ; CVM : Convention « ville moyenne » mise en place par la Région dans le cadre du CPER (2000-2006) ; CR : Opération de rénovation urbaine dans le cadre d'une convention régionale passée entre les villes, le conseil Régional et l'ANRU ; OI : Opération isolée ANRU.

*Nota Bene* : Certains quartiers ayant fait l'objet de réhabilitations dans le cadre des contrats de ville ou d'ORU notamment, ne figurent pas dans le tableau, comme Recouvrance et Bellevue à Brest. Nous avons fait le choix de retenir les quartiers dont les interventions s'inscrivent dans l'historique de la politique de la ville conduite par les collectivités locales et donc les sites dont les opérations sont soit antérieures soit fondatrices. Ainsi, nous avons retenu l'ensemble des ZUS marquant la géographie prioritaire, leurs extensions dérogatoires, ainsi que les quartiers faisant l'objet d'opérations de rénovation urbaine dans un cadre conventionnel au niveau national (partie supérieure du tableau) ou régional (partie inférieure) (tableau n° 4.8).

Dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan, la période suivante des contrats de ville (1994-prolongés1999) relève de contrats arrêtés par décision du Comité interministériel des villes (CIV) dès juillet 1993. Il s'agit d'un changement radical dans la manière de concevoir la mise en œuvre de la politique de la ville. La sélection des contrats est arrêtée sur la base de critères nationaux sans « véritable diagnostic partagé entre l'Etat

et les villes » (Martin, 1998 : 132)<sup>306</sup>, contrairement aux dispositifs issus du X<sup>e</sup> Plan. Ni le préfet de Région, ni l'Etat déconcentré, ni le Conseil régional n'ont été consultés dans l'élaboration et la remontée des dossiers de déclaration d'intention. Au total, les sept villes les plus importantes de la région vont être retenues et vont bénéficier de financements croisés entre l'Etat et la Région à hauteur de 195,10 millions de francs (29,74 millions d'euros). Les contrats de villes visent à la fois à simplifier les dispositifs de la politique de la ville au sein d'une procédure unique et à dépasser l'échelle du quartier dans la mise œuvre de mesures devant contribuer à lutter contre le chômage et l'exclusion sociale. Ces contrats, passés initialement pour une durée de 5 ans et prolongés jusqu'en 1999, vont donner lieu à des réalisations de différents ordres : relations de proximité et création d'un point info administration à Saint-Brieuc, projet d'intégration sociale et culturelle dans le quartier de Kermoysan à Quimper (soutien aux écoles, associations, programmation de spectacles), prévention de la délinquance et développement de la citoyenneté à Lorient. Les contrats de ville ont concerné des villes de tailles assez hétérogènes y compris de petites unités urbaines. Dans les Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, Lannion mais aussi Loudéac ont mis en place des conventions ville-habitat. C'est à cette époque que le réseau d'acteurs, toujours en place aujourd'hui, se constitue dans chacun des sites. Certains chefs de projets des conventions sont aujourd'hui les responsables des services ayant en charge l'urbanisme et les opérations de rénovation urbaine. Ces contrats ont reposé dans les faits sur de petits financements, essentiellement de fonctionnement, envers des projets culturels et d'animation sociale, mais très peu de crédits d'investissement.

En Bretagne, dans le cadre des contrats de ville, le volet « politique de la ville » des CPER prévoit deux niveaux d'intervention distinguant les villes grandes et moyennes des villes de plus petite taille ou connaissant des difficultés particulières. Dans le premier cas, le contrat de plan État-Région (CPER) prévoit 221 millions de francs (33,7 millions d'euros) répartis entre Rennes, Brest, Lorient-Lanester, Quimper, Saint-Malo et Vannes. Dans le second, 39 millions de francs (5,9 millions d'euros) sont attribués aux villes de Lannion, Morlaix, Auray, Fougères et Pontivy<sup>307</sup>. La géographie de ces attributions est définie au niveau régional, les villes répartissent ensuite et organisent leurs actions selon les projets initiés dans les territoires prioritaires (généralement multi-sites). Il existe par conséquent des différences notables d'un site à l'autre. Quand le second contrat de ville de Quimper souhaite concentrer ses efforts sur le quartier de Kermoysan, celui de Saint-Brieuc présente six quartiers prioritaires, trois situés sur la ville-centre (Europe, Croix-Lambert et Point du Jour) et trois sites au niveau de l'agglomération (Les Côteaux à Plédran, Le Légué à Plérin, L'Iroise à

---

<sup>306</sup> Martin Daniel, 1998, *Dix ans de politique de la ville en Bretagne 1988-1997*, DRE, CERTU, Paris, 154 p.

<sup>307</sup> Ce dernier site ne sera finalement pas retenu dans le programme régional. La démolition de la cité Clémenceau sera réalisé en 2010 sous l'impulsion du bailleur et repose sur une logique de gestion patrimoniale sans articulation réelle avec le projet urbain.

Ploufragan) (tableau n°4.9). Dans les deux configurations, l'échelle de l'agglomération est présentée comme pertinente et structurante dans le cadre des opérations conduites. Les périmètres retenus sont susceptibles d'évoluer, comme le précise le contrat de ville de Saint-Brieuc, qu'il s'agisse de la modification de la liste des quartiers identifiés ou de leur élargissement au-delà de la géographie prioritaire.

**Tableau 4.9 - Objectifs et géographie des Contrats de ville seconde génération (2000-2006) de Quimper et Saint-Brieuc**

Quimper		Saint-Brieuc	
Secteurs retenus	Objectifs	Secteurs retenus	Objectifs
<i>Penhars -Kermoyan</i>	4 axes : - Privilégier l'action territoriale - Lutter contre les exclusions - Développer la responsabilisation citoyenne - Renforcer les passerelles entre le social et l'économique	<i>Balzac le Plateau - Ginglin- Europe et la Ville Bastard</i>	Requalification sociale et urbaine du quartier.
		<i>Point du Jour - Waron - Tour d'Auvergne</i>	Actions relevant de l'éducatif et de la culture
		<i>Croix Saint-Lambert - Ville Oger - Grall - Guéhenno - Duval</i>	Action sociale et le renforcement d'un sentiment de sécurité.
		<i>Ploufragan, l'Iroise</i>	Intégration sociale et urbaine du quartier au centre ville
		<i>Plérin, le Légué</i>	Reconstruction - démolition de logements locatifs sociaux, implantation de services de proximité et mesures d'accompagnement social
		<i>Plédran, les Côteaux</i>	Maturation d'un projet d'envergure et renforcement de l'accompagnement social.

(Réalisation personnelle)

Parallèlement à ces opérations, des actions sont conduites en faveur de l'insertion professionnelle, de la réussite éducative et pour lutter contre la délinquance. Au niveau régional, on dénombre en 1998 dix-neuf Contrats communaux de prévention de la délinquance (CCPD). Relancés en 1999, les contrats de ville incluent des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des GPV et des ORU. Ces dernières sont intégrées aux contrats de ville qu'elles viennent compléter en matière d'investissement urbain. Concernant des sites de taille plus réduite que les GPV, trois sites bretons décident d'y recourir en 2000 : Brest (Pontanézen), Lorient (Kervénanec) et Quimper (Kermoyan). L'objectif est clairement de spécifier la dimension urbaine et vise des opérations lourdes de démolition-reconstruction dans certains quartiers hors de portée des crédits du contrat de ville. Ces projets ne seront pas tous conduits à leur

terme. Le Pacte de relance pour la ville (PRV) du 14 novembre 1996, tout en mettant l'accent sur l'emploi et la sécurité, avait institué une hiérarchie dans la géographie prioritaire en réactualisant les ZUS (initiées dans le cadre de la LOF en 1993)<sup>308</sup> et en ajoutant deux autres types de quartiers : les zones de redynamisation urbaine (ZRU), 416 au niveau national dont 7 en Bretagne<sup>309</sup>, et les zones franches urbaines (ZFU), 44 au total et absentes dans la région. Ces trois dispositifs fonctionnent de manière compilatoire. Les ZUS sont des secteurs donnant lieu à des dérogations du plafond de ressources pour le PLA et à une politique renforcée de droit commun (dispositifs pour favoriser l'emploi des jeunes, effectifs policiers, etc.). Les ZRU recouvrent des périmètres plus restreints et donnent lieu à des mesures fiscales dérogatoires avec pour objectif de soutenir l'investissement et la création d'emplois sur le site, allant jusqu'à l'exonération de charges fiscales et sociales pour les ZFU. Sélectionnées parmi les ZUS, l'identification des ZRU repose sur des critères économiques, démographiques et sociaux. Ce découpage donne lieu à une nouvelle visibilité des territoires de la politique de la ville reposant sur des indicateurs quantitatifs et nationaux.

La Bretagne apparaît de manière ambivalente dans la mise en place de la géographie prioritaire (tableau n° 4.10.). Elle comporte un nombre de ZUS peu important par rapport aux autres régions métropolitaines, de même la population résidente dans les ZUS est nettement inférieure à la moyenne nationale. En 2013, la région compte 44 quartiers qui intègrent la géographie prioritaire. C'est le nombre le plus faible après la Corse, l'Auvergne et Poitou-Charentes. Leur intégration dans les dispositifs de la Politique de la ville recouvre des modalités et des mécanismes contractuels de différents types. Ainsi la région est fortement inscrite dans les différents dispositifs de la politique de la ville. Elle figure parmi les régions comportant le plus grand nombre de ZRU, en troisième position après l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais. Le nombre de dispositifs attachés à la politique de la ville (Atelier santé ville, Contrat éducatif local, Contrat local de sécurité, Plan local pour l'insertion et l'emploi, Gestion urbaine de proximité, etc.) est également mieux représenté que ne laisse apparaître le nombre et la part des ZUS dans l'organisation régionale. Avec 56 dispositifs<sup>310</sup>, la Bretagne est donc nettement engagée dans la conduite des opérations attachées à la politique de la ville. Elle demeure cependant moins diversifiée dans ses applications que d'autres régions. Ainsi Poitou-Charentes par exemple, avec –

<sup>308</sup> Les ZUS ont été instituées en application de la LOF du 13 juillet 1991, une première liste est établie par décret du 5 février 1993 qui sera redéfinie par la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire du 4 février 1995. Le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996 fixe la liste des 750 Zones urbaines sensibles, dans laquelle sera ajouté le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Barœul le 24 août 2000. Ces périmètres constituent le pavage de la géographie prioritaire et conditionnent les projets mais aussi les aides auxquelles les collectivités peuvent avoir accès.

<sup>309</sup> Saint-Brieuc : Le Plateau, Balzac, Ginglin; Brest : Kérourien, Pontanézen; Rennes : Le Blosne, Villejean ; Saint-Malo : La Découverte; Lorient : Kervénanec

<sup>310</sup> Se répartissant en 7 ML, 4 ASV, 1 CEL, 4 PLIE, 10 CLS, 11 GUP, 1 MJD, 17 PRE, 1 IRE (voir en annexe la signification des sigles)

seulement – 14 ZUS, intègre un nombre légèrement supérieur de dispositifs de tous ordres.

**Tableau 4.10 - Géographie prioritaire par région**

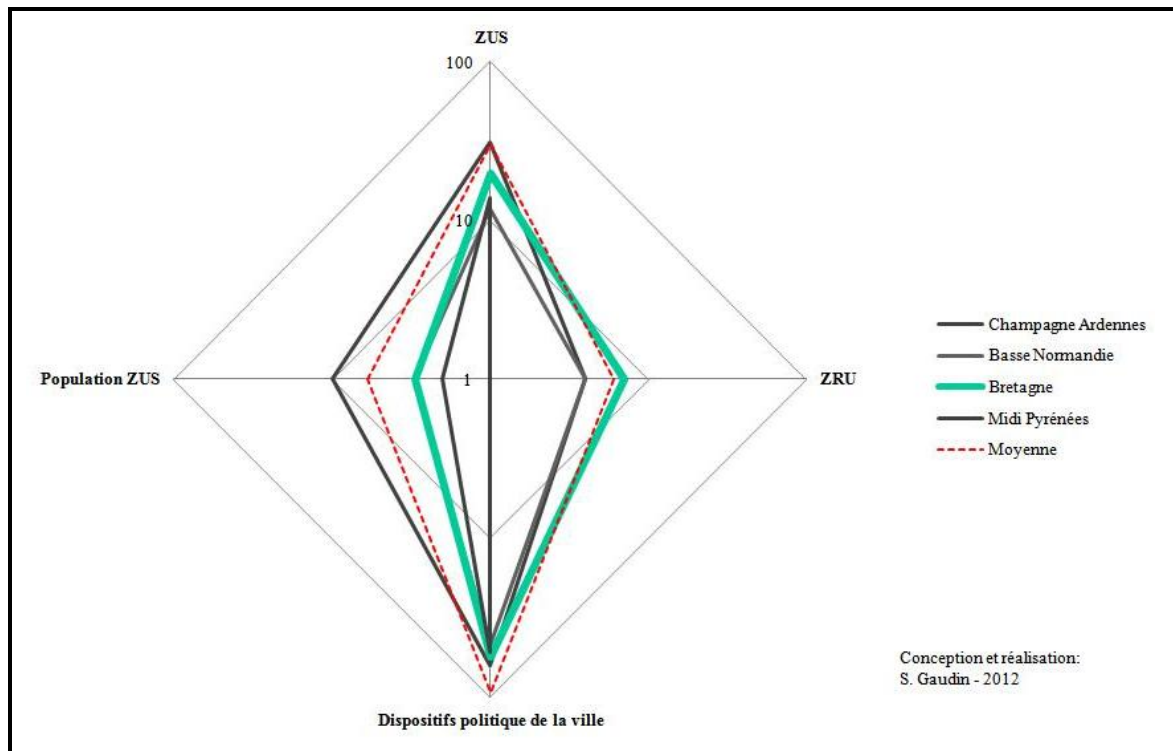
	ZUS	ZRU	Dispositifs politique de la ville	Population ZUS (%)
Nord Pas de Calais	73	10	287	10
Picardie	21	5	62	7
Champagne Ardennes	31	4	64	10
Lorraine	38	4	114	6
Alsace	19	3	54	7
Franche Comté	23	3	63	7
Bourgogne	22	2	78	5
Centre	30	4	89	5
Ile de France	90	64	382	11
Haute Normandie	25	3	90	7
Basse Normandie	12	4	48	3
<b>Bretagne</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>3</b>
Pays de Loire	29	4	84	4
Poitou-Charentes	14	1	58	4
Aquitaine	21	1	72	4
Limousin	3	0	15	3
Auvergne	17	1	49	5
Rhône Alpes	64	7	215	6
Provence Alpes Cote d'Azur	48	6	77	8
Languedoc Roussillon	28	4	64	5
Midi Pyrénées	14	1	52	2
Corse	5	0	4	10

Réalisation personnelle à partir des données SIG-CIV 2006

Il est possible de donner une autre vision du positionnement de la Bretagne dans la mise en place de la politique de la ville. Le graphique polaire n° 4.6 ci-dessous, en regroupant les données présentées dans le tableau précédent, rend compte de l'orientation régionale au regard d'une matrice agrégée des régions métropolitaines regroupées dans la « moyenne ». On peut ainsi noter que la Bretagne, par rapport à d'autres régions aux profils et aux indicateurs comparables, se situe dans une situation généralement en deçà des indicateurs nationaux tant en nombre que par l'intensité des problèmes et des secteurs identifiés. Mais elle est en revanche dans la moyenne quant à la mise en place de dispositifs spécifiques<sup>311</sup>.

<sup>311</sup> Si on réalise un calcul tout à fait fictif visant à évaluer le nombre moyen de dispositifs mis en place dans les régions métropolitaines, le résultat est partiellement déformé par la part des trois régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais qui, à elles seules, concentrent près de la moitié de l'ensemble des dispositifs nationaux (42,5%). Si on retire ces trois régions, la moyenne passe de 94 à 62 dispositifs par région. Ce seuil moyen indique toutes choses égales par ailleurs, que la Bretagne se situe à

**Graphique 4.6 - Dispositifs de la politique de la ville, comparaisons nationale et régionale entre Champagne Ardennes, Basse Normandie, Bretagne et Midi Pyrénées**



(Réalisation personnelle)

Devant la complexité et l'inefficacité de l'empilement des dispositifs, dénoncés dès 1998 par le rapport Sueur<sup>312</sup>, et face au risque de dispersion des crédits, les pouvoirs publics mettent en place une nouvelle forme de contractualisation reposant sur un ciblage stratégique et des périmètres plus restreints. Ce sera le lancement des « opérations de renouvellement urbain » (ORU) en 1999. Celles-ci prennent la forme de contrats visant à regrouper l'ensemble des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville et ne retiennent que quelques sites dont les situations sont jugées prioritaires. En Bretagne, trois ORU sont mises en place à Brest (Pontanézen, Bellevue), Lorient (Kervénanec) et Quimper (Kermoysan). Un GPV est également engagé à Rennes. Le portage intercommunal de ces contrats donne l'impression que « la contractualisation et la discrimination positive se banalisent » (Bréville, 2011 : 40)<sup>313</sup>

proximité de cette moyenne et légèrement en dessous de la valeur médiane (63). Ainsi positionnée, la Bretagne n'apparaît pas comme une région en première ligne des cibles privilégiées de la politique de la ville mais au regard de sa géographie prioritaire et de la faible part de la population régionale directement concernée, elle est relativement bien engagée dans la mise en œuvre des dispositifs institués.

<sup>312</sup> C'est après le rapport Sueur de 1998 et la nomination d'un ministre délégué à la ville en avril 1998 que les contrats de ville sont relancés notamment à l'échelle intercommunale, la loi Chevènement de juillet 1999 faisant de la politique de la ville une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

<sup>313</sup> Bréville Benoit, 2011, « Trente-cinq ans de politique de la ville », In Villes et logement : quelles politiques ?, *Regards sur l'actualité*, n° 367, janvier 2011, pp. 31-43.



même si les interventions demeurent dans les faits circonscrites aux territoires prioritaires et à leurs marges, témoignant d' « un inexorable retour au quartier » (Jaillet, 2003 : 8)<sup>314</sup>. Globalement, ces opérations donnent rarement lieu à une réflexion ou à un rééquilibrage à l'échelle communautaire de la répartition des logements sociaux et des aménagements urbains inhérents à ces opérations.

Mais la mise en place des ORU intervient dans le cadre d'une transformation en profondeur des modalités d'action de la politique de la ville. Sa mise en place au début des années 2000, dans le cadre de la seconde génération des contrats de ville ne se traduira de manière opérationnelle sur le terrain qu'à partir de 2002-2003, au moment du changement de gouvernement et d'orientation de la politique de la ville avec la création de l'ANRU et le vote de la loi Borloo le 1<sup>er</sup> août 2003. La politique de la ville connaît alors une transformation de fond occultant le cadre conventionnel en cours.

### **3.2. Les ZUS entre décroissance et déconcentration : des espaces en déprise et en voie de paupérisation avancée**

La délimitation des ZUS a été définie par la loi du 14 novembre 1996 et mise en œuvre lors du pacte de relance de la Politique de la ville. Elle repose sur un agrégat d'indicateurs économiques et sociaux visant à délimiter spatialement des espaces d'intervention prioritaire dans le cadre de la Politique de la ville. Il existe au total en Bretagne 20 ZUS situées dans les 9 plus grandes communes bretonnes et réparties sur 8 agglomérations (ou unités urbaines), Lanester et Lorient appartenant à la même agglomération. Leur population représente 88 400 personnes en 2006, soit moins de 3 % de la population régionale. La population vivant en ZUS reste donc peu importante dans la région (elle représente 7 % au niveau national et 6 % hors Île-de-France). La région compte 12 ZUS classées priorité 1<sup>315</sup>, 6 en priorité 2 et 2 en priorité 3<sup>316</sup>. Les ZUS de la première catégorie regroupent un peu moins du tiers des habitants de l'ensemble des ZUS bretonnes. Elles sont concentrées dans les 5 plus grandes villes. En 2006, la population en ZUS représente 11,1% de la population municipale des 9 villes ayant au moins une ZUS mais avec des écarts importants selon les villes. A Brest, la population

---

<sup>314</sup> Jaillet Marie-Christine, 2003, "La politique de la ville en France : histoire et bilan", In regards sur l'actualité, n° 296, décembre 2003, pp. 5-18.

<sup>315</sup> L'ensemble de ces quartiers a été classé en 3 niveaux de priorité selon le degré de difficultés repéré. En Bretagne on dénombre au total 44 quartiers prioritaires (dont 24 non ZUS) 16 quartiers priorité 1, 10 quartiers priorité 2 et 18 quartiers priorité 3.

<sup>316</sup> Et également 14 quartiers CUCS, 24 quartiers CUCS-non ZUS et 56 dispositifs Politique de la ville : 7 ML, 4 ASV, 1 CEL, 4 PLIE, 10 CLS, 11 GUP, 1 MJD, 17 PRE, 1 IRE.

résidant dans les ZUS représente 5,9% de la population municipale alors que le taux est de 21,6% à Saint-Brieuc et de 19,7% à Rennes.

Les ZUS bretonnes ont des superficies variables, les plus vastes sont localisées dans les villes moyennes et de plus petites tailles comme la ZUS de Ménimur (70 ha) à Vannes ou celle des Cotterêts à Fougères avec près de 58ha. Rapporté à l'échelle de la commune, cela représente parfois jusqu'à entre 5 et 10% de la superficie totale de la commune (à Fougères par exemple avec un rapport de 58/1 047 ha soit 6% de la superficie communale et 13% de la population de la commune; ou encore à Lorient avec 155/1 748 ha, soit 9% de la superficie communale et près d'un dixième de la population lorientaise) et entre 10 et 20% du nombre d'habitants. Les ZUS sont très majoritairement composées de logements sociaux, jusqu'à 91,7% à Pontanézen et 99,4% à Kéréderm, deux ZUS de Brest. A Lanester, cette concentration du logement social est nettement moins importante avec 50,7% au sein de Chantier-République. L'histoire politique et la situation socio-économique d'une des villes les moins aisées de Bretagne fait cependant figure d'exception.

Apparaissent en grisé les ZUS faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine dans le cadre du PNRU ou conventionné par la Région. Sont représentées dans ce tableau l'ensemble des ZUS bretonnes à l'exception des 5 ZUS Rennaises (tableau n° 4.11).

**Tableau 4.11 - Grille d'analyse des quartiers prioritaires (ZUS) en Bretagne**

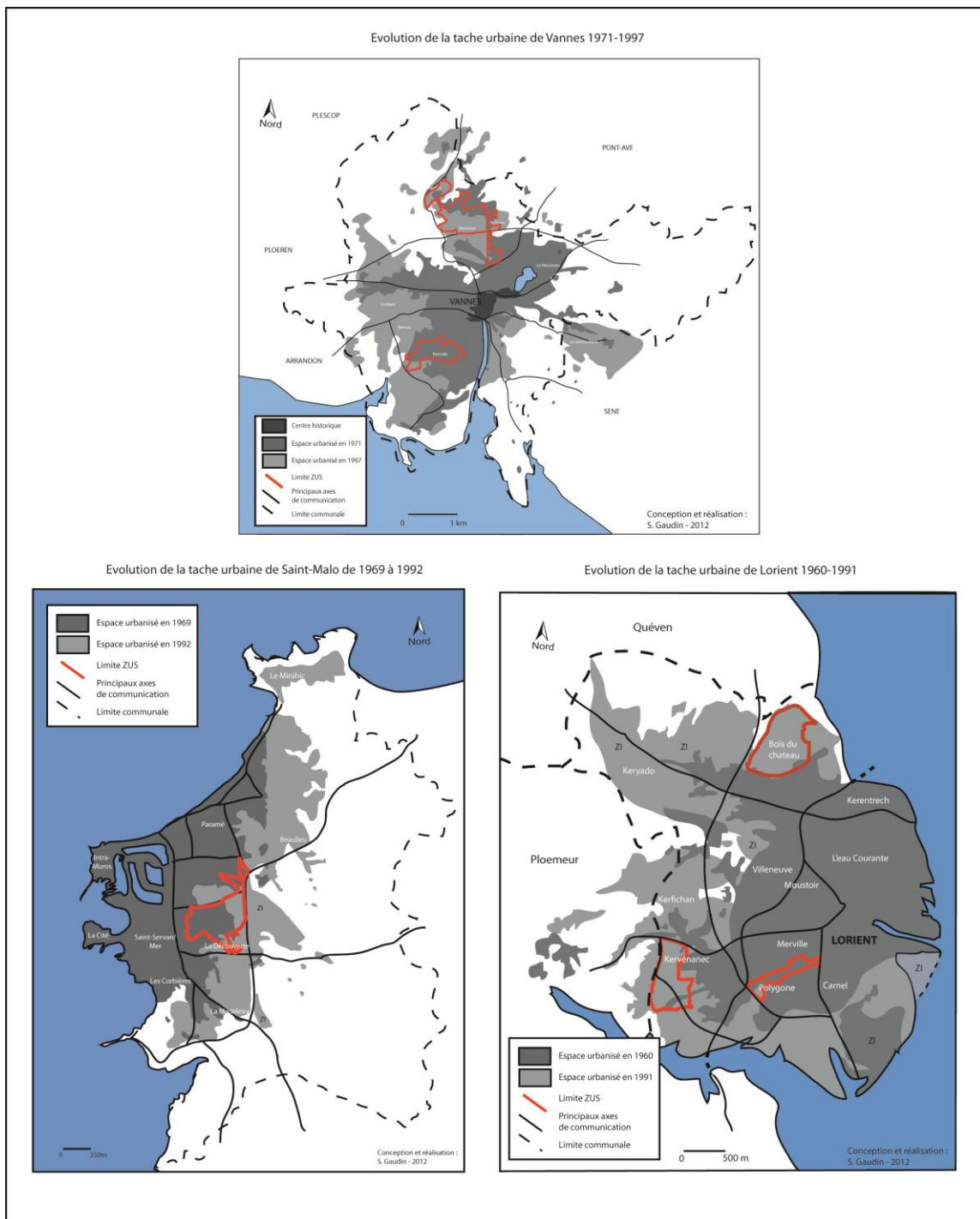
Villes	Quartiers	Evolution de la population		Population par tranche d'âge		Taux de chômage		% pop bas revenus	% étranger (1999)	Composition socioprofessionnelle				Densité		
		Nbr. hab (1999)	Nbr. hab (2006)	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	Moins de 26 ans	Total			Cadre, techn. agent de maîtrise	Empl.	Ouv.	Part des pers en instabilité é prof.	% loc HLM	% ménage 1 pers.	Superficie ZUS (ha)
<b>Brest</b>	Pontanézen	4 117	3 822	30,1	n.d.	21,1	26,1	33,8	17,9	5,9	33,2	61,1	34,3	91,7	40,7	31
	Kérourien	2 902	2 597	30,2	n.d.	20,6	18,0	25,5	5	9,2	36,4	53,1	34,4	85,2	41,1	22
	Kérédern	2 342	2 086	30,9	n.d.	28,7	21,1	30,3	5,7	3,5	38,7	57,4	35,5	99,4	42,3	13
	Kervénanec	4 384	3 695	28,4	n.d.	23,7	21,7	27	8,6	8,1	36,6	54,0	33,4	69,8	47,3	25
<b>Lorient</b>	Polygone Frébault	1 351	1 185	n.d.	n.d.	15,6	22,9	37,0	3,7	6,0	36,3	52,4	36,4	82,4	66,4	9
	Bois du Chateau	2 828	2 554	32,1	n.d.	22,2	17,5	38,4	12,1	7,3	29,1	63,3	33,5	77,8	42,6	37
<b>Quimper</b>	Kermoyzan	5 216	4 859	30,0	16,9	18,7	19,1	27	10,5	7,1	37,8	62,1	34,70	70,9	47,5	55
	Point du Jour	4 100	4 044	30,0	16,9	18,5	15,8	19,9	3,7	12,2	44,5	42,6	34,8	35,1	50,5	85
<b>Saint-Brieuc</b>	Croix-Lambert	2 161	2 039	31,0	n.d.	14,4	19,1	33,5	5,0	4,8	37,0	57,6	38,3	89,3	45,3	32
	Europe	4 567	4 035	24,5	25,1	20,7	21,3	33,2	8,2	5,8	37,2	57,8	38,8	57,1	58,7	56
<b>Vannes</b>	Ménimur	4 904	4 630	28,4	18,9	23,6	16,0	27,3	4,9	7,1	41,0	52,7	34,5	85,4	41,8	70
	Kercado	3 886	3 628	32,4	16,5	18,6	14,8	30,2	11,0	6,4	41,3	56,3	35,9	79,3	41,1	29
<b>Lanester</b>	Chantier - République	1 310	1 228	30,1	n.d.	19,3	11,2	20,8	2,4	7,7	40,2	53,0	34,6	50,7	n.d.	24
<b>Saint-Malo</b>	La Découverte	3 708	3 671	26,7	25,0	26,5	17,0	27,4	1,3	4,8	37,6	56,8	36,6	n.d.	38,1	52
<b>Fougères</b>	Les Cotterêts	3 097	2 712	22,5	n.d.	23,0	12,4	16,3	2,3	6,5	30,2	63,3	33,9	71,6	40,6	58
<b>Ensemble des ZUS Bretagne</b>		102 407 944 89	88 381	37,5	15,5	36,3	23 /16,3 (06)	n.d.	7,5 (99)	3,6	16,1	16,4	n.d.	64,6	n.d.	n.d.

Au moment de la signature des premières conventions de rénovation urbaine – à la fin de l'année 2005 – les ZUS et les ZRU bretonnes rassemblent un peu plus de 28 400 logements sociaux, soit 20% du parc HLM régional, et représentent 2,8 % de la population (88 381 personnes au RP 2006), ce qui positionne la Bretagne comme la région française où la part de population résidant en ZUS est la plus faible après le Limousin (2,5%) et Midi Pyrénées (2,2%). Elles sont toutes situées dans les villes-centres et concentrent une part importante des logements sociaux. A Rennes et à Vannes, plus de la moitié des logements locatifs sociaux sont localisés dans un périmètre ZUS, à Brest, ce sont près des deux tiers.

Que les populations habitant dans les périmètres des ZUS soient pauvres ou plus pauvres que la moyenne, est en quelque sorte une tautologie, un bégaiement qui définirait le contenu par le contenant, régulièrement dénoncé par les observateurs. La délimitation de la géographie prioritaire repose avant tout sur des données sociales et économiques, comme la création d'un indice d'exclusion qui comprend différents indicateurs ou la prise en compte du potentiel fiscal pour la délimitation des ZUS. L'objectif est de faire se recroiser les données sociales relatives aux populations habitantes avec des périmètres opérationnels. Les ZUS sont donc nettement moins étendues que les IRIS de l'INSEE mais beaucoup plus vastes que les îlots (dont certains situés en centre-ville connaissent des situations parfois plus fragiles et précaires que les ZUS). Leur découpage est un savant mélange d'indicateurs sociaux, d'héritages des plans des ZUP et d'indices de densité. Il découle de la volonté de fractionner l'espace pour cibler l'action publique, comme on le retrouve de manière classique dans les outils d'aménagement (Ribardière, 2005).

Depuis 1999, les 20 quartiers ZUS bretons ont perdu plus de 6 000 habitants, soit une baisse de 6,5 %, plus marquée qu'au niveau national (- 2,5 % pour la métropole). Toutes les ZUS de la région ont perdu des habitants entre 1999 et 2006 mais certaines d'entre elles de manière plus accentuée comme à Kervéanec (-18,6%), Keredern (-12,2%) ou les Cotterêts (-14,1%). Cette baisse de population s'explique essentiellement par la diminution du nombre moyen de personnes par logement (*Octant*, n° 118, Mars 2010). Les opérations de rénovation urbaine engagées durant cette période accentuent aussi l'effet de dépeuplement de ces secteurs sans qu'il soit possible encore d'en évaluer précisément le caractère ponctuel et contingent.

## Carte 4.6 - Evolution des taches urbaines des villes de Vannes, Saint-Malo et Lorient

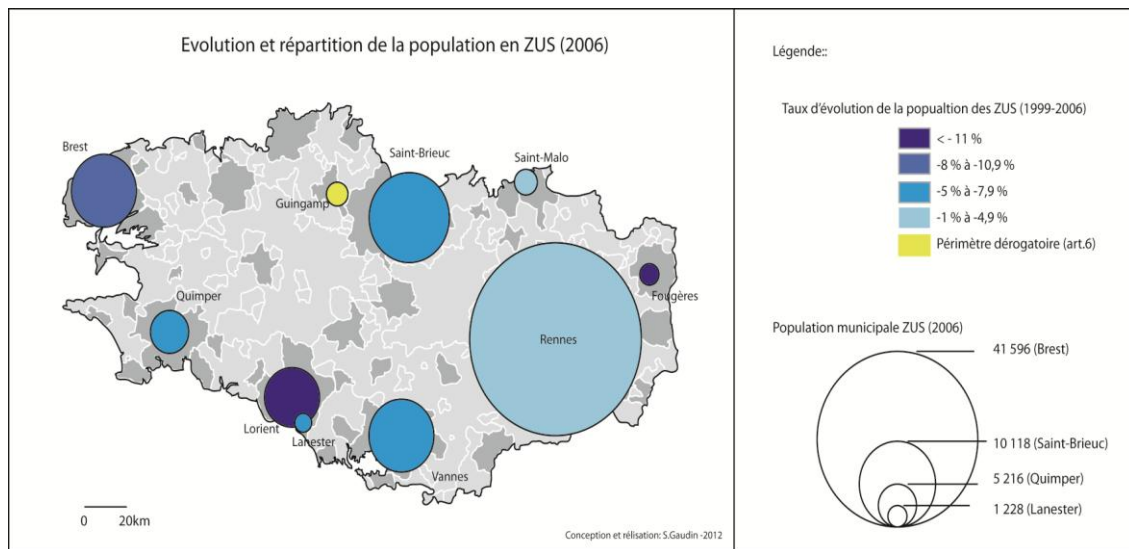


( Réalisation personnelle)

Cependant, le contexte régional explique que les habitants des ZUS bretonnes se distinguent par rapport à la moyenne nationale notamment par le niveau d'éducation (24,5% de non-diplômés au niveau des ZUS de la région, soit près de 10 points de moins que la moyenne des ZUS au niveau national : 34%) et une part plus faible de population d'origine étrangère, 7,5% contre 16% à l'échelle nationale. En revanche, on remarque que ce dernier pourcentage est nettement plus élevé que la moyenne régionale

qui avoisine les 1%. Les populations d'origine étrangère en Bretagne sont donc particulièrement présentes et concentrées dans ces espaces. Les logements en ZUS restent essentiellement localisés sur trois villes : Rennes, Saint-Brieuc et Vannes. Les habitants de ces quartiers, beaucoup plus jeunes que la moyenne régionale, ont des revenus plus bas : en moyenne inférieurs de 60 % aux riverains de leur unité urbaine. Ils sont aussi, toujours en moyenne, plus jeunes et plus pauvres que l'ensemble des habitants du secteur social.

#### Carte 4.7 - Evolution de la population dans les ZUS bretonnes

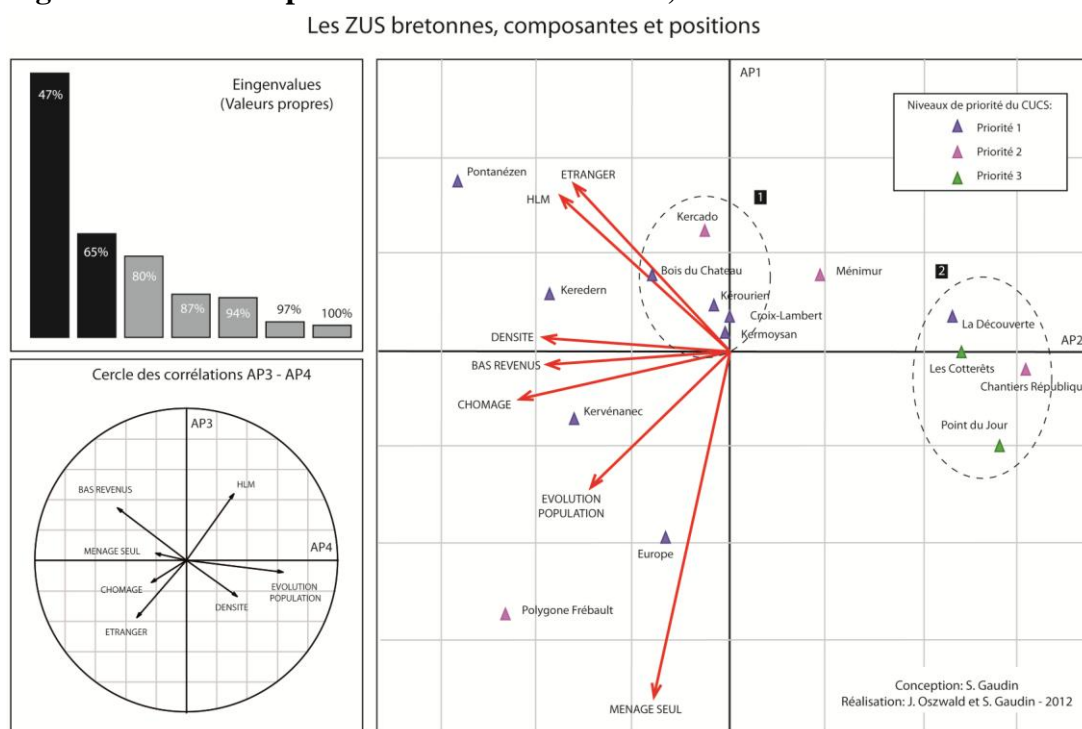


Source : Réalisation personnelle d'après les données de l'INSEE (1999-2006)

Avant les opérations de rénovation urbaine, les ZUS bretonnes connaissaient des trajectoires démographiques assez différentes selon les villes. Certes, sur la période 1999-2006, elles sont toutes déficitaires mais ce sont les ZUS de Lorient, Fougères et Lorient qui connaissent le dépeuplement le plus marqué. Si ces territoires semblent souffrir d'un déficit d'attractivité, c'est la faible densité d'occupation des logements qui semble être, plus qu'ailleurs, un des principaux éléments explicatifs (décohabitations, célibataires, personnes âgées et seules, etc.). Ainsi, les ZUS subissent le double effet de la stagnation des villes-centres et parfois même de leur rétractation (Brest, Lorient, Fougères, Guingamp et dans une moindre mesure Saint-Brieuc) et de la trajectoire des ménages, l'une et l'autre accentuant cet effet de déprise alors même que la demande en logement social demeure importante. Le nombre de personnes seules, 46%, dans le parc social, est une des caractéristiques de la région (ce taux s'élevant à 35% au niveau national). Avec 55 122 demandes actives au 9 juillet 2012, la pénurie de logements sociaux en Bretagne est notable mais la région apparaît cependant en situation intermédiaire en ce qui concerne la tension du marché immobilier et particulièrement au

niveau des demandes dans le parc social<sup>317</sup>. A l'exception de Rennes surtout, de Vannes et Auray dans une moindre mesure, les autres villes moyennes sont classées en zone B. Indicateur de cette tension relativement modérée, le coût de revient de la construction du logement social est le plus faible de France, la charge foncière représentant 14% du coût total de la réalisation. Localement, à Rennes et dans la frange littorale sud du Morbihan, la tension immobilière est plus forte. Le retard accusé de l'espace morbihannais en matière de logement social est actuellement en train de s'atténuer avec un taux d'effort particulièrement marqué, l'un des plus forts de France (DREAL, 2012)<sup>318</sup>. Pour autant le nombre de demandes a augmenté depuis 2004 (où il était de 40 000) mais les délais d'attente demeurent pratiquement inchangés, un peu plus de deux ans en moyenne<sup>319</sup>. La tension du marché n'est pas le seul élément discriminant d'une ville à l'autre. Une étude factorielle à l'échelle des ZUS de la région nous permet d'avoir une vision d'ensemble des caractéristiques de chacune d'elles (figure n° 4.5).

**Figure 4.5 - Les composantes des ZUS bretonnes, ACP et indicateurs sociaux**



<sup>317</sup> Travaux parlementaires du Sénat, 2012, *Projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, Etude d'impact*, septembre 2012, Paris, 69 p.

<sup>318</sup> DREAL, 2012, *Le logement en chiffres. Le logement social en Bretagne. Résultats de l'enquête au 1er janvier 2011*, Service Connaissance, Prospective et Evaluation, Rennes, 4 p.

<sup>319</sup> Cette hausse témoigne à la fois d'une demande réelle corroborée par les indicateurs nationaux mais elle est également conjoncturelle, liée à la fois aux opérations de rénovation urbaine et à l'allongement du temps pendant lequel la demande reste active, passant de 12 à 13 mois.



L'objectif de cette analyse factorielle en composantes principales est de présenter une image simplifiée (Chadule, 1974)<sup>320</sup> de la situation des zones urbaines sensibles bretonnes. Elle permet de mettre en avant la variance totale présente dans la matrice de corrélation (Baillargeon, 2003)<sup>321</sup>. Il est donc possible de lire la variance totale de l'ensemble des ZUS représentées dans la figure 4.5. Le groupe 1 représente en quelque sorte l'archétype de la structure et des situations locales, les autres données, regroupées dans le groupe 2 ou dispersées, relèvent de situations plus contrastées ou ayant des spécificités<sup>322</sup>. Sans entrer dans les détails de sa réalisation, nous avons retenu une série d'indicateurs susceptibles de caractériser chacune d'elle (Densité, évolution de la population entre 1999 et 2006, taux de chômage, pourcentage de personnes étrangères, pourcentage de personnes d'origine étrangère, pourcentage de ménages constitués d'une seule personne, pourcentage de logements HLM). Ces indicateurs relèvent d'une partie des 13 composantes du calcul de l'indice synthétique d'exclusion réalisé à l'échelle des grandes villes françaises (Dumont, 2011)<sup>323</sup>. S'agissant des ZUS bretonnes, l'ACP met en avant deux axes structurants principaux expliquant la distribution des unités. AP1 marque une opposition entre la composante « pourcentage de population d'origine étrangère et pourcentage de ménage seul ». Si l'opposition n'est pas en soit surprenante, elle permet de marquer une différenciation importante au niveau de l'échantillon et explique 88% de la dispersion (visible dans les *eigenvalues*). Elle reflète également une dimension structurelle de la répartition de la variance. Le second axe AP2 représente une composante sociale liant assez fortement « bas revenus », « taux de chômage » et « densité ». Deux groupes s'individualisent, marquant la proximité avec l'ensemble des valeurs pour le groupe 1, autrement dit ces facteurs sont peu discriminants à cette échelle et, au contraire, s'agissant du groupe 2, une distinction pour les ZUS de La Découverte, Chantiers République, Point du Jour et les Cotterêts qui tendent à s'éloigner de la dominante initiale. Le cercle des corrélations d'AP3 et

---

<sup>320</sup> Groupe Chadule, 1974, *Initiations aux méthodes statistiques en géographie*, Masson et Cie, Paris, 191 p.

<sup>321</sup> Baillargeon Jacques, 2003, « L'analyse factorielle exploratoire », Uqtr, cours Afe, 22 janvier 2003, 17 p.

<sup>322</sup> « Les 189 quartiers prioritaires de catégorie 1 ont été définis en fonction de 10 critères tenant compte de la densité des problèmes rencontrés et de la taille des quartiers. La liste de ces quartiers a été établie à partir de 162 quartiers désignés par la DIV auxquels ont été ajoutés 26 quartiers anciennement en GPV et ORU ainsi qu'un quartier dérogatoire (Val de Reuil) avec l'accord du conseil d'administration de l'ANRU. Les 220 quartiers de catégorie 2 ont été choisis, suivant les directives fixées par la DIV et l'ANRU, par les préfets de région auxquels était attribué un contingent de quartiers. Cette liste reste évolutive en fonction des besoins. Une nouvelle liste de 340 quartiers sera adoptée par l'ANRU le 12 juillet 2006.

Les quartiers de catégorie 3 sont définis a contrario. Ils représentent tous les quartiers de la politique de la ville (classés ou non en ZUS) ; soit environ 500 quartiers. Mais si ces quartiers sont éligibles au financement de l'ANRU, tous les projets qui les concerneront ne pourront être retenus.

Les quartiers dérogatoires, dits de l'article 6, sont des quartiers qui sans être classés en ZUS, présentent des caractéristiques similaires. » Source : *Règlement général de l'ANRU*

<sup>323</sup> Dumont Gérard-François, 2011, *Géographie urbaine de l'exclusion dans les grandes métropoles régionales françaises*, L'Harmattan, Paris, 268 p.



d'AP4 est plus délicat à analyser, plus faiblement structurant pour l'échantillon étudié, il témoigne aussi d'oppositions moins marquées et d'associations moins fortes.

### **3.3. Les opérations de rénovation urbaine en Bretagne, diversité des sites et des approches**

Au total, 751 ZUS sont recensées et, concernant les projets prioritaires de la politique de la ville supérieurs à 100 millions d'euros, 4 se situent en Bretagne : Saint-Brieuc, Rennes, Brest et Lorient. Sur l'ensemble de la région, au travers des neuf conventions ANRU établies, 668 millions d'euros doivent être mobilisés pour ces opérations dont 189 millions pris en charge par l'ANRU. Les apports financiers restants étant abondés par les collectivités territoriales, les bailleurs et les institutions engagées<sup>324</sup>.

#### **3.3.1. L'ANRU, ciblage, ambitions et applications**

La loi n° 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 a confié à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), établissement public de l'État, la réalisation du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Créée pour simplifier et accélérer les procédures de financement des opérations de rénovation urbaine, l'ANRU mutualise les contributions financières de l'État, l'Union économique et sociale pour le logement (UESL), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Caisse de garantie du logement locatif social au titre des bailleurs sociaux (CGLLS). Dans ce cadre, l'ANRU, au nom de ces différents partenaires financiers, passe des conventions pluriannuelles avec les collectivités et organismes destinataires de ces subventions

En confiant à une agence autonome, en dehors de l'administration, et responsable de la maîtrise d'un budget jusque-là inédit, en la présentant comme pilote dans le choix des attributions (aussi bien des sites retenus que des modalités de la contractualisation), la création de l'ANRU, inspirée du monde anglo-saxon, rompt avec la tradition interministérielle qui constituait un des fondements de la politique de la ville. Cette initiative a de fait souvent été présentée comme un acte de rupture voire de refondation de la politique de la ville. J-L. Borloo entendait créer l'événement et mettre en place un véritable plan Marshall des banlieues. Ce fonctionnement autour d'un

---

<sup>324</sup> A terme, et en incluant les avenants, le total des investissements engagés dans les 9 conventions s'élève à 742M€ dont 189M€ de subventions apportées par l'ANRU. Ceci représente 2% du total des investissements engagés dans les 397 conventions réalisées sur la France entière et 1,6% des subventions validées par l'Agence.

guichet unique est pensé comme une simplification des dispositifs précédents, nombreux et peu lisibles. Il constitue aussi l'assurance d'une concentration des moyens sur des objectifs ouvertement identifiés, préfigurant ainsi « l'esprit de la LOLF » (Epstein, 2012 : 52)<sup>325</sup>. Mais l'ANRU, en tant qu'interlocuteur unique, conditionne également indirectement mais fortement les orientations proposées par les projets locaux (Coloos, 2010 : 213)<sup>326</sup> qui, pour pouvoir être retenus, doivent s'intégrer dans les douze catégories d'actions prises en charge par l'Agence. La question d'une uniformisation d'ensemble des modalités pratiques et des projets de rénovation urbaine demeure peu explorée. En revanche, le recours quasi systématique à une part plus ou moins importante de démolitions est une constante dans les opérations conduites. Longtemps demeurée tabou après les opérations de rénovation urbaine brutale des années 1960 (Coing 1966 ; Chaline, 2003)<sup>327</sup>, le recours à la démolition n'est pas en rupture avec les projets lancés dans le cadre des GPV et des ORU. La nouveauté réside dans l'ampleur des opérations et des financements engagés. L'ANRU va ainsi gérer près de 12 milliards d'euros et générer, par effet de levier, trois fois plus d'investissements de la part des différents partenaires (bailleurs et collectivités essentiellement). A l'origine, la mission de l'ANRU reposait sur une action forte portant sur un nombre de quartiers limité aux problématiques sociales et urbaines les plus aiguës. Aux 189 quartiers prioritaires (intégrant mais de manière non exclusive des ZUS classées priorité 1), ont été ajoutés 324 quartiers « supplémentaires » (dont des quartiers dérogatoires au titre de l'article 6) puis 220 quartiers « complémentaires ». En comptabilisant les actions en faveur des quartiers anciens (PNRQAD), ce sont plus de 530 quartiers à l'échelle nationale qui sont éligibles à une convention ANRU<sup>328</sup>. Selon le rapport Pupponi-Goulard (2011)<sup>329</sup>, la moitié des ZUS n'a pas intégré les dispositifs de l'ANRU et 140 sites hors ZUS y ont eu recours<sup>330</sup>. Il semble qu'au moins sur la question des périmètres de la géographie prioritaire, l'ANRU ne soit pas parvenue *in fine* à dépasser la complexité et l'hétérogénéité des systèmes précédents (Hamel, André, 2009)<sup>331</sup>. P. Sallenave, directeur de l'ANRU, présente en ces termes l'élargissement de la géographie prioritaire :

---

<sup>325</sup> Epstein Renaud, 2012, « ANRU : Mission accomplie ? », In Donzelot Jacques, 2012, *A quoi sert la rénovation urbaine ?*, la ville en débat, PUCA, Puf, Paris, pp. 51-97.

<sup>326</sup> Coloos Bernard, 2010, *Habitat et ville. Quinze questions et controverses*, Editions de L'Aube, Villes et territoires, SciencesPo Urbanisme, Paris, 433p

<sup>327</sup> Coing Henri, 1966, *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n° 4 (Paris 13e)*, Paris, Les Editions ouvrières, 303 p ; Chaline Claude, 2003, *Les politiques de la ville*, Presses universitaires de France, Paris, 127 p. ;

<sup>328</sup> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, 2009, PNRU les chiffres 2009, Paris, pp. 11-12.

<sup>329</sup> Goulard François et Pupponi François, 2010, *Rapport d'information sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Assemblée Nationale, tome 1, Paris pp. 167-168.

<sup>330</sup> Liste reconstituée et complétée des conventions signées avec l'ANRU en annexe n°2

<sup>331</sup> Hamel Gérard, André Pierre, 2009, Une conception rénovée de la politique de la ville : d'une logique de zonage à une logique de contractualisation", Rapport sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville, Septembre 2009, Assemblée nationale, 83 p.

*« Il y a eu un réalisme au niveau du passage de la loi et il était inenvisageable, alors que la géographie prioritaire des zones urbaines sensibles était aux alentours de 751 cibles et avait été arrêtée quelques années plus tôt, en 1996, il [JL. Borloo] avait déjà comme intuition que c'était déjà trop par rapport à une politique dite prioritaire avec des moyens nationaux importants. Il avait peur du saupoudrage pour faire ça, il avait peur qu'il se fasse happer sur les 751 territoires, que l'argent qu'il aurait pu gagner dans son programme de loi soit à nouveau saupoudré. Ils n'ont pas résisté en projet de loi, ils ont créé l'article 6 de la loi et ça a été un repli tactique. Dans le cadre de la loi, on a des aires géographiques possibles, potentielles et que c'est celles-là qui seront retenues. Donc, ça a été fait en deux temps. On n'a pas tranché au niveau législatif et ça a été un choix après finalement d'Agence et de conseil d'administration d'Agence dans un deuxième temps. Sur les 189 quartiers prioritaires du premier cercle, on a élargi aux 751 zones urbaines sensibles qui sont visées expressément par la loi auxquelles on a rajouté au fil du temps, les articles 6 qui sont des arrêtés du ministre en regard de critères objectifs que doivent faire remonter normalement les porteurs de projets sur des situations de quartiers qui n'auraient pas été labellisés « zone urbaine sensible ». Il y a eu effectivement à peu près 220. Alors quelquefois on a totalement de vrais quartiers, par exemple Grasse, quartier ancien qui est un article 6 mais qui est une vraie réalité entière et puis, quelquefois, on a juste des appendices, on a deux rues complémentaires qui sont rajoutées à un quartier. Alors, ces articles 6 aujourd'hui, c'est à peu près officiellement 220 ou 230 compléments. L'aire de jeu officielle de l'ANRU, l'aire d'intervention, c'est 1 000 quartiers. Alors en plus, au départ, on n'avait pas douze milliards, on avait la moitié moins. Il y a eu deux lois de finance complémentaires qui sont venues rajouter des éléments et qui nous amènent au budget de douze milliards. [...] Du coup, il y a eu deux niveaux de sélection. Il y a eu une demande d'objectivisation parce qu'il n'était pas envisageable non plus, il y avait eu ce que l'on appelle les priorités 1 qui avaient été arrêtées qui était un travail un peu statistique et qualitatif très affiné où, globalement, il y avait vraiment ce qu'on appelle des priorités 1, des quartiers dans le rouge qui ressortaient de toutes les statistiques. Et ensuite, on a demandé au niveau local, notamment aux préfets, de faire remonter les quartiers qui n'étaient pas dans ces quartiers prioritaires et qui semblaient être incontournables pour un projet de rénovation urbaine et pour lesquels finalement on sortait du droit commun. Il y a eu un travail qui a été fait « d'objectivation » du local qui a été remanié en central avec des croisements d'autres données et d'aspects qualitatifs. D'où une deuxième géographie qui est ressortie, un sous-ensemble de la géographie officielle avec trois niveaux de catégories prioritaires. Une liste a été arrêtée en CA. Et on est arrivé à l'étiage actuel 495 quartiers ou conventions pluriannuelles. Et pour vraiment faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de désespoir sur certains sites qui ont échoué de peu, il y a eu notamment les opérations isolées. L'ANRU a réservé dans son budget une petite part, c'est 10 % des opérations isolées, c'est-à-dire que ce sont des opérations qui font sens dans le cadre d'un projet urbain. Ce petit budget est à la discrétion du préfet pour*

*pouvoir faire des opérations, qui ne sont pas financées par ailleurs, de démolitions, d'aménagements, d'équipements, etc. »<sup>332</sup>.*

La distribution des financements de l'ANRU précise les orientations du programme. Dans une réponse adressée aux parlementaires, M. Leroy (2011)<sup>333</sup> évoquait les critères prévalant à la distribution des financements de l'ANRU selon les priorités. 70% du budget d'investissement de l'ANRU sont dirigés vers les sites classés priorité 1, 20% en direction des sites priorité 2 (c'est à dire les 560 quartiers supplémentaires) et les 10% restant sont dévolus, par l'intermédiaire des services du préfet, aux opérations en site isolé. L'Ile-de-France absorbe une part importante des crédits de l'Agence (36%) mais la Province est également largement inscrite dans ces dispositifs. Les opérations isolées sont généralement localisées en Province mais les lignes budgétaires étant distinctes des conventions pluriannuelles, elles apparaissent dans le graphique 4.7 de manière autonome<sup>334</sup>.

L'effet d'élargissement des sites potentiellement éligibles montre également, graphique n° 4.7 ci-dessous, que si les grandes villes ont bénéficié de manière privilégiée des subventions de l'ANRU, les 20 plus grandes villes (hors Ile-de-France) absorbant 13% des crédits engagés, les villes moyennes et les petites villes ont très largement eu recours au dispositif en recevant 47% du budget régional de l'Agence. Mise en œuvre initialement pour répondre aux situations les plus difficiles des quartiers sensibles des grandes villes, la rénovation urbaine soutenue par l'ANRU s'est progressivement diffusée sur l'ensemble du territoire national. Les villes moyennes ont ainsi largement contribué au « succès » médiatique, politique et opérationnel du dispositif. Si on affine l'analyse, et malgré la multitude des sites subventionnés, le risque de saupoudrage des crédits que l'ANRU souhaitait éviter est effectivement en partie écarté. La concentration des crédits sur l'Ile-de-France – 40 % – et les sommes versées aux opérations concernant les quartiers en priorité 1 témoignent de la volonté initiale d'impulser une action forte et d'investir massivement dans la transformation radicale de certains territoires (graphique n° 4.7)<sup>335</sup>. Dans les grandes villes, la subvention moyenne de l'ANRU s'est élevée à près de 96 M€ avec une action particulièrement marquée à Marseille (324 M€). En revanche les crédits peuvent varier selon les projets à l'intérieur d'une même catégorie : Rennes est ainsi dotée de 34M€ de la part de l'ANRU quand Dijon en obtient 67, Angers 72 et Reims 98<sup>336</sup>.

---

<sup>332</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Pierre Sallenave et Franck Caro au siège de l'ANRU, Paris, le 16/11/2011.

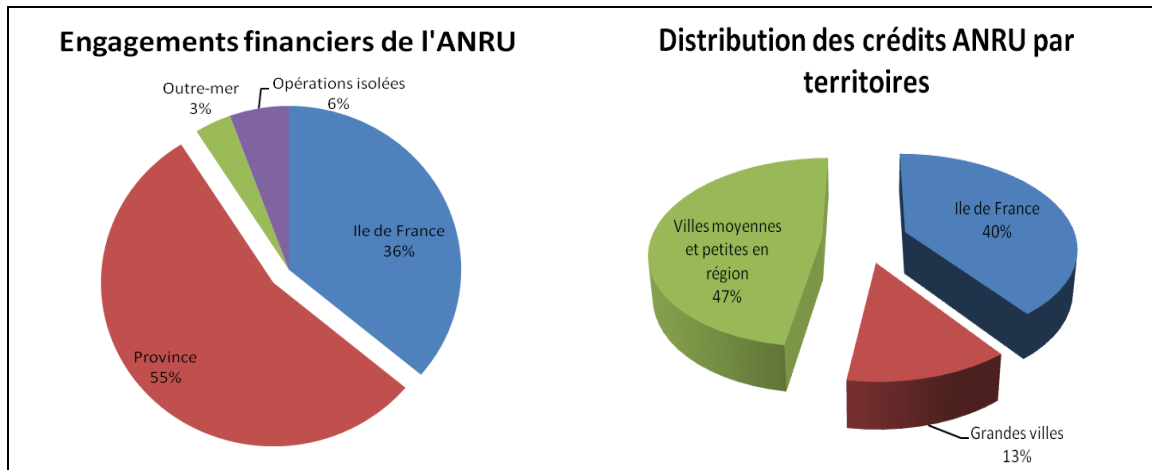
<sup>333</sup> Question écrite n° 17358 de M. Jean Louis Masson (Moselle – NI) publiée dans le JO Sénat du 24/02/2011 – p. 455 - question 16281 - réponse du Ministre publiée au JO Sénat du 05/05/2011 – p. 1204.

<sup>334</sup> Les opérations isolées représentent 6% de l'engagement total de l'Agence mais 10% des investissements engagés en métropole.

<sup>335</sup> Et particulièrement au niveau des grandes villes, 8 villes ont ainsi un financement de leur projet par l'ANRU supérieur à 100 M€ : Marseille, Toulouse, Nancy, Lille, Lyon, Strasbourg, Bourges et Bordeaux.

<sup>336</sup> Selon les villes, les conventions ne reflètent pas entièrement l'engagement total de l'ANRU, c'est le cas notamment lorsque la convention est établie entre une commune localisée en périphérie d'une grande

## Graphique 4.7 – Financements des programmes de rénovation urbaine par l'ANRU



Calculs et réalisation personnels d'après les données de l'ANRU – Etat du PNRU  
12/09/2012

Dans les villes moyennes, les contrastes sont encore plus marqués. L'engagement de l'ANRU s'élève en moyenne à 24 M d'€ par intervention. Selon les projets présentés, selon l'ambition, selon les choix des opérations présentées et plus précisément selon les types d'opérations réalisées (les démolitions étant très largement subventionnées), des villes aux situations comparables peuvent bénéficier d'un engagement de l'ANRU allant du simple au triple comme c'est le cas par exemple entre Pau (17 M d'€) et Saint-Brieuc (42 M d'€). Enfin, 53 sites font l'objet d'une convention avec une participation de l'ANRU inférieure à 10 M d'€. Il s'agit pour les 2/3 d'opérations concernant les banlieues des grandes villes (comme Saint-Jean de La Ruelle près d'Orléans ou Bassens à proximité de Bordeaux, Saint Eloi à La Rochelle) ou des sites dérogatoires comme Lanester. Ces différences reposent sur le contenu des opérations conduites et des projets présentés.

Pour autant, l'élargissement des quartiers justiciables de ces opérations n'a pas contribué à réorienter ni à infléchir les objectifs de l'ANRU qui, d'après ses missions initiales, doit s'attacher à favoriser la mixité sociale et contribuer à résoudre les problèmes rencontrés localement (notamment en termes d'écart et de décrochage des quartiers avec le reste de la ville). Dans le dernier rapport du CES (2011)<sup>337</sup>, une part réduite est accordée aux enjeux des villes moyennes dans les opérations conventionnées par l'ANRU. La seule précision apportée repose sur « une différence majeure [dans les grandes et petites cités] non de nature mais de degré en distinguant la situation des villes

---

ville sans que celle-ci ne soit présentée comme directement bénéficiaire de la subvention. Ainsi Bordeaux ne bénéficie directement que de 16M€, alors que rapporté à son agglomération et en incluant les opérations conduites dans les communes limitrophes de Cenon, Lormont, Bègles, Floirac et Sainte Eulalie, l'engagement de l'ANRU s'élève à 206 M€, soit la totalité des opérations du département.

<sup>337</sup> Lienemann Marie-Noëlle, 2011, *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*, Les rapports du conseil économique, social et environnemental, septembre 2011, Editions des Journaux officiels, Paris, 122 p.

où seuls un ou deux quartiers sont en grandes difficultés, [...] et celle où la quasi-totalité de la ville ou de l'agglomération est en difficulté » (CES, 2009 : 112), faisant notamment allusion aux villes de la grande couronne parisienne. L'autre facteur distinctif, selon le rapport, est le niveau de ressources des collectivités justifiant un soutien plus ou moins important de l'Agence. L'entrée par les catégories territoriales semble buter contre les périmètres de la géographie prioritaire, rendant difficile toute réflexion à une échelle plus vaste (qu'il s'agisse de l'articulation avec les PLH ou du rôle des intercommunalités notamment).

Le taux de subvention de l'ANRU est défini dans la loi du 1<sup>er</sup> Août 2003 (article 7) en fonction d'une hiérarchie de priorités et d'actions. Sont particulièrement bien soutenues par l'Agence, toutes les opérations relatives à la transformation radicale du bâti et des paysages urbains. Ainsi, les démolitions sont financées en moyenne à plus de 83%, et les résidentialisations à plus de 40%. La nature du projet induit donc le montant du financement comme à l'inverse il est possible d'imaginer, compte-tenu de la diffusion de cette grille (tableau n° 4.12), que les subventions ont pu contribuer à orienter les choix des collectivités et des maîtres d'ouvrages. Par ailleurs, les bailleurs sociaux financent à plus de 40% l'ensemble des opérations. Le montage financier des programmes induit donc de privilégier l'entrée par le logement et la diversification typologique ainsi que par les aménagements liés à la restructuration des quartiers (voirie, espace public, etc.).

**Tableau 4.12 – Le financement du PNRU par les cofinanceurs selon les familles d'opérations**

	ANRU	Collectivités locales	Autres subventions	Maîtres d'ouvrage	Autres ressources	Total
Démolition	83,8%	5,1%	0,5%	4,8%	5,8%	100%
Construction	13,9%	9,0%	0,1%	74,6%	2,4%	100%
Changement d'usage	21,0%	11,5%	1,1%	65,7%	0,7%	100%
Requalification d'îlots	33,0%	38,9%	1,2%	0,7%	26,2%	100%
Réhabilitation	23,0%	13,2%	0,2%	63,2%	0,4%	100%
Résidentialisation	41,6%	21,2%	0,8%	35,9%	0,6%	100%
Amélioration de la qualité de service	41,9%	16,8%	0,3%	41,0%	0,0%	100%
Aménagement	35,2%	51,2%	2,8%	1,0%	9,8%	100%
Équipement	34,6%	52,2%	4,6%	1,2%	7,3%	100%
Espace commerciaux	25,3%	31,5%	4,6%	13,8%	24,9%	100%
Habitat privé	22,10%	7,2%	0,3%	30,2%	40,1%	100%
Ingénierie	43,2%	31,0%	14,1%	9,1%	2,6%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>29,0%</b>	<b>21,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>43,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>100%</b>

*Programmation sur les projets validés par le Comité d'engagement au 31/12/2009*

Source : PNRU, reproduit par CES, 2011 : 34

Pour autant, la conformité apparente des projets aux objectifs de l'ANRU ne se traduit pas par une homogénéité des projets ni des enjeux locaux. Mais comment ces intentions se projettent-elles sur les nouveaux terrains de la rénovation urbaine ?

### 3.3.2. La mise en place des opérations de rénovation urbaine

L'extension des quartiers concernés par la rénovation urbaine s'est particulièrement manifestée à l'échelle régionale. Avec 9 conventions ANRU pour un montant de 742 M d'€, dont 187 M d'€ apportés par l'ANRU, la Bretagne se positionne au 15<sup>em</sup> rang national (11<sup>em</sup> par le nombre de sites concernés). Le solde est apporté majoritairement par les villes, les départements, la région et les bailleurs de logements sociaux. Au total, pour les 9 villes qui ont signé une convention avec l'ANRU, l'objectif global concerne 23 000 logements sociaux, 2 812 démolitions, 2799 reconstructions, 250 ventes HLM, 11 079 réhabilitations et 6 800 résidentialisations.

La région Bretagne est donc bien inscrite dans les dispositifs récents de la politique de la ville, 14 sites urbains étant concernés :

- 9 conventions sont réalisées directement auprès de l'ANRU : St Brieuc, Guingamp, Brest, Quimper, Lorient, Lanester, Vannes, Rennes et St Malo.
- 5 sites en « villes moyennes » sont soutenus par la région : Auray, Lannion, Morlaix, Plédran et Fougères.

Les secteurs justiciables de ces opérations en Bretagne concernent l'ensemble du réseau urbain avec cependant une intensité variable selon les contextes locaux<sup>338</sup>. Les moyens investis dans cette politique sont considérables aussi bien par les moyens financiers qui leur sont octroyés que par l'ampleur des infrastructures concernées et par le nombre de villes susceptibles d'en bénéficier.

Les projets de rénovation de l'ANRU dans la région concernent 14 quartiers : Brest (Pontanézen), Guingamp (Roudourou), Lanester (Kesler-Devillers), Lorient (Kervéanec), Quimper (Kermoisan), Rennes (Villejean, Le Blosne, Les Cloteaux aux Champs Manceaux, Cleunay, Maurepas), Saint-Malo (La Découverte), Saint-Brieuc (La Croix-Lambert, Balzac Le Plateau, Ginglin) et Vannes (Ménimur). L'ampleur en est inégale selon les villes et recouvre des temporalités très différentes : Lorient est la première ville à avoir lancé ce dispositif, signé dans sa version définitive en décembre 2005. Elle fait figure de ville-test, de pionnière à l'échelle régionale mais aussi nationale. Brest est la ville qui, en Bretagne, prévoit la démolition-reconstruction du plus grand nombre de logements via la convention ANRU. Rennes, au contraire, se distingue comme une métropole qui fait le choix de restreindre, et de stopper même

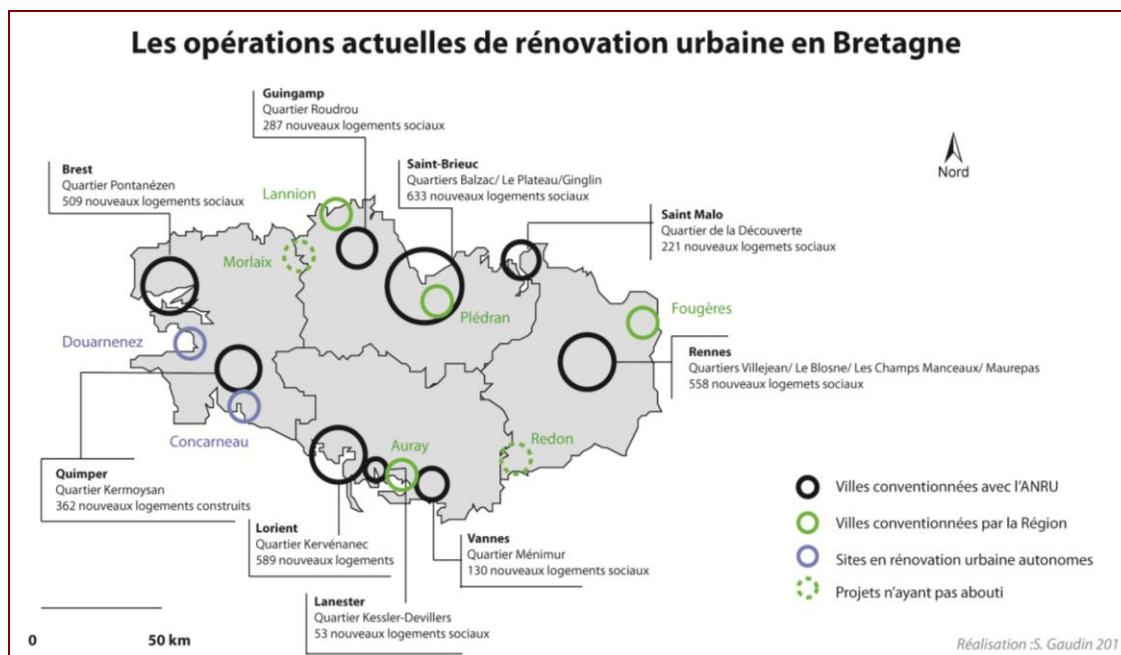
---

<sup>338</sup> Alors même qu'il n'existe pas de stricte correspondance et seulement à titre d'échelle pour situer la part de l'habitat justiciable de ces opérations, selon l'INSEE, en 1999, les logements HLM en Bretagne représentaient 3,2 % du parc HLM national (hors Outre-mer).

<sup>338</sup>. Alors que le parc HLM représente 17% des résidences principales en France, ce ratio n'est que de 10,9 % en Bretagne.

jusqu'au milieu des années 2000, sa politique de démolition-reconstruction. Aujourd'hui, la convention passée avec l'ANRU reflète ce choix explicite. La ville de Saint-Brieuc est dotée, elle, de la plus importante enveloppe financière afin de mener à bien un ambitieux projet de rénovation multi-sites.

**Carte 4.8 - Les opérations actuelles de rénovation urbaine en Bretagne**



La Bretagne, qui ne compte que vingt quartiers dits sensibles (ZUS), n'est pas la région la plus concernée à l'échelle nationale, y compris dans l'absolu, par l'ampleur du parc de l'habitat social ou par le nombre de démolitions programmées. Le sujet n'en est que plus polémique, pour les habitants, comme pour les acteurs publics, et fait l'objet d'une confrontation qui suscite parfois des incompréhensions. L'espace ne manque pas, la densité n'est pas un motif accepté par les habitants « déménagés ».

La situation est donc très différente de régions connaissant de profondes restructurations depuis déjà plusieurs décennies comme le Nord-Pas-de-Calais. « Dans la Région Nord-Pas-de-Calais, la démolition n'est pas considérée comme un processus négatif. On sait qu'elle est un moyen de revaloriser les sites » écrit Sylviane Saget dès 1988<sup>339</sup>. Dans tous les sites, et c'est une constante, la problématique de la rénovation urbaine est toujours le résultat d'une histoire. Elle n'apparaît pas comme un point de départ, une politique instauratrice, ni à l'inverse comme un simple dispositif dont on s'emparerait naturellement dans la continuité des actions antérieures. La rénovation urbaine exprime un tournant, une inflexion plus ou moins forte dans la manière d'appréhender l'évolution d'un quartier, qui résulte d'une réévaluation en profondeur des actions déjà conduites depuis 10 ou 20 ans. Il s'agit d'opérer un changement, sans abandonner pour autant les acquis antérieurs. C'est probablement là le premier objectif

<sup>339</sup> Dossier démolition, *Diagonal*, n° 73, août 1988, pp. 9-22.



de la démarche. La rénovation urbaine apparaît, de ce point de vue, d'abord comme un acte de recomposition urbaine. Elle est ainsi fortement liée à des questions de position, de rôle du quartier dans la ville, également à une vision de la qualité urbaine s'opposant à l'organisation des « grands ensembles ». Mais les enjeux liés à la rénovation ne concernent pas que les grandes villes ni même les villes intermédiaires. Il existe des situations similaires dans des quartiers qui n'appartiennent pas aux périmètres retenus initialement par l'ANRU mais qui feront l'objet d'interventions, soit dans le cadre d'une intégration dans la convention cadre de partenariat signée en 2006 (Guingamp et Lanester), soit à travers des programmes de rénovation hors périmètre de l'ANRU relevant de la convention passée entre l'ANRU et la Région : Lannion, Plédran, Auray, Fougères, Morlaix. Ainsi, treize opérations sont programmées ou en cours dans des quartiers de huit agglomérations (Brest, Lorient-Lanester, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Saint-Malo, Guingamp et Vannes) et de cinq villes petites et moyennes (Plédran, Auray, Redon, Lannion et Morlaix). Enfin, on peut identifier des sites conduisant des opérations de rénovation urbaine autonomes, qui n'entrent pas dans le cadre de ces conventionnements. A Concarneau, Pontivy et Douarnenez les bailleurs et les municipalités se sont accordés pour mettre en place des opérations similaires incluant des phases de démolition-reconstruction et de recomposition urbaine.

**Tableau 4.13 – Conventions de rénovation urbaine et diagnostics territoriaux**

Sites conventionnés	Diagnostics établis dans les conventions
<i>Brest – Pontanézen</i>	<b>DU-</b> : Quartier monotype, isolement, image négative
<i>Lorient-Kervénanec</i>	<b>DU+</b> : Un environnement offrant des potentialités : proximité centre-ville, espace vert, plage, niveau d'équipement <b>DU-</b> : Mauvaise image, préjugés négatifs, pas de réhabilitation Objectif : répartir les potentialités urbaines, banaliser le quartier, mettre fin à la relégation, redessiner l'armature du quartier, rompre avec la morphologie ZUP, diluer les franges, diversification des formes urbaines, la participation des habitants, amélioration de la vie quotidienne et de la sécurité publique, maintenir « un bon climat social » dans le quartier
<i>Saint-Brieuc – Croix-Lambert, Balzac, Europe</i>	<b>DU+</b> : Environnement paysager, bonne liaison, proximité, équipements. <b>H</b> : Les contrats de ville et 15 ans d'intervention sur ces secteurs n'ont pas réussi à réduire les difficultés <b>DU-</b> : Faible mixité, coupure urbaine, image dévalorisante, peu de possibilité de mutabilité foncière, faible attractivité commerciale et peu de qualité urbaine des espaces publics. Nécessité d'une intervention technique <b>DS-</b> : Faible mixité sociale, manque d'attractivité du parc, fragilité sociale et évolutions préoccupantes
<i>Quimper – Kermoisan</i>	<b>H</b> : Les actions déjà conduites n'ont pas enrayer la dégradation du quartier, les indicateurs montrent un décrochage du territoire avec le reste de la ville

	<b>DU- :</b> Forte concentration des logements sociaux, obsolescence du parc
<b>Saint-Malo – La Découverte</b>	<b>DU- :</b> Perception du quartier périphérique, formes architecturales stigmatisantes, coupures urbaines, manque de fluidité des espaces <b>DS- :</b> Population en situation précaire et de pauvreté <b>DU+ :</b> Proximité, cadre de vie et bonne connexion
<b>Vannes – Ménimur</b>	<b>DU- :</b> Obsolescence des bâtiments, risque de déclassement d'une partie du parc, mauvaise connexion du quartier avec l'espace extérieur <b>DU+ :</b> Localisation stratégique du quartier <b>DS- :</b> Concentration des indicateurs de précarité
<b>Lanester – Kessler-Devillers</b>	<b>DU+ :</b> Pas de grand-ensemble, dispersion du parc sur l'ensemble de la ville <b>DSU- :</b> Dégradation des conditions de vie et détérioration du parc de logements, sentiment d'insécurité, indicateurs sociaux préoccupants
<b>Guingamp - Roudourou</b>	<b>DU- :</b> Image négative du quartier et forte emprise foncière, dégradation des bâtiments, enclavement par rapport au reste de la ville, pas de fluidité des circulations, pas de commerce ni de vie associative <b>DU+ :</b> Proximité du centre-ville et du stade, cadre paysager, équipements <b>DS- :</b> Population vieillissante, isolée, en situation de pauvreté

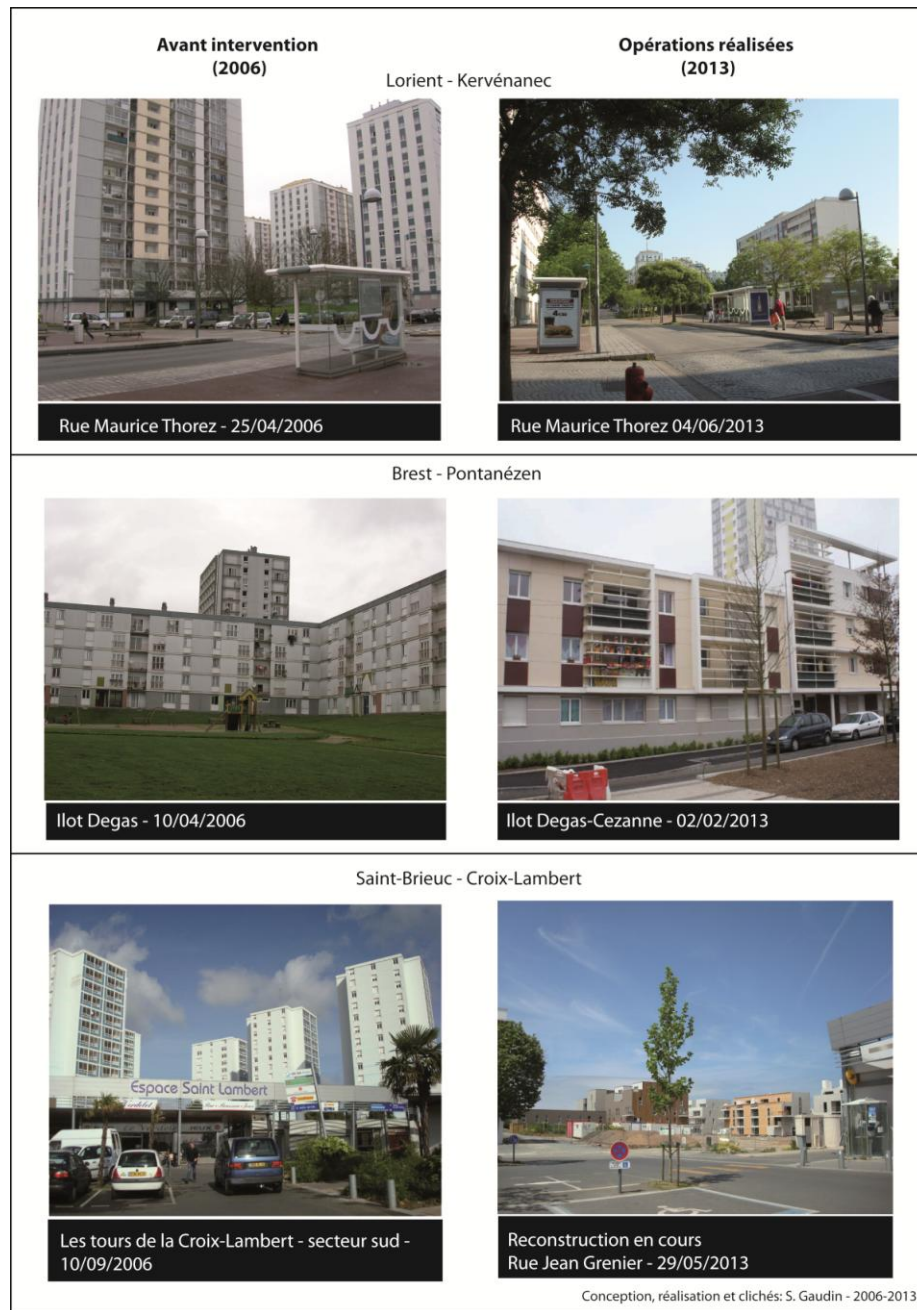
(Réalisation personnelle)

DU : diagnostic urbain (+ : atout ; - : handicap) ; DS : diagnostic social (- : négatif) ; H : Historique, antériorité des actions ; DSU : diagnostics social et urbain croisés

Sur les 8 conventions ANRU que les villes intermédiaires bretonnes ont réalisé avec l'ANRU, l'élaboration des diagnostics et la présentation des sites révèlent des points communs mais aussi les particularités et les conceptions des acteurs locaux. Les conventions sont élaborées selon une grille formelle reprenant les principaux points de diagnostics, de suivi des objectifs, de l'organisation de la mise en place des opérations, du développement des projets, du plan de financement et des actions complémentaires. Sans entrer dans les détails propres à la réalisation locale de chacune d'elles, on peut observer que la phase de diagnostic recouvre quelques spécificités quant à la présentation et à l'évaluation faites du secteur et des difficultés présentées. Assez logiquement, toutes les villes accordent une part importante à la description des formes urbaines qui constitue le moteur principal de mise en avant des projets. Ce diagnostic est parfois étayé d'un rappel des études conduites par des cabinets extérieurs (Brest et Lorient). Les quartiers sont décrits de manière dialectique en confrontant d'une part les atouts et les potentiels (en termes de localisation, de proximité et de cadre de vie) et, de l'autre, relativement aux difficultés structurelles qu'ils rencontrent plutôt situées à l'échelle du bâti stricto-sensu (obsolescence, dégradation, enclavement). Cette première approche souligne la part accordée à la morphologie urbaine quant à la justification mais aussi à la délimitation et au type d'intervention proposé. Deux positions se distinguent, les villes ne présentant que les aspects négatifs (ou neutres), Brest, Quimper et Lanester et celles se rapportant à la dialectique : Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo,

Vannes et Guingamp. La part accordée au diagnostic est unilatéralement négative et vise à souligner la fragilité économique et sociale des populations résidentes. Le parc est présenté comme vieillissant, mais il n'est pas fait état ni de la forte proportion et demande des jeunes ménages – qui auraient pu justifier de la diversification typologique des logements – ni de la vie associative locale pourtant particulièrement active dans certains quartiers (Pontanézen, Kervénanec, La Croix Lambert). Le diagnostic social est absent des conventions de Brest, Lorient et Quimper, il est directement associé aux aspects morphologiques à Lanester en présentant une entrée par les cadres de vie. Dernier trait distinctif des conventions, l'antériorité des politiques conduites est présentée comme un élément concourant au diagnostic territorial dans deux villes seulement, Saint-Brieuc et Quimper, deux sites où l'historique des dispositifs, on l'a vu, est par ailleurs assez récent.

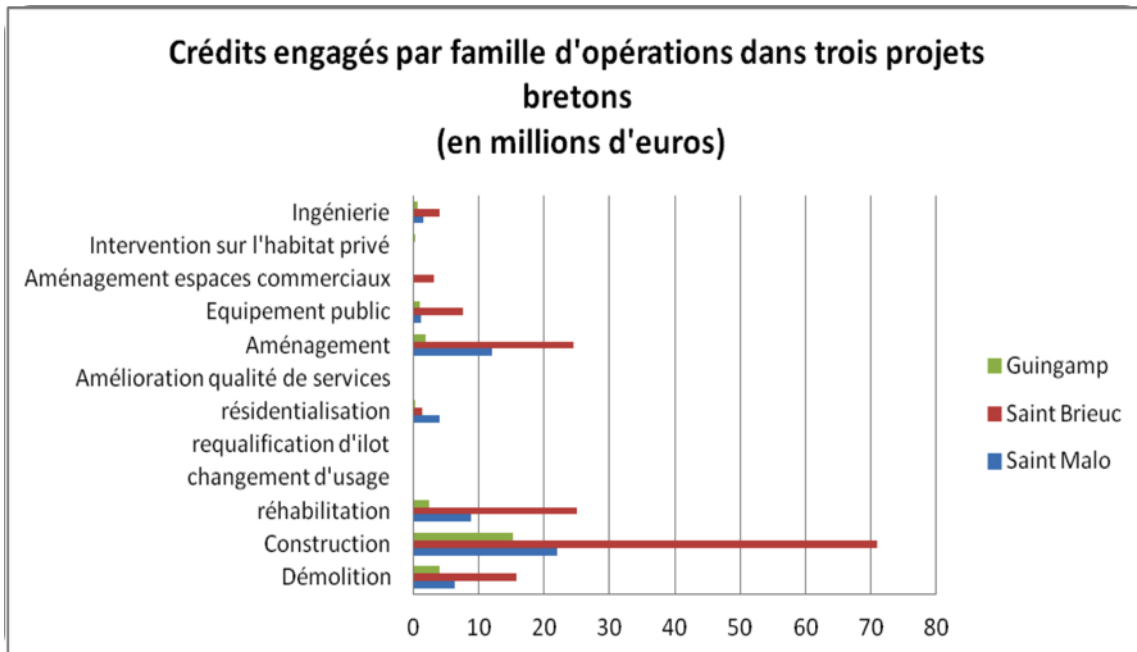
**Figure 4.6 - Brest, Lorient et Saint-Brieuc - trois paysages urbains des ZUS bretonnes avant et après les opérations ANRU**



Avec l'ANRU, l'objectif n'est plus seulement de cibler les difficultés des quartiers des grandes agglomérations mais aussi de contribuer à une restructuration plus globale, les villes moyennes sont ainsi largement concernées. Saint-Malo (quartier La Découverte), Quimper (quartier Kermoysan) mais aussi Lannion ou encore des communes semi-rurales à l'image de Plédran (quartier les Côteaux) tentent et pour certaines parviennent à contractualiser leurs opérations. Selon des temporalités variables, c'est donc l'ensemble de la région qui est concernée, les zones urbaines de manière préférentielle mais pas toujours proportionnellement à leurs tailles.

L'explication de ces différences réside dans des contextes locaux particuliers où se mêlent motifs économiques, politiques et sociaux.

**Graphique 4.8 – Ventilation des crédits par famille d'opérations dans les projets de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Guingamp**



Réalisation personnelle d'après les documents fournis par les municipalités

Les choix des types d'opération engagés relèvent cependant d'une même logique d'action. Comme le montre le graphique n° 4.8, l'observation de la ventilation des plans financiers de trois opérations radicalement différentes – dans les échelles des montants engagés, les sites concernés, les modalités et les temporalités – reflète une apparente conformité à la doctrine de l'ANRU en mettant l'accent avant tout sur les deux postes de dépenses majeurs que constituent la démolition et la reconstitution du parc de logement social. Dans les opérations de rénovation urbaine des villes moyennes bretonnes, seulement 9 des 12 critères sont remplis, aucun apport financier n'est intégré à propos de l'amélioration de la qualité des services, de la requalification d'îlots et des changements d'usage. Pour autant, peut-on considérer que seule l'ampleur des réalisations change la configuration et les ressorts des opérations ? Si les financements et les apports substantiels de l'ANRU ont pu fonctionner comme des catalyseurs, voire des accélérateurs, des projets urbains, ceux-ci restent à près de 70% financés par les opérateurs locaux.

### 3.4. La rénovation urbaine, une politique partenariale et incitative de la Région

Avec le programme national de rénovation urbaine (PNRU), le Conseil régional a souhaité appuyer les opérations conventionnées nationalement mais aussi prolonger cette politique en direction de « villes moyennes » qui n'ont pas obtenu, ni même parfois soumis, une demande de convention auprès de l'ANRU. Les opérations de rénovation urbaine relèvent d'une double logique. Dans le cadre de la Politique de la ville, les conventions passées entre les villes, les collectivités et l'Etat reflètent des priorités négociées en accord avec la programmation nationale de l'ANRU. Les villes ont présenté des projets de rénovation urbaine de leurs secteurs prioritaires plus ou moins intégrés et parfois adossés à un projet urbain de plus grande envergure (TCSP, redynamisation commerciale, mixité, etc.). Mais la rénovation urbaine projetée et mise en œuvre dépasse le cadre d'action fixé par la géographie prioritaire et les politiques du logement. Les villes qui mettent en place des opérations de rénovation, conventionnées ou non, souhaitent également engager un acte de recomposition forte voire de redynamisation urbaine. Derrière le projet politique et l'opportunité partenariale, les projets développés sont aussi l'occasion pour ces municipalités de repenser et parfois d'imposer une nouvelle marque dans l'espace – social – de leur ville.

Ce double fond baptismal (Béhar, 2006, *Op. Cit.*) des programmes de rénovation urbaine met en avant l'ambiguïté fondamentale de ces opérations à mi-chemin entre l'intervention sociale (à travers les périmètres de la géographie prioritaire, les indices d'exclusion agrégés, la volonté d'intervenir sur les problèmes voire d'agir sur les dysfonctionnements sociaux) et le choix opérationnel d'avoir recours à l'urbanisme et à la morphologie urbaine comme modalités de mise en œuvre et vecteur de transformation des espaces.

Au niveau régional, le souhait de mettre en place une politique active de soutien à la rénovation urbaine découle à la fois d'un souci d'épauler les villes moyennes (dans le cadre de la mise en place d'un axe stratégique de réflexion sur l'armature régionale) et, alors même que le logement n'est pas une prérogative du Conseil régional, l'accent mis sur ces opérations s'inscrit dans le cadre du programme 803 : « Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine » déterminé dès 2002 et réaffirmé en 2005. Dépassant alors l'objectif d'un renouvellement urbain, entendu au sens large comme l'ensemble des « dynamiques de recomposition formelle de la ville » (Bergel et alii, 2008 : 212)<sup>340</sup>, la Région, au nom de l'impératif de l'équilibre territorial et de la cohésion sociale, s'oriente vers un soutien marqué au

---

<sup>340</sup> Bergel Pierre, Despods Didier, Jean Sabrina, Le Goff William, 2008, *Le renouvellement de la ville : vecteur de sélection sociale ou levier de justice urbaine ?*, PUCA, CRESO, MRTE, Rapport final, synthèse, pp. 211-220.

PNRU. Renouveau urbain, rénovation urbaine, « l'indispensable clarification sémantique » (Dumont et Andrieu, 2006)<sup>341</sup> n'est pas alors opérée.

Au moment de la mise en place de ces cadres d'action, l'organisation interne des services déconcentrés de l'Etat est spécifique au niveau régional puisque c'est le directeur régional de de l'équipement qui était également le chef de projet régional de la politique de la ville et non le secrétaire général d'administration régionale. Cette organisation est un élément explicatif de l'initiative en matière de politique de la ville mais aussi de la dimension régionale que recouvre le sujet. En somme, dans trois des quatre départements bretons, la politique de la ville incombait directement au directeur de la DDE qui était promu chef de projet départemental. Seul le Morbihan dérogeait à la règle puisque c'était le sous-préfet de Lorient qui en avait la charge. Cette architecture est aussi à l'origine de l'implication précoce et globale de la région dans les projets et conventions ANRU.

### 3.4.1. L'accord ANRU-Région : la reconnaissance d'une spécificité régionale ?

En 2004, lors de la mise en place des premières conventions ANRU, la Région, qui souhaite s'inscrire dans une convention régionale<sup>342</sup> avec l'Etat et l'ANRU, visait un accord pour intervenir de manière globale dans les sites conventionnés par l'ANRU mais également dans des villes non retenues, souvent de plus petite taille. S'engage alors une négociation entre la Région, partisane d'élargir les périmètres contractuels, et l'ANRU soucieuse de ne pas disperser les financements. Le bras de fer retarde la signature de certaines conventions comme celle de Saint-Brieuc, l'ANRU ne voulant pas examiner d'autres projets tant qu'un compromis avec la Région n'avait pas été obtenu. En 2005, au terme de près d'un an et demi de négociations serrées, un accord est trouvé qui prévoit alors, en périmètre ANRU proprement dit, neuf sites sur huit agglomérations. L'ANRU a accepté d'intégrer dans le périmètre des villes dites de priorité numéro 2 comme Saint-Brieuc, Quimper et Saint-Malo. La Région, pour sa part, souhaitait que l'ANRU intègre des petites villes dans le périmètre. Ainsi Lanester et Guingamp par dérogation (article 6), ont fait l'objet d'une convention et Vannes a été intégrée à la demande de l'ANRU. Saint-Malo n'avait pas transmis de demande spécifique, celle-ci se formalisera *in fine* sous l'impulsion de la préfète B. Malgorn. Vannes est la dernière convention signée à l'échelle régionale, initiée à la demande du député-maire de l'époque F. Goulard. La convention entre la Région et l'ANRU admet donc un élargissement de la géographie prioritaire et la reconnaissance d'une spécificité

---

<sup>341</sup> Dumont Marc, Andrieu Dominique, 2006, « Qualité urbaine et ville durable à l'épreuve du renouvellement urbain. L'exemple du Grand Projet de Ville Malakoff Pré Gauchet à Nantes », *Noroi* 198 | 2006/1, mis en ligne le 13 décembre 2008, URL : <http://noroi.revues.org.scdbases.uhb.fr/2004> ; DOI : 10.4000/noroi.2004

<sup>342</sup> Voir en annexe n° 6 la convention pour la rénovation urbaine en Bretagne

bretonne en matière d'organisation territoriale et de problématiques urbaines. Dans la convention réalisée par la DREAL, l'ANRU engage 190 M d'€ et la Région 53 M d'€. L'extension des quartiers concernés par la rénovation urbaine s'est particulièrement affirmée à l'échelle régionale. Cette convention mise en place dans 11 autres régions (carte n° 4.9) n'a pas d'incidence directe sur les montants des subventions engagées par l'Agence. Ainsi, sur l'ensemble des sites bretons, l'ANRU participe en moyenne à hauteur de 26% soit un rapport approchant l'ensemble des régions françaises contractantes ou non<sup>343</sup>. A l'échelle intrarégionale, de fortes disparités existent entre par exemple le projet multi-sites de Saint-Brieuc, subventionné à 39%, et celui de Saint-Malo pour lequel l'engagement financier de l'ANRU représente 23% du programme de rénovation. La carte n° 4.9 montre également que l'engagement contractuel des régions auprès de l'ANRU n'est pas toujours directement corrélé à l'ampleur des interventions. Ainsi les régions de l'ouest de la France ont toutes engagé cette démarche, mais également l'Auvergne (avec 5 conventions), quand l'est de la France s'est montré plus timide. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région française en termes de subventions reçues par l'Agence mais n'a pas mis en place de politique de soutien complémentaire<sup>344</sup>.

Dans sa tradition de soutien aux villes moyennes et petites, la région Bretagne dégage une enveloppe complémentaire pour constituer un fonds régional de rénovation urbaine à hauteur de 10 M d'€ à destination des sites non retenus ou faisant l'objet de travaux de rénovation urbaine déjà engagés sur la période 2004-2013. Cette convention régionale se décline en conventions locales avec multipartenariat (CDC, Conseils généraux, bailleurs, municipalités, etc.). La géographie des sites retenus a été fluctuante. Initialement, cinq villes moyennes étaient concernées : Auray pour ses opérations réalisées au sein du quartier Gumenen Goaner et Lannion dans le quartier de Ker-Uhel, toutes deux recalées par l'ANRU, Redon, Morlaix et Plédran.

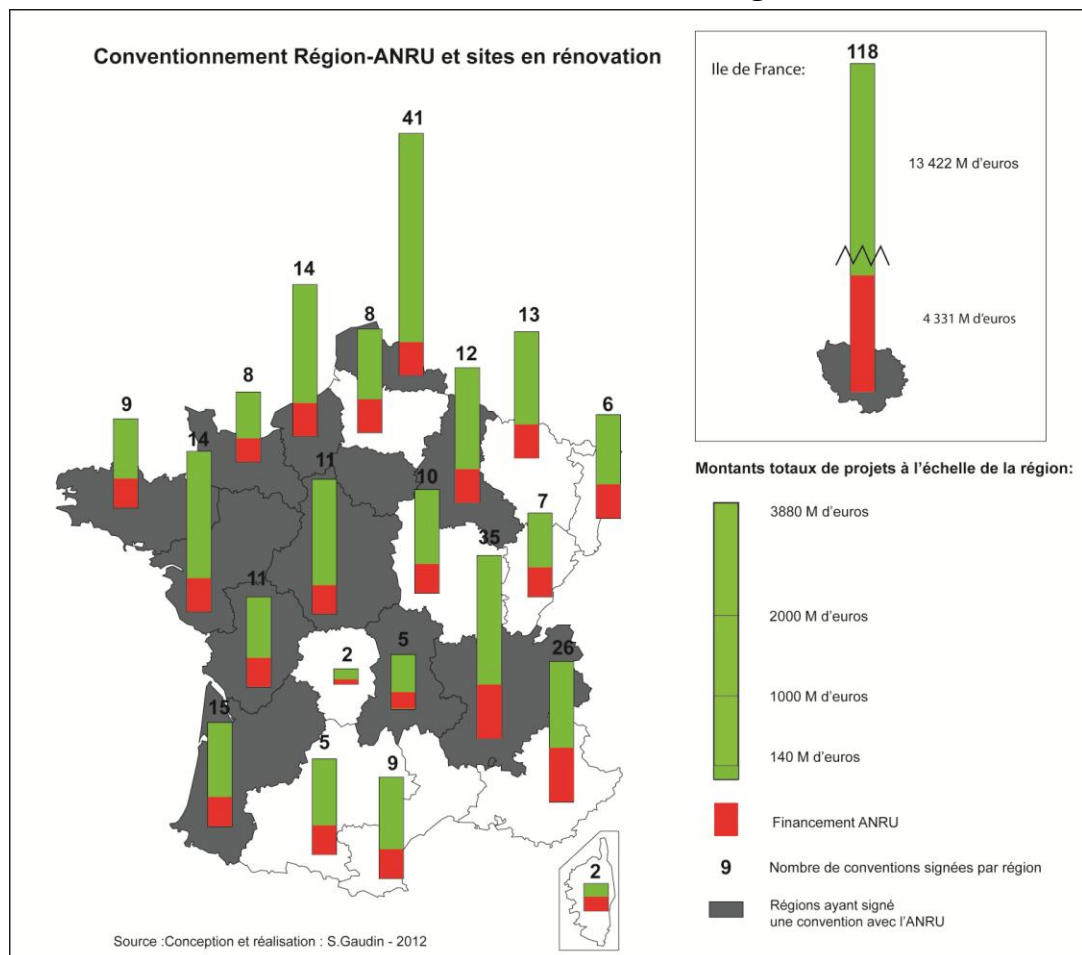
---

<sup>343</sup> Avec un engagement de l'ordre de 17% du total du montant des projets, le Limousin apparaît comme la région la moins subventionnée, quand ce taux est de 28% en Picardie, Languedoc-Roussillon et en Corse.

<sup>344</sup> Différentes raisons peuvent expliquer ce non-engagement de la région PACA, notamment les difficultés liées à la mise à disposition du foncier en vue de la reconstitution de l'offre locative dans le cadre des opérations conventionnées qui a constitué localement un sujet de controverse.



## Carte 4.9 – Rénovation urbaine et conventionnement régional avec l'ANRU



(Réalisation personnelle)

A Redon, le projet était porté par Habitat 35, l'office départemental HLM. Il concernait un projet de restructuration urbaine incluant des démolitions-reconstructions et un réaménagement du secteur central du quartier de Bellevue. Celui-ci, relativement excentré, présentait des indicateurs de fragilité économique et sociale. En ce sens, une étude en vue de réaliser une opération de rénovation urbaine a été initiée en 2005 par le cabinet AMAR. Le décès du maire J-M. Bollé en 2007 et la constitution d'une nouvelle équipe municipale sont venus interrompre la mise en place des opérations au profit notamment d'un réaménagement du centre-ville et du projet autour du pôle d'échanges multimodal de la gare.

La genèse des opérations à Morlaix est plus complexe. Dans le cadre de la politique de la ville, Morlaix et son agglomération ont souhaité, dans le milieu des années 1990, lancer une réflexion sur un quartier d'habitat privé. Un diagnostic est réalisé aux niveaux bâti et social, avec une réflexion sur la copropriété dans le cadre d'une OPAH. La réhabilitation classique du bâti est rapidement apparue insuffisante (il y en avait déjà eu une dans les années 1980). Le Logis breton regroupe 110 logements construits à la fin des années 1970, de type barre R+4, comprenant 10 logements par cage d'escalier. Cet ensemble de petite taille est localisé à proximité de la gare. Une

étude conduite en 1999 par le cabinet FORS Recherche souligne les difficultés sociales et fonctionnelles de ces immeubles : précarité sociale des locataires, 40% de vacance et image très dévalorisée. S'appuyant sur les recommandations de l'étude, la municipalité et Morlaix communauté décident de lancer conjointement une étude de requalification afin de formaliser un projet de renouvellement urbain plus global intégrant la requalification d'espaces extérieurs (privés à l'origine) et de lancer une intervention forte à l'échelle d'un quartier beaucoup plus large, en liaison avec le centre-ville et avec le quartier de la gare. Ce dernier est également en pleine mutation avec la création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM). Le volet habitat de l'opération de rénovation urbaine projetée et le PEM vont progressivement se rapprocher l'un de l'autre. Le projet tel que présenté par les bureaux d'étude est manifestement trop ambitieux et hors de portée des seules collectivités engagées. Les élus décident de faire appel au Conseil régional pour soutenir leur initiative. En 2005, l'accord était de signer une convention de rénovation urbaine, toujours en projet en 2006 mais qui, depuis, n'a jamais été signée. Le changement d'équipe municipale lors des élections de 2008 et la difficile conciliation autour du PEM (le périmètre transport étant géré par la communauté), la ville voulant faire valoir le projet urbain de son côté, vont aboutir à progressivement abandonner le volet habitat initialement présenté. La convention de rénovation urbaine avec la Région comprenait au départ ce volet habitat mais la réhabilitation (sans démolition-reconstruction) a été engagée en amont avant l'accord avec le Conseil régional. Sur les 110 logements, la ville a eu comme objectif de faire l'acquisition d'une vingtaine de logements afin de les rétrocéder au bailleur OPH Habitat 29 - dans les faits, cela concernera 9 logements -. Le volet habitat consiste donc en la création de 10 logements et la réhabilitation de 10 autres réalisés à l'initiative de la ville et du bailleur en dehors de dispositifs de soutien spécifique. Le second volet du projet portait sur la requalification de l'espace public (cheminement et abords). Ce point a également échoué sur la répartition des charges et compétences entre la ville et la communauté et a constitué un frein du fait de l'incertitude sur le PEM. Les retards successifs des opérations, près de 5 ans, ont abouti à déclasser le site de la convention régionale. La Région estimant d'une part que le volet habitat était relégué et/ou achevé dans le cadre du projet et, de l'autre, que la réorientation de celui-ci reposait quasi-exclusivement sur une demande de subventions d'équipements publics et de voiries que le programme lancé dans le cadre du PEM était en mesure de financer. Après les coûteuses opérations de rénovation urbaine conduites de manière anticipée sur le site de la Vierge Noire à la fin des années 1990, la ville ne produit pas réellement de politique de rénovation urbaine des quartiers d'habitat social. Morlaix se situe donc à la croisée du défi de relancer l'attractivité de la ville-centre (la ville est en décroissance démographique depuis 1999), de réhabiliter et redynamiser l'habitat ancien de centre-ville mais également de parvenir à articuler les projets du PEM avec les enjeux sociaux de son territoire. Pour cela, elle attend la mise en place au niveau régional de nouveaux dispositifs de soutien aux villes moyennes actuellement en préparation à l'horizon 2013.

Par ailleurs, le site de Morlaix n'avait pas été suggéré initialement par les services de la Région qui avaient identifié un projet plus avancé à Douarnenez. Ce dernier n'étant pas retenu par les élus, sera financé par la politique du logement de droit commun et les deux projets de Redon et Morlaix étant relégués, la Région se concentre sur deux autres sites spécifiques : Plédran et Fougères.

### **3.4.2. Plédran, un site emblématique de l'implication de la Région dans la rénovation urbaine**

Plédran apparaît comme l'emblème des petits sites en rénovation urbaine auxquels la Région a souhaité apporter un soutien particulier. Cette commune semi-rurale se situe au sud de l'agglomération de Saint-Brieuc. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération (Saint-Brieuc Agglomération - Baie d'Armor) qui regroupe 14 communes soit 118 018 habitants dont 6 128 pour la ville de Plédran au recensement de 2010. Sa situation géographique, dans la deuxième couronne, en fait une des communes les plus éloignées de l'agglomération briochine. Un *État des lieux et diagnostic du fonctionnement socio-urbain des Côteaux*, élaboré en juin 2001, précise que les orientations du schéma directeur de la CABRI (ancienne dénomination de la communauté d'agglomération) confèrent à Plédran un rôle de polarisation et une situation privilégiée face aux infrastructures en cours de réalisation, comme le développement de deux pôles économiques<sup>345</sup> et la nouvelle rocade. Ceci montre que la commune va être amenée à jouer un rôle résidentiel renforcé, confirmé dans la révision du PLH (2012-2017). L'enjeu du programme de rénovation urbaine recouvre de surcroît une problématique particulière.

Sur les marges de la commune, un quartier d'habitat social de 314 logements<sup>346</sup>, La Houssaye, a été créé entre 1966 et 1970. Il se situe en lisière de forêt dans un cadre rural assez inhabituel pour ce type d'habitat constitué d'immeubles de faible hauteur de type barres R+1, R+2 ou R+3<sup>347</sup>. L'objectif était, à l'origine, de « construire la ville à la campagne ». Dans les faits, l'opération a surtout été l'occasion d'un arrangement entre notables briochins, soucieux de limiter l'implantation du logement social au sein de la ville-centre, et propriétaires plédranais disposant d'importantes réserves foncières. C'est ainsi que les terres furent cédées en 1964 à l'Office départemental HLM arguant, lors de la construction du secteur, de la proximité, somme toute relative, de l'entreprise

---

<sup>345</sup> Le site des Châtelets et l'espace d'activités du Mitan.

<sup>346</sup> Le quartier compte au début des années 2000, 227 logements dont 194 vont être démolis dans le cadre du projet de rénovation urbaine soutenue par le Conseil Régional et l'ODHLM.

<sup>347</sup> Le quartier se compose alors de trois sous-ensembles clairement délimités et identifiables et qui correspondent à trois phases de construction : au sud, la Cornille qui regroupe une opération d'ANLPA, le premier construit ; la Houssaye à l'est du quartier et enfin, au nord, la Lande qui a été le dernier quartier bâti en 1970.

Chaffeautaux et Maury et des Forges et Laminoirs de Bretagne aujourd'hui fermées, ainsi que de la disponibilité des terrains sur place.

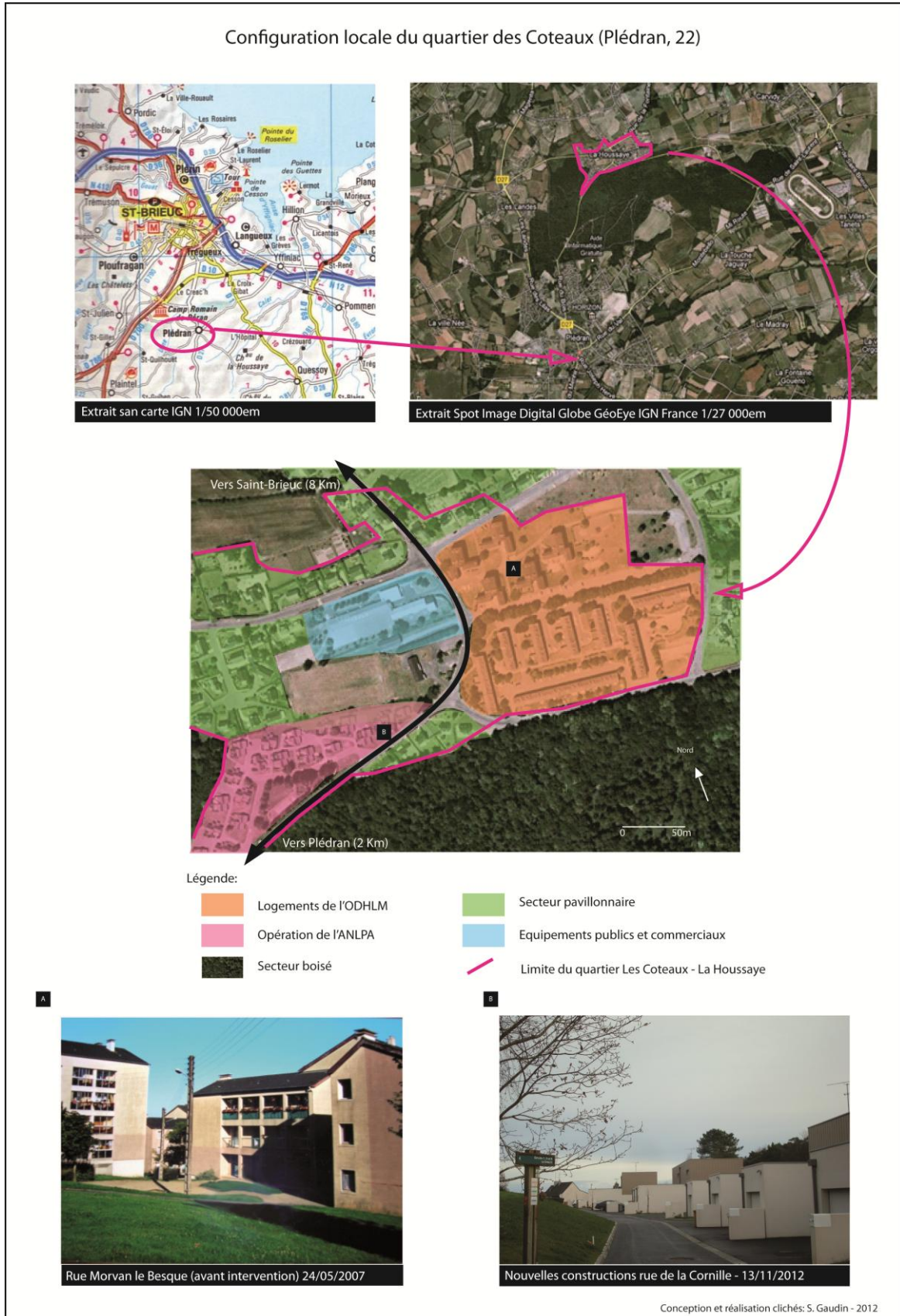
Le cadre, à la lisière de la forêt, était aussi considéré comme une aménité capable d'inciter les populations, y compris à revenus plus importants, à s'installer sur les lieux même si le plan urbain ne prévoyait aucun emplacement à moyen terme pour développer une telle offre. Malgré le cadre verdoyant, l'habitat social collectif, fut-il de faible hauteur, s'est révélé stigmatisant. Surtout, le quartier a souffert d'un manque de liaisons aussi bien envers le centre-bourg de Plédran que vers Saint-Brieuc, accentuant le sentiment d'isolat et d'exclusion des habitants. Malgré des difficultés précoces et une situation comparable aux quartiers classés ZUS, le secteur ne figure pas dans la géographie prioritaire. Dès 1980, 30% des logements étaient inoccupés, le taux de chômage y est aussi de 10 points supérieur à la moyenne de l'agglomération. Des dispositifs ont été mis en place sur le quartier depuis plusieurs années, notamment grâce à l'aide du Fonds national à l'aménagement foncier et urbain qui permet la réhabilitation d'une partie du parc au milieu des années 1980 dans le cadre du dispositif HVS, dix ans à peine après l'achèvement de sa construction. Le quartier est également inscrit dans le dispositif de la Politique de la ville (Contrat de Ville), un dispositif Z.E.P a été mis en œuvre à l'école du quartier depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

L'éloignement du bourg, mais aussi du lieu de travail (à Ploufragan et à La Méaugon essentiellement), rendait les personnes ne disposant pas de véhicules personnels tributaires de transports collectifs, moyens aléatoires compte tenu des horaires de travail appliqués dans des entreprises pratiquant les trois-huit. La mauvaise qualité des habitations (insonorisation médiocre, chauffage défectueux) et l'anonymat des logements n'encourageront pas des populations plus aisées à s'installer dans ces lieux. Une ceinture pavillonnaire datant du milieu des années quatre-vingt vient border la frange nord-est du quartier. Mais la séparation entre les logements sociaux et les pavillons privés est réelle, physique même. La trame viaire renforce cet effet de juxtaposition<sup>348</sup>.

---

<sup>348</sup> Certains habitants, y compris parmi les jeunes du quartier, nous confient ne jamais s'être promenés dans des rues pourtant quasiment adjacentes – Entretiens réalisés auprès de 15 habitants âgés de 15 à 70 ans, le 12/06/2007.

**Figure 4.7 – Configuration locale du site des Côteaux à Plédran**



La compréhension du contexte nous oblige à changer d'échelle et de temps. Le projet dans le milieu des années soixante ne correspond que très partiellement à la situation effective aujourd'hui. En juillet 1963, l'Association Nationale pour le Logement des Personnes Agées (A.N.L.P.A.) choisit le département des Côtes du Nord pour être le cadre d'une opération test. Celle-ci consistait à édifier des « cités sociales » destinées à remplacer les hospices et les asiles. Afin de répondre au problème, urgent à l'époque, du mal logement des personnes âgées, le projet suggère la mise en place d'un centre accueil et de logements disposant de tout le confort nécessaire. Mais, après le mois de mai 1964, s'ajoute à ce projet celui de la construction de près de trois cent logements sociaux à proximité, sur le site de La Houssaye. Ce choix de construction de logements dits « ouvriers » ne fait pas consensus à l'époque. Les facteurs déterminants dans la mise en œuvre du programme ont notamment été l'opportunité foncière que représentaient les terrains. Des parcelles plus proches du bourg avaient une valeur vénale bien supérieure à ceux envisagés à La Houssaye<sup>349</sup>. Avec la décentralisation de l'usine du Joint Français à Saint-Brieuc, il s'agissait pour l'agglomération, en encourageant la création du quartier HLM à Plédran, de désengorger la ville, tel que le suggérait Robert Richet, alors député (U.N.R) des Côtes-du-Nord et président départemental de l'A.N.L.P.A. Un pré-dossier du CERUR et de l'AERES<sup>350</sup> avance des raisons électoralistes qui auraient conduit à ces choix urbanistiques. Le maire de Plédran de l'époque, Mr Le Bellego était un proche de Mr Richet. Le député, briguant la mairie de Saint-Brieuc, aurait appuyé le transfert des ouvriers du Joint Français, qui lui auraient été électoralement défavorables, vers une autre commune. L'Office Départemental d'HLM a pourtant émis des réserves sur le projet dès les premiers temps en évoquant l'isolement qui compromettrait les chances de réussite de ce type d'habitat d'autant qu'il disposait d'autres sites qui apparaissaient tout aussi avantageux. Enfin l'ODHLM dénonce la responsabilité financière qui lui incombera d'une décision « prise à Paris », y compris dans le choix du terrain à lotir. La décision étatique l'emporte dans une certaine précipitation<sup>351</sup> malgré les avertissements renouvelés de l'Office HLM, de la DDE et l'avis défavorable du Conseil Général alors présidé par René Pléven.

Au-delà de l'image qu'il véhicule, le quartier n'est pas particulièrement visible dans le paysage. Loin des formes, loin de l'urbanisme, c'est la réputation du quartier et de ses habitants qui est en cause. La différence avec le bourg est très marquée y compris chez les jeunes qui s'identifient au quartier ou au contraire s'opposent à « Ceux de La Houssais ». Ce n'est donc pas de visibilité spatiale qu'il s'agit mais bien de notoriété

---

<sup>349</sup> De plus le propriétaire d'une partie des terrains de la Lande a cédé gratuitement ces terres. D'après les archives municipales, déclaration du conseil municipal du 9 septembre 1964, Plédran.

<sup>350</sup> *La rénovation du groupe HLM de Plédran*, Avril 1979.

<sup>351</sup> Mr Dejean déclare dans un article publié dans le journal Ouest-France du 11 mai 1964 : « *Il ne faut pas laisser passer notre chance* ». Le quotidien souligne dans la même édition « *les conditions étranges* » dans lesquelles se sont déroulées les négociations.

sociale. Pour remédier à cette situation, la municipalité a tenté à différentes reprises de redynamiser le quartier. En 1985, une première vague de rénovation a lieu qui conduit à changer la dénomination du quartier. Désormais le quartier perd son appellation générale de La Houssaye pour le terme « les Côteaux ». Cela ne suffit pas à résoudre les difficultés d'insertion aux yeux de la municipalité qui, en 1998, impulse un projet de requalification urbaine. Sept immeubles dans le secteur de la Lande sont démolis. Depuis, les difficultés semblent s'être reportées sur le secteur nord et central du quartier où l'on trouve les plus forts taux d'insatisfaction, de souhaits de départ et de marques de rejet du quartier (peu de relations de voisinages, peu de participation lors des enquêtes et un sentiment d'écart par rapport au cadre de vie du quartier). La forte déclivité du terrain participe aussi à une impression négative des lieux notamment par les jeux d'ombre portés et par l'humidité qui se ressent jusque dans les appartements. La partie est du quartier a été démolie, mais cela n'a eu que peu d'effets sur l'ambiance générale du secteur.

Devant une situation considérée conjointement par la ville, l'agglomération (le maire de la commune est aussi la vice-présidente de l'agglomération et la présidente de l'Office HLM département) et le bailleur comme une impasse, les acteurs décident de s'engager dans un lourd programme de rénovation urbaine à l'échelle de la commune. Les études lancées en 1999 ouvrent la voie au choix d'une démolition-reconstruction de grande ampleur puisque 194 logements sur les 227 présents sur le site sont concernés. La Région décide de soutenir le site et de contribuer à réparer ce qui est présenté par l'ensemble des décideurs locaux comme « le symbole d'une erreur urbanistique »<sup>352</sup> en intégrant le site dans le programme régional de rénovation urbaine et en accordant 2 millions d'euros pour le financement du projet.

En conclusion, trois points ressortent de la présentation régionale des sites en rénovation urbaine. La Région se présente comme un acteur majeur de la rénovation urbaine en Bretagne, se faisant elle défend la spécificité régionale d'un éparpillement des sites justiciables de ces opérations. La tradition partenariale locale et la contractualisation entre le Conseil régional, l'ANRU et l'Etat vont amplifier l'écho des politiques urbaines conduites. La rénovation urbaine dépasse ainsi les cadres de la politique de la ville, tant dans les délimitations de la géographie prioritaire que dans les objectifs poursuivis. Ensuite, le portage politique apparaît comme un élément fondamental et déterminant dans les choix retenus au niveau local comme régional. Enfin, l'historique local joue le rôle de catalyseur et de moteur des projets engagés. Même à des échelles fines et concernant de petits projets, la rénovation urbaine est rarement une entrée en matière sur la scène du renouvellement urbain et de la politique

---

<sup>352</sup> Maryse Raoult, maire de la commune – entretiens réalisés le 12/04/2006 et le 26/10/2011.



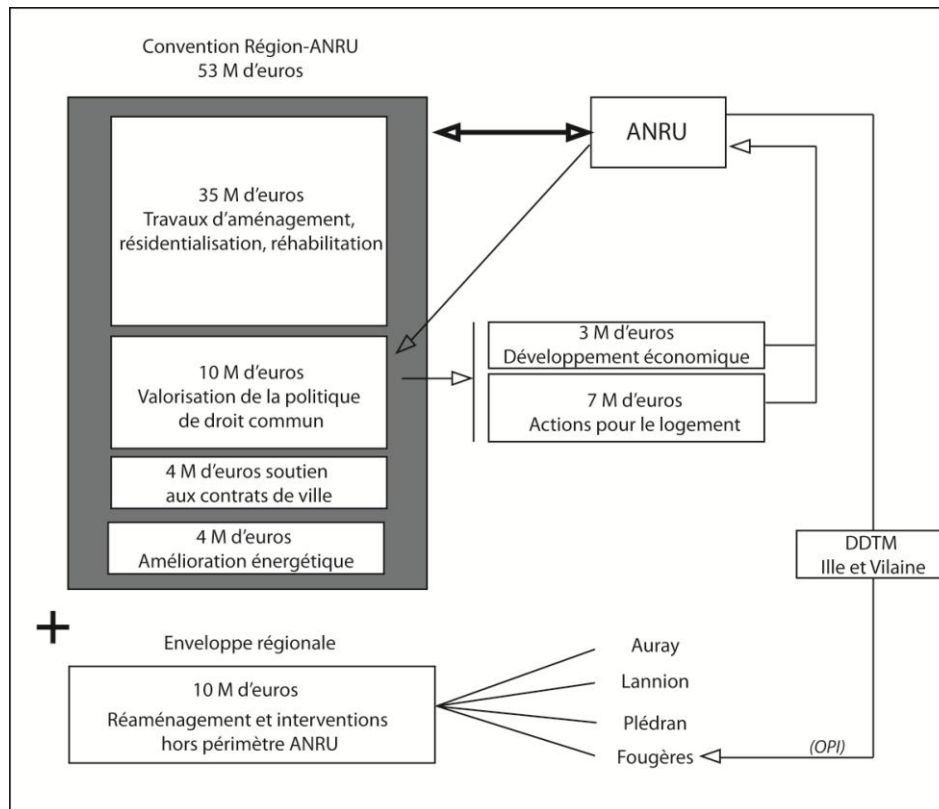
de la ville. Elle intervient à la suite d'une série d'opérations et d'expérimentations qui renforcent la légitimité des acteurs à progresser dans le champ d'action sur la transformation des lieux. De même, la rénovation urbaine est présentée dans ses différentes configurations et formes comme un procédé de prévention d'un risque de décrochage, une opération de réparation d'erreurs urbanistiques ou de défauts d'entretien et/ou comme l'aboutissement inéluctable d'un cycle de dévalorisation des biens. Ce soutien apporté à l'opération mérite d'être souligné, outre le montant de la subvention, d'autres sites en Bretagne possèdent ces profils atypiques. Ainsi à Saint-Pol de Léon, un groupe HLM est l'objet d'un contrat de territoire signé en 2009 entre le conseil général du Finistère et la communauté de communes du Pays Léonard qui décident de s'engager pour un projet de réhabilitation-rénovation prolongé dans le cadre d'une convention de partenariat le 13 mars 2012 et dépassant les 4 millions d'euros. Le quartier de Créac'h-ar-Léo construit en 1972, comprend 152 logements éloignés du centre-bourg et dont les habitants sont, pour certains, en situation de fragilité sociale (les 2/3 perçoivent l'APL). Le programme prévoit des opérations de démolition-reconstruction, des aménagements et la restructuration des espaces extérieurs. Ce n'est donc pas l'exceptionnalité du site plédranais qui justifie l'intervention de la Région. Celle-ci est le reflet de l'engagement et de la détermination des élus porteurs de ces projets ainsi que le résultat d'un arbitrage politique.

### **3.4.3. Fougères : opération isolée ANRU sous crédits régionaux**

L'engagement de la Région dans le choix des opérations de rénovation urbaine, y compris sur la partie relevant de l'enveloppe complémentaire, a été négocié. Outre les critères discrétionnaires, l'ANRU est intervenu dans la ventilation des crédits alloués. La convention régionale prévoit que la Région participe aux opérations conventionnées par l'ANRU à hauteur de 53 millions d'euros qui se distribuent autour de quatre volets déterminés par les élus régionaux (figure n° 4.8). La part la plus importante est destinée aux travaux d'aménagement extérieur et de résidentialisation des pieds d'immeubles, un second volet s'attache à la valorisation de la politique de droit commun, c'est-à-dire essentiellement en appui pour l'équipement des lycées situés dans les ZUS conventionnées, une troisième enveloppe prolonge les actions engagées dans le cadre des contrats de ville et le dernier volet repose sur l'aide apportée aux nouvelles constructions HQE (Haute qualité environnementale) et BBC (Basse consommation énergétique).



**Figure 4.8 – Convention Région-ANRU et ventilation des subventions**



En 2007, un an après la signature de la convention Région-ANRU, l'Agence souhaite renégocier le contenu de l'enveloppe régionale. Le désaccord porte sur l'enveloppe attribuée à la valorisation de la politique de droit commun. Conformément à son entrée urbanistique, l'ANRU demande à la Région de réorienter le fonds en direction du développement économique (3 M d'€) et d'actions pour le logement (7 M d'€) réinjectables ainsi dans les projets conventionnés. Ces apports financiers soit ont été intégrés dans les sites dont les conventions n'étaient pas encore signées soit ont fait l'objet d'avenants. L'intervention de l'ANRU a pour objectif de contribuer à débloquer une situation. Ensuite, le préfet réalise un arbitrage et hiérarchise les opérations selon les critères précisés dans le règlement général de l'ANRU. Ceux-ci présentent douze types d'interventions pouvant bénéficier de ces crédits dans une proportion nettement inférieure aux sites conventionnés pluri-annuels.

Dans le cas de Fougères, le quartier des Cotterêts 2 est classé en ZUS priorité 3. Il ne s'agissait pas de la seule ZUS ne faisant pas l'objet d'une convention mais la DDE a estimé que, compte tenu de l'historique du site et des opérations engagées par le bailleur, il était nécessaire d'aider les partenaires locaux. L'Office HLM municipal, Fougères Habitat, est déjà fortement inscrit dans des stratégies de renouvellement urbain intégrant des opérations de rénovation urbaine : entre 2002 et 2004, il prévoit la démolition de la résidence des Urbanistes, puis celle de l'Annexe (120 logements) en

2010-2012 avant de lancer l'opération de rénovation urbaine des Cotterêts 2 (40 logements).

Sur l'ensemble de la France, les opérations isolées représentent à peine 10% du budget total engagé par l'ANRU. Elles viennent compléter les conventions pluriannuelles et fonctionnent comme un soutien local à des problématiques spécifiques. En cela, elles redonnent un rôle central aux services déconcentrés de l'Etat puisque c'est le préfet qui va identifier et faire remonter les dossiers. Le site fougèrais apparaît donc dans un contexte de bouclage des opérations de rénovation urbaine en Bretagne. La convention sur le quartier intervient en 2010 alors que l'ensemble des villes a contractualisé soit avec la Région soit directement avec l'ANRU. La reconfiguration locale des sites conventionnés par la Région et l'appui de la DDTM d'Ille-et-Vilaine conduisent à la reconnaissance du site au titre d'opération isolée, c'est ainsi le seul dossier directement instruit par le préfet de Région et ses services et qui n'est pas géré directement par le dispositif ANRU national. Comment comprendre cette troisième procédure en faveur de la rénovation urbaine dans le cadre breton ?

La ville a été durement affectée par la crise industrielle et souffre encore aujourd'hui d'un déclin démographique touchant la ville-centre. Le marché du logement est relativement détendu et, dans ce contexte, le manque d'attractivité du quartier des Cotterêts est particulièrement marqué. Les opérations successives réalisées par la ville et le bailleur ont été présentées comme des réussites et ont contribué à fédérer les partenariats. Cependant, compte-tenu de la modestie du projet en cours, l'intégration du quartier comme site isolé peut être interprétée comme la reconnaissance, de la part des services de l'Etat, de l'activité et des difficultés locales. La rénovation urbaine intervient ici comme un projet de requalification globale dont la finalité n'est pas uniquement la réalisation des opérations financées mais aussi de créer les conditions de la poursuite des projets à l'échéance 2013-2016. La ville souhaite également revaloriser le centre-ville qui connaît un taux de vacance important (en 2011, 1 300 logements en centre-ville étaient inoccupés). Les enjeux de renouvellement et de reconversion du foncier à Fougères recouvrent une dimension primordiale pour cette ville de 20 000 habitants à l'étroit dans un maillage communal de 1 000 hectares. Cette faible disponibilité de foncier a incité les habitants à s'éloigner de la ville-centre et à s'installer dans les communes périphériques de la communauté d'agglomération, souvent rurales et aux prix plus attractifs.

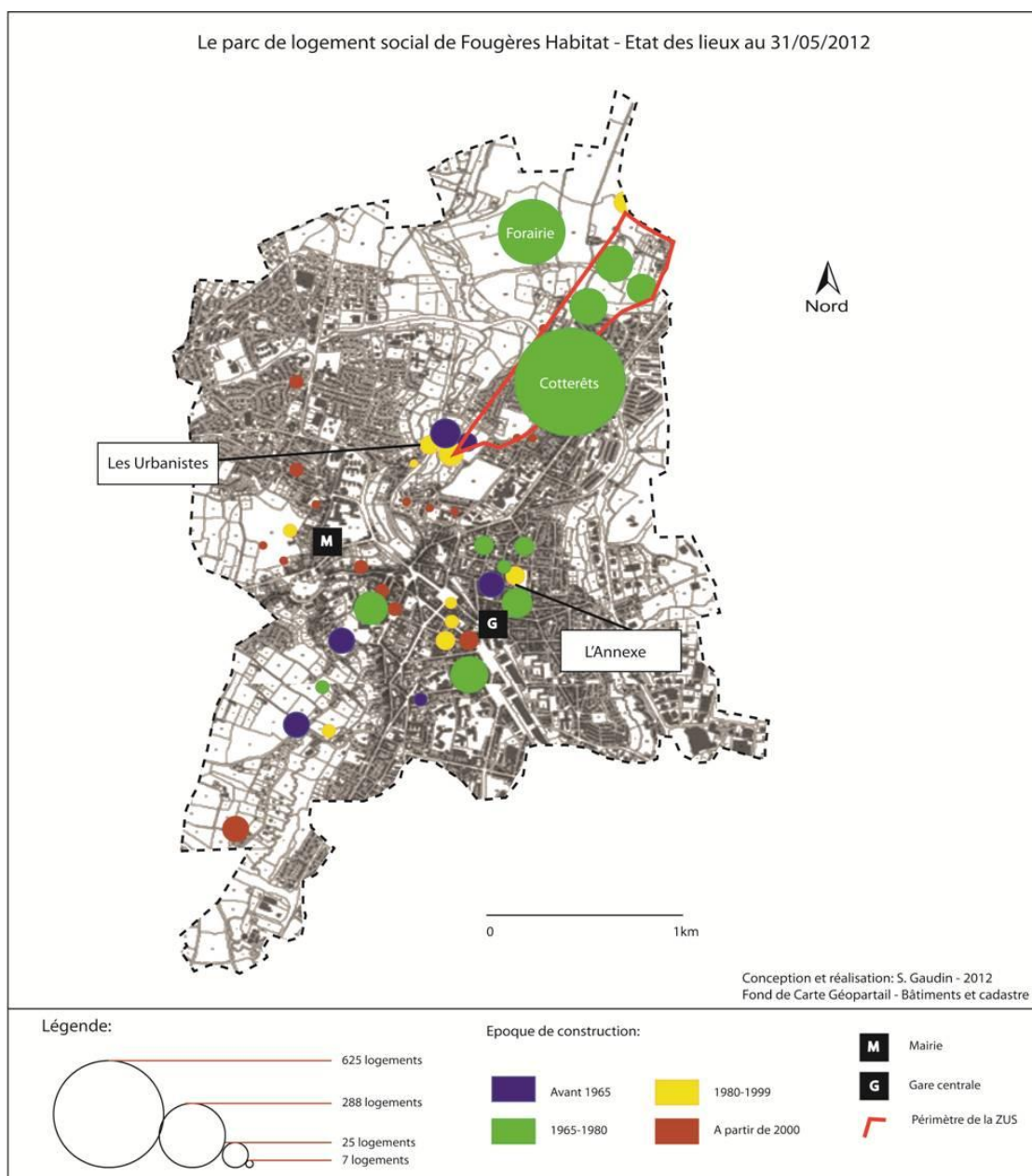
Le parc de logement social est dispersé sur l'ensemble de la commune. Le bailleur municipal (OPH), Fougères Habitat, possède un parc de 3216 logements situé à 91% sur la ville. 38% du parc est antérieur à 1975 et est constitué à 94% de logements

collectifs. La ZUS des Cotterêts représente le principal quartier où se concentre le logement social, il est constitué de 900 logements réalisés entre 1968 et 1974 (carte n° 4.10). Alors que deux opérations d'envergure ont concerné le secteur de l'Annexe et la résidence des Urbanistes, les Cotterêts n'ont pas intégré les dispositifs de la politique de la ville à l'exception du DSQ. Les logements ont connu un programme de réhabilitation de grande ampleur (2 300 logements concernés), financé en PALULOS entre 1994 et 1997, qui s'est traduit par une amélioration de l'isolation des façades, la pose de bardage et un aménagement des parties communes. Malgré un bon entretien des bâtiments par le bailleur, le quartier souffre d'une mauvaise réputation. La vacance représente plus de 55% de la vacance totale du parc de Fougères Habitat alors que le quartier représente 15% du patrimoine. Les enquêtes triennales de satisfaction réalisées par le bailleur soulignent que ce n'est pas la qualité des logements qui est en cause mais une désaffection pour le quartier. Celle-ci reste cependant mesurée pour les occupants (85% de satisfaction) mais est accentuée à l'échelle des habitants du reste de la ville. Le bailleur ayant déjà lancé des opérations de rénovation urbaine récemment s'est saisi de l'opportunité partenariale offerte par les crédits de l'ANRU. L'opération de rénovation s'élève ainsi à 15 millions d'euros, financés à 45,3% par le bailleur, 32,3% par la ville, 16% par l'ANRU et respectivement 5% et 3% pour la Région et le Conseil général<sup>353</sup>.

---

<sup>353</sup> Le montant restant étant financé dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région, par l'Ademe et les autres subventions (soit 200 000 euros).

**Carte 4.10 - Le parc de logement social de Fougères Habitat – Etat des lieux 31/05/2012**



(Réalisation personnelle)

Les opérations engagées concernent essentiellement le volet habitat avec 4 millions d'euros accordés à la démolition et à la construction des logements et 4,5 millions d'euros consacrés à la réhabilitation et à la résidentialisation. L'aménagement des espaces publics et les équipements sur le quartier s'élèvent respectivement à 4,4 millions et 1,8 million d'euros.

Au regard des opérations conventionnelles pluriannuelles signées avec l'ANRU, le programme fougerais recouvre des objectifs similaires : amélioration du cadre de vie, diversification du parc, renforcement des liaisons avec le reste de la ville, revalorisation de l'image du quartier. A la différence des autres sites, le nombre de démolitions est

cependant modéré (30 logements). L'effet de levier recherché par le projet semble plutôt consacrer deux options :

- La reconnaissance de la problématique locale, il s'agit bien d'une ZUS qui offre la possibilité d'intégrer les dispositifs de l'ANRU alors que les villes de Lanester et Guingamp ont dû faire l'objet d'une dérogation. Le choix porté sur le site a été initié par les services déconcentrés de l'Etat (DDTM d'Ille-et-Vilaine) qui, devant la situation incertaine des projets présentés dans le cadre de la politique régionale des villes moyennes, a vu l'opportunité d'investir rapidement une enveloppe non fongible.
- L'ingénierie locale a été un élément déterminant, compte-tenu de la petite taille de la ville mais aussi des défis auxquels elle a été confrontée depuis près de 30 ans. L'action sur le logement est à la fois une tradition et une nécessité qui s'intègre dans une logique de renouvellement en accord avec le projet urbain. Ainsi, l'opération de la résidence des Urbanistes a permis de roder les services du bailleur en matière de démolition-reconstruction et de relogement, et la démolition d'une partie des logements de l'Annexe s'est greffée au projet de réaménagement du forum de la gare, une opération emblématique pour la municipalité de la redynamisation actuelle du centre-ville.

**Figure 4.9 – Le quartier des Cotterêts 2 à Fougères**



Réalisation et clichés personnels (septembre 2011)

Le quartier des Cotterêts reste confronté à un problème spécifique, la gestion de la tour Saint-Lô. Il s'agit d'un bâtiment construit en 1973, qui appartient aujourd'hui à une société privée, localisé au cœur du quartier et dans un état de dégradation réel. Cette tour a fait l'objet de transactions financières successives et fonctionne davantage pour

ses propriétaires en produit fiscal qu'en réel investissement. Sur les 69 logements qui la composent, seulement 6 sont actuellement occupés. La ville et le bailleur ont envisagé la possibilité de préempter le bâtiment en vue de sa démolition mais le coût de l'achat (estimé à 1,8 million d'euros) et de sa démolition aurait alors absorbé une grande partie des fonds attribués à la rénovation urbaine pour un gain de superficie au sol limité. La problématique de « la verrue » du quartier comme certains habitants la nomment demeure donc entière.

L'opération de rénovation en site isolé correspond aux objectifs prévus par le règlement général de l'ANRU puisqu'il s'insère dans un projet urbain global mais il demeure limité à la fois par la précipitation avec laquelle le dossier s'est monté (entre 2009 et 2010)<sup>354</sup> et les contraintes propres aux modes d'intervention de l'ANRU, limitant la prise en charge d'opérations concernant un secteur circonscrit dans un territoire où la réflexion et les enjeux du logement social s'inscrivent à l'échelle de la ville entière. La participation de la Région permet, dans une certaine mesure, d'ajuster l'outil à l'usage en modulant les conditions d'octroi. Si les crédits devaient être intégralement engagés avant la fin de l'année 2012, la Région reconnaît le caractère rétroactif des opérations et intègre ainsi les antécédents de la ville. Le risque n'est pas absent que, par ces procédés, les moyens engagés dans le cadre de la politique de la ville finissent par devenir les substituts de la politique de droit commun (Avenel, 2007)<sup>355</sup>, notamment au regard des charges de centralité qui pèsent sur les villes moyennes. Mais cette contractualisation avec l'ANRU répond aussi aux impensés de la géographie prioritaire concernant les plus petits secteurs. Classé en ZUS, le quartier des Cotterêts ne pouvait bénéficier des crédits de droit commun de l'Etat et du conseil général en matière de politique de l'habitat et de délégation de l'aide à la pierre. La prise en charge de ces opérations en site isolé par l'ANRU et le conventionnement régional correspondent à une forme de péréquation et de soutien à la politique urbaine mise en place depuis les années 2000. La rénovation est présentée également comme une réponse au déficit d'attractivité résidentielle de la ville-centre par rapport au développement des communes périurbaines. Les indicateurs sociaux justifient l'insertion du quartier dans les dispositifs de la politique de ville mais les interventions, conformément aux préconisations de l'ANRU, restent centrées sur la qualité des aménagements et la diversification du parc de logements.

---

<sup>354</sup> L'étude engagée par la ville de Fougères et déléguée au cabinet Atelier Villes et Paysages a été réalisée en 2009, elle constitue le support du projet de rénovation urbaine. Le comité de pilotage qui retient ces orientations est constitué le 9 décembre 2009 et le projet est validé par l'ensemble des partenaires au premier trimestre 2010 aboutissant à la signature de la convention le 9 septembre 2010.

<sup>355</sup> Avenel Cyprien, 2007, « La politique de la ville et ses destinataires » Une politique de gestion d'un sentiment d'abandon ?, *Informations sociales*, 2007/5 n° 141, pp. 136-147.

## *Transition :*

La présentation de l'armature urbaine bretonne et de ses évolutions a permis d'appréhender le contexte d'action des décideurs locaux. Les évolutions démographiques et les enjeux liés à la maîtrise de l'étalement urbain et des prix du foncier constituent aujourd'hui des éléments déterminants tant à l'échelle des agglomérations qu'au niveau régional. La diversité des trajectoires urbaines amène à questionner les stratégies locales aussi bien en matière de développement économique qu'en direction des politiques conduites en faveur de l'accueil des populations plus modestes.

Le logement social en Bretagne recouvre d'indéniables particularités tant dans sa répartition, ses caractéristiques intrinsèques que dans son peuplement. La polarisation des villes-centres est marquée, 75% des logements sociaux sont situés dans les 21 unités urbaines de plus de 10 000 habitants où vivent près de 40% de la population bretonne. Les trois pôles de Rennes, Brest et Lorient regroupent 40% du parc HLM, et les zones urbaines sensibles (ZUS) le quart de celui-ci. Le contexte régional de fortes pressions démographique et foncière accentue les enjeux sociaux d'une répartition plus équilibrée du logement social notamment entre les villes-centres, leurs agglomérations et l'espace hors d'influence urbaine. Le paradoxe étant précisément que la pénurie régionale se fait sentir là où l'offre est déjà relativement présente et, dans une moindre mesure, dans les communes pourtant déficitaires au regard de la loi SRU et du DALO.

Cependant, s'il est possible de catégoriser les enjeux auxquels sont soumises les villes moyennes, toute tentative d'élaboration d'une typologie viendrait, à notre sens, déterminer de manière trop rigide et un peu artificielle la complexité et la diversité des indicateurs et des situations en présence. La présentation des grands traits des opérations conduites en Bretagne semble surtout intéressante dans sa confrontation aux objectifs et diagnostics élaborés à d'autres échelles et aux enjeux identifiés par les cabinets de conseils, d'expertises et les agences d'urbanisme. Le classement typologique, qui construit un rapprochement entre entités à fortes ressemblances, n'est pas au fondement de l'élaboration stratégique des politiques urbaines et ce, bien que les rapports d'études (réalisés par les agences d'urbanisme mais aussi par les cabinets d'experts comme FORS-Recherche, ACT consultants, etc.), en présentant ces déterminants, aient les suggestions de travail et d'aides à la décision sur des critères discrétionnaires. Cependant, les programmes de rénovation dépassent, nous semble-t-il, ces approches au profit d'un horizon et d'un consensus communs. Au sein des stratégies publiques, la rénovation urbaine est présentée et saisie comme l'occasion d'intervenir sur le logement social tout en dépassant l'action sectorielle et en proposant un cadre d'étude et d'action renouvelé pour les projets urbains.

Nous avons ainsi tenté, en présentant les critères objectifs et statistiques de mesure et de prise en compte des éléments économiques et sociaux des diagnostics territoriaux, de souligner que, derrière ces visions désincarnées et surtout partiellement déterritorialisées, aucun positionnement ne permet d’appréhender globalement et de réunir autour d’une même stratégie la question du logement social, de son adaptation à la demande et des problématiques urbaines qui se posent dans les villes moyennes. Les stratégies de rénovation urbaine ne semblent pas non plus coïncider avec les objectifs de renouvellement urbain qui les ont initialement portées. La mise en place de l’ANRU a contribué à resserrer les réflexions et les actions à l’échelle des quartiers de la géographie prioritaire (et plus précisément à privilégier l’enjeu de la transformation du bâti et de l’offre de logements) en occultant pour partie les implications qu’une politique de renouvellement urbain pensée à l’échelle des agglomérations ou des bassins de vie aurait pu avoir. Ainsi, parmi les deux enjeux principaux, mais aussi les deux défis pour la région et ses villes, la régulation de la périurbanisation d’une part – poussée par la forte attractivité résidentielle de certains secteurs et de certaines formes d’habitat – et, de l’autre, celle d’un rééquilibrage de la distribution des logements sociaux, n’ont pas été au cœur des projets conduits. Il s’agit à notre sens d’une occasion manquée d’autant que la Région s’est particulièrement engagée sur ce thème. La rénovation urbaine formatée par le PNRU a permis d’engager une réelle dynamique sur la production globale de logements en Bretagne et cela, alors même que l’action était déjà lancée. Mais le PNRU a limité les actions partenariales spécifiques ainsi que la pleine prise en compte et prise de conscience des opportunités qu’une politique élargie de renouvellement urbain aurait pu permettre.

**Tableau 4.14 – La rénovation urbaine, occasions saisies et occasions manquées**

Occasions saisies	Occasions manquées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sur des sites (parfois « neufs ») en difficulté ne rentrant pas dans les dispositifs précédents de la politique de la ville (IRIS, priorités, etc.) et/ou la politique de la ville a eu un impact limité</li> <li>- Renouvellement et approfondissement du réseau multipartenarial des acteurs concernés</li> <li>- Améliorations techniques sur certaines franges du parc de logement social et actualisation des besoins</li> <li>- Changement d’image, non pas toujours du quartier mais, à moyen terme, du parc des bailleurs sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epuisement des dernières réserves foncières des collectivités dans des programmes qui demeurent à faible portée (à l’échelle urbaine, en termes d’équipement et pas ou peu d’apport nouveau, ni de constructions supplémentaires)</li> <li>- Pas ou faible part des intercommunalités dans les projets</li> <li>- Le ciblage de périmètres limités, ne concernant que les territoires de la géographie prioritaire (pas de réflexion sur les autres espaces concernés, ni réellement à l’échelle d’un projet urbain sur l’ensemble de la ville et les autres volets traditionnels de la politique de la ville) et pas de réflexion menée globalement</li> <li>- Le respect des prescriptions et des incitations plus ou moins formelles de l’ANRU a constitué un frein à l’imagination des maîtres d’ouvrages (lié également à la part et à l’engagement pris par chaque acteur accordant notamment une place importante aux bailleurs)</li> </ul>



Les différents diagnostics réalisés à la demande des élus et des collectivités ont souligné, depuis le milieu des années 1990, les difficultés spécifiques auxquelles les villes moyennes et particulièrement bretonnes étaient confrontées et ils convergent globalement vers l'idée d'un renouvellement de leur tissu urbain, de leurs stratégies économiques et des formes de péréquation et de régulation sociale. Avec la mise en place de l'ANRU et la confusion sémantique attachée à la définition large et « fourre-tout » (Le Garrec, 2006)<sup>356</sup> du renouvellement urbain, la rénovation urbaine s'est progressivement substituée à l'idée de départ. Cette bifurcation a des conséquences à court et moyen terme sur le développement des villes moyennes qui ne sont pas encore mesurées. La rénovation urbaine, en contribuant à un lifting urbain, participe à une déterritorialisation des politiques sociales et à un brouillage des stratégies urbaines. L'élasticité et le flou entourant ses objectifs appliqués, qui apparaissent dans les difficultés à mettre en place une évaluation cohérente, ont participé à favoriser la large diffusion de ces modes opératoires finalement peu attachés aux données territoriales et assez facilement assimilables dans des contextes urbains pourtant contrastés. Toute ville ne trouve-t-elle pas des facteurs, au moins relatifs, contribuant, dans la diversité de ses configurations, à considérer un territoire comme plus ou moins enclavé ? Là où la distance au centre-ville serait vécue comme un vecteur de calme et tranquillité, l'éloignement ou la coupure urbaine (la ceinture verte à Plédran, les rives du Ter à Lorient) sont présentés comme des caractéristiques contribuant au dysfonctionnement spatial et parfois même social. Ne peut-on pas aussi interroger l'idéologie de la mixité sociale (Baudin, 2001 ; Jaillet, 2011 ; Houard, 2012)<sup>357</sup> comme véritable dogme, notamment quand on observe que, livré à des choix individuels et financièrement moins contraints, les territoires de la séparation et de l'entre-soi ne cessent de progresser (Billard, Chevalier, Madoré, Vuailat, 2011 ; Madoré, 2005, 2009, 2012)<sup>358</sup> ? Ces effets sont particulièrement visibles dans le cas des villes bretonnes où la

---

<sup>356</sup> Le Garrec Sylvaine, 2006, *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, février 2006, Paris, 92p

<sup>357</sup> Baudin Gérard, 2001, « La mixité sociale, une utopie urbaine et urbanistique », *Revue du CREHU*, Presses Universitaires de Franche Comté, n° 10, pp. 13-23 ; Jaillet Marie-Christine, 2011, « La mixité dans les politiques françaises du logement : une question « sensible » », In Houard Noémie, 2011, *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses Etats*, La Documentation française, MEDDTL-DiHAL, Paris, 304p ; Houard Noémie, 2012, « Au nom de la mixité sociale », In Donzelot Jacques, 2012, *À quoi sert la rénovation urbaine*, PUCA, PUF, Paris, pp. 25-41

<sup>358</sup> Ces enclaves résidentielles fermées étant par ailleurs bien peu présentes au sein des villes moyennes mais plutôt localisées dans les grandes villes et les principales zones touristiques et particulièrement les villes du sud de la France, mais le phénomène tend à concerner de plus en plus des espaces urbains de plus petite taille (Madoré, 2012). Voir : Billard Gérard, Chevalier Jacques, Madoré François, Vuailat Fanny, 2011, *Quartiers sécurisés : un nouveau défi pour la ville ?*, Scrineo, Les Carnets de l'info, Paris, 206p ; Madoré François, 2005, Nouveaux territoires de l'habiter en France : les enclaves résidentielles fermées, *Géococonfluences*, le 18 juillet 2005, textuel : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient.htm> ; Madoré François, 2009, « Le développement continu des complexes résidentiels clos », in Paquot T. (dir.), *Ghettos de riches. Tour du monde des enclaves résidentielles sécurisées*, Paris, Perrin, p. 134-145 ; Madoré François, 2012, « La petite ville française au défi de l'enfermement résidentiel », *Noroi*, n° 223, p. 43-59.

rénovation urbaine conduite dans le cadre du PNRU a oublié la relativité des déterminants sociaux, territoriaux, et la contingence des dynamiques territoriales.

Parfois présentée comme très parisienne (Della-Valle, 2011)<sup>359</sup>, la politique de la ville trouve en Bretagne un terrain d'application actif et varié. Ainsi, les quartiers bretons concernés sont diversifiés que cela soit par leur taille, leur part, leur rôle dans la ville ou leurs trajectoires.

L'analyse des projets et des opérations actuellement en cours montre que la rénovation urbaine a trouvé au niveau régional un terrain propice à la mise en œuvre de son action. Quatorze villes bretonnes sont inscrites dans des opérations ou ont réalisé des projets de rénovation urbaine qui, dans leurs orientations, s'apparentent aux préconisations de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. Les choix opérés demeurent malgré tout le résultat d'une histoire et d'un processus d'échanges, de partenariats et de convergences au niveau local. L'engagement d'une volonté ouverte et la mise en place d'un partenariat actif avec la Région Bretagne pour prolonger le PNRU relèvent bien d'un positionnement spécifique dont les ressorts méritent d'être questionnés. Quelles sont les attentes et quels sont les attendus des acteurs envers ces opérations ? Que visent-elles à mettre en place et/ou à promouvoir et surtout, comment s'articulent et se construisent les projets urbains autour, avec et dans le cadre idéologique de la rénovation urbaine (CIRU) ?

Si ces programmes se démarquent dans leurs logiques et leurs finalités, le recours systématique à un même mode opérationnel, incluant un volet de démolition-reconstruction, constitue un élément fort et parfois polémique des dynamiques engagées. La partie suivante entend appréhender plus précisément les conséquences et les formes prises par cette confusion des discours et la convergence des actions.

---

<sup>359</sup> Assemblée générale de Villes au Carré, 2011, Table ronde « Quelle politique de la ville demain dans les villes petites et moyennes? », 24 juin 2011, Tours, 14 p.



## **PARTIE 3.**

---

# **LA DEMOLITION, UN ENJEU DE LA TRANSACTION SPATIALE ?**



Arbre des souhaits à Pontanézen – Action menée par le centre social dans le cadre du lancement des opérations de rénovation urbaine du quartier – Rue Sisley – Brest

Cliché : S. Gaudin 22/03/2006



## Introduction de la partie 3 :

« *La crise objective est peut-être une condition nécessaire mais ce n'est pas une condition suffisante pour des transformations sociales majeures.* »

David Harvey, 1995, « L'accumulation flexible par l'urbanisation. Réflexions sur : le "postmodernisme" dans la grande ville américaine », *Futur Antérieur*, n° 29, 1995/3.

« La relation dialectique du contenant et du contenu urbains alimente, depuis des lustres, la réflexion des architectes et des aménageurs » (Chaline, 2011:69). La croyance francastélienne matérialiste demeure aujourd'hui encore bien ancrée, insufflant l'idée que les constructions et les aménagements participent à façonner la société et les comportements. Dénonçant les interprétations spatialistes<sup>360</sup> et déterministes, des travaux récents tentent d'approcher le rapport des sociétés à l'espace sous l'angle du manque et de la disparition (Burgel, 2001 ; Garçon, 2002 ; Diamond, 2006), notamment en explorant la dimension symbolique des lieux (Veschambre, 2008a ; 2008b ; Monnet, 1998). Celle-ci met en avant la complexité des liens tissés entre les sociétés, l'espace et son investissement social et culturel par le biais de symboles entendus comme des « réalités concrètes, des objets ou des actes physiques, dont l'existence factuelle est relativement indépendante des significations qu'on leur donne. Cela différencie les symboles d'autres signes, comme les mots ou même certains objets dont l'existence est entièrement associée à leur fonction de signe » (Monnet, 1998). Ce positionnement insiste sur l'interaction constante entre les données matérielles et immatérielles sur lesquelles repose la symbolique des lieux. Ainsi, si les projections mentales et sensibles s'ancrent dans la matérialité des lieux comme l'ont démontré M. Halbwachs et H. Arendt, les lieux sont aussi dotés de caractéristiques sémantiques (Debardieux, 1995) extrinsèques. La dialectique entre investissement symbolique de la matérialité et matérialisme de la symbolique recouvre une dimension particulière à travers le marquage des lieux (Bulot, Veschambre, 2006) et, par la démolition, une forme *a priori* moins conventionnelle qu'est celle d'un marquage « en creux » (Veschambre, 2004). Au sein des sciences sociales, les sociologues et les géographes notamment ont étudié ce rapport d'amputation, souvent traumatique, à l'espace disparu ou irrémédiablement transformé (Moncomble, 2004 ; Veschambre, 2005a, 2005b, 2006, 2008a ; Genestier, Baudin, 2002). Le changement profond dans l'organisation, dans l'agencement, dans les formes et les fonctions de certains territoires constituent des moments privilégiés d'analyse des rapports des sociétés à l'espace, notamment car la transformation

---

<sup>360</sup> P. Genestier et G. Baudin proposent une définition générale du spatialisme comme « *un postulat suivant lequel le lieu ferait la personne et qu'une action sur l'espace permettrait de résoudre des problèmes sociaux* » (:207). Voir : Genestier Philippe, Baudin Gérard, 2006, « Faut-il vraiment démolir les grands-ensembles ? », *Espaces et sociétés*, 2006/2-3, n°124-125, pp.207-222

volontaire d'un espace n'est jamais neutre. Cela s'observe de manière directe dans les villes en guerre et même de manière moins violente mais tout aussi flagrante dans les territoires de conflits quotidiens autour d'opérations d'aménagement d'envergure (Melé, Larrue, Rosemberg, 2003). Si « la démolition est un processus habituel de transformation du cadre bâti des villes, [mais] elle prend une connotation particulière » dès qu'elle concerne certains territoires et notamment « les banlieues » (Plassard, Mesnard, 2000).

En perturbant les processus de reproduction continue de formes de routinisation (Giddens, [1984] 1987 :110), la transformation des espaces du quotidien interfère dans « la régularité de la vie sociale » et donc dans la structuration des sociétés. L'espace, dans ses différentes approches, non seulement reflète et porte la marque des sociétés mais en constitue en quelque sorte l'imprimé, le palimpseste où les groupes et les individus trouvent et puisent une partie de leurs repères, fondent et forgent leurs identités. Les âpres conflits de voisinage, illustrés par le syndrome NIMBY et allant jusqu'aux plastiquages indépendantistes de résidences secondaires ou même certaines craintes relevant du *Global Change* montrent, si besoin en était, que les sociétés appréhendent avec réticence le changement – visuel mais aussi fonctionnel et matériel – des territoires et des paysages quotidiens (Giroud, 2007).

Or, toute transformation, choisie ou imposée, soulève une multitude d'enjeux et souvent de controverses. Le fait n'est pas récent mais l'attachement manifeste au cadre de vie est actuellement en plein essor. Pour autant, il ne s'agit pas seulement du revers d'une société soumise à des « arrachements répétés » (Allain, 2005) ou du développement d'un misonéisme réificateur. Les raisons semblent plus profondes. Selon G. Di Méo de référents identitaires, « loin de déraciner l'individu ou le groupe en quête de sens, l'invitent et même le contraignent à rechercher une cohérence sociale et spatiale autour de son histoire et de la construction de sa propre territorialité » (Di Méo, 2007). A travers l'étude de l'espace discursif de ces opérations, il devient possible de saisir combien « les principes de vision et de division du monde, les catégorisations mentales ainsi que leur objectivisation linguistique jouent un rôle décisif dans la construction de la réalité sociale, [et] dans la production de l'espace » (Veschambre, 2008b: 85). Sur le versant symbolique, l'espace est investi de valeurs (matérialisées ou non par une forme de marquage) et cette portée axiologique est exacerbée par les transformations radicales et les bouleversements que la démolition de milliers de logements dans le cadre du PNRU contribue à faire apparaître voire à exacerber. Car les démolitions, en temps de guerre ou de paix, « sont toujours pensées ou vécues comme la négation symbolique, métonymique, de l'autre » (Veschambre, 2004 : 76). F. Choay (1992 :80-81) distingue différents types de démolitions liées à des stratégies et à des objectifs spécifiques, qu'elles soient portées par une idéologie, dans le cas des vandalismes révolutionnaires,

ou motivées par des intérêts économiques ou financiers. Mais l'idée même d'avoir recours à la démolition, c'est-à-dire à une transformation radicale et irréversible de l'espace matériel, semble inscrite dans une même dimension symbolique. C'est ce que souligne V. Veschambre lorsqu'il propose de saisir les démolitions à travers un « continuum entre les différentes formes de démolitions, des plus évidemment idéologiques aux plus techniques, [il existe] une omniprésence du symbolique » (Veschambre, 2008a :115).

Dans le contexte étudié, derrière l'aspect quantitatif de la production et de l'accès au logement, apparaît un versant symbolique et performatif du choix de ces opérations. C'est aussi une certaine conception de l'action, au sens politique et pragmatique du terme, qui s'exprime au travers de ce choix radical de transformation de l'espace et indirectement des sociétés. A l'échelle des villes moyennes, ce rapport ambivalent à l'espace comme cadre d'action et cadre de vie, semble doublement symbolique. Des villes réputées pour leur douceur et leur agrément sont, paradoxalement, particulièrement investies dans les opérations actuelles de transformations radicales de leur tissu urbain. Comment comprendre ce recours massif à la rénovation urbaine, est-il le reflet d'une nécessaire adaptation face à une forme de léthargie ou s'agit-il de la transposition d'un dogme urbain dont elles réinvestissent, à leur échelle, les objectifs et les discours ?

Parce que la démolition s'inscrit dans cette analogie, qu'elle représente un acte à la fois irréversible et radical, mais aussi parce qu'elle est décidée et organisée par ceux-là même qui ont contribué à l'édification des ensembles aujourd'hui stigmatisés, elle apparaît comme un acte emblématique mais également contre-nature. La démolition est aussi parfois conçue comme une hérésie parce qu'elle s'inscrit dans un contexte de tension du marché du logement<sup>361</sup>, qu'elle est particulièrement dispendieuse et que son efficacité (mais encore faudrait-il pour cela que ses objectifs soient clairement exprimés) reste sujet à caution. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville (2012)<sup>362</sup> fait état, à propos de la rénovation urbaine actuelle, d'une politique coûteuse, « aux évaluations décevantes [...] rarement centrées sur l'impact des actions » (CdC, 2012 : 51). Le caractère traumatisant de ces opérations est également mis en avant mais plus rares sont les études qui s'interrogent sur ses conséquences spatiales et le rapport des acteurs, non pas seulement à l'espace mais aussi à la manière dont l'espace s'inscrit dans l'échange et le dialogue autour de ces opérations.

---

<sup>361</sup> Bien que sur ce point, J.C. Driant (2008) rappelle que la mise en place récente des opérations de démolition coïncide avec une diminution historique de la tension du marché. Celle-ci est, selon l'auteur, un facteur explicatif du développement du recours à la démolition et de la relativement faible opposition qui lui a été faite.

<sup>362</sup> Cour des comptes, 2012, « La politique de la ville, une décennie de réformes », Rapport public thématique, 24 juillet 2012, Paris, 335p



Si celles-ci conservent indubitablement un fort caractère spatial – elles s’ancrent dans le territoire et s’enracinent dans la matérialité des lieux – il n’est pas certain que l’espace soit au fondement des déterminants de l’action ni des discours et/ou de l’échange. Pourtant celui-ci jalonne les argumentaires et les développements s’y référant. Comment comprendre le rapport implicite qui subsume ces discours et motive ces actions ? Nous souhaitons nous interroger dans cette partie sur le recours à l’espace dans les discours aménageurs et particulièrement dans le discours démolisseur. Quel statut lui accorder, comment est-il désigné ? A quelles fins est-il convoqué et sous quelle(s) forme(s) ? L’espace lui-même est-il un liant, un objet de transaction, de négociation voire de « malentendu » (La Cecla, 2002) ?

Appréhender le statut conféré à l’espace dans les discours démolisseurs dépasse donc l’analyse des projets urbains et des choix opérés en matière de reconstruction et de reconfiguration des quartiers. La problématique peut se résumer simplement à une question : en quoi l’espace et la spatialité constituent-ils des ressources symboliques, non pas ici pour dire la conflictualité sociale (Le Bart, 2008) mais pour déterminer les arguments et les conditions d’une transaction politique et sociale ? C’est ce glissement d’un espace successivement cadre, moyen et symbole à un objet-enjeu d’échanges et de légitimation que nous proposons de qualifier de transaction spatiale. C’est dans l’implicite des discours conventionnels, diffusés, médiatiques, directs et indirects, mais aussi dans l’échange que nous pensons qu’il est possible de saisir les ressorts de la transaction spatiale qui s’engage à l’occasion de la conduite des opérations de rénovation et particulièrement du choix de la démolition. Dans cette partie, notre choix n’est pas d’interroger les projets de reconstruction qui font suite aux démolitions mais de comprendre les temps, les raisons et les logiques de la mise en œuvre de la démolition. Nous conjecturons ainsi que, derrière l’acte technique, deux postulats forts sont décelables : d’une part que l’expression et la mise en mots des lieux et des opérations contribuent à une forme de lissage des représentations rendant le recours à la démolition acceptable, d’autre part que ces positions participent à une stabilisation des rôles sociaux par l’émergence d’un référentiel commun qui s’ancre dans ces réalisations.

Il ne s’agit donc pas de lister ici l’ensemble des « légitimations hétérogènes » qui fondent les ressorts de l’action aménagiste, ni de faire apparaître derrière les mots et les actes « un principe de la raison suffisante » (Soubeyran, 2007 : 128) mais d’interroger comment se crée un discours sur l’espace et sur les actions dans, sur et par l’espace. A quoi la démolition est-elle associée, non pas seulement sur le plan idéologique, mais au plus près des discours et de l’action dans l’énonciation et les récits du quotidien ?

L'objectif de cette partie est d'explicitier ce qui fonde l'action locale et ses discours. Il vise à démêler les registres de l'argumentation, les justifications, les attentes, afin de montrer les postures (non pas actérielles mais réflexives et démonstratives) des acteurs. Ce sont bien les raisons de l'action, de ses logiques et du choix de la démolition qui vont constituer l'intérêt essentiel de notre propos. Il s'agit également de saisir quelles sont les prescriptions et les incitations dirigées vers les acteurs locaux et d'analyser quelles conceptions celles-ci véhiculent en termes de diagnostic et de rapport à l'espace et comment se construit un consensus autour du recours à la démolition.



# Chapitre 5. De l’outil au territoire. Adaptabilité et ciblage stratégique de l’action publique, la démolition en question

---

## Introduction :

« *Tout ordre établi tend à produire la naturalisation de son propre arbitraire* » (Bourdieu, 1977 : 164).

Bourdieu, Pierre, 1977, *Outline of a theory of practice*, Cambridge,

Cambridge University Press, 224 p.

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU), initié au titre de la loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003, a été explicitement conçu pour s’attaquer à des questions urbaines et sociales lourdes : obsolescence du parc de logements des organismes HLM, concentration de populations paupérisées dans des espaces qualifiés d’espaces de relégation, discriminations liées à la nationalité ou à l’origine géographique. Dans la droite ligne des politiques de la ville mises en place à partir des années 1980, il tente notamment de répondre à une question qui hante la vie politique française depuis plusieurs décennies : quelle place la société française est-elle prête à accorder aux populations issues de l’immigration, en particulier, celles issues de l’immigration maghrébine (Bergel, 2012) ? Ces populations étant majoritairement résidentes d’un parc social concentré dans les plus grandes villes, le PNRU est logiquement calé sur des enjeux propres à la strate supérieure de la hiérarchie urbaine française. Sur les 397 PRU recensés, 118 sont ainsi localisés en région Île-de-France, dont 32 en Seine-Saint-Denis<sup>363</sup>. Si on y ajoute les opérations situées dans les aires urbaines de Lyon et de Marseille, on constate que l’essentiel des sommes engagées au titre du PNRU est concentré sur les trois plus grandes métropoles françaises<sup>364</sup>. Cette politique qui, *de facto*, a été étendue à l’ensemble du territoire français et notamment aux villes

---

<sup>363</sup> Site ANRU – Etat d’avancement du Programme National pour la Rénovation urbaine au 16 janvier 2013

<sup>364</sup> Site ANRU – chiffres juin 2010 - [http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat\\_du\\_PNRU\\_1er\\_juin\\_2010.pdf](http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat_du_PNRU_1er_juin_2010.pdf)

moyennes et petites est-elle vraiment et directement transposable à cette échelle ? Loin des opérations les plus lourdes, et des « banlieues » qui font régulièrement la une des médias, se développent ainsi d'autres PRU qui opèrent dans des conditions radicalement différentes. Les questions de discrimination, d'exclusion et de relégation apparaissent comme de nouveaux enjeux pour cette strate urbaine, un temps minorée dans les discours des aménageurs. Réhabilitées aujourd'hui comme des éléments moteurs essentiels de la trame territoriale, les villes moyennes seraient-elles en recherche d'un modèle novateur de production de l'urbain basé non plus seulement sur le renouvellement du tissu, la relance des activités économiques et technologiques spécialisées, mais aussi sur un mode de gouvernance territoriale spécifique ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, nous proposons d'étudier l'action aménagiste au travers des discours (directs et indirects) et, plus particulièrement, de ceux tenus au niveau de l'initiative locale lors de la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine. Dans un contexte où le territoire devient le lieu de définition des problèmes (Offner, 2006 ; Devisme, 2007), l'espace se révèle être de plus en plus la solution aux maux dont souffrent la société et l'urbain. Il s'agit donc de s'intéresser, d'une part, aux conceptions de l'espace portées par ces opérations et, d'autre part, d'interroger les logiques de l'action sur lesquelles elles reposent. Qu'est-ce qui explique l'engagement des collectivités et de l'ensemble des acteurs locaux en faveur des opérations de démolitions ? S'agit-il d'un diagnostic partagé, d'une opportunité, de la diffusion d'un discours dominant ou bien la politique de rénovation urbaine répond-elle à une demande déjà ancrée ? En somme, quand, comment et sur quoi se fonde l'engagement de la puissance publique dans le choix de la démolition et comment comprendre l'adhésion massive des villes moyennes à ce dispositif ?

Pour tenter d'en approcher les fondements nous avons procédé en trois temps :

D'abord, en réalisant une lecture méthodique et à visée analytique des textes institutionnels et des discours politiques fondateurs de l'ANRU, mais aussi en revisitant la genèse de la doctrine initiale de démolition comme outil indispensable et préalable à la redynamisation urbaine et sociale des territoires concernés. Autrement dit, comment émerge et s'exprime la pensée démolisseuse et comment les villes moyennes s'inscrivent-elles aujourd'hui dans ce dispositif [section 1] ?

Ensuite, nous avons tenté de cerner le discours global produit et reproduit par les acteurs (essentiellement nationaux) et retranscrits par la sphère médiatique. Ce second temps de l'analyse nous permet de conforter ce que nous avons désigné précédemment comme le CIRU. Ce dernier, ainsi présenté, ne constitue pas strictement la doctrine de l'ANRU mais traduit la diffusion d'un discours commun sur la rénovation urbaine et les conceptions de l'action qui lui sont attachées. Ce point est illustré au sein du chapitre par une présentation des résultats obtenus par l'étude de la partie « presse » de l'anti-corpus [section 2].

Nous avons enfin observé, à travers une analyse lexicale plus approfondie, la dimension spatiale des opérations de rénovation urbaine dans les discours politiques et médiatiques [section 3]. Ceci nous permet de comprendre les modalités et les formes prises par l'expression de ces opérations et comment se met en place, à l'échelle des villes moyennes, un « complexe urbain » reposant sur l'euphémisation des données et des caractéristiques sociales et urbaines.

## 1. Démolir et innover, les voies d'un changement imposé

Depuis la politique de la *tabula rasa* conduite dans les années 1950-60 (Veschambre, 2005, 2008 ; Paquot, 2000) et la loi Vivien de 1970<sup>365</sup> d'éradication des bidonvilles, les opérations de rénovation urbaine et le recours à la démolition avaient cessé d'être un vecteur privilégié de l'aménagement urbain. Or, en 2003, avec la mise en place de l'ANRU, la démolition redevient un outil et même un objectif quantitatif de la politique nationale conduite en direction des quartiers sensibles. Le retour des termes de « rénovation urbaine » marque l'accent mis sur la volonté d'avoir recours à la démolition. L'expression est elle-même révélatrice d'un changement de paradigme voire de doctrine car, ici non plus, « les mots ne sont jamais innocents et une nouvelle appellation manifeste une nouvelle conception du problème » (Blanc, 2007 : 72). Mais cet aspect n'est pas le seul rapprochement possible avec les opérations conduites dans les années 1950 où, déjà, « la rénovation urbaine n'est pas n'importe quel changement de l'espace. C'est une opération de planification urbaine en ce sens qu'elle est une intervention émanant de l'Etat » (Castells et Godard, 1973 :146). Présentée en ces termes, cette politique traduit la volonté forte d'une intervention radicale sur l'espace, pilotée et incitée par l'Etat (Epstein, 2005b). Ainsi la politique actuelle de rénovation urbaine fonctionne-t-elle comme un programme d'action collective à visée transformatrice (Genestier, 2001).

Entre ces deux périodes, les années 1950-70 d'une part et le début des années 2000 d'autre part, le recours à la démolition n'est pas totalement proscrit mais il ne concerne alors que des opérations ciblées, souvent à l'initiative des bailleurs ou circonscrites à des décisions locales. Les prémices d'une réflexion d'ensemble sur ce mode opératoire radical ressurgissent au milieu des années 1990. Les ORU et les GPV, lancés par le Comité interministériel des villes (CIV) du 14 décembre 1999, consacrent la remise sur la table des négociations d'opérations d'envergure intégrant des démolitions en nombre plus ou moins limité. Avant même que la politique de la ville ne fasse prévaloir la démolition comme un objectif en soi et comme un outil incontournable, certaines municipalités avaient franchi le pas. Certains sites avaient

---

<sup>365</sup> Loi n°70-612 du 10 juillet 1970 dite Vivien tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

même prévu « plusieurs démolitions "pré-ANRU"[qui] avaient été montées et réalisées de manière plus empirique, et gérées "chemin faisant" par les partenaires concernés » (USH, juin 2005). Pour autant, peut-on parler, comme le fait A. Berland-Berthon, d'une « inquiétante continuité des données du problème » (Berland-Berthon, 2006) depuis que la démolition a été évoquée – de nouveau –, dès 1975, par Robert Lion, alors délégué général de l'Union des HLM ?

## **1.1. La sénescence des grands ensembles était-elle annoncée ou les déraisons d'une obsolescence programmée**

Plus qu'un moyen ou un destin – « explosif » titrait Thierry Paquot (1994) – ou encore une fatalité ont dit certains, la démolition apparaît comme un signe des temps. L'entrée, culturelle et anthropologique, du Vieux Continent dans une société où la consommation joue un rôle social majeur n'est pas étrangère au retour de la démolition comme outil de transformation des territoires et de modelage de la ville. Après les opérations de rénovation urbaine des années 1950-1970, la démolition avait cessé d'être, depuis la fin des années 1970, un mode d'action publique. Plus encore, son recours était à la fois limité, surveillé et découragé. La loi SRU en 2000 et la loi Borloo en 2003, à l'origine de la création et de mise en place de l'ANRU, adoptent une position radicalement contraire en réhabilitant la démolition, tant au niveau qualitatif que quantitatif, comme outil de la restructuration urbaine. L'ANRU fixe d'ailleurs un objectif de 200 000 démolitions de logements sociaux au terme de son action<sup>366</sup>, nombre qui sera même augmenté par la suite : « Les objectifs pour la reconstruction sont de 250 000 logements, la démolition de 250 000 logements, la réhabilitation et la résidentialisation de 400 000 logements »<sup>367</sup>.

L'émergence du recours à la démolition dans le débat et la sphère publics suit une évolution à contre-sens. De nombreuses réticences à inciter ou à engager des opérations de ce type émaillent les discours politiques nationaux. Qu'elle soit présentée comme un aveu d'échec (Besson, 2000), un gaspillage<sup>368</sup> (Berkani, 2004, Vayssière, 2009), un acte de brutalité vengeur (Moncomble, 2002) ou une mauvaise solution

---

<sup>366</sup> En réalité, en 2012, au terme des partenariats engagés, ce sont 130 000 logements qui ont été ou devraient être au total démolis dans le cadre du conventionnement des collectivités avec l'ANRU.

<sup>367</sup> L'article 91 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale puis l'article 63 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et l'article 18 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale ont prolongé le PNRU jusqu'en 2013, augmenté les objectifs et porté les crédits consacrés par l'Etat de 2,5 à 6 Mds d'€ jusqu'en 2013. Ministère du logement et la ville, projet de loi de finances initiale pour 2009.

<sup>368</sup> Le terme est lancé dès 1975 par Robert Lion dans le livre Blanc des HLM, Cité dans Bachmann Christian, Leguennec Nicole, 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Ed. Albin Michel, Paris, 557 p.

(Moiroux, 2004), la démolition s'apparente tout au long des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990 à une forme de paresse à penser la complexité de la diversité des formes d'intervention (encore ?) possibles. Des expériences précurseuses dans le quartier Saint-Jean à Beauvais en 1978, au transfert des permis de démolir des DDE aux maires en 1984 et à la loi Lilas en 1986, les années 1980 voient, progressivement, la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire encadrant ces opérations qui aboutit en 1988 à faire de la démolition des logements sociaux non seulement un acte légal mais aussi un outil opérationnel de gestion patrimoniale. Si l'outil est institué, son utilisation demeure limitée. La fin des années 1980 marque un tournant à partir duquel la démolition passe de l'exceptionnalité et de l'expérimentation à un processus local et ciblé d'adaptation fonctionnelle. Mais les outils précèdent-ils la volonté politique ? Les aspects techniques liés à la qualité de l'infrastructure et à son obsolescence sont les principaux éléments mis en avant notamment par les responsables des principaux organismes HLM. En somme, les bailleurs impulsent, l'Etat accompagne, les collectivités suivent.

Après la démolition emblématique de quatre tours au Val Fourré en 1992, la question de la démolition est ouvertement posée, dès 1995, sur la scène publique. Encore timide dans les discours politiques, des études sont commanditées afin d'évaluer les modalités techniques de sa mise en place et les intérêts éventuels à encourager ce type d'intervention. La raison ouvertement abordée est celle du coût engagé et de l'amortissement de ces logements pour les bailleurs. Au regard de ces travaux, la démolition apparaît comme « un mode d'intervention encore insuffisamment appréhendé » (Goussot, Kerhuel, 1995).

Dans les discours politiques nationaux, la démolition est impulsée par une demande forte des principaux organismes HLM et bailleurs sociaux. Lors du congrès des HLM en 1997, ceux-ci affichent ouvertement la nécessité d'avoir recours à des démolitions :

*« Le mouvement HLM cherche à concilier logement des démunis et mixité pour éviter la dérive vers la "ghettoisation". Assurer la dualité mixité/démunis quand les nouveaux locataires sont plus pauvres et que les habitants en place sont touchés par la précarisation, et assurer la sécurité face à la montée de la violence, sont deux problèmes de la gestion locative. Les organismes HLM voient ressurgir des poches de vacance dans les quartiers en difficulté dans lesquels les ménages ne veulent plus vivre. La construction d'HLM stagne et le mouvement HLM s'interroge sur sa production. Les deux tiers du parc ont été construits avant 1974 et 600.000 logements restent à réhabiliter. La démolition n'est plus un sujet tabou car parfois seule la démolition permettra de changer l'image du quartier. Le coût du logement social demeure un problème pour les organismes d'HLM »<sup>369</sup>.*

---

<sup>369</sup> Congrès des HLM : à la recherche d'un réancrage social, In *Moniteur des TPB*, n° 4881, 13 juin 1997, pp. 57- 77.



Ces doléances sont formulées depuis plusieurs années, les organismes HLM s'inquiètent du retrait de l'Etat et de la dégradation progressive de leur patrimoine. De manière dispersée, des démolitions sont conduites à leur initiative en continu entre 1988 et 1996<sup>370</sup>. L'assouplissement de la législation et la création de PLA-construction-déconstruction dès 1988 témoignent de la pression qu'ils engagent auprès des décideurs pour faire valoir leur position.

## **1.2. Et pourtant elle tourne...Une timide mise à l'agenda de la démolition dans les discours et débats nationaux**

Progressivement, les responsables politiques s'engagent, prudemment, en faveur des démolitions. Un recensement sous le portail « Vie publique »<sup>371</sup> révèle cette timide et tardive pénétration du terme dans les discours publics. La recherche du mot « démolition » (et de son patron « démol ») offre une visibilité de la place occupée par le sujet. Au total, 265 discours sont répertoriés<sup>372</sup> mais un recensement affiné, reposant sur la consultation de chaque référence, permet de réduire à 111 le nombre de discours pertinents. Le graphique n° 5.1 ventile les résultats de manière chronologique. Jusqu'en 1996, la démolition est évoquée de façon extrêmement ponctuelle voire incidente au détour de discours portant sur des actions ou des prises de position parfois éloignées (communication de Bernard Tapie le 20 mai 1992 en conseil des ministres) ou encore pour souligner la main tendue des responsables politiques en direction des bailleurs (discours de Pierre Méhaignerie le 1<sup>er</sup> avril 1987 lors de l'assemblée générale des SA HLM). Moins explicites, les responsables préfèrent alors évoquer des « plans de désinvestissement programmés » (Mora, Cornaire, Winter, 1997). Lorsque différentes propositions sont avancées, la démolition est souvent encore écartée parmi les hypothèses d'intervention, comme dans le quartier Moncey à Lyon en 1996. Sans revenir sur les hésitations d'une « non-politique » comme l'a qualifiée A. Berland-Berthon (2009), on peut remarquer la faible incidence des alternances politiques quant à l'emploi du terme et à la progression de sa diffusion. Amorcé à la fin des années 1990, l'essor remarquable de son utilisation à partir de 2000 n'est en rien affecté par le changement politique qui intervient en 2002.

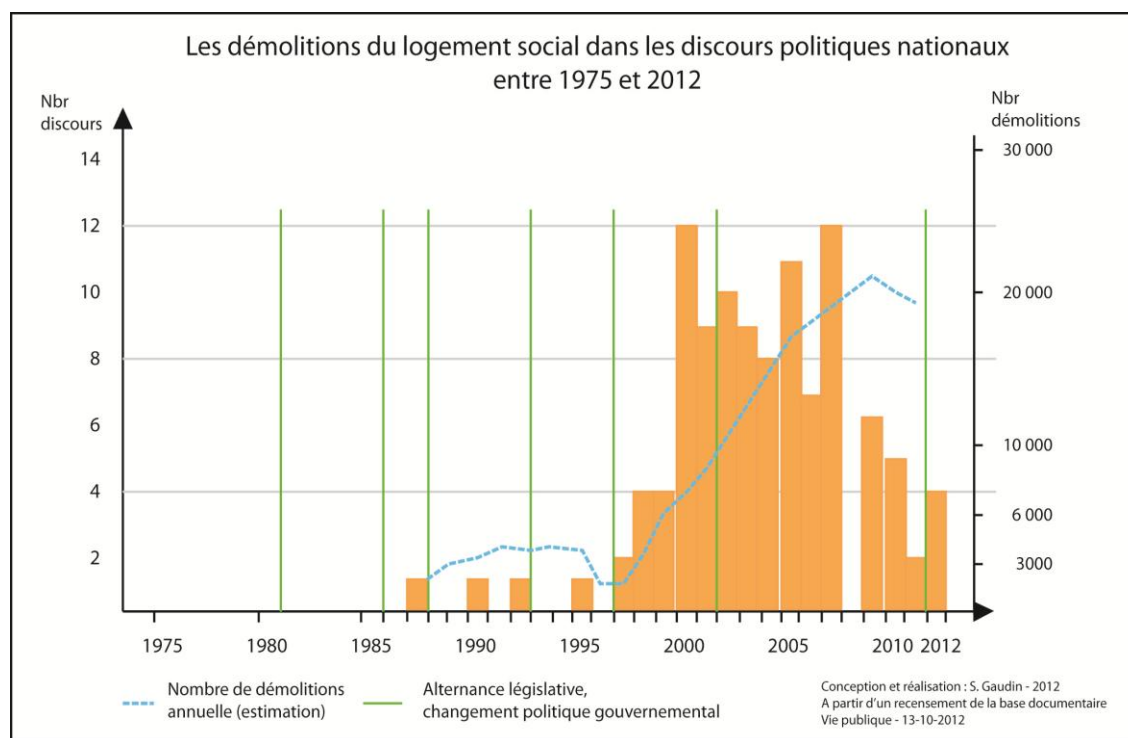
---

<sup>370</sup> Difficilement chiffrables, on estime que les démolitions de logements sociaux oscillent sur cette période entre 3 000 et 6 000 démolitions annuelles.

<sup>371</sup> Le portail « vie-publique.fr » permet un accès libre à un vaste corpus de discours publics et politiques, de rapports et de débats. La direction de l'information légale et administrative qui édite le portail recense ces matériaux de manière périodique sur la période 1976 à aujourd'hui. Lien : <http://www.vie-publique.fr/information/mentions-legales.html>

<sup>372</sup> Voir références précises des résultats en annexe n° 3

**Graphique 5.1 – Les démolitions du logement social dans les discours politiques nationaux entre 1975 et 2012 –**



(Réalisation personnelle)

Il est aussi assez remarquable d'observer que les temps des discours et ceux de la démolition semblent suivre une tendance simultanée, les discours ne précèdent pas les interventions, ils se réalisent l'un et l'autre au même rythme. L'année 1998 est véritablement charnière dans le basculement opéré en faveur des démolitions. Des mesures commencent à être prises, comme la circulaire du 22 octobre 1998<sup>373</sup> qui autorise la démolition à condition qu'elle s'insère dans une logique de restructuration globale (Diebold, 1999), des projets sont en préparation, dont le PLA-CD<sup>374</sup>, ainsi que l'expression d'une volonté déjà forte de « lever le tabou de la démolition » (discours de Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, le 30 juin 1999). L'accélération des opérations de démolition à la fin des années 1990 et les études qui les accompagnent<sup>375</sup> confortent les responsables nationaux dans l'idée d'accéder aux demandes des bailleurs. On ne souhaite plus « écarter la démolition de l'offre obsolète quand c'est nécessaire » (discours de Louis Besson, le 4 avril 2000), une position qui est également relayée par

<sup>373</sup> Circulaire UHC/IUH/25 n° 98-96 du 22 octobre 1998 relative aux démolitions de logements locatifs sociaux, à la programmation des logements PLA construction-démolition et au changement d'usage de logements sociaux *Bulletin officiel du MELTT*, 98/21, 25 novembre 1998, pp. 31-36.

<sup>374</sup> Circulaire UHC/IUH/3 n° 99-13 du 2 mars 1999 relative à l'utilisation de l'enveloppe de 10 milliard de francs de prêts reconstruction-démolition

<sup>375</sup> Compte rendu d'une table ronde : « Démolir, construire, gérer : quelles stratégies pour les quartiers ? » *Urbapress informations*, n° 26 hors-série, juil. 1998.- 36 p. ; « La démolition, une étape de la restructuration », *Habitat et société*, n° 10, juin 1998.- pp. 22-61.

la Caisse des dépôts et consignations<sup>376</sup>. Cette réorientation se matérialise dès l'année 2000 lors de la mise en place de la loi SRU incluant le montage de 50 GPV ayant recours à des opérations de démolition. Le déplacement de plus en plus systématique des ministres ou du secrétaire d'Etat au logement lors de la démolition d'ensembles urbains symboliques témoigne aussi de ce changement d'approche : Les Tartarets à Corbeil-Essonnes le 3 avril, La Muraille à Saint-Etienne le 27 mai, la tour Renoir à la Courneuve le 8 juin et le quartiers des Peintres à Mantes-la-Jolie le 1<sup>er</sup> octobre, autant d'occasions de prononcer des paroles marquant la position forte du gouvernement souhaitant « changer de discours sur cette dernière [la démolition] » (discours de Louis Besson 8 juin 2000). Les déclarations de Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, vont dans le même sens quand il explique : « c'est pourquoi j'ai voulu rompre avec les dogmes préétablis au sujet des démolitions, en finir avec le fétichisme du bâti qu'il s'agit de conserver de toute force ». Et il poursuit : « la démolition constitue évidemment un élément de solution » (discours de Claude Bartolone, 1<sup>er</sup> octobre 2000).

Au-delà de cette impulsion, le mouvement se poursuivra. L'année suivante, le ministre souhaite une « amplification indispensable pour assurer le renouvellement du parc » (discours de Claude Bartolone, 27 avril 2001), ce que confirme l'ensemble des acteurs à l'image de M.N. Lienemann, secrétaire d'Etat au Logement dans le gouvernement de L. Jospin (du 27 mars 2001 au 6 mai 2002), qui affirme que « nous allons pouvoir passer à une marche plus rapide dans la démolition d'une partie des quartiers dégradés » (discours de Marie-Noëlle Lienemann le 22 juin 2001). La démolition entre dans le droit commun. Si le processus est engagé, il est aussi consensuel. Le changement politique en 2002 ne va pas entraîner de différences fondamentales sur cette question même si les positionnements et les objectifs mis en avant sous le gouvernement Raffarin relèvent davantage d'une volonté de lutter contre les fractures territoriales plutôt que d'un objectif de rééquilibrage ou de solidarité. Le vocabulaire employé est marqué par des tournures fortes voire à connotation militaire. J-L. Borloo souhaite « travailler à ce plan de bataille » (discours du 30 octobre 2002) et mettre fin à des conditions de vie jugées « inacceptables » (Idibem), préfigurant l'idée d'un « Plan Marshall des banlieues » (discours de J-L. Borloo le 20 décembre 2004). Une rhétorique qui perdure jusqu'au milieu de l'année 2005, avec notamment le discours de M-P. Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville, évoquant la nécessité de poursuivre les démolitions « pour mieux créer la ville » et qui en appelle à « gagner ensemble la bataille de l'espoir contre la peur » (discours de M-P. Daubresse, 22 juin 2005). Durant toute cette période, les démolitions sont présentées comme un acte salvateur permettant de « donner de l'oxygène », notamment aux gestionnaires (discours de G. de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 15 octobre 2002). C'est ce qu'exprime aussi C. Boutin, ministre

---

<sup>376</sup> « Renouvellement urbain : les organismes d'HLM condamnés à réussir », *Moniteur des TPB*, n° 4985, 11 juin 1999, pp. 52-65.

du Logement, en soulignant que « toute la chaîne du logement est complètement figée, gelée, embolisée » (discours de C. Boutin, 14 novembre 2007).

La mise en place de l'ANRU entre 2003 et 2004 s'inscrit dans la logique d'une systématisation du recours aux démolitions. La multiplication des discours en ce sens souligne la nécessité de parvenir « à une masse critique pour pouvoir régler les problèmes » (Discours de J-L. Borloo, 30 octobre 2002). En une année, J-L. Borloo va promouvoir et structurer une politique volontariste et active de démolition, encouragée par l'Etat et en soutien aux projets des collectivités territoriales. L'objectif affiché est de « métamorphoser les villes » (discours de M-P. Daubresse, 20 décembre 2004) et de « reconstruire l'ensemble des quartiers » (discours de J-L. Borloo, 17 juin 2003). Le nombre de démolitions engagées devient un argument politique assurant la reprise en main de l'Etat sur ces territoires et ouvrant une véritable course aux chiffres. J-L. Borloo avance le seuil emblématique des 200 000 logements démolis qui, nous l'avons vu, sera ensuite repris dans les objectifs de l'ANRU. Le ministre souhaite engager un acte fort sans revendiquer la responsabilité du nombre avancé. Dans un discours prononcé lors du congrès de l'USH, le 17 juin 2003, il rappelle que le seuil fixé est celui proposé par « les travaux du monde HLM » et qu'après avoir analysé les 100 premiers dossiers, par extrapolation, il était possible d'ambitionner une démolition de cette ampleur. Lors de la même allocution, il précise le sens à donner à cette annonce expliquant que la démolition effective sera vraisemblablement de l'ordre de 145 000 à 165 000 logements mais surtout, assure-t-il, « peu importe [les chiffres], ce qui importe c'est de dire que l'on a les moyens de le faire ». A travers ce discours, la démolition devient la marque de l'imposition du pouvoir et de son implication dans la gestion du parc social. Quelques mois plus tard, M-P. Daubresse évoquait quant à lui la possibilité de démolir 250 000 logements (discours du 14 décembre 2004 à l'ANIL), objectif que l'on retrouvera également dans les textes législatifs de programmation pour la cohésion sociale promulgués entre 2005 et 2007<sup>29</sup>.

Comment comprendre ce recours massif à la démolition ? Peut-on apparenter cette nouvelle prise de position à un mode de consommation qui use, puis détruit des biens périssables ? Le logement n'est pas un bien économique comme les autres et, à travers la démolition, c'est un acte à forte portée symbolique qui marque les territoires et les sociétés. Plus encore aujourd'hui et en France, où la société a été davantage marquée par les logiques de conservation – le pays s'est illustré notamment dans son souci de mise en œuvre d'outils de préservation du patrimoine – que de consommation, la mise en place d'une politique publique incitative à démolir des logements peut s'avérer en décalage avec les préoccupations actuelles. A l'heure où la durabilité est régulièrement interrogée, n'est-il pas paradoxal de solliciter la démolition comme ultime solution à apporter à des territoires, fussent-ils désignés en crise ?

Et pourtant cette politique s'applique. Elle a été généralisée au point de concerner non plus les 189 quartiers prioritaires initialement définis mais les 530

quartiers relevant d'une convention avec l'ANRU. Le nombre de démolitions effectivement réalisées ou projetées devient un critère d'évaluation de l'efficacité de la politique menée, voire un marqueur de sa détermination comme dans les propos du Premier ministre F. Fillon qui rend hommage au « succès de la politique de la ville avec la démolition de 135 000 logements dégradés » (discours de F. Fillon, 18 février 2011). La rénovation urbaine en est même plébiscitée. Par les bailleurs<sup>377</sup> tout d'abord, qui y voient l'opportunité de relancer une dynamique patrimoniale et de renouveler leur parc, par les élus ensuite qui espèrent ainsi bénéficier des subsides – qui se raréfient – de l'Etat leur permettant de lancer des opérations d'envergure. L'Etat, enfin, affiche sa volonté de tourner la page d'une plaie ouverte de la République, la démolition de grands ensembles de logements sociaux contribuerait à effacer les stigmates que l'urbanisme fonctionnel a figés dans la pierre et dans les esprits. Mais comment les collectivités locales vont-elles inscrire leurs actions dans ces nouvelles prescriptions ? L'incontestable succès que remporte le PNRU (Epstein, 2012) et, au-delà, le recours à des démolitions, repose sur un socle commun, une forme de consensus informel partagé et formalisé par l'ensemble des acteurs à l'initiative ou en charge de ces opérations. Parmi ce qui constitue l'objet du consensus se dessine une culture commune de l'urbain et la croyance ancienne mais partagée que, par l'action sur l'espace et sur les cadres de vie des populations, il est possible de transformer ou du moins d'agir sur les sociétés. Au début des années 2000, dans un contexte de crise du logement toujours aiguë, la démolition devient, notamment pour les plus défavorisés, une solution légitime (Genestier, Veschambre, 2012) de transformation des quartiers populaires.

### **1.3. Les débuts de la prescription : diagnostics, coûts et procédés**

En même temps qu'il se construit au niveau politique, le discours en faveur de la démolition s'appuie sur une série d'études et d'évaluations capables d'asseoir et de justifier, jusque dans les aspects techniques et financiers, les retombées et les gains escomptés de ces opérations. Parmi les différents rapports commandités<sup>378</sup>, deux nous semblent particulièrement emblématiques des conceptions sous-jacentes au retour à la préconisation de démolir. Ils fonctionnent, en quelque sorte, comme des passeurs en direction des collectivités et des services techniques. L'un d'eux, et cela n'est sans doute pas un hasard, est un document à l'initiative et à destination des villes moyennes.

---

<sup>377</sup> Lors du Congrès de l'USH qui s'est tenu à Rennes du 25 au 27 septembre 2012, Marie-Noëlle Lienemann, présidente de l'USH, a réaffirmé son souhait de voir l'action de rénovation urbaine se poursuivre, actant que plus de 70% des membres de l'Union se déclaraient satisfaits de cette politique.

<sup>378</sup> Rapport Piron du 26 juin 2003 relatif au droit à l'expérimentation par les collectivités territoriales, n° 955 Assemblée nationale, les différents rapports de la Cour des comptes, notamment celui réalisé en février 2002 portant sur « La politique de la ville : rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés », Paris, 334 p.

En janvier 1999, à la demande de la Fédération des maires des villes moyennes, des groupes de travail, pilotés par la DATAR, la CDC, EDF Suez-Lyonnaise et le GIE « Villes et quartiers », ont élaboré avec l'Institut d'Economie urbaine un document de synthèse portant sur « Démolition-reconstruction : un outil pour la restructuration urbaine ? »<sup>379</sup>. L'objectif de cette étude est ouvertement de reposer la question des démolitions dans un contexte dont « on pourrait croire hâtivement qu'il n'est plus d'actualité parce que les questions techniques essentielles ont été résolues » (: 3). La démolition est présentée comme « un outil qui se dessine » permettant, dans une logique de renouvellement urbain considérée comme indispensable par les auteurs du rapport, un « saut quantitatif et qualitatif important, à la mesure des problèmes rencontrés dans les villes moyennes » (: 4). En somme, il s'agit de faire sauter les verrous qui freinent ou dissuadent les praticiens d'avoir recours à la démolition en posant la question non pas à l'échelle des quartiers prioritaires qui font régulièrement la une de l'actualité, mais en inscrivant la démarche dans une recherche de maintien ou de rétablissement de la qualité du cadre de vie urbain. Les villes moyennes apparaissent ainsi comme un terrain d'expérimentation à la fois souple, réactif et moins polémique. L'enjeu est donc ouvertement de convertir les acteurs locaux en les « incit[ant] à changer de perspectives, de cultures, de pratiques. » Les auteurs de l'étude ajoutent, « l'innovation ne doit pas se limiter à des changements de vocabulaire » (: 3). Divers enseignements ressortent de ce document :

- Les blocages identifiés et les réticences à démolir reposent sur le caractère stigmatisant de l'action - alors qu'elle devrait être perçue comme un outil de dynamisation et de régulation des marchés : « la limite de la démolition-reconstruction, c'est d'apparaître comme la seule affaire du logement social ». Le caractère potentiellement polémique et controversé du recours à la démolition est posé comme étant le frein principal à sa mise en œuvre. En second lieu, c'est le manque de visibilité au terme des opérations qui pose problème, le rapport souligne « un manque d'outils, de connaissances et de capitalisation des expériences » (: 7).
- Des objectifs qualitatifs qui demeurent les principaux fondements et justifications de ce mode opératoire : « la démolition-reconstruction a pour rôle de « changer la situation » localement plutôt que de s'inscrire dans un processus plus large de réduction de coûts publics et de production de valeur » (: 7). La démolition doit donc être encouragée et intervenir avant qu'elle ne constitue « la dernière solution possible » (: 8) mais elle doit aussi s'ancrer dans une dynamique globale des acteurs de la ville réunis autour d'une même ambition qualitative à l'échelle du projet urbain. Afin d'atténuer le caractère stigmatisant des démolitions ciblées, celui de la géographie prioritaire, le rapport

---

<sup>379</sup> FMVM, 1999, *Démolition-reconstruction : un outil pour la restructuration urbaine*, Etude Urbanisme, DIACT Centre de documentation, Institut d'économie urbaine, janvier 1999, Paris, 16 p.

recommande une réflexion qui dépasse l'échelle du quartier pour se positionner, *a minima*, au niveau de la ville voire de l'intercommunalité.

- Le rapport vise à encourager la démolition afin de « permettre au cas par cas le remplacement d'un immeuble condamné pour des motifs de gestion ou d'organisation urbaine » ( : 12). Ce dernier point laisse apparaître la rémanence toujours ancrée d'un courant néo-hygiéniste qui vient appuyer le choix de la démolition. Mais il s'agit aussi de rappeler le rôle charnière des bailleurs sociaux. Enfin, et de manière relativement nouvelle, la démolition peut être envisagée comme un acte de recomposition urbaine. Démolir au motif de « l'organisation urbaine » indique que l'échelle de l'immeuble, et donc de ses caractéristiques d'habitabilité, n'est pas le seul déterminant. En cela, le rapport incite implicitement à consolider les partenariats locaux pour faire se rencontrer un faisceau de « bonnes raisons » (Boudon, 1969, *Op. Cit.*) convergeant et justifiant le choix des opérations.

Le second rapport est réalisé à la demande M-N. Lienemann, secrétaire d'Etat au Logement, dans une lettre au CGPC<sup>380</sup> datant du 10 avril 2002. Dans une perspective revendiquée « d'amélioration des conditions de logement des populations », elle demande une expertise et des rapports préparatoires capables d'instituer des politiques d'accompagnement des démolitions de logements sociaux. Le rapport Quercy et Crepey (2002) est ce que l'on peut considérer comme un manuel visant à l'identification des terrains propices à accueillir des opérations de démolition et des méthodes à engager. Il présente notamment une typologie des secteurs et bâtiments justiciables de ces opérations :

- un « *bâtiment banal* » tant par ses caractéristiques que par son occupation sociale et son environnement. L'objectif de la démolition et son facteur déclenchant ont un fondement principalement urbain. Les opérations sont présentées avec un caractère dichotomique et antagoniste, la banalité contre l'ambition liée à la qualité du projet urbain.

- un second type correspond au contraire à un bâtiment dont les caractéristiques architecturales, urbaines ou techniques sont obsolètes. Les principaux objectifs sont alors patrimoniaux et sociaux. Le raisonnement est le suivant : l'inadaptation a conduit à la relégation et à un peuplement par défaut. Il faut donc, pour casser ce cercle de la dévalorisation et de la dépréciation, avoir recours à une opération radicale.

- un quartier d'habitat social marqué par une « obsolescence urbaine et une dégradation sociale » ( : 15), où un projet de rénovation urbaine d'ensemble est donc à conduire. Les objectifs de l'opération relèvent dans ces cas essentiellement de

---

<sup>380</sup> Conseil général des Ponts et Chaussées, institution créée par le décret du 7 fructidor de l'an XII (25 août 1804).

l'aménagement urbain. L'échelle du quartier suppose qu'il existe des freins à son intégration, des effets de coupure, propres souvent à la rigidité et la difficile mutabilité foncière des plans masse des grands ensembles. Pour cela, il faut travailler sur une forme de recomposition urbaine et éviter les phénomènes d'enclave, de coupure et promouvoir une diversification. Il est précisé que la situation est différente selon les atouts potentiels du site (aménité, centralité, attractivité).

Le rapport accorde une attention particulière à la légitimité de l'opération. Pour cela, il étudie vingt opérations de démolition déjà lancées. Les auteurs précisent : « Dans les opérations examinées, les objectifs affichés apparaissent dans l'ensemble clairement et sont partagés par les différents partenaires. La légitimité de la décision de démolir ne semble pas pouvoir être mise en cause. » (: 8). Celle-ci repose sur des objectifs patrimoniaux, urbains et sociaux. Si l'objectif n'est qu'urbain, la légitimité est fragilisée : « car on a constaté que le projet urbain conduisant à démolir tel bâtiment, qui ne rencontre pas de problème particulier par ailleurs, pouvait ne pas être complètement convaincant. » (: 9). Le rapport souligne bien que « l'amélioration de la mixité sociale n'est un objectif que dans une partie des opérations » (: 11) car, d'après G. Crepey et P. Quercy, s'il y a démolition alors que ni le site, ni l'immeuble ne rencontrent de difficulté, il n'est pas nécessaire d'introduire de la mixité. Celle-ci est présentée comme un moyen d'endiguer les difficultés et les problèmes sociaux mais ne figure pas comme un enjeu, ni même un élément apte à justifier la conduite d'une démolition. La mixité n'est pas recherchée non plus dans les quartiers d'habitat en difficulté où le relogement peut se réaliser à proximité. Elle peut être souhaitée au sein d'un quartier sans problème majeur si celui-ci montre des signes d'obsolescence : « L'amélioration de la mixité se situe alors à l'échelle d'un ou plusieurs immeubles et la démolition permet de l'obtenir » (: 11).

Autre point visé, le rééquilibrage du peuplement au niveau de l'agglomération, sans que cet aspect ne soit, lui non plus, déterminant. Il en va de même pour la tension sur le marché qui n'est pas présentée comme un argument suffisant : « L'existence de projets de démolition a même été un levier pour mobiliser les acteurs pour relancer une production de logements locatifs qui s'était ralentie ces dernières années » (: 13). Le rapport de la FMVM précisait déjà cette interprétation « l'objectif de telles politiques [de démolition] sont d'une part de dynamiser et de réguler les marchés locaux et, d'autre part, de lutter contre la ségrégation fonctionnelle et sociale des espaces urbains » (: 12).



**Tableau 5.1 - Préconisations et logiques de l'action démolisseuses au regard des rapports pré-opérationnels**

	Acteurs engagés	Critères	Objectifs	Echelles	Préconisation
<b>Rapport FNVM</b>	Agglomération /intercommunalité Municipalité	Obsolescence Dysfonctionnement marché du logement	Evolution structurelle de l'offre Un processus de valorisation Outil de renouvellement urbain Régulation des marchés Transformer l'image du logement social Un droit au logement et à la mobilité résidentielle Lutter contre la ségrégation fonctionnelle et sociale	Ville Des Offices HLM propres à leur bassin de vie	Réflexion sur l'organisation urbaine Stratégie publique Changement radical L' élu au centre
<b>Rapport CGPC</b>	Municipalité Bailleurs	Désenclavement Dédensification Obsolescence Inadéquation au contexte Concentration de difficultés économiques et sociales Restructuration du quartier et développement social Quartier ou faible attractivité et forte vacance	Qualité du projet urbain Favoriser le renouvellement et la politique patrimoniale du bailleur Diversification des types d'habitat, du peuplement et des fonctions urbaines Elargir l'offre de logements adaptés	Bâtiment, îlots, Quartier (plus rarement la ville) Parfois un secteur (si marché tendu)	Prise en compte de la tension du marché Projets précis Relogement et concertation Accompagner les ménages fragiles vers un retour à l'emploi Conduire un diagnostic social Forte implication de la commune dans la durée Anticiper

(Réalisation personnelle)

Ces deux textes, que nous venons de présenter brièvement, fonctionnent comme de véritables manuels guidant l'action et ses raisons (tableau n° 5.1), voire comme des manifestes en faveur des opérations de démolition : « L'enjeu est majeur dans les quartiers où vont être apportées des transformations profondes, constituant une opportunité qui ne se présente au mieux qu'une fois par génération. » (Rapport CGPC : 14). Au regard de ces travaux, deux motifs essentiels apparaissent à l'origine des démolitions et constituent la base de la typologie présentée : la politique patrimoniale du bailleur (suppression d'une offre obsolète techniquement et architecturalement) et le projet urbain et social de la collectivité (suppression d'un ghetto, d'un lieu de non droit et encouragement à la réalisation nouvelle d'un espace mieux inséré dans le tissu urbain).

Que retenir de ces préconisations et des logiques qu'elles sous-tendent ?

- Les discours et les arguments évoluent entre les quatre années qui séparent ces deux rapports.
- Malgré l'alternance politique intervenue en 2002, l'outil préconisé et la solution avancée demeurent de même nature.
- En termes de permanence, il est possible de relever la place des acteurs locaux de plus en plus impliqués dans la gestion du logement social et dans l'initiative de

ces opérations. On pourrait parler d'une politisation du recours à la démolition. En somme, c'est moins la sphère politique qui se saisit de la démolition que la démolition qui intègre et infiltre les discours et les stratégies des acteurs publics.

- En ce sens, il existe une forte dimension historique. L'ANRU n'est pas une rupture mais une continuité offrant la possibilité d'engager des opérations qui n'avaient pas abouti. Elle donne « l'impulsion et l'ambition nécessaires » dans des quartiers anciennement inscrits dans les dispositifs HVS, DSQ, contrat de ville et parfois ZRU et GPV.

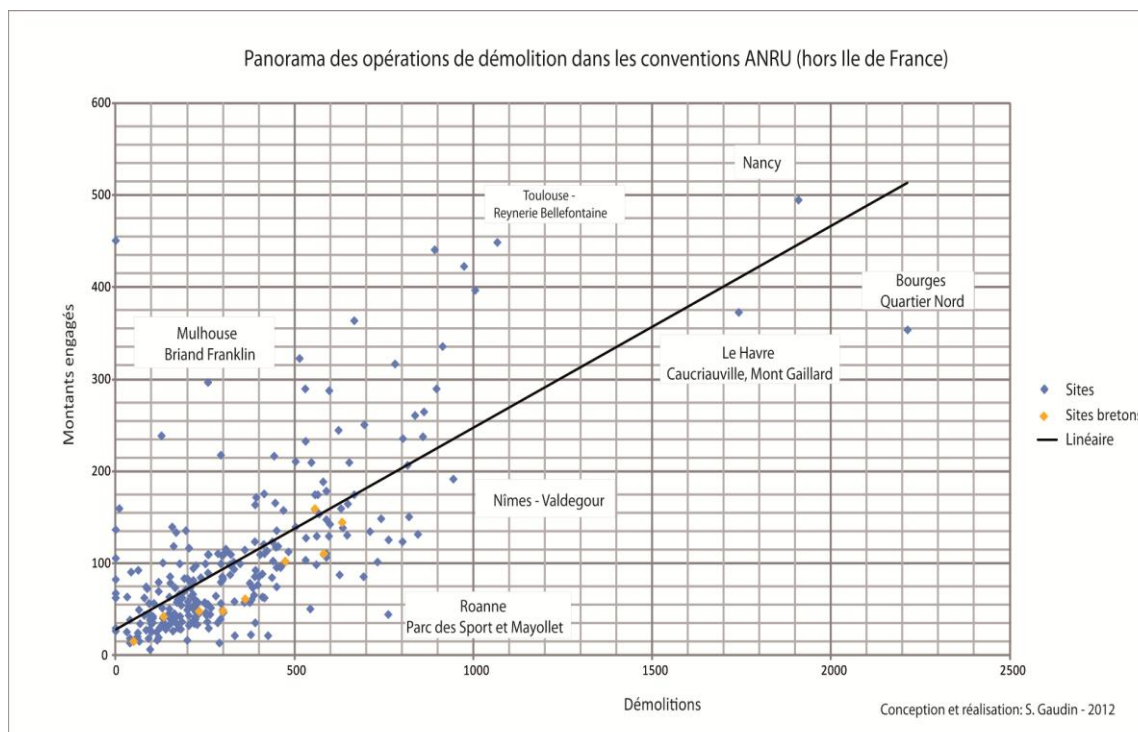
Les villes moyennes ont fonctionné au sein de la politique de la ville, et souvent de manière discrète, comme des laboratoires permettant de tester l'opérationnalité de ces modes d'interventions. La souplesse et la réactivité de leur organisation, la créativité des maîtres d'ouvrages habitués à composer avec une grande diversité d'outils, mais aussi poussés par la nécessité d'intervenir au sein d'espaces urbains en partie oubliés des dispositifs nationaux, ont participé à encourager ces pratiques innovantes. D'un autre côté, les villes moyennes ont constitué un cadre d'expérimentation privilégié du fait, à la fois, du caractère souvent moins polémique (et moins sensible) des espaces concernés mais aussi d'une forme de diligence de certains services municipaux dont les faibles capacités d'ingénierie les conduisent à s'engager *hic et nunc*.

Parmi les villes ayant, de manière précoce, conduit des opérations de rénovation urbaine et de démolition (d'initiative municipale, d'accompagnement des stratégies de gestion patrimoniale des bailleurs dans le cadre de PALULOS, etc.), on retrouve un certain nombre de villes moyennes comme Bègles, quartier Monmousseau : décision en 1992 de démolir une cité d'urgence puis démolition d'une tour en 2000; Pau : en 1999, mais la démolition apparaît dans une étude dès 1997; Saint-Dizier : en 1999 avec une vacance organisée par le bailleur; Dreux : démolition dès 1998; Meaux : démolition en 2002; Les Mureaux : démolitions entre 1992 et 2000 dans le quartier des musiciens; Clamart, cité Bourgogne : démolition entreprise par l'office en 1996 à la suite d'une réhabilitation trop coûteuse et de mauvaise qualité, effective en 2001; Saint-Denis : décision de l'office HLM en 1998; Gentilly : 1992 intégration dans une ZAC; Lille quartier de Moulins : démolition d'une tour en 1989; Le Mans, décision en 1996 pour un ensemble d'immeuble datant de 1971 ; Toulon : démolition en 2001 ; Roanne : décision en 2000 dans le cadre du contrat de ville ; Bron : demande de démolir en 1997 ; Bar-Le-Duc et Romans sur Isère en 1999 avec une décision prise 2-3 ans plus tôt dans le cadre, respectivement, de prêts conventionnés ou du contrat de ville).

La transposition d'un discours politique général, issu des responsables nationaux, à la mise en place des opérations et à l'adhésion des acteurs locaux ne s'est cependant pas réalisée de manière aussi technicienne et hiérarchique. Pour que les acteurs s'engagent aujourd'hui massivement dans les opérations de rénovation urbaine et les démolitions qui leurs sont liées, il faut davantage que des raisons pratiques et

urbanistiques, il faut la construction et le partage d'un univers commun, d'un « univers de plausibilité » (Lukàcs cité par Genestier, 2012) rendant possible, concevable et justifiable cette rupture doctrinaire dans « la manière de penser et de traiter les « problèmes sociaux » » (Tissot, 2007 : 7) et urbains.

### Graphique 5.2 – Panorama des opérations de démolition dans les conventions ANRU hors Ile de France –



(Réalisation personnelle)

Ce graphique n° 5.2 élaboré à partir d'une recension systématique du nombre de démolitions prévues dans les conventions signées avec l'ANRU et des montants engagés, retrace la forte linéarité entre les deux variables : coûts totaux des opérations, nombre de logements démolis. La corrélation existe ( $r=0,61$ ), on observe dans le cas de certaines grandes villes des montants relativement supérieurs au nombre de démolitions prévues. L'argument financier souvent évoqué pour justifier du choix d'une démolition par rapport au coût d'opérations de réhabilitation peut également à ce niveau être interrogé au vu des montants engagés. Concernant les villes moyennes, situées en majorité dans la partie inférieure du graphique – sous la droite de régression – la démolition semble davantage fonctionner comme un levier, le nombre de démolitions étant en moyenne relativement plus important que la moyenne des montants engagés dans l'ensemble du projet. Autrement dit, les villes moyennes sont bien intégrées dans les opérations de rénovation urbaine en intensité et en nombre, mais elles ont été aussi majoritairement plus réceptives au choix de la démolition. Au-delà des effets de seuils incompressibles sur de petites opérations, il semble bien que le discours démolisseur ait particulièrement porté dans les villes moyennes et/ou que les villes moyennes aient proposé un volume de démolitions proportionnellement important afin de maximiser

leurs chances d'intégrer le dispositif de l'ANRU. Une situation qui se retrouve dans l'ensemble des sites bretons où seule Rennes se positionne très légèrement au-dessus de la droite linéaire.

Si les raisons de cette bifurcation sont connues (et largement étudiées)<sup>381</sup>, le caractère massif des opérations et leur géographie continuent à questionner la transférabilité des dispositifs et des idées qui lui sont attachées. Cette question se pose de manière d'autant plus prégnante que la mise en œuvre des opérations repose avant tout sur un souhait et une initiative construits et formulés localement. La tradition jacobine française et une décentralisation tardive et inachevée ne peuvent à elles seules expliquer les raisons de cet engouement en faveur de la rénovation urbaine et de l'apparente homogénéité des formes et des terrains d'application. On l'a vu, les dispositifs de conventionnement auprès de l'ANRU conditionnent en partie le choix des opérations et des projets. Mais le recours de manière systématique à la démolition dans de nombreuses villes moyennes peut aussi être appréhendé comme le résultat d'une transaction spatiale entre des acteurs locaux désirant bénéficier de la dynamique engagée – tout en faisant valoir les partenariats locaux entre les municipalités, les DDE/DDTM, et les bailleurs notamment – et le concours quasi schizophrénique de l'Agence à une grande diversité de sites.

Dans notre logique de rechercher les formes et la diffusion d'une manière de penser l'action sur et par l'espace à travers les opérations de rénovation urbaine, la part occupée par les discours constituent, à notre sens, un des fondements si ce n'est de l'adhésion du moins du partage des orientations et des justifications avancées. Pour dépasser le tabou de la démolition et, *sui generis*, de la rénovation, tout un arsenal politico-médiatique a été mobilisé et s'est progressivement constitué autour de titres chocs et d'opérations d'envergure. C'est pour tenter d'en discerner les contours et les contenus que nous avons choisi d'analyser plus spécifiquement, au sein de notre anti-corpus, le volet « presse nationale et locale ».

## 2. L'espace politico-médiatique de la démolition

Dans la phase d'élaboration de l'anti-corpus, nous avons accordé une attention particulière au discours médiatique et plus précisément à la presse écrite comme source non seulement de diffusion de l'information au niveau local et national mais aussi comme vecteur participant à véhiculer un discours commun et en écho des positions

---

<sup>381</sup> Voir notamment : Driant Jean-Claude, Lelevrier Christine, 2006, « Le logement social : mixité et solidarité territoriale », In Lagrange Hugues, Oberti Marco, 2006, *Emeutes urbaines et protestations. Une singularité*

*Française*, Presses de Sciences-po, Paris, pp. 177-193.

assumées par les décideurs. La presse investit ainsi totalement l'ensemble de « la sphère publique » comme la désigne Jürgen Habermas. En somme, les articles de presse se font le reflet, parfois anticipé ou déformé, des projets et des opérations qu'ils décrivent. L'analyse de la presse est un sujet déjà largement investi (Brennetot, 2009 ; Garcin-Marrou, 2007), des études en ont souligné l'intérêt tout en indiquant les limites de ces matériaux (Bonville, 2000). Notre ambition ici n'est pas de conduire une telle étude mais, à partir d'un recensement exhaustif de quatre quotidiens nationaux et de deux quotidiens régionaux, de présenter comment la rénovation urbaine et plus précisément les opérations de démolition recouvrent un langage et un discours commun. L'identification de ce discours global et des références qui lui sont liées nous permet de préciser l'expression du CIRU (ou le cadre d'expression des opérations de rénovation urbaine). Le corpus « presse »<sup>382</sup> présente les limites habituelles d'un travail portant sur des articles standards, souvent relativement courts et ne permettant pas de développer particulièrement les idées et les préconçus attachés aux opérations dont ils traitent. C'est précisément cette concision et les raccourcis qu'ils présentent qui nous intéressent ici. Tout d'abord, les ellipses et les faits directement rapportés constituent un indicateur solide des présupposés d'une culture (axiologique) commune. L'objectif de ces écrits est, avant tout, d'informer, et le contenu doit être à la fois rapidement saisissable. Celui-ci repose par conséquent sur un socle *a priori* (au sens kantien), et optimal pour la diffusion, donc à la fois partagé et percutant. Si les faits l'emportent sur l'argumentaire, il est aussi possible de déceler, par des affirmations récurrentes, un ordre de fait ou de pensée établi. D'autre part, cette partie de l'anti-corpus apparaît particulièrement intéressante pour être mise en regard du corpus d'entretiens qui, lui, repose sur des développements longs permettant de davantage expliciter, nuancer et extrapoler au-delà de la restitution factuelle.

## 2.1. Amont et aval du discours démolisseur

L'appréhension globale du corpus par un logiciel de textométrie, Lexico 3, permet une prise en compte par entités, ici les articles, mais aussi une analyse d'ensemble du corpus et de ses sous-ensembles. Ceux-ci, considérés comme un matériau textuel constitué de formes dont les occurrences sont représentées (par fréquence), rendent possible d'établir des inventaires distributionnels notamment par période et par partie. Le nombre d'articles recueillis dans chaque quotidien importe donc moins que leur contenu puisque c'est l'occurrence des formes qui va permettre le traitement de l'information. Dans ce corpus, *La Croix* et *Le Figaro* ont un nombre de formes et d'occurrences moins important que les autres composantes, soit, comme le montrera la suite, que le nombre d'articles recensés soit moins important, soit que ceux-

---

<sup>382</sup> Retranscrit intégralement en annexe n° 10

ci soient plus courts. Il s'agit donc de travailler sur un volume global de mots, de formes, d'expressions, de lemmes et de lexèmes dont on étudie la distribution globale et les concordances.

La deuxième étape consiste à repérer la singularité des textes. Celle-ci vise à déterminer et expliciter les spécificités lexicales des différentes parties du corpus. Nous nous intéresserons particulièrement, dans ce moment de l'analyse, à l'observation des différences et des rapprochements existant entre le traitement de l'information dans la presse nationale et dans la presse régionale. Il sera aussi intéressant de souligner si une évolution des formes du récit se dessine entre le début et la fin de la période étudiée.

Enfin, un dernier travail vise à analyser les thèmes qui traversent le corpus. A partir d'un repérage des concordances et des poly-occurrences, nous pouvons dégager certains présupposés et implicites du discours qui sous-tend et médiatise la rénovation urbaine. En somme, nous inscrivons notre démarche dans une posture critique de l'analyse médiatique, en considérant que "*media is not only a technology of meaning construction but, more importantly, it is a technology of information transfer. Media functions as an act of communication. It is a chain of practices and processes by and through which geographical information is gathered, geographical facts are ordered and our imaginative geographies are constructed*" (Craine, 2007 : 149)<sup>383</sup>. En ce sens, la presse constitue un des vecteurs de la construction sociale et cognitive (*material evidence*) des objets dont elle traite et en l'occurrence ici du CIRU.

### 2.1.1. Le choix des sources

La partie « presse » de l'anti-corpus a été constituée majoritairement à partir de la base « Factiva » qui permet d'avoir accès en intégralité aux archives de grands périodiques<sup>384</sup> recensés sur la période 2003-2012. L'analyse du corpus se déroule en trois étapes. Il s'agit dans un premier temps d'établir sa caractérisation en notant les principaux éléments lexicométriques et leurs propriétés. Pour cela, nous avons procédé à trois types d'encodages permettant le traitement de l'information sous Lexico 3. Le découpage du corpus est établi selon le titre du périodique, la date de l'article et l'année

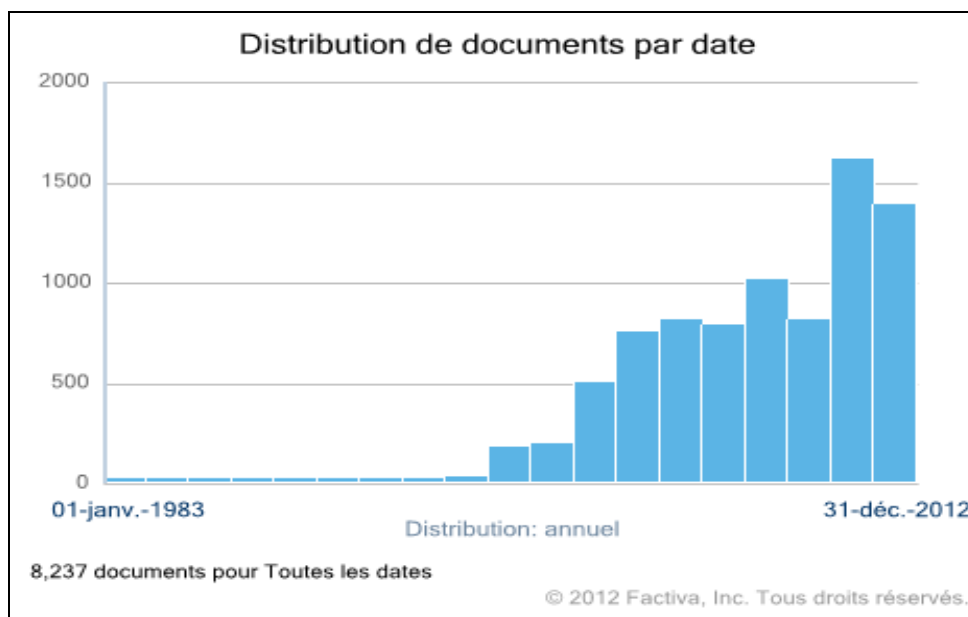
---

<sup>383</sup> « Les médias sont non seulement une technologie participant à la production de sens, mais, ce qui est plus important encore, il s'agit d'une technologie de transfert de l'information. Les médias fonctionnent comme un acte de communication. Ils reposent sur une chaîne de pratiques et des processus par et à travers lesquels des informations à dimension géographique sont rassemblées, que des faits géographiques sont organisés et que l'imagination géographique se construit. » (Traduction personnelle). Voir : Craine Jim, 2007, "The Medium Has a New Message : Media and Critical Geography", *ACME : An International E-Journal for Critical Geographies*, Issue 6/2, pp. 147-152.

<sup>384</sup> A l'exception cependant des journaux Le Monde et Le Télégramme. Pour ceux-ci nous avons donc procédé à un recensement direct et manuel sur la période 2003-2011. Les archives du journal La Croix ne sont pas accessibles via Factiva sur toute la période concernée, nous avons donc débuté la recension à partir de 2005. Par ailleurs, la consultation directe des fonds du quotidien n'a pas permis de dégager un ensemble d'articles pertinents entre 2003 et 2005.

de publication, ainsi que la distinction suivant que les quotidiens bénéficient d'une diffusion régionale ou nationale. Afin de ne pas disperser ni orienter l'analyse, nous n'avons pas fait apparaître à ce stade de découpage thématique.

**Graphique 5.3 – Les articles de presse traitant de la rénovation urbaine sous Factiva entre 1983 et 2012 –**



(Réalisation personnelle)

Ce graphique est généré à partir de l'ensemble des titres de presse français recensés sous Factiva ce qui comprend un registre très large de périodiques de tous ordres.

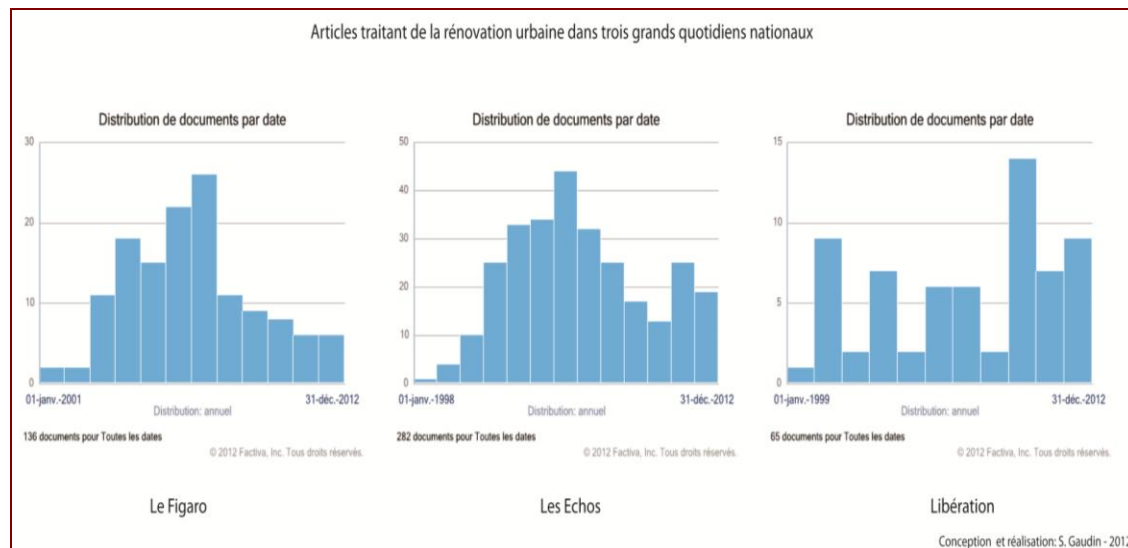
Le graphique 5.3 présente le résultat d'une recherche à partir des termes « rénovation urbaine ». Sa correspondance avec le graphique 5.1 n'est pas surprenante, les discours politiques anticipant de peu la couverture médiatique des événements. L'accroissement des articles traitant explicitement de la rénovation urbaine est visible à partir de 2003 c'est-à-dire au moment de la mise en place de l'ANRU. Avec la signature des premières conventions, l'année 2005 marque l'entrée de la rénovation urbaine dans la presse régionale quotidienne, ce qui provoque un doublement des articles réalisés sur le thème. Mais c'est plus tardivement, au moment du pic des chantiers de démolition et de la phase de lancement des reconstructions, que la presse couvre le plus largement les opérations.

Ces points notés, il est possible de dégager une présentation générale du corpus. L'idée n'est pas de s'intéresser à la manière dont est traité le sujet de la rénovation urbaine dans la presse et spécifiquement dans les grands quotidiens. Ce travail viserait alors à relever les similitudes, les différences, les temporalités et les tonalités du traitement de l'information. Or, ce qui nous intéresse ici est moins de montrer que

différents points de vue s'expriment – encore que ce constat soit assez discutable sur le fond (Genestier, 2013) – que de faire apparaître les discours véhiculés par les communicants autour et à propos de la rénovation urbaine. Nous considérons donc le travail sur l'anti-corpus non pour lui-même ou dans sa valeur informative propre mais comme révélateur d'un socle commun permettant ensuite d'être discuté et confronté.

Quelques caractéristiques spécifiques, propres à éclairer les résultats généraux, méritent cependant d'être relevées. La figure 5.1, souligne l'inégal traitement du sujet selon les lignes éditoriales. Si les graphiques générés par Factiva ne débutent pas tous à la même date, c'est que le nombre d'articles réalisés sur le sujet n'est pas suffisamment significatif pour représenter un apport exploitable. Déjà, à travers trois quotidiens nationaux, on observe de nettes distinctions. *Libération* semble particulièrement segmenté dans la publication des articles traitant de la rénovation urbaine, et de manière globale, accorde une moindre place au sujet puisque seulement 65 articles sont recensés entre janvier 1999 et le 31 décembre 2012, alors que *Les Echos* débutent la production d'articles sur le sujet dès janvier 1998 et poursuivent le traitement de l'information sur toute la période, ce qui correspond à 282 articles.

**Figure 5.1 – Distribution des articles traitant de la rénovation urbaine dans Le Figaro, Les Echos et Libération entre 1998 et 2012 –**



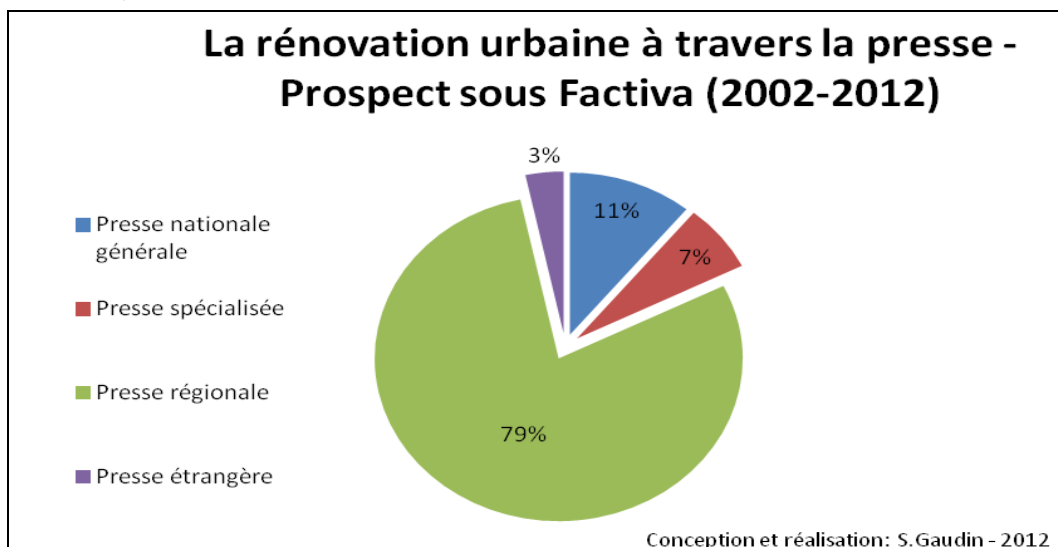
(Réalisation personnelle)

*Le Figaro* est globalement assez précurseur sur le sujet mais il ne débute véritablement la production d'articles sur le thème qu'à partir de 2002 en traitant notamment des opérations conduites dans le cadre des GPV. L'expression « rénovation urbaine » est alors souvent assimilée à celle de « renouvellement urbain ». En revanche, après la phase de signature des conventions (entre 2005-2007), le quotidien publie nettement moins régulièrement des articles en ce sens.



Afin de préciser l'origine des sources utilisées, nous pouvons également citer les organes de presse les plus attentifs à ces informations et particulièrement ceux publiant un grand nombre d'articles sur le sujet. Sur la période récente, 2002-2012, nous avons retenu sous Factiva les 30 premières références en termes de volume de publication. Avec 1 634 articles publiés sur la rénovation urbaine, *Le Parisien* est nettement en tête de l'ensemble des quotidiens recensés. Suivent ensuite cinq quotidiens régionaux : *Ouest-France* (967), *Le Progrès* (735), *La Voix du Nord* (604), *Sud-Ouest* (572) et *l'Est Républicain* (361). La presse nationale, notamment généraliste, est quantitativement moins productive sur le sujet, *Les Echos* apparaissent en tête de la catégorie (282), puis *Le Figaro* (136), *La Tribune* (76), *Libération* (65), *La Croix* (54), *Bulletin Quotidien* (46) et *L'Humanité* (36).

**Graphique 5.4 – La rénovation urbaine à travers la presse – prospect sous Factiva (2002-2012) –**



(Réalisation personnelle)

La presse régionale traite de la rénovation urbaine plus tardivement que les grands quotidiens nationaux. Si le nombre de quotidiens régionaux est un élément d'explication, puisque ces derniers représentent près de la moitié (14) des trente premiers quotidiens apparaissant dans le sous-corpus, le nombre d'articles publiés rapporté à chacun d'eux marque la place privilégiée accordée au sujet. Sur la période 2002-2012, un journal de la presse régionale publie en moyenne 429 articles sur le sujet quand un quotidien national en réalise en moyenne 103 (graphique n° 5.4).

La ventilation de ces résultats (graphique 5.5) est également révélatrice de la couverture géographique de la rénovation urbaine par la presse régionale. *Le Parisien-Aujourd'hui en France* apparaît sans surprise comme le quotidien régional ayant réalisé

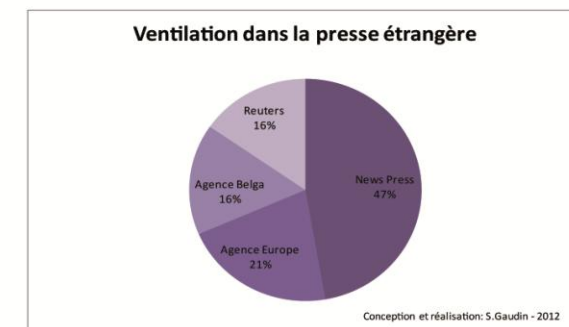
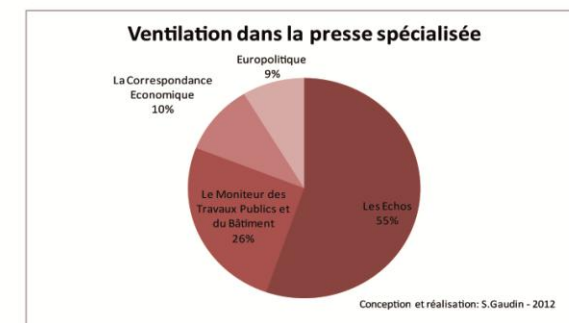
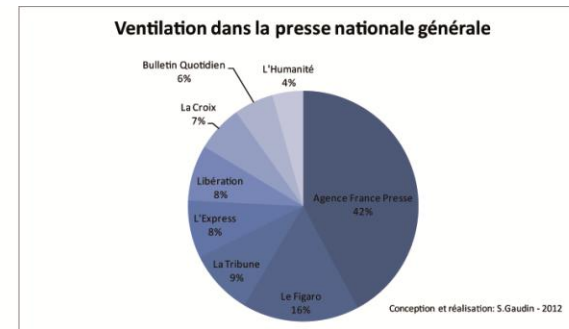
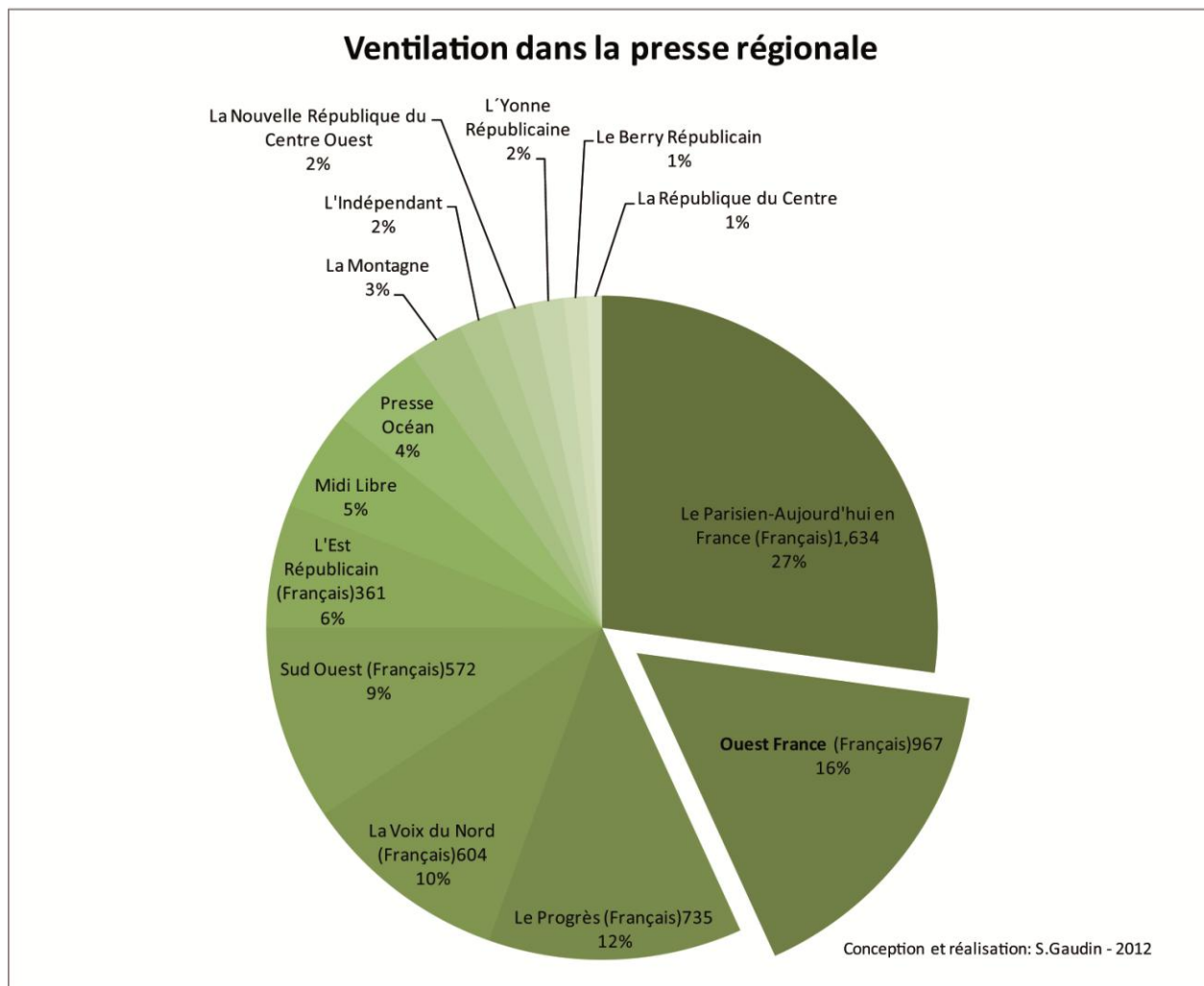
le plus d'articles sur le sujet (1 634). En seconde position, on trouve *Ouest-France*, premier quotidien français avec un tirage moyen de 767 000 exemplaires<sup>385</sup> et 2,5 millions de lecteurs.

La part que les rubriques rédactionnelles locales, départementales et régionales, occupent dans le quotidien représente 16 pages en moyenne et les rubriques nationales et internationales globalement 14 pages. Cette organisation incite à ce que la rénovation urbaine soit bien positionnée avec des articles sur le sujet relevant à 82% de la rubrique régionale et développant le suivi d'une des 31 opérations conventionnées au sein des trois régions (Pays de Loire, Normandie, Bretagne) couvertes par le quotidien. C'est aussi le cas de *Sud-Ouest*, second plus grand quotidien régional français, qui diffuse ses tirages dans 8 départements du sud-ouest de la France (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques). Les autres quotidiens régionaux ont une diffusion davantage centrée sur une région comme *Le Progrès* qui couvre l'ensemble des départements de Rhône-Alpes ou *La Voix-du-Nord* dans le Nord Pas-de-Calais.

---

<sup>385</sup> Chiffres d'après One Audipresse 2011.

**Graphique 5.5 – Répartition des articles traitant de la rénovation urbaine selon le type de publication –**



(Réalisation personnelle)

Une rapide comparaison de cette distribution avec l'intensité des opérations engagées au sein des territoires couverts par les quotidiens suffit à souligner les disparités. Il n'y a, *a priori*, qu'une faible correspondance entre le nombre d'articles consacrés à la rénovation urbaine dans tel quotidien et le nombre d'opérations réalisées dans l'aire d'investigation médiatique (régionale).

L'importance accordée au traitement de cette information relève par conséquent d'un choix éditorial mais elle est aussi le reflet de la prégnance et de l'impact de ces opérations au sein des espaces urbains et pour les populations de la région, indépendamment du volume des opérations régionales. Ainsi, la rénovation urbaine et les démolitions sont, dans le contexte de l'ouest de la France et malgré des situations variées, un objet d'intérêt et d'enjeux qui suscite l'attention et encourage la production de discours publics et médiatiques bien au-delà du poids que représente la région dans le programme national de l'ANRU.

### 2.1.2. Construire et confronter un corpus hétérogène

Cette piste confirmée en direction de formes de discours variées et particulièrement abondantes au niveau régional, nous avons souhaité investir sur le fond un corpus calibré. Celui-ci se compose à partir du filtre « rénovation urbaine » de six quotidiens qui ont été consultés sur la période allant du 01/01/2003 au 31/12/2011. Il s'agit de quatre quotidiens nationaux – *Le Monde*, *Libération*, *La Croix* et *Le Figaro* – et de deux quotidiens régionaux – *Le Télégramme* et *Ouest-France*. L'ensemble de cette collecte représente 1 170 articles dont 382 issus de la presse nationale et 788 issus de la presse régionale. Ils se répartissent comme suit :

**Tableau 5.2 – L'anti-corpus « presse nationale et locale », recension des articles portant sur la rénovation urbaine de plus de 80 mots entre 2003 et 2011 –**

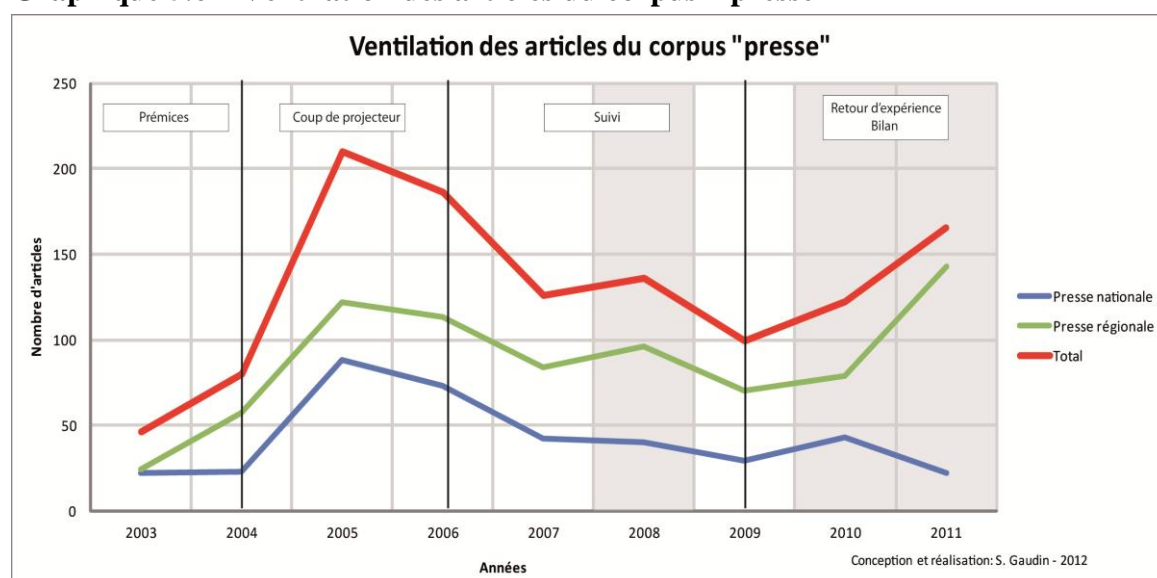
Quotidiens	Nombre d'articles
Le Monde	135
Libération	142
Le Figaro	58
La Croix	47
Le Télégramme	405
Ouest-France	383
<b>Total</b>	<b>1 170</b>

(Réalisation personnelle)

Outre le filtre des termes « rénovation urbaine », n'ont été retenus que les articles comportant plus de 80 mots et dont le contenu était réellement centré sur la problématique de la rénovation urbaine. La période couverte permet d'englober les

prémices de la mise en place des opérations de rénovation urbaine et de la création de l'ANRU et s'étend jusqu'à la fin de l'année 2011, c'est-à-dire au moment où notre campagne d'entretiens s'achève. Si le choix des quotidiens s'est porté sur les journaux accordant une part importante au sujet, nous avons également souhaité refléter une certaine diversité de positions et de sensibilité dans les sources retenues. Ces choix ont nécessairement une part d'arbitraire, *Le Parisien*, *Le Progrès* ou encore *l'Humanité* auraient également pu être retenus. Pour l'homogénéité du corpus et un traitement de l'information plus efficace, nous avons donc restreint le corpus aux titres les plus diffusés de la presse quotidienne nationale généraliste. Il existe *a minima* deux manières d'analyser, sous un angle structurel, le discours médiatique issu du corpus : soit par un décompte réalisé au niveau des articles (tableau n° 5.2), soit en considérant les caractéristiques textuelles et lexicométriques globales (tableau n° 5.3). Dans le cas du corpus « presse », découpé en deux sous-corpus « presse régionale » et « presse locale », les caractéristiques lexicométriques générales sont de même ordre (hapax, formes, occurrences). Ce second point a conforté le choix initial du calibrage et de la composition interne du corpus. Par ailleurs, l'ensemble du corpus « presse » comporte un nombre de formes et d'hapax globalement comparable avec notre corpus d'entretiens que nous traiterons dans un second temps. Selon les besoins de l'analyse nous emploierons donc ces deux niveaux d'observation.

**Graphique 5.6 – Ventilation des articles du corpus « presse » -**



(Réalisation personnelle)

On observe que la distribution chronologique des articles constituant le corpus est relativement segmentée sur la période. Les deux premières années constituent « les prémices » de l'entrée en scène du PNRU, elles indiquent la part relativement faible accordée au sujet au regard des années suivantes. Une première phase d'essor apparaît entre 2005 et 2006, véritable focale constituant un « coup de projecteur » pendant laquelle le nombre d'articles sur le sujet est quasiment multiplié par 4. La rénovation

urbaine arrive ensuite dans une phase de « suivi » médiatique, 2007 et 2008, où elle entre dans les thèmes d'actualité courants. Enfin, au cours d'une quatrième phase, depuis 2009, avec une diffusion plus intense dans les médias, le sujet s'inscrit dans les quotidiens sous l'angle du « retour d'expériences » avec les premiers bilans et les contestations qui y sont relayées. Ces quatre périodes apparaissent au niveau global mais sont également décelables entre les deux sous-partitions du corpus c'est-à-dire entre la presse régionale et la presse nationale. Globalement, les quotidiens suivent les mêmes tendances et les mêmes rythmes éditoriaux. Les périodes grisées sur le graphique n° 5.6 soulignent cependant deux bifurcations. En 2008, la presse locale semble compenser la baisse d'intérêt de la presse nationale pour le sujet. A l'échelle des villes de l'ouest de la France couvertes par les deux quotidiens régionaux, cela s'explique notamment par la seconde vague de signatures des conventions avec l'ANRU ainsi que les premiers avenants. La seconde distorsion est plus marquée et concerne la période récente (2010-2011). Les courbes s'inversent entre la presse nationale qui atteint son plus bas niveau avec le même nombre d'articles publiés sur le thème qu'en 2003 (22) et la presse régionale qui, avec 143 articles, enregistre au contraire son niveau le plus élevé. Dans la plupart des villes engagées dans les opérations de rénovation urbaine, les travaux de démolition arrivent à leur terme (exception faite de certains sites comme Saint-Brieuc ou encore Saint-Malo). C'est le temps de la reconstruction c'est-à-dire celui de la réalisation et de la concrétisation de « l'espace en projet » (Faraldi, 2005).

Les caractéristiques générales du corpus presse sont retranscrites dans le tableau 5.3 ci-dessous.

**Tableau 5.3 – Principales caractéristiques textuelles et lexicométriques de l'anti-corpus « presse », issues de la partition par titre –**

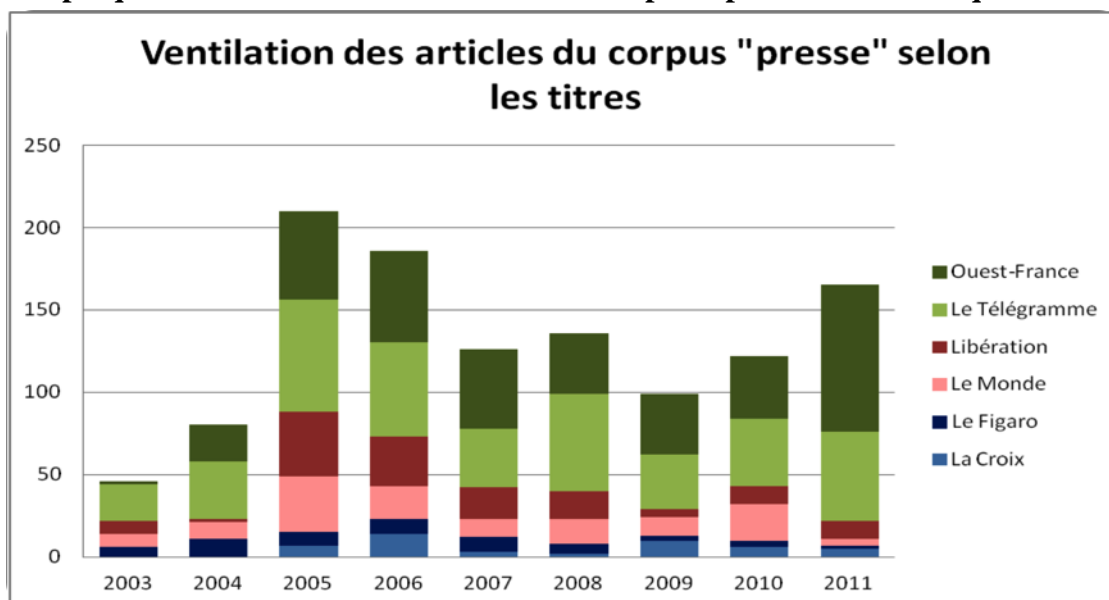
Partie	Occurrences	Formes	Hapax
<b>La Croix</b>	22274	4378	2204
<b>Le Figaro</b>	23483	4820	2820
<b>Le Monde</b>	111497	12108	6106
<b>Libération</b>	160546	14212	7207
<b>Le Télégramme</b>	107275	14582	7947
<b>Ouest-France</b>	128599	11469	5516

(Réalisation personnelle)

Mesurée grâce au logiciel Lexico 3 qui rend possible une approche transversale sur un vaste corpus, cette dispersion permet à la fois d'évaluer si des évolutions sont décelables dans les formulations et dans la relation qui est faite des opérations au long de leur déroulement. Le corpus constitue donc une série textuelle chronologique et thématique (Le Bart, Salem, 1994 : 217).

La part accordée aux articles de la presse régionale est proportionnelle au traitement de l'information au sein de ses éditions, celle-ci accordant tout au long de la période une attention plus récurrente et régulière à ce sujet. En revanche, comparativement à la longueur des articles, la presse nationale traite le sujet de manière souvent plus développée. *In fine*, si on observe les données lexicométriques générales, le corpus s'équilibre entre presse locale et nationale. Ainsi *Libération*, avec 142 articles, est proche des caractéristiques textuelles de l'ensemble des 405 articles du *Télégramme*<sup>386</sup>.

**Graphique 5.7 – Ventilation des articles du corpus « presse » selon les quotidiens –**



(Réalisation personnelle)

Ainsi, le graphique n° 5.7 indique la part de chaque quotidien dans le traitement diachronique de la rénovation urbaine. La presse régionale domine largement l'ensemble des publications puisque avec deux quotidiens, elle représente pratiquement le double des articles publiés par les quatre quotidiens nationaux. *Le Télégramme* et *Ouest-France* accordent respectivement une part équivalente au sujet. *Ouest-France* est, au début de la période d'étude, en retrait mais en 2011, il tend à dépasser en volume *Le Télégramme*. Si les choix éditoriaux distinguent les deux quotidiens, ce sont aussi les aires privilégiées de diffusion et de couverture des deux journaux qui peuvent ici constituer une partie de l'explication. *Le Télégramme* est particulièrement implanté dans le Finistère, c'est-à-dire dans les villes qui ont été les premières à s'engager dans ces opérations et à signer une convention avec l'ANRU<sup>387</sup>. Au niveau national, *Libération*

<sup>386</sup> Le corpus des articles du journal *Libération* comptabilise ainsi 14 582 formes et 7947 hapax et *Le Télégramme*, 14 212 formes et 7 207 hapax.

<sup>387</sup> Brest par exemple a été la première ville de Bretagne à signer une convention avec l'ANRU, le 28/11/2005. Mais les opérations de renouvellement urbain engagées sur le secteur de Pontanézen lors de l'ORU ont constitué une transition et parfois même une forme anticipée de pré-conventionnement

développe essentiellement des articles durant la phase du « coup de projecteur » médiatique et politique des opérations, notamment lors de la mise en place effective des premières conventions. Cet intérêt à couvrir le sujet demeure supérieur aux autres quotidiens nationaux durant la période de « suivi » jusqu'en 2009. Sur l'ensemble de la presse quotidienne nationale observée, le journal *Le Monde* est celui qui, après *Libération*, publie le plus d'articles à ce sujet. C'est lui également qui a la couverture médiatique la plus continue et la plus régulière entre 2003 et 2010 notamment. Enfin, *La Croix* et *Le Figaro* semblent nettement plus en retrait quantitativement sur le sujet. Il sera alors intéressant d'observer si la part accordée au traitement de l'information ou si les temporalités des publications influent sur la manière d'exposer les faits et sur les registres thématiques et linguistiques employés.

## **2.2. Comment la rénovation urbaine est-elle présentée et annoncée ?**

En interrogeant le contenu de cet anti-corpus à l'aide des outils textométriques, nous avons pu tester les apports de la méthode. L'objectif initial était de tenter de dégager la manière dont la rénovation urbaine est présentée et quels sont les registres de langues et de discours mobilisés notamment à travers le filtre de la démolition. Le logiciel Lexico 3 nous renseigne sur la composition lexicologique de l'ensemble des textes. Par la suite, un autre temps vise à dégager la dimension spatiale des discours médiatiques sur le sujet.

### **2.2.1. Rénovation et démolition, un inégal recouvrement des champs ?**

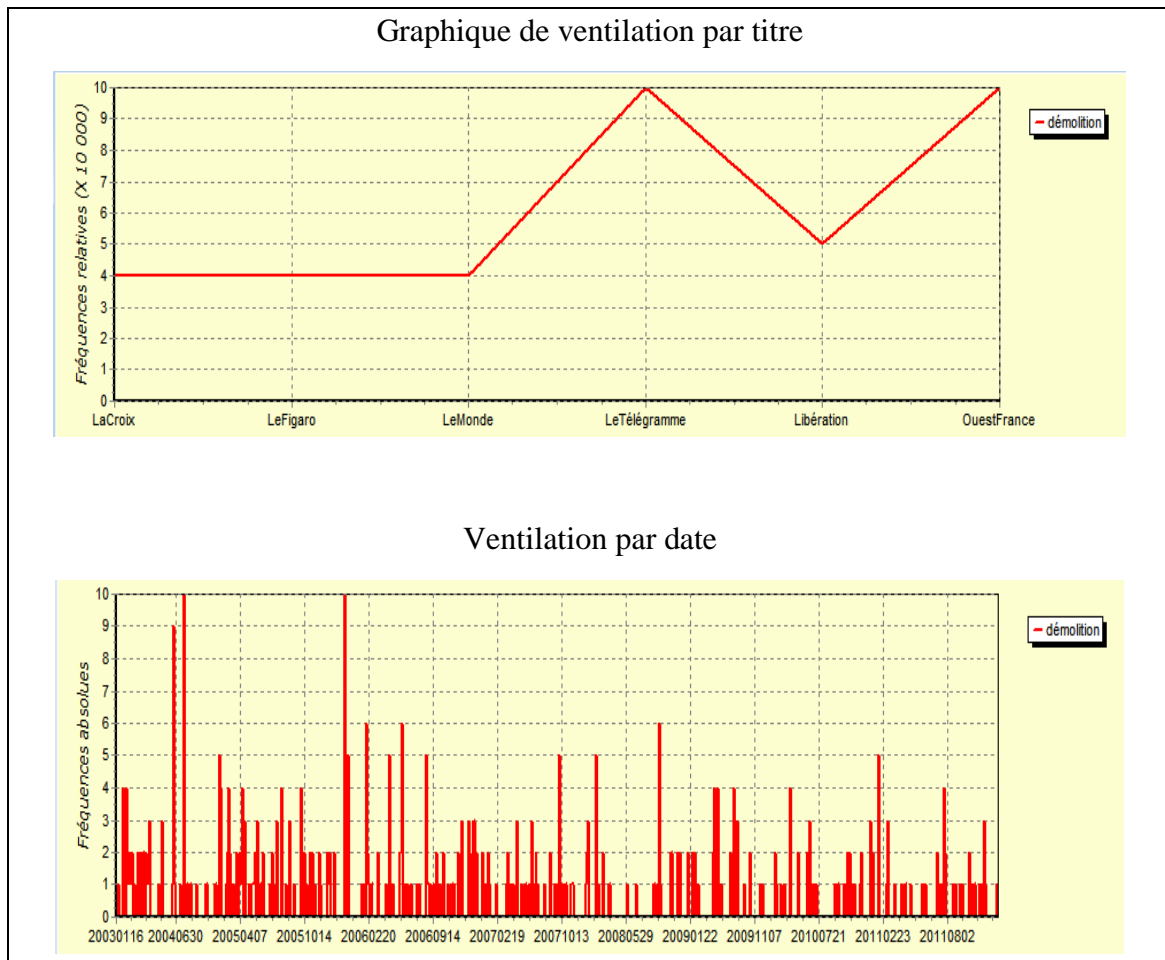
La mise en mots de la démolition constitue un moment fondamental, autant pour prendre langue et acte des opérations en cours que pour en faire émerger – voire pour en évacuer – les dimensions symboliques. Une des hypothèses de cette partie est de comprendre si la démolition constitue un pôle fédérateur, un référentiel du discours de la rénovation urbaine, sachant que dans les opérations conduites, elle constitue incontestablement un point commun entre les différents projets. La recherche du terme « démolition » comme forme-pôle est projetée dans le graphique 5.8. On y observe une distribution très inégale selon les journaux, les éditions locales employant le terme de manière nettement plus récurrente. L'approche factuelle des informations et le récit des opérations expliquent cette première distinction.

---

donnant lieu à une couverture médiatique des projets et des premières interventions. La convention de Quimper concernant le quartier de Kermoisan est signée en troisième position (26/09/2006) juste après celle de Lorient (09/12/2005).



**Graphique 5.8 – Occurrence du terme « démolition » dans l'ensemble du corpus regroupant les articles portant sur la rénovation urbaine, par périodique et par date –**



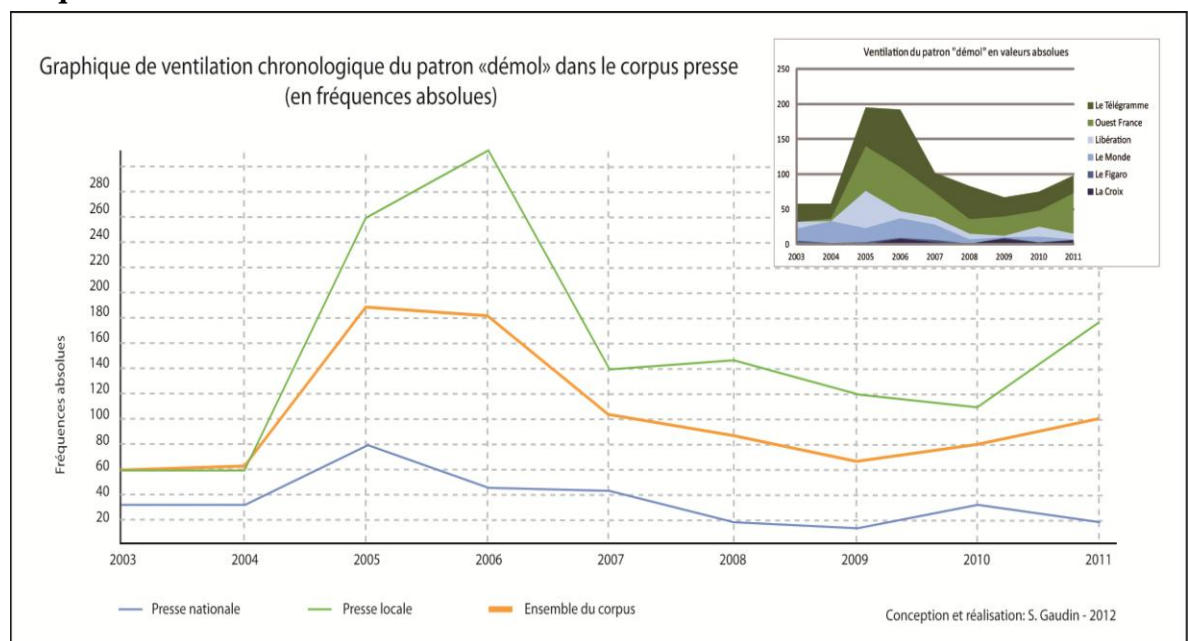
Ces graphiques n°5.8 (a et b) reflètent les données brutes telles qu'elles sont traitées par Lexico 3, y compris dans leurs représentations graphiques. Pour davantage de lisibilité de l'analyse et afin d'affiner les résultats, les graphiques et les illustrations suivantes ont été systématiquement retravaillés et recomposés avant d'être intégrés. Nous avons ainsi choisi de retenir par la suite un découpage chronologique annuel plutôt qu'un ordre d'apparition selon les dates précises de publication comme dans ce graphique 5.8.

La part de chaque quotidien national apparaît à peu près équivalente avec une fréquence relative d'emploi du terme oscillant entre 4 et 5 (x 10 000)<sup>388</sup>. *Libération* traite globalement davantage des opérations sous cet angle mais cela reste bien en-deçà

<sup>388</sup> Ainsi, faut-il lire que le terme recherché apparaît en moyenne 4 à 5 fois tous les 10 000 formes (ou mots). Il s'agit donc d'une indication de fréquence relative et donc à considérer comme tel notamment au regard de la diversité des textes analysés. L'autre calcul reflète les fréquences absolues c'est-à-dire au regard de l'ensemble du corpus – et non pas par champs ou article.

de ce que l'on observe au niveau de la presse locale. La seconde partie du graphique 5.8 montre la distribution chronologique de la forme pôle. Si l'emploi du terme « démolition » est assez irrégulier durant la période d'étude, on observe deux phases principales : l'essor du mot entre 2003 et la fin de l'année 2007 est particulièrement notable, suivi d'une décroissance sur la période suivante. Logiquement cette répartition accompagne la dispersion globale du corpus centré sur la rénovation. C'est ce que confirme la ventilation chronologique lissée du patron « démol » réalisée sur l'ensemble du corpus. Le graphique 5.9 montre la forte progression du patron entre 2004 et 2007, notamment dans la presse locale. A partir de la ventilation en valeurs absolues présentée dans l'encart de ce graphique, on remarque que la part des quotidiens varie de manière importante selon les périodes. La presse locale, et particulièrement *Le Télégramme*, utilise abondamment le patron « démol » sur l'ensemble de la période. L'aire représentant les publications d'*Ouest-France* est davantage marquée par l'évènementiel et le phasage des opérations. La presse nationale a un peu précédé l'utilisation du terme dès 2003, avec des différences notables selon les quotidiens, *Libération* publiant un nombre important d'articles y faisant référence en 2005, *Le Monde* l'utilise régulièrement entre 2003 et 2007, *Le Figaro* apparaît dans tous les cas nettement en retrait puisque sur les 860 occurrences repérées, ce quotidien n'en contient que 16. Ces premiers résultats comparés à ceux obtenus lors de la recension réalisée sous Factiva soulignent la manière dont la rénovation urbaine est abordée. *Le Figaro* était alors parmi les premiers quotidiens à accorder un part relativement importante et précoce à la rénovation urbaine dans ses colonnes (figure n° 5.1). A cette précocité à évoquer le sujet, on peut opposer le caractère tardif et marginal à mentionner les démolitions.

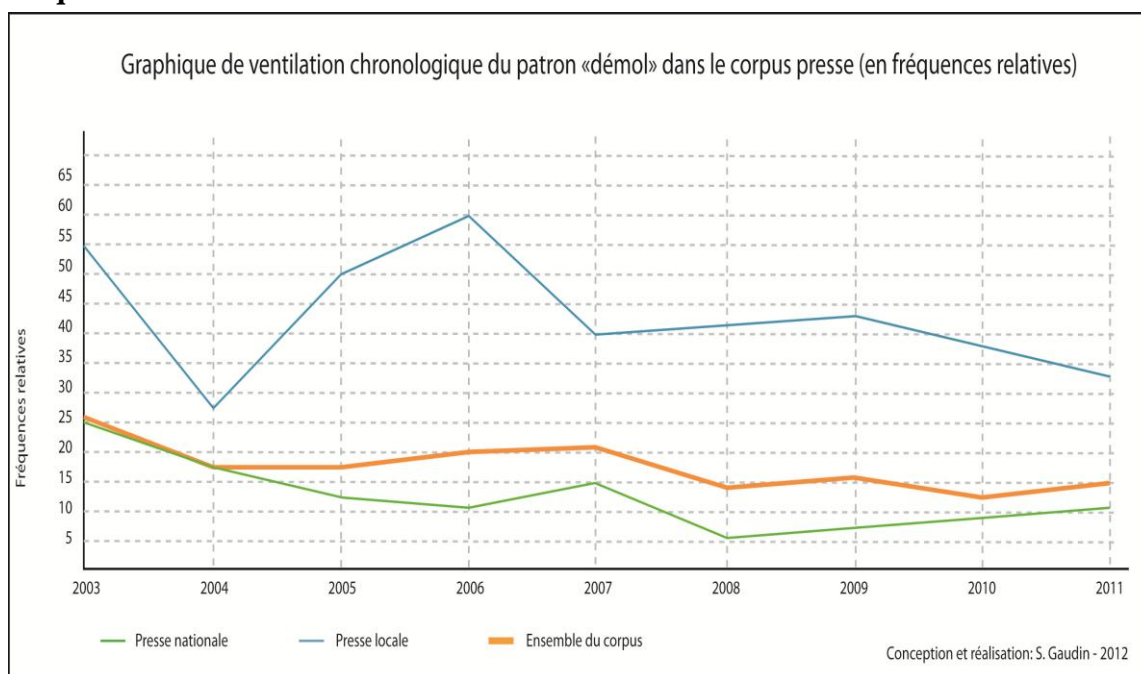
**Graphique 5.9 – Ventilation chronologique du patron « démol » dans le corpus en fréquences absolues –**



(Réalisation personnelle)

Le terme connaît d'ailleurs une chronologie spécifique dans le discours médiatique. Les fréquences absolues sont calculées à partir de l'intégralité du corpus, autrement dit la fréquence du patron est rapportée, par année, à la totalité des formes le constituant. Ainsi, la courbe représentant l'ensemble du corpus n'est pas la combinaison des résultats trouvés dans la presse nationale et dans la presse locale mais elle indique le rapport annuel de l'emploi du patron au regard de toute la période considérée (2003-2011). La démolition est traitée lors de la mise en place de l'ANRU de manière plus explicite dans la presse nationale, même si le terme et ses dérivés demeurent relativement moins présents que d'autres (tableau 5.3). Il est généralement employé au singulier pour caractériser l'acte, envisagé comme une action générique. A partir de 2004, lorsque la presse locale multiplie le recours à ces termes, il s'agit de souligner le nombre et la diversité des opérations engagées, le pluriel est alors employé plus régulièrement (27% des occurrences). Après 2007, on assiste à un tassement des références faites aux démolitions dans les deux sous-corpus, celles-ci deviennent même marginales dans la presse nationale. Le plan de relance marque un léger regain d'intérêt entre 2009 et 2010 mais depuis, les références faites aux démolitions sont plus rares que dans la période anté-ANRU. Avec le même effet de décalage d'une année environ qu'en 2004, la presse locale semble renouer avec l'expression, notamment lorsqu'il s'agit de couvrir les dernières opérations de démolitions toujours en cours.

**Graphique 5.10 – Ventilation chronologique du patron « démol » dans le corpus en fréquences relatives –**



(Réalisation personnelle)

Le graphique n° 5.10 permet de voir la densification de la forme « démolition » et du patron « démol » dans l'ensemble du corpus. Soit le patron est employé un nombre de fois important par article et constitue ainsi une orientation privilégiée, soit il figure

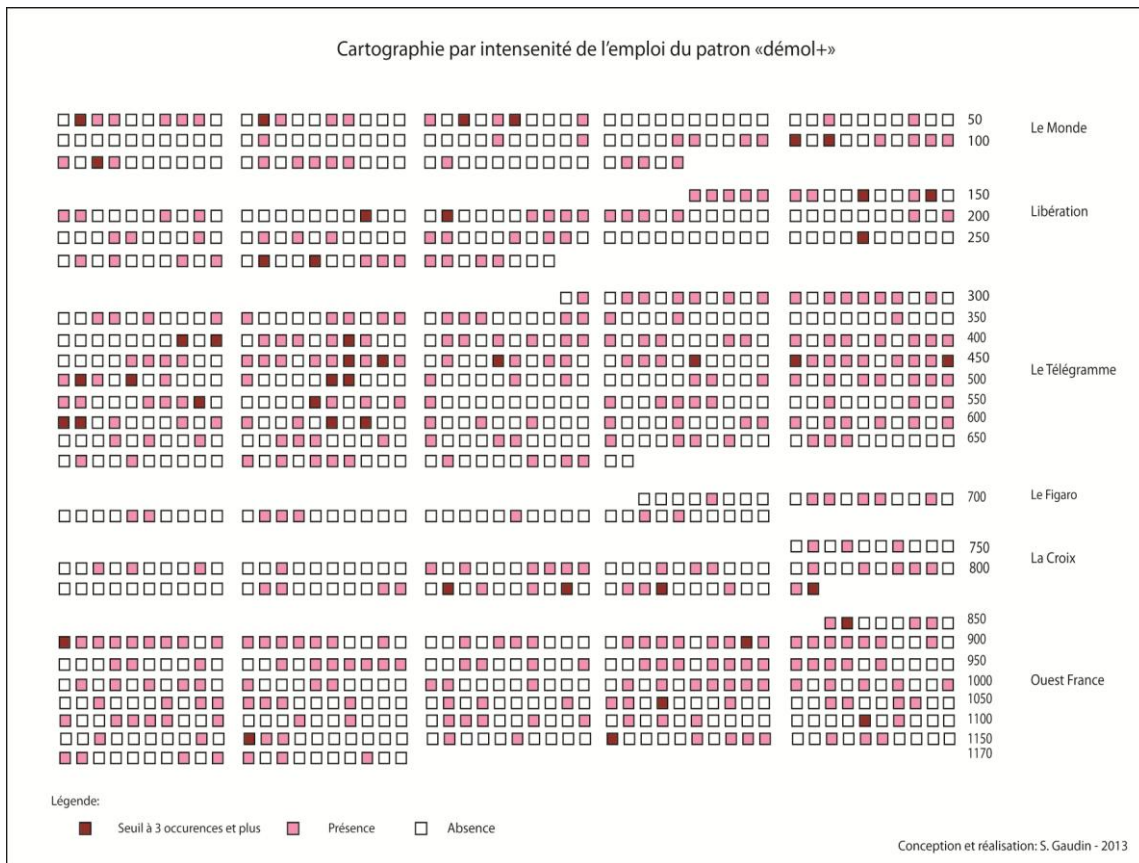
de manière ponctuelle mais régulière dans l'ensemble du corpus. La première situation ne concerne qu'un nombre limité d'articles. Pour chaque quotidien et sur l'ensemble de la période, la démolition en tant que sujet dominant n'apparaît pas plus de deux à trois fois. Huit articles seulement présentent de forts effets d'occurrence, principalement au sein de la presse nationale. Les articles portant une attention particulière à la démolition se ventilent comme indiqué par la figure n° 5.2. Nous avons réalisé un seuillage des apparitions des termes liés à la démolition afin de définir trois catégories d'articles, ceux pour lesquels la démolition constitue un angle prioritaire et récurrent (définis par un nombre d'occurrences égal ou supérieur à 3 au sein de l'article)<sup>389</sup>, ceux où la démolition apparaît mais sans en constituer le sujet essentiel (1 ou 2 occurrences) et ceux dont le thème et le terme sont absents.

En revanche, la diffusion est relativement fréquente puisque, au total, 473 articles contiennent un ou plusieurs mots issus du patron « démol », soit 40,4% des articles composant le corpus. La figure n° 5.2, permet d'avoir un aperçu de la distribution du patron par quotidien. Ainsi, on observe que le terme est employé de manière relativement fréquente en association avec les opérations de rénovation urbaine, et cela un peu plus dans la presse régionale que nationale. En revanche, très peu d'articles sont identifiés avec une forte intensité du patron, 8 seulement sur l'ensemble du corpus indiquent une forte occurrence (5 et plus) du patron « démol ».

---

<sup>389</sup> Si on modifie les limites des seuils, on remarque que le nombre d'articles ayant un emploi très récurrent du patron « démol », c'est-à-dire égal ou supérieur à 5, est assez faible. Ce seuil est celui qui est automatiquement retenu par Lexico 3. Huit articles ressortent avec ce seuillage haut, si on abaisse le seuil à 3 occurrences, compte-tenu de la nature des éléments du corpus – articles de presse relativement synthétiques – on obtient 43 articles.

**Figure 5.2 – Carte des articles reflétant l'intensité et la partition de l'emploi du patron « démol » dans le corpus « presse » –**



(Réalisation personnelle)

Cette représentation permet de voir plus précisément les modalités du recours au patron par quotidien. Si la presse régionale apparaît, conformément à ce que nous avons montré précédemment, comme la plus sensible à la thématique, on distingue un traitement de l'information différent entre *Le Télégramme* qui emploie très souvent le terme et ses dérivés en fréquence mais aussi en intensité avec une forte récurrence de la forme à l'intérieur d'un même article et *Ouest-France* pour qui le terme apparaît moins central mais malgré tout très régulièrement employé. En fréquence comme en intensité *Le Figaro* se distingue par rapport à l'ensemble du corpus par la faible occurrence du terme au sein de la période. Nous distinguons, au final, 43 articles où la démolition apparaît avec une forte intensité, 430 où elle est citée une à deux fois et 697 articles où elle n'est pas directement évoquée.

A partir de ces observations et des résultats précédents, on peut avancer que la démolition fait partie des mots associés au discours de la rénovation urbaine sans constituer cependant un sujet à part entière et de premier ordre dans les discours médiatiques. Le recours au mot et à ses dérivés indique également la fin d'un tabou puisque le thème n'est ni occulté ni remplacé dans la presse et cela sur toute la période étudiée. Les termes faisant référence à des opérations similaires comme « destruction »

(131 occurrences), « disparition » (23), « déconstruction » (110) sont moins fréquemment employés. Sur le dernier de ces termes, une nette différence apparaît entre la presse locale, qui emploie majoritairement l'expression pour désigner la démolition programmée des logements, et la presse nationale qui n'y a recours que 5 fois<sup>390</sup>. Entre la démolition et la déconstruction, peu de distinction *a priori*, si ce n'est un détail qui compte : très souvent associées l'une à l'autre, employées comme synonymes, la démolition contient une charge symbolique plus forte que la déconstruction. De son origine latine *demoliri* et *moles* pour « masses », la démolition recouvre un caractère général et souvent connoté de manière négative. L'aspect massif et totalisant de la démolition met en avant l'action même dont l'objectif n'est pas toujours raisonné (ni raisonnable ?). Dans le dictionnaire *Le Petit Robert* (2010), « démolition » est associée à « casser, bousiller, abîmer, déglinguer » ou encore « vandaliser ». A l'inverse, la déconstruction est présentée comme un acte, souvent technique et organisé, issu d'une réflexion. La définition exprime qu'il s'agit de « défaire par l'analyse », une structure, une théorie. La déconstruction souligne ainsi le caractère technique de l'opération et euphémise la charge symbolique des effets de la disparition qu'elle engendre. Cette distinction illustre, à notre sens, la plus grande proximité de la presse locale avec le discours opérationnel et technique. Ainsi, c'est également le terme de déconstruction qui apparaît de manière récurrente sur les panneaux des sites en chantiers (Veschambre, 2008b : 96). *A contrario*, la presse nationale se rapproche, dans les thématiques abordées et les thèmes retenus, des discours politiques nationaux présentés dans la partie précédente. D'autres distinctions apparaissent dans l'analyse textuelle du corpus qui contribuent à préciser les références et les glissements opérés par échelle dans l'expression du CIRU et des opérations de rénovation.

### 2.2.2. Presse locale, presse nationale : affinités et distinctions

La comparaison des deux sous-corpus (tableau n° 5.4) permet de relever les similitudes mais souligne aussi les différences dans les mots associés au thème de la rénovation urbaine. Dans les deux ensembles, la prédominance de la dimension urbaine des opérations occulte totalement le volet social. La rénovation urbaine est associée à la politique du logement (« logements », « HLM », « immeubles ») ciblée à l'échelle du quartier. La forte implication politique des acteurs décisionnels (« Etat », « ministre », « maire », « conseil », « gouvernement », « Agence ») apparaît aussi dans les deux corpus ainsi que le coût (« euros ») des opérations engagées qui est régulièrement évoqué et répété.

---

<sup>390</sup> 5 occurrences dans seulement deux quotidiens : La Croix (1) et Libération (4)

**Tableau 5.4 – Les formes nominales récurrentes dans les sous-corpus « presse nationale » et « presse régionale »**

Presse nationale		Presse régionale	
Formes (noms communs)	Occ.	Formes (noms communs)	Occ.
Rénovation	727	Logements	1851
Logements	708	Quartiers	1732
Quartiers	708	Rénovation	1536
Logement	553	Projet	1043
Politique	471	Habitants	815
Habitants	450	Ville	775
Quartier	436	Travaux	555
Ministre	389	Quartier	555
Euros	375	Maire	473
Etat	345	Logement	455
Jeunes	335	Centre	416
HLM	334	Opération	414
Loi	308	Programmes	407
Projet	293	Euros	386
Plan	275	HLM	381
Gouvernement	234	Immeubles	346
Banlieues	223	Agence	334
Emploi	216	Habitat	331
Zones	211	Cadre	324
Villes	209	Conseil	320
Place	201	Chantier	313
Cité	197	Construction	312
(+20) Démolition	136	Démolition	304

(Réalisation personnelle)

Si les principales formes nominales indiquent une forte proximité lexicale entre les deux sous-corpus, il est également intéressant de dépasser le stade d'une étude des têtes de série pour aborder plus finement leurs spécificités. Ce travail est réalisé ci-dessus dans le tableau n° 5.6.

Le terme « banlieue » est très peu présent dans le corpus local contrairement au corpus national. La spécificité des villes moyennes apparaît ainsi nettement puisqu'aucun quartier concerné par la rénovation urbaine ne se situe à l'extérieur de la

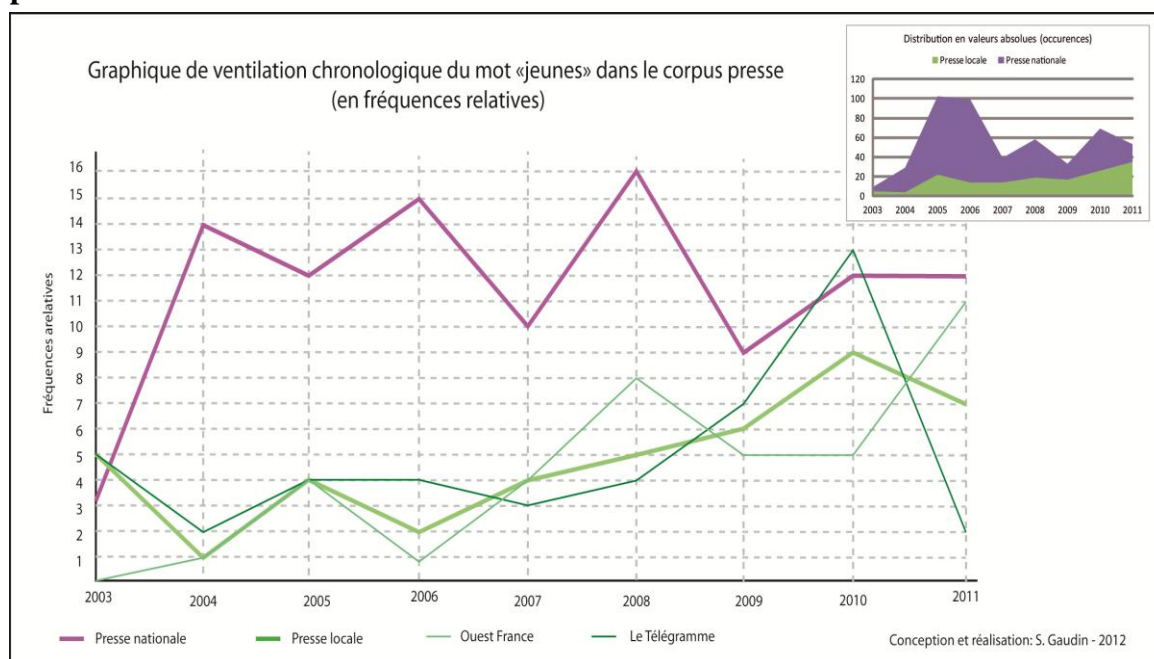
ville-centre. Il n'en va pas de même d'autres formes urbaines (barres, tours) dont la dénomination révèle une très forte implication au niveau local, particulièrement en ce qui concerne « les tours » trois fois plus citées dans les articles que le terme « barre ».

Une nette distinction demeure concernant le rapprochement qui est fait entre rénovation urbaine et pauvreté. Régulièrement associés dans les articles de la presse nationale (particulièrement par le journal *Le Monde*), la pauvreté et les allusions faites à la précarité ou aux manques de ressources des populations concernées sont quasiment absentes de la presse régionale.

La récurrence de termes liés au projet urbain est davantage marquée dans la presse régionale qui caractérise et décrit le volet opérationnel des programmes à travers les termes de « travaux », « chantier », « construction », « opération » et « programme ». Le grand nombre d'occurrences des 4 premiers termes dans la presse locale n'est pas seulement lié au volume global du sous-corpus mais aussi à son plus grand morcellement. Les articles, souvent plus courts, recontextualisent le sujet avec un recours plus fréquent aux mêmes expressions qui donnent l'impression d'un traitement plus répétitif et descriptif de l'information. Dans le sous-corpus national, au-delà des termes associés à la politique nationale et à l'action gouvernementale, trois mots apparaissent significativement de manière plus récurrente que dans le sous-corpus local : « jeunes », « cité » et « banlieues ». Pour le premier terme, la plus faible apparition dans le corpus local est, *in fine* peu significative. On dénombre 156 occurrences du mot, ce qui le positionne parmi les termes régulièrement employés en valeurs absolues. Mais c'est la comparaison avec le corpus national qui permet de faire apparaître de manière visible la distinction puisque la fréquence relative de « jeunes » est une constante dans le corpus national avec une intensité globalement décroissante sur la période étudiée. Elle apparaît comme un thème nettement moins prégnant au niveau régional mais suit une trajectoire – inverse – croissante.



## Graphique 5.11 – Ventilation chronologique du mot « jeunes » dans les corpus presse –



(Réalisation personnelle)

Cette occultation et la part moins importante des aspects et des thèmes connexes laissent penser que les registres mobilisés par la presse locale sont moins diversifiés que ce que l'on peut observer nationalement. La redondance liée au caractère synthétique des articles n'est pas la seule explication. A l'échelle locale, la rénovation urbaine est essentiellement décrite et présentée comme un acte de (re)composition urbaine, une action technique, planifiée et codifiée. Très peu d'articles s'interrogent sur les conditions de réalisation ou sur les choix effectués, peu d'entre eux également font état des débats et des inquiétudes des habitants. Si on considère que la presse locale traduit en partie les prises de positions des acteurs et des responsables locaux, on peut avancer l'hypothèse que le socle commun du discours de la rénovation urbaine et sa portée idéologique s'affaiblissent au contact du terrain. Localement, à l'échelle régionale, les thèmes traditionnellement attachés aux « problèmes des banlieues » (Vieillard-Baron, 2009 ; Tissot, 2007 ; Genestier, Baudin, 2002) recouvrent ici une moindre portée voire ne correspondent ni aux situations médiatisées, ni aux représentations diffusées. La référence aux banlieues des grandes villes est, de ce fait, peu opératoire notamment dans le discours local. Dans les villes moyennes de l'ouest de la France, l'inscription spatiale des opérations se déroule dans un cadre assez différent, les enjeux sociaux ne sont pas non plus de même nature. Les quartiers justiciables de ces opérations ne se situent pas en banlieue des villes bretonnes mais au sein de la commune-centre. De ce fait, les notions d'enclavement et de coupure urbaine sont appréhendées à une autre échelle (Fors-Recherche, 2011)<sup>391</sup> et ne constituent qu'un aspect secondaire des opérations

<sup>391</sup> Fors-Recherche, 2011, « L'évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne », Présentation lors de la réunion régionale des acteurs de la rénovation urbaine – 20/09/2011 Brest-Pontanézen.

même si elles occupent une place importante au niveau des présentations du projet dans les conventions.

Aussi le terme de « ghetto » et ses dérivés sont-ils très peu employés dans la presse régionale et lorsque celle-ci les utilise, c'est dans le cadre d'articles relevant des pages nationales, pour retranscrire notamment les discours publics tenus par les ministres et les délégués à la ville (*Le Télégramme*, 2003/06/16 ; 2003/09/19 ; 2003/11/17 ; 2003/11/18). C'est en particulier le cas lors de la mise en place de l'ANRU ou encore pour souligner, sous une forme négative, que les territoires locaux ne ressemblent pas aux espaces décrits par les responsables nationaux (*Le Télégramme*, 2006/01/15). La teneur du discours local n'en est pas pour autant moins affirmée, seulement elle ne fonctionne pas comme une illustration des grands thèmes et récits nationaux. La rénovation urbaine vue par la presse locale a son vocabulaire et ses propres registres, ses thèmes et ses temporalités. Si des porosités et des passerelles existent bien, c'est un univers de pensée spécifique et original qui se constitue. Celui-ci, tout en étant imprégné de différentes influences et de ce que M.A. Paveau (2006) qualifie de « prédiscours » sur lequel repose le CIRU, nourrit un référentiel spécifique. L'espace est toujours présent en filigrane cependant il ne devient plus uniquement un argument autorisant l'action mais un moyen, un outil permettant non seulement l'imposition d'un pouvoir mais également un objet-enjeu de transactions. Engagées dans les opérations de rénovation urbaine, les villes moyennes sont ainsi sans cesse confrontées à l'utilisation d'un registre de concepts et d'actions qui ont été pensés à l'échelle des grandes villes. Habituees à composer avec de multiples dispositifs, elles se sont fondues dans la nouvelle politique de la ville sans, cette fois encore, effacer leurs spécificités. Les actions conduites reflètent les priorités établies par l'ANRU mais les discours marquent de nettes particularités qui ne sont pas seulement imputables aux effets de contexte mais aussi aux positions et positionnements des acteurs locaux et aux enjeux, pour les villes moyennes, de la conduite des opérations.

### **2.2.3. Les cooccurrences et les thèmes associés, un inégal recouvrement des champs**

Les principaux résultats dégagés par l'analyse permettent de confirmer l'hypothèse de départ et de déterminer un socle commun, propre aux discours de la rénovation urbaine tels qu'ils sont restitués par les médias. Cependant, nous ne considérons pas que celui-ci soit limitatif, ni même stabilisé<sup>392</sup>.

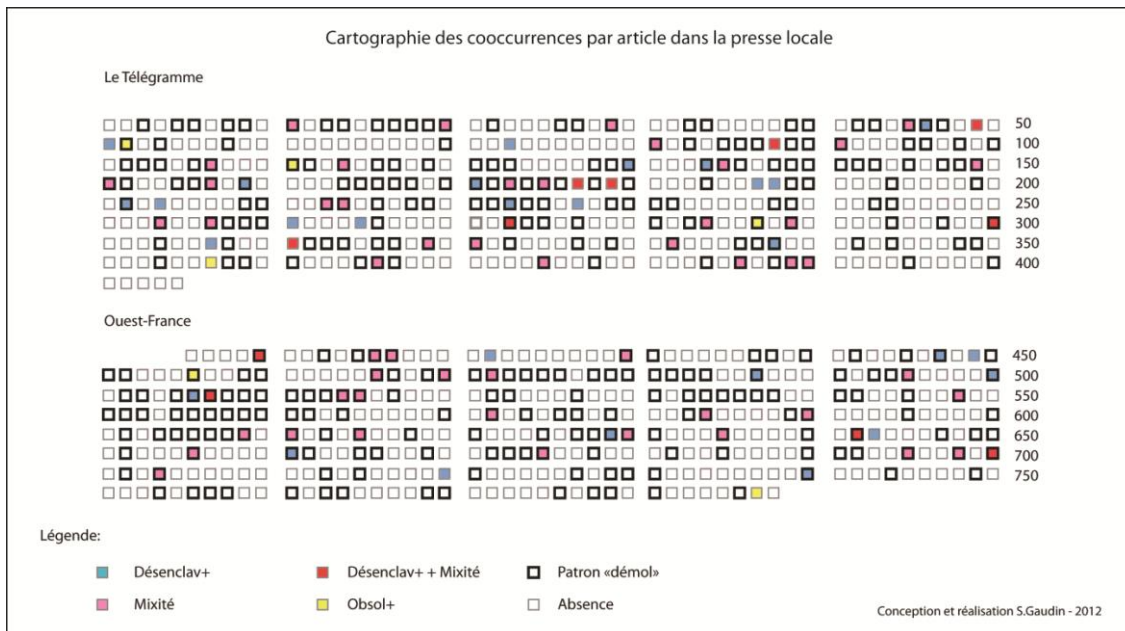
Les raisons évoquées dans le choix de la démolition ont été soulignées dans différents travaux interrogeant les motivations des acteurs et leurs représentations des

---

<sup>392</sup> Pour autant, n'a été investie ici qu'une partie de l'étude du corpus en fonction des choix effectués dans le cadre de cette recherche. Celle-ci n'épuise pas la complexité ni la diversité de l'analyse des matériaux le constituant.

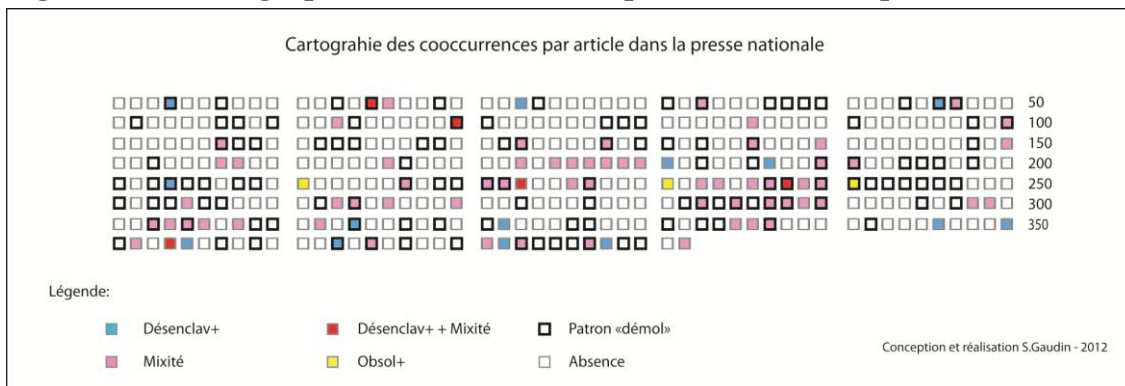
espaces concernés (Barou, 1993 ; Plassard, Mesnard, 2000 ; Gateau Leblanc, 2002). Comme nous avons pu le souligner dans la sous-partie précédente, parmi les éléments régulièrement avancés, quatre semblent particulièrement récurrents : l'obsolescence des bâtiments, le manque de mixité des quartiers, la question de leur (dés)enclavement et l'insécurité. Nous avons ainsi constitué des groupes de formes autour de ces mots-thèmes (Valcke, 2003) afin de réaliser des lexiques capables de souligner la diffusion de chaque élément dans les discours médiatiques, selon les quotidiens et dans la chronologie retenue.

**Figure 5.3 – Cartographie des cooccurrences par article dans la presse locale –**



(Réalisation personnelle)

**Figure 5.4 – Cartographie des cooccurrences par article dans la presse nationale –**



(Réalisation personnelle)

Apparaissent sur ces figures des groupes de formes marquant la présence des patrons recherchés dans un segment du corpus. Nous avons retenu ici un découpage par article et non par phrase comme il est parfois réalisé. Le style journalistique du corpus,

composé de phrases courtes, et le volume global du corpus auraient apporté peu d'informations et une surcharge visuelle quant à l'interprétation. Ainsi, dans les figures n° 5.3 et 5.4, chaque case correspond à un article. Lorsque le pourtour apparaît en gras il s'agit d'un article comportant une ou plusieurs occurrences issues du patron « démol+ », la couleur de fond de la case varie selon les occurrences et cooccurrences d'une ou plusieurs formes recherchées. La recherche d'un groupe autour de la sécurité/insécurité est réalisée séparément dans le graphique n° 5.15.

Les deux cartographies réalisées à partir de l'ensemble du corpus presse soulignent la forte présence de l'emploi du terme « démol » tout au long de la série temporelle et particulièrement en ce qui concerne la presse locale (169 articles pour *Le Télégramme*, 164 pour *Ouest-France* et 121 articles pour l'ensemble des quotidiens nationaux regroupés). Qu'il s'agisse des quotidiens *Le Télégramme* ou *Ouest-France*, nous pouvons noter une forte concordance entre les termes liés à la démolition et les pôles lexicaux identifiés. Même si ces thèmes apparaissent de manière relativement dispersée et avec une intensité relative, puisque seulement 14,5% des articles recensés y font directement référence. L'un d'entre eux, « l'obsolescence », apparaît particulièrement peu présent et les termes qui lui ont été associés ne figurent que dans 5 articles sur les 788 composant le corpus local. On retrouve également cette très faible présence au niveau national dans un rapport de 2/382. « L'obsolescence »<sup>393</sup> n'est par ailleurs pas associée dans ce dernier cas de figure à la démolition. Ensuite, au niveau des deux corpus, le thème de la mixité apparaît plus régulièrement que celui du désenclavement. Il constitue un des creusets du consensus entre les acteurs de la rénovation urbaine (Faure, 2006). Mais une distinction se dessine assez visiblement au niveau de la presse régionale pour qui l'emploi du terme est fréquemment lié aux articles traitant de la démolition alors que dans le corpus de la presse nationale cette association est moins systématique.

**Tableau 5.5 – Association de la démolition aux groupes-formes thématiques –**

	<b>Le Télégramme</b>	<b>Ouest-France</b>	<b>Presse nationale</b>	<b>Total</b>
<b>Termes associés</b>	39	35	35	109
<b>Non associés</b>	12	3	46	61
<b>Articles Démol</b>	169	164	121	354
<b>Total articles</b>	405	383	382	1170

(Réalisation personnelle)

La presse nationale associe relativement moins souvent encore la démolition avec les thèmes retenus. De même peut-on noter dans le tableau n° 5.5 que si le nombre

<sup>393</sup> Les termes associés au sein du lexique reflétant l'obsolescence sont les suivants : le patron « obsol+ », vétuste, vieux/vieille, ancien, dépassé, périmé. Nous avons ensuite procédé à une contextualisation des expressions notamment afin de retirer les formes négatives du recensement, par exemple « [ces immeubles] n'étaient pas vieux ».

d'associations des pôles avec la démolition est relativement proche entre les deux quotidiens régionaux, le traitement de l'information n'est pas pour autant similaire dans la mesure où *Ouest-France* obtient une concordance à peu près parfaite de la distribution (35/38 – seulement 3 étant non associés). Ceci laisse supposer que si les articles traitant de la démolition n'évoquent pas tous les pôles retenus, lorsque ceux-ci sont évoqués, ils sont directement rattachés à l'idée et au choix fait de la démolition. Ainsi peut-on penser dans ces articles que la réalisation des objectifs de désenclavement et de mixité est étroitement liée à ce type d'opérations. L'exploration manuelle du corpus confirme cette piste puisque l'on retrouve au sein du même article des logiques d'explication et de justification des démolitions, qu'il s'agisse de la parole du journaliste ou de celle retranscrite d'un responsable :

« La démolition est une réponse à des critères de qualité en matière de logements, d'équipements et de lieux publics, et d'aller vers une **mixité** sociale » (Ouest-France, 11/06/2004).  
« [Avec ces démolitions] Nous voulons ouvrir le quartier et amener une population nouvelle, c'est-à-dire favoriser la **mixité** sociale. » (Ouest-France, 23/01/2007). « Treize immeubles du quartier seront démolis sur 46, soit 299 logements sociaux collectifs en moins. Pourquoi ? Pour favoriser la **mixité** sociale en redistribuant ces logements » (Ouest-France, 11/09/2007).

Peu d'articles (15) sur l'ensemble du corpus font référence conjointement au désenclavement et à la mixité. Ceux-ci les abordent alors sous l'angle des projets ou des objectifs portés par la démolition :

« 474 logements seront **déconstruits**, dont quatre tours HLM. [...] 961 appartements seront réhabilités. Une école sera également **démolie**. De nouvelles rues, une grande place commerçante et des espaces verts verront aussi le jour, pour **désenclaver** le site et l'ouvrir au tramway. Objectif des élus : privilégier la **mixité** sociale. » (Ouest-France, 29/11/2005).

Du côté des démolitions, 80 destructions d'appartements sont déjà achevées. Sur les espaces dégagés, une grande artère devrait prochainement voir le jour, favorisant ainsi le **désenclavement** du lieu ainsi que la création d'équipements collectifs (La Croix, 01/08/2006)

Si le désenclavement est présenté comme un axe stratégique des opérations de rénovation urbaine (Pouget, 2010) et qu'il apparaît dans un grand nombre de conventions signées avec l'ANRU, la faible occurrence du lexème dans le corpus reflète peu cette situation. Au terme de « désenclavement » et au patron « désenclav+ », nous pouvons associer les mots reflétant ou faisant plus ou moins explicitement référence à la thématique dans le corpus. Les résultats sont présentés dans le graphique n° 5.12. Cinq formes ont été identifiées et constituent des lexiques autour desquels les recherches de mots et de patrons ont été conduites : « ouvert+ », « ferm+ », « ghetto+ », « désencl+ »,

« accès+ ». Par exemple, pour le registre de la fermeture, nous avons identifié le lexique suivant :

**Figure 5.5 – Lexique patronal du registre de la « fermeture » –**

Forme	Fréquence
fermeture	14
fermé	13
fermés	13
ferme	12
fermer	11
fermées	8
fermée	6
fermeté	6
ferment	4
fermes	4
fermetures	2
fermant	1
fermées»	1
ferment»	1
fermeture»	1
isolement	9
isolé	6
isolées	6
isolés	6
isolée	4
isolant	3
isoler	2
isolantes	1
isolants	1
isolent	1
isolés»	1
couper	8
coupure	7
coupe	5
coupé	5
coupures	5
coupées	2
coupes	2
coupés	2
coupant	1
coupera	1
séparation	5
sépare	4
séparer	3
séparé	2
séparée	2
séparées	2
séparent	2
séparés	2
séparait	1
séparant	1
séparations	1
séparément	1

(Réalisation personnelle)

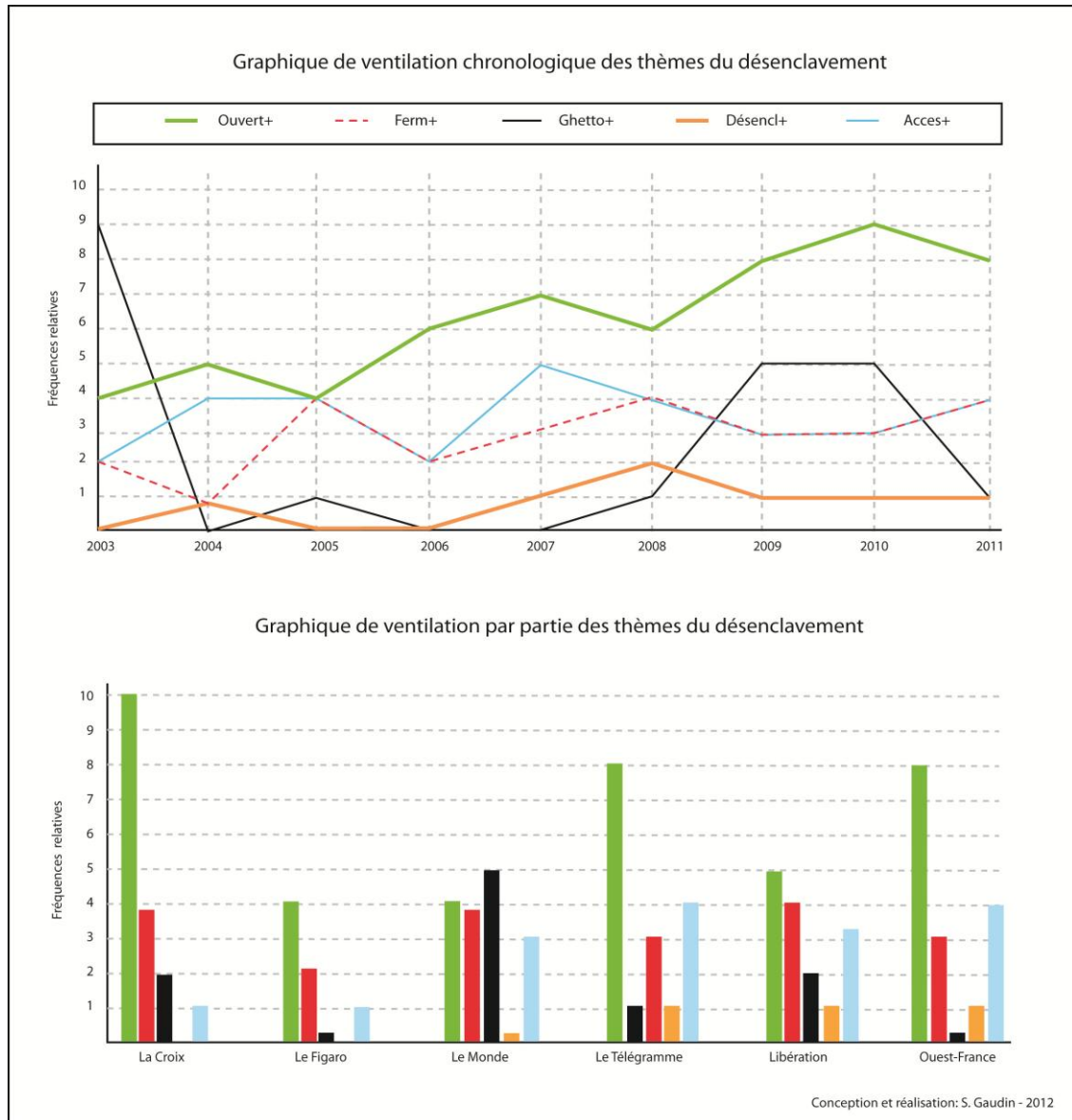
Le lexique n'a pas pour vocation l'exhaustivité. Lexico 3 permet une analyse structurale du corpus ainsi que l'exploration plus spécifique des contextes d'occurrences de l'apparition des termes. L'objectif de cet examen du corpus sur le registre de la fermeture vise à préciser les implications et les ressorts de la faible fréquence du terme « désenclavement ». Le lexique montre que, malgré l'élargissement du spectre lexical, le thème est relativement peu présent dans le corpus, ce que confirment les graphiques de ventilation (graphique n° 5.12). Les autres registres appréhendés (« ghetto » et « accessibilité » notamment) suivent des trajectoires spécifiques. Le patron « accès » a une diffusion proche de celle de l'enfermement, seule l'année 2005 fait apparaître une distinction significative entre les deux courbes. L'exploration directe du corpus indique que l'emploi du terme « accès+ » est particulièrement polysémique puisque parmi les 188 occurrences du patron réparties au sein de 143 articles, il est employé avec une dimension urbaine dans seulement 26 articles soit dans 2,2% des articles de la presse régionale et dans 2,1% de la presse nationale. Les autres occurrences reflètent, dans respectivement 60,5% et 32,7% des cas, l'accession sociale soit au logement soit à des services et à l'emploi.

*A priori* proche de la courbe liée à « fermeture », celle de l'accessibilité montre en revanche les limites d'un travail strictement attaché au repérage distributionnel d'un lexème ou d'un patron. C'est pourquoi, si le logiciel Lexico 3 permet de parcourir de nombreuses pistes à titre exploratoire et ainsi d'affiner progressivement les hypothèses d'un travail plus qualitatif et synthaxique, il ne peut en lui-même suffire à l'analyse transversale d'un corpus.

Le terme « ghetto » offre une autre illustration des apports et des limites de la méthode. D'un côté, la distribution chronologique du patron indique deux pics dans l'emploi du terme, une première fois en 2003 et une seconde fois entre 2009-2010. Sur ce terme, il importe également de souligner la faible part de sa fréquence à l'échelle du corpus global, 123 occurrences qui se retrouvent dans 66 articles. La presse nationale est nettement surreprésentée et concentre 72,8% des articles où le patron est présent. A l'intérieur de la catégorie, d'importantes différences sont visibles entre les quotidiens, notamment entre *Le Monde* qui emploie le plus fréquemment le terme et *Le Figaro* qui apparaît plus en retrait.

La distribution chronologique des différents thèmes conforte cet inégal recouvrement des champs lexicaux entre la démolition et les pôles comme le montre le graphique n° 5.12.

**Graphique 5.12 – Graphiques de ventilation des thèmes du désenclavement –**

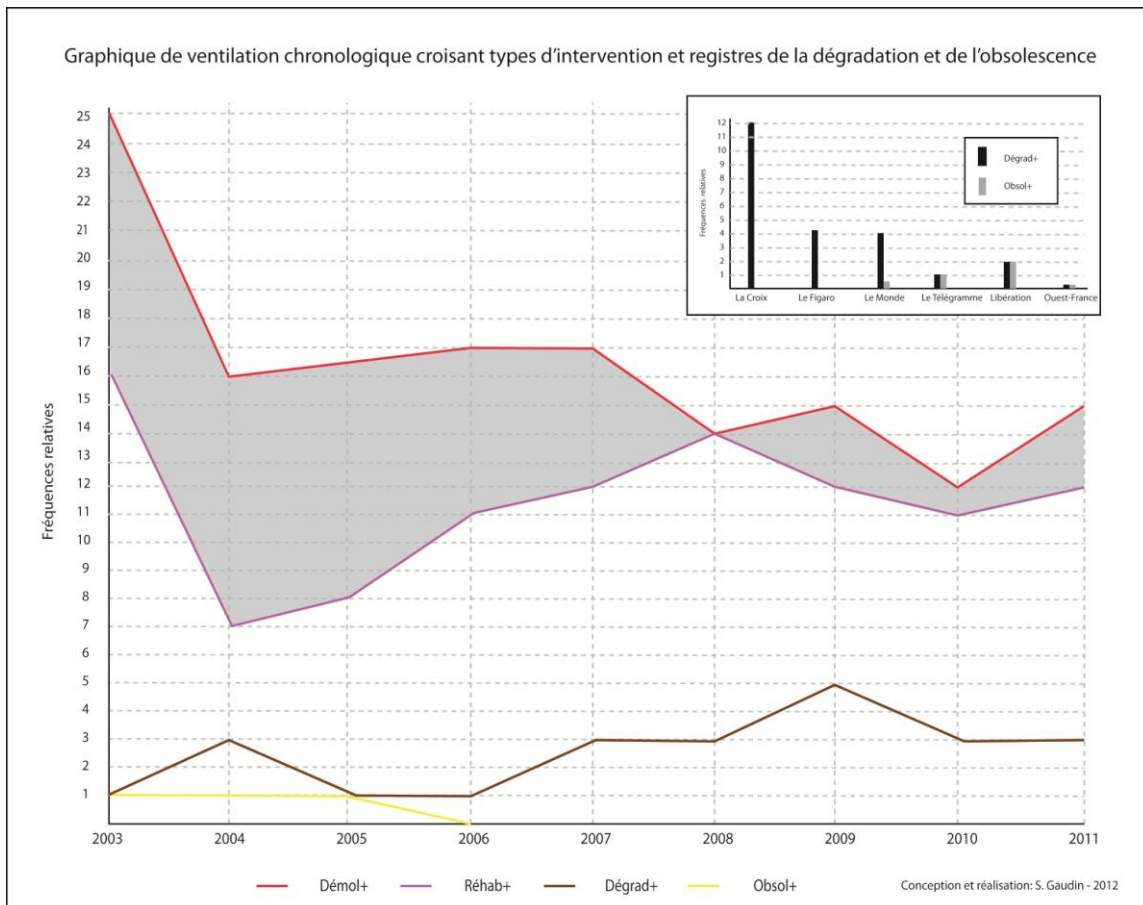


(Réalisation personnelle)

Dans la presse nationale comme dans la presse régionale, aucun recoupement n'a été fait entre « l'obsolescence » et les patrons liés au « désenclavement » et à la « mixité ». Même au niveau des occurrences du patron « démol », l'obsolescence n'apparaît pas directement corrélée. Cette observation rejoint l'idée selon laquelle dans le discours médiatique, au niveau national comme au niveau local, l'ancienneté du bâti et son inadéquation n'apparaissent que rarement reliées à l'idée et à l'information de la démolition. Elles n'apparaissent pas, de ce point de vue, comme des éléments permettant d'éclairer les choix opérés ni comme une justification avancée publiquement par les décideurs.



### Graphique 5.13 – Les types d'intervention et les registres de la dégradation et de l'obsolescence du bâti dans le corpus « presse » –



(Réalisation personnelle)

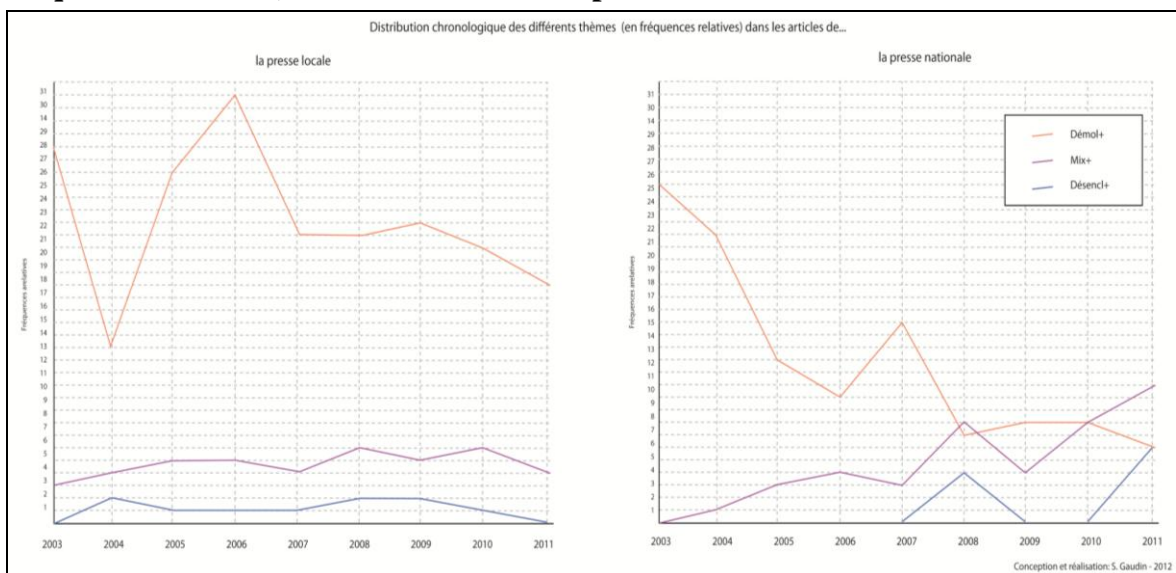
La courbe représentant la ventilation du patron « démol+ » est différente de celles présentées dans les graphiques n° 5.9 et 5.10, lesquelles reposaient sur le calcul des fréquences relatives du patron à travers l'ensemble des formes textuelles du corpus. Autrement dit, le calcul était réalisé à partir de la structure textuelle et indépendamment de la composition des articles. Dans ce graphique, les fréquences relatives des occurrences des termes sont réalisées sur la base du découpage par article. La fréquence relative ici ne tient donc pas compte du volume textométrique global mais de la distribution du patron au niveau des 1170 articles qui composent le corpus.

Il n'en va pas de même lorsque l'on s'intéresse au terme évoquant la « dégradation » des immeubles. Celui-ci est nettement plus récurrent que le thème de l'obsolescence qui regroupe également la vétusté et l'ancienneté du bâti. Le seul patron « dégrad+ » est présent sur l'ensemble de la période observée et apparaît particulièrement dans les quotidiens nationaux notamment *La Croix* (très majoritairement) ainsi que *Le Figaro* et *Le Monde* dans une moindre mesure. Une observation plus ciblée de la composition du patronyme souligne que dans 42% des occurrences, il s'agit de la forme dérivée « dégradation » soulignant le processus à l'œuvre ou réalisé, le verbe transitif et le participe passé représentent, eux, 31% des apparitions. Autre aspect remarquable, le patron désigne une dégradation physique ou

matérielle dans 72% des cas et, parmi celles-ci, il s'agit pour la moitié d'évoquer « les copropriétés dégradées » sur lesquelles l'ANRU intervient moins directement, dans 20% il s'agit de désigner des « dégradations » sans précisions et 21,9% des occurrences concernaient la dégradation des quartiers classés ZUS et/ou de certains immeubles. Les autres occurrences (28%) reflètent une « dégradation de la situation sociale » (*Le Monde* 24/11/2010 ; *Le Télégramme*, 25/09/2008).

Le graphique n° 5.13 permet d'évaluer les éventuels recoupements et associations entre l'idée de dégradation et d'obsolescence des formes urbaines et l'évocation des interventions de type démolition ou réhabilitation. Si la démolition apparaît incontestablement tout au long de la chronologie comme le référent majoritaire, la réhabilitation entame à partir 2005 un effet de rattrapage. Une fois une partie des opérations de démolition réalisées, ou le temps de la conviction dépassé, les réhabilitations deviennent des interventions davantage médiatisées, compensant en quelque sorte le surcroît d'intérêt des médias pour les démolitions au début du PNRU. En revanche, et de manière distincte sur le graphique, on ne peut corrélérer ces évolutions pour l'un ou l'autre mode opératoire à la qualification du bâti en termes d'obsolescence ou de dégradation. La plus grande fréquence du registre de la « dégradation » en 2009 ne correspond pas aux courbes reflétant les modes d'intervention.

**Graphique 5.14 – Distribution chronologique des différents thèmes/patrons (en fréquences relatives) dans les articles de la presse locale et nationale –**



Réalisation personnelle

A ce niveau, la distinction entre les deux corpus offre une autre interprétation, lisible notamment à partir du graphique n° 5.14 ci-dessus. La distribution dans le temps du patron « démol+ » est relativement différenciée entre la presse régionale, où il demeure à un niveau élevé entre 2003 et 2011, et l'emploi du terme par la presse nationale qui connaît une forte diminution. Dans la presse locale, entre 2005 et 2007 la démolition atteint, avec une fréquence relative de plus de 30/10 000, le seuil d'un

véritable marronnier. La démolition progresse très fortement sur cette période en intensité dans le discours journalistique, certains articles pouvant employer le terme ou un de ses dérivés plus de 5 fois par texte. C'est également sensible par le nombre d'articles y faisant référence avec quasiment une multiplication par deux des articles s'y rapportant entre 2004 et 2005. On remarque ainsi des séries continues dans le corpus d'articles traitant de la rénovation urbaine, développant ou citant systématiquement la démolition dans le corps de texte. C'est le cas particulièrement pour le quotidien *Ouest-France*, notamment en mai et juin 2005, pendant l'été 2006 et à l'autonome 2007.

Au niveau de la presse locale, ces inflexions concernant l'évocation de la démolition semblent indépendantes des deux registres sondés autour de la « mixité » et du « désenclavement », ces deux thèmes apparaissant de manière continue dans une fourchette basse du vocabulaire employé dans les articles régionaux. Le même découpage catégoriel appliqué à la presse nationale présente un tout autre résultat. Alors que l'attention portée explicitement aux opérations de démolition marque un net recul sur toute la période (excepté en 2007), les deux autres registres connaissent une tendance inverse. A partir de 2008, on assiste même à un renversement des courbes et donc de l'ordre d'apparition des thèmes dans le discours médiatique national. Le désenclavement demeure relativement peu employé mais la mixité et les termes associés sont en nette progression, dépassant la fréquence du patron « démol+ » dans la période post 2010. Ce changement brutal des registres lexicaux associés à la rénovation urbaine exprime le caractère cyclique du traitement de l'information. Mais il permet également de saisir que, derrière le choix des termes, c'est un registre de l'ordre de la conviction qui se met en place. La conviction autour de l'importance stratégique des démolitions ou dans leurs effets spectaculaires et ensuite, à partir du lancement effectif des premières opérations, une conviction autour des objectifs et des visées des projets urbains. La démolition redevient un outil dont l'évocation est, si ce n'est banalisée, au moins neutralisée dans le discours plus étoffé des objectifs de la rénovation urbaine. D'ailleurs, lorsque ceux-ci sont difficilement mesurables, visibles ou appréciables, les médias reprennent les discours des acteurs locaux, directement ou indirectement, confortant ainsi leurs arguments.

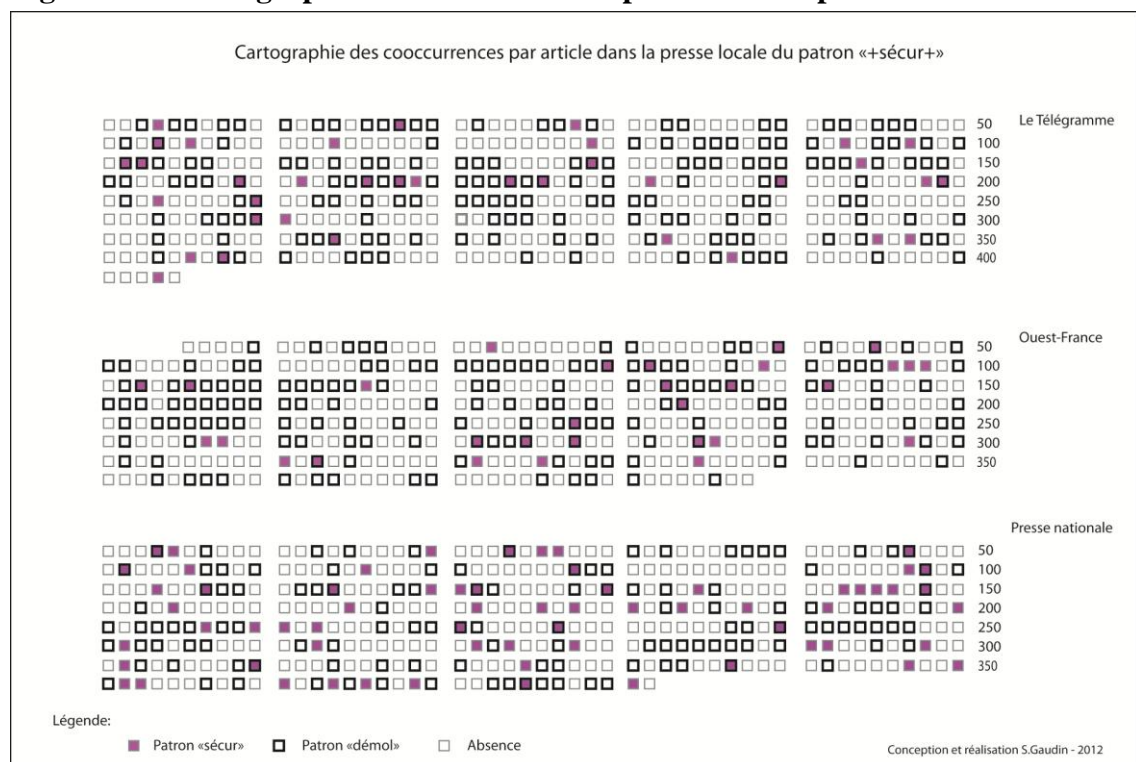
De manière assez surprenante mais nette, les deux motifs régulièrement avancés pour justifier les opérations de démolition que sont le désenclavement et la mixité – repris dans les conventions ANRU – ne coïncident pas avec les occurrences du patron « démol ». Si la tendance est peu visible au niveau national, au niveau local les courbes s'inversent entre les occurrences de la démolition et celles des raisons officiellement avancées. La mixité apparaît comme le thème le plus récurrent parmi les mots-valises du CIRU. Mais, alors que le terme « démolition » est de moins en moins utilisé à mesure que les opérations sont mises en place, le recours à la mixité et à ses dérivées (sociale et spatiale) par la presse locale connaît une progression notable. Deux éléments

d'explication peuvent être avancés face à cet effet-ciseau : d'une part les temporalités propres à la diffusion et à la percolation descendante du terme durant la période étudiée, d'autre part que la mixité n'apparaît pas comme un facteur déterminant du choix de la démolition. Elle est présentée, au niveau local, davantage dans les formes qu'elle peut prendre sur le terrain, en termes notamment de diversification (ce dernier mot étant quasiment absent dans la presse nationale) des types de logements ou d'activités et comme un objectif recherché, permettant de tourner la page des démolitions. Ce glissement des déterminants institutionnels et nationaux de la démolition à son expression dans la presse locale occulte donc assez largement les dimensions idéologiques et les référentiels qui se sont développés dans les débats nationaux. Il ne s'agit pas seulement d'un travers dû à un mode de rédaction journalistique plus en prise avec le terrain et particulièrement descriptive. Ce constat reflète en partie la teneur des discours des décideurs et des acteurs locaux.

#### 2.2.4. Sécurité et insécurité, les mots d'un malentendu

Au sein du corpus, le patron « sécur » est relativement peu représenté (185 occurrences de « sécur » et 34 occurrences pour « insécur ») mais cela reste cependant la thématique la plus importante parmi les quatre pistes évoquées initialement. La charge polysémique de ce vocabulaire atteste de la complexité de la notion et des limites d'une interprétation décontextualisée.

**Figure 5.6 - Cartographie des cooccurrences par article du patron «+sécur+» -**



(Réalisation personnelle)

On remarque d'emblée dans la figure n° 5.6 que le patron « sécur » est présent de manière diffuse dans le corpus que ce soit dans les journaux régionaux et plus encore dans les éditions nationales. Ainsi, 8% des articles de la presse locale traitant des opérations de rénovation urbaine font référence à la sécurité et 16% des articles de la presse nationale. Cependant, la seule apparition du patron n'est pas suffisante, d'autant que le terme est souvent associé à la prévention qui lui est attachée, par exemple « sécuriser l'accès d'un rond-point » ou encore la « sécurité de l'emploi ». L'inégale distribution du terme « sécurité » (130) par rapport à sa forme nominale négative « insécurité » (32 occurrences) souligne combien il faut manier la notion avec précaution. Le graphique n° 5.15 propose une ventilation chronologique du patron qui indique un emploi assez différencié du terme selon les éditions. Tout d'abord, le corpus presse nationale et locale ne semble pas directement influencé par un effet « émeutes de 2005 » puisque les termes sécurité/insécurité et leurs dérivés restent peu employés jusqu'en 2008. Cette année marque précisément une forte divergence entre les deux corpus. La presse nationale se démarque avec une mise en avant du patron liée à l'évocation de la mise en place d'une disposition de la loi de la prévention de la délinquance du 5 mars 2007<sup>394</sup> en amont des projets de constructions et d'aménagement. Celle-ci vise la mise en œuvre d'un urbanisme de prévention rendant obligatoire la conduite d'études de sécurité publiques pour les projets les plus sensibles. Une convention a été signée liant l'ANRU au bureau du conseil en sécurité urbaine et au ministère de l'intérieur pour intégrer ces mesures. La presse locale ne relaie pas cette information dans le cadre du suivi des opérations engagées, par exemple les deux seules occurrences dans *Le Télégramme* cette année là sont attachées aux conditions de circulations routière et piétonnière.

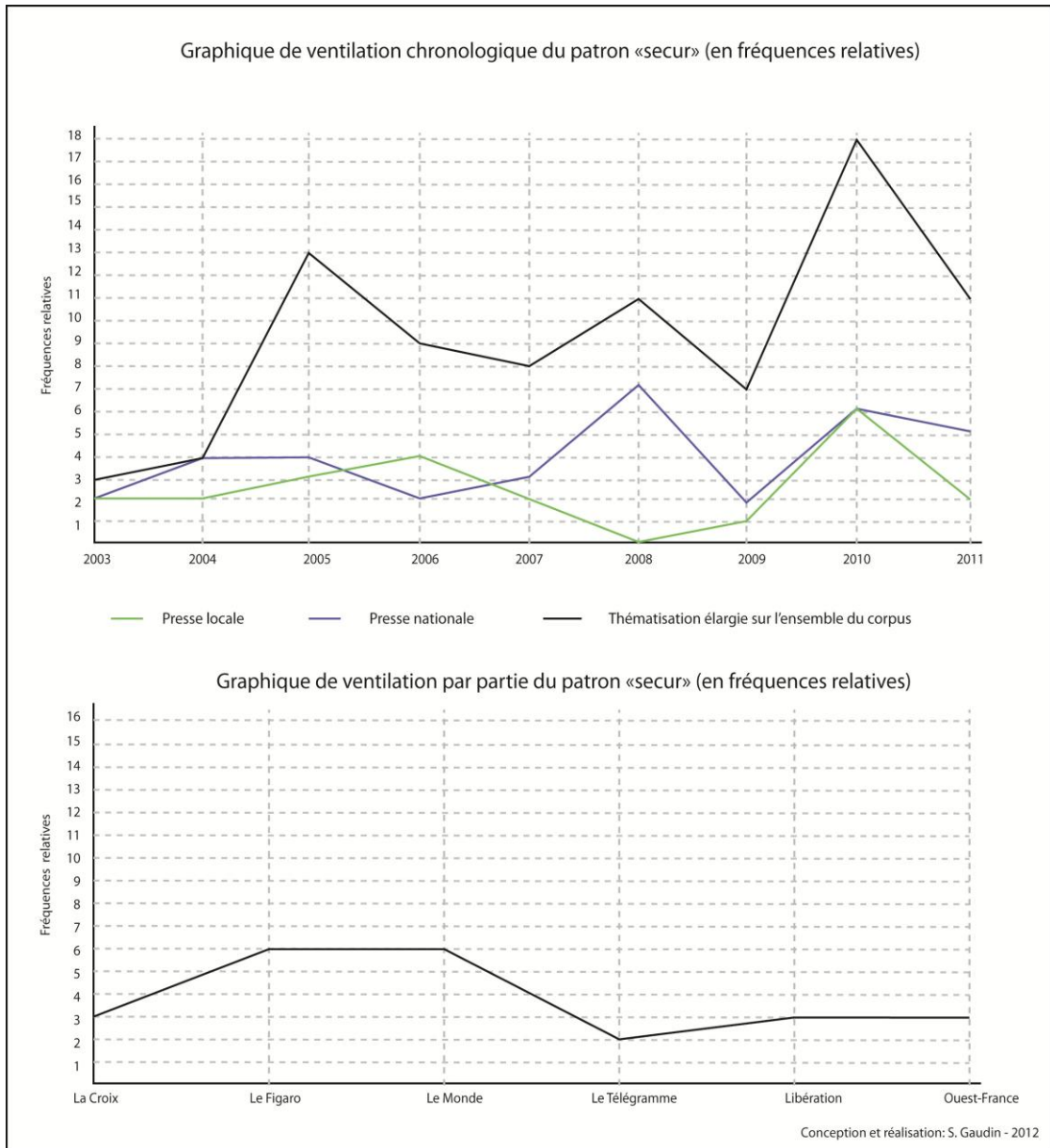
Avec les violences intervenues à Grenoble en juillet qui ont entraîné le décès d'un jeune homme dans une fusillade avec la police, suivies de l'annonce par le président de la République de l'époque « d'un tour de vis sécuritaire contre les " voyous " » (*Le Monde*, 27/10/2010), et également les débordements à Lyon en marge des manifestations contre la réforme des retraites au mois d'octobre, l'année 2010, est marquée par une progression importante de l'emploi du mot « sécurité » dans l'ensemble du corpus. Mais, malgré ces épisodes, on remarque que l'emploi du terme dans notre corpus vise *a contrario* à souligner « l'embellie sécuritaire » (*La Croix*, 11/02/2010) que connaissent les quartiers en rénovation. Les articles soulignent le renforcement prévu des forces de police au sein des quartiers, bien que les habitants rappellent, dans la presse locale notamment, « qu'il n'y a pas de sentiment d'insécurité » (*Ouest-France*, 27/05/2010) à leur niveau. Il existe donc un réel décalage

---

<sup>394</sup> Cette loi, centrée sur le traitement de la délinquance des mineurs, intègre également des mesures concernant les violences conjugales, les infractions sexuelles et la consommation de drogues. Le maire devient l'animateur essentiel de cette politique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il sera obligatoire de constituer un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

entre d'une part l'idée communément admise de rapprocher les discours sécuritaires des quartiers d'habitat social et, *sui generis*, les opérations de rénovation urbaine (Bichot, 2010; Anache, Volkwein, 2006; OND, 2006; Landauer, Delhome, 2000), les uns justifiant la mise en place des autres, et, d'autre part, la réalité du rapprochement des thèmes opéré dans les discours médiatiques.

**Graphique 5.15 – Ventilation du thème de l'insécurité à partir patron « sécur » dans le corpus presse nationale –**



(Réalisation personnelle)

Ce fait est d'autant plus visible dans le graphique n° 5.15 que la courbe représentant la thématique sécuritaire élargie<sup>395</sup> reflète plus fidèlement les

<sup>395</sup> Pour réaliser cette courbe, nous avons élargi la prospection dans l'ensemble du corpus en constituant un lexique à partir des patrons reflétant l'insécurité c'est-à-dire : « peur, sécur+, viol+, inséc+, police, CRS, délinqu+ ».



événements ayant donné lieu à un regain sécuritaire et à une plus vaste couverture médiatique (émeutes, violences, déclarations, CLS, faits divers, etc.). A travers l'évocation de la rénovation urbaine, il existerait donc, y compris dans les moments de forte médiatisation des événements de violence urbaine, une forme d'euphémisme dans un contexte de dysphémisme (Quarta, 2009 : 87). On remarque également dans la seconde partie du graphique n° 5.15 que l'emploi des termes varie assez nettement selon les titres de la presse nationale et par rapport à la presse régionale, cette dernière étant à l'échelle du corpus relativement peu inscrite dans la thématique.

Ces exemples démontrent que si, comme il est souvent présenté, « les articles publiés ont vocation à montrer des situations édifiantes, parfois de façon redondante et emphatique » (Brennetot, 2009 : 832), dans le cas de la rénovation urbaine, ce point semble devoir être nuancé. La plupart des travaux conduits sur les discours attachés aux « quartiers » sensibles ou difficiles à partir de la presse (Sedel, 2009 ; Authier, 2007 ; Marrou-Garcin, 2007) soulignent le rôle d'amplificateur des événements – notamment sociaux – qui s'y déroulent. En dénonçant un discours qui sert des intérêts parfois politiques mais surtout axiologiques et normatifs (Turpin, 2012 : 110), ces études ont montré la force de l'association entre l'espace de référence – désigné par le « quartier », la « banlieue » –, une partie des habitants – identifiés comme les « jeunes », les « immigrés » – et les formes de la déviance – rapprochés de la « violence », de l'« exclusion », ou de l'« asociabilité ». Ces rapprochements « structurent des récits factuels et se donnent comme des cadres normatifs structurants, mais implicites et indiscutés » (Garcin-Marrou, 2007 : 34). Si ces éléments ressortent assez nettement lors d'épisodes précis comme les émeutes de 2005 (Authier, 2007) ou à l'occasion d'une échéance politique (Née, 2009), l'association des termes et des thématiques sous-jacentes est moins systématique sur des périodes plus longues et lorsqu'il s'agit de centrer le propos des articles sur les quartiers, leurs transformations et leurs justifications et les objectifs des opérations conduites<sup>396</sup>.

Enfin, cet inégal recouvrement des champs lexicaux et sémantiques déborde la sphère des représentations pour s'inscrire dans les projets en action. Il ne s'agit pas seulement d'une perte de substance, ni d'une occultation des volets idéologiques que contient la rénovation urbaine, mais d'une prise de sens, d'un ajout qui, tout en intégrant les implicites des débats nationaux (pétris et nourris des prés-discours), réinscrivent progressivement et en filigrane les enjeux propres aux territoires concernés. Mais les discours tirillés entre devoirs, opportunités et nécessités ne suffisent pas à faire oublier que derrière les crédits engagés dans ces opérations d'envergure, c'est tout un pan des finances des collectivités qui se trouve pour plusieurs années engagé.

---

<sup>396</sup> Ces affirmations peuvent être relativisées au niveau local selon les éditions des quotidiens retenus. On a pu ainsi noter, sans que cela ait donné lieu à un traitement quantitatif spécifique, que certains quartiers donnaient lieu à une sur-médiatisation des faits d'actualité notamment le quartier de Pontanézen à Brest. Ces effets demeurent néanmoins localisés dans le temps et dans l'espace. Dans le cadre du corpus, ils ne constituent pas un élément significatif capable d'influer les résultats des analyses.

### **3. De l’outil au territoire, dire l’espace pour montrer l’action**

L’étude des cooccurrences et des pôles thématiques a montré que le recouplement des champs ne permettait qu’une approche partielle de la compréhension des opérations discursives. Dans l’ensemble des registres lexicaux sondés, la part accordée à l’espace apparaît comme la plus riche, la plus complexe également. En mobilisant deux autres fonctions du logiciel et par une confrontation directe au contexte d’énonciation, cette partie souhaite éclairer les dimensions spatiales du recours aux démolitions et analyser les rôles et les fonctions des acteurs relayés dans la presse nationale et régionale. Mais tout d’abord, il s’agit d’investir le versant spatial des opérations en s’intéressant à la manière dont les territoires de la rénovation sont désignés et appréhendés au travers du corpus « presse ».

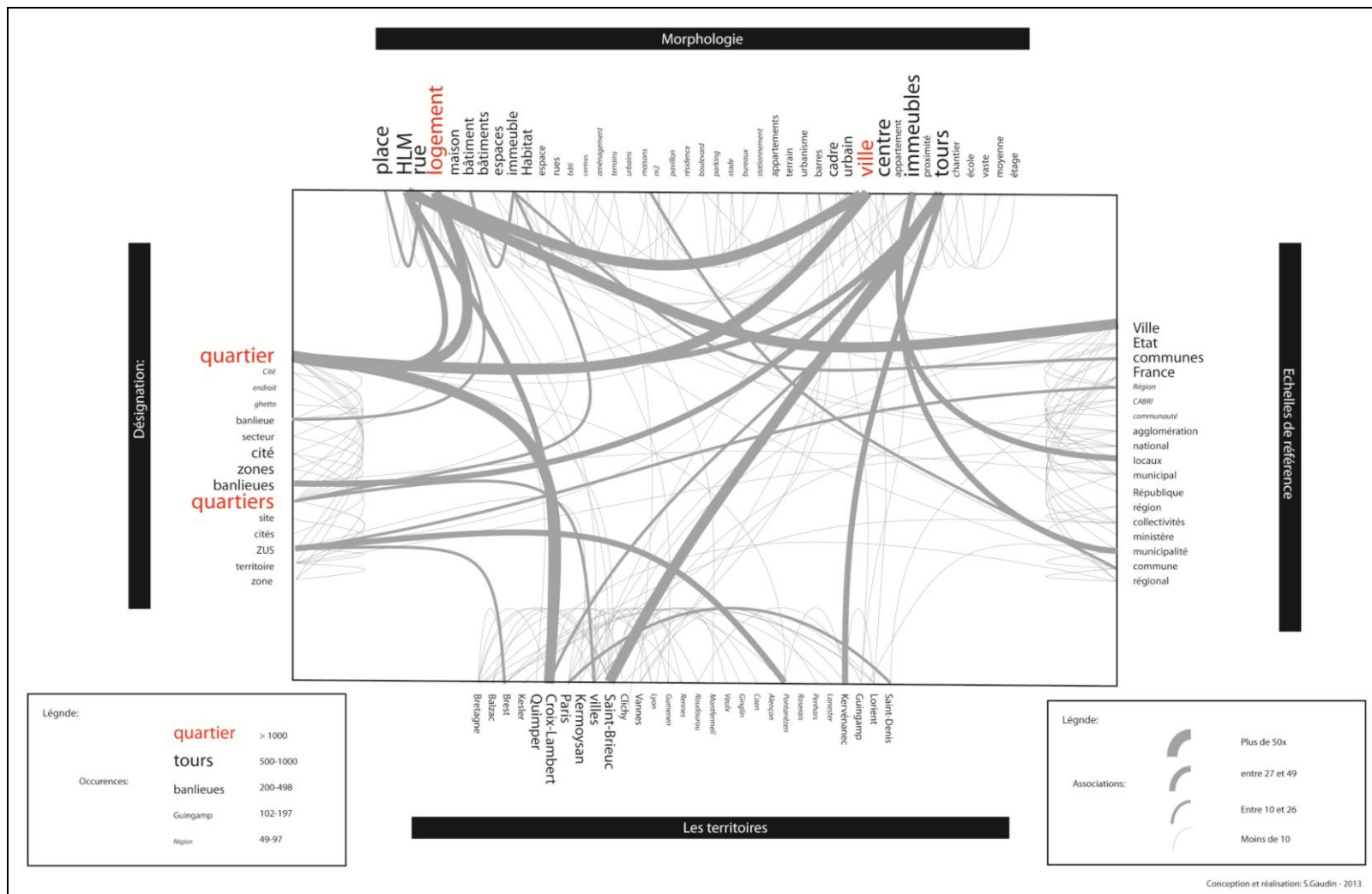
#### **3.1. L’apparition d’un « complexe urbain »**

« Quartier », « zone », « cité », « banlieue », « secteur », « périmètre », « tours », « grands-ensembles », les désignations des territoires d’intervention de la rénovation urbaine sont plurielles. Elles donnent également lieu régulièrement à une multitude de qualificatifs. Ainsi le quartier peut-il être « chaud », « sensible », « difficile », « défavorisé », « emblématique », « prioritaire », « HLM », « populaire » ou même « oublié », « relégué », « déshérité », « replié ». Car, si aucune définition ni appellation n’est satisfaisante, aucune d’entre elles n’est neutre (Avenel, De Singly, [2004] 2010 ; Authier, 2007). Le corpus multiplie les désignations spatiales de tous ordres. Les articles évoquent, avec une fréquence absolue maximale, les termes de « quartier(s) », « logement(s) » et « ville(s) ». Derrière ce qui pourrait apparaître comme un truisme, c’est plutôt une forme d’oxymore qu’il faut appréhender. La constance des références spatiales dans les écrits journalistiques a des fonctions bien précises. Tout d’abord l’espace décrit donne lieu à une forme d’objectivisation du propos. La convocation de références spatiales vise à situer l’action dans l’espace et dans le temps.

La figure 5.7. est élaborée à partir des 100 mots à caractère spatial qui composent le corpus. Relevés par les occurrences, ils sont ensuite regroupés autour de quatre pôles : « la désignation » des territoires ; « la morphologie » urbaine ; « les échelles de référence » et « les territoires » désignés. Le logiciel Trameur permet ensuite de calculer des fréquences d’emploi relationnel qui ont été retravaillées et restituées à travers les principaux faisceaux associatifs. Ceux-ci indiquent une hiérarchisation à deux niveaux, marquant de très nombreuses relations inter-items d’un même pôle et des relations en fréquence moindre mais plus intenses entre certains mots de pôles connexes.



Figure 5.7 – Les dimensions spatiales dans l’expression des opérations de rénovation urbaine –



(Réalisation personnelle)

La liste de mots est la plus longue au sein du pôle « morphologie ». La variété des termes employés et les descriptions précises des aménagements dans les articles de la presse régionale expliquent à la fois la diversité du vocabulaire mais aussi de fortes disparités de fréquences. Les termes « place », « HLM », « rue », « logement », « ville » et « immeuble » sont cinq fois plus fréquents que les termes désignant des équipements ou des aménagements ponctuels. Quatre termes fonctionnent comme de véritables connecteurs et sont souvent associés à d'autres pôles, il s'agit de « HLM », « logement », « ville » et « tours ». Leur forte connectivité s'explique en partie par leur fréquence absolue mais pas seulement. Ces mots articulent un noyau référentiel descriptif des lieux et des espaces de la rénovation urbaine. Ainsi « HLM », « logement » et « ville » fonctionnent de manière étroite avec l'échelle du quartier désigné au singulier et de manière générique. Celui-ci est le second mot, après « logement » (2559 occurrences), à être le plus couramment employé (2168 occurrences). Il est aussi le plus rayonnant dans la figure n° 5.7 et émet majoritairement en direction des trois autres pôles (échelles de référence ; désignations et territoires). Sa faible connectivité interne avec les autres mots attachés au pôle de la « désignation » confirme l'idée d'un autoréférencement qui assimile le « quartier » à un « mot absolu » (Quarta, 2009). Les termes d'« habitat », d'« immeuble », de « bâtiment » ou de « cité » sont également faiblement connectés alors qu'ils apparaissent de manière récurrente. Le mot « tour » est pour sa part fortement connecté, notamment à travers les territoires privilégiés de la démolition vus par la presse – soit la région parisienne et lyonnaise en ce qui concerne la presse nationale, soit les opérations d'envergure de Saint-Brieuc, Quimper et Lorient essentiellement à travers la presse régionale –. De manière générale cependant on observe une faible intégration du « tout » (la ville, l'urbain) et des « parties »<sup>397</sup> (quartiers, zones, secteurs), les termes intra-catégorie étant relativement peu reliés entre eux. Cet aspect incite également à considérer « la représentation de la ville à travers sa segmentation » (de La Fargues, 2006 :40). En ce qui concerne la mise en avant des échelles territoriales, deux niveaux sont plus souvent mentionnés : l'échelle nationale et l'échelle locale, soulignant non seulement la part accordée à l'initiative locale mais également que « L'État a désormais un visage dans les quartiers » (*Ouest-France*, 18/09/09). Les collectivités territoriales comme les régions ou les départements apparaissent peu, soulignant l'engagement actif et partenarial des municipalités directement avec l'Agence. Enfin, les agglomérations sont, à l'échelle de leur implication, également peu apparentes.

Dans l'ensemble des articles, la référence majoritaire est celle du quartier, précisant bien que si le projet est soutenu par la municipalité et des acteurs extraterritoriaux, les transformations concernent avant tout l'échelle locale, davantage

---

<sup>397</sup> Ratouis Olivier, 2003, « Le tout et la partie : des catégories de l'urbain à nommer », *Mots. Les langages du politique*, n°72, mis en ligne le 28 avril 2008, URL : <http://mots.revues.org/5433>

que la ville de référence conçue dans sa globalité. La désignation du quartier donne lieu à différentes postures. Paradoxalement la presse nationale est plus précise lorsqu'elle évoque les démolitions, en citant, à l'intérieur des quartiers, le nom des immeubles concernés : « [...] sur Ravel et Presov, deux autres bâtiments situés à La Courneuve et promis à la démolition » (*Le Monde*, 19/06/2003). Les opérations relayées dans la presse nationale entre 2003 et 2004, présentent des quartiers emblématiques de la rénovation urbaine, parmi « les quartiers les plus dégradés de France » (*Le Figaro*, 08/06/2004) et dont les difficultés sont décrites de manière brute, par exemple à travers la situation du quartier des « Tarterêts, une ville dans la ville de 10 000 habitants, une poche de misère accrochée aux coteaux de la Seine, coincée entre la Francilienne et le vieux centre de Corbeil » (*Libération*, 23/09/2006) ou de la Courneuve, « C'est dans cette ville de Seine-Saint-Denis, connue pour ses tours et ses faits divers » (*Libération*, 22/04/20011). Les descriptions emploient un vocabulaire relevant de la pathologie urbaine : « Subsiste une verrue dans ce quartier : Balzac [...] l'une des deux dernières barres des 4 000, ultime cul-de-sac résidentiel pour les familles les plus en difficulté » (*Le Monde*, 25/06/2004). Elles associent directement et sans ménagement la morphologie urbaine aux problématiques sociales pour lesquelles la démolition constitue un remède pour des « quartiers moribonds » (*Libération*, 05/07/2007), celui « pass[ant] par la destruction d'un grand nombre de ces barres « maléfiques » » (*Le Monde*, 06/12/2003). On retrouve également ces termes employés dans la presse régionale : « Angers au chevet de cinq quartiers » (*Ouest-France*, 20/12/2004).

Mais s'en tenir à souligner les métaphores misérabilistes de situations décrites avant tout comme exceptionnelles conduirait à occulter une part importante du statut accordé aux territoires de la rénovation urbaine aujourd'hui. Si ces articles ont eu comme fonction d'attirer l'attention sur des situations critiques en démontrant l'urgence d'intervenir, ils demeurent minoritaires dans l'ensemble du corpus ainsi qu'au niveau de la presse nationale. D'autres formes, plus répandues mais moins ostensibles sont révélatrices non pas d'une emphase mais de multiples formes d'euphémisation des situations des quartiers concernés.

L'emploi d'acronymes (ZUS, ZRU, ZFU, GPV, ORU, ZEP etc.) accentue le découplage entre la question sociale et la question urbaine tel que nous avons pu le remarquer précédemment. La désignation des lieux au sein des opérations de rénovation urbaine est donc instructive du glissement perceptif et métaphorique qui se joue dans les représentations de l'espace. Dans un article à visée comparative entre la presse française et italienne dans la manière d'appréhender la question des banlieues pauvres, E. Quarta (2009) met en avant les techniques de désignation de ces quartiers comme révélateurs d'une forme d'euphémisation, et nous pourrions ajouter de détournement, des problématiques qui s'y posent. Différents procédés visent ainsi à atténuer l'image négative renvoyée par ces territoires. Par exemple, le recours administratif qui, bien que

se référant à une dimension parfois connotée comme « le quartier sensible », contient une forme de distanciation vis-à-vis de l'espace cité en usant de la terminologie employée dans le cadre de la politique de la ville ; l'usage des termes « périmètres » ou « secteurs » se rapporte également à cette technique comme « visant à requalifier les 700 quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) » (*Libération*, 08/06/2004). Ou encore, comme le note E. Quatra, l'emploi du « mot absolu ». Il s'agit alors de désigner le « quartier » ou bien la « banlieue » sans autre précision. L'apparition seule du mot laissant aussi bien ouvert une interprétation sous-jacente qu'une forme d'impartialité. Sans adjectivisation, le procédé fonctionne également comme une atténuation puisque celui-ci n'est alors pas qualifié ni de « pauvre », de « dégradé » ou d'« en déshérence ». Au sein de notre corpus, lorsque le terme est ainsi employé au pluriel – « La rénovation des quartiers » (*Le Monde*, 06/04/2004) sous-entendu « de la géographie prioritaire » mais sans préciser les territoires en particulier, « La France dispose de ressources humaines considérables dans les quartiers » (*Libération*, 10/11/2003) ou encore « Vingt ans de politique de la ville n'ont pourtant pas résolu la situation des quartiers... » (*Libération*, 17/12/2005) – nul besoin de précision, le lecteur saisit les implicites de la désignation.

A ces procédés, présents dans l'ensemble du corpus, nous retrouvons d'autres formes usuelles d'euphémisation ou de désignation détournées des difficultés – notamment sociales - des quartiers évoqués. Par exemple l'emploi de synecdoques qui en adjoignant un adjectif au terme désignant le territoire de référence en élargi ou en transforme le sens : « Un quartier chaud », ou un « quartier populaire » renvoie à des connotations sociales ou sensibles qui ne sont pas nécessairement péjoratives. Le quartier chaud pouvant aussi être perçu comme un quartier jeune, dynamique et non pas seulement dans une désignation primaire plus sulfureuse.

A l'inverse, on retrouve de manière assez fréquente un renvoi elliptique au territoire d'intervention soit par un jeu d'échelles permettant de cibler un espace précisément au sein du quartier soit que celui-ci soit intégré à l'ensemble du territoire urbain ou puisse encore évoquer globalement « les territoires de la politique de la ville », « les quartiers rénovés » (*Libération*, 17/10/2006). Ainsi souvent, le projet de rénovation est englobé dans le projet urbain : « La rénovation urbaine de la ville se poursuit » (*Le Télégramme*, 14/10/2010), « A terme, c'est l'image de toute la ville qui va changer » (*Le Télégramme*, 06/10/2010). Ce faisant, « le quartier » est désigné dans sa globalité et dans une apparente homogénéité qui est bien éloignée de la réalité. Les quartiers étant le plus souvent composés de complexes mosaïques sociales et spatiales (Kokoreff, 2003) sont bien différents les uns des autres (Vieilliard-Baron, 2001). La diversité est ainsi occultée en élargissant et en anonymant les lieux pour parler du « projet d'ensemble de rénovation du quartier HLM » (*Le Télégramme*, 09/02/2008).

Les procédés d'euphémisation sont encore plus visibles dans la presse locale. Les quartiers sont présentés avec nuance et souvent en ajoutant des éléments positifs : « image écornée de Kéréder, qui a pâti de quelques faits de délinquance qui éclipsent souvent les nombreuses initiatives positives » (*Le Télégramme*, 28/06/2003) ; « Le quartier de Quéliverzan, avec ses tours rénovées et colorées de belle manière, bénéficie d'une bonne image de marque qui va aller en s'améliorant [...] le quartier de Quéliverzan a tout à gagner d'une telle opération » (*Le Télégramme*, 31/10/2003) ; « Nous voulons redonner une autre image que celle négative de La Houssaye. Les Côteaux ont des atouts » (*Le Télégramme*, 12/12/2003) ; « Un quartier vieillissant [...] où il fait bon vivre à Saint-Martin mais cela n'empêche pas le quartier de connaître des difficultés » (*Le Télégramme*, 30/11/2004) ; « le quartier souffrait d'une mauvaise image, née dans les années 1990, mais [ ] la délinquance avait, depuis, quasiment disparue et [ ] une très grande convivialité régnait sur place » (*Le Télégramme*, 03/02/2007). Des descriptions qui peuvent prendre des aspects bucoliques lorsque *Le Télégramme* décrit un quartier de Lanester comme « Une cité ensoleillée mais triste » (*Le Télégramme*, 01/04/2009). Ces descriptions sont donc d'un tout autre registre que celles des quelques quartiers cités en exemples dans les articles de la presse nationale. Tout au plus évoque-t-on ici « un quartier qui n'a pas la cote » (*Le Télégramme*, 10/03/2004) et les comparaisons semblent d'ailleurs, aux yeux des journalistes, hasardeuses : « les besoins de Guingamp peuvent en effet faire bien pâle figure face à « l'état d'urgence » proclamé dans les banlieues des grandes agglomérations de l'hexagone. Repli sur soi, fracture urbaine et sociale : les difficultés sont pourtant les mêmes, à moindre échelle [...] Après l'incendie d'un local à poubelle » (*Le Télégramme*, 15/11/2005). La presse soulignant par ailleurs que ces « quartiers ne sont pas criminogènes » (*Le Télégramme*, 08/09/2005).

Quant aux opérations, la démolition est présentée comme un acte paroxystique, très fortement symbolique et comme l'aboutissement d'un processus inéluctable compte-tenu de la situation de certains territoires. Comment comprendre son recours alors que l'ensemble des références aux territoires d'intervention et aux espaces concernés semble démontrer le contraire et renvoie une image euphémisée ? C'est dans le registre et la nature même de l'opération qu'il convient de rechercher ce qui apparaît ici comme un chiasme où la radicalité et la force du remède et de l'action renverraient sans s'y référer explicitement à l'urgence sociale, tout en traitant un espace dont les caractéristiques n'apparaissent pas pathogènes alors même qu'aucun remède n'est dirigé vers le faux bien portant social.

Même les opérations et les démolitions ont un caractère semble-t-il atténué, reflétant ainsi le discours global des décideurs (Veschambre, 2008b). En racontant la démolition de deux tours de 80 logements, un article exprime ainsi une « rénovation d'ampleur en douceur » (*Le Télégramme*, 10/03/2004), y compris lorsqu'il s'agit de parler des habitants « [qui] continuent à être heureux et fiers de vivre dans leur quartier » (Ibidem). Une telle disproportion entre la manière dont les situations sont

décrites et les méthodes radicales employées peut surprendre quant aux justifications des choix relayés dans la presse. Celle-ci fait état, dans la majorité des cas, d'un quartier « qui a assez mal vieilli » (*Le Télégramme*, 20/10/2004) auquel répondent des « démolitions en chaîne, toujours dans l'idée d'améliorer le cadre de vie dans le quartier » (*Le Télégramme*, 24/08/2006), ou encore « Le quartier de Kervénanec poursuit sa mue [...] dans le souci d'apporter une touche verte dans un quartier très urbanisé » (*Le Télégramme*, 15/05/2008).

De manière quasiment systématique, l'âge du parc revient à l'échelle régionale comme l'un des principaux facteurs explicatifs de la démolition. Il ne s'agit pas de logements obsolètes ni dégradés pour autant, mais la période même de la construction semble relever d'une époque dépassée ou bannie ne correspondant plus ni aux souhaits des locataires, ni aux images voulues par les édiles. Les exemples sont nombreux dans le corpus comme en atteste une recension sélective dans *Le Télégramme* :

- « Le parc immobilier de l'office HLM de Guingamp accuse actuellement le poids des années » (17/12/2004)
- « les immeubles qui ont été construits dans les années 50 se sont rapidement dégradés. Il s'agit donc de démolir huit petits immeubles de 80 logements » (16/12/2004)
- « Conçu comme une ZUP dans les années 70, il était temps de le redessiner » (10/12/2005)
- « Il est temps car notre parc de logements a une moyenne d'âge de 29 ans » (25/10/2005)
- « Malgré la qualité et la diversité de ses commerces, la galerie marchande a du mal à cacher son âge » (30/04/2005)
- « Pour corriger les erreurs urbanistiques des années 70 » (06/03/2005)
- « Le quartier de Gumenen, à Auray, semblait sombrer irrémédiablement vers la vétusté » (18/12/2006)
- « La démolition de ces quarante logements des années 60 » (17/11/2008)
- « ce coeur de quartier qui a beaucoup vieilli » (11/10/2008)
- « la cité commerciale datant de 1971 est aujourd'hui totalement vieillotte » (25/09/2008)
- Quelques touches, un quartier qui se refait une beauté... Mais pas plus. Les bâtiments du Goaner, parmi les plus jeunes du Gumenen, n'ont pas été programmés à la démolition (09/12/2009)
- « Des logements construits avant 1970, «des passoires à calories» » (14/09/2009)
- « Et Bruno Joncour [maire de Saint-Brieuc] de poursuivre : « Qui peut raisonnablement et objectivement prétendre que les grands ensembles tels que conçus dans les années 60 - 70 correspondent aux besoins et aux attentes de la population et à la conception de l'habitat de demain ? » (13/10/2006)

La part accordée au facteur temporel et les procédés plus ou moins explicites d'euphémisation des données et des descriptions spatiales relèvent selon nous de ce que l'on identifie comme l'apparition d'un « complexe urbain » - particulièrement

observable à l'échelle des villes moyennes. Le complexe est défini en psychologie comme un « conglomérat de représentations idéo-affectives qui trahissent leur existence par des perturbations critiques de l'expérience » (Jung, [1905] cité par Mucchielli, 1994 :10). C'est par ailleurs à travers la méthode des associations de mots reflétant les images mentales décalées du sujet que celui-ci sera identifié en psychologie expérimentale. Ainsi appréhendé, le complexe repose sur un ensemble de représentations chargées émotionnellement et une base conflictuelle qui se traduit dans les difficultés de son expression pouvant aller jusqu'à déformer les idées et le sens perçu. L'acceptation freudienne du terme fait du complexe la cause de l'explication du phénomène. Qu'il relève de cet état profond et inconscient ou d'un passage accidentel comme l'a défendu Jung ne change pas ici la problématique. Les différents symptômes sont identifiables au sein du corpus : référence à des situations exacerbées et niées (« ce n'est pas l'enfer ici » (*Le Télégramme*, 21/12/2006) ; « ce n'est pas Beyrouth » (*Le Télégramme*, 29/04/2009) ; « on est loin quand même de ce que connaissent les grandes villes » (*Le Télégramme*, 29/09/2006), suivie d'une nécessité à agir radicalement sur l'objet (c'est un « maxi projet urbain », « le quartier est méconnaissable, il va être totalement transformé et redessiné » ; « c'en est fini des tours ») et dont l'origine provient d'un choc révélé soit par une histoire douloureuse (« il y a eu pas mal d'incidents et de problèmes ici », « l'image d'un quartier difficile » (*Le Télégramme*, 11/10/2006)) ou une circonstance, un élément mettant en exergue le problème ou lui conférant un dimension nouvelle : « Il y a nécessité de repenser le logement social dans sa configuration physique et de faire quelque chose d'envergure. L'ANRU est une opportunité pour financer une telle opération » (*Ouest-France*, 16/10/2004). Ce dernier point est étroitement lié à la mise en place de l'Agence comme élément déclencheur des opérations et en amont des représentations qu'elle sous-tend. Celle-ci provoque une scission dans l'ordre des représentations établies. Les quartiers sont donc à la fois des lieux de vie, dont la proximité et la situation empêchent de recourir au discours médiatique misérabiliste, mais qui offrent aussi la possibilité d'une action d'envergure à l'échelle de villes moyennes qui s'inquiètent d'un déficit d'attractivité conjugué à la crainte d'une paupérisation de leur territoire. Autant de perceptions qui participent à l'émergence de ce complexe urbain.

Celui-ci se traduit par une expression marquée de l'anticipation sur l'évolution des quartiers des villes moyennes qui s'accompagne, de la part des acteurs locaux, d'une volonté forte à agir : « nous avons décidé d'anticiper l'évolution du quartier qui, à l'époque, présentait quelques dysfonctionnements » (*Le Télégramme*, 20/04/2007) ; « Kermoisan n'est pas un ghetto mais encore un territoire de rencontres où la vie n'est pas un enfer » (*Le Télégramme*, 05/01/2006) ; « le maire [de Saint-Brieuc] a expliqué que dans dix ou quinze ans, les tours devraient sans doute subir une nouvelle rénovation, très coûteuse, et représenteront un mode de vie dépassé » (*Le Télégramme*, 31/01/2007) ; « Ce n'est pas un quartier dégradé mais si l'on ne faisait rien, il y avait un risque de paupérisation » (*Le Télégramme*, 14/09/2009). La démolition recouvre ainsi

une dimension symbolique régulièrement soulignée : « La destruction actuelle du bâtiment J est symbolique » ; « le symbole fort de la destruction de la tour » (*Le Télégramme*, 25/02/2006) ; « Une tour qui tombe, tout un symbole... » (*Le Télégramme*, 16/12/2004)) qui est présentée à l'échelle des villes concernées dans une dimension quasi mythologique : « Raser le Clos-Vert appartenait presque à la légende urbaine vannetaise » (*Le Télégramme*, 12/01/2010).

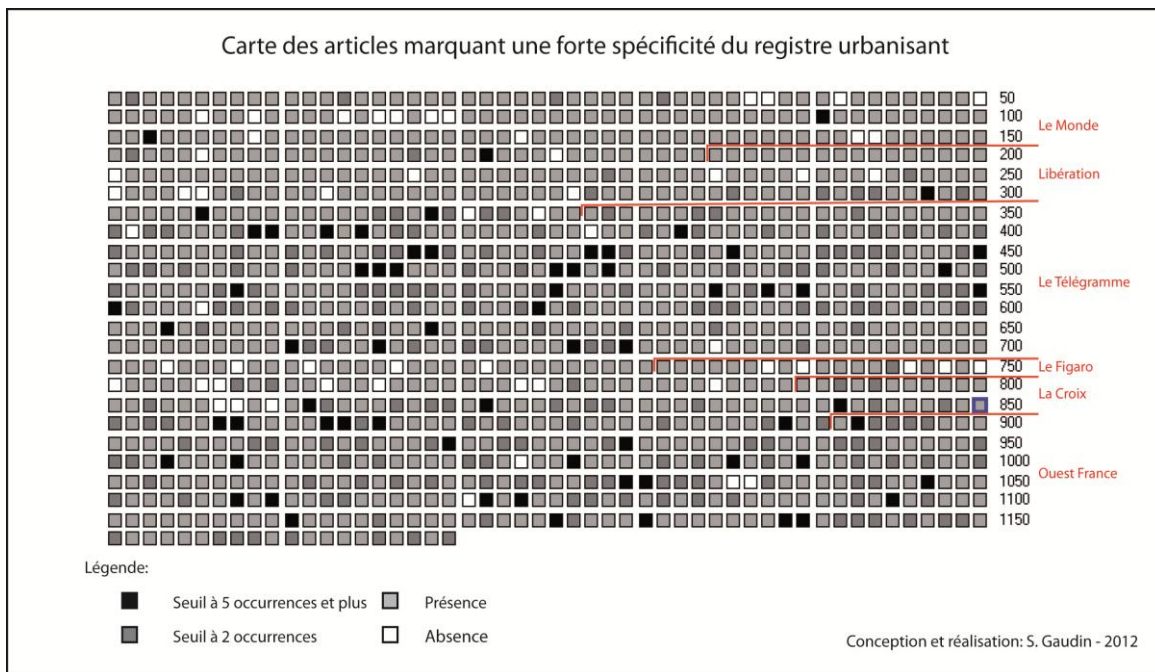
En intégrant les dispositifs de l'ANRU, les villes moyennes – outre qu'elles offrent aux édiles la possibilité de dire qu'ils anticipent, qu'ils agissent – valorisent et expurgent les formes de ce complexe urbain en optant pour le versant mélioratif de la doctrine de l'Agence, celui d'une amélioration des cadres de vie et d'une revalorisation des quartiers. Le caractère souvent moins polémique des opérations – par manque d'opposition, de moyens ou de projets – laisse une voie ouverte à la mise en place d'une rénovation urbaine d'envergure à leur échelle. La démolition n'apparaît donc pas dans ce contexte comme le traitement de la dernière chance, l'ultime recours devant les échecs successifs – quoique discutables – de quatre décennies d'action publique en direction des quartiers prioritaires. Les démolitions dans les villes moyennes veulent au contraire apparaître comme un acte fort, volontaire et stratégique, une anticipation de la part et à l'initiative des acteurs locaux. Il s'agit aussi de recycler le discours national autour de la thématique de la renaissance urbaine de ces territoires et au-delà de la ville toute entière.

### **3.2. Un registre urbanisant dominant, une question sociale en creux**

Parmi les discours, notamment médiatiques, traitant des espaces de la rénovation, il apparaît donc une distinction forte entre les articles qui traitent de ces quartiers de manière générale et ceux qui les présentent à travers l'angle du PNRU. Différentes études ont conduit à souligner les associations négatives faites dans les articles de presse, présentant la relégation de cités-ghettos et contribuant à « accentuer les traits de la réalité sociale [ ] l'enjeu étant d'atteindre un auditoire le plus large possible » (Marchal, Stébé 2012 : 64). Nous avons montré précédemment que cette orientation doit être nuancée. En revanche, le point commun de l'ensemble des articles traitant de la rénovation urbaine est l'entrée spécifiquement urbaine qu'ils adoptent et la part qu'ils accordent au vocabulaire particulier de l'aménagement urbain.



**Figure 5.8 – Carte des articles marquant une forte spécificité du registre urbanisant dans le corpus « presse » -**



(Réalisation personnelle)

La part mineure que constitue la segmentation reflète l'angle privilégié du traitement de l'information dans un registre que l'on peut qualifier d'urbanisant, c'est-à-dire en employant des termes propres à l'aménagement et au déroulement opérationnel de la rénovation urbaine et des transformations morphologiques des lieux. L'intensité de l'emploi du registre est variable d'un quotidien à l'autre, notamment en ce qui concerne la presse nationale. *Le Figaro* apparaît comme le quotidien y ayant le moins recours, *Libération* et *Le Monde* reflètent un emploi régulier (quasi systématique) mais de faible intensité. Les deux quotidiens régionaux sont eux nettement plus inscrits dans cette logique. Le fait est d'autant plus saillant que les articles de ces journaux sont courts et comportent moins d'occurrences que ceux de la presse nationale. La démolition ou le recours à des destructions partielles sont présentés comme une action technique et urbanistique, justifiée par des attentes urbano-architecturales : « La déconstruction aura pour but de dédensifier légèrement le quartier [...] de désenclaver ce quartier labyrinthique pour l'ouvrir vers l'extérieur. La démolition de certains bâtiments, rues du Luxembourg et de l'Europe, permettra d'avoir une vue plus grande sur l'extérieur et de faire entrer le soleil » (*Le Télégramme*, 20/01/2009). En somme, il s'agit d'un domaine d'experts. Ainsi, on peut affirmer que le registre urbanisant du traitement médiatique de la rénovation urbaine est un trait caractéristique et distinctif des publications de la presse régionale par rapport aux quotidiens nationaux. Mais ici, ce qui nous intéresse, au-delà du constat, repose sur la part et le contenu des articles ne rentrant pas dans cette configuration. Ce sont 55 articles qui traitent de la rénovation urbaine sans faire

référence explicitement au champ opératoire. Parmi eux, les principaux thèmes abordés se répartissent de la manière suivante :

**Tableau 5.6 – Thématisation des articles hors registre urbanisant dominant –**

	Politique générale	Politique locale	Jeunes	Emplois	Evaluation politique publique	Ghettoisation	Violence	Animation	Total
<b>Le Monde</b>	2	-	2	1	3	1	4	-	13
<b>Libération</b>	7	-	1	3	-	2	-	-	13
<b>Le Télégramme</b>	2	-	-	-	1	-	1	1	5
<b>Le Figaro</b>	6	-	-	1	-	-	1	-	7
<b>La Croix</b>	6	-	-	-	-	1	1	3	11
<b>Ouest-France</b>	3	3	-	-	-	-	-	-	6
<b>Total</b>	26	3	3	5	4	4	7	4	55

(Réalisation personnelle)

La catégorisation thématique du tableau n° 5.6 vise à dégager les principaux thèmes connexes au traitement des opérations de rénovation urbaine dans la presse, hors du registre urbanisant dominant. Les thèmes majoritaires présentés ne sont pas exclusifs, des recouvrements et des chevauchements s’opèrent entre les catégories. La répartition présentée dans le tableau ne prend en compte que le thème dominant de l’article.

Deux postures dominent dans les articles non-urbanisants, selon les périodes de parution. Entre 2005 et 2006, ils évoquent la rénovation urbaine comme un axe d’action pour le gouvernement et les partenaires afin de résoudre le problème des « zones de non droit » de la République (*Le Monde*, 06/11/2005). Le discours est ferme, reflétant les allocutions du responsable du ministère de l’Intérieur d’alors, et usant d’une rhétorique volontariste en évoquant « Les grands desseins de Borloo. Le ministre délégué à la Ville ne recule devant rien » (*Libération*, 17/11/2003) ou une « mâle fermeté » (*Le Figaro*, 04/11/2005) des responsables. A la violence répond l’ampleur du programme et des transformations escomptées. Les banlieues deviennent un enjeu national dans lequel le pouvoir entend asseoir et réaffirmer son autorité. Ainsi, le gouvernement annonce la mise place « d’une batterie de mesures pour les banlieues » (*Libération*, 09/11/2005). Après 2008, les discours évoluent. Certains articles commencent à souligner les limites de l’action, la qualifiant de « sans grand effet » (*Le Télégramme*, 01/12/2009) et reconnaissant même « l’impuissance de la politique de la ville à résoudre les difficultés des quartiers » (*Le Monde*, 16/10/2010), de nombreux articles signalent ces limites sans pour autant s’y arrêter : « S’il est difficile de mesurer l’impact précis d’une telle politique, certains indicateurs sont tout de même rassurants. Dans plusieurs quartiers dits sensibles, les promoteurs privés arrivent, c’est le signe que l’image est en train de

changer » (*Le Télégramme*, 12/04/2008). Le rapport Pupponi-Goulard<sup>398</sup> qui est présenté à la fin de l'année 2010 participe aux premières vagues médiatiques de questionnements concernant ces opérations, ou du moins leurs résultats sur le terrain, pour des habitants des quartiers où « l'amélioration est à peine perceptible » (*Libération*, 01/12/2009). Car, de remise en cause réelle des procédés comme des actions, il ne sera quasiment jamais question ou presque (*Libération*, 26/05/2010 ; *Libération*, 03/04/2010) dans l'ensemble du corpus<sup>399</sup>. Jusqu'en 2011, l'ANRU est toujours perçue de manière positive dans les différents articles, elle est présentée comme l' « Agence qui a permis de donner un coup d'accélérateur à la réhabilitation et à la transformation de 450 cités HLM » (*Libération*, 14/01/2011). En majorité, ces articles exo-urbanisants insistent sur les enjeux financiers que représentent ces opérations, que cela soit au niveau national ou local, et soulignent les investissements globaux consentis auprès des territoires prioritaires. Pourtant, ces crédits sont présentés comme indispensables dans le contexte de forte pression budgétaire qui pèse sur ces territoires et qui est régulièrement dénoncée depuis les coupes effectuées sur les dotations en direction des collectivités entre 2001 et 2005. « Faudra-t-il de nouvelles émeutes pour que les pouvoirs publics s'intéressent à nos villes et à ceux qui y vivent » interpelle un élu dans un article de *Libération* (26/05/2010). Violence contre finance<sup>400</sup>, la rénovation apparaît comme la réponse circonstanciée à cette équation sans que des passerelles en direction des problématiques et des enjeux sociaux ne soient réellement pensées ni mises en avant.

Quasiment tous ces articles, en négatif du courant majoritaire du registre urbanisant, ont en commun (c'est le cas pour 74,5% d'entre eux, soit 41 des 55 retenus) d'accorder une part essentielle aux chiffres et aux budgets accordés ou investis dans les opérations : « Un milliard d'euros de plus pour la rénovation urbaine » titre *La Croix* (28/06/2007), « L'Etat verse un pactole aux banlieues » assure *Le Figaro* (09/03/2006),

---

<sup>398</sup> Rapport d'information de François Goulard et François Pupponu, Députés, fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 2853) du 21 octobre 2010.

<sup>399</sup> Quelques articles rappellent les principales critiques qui émergent concernant les opérations et le fonctionnement de l'ANRU, voir notamment : *Urbanisme*, février 2007, n° 30 : « Rénovation urbaine : enjeux, mise en œuvre, qualités » ; *Alternatives économiques*, 2008, Rénovation urbaine: constat d'échec, n° 275, décembre 2008.

<sup>400</sup> Certains articles n'hésitant pas à faire très directement la liaison entre les événements de 2005 (évités) et le lancement des opérations de rénovation : « Une démarche payante pour la municipalité et les habitants du quartier, puisque Kervénanec a été épargné par la flambée de violence qui a touché la plupart des « cités », le mois dernier, dans toute la France » (*Le Télégramme*, 10/12/2005), ou encore prenant l'exemple de Villeneuve-La-Garenne, le même quotidien affirme « . Il y a un espace qu'il faut transformer complètement. Là où on a réussi à le faire, il ne s' est rien passé » (*Le Télégramme*, 08/11/2005). Une version que différents chercheurs ont contestée, voir notamment : Authier, 2007, *Op. Cit.* ; Donzelot Jacques, Epstein Renaud, 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, dossier « forces et faiblesses de la participation », n° 326, pp. 5-34

ou encore « l'Etat a entériné la dotation d'une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros. Elle s'ajoute aux 12 milliards dont l'ANRU dispose déjà pour financer la rénovation des quartiers jusqu'en 2013 » (*Le Figaro*, 23/12/2008), « Un contrat qui porte sur 280 millions d'euros à investir sur quatre années, à Angers et Trélazé » (*Ouest-France*, 14/12/2004), « Le renouvellement urbain transforme la ville. Avec en prime un avenant de 2 millions d'euros » (*Ouest-France*, 11/07/2009). Et quand il ne s'agit pas de souligner les apports financiers, c'est toujours en termes quantitatifs que la rénovation urbaine est présentée :

« [...] en améliorant le quotidien des 5 millions d'habitants des quartiers populaires » (*Libération*, 20/01/2009), « la création d'une prime de 1 000 euros et d'une prime forfaitaire mensuelle de 150 euros pendant douze mois. – 20 000 contrats d'accompagnement pour l'emploi et contrats d'avenir réservés aux quartiers défavorisés seront créés pour développer des emplois de proximité. – 15 nouvelles zones franches urbaines seront instaurées, en plus des 85 existantes » (*Le Monde*, 08/11/2005), « Rappelant qu'une enveloppe de 100 millions d'euros avait été débloquée au lendemain de la crise des banlieues » (*Le Monde*, 26/10/2006), « Dès 1996, 17 milliards de francs (2,5 milliards d'euros) avaient en effet été promis [...] Officiellement, depuis 1996, 15 000 entreprises se sont implantées sur les sites et 60 000 emplois nouveaux y ont été créés. [...] En 2001, le budget consacré à la politique de la ville a dépassé les 6 milliards d'euros (40 milliards de francs), soit deux fois plus qu'en 1997 » (*La Croix*, 14/11/2006), « 4 milliards d'euros d'investissement public pour la rénovation urbaine d'ici à 2012, 1 472 violences sur dépositaires de la sécurité publique en 2008, contre 1 137 en 2005, 18 800 euros le revenu net moyen par foyer (contre 28 700 euros en Ile - de - France), 1,4 million de m<sup>2</sup> de bureaux construits depuis 1999 » (*Le Monde*, 27/10/2009), « Sur l'ensemble de la période, le taux de chômage en ZUS est passé de 17,2% en 2003 à 16,9% en 2008, ce qui représente une baisse de 2% du nombre de chômeurs » (*Le Télégramme*, 01/12/2009), « Avec cette nouvelle péréquation, Clichy-sous-Bois a ainsi touché 1,9 million d'euros en 2004, puis 5,9 en 2005, et recevra presque 10 millions en 2009 » (*Le Figaro*, 03/09/2006).

Cette litanie de chiffres concerne aussi bien les montants des opérations que les fonds de péréquation, l'évolution du chômage, de la pauvreté, les chiffres de la délinquance, etc. Elle reflète l'engagement collectif des acteurs en direction des « banlieues sensibles » mais elle a également une double fonction. Celle de rassurer quant à la prise en charge de ces problématiques à hauteur des difficultés qui s'y expriment et, d'autre part, d'accentuer l'idée d'une surdotation de ces territoires bénéficiant par conséquent d'une discrimination positive « sans précédent » afin de souligner que « JAMAIS l'État n'aura mobilisé autant d'argent pour la politique de la ville » (*Le Figaro*, 09/03/2006). Au final, par des registres différents, les articles, qu'ils relèvent d'un registre urbanisant ou d'approches plus économiques ou politiques,

fonctionnent de la même manière en tentant de montrer par la pierre et par les chiffres l'ampleur des transformations en cours. Celles-ci apparaissent au regard des descriptions qui en sont faites comme inéluctables et même comme relevant d'un devoir républicain. Ce que *Le Monde* (26/10/2006) reprend dans un de ces articles en citant un discours de N. Sarkozy : « La République, c'est des droits et des devoirs, et le devoir de la République c'est d'être présent partout où c'est nécessaire, c'est de refuser le non-droit et c'est de faire en sorte que ceux qui s'engagent soient protégés », et pour cela « le gouvernement a décidé de mobiliser des hommes pour mettre en œuvre ces politiques » (*Le Figaro*, 09/03/2006). La visibilité des opérations engagées constitue un volet important de la médiatisation de la rénovation urbaine parfois présentée comme une véritable mise en scène « Le maire [...] suit l'avancée des travaux d'Hercule, phase après phase. La Ville, la Région, le Département, BSH (Bretagne - Sud Habitat) bien sûr, sont au casting de la superproduction d'un budget de 46 M d'€ qui va concerner 512 logements [dont] 332 qui seront démolis » (*Le Télégramme*, 24/04/2009).

A ce stade, l'ensemble du corpus reflète bien un objectif et un positionnement communs autour d'un consensus attaché aux opérations de rénovation urbaine et dont l'envergure semble répondre à l'ampleur des enjeux. Ce référentiel commun est indispensable à la construction de l'action collective qui « suppose que les représentations du projet de chaque entreprise mobilisée dans le dispositif s'articulent à celles des autres » (Barnèche-Miqueu, Lahaye, 2005 : 136). Les discours et les descriptions soulignent avec emphase l'importance de projets qualifiés de « maxi-projets urbains » : « C'est du gros, du très gros chantier urbain que le maire et le préfet ont présenté hier après-midi. Si elle réussit à saisir le chèque brandi par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la ville de Saint-Brieuc, avec le soutien de l'Etat et des collectivités, se propose tout simplement de remodeler complètement les secteurs de Balzac, de Saint-Jouan et de La Croix-Lambert [...] Sur le papier, l'ensemble est vraiment impressionnant » (*Le Télégramme*, 16/12/2004) ; « le quartier de l'Europe allait bénéficier de ce formidable et ambitieux projet qu'est l'Anru » (*Le Télégramme*, 21/07/2008).

En ce sens, sans toujours refléter les termes ni les thèmes traditionnellement attachés à l'intervention dans les quartiers prioritaires, la presse nationale et régionale contribue à fonder un discours commun qui repose non pas sur des objectifs dûment assignés ni sur des critères ou une analyse partagés mais sur un constat, celui de la nécessité d'une action forte, celle d'une cohésion de l'ensemble des acteurs autour du projet exposé, *Le Télégramme* évoque à ce propos dans ses colonnes la constitution d'une « sorte d'union sacrée entre les partenaires » (*Le Télégramme*, 17/11/2003) ; « c'est le fruit d'un partenariat au-delà des divergences politiques » (*Ouest-France*, 14/12/2004). Il s'agit aussi d'une réponse à l'apparent paradoxe du remède spatial aux difficultés sociales des populations résidant dans ces territoires. En pratiquant une

démétaphorisation (Genestier, 2012) de la démolition, en occultant une partie des enjeux symboliques et sociaux qu'elle recèle, l'omniprésence du registre urbanisant participe à une définition technique, chirurgicale et architecturale des opérations. Ainsi les débats entourant le sens et les conséquences sociales des démolitions ont-ils été rapidement occultés dans la presse générale et dans la sphère politique au profit d'un consensus actionnel, voire activiste. Sous cet angle, les opérations de rénovation urbaine apparaissent avant tout comme de « spectaculaires opérations d'urbanisme » (*Le Télégramme*, 17/12/2004). L'idée générale étant avant tout de s'inscrire dans une logique de transformation radicale des lieux, manière de rendre visible l'action politique et territoriale en direction de ces territoires mais aussi, en participant à la généralisation des opérations de démolition-reconstruction dans l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire, il s'agissait de créer un continuum dans les manières de présenter les enjeux et d'y répondre afin d'asseoir un consensus national politique et médiatique autour de la rénovation urbaine.

Les trajectoires argumentatives et les manières d'évoquer les opérations selon les échelles territoriales et les éditions sont cependant révélatrices des manières dont l'action est considérée aux différents niveaux de la décision.

### **3.3. Spécificités et exploration complémentaire des corpus**

Les fonctions avancées du logiciel Lexico 3 permettent d'entamer un travail de confrontation des sources par l'analyse des spécificités des corpus. Le calcul de celles-ci est réalisé à partir d'une section du corpus que l'on peut délimiter ici, soit chronologiquement, par quotidien, soit encore plus précisément par regroupement d'articles selon les affinités thématiques. Si on retire les formes banales et communes attestées dans chacune des parties des corpus, un autre repérage apparaît. Il ne s'agit plus de recenser les formes d'apparition maximale ni les gammes de fréquences relatives mais d'identifier les formes originales et caractéristiques des parties. Reposant sur un modèle de calcul de probabilité hypergéométrique, l'analyse des spécificités permet d'adjoindre aux fréquences maximales un indice de spécificité qui indique un sur ou un sous-emploi d'une forme dans les parties sélectionnées et de faire apparaître les fréquences remarquables.

Les spécificités entre quotidiens ou entre la presse nationale et régionale ayant été sondées précédemment, les calculs par partie et par titre de presse n'ont pas apporté d'éléments d'interprétations significatifs supplémentaires. En revanche, l'analyse des spécificités permet de redécouper le corpus en fonction d'angles thématiques que nous avons précédemment identifiés. C'est à partir du terme de la démolition que nous avons lancé cette analyse.

Les articles traitant explicitement de la démolition ou employant le terme marquent une forte spécificité positive des termes suivants :

**Tableau 5.7 – Analyse des spécificités des articles traitant de la démolition –**

Spécificités positives		Spécificités négatives	
Forme	Indice de spécificité	Forme	Indice de spécificité
Démolition	157	emploi	-17
Logement	56	Etat	-17
Tours	29	banlieues	-13
Rue	25	République	-13
Immeubles	21	jeunes	-11
Reconstruction	14	Gouvernement	-11
Locataires	12	police	-10
Bâtiments	11	associations	-10
Barre	11	politique	-8
Operation	9	égalité	-8
relogement	9	violence	-7
Quartier	9	émeutes	-7
Projet	9	cohésion	-7
Appartement	9	chances	-7
Constructions	9	développement	-6
Programme	8	éducative	-6
Rehabilitation	8	insertion	-6

(Réalisation personnelle)

Mais c'est au niveau des spécificités négatives que l'analyse se révèle particulièrement instructive. Ainsi, si les articles portant sur la rénovation intègrent bien un large spectre thématique où il est possible de retrouver les thèmes habituels des « banlieues à problèmes » (Baudin, Genestier, 2002), ces associations ne se retrouvent pas ou plus faiblement lorsque l'on observe les articles traitant de la démolition (tableau 5.7). On peut donc, à ce niveau, observer une dichotomisation du corpus, les articles traitant des démolitions ayant une forte spécificité urbanisante et contribuant à dissocier nettement le volet social des opérations conduites. Les registres lexicaux se distinguent particulièrement entre une approche sociale et politique relevant des spécificités négatives des articles traitant de la démolition et de fortes spécificités positives liées à la dimension opérationnelle et urbanisante des opérations. La démolition est donc appréhendée et présentée comme une intervention essentiellement technique et technicienne qui intègre peu, en amont comme en aval, l'enjeu social de ces interventions. La réorganisation des ministères de tutelle de l'ANRU en 2009 sous la double égide du ministère du logement et du ministère très transversal « Travail, relations sociales, solidarité, famille et ville » ne se traduit pas par un rééquilibrage de cette dichotomie. Les opérations de rénovation urbaine dans la presse demeurent

essentiellement attachées à des transformations morphologiques et urbaines intégrant peu, ou à la marge, les enjeux sociaux qui en découlent. Il est alors nécessaire d'observer de manière complémentaire le contexte d'énonciation des opérations.

S'il est régulièrement affirmé que la démolition ne constitue pas une fin en soi ni un résultat à obtenir mais qu'elle représente bien un moyen, force est de reconnaître que, d'un point de vue lexical, peu d'éléments semblent le confirmer. Sur l'ensemble du corpus il existe deux formes de « démolis pour » qui n'apportent rien sur le fond quant aux objectifs des opérations : « démolis pour être reconstruits » (*Libération*, 24/02/2005), « démolis pour aménager la rue » (*Ouest-France*, 02/06/2006) et une forme de « démolir pour reconstruire » (*Le Télégramme*, 03/10/2003). Le « démolir ou démolis afin » ne donne pour sa part aucun résultat tout comme « démolir/i/is parce ». Quant à « démolir car » il n'offre qu'un résultat pour affirmer précisément que l'acte n'est pas la finalité de l'opération : « Le but n'est pas de démolir car nous ne sommes pas dans le cas d'un quartier où il y a besoin de détruire des immeubles dégradés. Nous sommes davantage dans la prévention » (*Le Télégramme*, 12/04/2008). Une recherche lancée sur l'ensemble des conjonctions donne le même résultat négatif. Rapporté directement à l'acte démolisseur, le discours journalistique ne fait jamais directement de liaison entre les raisons et les causes même du choix de la démolition. Dans le même ordre d'idée, les justifications des opérations apparaissent de manières diverses et très dispersées dans le corpus relevant de dysfonctionnements ou de situations élevées au rang de problèmes sans que la justification du recours à la démolition ne soit en elle-même discutée. L'affirmation initiale et les arguments avancés concordent vers la nécessité d'agir sur le territoire et auprès des populations mais jamais le mode opératoire n'est clairement justifié ni étayé, pas plus que la réhabilitation, ni même que la (re)construction.



**Figure 5.9 – Concordances « pour éviter » dans l'ensemble du corpus –**

<p>Partie : LaCroix, Nombre de contextes : 1 mme de l'Anru impose des critères précis pour éviter que les populations ne fassent les</p>
<p>Partie : LeFigaro, Nombre de contextes : 2 volet de réhabilitation , indispensable pour éviter la coupure en deux de la ville » s critères d'évaluation des associations pour éviter la gabegie et la dilution des moyens</p>
<p>Partie : LeMonde, Nombre de contextes : 16 n prendraient " des initiatives fortes " pour éviter que des incendies dramatiques dans nicipales , les mesures qui s ' imposent pour éviter des drames de cette nature " , a méliorons le régime de l ' indemnisation pour éviter que le chômage se double d ' un traumatisme us ont également lancé un appel au calme pour éviter la poursuite et la généralisation rait discuter d ' un code de déontologie pour éviter de souffler sur les braises . Myriam tion des ménages et tout mettre en œuvre pour éviter les expulsions liées exclusivement ent à Strasbourg du 28 au 30 septembre ] pour éviter au ministre de s ' exprimer sur les r ! Quelles sont les réformes envisagées pour éviter les abus lors des attributions ? sses populaires , modestes et moyennes - pour éviter la constitution de nouveaux ghettos lles et scolaires parfois très élaborées pour éviter de côtoyer les plus pauvres et les années d ' avoir des policiers sur place pour éviter les « opérations coup - de - poing re d ' enterrer les containers à ordures pour éviter les incendies , de choisir du mobilier ssant d ' encastrent les boîtes à lettres pour éviter les dégradations . L ' éclairage t conseillé de s ' y rendre tôt le matin pour éviter les problèmes . Au no 1 , en particulier cales à racheter peu à peu les logements pour éviter le pire . Un peu tard . Et sans pouvoir arité financière minimale entre communes pour éviter qu ' il y ait des ghettos de riches</p>
<p>Partie : LeTélégramme, Nombre de contextes : 1 llique à l ' entrée de l ' appartement , pour éviter l ' intrusion de squatters . Logement</p>
<p>Partie : Libération, Nombre de contextes : 4 de la mixité sociale ( choix de logement pour éviter un «mauvais» collègue , jeu d'options ter un «mauvais» collègue , jeu d'options pour éviter les «mauvaises» classes , recours ire de mieux répartir le logement social pour éviter la concentration de situations de ecouverts de grillages et de géotextiles pour éviter la projection des gravats et particules</p>
<p>Partie : OuestFrance, Nombre de contextes : 5 e , précise Patrice Cottebrune , c ' est pour éviter que l ' on raconte des bêtises sur qu ' il ne pourrait pas y avoir un lieu pour éviter aux jeunes de traîner dans les halls r aspergera d ' eau l ' ensemble du site pour éviter les nuages de poussière . La technique lle . Et de promouvoir la mixité sociale pour éviter une fracture . » § Lorient Kervéanec ros et en créer ailleurs dans la ville , pour éviter qu ' elle ne devienne un petit Mont</p>
<p>Nombre de contextes : 29</p>

(Réalisation personnelle)

Si les raisons projectives ne sont donc pas clairement exprimées, la volonté préventive voire la rhétorique de l'anticipation sont plus développées. Dans les figures n° 5.9 et 5.10, on peut ainsi observer la variété des motifs indirects rapportés quant au choix des opérations de rénovation urbaine. Mais il s'agit ici des raisons d'une intervention et pas particulièrement du choix d'une démolition. Ainsi peut-on noter que, mises à part trois occurrences à caractère hygiéniste ou sécuritaire, les raisons ou les motifs « pour éviter » semblent peu en rapport avec les diagnostics souvent avancés (enclavement, mixité, obsolescence, insécurité, précarité, etc.).



La recension des acteurs dans le corpus indique tout d'abord un emploi très majoritairement pluriel du terme puisqu'il apparaît 114 fois au pluriel et 7 fois seulement au singulier. Le recours au terme « acteur » est donc majoritairement générique, utilisé afin de désigner un ensemble de responsables ou de décideurs réunis au sein de groupes de pilotage des opérations. Le tableau n° 5.8 réalisé à partir d'une recontextualisation de chacune des occurrences permet d'affiner la désignation.

**Tableau 5.8 – Les acteurs de la rénovation urbaine dans la presse –**

	<b>Observateur</b>	<b>Actif</b>	<b>Neutre</b>	<b>Total</b>
<b>Général</b>	15	4	30	49
<b>Logement</b>	2	2	7	11
<b>Local</b>	5	8	16	29
<b>Associatif</b>	2	5	3	10
<b>Habitant</b>	2	5	2	9
<b>Politique</b>	1	6	5	12
<b>Police</b>	1	0	0	1
<b>Total</b>	28	30	63	121

(Réalisation personnelle)

Majoritairement, les acteurs ne sont pas désignés plus précisément, ou, lorsque le terme est employé, il ne fait pas l'objet de précisions. Le caractère général et indéterminé est la forme dominante souvent pour décrire « l'ensemble des acteurs », « ou les nombreux acteurs du projet » (*Le Figaro*, 02/08/2007), ou encore pour parler de « la coopération entre les acteurs » (*Ouest-France*, 27/10/2008). Le pluriel marque également l'indistinction dans un système complexe et croisé de sphères d'influences et de décisions parfois opaques dans le champ opératoire de la politique de la ville. A l'intérieur de la catégorie, ces acteurs indéterminés apparaissent souvent avec une certaine neutralité vis-à-vis de l'action (tableau 5.8). Lorsqu'ils sont ainsi désignés, c'est davantage en tant qu'observateurs, réguliers ou ponctuels ou comme interlocuteurs, mais rarement pour indiquer une phase active dans le processus de décision. Ce trait est d'ailleurs relativement caractéristique à l'échelle de l'ensemble des occurrences du terme puisque seulement 24,8% d'entre eux sont désignés avec un rôle actif à un moment ou à un autre dans la mise en place ou le suivi des opérations. Les termes « acteur local » ou encore « acteur de terrain » sont le second référencement le plus couramment employé. La répartition est ensuite plus équilibrée entre le statut d'observateur, de participant aux opérations ou de neutralité. Ceux-ci appartiennent généralement à un groupe relativement hétérogène dont les quotidiens listent parfois la

composition (bailleurs, responsables, services de l'Etat, acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, etc.). Ils marquent généralement une prise de position (active ou non) dans la mise en place des opérations, soit lors de réunions de concertation entre eux, soit que les quotidiens relatent leurs diagnostics et les projets qu'ils présentent. L'idée de collectif est essentielle à ce niveau. La rénovation apparaît ainsi comme une affaire d'experts où un ensemble de spécialistes ayant une bonne connaissance du terrain se réunit pour définir conjointement les orientations du projet et parfois même, sur un ton teinté d'ironie, sont-ils reconnus dans leur efficacité à « mettre en exergue des réalités lilliputiennes » (*Le Monde*, 29/09/2010) ! Ce collectif est surtout très consensuel, soit qu'il apparaisse en phase avec les décisions prises soit qu'il affiche un scepticisme partagé devant la complexité des situations ou l'inefficacité des opérations antérieures. On n'observe dans le corpus que deux occurrences seulement laissant entendre que « les acteurs » au sens générique ne représentent pas une même volonté commune. Mais le constat est quasiment excusé par le récit conduisant à expliquer que « certains acteurs qui travaillent dans les quartiers baissent les bras » (*Le Monde*, 30/11/2009) ou pour indiquer que les « acteurs locaux sont sceptiques » lors de la présentation du Plan banlieue par F. Amara (*Le Monde*, 26/10/2007). Ainsi, dans la très grande majorité des situations, « les acteurs s'accordent »... même dans leurs désaccords (*Le Monde*, 26/10/2007) ! On pourrait y voir une forme commune du contrôle politique et médiatique de l'expression – policée – des rapports entre décideurs. Mais ici, ces formes de consensus, assumées et réitérées, dépassent le seul enjeu de désamorçage de sujets polémiques. Il s'agit bien d'une posture assurant la stabilisation d'une forme de coalition, au sens où Ph. Zittoun (2001 : 18)<sup>401</sup>, reprenant une définition de Rhodes et Marsh (1995) l'a décrite, et qui s'exprime par le biais des médias comme : « Un réseau d'acteurs caractérisé par la stabilité des relations, la forte sélection des membres,

---

<sup>401</sup> Dans son ouvrage Ph. Zittoun décrit comment la politique du logement social a été traversée par trois courants, parfois qualifiés de coalitions entre 1981 et 1995, date à partir de laquelle s'opère une recomposition des acteurs et des outils mise en place. Dans un premier temps et jusqu'au début des années 1970, la politique étatique qui s'est instaurée en direction du logement social a privilégié un investissement massif dans la construction. Cette période de grande ampleur va déterminer la configuration et l'offre en matière de logements sociaux des décennies qui suivront. Cependant, 1965 marque une inflexion importante de cette orientation avec les prémises d'un désengagement progressif de l'Etat dans le secteur du logement. Cette première étape va être marquée par la réforme de Raymond Barre en 1977 concernant le financement du logement social. Celle-ci traduit une bifurcation dans les conceptions de la politique du logement social en impulsant le transfert des aides à la pierre vers les aides à la personne. Cela ne marque pas pourtant, loin s'en faut, la fin de la construction massive de logements sociaux ni de l'implication de l'Etat. L'auteur pose trois postulats de recherche : l'existence d'une scène politique du logement composé d'acteurs aux objectifs et arguments distincts, la politique qui est opérée ensuite est le résultat d'une négociation entre les groupes d'acteurs, réalisée et c'est le dernier point, dans une certaine autonomie de décisions au sein du champ dont ils relèvent. Philippe Zittoun détermine ainsi deux coalitions présentes conjointement à cette période charnière et s'organisant l'une avec l'autre et parfois l'une par rapport ou à l'encontre de l'autre. La coalition plus ancienne et qui a détenu une place majoritaire jusqu'au milieu des années 70 soutient une politique interventionniste défendant une construction importante de logements afin de répondre à un besoin universel, calibré et quantifié. Cette coalition dominante « des universalistes » va progressivement se recomposer sous l'effet de la montée en puissance de la coalition « libérale » privilégiant par le biais du marché une approche à travers les aides accordées directement aux ménages.

l'interdépendance verticale fondée sur le partage des responsabilités dans la gestion des services publics » (Rhodes et Marsh, 1995 : 44). Elle dispose des caractéristiques suivantes : « Un nombre limité de participants, avec l'exclusion délibérée de certains membres ; une interaction fréquente et intense entre tous les membres de la communauté sur toute question concernant les politiques publiques ; une consistance des valeurs, les valeurs d'appartenance et les résultats des politiques publiques, ceux-ci persistant avec le temps ; un consensus, les membres partageant la même idéologie, valeurs et préférences générales concernant les politiques publiques ; tous les membres de la communauté de politiques publiques ont des ressources et donc les relations entre eux sont des relations d'échanges ; l'interaction de base est donc composée de négociations entre les membres » (Rhodes et Marsh, 1995 : 5). En ce sens, l'idée de consensus et de transaction se renforce au regard de la part accordée à l'échange et à la constitution des réseaux d'acteurs dans l'expression qui en est faite dans les développements médiatiques. Par exemple, on peut lire que la rénovation urbaine va contribuer à de « nouvelles façons d'agir des pouvoirs publics mettant tous les acteurs en réseaux pour une approche intégrée » (*Libération*, 29/11/2007). Parmi les acteurs à dimension collective, une mention particulière mérite d'être faite en direction des professionnels du secteur du logement, généralement distingués et identifiés en tant que tels par les journalistes, qu'il s'agisse des responsables des offices HLM, locaux ou nationaux, l'USH ou bien des SA HLM, mais aussi à l'échelle nationale des membres de commissions spéciales. A ce groupe s'adjoint ce que les médias désignent comme « les professionnels de la politique de la ville » ou « tous les acteurs du logement » (*Ouest-France*, 27/10/2006). L'expression revient à plusieurs reprises dans différents quotidiens sans plus de détails sur la composition du groupe. Au mieux peut-on supposer qu'il s'agit d'élargir aux représentants et gestionnaires traditionnels du logement social l'ensemble des signataires des conventions comme par l'emploi de la désignation : « les différents acteurs de cet ambitieux projet de renouvellement urbain » (*Le Télégramme*, 12/18/2006).

Au sein du corpus presse, les acteurs issus du monde politique semblent sous-représentés à travers la catégorie « acteur ». Cette impression semble à relativiser tant les élus sont généralement désignés soit de manière nominative soit par la fonction qu'ils assument. En cela, la catégorisation semble restrictive eu égard à leur part réelle. Sous la désignation d'acteurs, les responsables politiques semblent, au regard de ces occurrences, relativement inscrits dans l'action mais pas exclusivement. Si le rôle d'observateur est pratiquement absent, la presse leur prête parfois une posture un peu plus neutre en signalant une présence à un événement ou par l'annonce faite des responsabilités engagées. Pour approfondir ce point, nous devons nous référer aux résultats exposés précédemment, lors de la présentation du lexique et des spécificités des deux corpus dans les tableaux n° 5.4 et 5.7. Ainsi apparaissent plus fidèlement les désignations particulières. Au sein du corpus national, les termes de « ministres »,

« Etat » et « gouvernement » semblent particulièrement récurrents, mais moins cependant que celui d'habitants. On retrouve cette forte présence des « habitants » dans le corpus local qui dépasse en fréquences et en occurrences celui de « maire ». Une limite est à prendre en compte à ce niveau, celle de la désignation de l'action des municipalités à travers les expressions « la Ville a décidé », ou « sous l'impulsion des décideurs de la Ville » difficilement repérables à travers la prospection quantitative textométrique, particulièrement volumineuse quant à l'emploi du terme « ville » dans sa forme nominale directe – par l'emploi de la majuscule, nous avons néanmoins pu identifier à ce stade 60 occurrences de la « Ville » dont 33 correspondaient à la désignation d'une municipalité.

Le terme « habitant » est une forme très présente dans le corpus, il comptabilise 1363 occurrences soit davantage que le terme « démolition » et presque autant que ceux de « logement » et de « quartier ». Ces fortes occurrences à l'échelle du corpus sont peu associées aux termes désignant les acteurs, les habitants ne représentant que 9 occurrences parmi les 121 désignations. Surtout, dans ces apparitions, il s'agit pour plus de la moitié d'entre elles d'évoquer les habitants comme « les acteurs de l'été chaud » (*Libération*, 08/11/2005), ou encore « facteur premier de la révolte urbaine, dont les acteurs sont pourtant pour plus de 95 % des jeunes Français » (*Libération*, 08/11/2006). Mais au regard de l'entrée par la désignation de ces derniers en tant qu'acteurs et présentés comme tels, leur faible apparition interpelle. L'allusion demeure cependant assez floue, de l'ordre de l'incantatoire comme cela apparaît dans un article de la presse régionale : « C'est donc autour de cette expression des habitants qu'il faut être opiniâtre, déterminé et imaginaire. Car, ce sont eux les acteurs de leur devenir. [...] Ces acteurs sont d'abord les habitants, les associations, les Maisons pour tous, les centres sociaux, les représentants des collectivités locales (mairies, conseil général), des services de l'Etat (police, justice, services sociaux, Education nationale), des religions et des philosophies... » (*Le Télégramme*, 23/11/2005). Au sein de cette très large énumération, le rôle des habitants et leur positionnement en tant qu'acteurs restent relégués, malgré les affirmations, à un rôle manifestement secondaire, au moins en ce qui concerne les processus décisionnels. Si on observe en revanche les situations dans lesquelles les habitants sont évoqués de manière globale, ils témoignent d'une très grande diversité de configurations. En fréquence, c'est au niveau de la presse régionale qu'ils sont le plus régulièrement cités. Le pluriel apparaît comme la forme ultra dominante, puisque le terme « habitant » singulier ne représente que 5% des occurrences du patron. Sur le fond, outre les aspects quantitatifs, énumérant le nombre de personnes concernées<sup>402</sup> par les opérations, on peut schématiquement identifier trois postures : celle de l'habitant-spectateur, de l'habitant-usager et de l'habitant-perturbateur (tableau n°5.9).

---

<sup>402</sup> Le nombre d'habitants est un critère très présent dans la convocation du terme, puisqu'il recouvre près d'un tiers des formes du corpus.

**Tableau 5.9 – Les trois figures de l’habitant dans les articles de la presse nationale et régionale lors des opérations de rénovation urbaine –**

Trois figures de l’habitant	Extraits
<p><b>L’habitant-spectateur</b></p>	<p>« les <b>habitants</b> s’y plaignent du bruit, de la pollution , des actes de vandalisme » (Le Monde, 06/01/2004)</p> <p>« une enquête sur la perception des travaux de réhabilitation par les <b>habitants</b> du quartier » (Le Monde, 01/12/2009)</p> <p>« Quel discours doit-on tenir aux <b>habitants</b> des banlieues dans une telle circonstance ? » (Le Monde, 04/11/2005)</p> <p>« Une réalité qui laisse les <b>habitants</b> perplexes » (Libération, 18/02/2006)</p> <p>« Elle a mis des portes en fer, explique Ali Karrim , 42 ans, <b>habitant</b> de Pissevin depuis 1970 » (Libération, 31/02/2008)</p> <p>« leurs <b>habitants</b> se voient enfermés dans le rapport exclusif à la norme et à l’ordre , dans l’ alternative de la passivité et de la violence » (Libération, 22/01/2008)</p> <p>« D’où une enquête auprès des <b>habitants</b> du secteur. » (Le télégramme, 10/01/2004)</p> <p>« a permis de présenter les grandes lignes de l’opération aux <b>habitants</b> du quartier » (Le télégramme, 30/11/2004)</p> <p>« Comment va-t-on expliquer aux <b>habitants</b> de La Croix - Lambert qu’on va densifier leur habitat avant de démolir » (Le Télégramme, 16/12/2004)</p> <p>« Reloger les <b>habitants</b>, cette grande opération » (Le Télégramme, 28/10/2005)</p> <p>« Les <b>habitants</b> du quartier ont pris connaissance du déroulement du chantier lundi, au cours d’ une réunion publique » (Le Télégramme, 15/06/2005)</p> <p>« Les <b>habitants</b> ont le sentiment que leurs desiderata ne sont pas pris en compte » (La Croix, 13/05/2009)</p> <p>« une vidéo et des témoignages recueillis auprès de ses <b>habitants</b> » (Ouest-France, 13/07/2004)</p> <p>« Les <b>habitants</b> du quartier de la Roseraie ont donc pu être informés dans le calme et la sérénité » (Ouest-France, 30/10/2004)</p> <p>« Les <b>habitants</b> du quartier et les riverains sont invités à venir s’informer » (Ouest-France, 28/03/21011)</p>
<p><b>L’habitant-usager</b></p>	<p>« un "péril grave et imminent" pour les <b>habitants</b> » (Le Monde, 22/09/2005)</p> <p>« La maintenance des quartiers populaires doit être l’œuvre , la responsabilité , le souci et le plaisir de leurs <b>habitants</b> eux – mêmes » [s’agissant de la régie de quartier] (Le Monde, 08/11/2006)</p> <p>« Un quartier moribond, dont de nombreux <b>habitants</b> aiment à rappeler qu’ils y ont vécu heureux » (Libération, 05/07/2007)</p> <p>« les <b>habitants</b> peuvent constater des changements lorsqu’une rénovation urbaine dynamique a été entreprise » (Libération, 20/01/2009)</p> <p>« Les <b>habitants</b> vivent dans un monde de «liens forts» (Libération, 26/10/2006)</p> <p>« priorité a été donnée aux projets qui favorisent la qualité de l’accueil des populations et qui concourent à la qualité de vie des <b>habitants</b> » (Le Télégramme, 10/06/2003)</p> <p>« les discussions ont davantage porté sur les soucis quotidiens des <b>habitants</b> que sur les grands projets » (Le Télégramme, 01/12/2004)</p> <p>« Ils ne sont plus à l’ évidence adaptés pour les <b>habitants</b>, qui le fréquentent » (Le Télégramme, 22/01/2005)</p> <p>« Il est vrai aussi qu’entre <b>habitants</b> des tours, on ne se côtoie pas forcément : certaines auraient mauvaise réputation » (Le Télégramme, 13/10/2006)</p> <p>« Les <b>habitants</b> du quartier désiraient aussi que soient revus la circulation et les déplacements » (Le Télégramme, 17/06/2006)</p> <p>« les nouveaux pavillons attireront un public aisé qui ne fréquentera pas forcément les <b>habitants</b> de la ZAC » (La Croix, 01/08/2006)</p> <p>« un groupe d’<b>habitants</b>, pour leur demander quelles mesures concrètes, simples amélioreraient le quotidien des jeunes » (La Croix, 15/11/2005)</p> <p>« Les <b>habitants</b> gardent la nostalgie du temps où l’on s’entraidait entre voisins de palier » (La Croix, 09/03/2011)</p> <p>« Un <b>habitant</b> demande ce que deviendront les locaux de la crèche » (Ouest-France, 13/04/2005)</p>



	<p>« un <b>habitant</b> réagit. « Dommage que votre diagnostic ait mis à l'écart une voie de circulation qui est une autoroute » (Ouest-France, 05/12/2005)  « Des <b>habitants</b> interviennent : « On ne voudrait pas perdre notre boucher qui serait très difficile à remplacer » (Ouest-France, 10/03/2011)</p>
<p style="text-align: center;"><b>L'habitant- perturbateur/contestat aire/ obstruteur</b></p>	<p>« les <b>habitants</b> n'ont pas envie d'être déplacés » (Le Monde, 19/06/2003)  « Les <b>habitants</b> de la Coudraie ont protesté et bloqué la démolition » (Le Monde, 03/05/2005)  « une alternative aux grands ensembles qui n'a pas su enthousiasmer les <b>habitants</b> » (Le Monde, 04/06/2005)  « ces architectures modernes qui ont remplacé les tours dans les années 1980 ne sont plus acceptées par les <b>habitants</b> » (Le Monde, 04/06/2005)  « Les <b>habitants</b> du Petit Bard ont d'autant moins confiance dans les responsables de la rénovation du quartier qu'ils se sont fait escroquer pendant des années » (Libération, 05/07/2006)  « Les <b>habitants</b> se plaignent de la présence des CRS (Libération, 19/06/2006)  Roberto met en scène Roger et Simone, un couple de râleurs qu'il a imaginé en s'inspirant d'<b>habitants</b> de sa cité » (Libération, 04/01/2006)  « Ils ont creusé un divorce profond entre la police et les <b>habitants</b> des quartiers » (Libération, 29/11/2007)  « Pour les <b>habitants</b> du quartier, «les inquiétudes portent sur l'immobilier et la préservation de la mixité sociale, qui dépend des loyers » (Libération, 23/06/2007)  « Les <b>habitants</b> des HLM de Saint - Sauveur, quand certains logements ont été vendus au privé, ont appelé les arrivants les «rénovés» » (Libération, 04/08/2008)  « Les <b>habitants</b> étaient déjà au - delà des mots et s'inquiétaient des réalisations à venir » (Le Télégramme, 04/12/2005)  « Des militants déçus et manifestement déçus par la non réponse des <b>habitants</b> » (Le Télégramme, 21/11/2005)  « Dans un communiqué, des <b>habitants</b> du quartier de Roudourou réagissent » (Le Télégramme, 18/11/2005)  « Il est vrai que plusieurs <b>habitants</b> avaient auparavant témoigné de leur exaspération » (Le Télégramme, 08/09/2005)  « Les <b>habitantes</b> rencontrées n'ont pas du tout envie de déménager » (Le Télégramme, 18/01/2005)  « plusieurs <b>habitants</b> expriment leur mécontentement lorsqu'ils apprennent que les tours sont condamnées » (Le Télégramme, 13/10/2006)  « les inquiétudes des <b>habitants</b> sont loin d'être réglées pour le futur » (Ouest-France, 21/10/2006)  « les autres <b>habitants</b> du quartier qui semblent bouder ces rendez-vous » (Le Télégramme, 01/04/2009)  « les <b>habitants</b> sont montés au créneau dès le mois de février » (Ouest-France, 11/07/2006)  « D'ailleurs, les opposants à une destruction de l'ensemble des immeubles ne sont pas forcément hostiles à une destruction d'une partie des tours. Les [<b>habitants</b>] signataires de la pétition ne sont d'ailleurs pas à une contradiction près » (Le Télégramme, 13/10/2006)</p>

(Réalisation personnelle)

Le dernier, sous diverses formes, est particulièrement prégnant. Il reflète les difficultés et le malaise des responsables comme des médias à croire à la portée des outils de concertation et aux démarches participatives dans les opérations de rénovation urbaine. Ainsi, l'habitant est souvent présenté comme subissant une situation qui le dépasse, comme en témoigne la restitution d'une réunion dans un quotidien régionale : « Alors on s'accorda sur le fait que le problème était économique, que tout cela coûtait cher. Les habitants ne pouvaient rien dire face à cette évidence » (*Le Télégramme*, 30/06/2004). En spectateur, il semble assister à la dégradation de son quartier et de ses



conditions de vie. Cet aspect est relayé de manière régulière par les journaux sous la forme de témoignages, renforçant l'idée d'un habitant spectateur. Même si, souvent, il est précisé que ceux-ci sont malgré tout associés, « Les habitants du quartier ont été largement associés au choix des projets de «remplacement» » (*Le Télégramme*, 14/11/2003), ou qu'il est prévu qu'ils y prennent part, « Une large place sera réservée à la concertation avec les habitants » (*Le Télégramme*, 19/12/2003). Les journaux soulignent que « la difficulté principale reste celle de la réelle participation des habitants » (*Le Télégramme*, 23/11/2005). Enfin, la figure de l'habitant-usager est nettement moins développée, elle reflète moins une expertise d'usage qui serait reconnue aux habitants que la nécessité de les informer sur les travaux à venir. Il s'agit surtout de pointer que l'intervention des habitants concerne des domaines très précis et parfois peu compatibles avec l'échelle des projets urbains. C'est alors autour de la question de l'amélioration du cadre de vie que les articles présentent la prise en compte des doléances et des aspirations des habitants sans que, ou rarement, ceux-ci soient réellement interrogés. Cette distorsion régulièrement avancée entre les projets et les aspirations illustrent ce que J. Donzelot et R. Epstein (2006) ont présenté comme une confusion entre la mise en avant de l'intérêt général *versus* le bien commun qui contribue à fragiliser la mise en place effective de dispositifs participatifs efficaces.

Les associations apparaissent directement en lien avec les habitants lorsqu'il s'agit de présenter les acteurs intervenant dans ces programmes. Leur fréquence d'occurrence est très modérée et leur rôle de passerelle entre les décisions prises et les habitants est peu investi. Généralement, elles figurent en complément d'une énumération globale des acteurs de la rénovation urbaine.

Une dernière catégorie s'identifie – une seule fois présentée explicitement ainsi –, « avec un acteur qui fait l'unanimité contre lui et fédère les générations : la police ». La seule référence faite explicitement à la police<sup>403</sup> en tant qu'acteur s'inscrit dans un contexte précis, celui d'un article décrivant une situation particulièrement alarmante à Grigny (Essonne) dans une cité de la Grande Borne : « L'état d'urgence, une démographie galopante, un noyau dur d'émeutiers prêts à tout, une hostilité générale envers la police [...] réunit tous les ingrédients d'un cocktail explosif qui place ce quartier à l'avant-garde du phénomène des violences urbaines ». Cet article, au ton particulièrement pessimiste et emphatique, est l'un des rares<sup>404</sup> du corpus à présenter un

---

<sup>403</sup> Le terme apparaît par ailleurs 167 fois dans tout le corpus sans régularité manifeste. Il n'est identifié réellement que dans l'analyse des spécificités, par sa plus faible présence dans les articles citant les opérations de démolition.

<sup>404</sup> Seul, un autre article publié dans *Le Figaro* lors des violences urbaines de 2005 (04/11/2005) adopte un ton catastrophiste usant d'expressions chocs telles : « la progression effrayante de la violence des cités » ; « une flambée de violence particulièrement brutale, un acte plus atroce que les autres » ; « le pourrissement des cités » ; « des millions de nos concitoyens prisonniers de banlieues balkanisées, [où] la vie quotidienne devient un enfer », les mots choisis sont d'autant plus forts qu'il s'agit précisément de l'éditorial, rédigé par Alexis Brézet.

tel visage des quartiers et surtout à relier - très timidement - les enjeux de sécurité aux opérations de rénovation urbaine au détour d'une phrase : « L'Etat a beau avoir la volonté d'investir des centaines de millions d'euros pour la rénovation urbaine, c'est le sentiment d'abandon qui prévaut ». En creux, il est possible de lire dans cet article long de 768 mots deux sentiments sous-jacents. D'abord, celui d'un destin tragique et inéluctable qui conclut l'article par « Et Grigny explosera à nouveau », illustrant la fatalité attachée à la tragédie des banlieues difficiles. Ensuite, un positionnement moins explicite mais qui souligne l'abandon de ces territoires, « en dehors de la République » et dont les efforts consentis par les autorités, notamment au travers des opérations de rénovation urbaine, demeurent bien insuffisants au regard des problèmes à traiter. Tout au long de l'article pourtant, ce sont bien des difficultés sociales que l'on trouve : pauvreté, chômage, trafics, violences, analphabétisme et deux seuls remèdes présentés : la répression (musclée) des forces de l'ordre, la répression (trop légère ?) du béton. Cet article publié dans *Le Monde* le 26/04/2008 est ainsi symptomatique des manières de considérer le problème des banlieues (Avenel, De Singly, [2004] 2010). Ces embaardées journalistiques par ailleurs révélatrices d'un climat social (autant vu de l'intérieur que de l'extérieur du territoire), sont cependant très rares dans le corpus investi. On s'aperçoit sur la période étudiée et sous l'angle de la rénovation urbaine que les discours ne sont pas - ou très peu - ni sensationnels ni catastrophistes, y compris lors de la première période des « prémices » et de la mise en place de opérations de démolition entre 2003 et 2006. Les discours demeurent très majoritairement factuels et dans une certaine mesure euphémisent les situations par des descriptions standards participant à la diffusion et à la « transposabilité » des situations et des modes opératoires. On assiste davantage, sous la focale de la rénovation urbaine, à une forme de lissage des discours traditionnels sur les banlieues et leurs difficultés. Celle-ci accompagne autant qu'elle favorise la diffusion des opérations dans des contextes urbains variés et éloignés bien souvent des thèmes et des images stigmatisants.

Les éléments présentés dans cette partie n'ont investi qu'une partie de l'étude du corpus et il est possible de dégager de nombreuses autres pistes. Il serait intéressant notamment d'analyser le rôle des temporalités dans l'énonciation et la mise en chantier, tout comme d'isoler le discours journalistique direct du discours rapporté des décideurs. Le rapport entre les quotidiens n'est lui-même ici étudié qu'à la marge. C'est que ce travail d'exploration de l'anti-corpus a eu un objectif analytique ciblé, autour du discours spécifique de l'expression médiatique de la démolition, de ses formes et de ses expressions mais poursuivait aussi une fin méthodologique. Il a permis d'appréhender les modalités de construction du discours politico-médiatique de la rénovation urbaine en mettant en exergue, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, les thèmes majeurs associés aux opérations ainsi que les contextes d'apparition. Si les biais propres à l'expression écrite et médiatique viennent interférer l'étude des formulations et des expressions, nous considérons que cet anti-corpus nous permet d'asseoir un référentiel

suffisamment stable pour envisager une comparaison avec notre corpus principal d'entretiens.

Ainsi retrouve-t-on dans les discours des acteurs locaux une multitude de filtres constituant autant de bifurcations potentielles, de détournements, d'euphémisations ou de réinvestissements de la doctrine prônée par l'ANRU. En réinvestissant les filtres d'analyse du CIRU dégagés par l'anti-corpus presse, nous proposons une grille d'étude des formes de discours et de contextualisation des opérations qui se résume en une question générique : la démolition, à quelles fins ?

## *Transition :*

Nous avons tenté de démontrer dans ce chapitre comment, quand et sur quels fondements l'idée de la démolition a émergé et s'est progressivement diffusée dans la sphère décisionnaire nationale et locale. L'objectif n'était pas de démontrer ou de reconstituer, un à un, l'historique de cette orientation ni de retracer, à partir d'autres matériaux, « la chronique d'une non décision publique » (Berland-Berthon, 2009) mais de montrer la part de l'expérimentation et le rôle précurseur que les villes moyennes ont joué dans cette bifurcation dogmatique. Ceci remet partiellement en question l'idée d'une imposition verticale et hiérarchique d'un modèle doctrinal émanant de l'Agence et aujourd'hui largement remis en cause.

Au regard des opérations conduites, des justifications avancées, la rénovation urbaine, et au travers d'elle, le recours à la démolition comme prescription marque le retour avéré de l'espace dans le discours politique et médiatique. Qu'il serve à fonder le diagnostic ou à assoir la solution, la transformation de l'espace devient un vecteur privilégié de la communication politique. L'incertitude croissante à laquelle sont soumises les sociétés et les individus (Dupuy, 2004) et les sentiments d'impuissance à agir sur des processus globaux – mondialisation, interaction, etc. (Di Méo, 1999) - attisent le recours à l'espace qui prend la forme d' « une valorisation des problèmes spatiaux » (Berdoulay, 1999 : 119) et tangibles, et ce faisant, des régimes de visibilité de l'action spatiale. En ces temps d'incertitude dans les logiques aménagistes (Pelligrino, 2010 ; Soubeyran, *Op. Cit.*, 2007 ; Dupuy, 2004) le recours à des opérations à forte visibilité contribue à renforcer la légitimité des acteurs locaux et nationaux. Dans le doute, démolissons...au moins il ne restera pas trace de(s) (nos) erreurs ! En ce sens la démolition contribue autant à faire disparaître les symboles de ce qui est considéré comme des aberrations du courant moderniste actant un *mea culpa* de l'Etat, mais aussi des traces éventuelles des incertitudes contemporaines. Si les métaphores spatialistes et physiques sont omniprésentes et les transformations visibles et rendues visibles, la démolition marque surtout la part actuelle accordée aux discours et au positionnement des acteurs. L'expression même des problèmes et des diagnostics territoriaux a conduit à légitimer le recours à la démolition mais c'est également sa mise en mot qui participe à la réhabilitation du politique<sup>405</sup>. En somme, la rénovation urbaine marque le retour de l'espace comme outil stratégique de et en politique, réactualisant le vieil adage : la géographie cela sert aussi à faire... de la politique !

---

<sup>405</sup> « Les mots de l'espace disent le mouvement de l'histoire, le pouvoir et les rapports de domination, la conflictualité sociale, au moyen d'axes qui structurent notre rapport au monde ». écrivent Paul Bacot et Sylvianne Rémi-Giraud, 2002, « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, n° 68, mis en ligne le 29 avril 2008.

D'un point de vue méthodologique, ce chapitre a permis de confirmer le calibrage des corpus étudiés. Si Lexico 3 permet une analyse de vastes corpus (Bonin, Dallo, 2003) il est à l'échelle de notre problématique intéressant d'utiliser le logiciel comme une aide au repérage permettant et une lecture transversale et thématique du corpus. Ainsi, la présence d'une forme, d'un mot ou d'un patron ne suffit pas à renseigner sur sa portée et sa signification comme a pu en attester l'étude du thème de la « sécurité ». La partie quantitative de l'analyse est donc un temps utile mais en lui-même insuffisant. Les différentes fonctionnalités offertes par l'analyse des spécificités ou des cooccurrences notamment ont néanmoins permis d'affiner et de confirmer les hypothèses de travail initiales, notamment en se référant directement au contexte d'énonciation et permettant ainsi une étude plus qualitative des résultats obtenus.

L'étude empirique de l'anti-corpus, constitué de la presse nationale et locale, ensemble et séparée, montre que le relais médiatique du suivi des opérations n'a pas fonctionné comme une forme de radicalisation ni de stigmatisation comme cela peut être le cas sur certains sujets d'actualité (Awan, Hoskins, O'Loughlin, 2011). Au contraire, le traitement de l'information dans ses dimensions opérationnelles et techniques a conduit à normaliser le discours sur la démolition et l'intervention sur les quartiers de la politique de la ville. Le filtre médiatique a donc contribué à forger un discours de légitimation et de « bonnes raisons » (Boudon, 1969) à intervenir sur ces territoires. En présentant l'ampleur des opérations et leur caractère globalisant mais aussi mélioratif voire novateur, les médias ont participé à la labilité du CIRU et à sa « transposabilité » dans des contextes parfois assez éloignés des territoires cibles initiaux du PNRU. Les médias n'ont donc pas contribué à radicaliser un discours sur « le problème des banlieues » ni même à le diffuser (Gaudin S., 2013), mais, en évoquant dans des termes proches et peu polémiques l'ensemble des situations et des opérations, ils ont facilité une forme de lissage et d'homogénéisation de la question de la rénovation urbaine, rendant le mode opératoire légitime et global.

Cependant, localement, les situations amènent à nuancer ces positions au regard des choix et des argumentaires locaux. C'est ce que nous allons illustrer dans le chapitre suivant en restituant une partie de l'analyse du corpus d'entretiens et par l'étude de deux cas emblématiques, par leur inscription dans le dispositif actuel du PNRU : Lorient et Saint-Brieuc.

# Chapitre 6. L'espace comme champ du discours et de l'action

---

« La ville apparaît beaucoup plus faite d'idées que de briques »

Sylvie Rimbert, 1973, *Les paysages urbains*, PUF, Coll. U-Prisme, Paris, 240p ( : 8)

« Loin de l'invention continue et de la consommation rapide de parole [...], l'urbanisme est écriture épique et polyphonique transcendant la contingence dans laquelle une époque s'exprime à travers ses différentes voix. L'urbaniste, plutôt que producteur de projets à contenus techniques de qualité, est créateur d'images, de récits, de mythes... »

Bernardo Secchi, 2006, *Premières leçons d'urbanisme*, Ed. Parenthèse, Eupalinos, Paris, 155p ( : 146)

## Introduction

Il existe plusieurs discours convoquant l'espace et l'utilisant de manière plus ou moins globalisante. Concernant à la fois les acteurs décisionnaires rencontrés et la nature des opérations engagées, ce fait n'est pas surprenant. Si toute démolition est étroitement liée à l'imposition d'un pouvoir et au marquage de l'espace physique comme psychologique (Veschambre, 2008 : 114), il est possible alors d'analyser à travers les discours des acteurs locaux la part accordée à l'espace et à la matérialité des opérations. Incontestablement, en premier lieu, la démolition est attachée à l'action sur le logement, bien que les discours portent peu la trace des besoins ou des stratégies locales en matière de politiques locales de l'habitat. Les raccourcis sont ensuite nombreux entre l'archétype de la démolition, présentée dans son aspect technique et intentionnel, et l'imposition d'un autre modèle urbain.

L'objet de ce chapitre est d'affiner ce postulat général et, tout comme les discours révèlent les stratégies et les dessous de l'action, d'ouvrir sur les manières dont l'espace traduit des raisonnements et des positions particulières. De ce point de vue, l'analyse du discours et de ses dimensions cognitives au niveau des décisionnaires ne se cantonne pas aux rapports et aux visions des institutions mais elle « valorise l'individu comme agent actif dans la construction du sens des situations auxquelles il est confronté » (Moreira Dumont, 2007 : 74). L'espace apparaît ainsi comme la passerelle entre le sens politique (Dikeç, 2012), les finalités du changement et les représentations des acteurs. L'analyse des discours rend compte de ces processus complexes, conscients

ou non, et surtout dynamiques. Dans un même exposé, l'acteur peut avoir recours de manière relativement peu fréquente aux références spatiales tout en conduisant un raisonnement qui les intègre totalement. Afin de discerner la part de l'espace projeté de celle de l'espace constitué, il importe de saisir les enjeux en présence sur le terrain. Au sein de ce chapitre, nous procéderons, d'une part, à une analyse transversale du corpus d'entretiens réalisés auprès des acteurs locaux en mettant l'accent sur les spécificités qui s'en dégagent [sections 1 et 2] particulièrement à travers les discours des acteurs politiques et, d'autre part, à une étude lexicale approfondie des registres argumentaires mobilisés [section 3]. Ainsi, « c'est d'un côté "la mise en mots" de phénomènes étudiés et, de l'autre, la mise en scène à laquelle les enquêtés se livrent » (Molina et alii, 2007 : 321) que nous allons appréhender au sein de ces sections. La méthode mobilisée ici, essentiellement qualitative, compréhensive et comparative, nous aidera à répondre à trois interrogations :

Quels sens recouvrent les opérations conduites localement et ancrées dans le contexte des villes moyennes ? Quelle place occupe les déterminants de la démolition et quelle substance recouvre la rénovation urbaine exprimée par les acteurs de terrain ? Peut-on parler d'une illustration d'un malentendu – ou bien encore d'une hybridation – de l'approche doctrinale de ces opérations au contact des acteurs locaux des villes moyennes ?

## **1. Des spécificités du discours régional contextualisé**

Les résultats mobilisés ici découlent de l'analyse d'une partie du corpus d'entretiens réalisés auprès des acteurs décisionnaires. Nous avons souhaité observer si, en situation d'interaction, les mots employés pour dire et justifier le choix des opérations et le recours à la démolition étaient similaires à ceux identifiés précédemment dans l'analyse de l'anti-corpus. Autrement dit, existe-t-il un glissement progressif témoignant d'une acceptation de la démolition – même si celle-ci demeure un acte fort et symbolique comme le travail sur les discours politiques a permis de le faire émerger – ou bien distingue-t-on une forme d'euphémisation marquée par une certaine distance avec la rhétorique et les thèmes habituels de l'intervention dans les quartiers sensibles ? Cette seconde position rend l'acte plus concevable et moins stigmatisant dans des espaces et des régions peu coutumiers de l'intensité des problématiques urbaines et sociales des banlieues sensibles. En outre, que signifie la démolition pour les acteurs et qu'entendent-ils traiter ou résoudre par sa mise en œuvre ?

## 1.1. Rapports et nature de l'interaction : acteurs, lieux, actions

Dans un premier temps, conformément à la méthodologie employée dans le traitement du corpus « presse », nous avons tenté de saisir par le biais des outils textométriques les représentations et les thèmes associés à la rénovation urbaine et à la démolition dans les discours recueillis.

### 1.1.1. Les formes du discours d'entretiens

La conduite des entretiens s'est réalisée en deux temps. La première partie de la rencontre visait à recueillir la parole spontanée des acteurs au sujet de ces opérations. Les interventions de l'enquêtrice étaient alors minimales puisqu'il s'agissait de saisir les incidences et les déroulés des thèmes et des arguments dans les discours des acteurs sans que leur soit imposé une grille de lecture ou un entretien semi-directif (annexe n° 5). Il convenait de diviser les entretiens en deux temps non calibrés, le temps et les questions d'approfondissement découlant de l'échange dépendent donc en partie du temps de parole « libre » recueilli en premier lieu. Ce travail permet de prime abord de limiter les difficultés relatives à la co-construction des discours liée à l'interaction chercheur-enquêté dans une situation d'entretien (Dreyfus, 2007)<sup>406</sup>. Pour autant, si les interventions de l'enquêtrice sont réduites à leur portion congrue, le discours tenu par les acteurs demeure, comme tout acte énonciatif, conditionné au – et indirectement par le – destinataire. L'entretien, comme toute conversation, découle d'une forme de « rituel social » tel que l'ont défini L. Mondada et L. Gajo (2002). Mais ce rapport est minimal dans le sens où l'acteur est en situation d'apporter de l'information à une enquêtrice extérieure au projet et délibérément en situation d'attente vis-à-vis de son interlocuteur. Celle-ci est en position de retrait au début de l'entretien et reçoit un discours plus ou moins organisé à visée descriptive mais surtout, dans la majorité des cas, narrative. Donc, contrairement à une position *a priori* naïve, ce type d'entretien requiert une certaine connaissance du contexte et un temps de préparation en amont car il s'agit de réaliser des grilles adaptatives selon les discours exposés dans la première étape de la rencontre. La réactivité ne doit pas prendre la forme d'une dénonciation qui viserait à souligner les oublis – conscients ou non – de l'interlocuteur ou les arrangements – petits ou grands – avec les éléments en présence et l'histoire du projet. En somme, ce type de méthode n'est pas un piège pour l'enquêté(e) qui se trouverait mis en demeure de s'expliquer dans la seconde partie sur le discours produit initialement. Il ne positionne pas non plus l'enquêtrice en situation passive attendant de l'enquêté(e) les éléments lui permettant ensuite de réagir. Cette méthode souhaite au contraire mettre au cœur de la

---

<sup>406</sup> Dreyfus, Martine, 2007, « Production de stéréotypes en situation d'entretien », In Boyer Henri, 2007, *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, tome 4, Langues et discours, L'Harmattan, pp. 77-88.



rencontre le processus d'interaction puisqu'il nous semble illusoire, dans un travail de terrain mobilisant des entretiens, de pouvoir s'extraire de ce rapport dialectique, complexe et croisé. Concernant le fil narratif adopté par la majorité des acteurs, sans qu'il leur en ait été fait explicitement la demande, d'un récit ou d'une présentation chronologique de la mise en place du projet<sup>407</sup>, celui-ci correspond à « la diffusion d'une image avantageuse, elle constitue aussi un outil de la construction du sens à la fois pour le projet, et pour le pan de ville revalorisé » (Tiano, 2010). La mise en récit est donc apparue comme un élément charnière des rapports des acteurs à l'action et particulièrement aux opérations de rénovation urbaine. Nous y reviendrons dans un second temps de l'analyse.

La partie « libre » de l'entretien est variable selon les acteurs rencontrés, elle peut représenter la majeure partie de la rencontre ou concerner un temps plus restreint. En règle générale, elle est assez longue, soit de manière spontanée soit que des relances aient été faites à la marge. La majorité des acteurs rencontrés sont des professionnels du discours public et/ou ont une bonne connaissance des stratégies de communication. De plus, le discours concernant les opérations de rénovation urbaine a été largement calibré en amont, au niveau national mais aussi par les réseaux d'acteurs locaux (comme les rencontres entre les chefs de projets ANRU, les comités de pilotage ou encore l'école de la rénovation urbaine, etc.). Ces moments contribuent à forger un socle de références, de positions communes et à faire émerger des problématiques générales partagées par l'ensemble des acteurs. Cependant, et les entretiens conduits le confirment, il existe bien également une diversité de discours et de rapports des acteurs aux opérations conduites. De même, l'expression qui en est faite n'est pas un reflet circonstancié et localisé du discours médiatique précédemment analysé dans le chapitre 5.

### 1.1.2. Des affinités lexicales

Afin d'observer ces positions, nous avons procédé à un premier traitement des résultats textométriques des discours retranscrits<sup>408</sup> en regroupant les acteurs selon leur fonction. Les caractéristiques générales du corpus des entretiens sont retranscrites dans le tableau suivant :

---

<sup>407</sup> L'entretien débutait, après une rapide présentation du cadre de travail, par une question générique et volontairement très ouverte : « Pouvez-vous nous parler des opérations/projets/ou de la politique de rénovation urbaine actuelle ? ». Le terme « actuelle » était volontairement employé pour ne pas inciter l'interlocuteur à restituer automatiquement un déroulement de l'historique du projet. Mais dans les faits, très souvent après parfois une présentation du parcours ou des fonctions de l'interviewé, celui-ci a fait le choix de restituer les opérations actuelles en les présentant dans un contexte historique à moyen terme, généralement en positionnant le début du récit à l'apparition des difficultés (qu'il s'agisse d'un diagnostic reposant sur une malfaçon congénitale pour certains grands-ensembles comme par exemple à Lorient, Fougères ou Plédran ; ou bien dans un passé plus proche pour désigner des incidents, un climat social, le développement d'une mauvaise image du quartier ou encore un risque de détérioration prévisible). Ce recours quasiment systématique aux origines du projet l'inscrit *de facto* dans une dimension narrative et participe à renforcer l'idée de linéarité dans l'enchaînement des décisions.

<sup>408</sup> Intégralement reportés en annexe n°10

**Tableau 6.1 - Principales caractéristiques textométriques du corpus d'entretiens issues de la partition par fonction –**

Partie	Occurrences	Formes	Hapax	Entretiens
<b>Elus</b>	65 877	6 399	3 196	11
<b>Bailleurs</b>	43 321	4 764	2 440	6
<b>Services de l'Etat</b>	24 374	3 826	1 090	3
<b>ANRU</b>	12 586	2 236	1 206	2
<b>Services techniques</b>	87 910	7 402	4 008	14
<b>Agences d'urbanisme</b>	8 737	1 692	915	2
<b>Associations</b>	15 488	2 732	1 585	3
<b>Autre (CDC)</b>	8 829	1 969	1 157	1

(Réalisation personnelle)

La distribution des entretiens par fonction indique clairement le choix qui a été fait de s'adresser en priorité aux acteurs décisionnaires directs de la rénovation urbaine (tableau n°6.1) c'est-à-dire aux personnes en ayant la charge, le suivi et le portage politique et ou technique. Trois catégories d'acteurs sont plus particulièrement représentées : les élus, les bailleurs et les services techniques urbains des municipalités. Pour l'analyse du corpus, le découpage des entretiens retranscrits se réalise ainsi :

**Tableau 6.2 – Découpage par partie du corpus d'entretiens –**

Fonction	Lieux	Echelles	Noms des personnes rencontrées	
Elus	Auray	Département	André	Lannuzel
Bailleurs	Brest	National	Bellour	Le Bigot
Services de l'Etat	Concarneau	Région	Besson	Lecoœuvre
ANRU	Fougères	VM	Bideau	Legrand
DREAL	Guingamp	conventionnées	Bissardon	Leray
Services techniques	Lanester	VM projet	Biton	Le Roux
Agences d'urbanisme	Lannion	VM région	Bocquet	Leveau
Associations	Lorient		Burel	L'Hostie
Autre (CDC)	Paris		Cornu	Loirant
	Quimper		Cossec	Maille
	Rennes		Coupier	Métayer et Kespern
	Saint-Brieuc		Croissant	Pallier
	Saint-Malo		Cuette	Patron
	Vannes		Dallet	Pottier
			Daniélou	Provost
			De Baere	Raoult
			Détraz	Sallenave et Caro
			Ferec	Shivbaran
			Hurugen	Trabelsi
			Jestin	Du Boislouveau
			Lampson	

(Réalisation personnelle)

Ces quatre parties permettent une analyse fine des discours des différents acteurs en offrant notamment la possibilité de faire se recouper les catégories. A la différence du traitement globalisant de l'anti-corpus, le regroupement par partie des différents discours vise donc à confronter les positions et à comprendre si, entre les différentes formes de discours, des chevauchements s'opèrent, se complètent ou bien s'ils s'opposent.

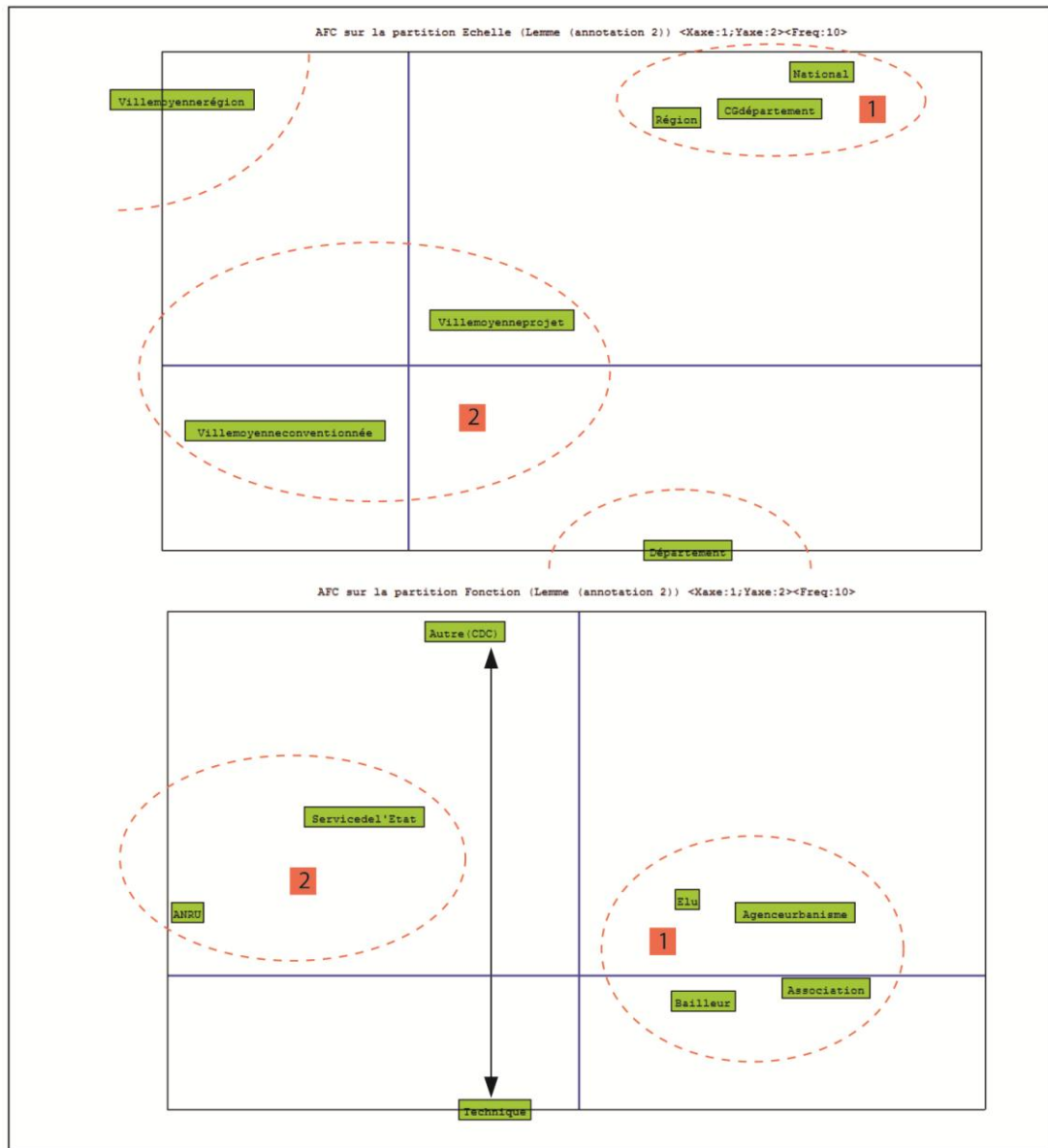
Les logiciels Lexico 3 et Le Trameur permettent de réaliser des études d'affinités lexicales entre les parties identifiées. Sous la forme d'analyses factorielles en composantes principales (AFC), nous avons pu identifier ainsi quelques tendances globales (figure 6.1.).

Les analyses factorielles en composantes principales réalisées automatiquement par le logiciel Le Trameur représentent ces groupes d'affinités lemmatiques et lexicales. L'intérêt de ces AFC n'est pas de présenter une lecture des axes comme facteur explicatif des variances lexicométriques internes des discours des parties. C'est le positionnement de chacune d'elles au sein de la représentation qui est indicative des proximités texto-lexicales. Ainsi l'AFC par échelle fait apparaître différents regroupements (figure n° 6.1) :

Le premier d'entre eux montre une forte proximité entre les discours relevant de différentes échelles : nationale, régionale et départementale. Cette dernière est cependant divisée en deux items puisque l'échelle départementale apparaît également au bas du graphique et dans une position relativement opposée au premier groupe. D'un côté l'échelle départementale, proche des discours nationaux et régionaux, regroupe les discours des acteurs et élus au sein des conseils généraux. Il semble bien qu'entre l'échelle nationale et celle des deux collectivités, il existe des rapprochements dans la forme et l'expression de la rénovation urbaine. En revanche, l'échelle départementale, appréhendée à travers les discours tenus au sein des services déconcentrés de l'Etat comme les DDTM, s'éloigne fortement de ce schéma. Si l'axe 1 (longitudinal) les positionne à peu près au même niveau, l'axe 2 (vertical) les oppose. Ceci s'explique, on le verra, par la position délicate des services de l'Etat au sein de ces opérations.

Le deuxième groupe réunit les « villes moyennes conventionnées » c'est-à-dire ayant une convention avec l'ANRU et les « villes moyennes en projet », dont les opérations de rénovation urbaine n'ont pas encore été actées ni même parfois décidées au moment des entretiens. Il n'est donc pas surprenant de noter qu'entre les villes aspirantes et les villes dotées d'une convention, il existe une certaine proximité, les premières s'inspirant des secondes et souhaitant à terme bénéficier des mêmes conditions. Ce groupe se situe à proximité du croisement des axes, ce qui est logique puisque les discours qu'il reflète sont peu discriminants et relèvent du discours si ce n'est consensuel du moins conventionnel des opérations. Nous pouvons donc considérer ces deux entités comme le cœur le plus représentatif des discours-typiques recueillis.

**Figure 6.1 – AFC à partir du corpus d’entretiens selon les formes lemmatiques et d’annotations par échelle et par fonction des acteurs –**



(Réalisation personnelle)

Enfin, les « villes moyennes Région » regroupent les villes dont les programmes de rénovation n’ont pas été retenus par l’ANRU mais qui sont soutenus au niveau régional (Auray, Lannion, Plédran, Fougères). Eloignées du groupe n° 2 que nous identifierons comme le groupe typique, ces villes sous convention régionale sont au même niveau sur l’axe 2, c’est-à-dire avec une sensibilité à l’aspect doctrinal identifié et porté par le groupe n° 1, mais elles s’en dégagent au niveau de l’axe 1, c’est-à-dire en ce qui concerne l’opérationnalité et la mise en œuvre de la rénovation.

La seconde AFC réalisée sur la base de la partition par fonction des acteurs présente une autre dimension pour l’analyse. Deux groupes se distinguent clairement.

Le premier, relativement peu discriminant, est proche de la jonction des axes et regroupe un ensemble d'acteurs hétérogènes : les élus, les associations, les agences d'urbanisme et les bailleurs. Dans l'ensemble, il s'agit de discours qui ont en commun d'être directement en prise avec le terrain. Le volet relativement descriptif qu'ils comportent explique leur position intermédiaire dans la ventilation globale. Le second groupe s'oppose au précédent. Il s'agit des « institutionnalistes ». Il est composé des responsables de l'ANRU et des services de l'Etat (DREAL, DDTM). La forte présence d'un vocabulaire procédural et interventionniste explique à la fois le rapprochement des deux entités – ANRU/Services de l'Etat – et son éloignement du groupe 1. Il traduit peu de références aux terrains d'application mais davantage un discours général sur la genèse et les objectifs assignés aux opérations de rénovation urbaine et au PNRU. Les deux derniers groupes d'acteurs sont en position antagonistes mais chacun à distance des groupes 1 et 2. Les services techniques de la ville se situent à mi-distance des deux premiers groupes, c'est donc essentiellement l'axe 2 qui détermine leur position. La catégorie « Autre » représente le discours d'un responsable régional de la CDC. Les formes prises par l'entretien et les thèmes abordés s'inscrivent en complément des discours précédents. Il aborde la rénovation urbaine selon un axe peu traité par ailleurs, le développement des partenariats publics-privés et les stratégies de relances économique et commerciale des territoires concernés. Ce discours très thématique et spécifique au regard du corpus occupe donc une position particulière.

## **1.2. Des représentations-types aux types d'interventions**

P. Duarte (2000) a analysé « les représentations-types » des acteurs institutionnels dans la désignation et les stigmates des quartiers « sensibles » de la politique de la ville. Cette grille d'analyse va nous servir pour décrypter les principales orientations de notre corpus d'entretiens.

### **1.2.1. Le sale, le dur, le manque et le dense**

L'auteure identifie différents critères récurrents dans les discours représentant, selon les acteurs, les formes de la dévalorisation urbaine. On peut schématiquement regrouper ces représentations-types autour de quatre pôles que l'on va désigner – de manière provocatrice – par : le sale, le dur, le manque et le dense.

Le premier d'entre eux figure le sale, la « crasse », c'est-à-dire la dégradation d'un espace accompagné des thèmes du délabrement et de la détérioration. Les descriptions avancées associent des aspects visuels – relatifs et subjectifs – à une forme de stigmatisation des territoires, comme la partie visible des difficultés quotidiennes des

habitants. L'association de la rhétorique du « sale » à un quartier – populaire et dévalorisé – et plus précisément au processus conduisant à sa dévalorisation s'inscrit dans un système normatif associant implicitement et couramment « matérialité, immatérialité et idéalité » (Séchet, 2006 : 206).

Le second pôle identifié regroupe les formes urbaines et particulièrement les thématiques liées à l'enclavement, ce que P. Duarte qualifie « d'hétérogénéité » urbaine et qui contribue à distinguer le quartier du reste de l'espace urbain. On retrouve les termes liés à la « coupure », l'isolement, la séparation, « la rupture » et le désenclavement notamment, propres souvent aux discours des acteurs du *hard* (dur) urbain. Ces termes apparaissent relativement peu dans notre anti-corpus presse si ce ne sont les mots liés au désenclavement. Dans les discours des acteurs de la rénovation urbaine, cette rhétorique semble nettement plus fréquente. Il est possible d'associer en partie ce thème à celui du ghetto mais aussi de l'uniformité et de la monotonie urbaine constatées et souvent dénoncées par les aménageurs comme un aspect négatif à l'échelle du quartier. La répétition des formes urbaines est associée à l'homogénéité sociale du quartier. Ce raccourci souligne souvent la faible mobilité des habitants, « assignés à résidence » ou enfermés dans un quartier dont ils n'ont pas les moyens de sortir.

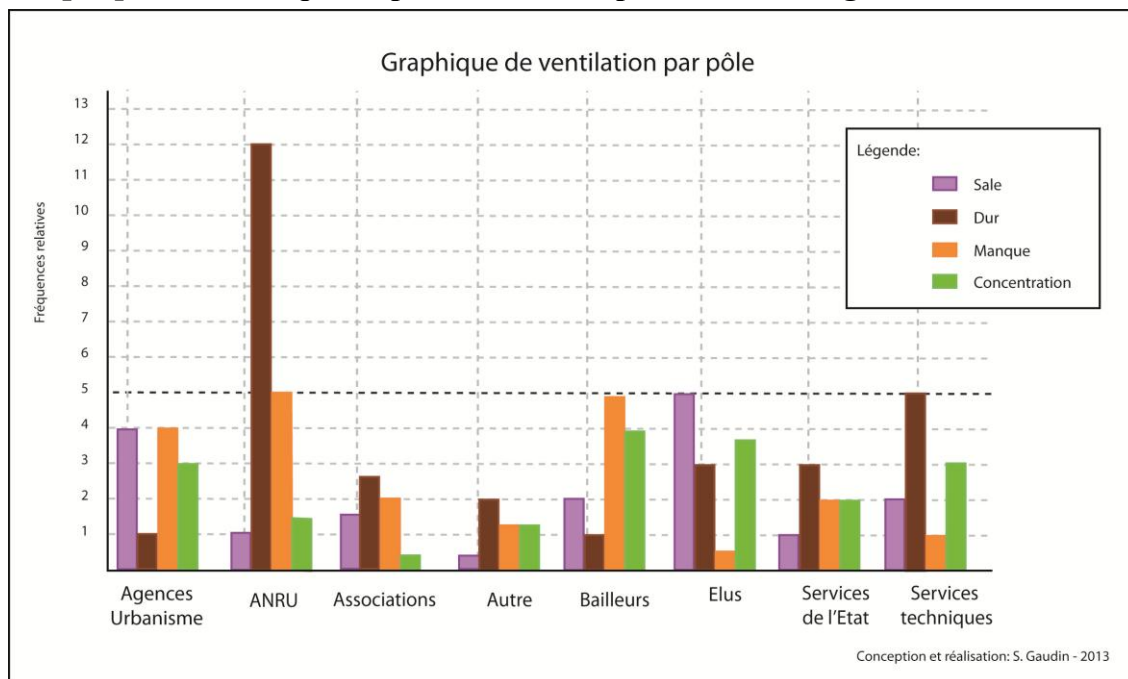
Derrière les notions de « mode de vie » et de « fonctionnalité » qui constituent le troisième pôle, l'auteure désigne les dysfonctionnements évoqués en matière de non fonctionnalité, d'absence d'équipement notamment et celui du registre du vide urbain et social, marqueur de la faiblesse du lien social telle qu'elle est appréhendée par les décideurs. Dans notre corpus, nous remarquons une part importante de termes soulignant le manque, l'absence, la négation voire les aspects négatifs. Ces derniers ne sont pas à entendre dans le sens d'une connotation péjorative mais sont représentés ici en termes d'insuffisances, de pauvreté – manque d'emploi, manque de services, absence de qualité du bâti, etc.

Enfin, le thème de la « concentration » et de la densité de ces espaces fonctionne comme un argument technique et symbolique. La concentration de barres et de tours contribue à rendre le quartier visible à l'échelle de la ville et à accentuer les effets de stigmatisation. Au niveau social, il s'agit de souligner les difficultés engendrées par la concentration des difficultés économiques (chômage, inactivité, faible revenu, etc.). Par ailleurs, et en dernier lieu, les dimensions sociales de la crise et ses répercussions sont présentées comme un thème majeur du discours des décideurs, ceux-ci employant de manière récurrente les thèmes et termes liés à l'insécurité comme un reflet de la stigmatisation.

L'ensemble de ces caractéristiques, selon P. Duarte, reflète *a contrario* l'idée que les décideurs se font d'un « bon quartier », fondé sur l'équilibre des composants sociaux et spatiaux (en termes de densité, de mixité, de fluidité, de proximité notamment). En somme, les critiques adressées aux quartiers sensibles reposent sur l'excès et l'écart à une norme, celle d'une ville ouverte, modérément hétérogène, relativement mixte et raisonnablement dense. Cette grille de lecture n'est par ailleurs pas appliquée ou (rarement) mise en cause lorsque ces mêmes critères sont accentués, dans un sens ou dans l'autre, dans des territoires moins populaires (Pinçon-Charlot, 2009).

Qu'en est-il dans le corpus d'entretiens constitué ? En extrayant un lexique représentatif des quatre pôles identifiés par P. Duarte, nous observons une inégale pénétration des ces différentes entrées, à l'échelle de l'ensemble du corpus mais aussi selon les groupes d'acteurs.

**Graphique 6.1 – Les quatre pôles dans le corpus d'entretiens général –**



(Réalisation personnelle)

On observe (graphique n° 6.1) à partir de cette prospection que les quatre pôles sont présents mais à un niveau relativement faible dans l'ensemble des entretiens (moins de 5x10 000). Le « hard » marqué par le registre de l'isolement, de la coupure et du désenclavement est le seul pôle discriminant marquant la fréquence plus importante des termes s'y référant au niveau national et dans les villes en projet et particulièrement au niveau du discours de l'ANRU. En majorité, les trois autres pôles oscillent dans une

fréquence située entre 2 à 4x10 000. On note aussi un éventail relativement complet des thématiques au niveau des bailleurs, mais également des services de l'Etat. Dans l'ensemble des groupes, au moins trois des pôles sont relativement marqués. Les pôles apparaissent également peu discriminants au regard des groupes d'acteurs, ce qui conforte la thèse d'un vocabulaire et de thématiques relativement unifiés au niveau de l'ensemble des acteurs. Cependant, cette apparente faible correspondance avec la grille proposée par P. Duarte est à mettre en rapport à la fois avec l'outil employé pour l'analyse mais aussi la nature de la source. Les entretiens, relativement longs, ont donné lieu à une grande diversité de thèmes abordés, de réflexions et de sujets divers, allant des enjeux de la gouvernance locale aux actions portées de manière plus transversales, ou encore au récit d'expériences situées. Pour être plus en phase avec les matériaux collectés et calibrer les outils à l'analyse, mieux vaut alors procéder autrement. En somme, les facteurs discriminants les discours selon les groupes d'acteurs (figure n° 6.1) ne se reflètent pas dans l'analyse thématique réalisée. A ce niveau, une analyse textuelle structurale tend en effet à affaiblir les entrées thématiques. Pour en rendre compte, il convient dès lors de procéder en deux temps. Tout d'abord en se référant directement au corpus, qui permet de recontextualiser mais aussi d'extraire des fragments de discours propres à éclairer les représentations sous-jacentes que la seule présence ou non d'un mot ne permet pas d'indiquer. Ensuite, en ayant recours aux fonctions avancées d'un autre logiciel d'analyse lexicométrique, Le Trameur, capable de sonder les rapprochements lexicaux et grammaticaux des mots et d'analyser les spécificités des énonciations par groupes d'acteurs.

### **1.2.2. L'usage d'un vocabulaire unifié**

Dans un premier temps, nous nous proposons de réaliser la démarche inverse, autrement dit inductive, en partant de l'analyse du corpus d'entretiens. L'objectif est d'observer si, sous cet angle, des thèmes particuliers émergent de manière plus manifeste que lors de la confrontation à la grille des représentations-types.

Parmi les termes les plus récurrents du corpus, on retrouve de manière générique les thèmes transversaux tels que les mots logement(s) (1 329 occurrences), quartier(s) (1 737 occurrences) et projet (1 027 occurrences) qui sont majoritaires.

Ensuite, la variété des expressions et des désignations peut être retranscrite de la manière suivante (tableau n° 6.3) :



**Tableau 6.3 – L’expression de la rénovation urbaine (par occurrences) : acteurs, opérations et espaces –**

Acteurs		Opérations		Espaces	
Gens	776	(L'/es)opération(s)	260+220+137	Villes	208
ANRU	840	Rénovation	254	Communes	151
Habitant(s)	305 +102	Démolition	173	Bâtiments	138
Etat	210	Convention	157	Bretagne	136
Personnes	199	Renouvellement	125	Territoire	113
Population	178	Réhabilitation	113	Tour	113
Bailleur	176	Travaux	110	Foncier	111
Familles	139	Relogement	107	Espace	109
Région	135	Démolir	103	Patrimoine	102
Maire	119	Concertation	92	HLM	101
Jeunes	95			Terrain	99
				Rue	97

(Réalisation personnelle)

L’avantage de cette méthode d’analyse textuelle est de rompre avec la linéarité des textes et de permettre une analyse globale du corpus de manière transversale. A partir de la recension des cent premières formes nominales du corpus, nous avons déterminé trois axes capables de regrouper l’essentiel des mots de la rénovation selon leurs occurrences. Ne sont retranscrits ici que les mots dépassant les 90 occurrences, en deçà de ce seuil et compte-tenu du nombre et de la durée des entretiens, les effets de récurrence perdent de leur pertinence. C’est le pôle actoriel qui regroupe les mots ayant une forte récurrence notamment « gens », « ANRU » et « habitants ». Ensuite, les autres acteurs cités connaissent une certaine régularité dans l’ensemble des entretiens étudiés. Dans l’absolu, l’axe actoriel est donc une composante majeure de l’expression de la rénovation urbaine. Par rapport à l’anticorpus presse, les acteurs identifiés sont le plus souvent les habitants (habitants, gens, famille, population, jeunes). La part des acteurs décisionnaires et institutionnels n’est donc pas majoritairement mise en avant. L’axe des « Opérations » est plus resserré dans la ventilation avec une position intermédiaire en milieu de liste pour l’ensemble des mots relevés (soit un nombre d’occurrences situé entre 100 et 220). Plus que les faibles distinctions entre les termes, c’est la part du registre dans sa globalité qui mérite d’être soulignée. Le rapport aux opérations, modes opératoires et actions occupe un volet important dans le corpus. Ce résultat est aussi dû à la part des acteurs interrogés relevant du secteur opérationnel. La rénovation urbaine est ainsi essentiellement décrite comme une opération relevant du *hard* sur l’espace urbain. Enfin, l’axe « Espaces » met en avant les mots pour dire les espaces de la rénovation urbaine. Celui-ci regroupe un vaste spectre de mots de tous ordres comprenant des échelles variées mais aussi des termes identifiant des éléments matériels (rue, tour, terrain, bâtiments) comme plus ambivalents (villes, HLM) mais aussi des

termes génériques (espaces, territoire). Ces désignations pourraient de prime abord laisser songer à un emboîtement des échelles de la réflexion. Mais l'interprétation est trop hâtive à ce niveau, en revanche certains mots sont absents ou relégués et constitueraient pourtant des éléments charnières de cette articulation des territoires de l'action. Ainsi, l'agglomération n'est citée que 17 fois, les communautés 70 et le département 81 fois. Ce qui apparaît comme une faiblesse fondamentale de l'ensemble des projets de rénovation urbaine des villes moyennes en Bretagne, ce manque de portage à l'échelle intercommunale et la difficulté à dépasser une gestion communale de la planification territoriale et particulièrement de la production de logements sociaux (Rapport du HCLP, 2012<sup>409</sup>), peut paradoxalement apparaître comme un aspect positif pour les populations concernées. Traditionnellement attachée à la ville-centre, la reconstitution de l'offre locative sociale post-rénovation permet de conserver les avantages d'une certaine centralité. Dans un contexte de forte poussée péri-urbaine à l'échelle régionale, mais aussi d'interrogations réitérées sur la durabilité et les conséquences sociales – notamment – de ces extensions, la reconstruction de la ville sur elle-même permet d'envisager à moyen terme le prolongement du rôle charnière d'accueil social des populations défavorisées au sein des villes moyennes. Cette mixité, que l'on peut qualifier d'indirecte ou d'incidente, fruit de la politique nationale et des réticences partenariales locales, permet d'envisager avec un certain optimisme les fondements sociaux de l'urbanité des villes moyennes<sup>410</sup>.

Si on applique le protocole méthodologique ébauché dans le chapitre précédent, les résultats textométriques livrés par Lexico 3 sont révélateurs de deux tendances majeures. Tout d'abord la démolition pénètre l'ensemble des discours des acteurs

---

<sup>409</sup> Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, *Les chiffres au 30 juin 2012*, source : [www.hclpd.gouv.fr](http://www.hclpd.gouv.fr)

<sup>410</sup> Il n'en demeure pas moins de réelles interrogations quant aux incidences de l'augmentation générale des loyers du parc HLM au sein des villes moyennes. Les risques de report des locataires les plus précaires en direction d'une part des offices départementaux et d'autre part du secteur privé est réel. De nombreux élus alertent notamment sur les conditions difficiles des copropriétés de centre-ville dont la dégradation avancée est un enjeu pour toute régénération d'ensemble de la ville. Les outils actuels et la conduite d'OPAH et OPAH-RU dans certains secteurs ne semblent pas avoir totalement permis de régler ces difficultés structurelles. Certains bailleurs tiennent ainsi des propos très durs à ce sujet : « A Quimper, il y a un certain nombre de copropriétés privées qui ne méritent qu'une chose, c'est un grand coup de bulldozer. Ce n'est pas dramatique type région parisienne où il y a plein de logements qui se vendent et où personne n'habite, c'est en déshérence totale mais il y a un certain nombre de quartiers de Quimper, majoritairement de la copropriété, qui méritent une opération de rénovation urbaine au moins aussi importante que celle-là et dans lesquels nous, on n'a pas de logements » (B-Q1). Au niveau de la demande du logement social et compte-tenu du retard historique de la région en la matière on peut néanmoins regretter que les investissements consentis à travers ces opérations n'aient pas provoqué un développement plus important des constructions. Si le parc social a augmenté depuis 2008, et de manière considérable, le rattrapage avec l'échelle nationale n'est pas encore réalisé. Il faut compter par exemple un délai d'attente moyen de près de 21 mois en moyenne pour une demande de logement social à Cap Lorient et près de 7 mois à Brest métropole habitat. Cette relative pression sur le parc social reste peu appréhendée par les acteurs et notamment les élus : « Je pense qu'au niveau des logements sociaux, là, sur notre délégation d'aide à la pierre, on devait avoir 510 créations de logements, je pense qu'on ne va pas avoir une augmentation. On a plus besoin de travailler sur ce qui est rénovation » (R-CG29-1).

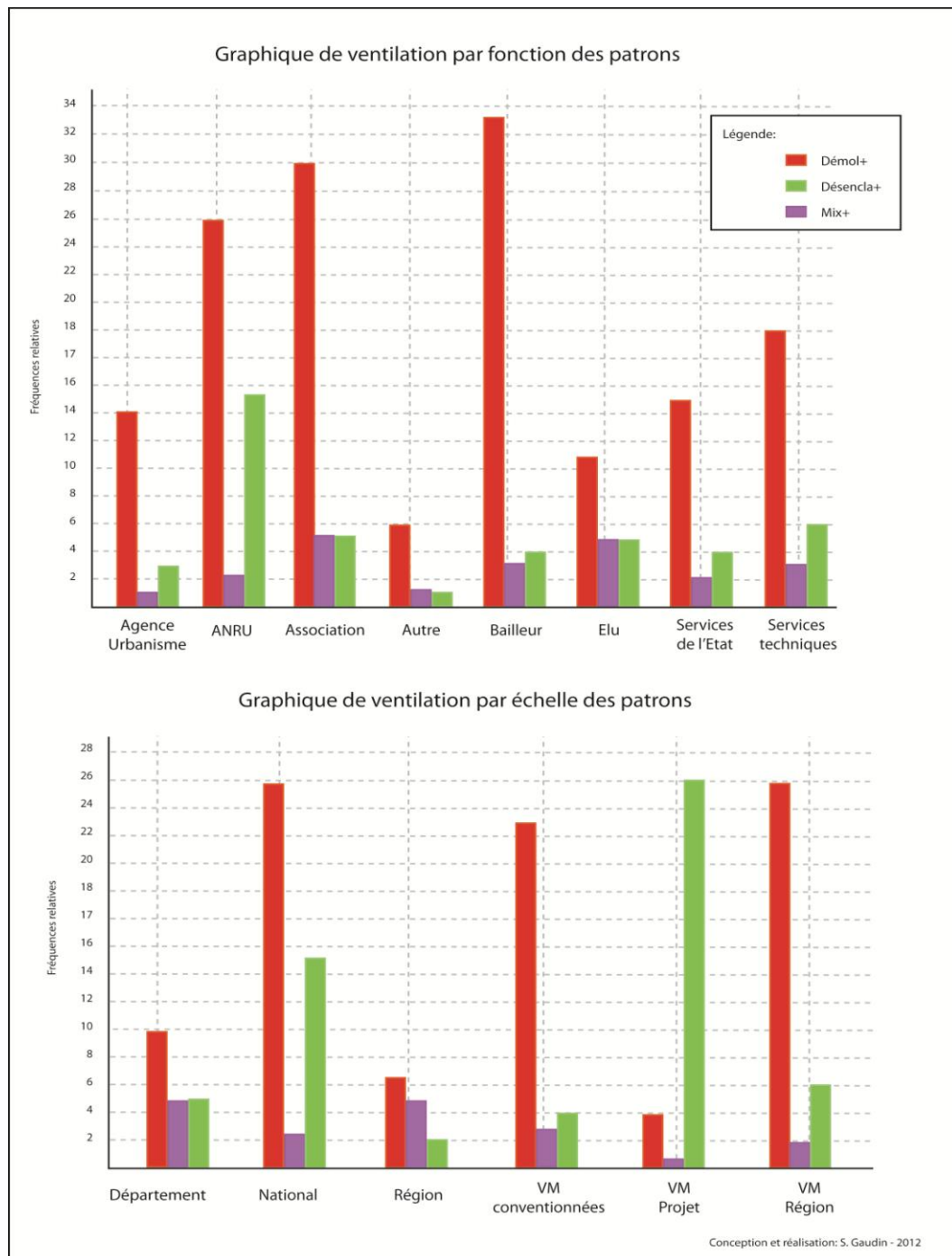
rencontrés, on dénombre 435 occurrences du patron « démol+ »<sup>411</sup>. La rénovation urbaine est donc systématiquement présentée en rapport avec les démolitions programmées. Seul un entretien réalisé auprès d'une élue du conseil général du Finistère n'y fait pas (spontanément) référence ni allusion. En revanche, la démolition est évoquée de manière privilégiée par deux groupes d'acteurs : les bailleurs et les associations. Ensemble, ils se détachent du reste du corpus par la fréquence (absolue mais aussi relative) du patron. Les responsables rencontrés au niveau de l'ANRU s'inscrivent dans ce schéma avec une forte fréquence d'emploi du terme. Observée à partir d'un découpage par échelle, la ventilation des fréquences relatives illustre, sans surprise, la prégnance du mot dans les discours des acteurs nationaux et des villes conventionnées soit avec l'ANRU soit au niveau régional. C'est évidemment pour ces dernières la part accordée au récit des opérations en cours qui est à l'origine de l'apparition marquée du patron. Au regard du corpus constitué, les élus semblent davantage en retrait sur cet aspect.

A l'échelle du corpus d'entretiens, la démolition est un thème privilégié. Le terme est utilisé par chaque groupe d'acteurs de manière fréquente (graphique n° 6.2). Les deux autres patrons sondés dans l'analyse sont nettement moins présents. Le désenclavement apparaît certes mentionné plus souvent mais lié aux opérations de démolition. C'est le cas notamment dans les discours des responsables de l'ANRU. On retrouve ainsi cette tendance dans le graphique par échelle avec une association plus forte au niveau national. L'échelle des « villes moyennes en projet » connaît une situation inverse, avec une faible part du patron « démol+ » et une forte intensité du désenclavement. Ce point est intéressant car il permet de s'interroger sur la pertinence des résultats obtenus dans une perspective située et diachronique des opérations, notamment avant leur lancement. A ce stade, le désenclavement apparaît comme un objectif de premier ordre pour les acteurs locaux qui souhaitent engager ces opérations. Dans les villes bénéficiant déjà d'une convention au moment des entretiens, ce thème est bien moins apparent. Enfin, la mixité est un élément peu discriminant et cela, qu'il s'agisse du découpage par échelle comme du découpage par fonction.

---

<sup>411</sup> A la différence de l'anticorpus « presse », les patrons « détr+ et destr+ » sont quasiment absents des discours recueillis, avec respectivement 30 et 6 occurrences.

**Graphique 6.2 – Graphiques de ventilation par fonction et par échelle des patrons « démol+ », « désencl+ » et « mix+ » du corpus d’entretiens –**



(Réalisation personnelle)

Pour les différents groupes d’acteurs, les patrons de la mixité et du désenclavement semblent globalement peu corrélés à l’intensité de celui de la démolition. Celle-ci constitue manifestement un référentiel commun dans l’ensemble des entretiens conduits. Quant aux thèmes associés au patron, celui portant sur la dégradation n’est pas pertinent à cette échelle (82 occurrences du patron sans lien avec la démolition), ni celui de l’in/sécurité. Ce dernier regroupe les patrons « +sécur+ »,

« viol+ » et « délinq+ » et, avec 42 occurrences au total, il s'avère être un thème mineur dans le corpus dont la ventilation maximale correspond à une fréquence de 1,5x10 000 à l'échelle des acteurs départementaux et des villes conventionnées. Le seul thème correspondant ici à la pénétration du patron « démol+ » est celui de l'ancienneté du bâti. Si le patron « ancien+ » (avec les mots associés vieux, vétuste, obsolète) connaît des fréquences relatives moins marquées que celui de la démolition, il apparaît à un niveau comparable à celui du désenclavement et de la mixité. Le désenclavement ne s'impose pas à l'échelle régionale comme un thème prioritaire même s'il figure dans 66% des discours. Ce peut-être, à la fois, pour souligner une situation précise – comme c'est le cas à Concarneau : « Il y avait des effets de coupures urbaines par la voirie. C'est un quartier qui est, comme la majorité de ces quartiers là, complètement enclavé, l'avenue de la gare en arrivant de la rocade, là il y a un bois et là il y a la cité. Donc cette cité est complètement enclavée au cœur d'une urbanisation très dense » (ST-C1) (Voir Encart n° 6.1 ci-dessous) ou à Lannion « un petit quartier complètement enclavé, fermé, très près de l'hyper centre » (E-Ln1), – ou, pour euphémiser, par exemple à Fougères : « que le quartier était un peu enclavé, un peu difficile d'accès donc il fallait trouver des solutions. C'est dans la modification des carrefours et la mise à double voie de la voie principale qui était une chose et puis il y avait aussi un rafraîchissement nécessaire de l'environnement » (E-F1) ou au contraire pour limiter l'idée que l'on peut en avoir : « Une seule voie pour arriver dans ce quartier qui dessert 492 familles, une seule petite voie, la rue Signac et autrement un enclavement total. Mais les locataires sont ravis, ne viennent chez eux que les gens qui ont quelque chose à y faire » (SE-56). Ce thème est également un axe fort au niveau de l'ANRU, qui affirme « Nous, on a une vision rénovation urbaine qui sous-entend désenclavement très très fort, diversification, donc les deux piliers. » (ANRU3) ou encore selon ses responsables : « On a quand même des quartiers un peu partout qui sont d'une dureté y compris architecturale et urbaine où, sans casser, sans démolir, on ne désenclavera pas, on ne modifiera pas » (ANRU1).

### Encart 6.1 – Codage et lecture du référencement aux entretiens –

La manipulation et la diffusion de tout ou partie du discours d'acteurs publics sont des objets délicats. Concernant les acteurs rencontrés, ceux ayant accepté que les entretiens soient enregistrés n'ont pas toujours donné leur accord pour que les discours soient ensuite restitués (ou sous réserve de relecture ou d'un droit de retour à notre sens incompatible avec la nature et les objectifs du travail engagé sur les modes d'expression directe des acteurs). Afin de pouvoir néanmoins exploiter largement ces matériaux nous avons opté pour une forme d'anonymat des citations. En revanche, lorsqu'il s'agit d'une prise de position publique et assumée nous nous autorisons à citer explicitement l'interlocuteur.

Système de référencement des acteurs interviewés :

Catégorie d'acteurs	Lieu	Ordre des entretiens
AU : Agence d'urbanisme	A : Auray	1 : premier entretien réalisé sur ce site
AS : Association	B : Brest	2 : second entretien réalisé sur ce site
AT : Autre	C : Concarneau	3 : idem
B : Bailleur	F : Fougères	Etc.
E : Elu	G : Guingamp	
SE : Services de l'Etat	Lt : Lanester	
ST : Services techniques	Ln : Lannion	
	L : Lorient	
	M : Morlaix	
	Q : Quimper	
	StB : Saint-Brieuc	
	StM : Saint-Malo	
	R : Région	
	Rd : Redon	
	V : Vannes	
Exemple : ST-L2 désigne un entretien réalisé auprès d'un acteur des services techniques à Lorient celui-ci correspondant au n°2 des personnes rencontrées dans cette catégorie		

Dans les exempliers et les autres citations le système de référencement se distingue donc par catégorie d'acteurs (AU : Agence urbanisme ; AS : Association ; AT : Autre ; B : Bailleur ; E : Elu ; SE : Services de l'Etat ; ST : Services techniques), complété quand nécessaire par une précision du lieu : (A : Auray ; B : Brest ; C : Concarneau ; F : Fougères ; G : Guingamp ; L : Lorient ; Ln : Lannion ; Lt : Lanester ; M : Morlaix ; Q : Quimper ; StB : Saint-Brieuc ; StM : Saint Malo ; R : Région ; Rd : Redon ; V : Vannes), suivi d'un numéro de référencement pour chaque acteur. Ainsi : ST-L2 désigne un entretien réalisé auprès d'un acteur des services techniques à Lorient celui-ci correspondant au n° 2 des personnes rencontrées dans cette catégorie. Lorsqu'il n'y a pas de précision de lieux c'est qu'il s'agit d'acteurs transversaux, par exemple : ANRU1 et ANRU2 représentant des responsables soit nationaux (cela est alors précisé), soit un chargé de mission territorial (que l'on apparente également dans les statistiques au niveau national) ; ou encore : BR1, BR2, BR3 qui identifient des acteurs représentant le monde HLM au-delà du niveau local (USH, Aro-HLM), dans le même ordre d'idée : ST-R1 représente un acteur issu des services techniques du Conseil Régional. Pour les élus une dernière précision est apportée lorsque leur mandat dépasse l'échelle municipale par la mention CR pour conseil régional ou CG pour désigner le conseil général, dans ce dernier cas le numéro

du département est indiqué : E-CG29-2 : correspond à un(e) élu(e) du conseil général du Finistère (le second dans la chronologie des entretiens). Enfin, lorsqu'il s'agit de l'Etat local (service de la préfecture, DDTM, seul est indiqué à côté de la fonction le numéro du département suivi du numéro de l'entretien, cela s'inscrit de la manière suivante : SE56-1, c'est-à-dire les services déconcentrés de l'Etat attachés au département du Morbihan, entretien numéro 1. L'ordre de codage est donc systématiquement le suivant : Fonction/Lieu ou institution/numéro de référencement de l'entretien.

Cependant, dans les entretiens conduits, le thème du désenclavement est rarement rapproché de l'idée de centralité (Valcke, 2003) ou de celle de la proximité<sup>412</sup>. C'est l'ouverture qui domine dans l'expression et les objectifs dédiés au désenclavement de ces quartiers notamment par le redécoupage qui est fait des secteurs : « Dans ce choix des démolitions, qu'est-ce qui l'a emporté, c'est un peu tout. C'est déjà l'ouverture du quartier pour les deux porches qui sont ici. C'est de recréer une trame urbaine et de casser ces îlots » (ST-StM2), ou encore : « On rase, on fait passer les routes parce que le symbole du désenclavement, c'est de faire passer la route » (ST-R2). La rhétorique du désenclavement comporte également une dimension symbolique comme en témoigne l'analyse d'un responsable du service d'urbanisme à Saint-Malo : « L'ambition, c'était de pouvoir changer l'image de ce quartier, premièrement en le désenclavant. C'était un quartier qui s'était replié sur lui-même même si, par rapport à d'autres villes de Bretagne, le quartier ANRU et la ZUS est en plein centre ville. Mais ce quartier s'était refermé sur lui-même avec ses porches, ses grands rubans de bâti dont la conception remonte aux années 1960 » (ST-StM2).

Derrière l'intervention sur la structure urbaine, l'ouverture des îlots, l'élargissement des voies, l'objectif poursuivi est plus global, il s'agit de « mettre en mouvement les gens » (Bouchain, 2007)<sup>413</sup>. Le postulat de départ est que la situation actuelle est annihilante, que les populations sont condamnées et bloquées au sein de quartiers figés dans et par leurs dysfonctionnements. Au-delà du constat, une explication est avancée à cette situation, l'inadaptation des formes d'un bâti hérité d'une période aujourd'hui rejetée. L'urbanisme fonctionnaliste, auquel bien des réalisations

<sup>412</sup> Un agent de l'ANRU précise cependant de manière très schématique ces liens concernant le quartier de La Découverte à Saint-Malo : « les enjeux d'intégration au reste de la ville, intégration au pôle de centralité, couture avec le tissu urbain, ce sont les mêmes, ce sont les mêmes problématiques. Je prends toujours le cas de la Découverte parce qu'il est petit dans une ville moyenne. Pourtant, c'est un quartier où on a une voie ferrée, une grande avenue, un grand boulevard rapide, donc ce sont les mêmes caractéristiques que Clichy-Montfermeil. » (ANRU-3). Ce territoire est situé à l'entrée de la ville et fait l'objet d'une convention de rénovation urbaine portant essentiellement sur une recomposition d'un mail, le désenclavement d'un îlot central et l'implantation d'une zone d'activité. Le revenu fiscal annuel moyen par unité de consommation au sein des ZUS en 2009 est de 12 348 €. A titre comparatif, il se monte à 9 901 € dans la ZUS de La Découverte-Saint-Malo contre 8 284 € dans le secteur de Clichy-Montfermeil. Sources : Observatoire des zones urbaines sensibles, Rapport 2012, *Op. Cit.*, et INSEE/SIG du Secrétariat général du CIV - Année des données : 2009.

<sup>413</sup> Bouchain Patrick, 2008, « Les architectes et l'engagement. Rencontre avec Patrick Bouchain », entretien avec Bernard Marrey, *Criticat*, n° 2, septembre 2008, p. 85.

sont assimilées sans distinction, (Guillot, 2009) provoque dans le discours des acteurs une forme de consensus :

### **Exemplifier 6.1 – Un consensus autour des opérations –**

« On a 714 logements qui datent du début des années soixante. C'est un quartier qui devient ou qui est déjà plus ou moins obsolète mais c'est plus lié au bâti, avec des logements qui sont très petits, mal foutus. Et puis une forme urbaine, qui pour moi, une partie du quartier qui est rejetée par les locataires. On a des difficultés là à trouver des locataires dans certains logements » (B-B1)

« Des tours, des barres, on a cru bien en 1960, aujourd'hui, ça passe pas d'autant moins qu'on est en Bretagne et ici, encore plus qu'ailleurs, l'idéal de la famille standard, c'est le pavillonnaire. Donc, il y a des formes urbaines qui peuvent passer mais ces bâtiments là notamment toutes les barres sont pratiquement toutes en R4 ½ sans ascenseur, aucune insonorisation intérieure, mauvaise isolation, cette forme urbaine est rejetée par la population et de toute façon, plus on va aller moins les gens en voudront » (ST-L1)

« C'est les années 60-70, les grands quartiers comme celui sur lequel on travaille, Ménimur, c'est 1 300 logements, sur Kercado, c'est 1 150 logements, sur Cliscoët, c'est 750 logements. Donc, il y avait ces grands quartiers sociaux. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout ça » (E-V1)

(Réalisation personnelle)

Ph. Genestier (2012) fait l'hypothèse que pour qu'un consensus se dégage autour de l'acceptation de la démolition de milliers de logements sociaux, malgré les difficultés auxquelles sont confrontées un nombre important de personnes sans abri ou mal logées, il est nécessaire que les acteurs intègrent par différents canaux une idée implicite commune, partagent un ensemble de références et de valeurs relevant d'un « univers de plausibilité commun ». C'est également ce que suggère F. Navez-Bouchanine lorsqu'elle précise que, pour qu'une problématique advienne « dans l'agenda scientifique, médiatique et politique, il faut une communauté épistémique et il faut l'expression communément admise, qui commute des faits assemblés en problème voire en cause » (Navez-Bouchanine, 2002 : 123). La démolition joue ici le rôle de solution et constitue le point convergent de l'ensemble des justifications et des arguments avancés. Elle devient dans l'imaginaire aménageur et politique une solution acceptable, un outil supplémentaire dans la panoplie de l'action urbaine et sociale. La levée du tabou qui l'entoure est rendue possible par un ensemble de facteurs aussi bien économiques (la plus faible tension sur le marché du logement à la fin des années 1990, les conditions favorables d'accès à la propriété), axiologiques (équité territoriale, ville fluide) qu'idéologiques (mixité, développement durable). Mais qu'en est-il à l'échelle des décideurs locaux. Comment expriment-ils ce choix ?

### **1.2.3. Réduire l'écart à la norme : Les motifs de l'intervention**

Parmi les motifs les plus fréquemment évoqués dans les discours des acteurs, trois axes se distinguent particulièrement dans l'analyse inductive du corpus : l'ancienneté des bâtiments, la vacance des logements et l'image (négative) du quartier.



Le premier point est présenté comme un argument à la fois économique et technique. Dans le volet économique, les acteurs soulignent l'amortissement réel de ce patrimoine et même les gains dégagés par son exploitation. Les logements construits dans les années 1960 et 1970 procurent à présent des excédents et sont donc, à ce titre, potentiellement intéressants pour les bailleurs. Le contre-argument régulièrement opposé est celui du coût de l'entretien associé à la désaffectation des populations pour ces logements et donc, indirectement, de la vacance. Celle-ci, traditionnellement marginale à l'échelle du parc social breton, est un élément fréquemment avancé par les acteurs locaux, notamment à Lorient, Brest, Quimper et Saint-Brieuc et, dans une moindre mesure, à Fougères et à Concarneau. La vacance a un coût pour le bailleur mais parfois celui-ci peut également en être à l'origine pour des raisons techniques ou gestionnaires, comme le reconnaissent d'ailleurs certains opérateurs.

### **Exemplifier 6.2 – La vacance, un alibi ?**

« Mais là, on est sur le problème du bâti, qu'est-ce qu'on va faire de ces logements, grands consommateurs d'énergie, dans des quartiers isolés » (SE-56-1).

« J'exagère mais celle là, trois mois après avoir été réhabilitée, on aurait pu recommencer tellement c'est dégradé. [...] Mais on s'est rendu compte justement quand on a requalifié ces bâtiments là, dans les années 95, que ça avait bien amélioré les conditions de vie des habitants du quartier mais ça n'avait pas induit une demande supplémentaire. On était au bout du système. Moi j'ai du mal à comprendre les organismes HLM, les bailleurs sociaux qui continuent à investir massivement dans la réhabilitation. Il y a des moments où il faut dire stop, cela ne sert plus à rien. Alors démolir pour reconstruire, c'est plus compliqué mais vous êtes gagnant, tout le monde est gagnant, les collectivités, les locataires et le bailleur » (B-Q1).

« Il y avait de la démolition effectivement et on avait un surcoût qui devait être lié au désamiantage et la réhabilitation aussi, on avait un surcoût important, l'appel d'offres était bien plus important que prévu. Il faut dire aussi que la réhabilitation, il y a des normes qui arrivent très régulièrement et qui engendrent des surcoûts » (ST-G1).

« On l'a compris d'autant plus rapidement que les réhabilitations ici ont montré que, en investissant à hauteur de 50 % du prix du neuf, on ne traitait ni l'accessibilité, ni l'isolation phonique interne donc finalement les deux problèmes principaux malgré un investissement lourd n'étaient pas réglés. Donc la démolition de ce type de bâtiments était à privilégier ». (ST-L1)

« Pour le Pen Er, ça a été validé unanimement par les élus car les travaux de réhabilitation n'apportaient pas de réelle amélioration. La déconstruction semblait la meilleure solution ». (ST-Lt3)

(Réalisation personnelle)

Second point, la vacance est présentée comme un élément à l'origine du choix de l'intervention mais non décisif en lui-même. Il s'agit, à travers les opérations de rénovation urbaine, de contribuer, par la diversification de l'offre et la restructuration d'une partie du parc de logements, au rééquilibrage du peuplement et à la relance de l'offre (sociale et aidée) sur l'ensemble de la ville. La répartition et l'équilibre à trouver pour les villes moyennes dans le marché immobilier en logements accessibles est un des

enjeux majeurs et spécifiques des opérations de rénovation urbaine à cette échelle. Comme l'exprime un acteur guingampais : « Ça reste une ville rurale Guingamp et le programme ANRU, pour ce qui concerne le logement social et l'accèsion, va donner un nouveau dynamisme à l'urbanisme local, un impact fort en termes d'économie locale et aussi d'image des quartiers » (B-G1). Alors que dans les grandes villes, la rénovation urbaine est parfois considérée comme un outil pour permettre une réintégration du quartier dans le marché local, dans le cas des villes moyennes, le rapport entre les segments du marché est tel que l'on attend des opérations un effet de levier capable de structurer ou de redynamiser une partie du marché immobilier local, globalement peu tendu. Même à Brest, où les tensions sur le marché sont très variables selon les secteurs, un responsable de l'office HLM de la métropole souligne « que l'objectif majeur, en tout cas pour BMO [Brest Métropole Océane], c'est d'arrêter l'hémorragie démographique. »

*« On a perdu, la ville de Brest et plus largement Brest Métropole Océane, ont perdu plus de 5 000 habitants entre 1999 et 2006 (et 7 500 entre 1999 et 2008 pour la ville). C'est énorme et l'enjeu majeur pour les prochaines années, c'est d'arrêter de perdre de la population et du coup, bien évidemment, de rééquilibrer quand même les évolutions et la situation entre BMO et le reste du pays » (B-B1).*

A Quimper la situation se présente un peu différemment :

*« C'est un marché tendu au niveau de la demande de logement locatif social. Pour vous donner un ordre d'idée, on a démoli des logements qui étaient quasiment tous occupés. Ce n'était pas un problème de vacance ou plus exactement ce n'est pas un problème immédiat de vacance qui nous a fait démolir, c'est plus de la prévention. On sentait qu'on avait de plus en plus de difficulté à louer, non pas qu'il n'y avait pas de demande mais parce que l'offre ne correspondait pas à la demande. » (B-Q1).*

Mais la tension dans le domaine du locatif social est à mettre au regard de la politique récente de l'OPAC qui a pratiqué une mise en vente de certains éléments de son parc.

L'ancienneté des immeubles est somme toute relative puisqu'il s'agit de désigner des bâtiments ayant entre 30 et 40 ans quand la partie la plus ancienne du parc n'est, elle, pas directement mise en cause. Sur l'aspect technique, elle désigne l'écart avec les normes et les aspirations actuelles, mais aussi les contraintes quant à une réhabilitation des logements déjà souvent envisagée et/ou réalisée. L'argument technique se greffe alors sur les contraintes financières.

### Exemplier 6.3 – Les arguments techniques –

« Et sur les motifs, parce qu'il a fallu aussi justifier de la démolition du logement social, là, on avait un souci métaphysique dans le sens où, un, ce sont des logements qui, à l'époque, avaient une trentaine d'années donc arrivaient en fin d'amortissement, commençaient à rapporter de l'argent ; deux, comme c'est le bailleur BMH, ce n'est pas le plus mauvais, qu'il a de vrais moyens, qu'il a une vraie politique de qualité à l'échelle de l'agglomération, les plans patrimoine ont toujours été suivis, c'est-à-dire que, structurellement, l'habitat social de Brest est en excellent état, parfois en bien meilleur état avec un bien meilleur niveau de prestations de confort, alors toutes proportions gardées, aujourd'hui il faut parfois mieux habiter dans un logement du parc BMH que dans le parc privé » - (ST-B1)

« Ce sont vraiment des quartiers de pur habitat social des années soixante dont il s'est avéré à un moment que le bailleur social avait envie de les renouveler parce que les bâtiments n'étant plus tellement adaptés à la typologie des familles qu'il faut loger » (ST-Ln2)

« Et donc sur le quartier, ça devenait invivable justement. Il y a un chiffre qui a retenu mon attention, il y avait en gros 200 logements vacants à l'époque (2001) ». (E-B2)

(Réalisation personnelle)

Le coût d'une réhabilitation pour une remise aux normes et pour une amélioration des conditions de vie des habitants est souvent jugé excessif au regard des résultats escomptés. Mais surtout, c'est le financement des opérations de démolition-reconstruction, notamment lorsqu'elles sont subventionnées par l'ANRU, qui devient un argument important pour le choix le plus radical. Sous cet angle, la démolition apparaît comme un levier de l'action publique, relativement coûteux mais efficace, marginalement déstructurant mais fédérateur.

Ainsi l'ancienneté, si elle est un critère ou un thème relativement associé à la démolition, n'est pas utilisée dans le sens d'une dégradation des immeubles ni des espaces concernés :

*« Avant l'opération ANRU, l'état des logements ne justifiait pas les démolitions, ils n'étaient pas vraiment abîmés. Non, honnêtement, c'était bien entretenu. C'était quelques jeunes qui dégradait volontairement. C'est ça la réalité. Traditionnellement, une tour, ça se passe bien. C'est 68 logements une tour, 17 étages fois quatre, 68. Il y a souvent quatre familles. A la limite, on aurait pu régler le problème autrement » (E-B2).*

Ce qui amène certains acteurs à se démarquer du choix de la démolition :

*« Moi, comme président du bailleur, l'objectif n'était pas initialement de démolir. Si on avait dû faire de la réhabilitation de logements, on n'aurait pas démoli. On aurait fait une opération classique, on n'aurait pas démoli. Ceux qu'on a démolis sont de la qualité de ceux qui vont rester. Ils ont tous été faits à la même époque, ils avaient tous la même qualité d'entretien, il n'y avait pas des espaces qui avaient été négligés, il y avait un bon état d'entretien général donc, on n'aurait pas démoli.*

*Mais on n'aurait pas non plus sans doute changé la physionomie complète de ce quartier. L'ANRU a permis d'aller beaucoup plus loin que ce que le bailleur seul aurait pu faire dans le cadre d'une opération de réhabilitation, c'est très clair » (E-VI) ; « J'étais pour les conserver les tours parce que je pense qu'il n'y avait pas de raison de les raser, le bâtiment n'était pas dégradé » (E-Q1).*

Ce point se démarque donc à la fois de l'analyse réalisée à partir du corpus presse mais aussi de la portée générale des descriptions et des explications régulièrement observées (Duarte, 2000, 2011). La notion même d'ancienneté est toute relative, comme on le remarque dans le discours d'un bailleur : « on a quand même un patrimoine qui a 34 ans de moyenne d'âge, donc assez ancien, il s'est trouvé qu'il y a eu une première phase de réhabilitation » (B-L1). L'ancienneté du bâti est un critère qui, sans être discuté, est présenté comme un élément justificatif plus important encore que l'état d'entretien des bâtiments :

#### **Exemplifier 6.4 – Un patrimoine ancien et obsolète ?**

« Donc notre parc de logements sociaux est plus ou moins ancien : problèmes d'isolation phonique ou de ponts phoniques. Donc, on s'orientait là, c'est BSH, vers une réhabilitation et puis d'autres par contre, plus difficilement récupérables, on a décidé de la démolition. On ne peut pas dire que les bâtiments étaient dégradés à ce point. Ils ont toujours subi des travaux de maintenance même l'extérieur, des ravalements voire des isolations thermiques extérieures en cours de route mais c'est vraiment une analyse très technique des bâtiments qui a fait que le bailleur social s'est dit : mon patrimoine est là, il a peut être vécu, il est pratiquement rentabilisé. Plutôt que d'engager de nouveaux investissements dans quelque chose qui ne va pas perdurer, il faut peut être mieux s'engager tout de suite sur une démarche de démolition pour reconstruire quelque chose de plus pérenne. Et nous, nous avons un espace public qui n'en était pas. (ST-A1)

« Qu'est-ce qu'il y a de joli à Vannes à part l'environnement naturel et le patrimoine architectural ancien ? Montrez-moi quelque chose du XX<sup>e</sup> siècle qui soit beau à Vannes. » (SE-56-1)

« Les sites qui ont été choisis pour la démolition sont plus ou moins contigus. Ce n'est pas la vétusté, ce n'est pas la qualité du bâti qui est à l'origine du choix des démolitions » (B-Q1)

« Ce sont les plus anciens, il y a toujours du plancher au sol et là, l'OPAC n'a pas le choix et va devoir réhabiliter ces quartiers mais ils n'ont pas les finances pour le faire » (AS-Q2)

« Il y en a de plus anciennes que celles-là. Mais on avait quand même attiré l'attention sur le risque de désaffectation par rapport à ce quartier là » (E-V1)

(Réalisation personnelle)

A l'échelle des villes bretonnes, Saint-Brieuc et, dans une moindre mesure, Auray font exception sur cette dichotomie entre ancienneté du bâti et état général. Le constat autour de la dégradation des tours de la Croix-Lambert ou des immeubles du secteur semble univoque :

*« On voit bien que ce n'était pas dans un état reluisant, quand vous allez sur Europe, regardez bien, dans le patrimoine ancien qui n'est pas encore réhabilité, c'est pas terrible. A la Croix-Lambert, ils avaient fait des travaux mais des travaux extérieurs, changé les fenêtres, des choses comme ça mais il n'y avait pas eu de travaux à l'intérieur vraiment ni dans les cages d'escaliers. Il y avait un gros retard de*

*maintenance* » (B-StB1) ; « *le Plateau et Ginglin [Saint-Brieuc], c'est sans doute ce qu'il y avait de plus glauque en Bretagne. Après, c'était je pense le Guménil à Auray* » (SE-56-1).

Des appréciations qui sont étonnantes notamment lorsque l'on sait que c'est précisément l'opération de Saint-Brieuc avec la démolition des tours de la Croix Lambert qui a entraîné les plus vives polémiques et contestations locales.

Le troisième thème qui apparaît de manière forte dans le corpus est celui de l'enjeu de l'image du quartier et de la dimension symbolique des opérations. Celles-ci donnent lieu à une multitude d'interprétations, de réinterprétations et de nuances, de distance également de la part des acteurs décisionnaires. De manière claire, la question du changement d'image du quartier est présentée comme un enjeu déterminant des opérations, une impérieuse nécessité autant qu'un objectif prioritaire. La ventilation du recours à l'image, à la représentation ou encore à la réputation du quartier est assez explicite. Elle apparaît de manière récurrente et sous différentes formes dans toutes les catégories d'acteurs à l'exception de deux d'entre eux : l'ANRU et les services de l'Etat. Avec des fréquences autour de ce pôle « image et symbolique » de l'ordre de 6x10 000, ce sont les villes moyennes dont la rénovation urbaine est au stade de projet ainsi que l'échelle des acteurs régionaux qui, d'un point de vue lexical, semblent les plus sensibles à cet aspect. Si on parcourt le corpus de manière transversale, on s'aperçoit que l'enjeu du changement d'image du quartier est en réalité très présent également au niveau des services techniques, des associations et dans une moindre mesure des élus. Son expression prend trois formes principalement : la négativité qui repose sur le constat d'une mauvaise réputation des lieux, le souci d'un changement radical et l'objectif d'une banalisation :

### **Exemplier 6.5 – Changer l'image**

« Le but du jeu, c'est de banaliser le quartier. Un quartier comme les autres dans la ville et qui a son identité comme un autre. Il a ses particularités et son identité, voilà, tout à fait. Un quartier populaire mais c'est rigolo de parler de quartier populaire à Brest parce que Brest est une ville populaire » (ST-B1).

« Déjà si ça peut changer l'image du quartier, c'est vrai que Pontanézen » (B-B1)

« Il était reconnu comme le quartier difficile de la Bretagne déjà à l'époque. Il y avait deux possibilités, ou on laisse les choses telles quelles ou on essaie quand même de sortir par le haut et arriver avec des gros moyens pour transformer le quartier » (E-B2)

« La seule chose sur laquelle nous avons un peu moins prise c'est d'arriver à faire venir des investisseurs privés. C'est pour ça que l'opération faite de travail sur l'image du quartier est importante. Il faudrait peut-être l'approfondir, l'améliorer et la compléter. » (ST-Ln1)

« Le paradoxe c'est que le parc était relativement peu dégradé, relativement en bon état. Mais avec un certain nombre de bâtiments, ce qu'on appelle les tours de Kermoisan, deux trois ou quatre tours de quatorze étages qui ne correspondaient pas en gros à l'image de la ville » (E-Q1)

« Aux Cotterêts 2 qui avaient fait l'objet des mêmes travaux de requalification aux mêmes montants de travaux mais malgré ça l'image de ce quartier restait toujours difficile, ce qui existe toujours maintenant » (B-F1)

« Ces opérations de rénovation urbaine, ça change les paysages, c'est bien perçu par les habitants malgré les nuisances, ils sont conscients que ça va améliorer leur quotidien, ça désenclave des quartiers, en faire des quartiers banalisés, des quartiers normaux ». (ST-R1)

« L'un des enjeux, c'est de faire de ce quartier un quartier comme les autres, c'est de rompre avec l'image négative, les gens appellent ça la ZUP quoi, les immeubles sont tellement stigmatisants » (ST-F1)

(Réalisation personnelle)

Enfin, un dernier axe explicatif est avancé, c'est la nécessité d'un changement radical au niveau de l'aménagement urbain. Ce point est particulièrement illustré par le discours d'un des bailleurs de Quimper :

*« L'état d'entretien était bon, après, il y avait un choix d'urbanisme qui a été fait. On n'a pas démolit les bâtiments les plus obsolètes. Il y avait d'autres bâtiments qui auraient sans doute mérité d'être démolis d'un point de vue technique avant ceux-là. Ceux qu'on a démolis, les logements étaient nickel, des surfaces qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Mais on ne pouvait pas se permettre non plus ensuite, pour réaménager l'ensemble, de démolir un bâtiment là, un autre là. Vous voyez le parti-pris qui a été choisi ici, à Quimper, c'est de faire table-rase de tout un secteur du quartier pour pouvoir rénover, reconstruire » (B-Q1).*

Pour les acteurs, c'est donc le projet urbain qui va déterminer le parti pris de s'engager dans des opérations de démolition et même parfois qui va guider les choix des bâtiments qui vont être démolis. Le responsable de l'urbanisme à Brest et le bailleur de l'agglomération à Lorient (Cap L'Orient) expliquent le cheminement du projet :

*« Donc, le motif des démolitions c'était au motif du projet urbain et du remodelage du quartier essentiellement. Et on a parlé d'obsolescence du produit tours mais qui est une donnée relative, subjective. Le produit en tant que tel peut très bien marcher. Après, c'est une question de capacité à vivre en collectif avec des problèmes dans un habitat dense et vertical. Mais il y a des tours qui fonctionnent très bien, des copropriétés autour qui fonctionnent très bien mais on va dire, pour le coup, ça a été un des deux motifs principaux. Le motif principal c'est évidemment la réorganisation spatiale des fonctions qui nécessitait des démolitions. » (ST-B1).*

A Lorient, y compris au niveau des choix morphologiques, le bailleur (Cap L'Orient) reconnaît le rôle des aménagements et de la recomposition de la trame viaire dans la conduite des opérations. Parmi les sept tours qui composent le secteur central, toutes datent de la même époque et ont la même qualité d'entretien. Ce sont donc les orientations du projet urbain qui ont guidé les choix des bâtiments à démolir.

Penser l'espace en recomposition est une opération qui tend également à s'extraire du diagnostic pour permettre une projection quant aux attentes des acteurs vis-à-vis des transformations en cours. C'est ce registre que nous allons à présent analyser.

## **2. Les conditions de l'adhésion, « explorer le monde de l'idée »**

Les registres de l'action et du type d'intervention se confondent donc de manière quasiment systématique, épargnant aux locuteurs de développer plus avant leur position et de justifier la démolition. Les diagnostics réalisés interviennent comme un appui supplémentaire et substantiel à cette non-démonstration même si, dans les faits, les prescriptions qu'ils préconisent ne sont pas suivies. A ce niveau, on pourrait conclure à une adhésion globale de l'ensemble des acteurs aux discours et aux dispositifs nationaux. Pour autant, quand il s'agit de justifier et parfois de convaincre au niveau local, si ce n'est les habitants – rarement interrogés (Warin, 1996 ; Bacqué, Sintomer, 2001 ; Donzelot, Epstein, 2006 ; Dimeglio, Zeltaoui-Leger, 2007 ; Desponds, 2013 ; Gaudin, 2012 et 2013) –, mais les membres du conseil municipal ou les élus des collectivités, le registre et l'argumentaire se dégagent en partie du conformisme face à la doctrine démolisseuse. Cette attitude fait la démonstration que « l'élaboration d'une politique ne se réduit pas à la diffusion d'une doctrine nationale vers ses « périphéries » : elle passe par une série de réceptions et de reformulations » (Tissot, 2007 : 17) que nous souhaitons maintenant étudier. Nous postulons ici que la rénovation urbaine repose sur un ensemble de représentations, (pré)existantes et dynamiques, que les acteurs expriment et manipulent dans leur rapport à l'action et au choix même du recours à la rénovation et particulièrement à la démolition. Afin de cerner plus précisément ces représentations, entendues comme « un ensemble de présences sémantiques », d'objets dans les « têtes » des individus » (Duarte, 2010 : 18), nous avons tenté de discerner la manière dont les opérations étaient présentées par les acteurs décisionnaires. D'autre part, nous avons, à travers le logiciel d'analyse lexicométrique Le Trameur, reconstitué les associations thématiques et langagières relatives au choix de l'action et particulièrement à celui de la démolition. Nous allons tenter enfin de comprendre quel rôle a l'espace dans ces représentations.

### **2.1. Des motifs aux arguments, les implicites des attentes spatiales des acteurs**

Pour sonder ce « monde de l'idée », nous avons dû dépasser l'entrée textométrique structurale précédemment mobilisée. En relevant l'ensemble des approches que les acteurs en situation d'entretiens ont eu des opérations qu'ils suivent, encadrent et/ou impulsent, nous avons cherché à déterminer les raisons de leur action et le sens donné aux opérations. Nous ne souhaitons pas ici réitérer les analyses déjà développées de la sociologie des acteurs (Mucchielli, Le Goaziou, 2007; Loche,



Talland, 2009; Norynberg, 2011) qui explicitent et décortiquent les processus qui ont conduit à la décision. Notre objectif est d'appréhender les attentes que les acteurs expriment au travers de leurs discours alors que les opérations sont soit en cours soit déjà, en majorité, réalisées. En somme, c'est moins l'affirmation et la stabilisation d'une coalition d'acteurs autour de la rénovation urbaine qui nous intéresse que l'étude des représentations qui, pour chacun d'eux, émergent des opérations.

### **Exemplifier 6.6 – Dire les opérations de rénovation urbaine**

« Il y a cinq ans, on n'aurait jamais imaginé cela, c'est l'implication des acteurs sociaux de quartier dans la rénovation urbaine de Saint-Brieuc. [...] Je crois que le point positif de l'ANRU cela a été l'approche globale parce que avant, tout le monde était très sectorisé. » (SE-22-1)

« Le bilan ne peut être que positif parce qu'on a mis le paquet, tous les partenaires [...] Ces opérations de rénovation urbaine, ça change les paysages, c'est bien perçu par les habitants malgré les nuisances, ils sont conscients que ça va améliorer leur quotidien, ça désenclave des quartiers, en faire des quartiers banalisés, des quartiers normaux. Alors, ça c'est l'ANRU 1 mais on est conscient que ce ne sera pas suffisant, il faudra quelque chose après » (ST-R1)

Donc, c'est un projet très ambitieux pour Saint-Malo. C'est un projet de 56 millions d'euros, donc cela montre l'ampleur et l'ambition de tout cela. (ST-StM-2)

« On avait déjà une vision urbaine complète et l'ANRU a été d'abord et avant tout un formidable accélérateur de projets et « raccourcisseur » de délais. D'ailleurs, on était sur un projet ambitieux mais qui aurait été étalé dans le temps au regard des moyens de l'agglomération en 2003. Une injection de subventions importantes voire énormes dans ce genre de projet, ça permet de compléter le programme et de l'engager de manière opérationnelle de fond » (ST-B1)

« L'ANRU est quelque chose de formidable que je n'ai jamais connu dans ma carrière. Je suis fonctionnaire depuis plus de 35 ans, je n'ai jamais connu une telle efficacité dans la mise en place d'un système qui se construit avec un objectif, une durée, un financement, je n'ai jamais connu ça. [...] Borloo, avec ses convictions propres et son équipe, a porté cette politique qui consistait à écrire, à déterminer un programme national de rénovation urbaine, à lui donner un cadre contractuel et un financement assuré, le guichet unique, c'est magnifique. Au niveau de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement, je n'ai jamais vu ça, donc ça a été une vraie révolution. » (SE-56-1)

« C'est considérable. L'ANRU nous a permis d'avoir les moyens de nos ambitions et même d'aller au-delà. » (E-B2)

(Réalisation personnelle)

Lorsque les acteurs évoquent les opérations de rénovation urbaine, et particulièrement la mise en place de l'ANRU, ils soulignent et plébiscitent son action, en insistant sur le caractère ambitieux, collectif et dynamique du partenariat. Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, la rénovation urbaine apparaît comme une évidence, à peine un choix puisque, selon eux, « la situation l'imposait » :

*« Sur ce choix de la démolition, c'est pas une question d'état ; je crois que c'est une question de vacance et, à un moment donné, quand il y a eu les deux projets, démolition reconstruction, il y a eu une évidence. Pour casser ce quartier là, c'était ces bâtiments qui devaient partir [...] Donc, pour moi, c'est un point positif ; il était clair qu'il fallait trouver une solution et la solution là ne pouvait être que*



*la démolition* » (AS-B2), « *Nous, on a eu un dossier en ANRU, honnêtement, on ne pouvait pas faire autrement* » (B-L1).

Ces affirmations récurrentes peuvent-être analysées à travers le filtre de l'argumentation pragmatique c'est-à-dire de ce « qui permet d'apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables ». En outre, il s'agit d'établir « une solidarité entre les jugements admis et d'autres que l'on cherche à promouvoir » (Perelman, Olbrechts-Tyteca, [1958] 1976 : 351). La question est ainsi d'observer les thèmes mis en avant par les acteurs et ensuite la manière dont ceux-ci les articulent au sein de leurs discours. Si nous n'entendons pas réaliser une étude sur les types d'arguments spécifiques (Mendenhall, 1990 ; Doury, Haafte, Snoeck Henkemans, 2011) qui supposerait une analyse des formes grammaticales et logiques, nous nous proposons cependant d'éclairer certains aspects des chaînes argumentaires et narratives rencontrées. A ce propos, la précision de Marianne Doury sur l'argument pragmatique est éclairante. Celui-ci se présente alors comme « un transfert de l'évaluation, des conséquences d'un acte ou d'un événement, sur l'acte ou l'événement lui-même » (Doury, 2012). En tant qu'élément de justification, tout énoncé argumentatif se décompose en deux aspects, l'argument qui comporte l'information du message et la conclusion qui se rapporte au sens, en l'occurrence à la conviction ou à la démonstration de l'énonciation. Appliqué à notre corpus d'entretiens, nous pouvons distinguer une multitude de formes argumentatives. Parmi les plus fréquentes, nous avons identifié les exemples suivants :

### **Exemplier 6.7 – Les formes argumentatives dans le corpus d'entretiens**

« C'est ce secteur là, il y a eu pas mal de diagnostics et d'études, qui d'un point de vue social était en situation délicate et c'est pour ça qu'il y a eu un projet ANRU avec destruction de bâtiments » (E-Q1)

« Aujourd'hui, après cette opération de rénovation urbaine, on n'a plus aucun souci de location à Kermoisan c'est-à-dire qu'on n'a pas plus de demandes qu'avant pour Kermoisan. » (B-Q1)

Donc il y a une mixité qui va être engagée dans le quartier et un effort consenti par la ville et les financeurs publics fait qu'on a concentré un certain nombre de moyens et il fallait cette étape là pour qu'un changement durable du quartier s'opère. (ST-StM2)

(Réalisation personnelle)

Dans cet exemplier ne sont retranscrits que les formes les plus fréquentes ou les plus explicites du corpus, l'intérêt étant avant tout de comprendre les logiques mises en avant par les acteurs et de cerner les implicites des discours. En décortiquant les structures argumentatives, on retrouve à la fois les données du CIRU mais aussi des éléments de justification qui s'attachent plus précisément au contexte local. Ainsi, la conjonction de coordination n'est pas toujours énoncée mais la relation dialectique et logique est pourtant explicite. Les passages relatifs à l'exposé des arguments apparaissent en gras et ceux exprimant les conclusions en rouge.

En ce sens les discours sont appréhendés selon les deux modes (Fortin, 2005). Celui du *logos*, c'est-à-dire de la structure et de la raison, en tant qu'ils évoquent et

reposent sur des faits et contiennent une certaine matérialité. Mais les discours reflètent également la *doxa* et en cela s'apparentent à une forme de sophisme dont l'objectif est bien l'adresse, voire la conviction de l'autre – ici un auditoire – des électeurs, les habitants, les partenaires et aussi dans le cas de l'entretien, l'intervieweuse. En dissociant ces deux facettes, l'analyse du discours s'enrichit d'une dimension supplémentaire puisque forme et fond semblent indissociables. Alors que l'analyse par l'argument permet de comprendre les relations causales et performatives induites par la structure du discours, l'approche sophistique inclut que les formes prises par l'expression des acteurs traduit certes leurs représentations mais aussi leurs registres de conviction (personnelle et extérieure).

## **2.2. Les références imaginaires dans les opérations de rénovation urbaine**

Si on considère que l'imaginaire relève autant « de la conscience individuelle que d'un ordre social et symbolique » (Senecal, 1992 : 29), il existe un intérêt particulier à s'intéresser à l'ensemble des images, des signes et des codes produits et qui se répercutent à l'échelle de la société. Dans le cas de la rénovation urbaine, l'imaginaire aménageur se reflète au travers d'une rétrospective sur l'état des lieux mais également sur les projections c'est-à-dire par rapport aux transformations attendues. L'incertitude quant au devenir de ces territoires et aux impacts des opérations demeure un enjeu important, y compris dans la recherche d'une méthode d'évaluation du PNRU. Sans tenter de substituer à une – nécessaire – évaluation comptable des effets de la rénovation urbaine la charge symbolique des opérations, les représentations qui s'expriment à cette occasion participent, dès l'annonce de la mise en place de l'ANRU, à alimenter toute une rhétorique autour des quartiers, mais aussi concernant le sens de l'action publique. Posée abruptement, la question s'énonce : en quoi la rénovation urbaine a-t-elle contribué à accentuer et/ ou à révéler un certain nombre de fantasmes attachés à l'espace – qu'il s'agisse des « espaces cibles », des opérations comme de l'action sur l'espace en général ? Parmi les aspects les plus notables, les acteurs font allusion à des emblèmes (sociaux et spatiaux) qui mettent en tension le récit. Comme le souligne M. Lussault (2003, *Op. Cit.*), le rapport à l'emblème est inspiré d'un rapport iconique qui induit un rapport direct avec la chose qu'il est censé représenter. Ainsi, par effet de métonymie, l'emblème ne représente-t-il pas seulement l'espace, il devient l'espace lui-même. Les tours au sein des quartiers ont cet effet emblématique. En même temps qu'elles appartiennent au quartier, elles s'identifient au territoire et en constituent une représentation iconique. Les tours deviennent le quartier dans sa désignation générique. Cette affirmation se retrouve dans le discours des acteurs :

« On n'a pas non plus détruit énormément sur le quartier. On a détruit des bâtiments qui stigmatisaient énormément le quartier aussi, des tours, voilà. » (AU-B2) ; « je crois qu'il y a eu aussi une volonté de raser ce qui apparaissait comme une hérésie pour une commune comme Saint-Brieuc, c'est-à-dire raser les tours de la Croix St-Lambert, etc. Je pense qu'il y a une conjonction d'une actualité, d'une vision de l'architecture, de la ville qui crée le cadre de vie et le bonheur des gens » (SE-R1) ; « Quand on regarde par exemple Saint-Brieuc, le sujet, c'est les tours, donc ce n'est pas une question de périmètre » (ANRU3) ; « pour en faire un quartier de ville ordinaire et qu'il perde cette image de tours et de barres » (E-L1) ; « Il est très repérable géographiquement, une forte identité de tours, de milieu social aussi même pour les propriétaires » (AS-L2) ; « La transformation des lieux était inévitable, la démolition de certaines barres, de certaines tours en tous cas » (ST-L3) ; « Mais avec un certain nombre de bâtiments, ce qu'on appelle les tours de Kermoysan, deux trois ou quatre tours de quatorze étages qui ne correspondaient pas en gros à l'image de la ville. [...]L'idée de raser les tours, c'était aussi on supprime l'image de la dégradation » (E-Q1) ; « Ce sont les fameuses tours » (SE-StB2) ; « Sur les autres secteurs, je n'ai pas ça en tête mais c'est vrai qu'on a tellement focalisé les tours [...] Des tours qui détonaient quand même un peu dans le paysage, qui vivaient mal » (B-StB1) ; « C'était un bon projet, d'ailleurs, le projet n'était pas contesté sur [le quartier de] l'Europe, il était contesté sur les tours [i.e. le quartier de la Croix Lambert] » (B-StB1).

On retrouve également, dans la variété des références mobilisées, une nécessité de se rattacher à une culture commune, plus vaste, parfois même en dehors du champ de l'urbanisme, pouvant mobiliser aussi bien le registre cinématographique, littéraire que télévisuel. Une première caractéristique de cet imaginaire est d'analyser les représentations symboliques dont l'objectif participe à donner une vision (commune) et aide à comprendre et voir l'environnement. La mobilisation de références emblématiques dans le corpus révèle une partie de ce foyer imaginaire commun :

### **Exemplier 6.8 – Référentiels et imaginaires urbains**

« Le maire, et au fond de lui-même je pense qu'il n'a pas changé sur la chose, n'était pas favorable aux démolitions. Sa phrase favorite était de dire qu'à Zurich et à Monaco aussi il y a des barres, ce n'est pas l'architecture ni l'urbanisme qui y fait. Ce qui est vrai mais, quand on a dit ça, on n'a rien réglé comme problème. » (B-Q1)

« les exemples Rennais des éco-quartiers, les trucs, quand ce n'est pas Fribourg ou je ne sais où en Suède. Mais bon OK, soit, mais on n'est pas à Fribourg, on n'est pas à Rennes » (B-Q1)

« quand on rentrerait dans Lorient, ce que l'on verrait en premier, c'était les tours pour montrer qu'on était dans une ville ... on était dans une logique de gratte-ciels comme quand on arrive à New-York quoi » (ST-L1)

« Je dis moi, on peut aussi rhabiller les tours, en faire des tours un peu métallique, un peu à la newyorkaise pas nécessairement cinquante étages mais 17 étages, ça peut aussi être moins coûteux » (E-B2)

« Dans l'image, le quartier de Kerandon est fortement stigmatisé comme souvent, s'il y a des dérives, de « petit Chicago » ou des choses comme ça » (ST-C1)

« Bon, il y avait l'image, Kervénanec c'est Chicago qui se répandait de plus en plus dans la ville, donc une image négative au-delà sans doute de la réalité vécue mais quand même » (ST-L1)

« Et puis les gens, c'est pas les Américains ici, les gens ne sont pas si mobiles que ça. » (B-L1)

(Réalisation personnelle)

Les références fréquentes faites aux modèles ou contre modèles américains méritent d'être observées. Elles accentuent une distanciation avec une forme urbaine qui, sans être systématiquement condamnée, est régulièrement présentée comme exogène, ne représentant pas la réalité ni les habitudes de vie des populations. Le décalage entre l'urbanisme de tours, les souhaits et les modes de vie des habitants est ainsi accentué par ces représentations génériques.

Le recours à ces modèles-types de villes emblématiques est aussi caractéristique de l'incertitude attachée aux opérations elles-mêmes. En reconstruisant (ou en déconstruisant) des quartiers, non pas pour mais contre un modèle urbain, les acteurs se trouvent privés de tout schéma directeur. La question de l'imposition d'un modèle est d'ailleurs fermement récusée :

*« En gros aujourd'hui on dit, le seul modèle qui est bien, c'est le logement individuel et on va vous le démontrer. On se prépare des lendemains pas joyeux sur les quartiers sociaux » (B-L1) ; « Entre les deux, c'est quoi le modèle urbain d'une ville de 20 ou 50 000 habitants ? Je ne sais pas. » (E-Ln2) ; « Ce n'est pas un modèle de projet de rénovation urbaine du tout » (SE-56-1) ; « Donc voilà, il y a plein d'opérations partout qui peuvent être des modèles. On est allés à Saint-Nazaire un peu pour ça » (E-StB1) ; « Si on veut un modèle uniforme, il ne peut pas marcher » (E-B1) ; « Maintenant, il ne faut pas croire que plaquer un modèle urbain va tout régler. On fait le constat tous les dix ans, tiens, on s'est encore planté, on va changer de prisme. [...] On se garde bien de plaquer un modèle. Décréter le bonheur des gens au travers d'un modèle, c'est le plantage garanti. On compose avec l'existant, on fait une proposition, on induit une souplesse indispensable tout au long de la maturation politique et de la mise en œuvre des choses pour ajuster à chaque fois qu'il y a lieu de le faire » (ST-B1).*

Un second aspect s'exprime au travers d'un rapprochement fictionnel avec une culture standard dont on peut considérer que les références mobilisées ont comme objectif d'ancrer l'action dans une mise en scène ou un spectacle :

### **Exemplier 6.9 – Mise en scène et mise en spectacle des opérations**

« Quand les nouveaux locataires sont arrivés dans leur logement neuf, c'est là que l'on a su vraiment que c'était bien. Certains disaient : « on a l'impression d'avoir gagné au loto ou dans une émission télé » [Extreme Makeover, D&co] » (E-L2)

« On retrouve cela de manière assez classique dans l'ensemble des projets ANRU pour une raison simple, on l'a dit, l'ANRU c'était un peu La ruée vers l'or les premiers arrivés seront les premiers servis. Voilà, et donc on s'est dit, il faut y aller » (E-B2)

« La réhabilitation, ok mais ce n'est pas du Valérie Damidot ! » (B-Q1)

« Avant c'était un peu Koh-Lanta ! (rires) On piochait un peu partout, on faisait avec pas grand-chose

mais quand même. » (ST-Ln2)

« Quand il y en a plein, quand il y a cinquante tours, on peut en enlever trois ou quatre, c'est pas grave. Mais peut-être que j'accorde trop de place à l'imaginaire, peut-être que les gens sont plus dans l'imaginaire TF1, toutes les conneries de la télé que dans l'imaginaire auquel je crois encore » (E-CG22-1)

« Et hier soir, je voyais une émission de télévision, je ne sais plus quelle ville en France où je voyais tous ces gens devant une grande barre qui s'effondrait. » (E-CG22-1)

« Une fois des policiers sont venus pour nous demander des renseignements et on les a suivis dans le quartier, on se serait cru dans « Cops » » (AS-B1) / Rd

« C'est plutôt des gens seuls, familles monoparentales sans grandes ressources. C'est Zola que je vous décris là mais c'était les caractéristiques » (SE-56-1)

(Réalisation personnelle)

Ces références peuvent être interprétées comme les marques d'un référentiel global (Jobert et Muller, 1987 : 67) qui repose sur un système de représentations traduisant des valeurs dominantes et partagées dans lesquelles l'action va s'inscrire et prendre sens.

Comme au niveau de l'anti-corpus de la presse, notamment de la presse locale, et malgré ces références/critères à visée ostensiblement suggestive, dans l'ensemble des discours que l'on retrouve ici, les interlocuteurs conservent une tendance à l'euphémisation des situations locales. Celle-ci est cependant moins explicite, elle prend la forme d'une généralisation ou d'une mise à distance au regard d'autres opérations :

*« On a des soucis de pays riche là. Pouvoir déconstruire ce que l'on a construit il y a cinquante ans » (E-CG29-3) ; « Et on n'est pas du tout dans la même problématique que sur une grande ville ou une métropole » (E-CG29-2) ; « On sait pourtant que Lorient, on n'est pas une grande métropole, on n'est pas un quartier très sensible mais on a connu tous les dispositifs » (ST-L2).*

ou encore au niveau des opérations elles-mêmes :

*« Après, il faut quand même relativiser, il ne faut pas tomber dans le psychodrame, on n'est pas à Beyrouth, on n'est pas comme ce qui s'est passé dans certains pays. Il y a d'autres personnes qui sont amenées par des changements professionnels ou familiaux à changer de commune. » (B-L1) ; « On était une petite échelle bien sûr, cela fait drôle, une petite ville qui paraît bourgeoise, ville d'art et d'histoire, avoir ce genre de quartier, c'est sûr que le dossier, si on le compare – on parlait de grandes métropoles tout à l'heure – à ce que l'on voit de temps en temps à la télé, c'est vrai qu'on n'avait pas l'impression de pouvoir combattre avec elles. » (ST-A1) ; « Ce qui caractérise nos villes bretonnes même si je connais moins bien Rennes, Saint-Malo ou Lorient, on a un peu de mal à imaginer qu'on va appliquer ici les mêmes politiques de la ville que celles que l'on peut faire dans les banlieues des grosses agglomérations de Paris, Lyon, ou autres » (E-B1) ; « La démolition n'a pas été un tabou ici, je n'ai pas le souvenir que ça ait été décrié. On n'a pas non plus détruit énormément sur le quartier » (AU-B1).*

Derrière l'euphémisation, les discours contribuent à valoriser les formes et le volontarisme des actions conduites. Ainsi, les références au monde du spectacle visent à inscrire l'action dans une forme de visibilité et d'intelligibilité des choix réalisés. On pourrait résumer la situation de cette façon : certes pas de « ghettos » urbains à l'américaine, ni de tension dramatique au cœur des quartiers mais l'action qui est conduite n'en est pas pour autant moins spectaculaire ni moins gratifiante. L'enjeu symbolique est même au cœur de la transformation de ces espaces pour lesquels « Je dirais que le côté stigmatisant des ZUS, quartiers d'habitat social en villes moyennes est encore plus fort parce qu'on est dans des zones où l'habitat est globalement pavillonnaire ou intermédiaire et donc le décalage est encore plus flagrant que ce que l'on pourrait voir en Ile de France » (ANRU-3).

Ainsi, au-delà des motifs et des types d'opérations conduites, les discours reflètent l'enjeu que représentent ces programmes pour les décideurs. La rénovation urbaine constitue un temps fort de l'action publique, parfois fondateur (Saint-Brieuc, Guingamp), fortement symbolique et qui conduit à mettre en avant le rôle de l'ensemble des acteurs qui soutiennent les opérations. L'investigation permet de confirmer la tendance actionnaliste décelée dans l'anti-corpus. Les acteurs, leurs rôles, leurs actions, les partenariats apparaissent au cœur du processus et de l'expression des opérations. Le volontarisme et l'initiative fonctionnent comme deux éléments structurants de l'engagement et des choix opérés par les acteurs. La rénovation urbaine engagée est bien impulsée et rendue possible par la création de l'ANRU mais, au niveau local, les discours et les projets sont en majorité pensés en amont. Cependant, si l'ANRU n'a pas suscité le projet, l'adhésion des acteurs et sa mise en place ont conduit à mobiliser toute une rhétorique autour des objectifs, des enjeux et des diagnostics posés sur les territoires prioritaires. C'est l'apparition de cette « éthique de la conviction » (Genestier, 2013) que nous allons sonder à présent.

### **2.3. Dire l'action et la transaction : une application du *storytelling* ?**

La communication publique qui entoure ces opérations est particulièrement bien rodée et les discours qui les accompagnent souvent percutants. Pensée pour remédier à des situations difficiles, voire d'urgence sociale, la rénovation urbaine devient, au filtre de la transaction spatiale (Gaudin, 2013a ; Melé, 2004, Blanc, 2002) qui s'institue entre les acteurs locaux et les initiateurs de la rénovation urbaine, une opération de marketing territorial mais aussi de réinvention d'une manière de dire la ville et l'action qui s'y trame. Ceci est particulièrement vrai à l'échelle des villes moyennes. Celles-ci s'intègrent à la fois dans une logique métropolitaine assumée tout en faisant prévaloir, par des stratégies discursives et communicationnelles maîtrisées, une euphémisation des situations et des territoires concernés par ces opérations. A travers les discours des

acteurs locaux, la rénovation urbaine contribue à dire l'action pour aider à penser le projet urbain. En somme, en quoi les discours et la mise en récit des opérations en situation d'interaction marquent-ils le retour avéré de l'espace dans le discours politique et médiatique et, ce faisant, des régimes de visibilité de l'action spatiale ?

### 2.3.1. « Il était une fois la rénovation... »

La rénovation urbaine est une formidable occasion de parler d'espace. Elle est aussi un instant crucial dans l'élaboration de la mémoire et de l'histoire urbaines. Les démolitions ont donné lieu à une inflation du vécu au sein de territoires qui, jusqu'à la mise en place de ces opérations, n'avaient jamais ou bien peu suscité l'intérêt de la collectivité pour leurs dimensions patrimoniale ou mémorielle (Garat, Gravari-Barbas, Veschambre, 2005 ; Veschambre, 2005a). La disparition de ce qui constitue des emblèmes de certains quartiers, voire de véritables repères au sein des villes, est venue transformer ce rapport à l'espace oublié. Devant la vive émotion soulevée par l'annonce des démolitions, les services des DSU ont mis en place un accompagnement social qui s'est traduit par un système de collecte et de valorisation de la mémoire locale. Le retour actuel du concept d'historicité <sup>414</sup> n'est sans doute pas étranger à cette tendance qui témoigne de « la capacité qu'ont les acteurs d'une société ou d'une communauté à inscrire leur présent dans une histoire, à le penser comme situé dans un temps non pas neutre mais signifiant par la conception qu'ils s'en font, les interprétations qu'ils s'en donnent et les récits qu'ils s'en forgent » (Bantigny, 2013 : 15). A Saint-Brieuc, deux ouvrages ont pris la forme de témoignages des habitants des quartiers en rénovation <sup>415</sup>. A Brest, c'est à travers la réalisation de plasticiens qu'une exposition autour de « l'art s'en porte » a mobilisé les habitants sur l'expression des changements du quartier et de leur vie quotidienne. De même, à Lorient, le journal local publie régulièrement des encarts à visées « historiques » sur les transformations passées et à venir du quartier de Kervénanec. De manière soudaine, les quartiers jaillissent dans l'histoire municipale, leur conférant des qualités bien éloignées souvent des diagnostics élaborés et des discours tenus lors des réunions opérationnelles. Ainsi « ces quartiers d'exil » (Dubet, Lapeyronnie, 1993) sont-ils soudain parés de quelques vertus : ils fonctionnent comme « un village dans la ville », sont l'expression « d'une culture populaire », « riches de leur diversité culturelle ». Les générations qui y ont vécu ont participé à « souder un véritable esprit collectif et d'entraide ». L'histoire de ces territoires se termine mal...ou plutôt ne pouvait se terminer autrement et donc le dénouement est en quelque sorte

---

<sup>414</sup> *Vingtième siècle*, 2013, « Historicités du 20e siècle. Coexistence et concurrence des temps », janvier-mars 2013, n° 117/1, 288 p.

<sup>415</sup> Ropars Madelaine (coord.), 2009, *Détours de vie... des tours de ville. Histoires de vie du quartier de la Croix Saint-Lambert*, Atelier des signes, Saint-Brieuc, 165 p. ; Ropars Madelaine (coord.), 2010, *D'ici et d'ailleurs. Histoires de vie entremêlées des quartiers Balzac-Europe-Ginglin*, Ed. Cloître, Saint-Thonan, 155 p. Le titre introductif du premier ouvrage « au cœur de l'authentique » est d'ailleurs tout à fait évocateur.

heureux ! Entre le préambule et l'épilogue, peu de mots en réalité. Des immeubles qui « ont mal vieilli », « une population qui s'est renouvelée », « un espoir et une attente de changement ».

Ces récits en apparence ordinaires, parfois mêmes calibrés au point de pouvoir les confondre d'un site à l'autre, semblent paradoxalement bien peu ancrés dans l'histoire locale, dans les murs du quartier. Il est alors facile et trompeur de permuter les descriptions, autant que les qualités et les travers des moments plus sombres. Comment se fait-il que l'impression dominante de ce qui doit apparaître comme l'authenticité, l'originalité et même l'identité de ces territoires nous semble aussi commune, aussi – osons le terme – banale ?

L'explication la plus évidente est celle de tout lecteur trop pressé qui ne résiste pas à bafouer l'épaisseur d'un roman pour en parcourir d'un œil allègre mais coupable les dernières lignes... le suspense est dissout. Pour chaque récit de quartier, à l'occasion de chaque reconstitution de l'histoire locale, nous en connaissons déjà la fin. Pire même, non seulement le dénouement ne provoque aucune surprise mais les fils argumentaires, les contours de l'intrigue sont parfaitement devinés. S'enchaînent alors des récits plats, inéluctables, enluminés. Ce sursaut mémoriel, souvent à l'initiative et sous crédits dégagés par l'ANRU, a parfois été justifié comme la mise en place d'un « travail de deuil » (Noyer, Raoul, 2008 : 128) pour les habitants des immeubles promis à la démolition. Certes, pourtant, les quartiers résistent et il en demeure tout de même de larges parties. Mais les transformations et particulièrement la démolition appellent la parole, l'expression, le récit : faire jaillir le vécu comme un viatique pour accepter sa disparition.

Cette mise en mots des changements dépasse l'enjeu de la construction et/ou de la mise en valeur de l'histoire locale. D'ailleurs, dans les récits, il est souvent fait une large part aux réalisations... à venir ! Ces récits reposant sur l'histoire locale ne sont en réalité, et c'est la seconde explication à cette monotonie romanesque, qu'un aspect d'un mouvement plus large qui reflète l'émergence – encore que le fait ne soit pas tout à fait nouveau – d'un urbanisme du récit (Secchi, 1993, 2006) proche de ce que l'on qualifie aujourd'hui d'urbanisme fictionnel. Par fiction, il ne faut pas entendre (seulement) fictif, invention, illusion, mais une forme émergente d'urbanisme, « un urbanisme que l'on qualifiera ici de fictionnel en ce qu'il se superpose à la production réelle de ville et de territoire » (Matthey, 2011) et qui repose pour cela sur la mise en visibilité des actions sur et dans la ville.

Comme tout récit, l'urbanisme fictionnel, pour être efficace et intelligible, repose sur des codes, un préalable qui, partagé par tous, est un relais efficace pour le message qui est envoyé. Si ce processus fonctionne particulièrement au sein des opérations de rénovation urbaine, c'est que dans un contexte de changement organisationnel ou situationnel, la création de sens est un élément central. Le récit constitue, par sa puissance d'évocation, « un moyen d'adhésion et d'engagement [...]



intimement fixé à ses finalités » (Mahy, 2008). Et ces finalités justement sont clairement énoncées par les acteurs : « asseoir les partenariats locaux », « promouvoir des projets ambitieux », « reprendre la main sur ces territoires ». Ces trois axiomes représentent, selon nous, le fondement de ce que nous identifions comme la mise en place d'une situation de transaction spatiale.

### 2.3.2. L'espace en partage, les ressorts de la transaction spatiale

Le développement de cet urbanisme fictionnel, la multiplication des récits et de la communication qui entourent les opérations actuelles d'urbanisme, ne sont plus seulement l'apanage des professionnels de la ville et particulièrement de – grands – architectes (Molina, 2011). Cette orientation dépasse le souci de la communication autour des projets urbains, ou même une participation élargie des citoyens à la (re)construction de la ville et de son histoire. Il s'agit de construire (et donc de contrôler) la production d'un discours performatif et calibré qui participe à définir les rôles et les places de chacun dans l'action sur la ville. L'apparente facilité d'expression d'un large spectre d'acteurs, dont les habitants eux-mêmes, sur la scène du renouvellement urbain masque cependant difficilement l'occasion manquée de promouvoir une réelle démocratisation de la production urbaine. La difficulté à mobiliser les habitants en dehors des épisodes circonscrits des récits de vie, de témoignages sur l'histoire du quartier (Gaudin, 2013) et la part accordée à la concertation (Desponds et alii, 2013) attestent des réticences des acteurs à partager non seulement les décisions mais aussi l'expression faite à cette occasion. Ainsi, les acteurs décisionnaires contrôlent l'ensemble du récit narratif des opérations et de la chronique urbaine. Le *storytelling* émanant de ces situations repose sur les trois versants de la transaction.

D'une part, la *nécessaire entente* entre les acteurs est un sujet récurrent que l'on retrouve aussi bien dans les discours des décideurs rencontrés que dans les récits qui sont faits des opérations. L'ANRU prolonge et stabilise une coalition d'acteurs dont les diagnostics et les actions sont partagées :

#### Exemplifier 6.10 – Acteurs, partenariats et cohésion

« On a l'habitude de travailler ensemble depuis vingt ou vingt cinq ans. Il y a un véritable préalable » (B-B1)

« C'est vrai que l'on s'est rejoints, l'Office avait du travail à faire sur son patrimoine, avait des besoins, avait des soucis et la ville avait envie de reconfigurer ses quartiers. Donc, on s'est vite retrouvés sur une opération à mener ensemble » (ST-Ln2)

« Et chacun, et ça c'est le deal qu'on a passé, DSU, aménagement urbain, bailleur, mairie de quartier, maîtrise de l'externe, chacun est souverain dans la conduite de ses projets, s'oblige à travailler à la cohérence de l'ensemble dans cette instance là. Donc tout se fait dès lors que la cohérence a été vérifiée ici et validée par le comité de pilotage. Il y a un niveau de délégation énorme. On ne va pas faire, on ne se démultiplie pas dans les affaires des autres, chacun a une large délégation de sa structure pour gérer

les programmes qui relèvent de sa compétence. Au sein de cette instance là, chacun se préoccupe de ce que fait tout le monde. » (ST-B1)

« c'est les fameuses écoles de la rénovation urbaine mises en place à un moment avec le monde HLM avec des formations ouvertes à plein d'acteurs différents qui ont permis une forme de solidarité locale entre les gens qui ont participé aux formations. Après les gens se sont dit, c'est dommage de se quitter parce qu'on a quand même bien travaillé ensemble et on souhaiterait pouvoir se rencontrer régulièrement. » (SE-R1)

« Ce binôme a toujours bien fonctionné avant même l'ANRU. On n'a pas des quartiers qui ont été délaissés par les villes. On a un portage ville, chef d'orchestre et un très bon binôme. On n'a aucune difficulté de partenariat avec les bailleurs, la logique de bailleur est complètement intégrée à la logique de projet toujours. » (ANRU3)

« ça peut avoir un effet fédérateur pour l'ensemble de la ville dans les projets » (ST-C1)

« Et donc, on a des réunions autrement d'ajustements parce qu'on a une convention BMO-BMH en plus, on a des réunions d'ajustements entre nous régulières. Donc, on a l'habitude de travailler ensemble. » (E-B4)

« En fait la collectivité et BMH fonctionnent très bien ensemble sur Brest » (E-B4)

(Réalisation personnelle)

Cette rencontre autour d'un référentiel commun assure à la fois une forte visibilité de l'action locale et affaiblit la thèse d'une imposition descendante de la doctrine de l'ANRU au niveau des choix des décideurs. L'histoire des opérations de rénovation urbaine est donc avant tout ancienne, concertée et unanime. Elle émane d'un projet urbain local :

### **Exemplifier 6.11 – Un projet local**

« Donc vraiment quelque chose de très très adapté, c'est un peu du cousu main lorientais. On n'est pas trop rentrés dans les canaux et finalement, on en est satisfaits. » (E-L2).

« C'est clairement pas un projet d'opportunité. Ce schéma là, c'est vraiment le schéma du projet. Voici un document qui date de 2002 et dans lequel on retrouve l'essentiel du programme en termes de diversification de l'offre d'habitat, alternatives aux barres et aux tours, etc. Ici, la notion de percée » (ST-B1)

« En 2003, on a consulté GLB consultants. On part la fleur au fusil, il n'est pas encore question de l'ANRU. Et donc, on a engagé des études préalables et des études d'opportunité à la demande de BSH et de la ville » (ST-A1)

« Cela a permis d'accélérer la réalisation des projets, c'est surtout ça. Ils seraient peut être sortis mais au lieu d'être livrés au bout de deux ou trois ans, ils auraient été livrés au bout de dix ans. » (ST-R1)

« Les projets, on n'a pas réfléchi en 2005. Les projets existaient depuis toujours. Dans le PLU qui a été approuvé en 2006 mais qui était un travail que l'on menait depuis 1999, il y avait l'idée importante de résidentialiser et de créer ces carrefours. C'est quelque chose qui était déjà dans les projets d'aménagement de la ville. Après, il faut des moyens. » (ST-StM2)

(Réalisation personnelle)

D'autre part, les opérations sont toutes marquées par *l'ambition du changement* qu'elles entendent apporter. En axant les discours et les récits sur le changement d'échelle des opérations au regard des actions déjà conduites dans ces quartiers, les acteurs procèdent à un arrimage – discursif mais aussi morphologique – des quartiers à l'évolution de la ville. Au vocabulaire pathologique et médical, régulièrement employé pour désigner les actions conduites dans le cadre de la politique de la ville, se substitue une bifurcation dogmatique. On ne traite plus un espace souffrant de dysfonctionnements, on réinjecte une dynamique à l'échelle de la ville. Et cette transformation est possible par l'ampleur des crédits engagés mais aussi par la volonté des acteurs de penser les problèmes autrement, de « dépasser les tabous », de « transformer les manières de faire ».

### Exemplier 6.12 – L'ANRU, un facilitateur

« On peut dire que l'ANRU, cela a apporté les moyens. Alors c'est vrai, nous on s'était déjà engagés dans un projet de renouvellement urbain assez ambitieux. Sans les moyens financiers qui ont été mis en place par l'ANRU, je ne sais pas si on aurait pu aller, et vraisemblablement on n'y serait pas allé, jusqu'au niveau de restructuration, de démolition qu'on a pu faire, je pense qu'on n'y serait pas allé » (B-B1)

« On avait déjà une vision urbaine complète et l'ANRU a été d'abord et avant tout un formidable accélérateur de projets et « raccourcisseur » de délais. D'ailleurs, on était sur un projet ambitieux mais qui aurait été étalé dans le temps au regard des moyens de l'agglomération en 2003. Une injection de subventions importantes voire énormes dans ce genre de projet, ça permet de compléter le programme » (ST-B1)

« Après négociation avec l'ANRU mais aussi La Foncière logement, il a été décidé collégialement de l'intégrer au programme de démolition » (ST-B1)

« Ce faisant, tout le monde est monopolisé par la rénovation urbaine, il ne reste plus beaucoup d'énergie pour faire quelque chose à côté » (SE-R1)

« Mais pour avoir cette coloration ANRU, notre dossier ne semblait pas assez ambitieux par rapport à un dossier ANRU classique car pas de renouvellement urbain, car pas de refus du logement lui-même en tant que tel mais c'est le quartier qui ne convenait pas. Et là, l'Etat nous a dit, c'est du renouvellement urbain donc il faut de la démolition. Donc, le dossier démolitions il a été calqué pour entrer dans le dossier ANRU, nous démolissons 3 cages d'escaliers » (B-F1)

(Réalisation personnelle)

Enfin, le dernier axe marquant un nouveau rapport à l'espace apparaît à travers la rhétorique d'une *reprise en main* de la destinée des quartiers (et indirectement des populations) concernés en leur proposant un « avenir », en leur ouvrant d'autres possibilités. Cette orientation a été analysée au début des années 1990. G. Chevalier (1996) a ainsi expliqué le regain d'intérêt à partir de 1988 pour la politique de la ville par une crainte des pouvoirs publics de voir la situation se détériorer et leur échapper. Si « le volontariste et la rationalité d'Etat » (Chevalier, 1996) constituent une constante des opérations de rénovation urbaine dans les entretiens réalisés, on ne retrouve pas ces positions aussi directement dans le contexte breton. Il s'agit plutôt de montrer que ces

territoires et leurs habitants ne sont ni oubliés, ni relégués. Ils réintègrent la sphère publique et deviennent même des enjeux forts à l'échelle – politique – locale, des enjeux de transaction.

Ces arrangements avec l'histoire et l'action en marche sont révélateurs du métissage (Remy, 1992, *Op. Cit.*) entre la sphère décisionnelle et ses intérêts propres – en l'occurrence justifier du bien fondé de l'action – et celle des contre-pouvoirs que l'on peut assimiler à la société civile, représentée par les habitants et les associations notamment. Nous avons ici les caractéristiques des situations de transaction. L'une des particularités de ces échanges et des programmes de rénovation urbaine dans les villes moyennes se situe bien à ce niveau. Elle se traduit par un emboîtement des enjeux à l'échelle des quartiers jusqu'au niveau national. Si on adopte le filtre classique et simplifié de la transaction, l'espace fonctionne comme le curseur d'une balance arbitrant entre les compromis et les investissements des parties. Au niveau local, les acteurs décisionnaires s'engagent, y compris financièrement, dans des opérations parfois hors d'échelle et inscrivent leur action dans un cadre idéologique (le CIRU) parfois fort éloigné des réalités du terrain. Mais le retour sur investissement est payant, il offre une forte visibilité à l'action territoriale impulsée. Avec un peu moins de 20% du total des crédits de l'Agence (et seulement 2% en ce qui concerne la Région), les villes moyennes bretonnes apparaissent comme les bons élèves de la rénovation urbaine. Les réalisations sont engagées, les délais majoritairement tenus et aucun conflit ou presque n'est venu enrayer le processus. De l'aveu même des responsables de l'Agence :

*« La région Bretagne a été assez allante et on arrive à tenir un comité de pilotage régulier à Rennes, tous les ans, une fois par an. Les objectifs et engagements de chacune des parties sont respectés. [...] la Bretagne globalement est particulièrement exemplaire dans son mode de faire et de gestion [...] C'est loin, loin d'être le cas en région parisienne où ça n'existe pas et où il y a une tension énorme, dans les Bouches-du-Rhône [...] Il me semblait qu'en Bretagne, il y avait une cohérence. Il n'y a jamais eu d'inquiétude majeure sur les Bretons ! »* (ANRU1 et ANRU2).

Et cette fiabilité des partenariats régionaux est affirmée par divers acteurs :

*« On sait que, quand même, la région Bretagne a été de ce point de vue là un peu exemplaire sur le montage financier »* (E-CG29-1) ; *« Par rapport à d'autres régions, la région Bretagne a abondé les subventions de l'ANRU de façon significative sur les projets »* (ST-StM2) ; *« Ça [la rénovation urbaine], il est évident que ça marche, à mon avis, pour la Bretagne. »* (AU-B2) ; *« Globalement ça avance, ça avance même plutôt bien en Bretagne, il n'y a pas vraiment de soucis comme dans d'autres régions. Il y a eu des engagements forts et ça globalement c'est le côté breton, les Bretons, quand ils s'engagent, ils mettent en*

*œuvre. En Bretagne, on trouve ça normal, ailleurs, on trouverait ça exceptionnel. »*  
(SE-R1).

De l'autre côté, les villes moyennes développent des projets dont les ambitions et la dynamique étaient inconcevables sans l'impulsion de l'ANRU. Et qu'importe que les situations ne justifient pas impérieusement une intervention de cette nature, l'effet de levier fonctionne. L'écho local des opérations est un fantastique accélérateur des mutations des tissus des villes moyennes (souvent en elles-mêmes peu mutables et disposant de faibles ressources foncières). La démolition permet de décroquer la transformation de secteurs entiers et de portions de ville en partie figées dans leurs configurations sociales et spatiales.

### **Exemplier 6.13 – Occasions et opportunités**

« Personnellement, j'ai une vision très positive de l'ANRU parce qu'on n'aurait jamais fait ce projet là sans l'ANRU en tout cas, tel qu'il a été fait et il est allé beaucoup plus loin et il a été beaucoup plus ambitieux qu'il ne l'aurait été. » (ST-L1)

« Certains habitants ont trouvé que c'était une opération coûteuse sans doute mais on avait aussi la chance d'avoir un financement un peu exceptionnel, une occasion à ne pas rater » (E-F1)

« Vannes lance des études prospectives sur le devenir de son quartier de Ménimur qui a donc bénéficié finalement d'une convention de rénovation urbaine et où il sera fait quelque chose de tout à fait intéressant que jamais la ville ne ferait sans l'ANRU » (SE-56-1)

« Sans l'ANRU, on ne l'aurait pas fait. On aurait opté pour la rénovation parce que détruire 87 logements pour une tour et en reconstruire 87, c'est un budget. C'est évident que l'ANRU a été déterminant sur la taille du projet parce que les financements de l'ANRU ont permis de faire, sinon, on ne faisait pas. » (E-Q1)

« La logique de projet sur Saint-Brieuc, elle est une intervention lourde de démolitions et reconstructions sur laquelle l'ANRU participe énormément parce que, sans l'ANRU, ces opérations ne se font pas » (ANRU3)

« Sans l'ANRU, on n'aurait pas pu tout réaliser, ce qui est intéressant, c'est que ça a permis d'aller plus loin. » (B-L1)

« C'était l'occasion, si il n'y avait pas eu l'ANRU, je pense que l'Office n'aurait pas mis ça en premier » (E-F1)

« Là-dessus, l'ANRU est arrivé et on a sauté sur l'occasion. Au départ, clairement, on n'avait qu'un seul objectif, c'était de démolir ce bâtiment qui posait vraiment problème » (B-Q1)

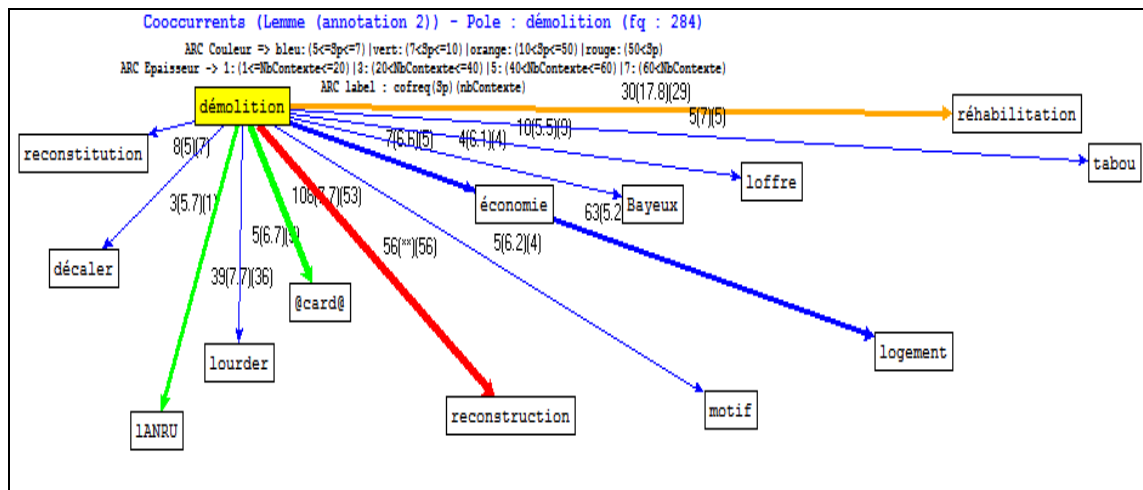
(Réalisation personnelle)

La rénovation urbaine sert ainsi de projet-tremplin dans la mise en mots de l'action politique et technique locale. A travers ces opérations à forte plus-value qualitative, c'est également l'image du programme national de rénovation urbaine qui s'en trouve (re)valorisé au point d'être, malgré des résultats mitigés (CDC, 2012), encore aujourd'hui plébiscité et considéré comme un véritable succès politique (Epstein, 2012) et médiatique.

### 2.3.3. La mécanique du récit

La transaction qui s'opère relève cependant moins des intérêts financiers engagés que des enjeux symboliques et politiques, repérables dans les discours et la mise en récit des opérations. Ceux-ci constituent un prisme efficace pour discerner les formes prises par la justification des opérations mais aussi comprendre les attentes des acteurs. Derrière la récurrence des formes justificatives ou « des mondes », comme les qualifieraient L. Boltanski et L. Thevenot (2002), nous pouvons déceler les stratégies et les implicites de ces discours. Appréhendée à l'échelle du corpus, une analyse textométrique des cooccurrences et des poly-occurrences met en exergue les systèmes d'imputations et d'inférences associés aux mots de la rénovation et aux choix exprimés des acteurs.

**Figure 6.2 – Cooccurrence de la démolition dans le corpus d'entretiens**



(Réalisation personnelle)

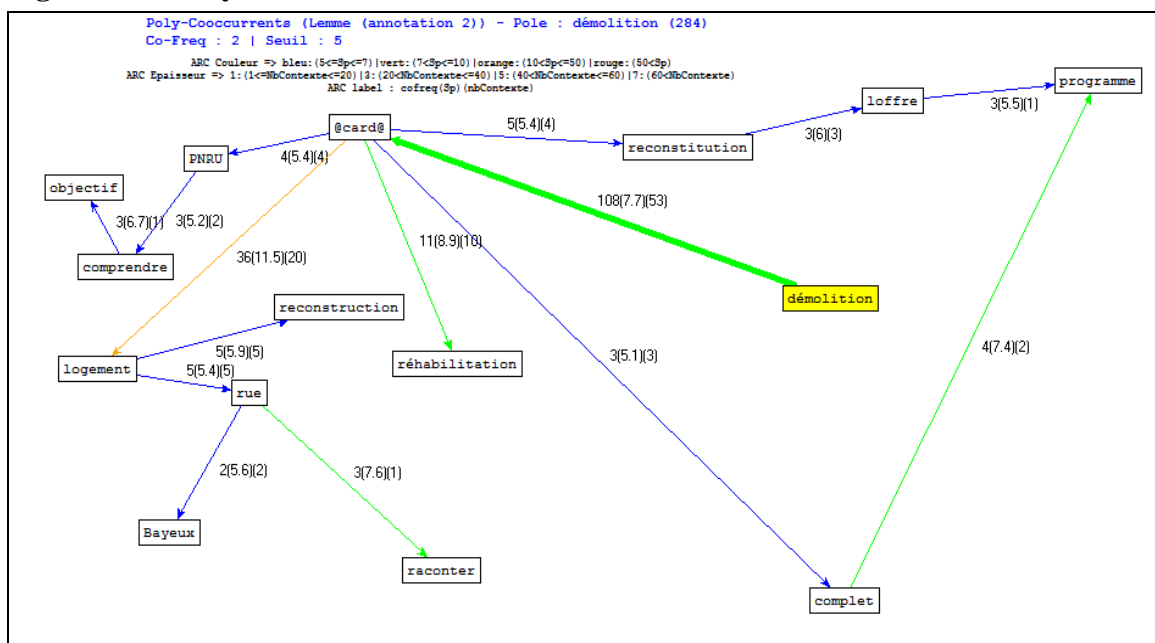
Ce graphe (figure n° 6.2) permet d'expliciter le système d'imputations et d'inférences associé au terme « démolition ». Sans rentrer dans les détails de son élaboration, on peut noter que certains axes forts apparaissent. La démolition dégage 13 faisceaux d'associations, appelés « arcs », soit un nombre intermédiaire parmi les différents lemmes du corpus. Les arcs connectant des nœuds (qui apparaissent ici comme des entités mais constituent à un stade plus avancé des articulations dans les structures lexicales, visibles quand on évoquera les poly-cooccurrences) sont associés à trois indications sous forme de code chiffré. Ils représentent la co-fréquence, l'indice de spécificité et le nombre de contextes. Par exemple, pour la forme « démolition » et à partir du pôle réhabilitation, on trouve la notation 30(17.08)29 qui indique que le cooccurent apparaît 30 fois à côté du pôle avec une spécificité de 17.08 dans un total de 29 contextes. La représentation de ces arcs permet aussi de mettre en avant, de manière graphique, deux de ces indications statistiques. Le code couleur et l'épaisseur des traits indiquent l'intensité de la relation lexicale : l'épaisseur du trait dépend du nombre de

contextes et la couleur du trait dépend de l'indice de spécificité, les couleurs chaudes indiquant une forte spécificité.

Le terme « démolition » est fortement associé à celui de reconstruction puisqu'il est 108 fois employé dans une même unité lexicale (parmi les 284 occurrences du mot), c'est-à-dire la co-fréquence. La conjonction « car » traduit le souhait des locuteurs de justifier et d'explicitier la mise en place des démolitions. C'est que l'action n'est pas anodine, notamment à l'échelle de villes ayant majoritairement peu pratiqué des reconfigurations de ce type. La démolition est corrélée ensuite à « motif », mais aussi à « tabou ». Si chaque axe peut donner lieu à une analyse spécifique, l'enchaînement entre démolition, économie et logement est tout à fait significatif de la manière dont les acteurs justifient majoritairement leur choix.

Les effets de récurrence et d'imputation masquent cependant une partie de la complexité de cette rhétorique qui s'illustre à travers les enchaînements lexicaux.

**Figure 6.3 – Poly-cooccurrences de la démolition « car »**



(Réalisation personnelle)

La représentation graphique des poly-cooccurrences (figure n° 6.3) permet de restituer une partie des chaînes causales, des circuits narratifs et des dispositifs figuratifs que les acteurs expriment dans leurs discours. Ici, le graphe est construit à partir du lemme « démolition » et s'étend à travers deux structures (relayées par des pôles : « car », « PNRU », « logement », etc.). Dans la partie droite du graphe, l'ensemble des poly-occurrences constitue une boucle quasiment systémique qui forme un maillon du recours à la démolition. La dispersion des lemmes se réalise à partir du « car » de coordination soulignant de nouveau la posture argumentative et justificative des

discours. Ensuite, la boucle souligne la mise en rapport directe des transformations de l'espace et donc des attentes des acteurs.

En ce sens, cette représentation est particulièrement instructive puisque ce sont les projections des acteurs qui motivent ou du moins justifient et expliquent le recours à la démolition et non pas le diagnostic de la situation existante. Ce sont les transformations attendues ou espérées qui motivent la démolition. A la question : « pourquoi démolir ? », l'implicite des discours laisse apparaître en réponse : dans l'espoir du changement ! En ce sens, les critères et les diagnostics établis ne semblent pas au fondement de la décision ou du choix des opérateurs. Ce sont donc les projets voire les projections qui incitent les acteurs à employer la démolition. La partie gauche du graphe compose une arborescence descendante. La cascade de mots découlant de la conjonction de coordination se disperse en trois directions. Une relation directe et marquée (flèche verte indiquant une poly cooccurrence égale ou supérieure à 7) avec le mot « réhabilitation » indique clairement l'imbrication des deux modes d'action qui composent les opérations de rénovation urbaine sans que l'on puisse en déterminer plus avant le rapport. Nous pouvons tout au plus avancer l'hypothèse que la relation repose sur l'insuffisance des résultats obtenus par les précédentes réhabilitations sur des immeubles cette fois promis à la démolition. Ainsi, la démolition est envisagée « car » la réhabilitation n'a pas provoqué sur la durée les effets escomptés. La seconde branche est composée dans sa ramification principale de 4 lemmes qui se dispersent à partir du mot « logement », articulé à « reconstruction ». On retrouve ici la présentation des projets urbains mis en avant dans les discours des acteurs décisionnaires. Lorsque le terme « rue » se lie ensuite à ceux de « Bayeux » et « raconter », on peut y déceler la part accordée au récit de terrain, particulièrement descriptif et s'attachant à expliciter les configurations locales avec précision, « Bayeux » étant le nom d'une rue du quartier des Cotterêts à Fougères où sont prévues les seules démolitions du site. Si ce nom n'apparaît que 6 fois au total, il est systématiquement intégré à cet enchaînement lexical, ce qui explique sa mise en exergue dans le graphe. Le terme « raconter » conforte la dimension fortement discursive et narrative que les acteurs adoptent à propos de ces opérations. Enfin, la dernière branche articule les mots « car/PNRU/comprendre/objectif ». L'enchaînement est alors explicite quant au(x) souhait(s) plus ou moins conscient(s) et exprimé(s) de faire correspondre les projets urbains aux orientations du PNRU. Ce que ne cache pas un responsable de l'Office HLM de Lorient : « Je vais être cynique mais on me dit comment vous avez fait ? C'est de comprendre la logique de l'autre pour arriver à mes objectifs. On a un objectif, il faut savoir le discours que va accepter ou comprendre celui qui est en face de vous » (B-L1).

Les démolitions ont constitué un motif de rapprochement autant qu'une concession entre les parties. Ainsi retrouve-t-on cet arrangement dans les discours aussi bien des agents de l'ANRU que des acteurs locaux pour lesquels la démolition devient



en quelque sorte un « foyer commun » – ontologique autant que géographique – c'est-à-dire selon la belle expression du philosophe roumain Mircea Eliade<sup>416</sup>, « le cœur du réel ».

### Exemplier 6.14 – La démolition, un foyer commun

« Je sais que sur Saint-Brieuc, il y a eu un débat sur l'enjeu de la démolition des tours à la Croix-St-Lambert. Le projet initial prévoyait la démolition de 3 des 5 tours. Le comité d'engagement, qui n'a pas une composition ANRU unilatérale, au moment de son examen collégial, a dit qu'il serait opportun de toutes les démolir puisqu'à partir du moment où trois sont à terre » (SE-22-2)

« Il y avait beaucoup ce discours où on allait plaquer une recette en termes de démolitions, en termes de projets urbains, sur des espaces. Sincèrement, je pense que ça a été un peu le cas où il y a une philosophie qui a été dégagée, une sorte de reproduction : « qu'est-ce que veut le comité d'engagement ? » perçu un peu parfois par les élus locaux comme le grand oral de l'ENA dans sa version la plus dure. Mais, il y a eu une évolution. » (ANRU2)

« Et en fait l'ANRU, à l'issue de cette première présentation, nous a demandé de revoir notre projet pour être plus ambitieux en terme de démolitions. Ce qui nous a conduit à mettre en première tranche les 75 logements. Mais après coup, on se demande si on a été assez ambitieux. En gros, cela nous faisait démolir 350 logements supplémentaires, quasiment l'équivalent du projet initial » (B-B1)

« C'est pour ça que dans la rénovation urbaine, la Bretagne n'a pas été super privilégiée. Les dysfonctionnements observés n'étaient pas à la mesure de ce qui pouvait exister par ailleurs. Les solutions à apporter sont plus peut-être d'un registre du social bien compris que du registre du bâtiment. Pour autant, c'est là où il y avait beaucoup d'argent à prendre, donc si on veut avoir de l'argent, il faut casser. » (SE-R1)

« c'était les quartiers prioritaires du contrat de ville, ZUS, qui étaient le cœur du PNRU là-dessus, est-ce qu'il y a un enjeu ? Oui, et comment on accélère la maturation de ce qu'on est en train de produire pour rentrer dans le modèle ANRU ? » (ST-B1)

« Après négociation avec l'ANRU mais aussi la Foncière logement, il a été décidé collégialement de l'intégrer au programme de démolition portant à 474 le nombre de logements démolis pour boucler un projet complet qui n'appelait pas de développements ultérieurs. On était sur un package fini » (ST-B1)

(Réalisation personnelle)

Cet « arrangement », ce consensus, négociés autour du choix et parfois du volume (appelé ambition) des démolitions, correspondent-ils à des phases de transaction ?

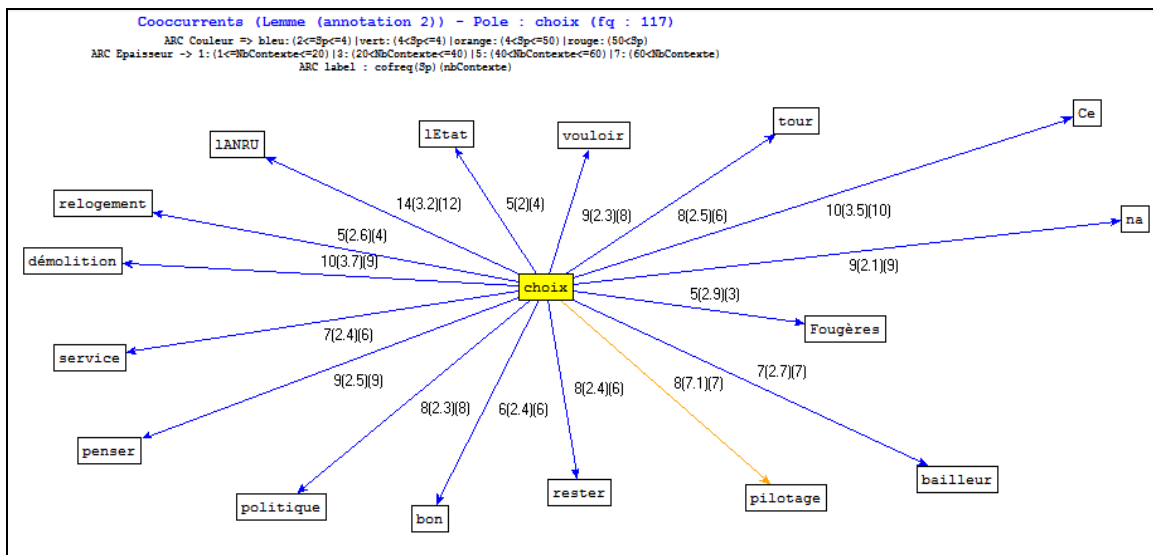
Dans l'acception sociologique du terme, les situations de transactions font apparaître, au terme du processus, l'évolution d'un rapport social décelable tant dans les relations qui s'instaurent et que dans la hiérarchisation des priorités des acteurs (Remy, 1992, *Op. Cit.*). La question des choix opérés par les décideurs est donc un élément central de la transaction. Pour en rendre compte, nous avons extrait le pôle « choix » de

---

<sup>416</sup> Cité par Winterson Jeanette, 2012, *Pourquoi être heureux quand on peut être normal ?* Ed. L'Olivier, Paris, 267 p.

l'ensemble du corpus d'entretiens afin d'observer non pas sa distribution mais ses affinités lexicales et les réseaux d'inférences qui s'en dégagent.

**Figure 6.4 – Cooccurrences du « choix » dans le corpus d'entretiens**



(Réalisation personnelle)

Le pôle « choix », est présent 117 fois dans l'ensemble du corpus d'entretiens. Une rapide observation (figure n° 6.4) laisse apparaître une ventilation relativement régulière selon les groupes d'acteurs (bailleurs, élus, services de l'Etat, services techniques oscillent tous autour d'une fréquence relative de 3 à 5x10 000. Les responsables de l'ANRU en revanche emploient plus régulièrement le mot – 8x10 000. Cette prégnance au niveau de l'Agence révèle la part accordée lors de l'entretien à la justification des sélections des dossiers retenus par le comité d'engagement. En valeur absolue en revanche, ce sont les acteurs des services techniques municipaux qui utilisent le plus le terme (43 occurrences, 25 pour les élus qui apparaissent ainsi en seconde position). Si on se réfère au contexte d'occurrences du pôle, on note une assez grande diversité des énonciations, ce que reflète le rayonnement du graphe. Dans les discours, la question du « choix » porte sur le relogement très majoritairement mais aussi sur le pilotage des opérations, l'engagement dans les opérations et les types d'interventions ainsi que les investissements. Le pôle n'apparaît pas clairement relié à un axe spécifique mais traduit un éventail ouvert de mots qui laissent penser que le processus transactionnel ne s'est pas focalisé (ou que l'enjeu n'a pas été réduit) à un aspect en particulier. Autrement dit, l'organisation qui s'est instituée dans le cadre de la mise en place des opérations a laissé place pour les différents acteurs à une diversité d'interactions et de possibilités concernant aussi bien les objectifs, les modalités que les instruments. Mais peut-on ainsi extrapoler à partir du réseau lexical sur la part d'autonomie ou le degré de liberté dont ont disposé les acteurs engagés dans la rénovation urbaine ? Là n'est pas le principal intérêt de la méthode. Les acteurs ont souligné au cours des entretiens les rigidités du système (notamment au niveau de la fongibilité des lignes budgétaires, des délais serrés qui étaient prescrits, d'une certaine

incitation à se conformer à un modèle dominant) mais il s'agit, pour l'essentiel, de coercitions techniques dues à la complexité et la lourdeur du suivi budgétaire. Concernant la part d'autonomie réelle des acteurs dans leurs choix et dans leurs fonctionnements, l'intérêt de la représentation des cooccurrences ne réside pas dans la comparaison entre l'apparente liberté des choix opérés localement et la confrontation au « modèle » de l'ANRU, mais il s'agit surtout de souligner combien, dans les discours, cet aspect est récurrent. En somme, et c'est un apport de l'analyse par la transaction, c'est l'expression de la liberté et de la diversité du « choix » qui importe plus que son application. S'il est abusif d'avancer que l'ANRU a façonné et déterminé les principales orientations des projets urbains des villes moyennes, on peut cependant remarquer que pratiquement tous les dossiers conventionnés par l'Agence, mais aussi certains sous convention régionale, ont remodelé leurs objectifs (notamment en termes de démolition) à la hausse. Et il n'était pas seulement question de cadrer le projet sur les nouveaux crédits (potentiels) mais bien d'inciter à une refonte plus profonde d'un quartier. Les acteurs soulignent l'amplification et parfois la révision des objectifs sous incitation directe ou indirecte de l'ANRU :

### **Exemplier 6.15 – Des opérations sous concessions**

Je pense que là, il y a eu un effet d'aubaine qui fait qu'on a chargé la barque. (SE-R1)

Mais cela a été plutôt un effet de surprise de la part des élus qui n'en avaient jamais entendu parler et nous, on ne l'avait jamais évoqué et donc il a fallu s'adapter et voir comment ne pas répondre bêtement à la demande de l'Etat, essayer de voir de quelle manière ce pouvait être une opportunité de pouvoir changer. (B-F1)

« Il faut dire aussi que le premier projet c'était on y va, on n'y va pas, on prend que quelques tours et on les prend pas toutes ? L'ANRU a dit c'est tout ou rien, quasiment c'était ça. Si vous ne mettez pas les cinq tours, on n'approuve pas le projet » (SE-22-1)

« Les choix de la démolition dans ces deux secteurs, c'est surtout avec l'ANRU. Je sais qu'ils ne prévoyaient pas de démolir toutes les tours et c'est sous l'amicale pression de l'ANRU que les cinq se sont imposées. » (B-StB1)

« Le premier projet de renouvellement urbain qui a été présenté à l'ANRU en 2004 comportait la démolition de 399 logements en première tranche et une deuxième tranche de 75 logements à plus long terme. Et en fait l'ANRU, à l'issue de cette première présentation nous a demandé de revoir notre projet pour être plus ambitieux en termes de démolitions. Ce qui nous a conduits à mettre en première tranche les 75 logements. Mais après coup, on se demande si on a été assez ambitieux. En gros, cela nous faisait démolir 350 logements supplémentaires, quasiment l'équivalent du projet initial. » (ST-B1)

(Réalisation personnelle)

Ici, la transaction porte sur une forme dialectique, implicite et discursive d'échanges médiatico-politiques. Les acteurs souhaitent se démarquer fortement de toute influence ou détermination de l'Agence dans les projets soumis, tout en reconnaissant l'impossibilité d'agir sans avoir recours aux subventions de l'ANRU. Pour la contractualisation, l'ANRU se détermine à partir de critères sélectifs (priorités, grille et types d'interventions subventionnables, engagement des partenaires, etc.) tout en préconisant des ajustements quant aux types de projets présentés. Le comité

d'engagement n'est d'ailleurs pas représentatif de la transaction entre les partenaires, il représente un instant emblématique d'un rapport de force unilatéral, circonstancié et fortement encadré. La richesse de la transaction spatiale qui se noue ensuite est plus subtile et complexe. Intégrées dans un vaste mouvement de rénovation des quartiers prioritaires, les villes engagées effectuent un travail d'ancrage du projet dans l'histoire et le tissu urbain local. La démolition de tours et de barres ne devient pas pour autant indispensable mais elle constitue un avantage, un atout voire une opportunité pour la ville. Tout en constituant un levier d'action fort à l'échelle urbaine, les acteurs locaux se démarquent de tout projet opportuniste - ce qui est, de fait, le plus souvent le cas. La question de l'intervention dans et sur ces territoires était discutée depuis plusieurs années sans que les partenaires ne soient parvenus à un accord notamment sur l'ampleur et les types d'opération à engager. Il faut dire qu'à l'échelle des villes moyennes, sauf au niveau des bailleurs, la rénovation urbaine n'était pas présentée comme une priorité. Le parc breton en est une bonne illustration. Généralement en bon état et présentant de très faibles signes de vacance, le recours à des opérations de rénovation urbaine, et plus particulièrement à des démolitions, n'apparaissait pas comme un enjeu majeur à l'échelle locale.

L'intérêt d'une analyse en termes de transaction spatiale fait ressortir un nouveau type de changement pour l'action publique urbaine puisque la rénovation urbaine opère une transformation majeure dans les manières de concevoir l'action et de la mettre en œuvre au niveau local sans que soient réunies les conditions d'une « conjoncture critique » (Evrard, Matagne, 2009, *Op. Cit.*). La situation de crise qui justifierait la nécessité d'un dispositif exceptionnel est ainsi en partie construite sur des bases fictionnelles - assumées - par les relais locaux. L'intervention est présentée dans son caractère préventif, extrapolant sur un scénario tendanciel à l'œuvre dans certaines grandes villes. Pour autant, les acteurs se démarquent clairement de tout catastrophisme et font valoir les problématiques spécifiques des territoires dont ils ont la charge. La rénovation urbaine est présentée comme l'aboutissement de l'inefficacité d'un ensemble de mesures n'ayant pas réussi à résoudre les difficultés des quartiers prioritaires. L'ancrage historique des villes moyennes dans les dispositifs de la ville prend cependant une nouvelle orientation à travers les conventions signées avec l'ANRU. En contrepartie de leur inscription dans la logique du CIRU, les villes engagées dans ces opérations réinventent un mode d'agir sur la ville dans lequel l'espace et le politique sont étroitement liés. Les villes moyennes, tout en épuisant une partie de leurs – dernières – réserves foncières, souhaitent engager une dynamique de renouvellement urbain dont les incidences dépassent les projets du PNRU. Or, pour qu'il y ait transaction, il ne faut pas seulement qu'un consensus existe mais également que des visions antagonistes ou du moins plurielles s'expriment. Le retour sur les motifs et le contexte du « choix » dans les discours des acteurs appréhendés au travers des poly-cooccurrences nous éclaire-t-il sur ce point ?



### **Exemplifier 6.16 – Des projets qui suscitent une adhésion et des réserves**

Ces opérations de rénovation urbaine, ça change les paysages [...] Alors, ça c'est l'ANRU 1 mais on est conscient que ce ne sera pas suffisant, il faudra quelque chose après. (ST-R1)

« Alors après, dans la mise en œuvre, sur les grands principes comme ça, comme je n'étais pas pour, je considérais qu'il fallait mettre l'argent ailleurs. Dans un contexte budgétaire difficile, ces tours avaient encore des raisons de vivre » (E-CG22-1)

« Moi, personnellement, je n'étais pas pour les raser. J'étais pour les conserver les tours parce que je pense qu'il n'y avait pas de raison de les raser, le bâtiment n'était pas dégradé » (E-Q1)

Moi, je n'ai pas la prétention de penser que c'est une panacée. C'est un geste qui est fort, extraordinaire mais qui interroge aussi la question, entre guillemet, du peuplement de certains quartiers. (ST-B1)

« Pour résumer, ils ont eu des sous pour faire des choses qu'ils ne voulaient pas faire et n'en ont pas pour ce qu'ils souhaiteraient faire. Je pense que ça ne changera rien s'il n'y a plus l'ANRU puisque l'ANRU n'a, selon elle, rien changé. Les problèmes sont toujours là, on ne les a pas résolus, il faudra les résoudre un jour ou l'autre. » (AS-Q3)

« Alors après, peut être qu'il ne fallait peut être pas les financements ANRU mais qu'il fallait des financements ordinaires qui permettent de faire. Le gros problème des politiques prioritaires c'est qu'il faudrait qu'elles soient en plus et pas à la place de. » (B-L1)

« Donc la difficulté, on le voit bien dans cette vision là, c'est qu'on considère que le logement peut permettre de régler des problèmes sociaux qu'a priori il n'est pas en mesure de régler » (SE-R1)

(Réalisation personnelle)

Mais on peut également analyser cette rhétorique de la concession selon deux motivations. Tout d'abord comme un reflet de la logique d'euphémisation identifiée également dans l'anti-corpus presse. Les acteurs marquent une certaine distance avec le discours national, particulièrement lorsqu'il s'agit de décrire l'état des quartiers ou les difficultés auxquelles sont confrontées les populations. Ce discours est d'ailleurs relativement paradoxal puisqu'il comporte à la fois des formes d'atténuation et de relativisme typiques mais suivies de manière quasiment systématique par une affirmation de l'existence de problèmes bien réels :

### **Exemplifier 6.17 –Atténuation et euphémisation**

« C'est pas les Minguettes quand même, c'est pas la Courneuve. Moi j'ai travaillé pendant dix ans à Soisson, quand on passait le long de la Courneuve, quand même... Le seul intérêt je pense, en préambule, c'est que l'on a toujours une notion de relativité dans l'exclusion. Quelle que soit la taille de la ville, il y a toujours un problème d'exclusion. C'est vrai qu'il y a des urgences mais ne pas répondre à d'autres endroits, c'est aussi laisser... » (B-L1)

« c'est vrai qu'on n'avait pas l'impression de pouvoir combattre avec elles [les grandes métropoles]. Au demeurant, toutes proportions gardées, on avait sans doute autant de problèmes. » (ST-A1)

« On a du patrimoine ancien mais d'assez bonne qualité [...] qui n'a jamais connu de difficultés sociales même si parfois on a des populations avec de grandes difficultés, c'est pas pour autant qu'on a eu des soucis [...] Et on s'est retrouvé avec les mêmes problèmes que dans les grandes cités des ZUS françaises. » (B-G1)

« On a un quartier qui n'est pas dégradé pour plusieurs raisons. D'une part, on a pas une pléthore de jeunes complètement largués, déphasés, etc. qui forcément, par la force des choses, font des bêtises. Par

contre, on a une misère réelle » (E-F1)

« il n'y a pas de soucis majeurs d'occupation, ce n'est pas mieux ni pire qu'ailleurs mais c'est des planchers de bois, des trucs. Tant que c'était des gens qui étaient là depuis 1954, tant que c'était majoritairement des pépés, des mémés, ça ne posait pas de problème. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont passés de vie à trépas et donc sont remplacés par des populations plus jeunes avec des modes de vie un peu plus bruyants, ce n'est plus possible. » (B-Q1)

(Réalisation personnelle)

Ensuite, on relève tout un ensemble d'expressions recourant à des formes de négation : « cela ne pouvait pas continuer », « on ne pouvait pas ne rien faire », « il fallait bien agir », « nous étions dans une impasse », « pour ne pas laisser ces quartiers se dégrader davantage », « la démolition s'est imposée, il était plus cher de réhabiliter et les résultats précédents n'avaient pas résolus les problèmes », soulignent la nécessité d'agir. On retrouve également ce mode d'expression dans l'anti-corpus presse : « il ne faut pas éviter ces questions si on veut lutter contre les ghettos » (*Libération*, 2011/04/15), « aujourd'hui, dans certains cas, on n'a pas d'autre choix que de démolir » (*Ouest-France*, 23/07/2009) etc. La mise en avant de l'action et la nécessité d'intervenir sont marquées par une forme d'actionnalisme puisque les acteurs sont mus par leurs actes mais aussi par le contrôle qu'ils opèrent à ce niveau (Cousin, 2010). Autrement dit, les programmes de rénovation urbaine incitent les acteurs à tenir un discours autour de la maîtrise et du contrôle politique des opérations et du territoire. Ce qui est à l'origine d'un *do something syndrome* caractéristique d'une société médiatique « où seuls existent les problèmes faisant l'évènement » (Navez-Bouchanine, 2002 : 124). Ainsi, ici, ce n'est pas l'ampleur des difficultés qui est soulignée par les acteurs mais l'envergure de la réponse et des moyens mis en œuvre pour y faire face. Si les maires se retrouvent propulsés sur le devant de la scène médiatique et urbaine, assurant le portage politique des opérations, leur engagement est assez variable d'un site à l'autre. C'est pourquoi nous avons privilégié dans ce travail l'étude des plus discrets « faiseurs de ville » (Paquot, 2010), à l'image des responsables des services d'aménagement urbain, des bailleurs et des agences d'urbanisme.

Nous avons observé dans cette section comment la transaction spatiale se mettait en place et les rouages qui la constituent, nous allons à présent aborder son dénominateur commun : la place de l'espace dans les discours des acteurs.

### 3. Mise en récit et constructions argumentatives

Quels sont les propos tenus sur l'espace par les acteurs locaux ? Lui confèrent-ils un rôle ou un statut particulier ? Nous avons vu dans les précédentes sections la manière dont les acteurs, dans leurs discours, faisaient valoir les motivations à engager les opérations de rénovation urbaine. Mais peut-on lire derrière « ces bonnes raisons



d'agir » une autre perception du territoire d'action ? L'espace est-il une compétence pour ces acteurs ? Nous entendons démontrer ici que l'expression de l'espace dans la construction d'une rhétorique de la rénovation urbaine n'est pas seulement une évidence ou un passage incontournable mais qu'elle témoigne d'un rapport qualifiant au territoire.

### **3.1. La rhétorique de la rénovation urbaine : registres discursifs et répertoires narratifs**

Le recueil de la parole à travers les entretiens s'apparente à une production narrative. Les acteurs ont construit un récit reposant sur l'histoire du quartier, la politique conduite localement, les opportunités, les freins rencontrés mais également sur les formes et le sens de leur action. Le déroulé des événements et des descriptions n'est pas le fruit de la coïncidence ou le résultat d'un formatage. Les temps du récit et sa chronologie constituent des éléments de repères qui participent à la démonstration du propos. Qu'advient-il du récit si on postule une étroite corrélation entre les deux repères cardinaux que constituent le(s) temps et l'espace du discours ? Les acteurs emploient-ils tous bien ces mots pour dire l'espace dans le même sens, convoquent-ils tous le registre spatial à des fins similaires ? Dans cette recherche de la part de l'irréductiblement spatial dans le discours des acteurs et des dimensions sociale et politique de l'expression spatiale, nous ne prétendons pas éviter les formes de manipulations langagières auxquelles se livrent certains interlocuteurs. Ces détournements intentionnels (ou non) et les déformations calculées auxquelles peuvent donner lieu les stratégies langagières sont partie intégrante des développements qui suivent. Ainsi, lorsqu'un acteur pose le diagnostic d'un territoire enclavé, le fait-il dans sa position d'acteur « connaissant et expert », en tant que représentant de l'institution, ou en habitué des lieux influencé par sa propre expérience ? Les registres se confondent assurément et il serait artificiel de tenter de découper les séquences pour en montrer les – possibles – rattachements ou manifestations. En revanche, si nous postulons que c'est l'ensemble de ces expériences et de ces inspirations qui contribuent à construire les propos et que ceux-ci traduisent un positionnement voire un argumentaire sur l'espace d'action, alors c'est dans la globalité de l'entretien que l'on peut rechercher et faire apparaître les compétences spatio-discursives.

#### **3.1.1. Des compétences spatio-discursives : à quelles fins convoquer l'espace ?**

Dans un nombre important et croissant de professions, l'espace est un facteur structurant de l'identité professionnelle (Demazière, 2005 ; Cholez, 2008, Pailhous, 1970 cité par Cauvin, 1999). La connaissance et la pratique d'un espace confère un rôle

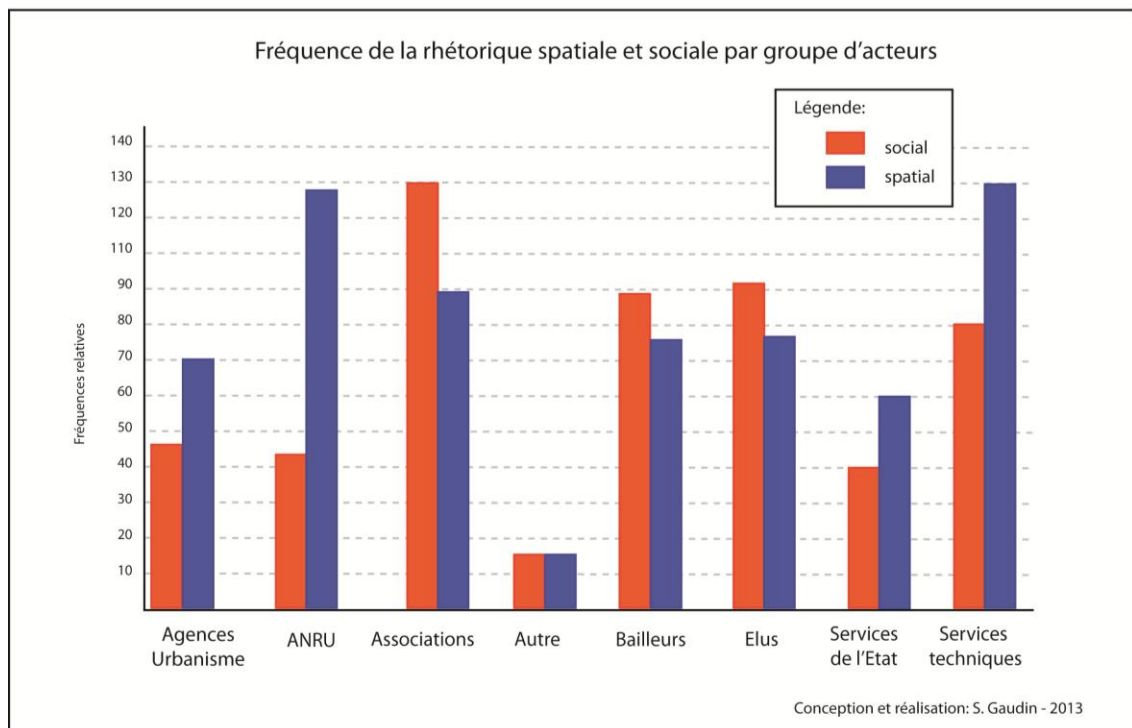


social et stratégique dans l'exercice même de certains métiers. Ces aspects se rapportent à la cognition spatiale, c'est-à-dire « une connaissance spatiale qui inclut une connaissance des usagers et des usages de l'espace » (Cholez, 2008 : 38). Ainsi le rapport à l'espace a-t-il été appréhendé dans la maîtrise que sa connaissance et sa pratique conféraient aux acteurs. Connaissance des itinéraires et des difficultés pour les chauffeurs routiers, maîtrise des dimensions spatiales chez les architectes urbanistes ou propriétés pédologiques pour le paysagiste font partie des ressources et des compétences exigées et construites par la pratique et la mise en œuvre des tâches professionnelles. De manière plus incidente et diffuse, une « bonne » connaissance de son environnement, une maîtrise des fonctionnalités spatiales et des ancrages socio-spatiaux sont considérés comme des atouts, voire un capital pour leurs détenteurs. J. Lévy (1993, 2003) a développé le concept de « capital spatial » pour souligner les stratégies spatiales que les acteurs mettent en place en vue d'optimiser l'agencement des territoires mais aussi leurs pratiques des lieux. J. Ollivro (2005) développe la notion de « classes mobiles » afin de souligner le rôle de la maîtrise de la vitesse mais aussi de l'ancrage spatial dans la nouvelle hiérarchie sociale. La connaissance et la pratique de l'espace deviennent des aptitudes et l'espace une dimension (Veschambre, 2004, *Op. Cit.*). Les compétences spatio-discursives dépassent l'approche cognitive à visée performative, l'espace est alors relégué (ou promu ?) à un rôle de médiateur, il est outil de communication et sa connaissance moins que son expression traduit cette confusion. A la différence du capital – spatial –, la compétence ne repose pas directement sur l'idée d'une matérialité, d'un investissement ouvrant la possibilité à des transferts. Elle évoque le statut de légitimité de l'interlocuteur qui atteste que sa parole puisse et doit « être prise au sérieux ». L'énonciation qui est faite s'inscrit dès lors dans un cadre référentiel dont la portée des arguments cherche moins à convaincre (les registres directs de l'affirmation comme de la négation sont particulièrement représentés) qu'à assurer. L'énonciation tient lieu d'affirmation. L'enjeu dans la compétence spatio-discursive n'est pas d'aboutir à une optimisation de la gestion du champ de contraintes (*arena*) constitué entre l'activité et le rapport à l'espace. Mais parler de l'espace ou sur l'espace confère un statut au locuteur qui assoit la légitimité des actions engagées. Dans ce registre, l'espace sert *in fine* d'autojustification des politiques conduites. Nous postulons donc qu'il existe un lexique – spatialiste –, que nous identifions à travers la définition de champs sémantiques, qui permet de définir l'action en fonction du jugement que l'on porte sur l'espace.

Nous souhaitons mettre en avant, de manière plus dématérialisée, non pas l'espace comme fait observable ou mesurable mais comme vocable traduisant une rhétorique spécifique révélatrice des orientations intellectuelles et des conceptions des acteurs. De là à saisir l'imaginaire aménageur (Chalas, 2000), il n'y a qu'un pas. Nous nous garderons dans cette section de le franchir pour appréhender, plus modestement, la manifestation de la spatialité dans les constructions rhétoriques et discursives du récit des opérations de rénovation urbaine.

Les acteurs interrogés ont ainsi systématiquement abordé les opérations de rénovation urbaine sous l'angle d'une évaluation de la situation territoriale et sociale de la ville et/ou des quartiers justiciables de ces interventions. Le rapport entre ces deux aspects semble pour chaque groupe d'acteurs relativement égalitaire et concomitant.

**Graphique 6.3 – Fréquence de la rhétorique spatiale et sociale par groupe d'acteurs**



(Réalisation personnelle)

Pour ne pas écraser la représentation (graphique n° 6.3), nous avons écarté du vocabulaire relevant du registre spatial des termes peu discriminants comme ceux de « ville » et de « logement ». Concernant le registre social, nous avons procédé à un regroupement des patrons « popul+ », « gens », « habitant+ », « social », « locataire+ », « person+ » sans retenir des mots plus polysémiques comme « jeunes, vieux ». L'ANRU et les acteurs du groupe « services techniques » se démarquent plus particulièrement par l'emploi d'une rhétorique spatiale dans leurs discours. A l'échelle du corpus d'entretiens, on observe globalement une adéquation entre les deux champs qui laisse penser que, dans leurs discours, les acteurs intègrent les deux dimensions et lient l'action de transformation morphologique des lieux aux aspects sociaux.

### 3.1.2. L'espace énoncé et l'espace outil

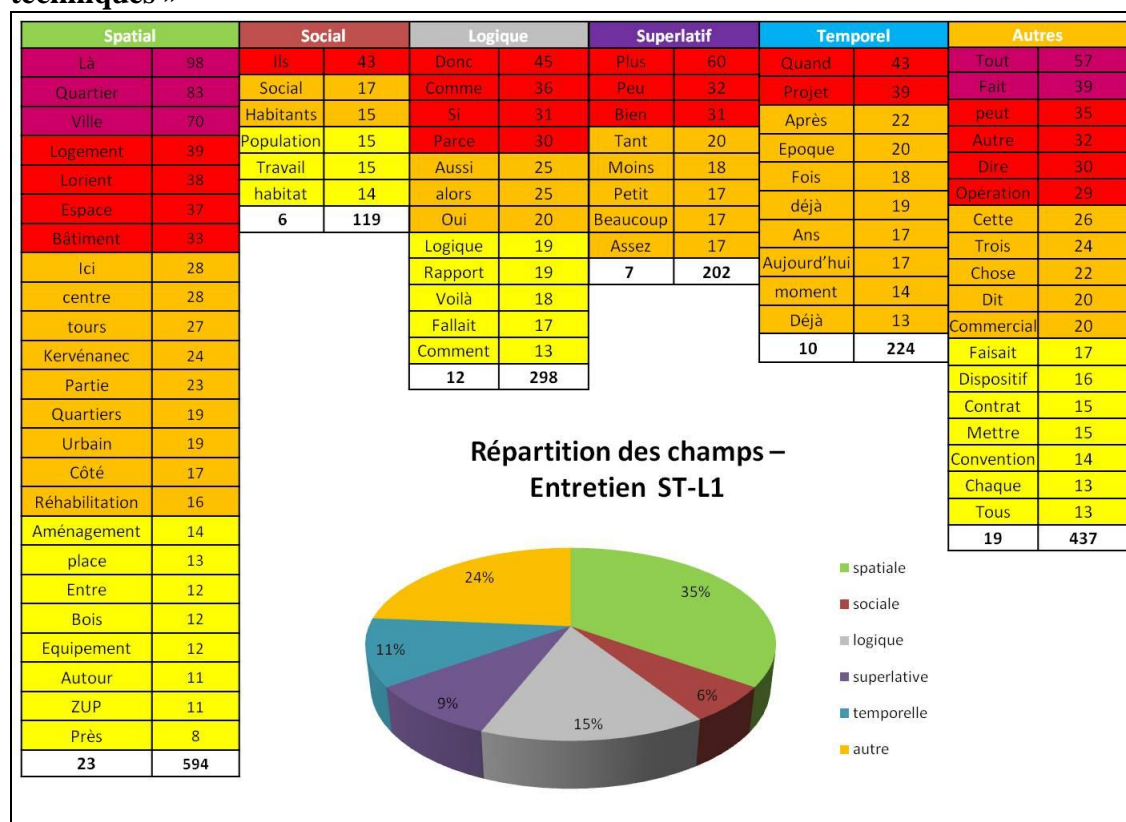
La construction d'un discours sur les opérations de rénovation urbaine amène à questionner les registres lexicaux employés et la manière dont l'articulation se réalise



(« urbain », « local », « régional »). La ventilation des occurrences des discours permet à terme de réaliser les dictionnaires des différents champs lexicaux.

Afin d'illustrer la démarche, nous avons sélectionné trois discours qui permettent de rendre compte des différentes logiques à l'œuvre. L'analyse approfondie de leur articulation et des modes d'expression constitue un guide qualitatif des arrangements et des compétences spatio-discursives des acteurs. L'intérêt ici est de comprendre la genèse des discours tenus et les logiques sur lesquelles ils reposent. Pour cela, une appréhension transversale du corpus serait peu pertinente, les résultats globaux ne permettant pas de dépasser le stade purement quantitatif des occurrences et de leurs croisements. En revanche, appliqué à l'échelle d'un entretien, la décomposition des champs lexicaux permet d'étayer les modalités de construction des discours attachés à ses opérations.

**Tableau 6.4 – Les champs lexicaux du discours d'un acteur des « services techniques »**



(Réalisation personnelle)

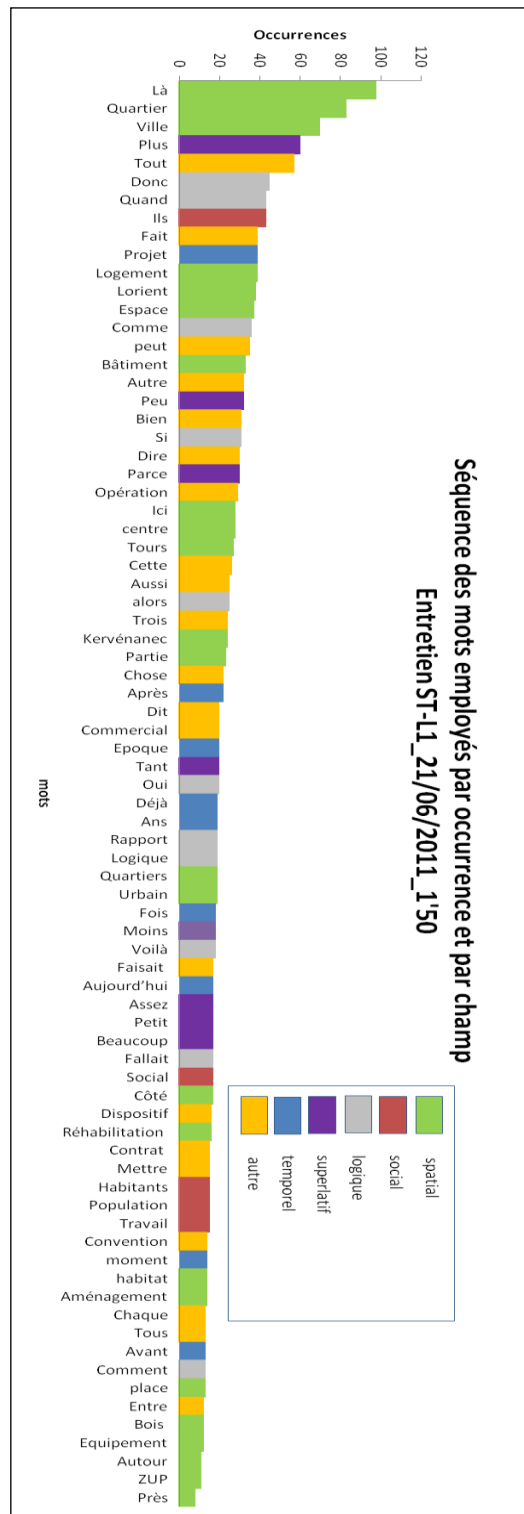
Parmi les 67 mots les plus récurrents, le champ spatial apparaît assez nettement majoritaire aussi bien en nombre d'occurrences total (594 mots) que dans la diversité du registre employé (23 termes s'y rapportant) mais également en termes d'intensité avec trois mots dépassant les 60 occurrences. Le champ spatial représente 35% des occurrences majoritaires des termes de l'entretien, soit 11 points de plus que le champ lexical « social ». La prépondérance du champ spatial corrobore les résultats obtenus dans l'analyse de l'anticorpus presse. On remarque également la faible place accordée

au champ social qui est à la fois le moins diversifié mais aussi celui qui est le moins développé. Trois autres axes structurent les discours. Il s'agit du champ lexical de la logique – entendu comme les mots servant à connecter et à asseoir les effets d'argumentation et de démonstration, tels « parce », « donc », « comme », mais également les mots relevant de l'affirmation comme « oui », « voilà » ou « fallait » –, un champ lexical de l'emphase ou du superlatif avec les termes de « plus », « peu », « bien », « beaucoup » ou encore « assez » notamment qui indiquent chacun une appréciation et une évaluation des situations décrites. Si le registre tend à surévaluer les situations en employant des superlatifs positifs ou comparatifs, il est difficile à ce niveau d'en extraire davantage d'informations. Ce champ apparaît de manière importante mais est moins déterminant que le champ précédent. Le discours étudié s'ancre donc dans une logique de démonstration et de justification avant tout. Enfin, la dimension temporelle est présente non seulement de manière implicite dans l'ensemble des entretiens conduits mais elle représente un axe déterminant des récits. Ceux-ci reflètent la diversité des temporalités, aussi bien pour désigner la projection (« après »), la rétrospective (« avant », « époque »), le présent (« aujourd'hui »), que les rythmes (« fois », « déjà »). Le spectre ou la fourchette des temporalités évoquées sont révélateurs de l'organisation narrative des discours. Nous nous interrogerons plus tard sur la linéarité temporelle qu'ils recouvrent. Enfin, les autres mots que l'analyse textométrique a fait apparaître ont été regroupés ensemble dans un champ « autre ».

Cette analyse peut-être précisée en procédant à un classement, par occurrence des fréquences lexicales, représenté sous forme de séquence lexico-sémantique. La figure n° 6.7 permet de ventiler ces résultats.

La figure n° 6.7 est une représentation des séquences lexicales employées dans le discours d'un(e) responsable des services d'urbanisme. On remarque que dans l'ordre d'intensité, le registre spatial se distingue assez nettement avec la récurrence de trois mots (« là », « quartier » et « ville »). Parmi les quinze premières occurrences, ce sont très nettement les termes issus de ce registre qui sont majoritaires, entrecoupés de quelques mots relevant des champs lexicaux de la logique et du superlatif. En revanche, il faut arriver à plus de la moitié de la séquence, soit des occurrences quatre fois inférieures, pour distinguer les mots relevant du champ temporel et en dernier lieu du champ social. Ce dernier est regroupé en fin de séquence, indiquant un emploi faible des termes s'y rapportant.

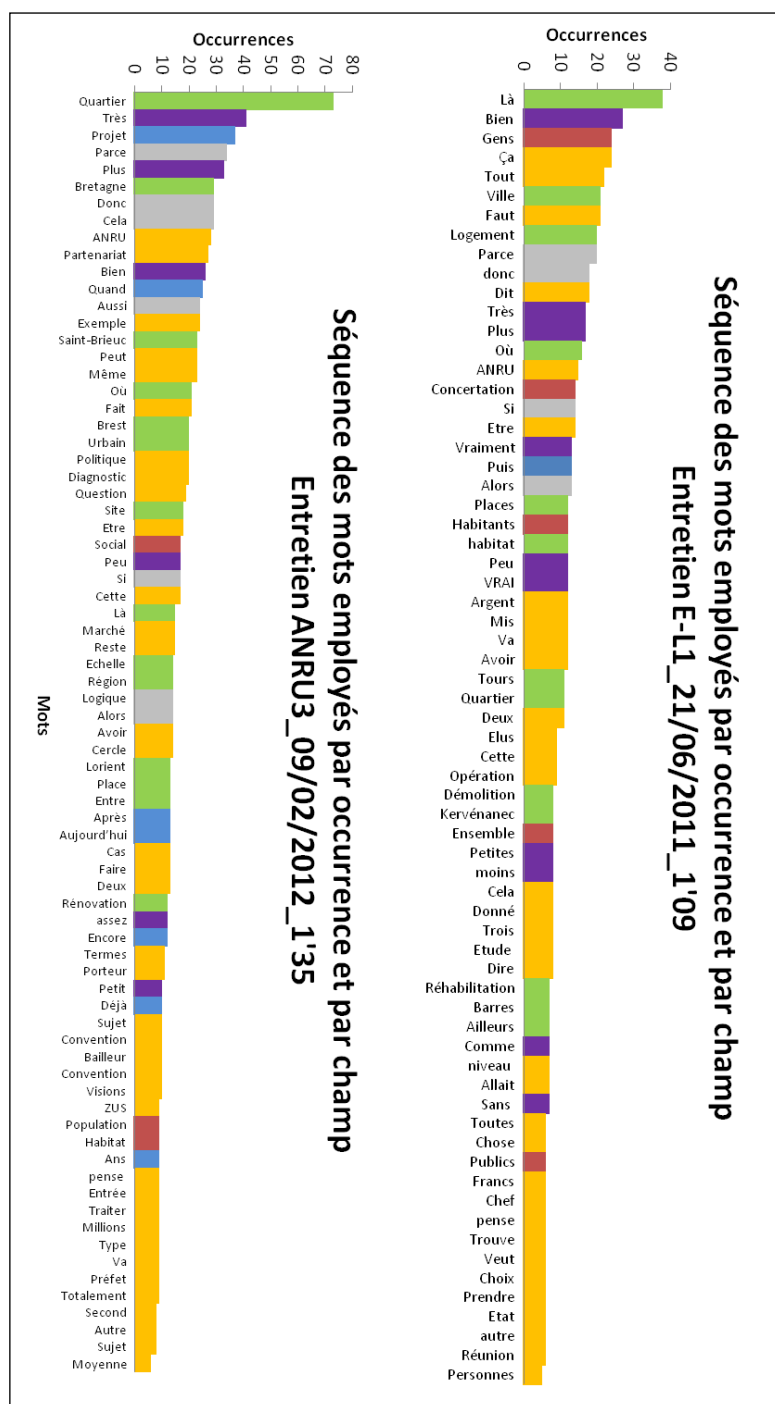
**Figure 6.7 – Séquence des mots employés par occurrence et par champ dans l’entretien ST-L1 – durée : 1h50 min**



(Réalisation personnelle)

Nous nous sommes ensuite interrogée sur la représentativité de cet ordre d’intensité dans les discours des autres acteurs. En procédant de manière similaire, nous avons construit les figures suivantes :

**Figure 6.8 a et b – Séquences de mots employés par occurrence et par champ dans les discours d’un(e) élu(e) et d’un(e) responsable de l’ANRU durées :1h09 et 1h35**



(Réalisation personnelle)

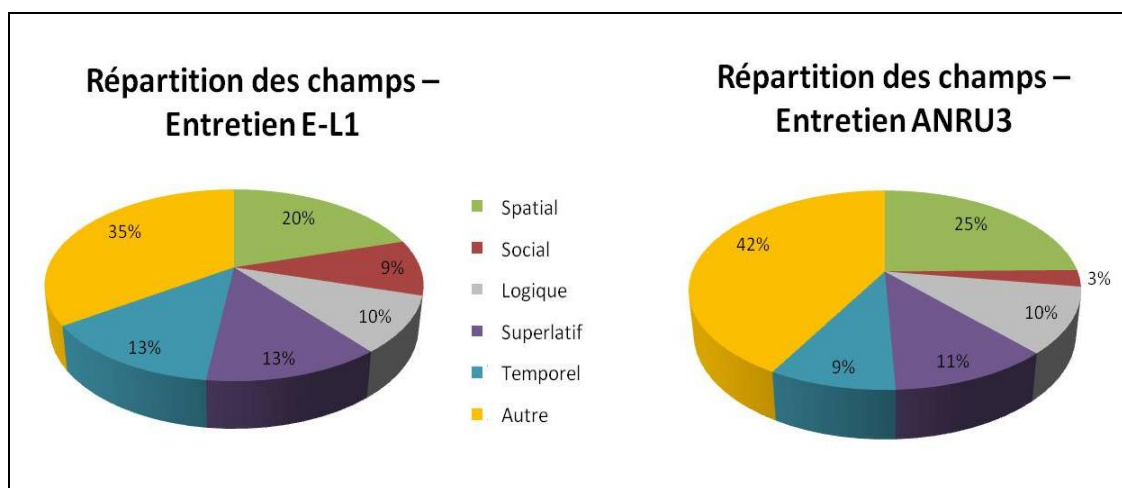
Dans les deux séquences réalisées, l’ordre d’intensité est assez différent de celui identifié dans le discours du responsable des services techniques. La part accordée au registre spatial est nettement moins importante. On remarque qu’en dehors d’un terme à portée générique, le « là » employé par l’élu(e) et celui de « quartier » dans le discours du représentant de l’ANRU, il est difficile de repérer une dominante dans l’ensemble du

discours. Le champ spatial au niveau du discours de l'élu(e) reflète un espace conçu comme « un objet primitif » (Hérin, 1983 : 24). Les mots choisis pour dire l'espace visent à poser le cadre de l'action, décrire un décor urbain en transformation, ils représentent un « désignateur rigide » (Paveau, 2008 : 24). Les termes de positionnement ou d'appréhension tels que « ici », « autour », « entre » ou encore « centre » sont quasiment absents du discours. Par exemple, le « quartier » est employé plus régulièrement pour désigner le secteur d'intervention qui est rarement désigné sous son nom d'usage, Kervénanec. De manière plus nette encore que dans le discours ST-L1, le quartier est considéré comme une unité d'intervention et il est plus rarement fait état du volet social s'y rapportant. L'appellation « Kervénanec » est employée quand il s'agit de parler des équipements ou pour justifier du choix de la ZUS dans le conventionnement avec l'ANRU. En revanche, les termes issus du champ superlatif marquent une connotation méliorative, « bien », « très », « plus », dans les discours de l'élu(é) comme dans celui de l'ANRU3, les mots soulignant le manque ou à caractère péjoratif apparaissent moins fréquemment : « peu », « sans », « petit », ce qui constitue une différence avec l'anti-corpus presse. Enfin, la temporalité est quasiment absente du discours de l'élu(e), alors même qu'il/elle occupe ses fonctions depuis 2001. C'est donc une séquence marquée avant tout par l'action qui est mise en avant au travers de cet entretien. La rénovation urbaine est présentée comme un progrès (aspect mélioratif) non pas nécessairement par rapport à une situation ou une évolution/dégradation mais dans l'absolu de l'appréhension d'un état des lieux. Ici, l'action justifie l'intervention par les améliorations qu'elle induit mécaniquement. Il s'agit d'un processus d'autojustification où le bien fondé de l'intervention repose dialectiquement sur l'engagement des acteurs.

Au niveau du discours de l'ANRU3, la composition du champ spatial reflète un vocabulaire plus institutionnel, évoquant des « sites » et les noms des collectivités engagées. Alors que l'approche morphologique de l'Agence est régulièrement soulignée, la part accordée au territoire semble ici mineure. Parmi les termes récurrents ne figure aucun des termes du registre habituel, ni les mots « logement », « barres », « tours », « enclavement », « axe », « route », « bâtiment », « immeuble » n'apparaissent de manière significative. En revanche, la présence du champ logique dans ce discours marque un registre de conviction. Les mots de ce champ ne sont pas ceux employés par ST-L1 (« quand », « comme », « si ») mais témoignent de la nécessité de justifier et de convaincre : « parce », « cela ».



**Graphique 6.4 – Répartition des champs lexicaux dans les discours d'un(e) élu(e) et d'un(e) responsable de l'ANRU**



(Réalisation personnelle)

Dans ces deux exemples (graphique n° 6.4) - discours de l'élu(e) et discours de l'ANRU3-, la part accordée au champ lexical « autre » est particulièrement importante, ce qui souligne à la fois l'indétermination d'un thème dominant mais également la diversité des registres lexicaux mobilisés. Parmi ce champ, il s'agit à 62% de verbes d'action et/ ou reflétant un acte collectif dans le discours de l'élu(e) et à 18% dans celui de l'ANRU. Le registre spatial n'est plus le champ lexical dominant et ne représente respectivement que 20 et 25% des occurrences maximales, alors que celui désigné comme « autre » s'élève à 32% et 45%. Ainsi le registre spatial est fortement associé aux registres superlatifs et logiques. C'est d'ailleurs le registre superlatif qui apparaît en tête du discours de l'ANRU3 alors même que, sur l'ensemble de la séquence, il ne représente que 11% des occurrences.

La ventilation des champs lexicaux et sémantiques ne suffit pas à qualifier finement les registres employés par les acteurs. Croiser les occurrences de ces champs dans le cadre de séquences permet d'avoir une lecture globale des discours et de confronter les manières et les choix d'expression des locuteurs. Différentes hypothèses se dessinent alors pour analyser, au sein d'un consensus commun autour des opérations, la manière dont elles sont présentées et dont les acteurs s'en saisissent pour faire valoir une compétence (cas de ST-L1), une position (cas de E-L1) ou une doctrine/action (cas de ANRU3).

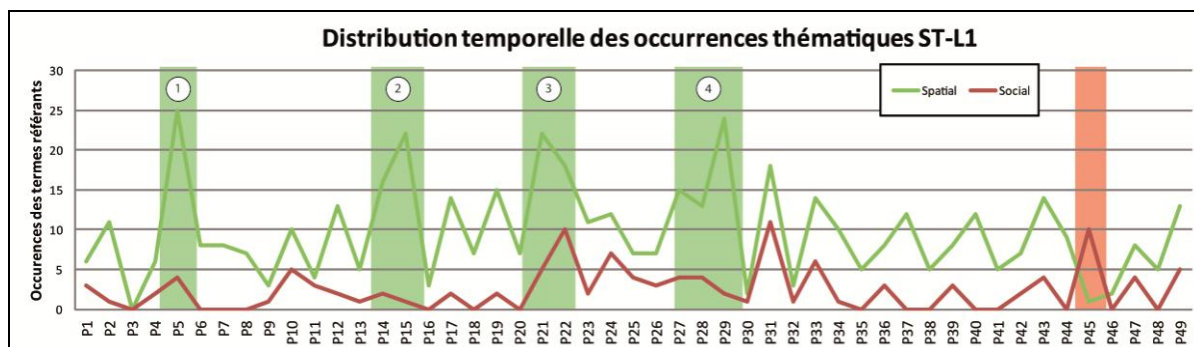
Ainsi, dans l'analyse du discours, il est important non seulement d'observer le contenu mais aussi la forme des discours tenus et/ou recueillis. Contrairement aux langues flexionnelles, en français, l'ordre des mots est signifiant. Afin de compléter l'analyse des formes argumentaires, nous avons souhaité élaborer une méthodologie capable de rendre compte de l'expression formelle des acteurs en partant du postulat qu'à travers les modalités et les formes d'expressions, il était possible d'avoir accès à un supplément d'informations. Celles-ci nous renseignent sur les implicites des positions

des acteurs face aux actions (de rénovation urbaine) conduites mais permettent aussi de déceler d'autres formes plus subtiles, des nuances, voire des détournements quant à la manière dont ils interprètent les opérations de rénovation urbaine en dehors des discours calibrés qui ont été largement produits et diffusés à l'occasion « du plus grand chantier de l'histoire civile française » comme l'a qualifié J. L. Borloo (08/02/2007).

### **3.1.3. Temps et récit spatialisé**

Un dernier volet de l'analyse lexico-sémantique a pour objet de saisir à présent, non plus la part de l'espace dans chacun des discours, mais sa place et sa forme. Les travaux en typologie syntaxique ont souligné l'intérêt d'étudier l'ordre d'apparition des mots au niveau d'une unité lexicale - une phrase - ou d'un texte, ici un discours. Certaines réticences demeurent quant au recours à ce type d'analyse pour les corpus oraux dont les locuteurs, du fait d'un langage oral, ne respectent pas toujours les règles grammaticales qui seraient intégrées automatiquement dans la forme écrite (répétition, hésitation, approximation, correction) et provoquent selon ses détracteurs, une incertitude difficilement surmontable ou rectifiable (Zribi-Hertz, 1988). D'autres auteurs ont, au contraire, souligné l'intérêt de saisir ces élocutions spontanées et y ont vu une occasion « pour distinguer, de façon systématique, différents niveaux de l'analyse masqués par cet apparent désordre » (Blanche-Benveniste, 1996 : 109). Car bien des événements de communication, si on les « observe dans leur globalité, ont en fait un caractère hybride » (Traverso, Kerbrat-Orecchioni, 2004 : 45). On peut considérer que le discours, oral ou écrit, est ainsi ordonné (Mondada, 2003). Les rapports traditionnels d'antéposition d'un verbe par rapport à son sujet, par exemple « elle peut comprendre ça » ou dans sa forme antéposée « ça, elle peut comprendre », sont des repères permettant de dépasser le cadre textométrique pour investir le registre grammatical et saisir ainsi l'intonation, parfois l'intentionnalité et l'accent donnés par le locuteur. En s'inscrivant dans cette optique, nous avons tenté de faire apparaître si et comment, dans la partie ouverte de l'entretien, les acteurs organisaient de manière particulière les champs majoritaires de leurs discours. L'idée est de sonder l'organisation thématique du discours restitué dans sa chronologie. Ainsi, introduire le propos par une description de l'espace local ou par une référence au passé ou au projet en cours n'est pas neutre. Le repérage des temporalités d'apparition des champs sémantiques et de leurs éventuels associations et recoupements permet de cibler des phases du discours et de reconstituer les logiques suivies par le récit des acteurs (graphique n° 6.5). Si nous considérons que les discours ne contribuent pas seulement à informer mais aussi à façonner le rapport entre les mots et les choses, il s'agit alors d'investir « ses matérialités spécifiques qui interviennent dans ses modes d'organisation » (Mondada, 2003).

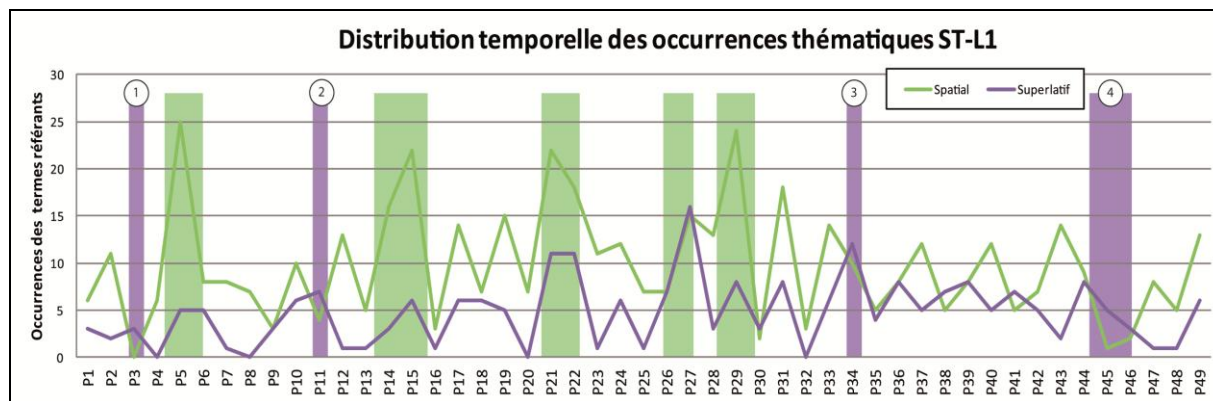
**Graphique 6.5 - Distribution temporelle des occurrences thématiques ST-L1 champs spatial et social**



(Réalisation personnelle)

La chronologie des deux champs représentés indique bien des rythmes dans le discours. On distingue quatre phases au sein desquelles le champ spatial est particulièrement marqué. La première correspond au récit d'une opération réalisée dans un quartier voisin qui consistait au renversement du centre commercial du quartier de l'intérieur vers un axe extérieur. Il s'agit de positionner la chronologie, et ici la tradition, d'intervention du service dans les quartiers prioritaires de la ville. La deuxième phase intervient un peu plus tardivement dans le discours, elle fait référence à la politique nationale et aux incitations de l'Etat pour coordonner localement les opérations. La phase 3 recoupe une description des équipements du quartier et la dernière percée du champ spatial. La dernière, le numéro 4, consiste en une analyse de la morphologie urbaine du quartier. De manière systématique, le champ spatial est très largement dominant, notamment en comparaison du champ social, quasi absent sur près de la première moitié de l'entretien. Une seule fois celui-ci dépasse la courbe « spatiale », en fin d'entretien, lorsqu'il s'agit d'explicitier le pilotage des opérations et donc l'articulation avec les services du DSU.

**Graphique 6.6 - Distribution temporelle des occurrences thématiques ST-L1 champs spatial et superlatif**



(Réalisation personnelle)

L'espace est-il qualifié au sein du discours, donne-t-il lieu à une appréciation particulière de la part du locuteur ? Le croisement de la distribution du champ spatial

avec le champ des superlatifs peut apporter une première réponse. On retrouve dans le graphique n° 6.6 les pics identifiés précédemment. A première vue, les deux courbes ne semblent pas directement corrélées. Cependant, un retour par le texte de l'entretien éclaire certains croisements. La première intersection au niveau de P3 correspond à une description des interventions en cours avec peu de références directes à l'espace concerné. Les superlatifs employés recouvrent le diagnostic, et parfois les ambitions, des projets avec des expressions telles que : « une réhabilitation assez importante », « pour intégrer un peu un meilleur environnement à ces tours », « cela s'est traduit par un aménagement assez léger », « il y a beaucoup d'équipements publics ». Ici non plus, le diagnostic posé n'est donc pas catastrophiste. De même dans la séquence P5, le champ spatial est marqué par une logique d'euphémisation. Dans ce seul paragraphe, on dénombre quatre expressions d'atténuation : « un peu plus » (deux occurrences), « un petit peu » et « peu moins ». En P11, le second recoupement est particulièrement révélateur du caractère non alarmiste du diagnostic réalisé : « il y avait des quartiers **plus** anciens », « on était sur un quartier **par contre** où on avait corrigé les premières erreurs », « ça fonctionnait **bien** », « on le voit **un peu** comme un symbole ». Au niveau du troisième recoupement, en P34, le locuteur développe l'ampleur du projet rendu possible par la création de l'ANRU : « On était parti sur des principes en disant **petit à petit**, on fera ce que l'on pourra, alors que là, on a un **grand** projet pour **tout** le quartier ». En fin de discours, les séquences P45 et P46 indiquent une certaine emphase relative aux opérations : « la réhabilitation des tours est **beaucoup plus** chère que prévu" », « si vous allez **plus** loin dans le développement durable », « il est allé **beaucoup plus** loin [le projet] », « il a été **beaucoup plus** ambitieux qu'il ne l'aurait été ».

Le déroulement des apparitions des champs sémantiques dans les discours laisse également apparaître une lecture multi-niveaux. On retrouve ici l'expression de ce que, rappelant Roland Barthes, H. Boyer et M.A. Paveau (2008 : 26) ont qualifié de « feuilleté sémantique », c'est-à-dire qu'un mot se charge de sens au fur et à mesure qu'il est utilisé. La rhétorique des opérations de rénovation urbaine illustre bien ce point, les acteurs construisant, au fil des interventions et des opérations de communication, une définition et un référentiel attachés à la rénovation urbaine. Celui-ci est le résultat croisé des incitations nationales et de la conduite locale des opérations sur le terrain. Ainsi, certains décideurs locaux semblent délimiter assez clairement ce qui relève ou non de ce champ :

### **Exemplifier 6.18 – La rénovation urbaine définie par les acteurs**

« Il y a des lieux où on fait des choses mais ce n'est pas de la rénovation urbaine. Quand on fait un projet de rénovation urbaine, on doit arriver à telle situation. Après, selon ce que l'on a au départ et y compris les problèmes sociaux (de peuplement), on ne fait pas la même chose mais on doit arriver à quelque chose » (SE-29-1)

Alors la « Serpentine », je vous dis pas le découpage foncier qui en ressortait sachant qu'il y a déjà des choses bâties, c'était pas de la rénovation urbaine. Ce n'était pas du tout dans les ambitions de l'ANRU.

Dans la doctrine de l'ANRU, réussir une opération de rénovation urbaine, c'est passer en détail tel point, tel point, tel point, s'interroger. Il n'y a pas un mode d'emploi mais il y a des incontournables. (SE-29-1)

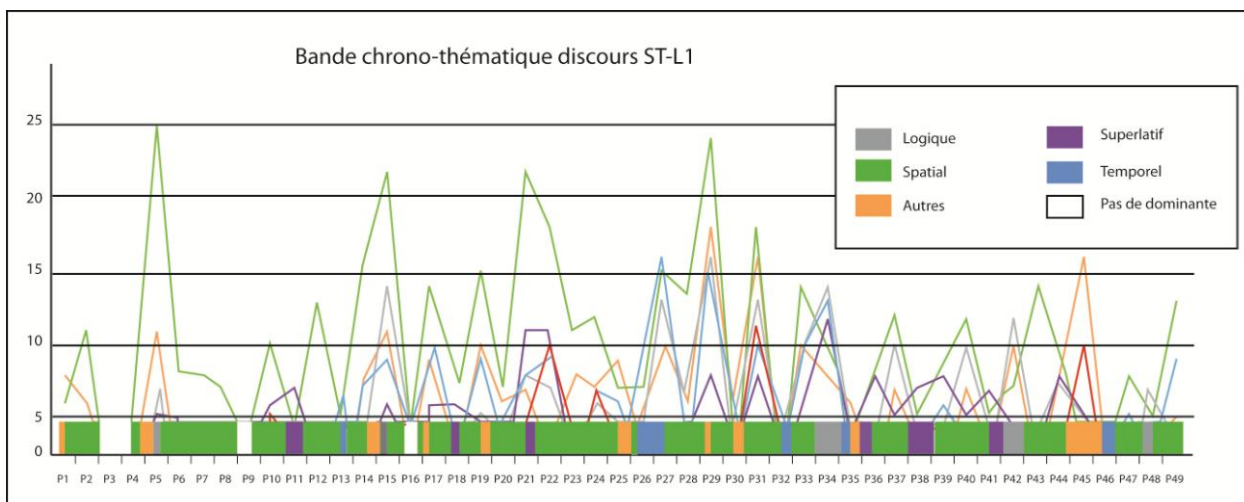
« Plérin, on voit bien même si c'est très petit et très ponctuel, c'est de la rénovation urbaine, Lannion aussi, sur Saint-Brieuc, on n'en parle pas, sur Plédran aussi et puis à chaque fois, il y a eu de l'accompagnement social d'une façon ou d'une autre avec plus ou moins de politique de la ville. » (SE-22-2)

« Morlaix, ce n'est pas un véritable projet de rénovation urbaine au niveau des logements notamment. C'est plutôt des demandes de financement de voiries, donc c'est beaucoup trop réducteur. Il n'y a pas derrière de véritable stratégie » (ST-R1)

(Réalisation personnelle)

Alors que les interventions sont centrées sur la transformation morphologique des quartiers, l'approche d'une action par et dans l'espace est relativement peu explicitée. Celui-ci se résume souvent dans le discours des acteurs rencontrés, à un cadre sur et dans lequel diverses projections coïncident plus ou moins.

**Figure 6.9 – Bande chrono-thématique discours ST-L1 –**



(Réalisation personnelle)

La bande chrono-thématique (figure n° 6.9) a été réalisée en trois étapes. Une fois les dictionnaires des champs constitués, en suivant la méthode présentée précédemment, il s'est agi d'appliquer un code couleur à chaque champ et de faire apparaître les termes dans la retranscription des discours. Ceux-ci, découpés par paragraphe selon les interruptions naturelles des temps de paroles et/ou des thèmes évoqués, permettent de déterminer des phases dans le texte qui apparaissent ici sur l'axe des abscisses de manière numérotée (P1, P2, P3, P4, etc.). Un système de comptage d'occurrences des mots pour chaque champ et chaque paragraphe permet de faire apparaître les courbes thématiques ci-dessus. Ensuite, afin de présenter les thèmes

dominants par séquence chronologique, nous avons restitué les thèmes dominants sous la forme d'une frise chronologique qualifiée de bande chrono-thématique.

On observe ainsi que les discours dépassent une approche spatialiste des opérations. La mise en mots des opérations reflète la construction de géométries argumentatives liées à des images et des imaginaires relativement différenciés.

### **3.2. Quelles constructions argumentaires ?**

Les registres et les méthodologies se rapportant à l'étude des représentations – spatiales – ont donné lieu à une abondante littérature. Représentation, justification et action sont liées car « c'est la manière dont on utilise l'espace, ce sont les motivations qui nous incitent à faire usage de l'espace, qui vont induire certaines représentations de ces espaces » (Cauvin, 1999). Si parfois leur contenu est mobilisé dans le cadre des stratégies de communication ou d'étude des argumentaires qui s'y rapportent, elles demeurent souvent traitées de manière implicite sans qu'une définition ou un protocole méthodologique ne leur soit appliqué (Merle, 2012 ; Chételat, Ley, 2002 ; Melé, 2005). La détermination des formes argumentaires<sup>417</sup> est d'ailleurs un exercice complexe qui mérite de dissocier l'argument seul, « comme articulation d'une proposition et d'une ou de justifications » (Gauthier, 2011), de l'argumentation définie « comme une partie intégrante d'un fonctionnement discursif global » (Amossy, 2008). L'argumentaire s'inscrit dans les théories de l'argumentation mais il ne reprend que deux versants des trois postulats identifiés par J. C. Anscombe (1989) à savoir une allusion au monde réel à des fins descriptives et une fonction rhétorique de la parole qualifiée d'inférentielle qui s'attache aux raisonnements exprimés. Le dernier postulat s'attache à une dimension sémantico-pragmatique propre à l'analyse linguistique avec comme objectif de fournir une « théorie de la langue apte à rendre compte des capacités discursives de la parole » (Anscombe, 1989 : 13). Plus modestement, nous tenterons de rendre compte des formes argumentaires, entendues ici dans une approche communicationnelle, comme traduisant l'expression discursive des raisons de l'action. Ainsi, les formes d'argumentaires sont souvent abordées par (ou reléguées à) l'étude des justifications notamment lorsqu'il s'agit d'étudier l'espace et les discours attachés à la communication territoriale. Parfois, les deux termes sont associés lorsque l'on évoque un argumentaire de la justification. F. Scherrer (1997) décrit à ce propos un argumentaire – de décision ou de dénonciation – par le territoire, celui-ci servant à

---

<sup>417</sup> Nous ne rentrerons pas ici dans les débats qui animent les chercheurs en linguistique et science du langage à propos des possibilités et des conditions d'intégration des théories de l'argumentation avec l'analyse du discours. Pour un point synthétique à ce sujet, voir notamment : Maingueneau Dominique, 2012, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, vol. 9, numéro spécial « L'analyse du discours entre critique et argumentation », URL : <http://aad.revues.org/1354>



construire des figures communes à partir desquelles les positions des parties viennent se greffer, « dotées de vertus mobilisatrices [et reposant sur] des images de la ville et de son territoire, projetées dans un processus d'aménagement [et] jouant un rôle clé dans la conduite collective des transformations urbaines au cours de la période contemporaine » (Scherrer, 1997 : 348).

En analysant les formes prises par l'argumentaire sécuritaire dans la diffusion des modèles résidentiels fermés, F. Madoré (2012) propose d'analyser les impacts de la construction d'un argumentaire dans la généralisation et la diffusion de nouvelles normes urbaines. Ainsi, dans le domaine de la rénovation urbaine comme dans celui de la promotion des systèmes résidentiels fermés, les constructions argumentaires reposent sur trois points : un discours de conviction qui emploie une rhétorique spécifique dans l'énonciation et ou/ la rédaction qui entoure les opérations, une banalisation des concepts et des idées véhiculées, ainsi qu'un flou persistant quant aux formes réelles ou attendues de l'aboutissement des opérations. Dans ces deux thématiques - systèmes résidentiels fermés / rénovation urbaine-, en apparence assez éloignées<sup>418</sup>, on retrouve une forte propension au discours « à tel point que les [promoteurs/acteurs] n'envisagent plus de ne pas communiquer autour de cette question » (Madoré, 2012). Cela participe d'un brouillage des attentes réelles et des motivations des acteurs à tous les niveaux. L'analyse des constructions argumentaires dépasse donc celle des arguments ou des stratégies de l'argumentation qui sont directement et intentionnellement construites en vue de convaincre. Si l'argumentaire peut poursuivre les mêmes finalités, les registres et les formes qu'ils recouvrent sont plus larges et incluent un monde partagé, tel que l'ont appréhendé Boltanski et Thévenot (1991). Pour ces auteurs « au cœur de l'argumentation, [il existe] une forme d'accord possible entre les personnes » (Boltanski, Thévenot, 1991 : 46), le recours à une rhétorique dominante et à des connecteurs permettant d'articuler et de faire valoir la portée des thèmes avancés. Ce ne sont pas les types d'arguments qui nous intéressent ici (logiques, démonstratifs ou persuasifs) mais l'univers qu'ils contribuent à mettre en scène, jusqu'à parfois uniformiser voire saturer les discours et la communication.

---

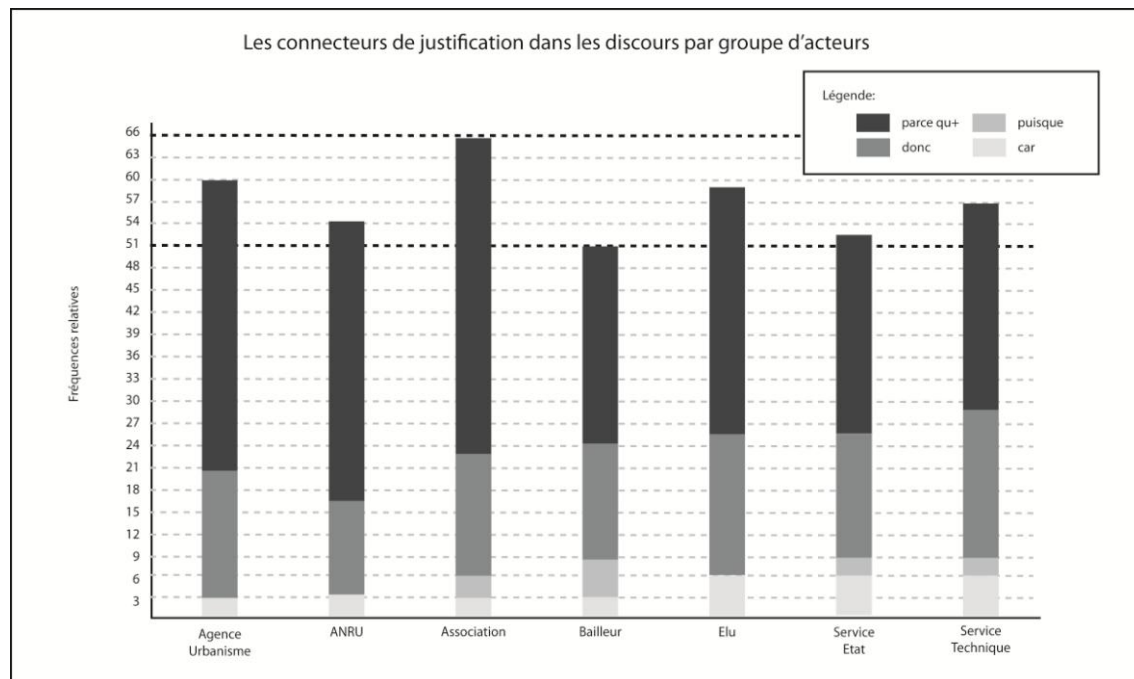
<sup>418</sup> De nombreux croisements existent notamment dans les modalités de la reconstruction dans les sites en rénovation et concernant les choix faits en matière de résidentialisation et de communication des acteurs-décideurs et les logiques mises en avant dans les programmes de résidences sécurisées des promoteurs. De manière similaire, la constance du discours sécuritaire dans les opérations immobilières des systèmes résidentiels clos peu générer ou accentuer une crainte des futurs acquéreurs par l'évocation des risques potentiellement présents dont les systèmes sont censés les protéger. Aussi, la rhétorique de la dégradation du quartier qui justifierait le recours à des opérations aussi radicales est-elle à double tranchant en risquant à la fois de marquer une déconnexion entre les discours (officiels) et la situation réelle des quartiers prioritaires dans les villes moyennes mais aussi en impactant négativement les chances de relance et d'investissements (privés notamment) que les opérations sont censées apporter. C'est ce que F. Madoré (2012) qualifie « d'effet boomerang » des politiques et des stratégies de communication.

### 3.2.1. Des connecteurs pour asseoir l'argumentaire ?

L'ensemble du corpus révèle la présence de nombreux connecteurs (« car », « puisque », « parce que », etc.) qui impliquent la justification : 835 occurrences de « parce qu+ », 47 de « car », 548 « donc », 151 « puisque ». La ventilation des connecteurs en fréquence relative dans les discours des groupes d'acteurs est relativement homogène et oscille entre 51x10 000 (bailleurs) et 66x10 000 (association). Cependant, le niveau d'emploi assez élevé de termes relevant de la justification ne permet pas de faire apparaître de stratégie de légitimation spécifique d'un groupe d'acteurs en particulier, aucun ne se détachant particulièrement dans ce registre.

De manière inattendue, ce sont les discours émanant de la sphère associative qui ont le plus fréquemment recours à ces connecteurs (graphique n° 6.7). Ce discours de justification est en réalité révélateur du rôle charnière des associations rencontrées (CLCV, associations de locataires) qui expriment à la fois les déterminants des projets, et donc reprennent une partie du discours municipal en leur faveur, et de l'autre soulignent l'attachement des habitants au quartier et les logiques fines d'organisation sociale et territoriale de leur fonctionnement.

**Graphique 6.7 – Les connecteurs de justification dans les discours par groupe d'acteurs**



(Réalisation personnelle)

Ainsi, ces deux versants du discours indiquent davantage le rôle de passeur de ce groupe d'acteurs qu'une position globale réellement justificatrice. Cet aspect révèle également que le consensus autour de ces opérations n'est pas aussi large qu'annoncé.



Si les acteurs-décideurs locaux soulignent unanimement la faible contestation des opérations de la part des habitants, expliquant que ceux-ci ont souvent été demandeurs des interventions ou tout du moins n'ont pas exprimé de réticences une fois l'effet d'annonce passé, les positions du monde associatif incitent à nuancer cette affirmation.

### **Exemplifier 6.19 – Penser le bien pour le peuple - Une absence de contestation des habitants**

« C'est très bien passé au niveau des habitants même s'il y a toujours des choses qui se disent. Moi-même, je n'en reviens pas, tout ce temps passé sans article dans les journaux, sans que les gens se mobilisent, sans que les associations ou des politiques ne montent au créneau. » (E-L2)

« Eux, ils voulaient qu'on rénove leur quartier, ayant vu d'ailleurs qu'on en avait rénové un plusieurs années avant, quand est-ce que notre tour arrive ? » (E-V1)

« Et ces opérations ont été tout à fait bien acceptées par les habitants du quartier. » (ST-A1)

« 76 % des gens ont accepté au moins au bout de la deuxième proposition. Cela prouve qu'on a quand même bien cerné leurs attentes » (B-StB1)

« Le bonheur des gens c'est pas une équation loyer plus charges avant et après. C'est : est-ce que le logement qu'on a proposé répond à ce qu'ils souhaitent. A la limite, même s'ils sont locataires, ils sont presque dans le projet de quelqu'un qui acquiert. » (ST-L2)

« Cela s'est relativement bien passé, on n'a pas eu de gros soucis sur Quimper. Les gens étaient mobilisés et ont montré une forme d'impatience à partir du moment où le projet a pris corps, ils avaient hâte de savoir comment cela allait se mettre en place » (B-Q1)

« Alors, avec nos habitants, on n'a pas eu non plus d'opposition grâce en fait à l'opération des Urbanistes, quand on a démolé les 120 logements, nos locataires ont tous été relogés » (E-F1)

(Réalisation personnelle)

Les associations évoquent des réticences des habitants et leur incompréhension quant aux choix opérés. Le manque de temps accordé à la concertation est considéré comme une difficulté supplémentaire et comme un motif de déception, tant au niveau de la population que parfois des responsables locaux. Ainsi, sur l'ensemble des entretiens conduits, à la question "quels sont les freins à l'action conduite ou quelles sont les faiblesses que vous identifiez dans les programmes de rénovation actuelle ?", 71% des acteurs évoquent le manque de coordination et de temps accordé à la concertation.

Au-delà du constat, les formes employées et resituées dans leur contexte témoignent d'un argumentaire partiellement déconnecté de ces indicateurs. On remarque ainsi une dissociation dans la construction argumentative entre le développement de l'argument et l'emploi des connecteurs. Ce point apparaît assez visiblement dans la figure n° 6.10.

## Figure 6.10 – Concordances de « car » dans le corpus d’entretiens

Partie : ANRU, Nombre de contextes : 1 re . Il faut avoir accès au règlement général	car il y a quand même un minimum de philosophie sur
Partie : Association, Nombre de contextes : 5 artier et aujourd’hui , ils regrettent un peu t vaste , bon c’est remis en cause maintenant De surcroît , il n’y a pas de mixité sociale est contre la démolition du centre commercial d’OPAH . C’est vraiment une question d’image	car ils auraient pu avoir la possibilité d’aller car il paraît que c’est trop grand et que c’est un car les population des classes moyennes ne viennent car c’est le cœur de vie du quartier , là où le lien car il y visiblement plus de délinquance et de problèmes
Partie : Bailleur, Nombre de contextes : 15 ler très vite et on est partis sur ce dossier rs fin 2011 et les ordres de service fin 2012 ans et elle ne dit à personne où elle habite a aucune possibilité de retrouver un logement a pas un surloyer qui dépasse 30 % du plafond tieux par rapport à un dossier ANRU classique classique car pas de renouvellement urbain , st encore plus difficile qu’ailleurs de louer ituation dans le quartier était peu appétante ommerce mais véritablement cela est difficile u tout . Pas vraiment de réticence de sa part fficultés pour louer à des nouveaux arrivants termes , ce seront des copropriétés dégradées âtiment est vieux cela devient très difficile pose le projet doit être calé avec la réalité	car c’était le seul dossier qui existait , on est car , si l’action n’est pas engagée , les financements car si elle le dit qu’elle habite rue de Saint - car il n’existe pas de loyers plus faibles que les car les gens qui dépassent le plafond ne se précipitent car pas de renouvellement urbain , car pas de refus car pas de refus du logement lui - même en tant que car leur situation dans le quartier était peu appétante car les entrées d’immeubles sont intercalées entre car il y a un petit centre commercial à la Forairie car nous sommes rattachés à la ville de Fougères car toutes les pièces étaient très petites mais c’est car peu pourront faire les travaux adéquats . En car les travaux d’entretien empiéteront sur le budget car ils ne veulent pas que ça dépasse l’enveloppe
Partie : Elu, Nombre de contextes : 5 res qui ont un coût , payé par les locataires ter du lien social et d’un changement d’image . L’appel à projet , c’est un peu fallacieux maîtrises d’ouvrages hors de la ville centre aison entre les deux . Il faut aider la ville	car cela a une incidence sur les loyers . Mais , car il a aussi une question de stigmatisation . A car on donne l’impression qu’on ouvre une capacité car celle - ci est assez petite et que le territoire car il y a un certains de fonctions qu’on ne retrouve
Partie : Servicedel'Etat, Nombre de contextes : 6 mp... Lannion a toujours été un cas particulier . Il ne faut pas en tirer un orgueil suprême e l’habitat » , enfin de mise à jour pour moi ités de relogement , moi j’aime beaucoup ça , RU nous dit « heureusement que je vous ai » , ui concerne le PLH , de nouvelle génération ,	car là bas il y avait un chef de projet financé par car nos problèmes ne sont pas compliqués , je trouve car j’avais déjà travaillé pour l’habitat dans d’autres car il y a une certaine proximité quand même . Après car il préfère des gens qui en prise sur le terrain car le premier était bâclé , on sent qu’on est sur
Partie : Technique, Nombre de contextes : 15 rantine d’habitants , ce qui était très bien un souhait très fort d’associer la population périsation de la population qui les a occupés cette affirmation , elle est à modérer un peu gion , le département dans une moindre mesure le jour . C’est un peu la clef de la réussite chef d’orchestre . On a embauché une personne auché une personne car cela libérait du temps artiers ne sont pas systématiquement des CUCS iorité serait aujourd’hui le quartier Pasteur Er , ça a été validé unanimement par les élus é au profit du CUCS , on a perdu un petit peu ouver un logement adéquat . Cela est possible loger , 11 sont restées à Kessler - Devillers ilôt . C’est un point que l’ANRU ne voit pas	car c’est toujours difficile de mobiliser les habitants car on voit bien qu’un projet qui n’est pas compris car tous ceux qui ont pu sont partis acheter des car la perte d’habitants , elle est pas si importante car il est moins présent financièrement , la communauté car la population est très sensible à ces problèmes car cela libérait du temps car ce projet là , il car ce projet là , il venait en plus des autres projets car nous n’avons pas obtenu le classement pour l’ensemble car contrairement à Ker Freour rien n’a encore été car les travaux de réhabilitation n’apportaient pas car il fallait un périmètre unique d’au moins 200 car il s’agit d’un « petit » projet . Sur les 49 car elles étaient attachées au quartier . Il y a car l’échelle est trop fine . On profite de chaque

(Réalisation personnelle)

L’emploi de la conjonction « car » sert rarement à introduire ou à expliciter les choix opérés ni même le lancement des opérations (figure n° 6.10). Le « car » ici employé traduit davantage une posture de réserve de la part des acteurs qui l’utilisent comme modérateur de la situation évoquée : « ils regrettent un peu car ils auraient pu avoir la possibilité [d’avoir un ascenseur] » (E-L1) ; « elle est à modérer un peu, car la perte d’habitant » (ST-L3), ou encore « il ne faut pas en tirer un orgueil suprême car nos problèmes ne sont pas compliqués » (ST-B1). Ainsi, parmi ces occurrences, on retrouve rarement une association thématique avec les registres précédemment identifiés (obsolescence du bâti, vacance, opportunité financière, visibilité, mutabilité foncière, etc.). L’argumentaire se construit distinctement en ayant recours à l’ellipse et à la suggestion comme en témoigne, jusqu’à la caricature, certains éléments de la communication territoriale.

Dans un prospectus municipal, la ville de Lorient présente ainsi le quartier de Kervéanec en rénovation : « un quartier possédant des atouts [la liste qui suit repose alors uniquement sur une description topographique et situationnelle]... mais une réalité urbaine et sociale difficile ». La deuxième partie du titre est suivie d'un paragraphe listant les indicateurs qui « mettent en lumière des situations préoccupantes : Importance de la population jeune (sic !) : 43% des habitants ont moins de 24 ans, nombre croissant de personnes isolées, taux de chômage avoisinant les 21%, précarité : 62% des ménages disposant de ressources inférieures à 40% des plafonds HLM [...] ». Cette présentation appelle au moins deux remarques. Tout d'abord les effets de raccourcis obtenus par l'énumération et qui conduisent notamment à assimiler les faiblesses et les handicaps du quartier ... à sa population ! De plus, le terme « réalité » est emblématique de la manière dont est appréhendé la situation et reflète la mise en avant d'une expertise et de la reconnaissance d'une compétence spatio-discursive des responsables quant au diagnostic et à la vie locale. Mais alors un chiffre est-il plus « réel » que des représentations forgées par l'expérience, l'habitude et les pratiques – dans « les rapports aux êtres et aux choses » (Boltanski, Thevenot, 1991, post-face) – ?

**Tableau 6.5 – Concordances de « car » dans le corpus d'entretiens**

Logement inadapté	Mauvaise image	Opportunité
<p>je dirais technique était insuffisante <b>puisque</b> parallèlement se construisait c'est remis en cause maintenant <b>car</b> il paraît que c'est trop grand</p> <p>cela devient très difficile <b>car</b> les travaux d'entretien on a un parc de la reconstruction <b>donc</b> des années cinquante. Le problème c'est</p> <p>Il faut qu'on attire des familles <b>donc</b> il faudra qu'on produise de l'individuel</p> <p>un grand boulevard rapide, <b>donc</b> ce sont les mêmes caractéristiques que Clichy pavillonnaire ou intermédiaire et <b>donc</b> le décalage est encore plus flagrant</p> <p>les besoins de nos locataires et <b>donc</b> à persuader la ville</p> <p>l'offre au travers des logements occupés <b>donc</b> sur les 30, on avait une vingtaine de logements vides</p> <p>où on a de gros travaux <b>parce</b> que tout a vieilli</p> <p>c'est plutôt <b>parce</b> qu'il n'y a que des petits appartements pour transformer dix logements T4 en T2 <b>parce</b> qu'il y a une demande de petits logements</p>	<p>recréer une attractivité sur ce quartier <b>puisque</b> ce quartier a vraiment une mauvaise image</p> <p>désaffection qui était déjà présente <b>puisque</b> le recensement de 2006</p> <p>il n'y a pas de mixité sociale <b>car</b> les populations des classes moyennes ne viennent</p> <p>elle ne dit à personne où elle habite <b>car</b> si elle le dit qu'elle habite rue</p> <p>plus difficile qu'ailleurs de louer <b>car</b> leur situation dans le quartier</p> <p>d'un changement d'image <b>car</b> il a aussi une question de stigmatisation</p> <p>le sujet, c'est les tours , <b>donc</b> ce n'est pas une question de périmètre</p> <p>des flics qui ont dévoilé quelques trafics, <b>donc</b> c'est relaté dans la presse</p> <p>Et <b>donc</b>, on avait un peuplement par défaut</p> <p>Europe, Balzac-Ginglin <b>parce</b> que c'est un quartier difficile et le changement est nécessaire</p> <p>relookée un petit peu, moderniser <b>parce</b> qu'elle avait</p>	<p>une logique assez centrale la démolition <b>puisque</b> c'est celle qui permettait d'organiser</p> <p>Tous les moyens <b>puisque</b> même à un moment donné, on ponctionne la maturation normale d'un tel projet <b>puisque</b> c'est énorme</p> <p>la région Bretagne et l'ANRU <b>puisque</b> l'ANRU acceptait de financer les projets</p> <p>sur ce dossier <b>car</b> c'était le seul dossier qui existait</p> <p><b>car</b> ce projet là, il venait en plus des autres</p> <p>validé unanimement par les élus <b>car</b> les travaux de réhabilitation n'amenait pas</p> <p>une formation au niveau national et <b>donc</b> il y a une personne de l'ANRU</p> <p>l'ANRU n'est pas que prêteur et <b>donc</b> n'est pas à la même direction</p> <p>passés à 250 en gros de production, <b>donc</b> ce n'est pas tout à fait la même échelle</p> <p>Voilà, et <b>donc</b> on s'est dit, il faut y aller</p> <p>de financement avec l'Etat . Et <b>donc</b>, on avait pensé que c'était opportun</p> <p>l'ANRU participe énormément <b>parce</b> que , sans l'ANRU , ces</p>

	<p>perdu de son lustre d'antan des problèmes de sécurité urbaine <b>parce</b> que c'est un espace qui est enclavé</p> <p>Mais les gens préféreraient aller là <b>parce</b> que ça ne fait pas bien d'aller habiter à</p>	<p>opérations ne se seraient pas faites</p> <p>s'est ressenti dans les opérations ANRU <b>parce</b> que quand on a vu la stratégie brestoise...</p>
--	--	---

(Réalisation personnelle)

Si beaucoup de connecteurs relèvent d'un emploi stylistique n'impliquant pas nécessairement un registre de conviction, de justification ou d'argumentation, on retrouve au sein du corpus trois thèmes dominants lorsque ces connecteurs reflètent une prise de position ou une explication des choix opérés. Le tableau n° 6.5 présente quelques illustrations des trois entrées majoritaires issues des entretiens : inadaptation des logements, mauvaise image du quartier et opportunité de ces opérations avec la création de l'ANRU.

Nous avons vu dans les points précédents que ces termes n'apparaissent pas explicitement comme les moteurs déterminants de l'impulsion de la rénovation urbaine. Pourtant, lorsque l'on s'attache à observer spécifiquement les connecteurs de justification, ces thèmes sont récurrents. Le décalage entre thèmes dominants et registres argumentaires est ici notable. Dans le « flot » du discours, les acteurs rencontrés accordent une part importante aux aspects liés aux diagnostics territoriaux (vacance, dégradation, situation sociale, etc.) mais aussi aux projets impulsés (redynamisation du quartier, ouverture, équipement, diversification, etc.). Ces éléments matériels, et parfois quantifiables, contribuent à asseoir la démonstration sans qu'une rhétorique de la justification ne soit directement mobilisée. En somme, les indicateurs ou encore « les chiffres parlent d'eux-mêmes », comme le confiaient des responsables de l'urbanisme à Morlaix.

Le propre et la force de l'argumentaire de la rénovation urbaine ne reposent donc pas sur la logique d'une articulation – raisonnée – des problèmes rencontrés par rapport aux types d'opérations mobilisées. Il s'agit d'employer un registre argumentaire large, consensuel, « paré[s] des vertus de globalité et d'accessibilité » (Davodeau, 2008 : 59) accordé aux mots et aux thèmes de la rénovation urbaine et qui mobilise un certain imaginaire par delà lequel toute idée de justification ou de conviction semble reléguée.

### 3.2.2. Argumentaire et justification

Si l'argumentaire constitue un champ large et partagé, il existe des variantes au sein des discours des acteurs rencontrés. Il serait réducteur d'analyser l'expression et les formes de justifications des opérations de rénovation urbaine comme émanant d'un discours commun et homogène. Nous avons vu que l'espace et les transformations

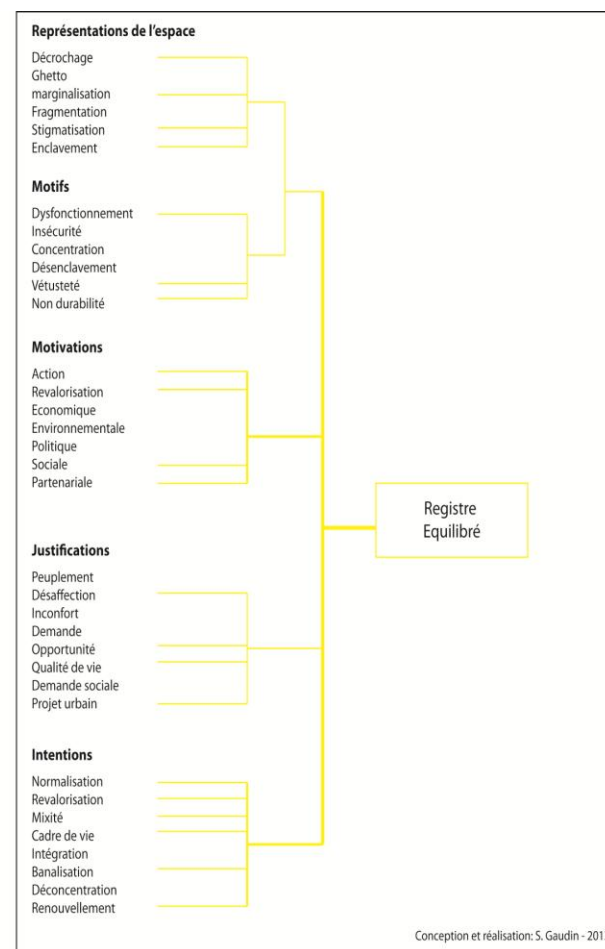
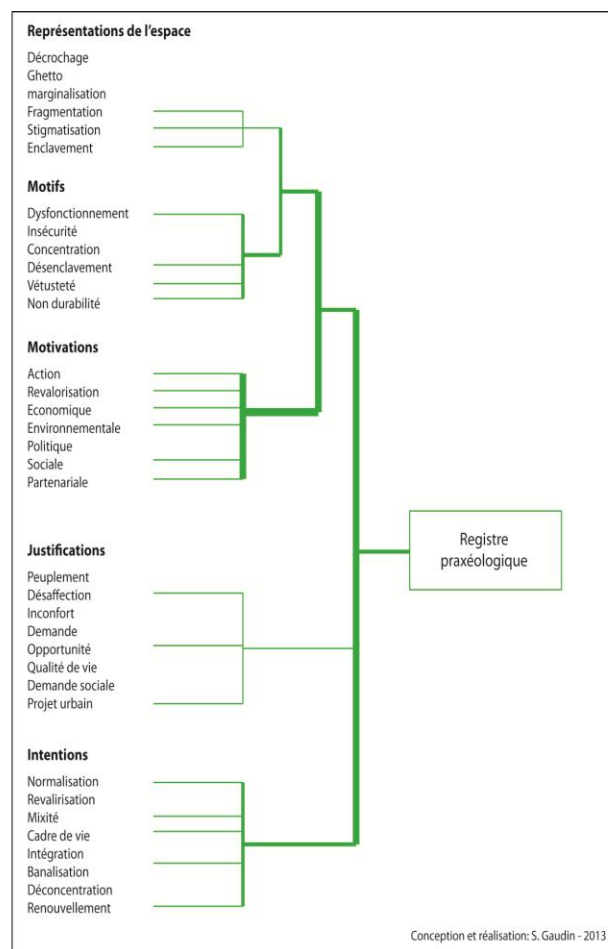
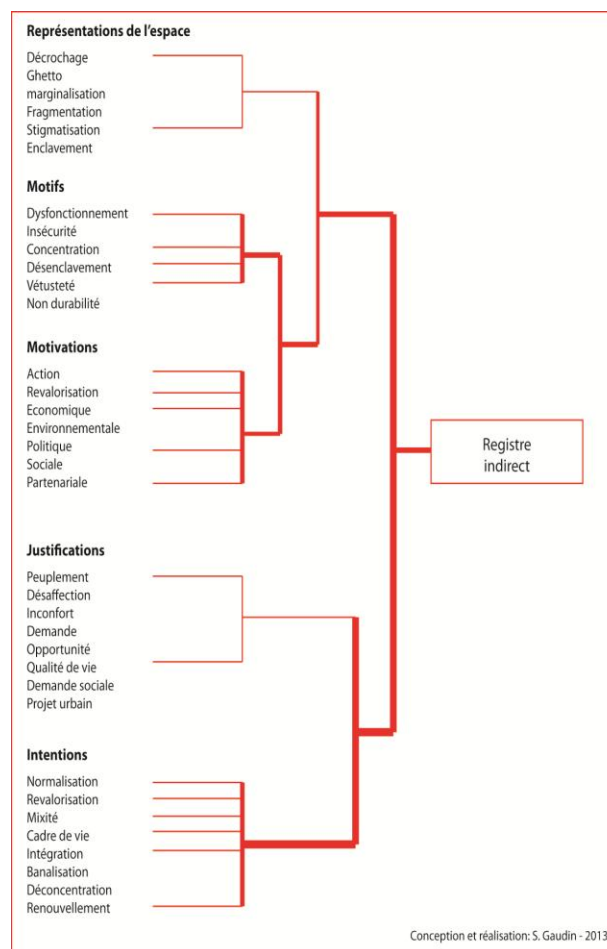
morphologiques des quartiers concernés constituent un élément essentiel du discours sur la rénovation urbaine, alors même que les diagnostics conduits mettent plutôt en avant les questions sociales. Cet espace est appréhendé par les acteurs comme un cadre référentiel, c'est-à-dire un support de l'action, mais aussi comme un enjeu symbolique et qualifiant, leur permettant de faire valoir une compétence spatio-discursive qui peut être le reflet de leur activité professionnelle, d'un pouvoir (politique et/ou décisionnel) mais également d'un contrôle sur l'organisation de l'espace et des populations qui y habitent. Cependant, les acteurs construisent et organisent le récit des opérations de manière structurée mais différenciée. Pour en rendre compte, nous avons identifié cinq pôles à partir desquels s'articulent leurs récits. Ces pôles représentent des entrées que l'on retrouve dans chacun des entretiens réalisés. Leur ordre d'apparition est parfois dispersé mais ils contribuent à donner une cohérence au discours tenu. La cohérence discursive est considérée comme une règle fondamentale, non seulement pour la crédibilité et l'intelligibilité de l'énonciation, mais aussi pour son intercompréhension. L'interlocuteur structure donc ses propos selon des règles linguistiques, logiques, mais également en intégrant une représentation de l'état épistémique de son interlocuteur (Ammi, 2012). Les linguistes ont déterminé « qu'une partie importante de l'activité discursive des acteurs est consacrée à un travail de cadrage qui vise à élaborer discursivement le contexte d'interprétation des échanges d'arguments » (Chateauraynaud, Doury, 2011). Ainsi, le discours comporte des volets informatif, justificatif mais aussi pré-interprétatif et « à chaque événement correspond un script » (Traverso, Kerbrat-Orecchioni, 2004 : 47). Les pôles identifiés ont comme objectif de faire apparaître les axes dominants de l'intercompréhension dans les discours des acteurs. En soulignant la part de chacun d'eux et les réflexions qu'ils véhiculent, nous souhaitons dégager des formes d'argumentaires, qualifiés d'arborescences, capables d'expliquer non plus le foyer commun mais les chemins qui conduisent les acteurs à l'apparent consensus attaché à ces opérations.

Le premier pôle est celui de la *représentation de l'espace*. Nous n'avons retenu ici que les termes et les aspects justifiant, aux yeux des locuteurs, une intervention à ce niveau. Les expressions concernant les qualités paysagères, la dotation en équipements voire la localisation (souvent attractive) n'ont, de ce fait, pas été retranscrits dans ce pôle. Il pourrait s'agir d'un biais dans la mesure où ceux-ci constituent de réels enjeux pour les acteurs qui entendent parfois optimiser des espaces considérés en réserve de développement ou au potentiel sous-exploité. Si cette hypothèse se vérifie sur le plan cognitif, il est plus difficile d'en faire état à travers une analyse textométrique et lexicale. C'est pourquoi n'apparaissent au sein de ces pôles que les relations et donc les thèmes dont les locuteurs font explicitement emploi pour analyser et expliciter le recours aux opérations de rénovation urbaine. Si Pareto appelait à soupçonner les justifications explicitement transmises, nous considérons que, dans la sphère argumentaire, l'argument n'est pas une activité contingente. Ainsi, nous ne méconnaissons pas les stratégies et les implicites d'une réintégration de ces quartiers au

sein des villes et les logiques parfois libérales (Desjardins, 2008) qu'ils sous-tendent, mais nous positionnons cette partie de l'étude sur le versant de l'explicitation par les acteurs et donc des stratégies de communication attachées à ces argumentaires. Autrement dit, ici, le discours est appréhendé en lui-même comme un agir stratégique médiatisé par le langage.

Les *représentations* de l'espace répertoriées dans la figure n° 6.11 reflètent les principaux aspects spatiaux qui viennent étayer les diagnostics et les pré-études sur ces quartiers. Identifiés à partir du lexique et d'une lecture transversale du corpus, les sous-thèmes qui constituent le pôle soulignent l'idée d'une césure urbaine. Le territoire d'action est présenté de manière circonscrite en rupture par rapport au reste de la ville. Dans les entretiens, ces quartiers ne sont pratiquement jamais identifiés dans leur rapport au territoire (voisinage, centralités, développement). Ils relèvent au contraire d'une identification forte à des territoires extérieurs, comme l'exemplier n° 6.8 portant sur l'imaginaire urbain a pu l'illustrer. Ces quartiers, par trop identifiables, sont une hérésie pour les acteurs qui en parlent en terme d'erreur ou d'inadéquation au regard d'un certain « type de ville » moyenne de l'ouest de la France dans lesquelles traditionnellement l'espace ne manque pas et où les pavillons sont majoritaires. Si ces représentations ne vont pas jusqu'à intégrer le risque d'une menace pour l'intégrité et le fonctionnement du territoire urbain, elles inscrivent ces quartiers dans l'histoire et les formes des grands ensembles et des politiques publiques qui lui sont attachées. L'emblème que représente les tours et la part accordée au registre de la vue et de la visibilité est caractéristique des types de représentations véhiculées.

**Figure 6.11- Arborecence des registres argumentaires**



Réalisation personnelle



Le second pôle regroupe les *motifs* présents dans les discours. Ils peuvent être définis comme des mobiles susceptibles de motiver l'action. Le dépassement du stade de motif à celui de motivation se réalise dans le cadre du projet qui s'élabore. Quand les motifs permettent de cibler les axes d'intervention, les motivations entraînent la détermination d'une stratégie à conduire. Le motif est repérable par les occurrences thématiques et une faible présence de connecteurs qui lui sont attachés. Par exemple :

*« On essaie de prendre en compte en tout cas les quartiers dans lesquels on a pu identifier des dysfonctionnements » (AU-B2), « Ce qui fait qu'en contrebas, vous avez des puits de lumière qui donnent sur les stationnements. Ce sentiment d'insécurité là, a été nettement réduit » (E-B4), « c'est susceptible de poser des problèmes notamment de jeunes qui traînent sur l'espace public, avec des comportements d'incivilité ou autres, eh bien, ça crée de l'insécurité » (ST-L1), « Cela vient du fait tout simplement qu'on a de grands logements et donc concentration de certaines populations et donc concentration de certaines difficultés » (ST-L2).*

Parfois le terme « motif » est lui-même directement employé par les acteurs sans pour autant (et en majorité) que cela relève du volet approprié :

*« Et sur les motifs, parce qu'il a fallu aussi justifier de la démolition du logement social, là, on avait un souci métaphysique » (ST-B1), « Donc, le motif des démolitions, c'était au motif du projet urbain et du remodelage du quartier essentiellement » (ST-B1).*

Les *motivations*, qui constituent le troisième pôle, ont donc une portée plus générale et à visée programmatique. Elles dépassent le rôle du constat et de la déduction (pôles un et deux) pour refléter un panel de directions et/ou de valeurs capables d'orienter les choix. Ainsi, un quartier peut-il être décrit comme marginalisé (représentation/diagnostic), ce qu'illustrent les dysfonctionnements dont il souffre (motifs) et qui permet d'ouvrir sur un souhait de revalorisation du territoire (motivation). Chaque étape de l'argumentaire repose sur l'enchaînement de ces pôles alors même qu'à ce stade, aucun lien ne peut être formellement établi entre ces trois aspects, notamment entre l'idée directrice conduisant mécaniquement de la marginalisation (spatiale) à la revalorisation. Le glissement thématique est rendu cohérent du fait de la progression dans le registre argumentaire. Les motivations sont appréhendées dans le corpus d'entretiens à travers une double prospection lexicale et sémantique. On retrouve ici une partie des connecteurs logiques précédemment identifiés : « donc », « car », « puisque », mais également tout un ensemble de verbes et d'expressions attachés à l'action en tant qu'elle se déroule :

*« on a dû avoir une action [...], qui est liée à la création d'un nouveau quartier sur le territoire d'une ville, avec beaucoup de changements » (ST-L2) ; « On a là l'illustration de ce qu'on appelle la « précarité énergétique »... alors que la seule*



*solution pour lutter contre ce problème est le chauffage collectif [et d'expliquer les travaux réalisés en ce sens] » (AS-Q2), « L'objectif était de maîtriser les charges locatives. L'autre grand argument mis en avant, c'était le renchérissement du coût du foncier » (ST-R1), « On met un peu de logement social par ci par là mais on ne redensifie, pas au contraire. On dédensifie sur le quartier concerné. » (ST-R1).*

La *justification* est certainement le pôle le plus complexe à saisir. Elle est soumise à d'innombrables codes sociaux mais les formes qu'elle peut prendre et son expression sont avant tout le fruit d'une action. En cela, la justification est une preuve de l'engagement (Andonova, 2011). On retrouve au sein de ce pôle une diversité de termes et de thèmes qui lui sont associés sans relever spécifiquement de ce seul registre. Par exemple, le peuplement a pu apparaître successivement dans la description faite du territoire lors de la phase de diagnostic et concourir ainsi aux représentations véhiculées. Sans autre précision, le peuplement, lorsqu'il est évoqué par les bailleurs, est le reflet des dysfonctionnements du quartier ou d'un segment du parc dont ils ont la gestion. Celui-ci amène différentes motivations ou positions de ces derniers notamment en faveur d'une déconcentration. Dans le même temps, le peuplement peut également être invoqué dans le dernier pôle, celui des *objectifs* poursuivis, en optant pour une diversification voire une recherche de mixité sociale à l'échelle du secteur. Le pôle de la justification se situe donc en position charnière de la structure argumentaire. Cependant, lorsque les trois pôles précédents expriment des faits, ou des situations précises, celui de la justification est de l'ordre du « monde des idées », c'est-à-dire d'une montée en généralité. On retrouve ainsi un vaste volet thématique : peuplement, qualité de vie, demande sociale, projet urbain, etc. De prime abord, ces termes sont suffisamment génériques pour ne pas susciter de controverse. La labilité de leur emploi et de leur développement est à l'origine de ce que F. La Cecla (2002) qualifie « d'un malentendu bien entendu ». Pour déterminer concrètement les expressions révélatrices de justifications, nous avons identifié un registre lexical à partir des formes et lemmes suivants : « avoir du », « dev/+ait/oir/ons/ions », « fall+ », « on a dû », « c'est pour cela que », « été conduit/s à », « avoir décidé de ».

Enfin, le cinquième et dernier pôle exprime les *intentions* poursuivies (et revendiquées) des acteurs dans le cadre des opérations. Celles-ci sont identifiables de manière relativement explicite puisqu'il s'agit de regrouper ce que les acteurs souhaitent donner à voir des objectifs du projet. Les nombreuses publications et vecteurs de communication territoriale sont une source importante pour tenter d'en discerner les contours. Au travers de notre corpus d'entretiens, nous avons donc croisé les informations issues du volet anti-corpus institutionnel/communicationnel aux expressions et connecteurs de l'intention : « pour », « l'objectif », « le but », « afin de »,




et quelques patrons notamment : « souhait+ », « recherch+ », « créer ». Avec des expressions du type :

*« Après, ça s'est harmonisé avec l'objectif de la ville qui, elle, était dans un projet de restructuration urbaine, de recomposition de quartiers, etc. » (B-StB1) ; « on a pu allier deux objectifs : l'objectif de renouvellement urbain pour ce quartier là et l'objectif d'aménager une nouvelle entrée de ville » (ST-StM2) ; « Parce que l'objectif, c'est quoi ? C'est de produire du logement accessible au plus grand » (ST-A1) ; « Le but du jeu, c'est de banaliser le quartier, c'est qu'on puisse considérer, si ce n'est pas déjà le cas, ben ouais, je traverse Ponta, j'habite Ponta, je fais mes courses à Ponta. Ça, c'est l'ambition ultime. » (ST-B1) ; « le but de l'O.R.U. c'était de conserver la mixité urbaine c'est-à-dire avec à la fois de l'emploi, des habitations et aussi la mixité sociale » (E-B2) ; « les acteurs sont organisés pour atteindre l'objectif c'est-à-dire faire en sorte qu'un quartier rentre dans ce qu'on appelle le droit commun où les gens acceptent d'aller » (SE-R1).*

Comme le montrent les exemplaires, des recouvrements et des chevauchements existent entre les pôles. Un même discours et surtout une même unité syntaxique peut s'inscrire dans le pôle des motifs et des objectifs, dans celui des motivations et des justifications. C'est précisément ces recouvrements et ces affinités que nous avons souhaité explorer et faire apparaître dans la figure n° 6.11 sous la forme d'arborescences des registres argumentaires.

Divers logiciels de lexicométrie permettent la création d'arbres de relations ou de dendrogrammes comme Alceste par exemple. D'un point de vue technique, ceux-ci sont réalisés par un lancement d'analyses factorielles par correspondances produites à partir d'une table de données qui peut reposer sur la constitution de lexiques et de dictionnaires. Nous n'avons pas appliqué un tel calcul pour réaliser les arborescences de la figure n° 6.11. L'objectif d'une représentation en arborescence est de mettre en évidence les affinités et les rapprochements thématiques et lexicaux. Nous avons donc procédé par occurrences des sous-thèmes composant les pôles puis par agrégation des affinités calculées à partir des fréquences des cooccurrences et des poly-cooccurrences. Ainsi, n'apparaissent sur les figures que les liens correspondant aux arcs dominants et donc à la conjonction des indicateurs de co-fréquence, de spécificité et de contexte cumulés (tableau n° 6.6).

**Tableau 6.6 – Exemple de calcul de proximité à travers les cooccurrences de la démolition sous Le Trameur**

Cooccurrences Forme pôle    <input type="checkbox"/> co-présence <input type="checkbox"/> co-pr. + pôle					
Pôle▼	Cooccurrent	Fq (Cooccurrent)	co-freq	specif	contextes
démolition	reconstitution	53	8	5.0	7
démolition	lourder	9	5	6.7	5
démolition	@card@	2287	108	7.7	53
démolition	reconstruction	90	56	**	56
démolition	économie	23	7	6.6	5
démolition	Bayeux	6	4	6.1	4
démolition	loffre	71	10	5.5	9
démolition	motif	11	5	6.2	4
démolition	logement	1329	63	5.2	39
démolition	réhabilitation	147	30	17.8	29
démolition	tabou	8	5	7.0	5
démolition	décaler	3	3	5.7	1
démolition	LANRU	551	39	7.7	36

(Réalisation personnelle)

Appliqué à l'échelle de l'ensemble du corpus, une telle méthodologie aurait peu de sens puisqu'elle reviendrait à tenter de croiser et de faire correspondre des logiques argumentaires pouvant émaner de discours et d'acteurs différents. C'est pourquoi nous avons utilisé l'ensemble du corpus dans la constitution des pôles et des sous-thèmes mais nous avons ensuite procédé de manière ciblée pour la création des arborescences. La réalisation de dix arborescences nous a permis de dégager des profils récurrents ou du moins des constructions argumentaires reposant sur des logiques particulières. Nous avons choisi ici de restituer trois d'entre elles, particulièrement caractéristiques.

La première relève de ce que l'on a qualifié de registre argumentaire indirect. L'expression rappelle volontairement, dans ses formes et son mode d'expression, celle de l'argumentation indirecte, c'est-à-dire implicite, et parfois associée à la théâtralisation du discours. Dans la représentation en arborescence, elle apparaît par le caractère manifestement déconnecté des différents pôles. La part occupée par les objectifs poursuivis y est majoritaire. En second lieu, on remarque des liens forts entre le pôle des motifs et celui des motivations. En revanche, les pôles des représentations spatiales et des justifications sont mineurs au sein de l'arborescence. Pour résumer schématiquement cette organisation, l'argumentaire est motivé par les objectifs et donc la projection qui est faite à l'issue des opérations. En cela, le contexte et donc les diagnostics importent peu. L'espace est considéré dans ses potentiels et comme un élément relativement malléable voire neuf. Le faible ancrage local de cet argumentaire n'est pas surprenant lorsque l'on sait qu'il résulte de l'analyse d'un(e) responsable de l'ANRU. Mais ce registre argumentaire se retrouve, avec plus ou moins d'intensité, chez d'autres acteurs parmi lesquels certains élus et représentants des services de l'Etat. Si le registre spatial est présent, comme dans l'ensemble des entretiens conduits, la

place et le statut occupés par l'espace témoigne bien d'une réification de son appréhension dans un cadre formel et parfois doctrinal. L'extrait suivant illustre en partie ce registre :

*« un marché de l'habitat beaucoup plus dynamique qui permettait de diversifier - ce qui était l'objectif, comment diversifier ? - Est-ce que le quartier avait un potentiel foncier pour accueillir une diversification ou fallait-il créer cette mutation là. Et en cherchant à créer cette mutation là, on n'a pas également à faire face à des patrimoines qui sont totalement dépréciés dans le fonctionnement du marché. Dans les autres sites, c'était le cas, on avait des patrimoines qui étaient totalement stigmatisés avec des vacances fortes, obsolètes et peu de possibilités de mutations foncières. Donc, il fallait créer les conditions de cette mutabilité » (ANRU3).*

La seconde arborescence proposée est majoritaire parmi les entretiens investigués. Elle représente un registre argumentaire praxéologique, au sens premier qu'en proposait A. Espinas, de « science de l'action humaine ». Le registre praxéologique est donc tourné vers l'action et l'agir. Le pôle dominant est celui des motivations, autant par la diversité des sous-thèmes qu'il recouvre que par sa fréquence totale. On y relève aussi un équilibre plus ou moins partagé entre le pôle des justifications et celui des intentions. Ce registre traduit un rapport dialectique au territoire en tant qu'outil de partage et d'action. D'une situation émane un problème ou un questionnement auquel est apporté directement une action-solution. L'action entraîne l'action et, y compris au sein de ce registre, des critiques apparaissent tant sur les réalisations passées (construction des grands-ensembles, faibles incidences des réhabilitations et des politiques de la ville successives) que sur celles projetées avec un certain pessimisme quant aux attentes et aux effets à moyen terme de ces opérations. Les acteurs qui s'illustrent dans ce registre appartiennent au groupe des associations mais aussi des élus et des techniciens et responsables nationaux. Ce n'est pas la rénovation urbaine, sa philosophie, ses orientations ou ses méthodes qui sont mises en cause mais l'action politique, médiatique et technique à l'œuvre dans ces territoires. Le registre praxéologique n'est pas seulement une mise en avant de l'action (politique) mais il relève d'une certaine volonté à agir et d'une forme d'actionnalisme, celle où l'action est en elle-même productrice de valeurs. D'ailleurs, dans l'expression qui en est faite, l'action se déroule bien « dans » le territoire (soit le quartier, le secteur, la ZUS, etc.) et c'est bien plus rarement qu'une action est évoquée sur ou à travers lui. Un acteur résume ce positionnement :

*« Pourquoi il n'y a pas eu de problèmes d'adhésion ? Je pense parce qu'aucun choix d'intervention en Bretagne n'a été fait en se disant ceci serait plus acceptable par la population ou, à l'inverse, ça on ne le fait pas parce qu'on pourrait rencontrer une opposition. Un des points communs sur les neufs projets,*

*c'est le point sur le diagnostic urbain. Les élus avaient bien en tête ce qu'il fallait faire et comment il fallait le faire » (ANRU2).*

Le troisième registre, qualifié d'équilibré, pourrait aussi représenter une certaine défiance vis-à-vis de l'engagement du locuteur dans l'expression qui est faite des opérations. Celles-ci sont largement évoquées mais il est difficile d'identifier des pôles majoritaires. Chacun apparaît à un moment du discours et peut, à plusieurs reprises, être croisé avec d'autres pôles. On peine ainsi à démêler la logique argumentaire. Soit que l'interlocuteur se disperse dans les explications et les thématiques abordées sans faire de connexions logiques ou apparentes, soit que la posture adoptée demeure réservée. L'espace intervient ici de manière diffuse. Il peut constituer un élément de description purement statistique comme être évoqué en position d'argument prioritaire. Certains discours des bailleurs et des acteurs issus d'agences d'urbanisme reflètent cette position. L'espace est à la fois « partout mais il n'est pas tout » pour reprendre une formule de J. Lévy. L'espace évoqué est aussi bien celui, matériel, de la rue ou du logement que celui porteur de mixité ou de flux. Il sert à positionner le cadre de l'action, à la légitimer mais aussi à occulter d'autres enjeux. L'extrait suivant s'inscrit dans ce registre :

*« L'un des objectifs c'était un peu d'harmoniser le quartier avec l'ensemble de la ville, d'effacer un peu cette stigmatisation qu'avait le quartier par son aspect physique et par des données socio-démographiques particulières. L'opération de rénovation urbaine ne peut pas agir sur tout mais au moins sur l'aspect physique et permettre d'inclure complètement le quartier dans la ville. » (ST-L3).*

Cette tentative d'analyse transversale mais ciblée des registres argumentaires a fait apparaître la complexité de la mobilisation de l'espace dans l'explication de l'action. De plus, les différents registres argumentaires identifiés témoignent que, dans les discours tenus, il est moins question d'efficacité (ce qui n'occulte pas des formes de performativité en situation de communication et d'interaction) que de position des acteurs par rapport à leur rôle, leur fonction et au contexte de l'action. Le point suivant vise à éclairer un cas particulier d'engagement des acteurs dans le dire et le faire urbain : le changement d'image des quartiers.

### **3.2.3. Dire et faire, un exemple de l'actionnalisme : Changer l'image du quartier**

L'analyse de l'anti-corpus « presse » a révélé la part relativement modérée accordée à l'image et à la réputation des quartiers notamment au niveau local. Le discours des acteurs adopte lui une toute autre position. L'image du quartier véhiculée dans les entretiens est partiellement conforme aux « représentations-types » identifiées par P. Duarte, mais elle occupe surtout une place centrale dans les discours. On dénombre 115 occurrences du mot « image », 11 de « réputation » et, parmi les 72 occurrences de « vision », plus de 45% dénotent une appréciation attachée au quartier.

Surtout, à ce constat est associé un objectif ou, plus précisément, une finalité énoncée en tant que telle et que l'ensemble des acteurs semblent partager : la nécessité d'agir pour transformer l'image de ces territoires.

### Graphique 6.8 – Ventilation par fonction de « l'image » dans le corpus d'entretiens



(Réalisation personnelle)

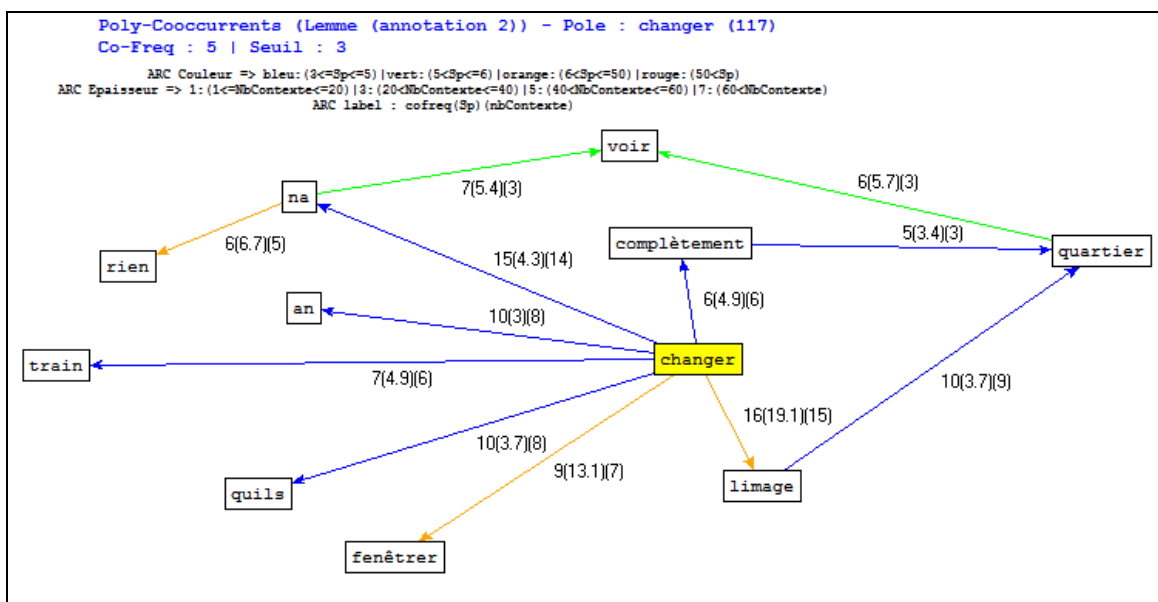
Deux groupes d'acteurs sont particulièrement sensibles à ce thème : les élus et les services techniques (graphique n° 6.8). L'image des quartiers justiciables de ces opérations est présentée comme « négative » (8 occurrences), « dégradée » (2 occurrences). On parle d'une « mauvaise image » (6 occurrences), d'une image « déplorable » (2 occurrences), « stigmatisée » (3 occurrences), « difficile » (2 occurrences), « défavorable » (3 occurrences), etc. Néanmoins, au regard de l'ensemble du corpus, l'image même du quartier<sup>419</sup> est finalement assez rarement qualifiée ni associée à un adjectif (positif ou négatif). Certains évoquent « une image » ou « l'image » de manière indéfinie mais qui semble suggérer en elle-même une connotation négative. De manière plus fréquente, il y a une « perte d'image » l'image doit faire l'objet d'un changement (13+12 - 25 occurrences), d'une transformation (10

<sup>419</sup> Ce n'est pas systématiquement l'échelle du quartier qui est désignée derrière le recours aux images. Par exemple, dans le cas de la ville de Fougères, c'est un bâtiment, une copropriété dégradée en particulier qui est visée, à Concarneau il s'agit d'une tour (la seule !) qui est comparée à l'image de la ville.

occurrences), ou encore il faut une « nouvelle image ». Si la définition et la délimitation de cette image des territoires de l'intervention restent floues, quelles sont les attentes face aux changements préconisés ? L'exploration textométrique livre ici des résultats intéressants.

Le lemme « changer », appréhendé dans sa forme infinitive mais qui, en réalité, pour la réalisation du graphe est calculé à partir du patron, suggère un faisceau d'arcs et de nœuds connectés. Parmi les nœuds ayant une relation directe, il y a le mot « fenêtre ». Celui-ci est relié à « changer » avec une fréquence et une co-présence relativement marquées. Dans les discours, des décideurs évoquent ainsi les opérations de réhabilitation passées et/ou en cours qui conduisent à changer des fenêtres ou des huisseries. Cette désignation est parfois usitée aussi pour faire état des préoccupations environnementales motivant les opérations, afin de réduire notamment la déperdition énergétique des logements. Mais la corrélation la plus marquée apparaît entre « changer » et « l'image » (figure n° 6.12).

**Figure 6.12 – Poly-cooccurrence de « changer » dans le corpus d'entretiens –**



(Réalisation personnelle)

Précision de lecture : Le Trameur réalise les graphes de poly-co-occurrences à partir de l'identification de patrons. Il inscrit ensuite les termes non sous la forme tronquée du mot mais dans une forme *a priori* infinitive. Ainsi, si la lecture s'en trouve facilitée lorsqu'il s'agit effectivement de verbes, cela peut aboutir également à des expressions impropres comme « fenêtrer ». Le logiciel ajoutant un « r » pour préciser qu'il a pris en compte le patron « fenêtre », qu'importe la terminaison – ici, au singulier comme au pluriel. De même, aucun accent ni espace n'est pris en compte et il faut donc

lire « n'a » à la place de « na », « qu'ils » et non pas « quils » et « l'image » pour « limage ».

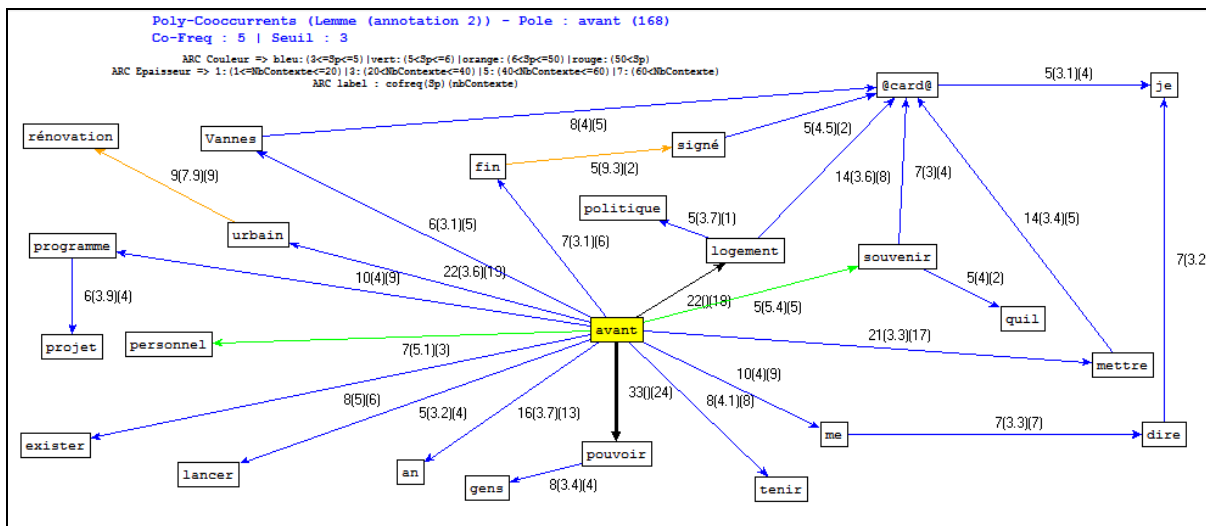
Le changement principal attendu ou exprimé par les acteurs des opérations de rénovation urbaine se porte explicitement sur un changement d'image et donc sur une attention particulière accordée aux représentations qui circulent sur le territoire, que celles-ci soient réelles ou fantasmées. L'articulation de cet arc se poursuit en direction du « quartier » soulignant également qu'il s'agit là de l'échelle de référence pour travailler sur l'image des lieux (et de la ville ?). Aucune allusion n'est directement faite aux types de bâtis (tours, barres) ou encore à l'environnement social. Cet enchaînement explicite ainsi une partie de l'incompréhension initiale de toute personne souhaitant investir les raisons de l'action : le changement est une finalité en lui-même. C'est ce que confirme un responsable des services techniques : « Je pense que là, après on prend, on prend pas, le signal il est clair aujourd'hui sur le changement » (ST-B1). Les prospections au niveau du corpus apportent peu d'éclairage complémentaire, le changement d'image, souvent réitéré, est rarement explicité.

Les quatre autres faisceaux qui, sur la partie gauche du graphe, émanent de « changer » sont relatifs aux acteurs, au niveau collectif et, désignée de manière distanciée – « qu'ils » –, à la temporalité des opérations. Ils soulignent que le changement est à l'œuvre, puisqu'il est en « train » de se produire, mais également qu'il est inscrit dans la durée par rapport au nombre d'années projetées pour sa réalisation – « an ». Enfin, l'articulation autour de la forme négative « n'a » se scinde en deux directions : vers « rien » qui est employé aussi bien pour évoquer que les opérations précédentes n'étaient pas parvenues au changement attendu mais également, pour cinq acteurs rencontrés, comme l'expression d'une certaine circonspection devant les opérations actuelles. Le second arc, sur la partie supérieure du graphe, articule « changer/n'a/voir/complètement/quartier ». On retrouve dans cette forme un enjeu de visibilité des opérations conduites, la négation n'apportant ici qu'un effet d'emphase supplémentaire du type : « Il n'y a qu'à voir les changements dans le quartier ».

Si l'objectif de changement d'image semble omniprésent dans les discours des acteurs, on peut s'interroger sur l'articulation exprimée quant au contexte avant et après les opérations. C'est ce que les figures n° 6.11, 6.12, et 6.13 tentent d'approcher.



Figure 6.13 – Poly-cooccurrence du lemme « avant » dans le corpus d’entretiens –



(Réalisation personnelle)

La figure n° 6.13 offre un large spectre lexical autour du lemme « avant » qui ouvre sur 14 arcs d’affinités. L’exploration de chacun d’eux ne permet pas des résultats également pertinents mais certains, comme le lien fort entre « avant » et « pouvoir », apparaissent plus spécifiques. Le mot « pouvoir » est associé dans 33 contextes des 168 occurrences de « avant ». Les contextes d’apparition peuvent donner lieu à différentes interprétations comme le montrent les exemples suivants :

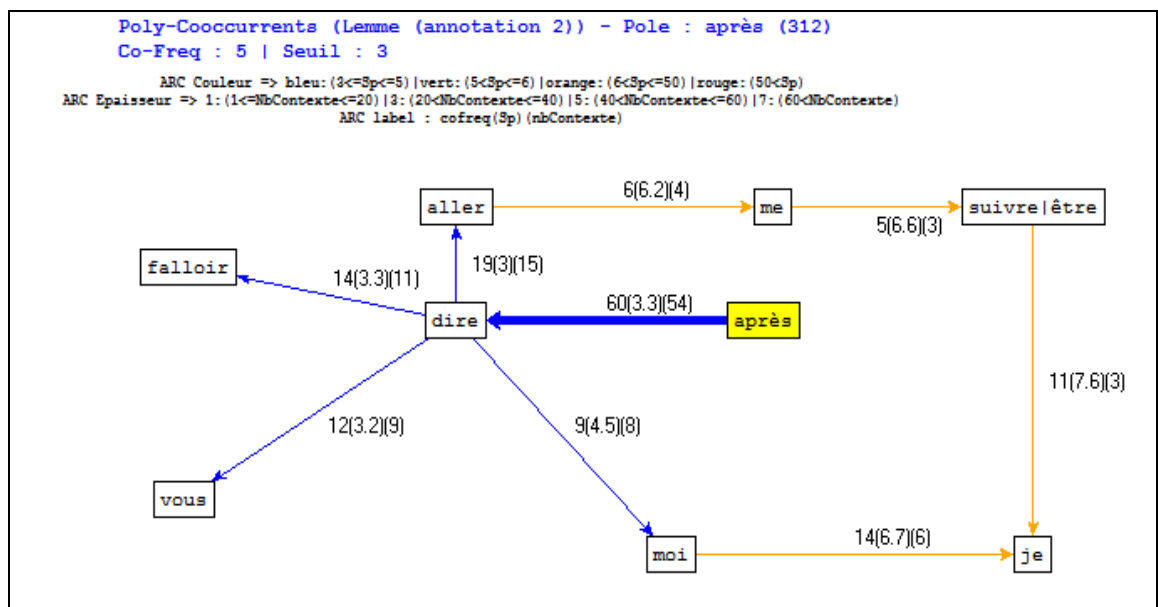
« 2003, c’était **avant** l’ANRU, **avant** que l’agence soit créée, Guingamp habitat, quand l’ANRU s’est créée, a vu une opportunité de pouvoir renouveler son parc plus aisément et a sollicité la ville pour **pouvoir** bénéficier d’une convention puisque ce sont les villes qui sont les porteurs de projets. » (ST-G1) ; « Cela a été le premier bâtiment construit **avant** toute démolition ; on s’est dit qu’il fallait un lieu de rassemblement, un lieu de réunion où on **pouvait** faire des choses et qui soit identifié comme le lieu de la requalification. » (ST-Ln2) ; « on n’a plus de souci de location et puis on **peut** même des fois choisir, on ne fait plus de remplissage comme on **pouvait** le faire sur la fin sur ce secteur là **avant** l’opération de rénovation urbaine » (B-Q1) ; « Moi, ma crainte c’est ça, c’est qu’au-delà du coût, au-delà du fait qu’on **pouvait** attendre, ces tours **pouvaient** peut-être encore tenir vingt ans, il y avait autre chose à faire **avant** parce que les urgences, en termes de rénovation urbaine, devaient se faire ailleurs dans la cité » (E-CG22-1) ; « Mais on ne **pouvait** plus le faire parce que le fait qu’on soit en ZUS, ça ne **pouvait** être que les crédits ANRU pour **pouvoir** les faire évoluer. **Avant** nous avions ce qu’on appelait de la PALULOS (Prime à l’amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale). On **pouvait** avec la PALULOS faire de la rénovation, là on ne **pouvait** plus, c’était ANRU ou rien » (E-V1).

Sur l’ensemble des cooccurrences, le rapprochement des deux mots traduit l’impasse dans laquelle se trouvait les décideurs locaux avant la mise en place de l’ANRU et/ou la

manière dont l'ANRU est considérée comme une opportunité pour l'action urbaine. Le terme « pouvoir » est donc bien ici l'expression d'une capacité, autant pour les décideurs qui peuvent conduire des opérations programmées ou non avant la création de l'Agence que pour les habitants désignés par la forme « gens ». Le second enseignement principal de cette figure repose sur la convergence autour de la conjonction « car ». Dans sa fonction de connecteur logique, le recouplement des arcs autour de la conjonction induit que les références faites à « avant » l'opération constituent un argument logique, voire de justification, dans le discours global. Le troisième apport vient de la présence des verbes d'action : « pouvoir », mais aussi « mettre », « tenir », « exister », « lancer », « dire ». Ces verbes relèvent de la réalisation, donc de la possibilité de rendre un « projet », un « programme », une « politique » applicables. L'action et les conditions de sa matérialisation sont donc au cœur de la rhétorique de la rénovation urbaine.

Cette hypothèse est confirmée par la réalisation du graphe de poly-occurrences de « après » (figure n° 6.14).

**Figure 6.14 – Poly-cooccurrence du lemme « après » dans le corpus d'entretiens –**



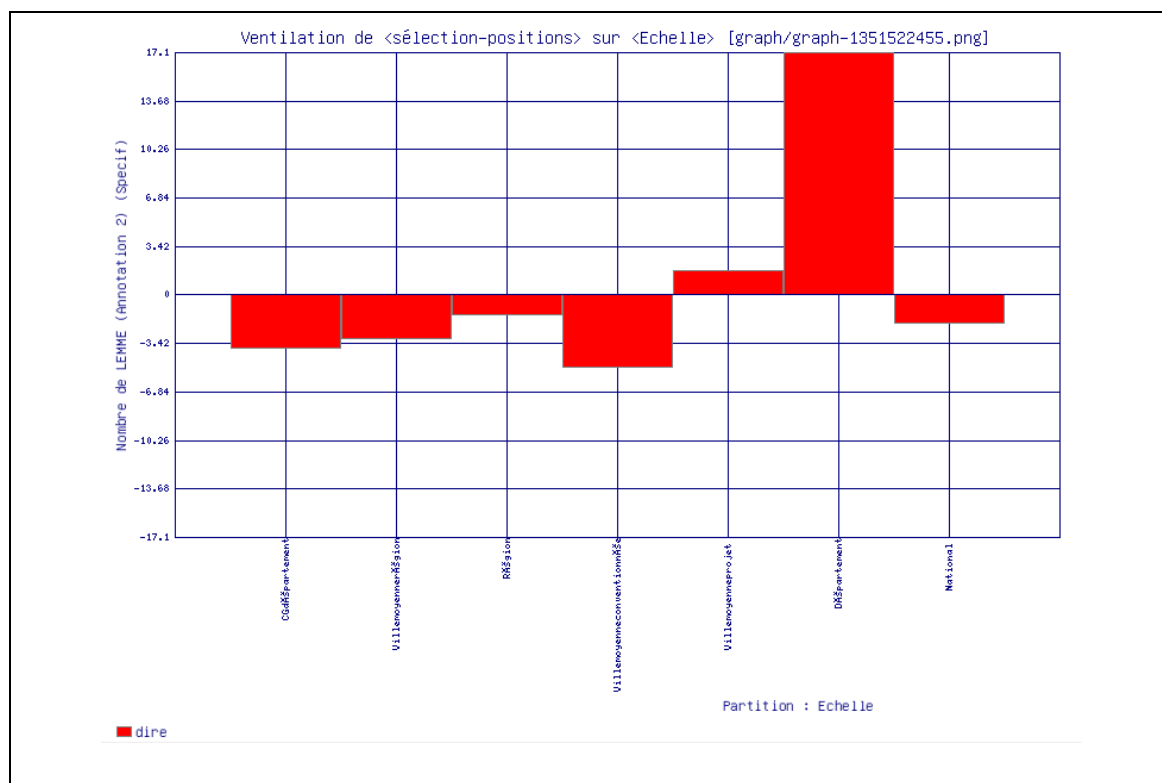
Réalisation personnelle)

Seuls les arcs d'affinités principaux apparaissent dans la figure n° 6.14 (le seuil étant fixé à un niveau de contexte égal ou supérieur à 5 co-fréquences et à 3 contextes). La relation entre « après » et « dire » est particulièrement forte, l'emploi des deux mots étant associé une fois sur cinq. Outre les expressions stylistiques du type « après que », « dire que », cette corrélation fait apparaître un fort enjeu d'expression autour des attentes et de l'après-opération. La présence de quatre pronoms personnels dénote un mode d'expression ancré dans l'interaction et, de manière dialectique, un engagement

des interlocuteurs lorsqu'ils évoquent les projections. Mais c'est également une forme de prudence puisqu'ils soulignent ainsi une prise de position personnelle (« je », « me », « moi ») et se distancient ainsi de toute évaluation collective.

Ainsi, « dire » l'action est un volet essentiel des opérations de rénovation urbaine, ce que traduit bien l'orientation actionnaliste du corpus d'entretiens, dans l'acceptation wébérienne, puisque le sens sémantique et cognitif de la rénovation urbaine se construit dans l'action et l'interaction. La rhétorique utilisée accorde ainsi une large place aux verbes d'action et aux situations d'échanges. L'expression qui entoure ces opérations est aussi explicitement dirigée vers les opérations de communication. Celle-ci ne traduit pas un marketing urbain à partir de la transformation de ces espaces mais une mise en récit de l'action. La forte présence de marqueurs de visibilité, comme « dire » (figure n° 6.15) ou « voir », est révélatrice de l'urbanisme fictionnel qui se met en place à cette occasion. Le changement d'image du quartier, ne passe pas seulement par une transformation des cadres bâtis mais aussi par un changement de discours sur ces territoires. On peut ainsi trouver à travers une analyse des projections des acteurs dans l'espace post-rénovation des indices de ces nouvelles représentations.

**Figure 6.15 – Ventilation des spécificités du verbe « dire » dans le corpus d'entretiens –**



(Réalisation personnelle)

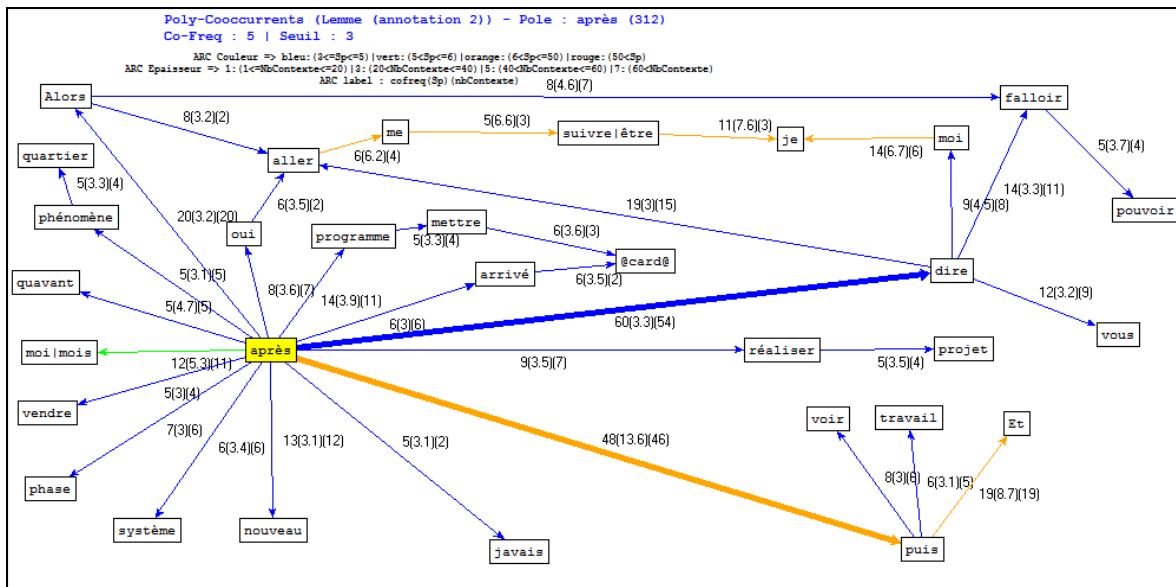
Cette figure est construite à partir de l'analyse des spécificités des discours par échelle territoriale. Le lemme « dire » est fortement présent dans chaque groupe d'acteurs (par fonction). On peut cependant voir une sensibilité particulière à l'emploi du lemme à l'échelle départementale. A cette échelle, sont surreprésentés les élus (conseillers généraux) et les services de l'Etat local (DDTM). De manière traditionnelle, les acteurs politiques emploient de manière forte à la fois les verbes d'action (Maarek, 2004 : 66) et de démonstration, l'objectif principal étant d'afficher leur volonté et leur détermination. D'autre part, les DDTM ont doublement souffert, ces dernières années, des réorganisations internes des services qui se sont traduites par une réduction drastique des effectifs alors que les missions qui leur étaient confiées (notamment au niveau de la mise en place et du suivi de l'ANRU) venaient alourdir leur charge de travail. Un réel malaise se dégage de certains entretiens réalisés à ce niveau :

*« C'est qu'à l'échelle des organisations, ça a été un schisme. Si vous mettez derrière les RGPP, l'effectif est passé de 550 à 350 personnes alors que la DDE de 2007 c'était encore 1000 personnes ! Aujourd'hui, on est à 80% sur des problèmes de management et à 20% sur les vrais problèmes de fond. [...] Etant entendu qu'on remplace 1 fonctionnaire sur 2, ici c'est 2 sur 2 ! Quelqu'un s'en va, il n'est pas remplacé, à quelque niveau que ce soit, de l'exécutant ou du cadre supérieur, débrouillez-vous... On est en permanence en phase d'adaptation d'organigramme et il y a des moments où il y a des pertes de compétences. C'est la réalité des DDTM. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que la réforme qui a été menée a voulu que la ministérialité s'arrête à la région. Par rapport à avant, nous n'avons plus de contact avec nos ministères de tutelle. Ils ne nous connaissent plus. [...] A la création de l'ANRU, en juillet 2003, Borloo est ministre et nous dit « je vais créer l'ANRU mais je fais le choix que ce sont les services déconcentrés du ministère qui seront mes bras armés sur le terrain », donc l'ANRU ce sera un staff à Paris et le relais local, les DDTM. Je pense que l'Etat a fait le choix très clair de dégonfler ses services pour réduire la lourdeur administrative. Le directeur de l'ANRU nous dit « heureusement que je vous ai », car il préfère qu'il y ait une emprise sur le terrain. Mais vu comment on se fait tailler dans nos effectifs, peut-être qu'un jour on ne pourra plus... la pierre angulaire du dispositif ! Finalement, on parvient à réussir mais c'est sur le fil du rasoir. Les gens ne sont peut-être pas conscients de ce contexte-là. C'est une donne qui est essentielle. On est sans arrêt en train de se poser la question de savoir comment on va travailler demain matin. » (Extraits entretien 26 octobre 2011).*

Ces difficultés, le manque de reconnaissance institutionnelle et publique sont un des facteurs explicatifs du ton revendicatif et de la forte spécificité d'emploi des verbes d'action et d'expression à ce niveau territorial.

Quelle(s) image(s) des quartiers, des territoires et du changement apparai(ssen)t au sein des discours ? L'analyse du graphe développé des poly-cooccurrences à partir du lemme « après » en donne un aperçu (figure n° 6.16) :

**Figure 6.16 – Poly-cooccurrence élargie du lemme « après » dans le corpus d’entretiens**



(Réalisation personnelle)

Il s’agit ici d’une extension (donc d’un abaissement des seuils) de la figure n° 6.14. Dans cette version développée, on peut observer le nombre d’arcs et de pôles à partir duquel rayonne la distribution autour du lemme principal. Les 15 arcs d’affinités ont la particularité d’intégrer un aspect systémique pour le tiers d’entre eux. Autrement dit, il existe de réelles articulations qui se construisent à partir du lemme « après ». Le discours semble même relativement structuré et organisé au point d’avoir deux arcs, marquant une forte intensité de corrélation en direction des noeuds « dire » et « puis ». Si le graphe peut apparaître relativement étoffé, voire touffu et relativement abscond, du fait du nuage de mots qu’il semble structurer, on peut aussi y lire une certaine organisation notamment autour de boucles systémo-sémantiques. La première, et la principale, s’initie à partir de la cooccurrence entre « après » et « dire ». Dès le premier nœud, une dispersion s’opère en trois arcs et s’imbrique dans un autre système lexical. Cette organisation regroupe des mots où se répartissent à parts égales les verbes d’action et les pronoms personnels. D’un bout à l’autre de la chaîne, on retrouve donc l’action comme entrée et finalité. Car le mot « après » n’est finalement que rarement relié aux « priorités » affichées par l’ANRU et les discours des chefs d’opération : rien n’apparaît sur la mixité, le désenclavement, la réhabilitation ni même le terme de logement. Au mieux, on peut imaginer que derrière le terme de « vendre », il s’agit à la fois d’un choix opéré par certains bailleurs (minoritaires à l’échelle régionale puisque seul l’OPAC de Quimper s’est réellement tourné vers cette option) ou plus généralement de la vente des nouvelles constructions sur le secteur. Ce dernier point est, de l’aveu des opérateurs, la grande incertitude des programmes en cours. L’ensemble des mots articulés de manière directe ou indirecte au lemme principal apporte *in fine* un

faible surplus d'information. C'est en termes techniques et relativement génériques que l'après est évoqué en ayant recours à des mots comme « système », « programme », « projet », « phase » ou « phénomène ». Autre absence remarquable, celle d'adjectifs et de qualificatifs qui ne permet pas d'appréhender la manière dont les acteurs conçoivent les résultats. Enfin, l'espace a peu de place dans ce graphe, puisque seul le terme quartier, relié en bout de chaîne, est mentionné.

L'approche cognitive et lexicale a permis de sonder les registres argumentaires et les discours des acteurs. Plusieurs approches se rencontrent sur la scène (discursive) de la rénovation urbaine. Parmi ces postures, le rôle et la place des acteurs est un enjeu de premier ordre qui apparaît de manière plus ou moins implicite en filigrane des entretiens.

Cependant, cette méthodologie ne donne qu'un aperçu partiel des attentes concrètes des acteurs sur le terrain et des projets engagés. Comment se traduit la mise en acte de ces discours, quels sont les choix d'aménagement opérés et quels sont les modèles urbains explorés ? Pour répondre à ces questions, il faut confronter les discours et les pratiques et pénétrer les modalités de composition des projets urbains des villes engagées dans le PNRU ou dans des opérations similaires.

### *Transition :*

La rénovation urbaine, c'est avant tout le succès d'un mode d'action à la fois politique, urbain et communicationnel. Calibrée pour répondre aux problématiques des quartiers difficiles des grandes villes, sa diffusion à l'ensemble des territoires prioritaires et en direction de villes petites et moyennes témoigne du succès de la formule et, *suis generis*, d'une appétence particulière de ces dernières pour le changement, pour l'action et la communication autour de ces « maxi-projets urbains », parfois hors d'échelle. En inscrivant notre réflexion dans une relecture des théories de la transaction, nous avons interrogé les récits et les discours des acteurs décisionnaires engagés dans les opérations de rénovation urbaine d'envergure des villes moyennes à l'échelle régionale.

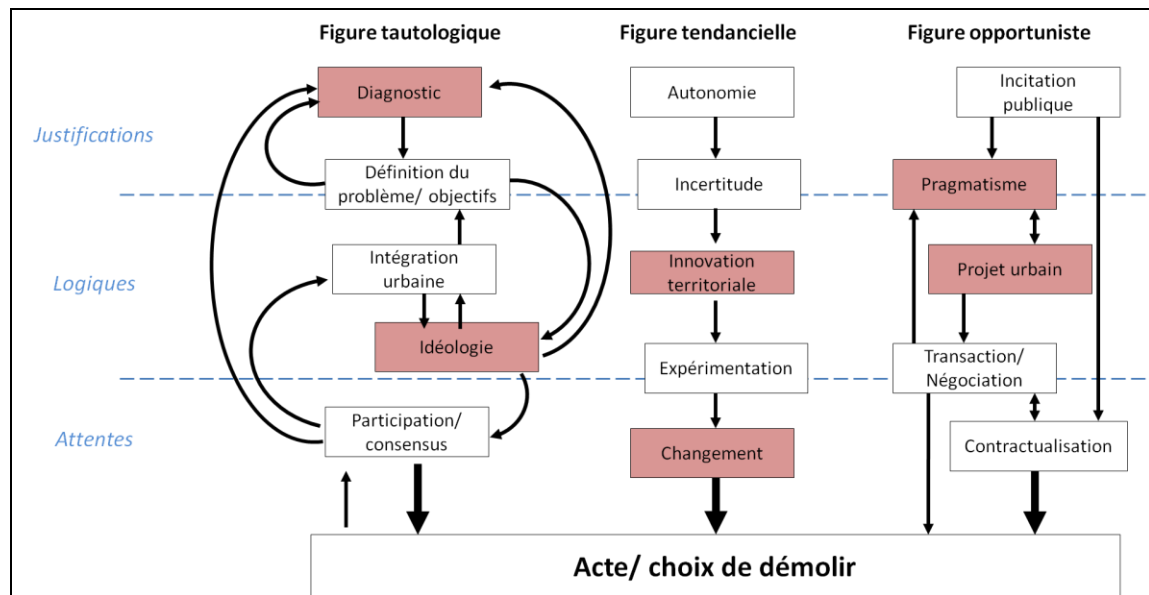
La communication publique qui entoure ces opérations est particulièrement bien rodée et les discours qui les accompagnent souvent percutants. Pensée pour remédier à des situations difficiles, voire d'urgence sociale, la rénovation urbaine devient, au filtre de la transaction spatiale (Gaudin, 2013b ; Melé, 2004 ; Blanc, 2002) qui s'institue entre les acteurs locaux et les initiateurs de la rénovation urbaine, une opération de marketing territorial, particulièrement à l'échelle des villes moyennes. Celles-ci s'intègrent à la fois dans une logique métropolitaine assumée tout en faisant prévaloir, par des stratégies discursives et communicationnelles maîtrisées, une euphémisation des situations et des territoires concernés par ces opérations. A travers les discours des acteurs locaux, la rénovation urbaine contribue à dire l'action pour aider à penser le projet urbain.

Les propos de ces professionnels du discours et de l'action, représentent l'« expertise technique légitime » (Thoenig, 1985) de ceux qui, malgré l'ouverture médiatique et démocratique des projets urbains, sont à l'origine de la mise en récit et en images des opérations. La rénovation urbaine dans des villes emblèmes du « bien vivre » (GRVM, 1982) participe donc d'une dialectique discursive visant à euphémiser le recours à des modes d'intervention radicaux (la démolition, le remodelage urbain) mais également à démultiplier les enjeux des projets en cours reposant sur l'idée d'une renaissance de la ville à elle-même. La place accordée dans l'énonciation à l'action, aux partenariats et aux acteurs eux-mêmes témoignent de la volonté affichée d'être au cœur des projets et de conserver une position stratégique dans le pilotage des opérations.

Au regard de ces développements et des registres argumentaires mis en exergue, nous identifions trois figures de légitimation des acteurs dans leurs choix et leur engagement dans les politiques de rénovation urbaine. Ces trois figures ne reflètent pas des jeux d'acteurs mais transcendent les groupes institutionnels constitués (élus, services de l'Etat, services municipaux, bailleurs, associations, etc.). Les figures ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres et peuvent se recouper, selon les temps et les registres argumentaires.

La légitimité est un concept qui a été défini et exploré par les grands courants sociologiques. Ici, nous lui accordons une définition plus restreinte, comme étant l'organisation cognitive, linguistique et conceptuelle « qui permet de ne pas faire coïncider un système de rapports formels défini par la loi à un système de rapports sociaux » (Tessonneau, Leimdorfer, 1986 : 62) lui même évolutif et contingent. La mise en place de stratégies visant à légitimer une action ou une position se situe donc à l'interface de la pensée individuelle et des représentations collectives de l'émetteur et des récepteurs ainsi que de la logique de l'interlocuteur dans un système normatif plus vaste. L'analyse des discours des acteurs de la rénovation urbaine a fait apparaître différents niveaux et diverses logiques qui permettent de distinguer trois figures rhétoriques de légitimation du choix des opérations. Ces figures fonctionnent comme des constructions rhétoriques qui articulent des justifications, des logiques et des attentes. Il s'agit, à travers elles, d'observer comment les discours fabriquent la crédibilité politique de leur action par et sur l'espace.

**Figure 6.17 – Les trois figures rhétoriques de légitimation des opérations de rénovation urbaine à travers l'enjeu de la démolition –**



(Réalisation personnelle)

La figure tautologique, ou figure d'auto-référencement, se traduit par un système « circulaire, qui consiste, par exemple, en la répétition d'une même idée en termes différents » (Soubeyran, 2007 : 126). Positionnée au centre de la figure tautologique et appartenant aux logiques de l'action, « l'intégration urbaine » se présente autant comme un élément concourant au diagnostic fait sur l'état du territoire (assimilé au décrochage ou à l'enclavement), se situant donc en amont du processus rhétorique de légitimation – on agit car le quartier est enclavé et /ou non intégré –, que comme un élément en aval



qui contribue au consensus des acteurs. L'intégration du quartier (à la ville) est porteuse de cohésion. La tautologie garantit les conditions de validation des discours, avec la difficulté de pouvoir les invalider de l'intérieur (Soubeyran, 2007 : 130) : justifications, logiques et attentes sont donc fermement reliées les unes aux autres sans ouverture vers l'extérieur. L'ordre de raison des articulations entre elles est successivement et simultanément interchangeable. La figure tautologique représente l'aboutissement de la substantialisation du procédé rhétorique. Certaines formes tautologiques peuvent notamment faire se confondre objectifs et convergences des attentes comme dans cet exemple : « C'est vraiment la politique de Lorient Habitat et c'est la politique que nous impose l'ANRU sur les parcours résidentiels. » (E-L1)

La figure tendancielle est marquée par l'ouverture aux possibles et aux expérimentations. Elle repose sur l'idée que les changements, autant de mode d'action (le choix d'avoir recours à la démolition), d'organisation de l'action publique (contractualisation et agencification) que de transformation physique des territoires, sont un élément incontournable dans une société et un contexte marqués par l'incertitude. Les échecs proclamés des précédentes politiques de la ville lorsqu'elles existaient – certains sites, qui depuis expérimentent l'ANRU, n'ayant connu que des interventions attachées à la gestion patrimoniale de type PALULOS notamment – et l'épuisement des grands modèles et dogmes d'aménagement laissent un champ ouvert à l'expérimentation. Le manque de visibilité quant aux conséquences des opérations (et même aux attentes des acteurs) est souvent énoncée par les acteurs eux-mêmes :

« Je suis l'évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne actuellement et je n'y crois pas trop d'ailleurs parce que je trouve que ce n'est pas... c'est difficile à mettre en place... en plus un projet de rénovation urbaine est... je ne sais pas quelle est la coopération des villes à... je ne sais pas trop ce qui va en sortir... ce qui nous intéresse, c'est la réalisation » (SE-56-1).

Les fortes recompositions sociales, économiques et spatiales auxquelles les villes moyennes sont confrontées aujourd'hui sont un des éléments explicatifs qui ont incité les responsables à s'engager dans ces opérations. La rhétorique employée reflète la part accordée à l'innovation, celle-ci est justifiée par une certaine mise en avant de l'autonomie des villes dans le montage des opérations. Au niveau des attentes, la part accordée au changement – d'image notamment – est un indicateur d'une forme d'incertitude (Dupuy, 2000) qui se lit dans le discours des acteurs. En somme, la transformation constitue un préalable et donc autant un objectif qu'une condition du discours. La politique de rénovation urbaine constitue à ce niveau « une adaptation aux temps à venir » (Devisme, 2007). En cela, la rénovation urbaine ne serait pas seulement une politique de correction des inégalités ou d'ajustement des trajectoires – potentielles – de certains territoires. On peut ici évoquer un « waterbed effect » (Kleinhaus, 2004) c'est-à-dire une fuite en avant qui cherche à résoudre les problèmes sociaux et

économiques en les déplaçant non pas seulement dans l'espace mais dans l'horizon de pensée.

En dernier lieu, la figure opportuniste s'articule autour de deux référentiels, le pragmatisme et l'actionnalisme. L'un et l'autre sont apparus au fil de l'analyse comme des éléments incontournables des discours et des registres argumentaires mobilisés. Les relations entre les justifications, les logiques et les attentes des acteurs se réalisent de manière croisée au gré des contextes de l'action. L'ANRU a souvent été présentée dans les discours comme une condition de l'action urbaine municipale mais aussi, par un certain nombre d'acteurs, comme une réelle opportunité. Si des programmes de renouvellement urbain et des actions avaient été projetés avant la mise en place de l'Agence, on peut considérer que l'inscription d'un certain nombre de sites dans le PNRU, ou des opérations similaires, reflète des « stratégies d'adaptations secondaires » (Goffmann, [1961] 1990). C'est-à-dire que, tout en rentrant dans les principes de l'institution (adaptation primaire), les acteurs, en ayant recours aux différents aspects de la transaction spatiale (compétence, énonciation, argumentaire, etc.), conservent des marges de liberté et, ce faisant, de capacité à procéder à des ajustements stratégiques au niveau de leurs projets urbains. Ainsi, le choix d'engager des opérations de rénovation urbaine, et particulièrement d'avoir recours à des démolitions, est dans la rhétorique des acteurs directement attaché aux fenêtres d'opportunité apparues dans ce contexte. La figure opportuniste souligne également qu'il ne s'agit pas d'une doctrine imposée de l'échelle nationale à l'échelle locale mais d'une forme de pragmatisme des acteurs à se saisir opportunément des conditions de réalisation des projets urbains. Les acteurs réaffirment, sans contradiction manifeste, que « c'est le projet urbain qui a motivé ce choix [de la démolition] [...] parce qu'on n'aurait jamais fait ce projet là sans l'ANRU » (ST-L1).

Ces positionnements ne sont pas nouveaux, ni dans la radicalité des termes, ni dans les raccourcis employés, ni dans l'usage abondant de métaphores et figures de styles. Ces compositions langagières, ces arrangements avec l'existant et le réel participent à une mise à distance de la réalité qui est un fondement de la logique de l'aménagement du territoire, passé comme actuel, oscillant entre réalisme prospectif (Devisme, 2007 ; Lacaze, 2006) et pragmatisme idéologique. Ces trois configurations n'épuisent donc pas la diversité des registres rhétoriques de la légitimité mais elles apparaissent comme largement dominantes dans le corpus que nous avons investi et dans les discours transversaux autour de la rénovation urbaine.

Il est par conséquent impossible de dissocier les discours des logiques de l'action, ce qui nous conduit à nous interroger sur les formes et les modalités de la production urbaine attachées à ces opérations. En somme, dans quels buts la rénovation urbaine et les opérations de démolition sont-elles conduites dans les villes moyennes ? Et en quoi l'engagement des acteurs dans cette politique nous renseigne-t-il sur les

stratégies locales ? Comment se traduit l'intégration de ces enjeux dans l'action d'aménagement ? Raisonner en termes spatiaux conduit à redéfinir la grille d'interprétation et le rôle des acteurs au sein de ces opérations.

# Chapitre 7. Actions et rénovation urbaine, des opérations productrices de référentiels d'aménagement ?

---

« L'inédit surgit, qu'on le veuille ou non, dans la multiplicité des répétitions »<sup>420</sup>.  
Jacques Derrida (2000)

## Introduction :

La conception et la conduite des opérations de rénovation sur le terrain incitent à une réflexion pratique sur les modalités et les formes de la production urbaine. Contrairement à nombre de chantiers d'aménagement (Ratouis, 2003)<sup>421</sup>, on observe ici peu d'effets d'annonce sur les projets avant leur mise en œuvre. Dans le cadre du PNRU et des opérations de rénovation urbaine sous conventionnement régional ou autonome, les discours ont accompagné l'action. Deux raisons principales peuvent expliquer cette concomitance : la rapidité avec laquelle les dossiers de conventionnement ont été montés mais aussi l'anticipation de l'inquiétude prévisible des habitants lorsque les rumeurs de démolition ont commencé à circuler. Discours et Actions ne peuvent donc être ici dissociés, l'un et l'autre participant à construire l'image des quartiers, à déterminer l'engagement des acteurs et les formes de la production urbaine. Ce croisement n'occulte pas une inscription dans la durée des problématiques et des thèmes abordés dans les opérations, lesquels s'inscrivent dans une perspective plus vaste que la « mise en mouvement des quartiers » (CES ANRU, 2012 : 11)<sup>422</sup> annoncée. Le PNRU suggère et impulse de nouvelles manières de concevoir l'action et la conduite des opérations. C'est donc l'élaboration de ces projets et leur application qui nous intéressent ici, dans ce dernier chapitre, afin de comprendre la mobilisation des

---

<sup>420</sup> Derrida Jacques, 2000, « Autrui est secret parce qu'il est autre », propos recueillis par Antoine Spire, *Le Monde de l'éducation*, n° 284, septembre 2000.

<sup>421</sup> Ratouis Olivier (dir.), 2003, « La ville, entre dire et faire », *Mots, les langages du politique*, n° 72, juillet 2003, 188 p.

<sup>422</sup> Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, 2012, *Les quartiers en mouvement, pour un acte 2 de la rénovation urbaine*, La documentation française, Paris, 183 p.

politiques de rénovation urbaine et la construction de leur contenu sur le terrain des villes moyennes.

L'analyse des discours des principaux intervenants de la rénovation urbaine a souligné la part accordée aux attentes et aux projections des acteurs comme motivation et comme stratégie de légitimation des opérations voire des choix opérés. On peut, dès lors, s'interroger sur les formes – spatiales et sociales – que prennent les projets et les programmes en cours et en quoi les attentes des acteurs se reflètent ou se matérialisent dans les opérations engagées. Existe-t-il un modèle ou des standards dans les manières de concevoir les territoires de la rénovation urbaine (références au développement durable, travail sur les densités, modèle de la ville fluide, etc.) et qu'est-ce que cela nous apprend de la conception de l'espace dans l'action politique – et pragmatique ? En somme, à quel(s) type(s) de production spatiale se rapportent ces opérations, avec quelles logiques l'action sur les quartiers est-elle conduite et mise en place ?

La politique de la ville s'inscrit, quasiment depuis son origine, dans le mouvement de décentralisation des pouvoirs publics. Elle tente de « promouvoir une politique plus incitative qu'impérative » (Donzelot, 2012 : 226) dont la méthode repose sur un contrat passé entre la collectivité et l'Etat à partir d'un projet déterminé et porté localement. A une époque marquée par la « perte des modèles de références » (Chalas, 2000 : 151)<sup>423</sup>, cette nouvelle architecture organisationnelle des partenariats prend une autre dimension. Qu'induisent ces positions nouvelles dans les projets/opérations de rénovation urbaine aujourd'hui ? Guidés par des principes articulant durabilité, équité, fluidité et efficacité, les différents PRU tentent de répondre à des attentes parfois contradictoires : banalisation/valorisation des sites en question, fluidité/proximité ou encore sécurisation résidentielle/ouverture du quartier. Si les mots et les idées circulent d'un site à l'autre sans toujours se rejoindre, les projets urbains montés dans ce cadre seraient-ils devenus un « incroyable laboratoire du flou » (Seitz, Terrin, 2003 : 120)<sup>424</sup> ? Car le recours au projet, favorisé par la mise en place des agences nationales, n'induit pas seulement une forme de concurrence entre les territoires, il reflète et contribue également à la diffusion d'idées voire de préceptes d'aménagement – plus ou moins – novateurs. De ce point de vue, le PNRU ne se démarque pas « de la portée politique et normative de l'aménagement-urbanisme » (Martouzet, 2002 : 622)<sup>425</sup> actuel. On retrouve ainsi, au sein des PRU bretons, des choix similaires en matière de politiques urbaines et d'aménagement. Mais on peut également se demander si cette apparente

---

<sup>423</sup> Y. Chalas (2000) emploie cette expression pour décrire les conceptions actuelles des projets urbains invoquant une refondation des hypothèses et des conceptions des métiers d'aménageur et d'urbaniste comme de leur aboutissement. Voir : Chalas Yves, 2000, *L'invention de la ville*, Anthropos, Paris, 199 p.

<sup>424</sup> Seitz Frédéric, Terrin Jean-Jacques, 2003, *Architecture des systèmes urbains*, L'Harmattan, Paris, 270 p.

<sup>425</sup> Martouzet Denis, 2004, « Normativité et interdisciplinarité en aménagement urbanisme », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, octobre 2002, pp. 619-642.

convergence d'idées et de techniques de communication/marketing autour de ces opérations n'affaiblit pas le champ des possibles en produisant une forme de lissage ou de standardisation des réalisations. Sur un plan théorique, et à partir d'études de cas, il s'agit de s'interroger sur les enjeux matériels et symboliques de la mise en scène (politique et médiatique) et sur la mise en œuvre (technique et opérationnelle) de ce nouvel urbanisme fictionnel aux matérialisations tangibles et bien réelles. Nous défendons l'idée dans ce dernier chapitre que, des discours attachés à la rénovation urbaine, se détache une approche pragmatique de l'action urbaine qui se répercute sur les manières de concevoir la ville et l'urbain à l'échelle des acteurs qui en ont la charge.

Dans les chapitres précédents, nous avons fait l'hypothèse d'une convergence dans les discours et les intentions poursuivis par les acteurs de la rénovation urbaine (chapitres 5 et 6). Ce postulat a permis de regrouper les entretiens réalisés et de les exploiter de manière conjointe dans le cadre d'une analyse des discours. Si cette méthode a pu faire apparaître les axes majeurs du discours démolisseur et les logiques argumentaires des principaux acteurs, les opérations de rénovation urbaine comportent une variété d'options, de nuances et de choix qui méritent d'être à présent plus finement analysés. C'est à travers les projets urbains, particulièrement lors des phases de reconstruction et de recomposition urbaines, que nous entendons faire apparaître la diversité des configurations des villes moyennes de Bretagne et justifier l'ouverture réalisée en direction des différents sites d'études. La rénovation urbaine sous-tend le recours à des référentiels d'aménagement transversaux, décelables dans les conventions et les discours recueillis, mais quelle place occupe l'innovation au sein des PRU. L'observation montre que la rénovation urbaine au niveau des villes moyennes dépasse souvent le cadre du quartier pour s'inscrire dans un projet d'aménagement urbain global. C'est ce glissement opéré en faveur d'échelles d'aménagement démultipliées et l'inscription du PNRU dans les enjeux locaux que nous allons à présent étudier.

En effet, que nous apprend l'étude des projets urbains et des réalisations opérationnelles ? Peut-on y voir davantage que la marque d'une époque et de principes aménageurs dictés par l'opportunité, l'incitation ou des signes de « la crise mondiale des modèles urbains » (Gossé, 1998)<sup>426</sup> ? A quelles réalisations ces opérations ont-elles donné lieu ? Nous tenterons de répondre en deux temps à ces interrogations.

Tout d'abord, nous analyserons la conduite des programmes de rénovation urbaine en situation dans deux villes emblématiques de ces opérations – à l'échelle régionale notamment mais aussi nationale pour la première d'entre elle au moins : Lorient et Saint-Brieuc. Ces deux études de cas vont nous permettre d'observer la pluralité des cadres de mise en place des interventions, la diversité et la complexité des enjeux sur le terrain et des choix opérés. Il s'agit de sonder le contexte d'inscription des

---

<sup>426</sup> Gossé Michel, 1998, « La crise mondiale de l'urbanisme. Quels modèles urbains ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 86, pp. 85-91.

opérations dans la (mise en) scène politique et urbaine locale ou comment, d'une action ciblée à l'échelle d'un quartier, le PNRU est devenu, pour certaines villes moyennes, un projet d'aménagement urbain global [section 1].

Ensuite, nous reviendrons plus précisément sur les échelles de ces interventions en dressant un portrait global de la production urbaine issue de ces opérations aux niveaux local et régional. Dans ce dernier point, nous mettrons en avant les choix réalisés dans les différents sites en tentant de répondre à la question suivante : existe-t-il une réflexion sur la manière de penser et de (re)faire (la) ville, spécifique à cette échelle urbaine ? Et, de manière plus ouverte encore, l'échelle des villes moyennes et les opérations de rénovation urbaine qui y sont conduites permettent-elles de repenser les modèles urbains et les courants de pensée dominants ? [section 2].

## **1. Lorient et Saint-Brieuc, aspects monographiques et discours locaux**

Lorient et Saint-Brieuc sont deux villes moyennes bretonnes conduisant des opérations de rénovation urbaine d'envergure dans des contextes très différents et selon des modalités et des enjeux spécifiques. L'idée défendue dans cette section est que l'historique des villes moyennes en matière d'intervention urbaine et d'aménagement est un élément explicatif déterminant, quoique contradictoire, de l'inscription des acteurs locaux dans le PNRU. Lorient, ville pionnière et ouvrière à forte tradition interventionniste, s'engage dans des opérations de démolition-reconstruction et de restructuration importantes dans certains quartiers prioritaires avant même la mise en place de l'Agence. La ville termine actuellement un vaste programme de rénovation urbaine qui a très largement dépassé les contours du quartier initial. Saint-Brieuc est une ville administrative qui a connu récemment plusieurs périodes difficiles (fermetures de grandes entreprises, restructuration locale, faible dynamisme démographique). Au sein de son agglomération, elle concentre une forte part du logement social et possède plusieurs quartiers classés en ZUS de différentes priorités. Depuis les trente dernières années, le logement social n'a pas été un objet de préoccupation ni un enjeu pour les responsables locaux. Pourtant, en 2007, la ville a signé la convention ANRU la plus ambitieuse et la plus lourde à l'échelle régionale. Nous tenterons d'expliquer ce basculement soudain dans un programme de transformation radicale des quartiers populaires de la ville en analysant les opportunités et les projets que les acteurs souhaitent valoriser et mettre en œuvre ?

Le PNRU s'inscrit ainsi dans deux contextes *a priori* très différents voire opposés : Lorient qui se distingue par son antériorité dans les dispositifs de la politique

de la ville, un réseau d'acteurs stable et un projet concentré sur un périmètre restreint (une dizaine d'hectares soit un tiers de la ZUS) et dont l'objectif reflète une forte dimension qualitative, et Saint-Brieuc qui figure comme un nouvel entrant sur le scène du renouvellement urbain, porté par un petit groupe de responsables et dont le PRU, de grande ampleur puisqu'il concerne trois sites, soit près du dixième de la population locale et de la superficie de la ville, est localement contesté.

Comment ces deux opérations aux configurations contrastées traduisent-elles un engagement commun en faveur des préconisations avancées par l'ANRU et en quoi ont-elles donné lieu à des projets similaires ? L'élaboration et la conduite de telles opérations nécessitent des ajustements entre acteurs mais surtout le partage d'une même croyance en la portée des aménagements réalisés. C'est ainsi, au cœur de cette forme de transaction spatiale – où l'espace et ses transformations sont à la fois un support (l'espace comme outil), un prétexte (les discours sur l'espace), un enjeu et une finalité (espaces d'enjeux) – que s'institue le foyer commun de la rénovation urbaine. La radioscopie de ces opérations permet de rendre compte de la diversité des logiques des villes moyennes engagées dans le PNRU comme de la variété des stratégies et des motivations des acteurs. Ce croisement entre action urbaine et discours en situation d'interaction nourrit également sur le plan méthodologique une perspective exploratoire. Nous proposons ainsi d'analyser les projets urbains attachés aux opérations de rénovation urbaine sous l'angle croisé des choix opérationnels réalisés, de leur mise en scène (politique et médiatique) et de leur mise en place. Il s'agit ainsi de sonder les registres du récit urbain en tant qu'il est en train de se construire et qu'il participe, au même titre que les chantiers en cours, à la production urbaine. L'espace et sa mise en mots se retrouvent ainsi de nouveau au cœur d'une transaction cognitive quant au rôle et au sens donné aux opérations.

### **1.1. Lorient, un site expérimental de la politique de la ville**

Parmi les villes engagées dans les opérations de rénovation urbaine, Lorient fait figure de ville-test. Souvent présentée comme un modèle en termes de renouvellement urbain, la ville a une pratique ancienne et spécifique en matière de politique urbaine. Ville de tradition industrielle et militaire, elle entretient un lien étroit avec son port. Sa situation littorale lui confère une certaine attractivité qui profite cependant davantage à ses communes périphériques. Avec 57 204 habitants au niveau communal (chiffres INSEE, 2010) la ville se situe au troisième rang des principales villes à l'échelle régionale. Or, depuis le début des années 1980, Lorient fait face à un recul démographique et à des reconversions économiques difficiles, liées notamment à la baisse d'activité du port de pêche, au départ de la marine nationale et aux difficultés des



industries nautiques. La nécessité de redynamiser la ville et le tissu économique local, conjuguée à une politique urbaine active et novatrice, place Lorient en avant-garde des politiques nationales de renouvellement urbain (Gaudin, Kaddour, 2012)<sup>427</sup>. Ce dernier, dans une acception large et générique (Bergel, 2012), concerne localement aussi bien les anciens sites industriels, les espaces dévalorisés que certains quartiers en déprise avec notamment le réaménagement d'une partie de l'arsenal militaro-industriel et du site de l'Enclos du Port ou encore la création de la cité Tabarly à la place de l'ancienne base de sous-marins de Kéroman. Comme de nombreuses villes moyennes, Lorient concentre au sein de la ville-centre une part importante des logements sociaux de l'agglomération (56%). Les différents quartiers d'habitat social de la ville ont été très tôt les territoires privilégiés d'une politique de transformation et d'expérimentation urbaine : une opération Habitat et Vie sociale (HVS) a été lancée dès 1975 sur le quartier Kervénanec, la procédure Développement Social des Quartiers (DSQ) a été appliquée sur le quartier du Quai de Rohan en 1988, quatre quartiers sont inscrits dans le cadre des Contrats de ville et trois ZUS ont été délimitées.

Dans les années 1980, les opérations de remodelage urbain réalisées par Roland Castro et Sophie Denissof au Quai de Rohan ont constitué un élément marquant de la politique municipale (figure n° 7.1). Leur succès, revendiqué et reconnu (Masboungi, 2005 : 23)<sup>428</sup>, a encouragé les municipalités successives à poursuivre dans cette voie. Les travaux menés par l'architecte Roland Castro sur ce site témoignent aussi de l'importance accordée à l'habitat social par les responsables de la ville<sup>429</sup>. Dans ce contexte, la Ville associée à Lorient HLM<sup>430</sup> (office public communal d'HLM) a engagé des politiques de réhabilitation dans les quartiers d'habitat social.

---

<sup>427</sup> Gaudin Solène, Kaddour Rachid, 2012, « Des grands ensembles bons pour la casse ? Logiques de l'action, discours et raisons. Les leçons des terrains », Journées d'étude « Démolition, attentes et attendus en matière d'espace », ENTPE Vaulx-enVelin, 25 et 26 octobre 2012.

<sup>428</sup> Masboungi Ariella, 2005, *Régénérer les grands ensembles*, La Villette, Paris, 157 p.

<sup>429</sup> Parmi plusieurs scénarii proposés dans les expertises, la ville a souhaité avant tout maintenir des logements sociaux dans cet espace stratégique central de la ville. Ce choix est très clairement mis en avant dans les discours des acteurs locaux comme une volonté stratégique et politique affirmée, voire fondatrice : « à République-Rohan, on avait une restructuration très lourde avec des opérations de remodelage urbain un petit peu inventées dans ce quartier là puisqu'on avait de l'habitat social très vétuste mais extrêmement bien placé. Donc, avec une ambition politique de conserver les habitants de ces bâtiments, donc des habitants les plus pauvres de la ville qui avaient la chance d'habiter dans l'endroit le plus prisé de la ville. On va les laisser sur place contrairement à ce qu'on aurait pu faire, qui aurait été le plus facile à réaliser, de déconstruire ces bâtiments et de reconstruire du logement social ailleurs puis faire une opération privée sur ce secteur-là qui aurait pu amener de la trésorerie après. » (ST-L1)

<sup>430</sup> Devenu aujourd'hui un office public de l'habitat à l'échelle communautaire : l'OPH Cap Lorient agglomération Habitat.

**Figure 7.1 – Le remodelage urbain de Roland Castro et Sophie Denissov au Quai de Rohan-République en 1977 et en 2011 (Lorient)**



Source : Carte postale, 1978 et cliché personnel 29/06/2011

La dernière grande opération d'envergure, toujours en cours, concerne le quartier de Kervéanec dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU. Situé au sud-ouest de la ville, c'est le plus important quartier d'habitat social de Lorient et du département du Morbihan : près d'un quart des logements sociaux de la ville y sont regroupés soit au total 1 800 logements locatifs sociaux (LLS). Les indicateurs sociaux confirment qu'une partie importante des habitants est en situation de précarité ou de vulnérabilité. Aujourd'hui, les chantiers de la rénovation urbaine se concentrent essentiellement sur ce secteur.

Fidèle à ses positions, Lorient est la première ville de la région à s'être lancée dans le dispositif actuel de rénovation urbaine en signant une convention avec l'ANRU et les partenaires, dans sa version définitive, dès le 9 décembre 2005. L'histoire de la ville, de ses acteurs mais aussi de la conception initiale des sites en rénovation apporte un éclairage particulier quant aux enjeux et aux formes prises par les opérations de rénovation urbaine actuelles. La rénovation urbaine à Lorient est un acte politique de continuité autant que d'affirmation d'une certaine conception de l'action et de l'espace (en) politique.

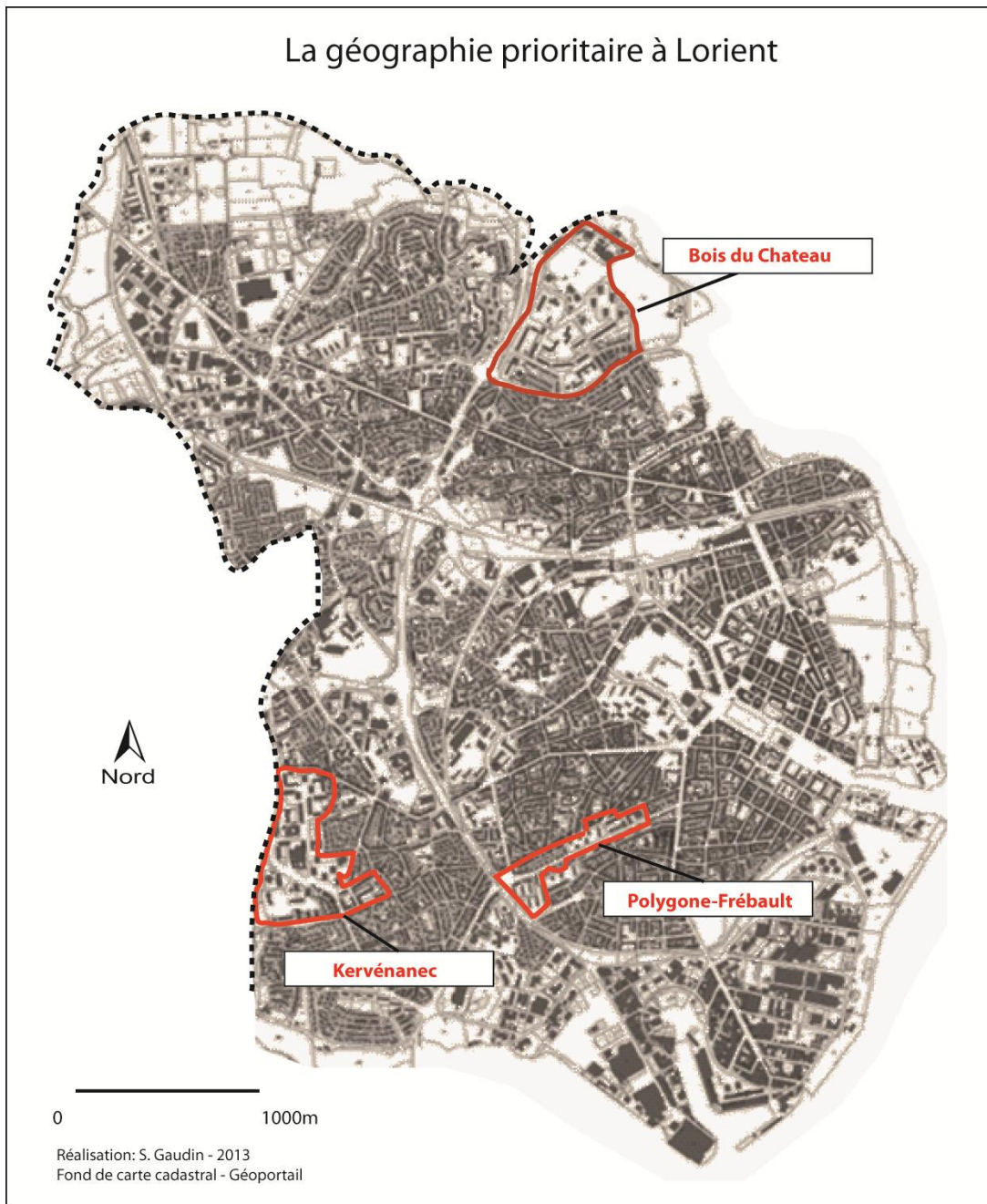
### **1.1.1. Formes et architecture d'une ville neuve et populaire : le surgissement de l'espace**

Lorient est incontestablement marquée par l'œuvre des architectes modernes (post-Seconde Guerre mondiale). La ville est souvent présentée comme une vitrine de l'architecture moderne qui a accueilli des réalisations architecturales expérimentales. La phase de reconstruction de la ville, largement détruite au sortir de la guerre, a été marquée par l'œuvre de deux personnalités, Georges Tourry et Henri Conan. Le

premier, urbaniste en chef de la ville au sortir de la guerre (1943), est à l'origine d'une opération phare pour la ville, le quai de Rohan, situé au niveau du bassin à flot à proximité du centre-ville. Les six tours de douze étages le constituant, réalisées dans les années cinquante, sont l'occasion d'expérimenter toutes les techniques de construction industrialisées et standardisées. H. Conan est lui l'instigateur de l'urbanisme moderne à Lorient, il s'investit dans de très nombreuses constructions, essentiellement des opérations H.L.M. Très actif, il réalise des prouesses techniques. Certains de ses bâtiments demeurent aujourd'hui inscrits dans le patrimoine de la ville à l'image de l'immeuble du Moustoir, « les échasses », (1963) situé en centre-ville et inspiré de la Cité Radieuse qui a reçu le label Patrimoine XX<sup>e</sup> siècle ou celui de la Banane, construit en 1953 dans un quartier plus ancien de la ville, proche de l'Arsenal. Mais l'architecte s'est surtout illustré dans la réalisation des grands ensembles plus périphériques qui se développent localement avant même la mise en place des ZUP. Après le décret de 1958, deux ZUP sont délimitées : la ZUP Keryado-Bois-du-Château et celle de Lorient-Ploemeur qui deviendra le quartier de Kervéanec, situé plus à l'ouest en direction des plages. Une troisième, concernant un secteur plus ancien et assez restreint au sud de la ville, est délimitée plus tardivement : Polygone-Frébault (carte n° 7.1).

A l'origine, le projet de la ZUP de Kervéanec était très ambitieux et prévoyait 5 000 logements sur une superficie de 250 hectares. Il sera finalement restreint à 3 000 logements sur 97 hectares (60 hectares opérationnels). La réflexion entre les urbanistes et les architectes se poursuit pendant dix ans. On souhaite faire apparaître un quartier moderne pour l'extension future de la ville. Lors de sa création, Kervéanec représentait près de 10 000 habitants pour une ville qui en comportait à peine 50 000. L'importance des réalisations lancées sur l'ensemble de la ville conduit à réduire les objectifs du programme. Kervéanec sera divisé en deux secteurs séparés par la rue de Lanveur. Au nord, un ensemble de 2 950 logements (le secteur de Lanveur) et au sud, la partie baptisée Kervéanec qui en comporte 1 830 et qui inaugure le début des opérations.

## Carte 7.1 - La géographie prioritaire à Lorient



La ZUP de Lorient-Ploemeur est créée par arrêté ministériel le 17 mai 1962. Dès l'origine, l'ensemble du secteur comptabilise 75% d'HLM locatives. Le quartier constitue un regroupement dense de neuf tours, de quatre barres et de plusieurs immeubles intermédiaires. Ces constructions se réalisent dans un contexte de très fort accroissement démographique. La ville a vu sa population passer de 47 095 habitants en 1954 à 60 566 habitants au recensement général de 1962 et atteindre près de 70 000 habitants en 1975. Les grands ensembles en construction dans le ZUS répondent à cette forte demande et viennent remplacer les baraques qui abritaient une partie de la

population (nouvellement) lorientaise<sup>431</sup>. La stratégie retenue à l'époque est aussi de mêler plusieurs programmes privés aux collectifs HLM en prévoyant la réalisation de 200 pavillons sur le site. L'objectif est ambitieux et prévoit un rythme de construction soutenu avec 1 100 logements/an. Lors de la phase-pré-opérationnelle, les contraintes vont obliger à revoir les ambitions des architectes. La volonté de libérer des espaces au sol, de dédensifier le plan urbain vont participer à lisser les projets initiaux.

**Figure 7.2 - L'avenue Marianne et le secteur central des tours rue Thorez – 1976 – Kervénanec Lorient**



Source : Archives municipales Lorient- 5Fi1129

La création de la SEMALOR (Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'agglomération de LORient) chargée par le syndicat intercommunal de procéder aux études contribue à limiter le projet initial. Le quartier sera finalement constitué essentiellement de deux types d'immeubles, des tours (7) de 14 étages et des barres d'immeubles plus ou moins longues de type R+4 qui forment des sous-ensembles dans le quartier (figure n° 7.2). La répétition du modèle imposé par l'urgence et le manque de moyens économiques vont progressivement reléguer au second plan les aspects novateurs du programme. L'architecte se range aux raisons de l'urbanisme.

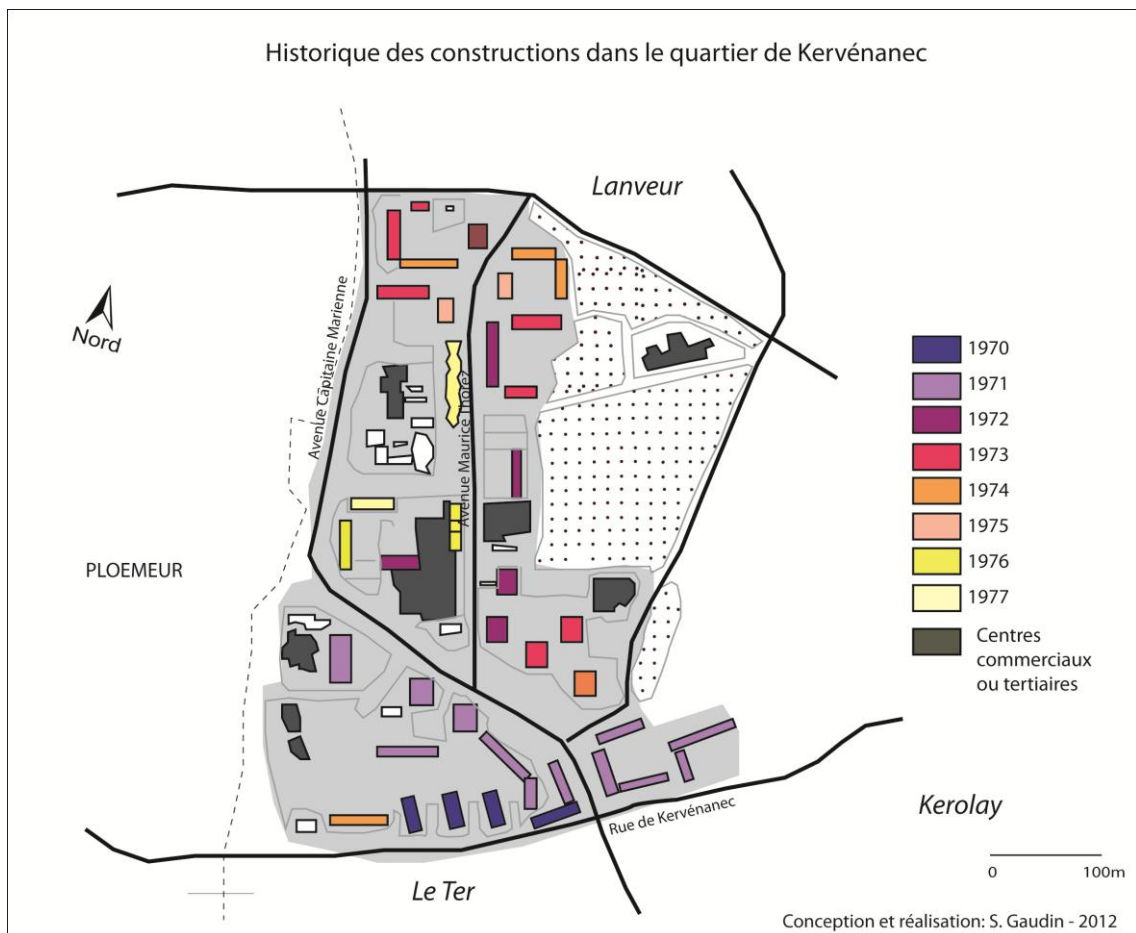
L'espace central du quartier s'organise autour de trois équipements principaux prévus dès l'origine : un centre commercial, un foyer des jeunes travailleurs et un centre postal, auxquels s'ajouteront plus tard une médiathèque, un EHPAD et un centre social. L'avenue Thorez constitue un axe nord-sud qui structure l'organisation interne du quartier et contribue à étirer l'agencement des immeubles au sein du plan masse. Le chantier commence en 1969 et les critiques apparaissent rapidement, alors même que certains bâtiments ne sont pas achevés.

<sup>431</sup> Suite aux démolitions de la Seconde Guerre mondiale, près de la moitié de la population de la ville habitait dans les baraques. Au début des années 60, la pénurie de logements était toujours aigüe.



Kervénanec est le dernier secteur de grands ensembles construit sur la ville. Il correspond aussi aux dernières opérations de ce type lancées au niveau national. En 1975, alors que les opérations de la seconde tranche, dans la partie nord, ne sont pas tout à fait terminées, la municipalité envisage des réaménagements (carte n° 7.2). Ce secteur est plus récent que la majorité des réalisations, la question est ainsi de savoir s'il échappe aux malfaçons et aux erreurs des premières constructions<sup>432</sup>. Le quartier est alors à peine achevé (les constructions s'étalonnent entre 1966 et 1976) et déjà, il est identifié dans les problématiques urbaines au niveau de la ville.

### Carte 7.2 - Historique des constructions de la ZUP Kervénanec



Source : Réalisation personnelle d'après les données de Dominique Richard 2000, « La construction de la ZUP Lorient-Ploemeur une histoire du quartier de Kervenane à Lorient » - Rapport ville de Lorient - les dates indiquées sont les dates d'achèvement des bâtiments.

<sup>432</sup> Sur ce point parfois controversé de la qualité globale des réalisations des premiers grands-ensembles, nous souhaitons préciser ici que nous entendons par « premières réalisations », les constructions sérielles du milieu des années 60, employant des méthodes de production industrielle et standardisée. Les immeubles construits dans la phase précédente (années 50 et début des années 60) sont en effet souvent de meilleure facture que ceux qui suivront.

Le site est retenu en 1975, avec trois autres en France, pour une expérience pilote d'aménagement qui deviendra plus tard les opérations HVS<sup>433</sup>. Kervénanec connaît aussi la réhabilitation d'une partie de son parc au début des années 1990 (l'opération HVS n'avait concerné que les espaces publics, le bâti de ce quartier venant juste à l'époque d'être achevé). Au niveau de Kervénanec, la Ville identifie alors essentiellement l'enjeu lié au dysfonctionnement du centre commercial. Les autres ZUS de la ville, notamment Bois-du-Château, intègrent dans le cadre du second contrat de ville entre 1999-2001 des opérations de réhabilitation lourde sans démolition. Polygone-Frébault, la troisième ZUS, est localisée dans un des secteurs les plus prisés, à la fois proche du centre-ville et bénéficiant d'une vue sur mer. Il s'agit aussi du bâti le plus ancien du parc HLM. Les opérations lancées à l'occasion des deux contrats de ville, entre 1990 et 1998, ont donné lieu à d'importants travaux de restructuration du bâti mais là encore sans démolition ni déménagement des habitants.

Ce non-recours à la démolition est en soi significatif. Lorient, comme d'autres villes moyennes reconstruites (Le Havre, Royan notamment), manifestent un intérêt réel à conserver et préserver le patrimoine urbain issu de la Reconstruction, notamment lors des opérations de réhabilitation (Gravari-Barbas, 2010 ; Maumusson, 1993)<sup>434</sup>. La démolition a été très peu pratiquée avant la signature des conventions ORU et ANRU. Si elle a été évoquée pour le Quai de Rohan, elle s'est heurtée à la mobilisation des habitants qui souhaitent préserver leur place dans la ville. L'intervention très médiatisée de Roland Castro, relayée par les acteurs locaux, a constitué un moment fondateur pour la ville dans sa conception de la restructuration urbaine et de la légitimité à intervenir sur le patrimoine social. L'architecte défend d'ailleurs ouvertement, à partir de cette réalisation, des interventions permettant « d'éviter les démolitions » (Castro, 2006 In Masbourni, *Op. Cit.*).

Depuis les années 1980, les acteurs locaux accordent une attention particulière aux opérations de renouvellement et d'aménagement des quartiers HLM. Cependant, le quartier de Kervénanec est resté à l'écart de ces actions. Certains acteurs locaux, notamment dans le secteur associatif, soulignent le sentiment de délaissement et d'oubli ressenti depuis les années 1990 :

---

<sup>433</sup> Lorient-Kervénanec est ainsi sélectionné pour faire partie des trois sites expérimentaux des opérations HVS dès la fin de l'année 1975, avec Lille – avenue de Belfort et Rouen – Grammont, Lorient constitue alors l'unique secteur ZUP de l'expérimentation. L'enjeu principal était d'opérer une recomposition spatiale par un travail sur l'architecture et la requalification des espaces publics tout en exprimant le souhait d'intégrer les habitants dans la réflexion.

<sup>434</sup> Gravari-Barbas Maria, Renard Cécile, 2010, « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois*, n° 217, pp. 57-73 ; Maumusson Véronique, 1993, « Les villes reconstruites ou l'occasion saisie », *Urbanisme*, n° 261, mars 1993, pp. 46-49.

### Exemplifier 7.1 – Un sentiment d’abandon du quartier

« Ce n’était pas moche, c’était pas l’horreur, ce n’était pas le coupe-gorge non plus mais tout vieillissait et il y avait pas mal de tensions entre les gens, il y avait quand même pas mal de dégradations de vie quotidienne dans toute une partie de la population - ça ne s’est pas forcément arrangé d’ailleurs mais bon - et puis avec cette impression les dix dernières années que tout le monde s’en fichait. Impression des habitants et impression de tous les acteurs de la vie locale, les instituteurs qui avaient l’impression que l’on se moquait de ce qui se passait dans leurs classes, leur hiérarchie ne s’en occupait pas alors qu’ils se débattaient dans des situations, nous, on se faisait agresser à tous les coins de rue, la bibliothèque se faisait envahir, leur chef à la bibliothèque n’est jamais venu voir, voilà, il y avait une espèce de décrépitude comme ça avec tout le monde qui se sentait abandonné. Plus que dans d’autres quartiers de Lorient, je ne sais pas mais il y a eu un temps fort surtout. Il y a eu une période très, très noire quand même, moi je dirais ça. On avait tous ici, à l’école, partout, l’impression d’être seuls, qu’à chaque fois qu’on était confrontés à des difficultés, à des problèmes, qu’on allait devoir se débrouiller entre nous. Evidemment, il y avait la ville, etc. mais qui n’avait pas de présence sur le quartier. C’était une impression de professionnels partagée et des associations militantes mais c’était aussi l’impression des habitants. » (AS-L2)

« Après, pour Banlieue 89 qui a été la deuxième étape, il n’y avait pas eu énormément de choses faites sur le quartier [Kervénanec]. Il y avait d’autres problèmes ailleurs, il y avait Bois du Château et quai de Rohan qui étaient en cours, donc c’était un peu de côté. Et après le contrat de ville avait mis le paquet sur le centre commercial qui avait de grosses difficultés. Lors de Banlieues 89, à peu près tous les quartiers de ce type ont été regardés. Il y eu des projets de dessinés mais, sur Kervénanec, il n’y a pas eu de grand projet dessiné contrairement au Bois du Château qui lui a fait l’objet d’un grand projet qui a été abouti. Il n’y a eu que des projets, cela n’a pas donné lieu à du concret. [...] on se rendait compte que, au-delà du centre commercial, c’était un quartier qui pour le reste avait été un peu mis de côté» (ST-L1)

Réalisation personnelle

De fait, Kervénanec souffre d’une forme de désaffection liée à l’image de quartier HLM et à un urbanisme rigide hérité des années 1960-70 contrastant avec le pavillonnaire environnant. Le quartier connaît par ailleurs un fort turn-over puisque entre deux recensements (1999-2006), 30 à 40 % de la population est renouvelée, ce qui est considéré par les responsables comme une marque de la faible attractivité du secteur. A la fin des années 1990, c’est une autre ZUS de Lorient, Bois-du-Château, fortement similaire – les barres et les tours sont identiques et réalisées quelques années auparavant par les mêmes architectes – qui fait l’objet de programmes de réhabilitation, notamment dans le cadre des actions Banlieues 89.

Kervénanec a pourtant connu durant la période précédente des opérations de requalification. Le quartier a fait l’objet dans les années 1980 de programmes de réhabilitation visant notamment à redynamiser le territoire et à améliorer les liaisons avec le reste de la ville. Depuis les années 1990, notamment à travers le contrat de ville, le quartier est doté en équipements culturels et sociaux (centre social, médiathèque, maison des associations) mais les impacts demeurent limités quant à l’image et l’attractivité des lieux. A la fin du contrat de ville, les acteurs locaux ont souhaité préciser les enjeux au niveau de Kervénanec en réalisant un diagnostic urbain qui est à



l'origine du montage des projets ORU et ANRU. En premier lieu, c'est la mauvaise image du quartier qui apparaît comme l'élément le plus problématique : des faits de petite délinquance sont régulièrement relayés dans la presse locale et les formes urbaines, avec la multiplicité des tours et des barres, contrastent avec le vélum de la ville généralement bas. Devant une situation toujours difficile, la municipalité décide, en 1999, de suivre l'expertise du cabinet d'études TETRA et d'engager un acte de « recomposition urbaine » via la mise en place d'une politique active de renouvellement urbain. Cette démarche aboutit à la mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain (ORU) en 2002<sup>435</sup> et à la signature de la convention de rénovation urbaine auprès de l'ANRU en 2005. Elle est aussi l'occasion pour la ville d'expérimenter différents dispositifs participatifs afin d'associer les habitants aux projets. L'ORU prévoyait la démolition de 180 logements avec la volonté de réduire de 6% le nombre total de logements sur le quartier et de diversifier l'habitat (notamment en diminuant la part du logement social de 80% à 70%, que cela soit par la démolition, la vente des LLS ou l'accession). Les opérations de renouvellement urbain sont donc, en partie, antérieures à l'intervention de l'ANRU. Avec le PRU, la Ville met en place une politique ambitieuse et active de construction et de recomposition urbaine. Alors que les acteurs publics n'y avaient quasiment jamais eu recours<sup>436</sup>, la démolition est envisagée et présentée comme un non-événement, celle-ci fait partie de la vie de la ville, de ses dynamiques et de son histoire. Le PRU est donc appréhendé comme une intervention classique, conforme à la doctrine et à la philosophie interventionniste et sociale de la municipalité.

### 1.1.2. Un projet de rénovation urbaine classique ?

Dans le cadre de la convention avec l'ANRU, les chantiers de la rénovation urbaine se concentrent essentiellement sur le secteur de Kervénanec (tableau n°7.1). Il s'agit, comme nous l'avons déjà souligné, du plus important quartier d'habitat social de Lorient, près d'un quart des logements sociaux de la ville y sont concentrés (1 670 au total avant les opérations de rénovation). En 2006, au moment de la mise en place du projet, le taux de chômage de la population avoisine les 21% et atteint même 32% chez les jeunes. Près de deux ménages sur trois (62%) disposent de ressources inférieures à 40% des plafonds HLM. Le quartier souffre d'une mauvaise image régulièrement rapportée (et aussi modérée) par les acteurs et les habitants (Gaudin, 2007)<sup>437</sup>. Les populations qui demandent à bénéficier d'un logement HLM sur la ville de Lorient le

---

<sup>435</sup> Le projet était initié dès 1999.

<sup>436</sup> Seul le bailleur de l'Office communautaire avait procédé, de manière très ponctuelle, à quelques opérations de petites tailles en PALULOS au début des années 2000.

<sup>437</sup> Gaudin Solène, 2007, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine. L'exemple de la démolition dans deux quartiers d'habitat populaire bretons », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 4 | automne 2007, mis en ligne le 28 mars 2008, URL : <http://sejed.revues.org/index823.html>

situent en dernier sur leur liste de vœux. En 2006, Kervéanec totalisait 14% des refus enregistrés par l'office HLM soit respectivement 4 et 9 points de plus que les deux autres ZUS de la ville, Bois-du-Château et Polygone-Frébault. Ce refus de beaucoup de demandeurs de résider dans le quartier entraîne un début de vacance dans le parc de logements sociaux.

**Tableau 7.1 – Les chiffres du projet de rénovation urbaine à Kervéanec**

	% LS initial	Nombre de démolitions	Reconstructions sur site	Nombre de réhabilitations	Nombre de résidentialisations	Total logements sur le site
<b>Kervéanec</b>	<b>88</b>	<b>589</b>	<b>344</b>	<b>471</b>	<b>660</b>	<b>2 078</b>

Source : Direction projet ANRU Lorient 2011 – LS (Logement social)

Si les opérations conduites avant 2005 ont peu concerné le quartier, le projet de rénovation urbaine de Kervéanec est aujourd'hui présenté comme une action en continuité avec la politique menée par la Ville depuis plus de vingt-cinq ans. La forte historicité du site et l'expérience des responsables locaux sont des éléments-clés de la compréhension de l'opération. Les acteurs sont d'ailleurs les mêmes depuis les opérations emblématiques de remodelage urbain du Quai de Rohan dans les années 1980 jusqu'à la rénovation actuelle de Kervéanec. Ce point n'est pas neutre puisque l'adjoint à l'urbanisme de l'époque est aujourd'hui le maire de la ville et le président de l'agglomération de Cap L'Orient. Il est resté particulièrement impliqué dans les démarches de renouvellement urbain et d'action en faveur du logement social. Le directeur des services techniques qui s'est occupé de l'opération du Quai de Rohan est devenu le directeur de l'office HLM et le directeur adjoint de la direction aménagement-environnement-transports de l'agglomération était le chargé d'opérations DSQ. Enfin, un des bureaux d'études qui a été le chargé d'opérations externes à la ville sur le DSQ de Rohan (Tétra) et qui a ensuite été régulièrement sollicité par la Ville s'est installé comme bureau d'études à Lorient. Localement, la politique de la ville repose donc bien sur de solides et anciens partenariats dont les différents programmes ont contribué à stabiliser les rouages. Aussi, les acteurs rencontrés font-ils valoir cette expérience locale en matière d'intervention urbaine :

**Exemplifier 7.2 – Une tradition d'intervention urbaine ancrée et revendiquée**

« On a la logique déjà un peu du travail qu'on avait mené il y a une dizaine d'années sur le quartier [...] La ville a toujours été impliquée dans ces démarches là. Ce qui a fait qu'il y a une culture forte en la matière, c'est l'opération quai de Rohan-République. [...] Donc, la ville s'est lancée dans ces démarches là avant que n'existe des dispositifs à l'échelon national. Elle a eu de très fortes ambitions de remodelage urbain sans savoir comment elle allait le financer. [...] Et donc en fait, il y a un passé fort par rapport à tout cela » (ST-L1)

« La politique de la ville de Lorient en termes de rénovation urbaine, c'est quelque chose ancré dans l'histoire puisqu'on a fait grosso modo tous les dispositifs de la ville, on les a tous faits sur le territoire »

(ST-L2)

« C'est un élément fort [l'opération du Quai de Rohan] qui a marqué la ville parce qu'il a donné confiance pour toutes les opérations qui ont suivi. » (E-L1)

« On a quand même une grande expérience. Je suis arrivé à Lorient en 1989 et il avait été décidé l'opération Quai de Rohan, développement social des quartiers. J'avais été dans une autre ville avec une opération HVS qui avait été considérée comme l'une des meilleures de France. [...] Donc on a cette expérience là ». (B-L1)

« Les vingt dernières années de travaux, d'urbanisme et d'aménagements sur la ville de Lorient, je les ressens comme ça. Donc, ils ont quand même fait des choses bien, sérieuses avec des gens compétents, ils sont reconnus à l'ANRU, vraiment. » (SE-56-1)

Réalisation personnelle

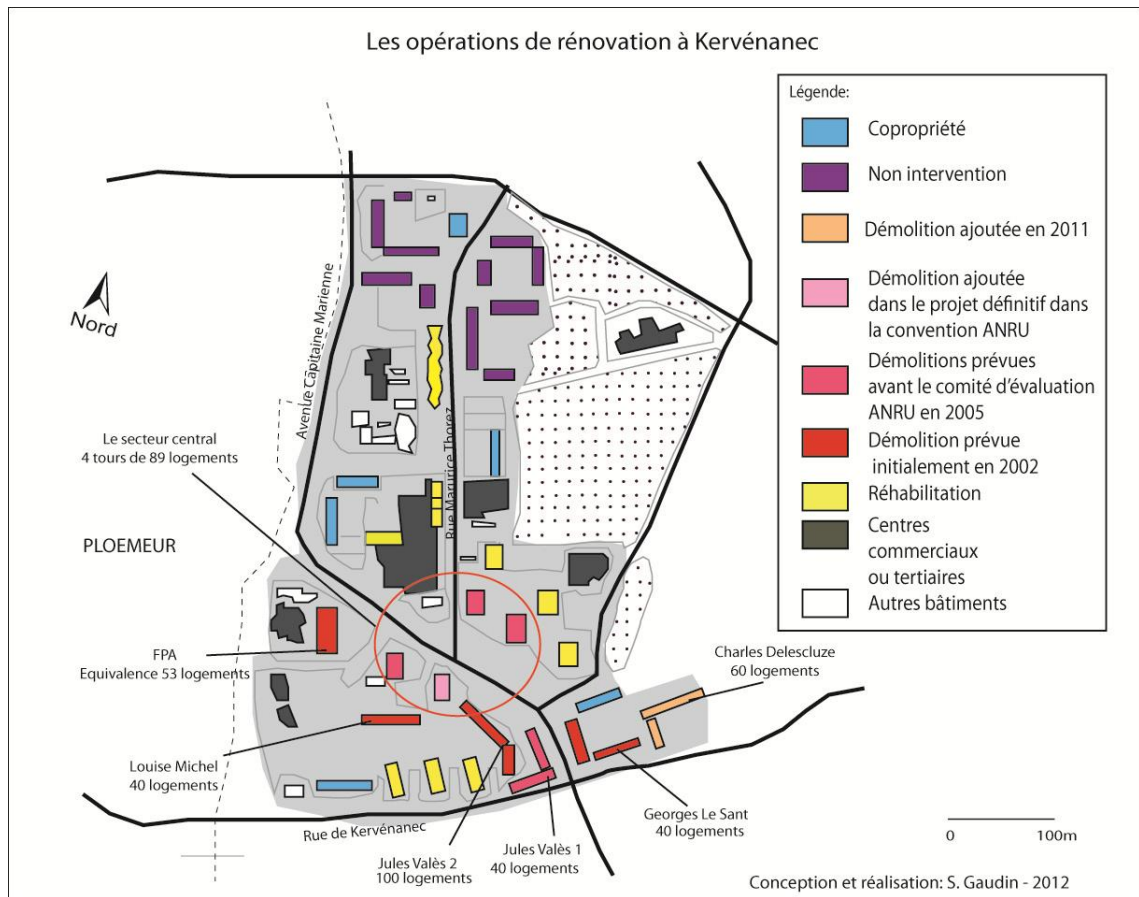
Le projet conventionné avec l'ANRU s'inscrit dans cette continuité. Ici plus particulièrement, l'expérience semble « avoir une valeur éducative » (Martouzet, 2007 : 457)<sup>438</sup> ou davantage formatrice y compris alors que les modalités et les orientations du projet sont en partie nouvelles. Et même si les opérations précédentes avaient eu peu recours à la démolition, voire même parfois s'étaient positionnées fermement à son encontre, celle-ci n'a pas rencontré d'opposition réelle ou du moins durable. Les opérations de démolition sont présentées comme l'aboutissement d'une série de mesures n'ayant pas réussi à redonner une image attrayante au quartier ni à répondre aux attentes des habitants.

Le PRU lorientais projette une recomposition en profondeur du secteur : démolition de logements, restructuration de la voirie, désenclavement, diversification du parc de logements, aménagement des espaces publics, etc. L'insertion d'équipements publics et d'activités représente une part importante des montants engagés : construction d'une Maison des services au public, amélioration des transports publics, résidence pour personnes âgées (EHPAD), etc. Le projet ANRU prévoit de transformer la morphologie du quartier en y faisant entrer des pavillons et en redessinant des îlots. Les opérations de démolition se sont déroulées entre 2004 et 2008, affectant 6 barres et 4 tours, soit 589 logements sur le quartier de Kervénanec. La rénovation prévoit aussi la réhabilitation de 411 logements et la résidentialisation de 600 autres (carte n° 7.3).

---

<sup>438</sup> Denis Martouzet évoque l'effet de procédé rassurant et des vertus pédagogiques de l'expérience dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Il ne s'agit pas véritablement de routine puisque, dans ce domaine notamment, l'expérimentation n'est jamais possible mais bien d'un vecteur de stabilité pour les acteurs locaux. Voir : Martouzet Denis, 2007, *Normes et valeurs en aménagement-urbanisme. Limites de la rationalité et nécessité de prise en compte multi-niveaux*, HDR section 24, Université Michel Montaigne Bordeaux 3, présentée le 30 janvier 2007, 515 p.

### Carte 7.3 – Echancier des démolitions et types d'interventions à Kervénanec



Source : réalisation personnelle

La démolition est envisagée de manière conjointe par la Ville et l'Office mais la perception des priorités n'est pas la même pour les deux acteurs. D'un côté, pour les élus, la démolition s'inscrit avant tout dans une stratégie urbaine élargie dans laquelle c'est le projet urbain qui motive le choix des bâtiments à démolir. De l'autre, le bailleur avait initialement retenu des immeubles qu'il considérait de gestion plus difficile, il s'agissait notamment des barres R+4 situées à l'entrée sud du quartier et composées de grands logements (T5 et plus). Les choix portés par la municipalité, confortés et accentués après le passage en commission du projet à l'ANRU, ont conduit à privilégier la démolition des tours du secteur central. Dès la mise en place du pré-projet, la démolition donne lieu à des ajustements réciproques notamment entre la municipalité et le bailleur sans que cela ne provoque de réels antagonismes. A Lorient, du fait également de l'historique du site et du positionnement des acteurs, le bailleur a joué un rôle particulièrement important lors de l'engagement des opérations, comme en témoigne le récit suivant :

### Exemplier 7.3 – Le lancement des opérations de rénovation urbaine à Lorient

« On est les premiers concernés, la ville a fait des études urbaines et nous on a monté le dossier. Et moi j'ai vendu le fait de faire des marchés de définition pour faire participer les gens. Les élus n'étaient pas très chauds au départ, ils avaient un peu peur. Les premiers îlots qu'on a pu construire, on a fait trois marchés de définition pour les individuels, trois marchés de définition pour le premier collectif et après on les a présentés aux habitants, on a discuté avec les habitants. On a précisé le projet en fonction de l'avis des habitants, de l'avis des élus et de l'avis des services d'urbanisme et moi j'ai été jusqu'à expliquer aux habitants sur le site. Et après, cela s'est enchaîné. Quand il y avait des parties simples dans le projet - on savait que les immeubles R+4 sans ascenseur avec un demi sous-sol qui sort de terre - donc là, techniquement, c'était acté, on savait qu'on allait démolir. C'était relativement simple et assez urgent, on avait fait une réhabilitation qui montrait qu'on arrivait à un faible résultat en ayant dépensé beaucoup d'argent. Donc, on a expliqué ça aux gens, on a expliqué comment on faisait, qu'on faisait par îlots des projets confiés à plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre qu'on venait leur présenter. Et après, il y avait le côté ANRU, les gens de la Foncière qui eux, par l'intermédiaire du 1 % finançant l'ANRU, avaient cette vision de dire, le problème, c'est les tours. Sauf que nous les tours étaient les logements où on avait le moins de soucis et les tours avaient vue sur mer. Donc on est parti du principe d'un nombre de tours à diminuer, il y avait quand même un endroit où il y avait une concentration. Donc on était parti à un moment dans la maquette sur le fait que sur les neuf tours du quartier, il y en aurait quatre qui seraient démolies mais en disant on ne part pas sur le principe que les tours vont être démolies, on part sur le principe que- on a fait quatre équipes de marché de définition - c'est le projet, on retient un projet, c'est la qualité urbaine du projet, du choix urbain qui fera que c'est telle ou telle tour qui va tomber. L'objet, c'était d'ouvrir le bois de Bissonnet qui est au sud du quartier et qui était avant un lieu d'insécurité, une ancienne carrière avec des arbres. C'est ça que j'avais montré aux élus à l'époque en 2000. C'était dommage, on avait de belles essences d'arbres, on avait un bois, on n'était pas loin et on en tirait pas parti. Donc c'est venu de là, il y a eu ces projets de parc à cet endroit là. Donc là, on arrivait sur la démolition de tours et un programme qui correspondait à l'ANRU. » (B-L1)

Réalisation personnelle

Ces opérations ont été planifiées en deux phases. Les premières, intervenues dès le premier semestre 2005, concernaient les barres situées au niveau de l'entrée sud du quartier. La date de ces premières interventions est donc antérieure à la signature de la convention ANRU (12/09/2005). Le tuilage des dispositifs est d'ailleurs relativement perméable. De ce fait, il existe au départ une certaine indistinction entre le projet ORU et ANRU, les documents prévisionnels et les notes internes des services employant indifféremment les termes renouvellement urbain, ORU, rénovation et opération ANRU. La seconde phase, amorcée en 2007, constitue le volet le plus important avec la démolition de 4 tours de 14 étages situées dans le secteur central. Pour reconstituer l'offre locative, 100 logements ont également été construits à l'extérieur du quartier sous différentes formes – lotissements et petits collectifs notamment<sup>439</sup>. L'insertion d'équipements publics et d'activités représente une part importante du programme : maison des services au public et activités, amélioration des transports publics, résidence pour personnes âgées (EHPAD), qui viennent s'ajouter à la médiathèque et au centre commercial déjà rénovés en 1999.

<sup>439</sup> Le programme ne comporte pas de PLS, le bailleur considérant qu'il ne correspond pas à la demande locale.



**Figure 7.3 – Premières démolitions – Ilot Georges Le Sant - 40 logements (20 T5 et 20 T6)**



Réalisation et clichés personnels - Démolition 02/02/2005 - Reconstruction 29/06/2011

Le quartier est, pour l'essentiel, constitué de logements sociaux de type grand-ensembles. L'objectif explicite dans la convention ANRU est de « redessiner l'armature urbaine du quartier ». Cela passe par un travail sur la voirie, les équipements (création de deux salles sportives, d'une maison des services à la population), les logements mais aussi sur l'articulation du quartier avec le reste de la ville et la valorisation à proximité d'espaces verts comme le parc du Venzu ou les rives du Ter, bien reliés à l'espace littoral récréatif. Dans ce cadre, six hectares gérés par la municipalité sont transmis en gestion aux copropriétaires et aux bailleurs sociaux. Au terme de ces interventions, 658 logements vont être reconstruits sur l'ensemble de la ville de Lorient (dont 245 hors site). Le programme est en cours d'achèvement, la démolition du dernier immeuble, il datait de 1971, parmi les 13 bâtiments démolis s'est achevée au mois d'avril 2012.

Après la réalisation des phases programmées des démolitions (figure n° 7.3), la Ville a souhaité poursuivre les opérations dans ce secteur. L'îlot Delescluze n'était pas initialement inclus dans l'opération de rénovation urbaine (ORU ou ANRU) de Kervénanec. Dans la convention ANRU, la Ville et le bailleur envisageaient une réhabilitation des bâtiments et la vente d'une partie des logements. Le programme de déconstruction va s'avérer excédentaire de 1,7 million d'euros sans possibilité de fongibilité. Cet élément, associé à la volonté de poursuivre la restructuration de la partie sud, a incité les décideurs à opter pour une démolition supplémentaire. Après avoir été pensé en interne, le nombre de démolitions intégré dans le projet a été revu à la hausse sur les recommandations du comité d'évaluation de l'ANRU et prolongé ensuite dans le cadre de cette dernière opération. Celle-ci est aussi l'occasion de rebaptiser ce secteur, situé au sud-est du quartier, devenu les « Terrasses du Kreisker ».

Il s'agit d'une opération reposant initialement sur la vente d'une partie du parc HLM de ce dernier secteur d'intervention. En optant pour la démolition, la ville

souhaite, dans le prolongement des précédentes opérations, promouvoir une diversification de l'offre et de la structure des logements. La reconstruction sur site comprend donc à la fois un programme de logement social (30 logements) et d'accession sociale à la propriété (30 logements) confié à la SA. Logis Breton (figure n° 7.4).

**Figure 7.4 – Promotion du programme immobilier les « Terrasses du Kreisker » du Logis Breton**

Le programme immobilier «Les terrasses Kreisker» du Logis Breton

**LES TERRASSES DU KREISKER** 56100 Lorient

**3 RESIDENCES POUR 30 APPARTEMENTS DU T2 AU T4 A LORIENT**

<b>Type de bien :</b> Appartement	<b>Nombre de chambres :</b> de 2 à 3
<b>Surface habitable :</b> de 67 à 80.8 m <sup>2</sup>	<b>Livraison :</b> Fin 2013
<b>Adresse :</b> Rue de Kerpape 56100 Lorient	<b>Prix :</b> de 154 000 € à 191 000 €

**Description**  
À télécharger  
Contactez-nous

A Lorient, proche du centre-ville, sur la route des plages, nous vous proposons 3 petites résidences de qualité labellisées "Bâtiment Basse Consommation". Situées rue de Kerpape, dans un quartier calme, les séjours des appartements ouvrent sur des terrasses ou des balcons exposés à l'ensoleillement. Du type 2 au type 4, avec garage ou parking, vous souhaitez devenir propriétaire sur la base d'un prix très attractif ? N'hésitez plus, contactez-nous !

**LE LOGIS BRETON** Vous louez, Vous achetez, Nous vous acc...  
Nous contacter | Espace professionnels

Accueil | La coopérative | Acheter | Louer | Bon à savoir

Source : Extrait du site internet du promoteur : [http://www.lelogisbreton.com/acheter/maison-appartement/4-684\\_les-terrasses-du-kreisker.html](http://www.lelogisbreton.com/acheter/maison-appartement/4-684_les-terrasses-du-kreisker.html)

Le Logis Breton est une SA. Coopérative d'HLM qui participe de manière active à différents programmes de rénovation urbaine en Bretagne. Elle s'inscrit notamment dans la réalisation de programmes d'accession à la propriété comme ici, aux « Terrasses du Kreisker ». Sur son site, aucune allusion n'est faite au quartier ni même à l'îlot dans lequel se situe le programme, seul est précisé qu'il se situe « rue Kerpape, dans un quartier calme ». L'occultation totale du nom de Kervéanec au profit de la désignation d'un nouveau nom de rue est révélateur de l'inquiétude éventuelle que pourrait provoquer, selon la coopérative, la réputation du quartier sur les clients potentiels.

### 1.1.3. De la restructuration d'un quartier à un projet d'aménagement global de la ville

Concrètement, les élus de Lorient se sont engagés dans la rénovation urbaine de Kervéanec avec la perspective d'une stratégie de recomposition urbaine globale qui tente de dépasser les limites du quartier et même de la commune, notamment parce que le site se situe en position limitrophe avec une autre commune, Ploemeur. La recherche d'ouverture du quartier sur l'extérieur se traduit par différents aménagements : un mail paysager, le réaménagement de l'axe central que constitue l'avenue Thorez, l'ouverture – plus timide – en direction de pôles à proximité (université et centre-ville notamment) et la démolition des barres du secteur sud. La refonte en profondeur du secteur et l'ampleur des démolitions-reconstructions envisagées n'a cependant pas provoqué de débat sur la scène politique locale ni d'opposition réelle au sein de la classe politique comme de la part des habitants. Le PRU est au contraire un moment fédérateur pour l'ensemble des acteurs qui expriment et partagent une même appréciation quant aux maux dénoncés et aux remèdes à apporter au plus grand quartier d'habitat HLM du département.

#### 1.1.3.1. La rénovation urbaine, un acte politique et consensuel : Les discours sur l'espace

L'apparente unanimité autour des transformations du quartier et notamment des opérations de démolition repose sur une vision stratégique du changement urbain de grande ampleur que, selon les responsables locaux, seul le recours à ce mode opératoire permettait. C'est ce qui explique, disent les acteurs, le consensus auquel a donné lieu le PRU. Le rapport du groupe Réflex<sup>440</sup> à propos du quartier de Kervéanec confirme qu'il n'y a pas eu d'opposition marquée de la part des résidants à l'annonce des projets de démolition après la signature de la convention ANRU. La démolition-reconstruction, qui constitue une pierre angulaire du PRU lorientais, s'inscrit donc dans une forme de consensus local. Elle est considérée avant tout comme un acte technique, indispensable à la transformation du quartier.

#### Exemplifier 7.4 – La démolition, « un non-événement » ? Des acteurs unanimes sur le recours à des démolitions-reconstructions

« Les gens avaient vraiment l'impression que ce n'était pas très juste ce qui leur arrivait [la démolition de leur tour] à eux alors qu'on ne touchait pas à celle des autres. Mais ce n'était que quelques-uns, il n'y a pas eu d'opposition massive. Dans l'ensemble, ça fait un bout de temps que je suis dans le quartier, globalement parlant, les habitants sont contents peut-être pas des réalisations, il faudrait regarder de près, mais en tout cas que l'on se soit occupé d'eux » (AS-L2)

<sup>440</sup> *Op. Cit.*, p. 2.



« Depuis mon arrivée, il n’y pas eu d’opposition par rapport aux démolitions. Avant, il ne semble pas qu’il y ait eu de vrais blocages considérables sur le projet. Evidemment, ce type de projet ne peut pas plaire à tout le monde mais je pense qu’il plaît au plus grand nombre » (ST-L3)

« La transformation des lieux était inévitable, la démolition de certaines barres, de certaines tours en tous cas, cela va de pair avec un accompagnement social. » (ST-L1)

« Moi-même, je n’en reviens pas, tout ce temps passé sans article dans les journaux, sans que les gens se mobilisent, sans que les associations ou des politiques ne montent au créneau » (E-L2)

Mais, si les acteurs présentent ce programme de rénovation dans la continuité des opérations précédentes et se positionnent nettement dans l’historicité du site, le projet ne comporte-t-il pas des aspects singuliers propres au PNRU et à l’échelle d’action envisagée ? Tout d’abord, nous l’avons vu précédemment, la signature de la convention avec l’ANRU a fait apparaître et intégrer un volet démolition qui, jusqu’en 2003, était absent ou du moins sujet à discussions au niveau local. Ce glissement progressif d’un projet de réhabilitation de grande ampleur arrivé à maturité dans le cadre de l’ORU à celui du PNRU a donc contribué à créer un consensus entre les différents acteurs autour de ce mode d’intervention dès la signature de la convention. Au-delà de l’acte technique d’intervention sur le quartier, la rénovation urbaine est présentée comme un acte politiquement symbolique que la municipalité met en scène par diverses inaugurations et par l’apposition d’une plaque commémorative non pas de l’histoire locale mais des « 10 ans de rénovation urbaine » à Kervéanec (figure n° 7.5).

**Figure 7.5 – Garder la trace des opérations**



(Réalisation personnelle)

Scellée en juillet 2012, cette plaque entend marquer un moment fondateur pour le quartier, qui naît ou renaît à la suite de ces opérations, il s’agit de l’acte inaugural de

l'entrée du quartier dans l'histoire urbaine de la ville. A notre connaissance, Kervénanec est le seul site de Bretagne à avoir opté pour l'apposition d'une plaque en mémoire de la rénovation urbaine réalisée sur le secteur. Ceci relève d'un double symbole : politique tout d'abord, en intégrant fortement ces opérations dans la stratégie de la municipalité, la rénovation urbaine apparaît dans la continuité des préoccupations et des actions conduites par celle-ci ; mais plus symbolique aussi en faisant correspondre *in fine* la disparition de plusieurs centaines de logements et un épisode de la vie du quartier à un souhait de mémoire. Dans une ville reconstruite depuis la Seconde Guerre mondiale, ces immeubles appartenaient pleinement à la phase d'essor et de reconquête de Lorient après les années 1950. Peut-être peut-on y lire, s'agissant d'une ville reconstruite, une capacité particulière à se projeter au-delà des formes en présence ? Mais ces deux inaugurations témoignent avec force de l'implication politique des acteurs et de la volonté symbolique d'inscrire le quartier et son aménagement dans l'histoire urbaine de Lorient. Ainsi sur la photo parue dans le quotidien *Ouest-France*, on retrouve conjointement Jean-François Savy, préfet du Morbihan, Béatrice Le Marre, conseillère régionale et Norbert Métairie, maire et président de Cap l'Orient, dévoilant la plaque inaugurale des Grands Larges, une résidence étudiante qui s'intègre à un programme de reconstruction de logements sociaux situés à proximité du centre-ville. Il s'agit aussi de saisir cette occasion pour rappeler que 110 millions d'euros de travaux ont été investis qui « contribuent au développement de l'économie locale »<sup>441</sup>. Le PRU de Kervanec n'est donc pas seulement une intervention ciblée sur secteur de la ZUS mais est présenté comme un projet d'aménagement concernant l'ensemble du territoire lorientais.

A Lorient, la rénovation urbaine s'intègre donc pleinement dans la logique politique et urbaine de la municipalité et de l'ensemble des acteurs locaux. Ce consensus repose également sur une « vision partagée » du diagnostic posé sur le quartier et des modalités d'intervention sur le territoire que résume le directeur de l'aménagement urbain :

*« On est dans un profil de ZUP comme partout moins pire évidemment que certaines villes où ça allait très mal, mais on a tous les signes de la spirale d'un quartier qui va mal. On avait de la vacance alors qu'il y avait déjà 1 000 demandes en attente à Lorient Habitat. [...] Nous, on le voit un peu comme un symbole de quelque chose qui n'a jamais bien fonctionné. » (ST-L1).*

Une recension sur la période 2005-2013 dans les tribunes de l'opposition du journal municipal *Lorient Mag*, fait état d'une faible contestation sur le projet. L'opposition ne mentionne une réserve sur le projet, sous une forme ou une autre, qu'à

---

<sup>441</sup> Selon l'expression de M. C. Detraz, adjointe à l'urbanisme, dans le discours d'inauguration prononcé à cette occasion – *Ouest-France* 04/07/2012.

deux reprises<sup>442</sup> et sans remettre en cause ni les orientations retenues ni le choix des opérations réalisées<sup>443</sup>, comme en témoignent ces extraits :

*« Si l'opposition s'est très activement impliquée dans la rénovation de l'habitat social sur Kervénanec, réalisée grâce aux crédits d'Etat mobilisés par l'ANRU, nous regrettons l'absence de réelle mixité des logements et des activités dans les constructions et rénovations réalisées sur la ville. Des pistes méritent d'être davantage approfondies, comme l'accession sociale à la propriété ou la réhabilitation des logements anciens... »* (Source : Extrait de la Tribune de l'opposition – *Lorient Magazine*, n° 212, Septembre 2007) SPN

*« Au cours de cette année, en plus de ce qui avait été prévu initialement, il a été décidé de déconstruire ce qui est appelé « l'îlot Delescluze », un immeuble situé rue de Kervénanec, pour parfaire la rénovation du quartier et utiliser la totalité des fonds qui nous avaient été alloués par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Nous avons approuvé ce projet, mais, ce qui nous a été soigneusement caché, c'est que cet immeuble avait été partiellement rénové deux ans auparavant. 300 fenêtres double-vitrage, toutes équipées de volets roulants, y avaient été installées. Vu le nombre, les dimensions, la dépose et la pose de ces fenêtres, nous pouvons chiffrer ce gaspillage à 150 000 € environ. Les Lorientais et les habitants de logements sociaux qui attendent la rénovation de leur immeuble, apprécieront. »* (Source : Extrait de la Tribune de l'opposition – *Lorient Magazine*, n° 259, Décembre 2011) SPN.

L'inscription de la ville dans le PNRU n'est donc pas remise en cause localement y compris au moment de la signature de la convention en 2005. Il semble que le projet fasse l'unanimité parmi les élus. Quant aux choix opérés, la justification repose sur trois registres : la problématique des formes urbaines liée à la demande sociale, la pratique des espaces publics et le manque d'ouverture du quartier sur l'extérieur. Ces trois aspects, relativement consensuels, sont donc à l'origine de la restructuration urbaine mise en place. Cependant, l'échelle des opérations nécessite un projet directeur pensé au-delà des limites de la ZUS.

### ***1.1.3.2. ...et des incidences spatiales : L'espace comme outil.***

D'après les questions adressées aux acteurs locaux, les objectifs retenus dans le PRU sont motivés, en premier lieu, par le projet urbain élaboré par les services de

---

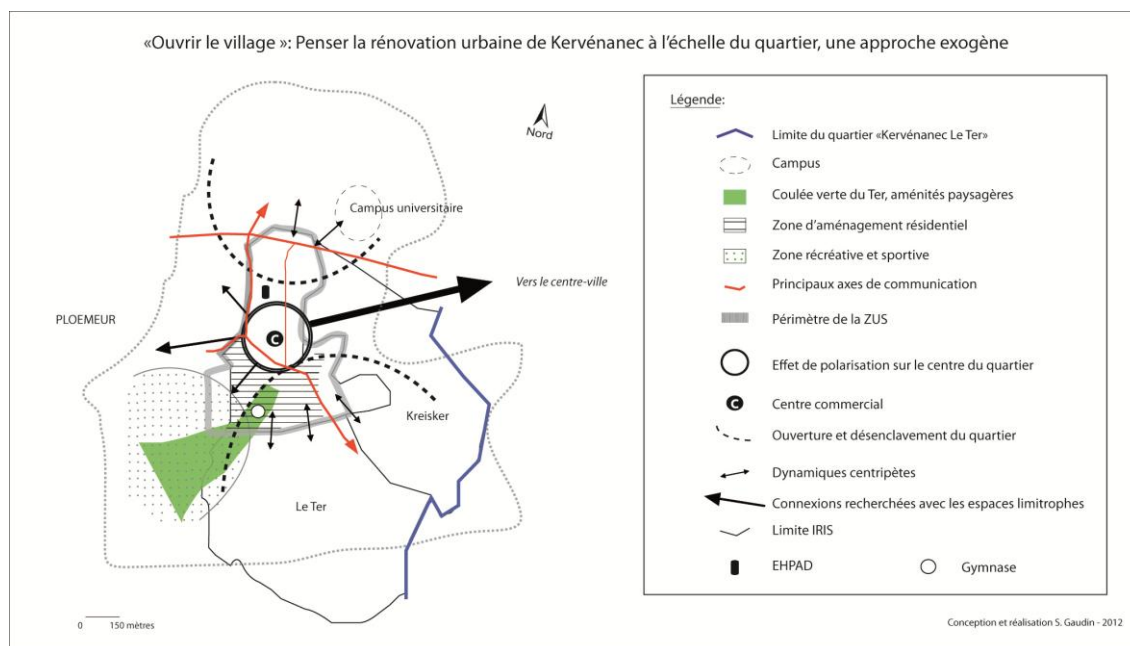
<sup>442</sup> Ce résultat provient d'une revue systématique des 79 numéros de *Lorient Mag* publiés entre décembre 2005 (n° 193) et février 2013 (n° 272).

<sup>443</sup> On remarque que l'essentiel des sujets évoqués dans la « Tribune de l'opposition » repose sur des actions menées ou à mener au centre-ville, ainsi que sur les enjeux liés à la circulation (et donc essentiellement au niveau du centre-ville commerçant) et, dans une moindre mesure, en direction du port et sur les investissements relatifs à la culture. En revanche, les opérations de rénovation urbaine ou même les actions en direction des logements HLM sont très rarement abordées.

l'aménagement urbain de Lorient. Ici, la démolition-reconstruction « se justifie d'abord et surtout pour des raisons urbanistiques » (Duarte, 2010 : 91). Bien qu'à l'origine du projet, le bailleur n'a pas suggéré initialement les mêmes axes d'intervention que ceux retenus à terme. Au départ, « on avait pensé démolir des tours dans la partie centrale du quartier mais, finalement, c'est l'entrée du sud du quartier qui va être prioritaire. Pour les tours, on a décidé de conserver celles qui étaient le mieux exposées » (B-L1) explique le bailleur. Ces choix sont réalisés au moment du montage opérationnel du programme et dans des délais relativement serrés. Suivant l'expertise des différents cabinets engagés, la Ville opte pour une restructuration non seulement des marges du quartier mais également du secteur central des tours. Cette option a été fortement appuyée par les services de l'ANRU au moment de la présentation du projet en comité d'engagement. Celui-ci repose sur une vision relativement traditionnelle des opérations actuelles de renouvellement urbain en mettant en avant, en réponse aux problématiques identifiées, trois axes principaux : une diversification des formes urbaines, une ouverture du quartier reposant sur un travail sur la voirie et la recherche d'une certaine qualité urbaine.

Dans la version validée du PRU, le projet prévoit une restructuration du quartier par îlots. Déjà présent dans la constitution de l'ORU sous la forme de fiches techniques, les transformations portent sur le morcellement du sud du quartier et de l'espace central en trois secteurs, dont un espace qui s'intègre dans la constitution du parc du Venzu dans la partie sud-ouest du quartier. Un dernier secteur est identifié autour de la création de maisons individuelles et de petits collectifs le long de l'avenue Marianne bordant la partie ouest de Kervéanec. Progressivement s'élabore la méthode de transformation du quartier par fragmentation de l'ensemble de la ZUS en trois parties, en fonction de leurs liens externes puis en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques : Kervéanec nord dont l'objectif est d'articuler et d'accentuer les liens en direction du campus universitaire. Ici, les aménagements ne concernent, et *a minima*, que les espaces extérieurs. Le centre du quartier dont la fonction commerciale est renforcée. Enfin, la partie sud où se concentre l'essentiel des transformations morphologiques les plus importantes et dont les infrastructures doivent permettre de renouer avec les aménités naturelles des rives du Ter et de la coulée verte qui borde le quartier (carte n° 7.4).

## Carte 7.4 – « Ouvrir le village » : Penser la rénovation urbaine de Kervénanec, une approche exogène



(Réalisation personnelle)

Les objectifs de recomposition de la structure urbaine de Kervénanec – et par conséquent des opérations de démolition et de résidentialisation – sont subordonnés à cette stratégie générale, définie par la Ville, d'ouverture mais aussi de « banalisation du quartier ». Enfin, et c'est le troisième volet retenu, il s'agit de revaloriser les atouts du quartier afin de transformer la relation du quartier à son environnement – l'Université, le Ter, la commune de Ploemeur. Cette volonté de promotion/normalisation du secteur s'axe essentiellement sur un travail de « recoutage » de la ville, faire des passages, des osmose, des liens dans tous les sens et ne pas rester autocentré » (SE-56-1) ainsi que sur une diversification typo-morphologique des logements.

L'îlotage voulu par les acteurs locaux a été pensé en deux temps (figure n° 7.6). Le premier objectif était d'agir sur la structure du quartier afin de favoriser la lisibilité et la fonctionnalité des espaces. Ainsi, le travail sur les espaces publics et la recomposition du foncier sont des éléments déterminants du projet. Il s'agissait de repenser « les espaces publics indifférenciés comme ça, les grandes pelouses qui servent à rien, qui n'apportent rien mais au contraire. Non seulement ce n'est pas convivial mais c'est susceptible de poser des problèmes notamment de jeunes qui traînent sur l'espace public, avec des comportements d'incivilité ou autres » (ST-L1). On retrouve ici de manière plus ou moins explicite le sentiment de défiance de certains responsables à l'égard des habitants et particulièrement des jeunes que l'on a vu émerger dans l'analyse des corpus « presse » et « entretiens ». Afin de déterminer les différentes fonctionnalités

des secteurs, le PRU prévoit de travailler à partir du maillage constitué par les îlots et la voirie (figure n° 7.6).

**Figure 7.6 – La recomposition des îlots urbains à Kervénanec – Etat des lieux avant l’intervention, en 2007**



(Réalisation personnelle)

Cette approche s’inscrit dans les principes initiés dans les diagnostics conduits précédemment et qui ont souligné que Kervénanec était peu ouvert sur l’extérieur, même si on ne peut véritablement parler d’un site enclavé. En 2000, l’agence d’architecture Ville Ouverte, associée au cabinet ATEN et à PRODEV, réalise une « critique virulente » (ACT consultant, 2003)<sup>444</sup> de la conception du quartier, en reprochant notamment l’esprit du mouvement moderne en architecture qui l’avait inspiré. Le secteur est considéré comme « tout entier une rupture »<sup>445</sup> aussi bien vis-à-vis de son environnement que dans l’absence de continuités internes, enclavé, illisible

<sup>444</sup> ACT Consultant, 2003, *L’opération de renouvellement urbain de Kervénanec à Lorient*, septembre 2003, 15 p.

<sup>445</sup> Charré Laurent, Makowski Gérard, Granger Véronique, 2000, *Premières impressions sur le quartier*, avril 2000, 12 p.



du fait de la « dé-liaison de l'unité des composants fondamentaux de la structure urbaine ». L'isolement, selon ces rapports, est accentué par différents effets de coupures : la vallée du Ter, la rocade, et l'organisation auto-centrée du quartier. Les enquêtes réalisées auprès des habitants par la ville et les cabinets spécialisés soulignent qu'à Kervénanec, une partie de la population « ne sortait pas du quartier, une population qui faisait ses courses dans le quartier, qui avait tous les équipements publics sur place, tout fonctionnait par îlot. Et donc des gens très en marge du reste de la ville » (ST-L1). Pour faire face à cette double problématique d'exclusion par rapport au reste de la ville et de sentiment d'enfermement du quartier, le PRU ambitionne ainsi, en second lieu, un nouveau schéma de circulation et une requalification de la voirie, « donc diminution d'emprise de voirie au bénéfice de circulation douce » (ST-L1).

**Figure 7.7 – Requalification de la voirie et nouveau schéma de circulation à Kervénanec**



(Réalisation personnelle)

La hiérarchisation des voies de communication réorganise le plan du quartier autour de l'axe Maurice Thorez qui fonctionne, avec l'avenue du Capitaine Marianne,

comme la principale voie de desserte. Leur aménagement a consisté en la réorganisation des flux et du plan de circulation, notamment au niveau des transports en commun qui empruntent l'avenue Thorez à double sens, alors que les voitures y ont un accès limité. L'ensemble des axes de circulation a été rétréci (figure n° 7.7) au profit de trottoirs aménagés afin d'inciter des circulations douces. Enfin, la voirie a bénéficié des aménagements paysagers des espaces publics et de la résidentialisation de certains pieds d'immeubles. L'ensemble de ces travaux doit ainsi contribuer à limiter les effets de coupure du quartier avec son environnement. Sur les deux clichés de l'avenue Marianne (figure 7.7) figurent les nouvelles constructions des pavillons du nord du secteur et du petit-collectif qui appartenaient aux projets validés en concertation avec les habitants.

Le projet de rénovation urbaine accorde ainsi une place déterminante à la recomposition de la voirie et à la restructuration foncière par secteurs afin de créer de la continuité urbaine, de gommer les effets de rupture et pour que le quartier s'intègre morphologiquement et visuellement dans le reste de la ville (figure n° 7.7).

### **Exemplifier 7.5 – Les objectifs poursuivis par les opérations**

« le projet urbain qu'on avait élaboré à l'époque avec la suppression de la coupure, des zones repérées en jaune comme étant des constructibilités possibles, un projet pour dire l'espace vert qui est là, il doit nous servir de liaison entre le quartier et les rives du Ter qui sont attractives d'autant que les habitants ne les fréquentent pas. On cherchait aussi depuis longtemps un équipement qui permettrait aussi de faire venir une population extérieure dans le quartier, d'autres habitants pour fréquenter Kervénanec de manière positive » (ST-L1)

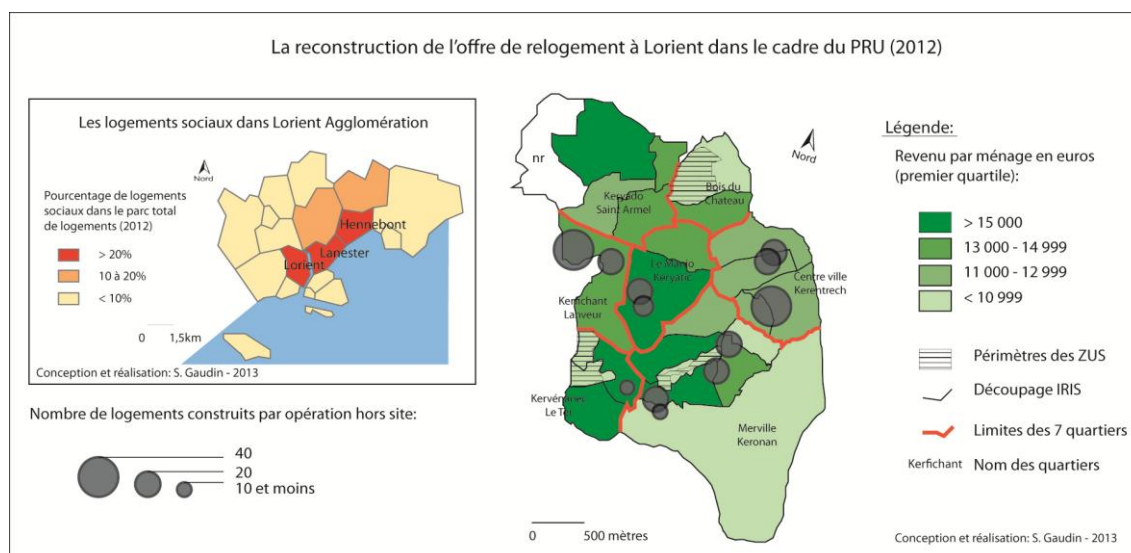
« L'opération de rénovation urbaine ne peut pas agir sur tout mais au moins sur l'aspect physique et permettre d'inclure complètement le quartier dans la ville [...]. Voilà, faire de Kervénanec un passage obligé pour certains accès » (ST-L3)

« On avait déterminé quels équipements publics il fallait faire, quel travail sur les voiries qui devaient devenir des voiries de ville, désenclaver le quartier, résidentialiser les immeubles et puis vraiment, avoir une attention sur les espaces publics qu'ils soient travaillés, affectés avec une vraie fonction, du foncier réaffecté pour résidentialiser et puis sur le bâti, là aussi, une vraie transformation » (E-L1)

Mais la rénovation urbaine du quartier à Lorient s'inscrit dans un schéma plus vaste encore. Elle s'intègre dans une stratégie globale de redynamisation urbaine tout en permettant aux acteurs de maintenir leur place et leurs orientations en matière de politique urbaine. Pour parvenir à faire que le PNRU recoupe les enjeux des plans d'urbanisme locaux, différents outils ont été mobilisés et mis en avant. Si les acteurs soulignent que le PRU est conforme aux orientations du PLH, force est de reconnaître qu'il ne provoque aucun effet direct sur la recomposition de l'habitat à l'échelle de l'agglomération. En effet, le programme de rénovation urbaine et la reconstitution de l'offre locative se sont quasi exclusivement portés au niveau de la ville-centre, les autres communes de l'agglomération ayant pour certaines marqué une forte réticence à accueillir les 50 logements sociaux initialement prévus.



## Carte 7.5 – Les sites de la reconstruction du PRU lorientais



Réalisation personnelle – Sources : DREAL Bretagne 2011 et Comité de pilotage ville de Lorient 2012

Comme l'ensemble des villes moyennes françaises, Lorient concentre une part importante du logement social de son agglomération (56%) ce qui représente 29,1% de l'ensemble des logements de la ville (carte n° 7.5). Deux autres communes dépassent cependant le seuil fixé par la loi SRU, Lanester (28,6%) et Hennebont (22,6%), toutes deux possédant une tradition ouvrière et industrielle assez marquée au regard du contexte régional. Le PRU lorientais, engagé et signé par la Ville et au niveau de l'agglomération n'a pas donné lieu à un rééquilibrage de cette répartition puisqu'aucun logement n'est reconstruit en dehors de la ville-centre. A Lorient, les nouveaux logements sont relativement dispersés sur l'ensemble de la commune, la reconstruction s'effectue en majorité sur Kervéno (279 logements) mais aussi, en assez grande partie, en direction d'autres quartiers puisque 207 logements sont reconstruits hors site. Ces derniers concernent cinq des sept grands quartiers définis par la municipalité – soit 12 opérations – et seulement 19 logements sont reconstruits dans une autre ZUS de la ville (Frébauld). Ces 207 logements hors site sont constitués de petites opérations – seulement trois programmes dépassent les 29 logements (à Monistrol, Bisson et Kerfichant, ce dernier est par ailleurs constitué de petites maisons de villes). Dans la majorité des réalisations, la ville a opté pour des petits collectifs de type R+3 et R+4, près de 70% de ces nouvelles constructions étant des logements de taille intermédiaire (T3/4).

Le développement du pavillonnaire sur le quartier (figure n° 7.8) s'inscrit dans un double objectif, d'une part favoriser l'intégration de Kervéno avec le tissu environnant de Ploemeur et du Ter, d'autre part, la construction de maisons individuelles pour répondre à une demande explicite de l'Office HLM, rappelée par le

cabinet ACT consultant chargé de faire un bilan intermédiaire du PRU à mi-parcours : « Considérant que 30% de la demande de mutation se porte sur de l'habitat individuel alors que le patrimoine n'en possède que 1%, la direction de l'Office s'est prononcée pour de la construction d'habitat individuel » (ACT, 2009 : 3).

**Figure 7.8 – Entrer par le pavillonnaire : ouverture et « couturage » de l'entrée sud de Kervénanec**



(Réalisation et clichés personnels)

Cette offre, locative pour certains pavillons, notamment du secteur Jules Vallès et/ou en accession (Louise Michel) permet de participer à une diversification des types de logements présents sur le secteur. Au terme des opérations, le quartier sud comportera plusieurs dizaines de maisons individuelles allant du T2 au T4/5 (figure n° 7.8).

Ainsi les formes prises par le projet de rénovation sont-elles fortement dépendantes ici de l'antériorité des politiques urbaines, des temporalités des opérations et du réseau local d'acteurs. Parce que le projet a été largement pensé et même engagé en amont de la création de l'ANRU, les opérations de rénovation urbaine à Lorient ont connu des évolutions notables et des modalités particulières par rapport au conventionnement traditionnel. Celles-ci se situent essentiellement à trois niveaux : une volonté affichée de continuité et non de rupture dans l'action sur les quartiers, un souhait de valorisation du site reposant sur la mise en valeur des aménités urbaines, et le consensus sur le projet qui émane de l'ensemble des acteurs locaux.

### ***1.1.3.3. Discours et orientations des opérations lorientaises : Espaces enjeux, l'espace d'enjeux***

Pour autant, le PRU n'est pas une opération anodine pour la ville, elle revêt également une dimension stratégique, « c'est vrai qu'il y a une volonté stratégique ... On fait quand même partie des villes qui ont une forte proportion de logement social avec Lanester, on est largement dans les clous. Avec les démolitions reconstructions, on veut réussir à maintenir et on le maintient et on veut continuer à construire du logement sur le territoire de Lorient en ayant toujours la volonté de diversifier et de pouvoir faire venir une diversité de population. » (ST-L1). Le peuplement est pourtant, de manière assez paradoxale, peu évoqué par les acteurs dans leurs discours (figure n° 7.9). En revanche, on observe d'un point de vue lexical, une forte dissociation entre les stratégies et les objectifs poursuivis qui permet d'appréhender la nature et le statut conféré à l'espace au sein de l'opération.

**Figure 7.9 – Stratégies et objectifs (extraits) dans les discours des acteurs lorientais**

ux pour que le quartier soit plus transformé . Son objectif , c'était cela . Si vous voulez ces tours là , ça lution qui a été retenue . Donc , pour arriver aux objectifs de dédensifier , d'apporter plus de mixité , c'était ec les services de l'Etat sur la détermination des objectifs , des ratios , des quotients . Et puis surtout pour essus . Alors , la fameuse question concernant les objectifs et les attentes , un ANRU qui aurait atteint sa cible e une convention avec les centres sociaux avec des objectifs qui sont fixés et des financements importants qui omprendre la logique de l'autre pour arriver à mes objectifs . On a un objectif , il faut savoir le discours que de l'autre pour arriver à mes objectifs . On a un objectif , il faut savoir le discours que va accepter ou comprendre pprocher des habitants , clairement , c'est un des objectifs du point - info d'être relais auprès des habitants ier ou à chaque ville mais à Kervénanec , l'un des objectifs c'était un peu d'harmoniser le quartier avec l'ensemble é pour en faire un vrai parc de qualité . L'un des objectifs de ce parc et de l'opération de rénovation urbaine poser . On essaie de faire en sorte d'accorder les objectifs de chacun et de dialoguer . \$ Aujourd'hui , nous sommes y a une rigueur , il y a une exigence , il y a des objectifs qu'on ne retrouve pas dans les projets qui se font ise en place d'un système qui se construit avec un objectif , une durée , un financement , je n'ai jamais connu icile un projet de rénovation urbaine . Il faut un objectif précis , un programme précis , en le chiffrant . Lorsque t Lanester est à 50 % et là , ce sont des critères objectifs , il y en a trois , c'est expliqué dans le RGA . Je pêche le PNRU , là où il n'atteint pas du tout ses objectifs . La capacité de l'ANRU à faire , c'est remarquable 'est pas tout à fait ce que l'on avait prévu . Les objectifs , c'est banalisation des quartiers , mixité sociale

e gestion urbaine de proximité qui ont fait évoluer les stratégies du bailleur en matière de gardiens . Avant , il n'é onc des conflits et puis qui peuvent être aussi sur des stratégies . Donc , ces conflits là , on en débat . Je fais l' ment social d'office . C'est vrai qu'il y a une volonté stratégique ... On fait quand même partie des villes qui ont une particulières de par comment cela avait été peuplé , la stratégie de peuplement . Cela vient du fait tout simplement q du tout cela pour avoir des souvenirs à eux , avoir des stratégies à eux . Donc , on a fait plein de trucs sur la vie pour les deux autres . Après , chaque département a ses stratégies . En Ille - et - Vilaine d'ailleurs , c'est moins u s . En Ille - et - Vilaine d'ailleurs , c'est moins une stratégie départementale que rennaise . A Brest , c'est une st tégie départementale que rennaise . A Brest , c'est une stratégie de communauté urbaine mais dans la communauté urbain ne , le poids de Brest est tellement fort que c'est une stratégie brestoïse mais aussi départementale puisque le maire nti dans les opérations ANRU parce que quand on a vu la stratégie brestoïse... , le PNRU il y avait quand même des défin

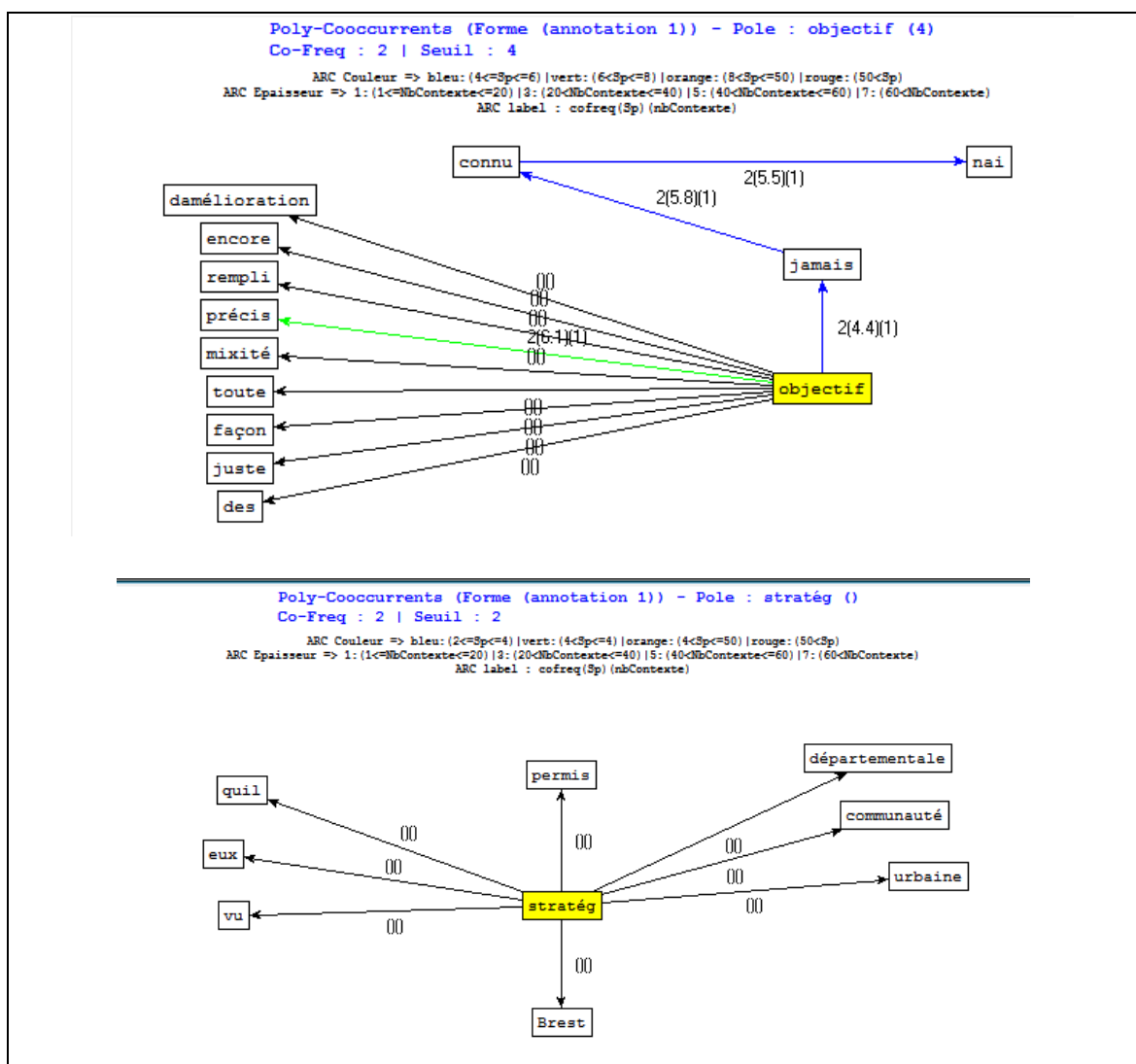
(Réalisation personnelle)

Malgré la polysémie du terme « stratégie », notamment dans son usage courant, on peut ici en retenir la définition proposée par P.Grandjean, R.Ladefroux et N.Mathieu (1990)<sup>446</sup> qui la désignent comme la « conduite et réalisation, par les meilleurs moyens, d'une politique ». Nous retrouvons bien ici, dans les discours retranscrits, la forte dimension politique du terme. Cependant, de manière transversale, celle-ci apparaît sur un autre registre, plus opérationnel. Alors que les objectifs assignés au PRU sont de nature essentiellement symboliques (changer l'image du quartier, banalisation, intégration urbaine), les termes « stratégies et/ou « stratégiques » s'articulent autour des enjeux de peuplement. On retrouve cette association dans les discours des bailleurs mais également au niveau des élus et des aménageurs. C'est d'autant plus remarquable que,

<sup>446</sup> Grandjean Pernelle, Ladefroux Raymonde, Mathieu Nicole, « Conjuguer stratégie(s) et territoire(s) », *Strates*, n° 5, 1990 [2007], URL : <http://strates.revues.org/1339>

pris dans leur ensemble, le peuplement apparaît peu dans les entretiens conduits. L'unique secteur identifié comme posant des difficultés particulières à ce niveau n'est d'ailleurs pas inclus au départ dans la convention : « le fameux secteur Delescluze qu'on n'avait pas traité. Il concentrait des difficultés particulières de par comment cela avait été peuplé, la stratégie de peuplement. Cela vient du fait tout simplement qu'on a de grands logements et donc concentration de certaines populations et donc concentration de certaines difficultés. Mais c'était préexistant à l'opération de rénovation urbaine mais il n'y a pas de regroupement des difficultés sur des îlots non traités. » (ST-L2).

**Figure 7.10 – Poly-cooccurrence des patrons « objectif+ » et « stratég+ »**



(Réalisation personnelle)

Ces graphes (figure n° 10) ont été réalisés à partir des retranscriptions des entretiens conduits auprès des acteurs locaux du site lorientais. Sans entrer dans le détail de la ventilation lexicale associée aux patrons, on remarque qu'au niveau des objectifs deux entrées se rapportent directement aux motivations de l'action : l'amélioration (en l'occurrence essentiellement des logements et de manière moins systématique des cadres de vie) et la mixité (ici aussi appréhendée essentiellement dans les discours comme une diversification dans la typologie des logements). Lorsque les acteurs évoquent des stratégies, celles-ci ne sont pas associées à des thèmes en particulier ou des formes d'action. Il s'agit davantage de souligner les acteurs en présence et l'action prise au sens générique. En recoupant les deux groupes de séquences, celles se rapportant aux objectifs et celles aux stratégies, on observe une totale dissociation des champs, puisqu'aucune construction langagière ni séquence de discours ne permet de croiser les corpus.

Ainsi, bien que l'on puisse identifier des sensibilités et des attentes reposant sur différents registres que seule une étude textométrique (figure n° 7.10) permet de faire apparaître, les acteurs s'accordent globalement sur l'ensemble de la conduite et des choix du PRU.

Lorient se présente comme une ville non seulement expérimentale mais aussi comme un modèle d'application des politiques de la ville. Le caractère précurseur et les actions volontaristes de la ville peuvent témoigner d'une forte attente en termes de visibilité et de notoriété de la politique municipale. Elle bénéficie de ce fait d'un véritable ancrage historique dans les politiques de renouvellement urbain. Au moins autant que l'histoire et les témoignages, le regard posé sur l'espace et son remodelage est ici particulièrement révélateur des attentes et des conceptions locales en faveur d'une revalorisation du site et, au-delà, de l'image de la ville. Celle-ci s'est fortement engagée dans le PRU, initié à ses débuts par le bailleur, et a fédéré un réseau d'acteurs locaux comme en témoigne la particularité d'un pilotage interne des opérations – le chef de projet est également le directeur de l'urbanisme de Cap Lorient. La ville a opté pour un projet fortement qualitatif, misant sur la revalorisation du site et de son attractivité. En 2012, Lorient est distinguée par l'ANRU comme appartenant aux « 35 succès du PNRU »<sup>447</sup>. Le « modèle » lorientais continue d'être distingué alors même qu'il réaffirme son indépendance vis-à-vis des prescriptions et des incitations nationales – [c'est] « donc vraiment quelque chose de très très adapté, c'est un peu du cousu main lorientais. On n'est pas trop rentrés dans les canaux et finalement, on en est satisfaits » (E-L1) –, une position réaffirmée par les praticiens : « C'est purement local ! » (ST-L2). Cette forte appropriation locale des objectifs du PNRU reflète cependant, comme nous

---

<sup>447</sup> À côté de sites comme Aix-les-Bains (Sierroz et Roosvelt), Angoulême (Ma Campagne), Belfort (Les résidences), Epinal (Plateau justice), Mâcon (Grand Marbé), Montpellier (Grand Coeur) ou encore Pantin (Les Courtillères) ou Vénissieux (Plateau des Minguettes), etc.

le verrons dans un second temps, des partis pris d'aménagements parfois assez conventionnels au regard des référentiels actuels.

Reposant sur un réseau d'acteurs et de partenaires stables et expérimentés, le PRU conforte la dynamique politique d'intervention sur et dans l'espace urbain. Cette assise politique ne suffit pas cependant pour permettre au PRU de dépasser les limites communales et de s'inscrire réellement dans une dynamique communautaire et cela, alors même que le chef de projet rénovation urbaine, comme nous l'avons déjà souligné, est également le directeur du service urbanisme de la communauté d'agglomération. Cette limite nous semble conforter la logique de transaction à l'œuvre, les responsables locaux des autres collectivités ne refusent pas seulement de s'inscrire dans le PNRU du fait d'une réticence (plus ou moins avérée parfois) à développer des logements sociaux sur leur territoire, mais ils restent en dehors de l'univers commun du CIRU et des bénéfices potentiels (visibilité politique, soutien financier, amélioration qualitative, paix sociale) attendus de ces opérations. Si l'objectif fixé par les acteurs locaux d'intégrer le PRU dans un projet d'agglomération doit être relativisé, la rénovation urbaine à Kervénanec a contribué à l'émulation locale de la politique d'aménagement de la ville et à la reconnaissance d'une réelle expertise des responsables locaux en matière de gestion et de planification urbaines. Le projet de Kervénanec peut ainsi être qualifié de modèle-type transactionnel, puisqu'il donne l'apparence d'une convergence des objectifs nationaux avec les objectifs locaux, tout en donnant lieu à des stratégies diverses au niveau des acteurs locaux allant du consentement à la négociation (notamment après la révision du pré-projet). Cependant, il s'agit d'une transaction faible dans le sens où aucun conflit ni opposition ne s'exprime clairement à l'encontre du PRU. La seule réticence notable est celle des autres communes de l'agglomération et elle interfère indirectement sur la conduite des opérations, notamment dans les lieux et les formes de la reconstitution de l'offre sociale locative. Une transaction de faible intensité n'implique pas pour autant que le projet ne comporte pas d'enjeux majeurs sur le plan symbolique mais aussi politique. Les acteurs s'engagent fortement dans les opérations et font valoir le PRU comme l'aboutissement d'une stratégie locale congruente sur le long terme.

## **1.2. Saint-Brieuc, les ambitions d'une cité endormie**

Si Lorient témoigne d'une continuité de l'action publique et d'une tradition d'intervention dans le cadre de la politique de la ville, d'autres sites, sous l'impulsion de l'ANRU, appartiennent à ce que l'on peut considérer comme les nouveaux venus. Leur entrée dans les opérations de rénovation urbaine n'a pas ou peu d'historique. Ils rentrent dans le discours démolisseur actuel sans avoir les outils, les expériences ni souvent



l'ingénierie des sites historiques de la politique de la ville. Le levier d'action qu'a constitué l'ANRU a incité ces villes aux profils très différents à s'engager dans le dispositif de manière à la fois originale et déterminée. Saint-Brieuc fait partie de ceux-là. Avec un budget de près de 134 millions d'euros<sup>448</sup>, le plus important de Bretagne, le projet de rénovation urbaine de Saint-Brieuc est considérable surtout si on en juge par les décennies précédentes marquées par la faible intervention en matière de logement social et de politique de la ville. Le site mérite donc une attention particulière tant il peut illustrer l'engagement total et relativement précoce d'une ville moyenne dans le dispositif de l'ANRU. Ni la vétusté du parc, ni l'ampleur des difficultés sociales ne désignaient la ville de Saint-Brieuc en tête de proue de ces opérations. Comment expliquer ce choix, est-il l'émanation directe de la volonté politique locale ? Qu'attendent les élus de ces opérations et quelles en sont les conséquences – prévisibles – pour la ville et l'agglomération ?

### 1.2.1. Une ville archétype de la lente sédimentation sociale, l'espace hérité

« Ville sans passé », « archaïque », « morne et grise », « aux rues sans âme suant de partout le pire ennui » écrivait Louis Guilloux à propos de sa ville natale dans les années 1920. En littérature comme en géographie, les qualificatifs sont rarement élogieux envers cette ville moyenne littorale qui a historiquement tourné le dos à la mer. Un sondage réalisé par le Comité économique et social de Saint-Brieuc en 2010<sup>449</sup> auprès des habitants de Saint-Brieuc révélait qu'une majorité l'apprécie peu et la considère comme léthargique et peu esthétique. Pourtant, la ville ne manque pas d'atouts : un port, deux plages, un centre historique préservé datant du XVI<sup>ème</sup> siècle. Saint-Brieuc bénéficie même aujourd'hui, ce qui est peu commun compte-tenu de son rang<sup>450</sup>, d'un technopôle. La ville est majoritairement composée de classes moyennes et populaires et ne présente pas de forts contrastes sociaux, les écarts interdéciles sont parmi les plus faibles de Bretagne. Les populations habitant dans les secteurs classés ZUS affichent un niveau de ressources plus faible que la moyenne communale, ce qui se reflète également dans la situation de l'ensemble du parc social de l'office municipal HLM de Saint-Brieuc – devenu office de l'agglomération sous la désignation de Terre

---

<sup>448</sup> Dont 45 millions d'euros de subvention accordés par l'ANRU. Cette participation est la plus importante de l'Agence au niveau régional puisque seul le projet rennais dépasse de peu le projet briochin avec un niveau total d'investissement de 138 millions d'euros à l'échelle des 5 sites intra-urbains retenus pour un engagement de 35 millions d'euros de la part de l'ANRU.

<sup>449</sup> « Les briochins n'aiment pas leur ville », *Le Télégramme*, 12/05/2011.

<sup>450</sup> 7<sup>e</sup> ville bretonne en termes démographiques, elle se situe au 148<sup>e</sup> rang des villes de plus de 20 000 habitants à l'échelle nationale. (Insee – 2008)

et Baie Habitat – puisque 80 % des ménages de l’office ont des ressources inférieures à 60% du plafond HLM<sup>451</sup>.

Inscrite dans le plus vaste programme de rénovation urbaine de la région Bretagne, la ville s’engage pleinement dans une transformation en profondeur des quartiers et de son espace urbain. Mais le PRU de Saint-Brieuc<sup>452</sup> n’est pas seulement ambitieux, il est aussi particulièrement médiatique. La ville s’est ainsi dotée d’une politique de communication aussi active qu’audacieuse autour de l’image d’une ville aux multiples qualités et qualificatifs : attractive, en mouvement, renouvelée mais aussi comme une « ville de rêve » (Gaudin, Candelier-Cabon, 2010). La ville a lancé dès 2010, au même moment que le lancement des opérations de démolition-reconstruction, une campagne de promotion de la cité. Celle-ci tend à promouvoir un patrimoine ciblé sur le centre historique, les maisons à pans de bois, mais aussi les rendez-vous culturels autour de la biennale d’art contemporain, des huit salons et foires exposition annuels, d’un festival de rock d’envergure nationale – *Artrock* –, et la promotion d’un certain art de vivre basé sur la gastronomie – la ville compte trois chefs étoilés. Saint-Brieuc est lancée dans une phase de reconquête urbaine et ne ménage pas ses efforts pour rester le quatrième pôle urbain de Bretagne.

#### ***1.2.1.1. Saint-Brieuc, l’histoire d’une difficile rencontre avec ses habitants***

L’engagement massif dans la politique de la ville est une démarche relativement nouvelle pour la ville qui entend bien montrer et médiatiser sa mise en œuvre. L’objectif affiché est de saisir cette occasion pour tenter de promouvoir un urbanisme en apparence plus conforme aux représentations et surtout aux attentes des habitants comme des responsables. En s’appuyant sur des documents opérationnels (suivis de projets, notes de services, expertises, rapports), médiatiques (dossiers de presse, communication de la ville) et une série d’entretiens, nous nous interrogerons sur les conceptions des acteurs locaux à l’initiative de ces opérations en tentant d’explorer « l’imaginaire aménageur<sup>453</sup> » décrit par Y. Chalas (2004), ceci nous permettra

---

<sup>451</sup> Chiffres : Office Terre et Baie Habitat, 2012, Rapport annuel, Saint-Brieuc, 36 p.

<sup>452</sup> La convention ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine) signée par la ville en 2006 détermine un budget à hauteur de 134 millions d’euros (155 avec les avenants). Celle-ci prévoit la démolition et la reconstruction de 633 logements locatifs, la réhabilitation de 1026 logements, le relogement de 560 familles ainsi qu’un travail sur la desserte urbaine et la création d’établissements publics (piscine d’intérêt communautaire, auditorium, centre de congrès, Cité de la Musique et de la danse, Maison de la Petite Enfance).

<sup>453</sup> Devant une ville en pleine mutation, Yves Chalas démontre que celle-ci réclame aujourd’hui de « nouvelles composantes et conditions de l’action. [...] Les formes, les espaces, les territoires, comme les pratiques habitantes elles-mêmes, n’obéiraient plus aux logiques dualistes rural/urbain, centre/périphérie, ville/non-ville, homogène/hétérogène, continu/discontinu ou mieux mixte/ségrégulée, plein/vide etc. ». Cette mutation de la ville fonde une urbanité nouvelle et la praxis urbanistique cherche de nouveaux référents pour « penser et agir sur la ville ». Yves Chalas définit ainsi un « imaginaire aménageur », comme « l’ensemble nouveau et ouvert des représentations, des significations, des idées prégnantes ou



d'appréhender comment la rénovation urbaine devient une opération de marketing territorial pour une ville en mal de dynamique.

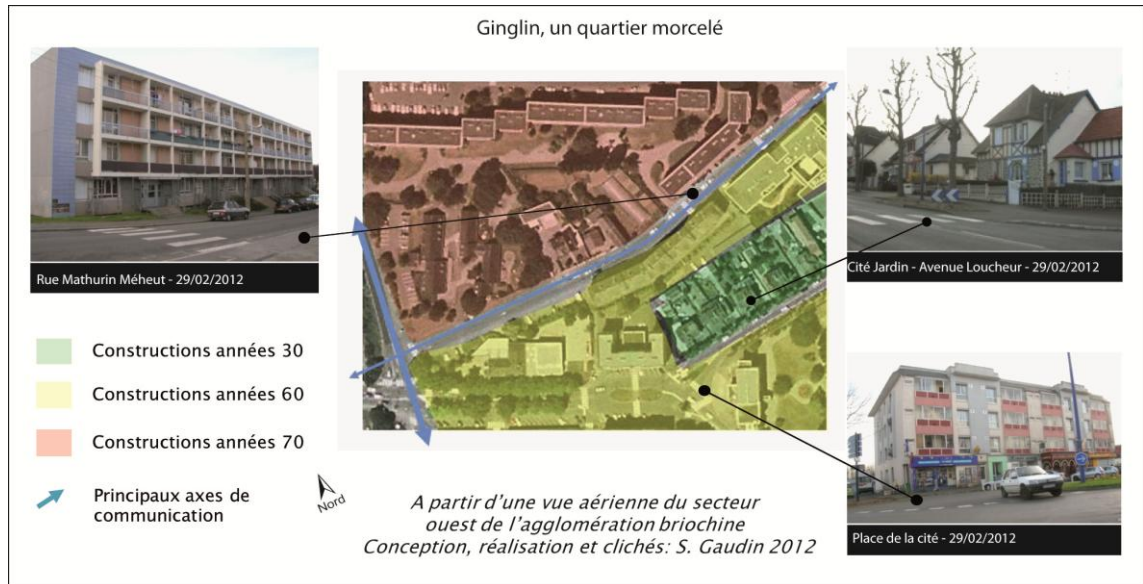
Peu engagée dans l'action en faveur du logement social, la ville est pourtant particulièrement active dans divers domaines d'aménagement et de politique publique. Elle a ainsi été marquée par des acteurs charismatiques et diverses initiatives : accueillant les ouvrages de grands bâtisseurs, tel L.A. Harel de la Noë, la ville est un temps pionnière dans des domaines aussi divers que la création des cités-jardins dans l'entre-deux-guerres ou l'intercommunalité, initiée par Claude Saunier, géographe et maire de 1983 à 2001, ou encore par l'élaboration d'un des premiers plans de sauvegarde au niveau national des copropriétés dégradées. Depuis une quinzaine d'années, cette dynamique s'essouffle. Saint-Brieuc demeure une cité essentiellement administrative, siège de la préfecture, du conseil général et du centre hospitalier qui est l'un des premiers employeurs de la ville. Cette ville moyenne n'a pas échappé à l'hémorragie démographique liée à la crise économique des années 1980, perdant en quelques années plusieurs milliers d'emplois après les difficultés rencontrées par les principaux employeurs industriels locaux comme Sambre et Meuse (devenu Manoir Industries), Star Caravanes ou Chaffoteaux et Maury notamment. Pour autant, Saint-Brieuc ne souffre pas de cette démythification évoquée par P. Sansot (1971 : 43) à laquelle seraient sujettes les villes post-industrielles. Le désamour réside ailleurs qui conduit les habitants et les acteurs à se lancer en quête d'une cohérence urbaine à fois morphologique, sociale et historique. Saint-Brieuc a eu un développement contrarié par sa localisation en fond de baie. Elle a d'ailleurs progressivement tourné le dos à son espace portuaire pour s'étirer d'est en ouest le long de la RN 12 reliant Brest à Paris. Le site de la ville est entaillé par plusieurs vallées qui ont accentué le morcellement de l'espace urbain. Disséquée par trois vallées qui morcellent le site, Saint-Brieuc s'est progressivement construite autour d'innovations urbanistiques ponctuelles progressivement englobées dans le tissu urbain. Ainsi existe-t-il toujours, à deux kilomètres du centre-ville, le long de l'avenue Loucheur, les fragments de la cité jardin<sup>454</sup> impulsée dans l'entre-deux guerres et réalisée par l'architecte Jean Fauny. Les maisons d'inspiration néo-normandes contrastent avec le style moderne monumental de la maison commune place de la Cité et les plans masses du quartier Ginglin limitrophe inclus dans le périmètre opérationnel du programme de rénovation (figure n° 7.11).

---

récurrentes, des référents et des référenciations, des orientations, etc. implicites ou explicites, contradictoires mais aussi complémentaires, qui paraissent désormais structurer les pratiques urbanistiques. » (Chalas, 2004, p. 15).

<sup>454</sup> Huon Roger, 1946, « Saint-Brieuc, étude de géographie urbaine », *Annales de Bretagne*, n° 53-2, pp. 102-130.

**Figure 7.11 – Ginglin, un quartier morcelé dans ses formes et son histoire**



Réalisation personnelle (Vue aérienne – Google Earth, 2010 / Clichés personnels)

Les applications des préceptes d'un urbanisme fonctionnel ont participé à l'évolution d'une ville décrite comme disharmonieuse et peu adéquate, alors même que les réponses modernes apportées par l'architecture inspirée par la Charte d'Athènes devaient aboutir à terme à la création de villes « plus petites, plus belles, plus vertes » (Sénécal, 2001 : 6). Lieu d'accumulations, de transformations et de sédimentations successives autant qu'anarchiques, d'innovations incessantes, la ville semble avoir épuisé la rationalité des modalités d'aménagement urbain. Dans cette configuration assez atypique, les secteurs où se concentrent les logements sociaux se situent aux extrémités est et sud de la commune où « les effets de coupure sont particulièrement prégnants » (Kahane, 2010 : 36).

### ***1.2.1.2. Une entrée tardive sur la scène de la politique de la ville***

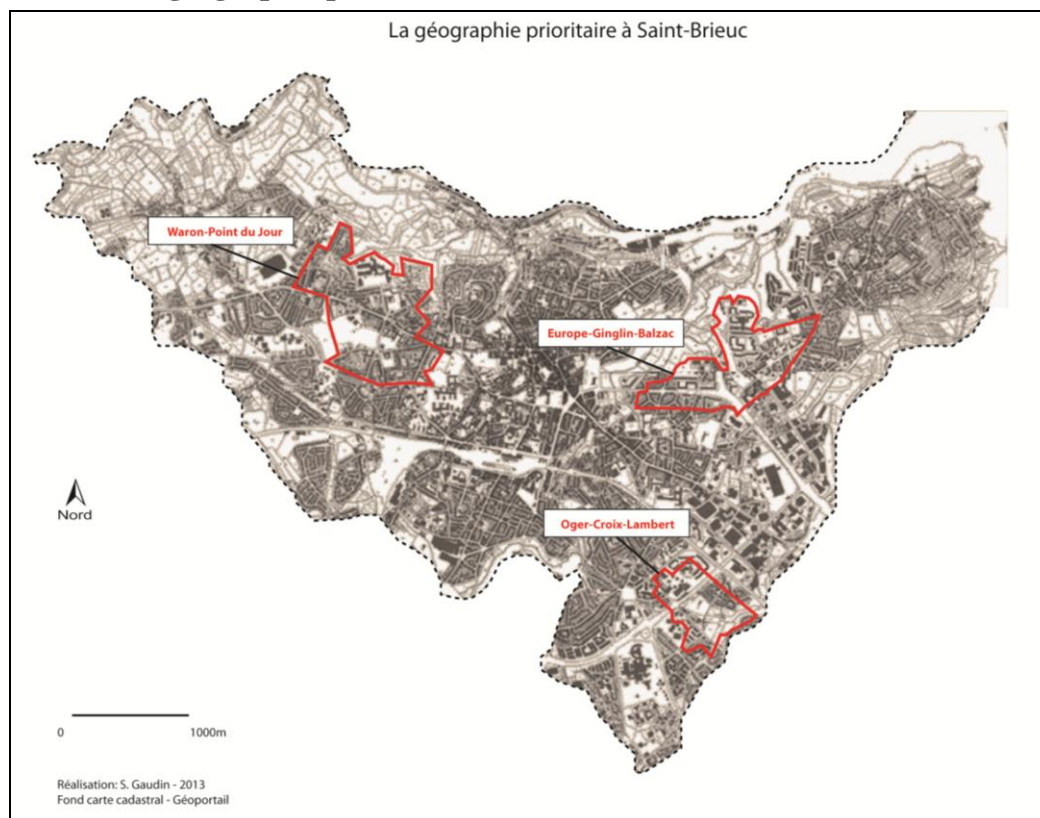
L'urbanisme constitue donc ici un véritable défi pour les aménageurs d'autant que, si l'entrée de Saint-Brieuc sur la scène de la politique de la ville est relativement tardive, l'habitat social témoigne des différentes périodes qui se sont succédé. La cité-jardin héritée des années 1930 est située dans l'actuelle ZUS d'Europe-Ginglin-Balzac. Constituée de petits pavillons en bon état, elle est aujourd'hui habitée par des propriétaires occupants. A proximité et au centre-ville, des immeubles collectifs sont hérités de la même période et sont également conservés et bien entretenus. Après la guerre, dans les années 1950, le secteur de Ginglin situé à proximité de la cité jardin se densifie et accueille de nouvelles constructions, constituées d'immeubles collectifs de

type R+4 au confort standard pour l'époque, en vue d'accueillir l'afflux migratoire des populations rurales alentour.

Les grands ensembles – qui constituent les trois ZUS de Saint-Brieuc, délimitées en 1996 – sont construits peu de temps après, dans les années 1960-70, sur les hauteurs de la ville, au niveau des plateaux (carte n° 7.6). Ces secteurs sont en majorité composés de tours et de barres. Leur qualité est assez variable d'une opération à l'autre mais, dès la fin des années 1970, les premières contestations apparaissent. Ces quartiers, Europe-Ginglin, Croix-Lambert et Point-du-Jour, vont connaître de fortes mutations notamment dans leur peuplement. L'extension très rapide dans les années 1980-90 de la construction pavillonnaire aux marges de la ville se traduit par un départ des populations intermédiaires qui s'y étaient installées. Les dernières opérations de construction de logements sociaux d'envergure sur la ville reflètent ces aspirations pavillonnaires et un cadre moins minéral comme dans le quartier de la ville Oger construit dans les années 1980 en position limitrophe du secteur de la Croix-Lambert.

Les trois territoires de la géographie prioritaire briochine sont étendus et intègrent des secteurs aux configurations parfois hétérogènes. Ainsi, la ZUS Europe-Ginglin-Balzac comprend trois secteurs d'époques différentes et aux enjeux relativement contrastés (pavillons à la population vieillissante, grands-ensembles en manque d'attractivité et copropriétés parfois dégradées). De même la ZUS Waron-Point-du-Jour, au découpage sinueux, intègre aussi bien les ensembles collectifs sociaux des années 1970 que du pavillonnaire privé des années 1930 et 1950 ainsi que de vastes emprises religieuses. Au sud de la ville, la ZUS Oger-Croix-Lambert est composée de deux ensembles distincts : la dalle de la Croix-Lambert où cinq tours constituent, autour du centre commercial, le cœur du quartier séparé par une pénétrante urbaine 2x2 voies du secteur plus pavillonnaire et récent de la Ville Oger, davantage tourné vers la zone commerciale voisine et la commune de Trégueux.

## Carte 7.6 – La géographie prioritaire à Saint-Brieuc



(Réalisation personnelle)

Saint-Brieuc s'est lancée en 2006 dans un projet de rénovation urbaine particulièrement ambitieux<sup>455</sup> et multisectoriel visant à transformer en profondeur l'image de ces espaces et le quotidien de ses habitants. Le PRU vise en priorité à lutter contre la « fracture sociale et urbaine [...] dans le contexte d'une ville-centre qui regroupe plus de 25% de logements locatifs sociaux» (convention ANRU, 2006). Deux quartiers ont été retenus dans le programme de rénovation urbaine en cours, les deux ZUS classées en priorité 2 de la ville, la Croix Saint-Lambert et le quartier Europe-Ginglin-Balzac (également en zone de redynamisation urbaine). Au total, ce sont plus de 10 000 personnes qui sont directement concernées par ces opérations soit un cinquième de la population briochine. Les situations sont assez contrastées d'un site à l'autre, notamment entre la Croix-Lambert, située au sud-est de la ville et marquée par un urbanisme de barres et de tours totalisant 82% de logements sociaux, et le quartier Europe, plus proche du centre-ville, plus hétérogène dans la morphologie du bâti et dans sa composition sociale avec 50% de logements sociaux. Les difficultés sociales et urbaines concernent en revanche les deux secteurs : en 2006 au moment de la première

<sup>455</sup> Qualifié par le maire de la ville : « d'une extraordinaire ampleur ». Un propos appuyé dans le même article par Yves Bideau, délégué territorial ANRU : « Il convient de relever l'importance sociétale de cette opération : on ne construit pas pour le plaisir, on crée une nouvelle génération de quartier ». Cité dans *Le Griffon*, 2009, « Les grands travaux lancés », SIB Saint-Brieuc, n° 214, sept/oct., pp 14-15.

réunion avec l'ANRU, le taux de chômage était de 30% à la Croix-Lambert et de 27% à Europe-Ginglin, les deux entités souffrent d'un vieillissement de leur parc résidentiel et d'un enclavement par rapport au reste de la ville. Le projet urbain souhaite transformer durablement l'image de ces quartiers comme leurs morphologies dominées par du collectif social. Les démolitions-reconstructions vont donner lieu à des formes architecturales variées (pavillons, petits collectifs, immeubles villas, réhabilitation et écrêtage de certains immeubles restants) et à différents produits intégrant du locatif social mais aussi des modalités d'accession à la propriété, directe et/ou aidée. A l'échelle de la ville, il s'agit de déconcentrer l'habitat social et de tenter de promouvoir, selon les logiques impulsées et encouragées par l'ANRU, une politique de mixité sociale et de résidentialisation. Ce projet concerne l'ensemble de la ville et de l'agglomération avec notamment des reconstructions de logements sociaux hors des périmètres désignés des ZUS.

### **1.2.2. Une opération multi-sites d'envergure aux enjeux emboîtés : ouvrir l'espace d'action**

Malgré les procédures successives de Développement Social Urbain mises en place depuis quinze ans dans ces quartiers, la situation semble s'être dégradée<sup>456</sup>. En 1992, un important programme de réhabilitation a concerné 732 logements du secteur de la Croix-Lambert financé dans le cadre d'opérations PALULOS et de la convention Ville-Habitat. Ces opérations faisaient suite à une série de réclamations de la part des habitants fédérés au sein d'un Comité de quartier qui, depuis 1991, faisait pression auprès du bailleur – l'OPHLM de l'époque – pour entamer des travaux. Ces doléances, qui ont pris la forme de manifestations aux pieds des tours et de plusieurs lettres ouvertes, portaient sur des problèmes techniques d'isolation phonique, d'infiltrations et de dégradations de l'espace public environnant. Les interventions ont donc porté, pour un montant de 1 550 000 francs à l'époque (236 000 €), sur la réhabilitation de l'ensemble du parc de logements notamment sur les façades extérieures des tours, mais également sur la modernisation des infrastructures et des services publics (équipement sportif de proximité, mobilier urbain, jeux d'enfants, éclairage public). Ces opérations ouvrent la voie au contrat de ville (1994-1999) qui sera signé l'année suivante. Ce dernier, largement intercommunal, n'aura que peu d'incidence sur les quartiers prioritaires de Saint-Brieuc. A l'échelle départementale et au niveau de l'agglomération briochine, d'autres communes se lancent dans les opérations de rénovation urbaine avant l'heure. C'est le cas de la ville limitrophe de Plérin qui, sous l'impulsion d'une élue particulièrement engagée sur le sujet, va initier la recomposition d'un ensemble de

---

<sup>456</sup> Selon le *Dossier de candidature du PRU de l'agglomération briochine* déposé auprès de l'ANRU, tome 1 - Présentation du programme de rénovation urbaine, Août 2005, 65 p.

logements sociaux au niveau du port du Légué qui intègre des opérations de démolition-reconstruction sur site. Le second contrat de ville qui porte sur la période 2000-2006 souhaite avant tout mettre en avant la participation des habitants dans les opérations conduites et mettre en place, en collaboration avec la DRE et l'INSEE, un dispositif d'observation thématique. Six territoires sont retenus, les trois ZUS de Saint-Brieuc et trois quartiers prioritaires localisés dans les communes de l'agglomération (Les Coteaux à Plédran, Le Légué à Plérin et l'Iroise à Ploufragan). Concernant la ville-centre, les actions sont diversifiées mais elles comportent peu d'interventions structurelles : le contrat de ville prévoit des actions relevant de l'éducatif et de la culture pour le secteur Waron-Point-du-Jour, « une action sociale et le renforcement d'un sentiment de sécurité » pour le quartier Oger-Croix-Lambert et une « requalification sociale et urbaine » du quartier Europe-Ginglin. Ce second contrat de ville se donne comme objectif la mise en place d'une politique plus concertée et cohérente au niveau de l'agglomération permettant la mise en œuvre du PLH. En s'articulant avec le Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et Veille Educative (CISPD), le contrat de ville intègre assez largement la dimension sécuritaire dans ses orientations, mais ne prévoit pas de restructuration urbaine pour le quartier de la Croix-Lambert. Avant l'apparition du dispositif de l'ANRU, la ville n'a donc pas projeté d'intervenir à ce niveau. Concernant l'unique bailleur présent sur le site, l'OPHLM Terre et Baie Habitat, il n'était pas non plus envisagé de plan de patrimoine au niveau de la Croix-Lambert. A l'échelle locale, c'est par l'intervention des services de la DDE que la perspective d'engager des opérations de rénovation urbaine a émergé :

### **Exemplifier 7.6 – La genèse du PRU briochin**

« Le directeur régional de l'époque avait provoqué une réunion en décembre 2003 dans les locaux de la direction de l'équipement à la Croix-Lambert avec l'office HLM de Saint-Brieuc à l'époque, le maire de Saint-Brieuc et l'administration de l'équipement et qui avait vanté un petit peu la mise en place de l'ANRU, à l'époque on ne savait pas que cela aurait ce succès. Donc, il était aussi missionné pour faire émerger des projets. A partir de là, ça a mûri lentement du côté de la municipalité mais on avait l'organisme HLM qui était quand même assez partant dans le projet d'autant plus qu'ils avaient un plan de patrimoine qui montrait qu'il y avait un certain nombre de choses à faire. On a bâti, avec les techniciens de l'Office, un premier projet qui était en fait une accumulation de fiches par bâtiment avec ce qu'il y avait à faire éventuellement, démolir, reconstruire, réhabiliter, etc. Cela était un petit travail que j'avais fait avec Yvon Corbel de l'Office. C'était le premier embryon, qui n'avait pas la prétention des grosses machines qui après ont été mises en place mais c'était un point de démarrage. Et après, cela a mûri quand même pendant quelques mois et la mairie a repris à son compte un peu le projet et a lancé toutes les consultations qui ont abouti à retenir Espacité avec Daniel Kahane comme architecte. Cela c'est pour Saint-Brieuc, la genèse du projet urbain. Pour moi, il a été impulsé d'abord, première idée, premier lancement, c'est le directeur régional de l'époque qui s'appelait monsieur Lelarge, et avec une implication, tout au long du projet de rénovation urbaine de Saint-Brieuc, une implication très forte des directeurs départementaux de l'équipement successifs » (SE-22-2)

Les résultats des différentes études lancées dans le cadre du pré-projet ont abouti à la mise en place d'un projet multi-sites intégrant la Croix-Lambert et le secteur Europe-Ginglin-Balzac. Des opérations au niveau de la troisième ZUS, Waron-Point-

du-Jour (priorité 3) sont également prévues dans la cadre du projet initial soutenu et présenté par la municipalité en comité d'engagement. Le programme de rénovation urbaine initial, signé le 21 décembre 2006, concerne par conséquent deux des trois ZUS de la ville regroupant 4.900 logements.

**Tableau 7.2 – Les chiffres du projet de rénovation urbaine à Saint-Brieuc**

	% LS* initial	Nombre de démolitions	Reconstructions sur site	Nombre de réhabilitations	Nombre de résidentialisations	Total logements sur le site
<b>Croix-Lambert</b>	<b>92</b>	<b>321</b>	<b>226</b>	<b>392</b>		<b>1 000</b>
<b>Europe</b>	<b>50</b>	<b>222</b>	<b>71</b>	<b>634</b>	<b>1 080</b>	<b>3 900</b>
<b>Ginglin</b>		<b>80</b>	<b>97</b>			
<b>Balzac</b>		<b>20</b>	<b>0</b>			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>643</b>	<b>394</b>	<b>2 106</b>		<b>4 900</b>

\*LS (Logement social)

Réalisation personnelle d'après les chiffres du Comité de pilotage projet ANRU Saint-Brieuc  
2011

La Croix Saint-Lambert se distingue notamment par un urbanisme de dalle (figure n° 7.12), marqué par un isolement urbain, une faible mixité sociale et une image très dévalorisée contribuant à la stigmatisation du quartier. C'est un secteur aux caractéristiques particulièrement homogènes. Il fait l'objet de l'intervention la plus massive et concentre le plus grand nombre de démolitions, plus d'un tiers des logements du site est prévu à la démolition. Les opérations se concentrent sur la partie nord-ouest de la ZUS au niveau de la dalle centrale (figure n° 7.12). Celle-ci se compose d'un centre-commercial, de 5 tours R+16 et de petits collectifs R+3 en barre, appartenant tous à l'office HLM de l'agglomération Cabri-Habitat. Le périmètre opérationnel exclut en revanche le secteur de la Ville-Oger situé au sud-est de la ZUS, de l'autre côté de la rocade urbaine. Caractéristique de l'urbanisme fonctionnel des années 1960-70, le quartier de la Croix-Lambert s'est construit entre 1968 et 1981. Les logements sont de taille majoritairement intermédiaire (T3) avec une absence totale de logements de petite taille et notamment de studios, ce qui constitue, selon les acteurs locaux, un handicap structurel au regard de la demande<sup>457</sup>. Avec 321 logements démolis, la Croix-Lambert est le secteur qui va connaître les transformations les plus importantes. Le projet comprend la démolition des 5 tours et l'espace dégagé dans le secteur central va accueillir la création de 226 logements essentiellement composés de T3 et T4.

<sup>457</sup> Les 2/3 des ménages du quartier sont constitués de 3 personnes ou moins.



**Figure 7.12 – Configurations locales et démolitions dans le quartier de la Croix Saint-Lambert – Etat des lieux avant intervention en 2011**

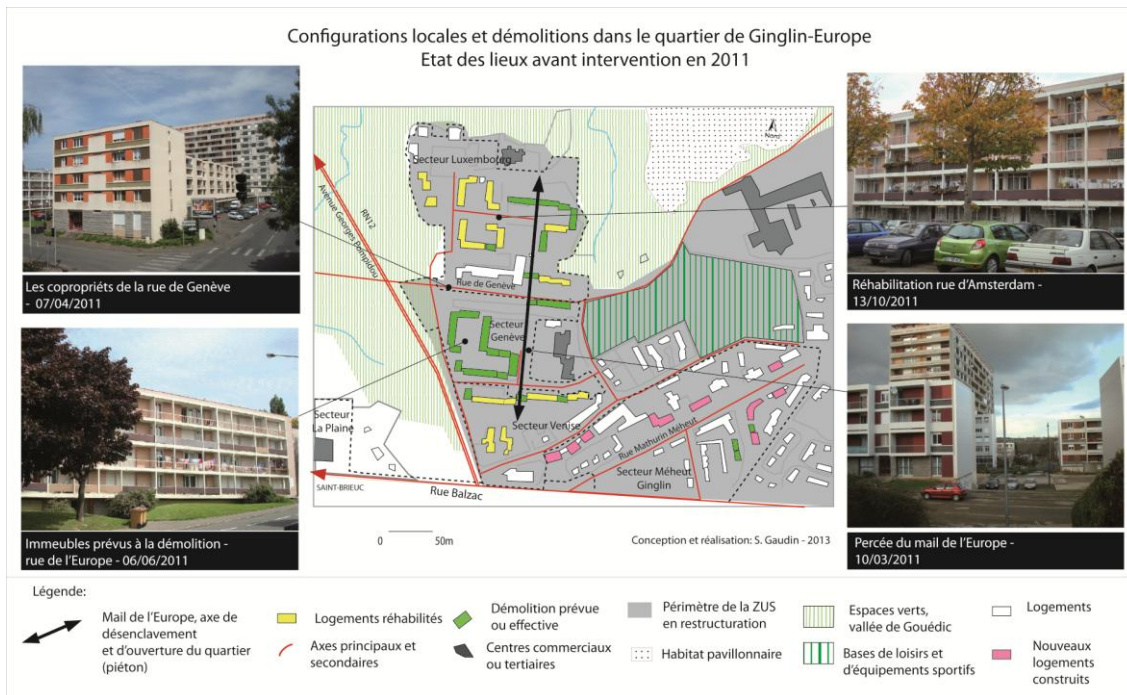


(Réalisation personnelle)

Le second territoire du PRU est la ZUS, classée en ZRU, Europe-Ginglin-Balzac (figure n° 7.13). Composé de trois entités, il s'agit d'un quartier relativement étendu et aux enjeux assez distincts. Le quartier Europe, à la morphologie un peu plus hétérogène, est constitué pour moitié d'un parc social d'habitat collectif (47% des résidences principales) et est relativement homogène dans son ancienneté avec une concentration de la construction sur la période 1968-1974. Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) du bailleur intercommunal Terre et Baie Habitat (anciennement CABRI-Habitat) souligne la nécessité d'une intervention technique et d'un traitement urbain lourd et restructurant sur l'ensemble du quartier. Ce site s'étend sur un périmètre de près de 6 hectares limité au nord par la vallée du Gouédic. Les logements sont constitués majoritairement de locatifs sociaux de grandes tailles (T5 et T6) sous la forme de petits collectifs de type R+2/R+3. La proximité avec la voie de circulation rapide N12, le viaduc sur le Gouët et la vallée du Gouédic accentue l'effet de coupure du secteur avec le centre-ville pourtant à proximité (moins de 3 kilomètres).



**Figure 7.13 – Configurations locales et démolitions dans le quartier de Ginglin-Europe – Etat des lieux avant intervention en 2011**



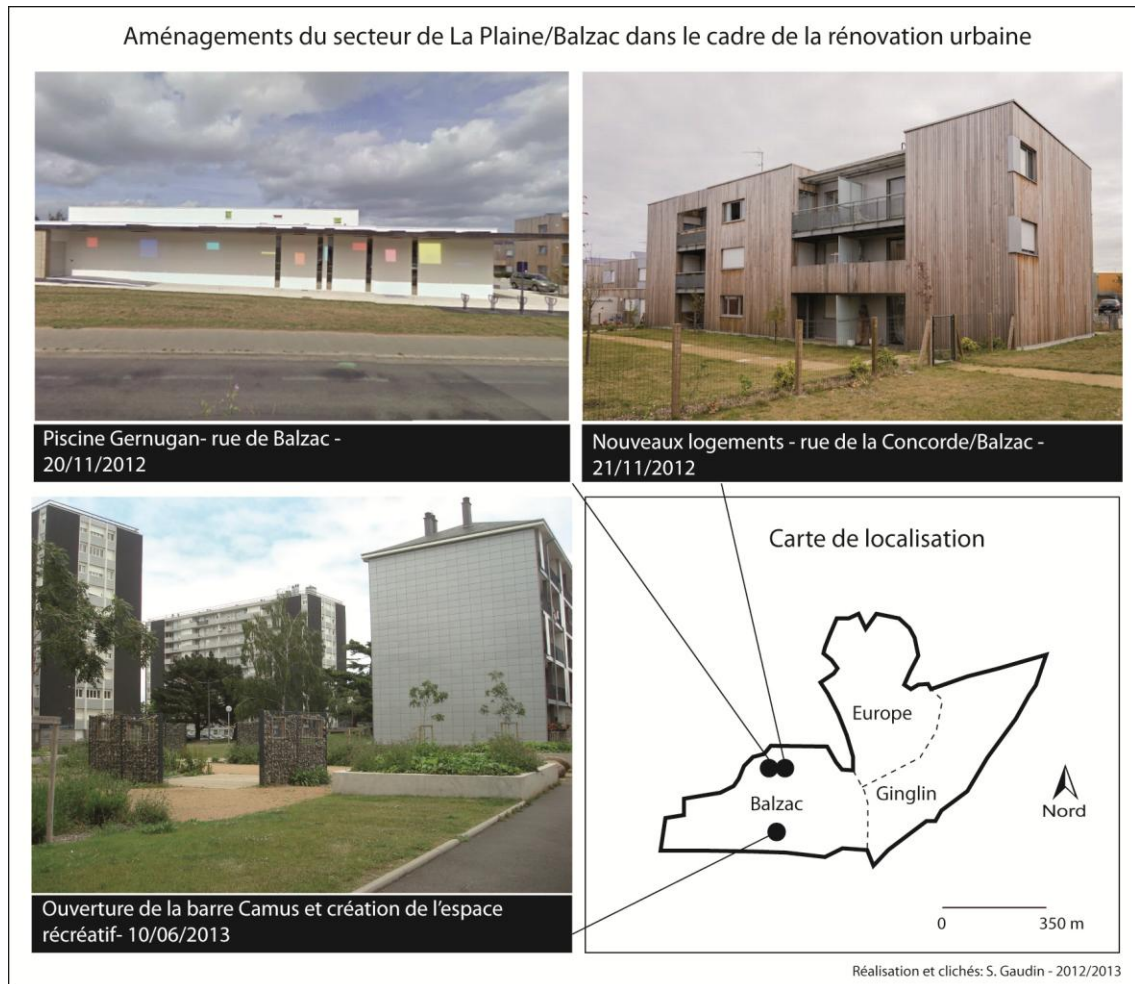
(Réalisation personnelle)

Le secteur de Ginglin, quant à lui, est constitué de trois îlots situés de manière linéaire entre la rue Mathurin Méheut et l'avenue Loucheur au sud du secteur de l'Europe. Plus restreint, il est composé de 17 immeubles, et intégré dans le quartier de la cité-jardin de Saint-Brieuc. A la différence de la Croix-Lambert, il ne s'agit pas d'un urbanisme de dalle, le quartier étant composé pour le tiers de maisons individuelles, les logements sont aussi plus récents puisque 22% sont postérieurs à 1990. Il s'agit de petits collectifs assemblés en blocs de type R+3. Outre cette mixité des formes d'habitat, le quartier se singularise par un nombre de reconstructions (97) sur site supérieur à celui des démolitions envisagées (80).

Enfin, le secteur du Plateau, désigné localement comme « Balzac », est le plus proche du centre-ville et se situe à l'ouest de la ZUS. Il est composé de logements de taille moyenne dans des barres de grande hauteur de type R+10. La composition du quartier est assez hétérogène avec 47% de logements sociaux, mais aussi une part importante de copropriétés ainsi que de logements privés pavillonnaires relativement bourgeois datant des années 1950-60. L'ensemble du secteur s'est construit progressivement entre 1949 et 1970. Peu d'aménagements sont envisagés sur le bâti existant du secteur : 20 logements sont prévus à la démolition et 240 logements seront réhabilités et/ou résidentialisés sans provoquer de véritables transformations dans la configuration du territoire. Les logements démolis concernent l'ouverture d'une section

de la barre Camus, la plus longue de la ville, afin de créer un espace récréatif et de relier les secteurs Balzac et Corneille. La principale restructuration intervient sur la partie nord-ouest du quartier au niveau du lieu-dit « La Plaine ». Cet espace, en bordure de vallée et en partie libre de constructions, est un des sites choisis pour la reconstruction de 56 logements HLM et de 16 logements en accession à la propriété ainsi que pour l'implantation d'une piscine nouvelle génération qui est un équipement phare du projet briochin de rénovation urbaine (figure n° 7.14).

**Figure 7.14 – Les transformations du secteur Balzac/La plaine**



(Clichés personnels)

Si les deux quartiers ZUS retenus pour le projet ANRU présentent des atouts, notamment une situation stratégique à proximité du centre-ville et une interface avec la première couronne, ceux-ci sont fortement minorés par d'importants dysfonctionnements structurels : coupures urbaines avec les pénétrantes routières, enclavement du système viaire, rupture dans la forme urbaine, dégradation du patrimoine bâti associé à une image peu valorisante. La convention ANRU de la ville souligne que « le projet urbain prévoit des démolitions importantes afin de déconcentrer

le logement social, de changer durablement l'image, le visage du quartier, de supprimer des formes d'habitat non désirées par les habitants, d'améliorer le fonctionnement urbain » (Convention ANRU, 2006 : 2)<sup>458</sup>. L'accent est mis sur une recomposition du réseau de circulation automobile en favorisant à la fois une harmonie interne, permettant une meilleure desserte du quartier, et une ouverture de celui-ci en direction de la ville-centre. La promotion d'une nouvelle image de la ville et de ses quartiers laisse apparaître cependant un réel décalage entre les représentations véhiculées par les différents acteurs

### **1.2.3. Polémiques, réseaux d'acteurs et discours locaux : les dessous politiques du PRU**

A Saint-Brieuc aussi, mais dans une moindre mesure qu'à Lorient, les acteurs locaux sont caractérisés par une certaine stabilité. Cependant ici, aucun projet d'envergure n'a favorisé la constitution d'une équipe reconnue sur le volet de l'habitat et du logement social. En revanche, la continuité est incarnée par la responsable du pôle Habitat et Proximité de la ville qui, dès le départ, a porté le projet de rénovation urbaine. Jocelyne Chauvin a suivi depuis ses débuts les différentes opérations conduites par la ville, elle fut successivement en charge de la convention ville-habitat et des contrats de villes. A la suite du projet de rénovation urbaine, elle est devenue la directrice générale adjointe des services municipaux. La désignation de la chef de projet du PRU à la direction des services de la ville illustre la confiance accordée par la municipalité à la DGA, mais également l'importance que recouvre le PRU pour le maire de Saint-Brieuc. Par ailleurs, le recours systématique à des prestataires extérieurs pour l'ensemble des interventions et de la gestion du PRU briochin indique assez nettement les difficultés internes à porter et à suivre les opérations.

#### ***1.2.3.1. Démolitions, aménagements et arrangements politiques***

La faible antériorité de la politique de la ville locale se retrouve à différents niveaux mais se cristallise particulièrement autour de l'enjeu du foncier : « sur Saint-Brieuc, il y a eu une politique foncière mais qui a eu du mal à se mettre en place et plutôt dans l'urgence » (SE-22-1). Cette difficulté et la faible cohésion au niveau de l'agglomération sont à l'origine de certains retards sur la programmation initiale. Un autre frein a été l'accueil mitigé d'un certain nombre d'orientations du projet à différents niveaux. Le projet de rénovation urbaine de Saint-Brieuc a été modifié à deux reprises sous la pression de l'ANRU :

---

<sup>458</sup> Convention ANRU, *Projet de rénovation urbaine de l'agglomération de Saint-Brieuc*, 21 décembre 2006, 41 p.

« *Le premier projet était un peu plus étalé sur trois quartiers à peu près pour le même nombre de démolitions. A la demande de l'ANRU, il a été concentré sur deux quartiers avec le même nombre de démolitions. Ce sont les fameuses tours. Il faut dire aussi que le premier projet c'était on y va, on n'y va pas, on prend que quelques tours et on les prend pas toutes ? L'ANRU a dit c'est tout ou rien, quasiment c'était ça. Si vous ne mettez pas les cinq tours, on n'approuve pas le projet* » (SE-22-1).

Entre le passage devant la première commission (2004) et le second projet présenté fin 2005, les objectifs ont donc évolué, se resserrant de manière prioritaire sur les deux ZUS de la Croix-Lambert et d'Europe/Ginglin-Balzac. L'ampleur des opérations a également changé, notamment concernant le volet des démolitions. Le projet initial prévoyait la démolition de 142 logements et la construction de 218 autres sur le secteur de la Croix-Lambert. Après révision, ce sont respectivement 321 démolitions et 226 reconstructions qui sont proposées. Sur le secteur, les transformations apportées au projet sont explicites : dédensifier les logements collectifs et sociaux au profit de l'introduction de l'habitat individuel. Le nombre de logements sociaux reconstruits sur site est également divisé par deux afin d'encourager une répartition des nouvelles constructions sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération.

Ce revirement stratégique incluant la démolition de l'ensemble des tours de la Croix-Lambert a suscité de vives réactions et oppositions dans la vie locale et parmi la classe politique. Les élus PS, dans l'opposition municipale<sup>459</sup>, ont dénoncé un projet pharaonique, déconnecté des enjeux du terrain et un manque d'imagination de la part de l'équipe opérationnelle. La municipalité de son côté a maintenu ses positions en assurant que cette opposition nourrissait des fins politiques, notamment parce que la recomposition totale du secteur de la Croix-Lambert et sa dédensification programmée aurait un impact sur la carte électorale et risquait ainsi de fragiliser le socle électoral traditionnellement PS du secteur. Ce désaccord est relayé par la presse et fait l'objet d'un enjeu électoral explicite dès 2006, porté par le chef de file de l'opposition municipale, Michel Brémont, et par le conseiller général attaché à la circonscription, Christian Provost. Ainsi, est-il affirmé que si la gauche l'emporte aux élections municipales de 2008 « le devenir des tours sera réétudié » (*Le Télégramme*, 21/12/2006) et certainement épargné par les démolitions au moins pour certaines. La réélection de Bruno Joncour à la mairie confirme que le projet – mis cependant entre parenthèses le temps de la campagne – n'a pas constitué un sujet suffisamment sensible ou discriminant pour peser dans la balance électorale municipale.

---

<sup>459</sup> Dirigée par une municipalité de gauche jusqu'en 2001, la ville est depuis cette date sous une majorité de droite (UMP/UDF puis UMP/Modem). Le maire actuel Bruno Joncour (Modem) a succédé à Claude Saunier (PS).



Il n'en demeure pas moins que, localement, le « problème des tours », comme il est fréquemment désigné, reste un objet de polémique (figure n° 7.14). Celles-ci demeurent en effet emblématiques du quartier et au-delà même, elles fonctionnent comme de véritables repères au sein de la ville<sup>460</sup> et aux alentours, visibles à plus de 15 kilomètres que ce soit depuis la 4 voies conduisant à Saint-Brieuc ou, en mer, d'une partie de la baie.

**Figure 7.15 – La démolition des tours de la Croix-Lambert, un projet contesté**

**« Il ne faut pas abattre les tours »**

**Des voix se font entendre contre la destruction des tours HLM de la Croix-Saint-Lambert, dont celle de Christian Provost, conseiller général.**

**Dans le projet de destruction des tours HLM, vous faites entendre une voix dissonante.**

Je suis convaincu qu'il ne faut pas les abattre. En supprimant le wagon, on n'a pas réglé le problème des punks. Ces tours sont devenues une sorte de repère dans la cité briochine, un marqueur important. L'erreur dans ce quartier ne vient pas de l'architecture. Les appartements y sont même mieux conçus que ceux de la tour d'Armor. Or personne ne songe à démolir cette tour. Le problème, c'est que l'on a parqué les difficultés sociales.

La majorité des habitants ne cherche pas forcément à y rester.

70 % d'entre-eux veulent partir mais pas à cause de l'habitat, à cause de la peur. 30% des gens y sont bien parce qu'ils y ont leur vie au quotidien. Je pense que là il faut mixer la population. Il faut redonner aux tours leur fonction républicaine et redonner de la fierté républicaine au cœur de chaque citoyen.

**Concrètement, cela signifie quoi ?**

Il faut mettre dans ces tours de l'emploi public et privé. Dans cette ville, il y a énormément de services de proximité éclatés. Il y faut du service aux personnes, santé, culturel, financier, assurances... À côté des gens qui y travaillent, mettons de la mixité, des personnes âgées en foyer-logements, des logements étudiants et aussi ces 30% de personnes qui ne veulent pas être déracinées et souhaitent conserver leur vue panoramique. Sinon comment vont vivre les commerces qui restent là. C'est un pari difficile de recomposer la société mais la volonté politique peut faire des choses.



*Christian Provost, conseiller général, a grandi au pied des tours.*

Source : *Ouest-France*, 07/12/2006

Figure locale emblématique, résidant dans le quartier depuis 1956, conseiller général PS (canton Saint-Brieuc sud) depuis 1994, vice-président à la jeunesse et à l'éducation populaire, Christian Provost est très impliqué dans la vie associative du quartier de la Croix-Lambert. Il a également été le président du club de football local et à l'origine de diverses animations socioculturelles qui ont contribué à l'ouverture du quartier et à la vie locale. Lors d'un entretien réalisé au Conseil général en 2011, il évoquait sa déception de voir les tours et, avec elles, une époque disparaître : « C'était mon combat, je ne vais pas m'étendre là-dessus. Parce que si j'étais sûr aujourd'hui qu'en rasant les tours, parce que, on a beau parfois avoir des utopies ou même parfois des choses qui peuvent paraître concrètes, après, il y a la gestion budgétaire, on est en plus dans des comptes budgétaires très délicats, ça veut dire que si aujourd'hui on fait ça alors que moi je suis allé dans ces tours, tout en haut chez des gens qui y habitaient que je connaissais, ce panorama qu'on a, même je dirais un panorama de rêve qui permet au moins de s'échapper, si on ne s'échappe pas dans la vie on peut au moins s'échapper par l'imaginaire et le rêve, si on ramène tout le monde à R+2, +3, au sol avec une promiscuité, moins d'espaces verts,

<sup>460</sup> A titre d'anecdote, c'est une photo des tours de la Croix-Lambert (indiquées comme « actuellement détruites ») qui illustre la notice Wikipédia de Saint-Brieuc pour représenter le paysage urbain de la ville : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Brieuc#Architecture\\_civile](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Brieuc#Architecture_civile) – consulté le 04/07/2013.

moins de parkings et si on y met les mêmes populations, ce que je crains et que malheureusement j'ai bien peur que ce soit - on verra bien si je me suis trompé, si un jour ça devient un village la Croix Lambert comme je me suis toujours battu pour cela le soit et le reste, eh bien, je dirai, OK, je me suis trompé - je crains qu'on va mettre là, au sol, des logements améliorés, mieux mais en y mettant les mêmes populations. C'est un peu ça ma grande inquiétude. » (E-CG22-1).

Les craintes des opposants à ces démolitions portent sur les difficultés pour les ménages aux plus faibles revenus à pouvoir se loger à Saint-Brieuc puisque, notamment sur l'ensemble des démolitions programmées, la moitié correspond à des logements qui ont les loyers parmi les plus bas de la ville. En revanche la reconstruction n'intègre que 120 PLAI (logements très sociaux). De même, le rythme de reconstruction imposé par l'ANRU risque, selon eux, de limiter la production totale de logements annuelle. Les élus de gauche (PS et PC) ne contestent pas en revanche les démolitions programmées sur le secteur Europe/Ginglin. Progressivement, à mesure que les opérations prennent forme, le bras de fer perd en intensité.

Suite au premier comité d'engagement avec l'ANRU, les démolitions sont également revues à la hausse dans le secteur Europe-Ginglin-Balzac, passant de 134 logements dans le premier projet à 222. Deux arguments sont principalement avancés pour justifier ces choix : une diversification typo-morphologique (et fonctionnelle) du quartier et une déconcentration plus forte du logement social en accord avec le PLH. Le choix des immeubles concernés par les démolitions est également révisé puisque leur nombre est accru et qu'elles sont davantage concentrées au niveau du secteur de l'Europe et restreintes au niveau de Balzac. Cette restructuration induit des aménagements particuliers, comme l'insertion d'un volet économique dans le projet avec la création d'un « immeuble vitrine » afin d'attirer de nouvelles activités commerciales.

Enfin, la ZUS « Waron-Point-du-Jour » qui figurait dans le premier projet est écartée en vue « d'un aménagement à plus long terme »<sup>461</sup>. Elle a fait l'objet en 2009, d'une convention ANRU opération-isolée qui prévoit la démolition de 7 des 9 barres de la cité<sup>462</sup> et une reconstruction intégrant des maisons de ville à proximité dans le quartier limitrophe de Saint-Jouan. De manière générale, et à la différence du site

---

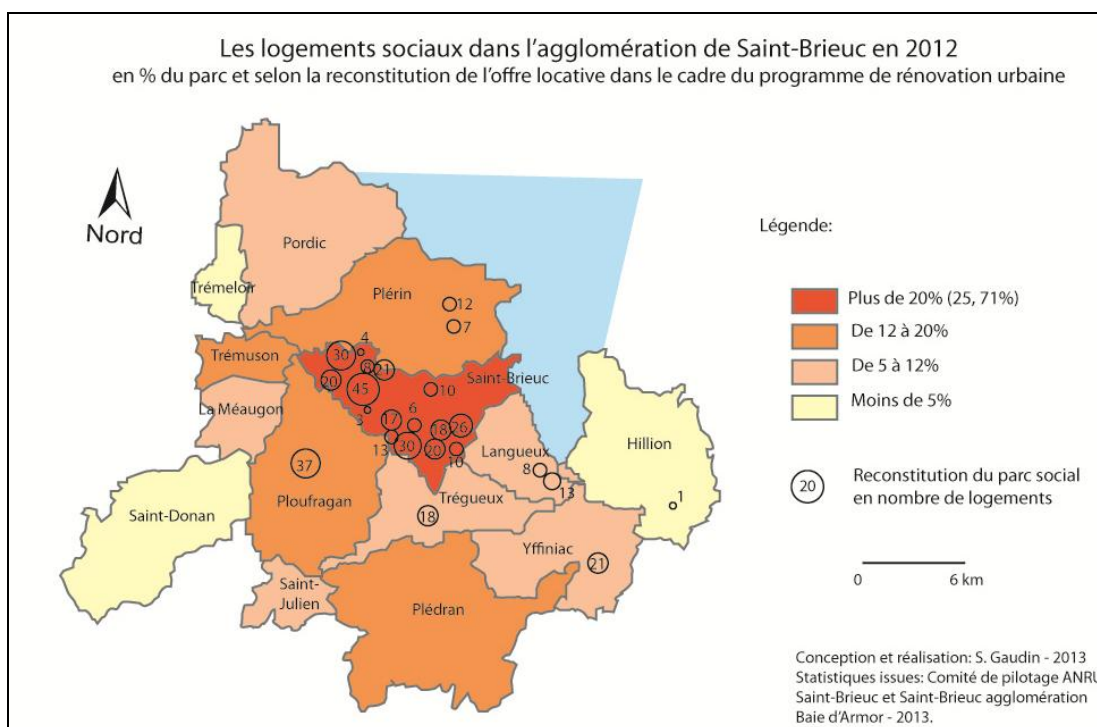
<sup>461</sup> *Dossier de candidature auprès de l'ANRU - Tome 1 : présentation du PRU*, 2005, Espacités, Daniel Kahane, ville de Saint-Brieuc, 65 p.

<sup>462</sup> Soit sur les 203 logements existants, 155 démolitions, 58 reconstructions sur site et 48 réhabilitations. Les logements appartiennent non pas à l'office HLM communautaire mais départemental. L'ANRU finance à hauteur de 1,4 million d'euros au titre des opérations isolées, ce qui représente une part minime du projet porté conjointement par la Ville, le Conseil général et l'Agglomération. Celui-ci est estimé à un coût total de 27 millions d'euros.

lorientais, la rhétorique de la valorisation des sites est peu présente. Il s'agit davantage d'un projet curatif, thérapeutique, auquel les responsables tentent d'impulser une dynamique urbaine, que d'une volonté de mettre en avant les atouts des sites.

Sur le plan de l'habitat, la répartition des logements sociaux au niveau de l'agglomération demeure déséquilibrée (figure n° 7.7). A l'exception de Saint-Brieuc, aucune commune de l'agglomération ne respecte le seuil des 20% de logements sociaux fixé par la loi SRU. Saint-Brieuc concentre, avant la mise en place des opérations en 2005, 71% des logements sociaux de son agglomération et à terme, la redistribution demeure marginale.

**Carte 7.7 – Le logement social et la reconstruction suite aux opérations de rénovation urbaine (2012)**



(Réalisation personnelle)

Cinq communes de l'agglomération comptant moins de 3500 habitants ne sont pas concernées par la loi SRU. Il s'agit de Trémeloir, Trémuson, La Méaugon, Saint-Donan et Saint-Julien (carte n° 7.7).

Ces inégalités d'une commune à l'autre s'expliquent par l'histoire locale et notamment les transactions auxquelles les logiques d'implantation ont été soumises. Ainsi, Plédran, comme nous l'avons précédemment évoqué dans le chapitre 4, a accueilli un programme démesuré de logements sociaux, très peu intégré à la commune. Ploufragan possède une zone d'activité économique et industrielle importante dont la proximité a favorisé le développement de programmes de logements sociaux dès la fin années 1970. Enfin la commune de Plérin, située en bord de mer au nord de Saint-Brieuc, est le premier site au niveau du département à avoir conduit des opérations de démolition-reconstruction sur le parc social. Trois communes de l'agglomération, dont deux hors-champ SRU, ont un taux particulièrement bas de logements sociaux : Tréméloir, Hillion et Saint-Donan. Les différents outils de planification ont tenté d'agir sur ces déséquilibres sans succès. Ni la charte intercommunale (1988), ni la mise en place du District<sup>463</sup> de Saint-Brieuc en 1991, ni le PLH en 1995 n'ont inversé cette tendance. La reconstruction des logements opérée dans le cadre du PRU briochin ne contribue pas réellement au rééquilibrage de cette répartition. Les acteurs locaux expliquent cette inertie par les réticences de certains élus à promouvoir l'offre HLM sur leur territoire, mais également par les attentes des demandeurs et de l'Office HLM communautaire qui privilégie une implantation dans ou à proximité de la ville-centre. Ainsi, c'est un peu moins de 17% des nouveaux logements construits (106 / 633 au total) afin d'accueillir les habitants des quartiers rénovés qui se situent dans une autre commune de l'agglomération.

---

<sup>463</sup> Alors composé de 10 communes : La Méaugon, Langueux, Plédran, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson et Yffiniac. Le périmètre est élargi en 1996 en intégrant les communes d'Hillion, Plérin, Tréméloir et Saint-Donan. Le district disparaît le 29 octobre 1999 au profit d'une communauté d'agglomération (la CABRI), cette dernière adopte le nom de Saint-Brieuc agglomération en 2009. L'intercommunalité à Saint-Brieuc résulte d'une histoire relativement ancienne, puisque la ville a été parmi les premières à partager des compétences avec des communes limitrophes en initiant dès 1983 un syndicat des transports urbains briochins. Malgré la précocité de l'impulsion communautaire, et les incitations des services de l'Etat, le logement demeure une compétence en retrait par rapport aux autres orientations. Ainsi les communes remontent leurs demandes directement auprès de l'office HLM sans transiter par la communauté d'agglomération. Cette situation résulte notamment des divergences politiques au sein de l'agglomération comme l'illustre un entretien conduit auprès de l'adjointe (UDF) au logement et à l'habitat de Saint-Brieuc en 2002 : « Entre la ville-centre et les autres, il y a mésentente. Les communes qui disent qu'elles font du logement social mais qui n'ont que des maisons, des pavillons et des petits immeubles comme Langueux [maire PS] par exemple, je n'appelle pas cela du logement social. Tout le monde ne joue pas le jeu, chacun défend sa commune. C'est une question de politique » (Domalain, 2003 : 17).



**Figure 7.16 – Exemples de réalisations (projets retenus) pour la reconstruction du parc de Terre et Baie habitat au niveau de l’agglomération briochine**



(Réalisation personnelle, d’après les documents issus du comité du pilotage du programme de rénovation urbaine de Saint-Brieuc – 2012.)

A une échelle plus fine, l’essentiel des réalisations s’est concrétisé sur ou à proximité des quartiers classés en ZUS au sud et à l’est de la ville, ainsi qu’au niveau des Villages, situé à l’ouest de la commune, un quartier populaire où la ville dispose de réserves foncières. Il s’agit majoritairement d’opérations de petite taille, composées d’une dizaine à une vingtaine de logements semi-collectifs de type 3 essentiellement (figure n° 7.16 et carte n° 7.7). Globalement l’agglomération s’est inscrite dans la logique de reconstitution de l’offre, même si elle est restée en retrait au niveau du portage du projet. Il faut également souligner que celle-ci est la seule communauté d’agglomération bretonne à ne pas être présidée par le maire de la ville-centre. Au total, 120 logements sociaux seront reconstruits dans une autre commune de l’agglomération.

Les objectifs avancés pour la reconstruction reposent sur l’intégration urbaine et paysagère des logements dans les tissus urbains existants. La ville a rencontré d’importantes difficultés pour dégager le foncier nécessaire à la reconstitution des 643 logements. Les négociations avec l’agglomération<sup>464</sup> ont été tendues et n’ont pas

<sup>464</sup> De manière assez exceptionnelle, ce n’est pas le maire de la ville-centre qui est le président de l’intercommunalité briochine, Saint-Brieuc agglomération (ex-CABRI) mais Armelle Bothorel, la maire PS d’une des plus petites communes de l’agglomération, la Méaugon (1 341 habitants en 2010). Bruno Joncour maire Modem de la ville-centre est le deuxième vice-président de l’agglomération en charge de

totallement résolu la situation<sup>465</sup>. Les logements reconstruits répondent aux dernières normes environnementales et présentent des performances thermiques remarquables (300 logements sont classés THPE, 172 en BBC, etc.). Outre ces caractéristiques techniques, l'enjeu de la reconstruction a été également de transformer en profondeur les sites initiaux. La municipalité a sélectionné des projets et des architectes différents pour chaque site et selon les parcelles. L'hétérogénéité voulue au niveau des formes urbaines résulte du choix de morceler les quartiers de logements HLM et d'être en rupture avec les schémas urbains globaux initiaux (urbanisme de dalle, plan masse, etc.). Le cahier des charges des prescriptions architecturales et urbaines a été élaboré par l'architecte conseil de la ville, il préconise notamment « une architecture à taille humaine [de type] R+3 + attique au maximum » rappelle l'élue en charge à l'urbanisme, Marie-Claire Diouron (In Gaudin, Harismendy, 2012 : 11)<sup>466</sup>.

**Figure 7.17 – Programmes de reconstruction de logements sociaux du PRU briochin hors site, un casse-tête foncier**



(Réalisation et clichés personnels)

Ces opérations de reconstruction donnent lieu à des montages fonciers complexes comme en témoignent ces deux exemples situés dans le quartier résidentiel de Sainte-Thérèse, à proximité du centre-ville (figure n° 7.17). Ainsi, sur le site du

---

l'aménagement du territoire de l'urbanisme et de la rénovation urbaine. La rénovation urbaine est également intégrée dans les prérogatives d'une autre élue, maire PS de Plédran, Maryse Raoult 6<sup>e</sup> vice présidente de l'agglomération attachée à l'habitat et au logement, dont la commune est également engagée dans des opérations de rénovation urbaine dans le cadre d'un conventionnement avec la Région.

<sup>465</sup> Fin 2011 et alors que tous les locataires ont quitté leur logement, tous les sites nécessaires à la reconstruction n'étaient pas identifiés par la ville.

<sup>466</sup> Diouron Marie-Claire, 2012, « Le projet briochin, les prescriptions architecturales et urbaines du cahier des charges », In Gaudin Solène, Harismendy Patrick, 2012, *Habitat social, habitat durable*, Corlet Edition, Saint-Brieuc, pp. 6-15

Colombier, la Ville a récupéré une parcelle en rognant sur une partie de la cour d'une école primaire privée et d'un ancien gymnase désaffecté que l'on aperçoit à l'arrière-plan sur la gauche de la première photographie (à l'arrière du panneau de chantier). Le programme de location-accession de Joliot-Curie est réalisé sur une ancienne dent creuse à la place d'une aire de stockage appartenant aux services techniques de la ville. La parcelle, à la forme triangulaire et exiguë, contraint assez fortement le plan et l'orientation des bâtiments d'autant que la ligne de chemin de fer, dont les câbles aériens sont visibles sur la photographie, à l'arrière-plan au niveau du talus, borde la partie sud/sud-est de l'îlot.

Ces petits programmes, réalisés en 2012-2013 témoignent de la difficulté pour une ville comme Saint-Brieuc de dégager du foncier disponible pour la reconstitution de l'offre locative sociale (figure n° 7.17). Le bailleur évoque explicitement cet aspect : « on voit bien encore la difficulté que l'on a à atteindre cet objectif, mais qui permet aussi quand même d'avoir une vision un peu plus à l'échelle plus vaste de la répartition du logement social. Ça, c'est une bonne chose. Après, cela reste un projet extrêmement compliqué à mettre en œuvre et c'est vrai que l'on a un peu le sentiment que l'on pense avoir débloqué une situation, on a franchi un cap et on se dit maintenant là, ça va aller mieux et on se retrouve toujours avec des difficultés permanentes, récurrentes, nouvelles à chaque fois qui fait que c'est un projet à la fois extrêmement pesant et difficile à mettre en œuvre » (B-ST1). L'offre de logements neufs ne constitue pas la seule modalité de relogement des locataires de l'Office : « Parce que c'est vrai qu'on a livré des logements mais on aura relogé beaucoup plus de gens qu'on aura livré de logements. Donc, cela s'est fait aussi avec le parc existant et cela prouve qu'il y a eu tout un travail de terrain visant à ne pas faire peser les relogements que sur la partie neuve mais aussi sur la partie ancienne » poursuit le directeur de Terre et Baie Habitat.

### ***1.2.3.2. Marketing et communication territoriale, la rénovation urbaine comme vitrine d'une ville en mouvement***

Les programmes de rénovation urbaine sont l'occasion pour une ville moyenne à l'image communément peu valorisée de mettre en place des stratégies de communication visant à révéler les projections et les aspirations des acteurs et cela notamment dans un contexte de controverses locales.

Le site briochin est caractéristique de l'affaiblissement progressif des villes moyennes dans leur bassin de vie et au sein des intercommunalités. La ville-centre a connu une baisse notable de sa population depuis 1975 et son poids au sein de

l'agglomération ne cesse de diminuer<sup>467</sup>. Ce bilan démographique morose fait craindre aux responsables locaux un décrochage de la ville qui concentre les indicateurs de fragilité : la population est vieillissante, le taux de chômage y est supérieur au niveau départemental et national et la ville accueille plus de 25% des logements sociaux de l'agglomération. C'est pour tenter de contrer cette lente dégradation de la situation économique et sociale que, dès les années 1990, la ville s'engage avec l'Etat dans une convention ville-habitat visant à faire de Saint-Brieuc, « un pôle moteur du développement urbain du district » et pour cela de « faire de l'hyper-centre la vitrine de l'agglomération (Dutertre, 1993 : 2)<sup>468</sup>. Cette convention constitue l'entrée en scène – tardive et malgré tout timide – de la ville sur la scène de la politique de la ville. C'est ainsi que le résume un ancien chef d'unité de la DDE des Côtes d'Armor : « Les objectifs à l'époque des conventions ville-habitat, c'était de mettre un peu de lien social. C'était surtout des petits financements de fonctionnement, très peu d'investissements. Pareil sur les contrats de ville, au départ, il y avait des financements, des crédits d'investissements mais qui ont peu à peu disparus. Le seul crédit d'investissements qui est resté sur le contrat de ville à la fin, c'était une partie de financement de la région Bretagne qui était co-contractante » (SE-22-2). La convention Ville-habitat de Saint-Brieuc débouche sur les deux contrats de ville signés en 1994 puis en 2000. Le contrat de ville, très largement intercommunal, a donné lieu à peu d'interventions sur le logement, il s'est essentiellement porté sur la création d'un Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de Veille Educative, la création de conseils de proximité et le lancement d'un Projet Social de territoire qui ciblait davantage les opérations réalisées sur les communes limitrophes de Plérin et de Ploufragan notamment.

Confronté à un ensemble de difficultés à l'échelle de la ville, la municipalité s'engage au début des années 2000 dans des programmes d'aménagements d'envergure : réaménagement du centre-ville avec la création d'un centre-commercial multi-enseignes, aménagement du quartier de la gare en pôle d'échanges multimodal (PEM) dans le cadre de l'arrivée de la LGV et la création d'établissements publics (piscine d'intérêt communautaire, auditorium, centre de congrès, Cité de la Musique et de la danse, Maison de la Petite Enfance). Le PRU s'inscrit dans la multiplicité de ces projets. Décrit comme très ambitieux, il inquiète certains responsables qui s'interrogent sur la capacité de la municipalité à le mettre en place :

---

<sup>467</sup> Entre 1975 et 1990, la population de Saint-Brieuc a diminué de 7 798 habitants, soit de près 15%. La commune représente moins de 50% de la population de l'agglomération alors qu'elle en concentrait plus de 60% au début des années 60.

<sup>468</sup> Dutertre Pascal, 1993, *Etude d'une opération de réhabilitation d'un ensemble d'habitat social : l'exemple du quartier de la Croix-Lambert à Saint-Brieuc*, DDES, AES, septembre 1993, Université Rennes 2, 76 p.

### Exemplier 7.7 – Un projet trop ambitieux ?

« On voit tout de suite que Saint-Brieuc a lourdement chargé la barque et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait trop de mer parce que l'eau rentrerait rapidement dans le bateau. Quand on voit ça, on comprend qu'il y aura des problèmes à Saint-Brieuc. Soit ils le font et ils se ruinent, soit ils ne le font pas. » (SE-56-1)

« Je pense à Saint-Brieuc, il n'y a pas cette prise de conscience peut être parce qu'il y a un déséquilibre entre l'entrée politique d'aménagement et projet de proximité ». (ANRU-3)

« Sauf qu'à l'arrivée, combien ça coûtera, je n'ai pas tous les calculs ici mais je regarde progressivement au fur et à mesure que le chantier avance, il y a des retards, il y a des surcoûts et surtout, même si je laisse tout ça de côté, même si on était en situation budgétaire riche et qu'il n'y ait pas de problème pour faire ça, il y a après un autre facteur qui arrive, c'est humainement. » (E-CG22-1)

« Au final, Saint-Brieuc c'est le plus gros projet avec Rennes. Dans les deux cas, ce sont des projets multi sites. Je crois même que Saint-Brieuc dépasse Rennes, c'est énorme. On a quelques inquiétudes sur le respect des délais pour Saint-Brieuc. Est-ce qu'ils vont réussir à mener les projets dans les temps ? C'est une question importante. » (ST-R1)

Devant ces réticences, relayées par la presse locale qui évoque un projet qu'elle qualifie « d'énorme machine » (*Le Télégramme*, 23/12/2006), de « dossier de poids » (*Le Télégramme*, 27/09/2006), la stratégie de communication de la municipalité s'articule autour de trois vecteurs essentiels : une campagne d'affichage, présentée sous la forme de guides urbains devant inciter au cheminement et à une redécouverte de la ville ; des réunions publiques d'information, conduites par des animateurs et dont le contenu est en partie retranscrit dans le fascicule des *Échos de la concertation* et enfin, le journal de la ville *Le Griffon*. Tous trois présentent une certaine dynamique urbaine à l'œuvre et par ailleurs bien réelle. Insistant sur la diversité des opérations en cours, chacun de ces outils de communication traduit un volet de la renaissance urbaine annoncée.

Le projet est donc médiatisé, il fait l'objet d'une mise en image et d'un suivi particulier. Les services de communication de la ville à l'origine de ces opérations se divisent en deux branches distinctes. D'une part, le marketing autour des opérations relatives à la valorisation du centre-ville et, d'autre part, le service du pôle de proximité chargé de la diffusion de l'information effectuée en direction des quartiers et des acteurs de la politique de la ville (figure n° 7.17). Cette séparation des champs et des zones opératoires est en soi assez commune. Cependant, il est clairement posé que l'imaginaire véhiculé par chacun des deux services ne repose pas sur les mêmes éléments de lecture de la ville et traduit des stratégies différenciées. Concernant la communication territoriale relative au centre et aux nouvelles images de la ville, l'emblème de la cité, le griffon, est directement avancé et mis en exergue comme fil conducteur à toutes les opérations (figure n° 7.18). C'est bien l'image de la ville – au sens de cité – qui est ici valorisée. Le message est explicite, presque commercial : la



ville, c'est le centre ! La municipalité a investi 86.000 euros dans cette campagne de communication qui a débuté avec l'ouverture du nouveau centre commercial des Champs en 2009 (figure n° 7.18).

**Figure 7.18 – L’affiche, le bulletin et le prospectus. Les trois outils de marketing et de la communication territoriale de la ville : l’espace publicisé ?**



Sources : Cliché personnel et Ville de Saint-Brieuc, 2011

Cet investissement significatif est considéré par les acteurs et les médias locaux comme « un investissement pour le moins conséquent mais sans doute nécessaire pour changer l'image terne que dégageait jusque-là la ville et positionner son centre comme un lieu permanent d'innovation, de surprise et de bouillonnement d'idées »<sup>469</sup>. La campagne se décline en trois temps, pour laisser le « nouveau centre-ville » se découvrir peu à peu. « N'est-ce pas la ville qui nous séduit ? » : voilà le premier visuel apparu le 2 septembre 2011 sur les flancs des bus et autres kakémonos installés en ville. D'autres affiches et d'autres questions relatives au commerce, à la culture, au patrimoine et à la gastronomie – les quatre pivots de l'animation du centre-ville –, sont apparues un peu partout. Elles montrent quatre symboles recouverts de rubans aux couleurs de la ville : Culture, gastronomie, mode et patrimoine. La ville a également fait imprimer quelque 6.000 prospectus à destination des visiteurs de passage ou afin de toucher plus directement un public extra-communal.

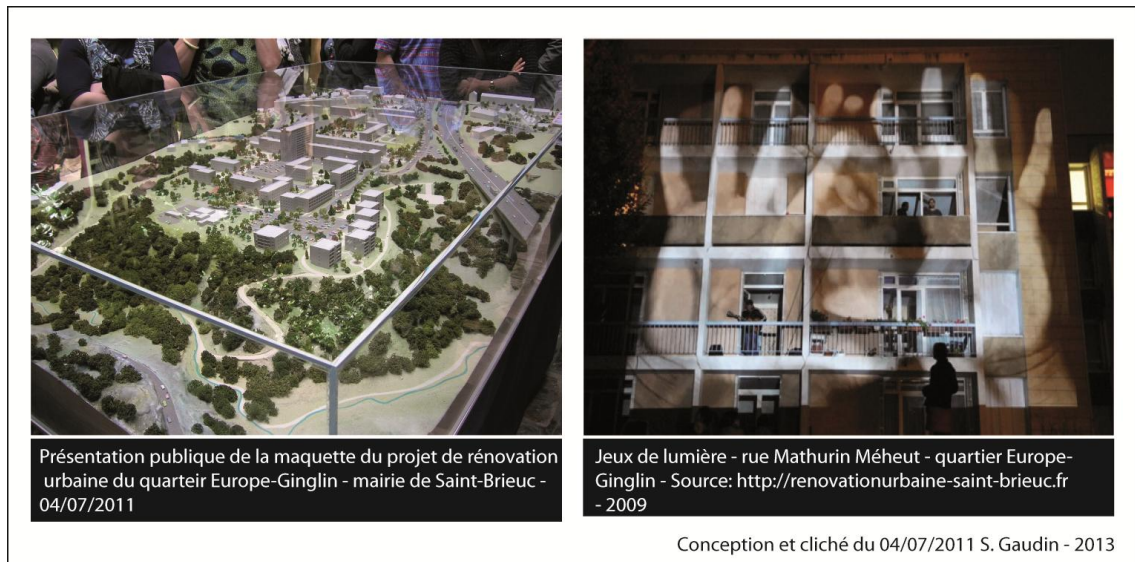
Conformément à la charte de communication mentionnée dans la convention ANRU, les chantiers de la rénovation disposent pour la communication territoriale de budgets équivalents. Les modalités et supports de la diffusion varient, eux, considérablement. Une agence de communication a été sollicitée pour créer un graphisme spécifique aux opérations du PRU mais les formes prises par la communication restent attachées aux sites concernés. Tout d'abord, si les termes et le thème de la concertation sont employés de manière récurrente, il n'est pas adressé

<sup>469</sup> Hameury Gwendal, « La ville vante ses atouts », *Le Télégramme*, 10 septembre 2009, p. 8.

directement de question(s) au public comme dans la campagne promotionnelle du centre-ville. Ensuite, on accorde ici une place importante à l'action, aux documents techniques et concrets, tentant de présenter d'un point de vue rationnel l'aménagement qui va être fait de ces espaces. Le registre langagier comme les illustrations retenues sont, de ce point de vue, marqués : des plans masses, des photos aériennes, des données chiffrées étoffent ces fascicules distribués dans les mairies annexes et les points d'informations ANRU. L'objectif clairement est de montrer le sérieux des opérations mais aussi que « c'est très affaire de spécialistes en tout cas la partie réalisation, à part quelques exceptions » (A-L2). Il est accordé peu de place à la dimension sensible du rapport au territoire ou à l'affect que peuvent dégager ces opérations présentées d'ailleurs sous le terme « d'interventions ». La diffusion des informations relatives au PRU reste ainsi limitée aux espaces directement concernés ou à proximité. Pas d'affichage au centre-ville ni de campagne publicitaire sur les programmes attachés à ces opérations. Quelques inaugurations en présence du maire et à l'occasion des journées ANRU sont organisées mais, à l'inverse de Lorient, aucune plaque n'est envisagée pour commémorer ces transformations. Les étapes du PRU apparaissent uniquement dans un volet à part au sein du bulletin municipal. Si dans les faits, le PRU participe pleinement à la dynamique des chantiers de la ville, la communication et la publicisation faites de ces opérations débordent peu les marges des quartiers.

Malgré ces stratégies de communication distinctes, la ville met en avant et en image le changement impulsé dans les territoires conventionnés. La mise en place d'un accompagnement social des habitants participe, avec diverses animations, à la visibilité des opérations qui sont également perçues comme des temps d'échanges à propos de la politique municipale (figure n° 7.19).

**Figure 7.19 – Projections urbaines : coups de projecteurs et médiatisation du PRU briochin**



Cliché personnel et site du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Brieuc

Parmi les premières opérations de démolition, la déconstruction de la barre de la rue Mathurin-Méheut, à l'est de la ville dans le quartier Europe-Ginglin, a donné lieu à des animations de quartier. Jeux d'éclairages incitant à se projeter dans un nouvel ordre urbain, le quartier va progressivement, en quelques mois, se métamorphoser sous les yeux des habitants.

Pour cela, l'équipe du pôle proximité en charge du PRU multiplie les supports communicationnels (figure n° 7.19) : spectacles, maquettes, réunions publiques, petits déjeuners, conférences, etc. Le projet de rénovation urbaine occupe ainsi largement l'espace politique et médiatique local. En définitive, le PRU de Saint-Brieuc s'inscrit dans une démarche de promotion de la ville et de ses actions. L'entrée assez récente des acteurs locaux sur la scène de la politique de la ville justifie que les attentes mais aussi les interrogations sur le projet briochin soient particulièrement fortes, ce qui constitue également un enjeu politique clairement mis en avant par les différentes parties.

Sur le plan opérationnel, la ville a suivi de près les recommandations directes et indirectes de l'Agence, modifiant à plusieurs reprises les projets pour ces quartiers. Les opérations reflètent les priorités mises en avant par l'ANRU et les choix opérés, guidés par un ensemble d'acteurs en partie extérieurs au site ou nouvellement inscrits dans ces démarches. Saint-Brieuc est un exemple caractéristique des sites récents de la politique de la ville, elle est aussi un bon élève de la rénovation urbaine qui participe ouvertement à la promotion de ce type d'opérations et de partenariats. Sans l'intervention de



l'ANRU, les acteurs locaux n'avaient pas programmé d'intervention spécifique en matière de logement social, que cela soit à l'échelle de la ville ou des quartiers prioritaires. Le partenariat avec l'ANRU est donc particulièrement stratégique et se reflète localement sur les jeux d'acteurs. On a ainsi pu observer que la rénovation urbaine a institué une organisation propre des services de la ville et a contribué à une réflexion partenariale au niveau de l'agglomération. Mais l'organisation ou la réorganisation par le logement ou des logements ne fait-elle pas courir le risque d'un aménagement qui oublierait l'espace de la ville ? A l'image de la métaphore développée par R. Epstein (2013)<sup>470</sup>, ici, la rénovation urbaine prend bien la forme de démolitions – spectaculaires – qui contribuent à reconstruire le pouvoir local. La transaction qui s'institue dans le contexte briochin se situe sur un versant institutionnel entre l'Agence et les responsables locaux. Ces derniers se retrouvent contraints à l'ambition du fait même de l'expérience et des capacités d'ingénierie limitées des équipes en place. Cette ambition instiguée par l'ANRU lors de la révision des projets de la ville en 2005 conduit les acteurs locaux à déposer un dossier en tous points conforme aux attentes de l'ANRU, incluant un recours massif aux démolitions. En retour de cette inscription de plain-pied dans les objectifs et les formes de l'ANRU, les opérations sont globalement bien subventionnées alors même que le contexte local est peu stable. Le bailleur notamment, qui soutient à plus de 40% le financement du PRU, est assez fragile et est passé, peu de temps avant la signature de la convention, sous la tutelle de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). On peut ainsi qualifier le projet briochin d'archétype d'une transaction forte puisque nourri d'un rapport synallagmatique entre les parties.

Site récemment investi dans les dispositifs de la politique de la ville ou reflétant une tradition locale plus ancrée, le PRU fonctionne dans les deux cas étudiés comme un accélérateur et un amplificateur des projets urbains. Malgré des résistances locales à Saint-Brieuc on retrouve une forte similitude dans les éléments de discours avancés. Cependant les configurations et les enjeux ne sont pas identiques. Quand Saint-Brieuc souhaite impulser une véritable rupture et une recomposition en profondeur du quartier, Lorient fait valoir des éléments de continuité et appréhende un changement avant tout qualitatif. Intégrer le concept de transaction comme filtre analytique des logiques des acteurs engagés dans des opérations de rénovation urbaine incite donc à dépasser - sans les occulter - l'analyse des intérêts respectifs. Ainsi, en proposant d'entrer par les discours et les représentations nous avons distingué deux versants aux logiques d'adhésion des acteurs au PNRU : un processus de convergence des discours et des idées autour des vertus et des capacités structurantes de l'espace sur les problématiques

---

<sup>470</sup> Epstein Renaud, 2013, *La rénovation urbaine, démolition-reconstruction de l'Etat*, Les presses Sciences Po., Paris, 384 p.

sociales -voire politique- et des effets de démarcation vis à vis du discours dominant véhiculé par les partisans de la rénovation urbaine (CIRU) qui tend non seulement à distinguer les processus à l'œuvre dans les villes moyennes mais aussi à assurer une valorisation des choix opérés localement. La rénovation urbaine ne témoigne pas ainsi de la percolation pyramidale ou en cascade d'un discours national (et métropolisé) mais d'une recomposition locale des effets attendus. Ainsi les opérations sont elles fortement connotées politiquement et contribuent notamment à assoir une forte visibilité de l'action municipale dans les deux sites analysés.

Mais les deux monographies, invitent aussi dans leurs spécificités et leurs recoupements à dépasser le cadre local pour s'interroger sur l'émergence de référentiels transversaux qui s'appliqueraient dans l'ensemble des sites en rénovation.

## **2. La rénovation urbaine dans les villes moyennes bretonnes, des référentiels aux prescriptions d'aménagement**

Les cas de Lorient et de Saint-Brieuc, présentés ci-dessus, témoignent de la diversité des situations dans lesquelles s'inscrivent les opérations de rénovation urbaine. Les enjeux politiques, sociaux et urbains semblent en partie opposer ces deux sites. Pourtant leurs opérations possèdent de fortes similitudes notamment dans les discours des acteurs comme, de manière emblématique, dans les choix et les partis pris d'aménagement retenus. En reprenant l'ensemble du corpus d'entretiens et des documents opérationnels, nous proposons d'abord d'analyser et d'interroger l'apparente convergence des prescriptions urbaines à travers le concept de référentiels d'aménagement auquel donnerait lieu le PNRU, concept que nous confronterons ensuite à l'ensemble des sites en rénovation de la région. Dans un second temps, en appréhendant plus précisément les réseaux d'acteurs à l'échelle locale et régionale, nous interrogerons la manière dont les acteurs se saisissent du PNRU afin de déterminer quelles convergences unissent entre eux les sites engagés dans le programme. Enfin, nous interrogerons la capacité d'innovation dont les PRU peuvent être porteurs à l'échelle de villes moyennes.

## 2.1. Normes, conventions et usages, vers l'élaboration de référentiels d'aménagement ?

L'analyse des projets de rénovation urbaine fait apparaître des thèmes et des concepts récurrents parmi lesquels deux apparaissent explicitement : la mixité et de développement durable. Comment se traduisent et se mettent en œuvre ces « mot[s] d'ordre » (Epstein, 2011 : 59) du PNRU dans les opérations locales ? Peut-on parler d'un référentiel au sens politique et cognitif du terme ou bien, de manière plus pragmatique, de prescriptions qui circulent à l'intérieur de groupes d'acteurs et d'univers professionnels parfois éloignés ? Le consensus apparent qui entoure ces référentiels est quasiment unanime. De fait, il semble difficile d'afficher une réticence à des aménagements se présentant comme pensés pour « l'amélioration des conditions de vie » des habitants, considérant « l'environnement » et le « respect des générations futures » tout en promouvant une « ville plus belle et plus juste ». Ces louables intentions se traduisent dans les réalisations par des opérations et des choix divers que les sites bretons viennent ici illustrer.

Le souhait affiché de normalisation de ces quartiers passe par un certain nombre de principes, quasiment de préceptes, identifiables dans l'ensemble des projets urbains analysés<sup>471</sup>. Avant de tenter de dépasser cette approche en mettant l'accent sur les processus de différenciation et d'innovation à l'œuvre sur le terrain et de questionner la pluralité « des régimes de croyance disponibles [en s'intéressant] davantage à la question de leur rapport à l'action » (Desage, Godard, 2005 : 635)<sup>472</sup>, une étude plus approfondie de la matérialisation et de la conduite des opérations s'impose. Ainsi, la question des référentiels d'aménagement permet d'ouvrir un dernier axe de recherche à partir d'une analyse synthétique de l'ensemble des documents recueillis sur le terrain (documents d'urbanisme et de planification, rapports, études, notes de services, bulletins municipaux, entretiens, articles de presse et entretiens).

Il s'agit dès lors d'aborder de manière conjointe une entrée par les discours sur l'espace et sur l'action elle-même. Cette posture interactionnelle positionne donc l'analyse sur le « rapport à l'autre et au monde des objets » (Brasse, 2004 : 254)<sup>473</sup>. Dans la tradition d'analyse du discours, cette approche est essentiellement centrée sur l'acte communicationnel. C'est-à-dire que l'interaction discours/action se situe dans une perspective habermasienne intégrant des rapports de domination, d'influence et de

---

<sup>471</sup> P. Duarte évoque la mise en place de « projets-urbains types qui semblent retenir l'attention des pouvoirs publics au niveau national » (Duarte, 2010 : 20).

<sup>472</sup> Desage Fabien, Godard Jérôme, 2005, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4, pp. 633-662.

<sup>473</sup> Brassac Christian, 2004, « Action située et distribuée et analyse du discours : quelques interrogations », *Cahiers de Linguistique Française* 26, pp. 251-268.

projection inhérents à l'acte communicationnel. Si les discours recueillis ici s'adressent bien au locuteur – i.e. la personne conduisant l'entretien – leurs contenus et leurs formes dépassent le cadre de l'échange, notamment en prenant appui sur les opérations concrètes dont il est question. Pour tenter d'analyser sur un plan à la fois théorique et empirique ce recoupement des champs, nous commencerons par interroger la pertinence du concept de référentiel d'aménagement.

### **2.1.1. Une stratégie de convergence des référentiels d'aménagement**

Dans un texte portant sur les déterminants de l'économie solidaire, M. Autès (2006 : 81)<sup>474</sup> définit le référentiel à travers une approche issue des sciences politiques comme « une sorte de guide pour l'action, un ensemble de ressources à la fois cognitives et normatives qui informent l'action, produisent une représentation de la réalité et sélectionnent des réponses dans un répertoire des possibles » (Autès, 2006 : 84). Nous retiendrons cette définition et les trois volets qu'elle comporte comme fil directeur de cette section. Ainsi, les choix opérés par les acteurs au moment de la reconstruction peuvent s'exprimer de différentes manières. Tout d'abord au travers des discours publics dont les médias locaux se font les relais ainsi que par les prospectus et l'ensemble des outils de communication mobilisés dans ce cadre. Pour les deux villes plus précisément étudiées ici, ce volet est particulièrement bien alimenté puisque les deux municipalités ont activement communiqué autour de ces opérations adoptant une véritable stratégie de marketing territorial (articles de presses, bulletin d'information spécialisé, réunions et affichages publiques, cycles de conférences et d'informations, ateliers urbains, Point Info, etc.). Ces matériaux offrent des renseignements quant aux représentations qui circulent sur ces opérations tout en comportant un certain nombre de biais car, comme le note M. Autès (2006, *Op. Cit.*), « il n'y a pas nécessairement transparence de ces systèmes d'informations ». Concernant les ressources cognitives et normatives, nous considérons ici qu'elles émanent d'un ensemble de facteurs issus à la fois des acteurs en place (de leurs parcours, de leurs positions et de leurs personnalités), mais aussi de la situation et de l'historique local (autrement dit des routines et de l'expérience des acteurs en place). C'est pourquoi nous avons souhaité retracer, à travers de courtes monographies, deux cas-types d'opérations conventionnées d'envergure au niveau régional. La dernière phase de l'analyse repose sur la détermination d'un « répertoire des possibles » – voire parfois des souhaitables – dans le domaine des interventions. En ce sens, la rénovation urbaine constitue bien un instrument de l'aménagement et, à ce titre, elle est partie intégrante de « politiques publiques globales qui reposent sur des doctrines et des raisonnements, qui adhèrent à

---

<sup>474</sup> Autès Michel, 2006, « Les acteurs et les référentiels », In Chopart Jean-Noël et alii, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte « Recherches », Paris, pp. 81-113.

des « visions du monde » expliquant des enchaînements de faits sociaux avec des relations de cause à effet » (LARES, 2003 : 5)<sup>475</sup>. Enfin, au regard de cet éventail de « réponses » ou de solutions comme les considèrent les acteurs interrogés<sup>476</sup>, il reste à déterminer les ressorts de la sélection et donc des choix opérés. Nous verrons, dans ce dernier point, que si des standards existent en matière de production urbaine, dictés notamment par un encadrement institutionnel, règlementaire et budgétaire, des formes novatrices apparaissent qui laissent suggérer que les villes moyennes peuvent constituer demain autant qu'hier des laboratoires d'expérimentation et d'innovations urbaine et sociale.

La question du référentiel dépasse donc, ici, la définition politiste traditionnelle développée notamment par Jobert et Muller (1987, *Op. Cit.*), comme « représentation de la réalité sur laquelle on peut intervenir [et] qui va déterminer la construction du problème à résoudre et l'élaboration des solutions apportées » (Cité par Reigner, 2004 : 24)<sup>477</sup>. L'analyse par référentiel distingue traditionnellement deux axes : celui du référentiel global qui constitue une représentation globale et transversale sur laquelle va se reposer l'ensemble des acteurs et des coalitions (Muller, 1994) et le référentiel sectoriel au sein duquel peuvent s'exprimer des dissensions voire des débats mais qui reflète le courant de pensée dominant. Ce dernier est fonction des « médiateurs » (Reigner, 2004 : 26) qui contribuent à diffuser et adapter à leur niveau et selon leurs positions et leurs orientations le référentiel global afin de le rendre cohérent avec l'action dont ils ont concrètement la charge. Cette approche fait des scènes locales, et en l'occurrence ici des réunions et des différentes notes de cadrage des opérations de rénovation urbaine, des lieux d'échanges et d'arbitrages autour des différentes sensibilités où émerge de manière tangible les enjeux explicites et implicites des projets urbains.

Une lecture transversale des conventions de rénovation urbaine des villes moyennes de la région offre une vision assez lisible des principaux axes retenus localement et considérés comme prioritaires pour l'intervention (tableau n° 7.3). Si les choix peuvent être dictés par des considérations stratégiques propres au système de soumission des dossiers auprès de l'ANRU (et de sa grille financière), en appréhendant « les contenus techniques de l'action publique » (Reigner, 2004 : 27) et les outils mobilisés, nous nous intéressons moins ici aux raisons ou aux explications intrinsèques des choix opérés qu'à leur mise en place effective. Car ces aménagements, une fois en

---

<sup>475</sup> LARES, 2003, *Décentralisation et mutations des politiques d'aménagement du territoire. Etats des lieux et prospective*, Rapport final réalisé pour le Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement (DRAST), Décembre 2003, Université Rennes 2, 141 p.

<sup>476</sup> « C'est la collectivité qui apporte des solutions » affirmait un responsable de l'ANRU lors d'un entretien (ANRU3).

<sup>477</sup> Hélène Reigner, 2004, « La territorialisation de l'enjeu « sécurité routière » : vers un basculement de référentiel ? », *Espaces et sociétés*, 2004/3, n° 118, pp. 23-41.

place, ont ou auront des conséquences bien réelles et durables sur le cadre de vie des habitants et l'organisation urbaine. Pour autant, si cette approche ne se cible pas sur les habitants et leurs pratiques, il n'en demeure pas moins que ce sont eux « au quotidien [...] qui font les habitations en ce sens qu'ils donnent forme et vie à l'habitat » (Damon, 2009 : 190)<sup>478</sup> et aux territoires. Nous nous positionnons ainsi ici en aval des opérations pour saisir la pensée aménageuse qui s'exprime au travers de la rénovation urbaine dans ces villes.

**Tableau 7.3 – Les axes directeurs des PRU bretons à travers les conventions signées avec l'ANRU**

	Changer l'image	Solidarité	Relance économique	Emploi	Sécurisation	Diversification typologique	Développement durable	Mixité sociale	Désenclavement	Qualité urbaine	Transport	Banalisation	Attractivité	Consommation énergétique	Intégration urbaine	Modernisation	Espace public
<b>Brest</b>	■		■		■	■	■	■	■	■			■		■		■
<b>Lorient</b>	■		■		■	■	■	■	■	■			■		■		■
<b>Quimper</b>		■	■		■	■	■	■	■				■		■		■
<b>Saint-Brieuc</b>	■		■		■	■	■	■	■	■			■		■		■
<b>Saint-Malo</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■		■
<b>Guingamp</b>	■		■		■	■	■	■	■	■			■		■	■	■
<b>Lanester</b>			■		■	■	■	■	■	■	■		■		■		■
<b>Vannes</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■		■		■		■
<b>Fougères</b>			■		■	■	■	■	■	■			■		■		■

Légende: ■ Thème mentionné explicitement dans la convention comme un axe d'intervention du projet    ■ Thème apparaissant de manière implicite dans la convention    □ Thème absent de la convention

Conception et réalisation: S. Gaudin - 2013

L'analyse a été conduite à partir d'une recension dans les conventions des villes signataires des articles de préambule (historique et contexte général du projet, objectifs généraux du projet) et de l'article 1 du titre II portant sur « le contenu du projet urbain ». Si certains éléments mentionnés dans le tableau peuvent apparaître dans d'autres sections - ce qui reste peu fréquent - nous considérons que ces articles sont révélateurs des positionnements des PRU et des choix stratégiques retenus. Dans le cas de Fougères, il n'a pas été signé de convention directement avec l'ANRU, nous avons donc retenu le protocole de mise en œuvre du PRU Cotterêts 2 comme document de référence, celui-ci étant structuré de manière similaire et comportant les mêmes entrées que les conventions nationales.

<sup>478</sup> Damon Philippe, 2009, « Quarante ans de politique de la ville », In Damon Julien, Micheau Michel, 2009, *Quarante ans d'urbanisme, clés pour le présent*, Editions de l'Aube, Sciences Po Urbanisme, Paris, pp. 167-194

L'ordre de classement des villes est fonction de la chronologie de leur engagement organisé à partir de la première signature de convention avec l'ANRU, celle de Brest le 28 novembre 2005, jusqu'à la dernière convention signée, celle de Vannes le 22 octobre 2009. En Bretagne, les conventions ont été signées en quatre vagues successives mais distinctes : Brest et Lorient étant les premières, puis après des négociations entre la Région et l'ANRU, les conventions de Saint-Brieuc et de Quimper ont été signées à la fin de l'année 2006, dans un contexte de soutien de la Région aux opérations. En 2008, ce sont les villes de Saint-Malo et de Guingamp qui contractualisent, suivies de peu par Lanester quelques semaines après (12 janvier 2009) et enfin Vannes se démarque comme le dernier site conventionné au niveau de la Région et parmi la dernière vague de convention au niveau national. Le choix d'un classement chronologique a pour objectif d'observer si, d'un projet à l'autre, des évolutions se produisent au cours de la période. Globalement, il n'apparaît pas de diversification des volets sur lesquels les PRU souhaitent intervenir. Brest, Saint-Malo et Vannes comptabilisant au moins dix items (11 à Brest), Quimper et Lanester semblant les plus ciblés avec respectivement 5 et 6 items. Il semble difficile d'identifier un champ nouvellement investi par les conventions les plus récentes, tout au plus peut-on y relever l'apparition plus systématique de l'attention portée à la réduction de la consommation énergétique alors que le thème n'apparaît pas avant 2008. A l'inverse, la sécurisation est absente des conventions depuis la même date (et la signature de Guingamp). Au-delà des explications situationnelles, il faut tenir compte du fait que les dernières villes signataires sont aussi celles – si ce n'est qui ont le plus hésité à s'engager dans le programme (Vannes notamment) – qui s'éloignent le plus des quartiers-cibles du PNRU. Guingamp et Lanester notamment ont bénéficié d'une dérogation de périmètres (article 6). Ces deux villes sont également celles qui ont le moins recours aux démolitions et qui bénéficient d'une subvention de l'ANRU plus faible (en volume et en part) que les autres sites de la région.

Au regard du tableau n° 7.3, il apparaît visiblement que certains thèmes constituent le socle des interventions programmées et figurent dans toutes, ou quasiment toutes, les conventions de la région. Il s'agit en premier lieu du désenclavement, qui est le seul item à être systématiquement mentionné dans chacun des sites. Ensuite, viennent quatre autres axes majeurs et fortement marqués : le changement d'image (précédemment analysé dans le chapitre 6), la relance économique qui, si elle est souvent mentionnée, est en revanche diversement mise en place sur le terrain, la mixité sociale qui constitue un rouage essentiel des dossiers et enfin la valorisation des espaces publics. Au sein des conventions, on remarque donc une apparition relativement formelle autour de ces thématiques qui se déclinent de diverses façons sur l'ensemble des sites.

Cependant, les sites de Quimper et de Lanester se distinguent de ce calibrage cette dernière mettant en avant la dimension humaine et partenariale de son projet. Celui-ci fait consensus localement mais, de l'aveu des responsables locaux, il ne correspond pas tout à fait à la logique du PNRU, une responsable locale de la DDTM affirmant même qu'« à Lanester, ce n'est pas un projet de rénovation urbaine même s'il est inscrit au PNRU » (SE-56-1). Le conventionnement est néanmoins appréhendé localement comme la reconnaissance d'une situation sociale et économique particulière, puisque la commune concentre le taux de logements sociaux le plus important du Morbihan (28,7% en 2009) et est confrontée à des restructurations économiques difficiles. La ville se distingue également par les formes urbaines du secteur investi puisqu'elle ne possède aucun grand-ensemble. A Quimper, la particularité reflète le jeu des acteurs locaux avec un rôle moteur et pivot du bailleur qui avait initié, avant la convention, des opérations de transformations structurelles et de renouvellement de son patrimoine (démolition et vente). L'entrée dans les axes du PNRU se réalise ainsi de manière très ciblée en direction des formes d'habitat et, en partenariat avec la CDC, de la restructuration du centre commercial.

Une lecture plus transversale des axes d'intervention permet d'appréhender les recoupements et d'approcher les choix et/ou les stratégies opérationnelles des acteurs. L'apparition de chaque item dans les conventions prend des formes assez différentes. Le cas de la sécurisation des quartiers est particulièrement révélateur. Il apparaît explicitement dans trois sites, Brest, Quimper et Guingamp et, de manière indirecte, à Lorient. A Brest, il s'agit de mettre en place « une sécurisation d'accès aux immeubles » (: 5) notamment par l'installation de digicodes et d'espaces intermédiaires. Cette dimension s'inscrit dans les autres conventions en lien avec la voirie et particulièrement la circulation, notamment à Guingamp où « un objectif de sécurisation de certains espaces qui ne sont pas fréquentés par les habitants en raison du danger que confère la présence de la voie ferrée en périphérie » (: 10) est inscrit dans la convention. La relance économique, qui est un thème partagé par l'ensemble des conventions, est plus ou moins développée selon les sites et se présente essentiellement par le renforcement des structures commerciales – déjà en place. Elle fonctionne comme un enjeu majeur à Lanester et à Vannes mais est seulement mentionnée à Saint-Brieuc sous l'angle de l'insertion. La très faible apparition de l'emploi dans les conventions contraste avec l'omniprésence du thème et témoigne d'une anticipation assez limitée de la clause d'insertion par les collectivités. Les acteurs de terrain évoquent d'ailleurs ouvertement cet angle mort :

*« Moi j'estime que je dois concentrer mes moyens sur quelques sites et le traitement c'est, on rase les immeubles et on ouvre le quartier. A partir de là, ça veut dire qu'on a estimé effectivement que ce n'était pas forcément la question sociale, pas forcément la question d'habiter, pas forcément l'enjeu de l'éducation,*



*pas forcément l'enjeu de l'emploi même si on profite du fait qu'on rase pour faire un peu d'insertion, etc. » (SE-35-1).*

Dans un même ordre d'idée, le désenclavement, qui est mentionné dans chaque convention et identifié comme le principal dysfonctionnement des quartiers justiciables de ces opérations, est finalement peu corrélé à la dimension transport qui n'apparaît qu'au niveau de trois conventions parmi lesquelles Brest est la seule à se saisir du PRU pour promouvoir un TCSP. Les villes imputent l'enclavement des sites concernés à des défauts structurels d'organisation de la voirie plutôt qu'à l'insuffisance des dessertes. En somme, l'enclavement décrit par les conventions reflète la situation de « rupture » (Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Guingamp) souvent morphologique mais aussi psychologique du quartier à son environnement et à la ville, imputant ainsi aux formes urbaines une part des difficultés réelles ou supposées des territoires et des populations qui y vivent. Enfin, en ce qui concerne le changement d'image, présent dans 6 des 8 conventions étudiées, il revient de manière particulièrement récurrente y compris à l'intérieur des conventions. « Le changement durable d'image » est un objectif stratégique majeur pour la plupart des sites. Pour y parvenir, les acteurs s'attachent d'une part à une banalisation du quartier visant à « inscrire le quartier dans l'ordinaire de la ville » (: 7) comme à Lorient ou à Brest, ou encore par le choix de promouvoir l'attractivité du site. Sur ce point, des différences notables apparaissent. Si à Lanester l'attractivité passe par une ouverture du quartier en direction du centre-ville, à Vannes il s'agit d'une lutte « contre le risque de déclassement [en recréant] un cœur de quartier attractif et fédérateur » (: 6/11), à Saint-Brieuc, elle repose essentiellement sur une pérennisation de la pratique des équipements du quartier de la Croix-Lambert (centre social, médiathèque et marché dominical), et elle consiste à relancer le marché locatif social à Lorient.

Pour autant, l'ensemble des conventions bretonnes reflète bien des convergences autour de piliers fondamentaux en accord avec les objectifs assignés au PNRU. Ces thèmes transversaux prioritaires fonctionnent comme des référentiels pour tout site souhaitant engager des opérations de rénovation urbaine. Qu'impliquent ces référentiels communs dans l'élaboration et la conduite des PRU locaux, dans quelle mesure constituent-ils réellement des guides pour l'action ?

### **2.1.2. Pour une critique des référentiels d'aménagement du PNRU**

Dans l'article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, l'ANRU se donne pour « mission de contribuer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable à la réalisation du programme national de rénovation urbaine dans [tous] les quartiers [visés par l'article 6] ». Comment ces deux dimensions apparaissent-elles dans les opérations des villes

bretonnes ? Si les outils mobilisés et les modes opératoires reflètent les prescriptions du PNRU que sont le développement durable et la mixité sociale, constituent-ils des référents, un guide dans les actions mises en place et dans les choix opérés ? En somme, il y a-t-il adéquation entre les outils et les objectifs du projet local ?

Le développement durable apparaît de manière relativement transversale mais évasive au sein de l'ensemble des conventions étudiées. Il est indiqué par exemple à Lorient que l'équipe de la maîtrise d'ouvrage « s'est attachée à mettre en correspondance les orientations retenues pour le projet et les finalités du développement durable » sans autre précision. Il s'ensuit un ensemble d'objectifs concernant les modalités de reconstitution de l'offre de logements, reposant notamment sur une volonté « d'économiser l'espace » (: 7). Ce dernier aspect apparaît à plusieurs reprises au sein de la convention sans qu'il soit toujours facile de saisir précisément le sens qui lui est accordé d'autant qu'il peut sembler en contradiction avec l'objectif de dédensification. Ainsi, dans les huit axes structurant du projet, il n'est pas fait directement allusion à cette dimension.

**Encart 7.1 – Les grands principes du projet de rénovation urbaine à Lorient d'après la convention signée avec l'ANRU– 9 décembre 2005.**

1. Construction de logements individuels sur les emprises libérées de part et d'autre de l'avenue Capitaine Marianne
2. Création d'un parc urbain créant un lien entre le Ter et Kervéanec et constituant un nouvel équipement dont l'attrait dépassera les limites du quartier
3. Recomposition des îlots sud avec des améliorations lourdes du bâti et la réorganisation des espaces extérieurs bien identifiés dans leurs fonctions et ouverts à tout public
4. Recomposition du secteur des tours avec des démolitions/reconstructions, des résidentialisations et des améliorations lourdes du bâti non démoli
5. Ouverture de la place centrale sur le secteur pavillonnaire proche et restructuration des équipements
6. Résidentialisation des îlots du secteur nord (création d'espaces privés de proximité)
7. Redistribution des modes de déplacements vers le centre du quartier et vers les quartiers voisins
8. Implantation de nouvelles activités économiques

La convention de Brest reste tout aussi allusive en évoquant « une vision globale et stratégique des secteurs sensibles [qui] permet d'organiser les interventions des partenaires de la politique de la ville, dans un objectif de renouvellement urbain durable, tout en conservant le souci de réponse aux problèmes de court terme » (: 5). Cette imprécision demeure lorsque l'on interroge les acteurs sur leurs préoccupations dans la mise en place et les objectifs poursuivis par les opérations. Pour beaucoup, le développement durable s'inscrit essentiellement dans une philosophie d'action qui

viserait essentiellement à souligner les erreurs ou le caractère non durable de l'état actuel des quartiers :

### **Exemplier 7.8 – Le développement durable, un référentiel flou**

« La clause d'insertion, ce que l'on appelle la clause sociale, est une clause qui est aujourd'hui intégrée au code des marchés publics et qui fait partie des clauses qui ont trait au développement durable, c'est une obligation dans les projets ANRU. On doit se conformer à la charte nationale d'insertion de l'ANRU en application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003. » (ST-F1)

« Il m'a semblé que sur le quartier et même sur Fougères, il n'y a rien en développement durable. Donc si c'est perçu de l'extérieur comme un développement durable à travers ces panneaux. On ne voit pas de panneaux ailleurs. Ainsi, le faire là et avoir ainsi une symbolique, c'est une force d'énergie que l'on produit et que l'on vend, cela permet au bailleur ou aux propriétaires d'avoir une recette. » (B-F1)

« Nous, on a une vision rénovation urbaine qui sous-entend désenclavement très très fort, diversification, donc les deux piliers. La Région [...] porte également beaucoup les politiques de développement durable, politique énergétique. Cela se traduit en particulier dans le soutien au financement du logement social et énergiquement performant y compris les réhabilitations. » (ANRU-3)

« Maintenant, une partie des financements de Cap Lorient comme une partie des financements de la Région qui sont liés à un niveau d'exigence en matière de construction durable sur le bâti. Tout est construit en basse consommation, tout ce qui est rénové aussi. » (ST-L1)

« Et le plan de relance a dit : si vous allez plus loin dans le développement durable sur la réhabilitation, à ce moment-là on vous redonne des financements. Et on est remonté à 13 millions je crois. » (ST-L1)

« Même si l'agglomération au travers du PLH et du financement de l'habitat social pour le rendre plus durable et tout ça, participe au financement de ce type d'opération. » (ST-L1)

« C'est aussi énergie, éoliennes, tout ce qui est développement durable, un peu de photovoltaïque, de la biomasse ; développement numérique, fibres optiques, réseaux câblés et voilà, politique de la ville et renouvellement urbain. » (A-2/CDC)

Mais sur pas mal d'autres champs, sur le développement durable, on n'a formé personne, c'est l'inconnu. (SE-22-2)

Réalisation personnelle

Sur l'ensemble des acteurs rencontrés, le développement durable apparaît de manière relativement mineure dans les discours et les récits des opérations en cours, il est par ailleurs comme en témoigne l'exemplier n° 7.8 souvent réduit à sa dimension énergétique. Pourtant la loi Borloo est à l'origine d'un rapprochement inédit entre les préoccupations en matière de développement urbain durable et le renouvellement urbain (Epstein, 2011 : 59)<sup>479</sup>. D'un point de vue formel, de nombreux points de convergence

<sup>479</sup> Epstein Renaud, 2011, « Du futur faisons table rase. Le développement urbain durable au prisme de la rénovation urbaine », In Beal Vincent, Gauthier Mario, Pinson Gilles, 2011, *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Presses Universitaires de Saint-Etienne, pp. 59-75.

existent entre les deux approches : transversalité des politiques et des dispositifs, interactions entre les différents partenaires, amélioration des cadres de vie, participation des habitants. On retrouve ces aspects au sein des conventions des villes signataires, chacune reconnaît s'inscrire dans une démarche de développement durable. Parfois la durabilité du projet prend la forme d'actions très concrètes et ponctuelles à forte dimension environnementaliste, comme le traitement des déchets ménagers à Brest-Pontanézen, la ventilation des bâtiments réhabilités et des corps de chauffe à Saint-Malo, la création d'un réseau de chaleur-bois à Lanester ou encore, mais le cas est plus rare, de manière transversale comme à Saint-Brieuc qui précise dans sa convention que les acteurs sont : « Conscients de la nécessité d'agir à tous les niveaux en matière de développement durable, les partenaires du projet réaffirment leur engagement pour faire du projet de rénovation urbaine de l'agglomération briochine un projet exemplaire. L'ensemble des opérations programmées devra satisfaire à un niveau d'exigence élevé en termes d'impact environnemental, d'économies d'énergies et de durabilité des investissements ». ( : 16). Si un volet spécifique est attaché en annexe, seul le pilier environnemental apparaît clairement. *In fine* sur l'ensemble des conventions, curieusement, le développement durable apparaît peu, tout au plus est-il mentionné de manière générique au détour d'une position et ou d'une intention sans autre précision. C'est la démarche qui, semble-t-il, est durable mais sans engager de réflexion spécifique sur les modalités de sa mise en œuvre. Les conventions ne font ainsi jamais mention d'une réduction de la consommation énergétique potentielle après les réhabilitations ni du respect des nouvelles normes environnementales de construction<sup>480</sup> alors même que ce sont des aspects majeurs (voire uniques) qui sont mentionnés par les acteurs rencontrés. Il faut rappeler qu'entre la signature des conventions bretonnes qui se sont échelonnées entre 2005 et 2009 et les phases d'entretiens (pour la majorité des retranscriptions entre 2010 et 2011) s'est déroulé le Grenelle de l'environnement (2007-2012) qui est venu préciser les enjeux en matière de développement – urbain – durable. Cependant les évolutions du contexte politique et institutionnel ne sont pas les seuls éléments d'explication<sup>481</sup>.

Dans le cadre des entretiens conduits, ce sont essentiellement les acteurs de Lorient et de Fougères qui évoquent le plus ouvertement le développement durable tout

---

<sup>480</sup> Seules les deux dernières conventions à être signées au niveau régional évoquent plus explicitement cet aspect : celle de Saint-Malo, signée en 2008 intègre une certification des bâtiments pour la reconstruction (délivrée par le CERQUAL, un organisme de certification indépendant, dans le cadre d'une convention que la ville avait signée dès mars 2007) et celle de Vannes (2009) qui cite un objectif de performance énergétique au travers des labels HQE et BBC.

<sup>481</sup> On peut néanmoins formuler l'hypothèse que lors des rencontres avec les professionnels, et particulièrement les techniciens en charge des opérations, ce volet a été accentué dans leurs discours par les difficultés auxquelles ont donné lieu l'évolution des réglementations et leurs surcoûts dans les sites conventionnés.

en le considérant sous une approche plus technique que programmatique. Ce concept semble cependant un objectif incontournable qui s'impose à eux notamment au regard des prescriptions formulées par l'ANRU et à l'occasion de la signature du Plan de relance. Dans les autres sites, le développement urbain durable figure en filigrane, ou bien dans les documents produits par les collectivités, notamment en direction de leurs tutelles (ANRU, Région, CDC). Très souvent, il est appréhendé en termes de durabilité et de réduction de la consommation énergétique, parfois aussi en ce qui concerne les mobilités douces ou encore de verdissement du quartier. Les deux autres piliers fondateurs du développement durable apparaissent peu : la dimension économique n'est mentionnée qu'une fois – à travers le respect de la clause d'insertion – et la dimension sociale, qui pourrait se rattacher à la mixité sociale ou encore à la concertation, n'est jamais abordée en ces termes. D'un point de vue opérationnel, l'aménagement durable des quartiers correspond à l'intégration de préceptes d'aménagement qui canalisent et justifient formellement le projet urbain. Aucune articulation avec les documents traditionnels de planification en la matière (PADD, SCOT, Agenda 21 notamment) n'est mise en avant. Au sein de ces opérations, la mise en œuvre du volet développement durable trouve donc ses limites dans les périmètres investis et dans le management imposé par les conventions, notamment si on considère que cette « approche passe par la définition de territoires prioritaires d'intervention, avec une recherche de solutions à une échelle plus vaste que celle du quartier » (Brodach, Goffi, 2005)<sup>482</sup>.

Alors que le développement durable a connu une progression constante dans l'attention des décideurs, on note, dans les conventions, un engagement plus abouti et revendiqué en direction de la mixité sociale entendue comme une « diversification des fonctions, de l'offre de logement et de l'occupation sociale des quartiers concernés » (Gaudant, 2013)<sup>483</sup> avec pour objectif de lutter contre le déclassement et la ségrégation. Les objectifs de mixité et de développement durable se recoupent autour de la promotion d'une meilleure qualité de vie et la construction d'une ville plus équitable.

La mixité sociale, qui figure comme un fil directeur essentiel du PNRU et qui apparaît au sein de l'ensemble des conventions étudiées, semble difficile à mesurer autant qu'à mettre en place. Sans entrer dans les débats actuels entourant le concept et

---

<sup>482</sup> Brodach Ari, Goffi Mélanie, 2005, « La politique de la ville : une trajectoire de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 4 | 2005, mis en ligne le 17 novembre 2005, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1493>

<sup>483</sup> Gaudant Nathalie, 2013, « La mixité sociale : objectif ou résultat des projets de rénovation urbaine ? », *Métropolitiques*, 7 janvier 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-mixite-sociale-objectif-ou.html>

les conséquences d'un « mélange plus ou moins imposé » (Charmes, 2009)<sup>484</sup>, nous souhaitons souligner comment celle-ci s'intègre dans les opérations conduites localement. Comme le soulignent les différents rapports tentant d'évaluer le PNRU, la mixité est appréhendée uniquement sous l'angle d'une diversification des formes et des types d'habitat et de leur répartition qui demeure en elle-même sujette à caution : « le système d'information de l'ANRU ne permet pas de mesurer précisément le degré et l'échelle de la diversification de l'habitat, qui est apparemment inégale selon les sites » (Rapport ANRU 2004-2008, 2009). A cela, il faut ajouter les difficultés inhérentes à la reconstruction de l'offre. Les sites bretons sont, à ce niveau, conformes à la règle de reconstruction du « 1 pour 1 » – exit certains retards sur le site de Saint-Brieuc et un abaissement des seuils à Quimper et Fougères, notamment en raison de l'évolution démographique des quartiers et de ces villes qui est à la baisse –. On constate également, d'après les données auxquelles nous avons eu accès, que la reconstitution de l'offre correspond essentiellement à des logements de plus petite taille, composés en moyenne (sur les sites bretons analysés) à 71% de T2 ou T3, et donc, implicitement, à une stratégie d'exclusion des familles nombreuses. Certains T5 correspondent à des maisons individuelles ou de petits pavillons, notamment à Brest, Lorient ou Lannion, mais ceux-ci demeurent peu nombreux au regard de l'ensemble des opérations. Alors même que les acteurs, et notamment les élus et les bailleurs, ont souligné l'inadéquation du parc de logements avant le PNRU – le manque de studios à Saint-Brieuc, des logements trop vastes alors que la taille des ménages tend à diminuer à Guingamp notamment – les opérations n'ont que partiellement donné lieu à la diversification typologique annoncée. Ainsi, le bailleur social à Quimper rappelle que « Le logement idéal aujourd'hui, le logement qu'on construit, c'est 70 % de T3. C'est là qu'est la demande. En T3 vous allez de la personne seule au couple avec un enfant voire deux. Ensuite, ceux qui ont un peu de ressources, ne passent pas du locatif T3 au locatif T4 ou T5, ils vont vers l'accession à la propriété » (B-Q1). La part prédominante accordée aux logements T3 semble bien fonctionner comme un standard, souple et efficace, que l'on retrouve dans l'ensemble des PRU de la région. Cette uniformisation de la reconstitution de l'offre locative tend à minorer la prise en compte réelle des diagnostics établis et de leurs prescriptions en amont des opérations et sur lesquels s'appuient pourtant largement les dossiers de conventionnement. La convention de Guingamp précise notamment que la demande de dérogation du secteur non classé ZUS au titre de l'article 6 s'explique par la situation sociale et urbaine et que le PRU doit contribuer à réviser « la typologie des logements inadaptée ne correspondant plus à la demande » ( : 6). Sur les sites en rénovation urbaine de Saint-Brieuc, aucun pavillon n'a été reconstruit alors même que le dossier ANRU monté par la ville justifiait en partie

---

<sup>484</sup> Charmes Éric, 2009, « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? », *La Vie des idées*, 10 mars 2009, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>

l'intervention par le caractère « monolithique » et la « forte concentration de l'habitat social et collectif » des secteurs<sup>485</sup>.

Les acteurs reconnaissent d'ailleurs que la recherche de mixité n'a pas été un élément déterminant dans leur choix d'intervention. A Lorient, le directeur du service d'urbanisme de la ville souligne qu'elle existe déjà dans le quartier, « on a la chance d'avoir des copropriétés sur ce secteur, ce n'est pas toujours le cas » affirme-t-il. Cette finalité semble ainsi reléguée au second plan dans le choix du périmètre de l'intervention, l'essentiel des copropriétés étant situé dans la partie centrale du quartier, à proximité des tours démolies, alors que le secteur nord, qui n'en comporte quasiment aucune, n'a pas été intégré dans le périmètre opérationnel actuel<sup>486</sup>. Dans le même ordre d'idée et au sein de sa convention, la ville de Saint-Malo précise, dès le préambule, que le quartier de la Découverte où se déroule le PRU s'inscrit « dans un contexte urbain varié » (: 5) écartant de ce fait tout enjeu spécifique attaché à la mise en place d'une forme de mixité sociale ou urbaine. L'ambiguïté de la mixité se lit aussi dans la présentation que les acteurs font des secteurs du PRU comme à Guingamp où le Roudourou est décrit dans la convention ANRU avec « une diversité - certes minime et nettement insuffisante - de l'habitat sur le quartier, par ailleurs avec la présence d'habitat individuel de lotissements privés » (: 4) et qui poursuit malgré tout « l'objectif de créer une nouvelle mixité de l'habitat bien qu'elle existe déjà sur le quartier avec la présence de deux zones pavillonnaires en accession » (: 9). Une situation à peu près équivalente à Vannes, qui évoque dans sa convention un « relatif équilibre entre le parc privé (47%) et social » dans le quartier de Ménimur. Les bailleurs distinguent également les limites de ce qui apparaît parfois comme une injonction en partie déconnectée des réalités du terrain :

*« Les difficultés aujourd'hui, c'est tout bête, c'est que les demandeurs de logements sont plus pauvres que les gens qui habitent dans le patrimoine. Alors quand on dit, il faut faire de la mixité avec des gens qui ont de meilleurs revenus ! Avec en plus cette difficulté que si nous, on ne le loge pas, il ne trouvera pas de logement. Il y a quatre mille demandes en instance sur l'agglo, on en a plus de deux mille chez nous et il y a une rotation de quarante à cinquante logements par mois. » (B-L1).*

Dans les faits, pour parvenir à une mixité sociale qui prendrait la forme d'un (ré)équilibrage du peuplement et des statuts d'occupation, les objectifs prennent, selon

---

<sup>485</sup> Rappelant notamment que : « l'offre est caractérisée par la prédominance des logements de taille moyenne (T3) et souffre d'une pénurie quasi totale de studios » (Convention ANRU- Saint-Brieuc, 2006 : 6).

<sup>486</sup> En revanche, c'est sur la partie nord du quartier que repose le montage du prolongement du programme de rénovation urbaine de Kervéanec dans l'hypothèse d'un ANRU 2. Les études prospectives à titre exploratoire sont lancées depuis 2011 à ce niveau.

les sites, deux directions. D'une part, celle d'une déconcentration par le recours à la démolition du nombre et de la densité du logement locatif social sur les secteurs (Lorient, Saint-Brieuc et Saint-Malo notamment) et, de l'autre, une logique qui est explicitée dans la convention de Vannes et qui exprime clairement : « les objectifs de mixité sociale fixés par le PNRU seront atteints mais en créant une offre privée complémentaire [...] plutôt que par une réduction importante du nombre de logements sociaux » ( : 12). Un choix que font essentiellement les sites ayant peu de démolition-reconstruction comme Lanester et Fougères.

Enfin, la faible part accordée aux logements très sociaux (de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration avec une subvention à hauteur de 30%) est particulièrement notable sur les sites bretons<sup>487</sup>. A Saint-Brieuc, qui est la ville dont les locataires du parc social sont les plus pauvres de Bretagne, le bailleur note qu' « au niveau de l'offre, nous allons proposer dans la diversification des logements, 20 % de PLAI. Je crois que c'est 81 [logements sur les 633 reconstruits]<sup>488</sup>, non, c'est plus que ça parce qu'on a les PLUS CD qui sont à loyers minorés. Là, il y a une minoration de 10 % des loyers plus les PLAI qui viennent se greffer dessus » (B-ST1). Le pourcentage de PLAI est encore plus faible à Saint-Malo qui en prévoit 32 sur les 211 logements prévus à la reconstruction<sup>489</sup>. Certains bailleurs soulignent pourtant ces besoins : « Plus de PLAI, c'est vrai que nous, on aurait même eu besoin de ce que l'on a appelé le fameux PLAI-O breton. Il y a un problème de ressources des gens. Avec Guingamp, on doit être l'office qui loge la population la plus pauvre, défavorisée, je ne sais pas mais la plus pauvre financièrement » (B-L1). D'autres acteurs – techniciens – affirment leurs réserves sur le sujet : « Alors, on a parlé de démolition de 380 logements, reconstruction et on densifie. On ne souhaite pas non plus diminuer trop le logement social et commencer à apporter de la mixité. Donc, de l'accession à la propriété pour compenser » (ST-A1).

A cette aune, les deux piliers du PNRU semblent finalement peu structurants ou du moins peu opérationnels sur le terrain<sup>490</sup>. L'indétermination dans l'application de ces

---

<sup>487</sup> Guingamp fait exception avec un pourcentage de reconstruction en PLAI approchant les 26% (et même près de 38% si on considère la reconstitution du Foyer des jeunes travailleurs).

<sup>488</sup> En réalité et une fois achevé, le PRU briochin se compose de 123 logements en PLAI soit 19% de la reconstitution de l'offre locative sociale.

<sup>489</sup> Ces chiffres sont à mettre en regard avec la nouvelle offre qui sera proposée sur le site comportant 250 logements en accession libre ou aidée.

<sup>490</sup> Un acteur résume la complexité de la mise en œuvre des référentiels du PNRU : « une dimension un peu symbolique qui renvoie à un contenu différent puisque, derrière les principes, chacun y met un peu ce qu'il veut. Cela renvoie à la difficulté de travailler ensemble. Le défaut et la force de la convention, c'est de s'être basé sur des mots clés - donc qu'est-ce que l'intégration, qu'est-ce que la mixité, qu'est-ce que



référentiels est-elle alors porteuse d'innovation ? Il semble qu'*a contrario*, leurs déclinaisons locales se traduisent par une homogénéité des formes et des choix d'aménagement jusqu'à s'apparenter à des prescriptions décelables dans l'ensemble des projets urbains des villes moyennes. Ce faisant, il est permis de s'interroger sur les incidences de telles pratiques et sur leurs limites. La taille de la ville, qui constitue un argument tangible de l'image et de l'attractivité des villes moyennes (et relativement structurant dans l'orientation et le contenu des projets urbains)<sup>491</sup>, serait-elle en passe d'être dissoute – cette fois encore – dans les préceptes prévalant à l'aménagement des quartiers de la géographie prioritaire ?

## 2.2. Des référentiels aux prescriptions d'aménagements

Le glissement qui s'opère entre les référentiels identifiés, prenant la forme de véritables « normes » (About de Chastenet, 2012)<sup>492</sup>, et des prescriptions d'aménagement quasiment standardisées cache des réalités plus complexes. A travers l'analyse des discours des acteurs locaux, nous avons tenté de comprendre la place et les logiques attachées à ces prescriptions d'aménagement. Sont-elles partagées de manière univoque, les retrouve-t-on avec la même intensité sur les différents sites en rénovation ? Enfin, comment les acteurs, au plus près de la conduite des opérations (maîtres d'ouvrage) appréhendent-ils les enjeux sur le terrain ?

### 2.2.1. Les traductions spatiale et discursive des opérations

Afin de rendre compte des axes prioritaires d'interventions, nous avons recherché dans le corpus d'entretiens les thèmes cités par les acteurs (tableau n° 7.4). Le premier enseignement de cette investigation est une apparente hétérogénéité des choix et des thèmes dans les différents sites.

---

le désenclavement ? - qui faisaient rêver en 2006 quand on a lancé le programme ANRU et après, il faut mettre un contenu derrière tout ça et c'est là qu'il faut écrire ce que les gens mettent intuitivement derrière les mots d'ordre. Jusque-là, les gens avaient du mal à mettre une réalité derrière des principes, ce qui limitait notre capacité à se mettre d'accord. » (ST-R1).

<sup>491</sup> Voir notamment : Dumont Marc, 2005, « Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique. Le cas d'Orléans et Tours », *Les Annales de Géographie*, vol.114, n° 642, pp. 141-162.

<sup>492</sup> About de Chastenet Cedissia, 2012, « Évaluation de la qualité paysagère dans l'aménagement urbain », *Projets de paysage*, 01/10/2012, URL :

<http://www.projetsdepaysage.fr/fr/evaluation-de-la-qualite-paysagere-dans-l-amenagement-urbain>

**Tableau 7.4 – Les axes directeurs des PRU bretons dans le discours des acteurs**

	Changer l'image	Solidarité	Relance économique	Emploi	Sécurisation	Diversification typologique	Développement durable	Mixité sociale	Désenclavement	Qualité urbaine	Transport	Banalisation	Attractivité	Consommation énergétique	Intégration urbaine	Modernisation	Espace public
<b>Brest</b>	■		■	■	■		■	■	■	■	■		■		■	■	■
<b>Lorient</b>	■			■	■			■	■	■	■		■		■	■	■
<b>Saint-Brieuc</b>		■		■			■	■	■	■				■	■		■
<b>Quimper</b>	■		■				■	■	■	■							■
<b>Saint-Malo</b>			■			■	■	■	■	■	■		■	■	■		■
<b>Guingamp</b>	■		■				■	■	■	■				■			
<b>Lanester</b>				■		■			■	■					■		■
<b>Vannes</b>	■		■				■	■	■	■			■	■	■		■
<b>Fougères</b>	■		■	■	■		■	■	■	■		■	■	■	■		■
<b>Auray</b>	■						■	■						■			■
<b>Lannion</b>	■			■					■	■		■	■				■
<b>Plédran</b>	■	■	■				■	■	■	■	■		■	■	■		■
<b>Morlaix</b>					■		■	■			■						■
<b>Redon</b>	■								■	■		■				■	■
<b>Concarneau</b>	■							■	■	■		■			■		■

Légende:

- **Catégorie 1**  
Plusieurs acteurs mentionnent le thème et l'identifie comme un axe prioritaire
- **Catégorie 2**  
Plusieurs acteurs mentionnent le thème au moins une fois sans l'identifier comme prioritaire
- **Catégorie 3**  
Au moins un acteur sur le site fait mention une fois du thème
- Pas de mentions du thème

Conception et réalisation: S. Gaudin - 2013

Des similitudes apparaissent entre Brest et Lorient par exemple ou, dans une moindre mesure, entre Saint-Malo, Saint-Brieuc et Fougères. Certains sites sont marqués par des thèmes qui semblent incontournables et récurrents dans les discours des acteurs rencontrés. C'est particulièrement le cas du changement d'image à Guingamp où l'ensemble des responsables souligne « l'image très dégradée du quartier » (ST-G1) qui, dans un contexte de marché détendu, crée des difficultés au bailleur :

*« On voyait bien qu'on n'arrivait plus à relouer dans de bonnes conditions sur ce secteur-là qui était un secteur refusé par les demandeurs. Il y avait eu quelques histoires sur ce quartier dans les heures un peu chaudes [...] il y avait vraiment un problème d'image de marque du quartier qui était stigmatisé » (B-G1).*

Cet item est le seul à ressortir dans l'ensemble des entretiens conduits auprès des acteurs rencontrés sur le terrain (élu, bailleur, technicien, service de l'état et association). Il s'agit au niveau de Guingamp d'un thème manifestement fédérateur et à l'origine du projet. Ce consensus est d'ailleurs important au niveau local puisque Guingamp était *a priori* en dehors du dispositif national, le Roudourou ayant été intégré au titre de l'article 6. Ainsi, tout en soulignant, « Pourtant, on n'est qu'à Guingamp. Guingamp, c'est 8 000 habitants, l'agglomération c'est 25 000 habitants, c'est tout petit.

Mais on avait toutes les problématiques d'une grande ville et d'une ZUS sans avoir l'appellation » (B-G1) rappelle-t-on sur place en faisant valoir le rôle déterminant du maire dans le portage du programme :

*« Cela a commencé par une demande de Noël Le Graët, c'était à l'époque où on recherchait des dossiers éligibles. N. Le Graët a fait un courrier au ministre, à l'époque c'était Jean Louis Borloo, présentant la situation de Guingamp et considérant que nous étions éligibles à un programme de renouvellement urbain au regard du contexte social et économique local et aussi de l'état de notre parc » (B-G1).*

Le rôle actif du maire est également souligné par des acteurs extra-départementaux en faisant valoir notamment une solidarité entre les villes de Ligue 1 de football :

*« Guingamp il y a eu une lettre du secrétaire au logement, Marc-Philippe Daubresse, disant vous êtes retenue au titre de l'article 6 de la loi de 2003. En Avant Guingamp, Valenciennes, Borloo et Le Graët devaient bien se connaître » (SE-56-1). A Guingamp, le changement d'image est directement attaché au thème de l'enclavement : « De fait, le quartier du Roudourou est juste à proximité du stade [...] c'est vraiment une enclave » (SE-56-1).*

Ce rapprochement des deux items, « changer d'image » et « désenclavement » est fréquent (Brest, Guingamp, Lannion, Plédran, Concarneau) mais pas systématique. On retrouve cette association essentiellement dans les petits sites en rénovation où les enjeux d'accessibilité pourraient sembler secondaires au regard des distances et des configurations locales. Les – petites – villes moyennes étant *a priori* plus compactes mais également moins bien dotées en transports collectifs et davantage tournées vers « la ville automobile » (Berry, 2000)<sup>493</sup>. Mais c'est généralement la situation inverse que les acteurs font prévaloir :

*« Dans une petite ville comme la nôtre, on a vite fait de sentir les quartiers, de sentir les choses, l'élu du coin, l'adjoint, a fait remonter, le personnel social également et très rapidement avec les bailleurs sociaux on se dit : tiens, il faut qu'on agisse dans ce secteur-là » (ST-A1).*

L'enclavement prend alors des formes diverses dans les sites considérés, il est souvent assimilé à une coupure urbaine, marquant un décrochage – physique et donc visible – du quartier et participant ainsi à mise à l'écart urbaine mais aussi psychologique des secteurs :

---

<sup>493</sup> Berry Michel, 2000, « La voiture en ville », *La Gazette de la société et des techniques*, Annales des mines, n° 2, mai 2000, pp. 1-4.

### Exemplifier 7.9 – Le désenclavement, un concept à géométrie variable

« [Le Tramway] un élément très important pour le désenclaver et puis aussi faire passer une population qui autrement n'y entrerait sans doute pas » (ST-B1)

« On a eu 40 pavillons qui ont été démolis et reconstruits en recomposant le schéma de voirie et d'aménagement extérieur là aussi pour qu'une voie de desserte du quartier passe à l'intérieur des 40 logements avec la même logique de le désenclaver » (B-B1)

« La seule chose c'est que certainement, c'est des liaisons douces, certainement une ouverture et un désenclavement avec cette voie verte, c'est intéressant » (ST-C1)

« Ce que l'on avait retenu quand même comme élément majeur c'est, un que le quartier était un peu enclavé, un peu difficile d'accès donc il fallait trouver des solutions. C'est dans la modification des carrefours et la mise à double voie de la voie principale qui était une chose et puis il y avait aussi un rafraîchissement nécessaire de l'environnement. » (E-F1)

« Nous, on a une vision rénovation urbaine qui sous-entend désenclavement très très fort, diversification, donc les deux piliers. » (ANRU-3)

« En termes de bâtiments, on arrive un peu à la limite des possibilités et en termes de désenclavement, il a été envisagé de faire des trous dans certaines barres, etc., mais au final ils sont voués à la démolition. » (ST-Ln2)

« Ils [les responsables vannetais] envisageaient une petite desserte, la démolition de 8 logements (une cage d'escalier) pour réhabilitation. L'ANRU impose : « de se concentrer sur le Nord où vous allez faire un véritable projet de rénovation urbaine » c'est-à-dire vous aller restructurer votre quartier, vous allez l'aménager, vous allez retracer les dessertes en voiries, retravailler sur la centralité du quartier. » (SE-56-1)

Réalisation personnelle

Dans les opérations conduites, l'enclavement est présenté comme un fil directeur du projet au sein des conventions. Or, on s'aperçoit que les discours n'accordent qu'une part mineure à ce thème. Ainsi, à Saint-Brieuc, dans le secteur de la Croix-Lambert présenté comme particulièrement enclavé, aucun aménagement des axes extérieurs n'a été réalisé. A Quimper, la problématique de la pénétrante urbaine à voie rapide qui traverse le quartier a fait l'objet d'un traitement mais pas les immeubles situés à proximité. Ces derniers, directement accolés à la voie rapide, sont par ailleurs identiques à ceux ayant fait l'objet d'une intervention – réhabilitation ou démolition –. Les acteurs soulignent eux-mêmes la limite de l'intervention sur ce secteur : « Ceux qu'on a démolis, les logements étaient nickels, des surfaces qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Mais on ne pouvait pas se permettre non plus ensuite, pour réaménager l'ensemble, de démolir un bâtiment là, un autre là. Vous voyez le parti pris qui a été choisi ici, à Quimper, c'est de faire table-rase de tout un secteur du quartier pour pouvoir rénover, reconstruire. Les sites qui ont été choisis pour la démolition sont plus ou moins contigus » (B-Q1). A Saint-Brieuc ou à Quimper, les stratégies pour conduire au désenclavement ont donc pris des formes différentes : respectivement démolition-

reconstruction dans le premier cas, réaménagement de la voirie dans le second (figure n° 7.20).

**Figure 7.20 – Désenclavement et PRU à Brest, Saint-Brieuc et Quimper –**



Ces trois exemples témoignent de différents aménagements de désenclavement. Brest (catégorie 1) est le site où la logique est la plus aboutie avec la mise en place de la ligne du tramway qui traverse le quartier. L'accord a été engagé en 2003, c'est-à-dire avant la signature de la convention ANRU, dans le cadre de l'ORU, « aujourd'hui l'arrivée du tramway a complètement changé la donne » (SE-56-1) pour le site de Pontanézen, notamment parce qu'il s'intègre dans un projet au niveau de la communauté urbaine de Brest Métropole. Après diverses tergiversations liées à son tracé, le choix a été fait d'intégrer pleinement le projet dans la rénovation du quartier, « Au travers du plan Espoir banlieue de Fadela Amara, on a récupéré 19 millions supplémentaires de financements aux espaces publics du tramway. Et un des motifs qui avaient incité le ministère à faire ce geste, c'est que le TCSP achevait de désenclaver le secteur de Pontanézen » (ST-B1) précise le directeur de l'aménagement urbain. Dans le projet briochin, le désenclavement apparaît relativement peu dans le discours des acteurs (catégorie 3). Sur le terrain, les opérations ne prévoient pas d'aménagement des boulevards urbains qui étaient identifiés comme à l'origine de la rupture et/ou de l'isolement des sites avec le reste de la ville. Le désenclavement prend la forme d'un maillage interne des quartiers dont la réalisation la plus emblématique est l'ouverture d'un mail piéton paysager dans le secteur de l'Europe qui a nécessité, pour permettre son tracé, le rachat et la démolition d'une cage d'escalier d'une copropriété. A Quimper (catégorie 3), le désenclavement est également peu mentionné par les acteurs rencontrés. Pourtant l'enjeu est ici de procéder à un réaménagement du boulevard de France, un axe 2x2 voies en zone 70 interdit aux piétons et franchissable via une passerelle uniquement. Cette pénétrante traverse le quartier de Kermoyan et constitue une rupture entre le secteur est, où se situent les commerces, et l'ouest résidentiel avec le pôle administratif. Le PRU a conduit notamment à la démolition d'une partie des immeubles situés le long de l'axe et son aménagement en portion à une voie.



*In fine*, l'ensemble des logiques de désenclavement des conventions bretonnes repose davantage sur une recombinaison de la voirie en interne des quartiers, peu de projets prévoient un raccordement avec le centre-ville. Le désenclavement s'appuie sur une logique d'ouverture des quartiers, par la réalisation de mails comme à Saint-Brieuc ou par un travail sur les entrées du quartier comme à Lorient.

Saint-Malo (catégorie 2) est le seul site, avec Lanester, où le changement d'image n'est pas mentionné par les acteurs. En revanche, le désenclavement apparaît très clairement comme une préoccupation essentielle dans les opérations conduites. Cette déconnexion entre les thèmes semble d'ailleurs interpeller le délégué territorial de l'ANRU. Celui-ci souligne que « Saint-Malo est un cas typique, on a des barres qui sont très monolithiques, deux cents démolitions, à peu près six cents réhabilitations. Quand on regarde le quartier à l'échelle de Saint-Malo, on peut se poser des questions sur le manque de banalisation » (ANRU3) au terme des travaux.

**Figure 7.21 – Les principaux aménagements du PRU de la Découverte à Saint-Malo – Réalisation personnelle**



(Réalisation personnelle)

Le projet malouin possède en effet des particularités, notamment au regard des autres opérations de la région. Engagé tardivement, les partis pris reposent explicitement sur un aménagement de l'espace public et de la voirie davantage qu'une

entrée par le logement. L'opération comporte des démolitions, fractionnées sur l'ensemble du site (figure n° 7.21). Ces démolitions concernent des cages d'escalier au sein de logements de type ruban R+4. L'objectif est d'ouvrir le quartier, notamment en direction d'un mail paysager à l'intérieur du secteur, au niveau du secteur de Bougainville, ainsi qu'en direction de l'axe Général de Gaulle, pénétrante urbaine qui marque l'entrée dans la ville et qui délimite le quartier sur sa frange est.

L'emprise du secteur privé sur ce territoire est renforcée par l'installation le long de l'avenue De Gaulle d'un centre d'imagerie médicale ainsi que par l'extension et la réhabilitation d'un hôtel B&B à l'emplacement des immeubles démolis (figure n° 7.22). Contrairement à la majorité des sites bretons, le projet malouin prévoit très peu de restructurations en cœur d'îlots. Trois secteurs sont identifiés – Islet, Pérou et Crozet – pour la mise en œuvre des opérations mais l'essentiel des nouvelles constructions se situe en périphérie du site, le long des deux principaux axes de l'avenue de Gaulle et de la rue de Triquerville.

**Figure 7.22 – Promotion des opérations de la Découverte – La boulevard comme aménité urbaine**



Conception et clichés: S. Gaudin - 2013

Le projet a été accueilli avec scepticisme par les habitants (et par l'opposition municipale), qui ont dénoncé une opération de « façadisme » visant davantage à revaloriser l'entrée de ville qu'à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier. Le PRU reflète dans sa conception un gradient d'aménagement à partir de l'avenue de Gaulle, l'essentiel des interventions étant concentré le long de la voie et s'amenuisant à mesure que l'on pénètre à l'intérieur de la zone. L'affichage réalisé par la ville est significatif puisque aucun panneau annonçant une opération de rénovation urbaine n'est visible sur les axes principaux du quartier. En revanche sur l'avenue de Gaulle, une grande pancarte avertit des travaux en cours et précise : « Ici, la Mairie améliore votre cadre de vie. Saint-Malo transforme l'avenue Général de Gaulle en boulevard urbain »

(figure n° 7.22). Seul le sigle assez discret de l'ANRU permet de rattacher les opérations au PRU local. L'amélioration du cadre de vie semble liée ici à l'aménagement du boulevard mais aucune promotion n'est faite des actions sur le logement.

Le croisement de ces actions avec les discours recueillis nous permet de conclure qu'à Saint Malo, le désenclavement est une doctrine forte et à l'origine du projet. Mais force est de constater que les opérations conduisent de manière privilégiée à l'aménagement de voiries notamment périphériques au quartier plutôt qu'elles ne concernent directement l'aménagement interne du secteur. La part relativement secondaire accordée au logement dans un programme de ce type est révélatrice des écarts manifestes qui peuvent exister entre les villes signataires.

Le thème de la relance économique est assez caractéristique d'un positionnement systématiquement secondaire dans l'ensemble des discours (et des conventions). Pour autant, si les acteurs des villes de Lorient, Saint-Brieuc et Lanester n'en font pas état, seul le projet de Lanester ne comprend aucun volet s'y rapportant. La relance économique est donc en filigrane présent dans quasiment tous les projets et ne constitue pas réellement un élément discriminant entre les sites. Souvent, elle prend la forme localement d'une restructuration des centres commerciaux déjà sur place. Le cas de Vannes se singularise cependant : sous l'impulsion de la CDC, les acteurs ont été amenés à transformer l'organisation de l'espace public central et à repenser certaines orientations du PRU :

#### **Exemplifier 7.10 – Urbanisme et relance économique, ajustements entre acteurs**

« Donc un centre commercial qui fonctionne, bon an mal an, mais un problème d'urbanisme en fer à cheval, tourné vers l'intérieur, assez courant. Et donc, discussion avec la ville, on connaît bien Georges André, premier adjoint au maire en charge de ça et parce que c'est aussi le président de Vannes golfe habitat qu'on finance par ailleurs. [...] on a poussé sur le renouvellement du centre commercial parce que, quelque part, le dossier ANRU tenait un peu grâce à ça. Sinon, c'était une grosse réhabilitation d'un office mais ce n'était pas du renouvellement urbain. Je me souviens avoir fait un courrier à François Goulard, avec je crois copie ANRU, et ce courrier là a été joint au dossier de candidature de la ville à l'ANRU, attestant le fait qu'effectivement (et c'était sincère) sur le renouvellement urbain de Vannes, il y avait certains problèmes de centre commercial que l'on partageait, la Caisse des Dépôts était prête à s'impliquer financièrement y compris en investissements, etc. Ce courrier là a été déterminant pour inscrire dans la ligne la maquette, une ligne de réaménagement commercial et pour attester que c'était bien du renouvellement urbain et pas simplement de la réhabilitation, qu'il n'y avait pas un effet d'aubaine [...]. On a eu des réunions à trois et on était quelque part au près de la ville à leur dire : écoutez, ce centre commercial, vous avez un Lidl qui est là, qui est moche, qui n'est pas beau. Vous voudriez monter en gamme. Nous on a dit, on propose d'acheter ça et d'y mettre un centre commercial. Donc, on est en train de discuter avec nos futurs locataires et on veut que le truc soit comme notre propriétaire voudrait qu'il soit. On vous dit que les parkings que vous voulez nous mettre là, la ménagère, trois cents mètres, c'est trop et puis vous allez avoir trois bordures de trottoir à passer, ça ne va pas le faire, donc les gens ne viendront pas. Donc, je sais que ce n'est pas beau, mais je veux des parkings juste devant » (A-R1)



Hormis cet exemple, la relance économique ne constitue pas un axe structurant pour la majorité des sites étudiés.

Certains projets cumulent les approches comme le reflète le tableau n° 7.4. C'est le cas de Lorient, avec un projet de rénovation urbaine globale du secteur sud de Kervéanec souhaitant agir conjointement sur la « diversification typologique », « le désenclavement », « l'intégration urbaine » du quartier et « le développement durable » (mentionné dans un des avenants de la convention uniquement). Sur le terrain, le croisement des champs est parfois complexe comme en témoigne les réalisations au niveau des entrées du quartier (figure n° 7.23).

**Figure 7.23 – Reconstructions à Lorient, l'ouverture sud du quartier par le pavillonnaire**



(Réalisation personnelle)

Ces constructions calées sur les lotissements qui se développent dans les communes alentour reproduisent le même schéma d'aménagement, avec une place déterminante accordée à la voiture (figure n° 7.23). Ainsi, à Kervéanec, le long de l'avenue Marianne la voirie semble exclusivement réservée à l'automobile. L'absence de trottoir tout au long des constructions et le report en direction des parkings situés à

l'arrière renforce l'idée d'une circulation de type périurbaine. Au niveau des pavillons de Vallès, les superficies dédiées au stationnement (extérieur et garage) comme la voirie reposent sur ce même schéma et on retrouve cette volonté de promouvoir un cadre de vie néo-périurbain

## 2.2.2. Aménager l'espace pour (re)penser la vie et la ville

Confrontés à la mise en œuvre des opérations sur le terrain, comment les acteurs appréhendent-ils ces enjeux ? Les discours recueillis ont abordé un large spectre d'actions et mobilisé des registres variés. En croisant les résultats des tableaux issus des conventions et celui de l'analyse des discours, nous avons tenté d'observer si les recoupements étaient systématiques ou si la superposition laissait apparaître des interstices capables de renseigner sur les conceptions des opérations et les attentes des acteurs.

### 2.2.2.1. L'inégal recouvrement des champs

Pour cela, nous avons réalisé le tableau ci-dessous (tableau n° 7.5) à partir d'une analyse des conventions ANRU des villes moyennes bretonnes croisé avec le corpus des discours des acteurs engagés.

**Tableau 7.5 – Interventions, discours et conventions, un inégal recouvrement des champs**

	Changer l'image	Solidarité	Relance économique	Emploi	Sécurisation	Diversification typologique	Développement durable	Mixité sociale	Désenclavement	Qualité urbaine	Transport	Banalisation	Attractivité	Consommation énergétique	Intégration urbaine	Modernisation	Espace public
<b>Brest</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Lorient</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Quimper</b>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Saint-Brieuc</b>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Saint-Malo</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Guingamp</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Lanester</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Vannes</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Fougères</b>	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Scoring</b>	12	2	10	8	8	8	8	14	12	6	8	3	11	5	9	4	13

Légende:

- Thème conjoint fort
- Uniquement dans la convention
- Uniquement dans le discours
- Convention et discours faible
- Marqué dans la convention peu dans le discours
- Marqué dans le discours peu dans la convention

Conception et réalisation: S. Gaudin - 2013

Le système de couleurs employé permet d'observer que des recoupements existent : 33 items (en vert) indiquent qu'un thème a été mentionné conjointement dans la convention de la ville et par les acteurs locaux – ce qui semblerait relever de la norme. Cependant, ce recouvrement des champs n'est qu'apparent puisqu'il en existe autant – 38 cas – où aucune coïncidence n'apparaît (cases marquées en bleu foncé et rose foncé). Tout d'abord observons les convergences. Il s'agit dans l'ensemble des thèmes classiques de la rénovation urbaine : « changer l'image », « la mixité sociale », « les espaces publics », et « l'attractivité », tous les quatre étant marqués par quatre croisements ou davantage, soit un site sur deux, dans lesquels les acteurs mentionnent explicitement les mêmes axes d'intervention que ceux inscrits dans la convention. Ce qui est plus surprenant et complexe à analyser relève des divergences observées entre discours et conventions. Il serait tentant de vouloir expliquer cette situation par l'imperfection des discours en situation, des oublis ou comme l'expression d'un décalage formel entre expression orale en situation d'interaction et expression écrite formelle à visée contractuelle. Nous n'écartons pas l'existence de tels biais sur les résultats obtenus mais, compte-tenu du nombre d'acteurs rencontrés sur l'ensemble des sites et par site, des durées relativement longues d'entretiens et parfois le recours à la convention au long de la rencontre, nous pensons que ces effets sont atténués et qu'il faut rechercher d'autres éléments d'explication. De fait, le décalage existe sur la totalité des sites investigués, la convergence est la plus forte avec 9 items conjoints, ce qui constitue une singularité au regard de l'échantillon dont la moyenne oscille entre 3 et 4 items. Or, même pour le site brestois, il existe 4 items disjoints, soit une proportion similaire à Lanester pour laquelle il n'existe aucun croisement. L'interrogation se porte alors sur l'existence d'une forme de déni ou d'occultation de la part des acteurs de certains axes jugés mineurs ou moins pertinents dans le cadre de leurs discours. On peut également inverser la question en rappelant l'homogénéité apparente des conventions au travers de la mobilisation de référentiels et de prescriptions d'aménagement. Celles-ci en diraient donc systématiquement plus, et parfois trop, par rapport aux déterminants et aux enjeux réels des PRU. Pour ce qui est du premier volet, à savoir l'existence volontaire ou inconsciente d'une occultation de certaines orientations locales, cette piste semble à l'échelle de l'ensemble des villes bretonnes rapidement invalidée puisque seul le thème de « la diversification typologique » marque un réel décalage entre les conventions qui en font de manière quasiment systématique mention et les discours qui l'évoquent assez peu. On peut rappeler à ce niveau que la reconstruction de l'offre n'a pas toujours eu comme conséquence une réelle diversification des types de logements avec la mise en avant de logements Type 3 comme produit phare. Le développement durable est un thème relativement peu partagé puisqu'il apparaît davantage dans les conventions que dans les discours des acteurs et surtout il n'y a qu'à Saint-Brieuc et, dans une moindre mesure, à Brest qu'un recouvrement se fait. Le thème des « espaces publics » est plus difficile à analyser globalement puisqu'il donne lieu à autant de

recoupements que de différences selon les sites. Il est, avec les thèmes de la « mixité sociale » et le « désenclavement », mentionné sous une forme ou sous une autre dans tous les sites en rénovation urbaine de la région.

Pour tenter d'appréhender plus globalement ces résultats, nous avons instauré un scoring, c'est-à-dire qu'à partir d'un coefficient qui prend en compte le croisement des champs (double de points) et les apparitions uniques et leurs intensités, celui-ci permet d'établir pour chaque item une note qui constitue un indicateur de son importance partagée. Ainsi se dégagent les quatre thèmes les plus fédérateurs des PRU bretons : « changer d'image », « mixité sociale », « désenclavement », « espace public » et, un peu après, la « relance économique ». Ce palmarès établi, nous notons que cinq entrées apparaissent très faiblement. Tout d'abord la « solidarité », avec un score de 2, est mentionnée à Saint-Brieuc (par un élu plutôt opposé au projet et par un responsable de la DDTM) et en filigrane dans la convention de Quimper. Cet item ne donne pas lieu ensuite à d'autre développement. Il apparaît comme une donnée résiduelle, du moins cette entrée n'est pas prioritaire ni mise en avant au sein des PRU. Ensuite, c'est le thème de la « banalisation » qui est peu partagé, on retrouve les deux premiers sites engagés de Brest et Lorient ainsi que la convention isolée de Fougères. On peut dès lors affirmer que le souhait de « faire rentrer le quartier dans l'ordinaire de la ville » (convention Lorient, 2005 : 6) constitue un parti pris, local, d'aménagement qui tend à spécifier le site en question et influe sur la conception des opérations. Avec un score de 4, la « modernisation » des quartiers semble également un objectif peu mis en avant, on le retrouve essentiellement dans les discours des acteurs brestois et lorientais et uniquement au sein d'une convention (Quimper). A ce scoring indicatif, il faut ajouter l'analyse de la distribution des points à l'intérieur de la colonne des items. Ainsi la « qualité urbaine » (6) et la « consommation énergétique » (5) ont des scores approchant mais se différencient nettement dans leur ventilation, la qualité urbaine étant mentionnée régulièrement par les acteurs alors que la réduction de la consommation énergétique est évoquée davantage dans les conventions que dans les discours.

Les discours qui entourent les opérations sont donc plus complexes qu'une simple restitution factuelle des principaux éléments présents dans les conventions. Si l'ensemble des données nous permet de voir certains angles morts des opérations selon les sites (qualité urbaine, banalisation, modernisation pour les moins cités), il se dégage une certaine complexité derrière la mise en œuvre des référentiels et des thèmes évoqués. Les opérations de rénovation urbaine, dans leur mise en œuvre, seraient-elles moins standardisées qu'il n'y paraît ?

L'analyse de deux orientations d'aménagement à Saint-Brieuc et à Lorient nous permet d'investir cet aspect à travers le croisement de deux champs principaux sur le premier site (intégration urbaine et diversification typologique) et l'enjeu de la qualité urbaine qui se décline à plusieurs niveaux dans le second site.

### 2.2.2.2. A Saint-Brieuc : recréer de l'urbanité

Généralement, aucun axe portant sur une volonté de repenser l'espace urbain, sa vocation et ses attributs n'apparaît directement dans les conventions ni dans les discours analysés. En mettant en avant son souhait de « (re)créer de l'urbanité », Saint-Brieuc fait exception. C'est en particulier ce qui est tenté à la Croix-Lambert. Le quartier est considéré en totale rupture avec son environnement et le reste de la ville. Même si ce constat est discutable sur le fond, les orientations retenues par les acteurs sont explicites, il s'agit de reconstruire entièrement un morceau de ville afin de « réintégrer cet espace » au sein de la ville. Pour cela les formes de la reconstruction, et particulièrement la diversification des typologies urbaines, sont un choix assumé par les acteurs locaux notamment en réintroduisant de la maison de ville sur les lieux de la déconstruction et en intégrant des éléments qualitatifs tels que la création d'espaces semi-privés au pied des immeubles. Comme pour l'ensemble des sites en rénovation urbaine, cet aspect prend la forme d'une résidentialisation du secteur et particulièrement des immeubles réhabilités (figure n° 7.23). Sur le terrain, « recréer de l'urbanité » se traduit donc par des aménagements visant différents degrés de privatisation de l'espace (résidentialisation, sécurisation des abords, clôtures et contrôle des accès) mais également par un choix d'aménagement radicalement opposé à ce qui existait auparavant sur le site : constructions de faible hauteur/tours, verdissement des pieds d'immeubles/parkings et maillage de la voirie/dalles.

La résidentialisation des pieds d'immeubles réhabilités s'inscrit dans la logique d'une amélioration qualitative d'une partie du parc social et de promotion d'une meilleure image pour l'Office HLM. Ceci s'est traduit par la création d'espaces verts souvent enclos afin d'accentuer l'effet de privatisation de l'espace public et de favoriser l'appropriation des lieux par les locataires. (figure n° 7.24)

**Figure 7.24 – Reconstruction et résidentialisation dans le quartier de la Croix-Lambert, un surcroît d'urbanité ?**



(Réalisation et clichés personnels (2012-2013))

Comme le souligne l'adjointe au maire, « l'ambition est de reconstruire la ville sur la ville avec une densité maîtrisée » (Diouron, *Op. Cit.*) car ces opérations sont consommatrices de ressources foncières importantes. Ainsi, la dédensification est réelle en nombre d'habitants puisque le quartier accueillera près de 300 personnes en moins (malgré la vacance initiale) une fois les opérations terminées. En revanche, l'emprise au sol y est plus dense comme le reflète les COS sur les deux secteurs.

Conformément aux attentes de l'Agence, le programme de rénovation urbaine à Saint-Brieuc met en avant différents thèmes prioritaires. Ceux-ci apparaissent assez clairement au sein de la convention : « désenclaver et rendre attractifs les quartiers, leur apporter une nouvelle qualité résidentielle et urbaine, rechercher de nouveaux équilibres économiques et sociaux sont les objectifs majeurs de la rénovation urbaine » rappelle Yves Bideau (2010 : 13)<sup>494</sup> directeur adjoint de la DDTM des Côtes d'Armor. Ainsi, elle « constitue une alternative à la péri-urbanisation, consommatrice de ressources foncières et cause de déplacements contraints ».

Pour monter ce projet urbain d'envergure, la ville a eu recours à une agence spécialisée, Espacité, pour l'assistance stratégique à maîtrise d'ouvrage, notamment pour l'accompagnement du projet et l'élaboration de la contractualisation, ainsi qu'à l'expertise d'un architecte-conseil de renom, Daniel Kahane, dernier Premier Grand Prix de Rome (1967). Celui-ci, en collaboration étroite avec la directrice de l'aménagement urbain, a suivi et guidé les différentes étapes ayant conduit à la mise en place du projet et à sa réalisation. Il explique ainsi les idées principales et les attentes à l'issue des opérations : il s'agit d'« un projet urbain ambitieux de restructuration des quartiers, des équipements et des espaces publics [qui] repose sur le principe d'une meilleure intégration urbaine de la ZUS au reste de la ville » (Kahane, 2010 : 39-43).

Enfin, les projets doivent permettre également de répondre à de nouveaux enjeux tels la sécurité, l'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite, la diminution de la consommation énergétique. Il s'agit de contribuer à sécuriser les territoires et de les inscrire dans une démarche de développement durable.

---

<sup>494</sup> Bideau Yves, 2010, « Perspectives globales et locales de l'ANRU », In Harismendy Patrick et Gaudin Solène, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoines*, Corlet Ed., Saint-Brieuc, pp. 11-16



**Figure 7.25 – Espaces extérieurs, collectifs, privés et fermés des nouvelles constructions sur les sites de Ginglin et de la Croix-Lambert**



(Réalisation et clichés personnels (2013))

Sans que cet aspect soit réellement explicité au niveau des documents techniques ni des prescriptions, on retrouve dans la majorité des nouvelles constructions du PRU briochin des caractéristiques communes aux nouveaux logements. La sécurisation des accès et des halls est une constante qui émane, selon la responsable du projet, d'une demande des habitants. Les projets réalisés présentent systématiquement des systèmes de contrôle à l'entrée des immeubles, notamment des digicodes, y compris dans les immeubles réhabilités (figure n° 7.25). L'autre aspect concerne les parties communes et certains espaces extérieurs. Les nouvelles constructions vont plus loin dans l'enfermement et les systèmes de protection que ce qui est réalisé au niveau de la résidentialisation des pieds d'immeubles. La conception des nouveaux logements met en avant une dialectique ouverture/fermeture visant à maximiser – mais aussi à normer – l'utilisation des parties communes et les jonctions avec les espaces publics<sup>495</sup>. Ainsi,

<sup>495</sup> Ce point est issu de l'observation des nouvelles constructions et des choix opérationnels mis en avant dans les stratégies de communication des responsables et des bailleurs notamment quant aux atouts et attraits de ces logements. La place déterminante accordée à la sécurisation des abords et à l'ouverture des

rue Romain Gary (quartier Croix-Lambert), les espaces verts ne sont plus devant les entrées (comme cela a été réalisé à proximité en résidentialisant les logements de la rue Roger Nimier – figure n° 7.24) mais à l'intérieur de la résidence sous forme de jardins privés. Ils appartiennent ainsi aux parties communes totalement fermées et coupées de la rue comme on peut le voir sur la figure 7.25. Les parties collectives, les halls d'entrée ou les cages d'escalier sont ouvertes et en partie à l'air libre. Ce parti pris architectural reflète une tendance générale. Il s'agit d'offrir ces espaces à la vue sans permettre une installation pérenne d'individus, de groupes ou encore d'objets encombrants. D'autres raisons techniques (optimisation des dispositions et des surfaces intérieures, facilité pour le respect des normes incendie) et financières (à la construction, à l'entretien, ainsi que pour la réduction de la consommation électrique au profit de l'éclairage naturel) vont dans le même sens. Ce rapport entre « fluidité et cloisonnement » peut se lire à toutes les échelles de la production urbaine.

L'orientation marquée du PRU briochin en faveur des principaux axes retenus par l'ANRU et son application locale en faveur d'une meilleure intégration urbaine constitue un exemple caractéristique et abouti des formes et des productions urbaines auxquelles ont donné lieu ou peuvent s'apparenter l'ensemble des sites en rénovation urbaine. A Lorient, si on retrouve certains aspects formels du PNRU présents notamment au sein des conventions, le discours qui s'y rapporte est plus singulier avec un souci explicite d'apporter une qualité urbaine au secteur.

### ***2.2.2.3. Aménagements et qualité urbaine dans le PRU de Lorient***

La qualité urbaine, on l'a vu, est rarement mentionnée, que cela soit au sein des conventions ou par les acteurs eux-mêmes. Lorient fait donc exception à l'échelle régionale en investissant largement ce registre. Le programme de rénovation urbaine de Kervéanec souhaite avant tout contribuer à une revalorisation du site et à une mise en avant des potentialités du secteur. Les acteurs soulignent régulièrement leur volonté de redonner « plaisir et fierté d'habiter à Kervéanec » et de « lui donner une réelle attractivité » ( : 6) afin « d'inscrire le quartier dans l'ordinaire de la ville » ( : 7), pour cela les acteurs assument leur « parti pris qualitatif » ( : 7)

Dans la convention signée avec l'Agence il est précisé que « le programme de renouvellement urbain du quartier de Kervéanec vise à tirer parti des potentialités urbaines et sociales de ce territoire habité, afin d'écarter le discrédit qui pèse sur le lieu

---

parties collectives nous est confirmée lors d'un entretien par Loïc Gervot, directeur commercial pour Quille Construction.



et les habitants, et le "banaliser" » (Convention ANRU Lorient, 2005 : 6). Les entretiens réalisés auprès des différents responsables corroborent ces orientations en direction d'un double souhait de valorisation des aménités du site et d'une banalisation de l'image et des formes urbaines. Pour cela, la stratégie adoptée repose sur les principales lignes directrices du PNRU : « désenclavement », « mixité sociale » à travers une « diversification de la typologie » de l'habitat, promotion des « normes HQE et BBC » dans les nouvelles constructions et « relance économique ». Dans les discours, le désenclavement du quartier par un travail sur les voiries et les accès ainsi que la mixité sociale mise en place à travers une diversification des formes d'habitat apparaissent clairement comme prioritaires : . Il semble à première vue difficile de désigner une spécificité du PRU local.

Celle-ci se manifeste dans la volonté d'apporter une plus-value qualitative notamment à travers la dimension paysagère, ou encore par des aménagements spécifiques comme le mobilier urbain et certains équipements de proximité ainsi que par une présence forte du végétal sur l'ensemble des secteurs. La résidentialisation au pied des immeubles a constitué un enjeu, pour la gestion sur la durée des pelouses et des haies, dans les rapports ville-bailleur. Près de 6 hectares sont passés de la gestion de l'Office à une gestion partagée entre les jardiniers de Lorient Habitat et les services de la ville.

Mais à ce transfert, assez classique, s'ajoute localement la création d'un parc urbain qui constitue un point important du projet et qui s'intègre de manière emblématique dans la recherche d'éléments qualitatifs (figures n° 7.26 et n° 7.27). Le bailleur a même fait de la valorisation de cet espace vert une véritable ligne directrice du projet :

*« On part sur le principe que - on a fait quatre équipes de marché de définition - c'est le projet, on retient un projet, c'est la qualité urbaine du projet, du choix urbain qui fera que c'est telle ou telle tour qui va tomber. L'objet, c'était d'ouvrir le bois de Bissonnet qui est au sud du quartier et qui était avant un lieu d'insécurité, une ancienne carrière avec des arbres. [...] C'était dommage, on avait de belles essences d'arbres, on avait un bois, on n'était pas loin et on n'en tirait pas parti » (B-L1).*

L'importance accordée aux espaces verts se retrouve également au niveau des services techniques qui considèrent particulièrement ces dimensions paysagères et les associent à la promotion d'un aménagement durable du secteur :

*« Donc diminution d'emprise de voirie au bénéfice de circulation douce mais aussi d'espaces verts et, au début, c'était plutôt zones de constructions et on s'est rendu compte que, quand même, la présence d'espaces verts indifférenciés n'était pas positive mais la présence d'espaces verts de qualité pour garder le côté vert qui*

*apporte quand même la différence entre le quartier tel qu'il était là et celui des premières images. On s'est rendu compte qu'il ne fallait pas qu'on aille trop dans le bétonné et qu'on oublie d'apporter une qualité. Il fallait conserver du vert » (ST-L1).*

**Figure 7.26 – La création du parc du Venzu**



(Réalisation et clichés personnels)

Le changement de dénomination du parc n'est pas neutre puisque du « bois de Bissonnet » ce secteur est élargi et a été (re)baptisé (après concertation auprès des habitants) « parc du Venzu » du nom d'un cours d'eau qui s'y écoulait. L'aménagement du parc (figure n° 7.26) est aussi fortement intégré au projet de rénovation urbaine et reflète la volonté d'ouverture du quartier ainsi qu'une forme d'arrimage urbain. Il ne s'agit pas seulement de remodeler un espace vert, récréatif et de loisir mais de créer un « parc urbain » susceptible d'attirer des habitants en dehors du quartier. Les aspects paysagers ont été fortement travaillés, comme en témoigne la passerelle orientale accrochée entre deux buttes.

**Figure 7.27 – Un parc aménagé et aux usages encadrés**



(Réalisation et clichés personnels)

Mais cet espace semble avoir avant tout une vocation contemplative comme en témoigne la présence de bancs et de variétés végétales remarquables. Peu d'espaces sont restés ouverts et quasiment aucun mobilier ludique n'a été installé (autre que l'espace jeux petite enfance lui-même nettement délimité) (figure n° 7.27). Les espaces sportifs sont assez nettement séparés au sud du quartier. La municipalité précise dans les prospectus et sur le site internet dédié à la rénovation urbaine du quartier que celui-ci comporte entre autre aménagement : une passerelle, une fontaine, une aire de pique-nique, un parking et une aire de jeu pour enfants. Cette dernière est composée d'éléments qui ont été choisis par le conseil municipal des enfants (CME) à partir d'un catalogue qui leur était proposé. Dans le journal trimestriel du quartier, *Le P'tit Kervé*, le parc est présenté comme un aménagement de grande qualité, « un espace privilégié pour le respect de l'environnement », et en même temps avertit les usagers : « Le parc du Venzu est aussi l'occasion pour chacun de pouvoir profiter d'un espace vert de qualité qu'il est impératif de respecter. [...] Le parc devient alors un lieu partagé propice à l'exercice de la citoyenneté où chaque utilisateur se responsabilise. Chacun doit veiller à ne pas compromettre les aménagements réalisés (2009, n° 9 : 7). La revalorisation du parc et la place qui lui est accordée dans le projet urbain illustre, selon les acteurs locaux, l'attention portée à l'environnement dans le PRU et *de facto* au respect des enjeux de durabilité qui lui sont attachés. En conférant un rôle « actif » (Choay, [1965] 1979 : 67)<sup>496</sup> aux espaces verts du quartier et particulièrement au parc présenté comme « un espace de sociabilité et de rencontres », ces conceptions reflètent en partie les croyances héritées de l'urbanisme moderne dont le projet dit pourtant vouloir se détacher.

<sup>496</sup> Choay Françoise, [1965] 1979, *L'Urbanisme utopies et réalités*, Paris, Seuil, 446 p.

La dimension qualitative du projet se porte également en direction des services et des équipements publics réalisés sur le site (Maison pour tous, médiathèque, Point Info, groupe scolaire, salle culturelle). L'entrée par la recherche de la qualité urbaine permet au site lorientais de se distinguer au niveau régional et national. Car, derrière l'apparente hétérogénéité des discours, les formes prises par les PRU reflètent des choix et prennent des formes assez similaires.

### **2.3. « Small and medium are beautiful ? » De l'innovation dans les – petits – sites en rénovation urbaine**

La convergence entre les formes prises par les opérations observées, tant à travers l'étude des conventions, des discours qui s'y rattachent que de la mise en œuvre des projets, interroge la latitude dont ont disposé les acteurs ou, tout du moins, sur l'existence de réseaux d'échange, d'influence ou de « bonnes pratiques » qui viendrait expliquer l'apparente similitude des choix. Nous avons donc souhaité investir cette dimension en interrogeant, d'une part, la structuration du réseau d'acteurs en questionnant l'influence et les processus de diffusion à l'œuvre à l'échelle régionale ou extra-locale et, d'autre part, en questionnant la part de l'innovation dans les opérations en cours. Ceci nous permettra d'ouvrir sur le rôle et le statut conféré à l'espace dans les processus de transaction et de reconquête à l'œuvre.

#### **2.3.1. Circuits d'échanges : un réseau d'acteurs inégalement structuré**

Les transformations des politiques d'aménagement du territoire et le remodelage des instruments de gestion des espaces ont contribué à élargir la sphère des acteurs locaux tout en les mettant en demeure « d'assumer le choix politique d'un véritable projet de territoire, impliquant une redéfinition spatiale de l'action publique » (Melot, 2009 : 178)<sup>497</sup>. Les élus, et particulièrement les maires, se positionnent au cœur du projet urbain. Cependant si les équipes municipales se retrouvent à assurer le portage des opérations, leur conduite et leur élaboration sont multipartenariales. Dans le souci de s'interroger sur les formes d'une convergence des référentiels et de la conduite des PRU bretons, nous avons investi les champs des acteurs en tant qu'ils constituent eux-mêmes des points de référence au niveau régional. A Lorient, à Brest, à Saint-Brieuc, à Auray ou à Lannion, les acteurs ont souvent mentionné lors des entretiens conduits qu'ils avaient eu connaissance, et même recours, à d'autres opérations afin de finaliser leur projet de rénovation. Nous nous sommes donc interrogée sur le rôle des réseaux

---

<sup>497</sup> Melot Romain, 2009, « De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique », *L'Année sociologique*, 2009/1, Vol. 59, pp. 177-199.

d'acteurs dans la diffusion de la manière de construire et de conduire ces opérations. Peut-on observer une forme de management qui se met en place à l'échelle régionale ou supra-locale, retrouve-t-on dans l'ensemble des sites conventionnés ou en rénovation une même architecture institutionnelle conduisant à des similitudes entre les projets ? De toute évidence, des passerelles et des liens existent entre les principaux responsables. Mais, d'un site à l'autre, il est intéressant de noter que les porteurs ou les acteurs stratégiques identifiés peuvent être différents (carte n° 7.8).

A l'échelle régionale, on observe une convergence vers un nombre restreint d'acteurs identifiés. Outre les principaux responsables au niveau régional ou extérieur – comme le délégué territorial de l'ANRU – moins d'une dizaine de noms apparaissent régulièrement et de manière croisée dans les entretiens réalisés. Ce phénomène est même paradoxalement accentué sur les sites des plus importantes opérations comme à Saint-Brieuc, Brest et Lorient. En revanche, au niveau des sites de plus petite taille, malgré le nombre moins important de responsables et une ingénierie souvent restreinte, il émerge rarement une personne référente qui dirige l'opération. Auray fait exception puisque l'ancien directeur du service urbanisme pilotait depuis vingt ans les différentes opérations de rénovation et de réhabilitation, ce qui lui a valu une véritable expérience et une expertise reconnue au niveau départemental et régional (IF 4). Dans des sites non conventionnés avec l'ANRU, comme à Lannion, plusieurs acteurs se partagent les compétences et la visibilité quant à la conduite des opérations notamment entre les services techniques et le portage politique avec une élue engagée sur le sujet. Dans les trois principaux sites, les jeux d'acteurs sont à la fois pluriels et contrastés.

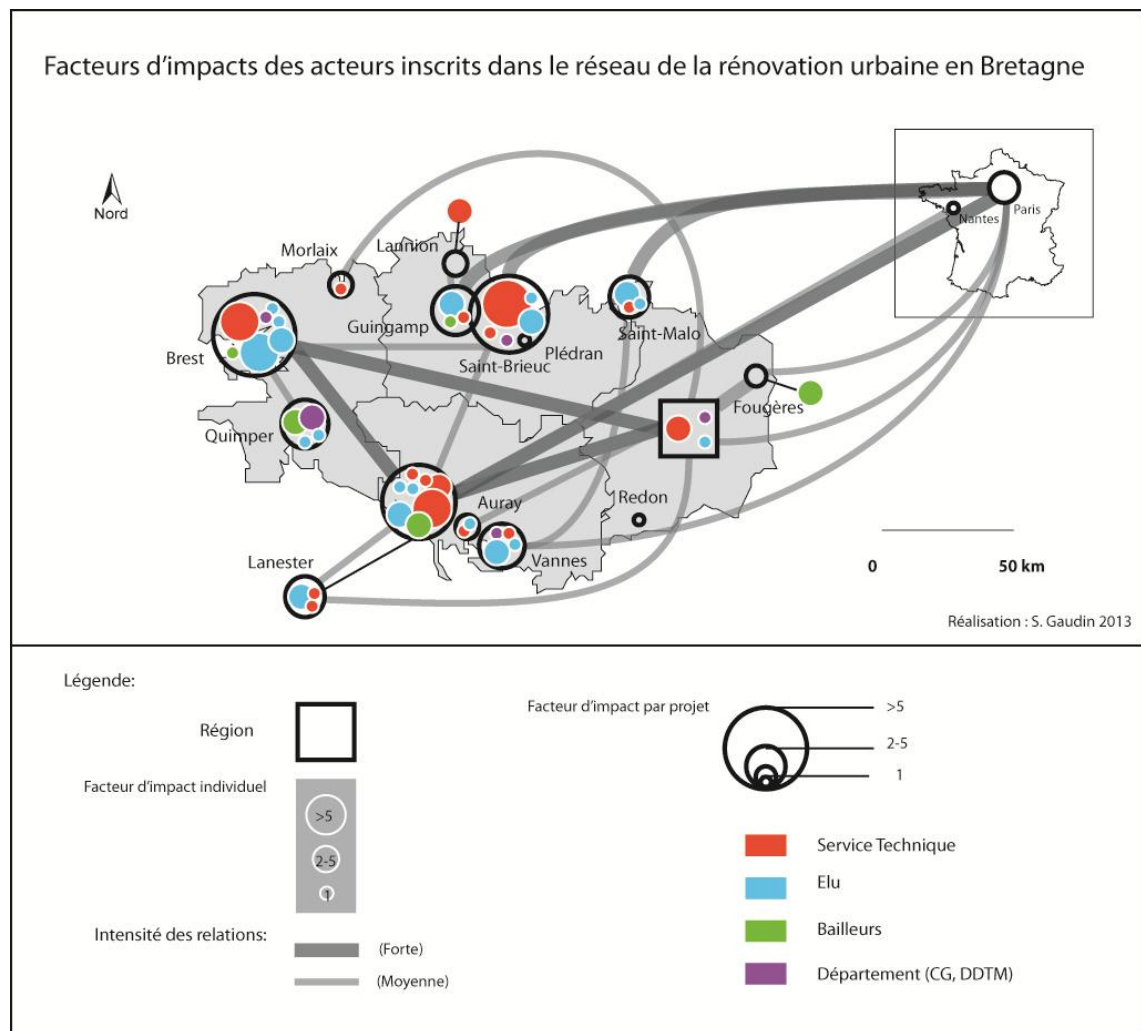
Inspirée du calcul d'impact (*Impact Factor* - IF) établi dans *Thomson Reuters Journal Citation Reports*<sup>498</sup>, la méthode employée ici (carte n° 7.8) vise à faire apparaître la structuration du réseau d'acteurs de la rénovation urbaine en Bretagne en fonction de trois critères établis à travers l'analyse des entretiens réalisés. D'une part, quels sont les acteurs identifiés, cités et reconnus au sein de chaque opération. Il s'agit alors de calculer, pour une opération donnée et selon les acteurs rencontrés, quel est le nombre moyen de citations du nom d'un acteur par un autre, que celui-ci soit lui-même du même site ou non. D'autre part, nous avons calculé un facteur d'impact par opération, c'est-à-dire le nombre de référencements faits au niveau de l'ensemble des entretiens conduits à chacune des opérations extérieures aux personnes interrogées. Ainsi, dans ce

---

<sup>498</sup> Nous avons eu recours à ce type de calcul car celui-ci permet de manière simple et directe de montrer un tissu relationnel reposant essentiellement sur un traitement qualitatif de l'information. Les résultats ne donnent donc pas lieu à une hiérarchisation ni à un classement des acteurs majeurs de la rénovation urbaine mais à une indication des échanges et partenariats actuels dans le cadre de ces opérations. En revanche nous souhaitons souligner les risques et les raccourcis auxquels peuvent conduire, dans d'autres domaines, l'utilisation exclusivement quantitative de tels indicateurs : Voir notamment : Wilhite Allen. W., Fong Eric A., 2012, « Coercive Citation in Academic Publishing », *Science*, vol. 335, n° 6068, pp. 542-543; Durand-Barthez Manuel, 2008, « Historique et critique du facteur d'impact », *Shedae*, Prépublication n° 7, Fascicule n° 1, pp. 67-77.

calcul, ne sont retenus que les acteurs locaux (nonobstant les acteurs localisés au niveau de la Région ou de l'ANRU par exemple). Enfin, la carte souligne le réseau de la rénovation urbaine en fonction de l'intensité des relations, non pas nécessairement partenariales – même si cela peut parfois être le cas, comme entre Lanester et Lorient dans le cadre du CUCS et du CLS communs – mais en fonction de l'intégration des sites dans le réseau d'acteurs. Il s'agit donc ici d'une représentation qualitative reposant sur l'appréciation des acteurs interrogés.

**Carte 7.8 – Facteurs d'impacts des acteurs inscrits dans le réseau de la rénovation urbaine en Bretagne**



(Réalisation personnelle)

L'origine des opérations est également différente et contribue à expliquer l'inégal portage des projets. Brest, Rennes et Lorient étaient en GPV ou ORU (GPV



pour Rennes et ORU pour les deux autres villes). Mais selon les sites, et en fonction des préfets et des DDTM, chaque département a adopté sa propre stratégie. En Ille-et-Vilaine, la rénovation urbaine a moins été une stratégie départementale que rennaise. Les conventionnements suivent des chronologies hétérogènes entre le site rennais (2006) et le site malouin qui est, avec Vannes, la dernière convention signée au niveau régional (2009). A Brest, c'est une stratégie de la ville mais dans la communauté urbaine, le poids de Brest et le fait que le président du conseil général, P. Maille, soit également l'ancien maire de la ville et proche du maire actuel, explique que le projet soit né d'une initiative brestoïse et soit largement relayé au niveau départemental. La présence d'un élu à l'urbanisme engagé et particulièrement proche du mouvement HLM, J.P. Caroff<sup>499</sup>, est également à considérer dans la précocité de la démarche brestoïse. A Quimper, le projet de rénovation urbaine ne présente pas directement de liens avec l'autre projet finistérien. La ville est moins impliquée autour d'un projet qui a été initialement impulsé par le bailleur local et l'ancienne équipe municipale. A la différence de Brest (et de Morlaix), Quimper<sup>500</sup> n'a pas pris la délégation d'aide à la pierre. *A contrario*, dans le Morbihan, « on a toujours parlé d'un " Yalta " avec l'Ouest » (SE-56-1) du fait de l'orientation politique de la ville de Lorient – socialiste - et de la partie est du département, où se trouvent Vannes et le conseil général, marqués à droite, ce qui contribue, selon certains acteurs, à expliquer un moindre portage à ce niveau. Lorient s'est avant tout reposé sur de fortes expériences et expertises locales et a conduit son projet directement avec des partenaires extérieurs, notamment l'Etat et la Région. Le Conseil général a bien entendu contribué au montage des opérations mais pas directement c'est-à-dire lors du protocole de préfiguration. Ceci explique l'apparente extraversion du réseau d'acteurs lorientais en direction de leurs voisins brestoïses mais également avec le Conseil Régional et directement auprès des institutions ministérielles et de l'Agence, « [Lorient] ils sont reconnus à l'ANRU » affirmait une technicienne de la DDTM du Morbihan.

---

<sup>499</sup> Jean-Pierre Caroff a été successivement président de l'ARO Habitat Bretagne (Association régionale des organismes pour l'habitat) et de la Fédération nationale des offices publics de l'habitat. Actuellement, il est en charge des questions du logement et d'urbanisme au sein de Brest Métropole et est vice-président de l'Office communautaire BMO. Par ailleurs, son influence politique est reconnue localement et au niveau régional par l'ensemble des responsables du secteur de l'habitat. Un article de l'Expansion (2010), le classait parmi les dix responsables politiques les plus influents de Brest : [http://lexpansion.leexpress.fr/economie/a-brest-les-15-politiques-les-plus-influents\\_269739.html?p=2](http://lexpansion.leexpress.fr/economie/a-brest-les-15-politiques-les-plus-influents_269739.html?p=2)

<sup>500</sup> « Quimper, ils n'ont pas attendu l'ANRU pour se poser la question de la diversification. La politique de vente, c'est une intervention efficace, cela fait dix ans que cela dure. Il y a un savoir-faire, il y a un travail sur le public, un travail sur le produit, il y a un travail pour la gestion, un opérateur qui a développé un savoir-faire. Cela fait dix ans que cela dure et on n'a pas créé de copropriétés dégradées, les copropriétés sont en bonne santé » (ANRU-3)

Les entretiens ont également révélé une forte propension des acteurs à euphémiser leurs relations partenariales et à souligner leur autonomie si ce n'est la spécificité de leur engagement dans les opérations.

### **Exemplifier 7.11 – Chaque ville affirme une forte spécificité de son projet et peu de relations avec les autres acteurs régionaux**

« C'est vrai que les logiques sont très différentes d'une ville à l'autre » (E-CG29-2)

« On est Brest-Rennes, Quimper-Rennes mais on est moins sur les ... encore que Quimper a quand même des relations peut-être au moins par ses fonctions avec Lorient et Vannes » (E-CG29-2)

« entre Guingamp et Quimper, on a eu l'occasion de se rencontrer mais moi j'avais été plus en contact avec Saint-Malo mais la personne est partie. Parce que Saint-Malo a conventionné à peu près en même temps que la ville de Guingamp, c'était sur le montage de projets, voir ce que l'ANRU attendait de nous par rapport à eux, pour répondre aux attentes mais aussi pour essayer de faire accélérer les procédures. » (ST-G1)

« Les réalisations se font dans le cadre de notre programme, c'est nous qui avons le projet, c'est nous qui avons le programme. Donc ça c'est une volonté, moi je l'ai affirmée depuis 1995, je la maintiens et je la maintiendrais encore dans les années » (E-Q1)

« On est proche du terrain, c'est pas Brest et Pontá. Cela s'est fait au cas par cas et en proposant plusieurs solutions » (ST-A1)

« Déjà nous envisagions cela en 1995-2000. Et donc le programme ANRU qui est arrivé après en 2003-2005 a repris des orientations du programme de référence qu'on avait mis en place en 1995. Ce qui a permis d'ailleurs de le mettre relativement rapidement en place parce que c'était prêt. Quand les dispositifs ANRU sont arrivés, on avait déjà un dossier bouclé. » (E-Q1)

« On n'est pas comme d'autres villes, comme Morlaix par exemple » (E-Q1)

Il ne faut pas y voir la marque d'une concurrence entre les sites due à la démarche sélective de l'Agence puis de la Région, mais plutôt le reflet d'un pragmatisme (et d'une temporalité) qui fait primer l'action sur les relations. De fait, les temps d'échanges entre acteurs sont relativement peu fréquents. Autour de la rénovation urbaine à l'échelle régionale, il existe, schématiquement, trois réseaux d'acteurs visant à faire se rencontrer les principaux responsables et à jouer le rôle de formation autant que de partage d'expériences : « RésoVille », basé à Nantes qui se situe dans une logique d'animation auprès des chargés de projets et des villes ; un « réseau Etat » qui est animé par le Centre d'études techniques de l'équipement de l'Ouest, C.E.T.E de l'Ouest, constitué d'architectes, de chargés d'études qui relèvent de la DREAL et qui organise deux fois par an des échanges autour de la question des « bonnes pratiques » et de la professionnalisation ; enfin, le dernier réseau des « acteurs de la rénovation urbaine » prend la forme de rencontres bi-annuelles organisées par l'ARO-HLM et le FRARU (Forums inter Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine), en partenariat avec les



villes et parfois le responsable territorial de l'ANRU, où ils tentent de faire le point et de poser les questions relatives à l'avancement des opérations. La participation des acteurs locaux est assez variable, souvent on y retrouve l'ensemble des chefs de projets des villes conventionnés et les délégués des principaux bailleurs. Ces temps d'échanges contribuent à forger des réseaux d'acteurs mais les participants ne manquent pas de souligner que, la plupart du temps, « il est difficile d'avoir des échanges avec les autres villes » (ST-StM-3), « on n'a pas l'occasion » (ST-L2), « il faut dire que l'on a la tête dans le guidon [...] ça été chargé pour boucler les conventions » (ST-V1) ou encore pour certains « on ne sait pas trop ce qui se fait ailleurs » (ST-Rd1).

Dans un rapport réalisé avant la mise en place des premières conventions, la faiblesse de ce réseau partenarial à l'échelle régionale était déjà soulignée. Entre les sites, il faut reconnaître que les problématiques peuvent être assez contrastées (chapitre 4 et chapitre 7- section 1), et cela même si, dans les discours, on a pu observer de fortes similitudes. En somme, la culture aménagiste qui dépasse les contours des groupes professionnels se constitue à distance aussi bien physiquement que temporellement. Cette situation explique et conforte l'importance des supports de diffusion et de médiatisation des opérations et conduit à privilégier, comme nous avons tenté de le faire, une approche par les représentations, les discours et les médias (chapitre 5 et 6). Cependant, il ne suffit pas de s'interroger sur le contenu de ces matériaux, il est aussi indispensable de questionner ce qui n'y apparaît pas ou peu.

### **2.3.2. Les PRU bretons, entre innovation et conformisme, plaidoyer pour une audace urbano-sociétale des villes moyennes**

Le passage en revue des opérations de rénovation urbaine dans les villes moyennes bretonnes peut inspirer un sentiment global de déception quant aux formes prises par les réalisations d'une part et par le manque de créativité des choix opérés d'autre part. La reconstruction et les aménagements d'un site à l'autre semblent relativement uniformes voire monotones, à l'image de ce que les acteurs dénonçaient à l'origine, la stigmatisation – entendue ici comme la concentration visible de l'habitat de type grand-ensemble –, en moins. Car effectivement, si on retrouve, avec une intensité variable selon les sites, les mêmes orientations et les mêmes choix d'aménagements accordant ici une place essentielle aux espaces verts aux pieds des immeubles, là un rôle déterminant à l'artère complantée, les partis pris restent convenus, communs et témoignent de peu d'originalité, y compris dans des sites revendiquant un souci réel de qualité des cadres de vie. Les formes mêmes des projets s'inscrivent parfois en

opposition directe avec les principes et les référentiels dont les opérations et les acteurs entendent se prévaloir<sup>501</sup>.

Or, ces dernières années, les recherches, en sciences sociales et appliquées notamment, ont contribué par divers canaux à promouvoir de nouveaux déterminants dans l'aménagement des territoires (Lévy, 2006)<sup>502</sup>. Ainsi sont apparus des concepts et des enjeux jusque là peu investis comme le bien-être, la santé, la prise en compte de l'âge et des âges de la vie dans la construction des cadres de vie, le rapport au voisinage (Rivière, 2012)<sup>503</sup>, le genre mais également l'accessibilité ou encore la culture. L'aménagement urbain a pris un virage, parfois qualifié « d'urbanisme post-moderne », qui se traduit par une attention renouvelée aux attentes, aux pratiques et à la participation des habitants et usagers. Ainsi, ces thèmes sont totalement absents aussi bien des conventions que des discours, alors même que l'on sait aujourd'hui (Maas, 2009 ; Thomson, Thomas, Sellstrom, Petticrew, 2009 ; Plantinga, Bernell, 2007 ; Thomson, Atkinson, Petticrew, Kearns, 2006)<sup>504</sup> que les questions de densité, d'accessibilité, de cadre de vie et d'habitat, qui sont au cœur des opérations de rénovation, ont des incidences directes sur le bien-être et la santé des individus. Les infrastructures se rapportant au bien-être ou susceptibles d'être pensés et aménagés en ce sens sont assez rares dans les PRU étudiés. Par exemple, il n'y a qu'à Saint-Malo que le projet intègre la création d'une salle multi-sport, l'aménagement des espaces publics et notamment des parcs reste en dehors de ces préoccupations. Saint-Brieuc se distingue également avec la création d'une piscine HQE qui a été intégrée au PRU, bien que le projet ait été en discussion avant le lancement des opérations. L'accessibilité est ainsi souvent déterminée par la réorganisation des voies de communication et parfois des infrastructures de transport mais reste appréhendée à l'échelle globale du secteur et non à l'échelle micro voire individuelle – y compris à Lorient au niveau de l'EPHAD de

---

<sup>501</sup> A l'exemple du développement durable dont les programmes de recherche expérimentaux et opérationnels montrent qu'il repose avant tout sur « la prise en compte de l'héritage architectural et culturel [...] pour accompagner la naissance d'un nouveau quartier (à l'occasion d'une opération de renouvellement urbain) » (Amat, 2012) : Amat Jean-Paul, (dir.), 2012, « Biodiversités et paysages : de la connaissance et de la représentation des paysages à leur aménagement durable », *Vertigo*, Hors Série, n° 14, septembre 2012, URL : <http://vertigo.revues.org/12205>

<sup>502</sup> Lévy Albert, 2006, « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle? L'exemple de la ZAC Paris Rive Gauche », *Esprit*, novembre 2006, pp. 61-72

<sup>503</sup> Rivière Clément, 2012, Les enfants révélateurs de nos rapports aux espaces publics, *Métropolitiques*, 18/06/2012, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-enfants-revelateurs-de-nos.html>

<sup>504</sup> Maas Jolanda et alii., 2009, "Morbidity is related to a green living environment", *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 63, n° 12, p. 967-973 ; Plantinga A. J., Bernell S., 2007, "The association between urban sprawl and obesity : is it a two-way street?", *Journal of Regional Science*, vol. 47, n° 5, pp. 857-879 ; Thomson H., Atkinson, R., Petticrew M., Kearns A., 2006, "Do urban regeneration programmes improve public health and reduce health inequalities? A synthesis of the evidence from UK policy and practice (1980-2004) ", *Journal of Epidemiology & Community Health*, vol. 60, n° 2, pp. 108-115; Thomson H., Thomas S., Sellstrom E., Petticrew M., 2009, "The health impacts of housing improvement : a systematic review of intervention studies from 1887 to 2007 ", *American Journal of Public Health*, vol. 99 Suppl 3, pp. 681-692.

Kervénanec. Comme autre exemple caractéristique d'une forme d'éloignement entre les diagnostics et les enjeux posés sur les territoires et les choix réalisés dans le cadre du PRU, on peut noter le défi du vieillissement qui est pour les villes moyennes bretonnes (chapitre 4) un sujet majeur, tout particulièrement dans les quartiers concernés. Or, ces questions ne semblent pas avoir suscité de réflexions structurantes dans l'élaboration des opérations qui sont restées attachées à des conceptions assez conventionnelles et traditionnelles d'aménagement (figure n° 7.28).

**Figure 7.28 – Quelle place pour les jeunes dans les opérations du PRU ? –**



(Réalisation personnelle)<sup>505</sup>

<sup>505</sup> Pour une étude plus approfondie concernant la réception des projets et les représentations des jeunes à propos des opérations de rénovation urbaine, nous nous permettons de renvoyer à l'article suivant : Gaudin Solène, 2008, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine. L'exemple de la démolition dans deux quartiers d'habitat populaire bretons », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], n° 4 | automne 2007, mis en ligne le 28 mars 2008, URL : <http://sejed.revues.org/823>

Dans le corpus d'entretiens, les jeunes apparaissent relativement peu et, lorsqu'ils sont désignés, c'est dans le rapport habitant « jeunes actifs » (AU-B2), « jeunes couples qui emménagent sur le quartier » (ST-F2) et quelquefois pour souligner, dans un autre registre, qu' « il y a eu quelques soucis avec des jeunes dans les halls d'entrée » (B-L1). Dans l'ensemble des conventions comme des discours, on ne retrouve aucune allusion ou dimension particulière accordée à la structure par âge des habitants. A Brest, même si le projet de rénovation urbaine de Pontanézen prévoit la création d'une aire de jeux pour jeunes enfants dans chaque îlot, dans le même temps, il entraîne la fermeture d'une école élémentaire. De fait, les équipements réalisés traduisent très inégalement la prise en compte des enjeux démographiques et sociaux puisque, d'une part, les quartiers où se déroulent les PRU se démarquent précisément par une population plus jeune que la moyenne communale et régionale et que, d'autre part, y réside une population captive et vieillissante.

Avec des subventions d'un niveau sans précédent, le recours à un nombre de cabinets d'expertises et d'architectes jusque là sans équivalent pour ces villes moyennes, les opérations de rénovation urbaine sont restées attachées à des formes d'aménagement classiques, parfois même rigides. Y compris dans la conduite des opérations et la prise en compte des nouveaux acteurs de l'aménagement (notamment les usagers)<sup>506</sup>, le PNRU est resté en retrait, actant souvent de la difficulté à mettre en place des dispositifs efficaces de participation et de prise en compte de la parole habitante (Gaudin, 2013). A l'échelle de la Bretagne, certains sites se distinguent cependant comme Lorient où, avant le lancement du PNRU, des réunions publiques visaient à organiser un vote des habitants sur différents projets d'aménagements suggérés. Mais dans la majorité des cas, le PRU est resté cantonné aux experts et professionnels de la ville. Cette situation illustre la faible inscription du PNRU dans des démarches novatrices ou expérimentales, notamment dans la définition de « l'approche collective des enjeux et problèmes » (Ferguson, 2008)<sup>507</sup>.

### **Exemplifier 7.12 – Rigidité ou frilosité des opérations d'aménagement dans le cadre des PRU**

« Je travaille beaucoup sur le logement intergénérationnel ma réflexion allant même jusqu'à vouloir créer des unités de vie. Je leur ai dit ça après, ils ont entendu mon message. Ils auraient pu donner un signe qui aurait pu m'amadouer entre guillemets. C'est de se dire mais Christian Provost pense une unité

<sup>506</sup> Janvier Yves, 2001, « Un système de production en mutation », In Masboungi Ariella, 2001, *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Paris, La Documentation Française, 230 p.

<sup>507</sup> Ferguson Yann, 2008, « Réflexion autour des nouveaux instruments de la production urbaine : vers la fin du modèle keynésien? », *Métropoles* [En ligne], 4 | 2008, mis en ligne le 06 janvier 2009, URL : <http://metropoles.revues.org/3262>

avec, je ne sais pas, peut-être vingt où on mixte propriétaires et locataires et avec des pièces à vivre individuelles et des pièces à vivre collectives, des espaces collectifs. La grande pièce où on vient ensemble voir la télé, jouer aux cartes ou faire la soupe le soir. Si on veut pas, on reste dans son petit appartement. Et moi j'étais prêt personnellement à investir un T2 là-dedans pour la fin de mes jours. La création d'unités de vie, ce n'est pas ce qui se fait, j'ai un mal fou. Même ici où le président dit oui, je n'arrive pas à trouver un maire pour oser faire un programme comme ça où même on y met des vieux, des jeunes, ça crée des solidarités intergénérationnelles. » (E-CG22-1)

Le conformisme se reflète notamment dans les choix d'aménagement retenus qui ne sont pas sans rappeler les formes d'urbanisation périphériques des espaces périurbains. La reconstruction semble s'être largement inspirée de ce modèle constitué de petits pavillons individuels avec garage relativement uniformes directement ouverts sur la rue (figure n° 7.28). La place accordée à l'automobile est déterminante, avec la présence de nombreux parking extérieurs et une organisation articulée autour de la voirie. Ce modèle est censé répondre à la demande actuelle des habitants : « les gens vont où on leur propose ce qu'ils veulent c'est-à-dire en gros, un terrain pour construire une maison. Après, que l'on soit d'accord ou pas, c'est autre chose, que cela soit bon ou pas pour la planète c'est autre chose, mais la réalité, c'est ça » et la volonté est clairement affichée : « Nous, on ne demande pas à créer des banlieues avec des centaines de pavillons avec des grands machins, on n'est pas en Californie, mais un minimum quand même » (B-Q1). Ces discours sur les attentes des habitants en matière d'implantation résidentielle ont eu un écho particulier en Bretagne où la maison individuelle constitue toujours « le rêve. A part si vous habitez à Paris ou dans les grandes métropoles, quel que soit le milieu social, si vous rêvez d'accéder, c'est plutôt d'avoir une maison. Si c'est une famille [...], le rêve c'est ça » (B-L1) (figure n° 7.29).

**Figure 7.29 – Uniformité et diffusion d'un modèle néo-périurbain en cœur de ville**



Le développement de petits pavillons individuels (figure n° 7.29), denses et accolés, sur les sites de la rénovation urbaine tente de reproduire la logique des lotissements qui se développent dans les communes alentour et reproduit le même



schéma d'aménagement, avec une place déterminante accordée à la voiture. L'espace piéton est quasiment existant (aucun trottoir n'est prévu de part et d'autre de la rue – comme nous l'avons également noté à Lorient – figure n° 7.23) – La voirie semble ainsi exclusivement réservée à la circulation l'automobile. Les superficies dédiées au stationnement (extérieur et garage) comme la voirie reposent sur ce même schéma et on retrouve cette volonté de promouvoir un cadre de vie néo-périurbain sur les différents sites étudiés comme en témoignent ici les fortes similitudes entre les opérations de Brest, Lannion et de Saint-Malo.

Or, ces choix illustrent le manque de prise en compte, mais peut-être aussi de confiance, des acteurs dans les dynamiques locales. L'enjeu pour les villes moyennes est de répondre au défi de l'attractivité et de fixer des populations jeunes et actives sur le territoire. Pour cela, compte-tenu des tendances actuelles, les PRU ont misé sur la reproduction d'un modèle qui semble fonctionner au niveau des communes limitrophes des villes-centres : le pavillon de type suburbain. Ce choix ne s'accompagne pas d'une réflexion globale sur l'aménagement des cadres de vie, des équipements ou de l'animation des quartiers qui pourraient pourtant constituer un atout réel par rapport à l'espace périurbain. La reproduction *a minima* de ces formes urbaines doit questionner les chercheurs mais également les décideurs : pourquoi un tel conformisme et une telle frilosité ?

On peut tenter d'avancer différentes hypothèses. Tout d'abord, il y a l'aspect technique ou du moins matériel. La course à la contractualisation avec l'ANRU a hâté la détermination et parfois la finalisation des projets des municipalités. Une fois la convention engagée, la rigidité des systèmes de suivi n'a pas permis aux villes d'assurer des ajustements ou des amendements en direction de choix plus qualitatifs ou novateurs. En second lieu, il y a un frein psychologique pour les responsables d'opérations qui ont souvent constitué pour les villes moyennes des interventions sans précédent, « que l'on retrouve qu'une fois dans la vie » d'un élu ou d'un technicien. Cela imposait une certaine prudence. Ainsi les expérimentations ont été modérées, certains sites ont eu valeur d'exemples notamment le quartier du Blosne à Rennes en matière de résidentialisation ou celui de Brest concernant le désenclavement. La troisième explication est relative à la commande publique et à ses travers. Les opérations ANRU ont eu recours à de cabinets d'étude spécialisés, tous sollicités à la même époque, et dont on retrouve les linéaments et les griffes d'un site à l'autre. Même si le choix a souvent été fait de créer des îlots en choisissant des architectes différents « pour rompre avec l'homogénéité et présenter de la diversité » (ST-StB2), les mêmes recettes ont très fréquemment été appliquées : petits pavillons sur le modèle anglo-saxon, ou encore petits collectifs avec bardage en bois, sécurisation des abords, escaliers extérieurs, celliers et balcon. Dans l'aménagement des espaces extérieurs et publics, on retrouve une même uniformité. La création d'aires de jeux pour jeunes enfants – en lieu et place

souvent des précédentes –, l'ouverture d'un mail, le choix de secteurs verts qualitatifs et exotiques induisant de faibles pratiques d'usage ou alors fortement déterminées.

Un autre élément d'explication relève de la nature du PNRU qui, en choisissant d'agir en priorité par et à travers l'espace, notamment en ayant recours à des opérations de démolition et d'aménagement radicales, s'avère peu transversale. Or, c'est précisément le caractère multisectoriel de la politique de la ville qui en a fait son originalité et son caractère parfois innovateur. Cette réorientation marque un recul dans les formes prises par l'action publique en direction des quartiers prioritaires et se reflète sur le terrain dans les choix opérés. Ainsi la dimension et les enjeux sociaux des aménagements sont-ils évoqués à la marge et restreints à trois champs : le relogement, la participation et l'agrément des cadres de vie.

Il ne faut pas voir dans les précédents développements une mise en cause directe des acteurs des villes moyennes – et de leurs choix – qui s'inscrivent souvent avec conviction et ardeur dans les opérations dont ils ont la charge. Nombre des villes moyennes étudiées ici font preuve d'une attention particulière quant à la qualité des cadres de vie, à l'aménagement local et à la valorisation des atouts et des aménités urbaines de leurs territoires. Cette attention portée au cadre de vie est d'ailleurs à rapprocher de la tradition d'action des villes moyennes et témoigne à ce niveau d'une expertise avérée. Certes les PRU, malgré les annonces et les exigences formelles de l'ANRU, se sont heurtés à de nombreuses difficultés, sur le registre de la participation notamment (Gaudin, 2013), souvent le temps a manqué, les outils et l'ingénierie également. Cependant, le manque de créativité dont il est question ici nous semble avant tout refléter le revers de la transaction spatiale à l'œuvre qui positionne les villes moyennes tantôt en situation de justification (chapitre 6), de complexe (chapitre 5) ou de négociations (à l'échelle locale – section 1 ; et à l'échelle nationale – chapitre 2 et chapitre 4).

A l'échelle des villes moyennes, les territoires de la rénovation urbaine souffrent de leur mauvaise image et d'un déficit d'attractivité marqué – ces deux thématiques ressortent très lisiblement dans les points précédents. Cette situation n'est pourtant pas similaire à celle des quartiers sensibles des grandes métropoles, localisés dans des communes périphériques. Alors que dans les grandes villes, les quartiers sensibles constituent des lieux de relégation, au sein des villes moyennes, ils représentent aussi des enjeux stratégiques pour relancer la dynamique urbaine de villes fortement concurrencées par leurs périphéries. Cet objectif ne peut être atteint qu'en réunissant les conditions nécessaires au franchissement d'un saut qualitatif qui viendrait impulser et/ou accélérer un retour des jeunes actifs sur leur territoire. Si cette orientation est encouragée à l'échelle des responsables régionaux<sup>508</sup>, il n'est pas assuré que les choix

---

<sup>508</sup> La Région Bretagne ne s'y est pas trompé en organisant au mois de juin dernier des assises sur la question de la sécurisation « des trajectoires résidentielles et de l'habitat des actifs en Bretagne ? » :

opérés dans le cadre des PRU parviennent toujours à concilier recherche d'attractivité et maintien de la cohésion sociale. C'est pourtant en direction d'une conciliation sur le long terme de ces objectifs que doivent tendre les villes moyennes aujourd'hui. C'est en ce sens qu'il semble nécessaire de repenser leur rôle dans leur territoire mais aussi les outils et les politiques en leur direction. Trouver l'équilibre entre cohésion sociale et dynamique territoriale nécessite des choix et des orientations peut-être plus ouverts et novateurs qu'une recherche de « banalisation » des territoires de la politique de la ville ou la reproduction d'un modèle régulièrement interrogé (Bonnard, Lord, Matthey, Zanghi, 2009)<sup>509</sup> tant concernant sa durabilité que son manque de mixité. Si l'enjeu politique semble identifié, les outils pour sa mise en œuvre demeurent attachés à une prise de conscience collective. Ce retour à la ville moyenne ne pourra se faire sans un nouveau regard posé sur la ville et la société.

---

Forum public du CESR, le 04/06/2013, Chambre des métiers de l'artisanat, Rennes. URL : [http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_184168/comment-securiser-les-trajectoires-residentielles-et-l-habitat-des-actifs-en-bretagne](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_184168/comment-securiser-les-trajectoires-residentielles-et-l-habitat-des-actifs-en-bretagne)

<sup>509</sup> Bonnard Yves, Lord Sébastien, Matthey Laurent, Zanghi Filippo, 2009, « Splendeur et misère du périurbain », *Articulo : Journal of urban research*, n° 5, URL : <http://articulo.revues.org/826>





## Conclusion :

La troisième partie nous a permis, par l'analyse du discours des décideurs et des relais médiatiques, de mettre en avant les raisons du succès politique du PNRU dans les villes moyennes et les logiques de leur inscription. Les enjeux des quartiers prioritaires et les interventions conduites y sont moins sensibles et polémiques que dans les grandes villes (chapitre 5). Nous avons également montré le rôle des discours sur la rénovation urbaine dans les processus d'adhésion et de conduite des opérations. La labilité des termes employés a facilité l'assimilation du discours démolisseur dans des contextes très différents et a contribué, au nom d'arguments techniques et gestionnaires, à euphémiser le tabou de la démolition (chapitre 6). Le chapitre 7 a permis d'investir le versant opérationnel des PRU locaux sous l'angle des référentiels d'aménagement en croisant à la fois les formes et les modes d'action publique sur ces territoires et le contenu des opérations.

Dans ce dernier chapitre nous avons souligné les contextes radicalement différents dans lesquels s'inscrivent les divers PRU bretons et notamment les cas opposés de Lorient et de Saint-Brieuc. Ces différences se reflètent dans les prescriptions d'aménagement mais on observe néanmoins des processus de convergence dans les choix opérés. Conformément aux objectifs du PNRU et à la doctrine plus ou moins explicite délimitée par l'ANRU, deux thèmes centraux dictent les aménagements urbains conventionnés : la durabilité et la mixité sociale. A partir de ces deux concepts, les opérateurs élaborent toute une série de réalisations aux visées et aux conceptions parfois très différentes mais qui s'écartent peu des modalités de certains standards d'aménagement éprouvés.

Souvent la question a été posée de manière directe, « démolir, mais après ? »<sup>510</sup>. La question de l'après est bien celle – aussi – de l'avant, c'est-à-dire de la réflexion préalable sur les projections urbaines de l'ensemble des acteurs présents sur les secteurs concernés. Depuis le PNRU, la démolition a été considérée comme une étape majeure et souvent inéluctable de l'intervention dans les quartiers. Les opérations de rénovation représentent de véritables projets d'aménagement urbain particulièrement dans le cadre des villes bretonnes où l'intégralité des quartiers justiciables de ces opérations est située sur le territoire de la ville-centre. Mais un certain nombre de freins politiques et idéologiques se retrouvent au niveau des intercommunalités qui bloquent une réflexion plus transversale quant à la mise en place d'une politique de l'habitat solidaire et sociale à l'échelle des bassins de vie. Ces opérations d'ampleur, jusqu'à présent inégalées à cette échelle, nourrissent un discours favorisant l'ambition des projets, une aspiration par ailleurs largement reprise et mise en avant par les responsables locaux.

---

<sup>510</sup> Voir notamment à ce sujet la conférence tenue par Marie-Christine Jaillet (27 octobre 2004 – Toulouse) : [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=400](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=400)

Sur le terrain, cette volonté se reflète essentiellement dans la part accordée aux aménités urbaines, au cadre de vie et à la qualité des aménagements plus que dans la dimension sociale de ces opérations, au demeurant, reléguée au second plan ou cantonnée au volet difficilement applicable de l’insertion professionnelle que le PNRU impose aux villes signataires. Pourtant, et malgré une inscription réussie dans les logiques du PNRU souvent reconnue et exemplarisée à l’échelle nationale, les villes moyennes bretonnes n’ont pas totalement échappé à une normalisation hâtive et standardisée de territoires – autrefois ? – stigmatisés. Les contraintes attachées aux configurations (forte concentration du logement social dans la ville-centre, faible foncier disponible, absence de friche) et aux dynamiques locales (manque d’attractivité, vieillissement de la population, faible portage communautaire) ne fournissent pas en l’état toutes les garanties du maintien de la cohésion sociale et de l’équité territoriale. Dans un environnement institutionnel et politique en pleine mutation, les villes moyennes devront donc, après les chantiers urbains, lancer sans tarder le chantier social.

# Conclusion générale

---

Comment comprendre l'engagement – massif – des villes moyennes dans le PNRU, les opérations de rénovation urbaine engagées ont-elles entraîné une remise en cause du modèle urbain dominant ? Cette question centrale dans ce travail induisait que l'inscription des villes moyennes dans le PNRU marquait un tournant dans les manières de penser et de concevoir l'action urbaine à leur niveau. D'un côté, il s'agissait de s'interroger sur les conditions et les modalités d'adhésion de ces villes au PNRU en formulant l'hypothèse de situations d'échanges, d'hybridations ou de résistances aux discours dominants entourant ces opérations. Pour cela, l'analyse du contexte des villes bretonnes et des discours des principaux acteurs a mis en avant la complexité des formes de transaction qui se nouent aux différents niveaux des PRU. De l'autre côté, cette situation supposait qu'il existait des formes de convergence (et de divergence) au sein des opérations et des conceptions relatives à l'action et au changement urbain décelables dans les discours et les choix opérés.

Concernant la première hypothèse, force est de reconnaître que les villes moyennes se sont *a priori* fortement engagées dans le PNRU en reprenant une partie des discours et des axes du CIRU. En ce sens, nous avons démontré qu'il existait de fortes similitudes entre les sites mais aussi que les discours locaux ne reproduisaient pas totalement les contenus du discours politique et médiatique national. Il s'agissait donc de cerner plus précisément l'inégal recouvrement des champs discursifs et d'observer si ceux-ci avaient des incidences sur la nature des opérations conduites et, partant, sur la doctrine portée par l'ANRU. Si les villes moyennes ont d'indéniables particularités, notamment en ce qui concerne la répartition et les enjeux attachés au logement social, les formes prises par les projets urbains traduisent un lissage de ces spécificités et une forte inertie des intercommunalités. La mise en place d'une Agence et le recours à l'appel à projet ont contribué *in fine* à une standardisation des programmes sans faire valoir ce qui apparaît comme un enjeu majeur pour les villes moyennes, c'est-à-dire une répartition plus équilibrée et diversifiée de l'offre – locative – sociale à l'échelle des bassins de vie et une redynamisation des villes-centres.

Sur un versant plus théorique, et reprenant notre seconde hypothèse, il s'agissait de s'interroger sur l'inscription des villes moyennes dans les objectifs et les logiques du PNRU : fait-elle l'objet d'une transaction entre les acteurs concernés et quels rapports au territoire et à l'espace d'action cela traduit-il ? En somme, nous souhaitons appréhender la place et le statut de l'espace dans le jeu des acteurs et dans la contractualisation. Cette problématique transversale supposait que la participation des villes moyennes à un programme national d'exception en direction des quartiers sensibles induisait des ajustements, des échanges, mais aussi des rapprochements entre les manières de faire et de penser l'espace et l'action sur les territoires. Ceci supposait également que, si les villes moyennes peuvent connaître des situations en partie similaires aux grandes villes, leur engagement dans le PNRU dépasse le cadre « d'un traitement de fond de quartiers à la dérive ». Certes, les opérations de rénovation urbaine qui y ont été conduites reflètent pleinement les objectifs et les orientations assignées par l'ANRU, mais les priorités pour les villes moyennes se situent à d'autres niveaux et celles-ci restent inégalement appréhendées.

### ***De la (dé)construction d'une catégorie et de ses enjeux à la refonte des politiques publiques***

La problématique de cette recherche découlait d'un double postulat. D'une part, que l'image des villes moyennes et les enjeux qui s'y trament ont été en partie occultés et dilués par les dynamiques territoriales à l'œuvre, notamment par la focalisation des pouvoirs publics en direction des territoires considérés à enjeux – immédiats – comme les métropoles ou les espaces périurbains dont les mutations spectaculaires ont appelé une attention particulière (partie 1). Or, les villes moyennes ne sont pas restées à l'écart de ces évolutions et, de manière directe ou indirecte, elles se sont inscrites dans les mutations sociales, économiques et territoriales de ces trente dernières années. Cependant, elles demeurent fortement marquées par la phase d'essor des années 1970 qui a façonné une morphologie et une organisation urbaines considérées, aujourd'hui, comme peu adéquates au regard de leurs évolutions (vieillesse de leur population, diminution de la taille des ménages, manque d'attractivité résidentielle, etc.). L'observation de la situation des villes moyennes (chapitre 2) fait certes apparaître différents enjeux, mais aussi des fragilités et des incertitudes. Ainsi, leur base économique et fiscale tend à diminuer relativement alors que, dans le même temps, les transferts publics dans leur direction s'amenuisent. Leur structure démographique est également un élément contribuant à la fragilisation des villes moyennes qui souffrent d'un report d'une partie de leur population en direction des communes périphériques limitrophes. Ce facteur accentue le vieillissement des villes-centres et la moindre mixité sociale. L'enjeu d'un regain d'attractivité de ces territoires s'inscrit dans le renouvellement urbain à l'œuvre et l'aspiration à renouer avec l'image fortement

qualitative de leurs cadres de vie. Après d'autres travaux, un récent colloque consacré<sup>511</sup> à cette question a démontré qu'il existait bien des enjeux propres à l'échelle des villes moyennes. Ce travail s'inscrit dans cette optique et souhaite contribuer à éclairer les enjeux de l'action publique en direction des villes moyennes. Nous avons ainsi montré les limites des projets urbains émanant du PRU au regard de la standardisation à laquelle donne lieu la contractualisation. Celle-ci apparaît même d'une certaine manière plus sclérosante à terme que le risque initialement ressenti de concurrence entre les sites (chapitre 7).

D'autre part, le second postulat était que l'inscription des villes moyennes dans le PNRU a constitué une occasion pour réintégrer l'espace au cœur des réflexions et des stratégies locales (partie 3). La rénovation apparaît ainsi comme un « contexte privilégié de production et de représentation des espaces urbains et de leurs populations et, partant, comme des contextes privilégiés de découpage spatial et d'ordonnancement du monde social » (Bentayou, 2002)<sup>512</sup>. En ce qui concerne ces aspects, urbain et social, les acteurs des villes moyennes ont intégré les attentes, les logiques et les prescriptions du PNRU dans leurs projets d'aménagement urbain. Mais il semble difficile d'y voir aujourd'hui une réelle remise en cause des modèles urbains actuels. La ville moyenne s'inscrit dans le PNRU sans se saisir pleinement de l'occasion donnée de faire valoir les atouts qui ont fait son succès et son image. Cette absence de modèle urbain référentiel est peut-être aussi une chance, laissant ainsi ouvert le champ de l'innovation territoriale. Celui-ci n'est alors possible que si les garanties en termes de péréquation sont assurées et qu'est reconnu, à l'échelle des villes moyennes, un rôle social et politique de premier ordre aux différentes échelles du territoire. La prochaine vague de décentralisation, actuellement à l'étude, ne devra pas faire l'impasse sur ces questions. Sur les plans actoriel et institutionnel en revanche, les acteurs ont montré leur souplesse et leurs capacités à s'approprier un dispositif qui n'avait pas été pensé initialement à leur échelle. Ce réseau partenarial constitué et stabilisé est un élément déterminant dans la conduite des politiques publiques territorialisées à venir. La refonte annoncée de ces politiques (refontes budgétaires, RGPP puis MAP, incitations contractuelles) laisse ouverte la question de la prise en compte des spécificités de ces territoires. Le projet de loi sur la ville actuellement à l'étude, le resserrement des territoires prioritaires de la politique de la ville, la mise en place d'un PNRU 2 et la préparation de l'acte 3 de la décentralisation font également peser des incertitudes quant aux conditions de péréquation qui seront retenues.

---

<sup>511</sup> « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », 9 et 10 décembre 2010, Polytech' Université de Tours.

<sup>512</sup> Extrait tiré de la thèse de Gilles Bentayou, cité par Morel Journal C., Gay G., 2009, Séminaire A.N.R. Imaginaire urbain « Imaginaires, récits et politiques urbaines » Jeudi 5 février 2009 - Université Jean Monnet, Saint-Etienne, MoDys UMR5264 - MOndes et DYnamiques des Sociétés.

Pour les villes moyennes, l'intervention sur le parc social recouvre ainsi une dimension particulière dont les enjeux dépassent, comme nous l'avons démontré, la question de la planification ou de la modernisation d'un parc généralement bien entretenu et attractif. Selon le dernier rapport réalisé conjointement par la FMVM, la CdC et l'USH<sup>513</sup>, les villes moyennes atteignent un taux de logements sociaux de plus de 25% en moyenne contre 16 % au niveau national. La concentration de ces logements au sein des ZUS y est également toujours plus forte (31% à l'échelle des villes moyennes rapportée à 25% à l'échelle nationale). Cette spécificité - forte attractivité du parc social qui se concentre dans des villes-centres au marché foncier généralement peu tendu - se retrouve de manière inégale dans les orientations des politiques urbaines qui y sont conduites. Nous avons vu qu'avant la mise en place de l'ANRU, à l'échelle de la région Bretagne, les villes étaient inégalement investies dans les actions en direction des quartiers d'habitat social (partie 2). L'histoire politique et les traditions aménagistes expliquent en partie seulement ces différences et ce « même si, à l'intérieur d'un groupe de villes politiquement homogènes, de nombreuses variables particulières induisent des différences effectives et des rapprochements avec des situations municipales "étiquetées" autrement » (Mabileau, Sorbets, 1989 : 12)<sup>514</sup>. Ainsi, les villes moyennes bretonnes se sont-elles engagées quasi-unanimement dans les opérations de rénovation urbaine, que celles-ci fassent l'objet d'une convention nationale, régionale ou de manière autonome. Les opérations de rénovation urbaine conduites dans le cadre du PNRU ne sont pas pour autant dénuées de stratégies et d'enjeux politiques, aux échelles locales notamment. Déjà, dès le milieu des années 1980, J.L. Marie considérait qu'elles constituaient l'horizon du changement politique et urbain des villes moyennes et affirmait que « l'heure est à la gestion, à la rénovation de ce qui existe déjà ou à l'implantation d'équipements plus légers "superstructurels" destinés à accompagner, compléter et enrichir l'existence d'une population dont, jusqu'à présent, la satisfaction des exigences strictement matérielles avait été prioritaire » (Marie, 1989 : 125)<sup>515</sup>. La rénovation urbaine participe ainsi au « travail symbolique » que les équipes municipales vont construire à partir de la fin des années 1970, et que l'on retrouve dans les PRU aujourd'hui. Ceux-ci visent à valoriser l'image de villes tranquilles aux quartiers ordinaires, c'est-à-dire à l'opposé des grandes métropoles et davantage inspirées d'un modèle périurbain qu'elles tendent par ailleurs d'endiguer. L'exemple du décalage manifeste concernant la question des densités et des choix opérationnels témoigne de

---

<sup>513</sup> Encore inédit au moment de la rédaction de ce travail – *L'habitat et les villes moyennes*, Présentation aux Assises des villes moyennes et intercommunalité, 6 et 7 juin Colmar 2013.

<sup>514</sup> Voir Annexe n°8 pour un rappel chronologique de la vie politique municipale des villes bretonnes

<sup>515</sup> Marie Jean-Louis, 1989, « La symbolique du changement », In Mabileau Albert, Sorbets Claude, 1989, *Gouverner les villes moyennes*, CERVL, Vie Locale, n° 12, Pedone, Oullins, pp. 109-149.

l'ambiguïté née du désir de faire coïncider logiques d'attractivité (individuelles, groupales et privées) et optimisation de l'espace urbain.

Enfin, nous avons notamment rappelé que les villes moyennes demeurent en retrait des préoccupations politiques et territoriales actuelles. L'analyse des différents dispositifs qui se sont succédés depuis 1973 en direction de l'aménagement et de l'équipement des villes moyennes démontre un lent essoufflement des initiatives conduites en leur direction. Les villes moyennes ont été progressivement reléguées comme enjeux secondaires dans la promotion de politiques d'aménagement contractualisées et décentralisées. Les principaux instruments de ces politiques, avec le recours au conventionnement et au montage de projets, ont conduit à indéterminer les trajectoires spécifiques des territoires des villes moyennes par rapport à des grilles de lectures (et d'interventions) pensées à d'autres échelles. Les années 2000 et la mise en place de l'ANRU reflètent pleinement, sous couvert d'une territorialisation des politiques publiques à travers le recours au projet, cet éloignement des outils au regard des territoires. Pourtant, le PNRU a trouvé au sein des villes moyennes un terrain d'application privilégié.

### ***Les raisons du succès du PNRU dans les villes moyennes***

Au terme de cette étude, nous pouvons déterminer que l'engouement des villes moyennes pour ces opérations s'explique par un triple processus :

Tout d'abord par l'absence de politique nationale – et de doctrine d'aménagement – pensée et/ou calibrée à l'échelle des villes moyennes depuis près de 30 ans. En appréhendant globalement les discours relatifs aux villes moyennes dans les politiques publiques d'aménagement depuis quarante ans, nous avons pu démontrer que, depuis la politique des villes moyennes initiée dans les années 1970, celles-ci avaient tenté successivement de s'inscrire dans les orientations nationales avec d'inégales réussites. Disposant de moins de ressources que les grandes villes, les villes moyennes sont ainsi davantage contraintes et dépendantes des politiques et des orientations nationales et ce, alors même qu'elles connaissent de profondes mutations *in* et *extra muros*.

Ensuite, est apparue la crainte pour ces villes de subir un déclassement social et spatial qui accentue l'idée d'une nécessité d'agir et de miser sur un anti-modèle urbain de la grande ville et de ses travers tout en ayant recours aux mêmes outils et, d'une certaine manière, aux mêmes méthodes et référentiels. Cette logique est d'autant plus prégnante que la périurbanisation est forte et que les outils traditionnels de planification



ne parviennent pas à l'endiguer. A l'échelle des villes moyennes, la concurrence des périphéries incite à s'orienter vers des partenariats extra-territoriaux (Agence, Etat, Conseil Régional, etc.). De ce fait, la politique de la ville trouve ici, depuis sa mise en place, un terrain d'application historique et expérimental. Nous avons ainsi observé la relative intensité du recours aux démolitions dans les PRU des villes moyennes eu égard aux montants engagés et à l'antériorité des dispositifs mis en place. La radicalité des choix opérés apparaît comme le reflet d'un engagement idéologique des acteurs locaux dans les orientations encouragées par l'ANRU. Mais par la promotion d'opérations d'aménagement urbain d'envergure et à forte visibilité pour les responsables locaux, c'est aussi une occasion d'initier un processus de reconquête urbaine. La rénovation urbaine est, en ce sens, non seulement un processus de « gouvernement à distance » (Epstein, 2005) mais aussi un marqueur de l'action et de la volonté politique sur le terrain. Les discours analysés font ainsi état de l'appropriation et des effets de « monstration » (Lussault, 1996 : 100)<sup>516</sup> auxquels donnent lieu les opérations.

Enfin, l'opportunité d'intégrer un vaste programme national s'explique par les intérêts respectifs des acteurs engagés. Au niveau national, il s'agit de montrer l'ampleur du changement attendu dans l'ensemble des sites prioritaires. Et même si la crainte du saupoudrage n'est jamais loin, il a fallu satisfaire à des compromis et des arrangements politiques locaux (affinités politiques dans le choix des conventionnements, en Bretagne ce fut le cas pour Vannes et, pour d'autres raisons, pour Saint-Malo et Guingamp). Au niveau local, le conventionnement (avec l'ANRU ou la Région) constituait une opportunité pour asseoir la scène partenariale locale et dépasser (ou du moins tenter de) les clivages politiques au niveau des intercommunalités notamment – et particulièrement – depuis la SRU et le DALO.

En dernier lieu, entre les deux échelles se joue une imbrication complexe, mais bien réelle, qui constitue une autre facette de la transaction : en conduisant des opérations de rénovation urbaine faiblement polémiques, avec des délais et des financements maîtrisés et respectés, les villes moyennes ont contribué à donner une image positive du PNRU dont l'évaluation s'avère néanmoins aujourd'hui difficile et controversée. Les villes moyennes (bretonnes) apparaissent à ce niveau comme des opérations modèles. Celles-ci ont pour le moment tenu le calendrier et leurs engagements. Les opérations de rénovation urbaine sont, pour la majorité d'entre elles, en train de s'achever. Ces villes entendent ainsi rappeler le rôle qu'elles sont susceptibles de jouer à l'échelle nationale dans la cohésion sociale et territoriale et, par

---

<sup>516</sup> Lussault Michel, 1996, « La politique territoriale (trans)figurée », *Espaces Temps*, vol n° 62, pp. 92-103.

leur inertie et leurs potentiels, qu'elles constituent un échelon incontournable des politiques d'aménagement du territoire.

### ***De l'action urbaine dans les villes moyennes : transaction versus innovation ?***

Les villes moyennes bretonnes se sont attachées depuis les dix dernières années à justifier leur participation au PNRU et à souligner que leurs problématiques sociales et urbaines étaient « de même niveau » (E-V1 ; ST-Ln2 ; B-G1 ; ANRU-3), et parfois de même nature, que celles des quartiers sensibles des grandes villes. Cette volonté d'ancrage et même d'arrimage de ces sites au PNRU a révélé une forme de complexe urbain dont semble souffrir les acteurs des villes moyennes (chapitre 5) et qui est à l'origine de la mise en place d'un rapport de transaction. La spatialité qui émane de ces discours fonctionne ensuite selon deux versants. D'une part l'action sur, par et dans l'espace est constitutive du CIRU (chapitre 3 et 5). A ce titre l'inscription des villes moyennes dans le PNRU devait répondre à cette entrée spatialisante des diagnostics et des discours. Pour les acteurs locaux, la maîtrise de l'espace (et la visibilité des actions qui s'y rapportent) est progressivement devenu une compétence qui a contribué à la stabilisation des réseaux d'acteurs et à ancrer un consensus autour de ces types d'opérations (chapitre 6 - section 2) incluant, à l'image des démolitions, le recours à des modes d'interventions radicaux et fortement symboliques. Les manifestations de ce discours à forte connotation spatiale (usant de métaphores, de métonymies, d'implicites ou, plus ouvertement, de diverses formes de spatialisme – chapitre 5 – section 3) apparaissent dans l'ensemble des entretiens conduits et des documents analysés (presse, études et diagnostics, notes de services, discours). Mais, d'autre part, l'espace est également conçu comme un outil, voire même un vecteur d'intervention, certains acteurs n'hésitant pas à considérer le caractère « actif » donné aux formes et aux aménagements urbains dans leurs capacités structurantes de la vie sociale. C'est ainsi que peuvent être appréhendées les prescriptions d'aménagement précédemment décrites dans les PRU bretons (chapitre 7- section 2), et qui fonctionnent comme des « instruments fortement prescripteurs [auxquels] on attribue des vertus régulatrices d'un collectif hétérogène que l'on souhaite circonscrire dans des valeurs préalablement édictées et dont ils sont le véhicule » (Ferguson, 2008). Par le biais des opérations de rénovation urbaine, l'espace réintègre ainsi pleinement le champ du discours politique (chapitre 5- section 1) et ses enjeux stratégiques mais aussi de contrôle social. C'est au croisement des formes d'action, des conceptions de l'espace dans la vie sociale et de la traduction politique de ces opérations à l'échelle locale mais aussi nationale que nous avons pu déceler les différents niveaux de transaction que le tableau suivant récapitule.

**Tableau conclusif – Les rapports à l’espace en situation de transaction dans les opérations de rénovation urbaine**

		Les acteurs en situation de transaction...	
		faible	Forte
L'espace comme..	<b>Support</b>	<b>(Re)valorisation du site</b> (mise en avant des aspects qualitatifs du projet, volonté d'amélioration de la vie des habitants, modernisation)	<b>Réparation des erreurs et dysfonctionnements</b> (identification des problématiques et des aspects négatifs, faible euphémisation, remise à niveau)
	<b>Outil</b>	<b>Priorité au volet logement</b> (le PRU est justifié par la nécessité ou le souhait d'engager des opérations sur la structure et les types de logements – initiatives bailleurs)	<b>Articulation au projet urbain</b> (les choix opérés relèvent du projet urbain et de l'agencement global du quartier – initiative des services municipaux)
	<b>Prétexte</b>	<b>Discours spatialiste</b> (références métonymiques à l'espace, la rénovation comme thérapie, le corps social assimilé au diagnostic urbain)	<b>Recherche d'une impulsion</b> (vocabulaire du changement, de la rupture ; forte médiatisation des opérations)
	<b>Enjeu</b>	<b>Routinisation des pratiques et tradition d'intervention</b> (antériorité des politiques urbaines, le PNRU est une étape supplémentaire, objectifs ciblés)	<b>Affirmation d'une compétence à agir</b> (ajustements et convergences avec le CIRU, élargissement des objectifs poursuivis)

Réalisation personnelle

Dans l'ensemble des sites étudiés, et souvent au sein même des entretiens réalisés, on retrouve les différentes configurations rapportées ici et les formes prises par la transaction. Il importe de préciser que la transaction n'est pas instituée en tant que telle, en ce sens elle n'entre pas dans un rapport normé ni parfois explicite. Il s'agit tantôt d'une forme plus ou moins consciente d'intégration des valeurs et formes attachées au CIRU et à son expression, tantôt de stratégies conduites par les acteurs eux-mêmes en vue d'atteindre des objectifs parfois distincts du cadre initial. Concrètement, la transaction ne s'effectue pas toujours entre acteurs issus de la sphère nationale (et donc ici particulièrement des responsables du PNRU) avec les décideurs locaux. Elle peut également prendre la forme d'échanges ou de prises de position en interne des projets, entre les responsables locaux et la sphère médiatique et publique, ou encore entre les différents opérateurs. Ainsi, c'est par la part accordée aux différents aspects et particulièrement au recours et à la place de l'espace dans les discours recueillis qu'il a été possible d'en distinguer les arcanes et les contours. Le degré d'intensité de la transaction (faible ou fort) est ici essentiellement indicatif, en tant qu'il fait apparaître essentiellement des critères discriminants d'un site à l'autre. Mais surtout, il est possible d'affirmer qu'aucun discours (convoquant l'espace sous une forme ou une autre) ne s'extrait pas de la transaction. Une transaction sera considérée comme faible lorsque la

mise en place du PRU traduit un écart modéré entre les pratiques et les usages locaux et l'engagement des actions en faveur de la rénovation urbaine. En revanche, la transaction sera considérée comme forte lorsque les discours accompagnant les PRU marquent une distorsion par rapport aux situations et projets antérieurs. Ainsi, selon les discours, le rapport de transaction peut-être à la fois fort et faible selon les manières de faire valoir les rapports à l'espace et à l'action sur l'espace. Enfin, le recours et le retour de l'espace dans la sphère et les discours politiques a induit un rapport qualifiant mais aussi structurant à l'aménagement des villes. Cependant, malgré l'attention renouvelée portée à l'aménagement urbain à l'occasion de ces opérations, il apparaît que les rapports de transaction qui se nouent limitent les capacités d'initiatives et d'expérimentations des acteurs.

La faible part d'innovation et le caractère limité de l'expérimentation auxquelles auraient pu donner lieu les PRU au sein des villes moyennes est à imputer, selon nous, à la forme prise par l'action publique dans leur direction. Celle-ci reste en partie attachée d'une part à une vision floue de la catégorie (chapitre 1), mais également aux problématiques et aux enjeux qui s'y posent (chapitre 2 – section 2 et 3). La place accordée aux nouvelles dynamiques sociales et territoriales (métropolisation, dilution des territoires urbains, nouvelles économies des territoires, etc.) a accentué la relégation et la dilution de la catégorie dans les dispositifs publics passant d'outil d'aménagement du territoire (chapitre 2 – section 1) à celui de support pour des actions globales hors d'échelle. Les politiques d'aménagement du territoire ont ainsi successivement promu la compétitivité (à travers une politique d'excellence notamment, contribuant à valoriser l'ultra-concentration en multipliant le recours aux appels d'offre, aux primes d'excellence et au *benchmarking*), ou le soutien aux territoires en crise (dans une logique d'urgence sociale sur fond de crise économique et territoriale). Les villes moyennes, pour nombre d'entre elles, intègrent difficilement ces catégories (chapitre 2 – section 1). Sans politique spécifique menée en leur direction, elles tentent de faire valoir d'autres atouts : qualité urbaine, coût de la vie, emploi, etc. Mais ces actions souffrent d'un manque de relais dans l'opinion et dans l'action publique, notamment face aux tropismes périurbain et métropolitain.

Localement, la conduite des opérations de rénovation urbaine est le reflet de cette situation. L'engagement des villes moyennes – bretonnes – dans le PNRU est marqué par cette ambivalence (complexe urbain/volonté de trouver des solutions à leur échelle) qui génère un discours de légitimation (décelable dans les registres argumentaires analysés dans le chapitre 6- section 3) autant que dans les descriptions des enjeux locaux et les diagnostics établis (chapitre 4). Les choix opérationnels reflètent ce souci de faire coïncider le PNRU avec les problématiques locales et de rester dans le rang des villes conventionnées – y compris pour les villes n'ayant pas contractualisé avec l'ANRU (chapitre 7).

Les villes bretonnes sont l'illustration de ces sites « bons élèves »<sup>517</sup> du PNRU. Or, cette reconnaissance, tout comme, à l'échelle de la région, l'émargement de nombreux sites dans des opérations de rénovation urbaine, n'a été possible qu'au prix d'une formalisation, parfois excessive, des projets. C'est en ce sens qu'il est possible de regretter aujourd'hui – au regard des montants investis notamment – le manque d'innovation des opérations particulièrement si l'on considère, comme le groupe CRISES y invite, que « l'innovation [sociale] est précisément une transgression des règles pouvant déboucher sur une transformation de l'ordre. Il s'agit alors pour l'Etat non seulement d'offrir le soutien nécessaire à l'innovation, par l'assouplissement ou le réajustement des politiques publiques et des ressources financières et informationnelles, mais également de laisser place à l'autonomie des acteurs pour révéler leur potentiel transformateur et offrir la latitude nécessaire à la poursuite du processus d'innovation »<sup>518</sup>. C'est en ce sens que nous souhaitons rappeler que la créativité, l'expérimentation et l'audace ne sont pas l'apanage des métropoles, les villes moyennes s'en étant fait, jusqu'à récemment encore, les relais voire les instigatrices. Il apparaît, au terme de ce travail, que cette audace urbaine et sociale qu'il est permis d'attendre est, à la veille du troisième acte de la décentralisation, une condition incontournable de l'aménagement et de l'attractivité des villes moyennes de demain. Sous réserve d'une péréquation nationale et d'un objectif de cohésion sociale, l'enjeu pour les villes moyennes serait alors de sortir d'une situation de « dépendance du sentier » (*Path dependence*) pour tracer leur propre chemin.

---

<sup>517</sup> Dans un entretien réalisé avec le directeur de l'ANRU, P. Sallenave affirmait que « la Bretagne est plutôt bonne élève, très bonne élève. A la fin du PRU, on a la sensation d'avoir bien avancé, d'avoir complété les quartiers. [...] C'est quand même un modèle de partenariat dans lequel nous on a confiance. » - Entretien réalisé au siège de l'ANRU le 18/11/2011.

<sup>518</sup> Centre de Recherche sur les Innovations SocialES, 2013, « La transformation sociale par l'innovation sociale », Appel à communication 4<sup>e</sup> colloque international du CRISES, Université du Québec, UQAM, Montréal, 3 et 4 avril 2014, 2 p.

# Références bibliographiques

## A

---

- ABDELMALEK Ali Aït, 2004, « Edgar Morin, sociologue et théoricien de la complexité », *Sociétés*, n°86/4, pp. 99-117.
- ABOUT DE CHASTENET Cedissia, 2012, « Évaluation de la qualité paysagère dans l'aménagement urbain », *Projets de paysage*, 01/10/2012, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/evaluation\\_de\\_la\\_qualite\\_paysagere\\_dans\\_l\\_aménagement\\_urbain](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/evaluation_de_la_qualite_paysagere_dans_l_aménagement_urbain)
- ADELL Germain et CAPODANO Xavier, 2001, « Dire les nouveaux territoires: du stigmaté de la banlieue à l'ubiquité du paysage », In RIVIERE D'ARC Hélène, *Nommer les nouveaux territoires urbains*, MOST Editions UNESCO, Paris, pp. 63-84.
- ALESSANDRI Carlos, FANI Ana, 2011, *La Condição Espacial*, Editora Contexto, São Paulo, 160 p.
- ALTHUSSER Louis, 1976, « Idéologie et appareil idéologique d'Etat », in *Positions* (1964-1975), Paris, Ed. Sciences Sociales, pp. 67-125.
- ALVARENGA Antonio, 1992, « Transaction sociale et ordre spatio-temporel », In Blanc Maurice, 1992, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, pp. 20-38.
- AMAT Jean-Paul, (dir.), 2012, « Biodiversités et paysages: de la connaissance et de la représentation des paysages à leur aménagement durable », *Vertigo*, Hors Série, n°14, septembre 2012, URL: <http://vertigo.revues.org/12205>
- AMIN Ash et GRAHAM Stephen, 1997, « The ordinary city », *Transactions of the Institute of British Geographers*, Volume 22, Number 4, December 1997, pp. 411-429.
- AMIOT Michel et FRICKY Alain, 1978, « L'université et la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°1 octobre, pp. 40-72.
- AMMI Chafia, 2012, « La cohérence discursive comme facteur d'intercompréhension », *Synergies*, n°17, pp. 101-111.
- AMOSSY Ruth, 2008, « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », *Argumentation et Analyse du Discours*, vol.1/2008, URL : <http://aad.revues.org/200>
- ANACHE Marianne, VOLKWEIN Magali, 2006, *Sécurité et rénovation urbaine. Pour une intégration des qualités d'usage au projet urbain*, Conseil régional d'Île-de-France IAURIF, Mission Etudes Sécurité, Paris, 144 p.
- ANDONOVA Yanita, 2011, « L'atelier, l'opérateur et les TIC », *Questions de communication*, vol.19, pp. 253-268.

- ANDREO Christophe, 2005, *Déviance scolaire et contrôle social. Une ethnographie des jeunes à l'école*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 221 p.
- ANSCOMBRE Jean-Claude, 1989, « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol.18, n°1, pp. 13-55.
- ARAB Nadia, 2001, « La coproduction des opérations urbaines: coopération et conception », *Espaces et Sociétés*, n°105-106, pp. 57-81.
- ARDOINO Jacques, 1996, « Le travail sur les langues disciplinaires: l'agent, l'acteur, l'auteur », In FELDMAN Jacqueline, FILLOUX Jean-Claude, et alii, 1996, *Ethique, épistémologie en sciences de l'homme*, l'Harmattan, Logiques Sociales, Paris, pp.22-29.
- ARNOTT Richard, STIGLITZ Joseph, 1979, « Aggregate land rents, expenditure on public goods, and optimal city size », *Quarterly Journal of Economics*, pp. 471-500.
- ASCHER François, 2008, *Les nouveaux compromis urbains. Lexique de la ville plurielle*, Editions L'Aube, Paris, 141 p.
- AUBERT Francis, CHARLOT Sylvie, GAIGNE Carl, 2002, « Politiques de régulation de l'État : quelle place pour les espaces ruraux ? », in *Economie & Humanisme*, n° 362, octobre 2002, pp. 34-38
- AUBERT Francis, GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle, LARMAGNAC Caroline, 2011, Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité - état des lieux et problématiques", In Etat des lieux et problématiques de 7 systèmes territoriaux, *Territoires 2040* n° 3, pp. 101-121.
- AUROUX Jean, 1995, « Les villes moyennes », *Administration*, n°169, octobre-décembre 1995, pp.59-60.
- AUTÈS Michel, 2006, « Les acteurs et les référentiels », In CHOPART Jean-Noël et alii, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte « Recherches », Paris, pp. 81-113.
- AUTHIER Jean-Yves, 1997, *Réhabilitation et embourgeoisement des quartiers anciens centraux. Etude des formes et des processus de micro-ségrégation dans le quartier Saint-Georges à Lyon*, Plan Construction et Architecture, coll. « Recherches », Paris, 146 p.
- AUTHIER Jean-Yves, 2007, « Les « quartiers » qui font l'actualité », *Espaces et sociétés*, 2007/1 n°128-129, pp. 239-249.
- AVENEL Cyprien, 2007, « La politique de la ville et ses destinataires » Une politique de gestion d'un sentiment d'abandon ?, *Informations sociales*, 2007/5 n° 141, pp. 136-147.
- AVENEL Cyprien, 2011, « Quelle politique de la ville demain dans les villes petites et moyennes ? », Table ronde, assemblée générale de Villes au Carré, 24 juin 2011, Tours, Compte rendu, 14 p.
- AVENEL Cyprien, DE SINGLY François, [2004], 2010, *Sociologie des quartiers sensibles*, Collection 128, A. Colin, Paris, 127 p.
- AWAN Akil N., HOSKINS Andrew, O'LOUGHLIN Ben, 2011, *Radicalisation and Media. Connectivity and terrorism in the new media ecology*, Routledge, New-York, 154 p.

## B

---

- BACCAÏNI Brigitte, SÉMÉCURBE François, 2009, « La croissance périurbaine depuis 45 ans », *Insee Première* n°1240 - juin 2009, 4 p.
- BACHMANN Christian, LEGUENNEC Nicole, 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Ed. Albin Michel, Paris, 557 p.
- BACOT Paul et RÉMI-GIRAUD Sylvianne, 2002, « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, n°68, mis en ligne le 29 avril 2008. Textuel : <http://mots.revues.org/5112>
- BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, 2001, « Gestion urbaine de proximité et démocratie participative », *Les annales de la recherche urbaine*, n°90, pp. 148-155.
- BADARIOTTI Dominique, 2006, « Le renouvellement urbain en France: du traitement morphologique à l'intervention sociale », HAL : halshs-00121821, *Praxis*, version 1, 16 p.
- BAILLARGEON Jacques, 2003, « L'analyse factorielle exploratoire », Uqtr, cours Afe, 22 janvier 2003, 17 p.
- BAILLY Antoine, 1975, *L'organisation urbaine : théories et modèles*, Paris, CRU, 272 p.
- BAIROCH Paul, 1978, *Taille des villes, conditions de vie et développement économique*. Paris, EHESS, 215 p.
- BALME Richard, FAURE Alain, MABILEAU Albert, *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Presses de Sciences Po, Paris, 483 p.
- BALZANI Bernard, BERTRAUX Roger, BROT Jean, 2002, *Questions urbaines et politiques de la ville*, L'Harmattan, Paris, 236 p.
- BANTIGNY Ludivine, 2013, « « Historicités du 20e siècle » Quelques jalons sur une notion », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013/1, n° 117, pp. 13-25.
- BARBICHON Guy, 1979, « Les migrants dans la ville, Lorient et Dunkerque », *Les Annales de la recherche urbaine*, pp. 3-26.
- BARBIN Jean-Yves, 1976, *La décentralisation qualitative*, Economies régionales et aménagement du territoire, Les travaux du CESE, Saisine gouvernementale, adoptée le 09/06/1976, 92 p.
- BARNÈCHE-MIQUEU Laurence, 2011, « Le territoire, cadre d'action et ressources : le dispositif MétalAdour », In SECHET Raymonde, GARAT Isabelle, ZENEIDI Djemila, 2011, *Espaces en transactions*, PUR, Rennes, pp.165-174.
- BARNÈCHE-MIQUEU Laurence, LAHAYE Nathalie, 2005, « Des réseaux d'acteurs locaux pour des projets de territoire, les cas des acteurs électrique et métallurgique pyrénéens », In GUILLAUME Régis (dir.), 2005, *Globalisation, systèmes productifs et dynamiques territoriales*, L'Harmattan, Paris, pp. 115-14.
- BAROU Jacques, 1993, « Les Minguettes à Vénissieux : amours et désamours des tours », *Panoramique* n°12, 4em trimestre, pp. 38-41.
- BARRÈRE Pierre et CASSOU-MOUNAT Micheline, 1980, *Les villes françaises*, 1980, Masson, Paris, 255 p.
- BARRET Christian et alii 2000, *Dictionnaire de géographie humaine*, Ed. Liris, Paris, 191p.



- BARTHES Roland, 1984, *Les bruissements de la langue*, Essais critiques, Seuil, Paris, 439 p.
- BASSAND Michel, 2007, *Cités, villes, métropoles. Le changement irréversible de la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 234 p.
- BATAILLON Claude, 1995, « Explosion des villes du Tiers Monde », pp.713-724, In BAILLY Antoine, FERRAS Robert et PUMAIN Denise, 1995, *Encyclopédie de Géographie*, éd. Economica, Paris, 1167 p.
- BAUDELLE Guy, JEAN Yves (dir), 2009, *L'Europe, aménager les territoires*, édit. Armand Colin, Paris, 424 p.
- BAUDELLE Guy, TALLEC Josselin, 2008, « Les villes moyennes sont-elles les perdantes de la mondialisation ? », *Pouvoirs locaux*, n°77, 1 pp. 89-94
- BAUDIN Gérard, 2001, « La mixité sociale, une utopie urbaine et urbanistique », *Revue du CREHU*, Presses Universitaires de Franche Comté, n°10, pp. 13-23.
- BAUDIN Gérard, GENESTIER Philippe, 2002, *Banlieue à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La Documentation française, Paris, 252 p.
- BAUDIN Gérard, GENESTIER Philippe, 2006, « Faut-il vraiment démolir les grands ensembles? », *Espaces et sociétés*, Hors dossier II, 2006/2-3, n°124-125, pp. 207-222.
- BAUDOUI Rémi, FAURE Alain, FOURCAUT Annie, MOREL Martine, VOLDMAN Danièle, 1990, « Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième siècle*, revue d'histoire, n° 27, pp. 97-105.
- BAUER Gérard, ROUX Jean-Michel, 1976, *La "rurbanisation" ou la ville éparpillée*, Paris, éd. Seuil, 192 p.
- BEAUCHARD Jacques, 1996, « La constitution d'un ville-pays : à partir de la région Centre-Portugal », *Norois*, Volume 171, n°1, pp. 587-593.
- BEAUD Stéphane, 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, Vol. 9, n° 35, pp. 226-257.
- BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade (dir.), 2006, *La France invisible*, Ed. La Découverte, Paris, 646 p.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, 1971, *La Géographie, méthodes et perspectives*, Paris, éd. Masson, 141 p.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, 1978, *La France des villes Ouest et Centre-Ouest*, La Documentation française, Paris, 176 p.
- BEHAR Daniel et ESTEBE Philippe, 2009, « Aménagement du territoire. Une mise en perspective », In *L'Etat de la France*, édition 2007-2009, La découverte, Paris, pp. 286-296.
- BÉHAR Daniel, 1999, « Du terrain au territoire: la politique de la ville », *Informations sociales*, n°72, janvier 1999, 5 p.
- BÉHAR Daniel, 2000, les nouveaux territoires de l'action publique, In PAGES Dominique, PELISSIER Nicolas, *Territoires sous influence*, Tome 1, L'Harmattan, collection Communication et civilisation, Paris, 187 p.

- BÉHAR Daniel, 2004, « Les politiques régionales en direction des villes moyennes. Les villes moyennes – situations et enjeux », In Synthèse FMVM et CDC., 2004, *Les villes moyennes, enjeux pour le développement des territoires*, Paris, pp. 8-14.
- BÉHAR Daniel, 2010, « Les incertitudes stratégiques de l'aménagement du territoire. Une illustration par les villes moyennes », Actes du colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Tours PolyTech', 9-10 décembre 2010, pp. 31-41.
- BELLET, Carmen., LLOP TORNE Josep Maria, 1999, *Ciudades intermedias y urbanización mundial*, Lleida, Artis., 97 p.
- BELLMAN Christophe, BISWAS Trineesh, CHAMAY Marie, 2010, « Tendances récentes des échanges commerciaux internationaux et des négociations internationales », *Revue internationale de politique de développement*, n°1, 2010, URL : <http://poldev.revues.org/127>
- BENKO Georges, 2007, « Économie urbaine et régionale au tournant du siècle », *Métropoles* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 18 mai 2007, URL : <http://metropoles.revues.org/139>
- BERDOULAY Vincent, 1988, *Des mots et des lieux*, CNRS, Paris, 102 p.
- BERDOULAY Vincent, 1999, « Le retour du refoulé. Les avatars modernes du récit géographique », In LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Mappemonde, Belin, Paris, pp.111-127.
- BERGEL Pierre, DESPONDS Didier, JEAN Sabrina, LE GOFF William, 2008, *Le renouvellement de la ville : vecteur de sélection sociale ou levier de justice urbaine ?*, PUCA, CRESO, MRTE, Rapport final, synthèse, pp. 211-220.
- BERKANI Véronique, 2004, "Je démolis, tu te barres", *Cahiers de l'Adels*, dossier de Territoires n°450 - septembre 2004, Textuel: <http://www.adels.org/territoires/450.htm>;
- BERLAND-BERTHON Agnès, 2006, « La démolition de logements sociaux : retour sur l'histoire d'une non-décision », *Urbanisme*, n°349, juillet-août 2006, pp. 34-38.
- BERNOUX Philippe, 2000, « Les apports de la sociologie des organisations », Conférence au Certu, mars 2000, 50 p.
- BERRY Michel, 2000, « La voiture en ville », *La Gazette de la société et des techniques*, Annales des mines, n°2, mai 2000, pp.1-4
- BERTRAND Magali, BLOT Frédérique, DASCON Juhane, GAMBIO Mélanie, MILIAN Johan, MOLINA Géraldine, 2007, « Géographie et représentations: De la nécessité des méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, n°3, Actes du colloque Bilan et prospectives de la recherche qualitative, pp. 316-334.
- BERTRAND Michel-Jean, 1978, *Pratique de la ville*, Paris, Masson, 212 p.
- BETTELHEIM Charles et FRERE Suzanne, 1950, Une ville française moyenne: Auxerre en 1950, étude et structure sociale et urbaine, *Cahier n°17 de la fondation Nationale des sciences politiques*, A. Colin, Paris, 288 p.
- BICHOT Jacques, 2010, *Le coût du crime et de la délinquance*, Etudes & Analyses n°8, Institut pour la Justice, 78 p.
- BIDEAU Yves, 2010, « Perspectives globales et locales de l'ANRU », In HARISMENDY Patrick, GAUDIN Solène, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoines*, Corlet Ed., Saint-Brieuc, pp.11-16

- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, GIGLIA Angela, 2012, « Vers la ville insulaire », *Espaces et sociétés*, n° 150, 2012/2, 216 p.
- BILLARD Gérald, CHEVALIER Jacques, MADORÉ François, VUAILLAT Fanny, 2011, *Quartiers sécurisés : un nouveau défi pour la ville ?*, Scrineo, Les Carnets de l'info, Paris, 206p
- BILLAUDOT Bernard, 2001, *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, L'Harmattan, Paris, 304 p.
- BLANC Maurice, 1994, « La transaction dans les sciences sociales : vers un paradigme élargi », In BLANC Maurice, MORMONT Marc, RÉMY Jean, STORRIE Tom, 1994, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, édit. L'Harmattan, Paris, pp. 21-47/320 p.
- BLANC Maurice, 2007, « La « politique de la ville » : une « exception française » ? », *Espaces et sociétés*, 2007/1, n° 128-129, pp. 71-86.
- BLANC-BUISSON Odile, 1998, *Le logement en Bretagne : proposition pour une approche territoriale renforcée*, CES Bretagne, novembre 1998, Rennes, 178 p.
- BLANCHARD Raoul, 1937, Compte rendu critique, *Revue de géographie alpine*, Volume 25, n°25-2, pp. 441-445.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1996, « Trois remarques sur l'ordre des mots dans la langue parlée », *Langue française*, Volume 111, n°111, pp. 109-117.
- BOCK Emilie et CARRIÈRE Jean-Pierre, 2007, « Le développement des villes intermédiaires atlantiques : quel rôle dans la perspective d'une construction polycentrique du territoire européen ? », *Annales de l'Université d'Oradea*, pp 47-59.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Nrf essais, Gallimard, Paris, 483 p.
- BONERANDI Emmanuelle, 2007, « Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires. Pour une géographie des escapes anti-héros: au-delà de la banalité des espaces intermédiaires », XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- BONERANDI Emmanuelle, 2010a, *Pauvreté et précarité dans le département de l'Ain, Etat des lieux*, octobre 2010, 119 p.
- BONERANDI Emmanuelle, 2010b, *Pauvreté, inégalités et cohésion sociale dans les villes intermédiaires*, Datar-Territoires 2040.
- BONERANDI Emmanuelle, ROTH Hélène, 2007, « Pour une géographie des espaces anti-héros: au-delà de la banalité des espaces intermédiaires », In *Les dynamiques territoriales. Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*, XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF Grenoble-Chambéry 11, 12,13 juillet 2007
- BONIN Emmanuel, DALLO Alain, 2003, « Hyperbase et Lexico 3, outils lexicométriques pour l'historien », *Revue Histoire et Mesure*, édition EHESS, XVIII n°3/4, pp. 389-402.
- BONIN Sylvie, 2004, «Au-delà de la représentation, le paysage», *Revue des matériaux pour la recherche en sciences sociales*, *Strates*, Numéro 11, <http://strates.revues.org/document390.html>
- BONNAFOUS Alain, 1990, « TGV et Aménagement du Territoire », *Annales des Mines, Réalités industrielles*, octobre 1990, pp. 35-38.

- BONNARD Yves, LORD Sébastien, MATTHEY Laurent, ZANGHI Filippo, 2009, « Splendeur et misère du périurbain », *Articulo: Journal of urban research*, n°5, URL: <http://articulo.revues.org/826>
- BONNY Yves, OLLITRAULT Sylvie, KEERLE Régis et LE CARO Yvon (dir.), 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux: Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Presses universitaires de Rennes, 408 p.
- BONVALET Catherine et GOTMAN Anne (dir.), 1993, *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 167 p.
- BONVILLE Jean de, 2000, *L'Analyse de contenu des médias, De la problématique au traitement statistique*, collection Culture & Communication, De Boeck Université, Bruxelles, 452 p.
- BORSIG Agnès, BURDACK Jochaim, KNAPPE Elke, 2010, « Summary and conclusions. Small towns in Eastern Europe: local networks and urban development », In *Small towns in Eastern Europe: local networks and urban development*, Leipzig, pp. 90-97.
- BOSSAVIT Jean-Luc, REAU Brigitte, 2000, *Quartiers d'habitat social et villes moyennes: quel devenir? Capitalisation du programme Prévention Villes Moyennes*, collection Villes et quartiers, GIE CDC-UNFOHLM, Paris, 85 p.
- BOUCHAIN Patrick, 2008, « Les architectes et l'engagement. Rencontre avec Patrick Bouchain », entretien avec Bernard MARREY, *Criticat*, n° 2, septembre 2008, 85 p.
- BOUCHET Guillermina et MATHIEU Marie-Antoinette, 1982, « Les héritages et leur actualité. Pau ville moyenne héritière de Pau ville anglaise », In GRVM, 1982, *Aménagement et pratiques urbaines. Rêves et réalité de la ville moyenne*, Edition CNRS, Centre régional de Bordeaux, Paris, pp. 17-27.
- BOUDON Raymond, 1977, *Effets pervers et ordre social*, PUF, Paris, 288 p.
- BOUDON Raymond, 1995, *Le juste et le vrai*, Paris Fayard, 563 p.
- BOUDON Raymond, 1997, « L'explication cognitiviste des croyances collectives », dans BOUDON Raymond, BOUVIER Alban et CHAZEL François, 1997, *Cognition et sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 281 p.
- BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, 1982, *Dictionnaire critique de sociologie*, PUF, 626 p.
- BOUINOT Jean et BERMILS Bernard, 1995, *La gestion stratégique des villes : entre compétition et coopération*, Paris, Armand Colin, Collection U Géographie, 208 p.
- BOUINOT Jean, 1991, « les villes moyennes européennes à l'échéance de 1993 », *Les Annales de Géographie*, n°561-562, pp. 770-796.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, 1968, *Le métier de sociologue*, Mouton- Bordas, Paris, 430 p.
- BOURDIN Alain, 1996, « Transaction et action organisée », In VOYE Liliane, 1996, *Ville et transactions sociales*, Hommage au professeur Jean REMY, L'Harmattan, Paris, pp. 247-258.
- BOURDIN Alain, 2009, *Du bon usage de la ville*, Ed. Descartes & Cie, Paris, 176 p.
- BOURDIN Alain, ASCHER François, BAUDIN Gérard, 2003, *Les apports de la recherche urbaine, la société urbaine du XXI<sup>e</sup> siècle*, IAURIF, Paris, 68 p.

- BOUREILLE Bernard, COMMERÇON Nicole, 1991, « Mutations économiques et dynamiques des sociétés urbaines », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.66, n°2, pp. 91-95.
- BOUTET Annabelle, 2003, *La contractualisation territoriale Un mode d'action publique en renouveau permanent ou un outil d'avenir pour l'aménagement ?*, Rapport pour la DATAR, CDU - DGUHC, Tours, 177 p.
- BOUZOUINA Louafi, 2007, « Concentrations spatiales des populations à faible revenu, entre polarisation et mixité. Une analyse de trois grandes aires urbaines françaises », *Pensée Plurielle*, n°16, pp. 59-72.
- BOUZOUINA Louafi, 2008, *Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines*, Thèse de Sciences économiques dirigée par Dominique MIGNOT, soutenue le 03 décembre 2008, Université Lumière Lyon 2, 325 p.
- BOYER Henri, PAVEAU Marie-Anne, « Toponymes. instruments et enjeux », *Mots. Les langages du politique*, n°86, mars 2008, ENS Editions, Paris, 149 p.
- BOYER Jean-Claude, 2003, *Les villes européennes*, Carré géographie, Hachette, Paris, 286 p.
- BRASSAC Christian, 2004, « Action située et distribuée et analyse du discours: quelques interrogations », *Cahiers de Linguistique Française* 26, pp. 251-268.
- BRENNER Neil, 2004, "Urban Governance and the Production of New States Spaces in Western Europe, 1960-2000", *Review of International Political Economy*, vol.11, no.3, pp. 447-488.
- BRENNETOT Arnaud, 2009, *Géoéthique du territoire. Le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France*, Thèse dirigée par Michel BUSSI, soutenue le 2 juin 2009, Université de Rouen, 2 volumes, 1047 p.
- BRENNETOT Arnaud, 2011, « Les géographes et la justice spatiale, généalogie d'une relation compliquée », *Les Annales de Géographie*, n°678, pp. 115-134.
- BREVIGLIERI Marc, 2004, « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur la routine », *Histoire et Sociétés*, n° 9, janvier, pp. 19-29.
- BRÉVILLE Benoit, 2011, « Trente-cinq ans de politique de la ville », In *Villes et logement: quelles politiques ?*, *Regards sur l'actualité*, n°367, janvier 2011, pp. 31-43.
- BRIELLET Antoine, 1968, « Une petite ville bretonne, Quimperlé, en 1815, d'après les archives municipales », *Norais*, Volume 60, n°1, pp. 493-501.
- BRODACH Ari, GOFFI Mélanie, 2005, « La politique de la ville : une trajectoire de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 4 | 2005, mis en ligne le 17 novembre 2005, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1493>
- BROUARD Sylvain, 2010, *Principal/Agent*, pp. 523-530 In BOURRAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 776 p.
- BRUN Jacques, RHEIN Catherine (dir.), 1994, *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesures*, L'Harmattan, Paris, 258 p.
- BRUNEAU Pierre, 1989, *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial*, Québec, Presses de l'université du Québec et Office de planification et de développement du Québec, 195 p.

- BRUNEAU Pierre, 1990, « Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace: Etude de cas », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 34, pp. 21-32.
- BRUNET Roger, 1997, « Villes moyennes. Point de vue de géographe », In COMMERÇON Nicole, GOUJON Pierre, 1997, *Villes moyennes. Espaces, société, patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 13-25.
- BRUNET Roger, DOLLFUS Olivier, 1990, *Mondes nouveaux*, Géographie Universelle, Belin, Paris, 480 p.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé, 1993 (première édition 1992), *Les mots de la géographie dictionnaire critique*, Reclus, la documentation française, Paris, 518 p.
- BUCHOUD Nicolas (dir.), 2008, *La ville stratégique, Changer l'urbanisme pour répondre aux défis urbains mondiaux*, CERTU, Lavoisier Editions, Cahen, 272 p.
- BUISSON Marie-Andrée, MIGNOT Dominique, 2005, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Economie, société et région, De Boeck Université, Bruxelles, 368 p.
- BULOT Thierry, VESCHAMBRE Vincent, 2006, *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, Espaces discursifs, L'Harmattan, 246 p.
- BURGEL Guy, 1975, *Athènes, étude de la croissance d'une capitale méditerranéenne*, Université de Lille 3, 612 p.
- BURGEL Guy, 2001, « Mémoire de la ville et recomposition urbaine », In LOYER F. (dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe : Actes des Entretiens du patrimoine*, Paris, éditions Fayard, pp. 95-104.
- BURGEL Guy, 2006, *La Revanche des villes*, Hachette Littératures, Paris, 239 p.
- BURON Claude, 1976, « Les contrats d'aménagement conclus entre l'Etat et les villes moyennes », *Actualité Juridique du Droit Administratif*, 20 octobre 1976, pp. 510-518.

## C

---

- CAILLY Laurent, DODIER Rodolphe., 2007, «La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre», *Norois*, n°205, 2007/4, pp. 67-80.
- CAMAGNI Roberto, GIBELLI Maria-Cristina, 1997, *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes*, Le château, La Tour d'Aigues, Datar/Ed. de l'Aube, 176 p.
- CANDELIER-CABON Martine, GAUDIN Solène, 2012, « Les géographes et la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Encyclopédie de la Bretagne*, Editions Dumane, vol 2 & 3, Bastia.
- CANEVET Corentin, 1992, *Le modèle agricole breton*. PUR - Presses universitaires de Rennes, Rennes, 397 p.
- CANTAL-DUPART Michel, 2007, « La ville de demain se construit en banlieue », *DIACT Territoires 2030, Revue d'études et de prospective*, pp.39-43, In 2em semestre 2007, n°4, Prospective urbaine et politique de la ville, La documentation française, 180 p.



- CARLIER Etienne, DAWANCE Josette, 2007, *L'économie résidentielle en Wallonie*, Travaux de recherches 2005-2006, DPDT, Etude IV: l'économie résidentielle, 16 p.
- CARO Patrice, CUNEY Florence, 2002, « Carte universitaire et aménagement du territoire », In CARO Patrice, DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude., *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultat*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 364 p.
- CARRIER Mario, DEMAZIERE Christophe, 2012, « Introduction La socio-économie des villes petites et moyennes: questions théoriques et implications pour l'aménagement du territoire », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012/2 avril, pp. 135-149.
- CARRIERE Jean-Paul et BOCK Emilie, 2004, « Le développement des villes intermédiaires au Portugal : un enjeu stratégique dans la perspective du polycentrisme », *Sud-Ouest européen*, n°18, pp. 71-84.
- CARRIERE Jean-Paul, 2008, « Les villes intermédiaires européennes et l'Europe polycentrique », *Réalités industrielles*, février 2008, pp. 18-26.
- CASTEL Robert, [1995] 1999, *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Gallimard, 1<sup>ère</sup> édition Fayard, Paris 349 p.
- CASTELLS Manuel, 1998, *La société en réseaux. L'ère de l'information. Tome 1*, traduit de l'anglais par Philippe DELAMARE, Fayard, Paris, 613 p.
- CASTELLS Manuel, GODARD Francis, 1973, *La rénovation urbaine à Paris, structure urbaine et logique de classes*, Mouton, Paris, 149 p.
- CASTELLS Manuel, GODARD Francis, 1974, *Monopolville*, l'Etat, l'urbain, Paris-La Haye, Mouton, 496 p.
- CATTAN Nadine, PUMAIN Denise, ROZEMBLAT Céline, SAINT-JULIEN Thérèse, 2000, *Le système des villes européennes*, Paris, Economica, 2e édition, 243 p.
- CAUVIN Colette, 1999, « Pour une approche de la cognition spatiale intra-urbaine », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, article 72, mis en ligne le 27 janvier 1999, URL : <http://cybergeog.revues.org/5043>
- CHALARD Laurent, DUMONT Gérard-François, 2010, « Croissance et décroissance des villes françaises. La typologie des évolutions démographiques », *Population & Avenir*, n°699, Septembre-Octobre 2010, pp. 4-7.
- CHALARD Laurent, DUMONT Gérard-François, 2011, « L'armature urbaine de l'emploi en France, un basculement géographique », *Population & Avenir*, 2011/4 - n° 704, pp. 4-7.
- CHALAS Yves, 2000, *L'invention de la ville*, Ed. Anthropos, Paris, 199 p.
- CHALAS Yves, 2002, *Villes contemporaines*, Editions Cercle d'art, Paris, 208 p.
- CHALAS Yves (dir.), 2004, *L'imaginaire aménageur en mutation. Cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistique. Contribution au débat*, L'Harmattan, Paris, 340 p
- CHALEARD Jean-Louis, DUBRESSON Alain, 1989, « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire », in *Tropiques, lieux et lien*, ORSTOM, Paris, pp. 277-290.
- CHALINE Claude, 2007, *Les nouvelles politiques urbaines. Une géographie des villes*, Carrefour, Ellipses, Paris, 156 p.

- CHALINE Claude, 2003, *Les politiques de la ville*, Presses universitaires de France, Paris, 127p.
- CHAMUSSY Henri, UVIETTA Patrice, 1992, « Du nombre à la structure (modèles numériques et modèles qualitatifs) », *Géopoint 1992*, Modèles et modélisation en Géographie, Groupe DUPONT, Avignon.
- CHARBONNEAU François, LEWIS Paul, MANZAGOL Claude (sous la direction de), 2003, *Villes moyennes et mondialisation, Renouveau de l'analyse et des stratégies*, Trames, Université de Montréal, 334 p.
- CHARLOT Sylvie, HILAL Mohamed, SCHMITT Bertrand, 2009, « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », *Espace populations sociétés*, 2009/1, mis en ligne le 01 février 2011, URL : <http://eps.revues.org/index3556.html>
- CHARMES Éric, 2009, « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? », *La Vie des idées*, 10 mars 2009, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>
- CHARRE Jacques Gilbert et COYAUD Louis Marie, 1971, *Les Villes Françaises*, Paris, CRU, 59 p.
- CHARRÉ Laurent, MAKOWSKI Gérard, GRANGER Véronique, 2000, *Premières impressions sur le quartier*, avril 2000, 12 p.
- CHATEAURAYNAUD Francis, DOURY Marianne, 2011, « Une affaire de précédents. Du rôle des événements marquants dans la portée des arguments », colloque international *Langage, discours, événements*, Florence, Italie, 31 mars-2 avril.
- CHÉRÈQUE Jacques, 1989, « Un pompier avec une âme d'architecte. Entretien avec J. Chérèque », *Politix*, vol. 2, n°7-8, pp. 124-127.
- CHETELAT Joël, LEY Elise, 2002, « Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, article 228, mis en ligne le 18 novembre 2002, URL : <http://cybergeo.revues.org/2048>
- CHEVALIER Gérard, 1996, « Volontarisme et rationalité d'État : l'exemple de la politique de la ville », *Revue française de Sociologie*, XXXVII, pp. 209-235.
- CHEVALIER Gérard, 2008, « Rationalités, référentiels et cadres idéologiques », *Sociologies* [En ligne], Débats, Rationalités, référentiels et cadres idéologiques, mis en ligne le 27 avril 2008, URL : <http://sociologies.revues.org/2023>
- CHEVALIER Jacques, 1996, « Entre polarisation et réseaux : stratégies économique dans un espace de dispersion métropolitaine, l'Ouest de la France », Communication au colloque « Dynamiques fractures dans les métropoles, les politiques urbaines entre excellence et exclusion », Toulouse.
- CHEVALIER Jacques, 1999, *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'Ouest de la France*, Anthropos, Economica, Paris, 160 p.
- CHIVALLON Christine, 2003, « Une vision de la géographie sociale et culturelle en France / A vision of social and cultural geography », *Annales de Géographie*, Volume 112, n° 634, pp. 646-657.



- CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Michael, 1999, *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve post-moderne*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 330 p.
- CHOAY Françoise, [1965] 1979, *L'Urbanisme utopies et réalités*, Paris, Seuil, 446p
- CHOAY Françoise, 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 271 p.
- CHOAY Françoise, 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La ville: art et architecture en Europe 1870-1933*, Centre Pompidou, Paris, pp. 26-35.
- CHOAY Françoise, 1999, Propos recueillis par PAQUOT Thierry in *Le XXe siècle, de la ville à l'urbain*, numéro spécial *Urbanisme*, n°309, novembre 1999, pp. 6-8.
- CHOLEZ Céline, 2008, « Compétences spatiales, compétences d'action dans l'espace », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1/2008, Vol. 2, n° 1, pp. 37-62.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry, 1982, *La fin des villes. Mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « raisons de plus », 246 p.
- CLAVAL Paul, 1972, « La grande ville allemande », *Annales de Géographie*, Volume 81, n°447, pp. 538-554
- CLAVAL Paul, 1981, *La logique des villes. Essai d'urbanologie*, Litec, Paris, 633 p.
- CLAVAL Paul, 1998, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Editions Nathan Université, Paris, 544 p.
- COING Henri, 1966, *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n°4 (Paris 13e)*, Paris, Les Editions ouvrières, 303 p.
- COLOOS Bernard, 2010, *Habitat et ville. Quinze questions et controverses*, Editions de L'Aube, Villes et territoires, Sciences Po Urbanisme, Paris, 433 p.
- COMBY Jean, 1973, « Un nouvel aspect de la politique de la DATAR, les villes moyennes, pôles de développement et d'aménagement » *Norois*, 4, 1973, pp. 647-660.
- COMMERÇON Nicole et GEORGE Pierre, 1999, *Villes de transition*, Anthropos, Paris, 217 p.
- COMMERÇON Nicole, 1988, *La dynamique du changement en ville moyenne*, (préface de LE LANNOU Maurice), Presses Universitaire de Lyon, 578 p.
- COMMERÇON Nicole, 1990, « Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 65 n°3, pp. 213-220.
- COMMERÇON Nicole, audition du 3 décembre 2002 par la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire du Sénat, Travaux de la commission spéciale aménagement et développement durable du territoire, Textuel : <http://www.senat.fr/commission/amenagement/amgt021209.html>
- COMMERÇON Nicole, GOUJON Pierre, 1997, *Villes moyennes. Espaces, société, patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 490 p.
- CORDIER Mathilde, MEUNIER Jules-Mathieu, 2009, *L'animation intercommunale des politiques locales de l'habitat: avancées et limites de la construction d'une capacité d'action collective dans les agglomérations de Lyon, Nantes et Toulouse*, POPSU, mars 2009, 212 p.
- CORIAT Benjamin, 1994, « La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives », *Futur Antérieur*, novembre-décembre, pp. 101-152.

- COURTOIS Laurent, 2008, Thèse de doctorat, *Le processus de formation du ghetto dans une ville moyenne : Angoulême*, LAPSAC, sous la direction de Didier LAPEYRONNIE Université Victor Segalen-Bordeaux 2, 328 p.
- COUTURIER Thierry, MADORÉ François, 1996, « La Roche-sur-Yon : ville atypique ou ville moyenne de l'Ouest Français ? », *Norois*, tome 43, n°171, pp. 495-51.
- CRAINE Jim, 2007, "The Medium Has a New Message: Media and Critical Geography", *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Issue 6/2, pp. 147-152.
- CROS Lucile, 2012, « Les revenus des bretons pendant la crise », *INSEE Bretagne, Octant analyse*, n°27, janvier 2012, 6 p.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'Acteur et le système*, Paris, Éd. du Seuil, 500 p.
- CUIN Charles Henry, 2005, « Le paradigme cognitif : quelques observations et une suggestion », *Revue française de sociologie*, 46-3, pp. 559-572.
- CUIN Charles-Henry, 2009, « Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-120 | 2001, mis en ligne le 14 décembre 2009, URL : <http://ress.revues.org/658>
- CULIOLI Antoine, FUCHS Catherine, PECHEUX Michel, 1970, « Considérations théoriques à propos du traitement formel du langage », *Dunod, Documents de linguistique quantitative n°7*, Paris In PAVEAU Anne-Marie, 2008, « Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d'une paire de faux jumeaux », In *Linguistique et littérature: Cluny, 40 ans après*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, pp. 29-31.

## D

---

- DAMON Julien, 2008, *L'exclusion*, PUF, Paris, 128 p.
- DAMON Philippe, 2009, « Quarante ans de politique de la ville », In DAMON Julien, MICHEAU Michel, 2009, *Quarante ans d'urbanisme, clés pour le présent*, Editions de l'Aube, Sciences Po Urbanisme, Paris, pp.167-194
- DARBOUX Nadège, 2012, *Situation du logement en Bretagne*, DREAL Bretagne, Mission Communication, Octobre 2012, Rennes, 28 p.
- DARIN Michaël, 1988, « Les grandes percées urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle : quatre villes de province », *Annales ESC*, n°2, pp. 477-505.
- DAUPHINE André, 2003, *Les théories de la complexité chez les géographes*, Anthropos, coll. Géographie, Paris, 248 p.
- DAVEZIES Laurent, 2000, « Les fondements d'une intervention publique en faveur du développement territorial », Chapitre VI, tendances territoriales, *Territorial Outlook*, OCDE, Paris.
- DAVEZIES Laurent, 2004, « Temps de la production et temps de la consommation, les nouveaux aménageurs des territoires ? », In *Futuribles*, novembre 2004, n°295, pp. 43-56.

- DAVEZIES Laurent, 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Ed. du Seuil, Paris, 113 p.
- DAVEZIES Laurent, 2009, « L'économie locale « résidentielle », *Géographie Économie Société*, vol.11, n° 1, janvier-mars 2009, pp. 47-53.
- DAVEZIES Laurent, 2012, *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Editions du Seuil, Paris, 128 p.
- DAVODEAU Hervé, 2008, « Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage », In KIRAT Thierry, TORRE André (dir), 2008, *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, Paris, pp. 49-61.
- DE BERNARDY Michel, 2000, « "Territoire "mobile" pour entreprises fertiles. Le choix des agrégats urbains moyens" », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°86, pp. 17-25.
- DE LAFARGUES Sterenn, 2006, « Distribution et représentations du terme quartier dans les discours de la politique de la ville », exemple des discours de C. Bartolone et JL. Borloo, In BULOT Thierry et VESCHAMBRE Vincent, 2006, *Mots, traces et marques. Dimension spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, Paris, 246 p.
- DE REPARAZ André, DURBIANO Claudine, 1993, « Les espaces flous des franges périurbaines de la Basse Provence », *Méditerranée*, vol 77, pp. 25-30.
- DE ROO Priscilla (coordonné par), DIACT, 2008, *Les villes moyennes, charnières du territoire*, Mise en place de l'expérimentation autour de 20 villes témoins, septembre 2008, 10 p.
- DE ROO Priscilla, 2005, *Livre Blanc. Villes moyennes, villes d'intermédiation. Pour une diversité des modèles de développement urbain*, DATAR, décembre 2005, Paris, 160 p.
- DEBARBIEUX Bernard, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, Volume 24, n°24-2, pp. 97-112.
- DEBONNEUIL Michèle, 1978, Les familles pauvres d'une ville moyenne, *Economie et statistiques*, n°105, novembre 1978, pp. 25-37.
- DEGUY Michel, 1993 «Dévotion», In ouvrage collectif *Le Millénaire Rimbaud*, Belin, L'Extrême contemporain, Paris, pp. 52-53.
- DELAVAUT-LECOQ Thérèse, DUMONT Marc, 2010, « Territoire sous condition de mobilité: le rôle des villes petites et moyennes dans la structuration des formes d'urbanisation linéaire », Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », 9 et 10 décembre 2010, Université Polytechnique Tours, 5 p.
- DEMAZIÈRE Christophe (coord.), 2010, Appel à communication Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » - 9 et 10 décembre 2010, PolyTech', Université de Tours, Textuel : [www.citeres.univ-tours.fr/p\\_citeres/appel\\_comvilles\\_petites.pdf](http://www.citeres.univ-tours.fr/p_citeres/appel_comvilles_petites.pdf)
- DEMAZIÈRE Christophe, 2000, *Entreprises, développement économique et espace urbain*, Paris, Anthropos/Economica, 189 p.
- DEMAZIÈRE Christophe, 2011, « La recherche urbaine au miroir des travaux sur les villes petites et moyennes », In Actes du colloque des 9 et 10 décembre 2010, « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Tours, 58 p.

- DEMAZIÈRE Christophe, MÉNAGE Pierre, 2003, « Les agglomérations moyennes françaises à l'heure des TIC et de la nouvelle économie : quelles stratégies de développement ? », In CHARBONNEAU François, LEWIS Paul, MANZAGOL Claude (sous la direction de), 2003, *Villes moyennes et mondialisation, Renouveau de l'analyse et des stratégies*, Trames, Université de Montréal, pp. 176-188.
- DEMAZIÈRE Christophe, SERRANO José, VYE Didier (dir), 2012, « Villes petites et moyennes », *Norois*, n°223-2012/2, septembre, 125 p.
- DEMAZIÈRE Didier, 2005, « Au cœur du métier de facteur : « sa » tournée », *Ethnologie Française*. XXXVII-2, pp. 129-136.
- DENORD François, 2007, *Le néo-libéralisme, version française*, Paris, Démonopolis, 416 p.
- DEPAULE Jean-Charles, TOPALOV Christian, 1996, « La ville à travers ses mots », *Enquête*, n°4, pp. 246-266.
- DEPIGNY Bertrand, 2010, « De l'analyse des réformes par le bas : le cas de la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine », *Pyramides*, n°19, pp. 219-242.
- DEREK Gregory, JOHNSTON Ron, PRATT Geraldine, WATTS Michael, WHATMORE Sarah, 2009, *The dictionary of human geography*, 5<sup>e</sup> édition, Wiley-Blackwell, Oxford, 1072 p.
- DERRIDA Jacques, 2000, « Autrui est secret parce qu'il est autre », propos recueillis par Antoine Spire, *Le Monde de l'éducation*, n°284, septembre 2000.
- DERYCKE Pierre-Henri, OFFNER Jean-Marc, 1997, « Réseaux et équité territoriale : introduction », *Flux*, n°27-28, pp. 5-7.
- DESAGE Fabien, GODARD Jérôme, 2005, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4, pp. 633-662.
- DESJARDINS Xavier, 2008, « Le logement social au temps du néolibéralisme », *Métropoles*, vol. 4, mis en ligne le 18 décembre 2008, URL : <http://metropoles.revues.org/3022>
- DESMARAIS Robert, 1984, « Considérations sur les notions de petite ville et de ville moyenne », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 28, Numéro 75, pp. 355-364.
- DESPONDS Didier (dir), 2013, *Les habitants, acteurs de la rénovation urbaine*, PUR, Rennes, sous presse.
- DEVINE John, 1996, *Maximum Security: The Culture of Violence in Inner-City Schools*, Chicago, University of Chicago Press, 279 p.
- DI FELICE Massimo, 2010, « Paysages post-urbains: la fin de l'expérience urbaine et les formes communicatives de l'habiter », *Sociétés, revue des Sciences Humaines et Sociales*, 2010/3, n°109, pp.25-40.
- DI MÉO Guy, 1989, « La ville européenne: mutations des fonctions et recomposition des structures », *Mappemonde*, n°89/1, pp. 4-8.
- DI MÉO Guy et BULÉON Pascal, 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, A. Colin, Paris, 303 p.
- DI MÉO Guy, 1988, *Les démocraties industrielles. Crise et mutation de l'espace*, Masson collection Géographie, Paris, 244 p.

- DI MÉO Guy, 1991, *L'Homme, la société, l'espace*. Economica, Anthropos, Paris, 319 p.
- DI MÉO Guy, 1998, *Géographie sociale et territoire*, collection Fac Géographie, Nathan Université, Paris, 317 p.
- DI MÉO Guy, 2007, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, volume 1, mis en ligne le 15 mai 2007, URL : <http://metropoles.revues.org/80>
- DI MÉO Guy, BULÉON Pascal, 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin, Paris, 304 p.
- DI MÉO Guy, GUERIT Franck, 1992, *La ville moyenne dans sa région. Pau, les Pays de l'Adour et de l'Aquitaine*, Ed. de la maison de l'homme d'Aquitaine, CRISSA, IRSAM, Pau, 217 p.
- DIAMOND Jared, 2006, *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Ed. Gallimard, NRF Essais, Paris, 684 p.
- DIEBOLD Marie-Claude, 1999, « Stratégie pour renouveler la ville », *Diagonal*, n° 138, juillet-août 1999, pp. 18-19.
- DIKEÇ Mustafa, 2012, "Space as a mode of political thinking", *Geoforum*, vol. 43, pp. 669-679.
- DIMEGLIO Pierre, ZELTAOUI-LÉGER Jodelle, 2007, « Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 25/2, New-York, summer 2007, pp. 114-140.
- DIOURON Marie-Claire, 2012, « Le projet briochin, les prescriptions architecturales et urbaines du cahier des charges », In GAUDIN Solène, HARISMENDY Patrick, 2012, *Habitat social, habitat durable*, Corlet Edition, Saint-Brieuc, pp.6-15
- DODIER Rodolphe, 2005, « Mobilité quotidienne de travail : du couple ville industrielle – espace rural à la « nouvelle » organisation urbaine », In ARLAUD Samuel, JEAN Yves, ROYOUX Dominique (dir.), 2005, *Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, édit. PUR, pp. 71-82.
- DODIER Rodolphe, ROUYER Alice, SÉCHET Raymonde, 2007, *Territoires en action et dans l'action*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », Rennes, 338 p.
- DODIER Rodolphe, SÉCHET Raymonde, 2007, « Géographie sociale, territoires et politiques publiques », In DODIER Rodolphe, ROUYER Alice, SÉCHET Raymonde, 2007, *Territoires en action et dans l'action*, PUR, Rennes, pp. 303-317.
- DOMALAIN Elisa, 2003, *La mise en œuvre des politiques locales de l'habitat social dans la communauté d'agglomération briochine: vers une répartition équilibrée et une offre diversifiée de logement sociaux ?*, Mémoire de maîtrise de Géographie sous la direction d'Amar Sarni, Université Rennes 2, 196 p.
- DONZELOT Jacques, 2007, « La nouvelle question urbaine », Conférences lors du Forum de la recherche 23 juin 2007, Université de Genève.
- DONZELOT Jacques, EPSTEIN Renaud, 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit* n° 7, juillet 2006, dossier forces et faiblesses de la participation, n°326, pp. 5-34.
- DONZELOT Jacques, ESTEBE Philippe, 1994, *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Paris, Seuil, 240 p.

- DOUGLAS Ian, HUGGETT Richard, ROBINSON Mike, 1996, *Companion encyclopedia of geography. The environment and humankind*, Routledge, London, 1021 p.
- DOURY Marianne, 2012, « L'argument pragmatique dans les débats touchant à l'aménagement du territoire », Journées d'études « La démolition des grands-ensembles: un effet paroxystique des attentes et attendus en matière d'espace », ENTPE, Vaulx-en-Velin, 25 et 26 octobre 2012.
- DOURY Marianne, HAAFTEN Van Ton, SNOECK HENKEMANS Francisca, 2011, "Strategic maneuvering in critical reactions to pragmatic argumentation", In Feteris Eveline et alii, *Keeping in touch with pragma-dialectics*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Philadelphia, pp. 21-38.
- DRESCH Jean, GEORGE Pierre, 1966, « Raoul Blanchard (1877-1965) », *Annales de Géographie*, Volume 75, n°407, pp. 1-5.
- DREYFUS Martine, 2007, « Production de stéréotypes en situation d'entretien », In BOYER Henri, 2007, *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*, tome 4, Langues et discours, L'Harmattan, pp. 77-88.
- DRIANT Jean-Claude, 2008, « Les politiques de l'habitat face à la crise du logement », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 944 – janvier 2008, La documentation française, Paris, pp. 1-8/120 p.
- DRIANT Jean-Claude, LELEVRIER Christine, 2006, « Le logement social : mixité et solidarité territoriale », In LAGRANGE Hugues, OBERTI Marco, 2006, *Emeutes urbaines et protestations. Une singularité Française*, Presses de Sciences-po, Paris, pp. 177-193.
- DRIANT Jean-Claude, RIEG Christelle, 2004, « Les ménages à bas revenus et le logement social », *Insee Première*, n°962, avril 2004, 4 p.
- DUARTE Paulette (dir.), 2010, *Les démolitions dans les projets de renouvellement urbain. Représentations, légitimités et traductions*, L'Harmattan, Paris, 261 p.
- DUARTE Paulette, 2000, « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la politique de la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°88, Ministère de l'Équipement, Paris, pp. 30-38.
- DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, 1992, *Les quartiers d'exil*, Le Seuil, Paris, 240 p.
- DUBOIS-TAINE Geneviève, CHALAS Yves, 1997, *La ville émergente*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aiguës, 286 p.
- DUCOM Estelle, 2003, « La théorie des ceintures limitrophes », *L'Information géographique*, vol.67, 1/2003, pp. 35-44.
- DUCRET César, 2008, « Régions portuaires et mondialisation », *Méditerranée*, 2008/2, n° 111. Textuel : <http://mediterranee.revues.org/2667>
- DUMONT Gérard-François, 2006, « L'attractivité des métropoles moyennes en France », *Population et avenir*, DIACT, Paris, 72 p.
- DUMONT Gérard-François, 2010, « L'attractivité des territoires: théories et réalités », *Population et avenir*, n°697, 2010/03, pp. 14-16.
- DUMONT Gérard-François, 2011, *Géographie urbaine de l'exclusion dans les grandes métropoles régionales françaises*, L'Harmattan, Paris, 268 p.



- DUMONT Gérard-François, CHALARD Laurent, 2010b, Les villes-centres, territoires d'exclusion ou de "gentrification" ?, *Population et Avenir*, n°700, pp.4-9.
- DUMONT Marc, 2005, « Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique. Le cas d'Orléans et Tours », *Annales de Géographie*, Vol. 114, n°642, pp. 141-162.
- DUMONT Marc, ANDRIEU Dominique, 2006, « Qualité urbaine et ville durable à l'épreuve du renouvellement urbain. L'exemple du Grand Projet de Ville Malakoff Pré Gauchet à Nantes », *Norois* 198 | 2006/1, mis en ligne le 13 décembre 2008, URL : <http://norois.revues.org.scdbases.uhb.fr/2004>
- DUMOULIN Laurence, SAURUGGER Sabine, 2010, « Les *policy transfers* en question », *Critique internationale*, n°48, pp. 9-24.
- DUPUY Jean-Pierre, 2004, *Pour un catastrophisme éclairé quand l'impossible est certain*, Seuil, Paris, 216 p.
- DURAND Christophe et RAVENEL Loïc, 2004, « Soutien des collectivités locales aux sports professionnels et demande de la population: la position des villes moyennes face à l'influence croissante des potentiels locaux », In CUEILLE Sandrine, LE DUFF Robert et RIGAL Jean-Jacques, 2004, *Management local de la gestion à la gouvernance*, Ville-Management 6, Etudes Dalloz, Paris, pp. 431-446.
- DURAND Gilbert, 1996, « Pérennité, dérivations et usure du mythe », In CHAUVIN Danièle, *Champs de l'imaginaire*, Grenoble, ELLUG, pp. 81-107.
- DURIEZ Bruno et CORNUEL Didier, « La naissance de la politique urbaine : le cas de Roubaix, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 4, juillet 1979, pp. 22-93.
- DURKHEIM Emile, 1987 (2° éd.), *La science sociale et l'action*, Presses Universitaires de France, La sociologie, Paris, 336 p.
- DUTERTRE Pascal, 1993, *Etude d'une opération de réhabilitation d'un ensemble d'habitat social : l'exemple du quartier de la Croix-Lambert à Saint-Brieuc*, DDES, AES, septembre 1993, Université Rennes 2, 76p.

## E – F

---

- EDOUARD Jean-Charles, 2008, « Les enjeux de développement et d'aménagement des petites villes françaises », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, mars 2008-1, pp. 3-12.
- EL MNASFI Mustapha, 2012, « La gouvernance urbaine et la lutte contre la pauvreté au Maroc », *Perspectives & Sociétés*, Vol 3, n°1, mars 2012, pp. 71-90.
- ELISSALDE Bernard, 2001, « Armor/Arcoat : un couple éternel », dans BAUDELLE Guy, 2001, *Les géographes en pratique*, PUR, Rennes, pp. 257-267.
- ELISSALDE Bernard, 2004, « La complexité », *Hypergéométrie* textuel : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article49>

- ENCLOS Philippe, 1994, « Le procès de la notion de transaction », In BLANC Maurice, MORMONT Marc, RÉMY Jean, STORRIE Tom, 1994, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, L'Harmattan, Paris, pp. 50-70.
- EPSTEIN Renaud, 2004, « Loi Borloo : renforcement ou remplacement de la politique de la ville », *Revue de droit sanitaire et social*, vol.40, n°3, pp 714-726.
- EPSTEIN Renaud, 2005a, « Acte II, scène première: la fin de la politique de la ville ? », *Informations sociales*, n°121, janvier 2005, pp. 88-97.
- EPSTEIN Renaud, 2005b, Les politiques territoriales post-contractuelles : le cas de la rénovation urbaine, *Revue Politiques et management public*, volume 23, n°3, septembre 2005.
- EPSTEIN Renaud, 2011, « Du futur faisons table rase. Le développement urbain durable au prisme de la rénovation urbaine », In Beal Vincent, Gauthier Mario, Pinson Gilles, 2011, *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Presses Universitaires de Saint-Etienne, pp.59-75
- EPSTEIN Renaud, 2012a, « ANRU : Mission accomplie ? » in DONZELOT Jacques (dir.), *A quoi sert la rénovation urbaine ?*, Paris, PUF, 2012, pp. 43-96.
- EPSTEIN Renaud, 2012b, « ANRU : Mission accomplie ? », In DONZELOT Jacques, 2012, *A quoi sert la rénovation urbaine ?*, la ville en débat, PUCA, Puf, Paris, pp. 51-97.
- EPSTEIN Renaud, 2012c, « Procédés métonymiques appliqués à la désignation des populations habitant les quartiers d'habitat social », In Colloque « La démolition des grands ensembles de logements sociaux : un effet des attentes et attendus en matière d'espace », ENTPE, Vaulx-en Velin, 25 et 26 octobre 2012, Calenda, Publié le jeudi 18 octobre 2012, <http://calenda.org/224244>
- EPSTEIN Renaud, 2013, *La rénovation urbaine, démolition-reconstruction de l'Etat*, Les presses Sciences Po., Paris, 384 p.
- ESTÈBE Philippe, 2008, *Gouverner la ville mobile*, Ed. PUF, Coll. La ville en débat, Paris, 76 p.
- ESTÈBE Philippe, BÉHAR Daniel, 2003, « Le polycentrisme en France : Premières hypothèses », ALLAIN Rémy, BAUDELLE Guy, GUY Catherine, 2003, *Le polycentrisme en Europe, un projet pour l'Europe*, PUR, Rennes, 306 p.
- EVEN Alain, 2003, « La Bretagne en devenir », *Octant*, n°94, Lessor/Reso, Juin 2003, 4-19 p.
- EVEN Karl, RAKOTOMALALA Josée, ROBERT Annelise, « Une caractérisation des conditions de logement des ménages à bas revenus », *Les travaux de l'Observatoire*, 2007-2008, pp. 283-298.
- FABRIES-VERFAILLIE Maryse, STRAGIOTTI Pierre, 2000, *La France des villes*, Bréal, Paris, 330 p.
- FARALDI Luc, 2005, *La participation des habitants et la démocratie locale*, Rapport commandé par la DIV, Ministère délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, Clichy, 109 p.



- FARINELLA Romeo, « Ferrare (Italie) Une ville moyenne universitaire, d'art et de culture », *Urbanisme*, Hors-série 2010, pp. 77-79.
- FAURE Sylvia, 2006, « De quelques effets sociaux des démolitions d'immeubles. Un grand ensemble hlm à Saint-Étienne », *Espaces et sociétés*, 2006/2 n° 124-125, pp.191-206.
- FAURY D., 1975, Les coûts d'urbanisation ; critique d'un concept et éléments d'une nouvelle problématique », Paris, DAFU, Copedith, 1975, 78 p.
- FEILDEL Benoit, 2010, *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse soutenue le 16 novembre 2010, Université de Tours, Dir. MARTOUZET Denis, 670 p.
- FERGUSON Yann, 2008, « Réflexion autour des nouveaux instruments de la production urbaine : vers la fin du modèle keynésien? », *Métropoles* [En ligne], 4 | 2008, mis en ligne le 06 janvier 2009, URL : <http://metropoles.revues.org/3262>
- FERRAS Robert, 1976, *Barcelone croissance d'une métropole*, Université de Lille 3, 331 p.
- FERRIER Jean-Paul, GUIEYSSE, Jean-Albert, REBOUR Thierry, 2010, *L'étalement urbain dans les pays développés. Désurbanisation ou post-urbanisation ?*, Éditions Universitaires Européennes, Saarbrücken, 204 p.
- FIJALKOW Yankel, LEVY Jean-Pierre, 2008, « Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900-2000) », *Annales de géographie*, n° 662, pp. 20-41.
- FILATRE Daniel, 2006, « les territoires de l'action publique : entre dynamiques politiques et constructions politiques » In Aït Abdelmalek Ali., 2006 *Le territoire entre l'Europe et l'Etat-nation*, PUR Rennes, pp. 79-97.
- FLECHER-BOURJOL Dominique, 1976, « Essai de typologie fonctionnelle des contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales et établissements publics territoriaux », *Bulletin de l'Institut International d'Administration Publique*, n°38, avril- juin 1976, pp. 57-90.
- FLEURY Serge, 2012, *Le Métier textométrique. Le Trameur*, Université Sorbonne nouvelle Paris 3, juillet 2012, 192 p.
- FORTIN Gérald, 1981, « Une ville américaine moyenne, unique en son genre », *Recherches sociographiques*, Volume 22, Numéro 2, pp. 187-203.
- FORTIN Gwénolé, 2005, « L'Argumentation: genèse d'une anthropologie du convaincre », <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004041>
- FOUCAULT Michel, [1966], 1995, *Les Mots et les Choses, Archéologie des sciences humaines*, Gallimard, NRF, Paris, 400 p.
- FOUCAULT Michel, 1969, *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.
- FOURCAUT Annie, 1986, *Bobigny, la banlieue rouge*, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques et Editions Ouvrières, Paris, 215 p.
- FOURCAUT Annie, 1988, *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964), guide de recherche*, L'Harmattan, Paris, 317 p.
- FOUREZ Gérard et LAROCHELLE Maris, 2004, *Apprivoiser l'épistémologie*, Démarches de Pensées, Hautes études pédagogiques, Editions de Boeck, Bruxelles, 185 p.
- FRÉMONT Armand, *Géographie et action*, Arguments, 2005, 218 p.

- FRÉMONT Armand, 1976, *La région espace vécu*, Paris, PUF, coll. SUP, 222 p.
- FRÉMONT Armand, AMBROIS Marcel, CHESNAIS Michel, 1964, « Argentan. Une petite ville de Basse-Normandie ranimée par la décentralisation industrielle », *Noroi*, Volume 44, n°1, pp. 419-437.
- FREY Jean-Pierre, 2003, « La morphologie des petites villes », In Actes du colloque international de Clermont-Ferrand « L'avenir des petites villes », novembre 2002, CERAMAC, pp. 241-258.
- FRIEDBERG Erhard, 1993, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Le Seuil Sociologie, Paris, 405 p.
- FROMENTIN Frédérique, PALLIER Yveline, 1997, *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Apogée, Rennes, 112 p.
- Futurible international*, « Prospective de la mobilité dans les villes moyennes françaises », Etude prospective, 2009-2010, Paris, 8 p.

## G

---

- GAJO Laurent, MONDADA Lorenza, 2002, « L'appropriation d'une activité interactionnelle dans une pluralité de contextes: l'exemple de l'interview », In CICUREL Francine, VÉRONIQUE Francine, (éds), *Discours, action et appropriation des langues*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, pp. 131-146.
- GARAT Isabelle, 2000, « Qu'est-ce qui fait ou ne fait pas patrimoine, l'exemple du domaine militaire du « Château-Neuf, Casernes de la Nive » à Bayonne », *Noroi*, n° 185, pp. 139-150.
- GARAT Isabelle, GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, 2005, « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 4 | 2005, mis en ligne le 03 mars 2008, URL : <http://developpementdurable.revues.org/4913>
- GARCIN-MARROU Isabelle, 2007, « Des « jeunes » et des « banlieues » dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, 2007/1 n° 128-129, pp. 23-37.
- GARÇON Anne-Françoise et alii (dirs), 2002, « Démolition, disparition, déconstruction », *Documents pour l'histoire des techniques*, cahier n°11, CNAM, EHESS, 159 p.
- GASNIER Arnaud, 2000, « Commerce et dynamique de centre-ville : l'exemple du Mans », *Noroi*, Volume 187, n°3, pp. 353-366.
- GATEAU LEBLANC Nicolas, 2002, « Le coût du renouvellement urbain : le cas du grand ensemble de la Pierre Collinet », *Etudes foncières*, n°97, pp. 11-13.
- GAUDANT Nathalie, 2013, « La mixité sociale : objectif ou résultat des projets de rénovation urbaine ? », *Métropolitiques*, 7 janvier 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-mixite-sociale-objectif-ou.html>
- GAUDIN Jean-Pierre et PUMAIN Denise, 2000, « Quelques métaphores, au miroir des analyses spatiales: réseaux de villes et réseaux de pouvoir », *Revue européenne des sciences sociales*,

Tome 38, 2000, n°117, Métaphores et analogies. Schèmes argumentatifs des sciences sociales, Droz, Genève et Paris, pp. 105-119.

GAUDIN Jean-Pierre, 1985, *L'avenir en plan, technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, collection « Milieux », 216 p.

GAUDIN Jean-Pierre, 1995, « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue française de science politique*, 45e année, n°1, pp. 31-56.

GAUDIN Jean-Pierre, 2001, « L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-121 | 2001, mis en ligne le 11 décembre 2009. URL : <http://ress.revues.org/641>

GAUDIN Solène, 2011b, « Concerter et décider : cherche habitants désespérément. Vers une politique de rénovation urbaine « postdiscursive » ?, Colloque « Les habitants: acteurs de la rénovation urbaine », 17 et 18 novembre Université de Cergy-Pontoise.

GAUDIN Solène, 2006, « De l'action du géographe au géographe acteur, réflexions autour du parcours d'un géographe pragmatique : Michel Philipponneau », EEGS « l'espace social : outils et méthodes, objets et éthique(s) », Rennes 2006 – atelier Acteurs, 4 p. <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>

GAUDIN Solène, 2006, *L'habitat populaire face aux recompositions territoriales, l'exemple de la démolition dans les quartiers populaires en Bretagne*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Raymonde SÉCHET, Université Rennes 2, 251p.

GAUDIN Solène, 2007, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine – L'exemple de la démolition dans les quartiers d'habitat populaire à Brest et Lorient », *Revue Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°3, Espace et résidentialisation, textuel <http://sejed.revues.org/document823.html>

GAUDIN Solène, 2007, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine. L'exemple de la démolition dans deux quartiers d'habitat populaire bretons », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°4 | automne 2007, mis en ligne le 28 mars 2008, URL : <http://sejed.revues.org/index823.html>

GAUDIN Solène, 2008a, « Invisibilité sociale, l'humanité sans qualité. », *EspacesTemps.net*, 31.01.2008 textuel : <http://espacestemp.net/document4112.html>

GAUDIN Solène, 2008b, « Murs après murs : Les jeunes face aux politiques de rénovation urbaine. L'exemple de la démolition dans deux quartiers d'habitat populaire bretons », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°4 | automne 2007, mis en ligne le 28 mars 2008, URL : <http://sejed.revues.org/823>

GAUDIN Solène, MUSEREAU Jonathan, 2008, « Le terrain (de thèse), un construit...institutionnel ? », Colloque international: *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*, Université d'Artois, Arras, 18-20 juin 2008.

GAUDIN Solène, 2009, « Mobilité des populations défavorisées et interventions publiques », dans Côtes d'Armor 2mille20, *Les Paradoxes de la mobilité en Côtes d'Armor*, Editions de l'aube, Clermont-Ferrand, pp. 107-137.

- GAUDIN Solène, HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard., 2009, « The French urban regeneration in popular spaces: Stakes and polarities of social acceptability in urban project. Three examples in medium-sized towns », International Symposium of IAPS-CSBE&HOUSING, Revitalising built environments: Requalifying Old Places for New Uses, Istanbul 12-16 octobre 2009.
- GAUDIN Solène, MUSEREAU Jonathan, 2009, « IKEA revisite les classiques de la géographie », *EspacesTemps.net*, Mensuelles 26.11.2009, <http://espacestems.net/document7953.html>
- GAUDIN Solène, CANDELIER-CABON Martine, 2010a, « La Bretagne, une invention de géographe ? Réflexions autour de l'appréhension de l'échelle régionale, enjeux, genèse, critique », Colloque *Géopoint 2010*, Groupe Dupont, UMR ESPACE, Avignon, 3 et 4 juin.
- GAUDIN Solène, CANDELIER-CABON Martine, 2010b, « Villes moyennes et rénovation à travers la question patrimoniale », In HARISMENDY Patrick, GAUDIN Solène, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoine*, Rencontres urbaines de Mazier, Corlet édition, ville de Saint-Brieuc, pp. 205-213.
- GAUDIN Solène et CANDELIER-CABON Martine, 2010c, « Saint-Brieuc rêve de rénovations. La dimension cachée d'une ville en renouvellement », Huitième journée de la géographie, Villes et imaginaires : du rêve au cauchemar, Doc'Géo et l'UMR CNRS ADES, 22 et 23 avril 2010, Pessac, *Cahiers de l'Ades*, n°8, Bordeaux, pp. 47-58.
- GAUDIN Solène, CANDELIER-CABON Martine, 2011, « Brest réinventée par ses poètes. La fabrique littéraire d'une ville dans la littérature française », Deuxièmes rencontres franco-espagnoles « Géographie, langue et textes littéraires : regards croisés sur l'imaginaire géographique », STE UMR CNRS 5603, Université de Pau et des pays de l'Adour, 10 et 11 juin 2011.
- GAUDIN Solène, MUSEREAU Jonathan, 2011, « IKEA, un modèle territorial en "kit", stratégies d'implantation et pouvoirs locaux », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 2 - vol. 51 / 3-4 <http://rge.revues.org/3056>
- GAUDIN Solène, 2011, « Rénovation urbaine et mobilités stratégiques : des aménagements contre la mobilité », In GIROUD Mathieu, MAINET Hélène et EDOUARD Jean-Charles, 2011, *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires. Territoires, pratiques, régulations*. Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, pp. 447-468.
- GAUDIN Solène et HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, 2011, « Idéologies territoriales dans le contexte du renouvellement urbain : vers l'optimisation spatiale ? », Dans LEWIS Paul (dir.), *Les grands projets immobiliers : territoires, acteurs et stratégies*, Presses Universitaires du Québec. Textuel : [www.culturespace2009.org/documents/lists/Acc\\_FullPaper\\_List\\_6July.doc](http://www.culturespace2009.org/documents/lists/Acc_FullPaper_List_6July.doc)
- GAUDIN Solène, 2012a, « Concerter et décider : cherche habitants désespérément. Vers une politique de rénovation urbaine « postdiscursive » ?" Colloque « Les habitants: acteurs de la rénovation urbaine », 17 et 18 novembre Université de Cergy-Pontoise.

- GAUDIN Solène, 2012b, « La démolition dans les projets de rénovation urbaine à Lorient, un non-événement de re-construction de la ville. Approche de cas. » - Séminaire ANR AAE – Université de Lyon 2, 6 juin 2012.
- GAUDIN Solène, KADDOUR Rachid, 2012, « Des grands ensembles bons pour la casse ? Logiques de l'action, discours et raisons. Les leçons des terrains », Journées d'étude « Démolition, attentes et attendus en matière d'espace », ENTPE Vaulx-en-Velin, 25 et 26 octobre 2012.
- GAUDIN Solène, HARISMENDY Patrick, 2012, *Habitat social, habitat durable*, Corlier Editions, Saint-Brieuc, 234 p.
- GAUDIN Solène, 2013a, « L'espace politico-médiatique de la rénovation urbaine, extrapolations et malentendus autour du « problème des banlieues » dans les villes de l'ouest français », Interdisciplinary Conference "Communities at the Periphery: Perceptions and Representations of the French Banlieues", *Banlieue network*, Oxford University, 4-5 avril 2013.
- GAUDIN Solène, 2013b, « Et depuis la démolition... Dire l'action pour penser la ville. Chronique d'une renaissance urbaine annoncée », Colloque international « Faire des histoires? Du récit d'urbanisme à l'urbanisme fictionnel: faire la ville à l'hure de la société du spectacle », Fondation Braillard Architectes, Genève, 11 septembre 2010.
- GAUDIN Solène, HARISMENDY Patrick, 2013 (sous presse), *Vivre la rénovation urbaine. Les nouveaux modes d'habiter*, Corlet Editions, Saint-Brieuc, 222 p.
- GAULT Michel, 1989, *Villes intermédiaires pour l'Europe*, Groupe Ten, Plan urbain, Syros Alternatives, Paris, 192 p.
- GAUTHIER Gilles, 2011, « Le problème du repérage des arguments. Le cas de l'éditorial journalistique », *Communication*, Vol. 28/1, URL : <http://communication.revues.org/index2042.html>
- GAUTIER Claude, LAUGIER Sandra, 2006, *L'ordinaire et la politique*, PUF, CURAPP et EHSBM, Months, 252 p.
- GENESTIER Philippe, 2001, « Des projets en paroles et en images. La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique », *Espaces et Sociétés*, n°105-106, pp. 101-124.
- GENESTIER Philippe, 2002, « La rhétorique de la ville fragmentée, ou quand l'idéal holiste est délégué à l'échelon local », In NAVEZ-BOUCHANINE Françoise (dir.), 2002, *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 119-137.
- GENESTIER Philippe, 2006, « L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espaces et sociétés*, 2006/3 no 126, pp. 19-34.
- GENESTIER Philippe, 2013, « La démolition des HLM. Entre visibilisation de l'action institutionnelle et occultation de la responsabilité sociale », In GAUDIN Solène, HARISMENDY Patrick, 2013, *Vivre la rénovation urbaine. Les nouveaux modes d'habiter*, Ed. Corlet, Saint-Brieuc, (sous presse)
- GENESTIER Philippe, BAUDIN Gérard, (éd), 2002, *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, éd. La Documentation française, Paris, 252 p.



- GENESTIER Philippe, BAUDIN Gérard, 2006, « Faut-il vraiment démolir les grands-ensembles ? », *Espaces et sociétés*, 2006/2-3, n°124-125, pp. 207-222
- GENESTIER Philippe, VESCHAMBRE Vincent, 2012, « Présentation et explicitation de la problématique de l'ANR AAE », document de travail du 19/10/2012, 3 p.
- GEOFFROY Bernard, 1973, « Une petite ville au destin militaire : Saint-Maixent-L'École », *Norois*, Volume 80, n°1, pp. 741-745.
- GEORGE Pierre et KAYSER Bernard, 1964, *Précis de géographie active*, PUF, Paris, 392 p.
- GEORGE Pierre, 1970, *Dictionnaire de Géographie*, PUF, 1<sup>ère</sup> édition, Paris, 448 p.
- GERARD-VARET Louis-André, PASSERON Jean-Claude, 1995, *Le Modèle de l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Editions EHESS, Paris, 580p
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2001, « La ségrégation dans la grande ville, un essai de définition », In GERVAIS LAMBONY Marie-Anne, 2001 *Les très grandes villes dans le monde*, édit. Atlande, Paris, pp. 33-38.
- GIDDENS Anthony, [1984], 1987, *La consultation de la société*, PUF, 474 p.
- GILBERT Anne, 1986, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'Espace Géographique*, n°1, pp. 57-66.
- GILLIO Jean, 1946, « Chambéry, capitale régionale », *Revue de géographie alpine*, Volume 34, n°2, pp. 267-311.
- GIROUD Matthieu, 2007, *Renouvellement urbain et continuités populaire en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, thèse dirigée par Françoise DUREAU, soutenue le 7 décembre 2007, Université de Poitiers, 527 p.
- GISLAIN Jean-Jacques, 2004, « Futurité et toposité : sitologie des perspectives de l'action », *Géographie, Economie, Société*, n°6, pp. 203-219.
- GLEYZE Jean-François, 2007, « Effets spatiaux et effets réseau dans l'évaluation d'indicateurs sur les nœuds d'un réseau d'infrastructure », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, article 370, mis en ligne le 15 avril 2007, URL : <http://cybergeo.revues.org/5532>
- GOFFMAN Erving, 1961[1990], *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, Garden City, Anchor Books Doubleday, New York, 386 p.
- GOHIER Jean, 1973, « Portrait-robot », *Urbanisme*, n°136, pp. 20-24.
- GOSSÉ Michel, 1998, « La crise mondiale de l'urbanisme. Quels modèles urbains ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n°86, pp.85-91
- GOTTMANN Jean, 1961, *Megalopolis : The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, The Twentieth Century Fund, New York, 810 p.
- GOTTMANN Jean, 1966, *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*, Paris, La Haye, Mouton & Co, 349 p.
- GOUSSOT François, KERHUEL Nicole, 1995, *La démolition de logements sociaux ; processus, logiques de décisions, coûts économiques et sociaux. Synthèse*, Groupe d'études et de recherches en urbanisme, Paris, GERU, 1995.- 3 vol., 74 p.
- GRANDJEAN Pernelle, LADEFROUX Raymonde, MATHIEU Nicole, « Conjuguer stratégie(s) et territoire(s) », *Strates*, n°5, 1990 [2007], URL : <http://strates.revues.org/1339>

- GRANGER Robert, 2012, « Le Bilan démographique 2011 en Bretagne, Une population en hausse constante malgré l'érosion du solde naturel », *Octant analyse*, n° 30, juin 2012, 6 p.
- GRAVARI-BARBAS Maria, RENARD Cécile, 2010, « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois*, n°217, pp.57-73.
- GRAVITZ Madeleine, 1996, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 11<sup>e</sup> édition, Paris, 1019 p.
- GRELET Jean-Louis, THELOT Claude, 1977, « La prime de développement : un rôle incitatif discutable », *Economie et statistique*, n°89, Mai 1977, pp. 21-37.
- Groupe de Recherche sur les Villes Moyennes, 1982, *Aménagement et pratiques urbaines. Rêves et réalités de la ville moyenne*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux, 166 p.
- Groupe Dupont, 2008, « Avant propos », *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales*, Géopoint 5 et 6 juin 2008, UMR ESPACE, 276 p.
- Groupe CHADULE, 1974, *Initiations aux méthodes statistiques en géographie*, Masson et Cie, Paris, 191 p.
- GRVM, 1982, *Aménagement et pratiques urbaines. Rêves et réalité de la ville moyenne*, Ed. CNRS, Université Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux, 169 p.
- GUÉRIN Jean-Pierre, FOURNY Marie-Claire, 1994, « Propos liminaires », In *Villes alpines en réseau. Le sillon alpin*, *Les dossiers de la revue de géographie alpine*, Grenoble, Institut de Géographie alpine, n°13, pp. 5-13.
- GUÉRIN-PACE France, 1990, « Dynamique lente, dynamique rapide dans le développement d'un système de villes », In *Croissance démographique et urbanisation*, Actes du colloque de Rabat, pp. 283-293.
- GUÉRIN-PACE France, 1997, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, 52e année, n°4, pp. 865-887.
- GUÉRIN-PACE France, PUMAIN Denise, 1990, « 150 ans de croissance urbaine », *Economie et statistique*, Volume 230, n°1, pp. 5-16.
- GUILHAUMOU Jacques, 2002, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », Corpus [En ligne], 1 | novembre 2002, mis en ligne le 15 décembre 2003, URL : <http://corpus.revues.org/index8.html>
- GUILLOT Pascal, 2009, « Introduction », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°109, pp.11-14.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Economica, Paris, 186 p.
- GUY Catherine, 2010, « Les enjeux de la rénovation dans le contexte de l'Ouest », In HARISMENDY Patrick, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoines*, Corlet, Saint-Brieuc, pp. 55-65.

## H – I – J – K

---

- HABERMAS Jürgen, [1981]1987, *Théorie de l'agir communicationnel, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Tome 1, Fayard, 448 p.
- HACHE Emilie (dir.), « Néo-libéralisme et responsabilité », *Raisons politiques*, Nov. 2007/4, Vol. 28, 164 p.
- HALL Peter A., 1993, « Policy Paradigm, Social Learning and the State: The Case of Economic Policy in Britain », *Comparative Politics*, 25, n°3, avril, pp. 275-296.
- HAMEL Gérard, ANDRÉ Pierre, 2009, Une conception rénovée de la politique de la ville: d'une logique de zonage à une logique de contractualisation", *Rapport sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville*, Septembre 2009, Assemblée nationale, 83 p.
- HAMEURY Gwendal, « La ville vante ses atouts », *Le Télégramme*, 10 septembre 2009, p.8.
- HANS Joas, 2004, « Le nouveau rôle des sciences sociales dans la perspective d'une théorie de l'action », *Revue du MAUSS*, 2004/2 no 24, pp. 101-114.
- HASSENTEUFEL Patrick, 2008, *Sociologie politique: l'action publique*, A. Colin, Paris, 294 p.
- HASTINGS Annette, 1999, "Discourse and urban change: Introduction to special issue", *Urban Studies*, vol.36, n°59-72, pp. 7-12.
- HAUTREUX Jean, LECOURT Roger, ROCHEFORT Michel, 1963, *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française*, Commissariat général du Plan, Paris, 2 vol., 60 p + 53 p.
- HAUTREUX Jean, ROCHEFORT Michel, 1965, « Physionomie générale de l'armature urbaine française », *Les Annales de Géographie*, novembre /décembre, pp. 660-677.
- HAYER Dominique, 2005, *Fabriquer la ville autrement. Jean-Paul Baietto (1940-1998), portrait d'un aménageur urbain*, Editions le Moniteur, Paris, 215 p.
- HENAFF Marcel, 2008, *La Ville qui vient*, Ed. L'Herne, Coll. Carnets, Paris, 236 p.
- HÉRIN Robert, 1983, « Géographie humaine, géographie sociale, sciences sociales. La dialectique du social et du spatial », In *Géographie sociale, Actes du colloque de Lyon, 14-16 octobre 1982*, Paris, GUEPES, pp. 16-26.
- HERIN Robert, 2007a, « Les bénéficiaires de la politique de la ville des exclus de la vita activa ? », In DODIER Rodolphe, ROUYER Alice, SECHET Raymonde, 2007, *Territoires en action et dans l'action*, PUR, Rennes, pp. 205-228.
- HERIN Robert, 2007b, « A propos du territoire et des réticences d'usage qu'il suscite » In *ESO n° 26*, septembre 2007, pp. 17-28.
- Hérodote*, 1986, « Après les banlieues rouges », n°43/4, 169 p.
- HONNETH, Axel, 2007, *La réification. petit traité de théorie critique*, Gallimard, Paris, 141p.
- HOUARD Noémie, 2012, « Au nom de la mixité sociale », In DONZELOT Jacques, 2012, *À quoi sert la rénovation urbaine*, PUCA, PUF, Paris, pp. 25-41



- HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « La gouvernance métropolitaine des villes bretonnes », Journée d'étude, Université Rennes 2, *Calenda*, publié le 16 avril 2010.
- HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, 2009, *Les politiques de communication pour un positionnement européen. Image de la ville et idéologie territoriale*, ESO- Rennes, Université Rennes 2, 539 p.
- HOYAUX Frédéric, 2000, «Points de repère et construction territoriale : Quelles méthodes d'analyse pour comprendre les relations ville-montagne à Grenoble et Chambéry ?», *Espaces et Sociétés*, n° 103 / 2000, pp.165-189.
- HOYAUX Frédéric, 2010, « La pensée géographique de la ville et de l'urbain », In *La France. Une géographie urbaine*, CAILLY Laurent et VANIER Martin, Ed. A. Colin, Paris, pp.75-87., textuel : <http://espacepolitique.revues.org/index2338.html>
- HUAN Maï, 2003, « Les changements urbains, sociaux et symboliques induits par l'émergence d'une centralité à Marne-la-Vallée », In DELARGE Alexandre, GAUDIN Pierre, SPIRE Juliette, ZUBER Henri, 2003, *Ville mobile*, Creaphis, Paris, pp.115-126.
- HUETZ DE LEMPS Xavier, 1998, Nommer la ville : les usages et les enjeux du toponyme «Manila» au XIX<sup>e</sup> siècle, *Genèses*, n° 33, pp. 28-48.
- HUON Roger, 1946, « Saint-Brieuc, étude de géographie urbaine », *Annales de Bretagne*, n° 53-2, pp. 102-130
- HURIOT Jean-Marie, BAUMONT Catherine, 1997, « La ville, la raison et le rêve : entre théorie et utopie », *Espace géographique*, Vol. 26, n°26-2, pp. 99-117.
- IGO Sarah E., 2008, *Surveys, citizens, and the making of a Mass Public*, Chap2. "Middletown become every towns", Havard College, pp. 68-103.
- INDOVINA Francesco, 1995, « Qualche considerazione sulla "città diffusa" ». *Rassegna di Architettura e Urbanistica*, n°86/87, pp. 85-91.
- JACQUET Nicolas, 2003, *La France de la proximité*, Assises des villes moyennes, Table ronde, 12 et 13 juin 2003, Saint-Nazaire.
- JACQUET Nicolas, 2004, « Un regard de la Fnau sur les forces et faiblesses de l'offre métropolitaine française », Fnau, *Les dossiers Fnau*, n°15, mai 2004, 8 p.
- JAILLET Marie-Christine, JALABERT Guy, 1982, « La production de l'espace urbain périphérique », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* t. 53, fasc. 1, pp. 7-26.
- JAILLET Marie-Christine, 1994, « Sous la technopole, l'exclusion ? », In : *Les villes européennes de tradition industrielle*, Lille, Presses universitaires de Lille, 287 p.
- JAILLET Marie-Christine, 2000, « La politique de la ville, une politique incertaine », in *Regards sur l'actualité*, Paris : La Documentation française, pp. 2-45.
- JAILLET Marie-Christine, 2003, « La politique de la ville en France: histoire et bilan », In *Regards sur l'actualité*, n°296, décembre 2003, pp. 5-18.
- JAILLET Marie-Christine, 2007, « Le recours obstiné au territoire dans les politiques sociales », in BOUQUET Brigitte, MADELIN Bénédicte, NIVOLLE Patrick, *Territoires et action sociale*, L'Harmattan, coll. «Logiques sociales », Cahiers du Griot, Paris, pp. 279-295.

- JAILLET Marie-Christine, 2011, «La mixité dans les politiques françaises du logement : une question « sensible » », In HOUARD Noémie, 2011, *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses États*, La Documentation française, MEDDTL-DiHAL, Paris, 390 p.
- JAILLET Marie-Christine, 2013, « Mêler les savoirs pour comprendre et accompagner l'évolution des villes », Le Moniteur, 11/04/2013, Actualité, textuel: <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/actualite/20756211-meler-les-savoirs-pour-comprendre-et-accompagner-l-evolution-des-villes>
- JALABERT Guy, 1984, « Espaces et populations dans les périphéries urbaines. », Colloque Les périphéries urbaines, Angers, 6-7 déc. 1984, In *Géographie sociale*, n° 2, 1985.- pp. 23-28.
- JANVIER Yves, 2001, « Un système de production en mutation », In MASBOUNGI Ariella, 2001, *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Paris, La Documentation Française, 230p.
- JANVIER Yves, 2005, *Observation des villes moyennes en France*, Etude réalisée par la DATAR, lettre de commande n°BC04000372, février 2005, Toulouse, 19 p.
- JARGOWSKY Paul. A, 1996, "Take the money and run: Economic segregation in U.S. Metropolitan areas", *American Sociological Review*, n°69, pp. 984-998.
- JAVEAU Claude, 1994, « Le récit de vie comme figure méthodologique de la transaction sociale », BLANC Maurice, MORMONT Marc, REMY Jean, STORRIE Tom, 1994, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, L'Harmattan, Paris, pp. 83-90.
- JEAN Yves, VANIER Martin, 2008, *La France : aménager les territoires*, éd. A. Colin, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 358 p.
- JOBERT Bruno, 1985, « Les politiques sociales et sanitaires », In GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 4, Paris, PUF, 558 p.
- JOBERT Bruno, 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 328 p.
- JOUBE Bernard, 2005, « La démocratie en métropoles: gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 2, avril 2005, pp. 317-337.
- JULIEN Philippe, 2008, « Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain », CERTU, DGUHC, Groupes Etudes sur les espaces sous influence urbaine (ESIU), 42 p.
- JULIEN Philippe, PUMAIN Denise, 1996, « Fonctions stratégiques et images des villes », *Economie et statistique*, Volume 294, n°1, pp. 127-135.
- KAHANE Daniel, 2010, « Les grands chantiers de l'ANRU à Saint-Brieuc », In HARISMENDY Patrick, GAUDIN Solène, 2010, *Rénovation urbaine et patrimoines*, Corlet Ed., Saint-Brieuc, pp. 35-54.
- KAUFMANN Vincent, 1999, *Mobilité et vie quotidienne : synthèse et questions de recherche*, Paris, Ministère de l'Équipement, des transports et du logement, Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, Centre de prospective et de veille scientifique, n°48, 57 p.

- KAYSER Bernard et alii, 1972, *Un système d'information sur les petites villes françaises*, Travaux et documents du C.I.E.U., France, 125 p.
- KAYSER Bernard, 1969, « L'espace non-métropolisé du territoire français », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 4, pp. 371-378.
- KAYSER Bernard, 1973, « Croissance et avenir des villes moyennes », *Revue Géo. des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 4, 1973, pp. 345-364
- KAYSER Bernard, SCHEKTMAN-LABRY Geneviève, 1982, « La troisième couronne péri-urbaine ; une tentative d'identification », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* t. 53, fasc. 1, pp. 27-34.
- KEERLE Régis, 2006, « De l'usage de la notion d'acteur en géographie (ou comment la géographie sociale, après avoir gagné la guerre des sciences, peut construire la paix », Textuel <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>, 4 p.
- KEERLE Régis, LE CARO Yvon, BONNY Yves et OLLITRAULT Sylvie, 2011, *Espaces de vie, espaces enjeux*, PUR, Géographie sociale, Rennes, 407 p.
- KINGDON John A., 1984, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Little Brown and Co, Boston, 240 p.
- KLEINHANS Reinout, 2004, "Social implications of housing diversification in urban renewal: a review of recent literature", *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 19/4, pp. 367-390.
- KOKOREFF Michel, 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot-Rivages, Paris, 349 p.
- KOKOREFF Michel, RODRIGUEZ Jacques, 2004, *La France en mutations. Quand l'incertitude fait société*, Payot, Paris, 346 p.
- KUNZMANN Klaus R., 1998, « Planning for spatial equity in Europe », *International Planning Studies*, 3/1, pp. 101-120.

## L

---

- LA CECLA Franco, [1997] 2002, *Le malentendu*, Editions Balland, Voix et regards, Paris, 159 p.
- LABORDE Pierre, 1996, « Bayonne, ville moyenne ou ville intermédiaire de l'Arc atlantique ? », *Noroi*, Volume 171, n°1, pp. 607-616.
- LABORIE Jean-Pierre, 1979, *Les petites villes*, Paris, CNRS, 363 p.
- LABORIE Jean-Pierre, 1983, « Des banlieues partout... en Midi-Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* t. 53, fasc. 1, pp. 187-199.
- LACAZE Jean-Pierre, 2006, *La transformation des villes et les politiques publiques, 1945-2005*, Presses Ecoles des Ponts et Chaussées, Paris, 255 p.
- LACOUR Claude et PUISSANT Sylvette, 1995, « Géographie appliquée et science des territoires », pp. 1001-1020, In BAILLY Antoine, FERRAS Robert et PUMAIN Denise, 1995, *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris, 1167 p.

- LAFAYE Claudette, 2009, *Sociologie des organisations*, Paris, Nathan, 127 p.
- LAGEAT Yannick, 2003, « La géographie, discipline dénaturée ? », *Les Cahiers du CEIMA*, n°4, pp.147-161
- LAHIRE Bernard, 2004, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris : Éd. la Découverte, 777 p.
- LAJUGIE Joseph, 1974, *Les villes moyennes*, Paris, Cujas, 1974, 216 p.
- LAMALLE Cédric, SALEM André, 2002, « Types généralisés et topographie textuelle dans l'analyse quantitative des corpus textuels », In MORIN Louis, SEBILLOT Paul, 2002, *JADT 2002*, Saint-Malo : IRISIA-INRIA
- LAMARRE Christine, 1998, « La ville des géographes français de l'époque moderne, XVIIe-XVIIIe siècles », *Genèses*, Vol.33, n°33, pp. 4-27.
- LANDAUER Paul, DELHOME Danielle, 2000, *Espace et sécurité dans les quartiers d'habitat social*, Etudes et recherches, IHESI, Paris, 78 p.
- LANTZ Pierre, 1997, « Décalages dans les discours », In Navet Georges, 1997, *La cité dans le conflit*, IFRAS Forum, L'Harmattan, Paris, pp. 61-70.
- LAPLANCHE-SERVIGNE François, 1994, « La construction des politiques de la ville dans les débats parlementaires français. Peut-on faire le bonheur des gens ordinaires malgré eux ? », In BIAREZ Sylvie, NEVERS Jean-Yves, 1994, *Gouvernement local et politiques urbaines*, IRESCO Paris, Actes du colloque international de Grenoble, 2-3 février 1993, PIR-Villes CNRS, pp. 203-217.
- LATOUCHE Daniel, 1997, « Les territoires de la ville : la mondialisation comme aventure urbaine », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 41, n°114, pp. 413-419.
- LE BART Christian, 2008, « Paul Bacot, Sylvianne Rémi-Giraud éd., *Mots de l'espace et conflictualité sociale* », *Mots. Les langages du politique*, n°87, mis en ligne le 21 juillet 2010, URL : <http://mots.revues.org/12902>
- LE BART Christian, ARNAUD Lionel, PASQUIER Romain., 2006, *Idéologie et action publique territoriale : la politique change-t-elle encore les politiques ?*, PUR, Rennes, 253 p.
- LE GALES Patrick, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de Science Politique*, 45/1, pp. 57-95.
- LE GALÈS Patrick, 2005, "Elusive Urban Policies in Europe", In *Cities of Europe : changing contexts, local arrangements, and the challenge to urban cohesion*, Malden, Mass, Blackwell, 342 p.
- LE GARREC Sylvaine, 2006, *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, février 2006, Paris, 92 p.
- LE GLEAU Jean-Pierre, PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, 1996, « Villes d'Europe : à chaque pays sa définition », *Economie et statistique*, Volume 294, n°1, pp. 9-23.
- LE GUEN Gilbert, 1961, « Les structures sociales et économiques des villes bretonnes », *Norois*, Volume 32, n°1, pp. 429-441.

- LE GUEN Gilbert, 1964, « L'évolution récente de la population en Bretagne », *Norois*, Volume 41, n°41, pp. 17-38.
- LEBART Ludovic, Salem André, 1994, *Statistique textuelle*, Dunod, Paris, 344 p.
- LEBORGNE Danièle, LIPIETZ Alain, 1992, Flexibilité offensive, flexibilité défensive, In BENKO Georges, LIPIETZ Alain, (dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, pp. 347-377.
- LECA Jean, 1996, « La gouvernance de la France sous la V<sup>e</sup> République », In D'ARCY François, ROUBAN Luc, 1996, *De la cinquième république à l'Europe*, édit. Presses de Sciences Po, Paris, 333 p.
- LEDROUT Raymond, 1976, *L'espace en question*, Editions Anthropos, Paris, 361 p.
- LEFEBVRE Henri, 1968, *Le droit à la ville*, Anthropos, Collection société et Urbanisme, Paris, 166 p.
- LEFEBVRE Henri, 1972, *Espace et politique : le droit à la ville*, Edition Anthropos, Paris, 4<sup>e</sup> trimestre 1972, 281 p.
- LEFEBVRE Monique, 1981, « Evolution démographique des villes de plus de 50 000 habitants hormis Paris, de 1954 à 1975 », *Population*, Volume 36, n°2, pp. 295-315.
- LÉGER Jean-François, 2012a, « Les populations des villes moyennes. Une approche par le local », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le jeudi 26 juillet 2012, <http://calenda.org/209332>
- LÉGER Jean-François, 2012b, « Les villes moyennes en perdition ? », *Population & Avenir*, 2012/1, n° 706, p 4-8.
- LEGRIS André, RAGNI Ludovic, 2005, « Théorie de l'action, rationalité et conception de l'individu chez Pareto », *Cahiers d'économie Politique*, 2005/2 n° 49, pp. 103-126.
- LEMIEUX Vincent, 1998, *Les coalitions. Liens, transactions et contrôles*, édit. PUF sociologie, Paris, 235 p.
- LÉO Pierre-Yves, PHILIPPE Jean, MONNOYER Marie-Christine, 2012, « Quelle place pour les villes moyennes dans une économie tertiaire ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012/2 avril, pp. 150-171.
- LÉON Olivier, 2010, « Différents profils de régions et départements », *Dossier Pauvreté*, INSEE, pp. 19-27.
- LEOSTIC Fanny, 2010, « Effets sociaux et spatiaux de la politique de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté des villes françaises », *Lien social et Politiques*, n°63, pp. 27-42.
- LERIQUE Florence, 1997, « Contractualisation et politiques territoriales : les politiques de la ville », In GERARD Marcou, RANGEON François et THIEBAULT Jean-Louis, 1997, *La coopération contractuelle et le gouvernement des villes*, L'Harmattan, Paris, pp. 127-155.
- LERIQUE Florence, 2004, « Les premiers pas de la nouvelle rénovation urbaine », les Cahiers du GRIDAUH n° 10, 2004, p. 117-132.
- LERIQUE Florence, 2004, *La Politique de la ville*, Lgdj, Paris, 242 p.
- LERUSTE Philippe, 1975, *Le Contrat d'aménagement des villes moyennes*, Paris, Documentation Française, NED, n° 4234-35-36, 1975, 85 p.

- LETNIEWSKA-SWIAT Sylvie, 2005, « Mobilités et discontinuités périurbaines : le cas de la métropole lilloise », *Espace populations sociétés*, n°2 pp. 265-276.
- LÉVY Albert, 2006, « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle? L'exemple de la ZAC Paris Rive Gauche », *Esprit*, novembre 2006, pp.61-72
- LÉVY David, PORTIER Jean-François, BAUDEQUIN Isabelle, 2008, « Les logements bretons en 2006 », *Dossier d'Octant*, n°51, 22 p.
- LÉVY Jacques, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 442 p.
- LÉVY Jacques, 1999, *Le tournant géographique*, Belin, Paris, 398 p.
- LÉVY Jacques, 2001, « Les campagnes, figures de l'urbain », *Pouvoirs locaux*, n°48, pp. 32-36.
- LÉVY Jean-Pierre et FIJALKOW Yankel, 2010, « Chapitre 4 / Les politiques du logement », in BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie, *Les politiques publiques 2 : Changer la société*, Presses de Sciences Po « Académique », Paris, pp. 113-138.
- LIENEMANN Marie-Noëlle, 2011, *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*, Les rapports du conseil économique, social et environnemental, septembre 2011, Editions des Journaux officiels, Paris, 122 p.
- LIGOT Maurice, 1996, « La ville moyenne et son pays », *Norois*, Actes du colloque Villes moyennes dans l'Arc Atlantique. n°171, 1996, pp. 479-480.
- LINDBLOM Charles E., 1959, « The Science of Muddling through », *Public Administration*, vol. 19, pp. 79-88.
- LIPIETZ Alain, 2001, *Aménagement du territoire et développement endogène*, Rapport au conseil d'analyse économique, CEPREMAP, 18 janvier 2001, Paris, 15 p.
- LOCHE Bernard, TALLAND Chantal, 2009, *Quand les quartiers réinventent la ville: les acteurs de la rénovation urbaine*, Autrement, Paris, 189 p.
- LOUISET Odette, 2011, *Introduction à la ville*, édit. A. Colin, Collection « cursus » Géographie, Paris, 189 p.
- LUGAN Jean-Claude, 2005 (réed 1993), *La systémique sociale*, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 127 p.
- LUSSAULT Michel et LEVY Jacques, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.
- LUSSAULT Michel, 1996, « L'espace pris aux mots », *Le Débat*, 1996/5 n° 92, p. 99-110.
- LUSSAULT Michel, 1998, « Images (de la ville) et politique territoriale », *Revue de géographie de Lyon*, Volume 73, n°1, pp. 45-53.
- LUSSAULT Michel, 1999, « Action(s) ! », In LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, 1999, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, géographies à Cerisy, Mappemonde, Belin, Paris, 11-36 p.
- LUSSAULT Michel, 1999, « Reconstruire le bureau (pour en finir avec le spatialisme) », In CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Michael, 1999, *Discours scientifiques et contextes culturels*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pp. 225-251.

- LUSSAULT Michel, 2000, « La ville des géographes », In BODY-GENDROT Sophie, LUSSAULT Michel, PAQUOT Thierry, *La Ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La Découverte, p. 21-34.
- LUSSAULT Michel, 2001, « Temps et récit des politiques urbaines », In PAQUOT Thierry, 2001, *Le quotidien urbain*, La Découverte « Cahiers libres », Paris, pp. 145-166.
- LUXEMBOURG Corinne, 2010, « Des villes moyennes industrielles entre permanence et transition économiques – Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes », Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » 09/12 – 10/12/2010 à Tours, PolyTech', France, 9 p.
- LUXEMBOURG Corinne, 2011, « Les villes moyennes françaises face à la désindustrialisation : les cas de Gennevilliers et du Creusot », *Bulletin de l'association des géographes français*, vol 88, n°2, pp. 125-136.
- LYND Robert S. and M. LYND Helen, 1929, *Middletown: A Study in Contemporary American Culture*, New York: Harcourt, Brace, and Company, 550 p.
- LYND Robert S. and M. LYND Helen, 1937, *Middletown in Transition: A Study in Cultural Conflicts*, New York, Harcourt, Brace, and Company, (rééd. 1982) 624 p.

## M

---

- MAAREK Philippe J., 2004, *La communication politique française après le tournant de 2002*, L'Harmattan, Paris, 230 p.
- MABILEAU Albert et SORBETS Claude (dir.), 1989, *Gouverner les villes moyennes*, Paris, éd. Pedone, 160 p.
- MADORÉ François, 1998, « La division sociale de l'espace dans les villes moyennes », In HAUMONT Nicole et LEVY Jean-Pierre (dir.), 1998, *La ville éclatée: quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-39.
- MADORÉ François, 2004, *Ségrégation sociale et habitat*, PUR, Rennes, 254 p.
- MADORÉ François, 2005, « La ségrégation sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, n° 136, 2005, pp. 45-60.
- MADORÉ François, 2005, Nouveaux territoires de l'habiter en France: les enclaves résidentielles fermées, *Géococonfluences*, le 18 juillet 2005, textuel : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient.htm>
- MADORÉ François, 2009, « Le développement continu des complexes résidentiels clos », in PAQUOT Thierry (dir.), *Ghettos de riches. Tour du monde des enclaves résidentielles sécurisées*, Paris, Perrin, pp. 134-145.
- MADORÉ François, 2012, « Ensembles résidentiels fermés en France et montée d'un ordre sécuritaire », *L'Espace Politique*, vol.17, n°2, mis en ligne le 15 juin 2012, URL : <http://espacepolitique.revues.org/2338>
- MADORÉ François, 2012, « La petite ville française au défi de l'enfermement résidentiel », *Norois*, n° 223, pp. 43-59.



- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian (dir.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, éd. L'Harmattan, 1989, 240 p.
- MAHY Isabelle, 2008, « « Il était une fois... » Ou la force du récit dans la conduite du changement », *Communication et organisation*, vol.33, pp. 50-60.
- MAINET Hélène, 2007, L'attractivité territoriale dans les projets de développement des petites villes: approche géographique, In Colloque de l'ASRDLF "Les dynamiques territoriales. Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires", Grenoble-Chambéry, les 11, 12 et 13 juillet 2007, 15 p.
- MAINET Hélène, 2008, « Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, mars, 2008-1, pp. 13-22.
- MAINGUENEAU Dominique, 1979, « L'analyse du discours », *Repères, recherches en didactiques du français langue maternelle*, n°51, pp. 3-27.
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Hachette Université Paris, 268 p.
- MAINGUENEAU Dominique, 2012, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, vol.9, numéro spécial « L'analyse du discours entre critique et argumentation », URL : <http://aad.revues.org/1354>
- MALDIDIER Denise, 1993 « L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux », *Semen [En ligne]*, 8 | 1993, mis en ligne le 21 août 2007, URL : <http://semen.revues.org/4351>
- MARCHAL Hervé, STEBE Jean-Marc, 2012, « Quand cités HLM paupérisées et jeunes sont enfermés dans le même mythe », In TURPIN Béatrice (dir.), 2012, *Discours et sémiotisation de l'espace, les représentations de la banlieue et de sa jeunesse*, L'Harmattan, Espaces discursifs, Paris, pp. 61-76.
- MARCHAND Jean-Pierre, 1985, *Contraintes climatiques et espace géographique : les précipitations et l'Irlande*, Paradigme, Caen, 336 p.
- MARIE Jean-Louis, 1989, « La symbolique du changement », In MABILEAU Albert, SORBETS Claude, 1989, *Gouverner les villes moyennes*, CERVL, Vie Locale, n°12, Pedone, Oullins, pp.109-149.
- MARTIN Daniel, 1998, *Dix ans de politique de la ville en Bretagne 1988-1997*, DRE, CERTU, Paris, 154 p.
- MARTOUZET Denis, 2004, « Normativité et interdisciplinarité en aménagement urbanisme », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°4, octobre 2002, pp.619-642.
- MARTOUZET Denis, 2007, *Normes et valeurs en aménagement-urbanisme. Limites de la rationalité et nécessité de prise en compte multi-niveaux*, HDR section 24, Université Michel Montaigne Bordeaux 3, présentée le 30 janvier 2007, 515 p.
- MASBOUNGI Ariella, 2005, *Régénérer les grands ensembles*, La Villette, Paris, 157 p.
- MATHIEU Nicole, 1999, « Interdisciplinarité interne, interdisciplinarité externe. Quel intérêt heuristique pour la géographie: réflexion à partir d'une confrontation de pratiques ». In *Géographie(s) et langage(s). Interface, Représentation, Interdisciplinarité*. Actes du



- colloque IUKB-IRI (UNIL) de Sion 1997, Georges Nicolas ed., Sion, Institut Universitaire Kurt Bösch/société scientifique Eratosthène, pp.65-82
- MATHIEU Nicole, 1997, « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Strates* [En ligne], n°9, mis en ligne le 19 octobre 2005, URL : <http://strates.revues.org/612>
- MATHIEU Nicole, 1997, « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, Exclusion, régression...la question des femmes, article 33, mis en ligne le 24 octobre 1997, URL : <http://cybergeo.revues.org/5432>
- MATTHEY Laurent, 2011, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, 28 octobre 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>
- MATURANA Francisco, 2010, *Le système des villes moyennes du sud du Chili, vers la construction de nouveaux espaces de relations?*, Position de Thèse, Université Paris-Sorbonne Paris IV, 4 p.
- MAUMUSSON Véronique, 1993, « Les villes reconstruites ou l'occasion saisie », *Urbanisme*, n°261, mars 1993, pp.46-49.
- MAUSS Marcel, [1968] 1985, « La prière et les rites oraux », In *Oeuvres*, tome 1, Ed. de Minuit, pp.385-388.
- MAYAFFRE Damon, 2007, « L'analyse des données textuelles aujourd'hui : du corpus comme une urne au corpus comme un plan. Retour sur les travaux actuels de topographie/topologie textuelle », *Lexicometrica 7* « Topographie et topologie textuelles », 12 p.
- MAYHEW Susan, 2004, *A dictionary of geography*, Oxford University Press, Oxford, 543 p.
- MAZUIR Françoise, 2004, « Le processus de rationalisation chez Max Weber », *Sociétés*, 4/2004, n°86, p. 119-124.
- MELÉ Patrice, 2005, « Conflits patrimoniaux et régulations urbaines », *ESO Travaux et Documents*, n°23, septembre 2005, pp 51-58.
- MELÉ Patrice, LARRUE Corinne, ROSEMBERG Muriel, (coord.), 2003, *Conflits et territoires*, PUF, MSH « Villes et territoires », Tours, 224 p.
- MELLOT Romain, 2009, « De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique », *L'Année sociologique*, 2009/1, Vol. 59, pp. 177-199.
- MENDENHALL Vance, 1990, *Une introduction à l'analyse du discours argumentatif. Des savoir-faire fondamentaux*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Paris, Londres, 188 p.
- MERLE Anthony , 2011, « De l'inclassable à « l'espèce d'espace » : l'intermédialité et ses enjeux en géographie » *L'Information géographique*, Volume 75, n°2, p. 88-98.
- MERLE Anthony, 2012, « L'argumentaire politique entre effectivité et effets territoriaux : essai sur la viabilité territoriale en espace intermédiaire. », *L'Espace Politique*, vol.18, n°3, mis en ligne le 26 novembre 2012, URL : <http://espacepolitique.revues.org/index2442.html>
- MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, 2009 (rééd. 1988), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*, PUF, Paris, 963 p.
- MESNARD Isabelle, PLASSARD François, 2000, « Faut-il démolir les banlieues? », *Géocarrefour*, Volume 75, n°75-2, pp. 165-172.
- MICHAUX Madeleine, 2008, *Les mots-clés de la Géographie*, Eyrolles Pratique, Poitiers, 175 p.

- MICHEL Johann, 2008, « Peut-on parler d'un tournant néo-libéral en France ? », *Sens Public*, Revue électronique internationale, mis en ligne le 22 mai 2008, pp. 2-17. [URL:http://www.sens-public.org/spip.php?article577](http://www.sens-public.org/spip.php?article577)
- MICHEL Michel, 1977, « Ville moyenne, ville-moyen », *Annales de Géographie*, tome 86, n°478, pp. 641-685.
- MOESCHLER Jacques, JAYEZ Jacques, KOZLOWSKA Monika, LUSCHER Jean-Marc, SAUSSURE Louis de, STHIOUL Bertrand (1998), *Le temps des évènements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé
- MOIROUX Françoise, 2004, « La ville de Jean-Louis Borloo? », *d'Architectures*, n°141, nov. 2004, pp. 20-21.
- MONCOMBLE Françoise, 2002, « Démolir la cité, une ultime violence ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, (Puca), n°92, pp. 41-48.
- MONCOMBLE Françoise, GENESTIER Philippe, VESCHAMBRE Vincent, LELÉVRIER Christine, PICHON-VARIN Françoise, 1995, « Démolir les grands-ensembles et après ? » Cahiers de l'IAURIF, supplément Habitat, n°13, pp. 21-27.
- MONDADA Lorenza, 1995 *Formes linguistiques et dynamiques interactionnelles*, Actes du colloque de Lausanne, Cahiers de l'ILSL, 7, Université de Lausanne, 230 p.
- MONDADA Lorenza, 1995, « La construction discursive des objets de savoir dans l'écriture de la science », *Réseaux*, vol. 13, n°71, pp. 55-77.
- MONDADA Lorenza, 1999, « Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain », In LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Mappemonde, Belin, Paris, pp. 165-175.
- MONDADA Lorenza, 2003, « Discours », In LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp. 264-265.
- MONDADA Lorenza, 2005, « Pratiques discursives urbaines et modes d'émergence de figures de la ville », In POUSIN Frédéric, 2005, *Figures de la ville et construction des savoirs*. Architecture, urbanisme, géographie, CNRS Editions, Paris, pp.195-203.
- MONGIN Olivier, 1995, *Vers la troisième ville*, Hachette, Questions de société, Paris, 141 p.
- MONGIN Olivier, 2005, *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Editions du Seuil, Lonrai, 323 p.
- MONNET Jérôme, 1998, « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, article 56, mis en ligne le 07 avril 1998, URL : <http://cybergeo.revues.org/5316>
- MONOD Jérôme et DE CASTELBAJAC Philippe, 2004, *L'aménagement du territoire*, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 127 p.
- MONTABONE Benoît, GAUDIN Solène, 2010, « Urban regeneration and housing policy in France : Is urban renewal through demolition a metropolitan strategy ? Reflexions from Lille city-region », European Network of Housing Research, Symposium ENHR 2010, à Istanbul, 4 juillet 2010.

- MONTEVENTI WEBER Lilli ; DESCHENAUX Chantal et TRANDA-PITTION Michèle 2008, *Campagne-ville : le pas de deux. Enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes PPUR, 340 p.
- MONTIGNY Gilles, 1992, *De la ville à l'urbanisation. Essai sur la genèse des études urbaines françaises en géographie, sociologie et statistique sociale*, Paris, Éditions l'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 376 p.
- MORA Béatrice, CORNAIRE Jean-Marie, WINTER Frédéric, 1997, *Intégrer les quartiers dans la ville*, SA HLM, Paris, UNFOHLM, 280 p.
- MOREIRA DUMONT Ligia Maria, 2007, « Lecture et cognition: proposition de recherche », In TEISSERENC Pierre, MILANEZ Nilton, BARBOSA MAGALHAES Sonia, 2007, *Le Brésil à l'épreuve de la modernité. Discours, savoir et pouvoir*, L'Harmattan, questions contemporaines, Paris, pp. 63-78.
- MOREL JOURNAL Christelle, SALA PALA Valérie, 2011 « Le peuplement, catégorie montante des politiques urbaines néolibérales ? », *Métropoles* [En ligne], 10 | 2011, mis en ligne le 15 mai 2012, URL : <http://metropoles.revues.org/4536>
- MORIN Edgar, 1967, *Commune en France. La métamorphose de Plouzévet*, Paris, Fayard, [rééd.] Livre de Poche, coll. « Biblio essais » : Commune en France. La métamorphose de Plouzévet. 287p.
- MORIN Edgar, 1990 (réed 2005), *Introduction à la pensée complexe*, Ed. du Seuil, Points essais, Lonrai, 152 p.
- MORMONT Marc, 1994, « Incertitude et engagements. Les agriculteurs et l'environnement une situation de transaction », In BLANC Maurice, MORMONT Marc, RÉMY Jean, STORRIE Tom, 1994, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, L'Harmattan, Paris, pp. 209-234.
- MOUILLARD Michel, 2009, « Comment tous nous loger ? », *Le Moniteur*, 16/07/2009, Textuel : <http://www.lemoniteur.fr/145-logement/article/actualite/682761>
- MUCCHIELLE Laurent, LE GOAZIOU Véronique, 2007, *Quand les banlieues brûlent...: Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La Découverte, "sur le vif", Paris, 167 p.
- MUCHIELLI Roger, 1994, *Les complexes personnels*, ESF Editeurs, Paris, 109 p.

## N – O – P

---

- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise (dir.), 2002, *La Fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et Entreprises", 412 p.
- NÉE Emilie, 2009, « Une analyse de discours à entrée lexicale : Insécurité dans le quotidien Le Monde en 2001-2002. Perspectives d'analyses et résultats », Actes des Rencontres des Jeunes Chercheurs ED268, Textuel : <http://rjced268.c.la/>

- NEGRIER Emmanuel, 2005, *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 270 p.
- NEVERS Jean-Yves, 1979, *Politiques locales du logement et stratégies hégémoniques dans trois villes moyennes de 1960 à 1977*, CERTOP, Université Toulouse Le Mirail, 28 p.
- NORYNBERG Patrick, 2011, *Faire la ville autrement*, Yves Michel Editions, Paris, 172 p.
- NOSEDA Veronica et RACINE Jean-Bernard, 2001, « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-121 | 2001, mis en ligne le 11 décembre 2009, URL : <http://ress.revues.org/647>
- NOYER Jacques, RAOUL Bruno, 2008, « Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Études de communication*, vol.31, pp. 111-130.
- OBERTI Marco, BAGNASCO Arnaldo, 1997, « Structures sociales comparées de villes moyennes », In LE GALES Patrick et BAGNASCO Arnaldo, *Les villes en Europe*, Paris, La Découverte, pp. 129-146.
- OFFNER Jean-Marc, 1993, « Les « effets structurants » du transport : mythe politique, mystification scientifique », *Espace géographique*, Vol. 22, n°22-3, pp. 233-242.
- OLLIVRO Jean, 2000, *L'homme à toutes vitesses. De la lenteur homogène à la rapidité différenciée*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espaces et société, Rennes, 184 p.
- OLLIVRO Jean, 2005, « Les classes mobiles », *L'Information géographique*, vol. 69, n° 3, pp. 28-44.
- OLLIVRO Jean, 2011, *La nouvelle économie des territoires*, Editions Apogée, Rennes, 190 p.
- OLSON Mancur, 1978, *Logique de l'action collective*, PUF, Paris, 200 p.
- ORAIN Olivier, 2009, *De plain-pied dans le monde, Ecriture et réalisme dans la géographie française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, Histoire des Sciences Humaines, 428 p.
- ORLÉAN André (éd.), [1994] 2004, *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Economie », (2<sup>em</sup> édition) 404 p.
- ORLÉAN André, 1996, « Réflexions sur la notion de légitimité monétaire, l'apport de G. Simmel », In BALDNER Jean-Marie, GILLARD Lucien (dir.), *Simmel, penseur des normes sociales*, Coll. « Logiques Sociales », Paris, L'Harmattan, 1996, 19-34.
- OSMONT Annick, GARCIA-ORIOU Geneviève, GHORAYEB Marlène, JAGLIN Sylvie, ROCHE Corinne, 1992, *La gestion sociale urbaine*, Ed. Marne la Vallée, Cahiers Mu, Laboratoire TMU, n°3, décembre 1992, 60 p.
- PAILLARD Bernard, 2008, « Plozévet, la première recherche coopérative sur programme. À l'aube de la recherche incitative », *Les Annales de la recherche urbaine*, Expertise et recherche, n° 104, mai, p. 139-148.
- PAILLE Pierre, MUCCHIELLI Alex, [2003] 2006, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, A. Colin, Paris, 211 p.
- PALIER Bruno, SUREL Yves, 2005, « Les "trois I" et l'analyse de l'Etat en action », *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 2005/1, vol.55, pp. 7-32.

- PAQUOT Thierry, 1994, « Le destin explosif des grands ensembles », *Urbanisme*, n° 272-273, mars-avril 1994, pp. 36-39.
- PAQUOT Thierry, 2000, « Démolitions », *Urbanisme*, n°313, Juillet-Août, p.8.
- PARSONS Talcott, [1937] 1949, *The Structure of Social Action: A Study in Social Theory with Special Reference to a Group of Recent European Writers*. 2<sup>e</sup> éd. Glencoe, Free Press, 817 p.
- PATTARONI Luca, KAUFMANN Vincent, RABINOVICH Adriana, 2009, *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, EPFL, 340 p.
- PAUGAM Serge, [1991], 2002, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, coll. « sociologies », 4<sup>e</sup> édition, coll. « Quadrige », Paris, 256 p.
- PAUGAM Serge, DUVOUX Nicolas, 2008, *La régulation des pauvres*, Quadrige PUR, Essais débats, Paris, 114 p.
- PAULET Jean-Pierre, 2010, *La France : villes et systèmes urbains*, Armand Colin, Paris, 224 p.
- PAVAGEAU Jean, 1992, « A propos d'un concept « nomade » : la transaction. La transaction, changement social, rapports de pouvoir », In BLANC Maurice, 1992, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, 291 p.
- PAVEAU Marie-Anne, 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Presses Sorbonne nouvelle, Paris, 252 p.
- PAVEAU Marie-Anne, 2008, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots. Les langages du politique*, n°86, pp. 23-36.
- PECHEUX Michel, [1975] 1982, *Les vérités de La Palice*, Linguistique, sémantique, philosophie, Maspero, Paris, 280 p.
- PECQUEUR Bernard et ROUSIER Nicole, 2005, « Villes technopoles et ségrégation spatiale », in BUISSON Marie-Andrée et MIGNOT Dominique, 2005, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, De Boeck Université, Économie, Société, Région, pp. 201-219.
- PECQUEUR Bernard, 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- PECQUEUR Bernard, 2000, *Le développement local*, Syros/Alternatives économiques, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 132 p.
- PÉGUY Charles-Pierre, 2001, *Espace temps complexité : vers une métagéographie* Éditions Belin, Paris, p.150.
- PÉGUY Charles-Pierre, LE BERRE Maryvonne, MARCHAND Jean-Pierre, 2001, *Espace, temps, complexité, vers une métagéographie*, Paris, Reclus, Belin, 282 p.
- PELLIGRINO Margot, 2010, « La dynamique des possibles. Incertitude et durabilité dans les pratiques de transformation urbaine », *Carnets de géographes*, n°1, octobre 2010. Rubrique Carnet de soutenances, 3 p.
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, [1958] 2000, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Editions de l'université de Bruxelles, 5<sup>em</sup> édition, Bruxelles, 734 p.

- PERSYN Nicolas, (en cours), *Politiques foncières intercommunales en ville moyenne. Quelle(s) solidarité(s) territoriale(s) pour lutter contre l'étalement urbain ?*, Géographie-Cités, Université Paris
- PESQUEUX Yvon, 2007, *Gouvernance et privatisation*, Presses universitaires de France, Paris, 258 p.
- PHILIPPE Julien, 2007, *Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain*, CERTU, Marseille, 42 p.
- PHILIPPONNEAU Michel, 1986, « Développement et aménagement, l'évolution des thèmes », *Norois*, n°132, L'aménagement dans la France de l'Ouest. pp. 469-477.
- PHILIPPONNEAU Michel, 1993, *Le modèle industriel breton 1950-2000*, PUR - Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 419 p.
- PIERSON Paul, 2000, « Path Dependence, Increasing Returns, and Political Science », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.
- PIERSON Paul, 2001, « Coping with Permanent Austerity: Welfare State Restructuring in Affluent Democracies », In Pierson Paul (dir.), *The New Politics of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press, pp. 410-55.
- PINCHEMEL Philippe, 1963, *Le fait urbain en France*, Paris, Colin, 374 p.
- PINCHEMEL Philippe, 1973, « À propos des villes moyennes », *Urbanisme*, Paris, n°136, pp. 33-34.
- PINCHEMEL Philippe, VALIKI A., GOZZI Jean, 1959, « Niveaux optima des villes », (Lille, CERES, Cahiers n° 11, 1959, 117 p.
- PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, édit. Le Seuil, 256 p.
- PINÇON Michel, 1986, « Autoproduction, sociabilité et identité dans une petite ville ouvrière », *Revue française de sociologie*, Volume 27, n°4, pp. 629-653.
- PINÇON-CHARLOT Monique, PRETECEILLE Edmond, RENDU Paul, 1986, *Ségrégation urbaine, classes sociales et équipement*, Paris, édit. Anthropos, 290 p.
- PINOL Jean-Luc, 1995, « L'histoire urbaine contemporaine en France », in BIGET Jean-Louis, HERVÉ Jean-Luc (coord.), 1995, *Parcours urbains. Situation de l'histoire des villes*, ENS Editions Fontenay Saint Cloud, Paris, pp. 209-232.
- PISANO Giusy, 2009, « Préface. Le cinéma a toujours été démodé », In SERCEAU Michel, 2009, *Le mythe le miroir et le divan*, Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 374 p.
- PITIE Jean et DALMASSO Etienne, 1977, « Chronique urbaine », *Norois*, n°95, Juillet- Septembre 1977. pp. 431-461.
- PIVETEAU Jean-Luc, CLAVAL Paul, ROULLIER Jean-Eudes, 1974, « Déséconomies et nuisances liées à la croissance urbaine », *Bull. Soc. Neuchâteloise de Géographie*, 2, 1974, pp. 1-30.
- PONCET Jean-François, 2003, *Rapport d'information pour le Sénat*, n°241, Paris, 228 p.
- POUGNET Marvin, 2010, *Désenclavement et rénovation urbaine. Les incidences des transports en commun dans la cohésion sociale en sites ANRU*, Editions Universitaires européennes, Sarrebruck, 84 p.

- POULOT Monique, 2011, « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour*, Vol. 83/4, 2008, [En ligne], mis en ligne le 31 décembre 2011. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7045>
- POUYANNE Guillaume, 2005, *Formes urbaines et mobilités quotidiennes*, Thèse Doctorat ès Sciences Economiques, Université Montesquieu - Bordeaux IV, soutenue le 13/12/2004, 314 p.
- PRAKASH Aseem, GUGERTY Mary Kay, 2010, *Advocacy Organizations and Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge, 318 p.
- PRETECEILLE Edmond, 2004, « Définir et analyser la ségrégation sociale », In *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Etudes foncières, Paris, ADEF, pp. 9-29.
- PROST Brigitte, 1993, « Aux marges du système urbain : les espaces "flous" et leur évolution », *Méditerranée* n° 1-2, 1993.- pp. 37-40.
- PUJOL Jérôme et TOMASINI Magda, 2009, Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007, INSEE *Première*, n°1266, novembre 2009.
- PUMAIN Denise, 2003, « Une approche de la complexité en géographie », *Geocarrefour*, Volume n° 78/1, pp. 25-31.
- PUMAIN Denise, PAQUOT Thierry et KLEINSCHMAGER Richard, 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Economica Anthropos, Paris, 320 p.
- PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, 1976, « Fonctions et hiérarchie des villes françaises », *Annales de Géographie*, t. 85, n°470. pp. 385-440.

## Q – R – S

---

- QUARTA Elisabetta, 2009, « Zones sensibles ou ghettos ? L'euphémisme dans la représentation des banlieues françaises dans les quotidiens français et italiens », *Synergies Italie*, numéro spécial, pp. 85-93.
- QUERCY Pierre, CREPEY Georges, 2002, *Politique d'accompagnement des démolitions de logements sociaux*, Les rapports CGPC, n°2002-0069-01, novembre 2003, 168 p.
- QUEVA Christophe et VERGNAUD Guillaume, 2009, « Du territoire à l'intermédiation : essai de réflexions croisées sur les constructions territoriales locales en Allemagne, en France et en Espagne », in VANIER Martin. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp.141-150.
- RACINE Jean-Bernard, 1993, « Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain, introduction à l'étude de la croissance du grand Montréal », *Revue de géographie de Montréal*, n° 22, pp. 313-341.
- RACINE Jean-Bernard, 1993, *La ville entre Dieu et les hommes*, Paris, Anthropos/Economica, 345 p.
- RALLET Alain, TORRE André, (dir.), (1995), *Économie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica, 473 p.



- RAMAUX Christophe, 1997, « Pour un dialogue sans syncrétisme entre théorie de la régulation et théorie des conventions », *Economie et Sociétés*, Théories de la régulation, série R, n°10, 12/1997, pp. 87-108.
- RATOUIS Olivier (dir.), 2003a, « La ville, entre dire et faire », *Mots, les langages du politique*, n°72, juillet 2003, 188 p.
- RATOUIS Olivier, 2003b, « Le tout et la partie : des catégories de l'urbain à nommer », *Mots. Les langages du politique*, n°72, mis en ligne le 28 avril 2008, URL : <http://mots.revues.org/5433>
- RATOUIS Olivier, 2008, « Je t'aime. Moi non plus? Expertise, recherche et production urbaine à Dunkerque », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°104, pp. 76-83.
- RAW Rhodes, MARSH David, 1995, « les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », In LE GALES Patrick, THATCHER Mark, 1995, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, L'Harmattan, Paris, 272 p.
- RAWLS John, 1971, *A Theory of Justice*, Oxford, Oxford University Press, 660 p.
- RAYMOND Marie-Geneviève, 1968, « Idéologies du logement et opposition ville-campagne », *Revue française de sociologie*, Volume 9, n°2, pp. 191-210.
- REBOUL Anne, MOESCHLER Jacques, 2000, « Pourquoi l'analyse du discours a-t-elle besoin d'une théorie de l'esprit? », In BERTHOUD Anne-Claude et MONDADA Lorenza, 2000, *Modèles du discours en confrontation*, Berne, Peter Lang, pp.185-203.
- REIGNER Hélène et HERNANDEZ Frédérique, 2007, Les projets des agglomérations en matière de transport : représentations, projets, conflits et stratégie de « détournement » des réseaux, *Flux* 2007/3 (n° 69), pp. 62-92.
- REIGNER Hélène, 2004, « La territorialisation de l'enjeu « sécurité routière » : vers un basculement de référentiel ? », *Espaces et sociétés*, 2004/3, n° 118, pp. 23-41.
- RÉMY Jean, 1992, « La vie quotidienne et les transactions sociales », in Blanc Maurice, 1992, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 83-111.
- RÉMY Julien, VANONI Didier, 2007, « Eclairage régional sur l'état du mal-logement. Région Bretagne », FORS Recherche sociale, *Les cahiers du mal logement*, Fondation Abbé Pierre, Paris, 36 p.
- RENNE Catherine, 2010, La Bretagne au défi du vieillissement démographique, Insee Bretagne, Septembre 2010, n° 5, 6 p.
- RERAT Patrick, 2012, « Choix résidentiel et gentrification dans une ville moyenne », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, article 579, mis en ligne le 19 janvier 2012, URL : <http://cybergeo.revues.org/24931>
- REYNAUD Alain, 1981, *Société, Espace et Justice*, 1981, PUF, Paris 263 p.
- RICHARDSON Harry W., 1978, *Regional and urban economics*, Penguin Education, Harmondsworth, 416 p.
- RIEZOU Georges, 2001, « La structuration de l'espace urbain en Bretagne », INSEE Bretagne, *Le Flash d'Octant*, n°60, mai 2001, 4 p.



- RIVIÈRE Clément, 2012, Les enfants révélateurs de nos rapports aux espaces publics, *Métropolitiques*, 18/06/2012, URL: <http://www.metropolitiques.eu/Les-enfants-revelateurs-de-nos.html>
- ROBERT Lionel, 1972, « La rénovation urbaine et la stratégie fiscale des municipalités », *Sociologie et sociétés*, Volume 4, n°1, pp. 55-82.
- ROBIC Marie-Claire, 2003, « La ville, objet ou problème ? La géographie urbaine en France (1890-1960) », *Sociétés Contemporaines*, n°49-50, pp. 107-138.
- ROBIC Marie-Claire, 2006, « Approches actuelles de l'histoire de la géographie en France. Au-delà du provincialisme, construire des géographies plurielles », *Inforgéo*, 18/19, Lisboa, Edições Colibri, pp. 53-76.
- ROCHEFORT Michel, 1957, « Méthode d'étude des réseaux urbains », *Les Annales de géographie*, n° 354, mars-avril, pp. 38-54.
- ROPARS Madeleine (coord.), 2009, *Détours de vie... des tours de ville. Histoires de vie du quartier de la Croix Saint-Lambert*, Atelier des signes, Saint-Brieuc, 165 p.
- ROPARS Madeleine (coord.), 2010, *D'ici et d'ailleurs. Histoires de vie entremêlées des quartiers Balzac-Europe-Ginglin*, Ed.Cloître, Saint-Thonan, 155 p.
- ROSEMBERG Muriel, 2003, « Contribution à une réflexion géographique sur les représentations et l'espace », *Géocarrefour*, Vol. 78/1, 2003. URL : <http://geocarrefour.revues.org/130>
- ROTH Hélène, 2006, *Espaces intermédiaires en recomposition. Les campagnes industrielles allemandes en région de frontières*, Direction : Violette REY. Thèse soutenue le 28 novembre 2006, ENS Lyon.
- ROULET Eddy, 2002, « Le problème de la définition des unités à la frontière entre le syntaxique et le textuel », *Verbum*, n°24, pp.161-178.
- ROUSSEAU Max, 2008, « “Bringing politics back in” : La gentrification comme politique de développement économique urbain ? – Autour des “villes perdantes” », (numéro « La gentrification urbaine » - AUTHIER Jean-Yves, BIDOUE Catherine, coord.), *Espaces et sociétés*, n°132-133, pp. 75-90.
- ROUXEL Michel, 2011, « Les nouvelles aires urbaines, l'influence des villes se renforce », *Insee Bretagne - OCTANT Analyse*, n° 23 - Octobre 2011, 6 p.
- ROYER Chantal, BARIBEAU Colette, DUCHESNE Audrey, 2009, « Les entretiens individuels dans la recherche en sciences sociales au Québec: où en sommes-nous? Un panorama des usages », *Recherches qualitatives - Hors-série*, n°7, pp.64-79.
- ROYOUX Dominique et HURTEAU Xavier, 2004, *Réseaux de villes et réseaux de territoires à l'heure de la décentralisation*, Dossiers d'experts, La lettre du cadre territorial, SEPT, Voiron, 169 p.
- ROZEMBLAT Céline, CUCILLE Patricia, 2003, *Les villes européennes. Analyse comparative*, Maison de la Géographie, Montpellier, 94 p.
- RUYER Raymond, 1950, (rééd. 1983), *L'utopie et les utopies*, Presses Universitaires de France, Paris, 293 p.
- SABATIER Paul. A, 1993, *Policy change and learning*, Theoretical Lenses and Public Policy, Boulder, Westview Press, 290 p.

- SACCARDI Béatrice, 2009 (rééd.), *Dictionnaire de l'immobilier et de la ville*, 8<sup>e</sup> édition, Innovapress, Paris, 423 p.
- SAINT-JULIEN Thérèse, (Dir), 2001, *Atlas de France, Territoire et aménagement*, Vol. 14, La Documentation française, 143 p.
- SALEM André, 2004, « Introduction à la résonance textuelle » In PURNELLE Gérald, FAIRON Cédric, DISTER Anne, 2004, *JADT04*, Presses universitaires de Louvain, vol2, pp. 986-992.
- SANSOT Pierre 1971, *Poétique de la ville*, Paris, Klincksieck, 1973, 228p.
- SANTAMARIA Frédéric, 2000, « La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, n°613, pp. 227-239.
- SANTAMARIA Frédéric, 2010, « Les villes moyennes : enjeux d'aménagement du territoire », Colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » 09/12 – 10/12/2010, Polytech' Université de Tours, 18 p.
- SARFATI Georges-Ella, 1997, *Eléments d'analyse du discours*, Armand Colin, Paris, 124 p.
- SAUVADET Thomas, 2006, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 299 p.
- SAUVAITRE Claire, 2001, *Espaces de la pauvreté et territorialités des « exclus » dans le champ d'une ville moyenne : l'exemple de Pau*, doctorat de géographie nouveau régime, Université de Pau, dir. Guy DI MEO.
- SAUVY Alfred, « La vie d'une ville moyenne », *Urbanisme*, n°136, pp. 25.
- SCHAFFTER Marius, 2010, « L'urbain et le rural dans les discours de l'aménagement en Suisse », *Articulo, Journal of urban research*, Special issue 3, Revisiting Urbanity and Rurality, URL : <http://articulo.revues.org/1562>
- SCHELLING Thomas, 1980, *La Tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, 247 p.
- SCHERRER Franck, 1997, « Figures et avatars de la justification territoriale des infrastructures urbaines », In MARIÉ Michel, GARIÉPY Michel, 1997, *Ces réseaux qui nous gouvernent ?*, Collection Villes et entreprises, L'Harmattan, Paris, pp. 344-361.
- SCOTT Allen J., STORPER Michael, (dir.), (1986), *Production, Work, Territory*, Boston, Allen and Unwin, 364 p.
- SECCHI Bernardo, INGALLINA Patrizia, 2006, *Première leçon d'urbanisme*. Marseille, Parenthèses, 160 p.
- SÉCHET Raymonde, 1986, *Mythes égalitaires et pauvreté dans le Maine: Essai de Géographie sociale*, thèse de troisième cycle, Université de Caen, 458 p.
- SÉCHET Raymonde, 1996, *Espaces et pauvretés. La géographie interrogée*, Géographie sociale, L'Harmattan, Paris, 213 p.
- SÉCHET Raymonde, 2006, « Le populaire et la saleté : de l'hygiénisme au nettoyage au Kärcher », In BULOT Vincent, VESCHAMBRE Vincent, 2006, *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, Espaces discursifs, Paris, pp. 205-228.

- SÉCHET Raymonde, 2011, « Introduction », In GARAT Isabelle, SÉCHET Raymonde, ZENEIDI Djémila, (dir.), 2011, *Espaces en (trans)action*, Rennes, PUR, 2008, 359 p.
- SÉCHET Raymonde, DAVID Olivier, QUINTIN Philippe, *Chap. 3 : Les familles monoparentales et la pauvreté*, Laboratoire Reso, Université Rennes II, in ONPES, Les travaux de l'Observatoire 2001-2002, pp. 247-290.
- SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent, ALDHUY Julien, RIPOLL Fabrice, 2006, « Demain la géographie sociale. Vers une théorie critique et une approche dimensionnelle de l'espace, au sein des sciences sociales », Colloque *Géopoint 2006* « Demain la Géographie », Groupe Dupont, UMR ESPACE 6012 CNRS, Université D'Avignon, 1er et 2 juin 2006.
- SEDEL Julie, 2009, *Les medias et la banlieue*, Le Bord de l'eau/INA, coll. « Penser les médias », Paris, 247 p.
- SEGUIN Anne-Marie, 2011, « Les quartiers: des lieux de fragmentation », *Cahiers de géographie du Québec*, vol.55, n°154, avril 2011, pp. 69-73.
- SEITZ Frédéric, TERRIN Jean-Jacques, 2003, *Architecture des systèmes urbains*, L'Harmattan, Paris, 270 p.
- SÉNECAL Gilles, 1992, « Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ? », *Annales de Géographie*, Vol. n°101, pp. 28-42.
- SÉNECAL Gilles, 2001, « Les récits de l'environnement urbain : Lecture de Zone et retour sur la théorie urbaine », *Géographie et cultures*, n°39, pp 3-15.
- SÉNECAL Gilles, 2005, « Conflits de proximité et coopération. Une géographie des acteurs et des interactions sociales », *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 49, n° 138, décembre, pp. 277-285.
- SIMMEL Georges, [1907] 1998, *Les pauvres*, PUF, Quadrige, Paris, cité par PAUGAM Serge, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, Lien social, Paris, 276 p.
- SIMON Herbert, [1947], *Administrative Behavior. A study of Decision-Making Processes in Administrative Organization*, traduction française par Pierre-Emmanuel DAUZAT, 1983, Economica, 321 p.
- SIMON Patrick, 2006, « La crise du modèle français d'intégration », in *Les Cahiers Français*, n°330, janvier-février 2006, La documentation Française, pp. 62-67.
- SORRE Maximilien, 1943, *Les fondements biologiques de la géographie humaine : essai d'une écologie de l'homme*, Paris, A. Colin, 440 p.
- SOUBEYRAN Olivier, 2007, « Chapitre 6. Pensée aménagiste et tautologies », In LOLIVE Jacques et SOUBEYRAN Olivier (dir.), 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte «Recherches», p. 125-153/384 p.
- SOUMAGNE Jean, 1998, « Espace atlantique, émergence et caractères », In *Atlas permanent - Espace Atlantique français*, décembre 1998, Poitiers, IAAT, 5 p.
- STÉBÉ Jean-Marc, 2009, « Utopies urbaines », In STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé, 2009, *Traité sur la ville*, PUF, Paris, pp. 561-624.
- STÉBÉ Jean-Marc et MARCHAL Hervé, 2009, *Traité sur la ville*, PUF, Paris, 785 p.

STEINEBACH M., 1975, « Table ronde sur la politique des villes moyennes », *Urbanisme*, n°146, pp. 57-64.

## T – U

---

TABARD Nicole, 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées: une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n° 270, pp. 5-22.

TABET Paola, 2004, *La grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, L'Harmattan, Paris, 207 p.

TABUTIN Dominique, 2000, *La ville et l'urbanisation dans les théories du changement démographique*, Université de Louvain, Document de travail n°6, février 2000, 40 p.

TALLEC Josselin, (en cours), *Gouvernance et innovation dans les villes moyennes: un enjeu pour la cohésion socio-économique et territoriale de l'Union européenne*, LISST-Cieu, Université Jean-François Champollion, Toulouse.

TALLEC Josselin, 2012, « Les trajectoires économiques et les formes sociales de l'innovation dans les villes moyennes : les cas d'Albi (Midi-Pyrénées), d'Alès (Languedoc-Roussillon), de Fougères et de Quimper (Bretagne) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012/2 avril, pp. 192-214.

TAULELLE François, 2010, « La France des villes petites et moyennes », In *La France. Une géographie urbaine*, CAILLY Laurent et VANIER Martin, Ed. A. Colin, Paris, pp. 149-168.

TAULELLE François, TALLEC Josselin, 2008, « L'évolution des politiques d'aménagement du territoire françaises en faveur de la compétitivité et de l'attractivité des territoires », Colloque ASRDLF, XLV<sup>e</sup>, 25-26-27 août 2008, *Territoires et action publique territoriale: nouvelles ressources pour le développement régional*, Université du Québec, Rimouski, 11 p.

TESSON Frédéric, 2000, « Réseau de villes », In PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, BODY-GENDROT Sylvie (dir.), 2000, *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, édit. La Découverte, Paris, pp. 255-264

TESSON Frédéric, 2009, Rapport d'expertise ORATE 1.4.1. « Le rôle des petites et moyennes villes » SMESTO, Pau, 29 mai 2009, 27p. [www.ums-riate.fr/documents/ORATE\\_141\\_TESSON.pdf](http://www.ums-riate.fr/documents/ORATE_141_TESSON.pdf)

TESSON Frédéric, 2012, « L'innovation comme levier d'autonomisation des villes moyennes au sein des aires métropolitaines », Colloque : Périphérie urbaine entre norme et innovation les villes du sud de l'Europe à Bordeaux du 11 au 14 juin 2008.

TESSONNEAU Alex-Louise, Leimdorfer, 1986, « Légitimité sociologique et analyse de discours: Le parcours de la légitimité dans les textes de l'UNESCO sur l'éducation de base », *Langage et société*, vol. 37, pp. 61-111, Textuel: <http://www.senat.fr/commission/amenagement/amgt021209.html>

THAREAU Bertille, 2006, « L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire », *Géographie, économie, société*, 2006/3 Vol. 8, pp. 351-368.

- THEVENOT Laurent, 2006, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions La Découverte, 311 p.
- THIETARD Raymond Alain, 2007, *Méthodes de recherche en management*, Editions Dunod, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, 560 p.
- THOENIG Jean-Claude, 1985, « L'analyse des politiques publiques », In GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de Science politique*, vol 4, PUF, Paris, pp. 13-60.
- THOMAS-FOGIEL Isabelle, 2007, « Sens et statut de la théorie des échanges commerciaux dans le système de Fichte », *Astérion, Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, n°5/2007, URL : <http://asterion.revues.org/842>
- TIANO Camille, 2010, « Quelles valeurs pour revaloriser les territoires urbains ? », *Cybergeo : European Journal of Geography, Débats, Les valeurs de la ville*, mis en ligne le 03 mai 2010, URL : <http://cybergeo.revues.org/23091>
- TISSOT Sylvie, 2005, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » », *Genèses* 3/2005, n° 60, pp. 57-75.
- TISSOT Sylvie, 2007, « Comment la question sociale est dénaturée. L'invention des « quartiers sensibles » », *Le Monde Diplomatique*, numéro du mois d'octobre 2007, p.6.
- TISSOT Sylvie, 2007, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Ed. du Seuil, Paris, 289 p.
- TISSOT Sylvie, BACKOUCHE Isabelle, RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, 2011, *La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales*, PUR, Rennes, 353 p.
- TISSOT Sylvie, POUPEAU Franck, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 - 159, pp. 4-9.
- TOPALOV Christian, COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles et MARIN Brigitte, 2010, *L'aventure des mots de la ville, à travers le temps, les langues et les sociétés*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1489 p.
- TOURAINÉ Alain, 2000, « Du système à l'acteur », In *L'action et ses raisons*, Mélanges en l'honneur de Raymond Boudon, PUF, Paris, pp.113-130.
- TRABAL Patrick, 2005, « Le logiciel Prospero à l'épreuve d'un corpus de résumés sociologiques », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n°85, pp. 10-43.
- TRAVERSO Véronique, KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2004, « Type d'interactions et genres de l'oral », *Langages*, vol.38, n°153, pp. 41-51.
- TURPIN Béatrice, 2012, *Discours et sémiotisation de l'espace. Représentations de la banlieue et de sa jeunesse*, Espaces discursifs, L'Harmattan, Paris, 194 p.
- Urbanisme*, « Les villes moyennes contre-attaquent », numéro spécial, n°378, mai-juin 2011, 98 p.

## V – W – X – Y – Z

---

- VALCKE Simone, 2003, « La réparation, une approche des espaces urbains », *Mots. Les langages du politique*, n°72, mis en ligne le 28 avril 2008, URL : <http://mots.revues.org/5593>
- VAN PUymbroEck Cyrille, 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première* n° 1278, février 2010, 6 p.
- VAN PUymbroEck Cyrille, REYNARD Robert, 2010, « Répartition géographique des emplois », *INSEE première*, n°1278, Paris, 4 p.
- VANIER Martin, 2000, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, n° 88/1, pp. 105-113.
- VANIER Martin, 2001, Métropolisation et tiers espace: quelle innovation territoriale, "Rencontres de l'innovation territoriale", UJF, Grenoble, 4 p.
- VANIER Martin, 2003, « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de géographie alpine*, tome 91, n°4. pp. 79-89.
- VAYSSIERE Bruno, 2010, « Villes moyennes européennes, quelles stratégies de développement et selon quels jeux d'échelles », In HARISMENDY Patrick, *Rénovation urbaine et patrimoine*, Corlet, Saint-Brieuc, 222 p.
- VELTZ Pierre, [1996] 2005, *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, PUF, Paris, Réédition en poche Quadrige, 288 p.
- VELTZ Pierre, 1994, *Des territoires pour apprendre et innover*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, Paris, 96 p.
- VERGER Daniel, 2005, « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve de la comparaison internationale », *Economie et Statistiques*, n°383-384, pp. 7-45.
- VÉROT Pierre, 1989, « A la recherche d'une densité urbaine optimale », *Observateur de l'immobilier*, n°14, pp.54-63
- VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Pour une approche dimensionnelle de l'espace, et une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », In SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent, 2004, *La géographie sociale dans les sciences sociale et dans l'action*, Tome 1, PUR, coll. « Géographie sociale », Rennes, pp. 211-227.
- VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », *ESO : travaux et documents de l'UMR 6590*, n° 21, mars 2004, pp.73-77.
- VESCHAMBRE Vincent, 2005, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace », *Norois*, n°195, pp. 79-92.
- VESCHAMBRE Vincent, 2005a, « Effacement et réappropriation de l'habitat populaire dans les centres-anciens patrimonialisés: les exemples du Vieux-Mans et de la Doutre à Angers », In GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine: enjeux, approches, vécu*, Collection géographie sociale, PUR, Rennes, pp. 245-264.

- VESCHAMBRE Vincent, 2006, « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », In SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent, *Penser et faire la géographie sociale, contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 211- 227.
- VESCHAMBRE Vincent, 2008a, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, PUR, Rennes, 315 p.
- VESCHAMBRE Vincent, 2008b, « La mise en mots de la démolition dans les quartiers d'habitat social (France) », In Bulot Thierry, 2008, *Formes et normes linguistiques, ségrégations et discriminations urbaines*, Espaces discursifs, L'Harmattan, Paris, pp. 85-104.
- VEYRET-VERNER Germaine, 1969, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », *RGA*, 1, 1969, pp. 5-24.
- VIDAL DE LA BLACHE Paul, 1903, *Tableau de la géographie de la France*, Hachette, Paris, 396 p.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 1996, *Banlieue, ghetto impossible?*, La Tour d'Aigue, Ed; de l'Aube, Paris, 169 p.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 2001, *Les banlieues, des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette Education, Paris, 287 p.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 2007, « La géographie prioritaire en question: synthèse prospective et approche de deux villes méridionales: Nîmes et Béziers », In DIACT, 2007, Territoires 2030, *Revue d'études et de prospective*, 2<sup>e</sup> semestre 2007, n°4, pp.129-140.
- VIENNE Philippe, 2008 « Surveiller et comprendre. Cultures scolaires et cultures de rue », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 39-1 | 2008, mis en ligne le 03 mars 2011, URL : <http://rsa.revues.org/428>
- VIGNAL Cécile, 2005, Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi: ancrages et mobilités de salariés de l'industrie, *Espaces et sociétés*, 2005/2, n°120-121, pp. 179-197.
- Vingtième siècle*, 2013, « Historicités du 20e siècle. Coexistence et concurrence des temps », janvier-mars 2013, n°117/1, 288 p.
- VIVIEN A. Schmidt, 2000, « Values and Discourse in the Politics of Adjustment », In W. SCHARPF Fritz, VIVIEN A. Schmidt, 2000, *Welfare and Work in the Open Economy*, Oxford, Oxford University Press, pp. 229-309.
- VOYE Liliane, 1996, « De l'avenir des villes petites et moyennes », In VOYE Liliane, 1996, *Ville et transactions sociales*, Hommage au Pr Jean Rémy, L'Harmattan, Paris, 295 p.
- WACKERMANN Gabriel (dir.), 2005, *Dictionnaire de Géographie*, Ellipses, Paris, 432 p.
- WARIN Philippe, 1996, « Une politique de la ville sans les habitants. Les institutions ont la main lourde », *Economie et humanisme*, 338, octobre, pp. 65-71.
- WHITEHAND Jeremy W.R., 1988, "Urban fringe belts: Development of an idea", *Planning Perspectives*, vol 3, Issue 1, pp. 47-58.
- WIDMER Georges, 1953, « L'inégalité dans la grandeur des villes et ses corrélations économiques », *Revue économique*, Volume 4, n°3, pp. 305-338.



- WILHITE ALLEN. W., FONG Eric A., 2012, « Coercive Citation in Academic Publishing », *Science*, vol. 335, n° 6068, pp. 542-543; Durand-Barthez Manuel, 2008, « Historique et critique du facteur d'impact », *Shedae*, Prépublication n°7, Fascicule n°1, pp.67-77.
- WINTERSON Jeanette, 2012, *Pourquoi être heureux quand on peut être normal?*, Ed. L'Olivier, Paris, 267 p.
- WYVEKENS Anne, 2005, « La ville. Quelle crise urbaine ? Quelle politique ? », In *La documentation française*, n° 326 : Comprendre la société, mai-juin, pp. 42-46.
- ZEMMOUR Michaël, 2010, « Trois approches du lien entre pauvreté et crise en 2009 », *Les Travaux de l'ONPES 2009-2010*, 17 p.
- ZITTOUN Philippe, 2001, *La politique du logement social 1981-1995. Transformations d'une politique publique controversée*, Logiques politiques, l'Harmattan, Paris, 286 p.
- ZUINDEAU Bertrand, 2002, « Le développement durable territorial : enjeux et perspectives », In Colloque « Développement local, développement régional, développement durable : quelles gouvernances ? », Toulouse, Octobre 2002, 16 p.
- ZUINDEAU Bertrand, 2009, « Nouveaux risques environnementaux: éléments de lecture par l'économie de la proximité », 6<sup>e</sup> journées de la Proximité, Le temps des débats, CRIEF, 14, 15 et 16 octobre 2009, Poitiers, 20 p.

## RAPPORTS ET PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

---

- Acadie, 2004, *Construction d'une typologie des sites en rénovation urbaine*, Groupe Reflex pour la Délégation interministérielle à la Ville, Mai 2004, Paris, 104 p
- ACT Consultant, 2003, *L'opération de renouvellement urbain de Kervénanec à Lorient*, septembre 2003, 15 p.
- ADEUPA, 2010, *Atlas socio-démographique*, Population et modes de vie en Finistère, Brest, CG29, 108 p.
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, 2009, PNRU les chiffres 2009, Paris, pp. 11-12.
- Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2012, *Les rencontres sur l'avenir des villes en Bretagne*, 15 mars 2012, Rennes , Actes des rencontres, 48p. Voir:<http://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/rencontres-sur-lavenir-des-villes-en-bretagne-du-15-mars-2012-les-actes>
- ASRDLF, XLV<sup>e</sup>, 25-26-27 août 2008, *Territoires et action publique territoriale: nouvelles ressources pour le développement régional*, Université du Québec, Rimouski, 11 p.
- Assemblée générale de Villes au Carré, 2011, Table ronde « Quelle politique de la ville demain dans les villes petites et moyennes? », 24 juin 2011, Tours, 14 p.
- BAGF, 2008, « Les petites villes françaises entre développement local et métropolisation – mondialisation », *Bulletin de l'association des géographes français*, n°1, mars 2008, 53p.



- Caisse des Dépôts et Consignations et FMVM, 2004, *Les villes moyennes – Enjeux pour le développement du territoire*, Septembre 2004, 7 p.
- CELIB, 1971, *Bretagne, une ambition nouvelle*, « Livre Blanc » Presses Universitaires de Bretagne, Saint-Brieuc, 169 p.
- Circulaire UHC/IUH/25 n° 98-96 du 22 octobre 1998 relative aux démolitions de logements locatifs sociaux, à la programmation des logements PLA construction-démolition et au changement d'usage de logements sociaux *Bulletin officiel du MELTT*, 98/21, 25 novembre 1998, pp. 31-36.
- Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, 2012, *Les quartiers en mouvement, pour un acte 2 de la rénovation urbaine*, La documentation française, Paris, 183 p.
- Compte rendu d'une table ronde : « Démolir, construire, gérer : quelles stratégies pour les quartiers ? » *Urbapress informations*, n° 26 hors-série, juil. 1998.- 36 p ; « La démolition, une étape de la restructuration », *Habitat et société*, n° 10, juin 1998.- pp. 22-61.
- Congrès des HLM : à la recherche d'un réancrage social, In *Moniteur des TPB*, n°4881, 13 juin 1997, pp. 57- 77.
- Conseil régional, Direction générale adjointe, 2005, « Solidarité - Formation tout au long de la vie », Pour une politique sociale de l'habitat social en Bretagne, 2em réunion mars/avril 2005, 24 p.
- Convention ANRU, *Projet de rénovation urbaine de l'agglomération de Saint-Brieuc*, 21 décembre 2006, 41 p.
- Cour des comptes, 2012, « La politique de la ville, une décennie de réformes », Rapport public thématique, 24 juillet 2012, Paris, 335 p.
- DATAR – Groupe de travail Villes Moyennes, 2004, *Situations et fonctions*, Note de synthèse n° 1 - Séance du 01/06/04, 69 p.
- DATAR Groupe Ville moyenne, 2004, « Politiques régionales et villes moyennes », Synthèse étude Caisse des Dépôts et Consignations, Acadie, Paris, 33 p.
- DATAR, 1972, *Scénario pour les villes moyennes*, Paris, Doc. Fr. Travaux et recherches de prospective, 1972, 203 p.
- DATAR, 1976, *Le contrat d'aménagement de villes moyennes*, N.D. N° 4 234 – 4 235 – 4 236, 76 p.
- DGCR, 2005, Pour une politique sociale de l'habitat en Bretagne, Direction générale adjointe "Solidarités - Formation tout au long de la vie", direction des Solidarités, 2em réunion mars/avril 2005, Rennes, 24 p.
- DIACT, « Renouvellement des centres urbains, accessibilité et transports » – 3ème réunion thématique, 31 mars 2009, Saint Omer, 14 p.
- DIACT, 2008, *Les villes moyennes, charnières du territoire*, Mise en place de l'expérimentation autour de 20 villes témoins, coordonné par Priscilla De Roo, septembre 2008, 10 p.
- DIACT, FMVM, 1999, *Démolition-reconstruction : un outil pour la restructuration urbaine*, Institut de l'économie urbaine, Paris, 15 p.
- Dossier de candidature auprès de l'ANRU - Tome 1: présentation du PRU*, 2005, Espacités, Daniel Kahane, ville de Saint-Brieuc, 65 p.

- Dossier démolition, *Diagonal*, n° 73, août 1988, pp. 9-22
- Doxa, 2011, *Charte d'utilisation*, URL : <http://92.243.27.161/?sit=22>
- DRE Bretagne et Pays de Loire, 2007, *L'évolution des villes petites et moyennes de Bretagne et des Pays de Loire*, IGARUN, CETE de l'OUEST, Nantes, 92 p.
- DREAL, 2012, *Le logement en chiffres. Le logement social en Bretagne. Résultats de l'enquête au 1er janvier 2011*, Service Connaissance, Prospective et Evaluation, Rennes, 4 p.
- ESH, 2007, *Des Engagements pour l'Avenir de la Ville et des Territoires au Service des Habitants*, Bilan, Paris, 176p
- FMVM – *Urbapress Informations*, n°1609 – 2 juillet 2008, p.8
- FMVM, 1999, *Démolition-reconstruction : un outil pour la restructuration urbaine*, Etude Urbanisme, DIACT Centre de documentation, Institut d'économie urbaine, janvier 1999, Paris, 16 p.
- FMVM, DATAR, 1997, *L'évolution des politiques du logement dans les villes moyennes*, Etude logement, Juin 1997, Paris, 24 p.
- Fondation Abbé Pierre pour le logement des Défavorisés, 2003, *L'état du mal logement en France: 2002*, 8em rapport, Paris, 344 p.
- GIE Villes et quartiers, *Quartiers d'habitat social et villes moyennes: quel devenir?*, Capitalisation du Programme Prévention Villes Moyennes, CDC et UNFOHLM, mai 2000, Paris, 85p.
- GOULARD François, PUPPONI François, 2010, *Rapport d'information sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Assemblée Nationale, tome 1, n°2853, Paris, textuel : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2853-ti.asp>
- Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, *Les chiffres au 30 juin 2012*, source: [www.hclpd.gouv.fr](http://www.hclpd.gouv.fr)
- IFSTTAR, 2011, *Prospective dans les villes moyennes*, Groupe Prospective de la mobilité dans les villes moyennes, Futuribles International, 36 p.
- IFSTTAR, 2011, *Rapport final de l'étude prospective de la mobilité dans les villes moyennes*, Futuribles International, Prospective de la mobilité dans les villes moyennes françaises, juin 2011, 36 p.
- INSEE Bretagne, « Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 », n°27, *Octant Analyse*, janvier 2012, 6 p.
- INSEE Première, 2011b, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », n°1374, 4 p.
- INSEE, 2011a, « Le découpage en unités urbaines de 2010, *Insee Première*, n°1364 - août 2011, 6 p.
- INSEE/Observatoire des inégalités, 9 décembre 2012 – [www.inegalites.fr/spip.php?article632](http://www.inegalites.fr/spip.php?article632)
- LARES, 2003, *Décentralisation et mutations des politiques d'aménagement du territoire. Etats des lieux et prospective*, Rapport final réalisé pour le Ministère de l'Equipement des Transports et du Logement (DRAST), Décembre 2003, Université Rennes 2, 141p.

ANR AAE, Document de travail, 19/10/2012, 3 p.

*Le courrier du logement*, Hebdomadaire d'actualité, de synthèse et de réflexion, n°610-611, 24 septembre 2012, Innovapresse, Corlet, 23 p.

*Moniteur des TPB*, « Renouvellement urbain : les organismes d'HLM condamnés à réussir », n° 4985, 11 juin 1999, pp. 52-65.

OND, 2006, Les faits d'insécurité dans l'habitat social, Rapport 2006 de l'OND, Observatoire National de la Délinquance (OND), INHES, p 241-252.

ONPES, 2010, *Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise*, Rapport 2009-2010, Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 164 p.

Question écrite n° 17358 de M. Jean Louis Masson (Moselle – NI) publiée dans le JO Sénat du 24/02/2011 - page 455 - question 16281 - réponse du Ministre publiée au JO Sénat du 05/05/2011 - page 1204

*Rapport de préfiguration pour la création d'un établissement public foncier d'Etat en Région Bretagne*, février 2006, services préfectoraux, 55 p.

Rapport Piron, 26 juin 2003, relatif au droit à l'expérimentation par les collectivités territoriales, n°955 Assemblée nationale, textuel : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0955.asp>

Rapport de la Cour des comptes, 2002, « La politique de la ville: rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés », Paris, 334 p.

Région Bretagne, 2007, *Objectif « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013*, Programme opérationnel, n°CCI2007FR162PO007, 7/12/2007, 187 p.

Site ANRU – chiffres juin 2010 - [http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat\\_du\\_PNRU\\_1er\\_juin\\_2010.pdf](http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat_du_PNRU_1er_juin_2010.pdf)

Travaux parlementaires du Sénat, 2012, *Projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, Etude d'impact*, septembre 2012, Paris, 69 p.

URBAMA, 1986, *Petites villes et moyennes villes du Monde Arabe*, Tours, 2 tomes, 838 p.

*Urbapress Informations*, n°1662 – 26 août 2009, p.7.

# ANNEXES



## Annexe n°1 – Tableau de référencement des articles scientifiques relatifs à l'étude des villes moyennes sous les moteurs Persée, Cairn, Revues.org et Cybergéo) – Réalisation personnelle

AUTEUR	ANNÉE	TITRE	REVUE	Numéro et pages
Recherche dans les 100 premières pages de sous <b>Persée</b> (soit 1000 références : 83 sont correspondantes sur les critères d'une analyse géographique citant explicitement les termes de « ville moyenne » et en faisant en partie une étude)				
Emile Gilles	1916	Le pays de Pontivy en 1830 - Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Pontivy	<i>Annales de Bretagne</i>	Volume 31 Numéro 4 p. 463-486
E. Martin	1921	La population de la ville de Vannes au début et à la fin du XVIIIe siècle	<i>Annales de Bretagne</i>	Volume 35 Numéro 4 pp. 610-626
Henry Petiot	1921	Briançon. Esquisse de géographie urbaine.	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 9 Numéro 3 pp. 341-456
F. Thomas	1923	Annonay. Essai de géographie urbaine	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 11 Numéro 1 pp. 117-199
P. Cler-Garçon	1933	Bourg-en-Bresse. Etude urbaine	<i>Les Études rhodaniennes</i>	Volume 9 Numéro 3 pp. 161-22
Jean Soulas	1936	Villes-marchés et villes d'industrie de Haute-Normandie	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 45 Numéro 256 pp. 399-413
F. Rivet	1937	Chambéry, la ville actuelle (1931)	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 25 Numéro 3 pp. 453-483
René Musset	1937	Les étapes de la formation d'une ville : Lorient	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 46 Numéro 264 pp. 649-651
Marie-Thérèse Savelli	1945	Valence-sur-Rhône. La ville actuelle	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 33 Numéro 4 pp. 635-670
Jean Gillio	1946	Chambéry, capitale régionale (suite)	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 34 Numéro 2 pp. 267-311
Lucien Musset	1948	Les villes du Danemark - Origine et évolution.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 57 Numéro 308 pp. 308-321
Abel Chatelain	1951	La ville française moyenne, à propos d'une étude récente de structure sociale et urbaine. [note critique]	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 26 Numéro 3 pp. 351-354

Roland Ziegel	1951	L'aménagement industriel du territoire européen. Pour une meilleure répartition géographique de l'industrie	<i>Population</i>	Volume 6 Numéro 4 pp. 567-586
Georges Widmer	1953	L'inégalité dans la grandeur des villes et ses corrélations économiques	<i>Revue économique</i>	Volume 4 Numéro 3 pp. 305-338
Abel Chatelain	1956	Géographie sociale des villes françaises en 1946	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 31 Numéro 2 pp. 119-127
Denise Delouche	1956	L'activité touristique de la région malouine	<i>Norois</i>	Volume 12 Numéro 1 pp. 439-451
Gilbert le Guen	1960	La structure de la population active des agglomérations françaises de plus de 20 000 habitants. Méthode d'étude. Résultats	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 69 Numéro 374 pp. 355-370
C. Arnéodo-Frangville	1960	La population de Poitiers, des origines à 1954	<i>Norois</i>	Volume 27 Numéro 1 pp. 273-315
Gilbert Le Guen	1961	Les structures sociales et économiques des villes bretonnes	<i>Norois</i>	Volume 32 Numéro 1 pp. 429-441
Ion Sandru, Vasile Cucu, Pompiliu Poghiric	1963	Contribution géographique à la classification des villes de la République populaire roumaine	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 72 Numéro 390 pp. 162-185
Gérard Blier	1963	Saintes, centre ferroviaire	<i>Norois</i>	Volume 38 Numéro 1 pp. 133-150
A. Frémont , M. Ambrois , M. Chesnais	1964	Argentan. Une petite ville de Basse-Normandie ranimée par la décentralisation industrielle	<i>Norois</i>	Volume 44 Numéro 1 pp. 419-437
Paul Veyret , Germaine Veyret	1964	Petites et moyennes villes des Alpes	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 52 Numéro 1 pp. 5-124
André Meynier	1964	Quelques études récentes de géographie urbaine dans l'Ouest	<i>Norois</i>	Volume 44 Numéro 1 pp. 397-418
André Meynier, Monique Chesneau, Marie-Françoise Fleury	1964	Laval	<i>Norois</i>	Volume 42 Numéro 1 pp. 153-169
Y T	1965	Villes et industries en Franche-Comté [compte rendu]	<i>Population</i>	Volume 20 Numéro 4 pp. 725-726
Julien Miquet	1967	Les Mutuelles d'assurances à Niort : étude d'une activité du secteur tertiaire dans une ville moyenne française. [note critique]	<i>Norois</i>	Volume 54 Numéro 1 pp. 284-289
Babonaux Yves	1967	Villes et régions de la Loire moyenne [compte rendu : A C]	<i>Population</i>	Volume 22 Numéro 2 p. 354

François Perroux	1967	Note sur la ville considérée comme pôle de développement et comme foyer du progrès.	<i>Tiers-Monde</i>	Volume 8 Numéro 32 pp. 1147-1158
Paul Veyret, Gilbert Armand, Germaine Veyret-Verner	1967	L'organisation de l'espace urbain dans les Alpes du Nord : Contribution à l'étude des problèmes de régionalisation	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 55 Numéro 1 pp. 5-71
J. Miquet	1967	L'évolution urbaine de Niort	<i>Norois</i>	Volume 55 Numéro 1 pp. 421-438
Marie-Geneviève Raymond	1968	Idéologies du logement et opposition ville-campagne	<i>Revue française de sociologie</i>	Volume 9 Numéro 2 pp. 191-210
A. Brillat	1968	Une petite ville bretonne, Quimperlé, en 1815, d'après les archives municipales	<i>Norois</i>	Volume 60 Numéro 1 pp. 493-501
Jean-Luc Piveteau	1968	Le « rang de voisinage » comme moyen d'approche de l'influence urbaine et de l'environnement urbain. Application à la région comprise entre Berne et Lausanne	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 43 Numéro 4 pp. 377-394
Jean Zlatiev	1968	Enquêtes sur les éléments moteurs et les éléments freins de la décentralisation industrielle	<i>Revue économique</i>	Volume 19 Numéro 5 pp. 819-873
Pierre Merlin	1968	Les villes nouvelles en Grande-Bretagne	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 77 Numéro 421 pp. 278-295
Germaine Veyret-Verner	1969	Plaidoyer pour les moyennes et petites villes	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 57 Numéro 1 pp. 5-24
Jean-Pierre Houssel	1970	Ville moyenne, développement de l'agriculture régionale, agriculture de banlieue : l'exemple de Roanne	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 45 Numéro 4 pp. 391-408
André Villeneuve	1970	Les déplacements domicile-travail	<i>Economie et statistique</i>	Volume 17 Numéro 1 pp. 3-16
Germaine Veyret-Verner	1970	Essai de définition et de classification des petites villes : leur insertion dans un réseau urbain	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 58 Numéro 1 pp. 51-66
Maurice Vernet	1970	Les circonscriptions administratives de la France métropolitaine	<i>Economie et statistique</i>	Volume 10 Numéro 1 pp. 39-56
Anne-Marie Pierre, René Pietri, Jean-Louis Charleux	1971	Tindivanam, une ville moyenne de l'Inde du Sud : centre de services et entrepôt pour les métropoles	<i>Tiers-Monde</i>	Volume 12 Numéro 46 pp. 387-392
Pinard J.	1971	Quelques villes moyennes de la région Poitou-Charentes	<i>Norois</i>	octobre-décembre, n° 72, p. 737-738
Serge Vassal	1971	La croissance de l'agglomération orléanaise. Bilan et avenir	<i>Norois</i>	Volume 72 Numéro 1 pp. 647-669
Germaine Veyret-Verner	1972	De la grande station à la petite ville : l'exemple de Chamonix - Mont Blanc	<i>Revue de géographie</i>	Volume 60 Numéro 2



			<i>alpine</i>	pp. 285-305
Antoine-S. Bailly	1972	L'organisation de l'espace urbain : les villes nouvelles de l'Alberta	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 60 Numéro 2 pp. 261-267
Bernard Janin	1972	Moyennes et petites villes d'une communauté montagnarde autonome : l'exemple du Val d'Aoste (Alpes occidentales italiennes)	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 60 Numéro 2 pp. 321-340
Milton Santos	1972	Le décollage urbain	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 47 Numéro 1 pp. 5-25
Bernard Barbier	1972	La survie des petites villes de montagne	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 60 Numéro 2 pp. 307-319
Jacqueline Beaujeu-Garnier	1972	Comparaison des centres-villes aux États-Unis et en Europe	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 81 Numéro 448 pp. 665-696
Jean-Paul Lévy	1973	L'urbanisation et le problème du centre dans une ville moyenne de la Mégalopolis : Lancaster, Pennsylvanie	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 82 Numéro 449 pp. 42-64
Maurice Agulhon	1973	Une ville ouvrière au temps du socialisme Utopique. Toulon de 1815 à 1851. [compte rendu : Zunz Olivier]	<i>Annales. Économies, Sociétés, Civilisations</i>	Volume 28 Numéro 2 pp. 589-595
Jean Comby	1973	Un nouvel aspect de la politique de la D.A.T.A.R. : les villes moyennes, pôles de développement et d'aménagement?	<i>Norois</i>	Volume 80 Numéro 1 pp. 647-660
Georges Macé	1973	L'effacement des rayons fonciers des villes mayennaises entre 1830 et 1970	<i>Norois</i>	Volume 80 Numéro 1 pp. 661-670
R. Rouleau	1973	Quelques aspects du commerce de détail dans les agglomérations du Mans et d'Angers	<i>Norois</i>	Volume 79 Numéro 1 pp. 550-559
Henri Chamussy	1973	Réflexions sur un grand axe routier transalpin : Genève-Milan	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 61 Numéro 1 pp. 121-147
Jean Comby	1974	Chronique de la Charente 1973. L'opération « Angoulême, ville moyenne pilote » : la fin d'une illusion ?	<i>Norois</i>	Volume 83 Numéro 1 pp. 497-504
Michel Grésillon	1974	Les relations ville-industrie : le complexe de Halle (R.D.A.)	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 83 Numéro 457 pp. 260-283
Daniel Noin	1974	Les activités spécifiques des villes françaises	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 83 Numéro 459 pp. 531-544
Jean-Philippe Damais	1974	Essai d'approche socio-géographique du problème des logements anciens en milieu urbain : « rénovation » et « réhabilitation » au Havre	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 83 Numéro 457 pp. 284-318
Jacques Bonnet	1975	La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 50 Numéro 2 pp. 171-176
Georges Macé	1975	Villes et migrations de population active dans le département de la Mayenne	<i>Norois</i>	Volume 86 Numéro 1 pp. 207-223

Michel Sivignon	1975	Tirana et l'urbanisation de l'Albanie	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 50 Numéro 4 pp. 333-343
Pierre Carrière	1975	Les villes soviétiques.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 84 Numéro 461 pp. 52-77
Denise Pumain , Thérèse Saint-Julien	1976	Fonctions et hiérarchie des villes françaises	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 85 Numéro 470 pp. 385-440
Pierre Riquet	1976	Approche géographique du secteur tertiaire.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 85 Numéro 469 pp. 281-332
Michel Michel	1977	Ville moyenne, ville-moyen	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 86 Numéro 478 pp. 641-685
Jean Pelletier, Samuel Arsenault	1977	Moncton, étude de géographie urbaine d'une ville moyenne des provinces maritimes du Canada	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 52 Numéro 3 pp. 231-258
Dumazedier (Joffre), Samuel (Nicole).	1977	Le loisir et la ville [compte rendu : Hassenforder Jean ]	<i>Revue française de pédagogie</i>	Volume 40 Numéro 1 pp. 57-61
A. Chauvet	1977	Action municipale et croissance urbaine : le cas des petites villes du Bocage vendéen (2e partie)	<i>Norois</i>	Volume 93 Numéro 1 pp. 83-100
Jean Soumagne	1977	Le commerce de détail de l'agglomération de La Rochelle (1re partie)	<i>Norois</i>	Volume 93 Numéro 1 pp. 53-82
Michèle Debonneuil	1978	Les familles pauvres d'une ville moyenne	<i>Economie et statistique</i>	Volume 105 Numéro 1 pp. 25-37
Jacques Jeanneau	1978	Cholet et Saumur : Deux politiques d'aménagement du centre en ville moyenne	<i>Norois</i>	Volume 97 Numéro 1 pp. 87-102
H. Dussuet	1978	Services publics et établissements financiers : leur rôle dans le rayonnement d'une petite ville : La Flèche [note critique]	<i>Norois</i>	Volume 99 Numéro 1 pp. 441-451
Xavier Debonneuil, Michel Gollac	1978	Structure sociale des villes	<i>Economie et statistique</i>	Volume 98 Numéro 1 pp. 51-65
Guy Desplanques	1979	La ville ou la campagne ?	<i>Economie et statistique</i>	Volume 107 Numéro 1 pp. 17-29
J. Pitié	1979	Poitiers à travers quelques travaux récents	<i>Norois</i>	Volume 104 Numéro 1 pp. 541-549
Stanislas Liszewski	1980	La consommation d'espace par les villes en Pologne	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 89 Numéro 495 pp. 529-548
Bernard Geoffroy	1980	La naissance d'un espace péri-urbain en province. Le cas de La Roche-sur-Yon (Vendée)	<i>Norois</i>	Volume 108 Numéro 1 pp. 609-614

Bernard Lepetit , Jean-François Royer	1980	Croissance et taille des villes : contribution à l'étude de l'urbanisation de la France au début du XIXe siècle (présentation : Jean-Claude PERROT)	<i>Annales. Économies, Sociétés, Civilisations</i>	Volume 35 Numéro 5 pp. 987-1010
Labasse (J.)	1981	L'hôpital et la ville ; géographie hospitalière. 1980 [compte rendu : Janin Bernard ]	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 69 Numéro 3 pp. 507-508
Monique Lefebvre	1981	Evolution démographique des villes de plus de 50 000 habitants hormis Paris, de 1954 à 1975	<i>Population</i>	Volume 36 Numéro 2 pp. 295-315
Jean Soumagne	1982	L'aménagement d'une ville moyenne : Rochefort (Charente-Maritime)	<i>Norois</i>	Volume 113 Numéro 1 pp. 163-175
Claude Chaline	1982	Ville et urbanisme en Grande-Bretagne	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 91 Numéro 504 pp. 145-153
Jean Soumagne	1982	L'aménagement d'une ville moyenne : Rochefort (Charente-Maritime)	<i>Norois</i>	Volume 113 Numéro 1 pp. 163-175
Jacky Herbin	1983	Les loisirs de proximité des habitants de trois villes alpines : Grenoble, Annecy et Chambéry.	<i>Norois</i>	Volume 120 Numéro 1 pp. 597-610
Louis Chabert	1983	La voie rapide urbaine de Chambéry	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 58 Numéro 1 pp. 19-31
R. G. Maury	1983	Géo-démographie de la Turquie : une transition difficile	<i>Méditerranée</i>	Volume 50 Numéro 4 pp. 51-61
Arno Ruile	1983	L'intégration des étrangers dans les grandes villes allemandes : bases théoriques, observations empiriques et évaluation d'une situation	<i>Espace, populations, sociétés</i>	Volume 1 Numéro 2 pp. 89-102
Nicole Commerçon	1984	Mobilité et mutations sociales en ville moyenne : essai méthodologique	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 59 Numéro 3 pp. 197-214
Rémy Allain	1984	Croissance urbaine et urbanisme dans une « ville moyenne » : le cas de Fougères	<i>Norois</i>	Volume 123 Numéro 1 pp. 393-406
Robert Sevrin	1984	Equipement et organisation des loisirs dans une ville moyenne à vocation régionale : l'exemple de Tournai. [note critique]	<i>Norois</i>	Volume 124 Numéro 1 pp. 593-598
Henry W. Morton	1984	La ville soviétique contemporaine	<i>Revue d'études comparatives Est-Ouest</i>	Volume 15 Numéro 2 pp. 5-28
Michel Michel	1984	L'image chartraine. Essai sur la perception et la représentation de la ville	<i>Norois</i>	Volume 122 Numéro 1 pp. 233-247
C. Meyzenq	1984	La population des Alpes du Sud, un nouvel équilibre ?	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 72 Numéro 1 pp. 41-53
Faranirina V. Esoavelomandroso	1985	Aménagement et occupation de l'espace dans la ville moyenne d'Antananarivo pendant la colonisation. (L'exemple du quartier d'Ankadifotsy.)	<i>Cahiers d'études africaines</i>	Volume 25 Numéro 99 pp. 337-361

Christophe Guillon	1985	L'équipement commercial du centre ville de Fontenay-le-Comte	<i>Norois</i>	Volume 126 Numéro 1 pp. 317-328
Jean-Louis Berthet	1985	Les modes d'intervention et les types d'opération de la ville de Grenoble (1972-1983)	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 60 Numéro 3 pp. 245-257
Nicole Commerçon	1985	Espace commercial et dynamique urbaine : l'exemple de Chalon-sur-Saône	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 60 Numéro 1 pp. 27-55
Véronique Prud'homme, André Vant	1985	L'évolution du centre commerçant de Saint-Etienne (1971-1981)	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 60 Numéro 1 pp. 57-76
René-Paul Desse	1985	Le commerce de détail de l'agglomération brestoise	<i>Norois</i>	Volume 125 Numéro 1 pp. 51-70
Nicole Commerçon	1986	Les changements socio-spatiaux en ville moyenne	<i>Espace, populations sociétés</i>	Volume 4 Numéro 2 pp. 283-291
Michel Pinçon	1986	Autoproduction, sociabilité et identité dans une petite ville ouvrière	<i>Revue française de sociologie</i>	Volume 27 Numéro 4 pp. 629-653
L. Jennan	1986	Mutations récentes des campagnes du Moyen Atlas et de ses bordures	<i>Méditerranée</i>	Volume 59 Numéro 4 pp. 49-62
Ch. et J. M.Spill.	1987	Avignon, l'espace urbain d'une ville moyenne [compte rendu N. Vaudour ]	<i>Méditerranée</i>	Volume 60 Numéro 1 p. 63
Roberta Benini	1987	Politique urbaine et politique régionale en U.R.S.S. : à la recherche d'une convergence	<i>Revue d'études comparatives Est-Ouest</i>	Volume 18 Numéro 3 pp. 147-165
Michel Michel	1988	Les politiques urbanistiques dans une ville moyenne : Chartres	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 97 Numéro 544 pp. 716-731
Manuelle Franck	1988	Jember : du bourg de front pionnier au grand centre régional de Java-Est	<i>Archipel</i>	Volume 36 Numéro 1 pp. 125-145
R. Allain	1988	Etude d'un aspect des mouvements résidentiels en Ille-et-Vilaine	<i>Norois</i>	Volume 138 Numéro 1 pp. 173-189
Michaël Darin	1988	Les grandes percées urbaines du XIXe siècle : quatre villes de province	<i>Annales. Économies, Sociétés, Civilisations</i>	Volume 43 Numéro 2 pp. 477-505
Nicole Commerçon	1989	La dynamique du changement en ville moyenne- Châlon, Mâcon, Bourg. [compte rendu : Gumuchian Hervé ]	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 77 Numéro 4 pp. 454-455
Nicole Commerçon	1989	La dynamique du changement en ville moyenne: Chalon, Mâcon, Bourg [compte rendu : Renée Rochefort]	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 64 Numéro 1 p. 54

Nicole Commerçon	1989	La dynamique du changement en ville moyenne. Chalon, Mâcon, Bourg [compte rendu : Soumagne Jean]	<i>Norois</i>	Volume 144 Numéro 1 pp. 469-470
M. Vanier	1989	Troyes, vieille ville du textile en mutation	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 98 Numéro 550 pp. 658-675
Pierre Vennetier	1989	Centre, périphérie et flux intra-urbains dans les grandes villes d'Afrique noire	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 98 Numéro 547 pp. 257-285
Claude Cretin	1989	Banlieues contemporaines et stratégies communales. Quelques exemples dans la Loire	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 64 Numéro 1 pp. 31-39
J. Jeanneau	1989	La tertiarisation de Cholet	<i>Norois</i>	Volume 144 Numéro 1 pp. 437-439
France Guérin-Pace , Denise Pumain	1990	150 ans de croissance urbaine	<i>Economie et statistique</i>	Volume 230 Numéro 1 pp. 5-16
Christophe Terrier	1990	Les villes : toujours plus tertiaires	<i>Economie et statistique</i>	Volume 230 Numéro 1 pp. 47-54
Dominique Lorrain, Edmond Préteceille	1990	Les grandes villes face à l'évolution des politiques publiques.	<i>Annuaire des collectivités locales</i>	Volume 10 Numéro 1 pp. 5-22
Jean Bouinot	1991	Les villes moyennes européennes et l'échéance de 1993	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 100 Numéro 561 pp. 770-796
Michèle Mansuy, Maryse Marpsat	1991	Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain	<i>Economie et statistique</i>	Volume 245 Numéro 1 pp. 33-47
A. Gasnier	1991	Centralité urbaine et recomposition spatiale. L'exemple du Mans	<i>Norois</i>	Volume 151 Numéro 1 pp. 269-278
A. Gasnier	1992	Politique urbaine locale et images de la ville. Les exemples de Brest, Le Mans et Tours [note critique]	<i>Norois</i>	Volume 156 Numéro 1 pp. 467-476
Marc Chesnel	1992	L'exercice local des loisirs dans les villes moyennes : l'exemple de Poitou-Charentes	<i>Norois</i>	Volume 156 Numéro 1 pp. 423-438
François Tonnellier	1992	Accès aux soins et types de communes en France	<i>Espace, populations, sociétés</i>	Volume 10 Numéro 3 pp. 297-311
Hervé Vieillard-Baron	1992	Deux Z.A.C. de banlieue en situation extrême : du grand ensemble stigmatisé de Chanteloup au "village" de Chevry	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 101 Numéro 564 pp. 188-213
Jean-Paul Charrié	1993	Dynamique démographique et spatiale dans les pays de la Moyenne Garonne	<i>Espace, populations, sociétés</i>	Volume 11 Numéro 2 pp. 229-236
Gabriel Dupuy	1993	De l'informatique municipale à la "ville intelligente" : tendances de	<i>Annuaire des</i>	Volume 13 Numéro 1 pp.

		l'informatisation urbaine	<i>collectivités locales</i>	93-103
René-Paul Desse	1993	Saint-Nazaire ou le centre retrouvé : un exemple d'urbanisme commercial novateur.	<i>Norois</i>	Volume 158 Numéro 1 pp. 235-252
Laborde	1993	Villes et réseaux urbains de la partie méridionale de l'Arc atlantique.	<i>Norois</i>	Volume 157 Numéro 1 pp. 127-135
Jacques Marcadon	1993	Les ports de commerce de l'Arc atlantique européen	<i>Norois</i>	Volume 157 Numéro 1 pp. 61-74
Roger Renard	1993	Les villes moyennes du fleuve Charente. Evolution historique et économique depuis l'Antiquité	<i>Norois</i>	Volume 159 Numéro 1 pp. 413-429
Michel Collin	1994	La politique culturelle d'une ville moyenne dans la décennie 80 : Le Mans, des préceptes originels aux certitudes nouvelles	<i>Politiques et management public</i>	Volume 12 Numéro 1 pp. 101-132
Abel Bouhier	1994	Suburbanisation et péri-urbanisation à partir de la ville des Sables-d'Olonne (Vendée)	<i>Norois</i>	Volume 162 Numéro 1 pp. 257-276
Pierre Bruneau	1994	La nouvelle urbanité américaine ou la ville « inversée »	<i>Norois</i>	Volume 161 Numéro 1 pp. 73-90
S. Fanchette	1994	La structuration d'un espace hydraulique par les petites et moyennes villes : le cas du delta du Nil.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 103 Numéro 575 pp. 74-98
Roberto Camagni, Maria Cristina Gibelli	1994	Réseaux de villes et politiques urbaines	<i>Flux</i>	Volume 10 Numéro 16 pp. 5-22
M. Lavergne, J.-F. Troin	1994	Villes petites et moyennes au Moyen-Orient	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 103 Numéro 575 pp. 3-4
J.-C. Pellerin	1995	Le développement d'une ville nouvelle et de sa périphérie : conjoncture ou planification ? (Marne la vallée)	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 104 Numéro 583 pp. 280-303
Christian Pierret	1995	Saint-Dié-des-Vosges, ville de moyenne montagne : un exemple de solidarité	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 83 Numéro 3 pp. 115-122
Philippe Julien	1995	La "métropolarisation" des actifs structure le territoire	<i>Economie et statistique</i>	Volume 290 Numéro 1 pp. 33-49
François Clanché	1995	Le confort des logements dessine aussi l'espace social	<i>Economie et statistique</i>	Volume 288 Numéro 1 pp. 91-114
P. Manuel Martinez, Lorenzo Vicario	1995	Déclin industriel et polarisation socio-spatiale : le cas de Bilbao.	<i>Espace, populations, sociétés</i>	Volume 13 Numéro 3 pp. 349-367
T. Couturier, F. Madoré	1996	La Roche-sur-Yon, ville atypique ou ville moyenne de l'Ouest français ?	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 495-512
Maurice Ligot	1996	La ville moyenne et son pays	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 479-480
Pierre Laborde	1996	Bayonne, ville moyenne ou ville intermédiaire de l'Arc atlantique ?	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1

				pp. 607-616
Stéphane Toinard	1996	La ville moyenne : mythe ou réalité ?	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 537-543
Catherine Mestre	1996	Briançon : le ski et la ville	<i>Méditerranée</i>	Volume 85 Numéro 4 pp. 31-34
Jacques Beauchard	1996	La constitution d'un ville-pays : à partir de la région Centre-Portugal (Bassins de vie et Coïmbra)	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 587-593
Georges Gay	1996	La ville industrielle, de l'exception à la banalisation : la fin des grandes usines métallurgiques de l'Ondaine et de Saint-Chamond	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 71 Numéro 3 pp. 197-207
Nicole Commerçon	1996	Les villes moyennes	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 487-493
Rodolphe Dodier	1996	L'évolution récente des systèmes fordistes : l'exemple des villes moyennes des Pays de la Loire	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 545-556
I.B. Thompson	1996	Villes moyennes dans les Highlands : le cas d'Oban	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 617-622
Christian Pihet	1996	Un bilan incertain : les variations démographiques et sociales des villes moyennes des Pays de la Loire	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 513-523
Bernard Aubry	1996	La dynamique des territoires : Strasbourg et les autres villes du Bas-Rhin	<i>Economie et statistique</i>	Volume 294 Numéro 1 pp. 165-179
Jacques Jeanneau	1996	Villes moyennes et grandes villes intermédiaires dans les Pays de la Loire	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 647-658
Philippe Julien	1996	Spécificités des grandes villes de province	<i>Economie et statistique</i>	Volume 294 Numéro 1 pp. 137-152
Abel Bouhier	1996	Le réseau de villes de la Galice	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 623-645
Jean-Pierre Le Gléau , Denise Pumain , Thérèse Saint-Julien	1996	Villes d'Europe : à chaque pays sa définition	<i>Economie et statistique</i>	Volume 294 Numéro 1 pp. 9-23
Michel Phlipponneau	1996	Le rôle de l'industrie dans les villes moyennes de Bretagne	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 563-572
Ruben Camilo Lois Gonzales, Roman Rodriguez Gonzales	1996	Les villes moyennes de la Galice intérieure	<i>Noroi</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 573-585
Laurent Alborino, Sébastien Hue, Abdou Bannari	1996	Lisieux 1986 - 1994 Analyse des mutations spatiales de deux villes moyennes à l'aide de l'imagerie Spot	<i>Noroi</i>	Volume 169 Numéro 1 pp. 243-251

Sherbrooke				
Philippe Julien, Denise Pumain	1996	Fonctions stratégiques et images des villes.	<i>Economie et statistique</i>	Volume 294 Numéro 1 pp. 127-135
François Gipouloux	1996	Les poussées centrifuges du capitalisme urbain : l'intégration des villes côtières chinoises dans le réseau des métropoles portuaires asiatiques.	<i>Tiers-Monde</i>	Volume 37 Numéro 147 pp. 569-597
Jean-Pierre Wolff	1996	Villes moyennes et réseaux de communication : l'exemple de Cholet.	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 695-703
Jean Pierre Peyon	1996	Les délocalisations universitaires et leur importance pour les villes moyennes : l'exemple de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon.	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 557-562
Brigitte Baccaïni	1996	Du domicile à l'établissement scolaire : les trajets quotidiens des jeunes en 1991-1992	<i>Economie et statistique</i>	Volume 293 Numéro 1 pp. 55-75
E. Hellier-Renaud	1996	Angoulême, carrefour des influences poitevine et bordelaise	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 595-606
Thérèse Saint-Julien, Laurence-Marie Sabotier	1996	La diffusion des services aux entreprises dans le réseau des villes françaises	<i>Economie et statistique</i>	Volume 294 Numéro 1 pp. 153-163
Dominique Royoux	1996	Les villes en réseaux, nécessaires supports de l'Arc atlantique : coopération et développement entre Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 685-693
Roger Renard	1996	Les villes vendéennes, un réseau sous influences ?	<i>Norois</i>	Volume 171 Numéro 1 pp. 671-683
Gilles Novarina	1997	Du quartier à la ville ; trente années d'urbanisme dans l'agglomération grenobloise 1965-1995	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 72 Numéro 2 pp. 131-141
Eric Leclerc	1997	Aux racines de l'urbanisation: les nouvelles petites villes d'Andhra Pradesh	<i>Espace, populations, sociétés</i>	Volume 15 Numéro 2 pp. 241-252
Céline Rozenblat	1997	L'efficacité des réseaux de villes pour le développement et la diffusion des entreprises multinationales en Europe (1990 - 1996)	<i>Flux</i>	Volume 13 Numéro 27 pp. 41-58
Dominique Royoux	1997	Réseaux de villes et logiques d'efficacité et d'équité	<i>Flux</i>	Volume 13 Numéro 27 pp. 17-24
Philippe Violier	1998	Système des acteurs du tourisme et relations ville-campagne	<i>Norois</i>	Volume 178 Numéro 1 pp. 325-336
Laetitia Dablanc	1998	Le transport des marchandises en ville : entre police et service	<i>Flux</i>	Volume 14 Numéro 34 pp. 44-53
N. Haumont et J.-P. Levy (sous la dir.)	1998	La ville éclatée, quartiers et peuplement [compte rendu : Chaline Claude]	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 107 Numéro 604 p. 657
Michel Lussault	1998	Images (de la ville) et politique territoriale / City images and territorial policy.	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 73 Numéro 1 pp. 45-53



J

7

Nicole Haumont, Jean-Pierre Lévy (sous la direction de)	1998	: La ville éclatée. Quartiers et peuplement. [compte rendu : Fourny Marie-Christine]	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 86 Numéro 3 pp. 87-88
Christian Pihet	1998	Le devenir des quartiers traditionnels et patrimoniaux dans les villes albanaises	<i>Norois</i>	Volume 178 Numéro 1 pp. 227-239
Ana García de Fuentes, Susana Pérez Medina	1998	Ségrégation urbaine et "modernisation". Le cas de Mérida, Yucatán.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 107 Numéro 602 pp. 431-445
Thierry Marcus	1998	L'espace portuaire des villes littorales en Bretagne du Sud. Un support culturel et touristique.	<i>Norois</i>	Volume 178 Numéro 1 pp. 241-260
Alain Tarrius	1999	Economies souterraines, recompositions sociales et dynamiques des "marges" dans une ville moyenne française	<i>Sociétés contemporaines</i>	Volume 36 Numéro 1 pp. 19-32
Michaela Paal	1999	La ville alpine dans le système des lieux centraux	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 87 Numéro 1 pp. 153-161
Rouxel Françoise	1999	Brest-en-baraques. Histoire d'une ville provisoire (1945-1975) [compte rendu : Voldman Danièle ]	<i>Vingtième Siècle. Revue d'histoire</i>	Volume 61 Numéro 1 p. 153
Denise Pumain	1999	Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques ?	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 87 Numéro 2 pp. 167-184
Aziz Belkhatir	1999	Villes et territoires en Algérie	<i>Méditerranée</i>	Volume 91 Numéro 1 pp. 73-84
Pulido Nubis	1999	Déclin de la métropolisation ? Emergence des villes moyennes ? Tendances récentes de l'urbanisation latino-américaine. Le cas du Vénézuéla	<i>Revue de géographie de Lyon</i>	Volume 74 Numéro 4 pp. 355-360
Gian Paolo Torricelli	1999	Les villes des Alpes suisses. Eléments pour une typologie du changement dans les années 1990	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 87 Numéro 2 pp. 123-145
Manfred Perlik	1999	Processus de périurbanisation dans les villes des Alpes	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 87 Numéro 1 pp. 143-151
J.-P. Wolff	1999	Pratique et politiques du vélo à Angers.	<i>Norois</i>	Volume 182 Numéro 2 pp. 319-329
Hartmut Kaelble	2000	La ville européenne au XXe siècle	<i>Revue économique</i>	Volume 51 Numéro 2 pp. 385-400
F. Santamaria	2000	La notion de «ville moyenne» en France, en Espagne et au Royaume-Uni	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 109 Numéro 613 pp. 227-239
J. Rieucou	2000	La Grande-Motte, Ville permanente, ville saisonnière	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 109 Numéro 616 pp. 631-654
Jean Rieucou	2000	La Grande-Motte : une ville-station touristique	<i>Norois</i>	Volume 187 Numéro 3 pp. 341-352

Christian Jamot	2001	Vichy : du tourisme à la ville, de la ville au tourisme	<i>Géocarrefour</i>	Volume 76 Numéro 2 pp. 133-138
Bertrand J.-R. ; Chevalier J., Dodier R., Gasnier A.	2001	Le Mans, peut-on changer la ville? [compte rendu : Claude Chaline ]	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 110 Numéro 618 p. 196
Jean-Charles Edouard	2001	L'évolution démographique des villes du Massif central : 1990-1999	<i>Revue de géographie alpine</i>	Volume 89 Numéro 1 pp. 57-73
Edouard J.C., Jamot C. (dir.),	2002	L'Auvergne urbaine, mythes et réalités de la ville auvergnate [compte rendu : Brigitte Prost]	<i>Géocarrefour</i>	Volume 77 Numéro 2 p. 116
Catherine Mestre- Gonguet	2002	Autoroute et recompositions spatiales : l'exemple du Val de Durance	<i>Géocarrefour</i>	Volume 77 Numéro 1 pp. 37-44
Théodossia Anthopoulou , Antonis Moissidis	2002	La périurbanisation dans l'espace rural grec	<i>Géocarrefour</i>	Volume 77 Numéro 4 pp. 359-366
Maria Gravari-Barbas, Vincent Veschambre	2005	S'inscrire dans le temps et s'appropriier l'espace : enjeux de pérennisation d'un événement éphémère. Le cas du festival de la BD à Angoulême.	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 114 Numéro 643 pp. 285-306
Marc Dumont	2005	Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique. Le cas d'Orléans et Tours	<i>Annales de Géographie</i>	Volume 114 Numéro 642 pp. 141-162
<b>Cairn</b> recherche « ville moyenne » discipline géographie 76 références trouvées (majoritairement sur les pays du sud), ici seulement celles spécifiques à Cairn et portant sur le territoire français				
Marc Dumont	2005	Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique ? Le cas d'Orléans et Tours	<i>Annales de géographie</i>	2005/2 (n° 642)
Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre	2005	S'inscrire dans le temps et s'appropriier l'espace: enjeux de pérennisation d'un événement éphémère. Le cas du festival de la BD à Angoulême	<i>Annales de géographie</i>	2005/3 (n° 643)
Lionel Guillemot et Jean Soumagne	2006	Le technopôle d'Angers : d'une logique urbaine à une logique territoriale et sectorielle	<i>Norois</i>	200   2006/3
Bernard Fritsch	2006	Nantes – Saint-Nazaire, métropole exemplaire ?	<i>L'Information géographique</i>	2006/4 (Vol. 70)
Bertille Thureau	2006	L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire	<i>Géographie, économie, société</i>	2006/3 (Vol. 8)
Franck Chignier Riboulon et Mauricette Fournier	2006	Les locaux et la mondialisation ou des difficultés pour appréhender une réalité spatiale protéiforme	<i>Géographie, économie, société</i>	2006/2 (Vol. 8)
Céline Barthou et al.	2007	L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs	<i>Géocarrefour</i>	2007/3 (Vol. 82)

		: des villes, des festivals, des pouvoirs		
Hélène Reigner et Frédérique Hernandez	2007	Les projets des agglomérations en matière de transport : représentations, projets, conflits et stratégie de « détournement » des réseaux	<i>Flux</i>	2007/3 (n° 69)
Fabrice Ripoll	2008	Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine	<i>Espaces et sociétés</i>	2008/3 (n° 134)
Résultat de la recherche triée pour « ville moyenne » : rapport de 38/224 dans <b>Cybergéo</b> :				
Takano Takehito	1996	Ville et santé publique au Japon		
Isabelle Couzon	1997	La place de la ville dans le discours des aménageurs du début des années 1920 à la fin des années 1960.		
Frédéric Roulier	1999	Pour une géographie des milieux sonores		
Étienne Auphan	1999	La vie nocturne d'une grande ville de province française: Nancy		
Jacky Hirsch, Christiane Weber	2000	Processus de croissance et limites urbaines		
Michel Bussi, Loïc Ravenel	2001	Ecologistes des villes et écologistes des champs : analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et «Chasse Pêche Nature et Traditions».		
Isabelle Duvernoy	2002	Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise		
Anne Bretagnolle, Fabien Paulus, Denise Pumain	2002	Time and space scales for measuring urban growth		
Pascal Buléon, Michel Bussi, Céline Colange, Jérôme Fourquet, Sylviano Freire-Diaz, Jean-Paul Gosset	2002	La mosaïque politique de la France : 15 cartes par canton pour comprendre les élections présidentielles 2002		
Mohamed Chadli, Ali Hadjiedj	2003	L'apport des petites agglomérations dans la croissance urbaine en Algérie		
Céline Vacchiani- Marcuzzo	2004	Le deuxième recensement de la population de l'Afrique du Sud post-apartheid, L'urbanisation cernée, l'informel masqué		
Myriam Baron	2004	La formation supérieure en régions (France)		
Amor Belhedi	2004	Le système urbain tunisien. Analyse hiérarchique démo-fonctionnelle sur la base de la loi Rang-taille		
Sylvie Jaglin	2004	Vingt ans de réformes dans les services d'eau urbains d'Afrique subsaharienne : une géographie de la diversité		
Bruno Moriset,	2004	Télétravail, travail nomade : le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production		
Marc Servais, Isabelle Thomas, Haike Van Dyck,	2004	Polycentrisme urbain : une réalité spatialement mesurable ?		

Ann Verhetsel		
Bertil Vilhelmson	2005	Urbanisation and everyday mobility. Long-term changes of travel in urban areas of Sweden
Nadia Kerdoud	2005	Bengladesh ou Medina ? Espaces urbains périphériques et représentations : deux exemples à Annaba et à Guelma (Algérie)
Michel Bussi, Céline Colange, Jean-Paul Gosset	2005	Réalignements partisans face à la construction européenne
Chantal Blanc-Pamard	2005	Jeux d'échelles, territoires de recherche, Exemples africains et malgaches
Habib Dlala	2007	Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien
Jean-François Gleyze	2007	Effets spatiaux et effets réseau dans l'évaluation d'indicateurs sur les nœuds d'un réseau d'infrastructure
Sébastien Hardy	2007	Choluteca : ville hondurienne du système Monde ?
Jean Bouinot	2007	Les pôles de compétitivité : le recours au modèle des clusters ?
Jean Bouinot	2007	Les compagnies aériennes low cost sont-elles toujours un levier du développement local ?
César Ducruet	2008	Typologie mondiale des relations ville-port
Daniel Florentin, Sylvie Fol, Hélène Roth	2009	La "Stadtschrumpfung" ou "rétrécissement urbain" en Allemagne : un champ de recherche émergent
Yves Guermond	2009	A propos du géosystème
Michel Bussi, Céline Colange, Jean-Paul Gosset	2009	Les élections européennes de 2009 en France. Existe-t-il un vote des « grandes régions » ?
Frédéric Giraut	2009	Les ambiguïtés de la nouvelle doctrine spatiale de la Banque mondiale
Denise Pumain, Elfie Swerts	2010	Peut-on estimer la population des villes chinoises à partir de leur surface bâtie ?
Eric Denis, Kamala Marius-Gnanou, François Moriconi-Ebrard	2010	« Repenser la géographie économique ». Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines
Ludovic Halbert, Kathy Pain	2010	Services globaux, géographies locales : les services aux entreprises dans les métropoles de Londres et Paris
Bruno Moriset	2010	Réseaux de télécommunications et aménagement des territoires, Vers une « fracture numérique territoriale 2.0 » ?
Myrtille Moreau, Frédéric Tesson	2011	Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour
Armelle Choplin, Matthieu Delage	2011	Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier
Florent Le Néchet	2011	Consommation d'énergie et mobilité quotidienne selon la configuration des densités dans 34 villes européennes
Eric Boutouyrie	2011	Bien habiter la ville [CR Masbouni A. (dir.) 2010]
Clémentine Cottineau, Baron M., Cunningham-	2011	Villes et régions européennes en décroissance. Maintenir la cohésion territoriale

Sabot E., Grasland C., Rivière D., Van Hamme G. (dir) 2010		
<b>Résultat de la recherche triée pour « ville intermédiaire » dans <b>Cybergéo</b>, rapport : 6/124</b>		
Amor Belhedi	2004	Le système urbain tunisien. Analyse hiérarchique démo-fonctionnelle sur la base de la loi Rang-taille
Sébastien Hardy	2007	Choluteca : ville hondurienne du système Monde ?
Jean-François Gleyze	2007	Effets spatiaux et effets réseau dans l'évaluation d'indicateurs sur les nœuds d'un réseau d'infrastructure
Eric Denis, Kamala Marius-Gnanou, François Moriconi-Ebrard	2010	« Repenser la géographie économique ». Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines
Armelle Choplin, Matthieu Delage	2011	Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier (Bis)
Myrtille Moreau, Frédéric Tesson	2011	Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne.

3

7

**Annexe n° 2 : – État du programme national de rénovation urbaine au 2 avril 2012 - France  
métropolitaine hors Ile de France  
(Réalisation personnelle)**

SITES CONVENTIONNÉS	Date de signature de la convention	Nombre de démolitions de logements sociaux (hors avenants)	Montant du projet	Financement ANRU	
				Montant	Part %
<b>Alsace</b>					
<b>Bas-Rhin (67)</b>					
Strasbourg -Neuhof	07/11/ 2005	695	251 M€	42 M€	16,7
Strasbourg - HautePierre	15/12/ 2009	169	134 M€	31 M€	23,1
Strasbourg - La Meinau	11/12/ 2006	565	175 M€	36 M€	20,6
Lingolsheim - Hirondelles	22/10/ 2007	258	56 M€	9 M€	16,1
<b>Haut-Rhin (68)</b>					
Mulhouse - Briand Franklin,...	01/06/ 2006	258	297 M€	80 M€	26,9
Colmar - Europe, Schweitzer	01/06/ 2006	179	100 M€	24 M€	24,0
<b>Aquitaine</b>					
<b>Dordogne (24)</b>					
Boulazac - Pey Harry	29/06/2007	116	17 M€	3 M€	17,6
Périgueux - Gour de l'Arche	29/06/2007	160	27 M€	4 M€	14,8
Bergerac - Naillac	5/10/2007	375	58 M€	13 M€	22,4
<b>Gironde (33)</b>					
Bassens - Le Bousquet	28/04/ 2005	200	17 M€	3 M€	17,6
Bordeaux - St Jean	28/04/ 2005	440	103 M€	16 M€	15,5
Cenon - 08 mai 45	28/04/ 2005	531	104 M€	24 M€	23,1
Lormont - Génicart	21/11/ 2006	897	290 M€	70 M€	24,1
Lormont - Carriet	28/04/ 2005	375	79 M€	17 M€	21,5

<b>Bègles - Y. Farge</b>	28/04/ <b>2005</b>	286	111 M€	<b>23 M€</b>	<i>20,7</i>
<b>Floirac - Libération</b>	26/06/ <b>2006</b>	532	128 M€	<b>38 M€</b>	<i>29,7</i>
<b>Sainte Eulalie - les bleuets et les acacias - les Ruaults</b>	13/01/ <b>2009</b>	230	58 M€	<b>15 M€</b>	<i>25,9</i>
<b>Landes (40)</b>					
<b>Mont-de-Marsan. - Quartier Nord du Peyrouat</b>	12/11/ <b>2007</b>	410	64 M€	<b>12 M€</b>	<i>18,8</i>
<b>Lot-et-Garonne (47)</b>					
<b>Sainte-Livrade - CAFI</b>	11/01/ <b>2008</b>	120	20 M€	<b>6 M€</b>	<i>30,0</i>
<b>Pyrénées-Atlantiques (64)</b>					
<b>Pau - l'Ousse des Bois</b>	10/02/ <b>2006</b>	200	84 M€	<b>17 M€</b>	<i>20,2</i>
<b>Bayonne - Sainte Croix</b>	29/08/ <b>2008</b>	0	83 M€	<b>12 M€</b>	<i>14,5</i>
<b>Auvergne</b>					
<b>Allier (03)</b>					
<b>Moulins-Yzeure</b>	01/04/ <b>2005</b>	331	94 M€	<b>33 M€</b>	<i>35,1</i>
<b>Montluçon. - Dunlop, Pré Gené, Fontbouillant, BienAssis</b>	28/06/ <b>2006</b>	647	131 M€	<b>40 M€</b>	<i>30,5</i>
<b>Haute-Loire (43)</b>					
<b>Le Puy-en-Velay / Guitard - Chadrac/Bouteyre</b>	19/09/ <b>2009</b>	196	72 M€	<b>14 M€</b>	<i>19,4</i>
<b>Puy-de-Dôme (63)</b>					
<b>Clermont-Ferrand - quartiers nord + Saint jacques</b>	04/05/ <b>2006</b>	623	245 M€	<b>60 M€</b>	<i>24,5</i>
<b>Thiers - centre ancien</b>	17/07/ <b>2007</b>	132	41 M€	<b>10 M€</b>	<i>24,4</i>
<b>Basse Normandie</b>					
<b>Calvados (14)</b>					
<b>Caen - Grâce de Dieu La Guérinière</b>	20/03/ <b>2006</b>	390	164 M€	<b>43 M€</b>	<i>26,2</i>
<b>Hérouville-Saint-Clair - Hérouville Est</b>	14/10/ <b>2005</b>	630	160 M€	<b>49 M€</b>	<i>30,6</i>
<b>Colombelles - centre-ville</b>	22/11/ <b>2006</b>	223	40 M€	<b>8 M€</b>	<i>20,0</i>
<b>Lisieux - Nord</b>	27/09/ <b>2007</b>	153	35 M€	<b>4 M€</b>	<i>11,4</i>

<b>Manche (50)</b>					
<i>Communauté Urbaine de Cherbourg -</i>	10/06/2009	414	121 M€	<b>31 M€</b>	<i>25,6</i>
<b>Orne (61)</b>					
<b>Argentan</b>	29/06/2007	260	30 M€	<b>4 M€</b>	<i>13,3</i>
<i>Alençon - Perseigne, Courteille</i>	28/01/2008	693	86 M€	<b>24 M€</b>	<i>27,9</i>
<b>Flers - Saint Sauveur Pont Féron</b>	27/06/2007	299	50 M€	<b>8 M€</b>	<i>16,0</i>
<b>Bourgogne</b>					
<b>Côte-d'Or (21)</b>					
<i>Grand Dijon</i>	12/05/2005	514	323 M€	<b>67 M€</b>	<i>20,7</i>
<b>Nièvre (58)</b>					
<b>Nevers - Grande Pâture</b>	14/02/2007	360	58 M€	<b>15 M€</b>	<i>25,9</i>
<b>Saône-et-Loire (71)</b>					
<b>Le Creusot - Montceau</b>	07/10/2005	845	132 M€	<b>33 M€</b>	<i>25,0</i>
<b>Chalon-sur-Saône</b>	17/01/2008	635	139 M€	<b>26 M€</b>	<i>18,7</i>
<b>Autun - St Pantaléon</b>	16/04/2009	220	35 M€	<b>4 M€</b>	<i>11,4</i>
<b>Mâcon - Marbé</b>	17/01/2008	462	97 M€	<b>18 M€</b>	<i>18,6</i>
<b>Yonne (89)</b>					
<b>Auxerre - Les Brichères</b>	04/02/2005	147	45 M€	<b>11 M€</b>	<i>24,4</i>
<b>Auxerre - Quartiers Est, Rive Droite, Ste Geneviève et St Siméon</b>	19/05/2008	298	86 M€	<b>10 M€</b>	<i>11,6</i>
<b>Sens - Chaillots, Champs d'Aloup et Champs Plaisants</b>	09/11/2007	410	89 M€	<b>15 M€</b>	<i>16,9</i>
<b>Migennes - Mignottes lafayette</b>	22/04/2010	140	29 M€	<b>4 M€</b>	<i>13,8</i>
<b>Bretagne</b>					
<b>Côtes-d'Armor (22)</b>					
<b>Saint-Brieuc - Croix St-Lambert, Balzac, Europe</b>	21/12/2006	633	145 M€	<b>42 M€</b>	<i>29,0</i>
<b>Guingamp - Roudourou</b>	04/11/2008	301	47 M€	<b>10 M€</b>	<i>21,3</i>
<b>Finistère (29)</b>					



<b>Brest - Europe (Pontanézen)</b>	28/11/2005	474	102 M€	<b>29 M€</b>	<b>28,4</b>
<b>Quimper - Kermoysan</b>	26/09/2006	362	62 M€	<b>17 M€</b>	<b>27,4</b>
<b>Ille-et-Vilaine (35)</b>					
<b>Rennes - Cleuney</b>	14/03/2007	569	154 M€	<b>34 M€</b>	<b>22,1</b>
<b>Saint-Malo. - La Découverte</b>	31/07/2008	221	56 M€	<b>14 M€</b>	<b>25,0</b>
<b>Morbihan (56)</b>					
<b>Lorient - Kervénanec</b>	09/12/2005	589	107 M€	<b>26 M€</b>	<b>24,3</b>
<b>Lanester - Kessler - Devillers</b>	12/01/2009	50	17 M€	<b>3 M€</b>	<b>17,6</b>
<b>Vannes - Ménimur</b>	22/10/2009	130	52 M€	<b>12 M€</b>	<b>23,1</b>
<b>Centre</b>					
<b>Cher (18)</b>					
<b>Bourges - Quartier Nord</b>	16/05/2005	2 214	354 M€	<b>112 M€</b>	<b>31,6</b>
<b>Vierzon - Sellier et le colombier</b>	10/05/2007 <sup>519</sup>	390	36 M€	<b>11 M€</b>	<b>30,6</b>
<b>Eure-et-Loir (28)</b>					
<b>Dreux-Vernouillet</b>	17/12/2004	653	210 M€	<b>68 M€</b>	<b>32,4</b>
<b>Châteaudun - Camus - De Gaulle</b>	30/05/2008	416	63 M€	<b>11 M€</b>	<b>17,5</b>
<b>Chartres - Beaulieu</b>	26/01/2007	438	124 M€	<b>23 M€</b>	<b>18,5</b>
<b>Indre (36)</b>					
<b>Châteauroux</b>	18/10/2004	626	88 M€	<b>24 M€</b>	<b>27,3</b>
<b>Indre-et-Loire (37)</b>					
<b>Tours - Le Sanitas</b>	10/11/2004	162	119 M€	<b>29 M€</b>	<b>24,4</b>
<b>Loiret (45)</b>					
<b>Orléans - La Source</b>	13/12/2004	589	179 M€	<b>44 M€</b>	<b>24,6</b>
<b>Orléans - Argonne</b>	12/02/2008	171	58 M€	<b>13 M€</b>	<b>22,4</b>
<b>Saint Jean de la Ruelle - Salmoneries</b>	17/03/2009	40	14 M€	<b>3 M€</b>	<b>21,4</b>
<b>Montargis - Plateau</b>	07/11/2007	387	66 M€	<b>11 M€</b>	

<sup>519</sup> Annulée et remplacée par la convention du 28 juillet 2008

<b>Loir-et-Cher (41)</b>					
<b>Blois - Quartiers Nord</b>	26/04/2005	837	261 M€	<b>58 M€</b>	22,2
<b>Champagne Ardenne</b>					
<b>Ardennes (08)</b>					
<b>Charleville-Mézières - La houillère</b>	06/01/2006	503	211 M€	<b>63 M€</b>	29,9
<b>Fumay - Charnois</b>	09/03/2007	293	40 M€	<b>12 M€</b>	30,0
<b>Sedan - Torcy cité</b>	06/01/2006	308	116 M€	<b>39 M€</b>	33,6
<b>Aube (10)</b>					
<b>Romilly-sur-Seine. - Nouveau Romilly</b>	12/07/2007	210	36 M€	<b>8 M€</b>	22,2
<b>Troyes</b>	22/05/2006	562	130 M€	<b>35 M€</b>	26,9
<b>La Chapelle-Saint-Luc/Les Noës-Près-Troyes/Troyes</b>	18/12/2008	667	175 M€	<b>45 M€</b>	25,7
<b>Haute-Marne (52)</b>					
<b>Saint-Dizier - Vert-Bois</b>	26/11/2004	450	136 M€	<b>46 M€</b>	33,8
<b>Chaumont - Cavalier - La Rochotte</b>	09/01/2009	264	45 M€	<b>13 M€</b>	28,9
<b>Marne (51)</b>					
<b>Reims - Les Epinettes</b>	10/12/2004	974	423 M€	<b>98 M€</b>	23,2
<b>Vitry-le-François - Désert</b>	28/07/2005	252	47 M€	<b>14 M€</b>	29,8
<b>Epernay - Bernon</b>	16/12/2005	391	93 M€	<b>30 M€</b>	32,3
<b>Châlons-en-Champagne -</b>	04/02/2008	183	55 M€	<b>13 M€</b>	23,6
<b>Corse</b>					
<b>Corse-du-Sud (2A)</b>					
<b>Ajaccio quartier Cannes, les Salines</b>	16/03/2009	0	106 M€	<b>30 M€</b>	28,3
<b>Haute-Corse (2B)</b>					
<b>Bastia - Quartiers Sud - Cité aurore</b>	28/07/2006	224	98 M€	<b>26 M€</b>	26,5
<b>Franche Comté</b>					

<b>Doubs (25)</b>					
<b>Besançon - Clairs Soleils</b>	28/06/2005	232	47 M€	<b>11 M€</b>	<b>23,4</b>
<b>Besançon - Planoise</b>	19/02/2009	503	140 M€	<b>31 M€</b>	<b>22,1</b>
<b>Agglomération de Montbéliard</b>	21/12/2005	859	238 M€	<b>56 M€</b>	<b>23,5</b>
<b>Jura (39)</b>					
<b>Dole - Mesnils-Pasteurs</b>	19/10/2006	380	61 M€	<b>14 M€</b>	<b>23,0</b>
<b>Morez - Villedieu Le Puits</b>	02/02/2009	40	19 M€	<b>3 M€</b>	<b>15,8</b>
<b>Territoire-de-Belfort (90)</b>					
<b>Belfort - Les Résidences.</b>	25/01/2007	423	114 M€	<b>28 M€</b>	<b>24,6</b>
<b>Belfort - Les Glacis</b>	25/01/2007	114	26 M€	<b>4 M€</b>	<b>15,4</b>
<b>Haute Normandie</b>					
<b>Eure (27)</b>					
<b>Evreux - La Madeleine</b>	02/06/2005	803	236 M€	<b>58 M€</b>	<b>24,6</b>
<b>Val de Reuil - Germe de Ville</b>	26/09/2005	217	95 M€	<b>28 M€</b>	<b>29,5</b>
<b>Vernon - Les Boutardes</b>	10/01/2008	186	68 M€	<b>20 M€</b>	<b>29,4</b>
<b>Louviers - ZAC de la Justice - Maisons Rouges</b>	14/10/2008	68	35 M€	<b>5 M€</b>	<b>14,3</b>
<b>Pont-Audemer - Etangs et Europe - art.6</b>	29/01/2007	254	44 M€	<b>10 M€</b>	<b>22,7</b>
<b>Seine-Maritime (76)</b>					
<b>Le Havre - quartiers sud</b>	28/01/2008	260	110 M€	<b>10 M€</b>	<b>9,0</b>
<b>Le Havre - Caucrauville, Mont Gaillard</b>	05/10/2004	1742	373 M€	<b>76 M€</b>	<b>20,4</b>
<b>Rouen - Hauts de Rouen - Gramont</b>	08/03/2005	667	364 M€	<b>83 M€</b>	<b>22,8</b>
<b>Elbeuf - Le Puchot</b>	12/05/2005	43	91 M€	<b>17 M€</b>	<b>18,7</b>
<b>Canteleu - Cité Rose, Cité Verte, Centre ville</b>	05/12/2005	132	101 M€	<b>21 M€</b>	<b>20,8</b>
<b>Saint-Etienne-du-Rouvray</b>	05/07/2005	763	126 M€	<b>26 M€</b>	<b>20,6</b>
<b>Dieppe - Neuville et Val Druel</b>	18/06/2010	192	84 M€	<b>21 M€</b>	<b>25,0</b>
<b>Fécamp - Ramponneau</b>	05/05/2010	107	57 M€	<b>14 M€</b>	<b>24,6</b>
<b>Gonfreville-l'Orcher</b>	02/10/2008	98	41 M€	<b>8 M€</b>	<b>19,5</b>

<b>Languedoc Roussillon</b>					
<b>Aude (11)</b>					
<b>Carcassonne - Ozanam et la Conte</b>	10/01/2007	222	54 M€	<b>11 M€</b>	<b>20,4</b>
<b>Narbonne - Saint Jean Saint Pierre</b>	21/02/2007	61	21 M€	<b>3 M€</b>	<b>14,3</b>
<b>Gard (30)</b>					
<b>Nîmes - Valdegour; Chemin bas Avignon; Sabatot</b>	20/07/2005	944	192 M€	<b>52 M€</b>	<b>27,1</b>
<b>Alès - Prés saint Jean et Cévennes</b>	09/12/2008	216	67 M€	<b>18 M€</b>	<b>26,9</b>
<b>Hérault (34)</b>					
<b>Béziers - La Devèze</b>	21/01/2005	820	151 M€	<b>35 M€</b>	<b>23,2</b>
<b>Montpellier - Mosson</b>	07/01/2007	383	74 M€	<b>18 M€</b>	<b>24,3</b>
<b>Montpellier - Petit Bard (Cévennes) -</b>	25/11/2005	483	113 M€	<b>31 M€</b>	<b>27,4</b>
<b>Montpellier - Gambetta / Nord Ecusson</b>	08/01/2007	80	63 M€	<b>13 M€</b>	<b>20,6</b>
<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>					
<b>Perpignan</b>	09/07/2005	531	233 M€	<b>90 M€</b>	<b>38,6</b>
<b>Limousin</b>					
<b>Corrèze (19)</b>					
<b>Brives - Tujac/Chapélie/Rivet</b>	08/01/2008	176	30 M€	<b>6 M€</b>	<b>20,0</b>
<b>Haute-Vienne (87)</b>					
<b>Limoges - la bastide et beaubreuil et val de l'Aurence</b>	06/06/2008	322	110 M€	<b>17 M€</b>	<b>15,5</b>
<b>Lorraine</b>					
<b>Meurthe-et-Moselle (54)</b>					
<b>Toul - Croix de Metz</b>	10/03/2009	155	41 M€	<b>7 M€</b>	<b>17,0</b>
<b>Nancy</b>	19/01/2007	1 909	495 M€	<b>134 M€</b>	<b>27,1</b>
<b>Lunéville - centre / Edmond Braux et Niederbronn Zola</b>	16/07/2009	126	31 M€	<b>8 M€</b>	<b>25,8</b>

<b>Mont-Saint-Martin - Val</b>	08/12/2009	150	51 M€	<b>8 M€</b>	15,7
<b>Meuse (55)</b>					
<b>Verdun. - Cité Verte, les Planchettes, Anthouard</b>	16/04/2009	397	77 M€	<b>21 M€</b>	27,3
<b>Moselle (57)</b>					
<b>Fameck - Rémelange Est</b>	15/03/2005	66	16 M€	<b>2 M€</b>	12,5
<b>Woippy - Pré Génie, Saint Eloy</b>	20/12/2005	294	100 M€	<b>37 M€</b>	37,0
<b>Metz - Borny</b>	20/12/2005	448	118 M€	<b>21 M€</b>	17,8
<b>Behren-lès-Forbach - Quartier en ZUS</b>	08/06/2011	NR	64 M€	<b>21 M€</b>	32,8
<b>Thionville - Côte des roses</b>	21/01/2010	202	59 M€	<b>10 M€</b>	16,9
<b>Uckange - Quartier Ouest</b>	20/12/2011	NR	43 M€	<b>18 M€</b>	41,9
<b>Vosges (88)</b>					
<b>Epinal - Justice - Vierge</b>	25/07/2005	802	124 M€	<b>45 M€</b>	36,3
<b>Saint-Dié-des-Vosges - Kellermann.</b>	25/12/2005	266	52 M€	<b>17 M€</b>	32,7
<b>Midi Pyrénées</b>					
<b>Haute-Garonne (31)</b>					
<b>Toulouse - Bagatelle Faourette</b>	10/02/2005	580	189 M€	<b>35 M€</b>	18,5
<b>Toulouse - Empalot</b>	06/03/2007	152	86 M€	<b>13 M€</b>	15,1
<b>Toulouse - Reynerie Bellefontaine</b>	06/03/2007	1 067	449 M€	<b>98 M€</b>	21,8
<b>Hautes-Pyrénées (65)</b>					
<b>Tarbes - Quartier Nord : Laubadère.</b>	12/10/2004	732	102 M€	<b>27 M€</b>	26,5
<b>Tarn-et-Garonne (82)</b>					
<b>Montauban</b>	05/11/2004	589	148 M€	<b>36 M€</b>	24,3
<b>Nord Pas de Calais</b>					
<b>Nord (59)</b>					
<b>Maubeuge - Epinette</b>	06/10/2005	249	58 M€	<b>14 M€</b>	24,1
<b>Douchy les mines - Liberté</b>	25/10/2004	40	39 M€	<b>12 M€</b>	30,8

<b>Hem - Lys - Roubaix - Hauts Champs Longchamps</b>	25/10/2004	649	165 M€	<b>42 M€</b>	25,5
<b>Pecquencourt - Cités Minières</b>	25/03/2005	136	34 M€	<b>3 M€</b>	8,8
<b>Jeumont</b>	15/11/2006	224	60 M€	<b>18 M€</b>	30,0
<b>Beuvrages - Cité Fénélon.</b>	18/09/2006	450	96 M€	<b>34 M€</b>	35,4
<b>Fourmies</b>	15/11/2006	182	29 M€	<b>9 M€</b>	31,0
<b>Grande Synthe - Courghain</b>	14/11/2006	252	56 M€	<b>12 M€</b>	21,4
<b>Grande Synthe - Europe - îlot des peintres</b>	/2008	333	22 M€	<b>4 M€</b>	18,2
<b>Hautmont - Bois du Quesnoy</b>	08/09/2006	582	110 M€	<b>28 M€</b>	25,5
<b>Anzin - Cité Carpeaux</b>	08/02/2008	173	61 M€	<b>17 M€</b>	27,9
<b>Le Corridor Minier</b>	30/06/2008	309	114 M€	<b>30 M€</b>	26,3
<b>Wattrelos - Beaulieu</b>	14/11/2006	416	111 M€	<b>30 M€</b>	27,0
<b>Tourcoing - Flocon-Blanche Porte, Pont Rompu-Bourgogne</b>	23/12/2008	443	217 M€	<b>50 M€</b>	23,0
<b>Aulnoye-Aymeries - 8 mai 1945</b>	23/11/2007	223	48 M€	<b>16 M€</b>	33,3
<b>Valenciennes - Faubourg de Cambrai, Dutemple, Centre ville</b>	08/06/2006	302	110 M€	<b>37 M€</b>	33,6
<b>Valenciennes - Chasse Royale</b>	28/01/2009	NR	57 M€	<b>12 M€</b>	21,1
<b>Sin le Noble - les Epis / La Montée</b>	12/07/2010	150	64 M€	<b>16 M€</b>	25,0
<b>Mons-en Baroeul - Nouveau Mons</b>	07/07/2009	393	172 M€	<b>38 M€</b>	22,1
<b>Roubaix - Trois ponts et Quartiers anciens</b>	18/05/2005	781	317 M€	<b>93 M€</b>	29,3
<b>Caudry - Barbusse</b>	05/02/2010	NR	39 M€	<b>7 M€</b>	17,9
<b>Denain - Duchateau</b>	07/09/2009	251	100 M€	<b>22 M€</b>	22,0
<b>Lille/Loos. - Quartier Lille Sud, porte de Valenciennes</b>	03/08/2006	1 005	397 M€	<b>100 M€</b>	25,2
<b>Lille - Quartiers Anciens</b>	03/08/2006	95	45 M€	<b>9 M€</b>	20,0
<b>Lambersart - Pacot Vandracq</b>	21/06/2007	212	65 M€	<b>17 M€</b>	26,2
<b>Maubeuge/Louvroil - Montplaisir</b>	06/10/2005	93	57 M€	<b>7 M€</b>	12,3
<b>Dunkerque - Jeu de mail &amp; Carré de la Vieille</b>	26/02/2007	209	74 M€	<b>19 M€</b>	25,7
<b>Dunkerque - Banc Vert et quartiers anciens</b>	27/03/2009	120	80 M€	<b>12 M€</b>	15,0
<b>Pas-de-Calais (62)</b>					
<b>Boulogne - Transition</b>	11/10/2004	596	130 M€	<b>36 M€</b>	27,7

<b>Arras - Saint Pol - St Pol</b>	<b>18/01/2005</b>	204	44 M€	<b>10 M€</b>	<b>22,7</b>
<b>Le Portel - Carnot</b>	<b>05/10/2005</b>	204	54 M€	<b>12 M€</b>	<b>22,2</b>
<b>Avion - République</b>	<b>26/01/2006</b>	180	43 M€	<b>15 M€</b>	<b>34,9</b>
<b>Avion et Lens - Montgré/Sellier</b>	<b>26/01/2006</b>	154	44 M€	<b>14 M€</b>	<b>31,8</b>
<b>Angres - Cité des Camus</b>	<b>13/11/2007</b>	233	46 M€	<b>7 M€</b>	<b>15,2</b>
<b>Courrières - Rotois</b>	<b>31/07/2008</b>	170	43 M€	<b>11 M€</b>	<b>25,6</b>
<b>Béthune - Mont Liébault</b>	<b>10/12/2007</b>	450	75 M€	<b>21 M€</b>	<b>28,0</b>
<b>Bruay la Buisnière Quartiers Stade Parc et Secteur Gare</b>	<b>26/04/2010</b>	166	74 M€	<b>19 M€</b>	<b>25,7</b>
<b>Lens - Grande Résidence</b>	<b>20/06/2008</b>	415	176 M€	<b>49 M€</b>	<b>27,8</b>
<b>St Laurent St Nicolas - Nouvelles Résidences</b>	<b>05/02/2010</b>	298	82 M€	<b>24 M€</b>	<b>29,3</b>
<b>Calais - Beau Marais</b>	<b>09/01/2007</b>	599	143 M€	<b>40 M€</b>	<b>28,0</b>
<b>Liévin - Calonne, Marichelles, Europe</b>	<b>10/07/2009</b>	557	159 M€	<b>37 M€</b>	<b>17,0</b>
<b>Pays de la Loire</b>					
<b>Loire-Atlantique (44)</b>					
<b>Nantes - Malakoff Pré-Gauchet</b>	<b>18/12/2004</b>	294	218 M€	<b>51 M€</b>	<b>23,4</b>
<b>Nantes - Dervallières et Quartiers Nord - Convention</b>	<b>14/01/2008</b>	389	124 M€	<b>22 M€</b>	<b>17,7</b>
<b>Nantes/Saint-Herblain - Bellevue</b>	<b>14/01/2008</b>	88	73 M€	<b>15 M€</b>	<b>20,5</b>
<b>Saint Herblain - Sillon</b>	<b>09/02/2009</b>	63	93 M€	<b>23 M€</b>	<b>24,7</b>
<b>Saint Nazaire - Trignac -Convention - Boulletrie</b>	<b>20/03/2007</b>	816	207 M€	<b>58 M€</b>	<b>28,0</b>
<b>Maine-et-Loire (49)</b>					
<b>Trélazé - Plaines</b>	<b>23/10/2004</b>	185	37 M€	<b>10 M€</b>	<b>27,0</b>
<b>Cholet - Laurent Bonnevey</b>	<b>23/10/2004</b>	294	57 M€	<b>9 M€</b>	<b>15,8</b>
<b>Angers - Convention Pluriannuelle</b>	<b>18/12/2004</b>	892	441 M€	<b>72 M€</b>	<b>16,3</b>
<b>Saumur - Chemin vert</b>	<b>28/11/2008</b>	404	110 M€	<b>29 M€</b>	<b>26,4</b>
<b>Mayenne (53)</b>					
<b>Laval - Les Pommeraies</b>	<b>18/12/2009</b>	80	44 M€	<b>8 M€</b>	<b>18,2</b>
<b>Sarthe (72)</b>					

<b>Le Mans - Sablons, Ronceray, Glonnières</b>	<b>10/07/2006</b>	446	166 M€	<b>35 M€</b>	<b>21,1</b>
<b>Le Mans/ Coulaines - Bellevue</b>	<b>04/02/2010</b>	31	26 M€	<b>8 M€</b>	<b>30,8</b>
<b>Allonnes - Chaoué- Perrières</b>	<b>13/10/2007</b>	228	59 M€	<b>16 M€</b>	<b>27,1</b>
<b>Vendée (85)</b>					
<b>La Roche sur Yon - Forges-Branly</b>	<b>16/06/2010</b>	238	85 M€	<b>17 M€</b>	<b>20,0</b>
<b>Picardie</b>					
<b>Aisne (02)</b>					
<b>Soissons - Presles Chevreux</b>	<b>08/12/2009</b>	178	67 M€	<b>22 M€</b>	<b>32,8</b>
<b>Saint Quentin - Vermandois</b>	<b>25/04/2008</b>	589	111 M€	<b>34 M€</b>	<b>30,6</b>
<b>Oise (60)</b>					
<b>Nogent sur Oise -Commanderie</b>	<b>29/11/2004</b>	256	37 M€	<b>17 M€</b>	<b>45,9</b>
<b>Compiègne - Victoire/ Clos des roses</b>	<b>09/11/2007</b>	186	63 M€	<b>14 M€</b>	<b>22,2</b>
<b>Noyon - St-Siméon</b>	<b>09/01/2008</b>	95	29 M€	<b>8 M€</b>	<b>27,6</b>
<b>Beauvais - Saint-Jean</b>	<b>05/03/2007</b>	258	110 M€	<b>31 M€</b>	<b>28,2</b>
<b>Creil Agglomération - Plateau Rouher, les Obiers, les Martinets, Gournay</b>	<b>03/09/2007</b>	530	290 M€	<b>89 M€</b>	<b>30,7</b>
<b>Méru - La Nacre</b>	<b>25/11/2010</b>	104	41 M€	<b>10 M€</b>	<b>24,4</b>
<b>Somme (80)</b>					
<b>Amiens - Etouvie- Quartiers Nord &amp; Sud-Est</b>	<b>24/10/2005</b>	914	336 M€	<b>77 M€</b>	<b>22,9</b>
<b>Poitou Charentes</b>					
<b>Charente (16)</b>					
<b>Angoulême - Ma Campagne</b>	<b>23/12/2005</b>	561	99 M€	<b>25 M€</b>	<b>25,3</b>
<b>Angoulême - Basseau Grande Garenne</b>	<b>08/01/2008</b>	437	85 M€	<b>22 M€</b>	<b>25,9</b>
<b>Soyaux - Champ de Manoeuvres</b>	<b>07/01/2008</b>	332	59 M€	<b>16 M€</b>	<b>27,1</b>
<b>Charente-Maritime (17)</b>					
<b>Rochefort - Le Petit Marseille</b>	<b>12/05/2005</b>	170	35 M€	<b>12 M€</b>	<b>34,3</b>
<b>Saintes - Bellevue</b>	<b>16/07/2008</b>	400	86 M€	<b>20 M€</b>	<b>23,3</b>



<b>La Rochelle - Mireuil</b>	04/02/2008	297	109 M€	<b>25 M€</b>	<b>22,9</b>
<b>La Rochelle - St Eloi</b>	31/01/2011	85	28 M€	<b>4 M€</b>	<b>14,3</b>
<b>Deux-Sèvres (79)</b>					
<b>Niort - Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie</b>	10/05/2007	330	102 M€	<b>28 M€</b>	<b>27,5</b>
<b>Vienne (86)</b>					
<b>Poitiers - Bel Air et trois cités</b>	15/02/2006	294	80 M€	<b>17 M€</b>	<b>21,3</b>
<b>Poitiers - Bellejouanne</b>	03/04/2009	258	90 M€	<b>16 M€</b>	<b>17,8</b>
<b>Châtellerault - Ozon</b>	30/03/2007	461	96 M€	<b>25 M€</b>	<b>26,0</b>
<b>Provence Alpes Côte d'Azur</b>					
<b>Alpes-Maritimes (06)</b>					
<b>Nice - Pasteur</b>	07/02/2005	205	33 M€	<b>8 M€</b>	<b>24,2</b>
<b>Nice- Ariane première partie</b>	10/05/2007	454	119 M€	<b>31 M€</b>	<b>26,1</b>
<b>Nice - Les moulins</b>	09/04/2010	547	210 M€	<b>28 M€</b>	<b>13,3</b>
<b>Nice - Ariane deuxième partie</b>	13/02/2012	NR	39 M€	<b>9 M€</b>	<b>23,1</b>
<b>Grasse - Centre</b>	09/04/2008	0	68 M€	<b>8 M€</b>	<b>11,8</b>
<b>Bouches-du-Rhône (13)</b>					
<b>Convention ANRU - GIP du GPV de Marseille</b>	28/06/2010	NR	7 M€	<b>4 M€</b>	<b>57,1</b>
<b>Marseille - Flamants/Iris</b>	22/09/2005	319	99 M€	<b>28 M€</b>	<b>28,3</b>
<b>Marseille - Les Créneaux</b>	01/12/2006	134	36 M€	<b>8 M€</b>	<b>22,2</b>
<b>Marseille - La Savine</b>	30/03/2009	217	82 M€	<b>26 M€</b>	<b>31,7</b>
<b>Marseille - Saint-Mauront</b>	18/12/2009	0	63 M€	<b>15 M€</b>	<b>23,8</b>
<b>Marseille - Saint Paul</b>	01/12/2006	96	39 M€	<b>10 M€</b>	<b>25,6</b>
<b>Marseille - Centre Nord</b>	28/06/2010	(1)	137 M€	<b>31 M€</b>	<b>22,6</b>
<b>Marseille 9e. - les hauts de mazargues</b>	28/06/2010	32	64 M€	<b>17 M€</b>	<b>26,6</b>
<b>Marseille - Plan d'Aou</b>	22/09/2005	158	140 M€	<b>30 M€</b>	<b>21,4</b>
<b>Marseille - Saint-Joseph</b>	01/12/2006	92	19 M€	<b>6 M€</b>	<b>31,6</b>
<b>Marseille - Solidarité</b>	28/06/2010	153	79 M€	<b>23 M€</b>	<b>29,1</b>

3

7

<b>Marseille - Picon Busserine</b>	10/10/2011	205	117 M€	<b>44 M€</b>	<b>37,6</b>
<b>Marseille - Malpassé</b>	28/06/2010	469	158 M€	<b>43 M€</b>	<b>27,2</b>
<b>Marseille - Kallisté</b>	10/10/2011	(1)	27 M€	<b>12 M€</b>	<b>44,4</b>
<b>vitrolles - Les Pins</b>	09/05/2008	104	43 M€	<b>10 M€</b>	<b>23,2</b>
<b>La Ciotat - Abeille, La Maurelle, Matagots</b>	19/01/2010	62	25 M€	<b>7 M€</b>	<b>28,0</b>
<b>Miramas - centre ville</b>	25/11/2009	65	50 M€	<b>10 M€</b>	<b>20,0</b>
<b>Var (83)</b>					
<b>Toulon - centre ancien</b>	04/07/2006	10	160 M€	<b>45 M€</b>	<b>28,1</b>
<b>La Seyne-sur-Mer - ZUP de Berthe</b>	03/02/2006	862	265 M€	<b>91 M€</b>	<b>34,3</b>
<b>Fréjus - La Gabelle</b>	06/02/2008	0	30 M€	<b>9 M€</b>	<b>30,0</b>
<b>Vaucluse (84)</b>					
<b>Avignon - Monclar</b>	25/04/2005	164	46 M€	<b>10 M€</b>	<b>21,7</b>
(1) Intervention publique sur parc privé					
<b>Rhône Alpes</b>					
<b>Ain (01)</b>					
<b>Bourg en Bresse - La Reyssouze</b>	22/12/2006	348	100 M€	<b>27 M€</b>	<b>27,0</b>
<b>Ardèche (07)</b>					
<b>Annonay - Zodiaque</b>	24/04/2010	141	30 M€	<b>3 M€</b>	<b>10,0</b>
<b>Aubenas - Les Oliviers</b>	24/04/2010	164	38 M€	<b>6 M€</b>	<b>15,8</b>
<b>Drôme (26)</b>					
<b>Romans - La Monnaie</b>	08/12/2004	320	88 M€	<b>29 M€</b>	<b>33,0</b>
<b>Pierrelatte - Le Roc</b>	03/07/2008	222	42 M€	<b>6 M€</b>	<b>14,3</b>
<b>Valence - Valence le Haut</b>	09/12/2009	361	115 M€	<b>20 M€</b>	<b>17,4</b>
<b>Haute-Savoie (74)</b>					
<b>Annemasse - Le Perrier.</b>	16/10/2009	148	42 M€	<b>11 M€</b>	<b>26,2</b>
<b>Isère (38)</b>					
<b>Grenoble - Mistral</b>	30/01/2006	280	65 M€	<b>19 M€</b>	<b>29,2</b>
<b>Grenoble - Village Olympique, La Villeneuve : Arlequins, Baladins</b>	03/07/2008	85	75 M€	<b>17 M€</b>	<b>22,7</b>
<b>Grenoble - Teisseire GPV - St Martin d'Hères</b>	30/01/2006	196 (1)	136 M€	<b>38 M€</b>	<b>27,9</b>

<b>Villefontaine - St Bonnet</b>	11/09/2009	100	26 M€	2 M€	7,7
<b>Fontaine - Bastille</b>	27/03/2008	124	31 M€	8 M€	25,8
<b>Echirolles - Village 2</b>	03/09/2008	211	79 M€	17 M€	21,5
<b>Bourgoin - Jallieu - Champ Fleuri</b>	23/04/2010	99	35 M€	6 M€	17,1
<b>Vienne - Vallée de la Gère et Malissol et le plan de Aures</b>	05/07/2010	104	36 M€	6 M€	16,7
(1) Plus 350 « logements sociaux de fait ».					
<b>Loire (42)</b>					
<b>Saint Etienne Montraynaud Severine</b>	11/04/2005	597	288 M€	96 M€	33,3
<b>Roanne - Parc des Sport et Mayollet</b>	19/12/2005	762	45 M€	18 M€	40,0
<b>Le Chambon Feugerolles - la Romière Bouchet</b>	06/09/2006	544	51 M€	16 M€	31,4
<b>Rive de Gier - Grand Pont</b>	29/09/2008	218	51 M€	13 M€	25,5
<b>Rhône (69)</b>					
<b>Lyon - La Duchère</b>	13/05/2005	742	149 M€	50 M€	33,6
<b>Lyon 8e - Mermoz</b>	15/02/2007	228	34 M€	11 M€	32,4
<b>Agglo Lyon - Reconstitution Offre HLM (tranche 1)</b>	13/05/2005	0	451 M€	66 M€	14,6
<b>Rillieux la Pape- ZUP Ville Nouvelle</b>	13/05/2005	200	50 M€	14 M€	28,0
<b>Vaulx-en-Velin - GPV</b>	13/05/2005	128 (1)	239 M€	92 M€	38,5
<b>Vénissieux - Minguettes Max Barel</b>	13/05/2005	711	135 M€	29 M€	21,5
<b>Bron - Parilly</b>	15/02/2007	378	23 M€	6 M€	26,1
<b>Bron - Teraillon</b>	21/02/2008	389	86 M€	15 M€	17,4
<b>St Fons - Arsenal</b>	15/02/2007	426 (2)	22 M€	6 M€	27,3
<b>Fontaines-sur-Saône - La Norechal</b>	15/02/2007	290	14 M€	0 M€	0
<b>Givors - Centre Ville - Les Vernes</b>	15/02/2007	156	39 M€	8 M€	20,5
<b>Tarare - La Plata</b>	11/12/2009	285	36 M€	6 M€	16,7
<b>Villeurbanne - Poudrette</b>	15/02/2007	96	7 M€	2 M€	28,6
<b>Saint-Priest - centre ville</b>	15/02/2007	120	70 M€	14 M€	20,0
<b>Savoie (73)</b>					
<b>Chambéry - Hauts de Chambéry</b>	17/10/2005	557	175 M€	39 M€	22,3

54

7

<b>Aix les Bains - Sierroz et Franklin</b>	<b>02/07/2008</b>	<b>300</b>	<b>84 M€</b>	<b>18 M€</b>	<b>21,4</b>
(1) Plus 715 par anticipation sur Pré de l'Herpe - Mas du Taureau - (2) Plus foyer Sonacotra 321 chambres -					

### ANNEXE : Chiffrage global « Ile de France » par département

<b>Essonne (91) : 25 conventions</b>			<b>1 954 M€</b>	<b>574 M€</b>	<b>29,4</b>
<b>Hauts-de-Seine (92) : 11 conventions</b>			<b>1 613 M€</b>	<b>340 M€</b>	<b>21,1</b>
<b>Paris (75) : 5 conventions</b>			<b>719 M€</b>	<b>83 M€</b>	<b>11,5</b>
<b>Seine-et-Marne (77) : 6 conventions</b>			<b>1 058 M€</b>	<b>315 M€</b>	<b>29,8</b>
<b>Seine-St-Denis (93) : 32 conventions</b>			<b>4 604 M€</b>	<b>1 439 M€</b>	<b>31,3</b>
<b>Val-de-Marne (94) : 17 conventions</b>			<b>1 932 M€</b>	<b>492 M€</b>	<b>25,5</b>
<b>Val-d'Oise (95) : 15 conventions</b>			<b>1 928 M€</b>	<b>664 M€</b>	<b>34,4</b>
<b>Yvelines (78) : 7 conventions</b>			<b>1 542 M€</b>	<b>424 M€</b>	<b>27,5</b>



## **Annexe n°3 : Liste des discours publics sur la démolition (128 discours ou déclarations recensés sur *Vie publique* – 12/04/2013)**

### **1976 - 1985**

- Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'hôtel de ville de Moulins (Allier), vendredi 6 juillet 1984.

### **1986 – 1995**

- Déclaration de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement du logement de l'aménagement du territoire et des transports, sur les HLM, Paris le 1er avril 1987.
- Déclaration de M. Jacques Chérèque, ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, sur le programme de redéveloppement de la région de Briey et le problème du maintien des services dans les secteurs en difficulté, Nancy le 9 juillet 1990.
- Conseil des ministres du 20 Mai 1992, La Politique de la ville. Bernard TAPIE, Ministre de la ville.
- Programme électoral de M. Jacques Cheminade, candidat à l'élection présidentielle de 1995, constitué de dossiers thématiques et de sa profession de foi pour le 1er tour de l'élection présidentielle, avril 1995.

### **1996 – 2005**

- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la politique en faveur du logement social pour 1998, Paris le 21 octobre 1997.
- Conseil des ministres du 10 décembre 1997. Politique du logement locatif social. Louis Besson, Secrétaire d'Etat au logement.
- Conseil des ministres du 21 octobre 1998. Politique d'intégration. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité
- Déclaration de Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, sur les nouvelles mesures relatives à la gestion des risques, la prise en charge et l'indemnisation des travailleurs et populations exposés à l'amiante, Paris le 19 novembre 1998.
- Déclaration de M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie des finances et de l'industrie, sur le bilan de la politique du logement, notamment pour les logements sociaux et la fiscalité du logement, Paris le 8 décembre 1998.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la politique urbaine, notamment le développement de l'emploi et de l'activité économique, la sécurité et la prévention, l'éducation et l'engagement des "Grands projets pour les villes", Paris le 19 janvier 1999.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur les priorités de la politique de la ville, les financements au budget 1999, la mise en oeuvre des contrats de villes, des contrats locaux de sécurité et des projet éducatifs locaux, la lutte contre la

ségrégation urbaine et le lancement d'un programme de renouvellement urbain au niveau des agglomérations, Noisy-le-Grand le 2 avril 1999.

- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur l'utilisation des contrats de ville et d'agglomération pour le logement, Paris le 6 mai 1999.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la politique et le financement du logement social et sur la nécessité de développer la coopération entre les organismes HLM et la coopération intercommunale pour construire et rénover les logements sociaux, Nantes, le 19 juin 1999. (240)
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la priorité accordée à la construction et à la rénovation des logements sociaux, en particulier dans la région Ile de France, Paris, et sur le droit au logement des plus démunis comme volet de la loi de lutte contre l'exclusion, le 30 juin 1999
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur le renouvellement urbain, la lutte contre la dégradation urbaine, la solidarité urbaine et sur le rôle des agences d'urbanisme, Nancy le 10 novembre 1999.(233)
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la mixité urbaine et sociale et sur le projet de loi rénovant le cadre juridiques des politiques urbaines, Paris le 23 novembre 1999. (232)
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur le programme national de renouvellement urbain et des Grands projets de ville (GPV), Vaulx-en-Velin, le 10 décembre 1999. (231)
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la concertation locative et la lutte contre l'insalubrité dans le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbain, Paris, le 20 janvier 2000.
- Déclaration de M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, sur les mesures gouvernementales de réhabilitation des quartiers HLM et de relance de la construction de logements sociaux, Pantin, le 1er mars 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la convention prévoyant la réhabilitation et l'amélioration des conditions de vie dans le quartier de La Grande Borne, Grigny, le 3 mars 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le projet de loi de solidarité urbaine, notamment l'exclusion sociale et la politique de la ville, Paris le 8 mars 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le programme national de renouvellement urbain, notamment les grands projets de ville, la transformation urbaine et la restructuration des quartiers, Corbeil Essonnes le 3 avril 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la politique de la ville, notamment la démocratie locale, les nouvelles technologies et la nouvelle perception des territoires dans le cadre du concept des "territoires solidaires", Paris le 4 avril 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur les mesures gouvernementales destinées à lutter contre la ségrégation sociale au sein des villes : soutien au logement social, extension et réhabilitation des parcs HLM, lutte contre l'habitat insalubre et valorisation du parc locatif privé, Paris, le 4 avril 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur les différents chantiers de la politique du logement menée par le gouvernement depuis 1997 et sur le

projet de loi "Solidarité et renouvellement urbain" : réhabilitation et extension du parc HLM, statut du bailleur privé, encouragement de la mixité sociale dans l'habitat, lutte contre l'habitat insalubre, au Sénat, le 26 avril 2000.

- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la place de la ville dans la politique urbaine, notamment les contrats de ville et le plan de rénovation urbaine, Paris le 26 avril 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur le projet gouvernemental d'imposer un seuil minimal de 20% de logements sociaux dans chaque commune pour favoriser la mixité sociale, l'adaptation du fonctionnement des offices HLM aux structures intercommunales, et sur leurs missions de service public en garantissant l'accession à la propriété et au logement locatif aux ménages les plus modestes, Chambéry, le 28 avril 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la politique de rénovation urbaine, notamment par la démolition d'immeubles de logements vétustes et abandonnés, l'exclusion sociale dans les quartiers et la réhabilitation sociale des quartiers populaires, Saint Etienne le 27 mai 2000.
- Conseil des ministres du 7 juin 2000. Les contrats de ville. M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur la politique gouvernementale de lutte contre la ségrégation urbaine et sur les actions de rénovation de quartiers ou de démolition de tour d'habitation, La Courneuve, le 8 juin 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le rôle des archives dans le cadre de la politique de la ville et notamment pour les programmes de renouvellement urbain, Toulouse le 16 juin 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur les conséquences de la hausse du taux du livret A sur le financement du logement social, Paris, le 28 juin 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le programme de renouvellement urbain, notamment les projets de ville, la revitalisation économique et les mesures d'exonération fiscale et sociale, Epinay sur Seine le 29 juin 2000.
- Interview de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, dans "La Croix" du 7 août 2000, sur les démolitions de logements sociaux, les réhabilitations et les reconstructions des quartiers.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur les principaux axes du logement social : la réforme de son financement, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la réforme des aides personnelles, la participation des organismes HLM à la mixité sociale, l'impact du relèvement du livret A, l'application de la loi de lutte contre les exclusions, Bordeaux, le 21 septembre 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur les priorités du budget 2001 pour le logement et l'urbanisme : la réforme des aides personnelles au logement, les aides à la construction et à la réhabilitation des HLM dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain et la poursuite du financement des prêts à taux zéro, Paris, le 21 septembre 2000.
- Déclaration de M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement des transports et du logement, sur le financement des logements sociaux, sur la nécessité de promouvoir la mixité sociale au sein des HLM, d'assurer la qualité des logements et de garantir des



aides au logement conséquentes aux locataires les plus modestes, Bordeaux le 23 septembre 2000.

- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur les projets de renouvellement urbain et les projets de ville, l'importance d'une approche globale des problèmes urbains et l'éducation des jeunes, Mantes-La-Jolie, le 1er octobre 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le rôle des sociétés d'économie mixte dans l'avenir des villes notamment la revitalisation économique des quartiers, l'amélioration du cadre de vie et l'intégration sociale des habitants, Reims le 5 octobre 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur les orientations du budget du ministère de la ville pour 2001, notamment sur la mixité sociale, la revitalisation économique, l'amélioration de l'habitat, la présence des services publics dans les quartiers, la lutte contre le chômage et la discrimination à l'embauche, Paris le 26 octobre 2000.
- Déclaration de M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sur le budget 2001 du logement, confirmant la priorité accordée par le Gouvernement depuis trois ans au secteur de l'habitat et du logement à l'Assemblée nationale, le 9 novembre 2000.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la politique de la ville, notamment l'amélioration des conditions de vie et la rénovation urbaine, Paris le 4 avril 2001.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur la politique urbaine, notamment les services publics dans les quartiers, l'emploi et la revitalisation économique et le renouvellement urbain, Paris le 27 avril 2001.
- Déclaration de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, sur la préparation d'un accord-cadre entre l'Etat et le mouvement HLM destiné à relancer l'accession sociale à la propriété et sur "les groupes d'appui pour des programmes prioritaires" créés pour améliorer la gestion des HLM, Paris, le 3 mai 2001.
- Interview de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, dans "Les Echos" le 10 mai 2001, sur les mesures prise en faveur de la politique de relance du logement social, notamment les programmes de démolition-construction, sur le système du financement de l'accession à la propriété, sur les aides à la personne et l'aide à la pierre.
- Déclaration de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, sur la relance du logement social par des démolitions et des reconstructions, sur l'objectif de mixité sociale et de renouvellement urbain, sur la sécurité et la sécurisation des immeubles HLM, le 11 mai 2001.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le grand projet de ville de Lille métropole, notamment la rénovation des quartiers populaires et la lutte contre l'exclusion sociale, Lille le 17 mai 2001.
- Déclaration de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, sur l'action de l'Union des HLM en faveur du développement durable et de la lutte contre l'effet de serre, sur l'objectif de mixité sociale et de renouvellement urbain, sur la réhabilitation du parc de logements sociaux, Toulouse, le 22 juin 2001.
- Déclaration de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, sur l'action des organismes HLM en faveur de la relance du logement social, la réalisation d'opérations d'accession sociale à la propriété, sa participation aux "plans de patrimoine", et sur la mixité sociale, Toulouse, le 23 juin 2001.

- Interview de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, dans "Pote à pote" de juillet 2001, sur les pratiques de discrimination raciale en matière d'accès au logement.
- Déclaration de M. Lionel Jospin, Premier ministre, sur les mesures prises en faveur des quartiers en difficulté, en rénovant certains logements sociaux, en développant la sécurité, notamment celle des cabinets médicaux et des pharmacies et en accompagnant les jeunes pendant et après leurs activités scolaires, Trappes le 1er octobre 2001.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur les mesures prises en faveur des quartiers en difficulté, en accélérant le rythme des démolitions de certains logements sociaux, en développant la sécurité et en accompagnant les jeunes pendant et après leurs activités scolaires, Paris le 1er octobre 2001.
- Déclaration de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement, sur l'action des sociétés d'économie mixte en faveur du renouvellement urbain et du développement durable, notamment grâce à la mise en place du plan de relance du logement axé sur la démolition, la reconstruction et la rénovation, Grenoble, les 3, 4, et 5 octobre 2001.
- Conseil des ministres du 13 février 2002. Bilan de l'application du programme national de renouvellement urbain.
- Déclaration de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, sur le partenariat entre les différents acteurs de la politique de la ville, Paris le 19 février 2002.
- Déclaration de M. Lionel Jospin, Premier ministre, sur le rôle des villes dans l'organisation territoriale, la nécessité d'augmenter la décentralisation et d'établir des solidarités entre les territoires, Paris le 20 février 2002.
- Programme électoral de M. Lionel Jospin, Premier ministre et candidat PS à l'élection présidentielle, intitulé "Mon projet pour la France", le 18 mars 2002.
- Déclaration de M. Lionel Jospin, Premier ministre et candidat à l'élection présidentielle, sur ses propositions pour une politique globale de sécurité, notamment l'instauration d'un "contrat national de sécurité" fixant les priorités pour cinq ans, la création d'un ministère de la sécurité publique et d'un observatoire de la délinquance, Tours le 26 mars 2002.
- Déclaration de M. Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, sur les grandes lignes et les enjeux de la politique de l'aménagement du territoire notamment l'ouverture sur le monde, la démographie et l'environnement, Annecy-le-Vieux le 15 juillet 2002.
- Interview de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, au "Grand Jury RTL-Le Monde-LCI" le 6 octobre 2002, sur le futur projet de loi d'orientation pour le logement
- Déclaration de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, sur la coopération entre l'Etat et les sociétés d'économie mixte (SEM) pour mettre en oeuvre la nouvelle politique gouvernementale du logement et de l'urbanisme, notamment la politique des loyers, l'évolution du patrimoine, l'occupation sociale, Paris, le 15 octobre 2002.
- Interview de M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, dans "La Lettre de la DIV" du 30 octobre 2002, sur le projet d'orientation et de programmation sur la rénovation urbaine.
- Déclaration de Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer, sur l'éradication de la trémolite (amiante), la santé scolaire, la demande d'inscription du récif corallien au

patrimoine de l'humanité, la composition du corps électoral, les aides de l'Etat aux collectivités locales et le développement économique, Nouvelle Calédonie le 17 décembre 2002.

- Interview de M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, dans "Le Figaro" du 8 janvier 2003, sur la rénovation urbaine, notamment la démolition de logements insalubres dans les quartiers démunis et la relance des zones franches.
- Déclaration de M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, sur la rénovation urbaine, notamment les aides au logement social et la création de l'Agence de rénovation urbaine, Lille le 17 juin 2003.
- Conseil des ministres du 18 juin 2003. Orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine.
- Interview de M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, à RMC Info le 2 juillet 2003, sur la démolition de logements insalubres dans les quartiers démunis et sur la création d'un système de faillite civile pour les ménages surendettés.
- Interview de M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, sur le site de la CFDT le 13 octobre 2003, sur le principe d'équité territoriale et la création de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.
- Déclaration de Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, sur la politique de revitalisation urbaine menée dans le Valenciennois depuis 10 ans, les défis et les nouveaux outils de l'action publique en faveur des zones urbaines sensibles, notamment la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Valenciennes le 21 octobre 2003.
- Déclaration de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, sur la prévention des inondations et sur la nécessité de proposer des terrains constructibles hors des zones inondables, Paris le 16 novembre 2003.
- Communiqué du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie et du secrétariat d'Etat au budget, en date du 10 décembre 2003 sur le dispositif d'aide aux populations sinistrées, suite aux inondations.
- Déclaration de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, sur les premiers résultats chiffrés de la politique du logement en 2003, Paris le 28 janvier 2004.
- Déclaration de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la politique du gouvernement en matière de logement : politique en faveur des quartiers dégradés, mixité sociale, relance de la construction, lutte contre l'habitat indigne, accession sociale à la propriété, à Paris le 2 février 2004.
- Conseil des ministres du 2 avril 2004. La mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine.
- Conférence de presse et déclaration de M. François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, sur l'exclusion et la cohésion sociale, notamment l'insertion par l'emploi et l'accès aux droits, Paris le 24 mai 2004.
- Interview de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, dans "Le Journal de la Haute-Marne" du 26 novembre 2004, sur l'emploi et le maintien des services publics en milieu

rural, le projet de rénovation urbaine de Saint-Dizier comme illustration du programme national de rénovation urbaine lancé avec l'ANRU et la politique gouvernementale en faveur de l'emploi.

- Déclaration de M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville, sur les dispositifs de lutte contre la crise du logement et la place de l'ANIL dans le cadre de leur mise en œuvre, Paris le 14 décembre 2004.
- Interviews de M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville, sur France Info le 8 décembre 2004, et à France 2 le 20 décembre 2004, sur le financement de la politique du logement, concernant notamment la construction de logements HLM, la relance du prêt à taux zéro et la démolition de barres HLM.
- Déclaration de M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville, sur les dispositions en faveur de l'accroissement du parc de logements sociaux, Lyon le 22 janvier 2005.
- Déclaration de M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, sur la réforme du permis de construire, Paris le 21 février 2005.
- Conseil des ministres du 23 février 2005. Le bilan des actions menées par l'Agence nationale de rénovation urbaine.
- Déclaration de M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville, sur la politique urbaine, notamment les contrats de villes et les chartes de villes, Paris le 8 avril 2005.
- Déclaration de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, sur les actions de la politique du logement, notamment le partenariat avec les sociétés HLM, et ses orientations pour 2006 en matière de construction, d'accession à la propriété, de financement du logement social, de maîtrise de la charge des loyers et d'hébergement des mal-logés, Nantes le 22 septembre 2005.
- Déclaration de Mme Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, sur les objectifs et la mise en œuvre des grands volets de la politique du logement : le Programme national de rénovation urbaine, le Plan de relance du logement social et le Pacte national pour le logement, à Perpignan le 29 septembre 2005.
- Conférence de presse de M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, sur le bilan 2005 de la campagne de contrôles des chantiers de désamiantage et les mesures envisagées pour l'année 2006, Paris le 16 novembre 2005.
- Interview de M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du gouvernement, à "RMC" le 17 novembre 2005, sur la réforme fiscale et notamment son plafonnement de l'impôt par rapport aux revenus, le débat en cours sur la TVA, la grève à la SNCF et la réaction des pouvoirs publics face aux violences urbaines.
- Interview de M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, notamment sur le projet de réforme fiscale et les mesures décidées après la série de violences urbaines, Paris, le jeudi 17 novembre 2005.
- Interview de M. Dominique de Villepin, Premier ministre, dans "20 minutes" le 29 novembre 2005, sur les ZEP, la maîtrise de l'immigration et les mesures en faveur de l'emploi.
- Conseil des ministres du 14 décembre 2005. Lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux.

## 2006 –

- Discours de M. Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, sur ses critiques du projet de loi sur le logement, favorisant l'accession à la propriété, étendant le prêt à taux zéro, oubliant la mixité sociale, à l'Assemblée nationale le 18 janvier 2006.
- Conseil des ministres du 8 mars 2006. M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux.
- Déclaration de M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, sur la nécessité de mettre aux normes des tours à La Défense, La défense le 25 juillet 2006.
- Déclaration de M. François Hollande, premier secrétaire du PS, sur la stratégie politique à adopter en vue de la préparation à l'élection présidentielle de 2007, Paris le 7 octobre 2006.
- Interview de M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, sur "France Inter" le 27 octobre 2006, sur la difficulté de mettre rapidement en place les promesses faites, dans les quartiers dits "sensibles", au mois de novembre 2005 et sur les difficultés toujours rencontrées par les habitants.
- Déclaration de M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, sur son souhait de voir se développer des liens entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la ville, pour une meilleure occupation des lieux et pour que les quartiers d'affaires soient des lieux de vie, Paris le 9 novembre 2006.
- Conseil des ministres du 15 novembre 2006. M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. La politique du logement.

## 2007 –

- Conseil des ministres du 7 février 2007. M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. La mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine
- Programme défendu par M. José Bové, candidat à l'élection présidentielle 2007, intitulé "Ce que nous voulons" et décliné en 125 propositions, Paris le 15 février 2007.
- Interview de M. José Bové, candidat à l'élection présidentielle 2007, au *Courrier de Mantes* du 28 mars 2007, sur les problèmes des banlieues et le pouvoir d'achat.
- Déclaration de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur la politique de la ville et le plan en faveur des jeunes des quartiers, et sur la participation du réseau associatif à leur mise en place, Paris le 11 juillet 2007.
- Interview de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, à "RMC Info" le 13 juillet 2007, sur les mesures gouvernementales déjà prises ou étudiées dans le secteur du logement, notamment le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier, l'accession à la propriété, l'application du droit au logement opposable, ou la garantie de risque locatif.
- Déclaration de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur les objectifs du chantier national en faveur du logement : mobilisation de la structure de production, développement de l'offre de logement social diversifiée pour tous les publics, accession à la propriété, Inxausetta (Pyrénées Atlantiques) le 24 août 2007.

- Déclaration de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur les enjeux de la politique de la ville avec ses volets urbain et humain, Corbeil-Essonne le 29 août 2007.
- Déclaration de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur le rôle et les missions de l'ANAH (Agence nationale pour le logement) en matière d'amélioration de l'habitat et d'accompagnement des populations les plus fragiles (avec le développement de la garantie des risques locatifs notamment, Lyon le 24 septembre 2007.
- Déclaration de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur la crise du logement actuel, la politique de rénovation urbaine en cours, la nécessité de trouver des terrains pour la construction de logements sociaux et la rénovation des centres anciens dégradés, Paris le 11 octobre 2007.
- Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur la rénovation du quartier de Chaoué à Allonnes (Sarthe), le 13 octobre 2007.
- Interview de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur "RMC Info" le 29 octobre 2007, sur la crise du logement dû au retard accumulé ces trente dernières années, l'application de la loi SRU, ainsi que sur la proposition de la commission Attali permettant à l'Etat de reprendre son pouvoir de construire sur des terrains disponibles
- Conférence de presse de Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, sur l'observation de l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement entre les quartiers en difficulté et leur agglomération sur les thèmes suivants : l'emploi, le développement économique, l'habitat, la réussite scolaire ainsi que la sécurité et la tranquillité publiques, Paris le 14 novembre 2007.

<b>2008 - 2009 –</b>
----------------------

- Déclaration de Mme Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la politique de la ville, sur le bilan de la politique urbaine après 18 mois de mise en œuvre du plan Dynamique Espoir Banlieues et l'actualisation de la cartographie des zones prioritaires tous les cinq ans, Paris le 20 janvier 2009.
- Déclaration de Mme Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la politique de la ville, sur le bilan après 18 mois du plan Dynamique Espoir Banlieues, Dreux le 6 février 2009.
- Déclaration de M. Brice Hortefeux, ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, sur la politique de la ville et le rôle des délégués des préfets dans les quartiers prioritaires, Paris le 16 mars 2009.
- Déclaration de M. Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur le bilan des opérations déjà engagées dans le cadre de ce plan et sur leurs retombées au niveau des territoires et des villes moyennes, Châlons-en-Champagne le 5 juin 2009.
- Déclaration de M. Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur le bilan des affectations de crédits du plan de relance pour 2009 et la poursuite des mesures d'investissement en 2010, Paris le 6 octobre 2009.
- Conseil des ministres du 21 octobre 2009. Mme Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la politique de la ville. L'état d'avancement de la rénovation urbaine.

## 2010 –

- Lettre de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, adressée aux maires des communes affectées par la tempête Xynthia le 15 avril 2010, sur les procédures de relogement, d'expropriation et d'indemnisation dans les différentes zones concernées.
- Déclaration de M. Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme, sur la mise en œuvre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) à Saint-Denis, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) le 14 octobre 2010.
- Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur le bilan du plan national de rénovation urbaine et les grandes orientations de la politique de la ville, à Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise), le 8 novembre 2010.
- Déclaration de M. Maurice Leroy, ministre de la ville, sur le renforcement de la politique de la ville, notamment à travers le projet de budget 2011 et la prolongation du programme de rénovation urbaine (PNRU), Paris le 29 novembre 2010.
- Déclaration de M. Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du logement, sur les objectifs du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) le 17 décembre 2010.

## 2011 –

- Déclaration de M. Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du logement, sur la politique du logement, notamment le développement du parc social, les aides au logement, la mixité, la lutte contre l'habitat indigne, le DALO, l'hébergement et le logement accompagné et l'accession à la propriété, à Paris le 1er février 2011.
- Communiqué des services du Premier ministre, en date du 18 février 2011, sur les principaux axes de la politique de la ville, notamment en matière d'emploi et d'éducation, et le lancement d'une expérimentation dans les quartiers couverts par les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), à Paris le 18 février 2011.
- Déclaration de M. Maurice Leroy, ministre de la ville, sur la construction de logements en Ile de France et la politique urbaine, Paris le 29 novembre 2011.

## 2012 –

- Déclaration de M. Maurice Leroy, ministre de la ville, sur la rénovation urbaine et la cohésion sociale, Nîmes le 23 janvier 2012.
- Programme électoral de Mme Eva Joly, candidate d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) à l'élection présidentielle de 2012, intitulé "L'écologie, la solution. Le projet présidentiel d'Eva Joly", février 2012.
- Déclaration de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, sur l'architecture urbaine, Paris le 6 février 2012.
- Déclaration de M. François Lamy, ministre délégué à la ville, sur les enjeux liés à un rééquilibrage territorial des aides de l'Etat en faveur des quartiers en difficulté, à Roubaix le 11 octobre 2012.

## Annexes n°4 : Liste des acteurs rencontrés

Nom	Fonction	Lieu	Date	Durée	Observations	R/N <sup>520</sup>
Le Roux Michel	Technique	Auray (56)	16/06/2011	1 h 08 mn	Mairie services techniques	R
Pallier André	Bailleur	Brest (29)	25/05/2011	1 h 06 mn	Brest métropole habitat (BMH)	R
De Baere Anne	Administratrice à BMH	Brest (29)	14/06/2011	1 h 09 mn	CLCV élue par les locataires	R
Danielou Lionel	Technique	Brest (29)	25/05/2011	1 h 16 mn	Brest métropole océane (BMO)	R
Ferec Anne	Agence urbanisme	Brest (29)	14/06/2011	0 h 49 mn	ADEUPa <sup>521</sup>	R
Chantal Simon-Guillou	Elue -Vice-présidente CG 29.	Brest (29)	08/07/2011	0 h 51 mn	Conseil général	R
Martine Dallet	Elue	Brest (29)	25/05/2011	1 h 02 mn	Mairie de quartier Bellevue	R
Hosni Trabelsi	Elu- Adjoint au maire de Brest	Brest (29)	25/05/2011	0 h 38 mn	Pontanezen – Mairie quartier	R
Catherine Pellen	Technique	Brest (29)	25/05/2011	0 h 38 mn	Responsable Mairie quartier Europe	R
Philippe Lanuzel	Agence d'urbanisme	Brest (29)	14/06/2011	0 h 53 mn	ADEUPa	R
Régine Patron	Technique	Concarneau (29)	16/06/2011	0 h 49 mn	Mairie / Responsable Cucs	R
Pascal Leveau	Technique /Chef de division	DREAL <sup>522</sup>	30/06/2011	1 h 25 mn	Aménagement, Urbanisme, Logement	R
Chrystèle Bissardon	Technique	Fougères (35)	23/06/2011	1 h 41 mn	Mairie	R
Marie-Christine Bocquet	Bailleur OPAC	Fougères (35)	06/07/2011	1 h 31 mn	Directrice de Fougères Habitat	R
Gabriel Croissant	Elu	Fougères (35)	23/06/2011	2h 58 min	Chargé de l'urbanisme	R
Hélène Biton	Technique	Guingamp (22)	30/05/2011	1 h 15 mn	Mairie	R
Claudie L'Hostie	Bailleur Guingamp Habitat	Guingamp (22)	04/07/2011	1 h 13 mn	Responsable « constructions neuves »	R
Hendry Shivbaran	ANRU - Régional	Paris (75)	09/02/2012	1 h 35 mn	Responsable région Bretagne	R

<sup>520</sup> R : Entretiens retranscrits ; N : Notes

<sup>521</sup> Agence d'Urbanisme du Pays de Brest

<sup>522</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Bretagne



Elodie Loirant	Technique	Lanester (56)	06/09/2011	1h 02 min	Mairie - En charge du Cucs	R
Erell Coupier	Technique	Lanester (56)	06/09/2011	0 h56 min	Mairie - Chargée de mission PRU	R
Michèle Kespern	Technique	Lannion (22)	27/05/2011	1 h 40 mn	Directrice du cabinet du maire	R
Myriamme Coché	Elue	Lanester (56)	06/09/2011	1 h 11 min	Mairie	N
Isabelle Métayer	Elue	Lannion (22)	27/05/2011	1 h 40 mn	Mairie – adjointe à l’urbanisme	R
Emeline Audrezet	Technique	Lannion (22)	27/05/2011	1 h 40 mn	Mairie	R
Alain Le Ray	Technique /Chef de service	Lorient (56)	21/06/2011	1 h 50 mn	Mairie - Urbanisme	R
Sylvie Lecouvre	Technique / Chef de service	Lorient (56)	15/06/2011	1 h 15 mn	Mairie - « Territoire et cohésion sociale »	R
Marie-Christine Detraz	Elue - Adjointe au maire.	Lorient (56)	21/06/2011	1 h 10 mn	Aménagement, Urbanisme, habitat, ...	R
Alain Lampson	Bailleur Lorient Habitat	Lorient (56)	01/07/2011	1 h 51 mn	Directeur de l’office	R
Chantal Cuette	Association	Lorient (56)	21/06/2011	1 h 33 mn	Maison pour tous	R
Juliette Burel	Technique	Lorient (56)	15/06/2011	1 h 06 mn	Responsable du Point Info Kervénanec	R
Philippe Besson	Autre (CDC)	Rennes (35)	14/09/2011	2 h 17 mn	Caisse des Dépôts et Consignation	R
Pierre Sallenave	ANRU - National	Paris (75)	16/11/2011	0 h 58 mn	Directeur de l’ANRU	R
Franck Caro	ANRU - National	Paris (75)	16/11/2011	0 h 58 mn	Directeur de la stratégie et du développement des programmes	R
Daniel Le Bigot	Elu - Adjoint à l’urbanisme	Quimper (29)	26/05/2011	0 h 46 mn	Mairie	R
Gildas Le Grand	Bailleur	Quimper (29)	26/05/2011	1 h 41 mn	Directeur adjoint OPAC Quimper	R
Armel Hurugen	Elue	Quimper (29)	26/05/2011	1 h 02 mn	Vice-présidente Conseil Général	R
Eliane Cossec	Association	Quimper (29)	26/05/2011	0 h 46 mn	Représentante des locataires CLCV	R
Christelle Anvrouin	Association	Quimper (29)	26/05/2011	0 h 46 mn	CLCV Quimper	R
Patrick Le Goff	Secrétaire de l’association	Quimper (29)	26/05/2011	0 h 46 mn	CLCV Quimper	R
Christian-R de Boislouveau	Technique	Région (35)	17/06/2011	1 h 04 mn	Conseil Régional de Bretagne.	R
Alain Cornu	Service de l’Etat	Saint-Brieuc (22)	21/09/2011	1 h 33 mn	Ancien directeur départemental - Ex DDE	R

Georges Bellour	Bailleur -	Saint-Brieuc (22)	22/06/2011	0 h 49 mn	Directeur de l'Office Terre et Baie Habitat	R
Christian Provost	Elu, Vice-Président Conseil général	Saint-Brieuc (22)	07/07/2011	1 h 27 mn	Conseiller municipal	R
Maryse Raoult	Elue - Maire de Plédran	Saint-Brieuc (22)	26/10/2011	0 h 56 mn	Vice-présidente de l'agglomération	R
Charles Pottier	Technique	Saint-Malo (35)	30/06/2011	1 h 46 mn	Responsable du service urbanisme	R
Georges André	Elu - Premier adjoint au maire	Vannes (56)	30/11/2011	1h 58 min	Président de Vannes Golfe Habitat	R
Marie-Claude Jestin	Service de l'Etat	Vannes (56)	12/09/2011	2 h 04 mn	DDTM 56	R
Pierre Maille	Elu	Brest-Quimper	07/09/2011	0 h 57 mn	Président du Conseil général 29	R
Yves Bideau	Service de l'Etat	Saint-Brieuc (22)	26/10/2011	2 h 09 mn	Directeur départemental adjoint DDTM 22	R
Anne Chemier	Union Sociale de l'Habitat	Rennes (35)	28/07/2011	2h 15 min	Conseillère territoriale	N
Agnès Le Moine	Cabinet CERUR	Rennes (35)	24/06/2011	1h 44 min	Directrice d'études	N
Alice Martin	ARO HLM	Rennes (35)	31/08/2011	1h 52 min	Chargée de mission	N
Patrick Scieberras	ARO HLM	Rennes (35)	31/08/2011	1 h 35 min	Directeur	N
Emmanuelle Soumeur-Mereau	Reso-Ville	Nantes (44)	10/07/2011	2 h 23 min	Directrice	N
Arnaud Le Montagner	AUDELOR (Agence d'urbanisme et développement économique pays de Lorient)	Lorient (56)	08/07/2011	1h 40 min	Responsable du département d'études	N
Sophie Dortes	Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)	Paris (75)	17/11/2011	0 h 56 min	Chargée d'études	N
Nicole Gibourdel	Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)	Paris (75)	17/11/2011	1 h 05 min	Déléguée générale	N
Simone Guilloux	Conseil général du Finistère	Quimper (29)	08/07/2011	1h 33 min	Conseillère générale	N
Gaëtanne Marot	Confédération syndicale des familles (CSF)	Lorient (56)	21/06/2011	0h 42 min	Déléguée	N
Guillaume Denil	Service urbanisme Saint-Malo	Saint-Malo (35)	30/06/2011	2h 28 min	Chargé d'opération (en remplacement)	N
Debuyser Jean-Michel	Ville de Concarneau	Concarneau (29)	17/06/2011	1h 21 min	Elu, premier adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du logement	N

Jocelyne Chauwin	Mairie de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc (22)	28/06/2011	2 h 05 min	Directrice générale des services	N
Emmanuelle Lefèvre	Conseil régional	Rennes (35)	23/09/2011	1 h 43 min	Responsable du service urbanisme, développement et planification territoriale	N
Le Hénaff	Mairie de Redon	Redon (35)	27/10/2011	2 h 28 min	Responsable du service urbanisme	N
Laurent Langue	Pôle proximité	Vannes (56)	24/10/2011	2h 15 min	Chargé d'opération	N
Daniel Kahane	Mairie Saint-Brieuc	Saint-Brieuc (22)	02/10/2012	0 h42 min	Architecte-conseil	N
Pascale Hamon	Bretagne Sud Habitat	Vannes (56)	10/10/2012	1 h35 min	Responsable de service BSH	N
Madeleine Ropars	Mairie Saint-Brieuc	Saint-Brieuc (22)	08/12/2011	1h 28 min	Chargée de l'information interne	N
Bruno Delamarche	Observatoire de l'habitat Fougères	Fougères (35)	04/09/2012	1 h 10 min	Responsable	N
Gilbert André	CLCV	Quimper (29)	08/07/2011	1 h 57 min	Conseiller	N
Albert Billon	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE)	Douarnenez (29)	06/09/2012	0 h40 min	Animateur territorial	N
Didier Vanoni	FORS Recherche sociale	Brest/Paris	20/09/2011	0 h55 min	Directeur d'études	N
Damien Bertrand	FORS Recherche sociale	Brest/Paris	20/09/2011	1 h 33 min	Directeur d'études	N
Florence Brunet	FORS Recherche sociale	Téléphone	19/01/2011	0 h 58 min	Directrice d'études	N
Jacques Lescoat	Association des villes moyennes bretonnes	Saint-Brieuc (22)	06/10/2010	0h 47 min	Président de l'association	N
Marie-Claire Diouron	Mairie de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc (22)	14/10/2010	0 h35 min	Elue	N
Vincent Delfino	Terre et Baie Habitat	Saint-Brieuc (22)	22/06/2011	0 h 52 min	Responsable Patrimoine	N
Bruno Joncour	Mairie de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc (22)	15/06/2010	0 h 42 min	Maire	N
Pascale Laroze	-	Plédran (22)	20/10/2008	2 h48 min	sociologue	N
Jean-Luc Le Pogam	Mairie Lorient	Lorient (56)	16/04/2010	1h 04 min	Direction générale des services	N
Lynda Lebadd	Point Info	Lorient (56)	08/10/2010	2h 15 min	Chargée de mission DSU	N

## Annexe n°5 : Guides d'entretiens

La conduite des entretiens recouvrait deux objectifs principaux : d'une part, recueillir l'expression des acteurs engagés dans les opérations de rénovation urbaine et, d'autre part, obtenir des informations sur les modalités de montage, de conduite de celles-ci et les attentes à l'issue des PRU.

Les entretiens réalisés se sont déroulés de manière semi-directive (chapitre 3), tout en privilégiant, compte tenu de notre première attente, une parole aussi ouverte et libre que possible pour les acteurs rencontrés. Nous avons établi différentes grilles d'entretiens selon les types d'acteurs rencontrés (institutionnels, élus, techniciens, bailleurs, etc.). L'objectif de retirer des informations d'ordre général sur le quartier et les opérations nous est apparu relativement secondaire, l'essentiel des informations techniques étant par ailleurs assez ouvertement accessible. Aussi avons-nous privilégié une forme d'entretien capable de nous renseigner avant tout sur la façon dont les acteurs appréhendaient et s'appropriaient les opérations. Il nous fallait donc laisser une certaine latitude à nos interlocuteurs quant aux aspects abordés, quant aux mots choisis pour le faire et quant à l'ordre dans lequel ils le faisaient. Nous n'avons donc pas recherché une standardisation de la conduite des entretiens sachant que c'est davantage les représentations et parfois même les oublis ou encore la manière dont les acteurs ont présenté et rapporté leurs actions qui constituaient le principal intérêt de ces rencontres. Ainsi, à la différence des grilles d'entretiens conventionnelles, le guide présenté ici constitue davantage un canevas, un ensemble de points que nous attendions *a priori* voir être abordés.

Les aspects, importants à nos yeux, qui n'ont pas été évoqués spontanément par les acteurs ont cependant fait l'objet parfois, et dans un second temps, de relances de notre part. Mais celles-ci visaient avant tout à obtenir des précisions quant au discours qui avait été précédemment tenu ou encore à tenter de sonder les motifs de certaines occultations ou affirmations. C'est pourquoi, lors de l'analyse lexicale, nous avons distingué les parties de discours « libre » – elles seules faisant l'objet d'un traitement textométrique – des parties plus interactives, ces dernières constituant des matériaux pour la compréhension d'une situation locale ou des logiques et des stratégies conduites.

### Exemple d'une rencontre auprès d'acteurs-techniciens

Entrée en matière :

Présentation de notre objet de recherche et du cadre dans lequel celle-ci était conduite : dans le cadre d'une recherche doctorale en géographie-aménagement, nous nous intéressons aux opérations de rénovation urbaine des villes moyennes bretonnes.

Ensuite, nous demandions l'accord de l'interlocuteur en vue d'un enregistrement audio de l'entretien.

### **1. Présentation de l'acteur :**

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ? Quel poste occupez-vous, depuis combien d'années ? Au besoin, il était demandé de préciser l'organigramme du service et des partenaires s'occupant également du sujet.

A l'issue de ces questions, parfois, certains acteurs justifiaient par leur statut leur rôle dans la conduite/ l'impulsion/ le suivi ou leur connaissance des opérations de rénovation urbaine. Il n'y avait, dans ce cas, pas de transition avant d'aborder le sujet. En cas contraire, nous posions cette question d'ordre général : Pouvez-vous nous parler du quartier et des opérations de rénovation urbaine en cours/en projet ?

### **2. Récit des opérations et état des lieux**

Cette question, dans la majorité des cas, a donné lieu à des développements assez étoffés et relativement longs, jusqu'à plusieurs dizaines de minutes sans interruption ou presque ni nécessité de relance.

Seuls quelques éléments visant à préciser parfois le propos étaient alors suggérés : retour sur la chronologie, sur le nombre de logements concernés, les désignations, les montants investis, le rôle de certains acteurs, etc.

Dans le cas de réponses courtes, nous posions alors des questions d'ordre général visant à relancer ou impulser le récit et cherchant à révéler quelle perception notre interlocuteur avait du quartier concerné. Plus précisément, il s'agissait d'essayer d'établir quelles étaient ses priorités face à la situation du quartier : Quel diagnostic faites-vous de la situation ? Comment décrivez-vous les enjeux des opérations ? Quels sont les caractéristiques, les atouts mais aussi les problèmes du quartier ? Quelle était la situation au moment du lancement de l'ANRU ? Comment qualifieriez-vous l'ambiance générale dans le quartier, par rapport à la ville ? Pouvez-vous me donner des indications quant à la composition sociale, au peuplement du secteur ?

Généralement l'entretien a pris une forme chronologique, les acteurs resituant naturellement les opérations actuelles dans les précédents dispositifs (ou bien l'absence d'action). A ce niveau, trois configurations se présentaient :

- soit le récit apparaissait linéaire et nous n'intervenions pas. L'acteur articulait et justifiait en partie les choix actuels au regard de cet historique
- soit l'histoire était chaotique, entrecoupée d'allusions à la situation présente et faite d'anticipations. Notre positionnement visait alors à identifier ces points de rupture dans le cas d'éventuelles précisions à apporter par la suite

- soit l'historique consistait à démontrer l'oubli et l'inaction dont le quartier/le sujet avait fait l'objet. Au besoin, nous demandions quelles étaient, selon elle/lui, les raisons de cette situation ?

Une autre orientation a parfois été prise spontanément. Il s'agissait de partir directement d'une description des quartiers où se déroulaient – ou bien où allaient se dérouler – les opérations. Souvent notre interlocuteur nous présentait des plans, des cartes ou d'autres documents pour étayer ses propos. Les acteurs évoquaient alors les projets mais aussi, selon eux, les atouts et les faiblesses ainsi que les diagnostics réalisés des secteurs concernés. Les questions et les relances étaient à ce niveau assez rares et essentiellement d'ordre technique ou pratique. Par exemple : quelle distance et quel type d'accès du quartier au centre-ville ? Quels sont les types de logements ? Pouvez-vous nous décrire le quartier ? Derrière cette dernière question, somme toute extrêmement banale, un aspect était pourtant alors particulièrement intéressant : à savoir si la description faite alors portait sur ou incorporait – et dans quelle mesure – des éléments relevant de la population et de la composition sociale du secteur.

Sur le projet lui-même, qui pouvait avoir été en partie ou totalement exposé précédemment, nous attendions des informations notamment à partir des questions suivantes :

- Pouvez-vous nous présenter les orientations du projet actuel ? Comment est-il apparu ? Qui en a eu l'initiative ? Avez-vous eu connaissance de frein(s), de réticence(s) voire d'opposition(s) marquée(s) entre élus, responsables et/ ou au niveau des habitants ?
- Pourquoi ce choix de la démolition, quelles en sont les raisons ? Cela a-t-il été, localement, un enjeu ? Existait-il d'autres propositions ?
- Le projet a-t-il évolué ? Sur quels éléments les diagnostics ont-ils été établis ?
- Comment le projet a-t-il été accueilli par les habitants ? Quels dispositifs et outils ont été mis en place en leur direction ?
- Sur quels documents/études/diagnostics vous êtes vous appuyé (ou avez-vous sollicités) lors de la préparation du projet de rénovation urbaine ?
- A quand remonte l'idée d'une intervention sur le secteur ? Comment avez-vous déterminé le quartier et les types d'action à y conduire ? Comment s'est effectuée la prise de décision ?
- Le passage du dossier en comité d'évaluation a-t-il eu une incidence sur les orientations retenues ?
- Comment se sont réalisés les choix de restructuration du quartier ? Généralement cette question faisait suite à des développements relatifs à un type d'infrastructure jugé prioritaire (mise en place d'un TCSP, réaménagement d'une voie, reconstruction hors et sur site, nouvel équipement, etc.)

- Sur quels principes reposent ces opérations ? Sur quels thèmes souhaitez-vous agir ? Quels changements attendez-vous à l'issue de ces opérations ?
- Le PNRU est-il venu répondre selon vous à une problématique locale ?
- Les opérations ont-elles provoquées des changements dans vos pratiques ?

### 3. Question du positionnement des acteurs :

Dans la majorité des entretiens conduits, les acteurs ont ouvertement mentionné leur satisfaction à l'égard du dispositif et particulièrement des opérations qui étaient conduites. A l'exception du logiciel de suivi d'engagement financier, critiqué pour sa rigidité et sa lourdeur, les acteurs ont souvent présenté les opérations sous un angle positif. Parfois avec retenue quant aux impacts à moyen terme et notamment en la capacité des opérations à améliorer le quotidien des habitants, nos interlocuteurs ne sont jamais restés neutres devant ces opérations. Il n'a donc pas été toujours nécessaire de les inciter à se positionner, cependant nous avons tenté d'approfondir certains de leurs développements, prises de positions ou allusions avec les questions suivantes :

- Que pensez-vous des choix retenus dans le PRU ? Quelles sont vos attentes à l'issue des opérations ?
- Comment vous positionnez-vous par rapport aux élus ? à la décision du maire ?
- Quels sont vos rapports avec le bailleur ? Comment qualifieriez-vous sa politique patrimoniale ?
- Quels ont été vos partenaires ? Avez-vous eu des échanges ou des relations avec d'autres acteurs en charge d'opérations de rénovation urbaine ?
- Diriez-vous que le PNRU a constitué une véritable rupture par rapport aux précédents dispositifs ? et en quels sens ?
- Engageriez-vous de nouveau ce type d'opération dans votre ville et/ou sur le quartier, dans le cadre d'un PNRU2 notamment ?
- Quel bilan faites-vous de ces opérations ? Quels ont été, selon vous, les atouts et les faiblesses du dispositif ?
- Alors que les opérations touchent à leur fin/ ou entrent dans leur mise en œuvre quelle(s) évolution(s) observez-vous aujourd'hui ?
- Quelle est l'influence et la place de la rénovation urbaine dans les projets – et la politique – de la ville ?
- Quels sont les autres projets importants au niveau de votre service et pour la Ville aujourd'hui ?

## Annexe n°6 : Lettre de cadre sur la rénovation urbaine dans les villes moyennes en Bretagne





**CONVENTION CADRE REGIONALE DE PARTENARIAT  
EN FAVEUR DE LA RENOVATION URBAINE**

Entre

L'Etat, représenté par la Préfète de Région Bretagne,

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, représentée par son Directeur Général

**Préambule**

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine et la ville modifiée par la loi du 18 janvier 2005 de programmation de cohésion sociale, a mis en place le Programme National de Rénovation Urbaine.

Celui-ci vise pour la période **2004-2013** à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers prioritaires classés en ZUS ou ayant obtenu une dérogation au titre de l'article 6.

En Bretagne, neuf communes sont ainsi susceptibles d'intégrer le Programme national de Rénovation Urbaine.

Dans le contexte de la création de l'ANRU et du développement des moyens de rénovation urbaine, les partenaires ont souhaité conclure la présente convention en faveur des territoires de Bretagne.

Cette convention se comprend comme un cadre de partenariat entre l'ANRU, l'Etat et la Région pour la mise en œuvre des conventions spécifiques de rénovation urbaine que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine passe avec les maires, la Région Bretagne et les maîtres d'ouvrage concernés par un projet de rénovation urbaine en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003.

**Article 1 : Une ambition partagée**

Les signataires partagent la même ambition et sont soucieux de conjuguer leurs efforts pour œuvrer ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du Programme National de Rénovation Urbaine en Bretagne dans des sites qui portent un véritable projet partagé de rénovation urbaine de qualité.

Il s'agit de restructurer en profondeur et globalement les quartiers concernés. Ces projets complexes, s'appuyant sur des actions concertées et cohérentes, regroupent des opérations portant sur le logement, son articulation avec les espaces publics, les aménagements et les équipements publics et associatifs structurants ou de proximité, la gestion urbaine de proximité, et dépassent la simple approche d'embellissement ou la juxtaposition d'interventions ponctuelles.

Ils doivent en effet répondre à trois grands objectifs : assurer la diversité de l'habitat, la mixité sociale et le développement durable des quartiers et à un certain nombre de lignes directrices parmi lesquelles :

- mettre en forme un grand projet urbain ;
- élaborer une nouvelle morphologie urbaine en diminuant la densité et en apportant une réelle diversité ;
- réorganiser les déplacements pour ouvrir les quartiers ;
- recomposer les espaces publics pour améliorer le cadre de vie urbain ;
- améliorer la résidentialisation des espaces de proximité des résidents ;
- diversifier les fonctions par l'implantation d'activités tertiaires et de services.

Les signataires veilleront à la cohérence des projets de rénovation urbaine avec les autres politiques locales : les Plans de déplacements urbains, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et avec la politique de la ville, (notamment les actions en faveur de l'accès des habitants à l'emploi, l'action éducative et le développement économique dans ces quartiers).

Les signataires conviennent de l'importance de coordonner les différentes procédures mobilisables en particulier pour renforcer le volet social des projets dans le cadre du plan de cohésion sociale et s'engagent à rechercher cette articulation, chacun dans son domaine de compétences (emploi, formation, développement économique, éducation, santé...).

Par ailleurs, la Région et l'Etat mobiliseront leurs moyens pour soutenir les projets globaux de recomposition des quartiers et du parc social urbain dans les villes moyennes bretonnes, ne figurant pas dans le périmètre ANRU. Cinq sites sont actuellement identifiés : Auray, Lannion, Morlaix, Plédran et Redon.

De plus, l'Etat et la Région ont le projet commun de créer, dans les meilleurs délais, un Etablissement Public Foncier d'Etat à l'échelle régionale afin de permettre aux collectivités territoriales de concrétiser leur politique foncière à long terme, tout en assurant le développement durable de leur territoire. L'EPF contribuera par son action opérationnelle à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain et de recomposition du parc. Aussi, les villes concernées par la présente convention s'engageront à s'inscrire dans la démarche EPF.

## **Article 2 : les territoires éligibles**

L'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 prévoit que le programme national de Rénovation Urbaine porte sur les quartiers classés en zone urbaine sensible et, à titre exceptionnel, après avis conforme du maire de la commune, ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, et après accord du Ministre chargé de la ville et du Ministre chargé du logement, ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.

Les quartiers éligibles à ce titre en Bretagne sont les suivants :

- Brest : Pontanézen (Europe- Gouesnou)
- Lorient : Kervénanec
- Rennes : Villejean, Le Blosne, Les Champs Manceaux ( Les Cloteaux), Cleunay, Maurepas
- Quimper : Kermoisan
- Saint Briec : Croix Saint Lambert (Ville Oger), Balzac-Le Plateau ; Europe-Ginglin
- Saint Malo : la Découverte
- Vannes : Ménimur.
- Lanester : Kesler-Devillers (article 6)
- Guingamp : Roudourou (article 6)

Les signataires de la présente convention s'engagent à prendre en compte ces priorités territoriales, chacun suivant ses règles d'intervention.



### Article 3 : les opérations subventionnables

L'ANRU soutiendra les projets des quartiers identifiés à l'article 2 selon les dispositions prévues dans son règlement général et sur la base de projets globaux de qualité.

Par ailleurs, l'ANRU peut contribuer, dans le cadre de son règlement général, à financer les études et l'assistance à maître d'ouvrage nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des projets de rénovation urbaine.

La Région interviendra sur ces quartiers prioritaires en finançant :

- Les aménagements d'espaces publics ;
- Les équipements publics et associatifs structurants ou de proximité ;
- Les travaux de résidentialisation d'immeubles ;
- Les investissements générateurs d'économies de charges locatives dans les logements neufs issus du programme de reconstruction des ZUS et des quartiers dérogatoires (maîtrise de l'énergie, économies d'eau, démarche HQE, énergies alternatives) ;

En outre, dans le cadre de sa politique territoriale et de ses politiques sectorielles, la Région s'engage à financer des opérations d'investissement qui ne bénéficient pas d'un cofinancement de l'ANRU dans les zones urbaines sensibles et les quartiers dérogatoires.

### Article 4 : les moyens mobilisés par les partenaires

L'ambition du Programme National pour la Rénovation Urbaine pourrait conduire, dans la région Bretagne, à soutenir des projets globaux de rénovation urbaine des quartiers prioritaires correspondant à un investissement global de l'ordre de **668 M€**.

Au vu des projets proposés, cette ambition pourrait nécessiter un montant de subventions cumulées demandées à l'Agence et à la Région de 243 M€.

L'effort de l'ANRU serait de **190 M€** et l'apport de la Région Bretagne serait de **53 M€**.

Sur cette base, l'Etat, l'ANRU et le Conseil régional conviennent donc de mobiliser leurs moyens sur la période 2004-2013 :

- L'ANRU s'engage à soutenir les projets de rénovation urbaine des quartiers identifiés à l'article 2, en fonction des dossiers proposés et de leur qualité. Le soutien de l'ANRU sera mobilisé au fur et à mesure de l'avancement des projets, dans le cadre du Comité d'engagement et conformément aux orientations du Conseil d'administration. Chaque projet fera l'objet d'une convention pluriannuelle entre les différents partenaires financiers.
- La Région s'engage à soutenir les projets de rénovation urbaine des quartiers identifiés figurant en annexe.
  - au titre du partenariat Région-ANRU pour financer les aménagements d'espaces publics, les équipements publics et associatifs structurants ou de proximité et les travaux de résidentialisation d'immeubles (à hauteur de 35 M€) ;
  - au titre du développement durable et de la maîtrise des charges locatives dans les constructions neuves de logements sociaux issues du programme de reconstruction des projets (à hauteur de 4 M€) ;
  - au titre des actions financées par la politique territoriale et les politiques sectorielles régionales dans les quartiers ZUS et dérogatoires (à hauteur de 10 M€) ;
  - au titre de la politique de la ville sur les quartiers concernés (à hauteur de 4 M€).

Les financements de la Région et de l'ANRU seront mobilisés de façon optimale pour favoriser la réalisation de l'ensemble des projets identifiés.

#### Article 5 : le comité régional de suivi de la convention

L'Etat et la Région décident la création d'un comité régional de suivi du programme de rénovation urbaine en Bretagne. Il associera les principaux partenaires concernés par la rénovation urbaine : la Préfète de Région Bretagne, le Directeur général de l'ANRU et les délégués territoriaux de l'Agence, le Président du Conseil régional ou leurs représentants.

Ce comité aura vocation à suivre l'avancement des projets pour mieux coordonner l'effort des différents pouvoirs publics en vue de la réalisation du PNRU. Il constituera en outre un lieu de facilitation et d'échange de pratiques et d'expériences. Il se réunira deux fois par an.

#### Article 6 : Modalités de préparation et de validation locale des projets relevant de la présente convention

Les signataires de la présente convention rappellent que les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont les porteurs des projets de rénovation urbaine. Pour chaque projet, le plan de financement fera apparaître la part apportée par les partenaires locaux, l'ANRU, l'Etat, les fonds européens et la Région.

Les services du Conseil régional sont associés à la préparation des projets. Ceux-ci sont présentés, en conformité avec les principes de la présente convention-cadre, aux instances territoriales de partenariat. Le dossier, avec l'avis du Préfet de département, est présenté à l'ANRU qui statue sur le projet et son plan de financement.

Le président du Conseil régional ou son représentant participe aux présentations lors du comité d'engagement des dossiers concernés par cette convention.

La Région et l'ANRU conviennent de demander aux porteurs de projet d'être associés à toute action de communication lors de la mise en œuvre des opérations. Une clause spécifiant ce point sera intégrée dans les conventions concernant chaque site.

#### Article 7 : Durée – renouvellement - résiliation

La présente convention est établie pour la période 2004-2013, elle pourra être complétée par voie d'avenant si nécessaire.

Fait à Rennes, le 9 juin 2006

En présence de M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement

Le Président du Conseil Régional  
de Bretagne

Jean-Yves Le Drian

Le Directeur Général de l'ANRU

Philippe VAN DE MAELE

La Préfète de la Région de  
Bretagne, Préfète d'Ille-et-Vilaine

Bernadette Malgorn





## Annexe n°7 : Fiches « résumé synthétique » des principaux sites

### Brest – Quartier Europe-Pontanézen

#### Convention ANRU signée le 28/11/2005

Deuxième agglomération de Bretagne : 208 956 habitants (INSEE – 2007) mais aussi deuxième ville bretonne, la ville de Brest compte 141 303 habitants (INSEE – 2012<sup>523</sup>). Trois secteurs y sont classés en ZUS : Bellevue, Recouvrance et Europe-Pontanézen.

#### Description du site :

##### Historique :

Le quartier a connu différents dispositifs de la politique de la ville : HVS, DSQ, deux contrats de ville, GUP. Un certain nombre de partenariats ont été mis en place sur l'agglomération dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, du CLSPD et du Projet Educatif Local. La ville a lancé une opération ORU en 2000 dont la convention ANRU est largement inspirée. Forte intégration intercommunale (communauté urbaine) aux responsabilités élargies en matière d'aménagement et d'habitat.

##### Configuration :

Il s'agit d'un quartier de type grand-ensemble, construit entre 1968 et 1975, qui compte 4 500 habitants et 1 483 logements. Géré par un bailleur unique, Brest Métropole Habitat, il représente la plus forte concentration de logements sociaux sur la ville. Tous les indicateurs de pauvreté et de précarité se cumulent pour souligner la fragilité de cet ensemble urbain : 60 % des ménages font partie des ménages les plus modestes de la métropole brestoise et 80 % ont un revenu inférieur au revenu médian de Brest métropole océane (OCTAN, 2010). Plus de 95 % des logements de la ZUS relèvent du parc locatif social (79 % sur l'ensemble du quartier) : il s'agit des logements collectifs et d'un tiers des rares pavillons du quartier. La ZUS de Pontanézen est le quartier breton où les revenus médians sont les plus faibles (INSEE et ADEUPa, 2010). Le niveau de chômage est le plus élevé des quartiers brestois mais également des zones urbaines sensibles bretonnes. Ces données illustrent ce qui incite les décideurs à engager des transformations que ce soit en ce qui concerne l'aspect physique ou dans les représentations de l'image de cet ensemble.



#### Description du projet :

Les logements sont globalement de grandes tailles et bien entretenus par le bailleur, mais le diagnostic fait état de nombreux dysfonctionnements notamment : un fort enclavement du quartier qui vit sur lui-même, une image particulièrement négative et stigmatisante. La morphologie urbaine composée de tours et de barres est également dépréciée aux yeux des responsables qui préconisent une dédensification du bâti et un recours à la démolition pour ouvrir certains cœurs d'îlots. Les tours Sisley, emblématiques du quartier et situées en bordure sud-ouest de la ZUS sont en revanche maintenues. Les démolitions se concentrent sur l'axe de passage du tramway et certaines barres et tours à l'intérieur du quartier. Elles concernent 474 logements (soit 32% du parc initial).

##### Objectifs poursuivis :

- Banaliser le quartier pour faire de Pontanézen, un quartier « ordinaire »
- Désenclaver le site par le passage d'un TCSP
- Diversifier l'offre de logements et accroître la mixité sociale
- Articuler le quartier avec la ville, améliorer la vie de quartier par l'installation de nouveaux équipements
- Développer l'attractivité commerciale, avec l'implantation de nouvelles

<sup>523</sup> INSEE, 2012 : il s'agit de la population légale 2012 établie par l'INSEE par estimation des habitants au 01/01/2009.

## Quimper – Kermoysan

### Convention ANRU signée le 26 septembre 2006

Vaste superficie communale et volonté affichée de limiter l'étalement urbain dans un contexte de relativement forte attractivité. La ville, administrative (siège de la préfecture et du conseil général), constitue un pôle majeur pour le sud-Finistère. Elle compte 90 443 habitants au niveau de l'agglomération et 63 550 au niveau de la ville. (INSEE - 2012)

### Description du site :

#### Historique :

La ville s'est inscrite relativement tardivement dans les dispositifs de la politique de la ville : une convention de quartier dans le cadre d'un DSQ et deux contrats de ville ont lancé les opérations en direction du quartier. Celui-ci est classé ZEP depuis 1981. En parallèle le bailleur – OPAC Quimper Cornouaille – s'est lancé depuis 1988 dans une politique de vente d'une partie de son parc ainsi que dans des opérations en PALULOS. L'ensemble de ces dispositifs n'a pas permis, selon les acteurs, de limiter la décote du quartier ni de relancer la dynamique locale. En 1999, le projet ORU est recalé par la DIV.

#### Configuration :

Le quartier est assez vaste et coupé par l'avenue De Gaulle, il est composé essentiellement de barres et de tours construites entre 1962 et 1980 dans la ZUP du Penhars. On y dénombre 5 315 habitants et 1 682 logements (soit 38% du parc social de la commune). La topographie relativement accidentée du site accentue les effets de coupures, de discontinuité et d'enclavement. Celui-ci souffre d'une image relativement dévalorisée localement ce que souligne notamment le bailleur. Le quartier a perdu des habitants (-10%) entre les recensements de 1990 et 1999. Le parc est relativement obsolète et peu attractif. Peu d'éléments viennent étayer le diagnostic social, il est seulement précisé, au sein du second contrat de ville et de la convention ANRU, qu'il existe un risque croissant de décrochage du quartier par rapport au reste de la ville, avec un écart qui s'accroît.



### Description du projet :

Les opérations de démolitions sont envisagées sous l'impulsion du bailleur dès 2002 soulignant le caractère inadapté du site face à la demande actuelle. Le projet prévoit la démolition de 599 logements, la réhabilitation de 327 logements, la vente de 150 logements sociaux. Au total, la reconstruction de logements sur site s'élève à 62, soit un rapport parmi les plus faibles de la région. Les opérations concernent trois des quatre secteurs du quartier : Vendée, Anjou et Picardie.

#### Objectifs poursuivis :

- Moderniser le quartier et mettre fin à l'obsolescence de certains bâtiments
- Accélérer le changement d'image en transformant radicalement le bâti notamment autour de l'axe 2x2 voies qui scinde le quartier
- Diversifier l'offre de logements et promouvoir la mixité sociale en diminuant la concentration des logements sociaux (de 71% à 56%)
- Créer une nouvelle dynamique et de l'attractivité à l'échelle du quartier et de la ville

## Lorient - Kervénanec

### Convention ANRU signée le 9 décembre 2005

Lorient est la troisième ville la plus importante de Bretagne. Avec 57 812 habitants (INSEE, 2012), elle est aussi le premier pôle urbain du Morbihan. Elle a connu d'importantes restructurations économiques depuis 20 ans et affiche un recul démographique au profit des communes limitrophes. La ville comporte trois secteurs classés ZUS : Kervénanec, Bois du Château et Polygone Frébault.

### Description du site :

#### Historique :

Opération expérimentale HVS sur le quartier dès 1972 ; réhabilitations entre 1987 et 1992 ; DSQ, deux contrats de ville qui ont essentiellement concerné les autres ZUS. Lancement d'une ORU dès 2000 dont le PRU est le prolongement. Le site est fortement marqué par une tradition d'intervention en matière de logement social. Le remodelage opéré par Castro et Denissof au Quai de Rohan à la fin des années 80 a marqué un véritablement tournant dans l'aménagement local. Les acteurs responsables du suivi de ces opérations à l'époque sont toujours en place au moment du lancement de l'ANRU.

#### Configuration :

Quartier de type grands-ensemble, composé de 5 tours dans l'îlot central et de barres types R+4, construits entre 1971 et 1974. Le quartier comporte trois secteurs, les opérations se concentrent sur les secteurs sud et centre, le nord inclut davantage de copropriétés. Il comprend 1 670 logements HLM et compte 4 500 habitants. Le bâti est bien entretenu par le bailleur local, Lorient Habitat, et ne souffre pas de vétusté. Il est composé notamment de logements de grandes tailles dans les barres situées à l'entrée sud du quartier. Kervénanec a une image relativement dévalorisée pour les populations extérieures mais est globalement apprécié des habitants qui considèrent vivre comme dans un village. La localisation à proximité des plages, de la vallée du Ter et de la commune voisine de Ploemeur contribue à en faire un site à fort potentiel. La population se compose de ménages majoritairement de petites tailles. Le quartier accuse la plus forte perte d'habitants entre 1999 et 2006 au niveau de la Bretagne.



### Description du projet :

Revalorisation du site en mettant en avant les potentialités urbaines du quartier. Les acteurs souhaitent impulser une nouvelle dynamique et changer l'image dépréciée du quartier. Le programme prévoit la démolition de 589 logements, essentiellement situés au sud du quartier et au niveau des tours. C'est le projet urbain et les orientations d'aménagement qui ont contribué à déterminer les choix des immeubles à démolir. Un important volet de requalification des pieds d'immeuble et de résidentialisation est inscrit dans le PRU.

#### Objectifs poursuivis :

- Diversifier les formes urbaines
- Diminuer la densité des logements, mais également la concentration des logements sociaux
- Requalifier les centralités locales, notamment autour du centre commercial et en créant des pôles attractifs comme le parc du Venzu
- Aménager les entrées de quartier et créer des effets de « couturage » avec les secteurs environnants
- Favoriser l'intégration et les transitions urbaines, notamment en travaillant sur la voirie et les axes de communication
- Créer des infrastructures et des équipements structurants et favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le quartier



## Saint-Brieuc – Europe-Balzac-Ginglin/Croix-Lambert

### Convention ANRU signée le 21 décembre 2006

La ville, 47 013 habitants (INSEE, 2012) est entaillée par trois vallées et se situe en fond de baie sans lien marqué avec son port. Le parc social est concentré dans les trois ZUS. Saint-Brieuc regroupe 68% des logements sociaux de son agglomération. Deux quartiers situés en zone urbaine sensible (Croix-Lambert et Point du Jour) et un quartier en zone de redynamisation urbaine (Europe) en situation de décrochage par rapport à leur environnement.

### Description du site :

#### Historique :

Faible antériorité des dispositifs de la politique de la ville, une opération DSQ, deux Contrats de ville établis en 1994 et 2000 principalement portés à l'échelle intercommunale. Des réhabilitations ont été lancées à la fin des années 1990 à la Croix-St-Lambert.

#### Configurations :

A la Croix St-Lambert / Ville Oger, sont recensés aujourd'hui un total de 2 200 habitants ; 1 000 logements dont 92% sont du logement social. Le taux de chômage s'élève à 30%. Sur le secteur Balzac / Europe / Ginglin : 7 600 habitants au total et 3 900 logements dont la moitié de logement social et un taux de chômage de 27%. Sur l'ensemble du parc de Cabri Habitat, 80% des ménages ont des ressources inférieures à 60% du plafond HLM. Dans la ZUS de la Croix-Lambert, le bâti est hérité de la période des grands-ensemble et s'articule autour de 5 tours et de petites barres type R+4, le site est relativement enclavé par la présence d'une rocade urbaine et d'une ligne SNCF.

Europe-Ginglin-Balzac est un secteur plus vaste et hétérogène tant par les formes du bâti, les périodes de constructions (années 50 jusque début des années 80) que par les enjeux identifiés.



### Description du projet :

La convention ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine) signée par la ville en 2006 détermine un budget à hauteur de 155 millions d'euros, le plus important de la Région, au même niveau que Rennes. Le projet s'axe sur la ZUS de la Croix-Lambert et la ZRU d'Europe-Balzac-Ginglin. Celui-ci prévoit la démolition et la reconstruction de 633 logements locatifs, la réhabilitation de 1 026 logements, le relogement de 560 familles ainsi qu'un travail sur la desserte urbaine et la création d'établissements publics (piscine d'intérêt communautaire, auditorium, centre de congrès, Cité de la Musique et de la danse, Maison de la Petit Enfance)

#### Objectifs poursuivis :

- Désenclavement des sites
- Réintégrer les quartiers dans la ville
- Changer l'image de ces quartiers en favorisant la mixité sociale et la diversification des types et formes d'habitat

## Saint-Malo – La Découverte

### Convention ANRU signée le 21/07/2008

Ville littorale et touristique en plein essor, Saint-Malo compte 47 045 habitants (commune, INSEE, 2012)/ 81 962 habitants (aire urbaine, 2008). Une part importante des actifs travaille dans les secteurs de l'industrie et de l'agro-alimentaire. Crise économique dans les années 1980 (construction navale, pêche). La ville centre perd des habitants depuis le début des années 2000. Contexte d'assez forte périurbanisation de la part des jeunes ménages.

### Description du site :

#### Historique :

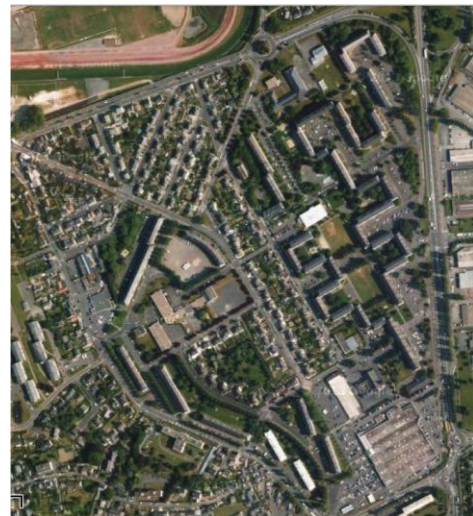
Le quartier est construit entre 1959 et 1970, composé de 1949 logements (78% d'HLM) essentiellement des barres en ruban. Peu d'historique local en matière de politique de la ville (opération DSQ ; contrats de ville mais peu de travaux engagés). Réhabilitation en 1989. Réflexion autour d'un réaménagement du quartier dans le cadre du projet urbain en 1999. 2000-2006 : OPH et travaux d'entretiens.

#### Configuration :

Localisation dans la ville : La Découverte se situe à l'entrée sud de la ville dans un ensemble plus vaste composé de Bellevue, Espérance, la Guymauvière et la Madeleine. Le quartier ne comporte pas de tour, mais est constitué de barres type R+4 sans ascenseur en ruban, formant des U. La construction a été réalisée en plusieurs phases entre 1959 et 1974. Le site est partiellement enclavé par la voie rapide et la proximité de l'hippodrome et de la zone industrielle. Il souffre d'une image dévalorisée mais ne connaît cependant qu'une faible vacance. Pas d'obsolescence du parc mais mauvaise isolation thermique et phonique.

Avant le début des opérations, le quartier comporte 4 346 habitants (1999) soit 8,5% de la population communale. Il s'agit d'un quartier relativement jeune au regard du reste de la ville avec 31,2% de moins de 20 ans et 14,9% de plus de 60 ans. 23% de la population est en situation précaire (CES-Insertion, chômage, RMI).

Emeraude Habitat, bailleur communautaire, est le principal bailleur du quartier.



### Description du projet :

Les opérations prévoient la démolition de 221 logements afin de rompre avec l'aspect monolithique du quartier. L'essentiel des aménagements se porte en direction des franges est du quartier et notamment le long de l'axe Amand Pasquet. Reconstruction de 295 logements sur place dont 106 en accession privée. Réhabilitation de 641 logements. Peu d'actions en direction des équipements – publics –.

#### Objectifs poursuivis :

- Ouverture et intégration sur la ville : intervention sur les entrées du quartier
- Recomposition de la trame viaire, de la hiérarchie des voies et de la circulation
- Introduire de la mixité (construction de nouveaux logements privés)
- Valoriser « les atouts urbains » et résidentialisation des pieds d'immeubles, relancer l'attractivité

## Guingamp – Le Roudourou

### Convention ANRU signée le 04 novembre 2008

A mi-chemin entre Rennes et Brest la ville se situe le long de la RN12. La structure de l'emploi est marquée à la forte présence du secteur agro-alimentaire dans un contexte de récession et de perte d'emplois depuis le début des années 2000. La ville-centre perd également des habitants et atteint aujourd'hui 7 378 habitants, (commune, INSEE, 2012) et 21 572 habitants au niveau de l'aire urbaine (2008). Marché foncier très détendu en centre-ville.

### Description du site :

#### *Historique :*

Pas d'antériorité dans les dispositifs de la politique de la ville. En 1992 réalisation d'un « Projet de quartier » visant à déterminer les enjeux d'une intervention. Le quartier, non classé en ZUS, a bénéficié d'une dérogation au titre de l'article 6.

#### *Configuration :*

Le quartier du Roudourou accueille le plus fort taux de logements sociaux de la ville (830 logements au total dont 519 relevant de l'OPHLM de Guingamp). Le secteur est assez étendu et se situe à proximité du centre. Le passage de la 4 voies et l'implantation du stade contribuent à isoler le quartier et à son enclavement. Le bâti est composé de barres monolithiques de type R+4 dont certaines présentent des éléments d'obsolescence. Pas de commerce de proximité et peu d'associations. Faible mixité sociale. Une part de la population apparaît particulièrement fragile, notamment avec un taux d'isolement de 84% et une certaine précarité : 56% de la population étant concernés par les minima sociaux. 94% des locataires ont des ressources inférieures à 60% du plafond des ressources HLM. Faible rotation, de nombreux locataires sont présents depuis plus de 10 ans. Vacance importante sur le quartier (127 logements vides au moment du lancement de la convention). Un collectif s'est constitué pour s'opposer aux projets de démolition (notamment concernant les logements à proximité et avec vue sur le stade).



### Description du projet :

Les opérations prévoient la démolition de 301 logements sociaux ce qui doit permettre une recomposition foncière des trois secteurs du quartier. 257 logements sociaux doivent être reconstruits dont 135 sur site. 58 logements en accession à la propriété sont programmés. L'espace public doit être recomposé en décloisonnant l'emprise foncière du stade.

#### *Objectifs poursuivis :*

- Restructurer l'habitat, les espaces et les équipements publics
- Encourager la mixité sociale en réalisant de nouvelles opérations pour correspondre aux attentes actuelles des ménages
- Diversifier les fonctions urbaines avec la création d'un pôle tertiaire
- Hiérarchiser les liaisons entre les espaces publics
- Changer durablement l'image du quartier



## Lanester - Kesler-Devillers

### Convention ANRU signée le 12/01/2009

La ville, qui est intégrée à l'agglomération lorientaise, compte 22 700 habitants (2010) et accueille 18% des logements sociaux de l'agglomération. Actuellement en pleine restructuration économique, Lanester a une tradition industrielle ancienne. Depuis les années 1980 le nombre d'habitants décline sur le territoire communal en particulier parmi les jeunes actifs. Ce phénomène s'explique par la crise des chantiers de l'arsenal, qui étaient au cœur de l'activité économique locale, et par le ralentissement de l'activité de la DCN (direction des constructions navales, principal employeur jusqu'à la restructuration des armées et la réorganisation de la construction navale civile et militaire, dans les années 1990). Le marché foncier et immobilier est tendu.

### Description du site :

#### Historique :

Secteur prioritaire du contrat de ville mais qui n'est pas classé dans le périmètre de la ZUS Chantier/République, il bénéficie d'une dérogation au titre de l'article 6. Des réhabilitations ont été faites dans les années 1990 et des travaux de gros entretiens en 2004 (ravalements des façades). Le bâti est globalement en bon état. Kesler-Devillers était inclus dans les deux contrats de ville lanestériens (1994 et 2000) et relève du périmètre du CUCS depuis 2007. Le quartier a également été choisi, en 1999, pour l'implantation du service de prévention spécialisée et d'éducateurs de rue.

#### Configuration :

La commune, bien qu'elle présente le taux de logements sociaux le plus important du Morbihan (28,7%), n'a aucun grand ensemble sur son territoire : le parc social y est réparti en une douzaine d'ensembles de 90 à 270 logements. A la différence des autres sites bretons, le logement social est dispersé dans les différents quartiers de la ville. Le quartier de Kesler-Devillers est le plus important secteur d'habitat social de la ville. Il accueille 677 habitants, 270 logements (100% HLM Bretagne Sud Habitat) et est constitué de barres et tours construites dans les années 1960. Le quartier est fermé par des axes routiers et un maillage interne en impasse. On relève de fréquents conflits d'usage entre les résidents et les usagers extérieurs (stationnement). Un sentiment d'insécurité ressenti, lié au manque de lisibilité au sein du quartier.



### Description du projet :

Peu de démolitions envisagées (50 logements) car la demande est importante (immeubles avec balcons appréciés). Fortes liaisons avec le nouveau (2004) PLH qui permet ainsi d'accélérer le nombre de construction de logements sociaux. Reconstruction de 50 logements sociaux hors site. Pas d'accession privée. Réhabilitation de 220 logements sociaux. Création d'infrastructures et d'équipements de quartier : chaufferie, maison de quartier.

#### Objectifs poursuivis :

- Ouvrir le quartier sur le centre-ville en retravaillant sur la voirie et le schéma de circulation
- Aménagement paysager pour mettre en avant la qualité du site et favoriser les mobilités piétonnes
- Favoriser la mixité sociale et des usages (résidentialisation)
- Développer un cadre de vie attractif (valorisation de la proximité avec le centre-ville)

## Vannes – Ménimur

### Convention ANRU signée le 22/10/2009

A équidistance de Nantes et de Rennes (110 Km), ville centre de l'agglomération, Vannes compte 52 683 habitants (INSEE, 2012) pour un territoire de 3 300 hectares. La ville bénéficie de la plus forte attractivité (depuis 1982 (+ 29,7 % entre 1982 et 1999, + 14,4 % entre 1990 et 1999) à l'échelle régionale. Le développement urbain se prolonge en direction des communes périphériques et littorales. Le tissu économique local est diversifié (commerce, tourisme, BTP, transport, etc.) avec peu d'emplois industriels 12,4% hors BTP). Le marché immobilier est fortement tendu.

### Description du site :

#### Historique :

Vannes s'est tardivement inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville : deux contrats de ville à partir de 1994 ayant donné lieu à peu de travaux d'envergure sur le quartier. Seul un îlot (les Iris) a fait l'objet d'une réhabilitation à l'initiative du bailleur en 2010.

#### Configuration :

L'habitat social se concentre essentiellement dans deux quartiers (Kercado et Ménimur). Le logement social sur ces deux quartiers (2562 logements) représente 51 % des logements sociaux de la ville et 40 % des logements sociaux de l'agglomération. Ménimur étant celui faisant l'objet du PRU compte 6 000 habitants et est composé d'immeubles de formes hétérogènes, principalement de barres et de quelques tours (en copropriétés). Au total il comporte 2 800 logements dont 54% de collectif social. Il s'agit d'une ancienne ZUP construite entre 1967 et 1976. Le bailleur social majoritaire sur le quartier, Vannes Habitat, a globalement bien entretenu les bâtiments. La population résidente présente des signes de précarité : le taux de chômage y est deux fois plus important que sur le reste de la ville et 20% des ménages sont des familles monoparentales. Très faible vacance du parc.



### Description du projet :

Le projet prévoit la démolition-reconstruction de l'équipement commercial, la restructuration de la place centrale du quartier ainsi que la démolition de 138 logements locatifs sociaux, la construction de 150 logements locatifs libres et de 200 logements en accession à la propriété et la réhabilitation de 1 034 logements (essentiellement pour réaliser des économies d'énergie). Les nouvelles constructions se situent essentiellement à l'entrée sud du quartier et autour du pôle commercial. Mise en cohérence avec le SCOT et le PLH.

#### Objectifs poursuivis :

- Lutter contre le risque de décrochage et de déclassement du quartier
- Restructuration du pôle commercial et du pôle de services
- Réorganisation du maillage urbain
- Diversification des formes urbaines et mixité sociale sur le quartier

## Fougères – Cotterêts 2

### Convention ANRU/Région signée le 09/09/2010

Ancienne ville industrielle et artisanale spécialisée dans la fabrication de chaussures et le travail du cuir, Fougères a connu une période difficile liée à la reconversion d'entreprises locales très spécialisées. Depuis la fin des années 1970, la ville perd des habitants. Elle regroupe 19 820 habitants (INSEE, 2012) et anime l'espace rural alentour. L'aire urbaine compte 20 communes et 42 818 habitants (2009). La ville possède un centre historique et patrimonial important et préservé. La proximité et l'influence du pôle rennais constitue autant un atout qu'un handicap. Le territoire de la ville est assez étroit (1 000 ha). Hormis un centre plutôt favorisé, des quartiers ouvriers sont répartis sur toute la ville. Un seul quartier est identifié comme prioritaire à Fougères : la zone urbaine sensible (ZUS) des Cotterêts. Marché immobilier peu tendu.

### Description du site :

#### Historique :

La ville s'engage dans le Développement Social Urbain (DSU) à la fin des années 1980. Un travail partenarial aboutit à la définition du Contrat Local de Sécurité en 2000. Puis un Contrat de Ville moyenne est signé en 2001, financé par le Fonds Interministériel d'Intervention pour la Ville (FIV). Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a ensuite remplacé le Contrat de Ville moyenne en 2007. De lourdes réhabilitations et restructurations sur le parc social dans le reste de la ville entre 1991 et 2000. Des opérations de réhabilitations dans le cadre de PALULOS ont été conduites par le bailleur principal, Fougères Habitat, à cette époque (1994-1997). Un programme d'entretien des locaux est en cours depuis 2008.

#### Configuration :

La ZUS représente une forte concentration des logements sociaux de la ville. Plus de 900 logements réalisés entre 1968 et 1974 essentiellement constitués de barres et de quelques tours. Les logements reflètent une certaine diversité typologique allant du T1 au T6. Plus d'une personne sur deux y habite seule. Le quartier est scindé en deux parties. Les opérations se concentrent au niveau des Cotterêts 2, le secteur où se cumulent les difficultés : forte vacance, refus des demandeurs, paupérisation. Une des principales problématiques locales découle de l'image du quartier, notamment au regard de la tour Saint-Lô, appartenant à des propriétaires privés et qui est particulièrement dégradée.



### Description du projet :

Dans le cadre d'un conventionnement entre l'ANRU et la Région Bretagne, le PRU prévoit la démolition de 30 logements, la reconstruction de 30 autres dont 10 PSLA sur site. Une résidentialisation d'ensemble est envisagée ainsi que le réaménagement des équipements et locaux publics et associatifs. L'objectif principal est de rendre le quartier plus attractif et de participer à la sécurisation des axes de communication en facilitant les liaisons avec le centre-ville.

#### Objectifs poursuivis :

- Ouvrir le quartier sur la ville en favorisant les liaisons douces et un réaménagement du stationnement
- Créer des espaces de convivialité et renforcer le caractère résidentiel du quartier pour tenter de relancer une dynamique et une attractivité urbaine
- Améliorer et diversifier l'habitat

## Auray – Gumenen-Goaner

### Convention régionale signée le 09/06/2006

Forte attractivité de la ville (littorale, activités touristiques, bonne desserte routière et ferroviaire). La ville d'Auray compte 12 332 habitants, avec une forte croissance démographique. A l'échelle du Pays (28 communes, 72770 habitants), on y relève le taux le plus élevé de résidences secondaires de la Bretagne (40 % de son parc de logements en 1999). Le parc social du Pays d'Auray est concentré sur la ville centre : 1312 logements sur un total de 2136 (61%). Sur la ville d'Auray, les logements sociaux représentent 25 % des résidences principales. Restriction du foncier sur la ville → un marché immobilier tendu.

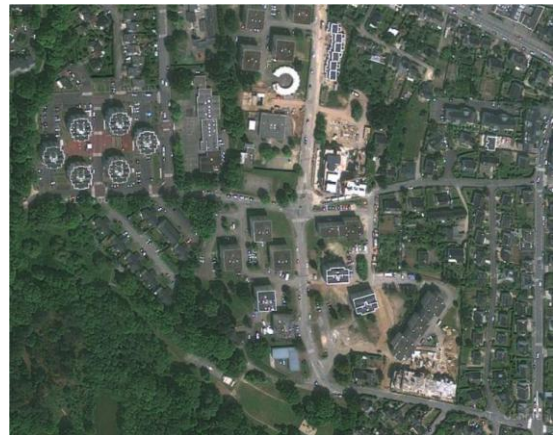
### Description du site :

#### Historique :

Opérations de démolitions en 1995 de la cité Le Bris. Dans le prolongement de ces opérations, démolition d'une barre de 192 logements en 1997/1998. Un quartier CUCS non-ZUS mais qui n'est pas dans le secteur d'intervention du PRU.

#### Configuration :

Quartier d'habitat social le plus important de la ville, 534 logements HLM dont 512 en Bretagne Sud Habitat, construits dans les années 1970. Des plots et des barres de 3-4 étages, bâtiments de types R+4. Des espaces extérieurs de faible qualité. 4 sous-ensembles séparés par des voies sur-dimensionnées. Des équipements et des services mais inadaptés. Une carence de commerces. Malgré une forte demande, des difficultés à la relocation des logements → accueil des ménages les plus défavorisés. Obsolescence des logements : typologie inadaptée (sous-location) et un état général dégradé. Sentiment d'insécurité. Indicateurs de précarité : 40% de familles monoparentales, 60% des ménages sous les plafonds PLA. Bretagne Sud Habitat est le bailleur principal. Pas de vacance sur le quartier.



### Description du projet :

Enjeu de restructuration globale du secteur. Démolition de 288 logements, construction de 519 logements sur l'ensemble de la ville, 224 réhabilitations. Mise en avant des qualités et atouts du secteur (coulée verte), réorganisation du plan de circulation, stationnement, aménagement de l'espace public. Recomposer la maison d'animation et de loisirs

#### Objectifs poursuivis :

- Mettre en valeur l'armature végétale et la trame paysagère
- Réorganiser les espaces libres et structurants pour le quartier, hiérarchiser le réseau viaire
- Diversification morphologique du site
- Changer l'image du quartier



## Lannion – Ker Uhel

### Convention régionale signée le 09/06/2006

Ville à l'écart des grands axes de communication ayant connu un très fort développement dans les années 1970 après l'implantation du CENT (1962). Lannion compte aujourd'hui 20 079 habitants (commune, 2010). Ralentissement de la croissance démographique. A l'échelle de la ville, une juxtaposition de secteurs et une absence de maillage entre eux. On y rencontre principalement des lotissements qui ne favorisent pas le renouvellement urbain. Marché immobilier tendu. Déséquilibre territorial : le nord est toujours plus recherché que le sud (opposition littoral/rural). Une vocation sociale du parc HLM : 75 % allocataires APL.

### Description du site :

#### Historique :

Différents dispositifs ont été mis en place : opération HVS à Ker-Uhel, réhabilitations dans les années 1990, convention « ville habitat », puis un contrat d'objectifs ville moyenne entre 2000 et 2006. Depuis 2001, la ville a engagé la rénovation urbaine des 5 quartiers d'habitat social (projet de ville) : expérimentation sur le quartier d'Ar Santé. Ker Uhel est prioritaire pour le PRU.

#### Configuration :

Quartier d'habitat social le plus important de l'agglomération et du patrimoine de Côtes d'Armor Habitat. Ancienne ZUP excentrée au nord de la ville, Ker-Uhel construite entre 1962 et 1970 compte environ 1000 logements dont 512 HLM et 420 logements FJT. Il accueille 2 200 habitants (11% population de la ville). La morphologie urbaine est de type grandes-ensembles avec des barres et des plots. Les logements HLM sont exclusivement concentrés sur le boulevard d'Armor. Peu de mixité à l'intérieur du quartier. Bien doté en équipement et commerces de proximité mais qui n'attirent pas les habitants extérieurs au quartier. Dysfonctionnements identifiés dans les diagnostics : des îlots surdimensionnés, prédominance de l'espace public qui rend difficile l'appropriation de l'habitat.



### Description du projet :

Le projet prévoit la démolition de 181 logements, la reconstruction de 90 logements sur site et de 200 logements sur le reste de la ville. Il s'agit d'intervenir sur le cadre de vie et l'environnement extérieur du quartier et de tenter de diversifier l'offre urbaine sur le secteur, notamment en impulsant un changement d'image avec la construction de maisons individuelles pavillonnaires. Amélioration des liaisons avec le centre-ville.

#### Objectifs poursuivis :

- Requalification du bâti
- Recherche de la mixité sociale et de la diversification des types et formes d'habitat : intégration sociale et urbaine et optimisation de l'espace
- Requalification des espaces extérieurs
- Redéploiement de la ville sur elle-même



## Plédran – Les Côteaux

### Convention régionale signée le 09/06/2006

Commune semi-rurale dans l'agglomération de Saint-Brieuc, elle connaît une forte croissance du fait de la périurbanisation et de l'extension pavillonnaire des années 1980. Elle est proche de différents pôles d'activités tels : le centre hospitalier, la ZI des Châtelets, mais elle est coupée du pôle briochin par la vallée de l'Urne. La commune compte 6 039 habitants (2010). L'activité agricole reste, malgré un ralentissement récent, assez dynamique.

### Description du site :

#### Historique :

Mise en place d'un comité d'études pour la rénovation urbaine et rurale en 1979. Opération Habitat et Vie sociale en 1982 (le premier quartier du département à s'y engager) qui a donné lieu à des réhabilitations reconnues comme assez réussies mais insuffisantes. Réhabilitations et restructuration des logements intégrant le recours à la démolition en 1987.

#### Configuration :

Décision de construire dans les années 1960 (mise en service entre 1966 et 1970), un ensemble HLM très isolé, composé de petits plots, de deux barres types R+2 et R+4 en forme de T et de petits pavillons isolés. A l'origine, en 1963, il s'agissait d'un projet test, à l'initiative de l'ANLPA, d'édifier une « cité sociale ». Les Côteaux souffrent de très mauvaises liaisons avec le bourg (distant de 2km), Saint-Brieuc (7km) et les zones d'emplois. Le quartier se compose de 314 logements (230 après les opérations de 1987) répartis en trois secteurs (La Cornille, La Houssaye et La Lande) et aussi d'un foyer d'accueil pour personnes âgées. Le site est assez accidenté et en lisière de forêt. On y constate rapidement des dysfonctionnements structurels (mauvaise isolation phonique et thermique). Population fragile et paupérisée. Peu d'équipements. Progression rapide de la vacance.



### Description du projet :

Les opérations concernent la démolition de 194 logements et la construction de 60 logements sur le site, ainsi que 134 logements au niveau du centre bourg. Améliorer les liaisons et recréer une dynamique de quartier résidentiel avec un aménagement des espaces publics.

#### Objectifs poursuivis :

- Changer l'image du quartier
- Dispersion des logements sociaux au niveau de la commune et notamment au sein du bourg
- Valorisation des aménités paysagère et sécurisation des abords
- Introduire une mixité sociale et développer des programmes d'accession libre et aidée.

## Annexe n°8 : Trente-cinq ans de vie politique municipale dans les villes moyennes bretonnes<sup>524</sup>

(Réalisation personnelle)

Dates	Elections Municipales	Elections Municipales	Elections Municipales	Elections Municipales	Elections Municipales	Elections Municipales
VILLES	9 - 16 Mars 2008	11 - 18 Mars 2001	11 - 18 Juin 1995	12 - 19 Mars 1989	6 - 13 Mars 1983	13 - 20 Mars 1977
AURAY	Liste droite : 6 + 1 élus Liste gauche : 26 élus <b>Maire :</b> Michel LE SCOUARNEC (PCF)	Liste droite : 7 élus Liste gauche : 26 élus <b>Maire :</b> Michel LE SCOUARNEC (PCF)	<b>Maire :</b> Michel LE SCOUARNEC (PCF)	<b>Maire :</b> Michel NAËL (DVD)	<b>Maire :</b> Michel NAËL (DVD)	<b>Maire :</b> Michel NAËL (DVD)
BREST	Liste droite : 8 + 3 élus Liste gauche : 44 élus <b>Maire :</b> François CUILLANDRE (PS)	Liste droite : 11 élus Liste gauche : 44 élus <b>Maire :</b> François CUILLANDRE (PS)	<b>Maire :</b> Pierre MAILLE (PS)	<b>Maire :</b> Pierre MAILLE (PS)	<b>Maire :</b> Jacques BERTHELOT (RPR)	<b>Maire :</b> Francis LE BLÉ (PS)

<sup>524</sup> Les cases en gris indiquent un changement de majorité par rapport à la mandature précédente

CONCARNEAU	Liste droite : 24 élus Liste gauche : 7 + 2 élus <b>Maire :</b> André FIDELIN (S.E.)	Liste droite : 9 élus Liste gauche : 24 élus <b>Maire :</b> Gilbert LE BRIS (PS)	<b>Maire :</b> Gilbert LE BRIS (PS)	<b>Maire :</b> Gilbert LE BRIS (PS)	<b>Maire :</b> Gilbert LE BRIS (PS)	<b>Maire :</b> Robert JAN (PCF)
DOUARNENEZ	Liste droite : 26 élus Liste gauche : 7 élus <b>Maire :</b> Philippe PAUL (UMP)	Liste droite : 8 élus Liste gauche : 25 élus <b>Maire :</b> Monique PREVOST (PS)	<b>Maire :</b> Joseph TRETOUT (DVD)	<b>Maire :</b> Michel MAZÉAS (PCF)	<b>Maire :</b> Michel MAZÉAS (PCF)	<b>Maire :</b> Michel MAZÉAS (PCF)
FOUGÈRES	Liste droite : 6 élus Liste gauche : 29 élus <b>Maire :</b> Louis FEUVRIER (DVG)	Liste droite : 8 élus Liste gauche : 27 élus <b>Maire :</b> Jacques FAUCHEUX (PS)	<b>Maire :</b> Jacques FAUCHEUX (PS)	<b>Maire :</b> Jacques FAUCHEUX (PS)	<b>Maire :</b> Jacques FAUCHEUX (PS)	<b>Maire :</b> Michel COINTAT (RPR)
GUINGAMP	Liste droite : 6 élus Liste gauche : 23 élus <b>Maire :</b> Annie LE HOUÉROU (PS)	Liste droite : 6 élus Liste gauche : 22 + 1 élus <b>Maire :</b> Noël LE GRAËT (PS)	<b>Maire :</b> Noël LE GRAËT (PS)	<b>Maire :</b> Albert LISSILOUR (DVD)	<b>Maire :</b> Maurice BRIAND (PS)	<b>Maire :</b> François LEIZOUR (PCF)

LANESTER	Liste droite : 7 élus Liste gauche : 28 élus <b>Maire :</b> Thérèse THIERRY (DVG)	Liste droite : 2 élus Liste gauche : 28 + 5 élus <b>Maire :</b> J. Claude PERRON (DVG)	<b>Maire :</b> J. Pierre ANFRÉ (PCF)	<b>Maire :</b> Jean MAURICE (PCF)	<b>Maire :</b> Jean MAURICE (PCF)	<b>Maire :</b> Jean MAURICE (PCF)
LANNION	Liste droite : 3 + 2 élus Liste gauche : 26 + 2 élus <b>Maire :</b> Christian MARQUET (PS)	Liste droite : 4 élus Liste gauche : 26 + 3 élus <b>Maire :</b> Alain GOURIOU (PS)	<b>Maire :</b> Alain GOURIOU (PS)	<b>Maire :</b> Alain GOURIOU (PS)	<b>Maire :</b> Yves NEDELEC (RPR)	<b>Maire :</b> Pierre JAGORET (PS)
LORIENT	Liste droite : 7 élus Liste gauche : 38 élus <b>Maire :</b> Norbert METAIRIE (PS)	Liste droite : 9 élus Liste gauche : 31 élus <b>Maire :</b> Norbert METAIRIE (PS)	<b>Maire :</b> Norbert METAIRIE (PS)	<b>Maire :</b> J.-Yves LE DRIAN (PS)	<b>Maire :</b> J. Yves LE DRIAN (PS)	<b>Maire :</b> Jean LAGARDE (PS)
MORLAIX	Liste droite : 25 élus Liste gauche : 8 élus <b>Maire :</b> Agnès LE BRUN (DVD)	Liste droite : 7 élus Liste gauche : 25 élus <b>Maire :</b> Marylise LEBRANCU (PS)	<b>Maire :</b> Marylise LEBRANCU (PS)	<b>Maire :</b> Arnaud CAZIN (UDF)	<b>Maire :</b> J.J. CLEACH (PS)	<b>Maire :</b> J.J. CLEACH (PS)

3

8

PLEDRAN	Liste droite : 7 élus Liste gauche : 22 élus <b>Maire :</b> Maryse RAOULT (PS)	Liste droite : élus Liste gauche : élus <b>Maire :</b> Maryse TROVEL- RAOULT (PS)	<b>Maire :</b> Patrick MELSCOET (DVD)	<b>Maire :</b> Patrick MELSCOET (DVD)	NR.	NR.
QUIMPER	Liste droite : 8 + 3 élus Liste gauche : 38 élus <b>Maire :</b> Bernard POIGNANT (PS)	Liste droite : 38 élus Liste gauche : 11 élus <b>Maire :</b> Alain GÉRARD (RPR)	<b>Maire :</b> Bernard POIGNANT (PS)	<b>Maire :</b> Bernard POIGNANT (PS)	<b>Maire :</b> Marc BECAM (RPR)	<b>Maire :</b> Marc BECAM (RPR)
REDON	Liste droite : 22 élus Liste gauche : 7 élus <b>Maire :</b> Vincent BOURGUET (DVD)	Liste droite : 22 élus Liste gauche : 7 élus <b>Maire :</b> J. Michel BOLLÉ (DVD)	<b>Maire :</b> Alain MADELIN (D L)	<b>Maire :</b> Pierre BOURGES (PS)	<b>Maire :</b> Pierre BOURGES (PS)	<b>Maire :</b> Jean TIGER (R I)
St-BRIEUC	Liste droite : 33 élus Liste gauche : 10 élus <b>Maire :</b> Bruno JONCOUR (UDF))	Liste droite : 33 élus Liste gauche : 10 élus <b>Maire :</b> Bruno JONCOUR (UDF))	<b>Maire :</b> Claude SAUNIER (PS)	<b>Maire :</b> Claude SAUNIER (PS)	<b>Maire :</b> Claude SAUNIER (PS)	<b>Maire :</b> Yves LE FOLL (PS)

St-MALO	Liste droite : 34 + 2 élus Liste gauche : 9 élus <b>Maire :</b> René COUANAU (UMP)	Liste droite : 36 élus Liste gauche : 9 élus <b>Maire :</b> René COUANAU (UDF-RPR)	<b>Maire :</b> René COUANAU (UDF-RPR)	<b>Maire :</b> René COUANAU (UDF-RPR)	<b>Maire :</b> Marcel PLANCHET (DVD)	<b>Maire :</b> Louis CHOPIER (PS)
VANNES	Liste droite : 34 élus Liste gauche : 11 élus <b>Maire :</b> François GOULARD (D L - UMP)	Liste droite : 34 élus Liste gauche : 9 + 2 élus <b>Maire :</b> François GOULARD (D L - UMP)	<b>Maire :</b> François GOULARD (D L)	<b>Maire :</b> Pierre PAVEC (UDF-RPR)	<b>Maire :</b> Pierre PAVEC (UDF-RPR)	<b>Maire :</b> Paul CHAPEL (UDF)



## Annexe n°9 : Chroniques de chantiers

(Réalisation personnelle)

Le suivi régulier des transformations des quartiers sur le terrain, nous a conduit à la réalisation d'une série de clichés qui, juxtaposés, met en exergue les temps forts des opérations et des changements urbains. Nous présentons ici, certains de ces visuels afin de montrer les opérations en tant/ temps et comme elles ont pris forme. Plus qu'un book des chantiers, cette courte chronique veut rendre compte à partir d'une dimension plus sensible et visuelle de ce qui s'est joué derrière les discours analysés et les transformations tangibles de l'environnement et de la vie des habitants des quartiers durant les six années qu'a duré l'observation.

### 2006-2007– D'un changement annoncé aux premières réalisations :

Ces premiers clichés, sont également ceux de la découverte des terrains et du lancement des opérations. Notre choix initial d'ancrer le travail en direction des incidences du changement urbain à travers les perceptions et les ressentis habitants nous a conduit à nous tourner vers les associations, les habitants eux-mêmes et les travailleurs sociaux. Ce temps, fut celui-ci des premiers échanges concernant les démolitions notamment et des questions soulevées par les opérations de la part des



habitants. En participant à différentes animations proposées par le centre social de Pontanézen notamment nous avons tenté de cerner les attentes des habitants, les représentations et les perceptions qu'ils avaient du quartier, parfois très éloignées des discours institutionnels recueillis par la suite. Ce premier cliché a été pris à l'occasion d'un arbre à souhait

réalisé par les habitants du quartier de Pontanézen qui étaient invités à inscrire sur des rubans en papier leurs vœux et désirs de tous ordres au moment de l'annonce des opérations de rénovation urbaine en 2006.

Selon les sites, les projets sont très inégalement aboutis et de nombreuses incertitudes demeurent, y compris dans les opérations les plus avancées comme à Lorient. L'indétermination est alors notable, presque palpable sur le terrain. Lors de notre première visite à Lorient Kervéanec nous rencontrons principalement l'ancienne responsable du Point Info qui avoue ne pas connaître précisément les déterminants de ces opérations ni les formes que prendra le projet. Nous sommes alors au printemps



2006. En même temps, les premières démolitions ont commencé tout comme la réhabilitation de certains immeubles (Le Ponant). Les habitants rencontrés alors, sont assez sceptiques quant aux transformations du quartier. Ils craignent notamment que leur logement soit concerné par les démolitions et disent souffrir d'un manque d'informations sur les projets en cours.



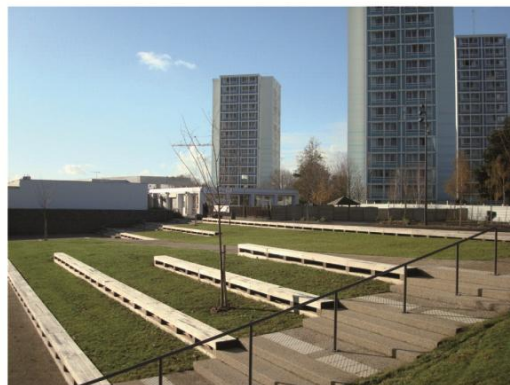
Le sentiment qui se dégage de ces rencontres et des parcours au sein du quartier est bien celui d'un projet qui avance plus vite sur le terrain que dans les esprits et cela surtout part rapport à « l'esprit des lieux ». Les démolitions en cours, au sud notamment de Kervéanec, inquiètent alors autant que les nouvelles constructions qui se montent devant les immeubles et laissent planer le doute quant au sort réservé aux tours à proximité.

Dans d'autres secteurs, la rénovation n'apparaît encore que dans les bureaux des responsables et techniciens.



Vue du parking, rue Jules Vallès  
les tours de la Croix-Lambert avant  
les opérations de rénovation urbaine,  
Saint-Brieuc, Aout 2009

Esplanade rénovée au pied des tours,  
Vue rue de l'Etablette  
Saint-Brieuc, Aout 2009



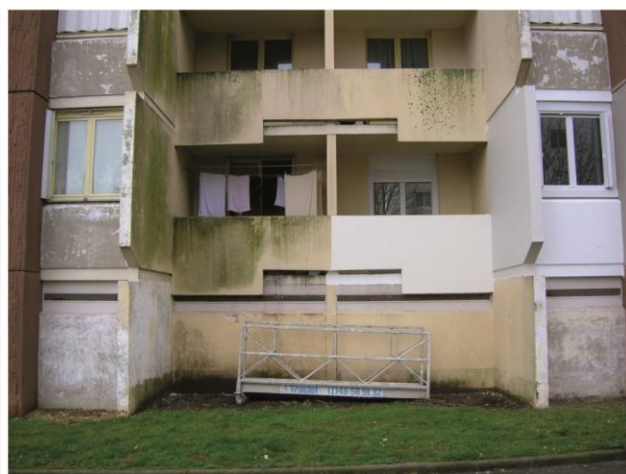
En 2006, alors que la signature de la convention ANRU est imminente à Saint-Brieuc et que celle de Lannion vient d'être refusée par le comité d'engagement, les quartiers se présentent en l'état, c'est-à-dire tel qu'il est possible de les confronter aux descriptions réalisées dans les pré-projets et dans les diagnostics. Pour le premier, les habitants rencontrés font état de « petits problèmes » dans les tours de la Croix-Lambert notamment mais d'un quartier « animé avec le marché » et d'une vie de quartier assez riche, même si le tissu associatif est moins actif « qu'il y a dix ans ». Les logements sont décrits comme confortables, spacieux, certains avec une vue sur la mer particulièrement appréciée par les locataires. Dans le café situé au niveau de la galerie commerçante, le gérant du Verdelet, dit ouvertement son attachement aux lieux : « c'est la réputation, il y en a partout. [...] J'ai vu des choses et depuis le temps qu'on le dit les tours elles tiennent toujours et c'est bien ça, la vie y a des problèmes, des hauts et des bas. Nous on est habitués à être ici, on est chez nous [...] On est bien ici ». Lorsque l'on circule dans le quartier, on remarque rapidement la forte emprise accordée à l'automobile et au stationnement. Les rues en cul-de-sac qui donnent sur les parkings et les impasses incitent peu à la déambulation piétonnière tout comme la minéralisation du paysage. Cependant, les pieds d'immeubles sont fréquentés et les espaces parcourus par une population de tous âges (observations réalisées le jeudi 13 avril 2006 entre 11h et 12h – rue Roger Nimier et le samedi 16 septembre 2006 entre 17h et 19h – et galerie commerciale).



23 avril 2006 - Kervénanec



Première réhabilitation immeuble Le Ponant



Les premières démolitions interviennent à Lorient en commençant par des aménagements en bordure du quartier et concernent les immeubles les plus anciens. Ainsi, dès le départ de notre travail de terrain, le quartier de Kervénanec est en chantier qu'il s'agisse des opérations préalables à la démolition ou bien des premières réhabilitations.

### **2008-2010 – Les hommes partent, les pierres demeurent :**

Cette période est le temps des transformations silencieuses. Les quartiers se vident progressivement de leurs habitants, les projets sont régulièrement exposés aux habitants et la presse locale se fait l'écho des chantiers les plus avancés dans les différents sites en rénovation de la région. Les changements demeurent discrets, l'ingénierie est active mais le visage des quartiers semble figé.

Vacance organisée à Douarnenez en vue des opérations de démolitions, avril 2011



Impulsé par cette dynamique, Douarnenez a programmé de manière autonome et à l'initiative du bailleur, la démolition d'une partie du parc des logements sociaux du quartier. La vacance organisée à cette occasion est visible au sein du quartier, sans qu'aucun projet urbain n'accompagne les opérations. La ville apparaît d'ailleurs nettement en retrait quant aux aménagements initiés. Des habitantes disaient ainsi avoir très peu d'informations sur l'avenir du quartier : « ils ne prennent plus les gens, beaucoup d'appartements sont vides [...] il paraît que ça va être démoli. C'est pas tout jeune, mais je ne sais pas ce qu'ils vont faire ».

A Vannes, qui est le dernier site à avoir contractualisé avec l'ANRU, les transformations sont rapidement mises en œuvre après la signature de la convention fin 2009. Deux ans après, l'ensemble des îlots connaît de profonds changements et les chantiers se développent sur l'ensemble du secteur. Seul l'espace commercial, qui représente pourtant un enjeu majeur du PRU n'est pas encore transformé. Le magasin Lidl est toujours ouvert et le parking n'a fait l'objet d'aucun aménagement. Ce retard est aussi dû aux échanges et aux négociations entre la ville, les enseignes, les maîtres d'œuvre et la CDC.





En 2011, la rénovation urbaine à Saint-Brieuc prend de multiples visages. Encore à l'état de projet concernant le quartier de la Cité Waron, les secteurs d'Europe et Ginglin sont en pleine transformation. De nombreuses réhabilitations, souvent avec le maintien des habitants dans les logements durant les travaux, provoquent quelques tensions : « ce n'est pas normal de nous laisser comme ça, et ça fait des mois que ça dure » s'indigne une résidente de Ginglin contre la poussière, le bruit et la boue provoqués par les chantiers.



Trois îlots à différents stades des opérations: Cité Waron avant la signature de la convention (haut gauche), Ginglin en phase de réhabilitation (bas gauche) et sud Ginglin (bas droit) en phase de démolition  
Saint-Brieuc, octobre 2010



Lorient est un des sites les plus avancés dans les opérations de relogement notamment. Mais malgré l'anticipation de la part du bailleur, celles-ci accusent des retards et provoquent des décalages par rapport à la programmation initiale.

Lorient, 2011, le relogement prend plus de temps que prévu et retarde le lancement des opérations



### 2010-2012 – Le temps des grandes transformations... et des résistances

A l'instar de Lorient, Brest se présente comme une opération emblématique et un modèle de rénovation urbaine. Initiées dans le cadre de l'ORU, les opérations ont rapidement pris forme, la transformation du quartier « le plus chaud » de la région a été un acte fondateur des PRU bretons et, pour certains, un exemple à suivre. Brest est notamment le seul site à avoir mis en place une ligne de tramway qui traverse le quartier. La réputation sulfureuse du quartier, qui dépasse l'agglomération brestoise a contribué à attirer l'attention des responsables locaux à l'échelle de la région sur les transformations de Pontanézen. Ainsi, la ville a organisé avec l'USH et l'AroHLM, des visites de chantiers pour montrer les choix opérés et les partis pris d'aménagement : maintien et réhabilitation des tours Sisley situées en bordure de quartier, création d'une mairie annexe de quartier, résidentialisation des pieds d'immeubles avec des plantations exotiques et mobiliers urbains ludiques.





Saint-Brieuc, 18 avril 2012, 9h15. L'émotion est vive ce matin et beaucoup de personnes, anciens ou actuels habitants du quartier et curieux ont fait le déplacement. Un des symboles de la ville, une des tours de la Croix-Lambert chancelle, grignotée par les pelles mécaniques. Les équipes de la mairie et du chantier de démolition préparent cet instant depuis des mois. Désamiantage, tri des matériaux, récupérations, les mois de

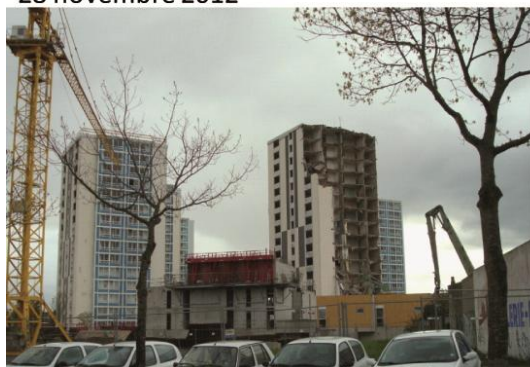


travaux ont progressivement habitué les résidents du quartier à l'idée que les tours de la « CLC » allaient disparaître. Les derniers relogements se sont achevés il y a plus d'un an. Il faut dire que les tours ont résisté à des décennies de contestation, de restructuration et de projets urbains promettant leur disparition. La démolition souvent évoquée s'est concrétisée dans le projet de l'ANRU porté par la municipalité. Ce choix n'a pas fait consensus. Parmi les responsables locaux, l'opposition municipale s'y est fortement refusée avant de céder devant les incitations

financières et prospectives du comité d'évaluation de l'ANRU. Au départ, les projets imaginés prévoyaient la conservation d'une ou deux des cinq tours.

Accélération des opérations, secteur de la Croix-Lambert, Saint-Brieuc

28 novembre 2012



20 avril 2012



8 mars 2012



12 avril 2012



Certains imaginaient une restructuration fonctionnelle totale de ce secteur tout en conservant deux ou trois tours qui auraient pu accueillir des administrations et pourquoi pas des appartements de standing avec vue sur la mer et même un restaurant panoramique a suggéré C. Provost (2011) conseiller général de la circonscription et virulent opposant à la démolition. Pragmatisme, pratique et imaginaire se mêlent autour de ces tours visibles à plus de 20 km de la ville. Les spectateurs de la démolition sont partagés, un peu médusés devant l'ampleur des opérations. Au bout de 2h, la tour n°4 est totalement éventrée sur les 8 derniers étages.

La vision de ces fragments d'appartements aux tapisseries colorées et le vacarme des machines à l'œuvre donne l'impression d'une scène paradoxale de chaos organisé. La foule massée pour assister aux derniers moments de la tour n°4 ne reste pas indifférente. Ci-après, la retranscription de trois extraits d'échanges et de réactions recueillis auprès de personnes présentes sur le site au moment de la démolition :

Paul est venu en voisin, il a 50 ans et habite à proximité, rue Roger Nimier dans les logements qui ont été réhabilités. :

*« Moi, je suis dans le quartier depuis plus de 15 ans. Les tours elles avaient pas bonne réputation c'est vrai. Mais je pensais pas qu'on les démolirai depuis le temps que ça se dit. [...] J'ai pas eu à déménager, j'habite les logements derrière. Je vois pas les tours de chez moi mais c'est l'image, le truc que tout le monde voit et qu'on connaît. Quand on arrive depuis Quintin on les voit. Je connaissais pas mal de gens qui vivaient là. Bien sûr il y en a toujours qui râlent. Et puis il y avait des problèmes, avec les jeunes, la drogue. Mais c'était pas nouveau. Le bas c'était pas toujours clean. Une fois je me souviens dans l'ascenseur pour aller voir un ami il y avait plein de trucs, de poubelles, Mc Do, de la merde, ça puait. Bon après c'est les gens ça. Ca veut pas dire que tout le monde faisait n'importe quoi là dedans. Il y a des gens bien et puis ils sont tristes aujourd'hui. Moi je suis content je suis resté chez moi. Ils ont fait des travaux, les fenêtres et sur le balcon. Cela sera bien quand ce sera fini, on verra. »*

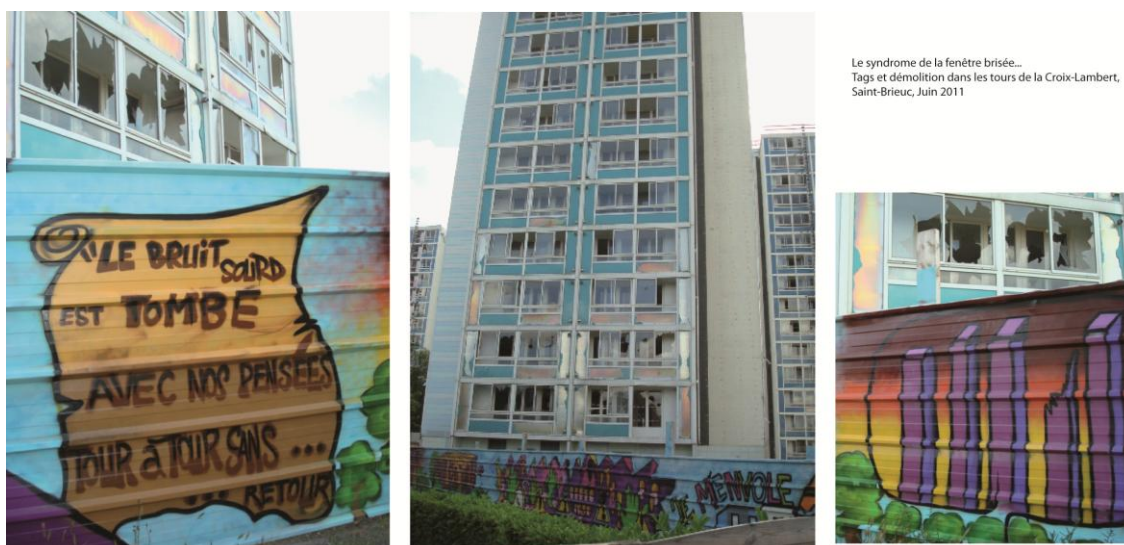
Nadia a 23 ans, elle a habité dans les tours avec sa mère et ses deux frères pendant quelques années. Elle revient parfois dans le quartier. Elle habite aujourd'hui à Plédran, une commune limitrophe, mais elle continue à venir voir ses amis qui sont restés ici :

*« Ca fait bizarre là. C'est plein de souvenirs et les gens qui vivaient là... Je trouve ça violent. Je ne sais pas si c'est bien ou pas. Mais tout démolir comme ça. [...Un bloc tombe, elle s'exclame avec un voisin]. On habitait au 7em étage, parfois l'ascenseur marchait pas. J'avais pas trop envie de venir m'installer ici. Et ça a changé. La Croix c'est la cité, tout le monde connaît, on voit. C'est pas ce que les gens disent, c'est pas la zone. Les jeunes y sont là, ils trainent. On est pas isolé, on bouge au centre-ville, il y a un marché le dimanche qui est bien connu. Là où je suis il y a quand même la nature et le bois, les champs. Les tours c'est le symbole, c'est ça que les gens de la ville veulent faire disparaître. Parce que la vie (l'avis ?) des gens ils s'en moquent. »*

Boris, autour de 40 ans. Il commente ouvertement en regardant la démolition :

*« C'est pas un mal, c'était pas terrible quand même. Il fallait voir tous les problèmes. Alors oui on démolit ça va pas tout changer, pour l'emploi, le chômage, etc. [...] C'est de sacré machines, des tonnes de béton qui vont dégager. Elles sont pas vieilles les tours, mais c'était naze. Là ça fait du travail ça change le quartier. On pouvait rien faire (d'autres ?). [...] Ils voyaient la mer en haut mais il y a rien à garder. La mer on la voit ici, en haut c'était comme un piège et il y en a qui ont sauté ».*

Jusqu'au moment de leur démolition, les tours de la Croix-Lambert font l'objet d'une attention particulière de la part des habitants, venus assister à chaque déconstruction qui suscite un attroupement, certains prenant même leur véhicule depuis leur lieu de résidence actuel à plusieurs kilomètres du site pour suivre les derniers instants de ce qui reste pour eux « leur tour ». Cet attachement ou l'ancrage au territoire prend parfois aussi des formes détournées.



En accord avec la municipalité, une série de tags été réalisée au pied des tours qui rappelle l'histoire et surtout les projets entourant le site. Durant la longue phase – près de 20 mois – de relogement et de fermeture progressive des logements, les tours ont été squattées et parfois vandalisées. Un jeune rencontré dans le quartier affirme qu'il



s'agit là d'un acte d'hostilité envers les projets de démolition et non pas d'une dégradation accélérée de ce qui représente à ses yeux le symbole de la cité « CLC ».

Les tags restent des marqueurs forts de l'identité des jeunes sur leur territoire. Ils apparaissent de manière inégale sur les sites. Souvent les responsables tentent de canaliser leur apparition dans des sites temporaires en



vue d'accompagner les transformations du secteur. Il s'agit alors d'associer les jeunes au projet en leur reconnaissant un droit d'expression sur et dans l'espace public. Selon les sites, les tags prennent des formes et des significations très différentes. A Plédran (cliché ci-contre), ils demeurent les dernières marques de l'occupation antérieure des Coteaux.

Alors que les chantiers briochins ont connu une forte accélération, un incendie d'origine criminel se déclare dans la dernière tour. Les chantiers et la vacance des logements depuis plusieurs mois ont fait l'objet de divers actes de malveillance et d'occupation sauvage.

Chantiers sous surveillance, Saint-Brieuc, juin 2012



Après différentes dégradations et vols, certains chantiers des opérations de reconstruction ont fait l'objet d'une surveillance particulière: vigiles, vidéosurveillance, barrières et affichages dissuasifs, Saint-Brieuc, Secteur Europe, Juin 2013

Enveloppement de la tour après un incendie volontaire le 3 avril 2012  
Saint-Brieuc, juin 2012



Il fait suite à différents actes de malveillance sur le chantier et entraîne un retard considérable des opérations, notamment à cause de l'amiante qui se retrouve dispersée dans la tour. Il est alors décidé d'obstruer les ouvertures et une décontamination longue de la tour est mise en place.

### 2012-2013 – Changement accompli ?

Afin d'observer la reconstruction des quartiers dans leur phase d'aboutissement, nous avons parcouru les terrains d'enquête en tentant non seulement de rendre compte des transformations réalisées, mais en posant un regard sur les transformations effectives. Certaines étaient visibles avant même les phases de démolitions, ainsi à la Croix-Lambert l'alignement des panneaux de chantier et des permis de construire du

baillieur Terre et Baie Habitat indiquait le nombre important de reconstruction sur site avant la démolition des tours.

Les sites de la reconstruction à La Croix-Lambert au moment de la mise en chantier des opérations de démolition des tours, 7 février 2011



Dans d'autres sites, les panneaux des promoteurs immobiliers apparaissent sur l'ensemble du quartier, témoignant du souhait des responsables de développer le secteur privé comme à Saint-Malo.

Programmes immobiliers libres à Saint-Malo, La Découverte, juillet 2013



Les opérations se déroulant sur plusieurs années, des sites comme Lorient ont pu bénéficier de retours et ou d'impressions de nouveaux occupants au fur et à mesure du PRU. Ainsi, les premiers relogements sont intervenus dès 2007.



Lorient- Kervénanec – Avenue Marianne – 2007 – Cliché personnel

Au moment de la rencontre Annie a emménagé dans sa nouvelle maison il y a deux ans. Elle habitait auparavant le quartier et elle souhaitait y rester. Pour elle, cette localisation a des avantages : proximité du centre, commerces et un réseau de connaissances locales. Ces critères n'ont pas été les seuls dans son choix d'accéder à la propriété d'un pavillon. Les opérations de rénovation urbaine ont été selon elle « un déclic, on y pensait mais là c'était une occasion. Il y a un jardin pour les enfants. Les voisins et puis on reste sur le quartier ». Si les opérations de rénovation lui imposait de déménager, son logement était prévu à la démolition en 2007, elle n'a donc pas hésité longtemps avec son mari à investir ce pavillon. Trois ans après l'emménagement, elle dresse le bilan : *« Quand on est arrivé ça n'a pas été simple. Les meubles qu'on avait, la place pour la voiture, ça ne rentrait pas. Ce n'était pas comme sur les plans qu'on nous a montrés. Avant on était dans un grand appartement de plus de 80m2. Ici les pièces sont toutes petites, il y a pas de place dans les chambres pour mettre les armoires, il y a pas assez de rangements. Dans la salle c'est pire, notre buffet ne rentre pas d'ailleurs il est stocké dans le garage. [...] Du coup la voiture est dehors ou sur la rue et ça a posé des problèmes avec les voisins. Personne n'a la place pour ses meubles. Certains mettent même leurs meubles du séjour devant les fenêtres. C'est sûr que c'est bien d'avoir une maison, on est chez soi, on peut être dehors, mais il y a quand même eu de gros problèmes. Quand on s'est installé les travaux n'étaient pas bien finis, au niveau des portes ça ne fermait pas bien, les poignées qui restaient bloquées et des trucs comme ça pour l'électricité. On voyait que c'était vite construit ».*

Annie ne songe pas à déménager. Elle « fait avec ». Un peu nostalgique de son grand appartement, elle dit être contente de la situation. Elle reste dans un quartier qui selon elle a changé dans le bon sens.



Certains aménagements sont terminés dès 2012, comme dans le secteur de l'Europe à Saint-Brieuc avec la réhabilitation et la résidentialisation de plusieurs îlots et un travail sur les entrées des halls d'immeubles.



L'aménagement des espaces extérieurs est un point essentiel des travaux engagés dans le quartier afin de promouvoir une certaine qualité paysagère mais également de favoriser les mobilités douces et les déplacements piétonniers. La suppression des parkings en pieds d'immeubles a fait l'objet de réticences voire d'une certaine hostilité de la part des habitants au début des opérations. Ils semblent

aujourd'hui globalement satisfaits de la résidentialisation effectuée sur le secteur, inspirée en partie d'opérations conduites dans les quartiers rennais.

A Auray, la rénovation urbaine est lisible dans ses différentes temporalités. La construction de nouveaux logements et d'équipements se réalise en même temps que les dernières démolitions. Les transformations du secteur sont rapides et les premiers locataires emménagent dès la fin de l'année 2011.



Premières opérations de renouvellement urbain au début des années 2000, quartier Gumenen, Auray, juin 2011

Immeuble plot prévu à la démolition, rue général Auguste la Houille Auray, juin 2011



Nouvelles constructions incluant des logements et des commerces en pied d'immeuble, Auray, juin 2011

A Saint-Malo les opérations se poursuivent depuis 2009, le quartier de la Découverte connaît des chantiers et des travaux depuis quatre ans. Comme pour bon nombre de sites, les nuisances sont régulièrement signalées et constituent un enjeu



notamment quant à la transformation de l'image du quartier mais plus une gêne encore sur la vie quotidienne des habitants.

Chantiers et nuisances à Saint-Malo, La Découverte, juin 2013



De nouvelles constructions apparaissent dans l'ensemble des sites, on commence à observer directement sur le terrain, les choix d'aménagement retenus et la physionomie des lieux qui se dessine. De même, on remarque de manière assez visible les similitudes entre les projets – conventionnés avec l'ANRU ou au niveau de la région – comme ici entre Lannion et Vannes.

Deux formes prises par les nouvelles constructions, Lannion, Ker-Uhel, juin 2013



Premières reconstructions à Vannes, juillet 2012





## **Annexe n°10 : Corpus textuels**





# Table des illustrations

## Table des figures :

Figure 1.1 – Les approches théoriques de l’espace urbain .....	48
Figure 1.2 - Villes moyennes et villes intermédiaires dans le mille-feuille territorial .....	77
Figure 1.3 Cloud tags et thèmes associés à l’étude et à la recherche portant sur les villes moyennes dans quelques revues scientifiques – .....	109
Figure 2.1 – L’intégration des villes moyennes dans la dynamique des territoires – .....	120
Figure 2.2 - Les politiques d’aménagement du territoire et la recherche d’un équilibre territorial – .....	133
Figure 2.3 – Régulation et équilibre territorial – .....	142
Figure 2.4 – Une poussée urbaine des régions périphériques et un accroissement démographique des petites unités urbaines.....	154
Figure 3.1 – Théories des motivations actérielles, les déterminants de l’action ..	206
Figure 3.2 – Système d’action et matrice actérielle.....	222
Figure 3.3 – Schéma conceptuel de l’expression de l’action spatiale –.....	239
Figure 3.4 – Corpus et anti-corpus dans l’analyse du recours à l’espace par les discours actériels –.....	259
Figure 3.5 – Tableau de la méthodologie – .....	262
Figure 3.6 - Calendrier de rencontres des acteurs : Phasage entretiens/opérations – .....	266
Figure 3.7 - Interface du Trameur et onglets de navigation –.....	272
Figure 3.8 – Présentation du cadre et de la trame du corpus d’entretiens sous Trameur –.....	273
Figure 4.1- Evolution de la population urbaine en Bretagne, historique 1962-1999. ....	292
Figure 4.2 - Les trajectoires de développement des aires urbaines bretonnes .....	307
Figure 4.3 – Les dynamiques démographiques dans les villes et les aires urbaines bretonnes (1982-2009).....	312

Figure 4.4 – Le parc de logements selon la date d’achèvement, par ville et par aire urbaine .....	314
Figure 4.5 - Les composantes des ZUS bretonnes, ACP et indicateurs sociaux ...	342
Figure 4.6 - Brest, Lorient et Saint-Brieuc - trois paysages urbains des ZUS bretonnes avant et après les opérations ANRU .....	355
Figure 4.7 – Configuration locale du site des Côteaux à Plédran .....	364
Figure 4.8 – Convention Région-ANRU et ventilation des subventions .....	368
Figure 4.9 – Le quartier des Cotterêts 2 à Fougères.....	372
Figure 5.1 – Distribution des articles traitant de la rénovation urbaine dans Le Figaro, Les Echos et Libération entre 1998 et 2012 –.....	407
Figure 5.2 – Carte des articles reflétant l’intensité et la partition de l’emploi du patron « démol » dans le corpus « presse » –.....	420
Figure 5.3 – Cartographie des cooccurrences par article dans la presse locale –..	426
Figure 5.4 – Cartographie des cooccurrences par article dans la presse nationale – .....	426
Figure 5.5 – Lexique patronal du registre de la « fermeture » – .....	429
Figure 5.6 - Cartographie des cooccurrences par article du patron « +sécur+ » -	435
Figure 5.7 – Les dimensions spatiales dans l’expression des opérations de rénovation urbaine –.....	440
Figure 5.8 – Carte des articles marquant une forte spécificité du registre urbanisant dans le corpus « presse » -.....	448
Figure 5.9 – Concordances « pour éviter » dans l’ensemble du corpus –.....	456
Figure 5.10 – Concordances « pour améliorer » dans l’ensemble du corpus –.....	457
Figure 6.1 – AFC à partir du corpus d’entretiens selon les formes lemmatiques et d’annotations par échelle et par fonction des acteurs –.....	475
Figure 6.2 – Cooccurrence de la démolition dans le corpus d’entretiens.....	509
Figure 6.3 – Poly-cooccurrences de la démolition « car » .....	510
Figure 6.4 – Cooccurrences du « choix » dans le corpus d’entretiens .....	513
Figure 6.5 – Poly-cooccurrences du « choix » dans le corpus d’entretiens .....	516
Figure 6.6 – Nuage de mots du discours d’un acteur des « services techniques » (Lorient) .....	522
Figure 6.7 – Séquence des mots employés par occurrence et par champ dans l’entretien ST-L1 – .....	525

Figure 6.8 a et b – Séquences de mots employés par occurrence et par champ dans les discours d’un(e) élu(e) et d’un(e) responsable de l’ANRU .....	526
Figure 6.9 – Bande chrono-thématique discours ST-L1 –.....	532
Figure 6.10 – Concordances de « car » dans le corpus d’entretiens.....	537
Figure 6.11- Arborecence des registres argumentaires .....	542
Figure 6.12 – Poly-cooccurrence de « changer » dans le corpus d’entretiens –...	550
Figure 6.13 – Poly-cooccurrence du lemme « avant » dans le corpus d’entretiens – .....	552
Figure 6.14 – Poly-cooccurrence du lemme « après » dans le corpus d’entretiens – .....	553
Figure 6.15 – Ventilation des spécificités du verbe « dire » dans le corpus d’entretiens –.....	554
Figure 6.16 – Poly-cooccurrence élargie du lemme « après » dans le corpus d’entretiens.....	556
Figure 6.17 – Les trois figures rhétoriques de légitimation des opérations de rénovation urbaine à travers l’enjeu de la démolition –.....	559
Figure 7.1 – Le remodelage urbain de Roland Castro et Sophie Denissof au Quai de Rohan-République en 1977 et en 2011 (Lorient).....	569
Figure 7.2 - L’avenue Marienne et le secteur central des tours rue Thorez – 1976 – Kervéanec Lorient.....	572
Figure 7.3 – Premières démolitions – Ilot Georges Le Sant - 40 logements (20 T5 et 20 T6).....	581
Figure 7.4 – Promotion du programme immobilier les « Terrasses du Kreisker » du Logis Breton .....	582
Figure 7.5 – Garder la trace des opérations .....	584
Figure 7.6 – La recomposition des îlots urbains à Kervéanec – Etat des lieux avant l’intervention, en 2007 .....	589
Figure 7.7 – Requalification de la voirie et nouveau schéma de circulation à Kervéanec .....	590
Figure 7.8 – Entrer par le pavillonnaire : ouverture et « couturage » de l’entrée sud de Kervéanec.....	593
Figure 7.9 – Stratégies et objectifs (extraits) dans les discours des acteurs lorientais .....	594
Figure 7.10 – Poly-cooccurrence des patrons « objectif+ » et « stratég+ ».....	595

Figure 7.11 – Ginglin, un quartier morcelé dans ses formes et son histoire .....	601
Figure 7.12 – Configurations locales et démolitions dans le quartier de la Croix Saint-Lambert – Etat des lieux avant intervention en 2011 .....	607
Figure 7.13 – Configurations locales et démolitions dans le quartier de Ginglin-Europe – Etat des lieux avant intervention en 2011 .....	608
Figure 7.14 – Les transformations du secteur Balzac/La plaine .....	609
Figure 7.15 – La démolition des tours de la Croix-Lambert, un projet contesté...	612
Figure 7.16 – Exemples de réalisations (projets retenus) pour la reconstruction du parc de Terre et Baie habitat au niveau de l’agglomération briochine.....	616
Figure 7.17 – Programmes de reconstruction de logements sociaux du PRU briochin hors site, un casse-tête foncier .....	617
Figure 7.18 – L’affiche, le bulletin et le prospectus. Les trois outils de marketing et de la communication territoriale de la ville : l’espace publicisé ? .....	621
Figure 7.19 – Projections urbaines : coups de projecteurs et médiatisation du PRU briochin.....	623
Figure 7.20 – Désenclavement et PRU à Brest, Saint-Brieuc et Quimper –.....	644
Figure 7.21 – Les principaux aménagements du PRU de la Découverte à Saint-Malo – Réalisation personnelle .....	645
Figure 7.22 – Promotion des opérations de la Découverte – La boulevard comme aménité urbaine .....	646
Figure 7.23 – Reconstructions à Lorient, l’ouverture sud du quartier par le pavillonnaire.....	648
Figure 7.24 – Reconstruction et résidentialisation dans le quartier de la Croix-Lambert, un surcroît d’urbanité ?.....	652
Figure 7.25 – Espaces extérieurs, collectifs, privés et fermés des nouvelles constructions sur les sites de Ginglin et de la Croix-Lambert.....	654
Figure 7.26 – La création du parc du Venzu .....	657
Figure 7.27 – Un parc aménagé et aux usages encadrés .....	658
Figure 7.28 – Quelle place pour les jeunes dans les opérations du PRU ? – .....	666
Figure 7.29 – Uniformité et diffusion d’un modèle néo-périurbain en cœur de ville – .....	668

## Table des cartes :

Carte 1.1 - Aires urbaines fonctionnelles dans l'Union européenne (27+2) .....	61
Carte 2.1 – Aires urbaines intermédiaires et croissance démographique entre 1982 et 2010.....	153
Carte 2.2 - Le système urbain français à travers le zonage en aire d'influence....	155
Carte 2.3 – Inégalités spatiales sur les 100 plus grandes aires urbaines françaises en 2005 .....	178
Carte 4.1 – Polarisation urbaine et dynamiques territoriales en Bretagne .....	284
Carte 4.2 – Villes et aires urbaines en Bretagne .....	288
Carte 4.3 - La population de plus de 60 ans dans les aires urbaines et les villes bretonnes (2011) .....	296
Carte 4.4 - Densités régionales des logements sociaux pour 1 000 habitants 2005-2010 .....	318
Carte 4.5 - Le parc social en Bretagne selon la période de construction par département.....	319
Carte 4.6 - Evolution des taches urbaines des villes de Vannes, Saint-Malo et Lorient.....	340
Carte 4.7 - Evolution de la population dans les ZUS bretonnes .....	340
Carte 4.8 - Les opérations actuelles de rénovation urbaine en Bretagne .....	351
Carte 4.9 – Rénovation urbaine et conventionnement régional avec l'ANRU.....	360
Carte 4.10 - Le parc de logement social de Fougères Habitat – Etat des lieux 31/05/2012 .....	371
Carte 7.1 - La géographie prioritaire à Lorient.....	571
Carte 7.2 - Historique des constructions de la ZUP Kervénanec.....	573
Carte 7.3 – Echancier des démolitions et types d'interventions à Kervénanec ..	579
Carte 7.4 – « Ouvrir le village » : Penser la rénovation urbaine de Kervénanec, une approche exogène .....	588
Carte 7.5 – Les sites de la reconstruction du PRU lorientais.....	592
Carte 7.6 – La géographie prioritaire à Saint-Brieuc.....	603
Carte 7.7 – Le logement social et la reconstruction suite aux opérations de rénovation urbaine (2012).....	614

Carte 7.8 – Facteurs d’impacts des acteurs inscrits dans le réseau de la rénovation urbaine en Bretagne.....	661
--	-----

**Table des graphiques :**

Graphique n° 1.1 - Fourchettes et définitions quantitatives des villes moyennes en France d’après les principaux auteurs et institutions.....	58
Graphique 1.2 - Recension de l’emploi du terme « ville moyenne » dans quelques revues spécialisées.....	86
Graphique 1.3 - Les villes moyennes, sujet d’étude à dominante géographique ....	91
Graphique 1.4 - Une diffusion cyclique de trois thèmes majeurs dans les revues de Géographie – prospection sous « Persée » entre 1916 et 2008 – .....	96
Graphique 1.5 - Une représentation majoritaire dans les revues générales et régionales .....	97
Graphique 2.1 – Taille des villes et spécialisation .....	162
Graphique 2.2 – Taux de pauvreté et revenus médians des ménages pauvres dans les villes françaises en 2009 .....	175
Graphique 2.3 – Distribution des revenus imposables de l’année 2000 en box plot selon les catégories de villes dans l’ouest de la France.....	176
Graphique 2.4 – Part de logements sociaux et ségrégation dans les aires urbaines moyennes (80-130 000 habitants) .....	182
Graphique 2.5 Répartition des ménages à bas revenus selon les tranches d’unités urbaine –.....	187
Graphique 2.6 Revenu par unité de consommation médian selon les tranches d’unité urbaine.....	188
Graphique 3.1 - Taux de participation et de réponse par catégorie d’acteurs –....	264
Graphique 4.1 - Distribution des villes selon la loi de Zipf à l’échelle de la Bretagne (communes et aires urbaines – 2006/2008) .....	289
Graphique 4.2- Evolution de la population municipale des principales villes bretonnes (1982-1990) .....	294
Graphique 4.3 - Evolution de l’emploi dans les principales aires bretonnes (1999-2009).....	299
Graphique 4.4 - Fourchettes des revenus dans les principales villes bretonnes....	304

Graphique 4.5 – Age des signataires occupants dans le parc de logement régional .....	325
Graphique 4.6 - Dispositifs de la politique de la ville, comparaisons nationale et régionale entre Champagne Ardennes, Basse Normandie, Bretagne et Midi Pyrénées .....	335
Graphique 4.7 – Financements des programmes de rénovation urbaine par l’ANRU .....	348
Graphique 4.8 – Ventilation des crédits par famille d’opérations dans les projets de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Guingamp .....	356
Graphique 5.1 – Les démolitions du logement social dans les discours politiques nationaux entre 1975 et 2012 –.....	393
Graphique 5.2 – Panorama des opérations de démolition dans les conventions ANRU hors Ile de France – .....	402
Graphique 5.3 – Les articles de presse traitant de la rénovation urbaine sous Factiva entre 1983 et 2012 –.....	406
Graphique 5.4 – La rénovation urbaine à travers la presse – prospect sous Factiva (2002-2012) – .....	408
Graphique 5.5 – Répartition des articles traitant de la rénovation urbaine selon le type de publication –.....	410
Graphique 5.6 – Ventilation des articles du corpus « presse » -.....	412
Graphique 5.7 – Ventilation des articles du corpus « presse » selon les quotidiens – .....	414
Graphique 5.8 – Occurrence du terme « démolition » dans l’ensemble du corpus regroupant les articles portant sur la rénovation urbaine, par périodique et par date – .....	416
Graphique 5.9 – Ventilation chronologique du patron « démol » dans le corpus en fréquences absolues – .....	417
Graphique 5.10 – Ventilation chronologique du patron « démol » dans le corpus en fréquences relatives –.....	418
Graphique 5.11 – Ventilation chronologique du mot « jeunes » dans les corpus presse – .....	424
Graphique 5.12 – Graphiques de ventilation des thèmes du désenclavement –... 431	
Graphique 5.13 – Les types d’intervention et les registres de la dégradation et de l’obsolescence du bâti dans le corpus « presse » – .....	432



Graphique 5.14 – Distribution chronologique des différents thèmes/patrons (en fréquences relatives) dans les articles de la presse locale et nationale –.....	433
Graphique 5.15 – Ventilation du thème de l’insécurité à partir patron « sécur » dans le corpus presse nationale – .....	437
Graphique 6.1 – Les quatre pôles dans le corpus d’entretiens général – .....	478
Graphique 6.2 – Graphiques de ventilation par fonction et par échelle des patrons « démol+ », « désencl+ » et « mix+ » du corpus d’entretiens – .....	483
Graphique 6.3 – Fréquence de la rhétorique spatiale et sociale par groupe d’acteurs .....	521
Graphique 6.4 – Répartition des champs lexicaux dans les discours d’un(e) élu(e) et d’un(e) responsable de l’ANRU .....	528
Graphique 6.5 - Distribution temporelle des occurrences thématiques ST-L1 champs spatial et social .....	530
Graphique 6.6 - Distribution temporelle des occurrences thématiques ST-L1 champs spatial et superlatif .....	530
Graphique 6.7 – Les connecteurs de justification dans les discours par groupe d’acteurs .....	535
Graphique 6.8 – Ventilation par fonction de « l’image » dans le corpus d’entretiens .....	549

### **Table des tableaux :**

Tableau 0. 1 – Planning et temporalités de la recherche.....	32
Tableau 1.1 – Tableau des typologies et classement de l’armature urbaine française.....	103
Tableau 2.1 – Mise en place du contrat d’aménagement et de la politique des villes moyennes –.....	125
Tableau 2.2 – Les Trois âges de l’aménagement du territoire dans l’intervention auprès des villes moyennes – .....	137
Tableau 2.3 – Les aires urbaines françaises et leurs dynamiques – .....	147
Tableau 2.4. a – Distribution de la population urbaine par taille d’aires urbaines en % 1962-2007 – .....	151

Tableau 2.4 b – Taux de croissance de la population urbaine selon la taille des aires urbaines (1962-2007) – .....	151
Tableau 2.5 – L'évolution du nombre de logements achevés selon les types d'espace .....	185
Tableau 2.6 – Les caractéristiques des logements sociaux en 2010 selon les types d'habitat et la taille des unités urbaines .....	190
Tableau 3.1 - Entretiens et recueils documentaires par sites – .....	253
Tableau 4.1 – Urbanisation et répartition de la population urbaine au niveau régional et national.....	282
Tableau 4.2 – La population dans les catégories du zonage en aires urbaines (2010) au niveau régional et national .....	286
Tableau 4.3 – Evolution de la population selon les catégories urbaines en Bretagne (1999-2006) .....	287
Tableau 4.4- Les aires urbaines bretonnes et leurs dynamiques.....	298
Tableau 4.5 - Dépendance des emplois et spécialisation économique des villes bretonnes à l'égard du secteur basique .....	300
Tableau 4.6 - Le logement social en Bretagne par département.....	321
Tableau 4.7 - Répartition des logements sociaux dans les principales villes bretonnes, par aire urbaine (2008) et par EPCI (2011) .....	322
Tableau 4.8 - Sites et dispositifs de la politique de la ville dans les villes moyennes bretonnes (hors Rennes).....	330
Tableau 4.9 - Objectifs et géographie des Contrats de ville seconde génération (2000-2006) de Quimper et Saint-Brieuc .....	332
Tableau 4.10 - Géographie prioritaire par région .....	334
Tableau 4.11 - Grille d'analyse des quartiers prioritaires (ZUS) en Bretagne .....	338
Tableau 4.12 – Le financement du PNRU par les cofinanceurs selon les familles d'opérations .....	349
Tableau 4.13 – Conventions de rénovation urbaine et diagnostics territoriaux....	352
Tableau 4.14 – La rénovation urbaine, occasions saisies et occasions manquées	375
Tableau 5.1 - Préconisations et logiques de l'action démolisseuses au regard des rapports pré-opérationnels .....	400
Tableau 5.2 – L'anti-corpus « presse nationale et locale », recension des articles portant sur la rénovation urbaine de plus de 80 mots entre 2003 et 2011 – .....	411

Tableau 5.3 – Principales caractéristiques textuelles et lexicométriques de l’anti-corpus « presse », issues de la partition par titre –.....	413
Tableau 5.4 – Les formes nominales récurrentes dans les sous-corpus « presse nationale » et « presse régionale –.....	422
Tableau 5.5 – Association de la démolition aux groupes-formes thématiques –..	427
Tableau 5.6 – Thématisation des articles hors registre urbanisant dominant –.....	449
Tableau 5.7 – Analyse des spécificités des articles traitant de la démolition – ....	454
Tableau 5.8 – Les acteurs de la rénovation urbaine dans la presse –.....	458
Tableau 5.9 – Les trois figures de l’habitant dans les articles de la presse nationale et régionale lors des opérations de rénovation urbaine – .....	462
Tableau 6.1 - Principales caractéristiques textométriques du corpus d’entretiens issues de la partition par fonction –.....	473
Tableau 6.2 – Découpage par partie du corpus d’entretiens – .....	473
Tableau 6.3 – L’expression de la rénovation urbaine (par occurrences) : acteurs, opérations et espaces – .....	480
Tableau 6.4 – Les champs lexicaux du discours d’un acteur des « services techniques ».....	523
Tableau 6.5 – Concordances de « car » dans le corpus d’entretiens.....	538
Tableau 6.6 – Exemple de calcul de proximité à travers les cooccurrences de la démolition sous Le Trameur .....	546
Tableau 7.1 – Les chiffres du projet de rénovation urbaine à Kervéanec .....	577
Tableau 7.2 – Les chiffres du projet de rénovation urbaine à Saint-Brieuc.....	606
Tableau 7.3 – Les axes directeurs des PRU bretons à travers les conventions signées avec l’ANRU .....	629
Tableau 7.4 – Les axes directeurs des PRU bretons dans le discours des acteurs	641
Tableau 7.5 – Interventions, discours et conventions, un inégal recouvrement des champs.....	649

### **Table des encarts :**

Encart 1.1 - De quelques définitions de la ville moyenne –.....	71
Encart 2.1 – Aménagement du territoire et villes moyennes, chronologie commentée – .....	114

Encart 2.2 – Le nouveau zonage en aire urbaine de l’INSEE –.....	148
Encart 3.1 - Extrait de la pragmatique du discours –.....	267
Encart 6.1 – Codage et lecture du référencement aux entretiens –.....	485
Encart 7.1 – Les grands principes du projet de rénovation urbaine à Lorient d’après la convention signée avec l’ANRU– 9 décembre 2005.....	633

**Table des exempliers :**

Exemplier 6.1 – Un consensus autour des opérations – .....	487
Exemplier 6.2 – La vacance, un alibi ?.....	488
Exemplier 6.3 – Les arguments techniques – .....	490
Exemplier 6.4 – Un patrimoine ancien et obsolète ? .....	491
Exemplier 6.5 – Changer l’image .....	492
Exemplier 6.6 – Dire les opérations de rénovation urbaine.....	495
Exemplier 6.7 – Les formes argumentatives dans le corpus d’entretiens.....	496
Exemplier 6.8 – Référentiels et imaginaires urbains .....	498
Exemplier 6.9 – Mise en scène et mise en spectacle des opérations .....	499
Exemplier 6.10 – Acteurs, partenariats et cohésion.....	504
Exemplier 6.11 – Un projet local.....	505
Exemplier 6.12 – L’ANRU, un facilitateur .....	506
Exemplier 6.13 – Occasions et opportunités .....	508
Exemplier 6.14 – La démolition, un foyer commun.....	512
Exemplier 6.15 – Des opérations sous concessions.....	514
Exemplier 6.16 – Des projets qui suscitent une adhésion et des réserves .....	517
Exemplier 6.17 –Atténuation et euphémisation.....	517
Exemplier 6.18 – La rénovation urbaine définie par les acteurs .....	531
Exemplier 6.19 – Penser le bien pour le peuple - Une absence de contestation des habitants .....	536
Exemplier 7.1 – Un sentiment d’abandon du quartier .....	575
Exemplier 7.2 – Une tradition d’intervention urbaine ancrée et revendiquée .....	577

Exemplier 7.3 – Le lancement des opérations de rénovation urbaine à Lorient ...	580
Exemplier 7.4 – La démolition, « un non-évènement » ? Des acteurs unanimes sur le recours à des démolitions-reconstructions.....	583
Exemplier 7.5 – Les objectifs poursuivis par les opérations.....	591
Exemplier 7.6 – La genèse du PRU briochin .....	605
Exemplier 7.7 – Un projet trop ambitieux ?.....	620
Exemplier 7.8 – Le développement durable, un référentiel flou.....	634
Exemplier 7.9 – Le désenclavement, un concept à géométrie variable .....	643
Exemplier 7.10 – Urbanisme et relance économique, ajustements entre acteurs..	647
Exemplier 7.11 – Chaque ville affirme une forte spécificité de son projet et peu de relations avec les autres acteurs régionaux.....	663
Exemplier 7.12 – Rigidité ou frilosité des opérations d'aménagement dans le cadre des PRU .....	667

# Table des matières

Remerciements-----	7
LISTE DES SIGLES -----	11
Sommaire-----	15
<b>INTRODUCTION GENERALE-----</b>	<b>19</b>
<b><u>PARTIE 1. LES DYNAMIQUES DU CHANGEMENT URBAIN DANS LES VILLES</u></b>	
<b><u>MOYENNES -----</u></b>	<b><u>37</u></b>
<b>CHAPITRE 1. LES VILLES MOYENNES, DEFINITIONS ET REPRESENTATIONS D'UN « ESPACE URBAIN ORDINAIRE » -----</b>	<b>41</b>
1. DES VILLES MOYENNES ARCHETYPES DE L'ESPACE URBAIN ORDINAIRE ?-----	43
1.1. La ville et l'urbain aujourd'hui, une profusion de mots et d'approches pour dire le changement-----	43
1.1.1. Qu'est ce qui fait ville aujourd'hui ?-----	44
1.1.2. Urbanité, flux et lieux : la « nouvelle question urbaine »-----	49
1.1.3. La ville optimale, une quête de l'optimum territorial : taille optimale, ville idéale ?-----	52
1.1.4. Les villes moyennes, archétypes de la « ville ordinaire »-----	54
1.2. Interroger les échelles – urbaines – intermédiaires-----	55
1.2.1. Seuils et bornes, l'espace urbain intermédiaire, une notion relative-----	56
1.2.2. Imbrication territoriale et dimension européenne. Les villes moyennes, ciment du modèle social français-----	59
2. VILLES MOYENNES ET UNITES URBAINES INTERMEDIAIRES DANS LA PENSEE GEOGRAPHIQUE ET URBAIN-----	64
2.1. Dans l'orbite des métropoles, fragilité, dépendance et déclassement-----	64
2.1.1. Des villes moyennes entre logiques de domination et d'intégration-----	65
2.1.2. ...aux fondements d'une définition-----	68
2.1.3. Villes moyennes ou villes intermédiaires ?-----	73
2.2. Les villes moyennes, un objet d'étude connexe et complexe-----	79
2.2.1. Les articles dans les revues scientifiques, témoins de l'intérêt disciplinaire et cyclique pour une notion floue-----	80
2.2.1.1. <i>Monographies et ancrage rural de la problématique des villes moyennes dans les revues géographiques</i> -----	82
2.2.1.2. <i>Une forte dimension régionale, une difficile émergence nationale</i> -----	85
2.2.2. L'émergence de cycles rhétoriques et analytiques ?-----	89
2.2.2.1. <i>Les villes moyennes, un objet pas seulement géographique (ni politique)</i> -----	90
2.2.2.2. <i>Périurbain, métropolisation et villes moyennes, un croisement des problématiques</i> -----	94
3. DE L'USAGE DE L'URBAIN INTERMEDIAIRE DANS LES ANALYSES GEOGRAPHIQUES-----	102

3.1. La place des villes moyennes : catégorisations et typologies-----	102
3.2. Un champ conceptuel limité, des villes « de la pensée faible » (Chalas, 2004) ? -----	107
<b>CHAPITRE 2. AMENAGER LES VILLES MOYENNES : OUTILS, ENJEUX ET TERRITOIRES. -----</b>	<b>111</b>
1. LES VILLES MOYENNES, ENJEUX FLEXIBLES DES POLITIQUES PUBLIQUES -----	113
1.1. Des espaces-cadres des politiques d'aménagement-----	114
1.2. La ville moyenne dans la refonte des territoires et de l'action publique -----	118
1.2.1. Concentration, accumulation et pôles de croissance : des villes relais ?----	119
1.2.2. Les logiques de l'armature urbaine et la recherche d'un équilibre territorial : des villes d'ancrage-----	121
1.2.3. Les contrats de ville moyenne, une coopération nouvelle avec l'Etat : des villes partenaires ? -----	124
1.2.4. Villes moyennes, réseaux et aménagement du territoire : des villes intégrées -----	130
1.3. Différentes logiques à l'œuvre face à la reterritorialisation des problématiques-----	134
1.3.1. Du développement endogène au développement local-----	135
1.3.2. Les villes moyennes et l'aménagement, de la souplesse à la flexibilité -----	137
1.3.3. Equilibre, équité, cohésion et justice : des villes à tout faire ? -----	140
2. LES VILLES MOYENNES EN FRANCE, ESPACE RESISTANT OU ESPACE RESILIENT ?-----	145
2.1. Des facteurs de permanence de la trame urbaine-----	146
2.1.1. Les villes moyennes, une catégorie statistique inopérante -----	147
2.1.2. Les villes moyennes, une très grande diversité des trajectoires urbaines -	152
2.2. Des villes résilientes ? -----	156
2.2.1. Des facteurs de dynamisme-----	157
2.2.2. Une variable d'ajustement : la part de l'économie résidentielle dans le développement économique local -----	159
2.2.3. Les composantes actuelles des nouvelles trajectoires urbaines-----	163
3. ENJEUX SOCIAUX, ENJEUX SPATIAUX-----	165
3.1. Les (nouvelles) formes de la pauvreté urbaine-----	165
3.1.1. Mesure et prise en compte de la pauvreté-----	166
3.1.2. La pauvreté recule...un peu, l'exclusion progresse -----	168
3.1.3. Les composantes spatiales de la division sociale -----	170
3.2. L'inscription spatiale de la pauvreté et des inégalités dans les villes moyennes-----	173
3.2.1. Inégalités sociales et spatiales dans les villes moyennes-----	173
3.2.2. Les enjeux de la territorialisation de l'action publique et sociale -----	179
4. LES POLITIQUES DU LOGEMENT, UN LEVIER D'ACTION POUR LES VILLES MOYENNES -----	183
4.1. Le marché du logement, déséquilibre et régulation, de difficiles coopérations -----	184
4.2. La concentration du parc social dans la ville centre, une vision réduite mais emblématique de la spatialisation de la pauvreté dans les villes moyennes -----	187
4.3. Quelle Politique de la ville dans les villes moyennes ?-----	191

**PARTIE 2. APPREHENDER LES STRATEGIES DE LA RENOVATION URBAINE EN VILLES MOYENNES----- 197**

**CHAPITRE 3. ANALYSE DE L’ACTION SPATIALE ET DE SA « MISE EN MOTS » : OUTILS, METHODES ET DISCOURS ----- 201**

**1. ACTION SPATIALE ET CHANGEMENT URBAIN ----- 202**

**1.1. Acteurs en action, action dans l’espace----- 204**

1.1.1 Acteurs, la dimension stratégique----- 205

1.1.2. Acteurs, action et géographie----- 207

1.1.3. Les déterminants de l’action : raisons et conditions ----- 213

1.1.4. L’acteur et l’action organisée ----- 217

**1.2. La dimension spatiale de l’action publique et l’analyse du changement----- 219**

1.2.1. Rationalité et intentionnalité ----- 219

1.2.2. Changement et incertitude, les limites de l’intentionnalité ----- 223

**1.3. Des théories de l’action à l’hypothèse de la transaction spatiale ----- 227**

1.3.1. La transaction, un échange institué ----- 228

1.3.2. Les nouveaux cadres de l’action publique : espace en transaction----- 231

**2. METHODOLOGIE : CROISER DISCOURS, POLITIQUES ET PROJETS ----- 234**

**2.1. L’espace mis en mots : La rénovation urbaine, une politique spatialisante et discursive ----- 235**

2.1.1. Du langage aux discours ----- 236

2.1.2. Vers une analyse compréhensive et réflexive----- 237

**2.2. Phases et approches de l’analyse ----- 240**

2.2.1. Rétrospectives. Historique de l’identification d’un corpus ----- 240

2.2.2. Le dire et le faire, avoir recours aux discours pour penser les espaces en action ----- 242

**2.3. Le sens des mots, les bruissements de la ville : discours, mythe, *doxa*, doctrine et idéologie ----- 244**

2.3.1. Cadre idéologique ou référentiel de la rénovation urbaine ?----- 246

2.3.2. Mal nommer les choses, c’est ajouter ... à la confortation du mythe ----- 248

**3. ITINERAIRE D’UNE METHODOLOGIE, CARDINAUX D’UNE PROBLEMATIQUE ----- 252**

**3.1. Recueil des matériaux : constitution des corpus et conduite des entretiens----- 252**

**3.2. L’espace des discours----- 257**

**3.3. L’anti-corpus et les *off* du discours ----- 258**

**3.4. Traitement des données, limites de l’analyse ----- 260**

**3.5. La lexicométrie et l’analyse textuelle comme révélateurs des implicites du discours----- 269**

3.5.1. Repérer les éléments-clés du discours au travers de la structure langagière (grammaire des discours) et de l’ADT ----- 269

3.5.2. Croisement, fréquence et proximité. Derrière les mots, les phénomènes discursifs----- 271

**CHAPITRE 4. LA RENOVATION URBAINE EN BRETAGNE, PANORAMAS ET PROBLEMATIQUES -- 277**

**1. LE CONTEXTE URBAIN REGIONAL EN BRETAGNE ----- 278**

**1.1. La Bretagne : « le pays des villes modestes » G. Le Guen (1964) ----- 279**



1.1.1. Les dynamiques urbaines régionales, polarités et développement -----	280
1.1.2. Une forte attractivité régionale qui se reporte aux marges des villes -----	281
1.1.3. Une armature urbaine polycentrique, un réseau dense et maillé -----	283
1.1.4. Le nouveau zonage en aires urbaines, un renforcement artificiel de la polarisation urbaine ? -----	285
1.2. Une tendance à la concentration et à l'accentuation des disparités territoriales -----	288
1.3. Les défis des villes moyennes bretonnes -----	295
1.3.1. Un vieillissement urbain accentué dans les villes moyennes et petites -----	295
1.3.2. Des villes fortement spécialisées -----	297
1.3.3. Fragilités et dépendances : une pauvreté urbaine sous-évaluée -----	301
1.4. Des trajectoires urbaines contrastées mais un impératif global de régulation -----	305
2. LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN BRETAGNE, UN ENJEU DE COHESION SOCIALE ET SPATIALE ----	308
2.1. La Bretagne, une région de propriétaires-----	308
2.1.1. La maison individuelle, un fort déterminant régional -----	309
2.1.2. La poursuite de l'extension pavillonnaire -----	310
2.1.3. Logements et satisfaction résidentielle, un parc de bonne qualité-----	313
2.1.4. Une répartition très inégalitaire de la pression foncière et immobilière ---	315
2.2. Le parc de logement social en Bretagne, un déficit structurel et ancien -----	316
2.2.1. Une région nettement déficitaire -----	316
2.2.2. Une répartition inégale des logements sociaux -----	321
2.2.3. Le tremplin et le butoir : deux fonctions complémentaires et antinomiques du logement social en Bretagne -----	324
3. DES VILLES BRETONNES TARDIVEMENT ANCREES DANS LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET AUX ENJEUX DIVERSIFIES -----	326
3.1. 1977-2012, 35 ans de Politique de la ville en Bretagne : opérations et projets urbains -----	327
3.2. Les ZUS entre décroissance et déconcentration : des espaces en déprise et en voie de paupérisation avancée -----	336
3.3. Les opérations de rénovation urbaine en Bretagne, diversité des sites et des approches -----	344
3.3.1. L'ANRU, ciblage, ambitions et applications -----	344
3.3.2. La mise en place des opérations de rénovation urbaine -----	350
3.4. La rénovation urbaine, une politique partenariale et incitative de la Région-----	357
3.4.1. L'accord ANRU-Région : la reconnaissance d'une spécificité régionale ?---	358
3.4.2. Plédran, un site emblématique de l'implication de la Région dans la rénovation urbaine -----	362
3.4.3. Fougères : opération isolée ANRU sous crédits régionaux-----	367

### **PARTIE 3. LA DEMOLITION, UN ENJEU DE LA TRANSACTION SPATIALE ? ----- 379**

#### **CHAPITRE 5. DE L'OUTIL AU TERRITOIRE. ADAPTABILITE ET CIBLAGE STRATEGIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE, LA DEMOLITION EN QUESTION ----- 387**

##### **1. DEMOLIR ET INNOVER, LES VOIES D'UN CHANGEMENT IMPOSE----- 389**

1.1. La sénescence des grands ensembles était-elle annoncée ou les déraisons d'une obsolescence programmée -----	390
1.2. Et pourtant elle tourne...Une timide mise à l'agenda de la démolition dans les discours et débats nationaux -----	392
1.3. Les débuts de la prescription : diagnostics, coûts et procédés -----	396
2. L'ESPACE POLITICO-MEDIATIQUE DE LA DEMOLITION-----	403
2.1. Amont et aval du discours démolisseur -----	404
2.1.1. Le choix des sources -----	405
2.1.2. Construire et confronter un corpus hétérogène-----	411
2.2. Comment la rénovation urbaine est-elle présentée et annoncée ? -----	415
2.2.1. Rénovation et démolition, un inégal recouvrement des champs ? -----	415
2.2.2. Presse locale, presse nationale : affinités et distinctions -----	421
2.2.3. Les cooccurrences et les thèmes associés, un inégal recouvrement des champs -----	425
2.2.4. Sécurité et insécurité, les mots d'un malentendu -----	435
3. DE L'OUTIL AU TERRITOIRE, DIRE L'ESPACE POUR MONTRER L'ACTION-----	439
3.1. L'apparition d'un « complexe urbain » -----	439
3.2. Un registre urbanisant dominant, une question sociale en creux -----	447
3.3. Spécificités et exploration complémentaire des corpus -----	453
3.4. Quels acteurs identifiés, pour quelle place dans les opérations ?-----	457
<b>CHAPITRE 6. L'ESPACE COMME CHAMP DU DISCOURS ET DE L'ACTION -----</b>	<b>469</b>
1. DES SPECIFICITES DU DISCOURS REGIONAL CONTEXTUALISE -----	470
1.1. Rapports et nature de l'interaction : acteurs, lieux, actions-----	471
1.1.1. Les formes du discours d'entretiens -----	471
1.1.2. Des affinités lexicales-----	472
1.2. Des représentations-types aux types d'interventions-----	476
1.2.1. Le sale, le dur, le manque et le dense -----	476
1.2.2. L'usage d'un vocabulaire unifié -----	479
1.2.3. Réduire l'écart à la norme : Les motifs de l'intervention -----	487
2. LES CONDITIONS DE L'ADHESION, « EXPLORER LE MONDE DE L'IDEE » -----	494
2.1. Des motifs aux arguments, les implicites des attentes spatiales des acteurs -----	494
2.2. Les références imaginaires dans les opérations de rénovation urbaine -----	497
2.3. Dire l'action et la transaction : une application du <i>storytelling</i> ? -----	501
2.3.1. « Il était une fois la rénovation... »-----	502
2.3.2. L'espace en partage, les ressorts de la transaction spatiale -----	504
2.3.3. La mécanique du récit-----	509
3. MISE EN RECIT ET CONSTRUCTIONS ARGUMENTATIVES-----	518
3.1. La rhétorique de la rénovation urbaine : registres discursifs et répertoires narratifs -----	519
3.1.1. Des compétences spatio-discursives : à quelles fins convoquer l'espace ?- 519	
3.1.2. L'espace énoncé et l'espace outil -----	521
3.1.3. Temps et récit spatialisé-----	529
3.2. Quelles constructions argumentaires ?-----	533

3.2.1. Des connecteurs pour asseoir l'argumentaire ?-----	535
3.2.2. Argumentaire et justification-----	539
3.2.3. Dire et faire, un exemple de l'actionnalisme : Changer l'image du quartier	548
<b>CHAPITRE 7. ACTIONS ET RENOVATION URBAINE, DES OPERATIONS PRODUCTRICES DE REFERENTIELS D'AMENAGEMENT ? -----</b>	<b>563</b>
1. LORIENT ET SAINT-BRIEUC, ASPECTS MONOGRAPHIQUES ET DISCOURS LOCAUX -----	566
1.1. Lorient, un site expérimental de la politique de la ville-----	567
1.1.1. Formes et architecture d'une ville neuve et populaire : le surgissement de l'espace-----	569
1.1.2. Un projet de rénovation urbaine classique ?-----	576
1.1.3. De la restructuration d'un quartier à un projet d'aménagement global de la ville -----	583
1.1.3.1. <i>La rénovation urbaine, un acte politique et consensuel : Les discours sur l'espace -</i>	583
1.1.3.2. <i>...et des incidences spatiales : L'espace comme outil. -----</i>	586
1.1.3.3. <i>Discours et orientations des opérations lorientaises : Espaces enjeux, l'espace d'enjeux     -----</i>	593
1.2. Saint-Brieuc, les ambitions d'une cité endormie -----	597
1.2.1. Une ville archétype de la lente sédimentation sociale, l'espace hérité -----	598
1.2.1.1. <i>Saint-Brieuc, l'histoire d'une difficile rencontre avec ses habitants-----</i>	599
1.2.1.2. <i>Une entrée tardive sur la scène de la politique de la ville-----</i>	601
1.2.2. <i>Une opération multi-sites d'envergure aux enjeux emboîtés : ouvrir l'espace d'action     -----</i>	604
1.2.3. Polémiques, réseaux d'acteurs et discours locaux : les dessous politiques du PRU -----	610
1.2.3.1. <i>Démolitions, aménagements et arrangements politiques -----</i>	610
1.2.3.2. <i>Marketing et communication territoriale, la rénovation urbaine comme vitrine d'une     ville en mouvement -----</i>	618
2. LA RENOVATION URBAINE DANS LES VILLES MOYENNES BRETONNES, DES REFERENTIELS AUX PRESCRIPTIONS D'AMENAGEMENT -----	625
2.1. Normes, conventions et usages, vers l'élaboration de référentiels d'aménagement ?	626
2.1.1. Une stratégie de convergence des référentiels d'aménagement-----	627
2.1.2. Pour une critique des référentiels d'aménagement du PNRU-----	632
2.2. Des référentiels aux prescriptions d'aménagements-----	640
2.2.1. Les traductions spatiale et discursive des opérations -----	640
2.2.2. Aménager l'espace pour (re)penser la vie et la ville -----	649
2.2.2.1. <i>L'inégal recouvrement des champs -----</i>	649
2.2.2.2. <i>A Saint-Brieuc : recréer de l'urbanité-----</i>	652
2.2.2.3. <i>Aménagements et qualité urbaine dans le PRU de Lorient -----</i>	655
2.3. « Small and medium are beautiful ? » De l'innovation dans les – petits – sites en rénovation urbaine-----	659
2.3.1. Circuits d'échanges : un réseau d'acteurs inégalement structuré -----	659
2.3.2. Les PRU bretons, entre innovation et conformisme, plaider pour une audace urbano-sociétale des villes moyennes -----	664

<b>CONCLUSION GENERALE</b> -----	<b>675</b>
De la (dé)construction d'une catégorie et de ses enjeux à la refonte des politiques publiques -----	676
Les raisons du succès du PNRU dans les villes moyennes -----	679
De l'action urbaine dans les villes moyennes : transaction versus innovation ?-----	681
 <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> -----	 <b>685</b>
 <b>ANNEXES</b> -----	 <b>739</b>
ANNEXE N°1 – TABLEAU DE REFERENCEMENTS DES ARTICLES SCIENTIFIQUES RELATIFS A L'ETUDE DES VILLES MOYENNES SOUS LES MOTEURS PERSEE, CAIRN, REVUES.ORG ET CYBERGEO) – REALISATION PERSONNELLE-----	741
ANNEXE N° 2 : – ÉTAT DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE AU 2 AVRIL 2012 - FRANCE METROPOLITAINE HORS ÎLE DE FRANCE (REALISATION PERSONNELLE) -----	757
ANNEXE N°3 : LISTE DES DISCOURS PUBLICS SUR LA DEMOLITION (128 DISCOURS OU DECLARATIONS RECENSES SUR <i>VIE PUBLIQUE</i> – 12/04/2013) -----	773
ANNEXES N°4 : LISTE DES ACTEURS RENCONTRES -----	783
ANNEXE N°5 : GUIDES D'ENTRETIENS -----	787
ANNEXE N°6 : LETTRE DE CADRE SUR LA RENOVATION URBAINE DANS LES VILLES MOYENNES EN BRETAGNE -----	791
ANNEXE N°7 : FICHES « RESUME SYNTHETIQUE » DES PRINCIPAUX SITES -----	797
ANNEXE N°8 : TRENTE-CINQ ANS DE VIE POLITIQUE MUNICIPALE DANS LES VILLES MOYENNES BRETONNES -----	809
ANNEXE N°9 : CHRONIQUES DE CHANTIERS -----	815
2006-2007– D'un changement annoncé aux premières réalisations :-----	815
2008-2010 – Les hommes partent, les pierres demeurent : -----	818
2010-2012 – Le temps des grandes transformations... et des résistances-----	820
2012-2013 – Changement accompli ?-----	824
ANNEXE N°10 : CORPUS TEXTUELS -----	831
 Table des illustrations -----	 833
Table des figures : -----	833
Table des cartes : -----	837
Table des graphiques :-----	838
Table des tableaux : -----	840
Table des encarts :-----	842
Table des exempliers : -----	843
TABLE DES MATIERES -----	845











## Villes moyennes et rénovation urbaine.

### Discours et actions d'une transaction spatiale. Exemples pris en Bretagne

#### Résumé :

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), initié au titre de la loi Borloo du 1er août 2003, a été explicitement conçu pour s'attaquer à des questions urbaines et sociales lourdes : obsolescence du parc de logements des organismes HLM, concentration de populations paupérisées dans des espaces qualifiés d'espaces de relégation, discriminations liées à la nationalité ou à l'origine géographique. Calibrée pour répondre aux problématiques des quartiers difficiles des grandes villes, sa diffusion à l'ensemble des territoires prioritaires et en direction de villes petites et moyennes témoigne du succès de la formule et, *suis generis*, d'une appétence particulière de ces dernières pour le changement, pour l'action et la communication autour de ces « maxi-projets urbains », parfois hors d'échelle.

En inscrivant notre réflexion dans une relecture des théories de la transaction, nous avons interrogé les récits et les discours des acteurs décisionnaires engagés dans les opérations de rénovation urbaine d'envergure des villes moyennes à l'échelle de la région Bretagne. En somme, quand, comment et sur quoi se fonde l'engagement de la puissance publique dans le choix de la démolition et comment comprendre l'adhésion massive des villes moyennes à ce dispositif ? Il s'agit donc de s'intéresser, d'une part, aux conceptions de l'espace portées par ces opérations et, d'autre part, d'interroger les logiques de l'action sur lesquelles elles reposent.

**Mots clés :** Ville moyenne, rénovation urbaine, transaction, discours, projet urbain, Bretagne

#### Abstract :

The National Urban Renewal Programme (NERP), launched by the Borloo law passed on 1 August 2003, was explicitly designed as an answer to strong social and urban issues: housing obsolescence of the HLM, concentration of population in space which are considered as impoverished areas, relegation and discrimination according to nationality or geographical origin. Calibrated to address problems of the difficult areas of large cities, its diffusion to all priority areas and towards small and medium-sized towns reflects the success of the formula, and, by the way, a special appetite for action and communication about these "maxi urban projects" sometimes oversized.

Mobilising a proofreading of transaction theories, we have analysed the stories and speeches of local actors and policy maker involved in large-scale operations of urban renewal in mid-sized cities across Brittany. In sum, we ask when, how and on what basis repose the commitment of the public authorities in the choice of demolition and how to understand the massive support of medium-sized cities in this device? This includes developing interest, on the one hand, about the concepts of space including in these operations and, secondly, to evaluate and ask the logic of the action of the programme.

**Keys words:** Medium sized town, urban renewal, transaction, discourses, urban project, Brittany

